

C

# **Corporation Gulf Canada**

**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE  
ET  
EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES,  
AVIS DE DEMANDE,  
CIRCULAIRE D'INFORMATION  
DE LA DIRECTION**

**ARRANGEMENT  
VISANT  
CORPORATION GULF CANADA  
ET SES ACTIONNAIRES**

**LE 21 mai 1987**

HOWARD ROSS LIBRARY  
OF MANAGEMENT  
NOV 25 1987  
M GILL UNIVERSITY



## TABLE DES MATIÈRES

|                                                            | Page |                                                           | Page |
|------------------------------------------------------------|------|-----------------------------------------------------------|------|
| LETRE AUX ACTIONNAIRES .....                               | 3    | RENSEIGNEMENTS SUR HOLDCO-ABITIBI .....                   | 70   |
| AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE                          |      | RENSEIGNEMENTS SUR ABITIBI .....                          | 70   |
| ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES                             |      | Renseignements financiers choisis .....                   | 71   |
| ACTIONNAIRES .....                                         | 5    | Commentaire de la direction et analyse de la situation    |      |
| AVIS DE DEMANDE .....                                      | 6    | financière et des résultats d'exploitation .....          | 72   |
| DEMANDE .....                                              | 7    | Activités d'Abitibi .....                                 | 76   |
| GLOSSAIRE .....                                            | 8    | Description du capital-actions .....                      | 91   |
| COURS DU CHANGE DU DOLLAR CANADIEN .....                   | 9    | Variation du cours et volume des opérations sur les       |      |
| JURIDICTION .....                                          | 9    | actions ordinaires d'Abitibi .....                        | 93   |
| DOCUMENTS D'INFORMATION CANADIENNE                         |      | Dividendes — Relevé et politique .....                    | 94   |
| POUVANT ÊTRE CONSULTÉS .....                               | 10   | Dirigeants .....                                          | 95   |
| SOMMAIRE DE LA CIRCULAIRE                                  |      | Certaines relations et opérations apparentées .....       | 101  |
| D'INFORMATION .....                                        | 11   | Actionnaires principaux .....                             | 101  |
| CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA                             |      | Vérificateurs, agents des transferts et agents chargés de |      |
| DIRECTION .....                                            | 18   | la tenue des registres .....                              | 102  |
| L'ARRANGEMENT .....                                        | 18   | RENSEIGNEMENTS SUR GW LIMITED .....                       | 102  |
| Contexte et objet de l'arrangement .....                   | 18   | Renseignements financiers <i>pro forma</i> choisis .....  | 103  |
| Modalités de l'arrangement .....                           | 19   | Commentaire de la direction et analyse de la situation    |      |
| Structure de l'entreprise .....                            | 20   | financière et des résultats d'exploitation .....          | 103  |
| Approbation et recommandation du conseil                   |      | Opérations en cours .....                                 | 104  |
| d'administration de Gulf .....                             | 22   | Financement .....                                         | 104  |
| Avis du courtier en valeurs mobilières .....               | 22   | Offre de droits .....                                     | 104  |
| Mode d'échange des actions ordinaires de Gulf .....        | 24   | Activités .....                                           | 104  |
| Programme d'arrangement et convention d'arrangement ..     | 24   | Consumers .....                                           | 105  |
| Conditions préalables à la mise en application de          |      | IPL .....                                                 | 112  |
| l'arrangement .....                                        | 24   | HW-GW .....                                               | 118  |
| Incidences fiscales de l'arrangement pour les actionnaires |      | Actionnaire principal .....                               | 125  |
| de Gulf .....                                              | 26   | Description du capital-actions .....                      | 126  |
| Actionnaires dissidents .....                              | 32   | Politique et restrictions visant les dividendes .....     | 127  |
| Inscriptions boursières .....                              | 33   | Dirigeants .....                                          | 127  |
| Admissibilité des titres de RGC, d'Abitibi et de GW        |      | Vérificateurs, agents des transferts et agents chargés de |      |
| Limited aux fins d'opérations .....                        | 33   | la tenue des registres .....                              | 130  |
| Admissibilité aux fins de placement au Canada .....        | 34   | ASSEMBLÉE ANNUELLE .....                                  | 130  |
| Frais de l'arrangement .....                               | 34   | Élection des administrateurs .....                        | 130  |
| TABLEAU DE LA STRUCTURE DU CAPITAL <i>PRO</i>              |      | Comités du conseil .....                                  | 133  |
| <i>FORMA</i> DE RGC .....                                  | 35   | Membres de la haute direction .....                       | 134  |
| TABLEAU DE LA STRUCTURE DU CAPITAL                         |      | Rémunération des dirigeants .....                         | 135  |
| CONSOLIDÉ D'ORIGINE D'ABITIBI .....                        | 37   | Assurance sur la responsabilité des dirigeants .....      | 136  |
| TABLEAU DE LA STRUCTURE DU CAPITAL                         |      | NOMINATION DES VÉRIFICATEURS .....                        | 136  |
| CONSOLIDÉ <i>PRO FORMA</i> DE GW LIMITED .....             | 38   | TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE ET                        |      |
| RENSEIGNEMENTS SUR RGC .....                               | 39   | PORTEUR PRINCIPAL .....                                   | 136  |
| Renseignements financiers choisis .....                    | 39   | DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES                            |      |
| Exposé de la direction et analyse de la situation          |      | INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS                           |      |
| financière et des résultats d'exploitation .....           | 40   | IMPORTANTES .....                                         | 137  |
| Opérations en cours .....                                  | 43   | SOLlicitation DE PROCURATIONS .....                       | 137  |
| Financement en actions de RGC .....                        | 43   | Nomination des fondés de pouvoir et pouvoir               |      |
| Vente d'un édifice à bureaux à Calgary .....               | 43   | discrétaire .....                                         | 138  |
| Vente de BeauDril Limited .....                            | 44   | Révocation des procurations .....                         | 138  |
| Pétrole et gaz .....                                       | 45   | Mandataires de sollicitation de procurations .....        | 138  |
| Charbon .....                                              | 55   | PROPOSITIONS DES ACTIONNAIRES POUR LA                     |      |
| Recherche et développement .....                           | 55   | PROCHAINE ASSEMBLÉE .....                                 | 139  |
| Transports .....                                           | 55   | INDEX DES ÉTATS FINANCIERS .....                          | 140  |
| Ressources humaines .....                                  | 55   | APPROBATION DES ADMINISTRATEURS .....                     | 288  |
| Protection de l'environnement .....                        | 55   | ANNEXE A — RÉSOLUTION SUR                                 |      |
| Litiges en instance .....                                  | 55   | L'ARRANGEMENT .....                                       | 289  |
| Réglementation gouvernementale .....                       | 56   | ANNEXE B — CONVENTION D'ARRANGEMENT ..                    | 290  |
| Tensar .....                                               | 62   | SUPPLÉMENT I — PROGRAMMER                                 |      |
| HPC, Inc. ....                                             | 62   | D'ARRANGEMENT .....                                       | 304  |
| Description du capital-actions .....                       | 62   | ANNEXE C — AVIS DE MERRILL LYNCH                          |      |
| Politique en matière de dividendes .....                   | 64   | CANADA INC. ....                                          | 313  |
| Dirigeants .....                                           | 64   | ANNEXE D — ORDONNANCE PROVISOIRE DE                       |      |
| Actionnaire principal .....                                | 69   | LA COUR SUPRÊME D'ONTARIO .....                           | 316  |
| Vérificateurs, agents des transferts et agents chargés de  |      | LETRE D'ENVOI .....                                       | 318  |
| la tenue des registres .....                               | 70   |                                                           |      |



# CORPORATION GULF CANADA

1 FIRST CANADIAN PLACE, BUREAU 600, C.P. 33, TORONTO (ONTARIO) M5X 1A9  
TÉLÉPHONE (416) 864-3300

Le 21 mai 1987

Aux porteurs d'actions ordinaires,

Le 22 janvier 1987, le conseil d'administration a communiqué les grandes lignes d'une proposition permettant aux porteurs d'actions ordinaires d'être propriétaires de participations dans Gulf grâce à la propriété directe de trois sociétés ouvertes distinctes. Gulf a depuis lors terminé l'étude des questions d'ordre juridique, de réglementation et des autres questions et est maintenant en mesure de vous présenter tous les détails du projet dans le présent document.

Vous êtes priés d'assister à une assemblée extraordinaire des actionnaires devant avoir lieu dans le salon Metropolitan du Toronto Hilton Harbour Castle Convention Centre, à Toronto, le 18 juin 1987, à 10 h, pour étudier l'arrangement projeté et vous prononcer à cet égard. L'assemblée annuelle des actionnaires de Gulf aura lieu au même moment, ce qui permettra d'éviter tout inconvénient pour les porteurs d'actions ordinaires qui, autrement, auraient dû assister à des assemblées distinctes rapprochées.

L'arrangement vise à améliorer la valeur des titres que détiennent les actionnaires en leur offrant une propriété directe. Si l'arrangement est approuvé, les porteurs d'actions ordinaires recevront (sans tenir compte des fractions) pour 100 actions détenues,

- 66 actions ordinaires de Ressources Gulf Canada Limitée qui se chargera de l'entreprise pétrolière et gazière de Gulf et sera une des plus importantes sociétés pétrolières et gazières canadiennes ouvertes en amont appartenant à des Canadiens;
- 29 actions ordinaires d'Abitibi-Price Inc., premier producteur mondial de papier journal et de papiers mécaniques couchés. Gulf détient environ 57,7 millions d'actions ordinaires d'Abitibi, c'est-à-dire une participation de 83 % à la propriété de cette société de produits forestiers;
- 20 actions ordinaires de GW Utilities Limited qui se chargera des autres entreprises de Gulf, y compris une participation de 83 % dans The Consumers' Gas Company Ltd., un des plus importants distributeurs canadiens de gaz naturel; 49 % de Hiram Walker-Gooderham & Worts Limited, un des plus importants distillateurs mondiaux; et 41 % d'Interprovincial Pipe Line Limitée, exploitante du plus long pipeline de pétrole brut et de liquides en Amérique du Nord, et de sa filiale en propriété exclusive, Home Oil Company Limited, société pétrolière et gazière établie au Canada.

Les pages suivantes renferment une description détaillée de l'arrangement et des diverses entreprises de Gulf ainsi que des états financiers d'origine et *pro forma*.

Des renseignements sont également fournis sur le projet d'offre d'actions de Ressources Gulf Canada visant environ 19 millions d'actions ordinaires, moyennant une contrepartie globale estimative de 450 millions de dollars. On s'attend à ce que cette offre d'actions soit conclue le plus tôt possible après la mise en application de l'arrangement. De plus, Olympia & York, actionnaire principal de Gulf, a signalé qu'environ quatre à six semaines après la date de mise en application de l'arrangement, elle permettra aux actionnaires minoritaires de GW Limited ne désirant pas conserver leur placement dans GW Limited de vendre leurs actions ordinaires de GW Limited à Olympia & York à un prix d'au moins 22,50 \$ l'action. Après la conclusion de cette offre, GW Limited émettra proportionnellement, à tous les porteurs de ses actions ordinaires, des droits de souscription d'actions ordinaires additionnelles pour recueillir environ 300 millions de dollars d'ici le 31 décembre 1987 si tous les droits sont exercés. Olympia & York a accepté d'exercer tous les droits qu'elle recevra en vertu de cette offre de droits.

Vous êtes priés de lire attentivement ces renseignements et de consulter votre conseiller financier, fiscal ou autre conseiller professionnel au besoin.

Le conseil d'administration recommande unanimement aux porteurs d'actions ordinaires de voter en faveur de l'approbation de l'arrangement. Merrill Lynch Canada Inc., courtier en valeurs mobilières dont Gulf a retenu les services, a fourni un avis selon lequel l'arrangement est équitable et raisonnable d'un point de vue financier pour les porteurs d'actions ordinaires.

Olympia & York a avisé Gulf qu'elle avait l'intention d'exercer en faveur de l'arrangement les votes se rattachant à toutes les actions ordinaires de Gulf qu'elle détient.

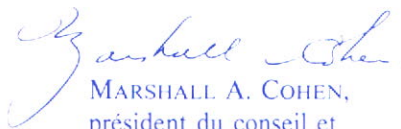
Outre l'approbation des porteurs d'actions ordinaires, l'arrangement doit également recevoir l'approbation de la Cour suprême de l'Ontario. Lors de la mise en application de l'arrangement, les certificats attestant les actions ordinaires de Gulf doivent être remis en échange de certificats représentant le nombre approprié d'actions de Ressources Gulf Canada, d'Abitibi et de GW Limited.

Que vous puissiez ou non assister personnellement à l'assemblée, vos actions devraient être représentées, vu l'importance des questions qui y seront traitées. En conséquence, vous êtes priés :

- 1) de remplir et de renvoyer le formulaire de procuration ci-joint; et
- 2) de remplir et de renvoyer avec vos certificats d'actions ordinaires de Gulf la lettre d'envoi paraissant au recto du présent document.

Une enveloppe de retour est fournie pour l'envoi de la procuration, de la lettre d'envoi et des certificats d'actions ordinaires de Gulf. Comme votre lettre d'envoi sera accompagnée de certificats d'actions, vous devriez utiliser le courrier recommandé.

Nous vous remercions de l'attention que vous avez portée au présent document et vous prions d'accepter nos salutations les meilleures.

  
MARSHALL A. COHEN,  
président du conseil et  
chef de la direction



## CORPORATION GULF CANADA

### AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

VOUS ÊTES PAR LES PRÉSENTES AVISÉS qu'une assemblée annuelle et extraordinaire des porteurs d'actions ordinaires (les *actions ordinaires*) de la Corporation Gulf Canada (la *société*) aura lieu dans le salon Metropolitan du Toronto Hilton Harbour Castle Convention Centre, One Harbour Square, Toronto (Ontario), Canada, le jeudi 18 juin 1987, à 10 h (heure de Toronto) pour :

1. étudier, conformément à une ordonnance de la Cour suprême de l'Ontario en date du 21 mai 1987 (l'*ordonnance provisoire*), et, s'il est jugé souhaitable de le faire, adopter, avec ou sans modification, une résolution (la *résolution sur l'arrangement*) pour approuver un arrangement (l'*arrangement*) en vertu de l'article 185.1 de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes visant la société et ses actionnaires, dont le texte intégral de cette résolution est joint en annexe A de la circulaire d'information;
2. recevoir le rapport des vérificateurs et les états financiers consolidés de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986, ainsi que le rapport des vérificateurs s'y rapportant;
3. élire les administrateurs de la société;
4. nommer les vérificateurs de la société et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération; et
5. traiter les autres questions pouvant être dûment présentées à l'assemblée.

En vertu de l'ordonnance provisoire, les porteurs d'actions ordinaires de la société ont le droit de faire valoir leur dissidence en vertu de l'article 184 de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes à l'égard de l'arrangement projeté. Ce droit est décrit dans la circulaire d'information ci-jointe.

Les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée. Seuls les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 21 mai 1987 auront le droit de voter à l'assemblée, sauf dans la mesure où une personne a transféré des actions ordinaires de la société après cette date et que le nouveau porteur desdites actions en établit la propriété en bonne et due forme et demande que son nom soit porté sur la liste des actionnaires admissibles à voter à l'assemblée au moins 10 jours avant ladite assemblée.

Sur l'ordre du conseil,

(signé) R. J. REID  
secrétaire

Daté à Toronto (Ontario), Canada, le 21 mai 1987.

#### NOTE :

Les actionnaires sont priés de dater, de signer et de renvoyer le formulaire de procuration ci-joint qui doit servir à l'assemblée, qu'ils puissent y assister personnellement ou non. Pour être valides, les formulaires de procuration doivent parvenir avant 17 h (heure de Toronto), le 17 juin 1987, à La Société Canada Trust, service de transfert des valeurs, au 110 Yonge Street, Toronto (Ontario), Canada, M5C 1T4, ou être présentés à l'assemblée.

COUR SUPRÊME DE L'ONTARIO

DANS L'AFFAIRE D'UNE DEMANDE DE CORPORATION  
GULF CANADA, GW UTILITIES LIMITED, HOLDCO-  
ABITIBI INC., GW SUBCO LIMITED ET OLYMPIA & YORK  
ENTERPRISES LIMITED EN VERTU DE L'ARTICLE 185.1  
DE LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES  
CANADIENNES, CHAPITRE 33 DES STATUTS DU  
CANADA, 1974-75, SELON LES MODIFICATIONS Y AYANT  
ÉTÉ APPORTÉES.

AVIS DE DEMANDE

À TOUS LES PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES DE LA CORPORATION GULF CANADA :

UNE INSTANCE A ÉTÉ INTRODUITE par les requérantes. La demande des requérantes est énoncée à la page suivante.

LA PRÉSENTE DEMANDE sera entendue par un juge de haute cour le lundi 22 juin 1987, à 10 h 30, ou dès que les procureurs peuvent être entendus par la suite, au Osgoode Hall, 130 Queen Street West, Toronto (Ontario).

SI VOUS DÉSIREZ VOUS OPPOSER À LA PRÉSENTE DEMANDE, vous (ou un avocat de la province d'Ontario agissant pour votre compte) devez immédiatement préparer un avis de comparution selon le formulaire 38C prescrit par les Règles de procédure civile, le signifier aux avocats des requérantes et le produire, accompagné d'une preuve de signification, au greffe de la présente cour, et vous (ou votre ou vos avocats) devez comparaître à l'audition.

SI VOUS DÉSIREZ PRÉSENTER UN AFFIDAVIT OU TOUTE AUTRE PREUVE DOCUMENTAIRE À LA COUR OU ENCORE INTERROGER OU CONTRE-INTERROGER DES TÉMOINS AU SUJET DE LA DEMANDE, vous (ou votre ou vos avocats) devez, en plus de signifier votre avis de comparution, signifier une copie de la preuve aux avocats des requérantes et la produire, avec une preuve de signification, au greffe de la cour où la demande doit être entendue dès que possible, mais au plus tard à 14 h, le jour précédant l'audition.

SI VOUS OMETTEZ DE COMPARAÎTRE À L'AUDITION, UN JUGEMENT PEUT ÊTRE RENDU EN VOTRE ABSENCE SANS QU'UN AUTRE AVIS VOUS EN SOIT DONNÉ.

EN DATE du 21 mai 1987

Émis par Warren J. Dunlop  
Greffier local

Adresse du greffe : 145 Queen Street West  
Toronto (Ontario)  
M5H 2N9

DEST. : Tous les porteurs d'actions ordinaires de la Corporation Gulf Canada

ET : Le Directeur en vertu de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes



## DEMANDE

1. Les requérantes demandent une ordonnance à la Cour suprême de l'Ontario approuvant l'arrangement qu'elles proposent et qui est décrit dans la circulaire d'information de la direction devant porter la date du 21 mai 1987 et être postée aux porteurs d'actions ordinaires de la Corporation Gulf Canada.

2. La demande se fonde sur les dispositions de l'article 185.1 de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, le chapitre 33 des Statuts du Canada, 1974-75, selon les modifications y ayant été apportées, et la règle 14.05(2) des Règles de procédure civile.

3. Si elle est rendue, l'ordonnance de la cour constituera la base d'une demande de dispense des exigences d'inscription de prospectus en vertu de la loi des États-Unis d'Amérique intitulée *Securities Act of 1933* à l'égard des titres de Ressources Gulf Canada Limitée, de Holdco-Abitibi Inc. et de GW Utilities Limited devant être émis en vertu de l'arrangement.

4. La preuve documentaire ci-dessous sera utilisée à l'audition de la demande :

- i) l'ordonnance provisoire de la Cour suprême de l'Ontario en date du 21 mai 1987;
- ii) les affidavits de Robert J. Reid assermenté les 19 et 20 mai 1987 et ses annexes et les autres documents y étant mentionnés ainsi que l'affidavit de Robert J. Reid devant être assermenté le 18 juin 1987 et ses annexes et autres documents y étant mentionnés; et
- iii) les autres documents que les procureurs peuvent juger appropriés.

5. L'avis de demande sera envoyé à tous les porteurs inscrits d'actions ordinaires de la Corporation Gulf Canada, à leur adresse inscrite aux registres de la Corporation Gulf Canada, à la fermeture des bureaux le 21 mai 1987, soit le lendemain de l'annonce de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires visant à approuver ledit arrangement, y compris ceux dont l'adresse inscrite se trouve à l'extérieur de l'Ontario, conformément aux dispositions de la règle 17.02(n) et de la règle 17.02(o).

Le 21 mai 1987

DAVIES, WARD & BECK

Avocats

C.P. 147

47<sup>e</sup> étage

Commerce Court West

Toronto (Ontario)

M5L 1G8

Procureurs des requérantes

## GLOSSAIRE

Afin de faciliter la lecture de la présente circulaire d'information, les termes qui y sont utilisés fréquemment sont définis ci-après.

**Abitibi** — Abitibi-Price Inc., société assujettie à la LSCC et, après la date de mise en application, la société issue de la fusion d'Abitibi et de Holdco-Abitibi;

**actions ordinaires d'Abitibi** — les actions ordinaires d'Abitibi et, après la date de mise en application, les actions ordinaires de la société issue de la fusion d'Abitibi et de Holdco-Abitibi;

**actions ordinaires de Gulf** — les actions ordinaires de Gulf;

**actions ordinaires de GW Limited** — les actions ordinaires de GW Limited;

**actions ordinaires de Holdco-Abitibi** — les actions ordinaires de Holdco-Abitibi;

**actions ordinaires de RGC** — les actions ordinaires de RGC à compter de la date de mise en application;

**actions privilégiées de premier rang, série 1, de RGC** — les actions privilégiées de premier rang à taux fixe rajustable, série 1, de Gulf, à compter de la date de mise en application;

**agent chargé de la tenue des registres** — La Société Canada Trust, à ses bureaux principaux à Vancouver, Calgary, Toronto et Montréal, et Registrar and Transfer Company, 10 Commerce Drive, Cranford, New Jersey;

**arrangement** — l'arrangement projeté en vertu de la LSCC destiné notamment à échanger une partie des actions ordinaires de Gulf contre des actions ordinaires de Holdco-Abitibi et des actions ordinaires de GW Limited, tel qu'il est décrit sous la rubrique *L'arrangement*;

**assemblée annuelle** — la partie de l'assemblée annuelle et extraordinaire des porteurs d'actions ordinaires de Gulf qui doit avoir lieu le 18 juin 1987 et qui constituera l'assemblée annuelle des porteurs d'actions ordinaires de Gulf visant, notamment, à élire les administrateurs et à nommer les vérificateurs de Gulf;

**assemblée extraordinaire** — la partie de l'assemblée annuelle et extraordinaire des porteurs d'actions ordinaires de Gulf, devant avoir lieu le 18 juin 1987, qui constituera l'assemblée extraordinaire des porteurs d'actions ordinaires de Gulf visant à étudier l'arrangement;

**bons de souscription de Gulf** — bons de souscription d'actions ordinaires de Gulf jusqu'à la date de mise en application, et d'actions ordinaires de RGC par la suite, qui peuvent être exercés jusqu'au 15 janvier 1988;

**circulaire d'information** — la circulaire d'information de la direction de Gulf faisant partie du présent document;

**Consumers** — The Consumers' Gas Company Ltd., société assujettie à la LCO et filiale indirecte de Gulf;

**convention d'arrangement** — la convention d'arrangement intervenue en date du 20 mai 1987 entre Gulf, GW Limited, Holdco-Abitibi, GW-Subco et O&Y Enterprises, dont copie est jointe en annexe B à la présente circulaire d'information;

**cour** — la Cour suprême de l'Ontario;

**date de mise en application** — la date paraissant sur le certificat de modification devant être émis par le Directeur en vertu de la LSCC pour mettre l'arrangement en application;

**Gulf** — Corporation Gulf Canada, société assujettie à la LSCC;

**GW Limited** — GW Utilities Limited, société assujettie à la LCO et, à compter de la date de mise en application, la société issue de la fusion de GW Limited et de GW-Subco;

**GW-Subco** — GW Subco Limited, société assujettie à la LCO et filiale en propriété exclusive de Gulf;

**Holdco-Abitibi** — Holdco-Abitibi Inc., société assujettie à la LSCC;

**Home** — Home Oil Company Limited, société assujettie à la LSCC et filiale en propriété exclusive d'IPL;

**HW-GW** — Hiram Walker-Gooderham & Worts Limited, société assujettie à la LCO et appartenant indirectement à Gulf dans la mesure de 49 %;

**HWR** — Hiram Walker Resources Ltd., société assujettie à la LCO, est une filiale indirecte en propriété exclusive de Gulf et a entrepris des procédures en vue de sa dissolution;

**HWR Holdings** — HWR Holdings Inc., société assujettie à la LCO et filiale en propriété exclusive de Gulf;



**IPL** — Interprovincial Pipe Line Limitée, société assujettie à la LSCC;

**Kahlantine** — Kahlantine Holdings Inc., société assujettie à la LCO et filiale en propriété exclusive de Gulf;

**LCO** — Loi de 1982 sur les compagnies de l'Ontario;

**LSCC** — Loi sur les sociétés commerciales canadiennes;

**ordonnance définitive** — l'ordonnance de la cour qui approuve l'arrangement;

**ordonnance provisoire** — l'ordonnance de la cour en date du 21 mai 1987 prévoyant notamment la convocation et la tenue d'une assemblée extraordinaire, dont copie est jointe en annexe D à la présente circulaire d'information;

**O&Y** — O&Y Developments et ses filiales concernées (autres que Gulf, GW Limited, Holdco-Abitibi et leurs filiales);

**O&Y Developments** — Olympia & York Developments Limited, société assujettie à la LCO;

**O&Y Entreprises** — Olympia & York Entreprises Limited, société assujettie à la LCO et filiale indirecte en propriété exclusive d'O&Y Developments;

**programme d'arrangement** — le programme d'arrangement énoncé au supplément I de la convention d'arrangement jointe en annexe B de la présente circulaire d'information;

**résolution sur l'arrangement** — la résolution dont le texte intégral est joint en annexe A à la présente circulaire d'information et qui doit être étudiée et, s'il est jugé souhaitable de le faire, adoptée, avec ou sans modification, par les porteurs d'actions ordinaires de Gulf lors de l'assemblée extraordinaire;

**RGC** — Gulf, qui changera son nom à la date de mise en application pour *Ressources Gulf Canada Limitée*;

**153231** — 153231 Canada Inc., société commerciale assujettie à la LSCC et filiale en propriété exclusive de Gulf;

**685515** — 685515 Ontario Inc., société assujettie à la LCO et filiale en propriété exclusive de HWR Holdings.

## COURS DU CHANGE DU DOLLAR CANADIEN

À moins d'indication contraire, toutes les valeurs chiffrées du présent document sont exprimées en dollars canadiens. Le gouvernement du Canada permet l'utilisation d'un cours du change variable pour établir la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain (\$ US). Voir les cours du change au 31 mars 1987 et à la fin de chaque année durant la période de cinq ans terminée le 31 décembre 1986, les cours du change moyens et extrêmes pour la période de trois mois arrêtée au 31 mars 1987 ainsi que chaque année de cette période de cinq ans (ces cours, exprimés en dollars US, représentent les cours acheteurs à midi à New York pour les transferts par câblogramme en dollars canadiens tels qu'ils sont confirmés par la Federal Reserve Bank of New York aux fins de la douane) :

|                              | 31 mars<br>1987 | 31 décembre |        |        |        |        |
|------------------------------|-----------------|-------------|--------|--------|--------|--------|
|                              |                 | 1986        | 1985   | 1984   | 1983   | 1982   |
| À la fin de la période.....  | 0,7661          | 0,7241      | 0,7151 | 0,7566 | 0,8035 | 0,8132 |
| Moyenne de la période* ..... | 0,7542          | 0,7188      | 0,7310 | 0,7710 | 0,8108 | 0,8088 |
| Haut de la période .....     | 0,7674          | 0,7331      | 0,7575 | 0,8054 | 0,8201 | 0,8430 |
| Bas de la période .....      | 0,7245          | 0,6954      | 0,7130 | 0,7492 | 0,7993 | 0,7691 |

\* D'après la moyenne des cours du change le dernier jour ouvrable de chaque mois durant la période.

Durant la période allant du 1<sup>er</sup> avril 1987 au 20 mai 1987, ces cours moyens et extrêmes s'établissaient respectivement à 0,7538, 0,7679 et 0,7429. Au 20 mai 1987, le cours du change était de 1 \$ pour 0,7416 \$ US. Le cours de clôture au comptant du dollar américain compilé par la Banque du Canada le 20 mai 1987 était de 1,3460 \$ pour 1 \$ US.

## JURIDICTION

Gulf, Abitibi et GW Limited sont toutes des sociétés canadiennes. La majorité de leurs dirigeants et des experts désignés aux présentes résident au Canada et la plupart des biens de chaque société sont situés hors des États-Unis. En conséquence, les épargnants des États-Unis peuvent avoir des difficultés à effectuer une signification, aux États-Unis, à une de ces sociétés ou à un de ces dirigeants, ou encore à y faire exécuter des jugements des tribunaux des États-Unis rendus sur la foi de la responsabilité civile d'une de ces sociétés et d'un de ces dirigeants en vertu de la loi intitulée *Securities Act of 1933* (la loi de 1933). Gulf a été avisée par ses conseillers juridiques canadiens, Davies, Ward & Beck, qu'il est peu probable que les tribunaux canadiens puissent (i) faire

valoir des jugements des tribunaux des États-Unis obtenus contre Gulf ou ces dirigeants sur la foi des dispositions en matière de responsabilité civile que renferment lesdites lois sur les valeurs mobilières ou (ii) imposer des obligations dans le cadre des poursuites initiales contre Gulf, Abitibi, GW Limited ou ces dirigeants uniquement sur la foi desdites lois sur les valeurs mobilières.

### **DOCUMENTS D'INFORMATION CANADIENNE POUVANT ÊTRE CONSULTÉS**

Les documents suivants au sujet de Gulf déposés auprès des commissions des valeurs mobilières ou des autorités similaires au Canada peuvent être consultés sur demande (sans frais pour les actionnaires de Gulf) adressée au secrétaire de Gulf, bureau 600, 1 First Canadian Place, Toronto (Ontario) M5X 1A9, au téléphone (416) 864-3300 :

- a) la notice annuelle de Gulf en date du 15 mai 1987 ainsi que les documents qui y sont intégrés par renvoi; et
- b) la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Gulf en date du 21 mars 1986.



## SOMMAIRE DE LA CIRCULAIRE D'INFORMATION

Le présent sommaire est assujéti dans son ensemble aux renseignements plus détaillés et aux états financiers paraissant ailleurs dans la présente circulaire d'information.

### Contexte et objet de l'arrangement

Le 22 janvier 1987, Gulf a annoncé qu'elle avait été autorisée par son conseil d'administration à reprendre ses activités d'exploration dans la mer de Beaufort au Canada. Sous réserve des arrangements conclus avec ses associés et de l'approbation du gouvernement, Gulf entreprendra des travaux de forage en 1987 pour approfondir sa découverte Amauligak dans laquelle elle a une participation de 47 % et elle envisage même la possibilité de commencer la production à plein rendement d'ici le début ou le milieu des années 90. Le conseil d'administration a également autorisé Gulf à rechercher dans le monde entier des occasions d'exploration pétrolière et gazière. De plus, Gulf a annoncé qu'elle avait décidé d'établir sa division pétrolière et gazière actuelle à titre de société ouverte distincte, soit RGC, qui disposera des ressources financières lui permettant de rechercher de telles occasions avec dynamisme. Voir la rubrique *Renseignements sur RGC*.

L'arrangement projeté vise à fournir aux porteurs d'actions ordinaires de Gulf une propriété directe dans l'entreprise de la division pétrolière et gazière de Gulf par le biais d'une propriété directe de RGC et dans l'entreprise des produits forestiers par le biais d'une propriété directe d'Abitibi. De plus, les porteurs d'actions ordinaires de Gulf auront une participation dans les autres entreprises de Gulf par le biais d'une propriété de GW Limited. On s'attend à ce que la valeur des titres des actionnaires soit rehaussée par cette propriété directe de trois sociétés ouvertes distinctes.

### Arrangement et opérations apparentées

L'assemblée a été convoquée à titre d'assemblée extraordinaire pour étudier et, s'il est jugé souhaitable de le faire, approuver l'arrangement visant Gulf et ses actionnaires en vertu de l'article 185.1 de la LSCC. Si l'arrangement est approuvé par les actionnaires de Gulf ayant le droit de voter à cet égard et par la cour, sous réserve de certaines autres conditions qui doivent être respectées, il sera mis en application conformément au programme d'arrangement et aux modalités de la convention d'arrangement. Le programme d'arrangement paraît au supplément I de la convention d'arrangement jointe en annexe B à la présente circulaire d'information.

Aux termes de l'arrangement, Gulf changera son nom pour *Ressources Gulf Canada Limitée*. Les principales entreprises de RGC seront l'exploration, la mise en valeur, la production et la mise en marché de pétrole et de gaz. RGC sera une des plus importantes sociétés pétrolières et gazières ouvertes en amont, appartenant à des Canadiens. Dès que possible après l'arrangement, RGC entend recueillir des fonds de la vente de son complexe d'édifices à bureaux à Calgary, le Gulf Canada Square, de la vente de BeauDril Limited et d'une offre d'actions ordinaires de RGC. Ajoutés aux fonds devant être reçus de GW Limited en remboursement des montants dus à RGC dans le cadre de l'acquisition de biens en vertu de l'arrangement, ces fonds suffiront à rembourser la majeure partie de la dette de RGC, y compris une somme approximative de 266 millions de dollars (US) de titres d'emprunt rachetables qui doivent être remboursés d'ici 1989 en vertu de leurs modalités. Voir les rubriques *Renseignements sur RGC — Opérations en cours* et *Renseignements sur GW Limited — Opérations en cours*.

Gulf détient actuellement environ 57,7 millions d'actions d'Abitibi d'une valeur approximative de 2 milliards de dollars d'après le cours du marché au 20 mai 1987. Dans le cadre de l'arrangement, les actions d'Abitibi appartenant à Gulf, qui représentent une participation de 83 % dans cette société de produits forestiers, seront transférées à Holdco-Abitibi, société n'ayant aucun autre élément d'actif ou de passif important. À la date de mise en application, les actions ordinaires de Holdco-Abitibi appartiendront aux porteurs d'actions ordinaires de Gulf. Holdco-Abitibi et Abitibi ont conclu une convention de fusion prévoyant leur fusion sous le nom d'*Abitibi-Price Inc.* à la date de mise en application, immédiatement après la prise d'effet de l'arrangement. Cette convention de fusion a été autorisée au nom de Holdco-Abitibi et dépend de la mise en application de l'arrangement et de l'approbation des actionnaires d'Abitibi. Si la fusion est conclue, le nombre d'actions ordinaires d'Abitibi détenues par le public passera d'environ 10 % à environ 27 %.

Aux termes de l'arrangement, Gulf transférera à GW Limited le reliquat de ses entreprises par le biais du transfert à GW-Subco de toutes ses actions ordinaires d'IPL, de HWR Holdings et de Kahlantine en échange d'actions ordinaires de GW-Subco, de la prise en charge d'une dette de 900 millions de dollars de Gulf envers HWR Holdings et de 1,067 milliard de dollars. La somme de 1,067 milliard de dollars sera attestée par un billet à ordre



dont le montant de 767 millions de dollars sera remboursé immédiatement après la date de mise en application à même les fonds obtenus de prélèvements sur des marges de crédit bancaire. Le produit d'une offre de droits d'achat visant des actions ordinaires de GW Limited, dont le montant peut atteindre 300 millions de dollars, servira à diminuer le solde de cette dette. Voir la rubrique *Renseignements sur GW Limited — Opérations en cours*. La dissolution de 153231 sera alors entreprise et les actions de HW-GW seront transférées à Kahlantine qui sera détenue en propriété exclusive par GW-Subco dans le cadre de cette dissolution. Gulf transférera alors à GW Limited toutes ses actions ordinaires de GW-Subco en échange d'actions privilégiées rachetables de GW Limited. GW Limited et GW-Subco fusionneront sous le nom *GW Utilities Limited*.

O&Y Developments a avisé Gulf qu'environ quatre à six semaines après la date de mise en application, O&Y permettra aux actionnaires minoritaires de GW Limited ne désirant pas conserver leur placement dans cette dernière de lui vendre leurs actions ordinaires de GW Limited à un prix d'au moins 22,50 \$ l'action. Après la conclusion de cette offre, GW Limited émettra proportionnellement à tous les porteurs de ses actions ordinaires de GW Limited en circulation des droits de souscription d'actions ordinaires de GW Limited additionnelles pour recueillir environ 300 millions de dollars d'ici le 31 décembre 1987 si tous les droits sont exercés. O&Y a accepté d'exercer tous les droits qu'elle recevra dans le cadre de cette offre de droits.

Gulf transférera également ses 57 737 957 actions ordinaires d'Abitibi à Holdco-Abitibi en échange d'actions privilégiées rachetables de Holdco-Abitibi.

À l'exception des actions ordinaires de Gulf détenues par les actionnaires qui font valoir leur droit de dissidence, aux termes de l'arrangement (compte tenu de certaines mesures provisoires décrites dans la convention d'arrangement) (i) environ 36 % des actions ordinaires de Gulf en circulation seront échangées avec Holdco-Abitibi contre des actions ordinaires de Holdco-Abitibi, (ii) environ 14 % des actions ordinaires de Gulf en circulation seront échangées avec GW Limited contre des actions ordinaires de GW Limited et (iii) environ 50 % des actions ordinaires de Gulf en circulation deviendront des actions ordinaires de RGC. Par la suite, les actions privilégiées de Holdco-Abitibi détenues par Gulf seront achetées pour annulation par Holdco-Abitibi, les actions privilégiées de GW Limited détenues par Gulf seront achetées pour annulation par GW Limited et Gulf changera son nom pour *Ressources Gulf Canada Limitée*.

Après l'arrangement et la fusion d'Abitibi et de Holdco-Abitibi, les porteurs d'actions ordinaires de Gulf deviendront actionnaires de trois sociétés ouvertes distinctes, soit RGC, Abitibi et GW Limited. Chaque porteur d'actions ordinaires de Gulf (sauf les actionnaires qui font valoir leurs droits de dissidence) recevront, pour chaque action ordinaire de Gulf détenue en propriété immédiatement avant la date de mise en application, deux tiers (2/3) d'une action ordinaire de RGC, une fraction (actuellement évaluée à 0,29) d'une action ordinaire d'Abitibi équivalant à 57 737 957 divisé par le nombre d'actions ordinaires de Gulf en circulation (autres que les actions détenues par les actionnaires qui font valoir leurs droits de dissidence) et le cinquième (1/5) d'une action ordinaire de GW Limited. Aucun certificat de fraction d'action ne sera émis. Par exemple, un porteur de 100 actions ordinaires de Gulf recevra (sans tenir compte des fractions) :

66 actions ordinaires de RGC  
29 actions ordinaires d'Abitibi  
20 actions ordinaires de GW Limited.

Voir la rubrique *L'arrangement*.

## **Gulf et RGC**

Gulf est une société sous contrôle canadien oeuvrant actuellement dans cinq principaux secteurs, soit l'exploration, la mise en valeur, la production et la mise en marché de pétrole et de gaz par le biais de sa division pétrolière et gazière; l'industrie des produits forestiers par le biais de sa participation de 83 % dans Abitibi; l'entreprise des spiritueux distillés par le biais de sa participation de 49 % dans HW-GW; la distribution de gaz naturel par le biais de sa participation de 83 % dans Consumers; et l'exploitation de pipelines par le biais de sa participation de 41 % dans IPL. IPL est propriétaire exclusif de Home qui oeuvre dans le secteur des ressources naturelles.

À la date de mise en application, les actions ordinaires de Gulf qui n'auront pas été échangées contre des actions ordinaires de Holdco-Abitibi ou des actions ordinaires de GW Limited deviendront des actions ordinaires de RGC. Gulf changera son nom pour *Ressources Gulf Canada Limitée* et continuera d'exercer l'entreprise



d'exploration, de mise en valeur, de production et de mise en marché de pétrole et de gaz qui relève actuellement de la division pétrolière et gazière de Gulf.

Gulf a conclu une entente avec Merrill Lynch Canada Inc. (le *chef de file*) en vertu de laquelle le chef de file a convenu d'agir à titre de chef de file général dans le cadre d'une offre d'actions ordinaires de RGC. Aux termes de cette entente, le chef de file s'efforcera de mettre sur pied un syndicat de preneurs fermes canadiens (les *preneurs fermes canadiens*), un syndicat de preneurs fermes américains (les *preneurs fermes américains*) et un syndicat de preneurs fermes internationaux (les *preneurs fermes internationaux*), qui accepteront tous sous réserve de la conjoncture économique, de souscrire, dans le cadre d'une prise ferme, la vente des actions ordinaires de RGC (les *actions proposées*) au Canada, aux États-Unis et ailleurs. Le chef de file et Gulf estiment actuellement qu'environ 19 millions d'actions seront proposées dans le cadre de l'offre moyennant une somme totale de 450 millions de dollars.

#### **Abitibi**

Abitibi, société canadienne intégrée de produits forestiers, est le premier producteur mondial de papier journal et de papiers de pâte mécanique non couchés.

#### **GW Limited**

Après la mise en application de l'arrangement, GW Limited sera une société ouverte distincte qui s'occupera des entreprises de spiritueux distillés, de distribution de gaz, de pipelines et de ressources naturelles par le biais de ses propriétés réelles de 49 % de HW-GW, de 83 % de Consumers et de 41 % d'IPL et de Home, filiale en propriété exclusive d'IPL. Après la date de mise en application et avant la conclusion de l'offre de droits projetée, GW Limited aura une dette approximative de 1,4 milliard de dollars et détiendra un actif d'une valeur marchande estimative de 2,3 milliards de dollars au 20 mai 1987.

#### **Approbations des actionnaires et de la cour et intentions d'O&Y**

Pour que l'arrangement soit mis en application, la résolution sur l'arrangement doit être adoptée par les porteurs d'actions ordinaires de Gulf, avec ou sans modification, lors de l'assemblée extraordinaire, par au moins deux tiers des votes exprimés. Voir la rubrique *L'arrangement - Conditions préalables à la mise en application de l'arrangement*.

Au 30 avril 1987, il y avait en circulation 195 719 267 actions ordinaires de Gulf permettant chacune au porteur d'exercer un vote. Étant donné qu'O&Y, qui est propriétaire réel d'environ 79 % des actions ordinaires de Gulf, a avisé celle-ci qu'elle entendait exercer en faveur de la résolution sur l'arrangement les votes afférents à toutes les actions ordinaires de Gulf qu'elle détient, l'approbation de l'arrangement par les actionnaires est assurée.

Lorsque les porteurs d'actions ordinaires de Gulf auront approuvé l'arrangement lors de l'assemblée extraordinaire, Gulf demandera à la cour l'ordonnance définitive à 10 h 30 (heure de Toronto), le 22 juin 1987, au Osgoode Hall, 130 Queen Street West, Toronto (Ontario). Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de comparaître à cette audition et d'y produire une preuve. Voir la rubrique *L'arrangement — Conditions préalables à la mise en application de l'arrangement*.

#### **Recommandation des administrateurs de Gulf**

Le conseil d'administration de Gulf est arrivé à la conclusion que l'arrangement est équitable et raisonnable pour les porteurs d'actions ordinaires de Gulf et il a approuvé l'arrangement et accepté qu'il soit soumis aux porteurs d'actions ordinaires de Gulf et à la cour en vue d'obtenir leur approbation.

**Le conseil d'administration de Gulf recommande à l'unanimité aux porteurs d'actions ordinaires de Gulf de voter en faveur de l'approbation de l'arrangement.**

#### **Avis du courtier en valeurs mobilières**

Merrill Lynch Canada Inc., courtier en valeurs mobilières canadien dont Gulf a retenu les services, a fourni un avis selon lequel, si la date de mise en application était le 20 mai 1987, les ratios de conversion des actions et l'arrangement seraient équitables et raisonnables d'un point de vue financier pour les porteurs d'actions ordinaires de Gulf.



Un exemplaire de l'avis précité établissant les facteurs considérés et certaines hypothèses retenues est joint en annexe C à la présente circulaire d'information et devrait être lu intégralement.

### **Droits des actionnaires dissidents**

Conformément à l'ordonnance provisoire, chaque porteur d'actions ordinaires de Gulf a le droit de faire valoir sa dissidence à l'égard de l'arrangement si Gulf reçoit de cet actionnaire dissident une opposition écrite à ce sujet au plus tard à l'assemblée extraordinaire et que cet actionnaire dissident respecte par ailleurs l'article 184 de la LSCC. Si l'arrangement prend effet, chaque actionnaire dissident de Gulf a le droit de recevoir le paiement de la juste valeur des actions ordinaires de Gulf à l'égard desquelles il fait valoir sa dissidence conformément à l'article 184 de la LSCC. Voir la rubrique *L'arrangement — Actionnaires dissidents*.

### **Admissibilité aux fins de placement au Canada**

De l'avis des conseillers juridiques, si l'arrangement et la fusion d'Abitibi et de Holdco-Abitibi avaient pris effet à la date des présentes, les actions ordinaires de RGC, les actions ordinaires d'Abitibi et les actions ordinaires de GW Limited auraient constitué des placements admissibles sans la nécessité de recourir aux dispositions dites omnibus en vertu de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques et de certaines autres lois et elles auraient également constitué des placements admissibles pour certaines fiducies ou certains régimes en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Voir la rubrique *L'arrangement — Admissibilité aux fins de placement au Canada*.

### **Renseignements financiers au coût d'origine et renseignements financiers pro forma choisis**

Les renseignements financiers pro forma choisis suivants de RGC et GW Limited doivent être lus à la lumière des états financiers pro forma non vérifiés et des notes s'y rapportant, y compris les hypothèses, de RGC et GW Limited, respectivement, figurant dans d'autres parties du présent document. Se reporter également en particulier au changement de la méthode de comptabilisation des éléments d'actif et de passif de la division du pétrole et du gaz décrit à la note 1 de la rubrique "Corporation Gulf Canada — Division du pétrole et du gaz — Notes afférentes aux états financiers — 31 décembre 1986" et à la rubrique "Renseignements sur RGC — Opérations en cours" concernant les opérations proposées reflétées dans les renseignements pro forma. Se reporter également à la méthode de comptabilisation des éléments d'actif de GW Limited décrite à la note 1 a) i) de la rubrique "GW Limited — Notes afférentes aux états financiers consolidés pro forma — 31 mars 1987" et à la rubrique "Renseignements sur GW Limited — Opérations en cours" concernant les opérations proposées reflétées dans les renseignements pro forma. Les renseignements financiers au coût d'origine d'Abitibi doivent être lus à la lumière des états financiers consolidés vérifiés d'Abitibi et des notes respectives s'y rapportant figurant dans d'autres parties du présent document.

(en millions de dollars,  
sauf les montants par action)

#### ***RGC, pro forma***

Au 31 mars 1987

|                                                                                         |          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Actif total .....                                                                       | 3 131 \$ |
| Encaisse et placements à court terme .....                                              | 233      |
| Dette à long terme .....                                                                | 347      |
| Avoir des actionnaires (y compris 855 millions de dollars d'actions privilégiées) ..... | 2 246    |

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 1987

|                                                                       |      |
|-----------------------------------------------------------------------|------|
| Produits .....                                                        | 261  |
| Bénéfice tiré des secteurs en exploitation .....                      | 31   |
| Bénéfice par action ordinaire tiré des secteurs en exploitation ..... | 0,12 |

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986

|                                                                       |       |
|-----------------------------------------------------------------------|-------|
| Produits .....                                                        | 1 245 |
| Bénéfice tiré des secteurs en exploitation .....                      | 153   |
| Bénéfice par action ordinaire tiré des secteurs en exploitation ..... | 0,68  |



(en millions de dollars,  
sauf les montants par action)

*Abitibi, coût d'origine*

Au 31 mars 1987

|                                                                                        |          |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Actif total .....                                                                      | 2 235 \$ |
| Dette à long terme .....                                                               | 394      |
| Avoir des actionnaires (y compris 121 millions de dollars d'actions privilégiées) .... | 1 170    |

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 1987

|                                                                  |      |
|------------------------------------------------------------------|------|
| Produits .....                                                   | 696  |
| Bénéfice avant postes extraordinaires .....                      | 22   |
| Bénéfice par action ordinaire avant postes extraordinaires ..... | 0,29 |

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986

|                                                                  |       |
|------------------------------------------------------------------|-------|
| Produits .....                                                   | 2 763 |
| Bénéfice avant postes extraordinaires .....                      | 110   |
| Bénéfice par action ordinaire avant postes extraordinaires ..... | 1,50  |

*GW Limited, pro forma*

Au 31 mars 1987

|                              |          |
|------------------------------|----------|
| Actif total .....            | 2 014 \$ |
| Dette à long terme .....     | 1 102    |
| Avoir des actionnaires ..... | 887      |

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1987

|                                                |      |
|------------------------------------------------|------|
| Quote-part du bénéfice de sociétés liées ..... | 152  |
| Bénéfice .....                                 | 41   |
| Bénéfice par action ordinaire .....            | 0,78 |

## **Incidences fiscales de l'arrangement pour les actionnaires de Gulf**

Voici un aperçu des incidences fiscales de l'arrangement qui ne saurait constituer des conseils à l'intention de tout actionnaire particulier de Gulf ni être interprété comme tels. **Les actionnaires de Gulf devraient consulter leurs propres conseillers fiscaux au sujet de leur situation particulière.**

### ***Incidences de l'impôt fédéral sur le revenu au Canada***

Un porteur d'actions ordinaires de Gulf qui réside au Canada et pour qui lesdites actions constituent des biens en immobilisations recevra des actions ordinaires de RGC, des actions ordinaires de Holdco-Abitibi et des actions ordinaires de GW Limited en vertu de l'arrangement, sans réaliser un gain ou une perte en capital, à moins qu'il ne fasse un autre choix en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Lors de la fusion de GW Limited avec GW-Subco pour former GW Limited, société qui sera alors issue de la fusion, un actionnaire de l'ancienne société GW Limited ne réalisera aucun gain ni aucune perte en capital, et lors de la fusion de Holdco-Abitibi avec Abitibi pour former Abitibi-Price Inc., un actionnaire de Holdco-Abitibi ne réalisera aucun gain ni aucune perte en capital.

Le prix de base rajusté des actions ordinaires de Gulf pour un porteur qui ne fait aucun autre choix sera réparti entre les actions ordinaires de RGC, les actions ordinaires de Holdco-Abitibi et les actions ordinaires de GW Limited reçues lors de l'arrangement selon la proportion que représentent leurs justes valeurs marchandes respectives immédiatement après l'arrangement.

Un non-résident qui est porteur d'actions ordinaires de Gulf ne sera pas tenu d'inclure un gain ou une perte en capital réalisé lors de l'échange dans le calcul de son revenu en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), pourvu que ses actions ordinaires de Gulf ne représentent pas pour lui un bien canadien imposable.

### ***Incidences de l'impôt fédéral sur le revenu aux États-Unis***

Il est probable qu'aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu aux États-Unis, l'arrangement soit traité comme une distribution d'actions ordinaires d'Abitibi et d'actions ordinaires de GW Limited auprès des porteurs d'actions ordinaires de Gulf.

Cette distribution sera vraisemblablement traitée comme un dividende et sera en conséquence imposée à sa réception par les citoyens, les résidents et les sociétés commerciales des États-Unis (les *contribuables des États-Unis*), à titre de revenu ordinaire. Le montant de la distribution correspondra à la juste valeur marchande des actions ordinaires d'Abitibi et des actions ordinaires de GW Limited et englobera la somme en espèces reçue pour tenir lieu de fractions d'actions, le cas échéant. L'assiette fiscale d'un contribuable des États-Unis à l'égard des actions reçues dans le cadre de la distribution d'actions équivaudra à la juste valeur marchande desdites actions et la période durant laquelle il détiendra ces actions débutera le lendemain du jour où il devient propriétaire de ces actions.

Si la réception d'actions ordinaires d'Abitibi et d'actions ordinaires de GW Limited est traitée tel qu'il est décrit ci-dessus, un contribuable des États-Unis ne reconnaîtra aucun gain ni perte à la réception d'actions ordinaires de RGC en échange d'actions ordinaires de Gulf.

Sous réserve des limitations énoncées dans l'*Internal Revenue Code*, un contribuable des États-Unis aura droit à un crédit pour l'impôt payé au Canada qu'il pourra déduire de son impôt fédéral sur le revenu aux États-Unis. Un contribuable des États-Unis peut être assujéti à l'impôt canadien si ses actions ordinaires de Gulf constituent un *bien canadien imposable* ou s'il fait valoir sa dissidence à l'égard de l'arrangement. Voir la rubrique *Incidences fiscales de l'arrangement pour les actionnaires de Gulf - Incidences de l'impôt fédéral sur le revenu au Canada - Non-résidents*.

Les actionnaires dissidents seront traités comme si leurs actions ordinaires de Gulf avaient été rachetées moyennant le montant reçu.

## **Inscriptions boursières**

Les actions ordinaires de RGC seront inscrites à la cote des Bourses de Toronto, de Montréal, de Vancouver et d'Alberta et à l'American Stock Exchange. Les Bourses de Toronto, de Montréal, de Vancouver et d'Alberta et de l'American Stock Exchange ont approuvé sous condition l'inscription des actions ordinaires de GW Limited devant être émises lors de l'arrangement, sous réserve du dépôt d'une preuve d'un placement adéquat et des autres documents habituels. Les actions ordinaires d'Abitibi sont inscrites à la cote des Bourses de Toronto, de Montréal et



de Vancouver. Une demande a été faite pour que les actions ordinaires d'Abitibi soient inscrites à la New York Stock Exchange.

### Sommaire des cours du marché des actions ordinaires de Gulf

Les actions ordinaires de Gulf sont inscrites à la cote des Bourses de Toronto, de Montréal, de Vancouver et d'Alberta et de l'American Stock Exchange. Avant le 10 février 1986, les actions ordinaires de Gulf Canada Limitée, société devancière de Gulf, étaient négociées auxdites Bourses. Cependant, à la suite de certaines transactions visant Gulf Canada Limitée, les prix des opérations boursières visant les actions ordinaires de Gulf Canada Limitée ne sont pas jugés être pertinents. Le tableau suivant résume la variation des cours et les volumes des opérations sur les actions ordinaires de Gulf à la Bourse de Toronto ainsi qu'à l'American Stock Exchange pendant les périodes indiquées :

|                                          | Bourse de Toronto |      |                         | American Stock Exchange |      |                         |
|------------------------------------------|-------------------|------|-------------------------|-------------------------|------|-------------------------|
|                                          | Hauts             | Bas  | Volume<br>(en milliers) | Hauts                   | Bas  | Volume<br>(en milliers) |
|                                          | (en dollars CA)   |      |                         | (en dollars US)         |      |                         |
| 1986, du 10 février au 31 mars .....     | 17 ½              | 14 ⅝ | 1 298                   | 12 ¾                    | 10 ¼ | 3 167                   |
| deuxième trimestre .....                 | 16 ⅞              | 14 ⅞ | 1 902                   | 12                      | 10 ¾ | 2 221                   |
| troisième trimestre .....                | 15 ⅞              | 12 ½ | 2 055                   | 11                      | 9 ¼  | 3 021                   |
| quatrième trimestre .....                | 15 ¾              | 12 ⅞ | 3 016                   | 11 ½                    | 9 ¼  | 2 532                   |
| 1987, premier trimestre .....            | 30                | 15 ¾ | 12 606                  | 22 ⅞                    | 11 ¼ | 7 117                   |
| du 1 <sup>er</sup> avril au 20 mai ..... | 33 ½              | 26   | 3 258                   | 25 ⅞                    | 19 ¾ | 1 167                   |

Le 22 janvier 1987, certaines modalités de l'arrangement ont été annoncées dans un communiqué de presse. Les modalités finales de l'arrangement ont été annoncées le 20 mai 1987. Le 21 janvier 1987, le cours de clôture des actions ordinaires de Gulf s'établissait à 17,50 \$ à la Bourse de Toronto et à 12,75 \$ US à l'American Stock Exchange. Le 21 mai 1987, ces prix s'établissaient respectivement à 22,375 \$ à la Bourse de Toronto et à 30,125 \$ US à l'American Stock Exchange.

### Assemblée annuelle

L'assemblée a également été convoquée à titre d'assemblée annuelle des porteurs d'actions ordinaires de Gulf qui est notamment tenue en vue d'élire les administrateurs de Gulf qui, si l'arrangement est approuvé par les porteurs d'actions ordinaires de Gulf, seront administrateurs de RGC, et en vue de nommer les vérificateurs pour l'exercice suivant ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et nommés.

## CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA DIRECTION

La présente circulaire d'information de la direction est fournie dans le cadre de la sollicitation, par la direction et le conseil d'administration de Gulf, de procurations destinées à l'assemblée annuelle et extraordinaire des porteurs d'actions ordinaires de Gulf devant avoir lieu à l'heure, à l'endroit et aux fins énoncés dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire joint aux présentes.

On s'attend à ce que la présente circulaire d'information et le formulaire de procuration qui l'accompagne soient postés aux actionnaires vers le 26 mai 1987.

Les bureaux de direction de Gulf se trouvent au bureau 600, 1 First Canadian Place, Toronto (Ontario), Canada, M5X 1A9, et son numéro de téléphone est le (416) 864-3300. Le siège social se trouve au 401 — 9th Avenue S.W., Calgary (Alberta) T2P 2H7, et son numéro de téléphone est le (403) 233-4000.

## L'ARRANGEMENT

### Contexte et objet de l'arrangement

Le 22 janvier 1987, Gulf a annoncé qu'elle avait été autorisée par son conseil d'administration à reprendre ses activités d'exploration dans la mer de Beaufort au Canada. Sous réserve des arrangements conclus avec ses associés et de l'approbation du gouvernement, Gulf entreprendra des travaux de forage en 1987 pour approfondir sa découverte Amauligak dans laquelle elle a une participation de 47 % et elle envisage même la possibilité de commencer la production à plein rendement d'ici le début ou le milieu des années 90. Le conseil d'administration a également autorisé Gulf à rechercher dans le monde entier des occasions d'exploration pétrolière et gazière. À cet égard, le conseil d'administration a mis sur pied un comité spécial qui dirigera les nouveaux travaux d'exploration et de mise en valeur dans les terres pionnières et à l'étranger. Gulf a de plus annoncé qu'elle avait décidé d'établir sa division pétrolière et gazière actuelle à titre de société ouverte distincte, soit RGC, qui disposera des ressources financières lui permettant de rechercher de telles occasions avec dynamisme. Voir la rubrique *Renseignements sur RGC*.

L'arrangement projeté vise à fournir aux porteurs d'actions ordinaires de Gulf une propriété directe dans l'entreprise de la division pétrolière et gazière de Gulf par le biais d'une propriété directe de RGC et dans l'entreprise de produits forestiers par le biais d'une propriété directe d'Abitibi. De plus, les porteurs d'actions ordinaires de Gulf auront une participation dans le reliquat des entreprises de Gulf par le biais d'une propriété directe de GW Limited. On s'attend à ce que la valeur des titres des actionnaires soit rehaussée par cette propriété directe de trois sociétés ouvertes distinctes.

En vertu de l'arrangement, Gulf changera son nom pour *Ressources Gulf Canada Limitée*. Les principales activités de RGC seront l'exploration, la mise en valeur, la production et la mise en marché de pétrole et de gaz. RGC sera une des plus importantes sociétés pétrolières et gazières ouvertes canadiennes en amont appartenant à des Canadiens. Dès que possible après l'arrangement, RGC entend recueillir des fonds de la vente de son complexe d'édifices à bureaux à Calgary, le Gulf Canada Square, de la vente de BeauDril Limited et d'une offre d'actions ordinaires de RGC. Ajoutés aux fonds devant être reçus de GW Limited en remboursement des montants dus à RGC dans le cadre de l'acquisition de biens aux termes de l'arrangement, ces fonds suffiront à rembourser la majeure partie de la dette actuelle de RGC, y compris une somme approximative de 266 millions de dollars (US) de titres d'emprunt non rachetables qui doivent être remboursés d'ici 1989 en vertu de leurs modalités. Voir les rubriques *Renseignements sur RGC — Opérations en cours* et *Renseignements sur GW Limited — Opérations en cours*.

Gulf détient actuellement environ 57,7 millions d'actions d'Abitibi d'une valeur approximative de 2 milliards de dollars d'après le cours du marché au 20 mai 1987. Dans le cadre de l'arrangement, les actions d'Abitibi appartenant à Gulf, qui représentent une participation de 83 % dans cette société de produits forestiers, seront transférées à Holdco-Abitibi, société n'ayant aucun autre élément d'actif ou de passif important. À la date de mise en application, les actions ordinaires de Holdco-Abitibi appartiendront aux porteurs d'actions ordinaires de Gulf. Holdco-Abitibi et Abitibi ont conclu une convention de fusion prévoyant leur fusion sous le nom d'*Abitibi-Price Inc.* à la date de mise en application, immédiatement après la prise d'effet de l'arrangement. Cette convention de fusion a été autorisée au nom de Holdco-Abitibi et dépend de la mise en application de l'arrangement et de l'approbation des actionnaires d'Abitibi. Si la fusion est conclue, le pourcentage d'actions ordinaires d'Abitibi appartenant au public passera



d'environ 10 % à environ 27 %. Une assemblée des actionnaires d'Abitibi visant à étudier la fusion projetée d'Abitibi et de Holdco-Abitibi a été convoquée pour le 18 juin 1987.

Le reliquat de l'entreprise de Gulf est exercé par le biais des actions d'autres sociétés appartenant à Gulf qui seront transférées à GW Limited. GW Limited sera une société ouverte distincte qui s'occupera des entreprises de distribution de gaz, de pipelines, de ressources naturelles et de spiritueux distillés par le biais de sa propriété réelle indirecte d'environ 83 % de Consumers, de 41 % d'IPL et de 49 % de HW-GW. Après la date de mise en application et avant la conclusion de l'offre de droits projetée, GW Limited aura une dette d'environ 1,4 milliard de dollars et détiendra un actif d'une valeur marchande estimative de 2,3 milliards de dollars au 20 mai 1987.

O&Y Developments a avisé Gulf qu'environ quatre à six semaines après la date de mise en application, O&Y offrira aux actionnaires minoritaires de GW Limited ne désirant pas maintenir leur placement dans cette société l'occasion de lui vendre leurs actions ordinaires de GW Limited à un prix d'au moins 22,50 \$ l'action. GW Limited a autorisé l'émission proportionnelle, à tous les porteurs de ses actions ordinaires de GW Limited en circulation, de droits de souscription d'actions ordinaires de GW Limited additionnelles suivant la conclusion de cette offre pour recueillir environ 300 millions de dollars d'ici le 31 décembre 1987, si tous les droits sont exercés. O&Y a accepté d'exercer tous les droits qu'elle reçoit en vertu de cette offre de droits.

### Modalités de l'arrangement

La description suivante de l'arrangement est assujettie dans son ensemble par renvoi au texte intégral du programme d'arrangement inclus à titre de supplément I de la convention d'arrangement jointe en annexe B à la présente circulaire d'information.

En vertu de l'arrangement, Gulf transférera à GW-Subco sa participation directe de 6,4 % dans IPL, toutes les actions de HWR Holdings (qui est propriétaire réel d'une participation de 34 % dans IPL et d'une participation de 83 % dans Consumers) et toutes les actions de Kahlantine (qui est propriétaire d'une participation de 49 % dans HW-GW par le biais de sa propriété exclusive de 153231) en échange d'actions ordinaires de GW-Subco, de la prise en charge d'une dette de 900 millions de dollars de Gulf envers HWR Holdings et de 1,067 milliard de dollars. La somme de 1,067 milliard de dollars sera attestée par un billet à ordre dont 767 millions de dollars seront remboursés par GW Limited, société succédant à GW-Subco, immédiatement après la date de mise en application, à même des prélèvements sur des marges de crédit bancaire. Le produit approximatif de 300 millions de dollars d'une offre de droits de souscription d'actions ordinaires de GW Limited servira à réduire le solde de la dette envers RGC aux termes du billet à ordre (voir la rubrique *Renseignements sur GW Limited — Opérations en cours*). RGC affectera au remboursement de la dette les sommes qu'elle recevra de GW Limited. À titre d'unique actionnaire de 153231, Kahlantine autorisera le début de la dissolution de 153231 et, dans le cadre de cette dissolution, les actions de HW-GW seront transférées à Kahlantine qui sera détenue en propriété exclusive par GW-Subco. Gulf transférera à GW Limited toutes les actions de GW-Subco en échange d'actions privilégiées rachetables de GW Limited. GW Limited et GW-Subco fusionneront ensuite sous le nom de *GW Utilities Limited (GW Limited)*.

Gulf transférera également à Holdco-Abitibi ses 57 737 957 actions ordinaires d'Abitibi en échange d'actions privilégiées rachetables de Holdco-Abitibi.

À l'exception des actions ordinaires de Gulf détenues par les actionnaires qui font valoir leurs droits de dissidence, en vertu de l'arrangement (compte tenu de certaines mesures provisoires décrites dans la convention d'arrangement), (i) environ 36 % des actions ordinaires de Gulf en circulation seront échangés avec Holdco-Abitibi contre des actions ordinaires de Holdco-Abitibi, (ii) environ 14 % des actions ordinaires de Gulf en circulation seront échangés avec GW Limited contre des actions ordinaires de GW Limited et (iii) environ 50 % des actions ordinaires de Gulf en circulation deviendront des actions ordinaires de RGC. Par la suite, les actions privilégiées de Holdco-Abitibi détenues par Gulf seront achetées pour annulation par Holdco-Abitibi, les actions privilégiées de GW Limited détenues par Gulf seront achetées pour annulation par GW Limited et Gulf changera son nom pour *Ressources Gulf Canada Limitée*.

Holdco-Abitibi et Abitibi ont conclu une convention de fusion prévoyant leur fusion sous le nom d'*Abitibi-Price Inc.* à la date de mise en application immédiatement après la prise d'effet de l'arrangement, sous réserve de l'approbation des actionnaires d'Abitibi.

Après l'arrangement et la fusion d'Abitibi et de Holdco-Abitibi, les porteurs d'actions ordinaires de Gulf deviendront actionnaires de trois sociétés ouvertes distinctes, soit RGC, Abitibi et GW Limited. Un porteur



d'actions ordinaires de Gulf recevra, pour chaque action ordinaire de Gulf détenue en propriété immédiatement avant la date de mise en application, deux tiers (2/3) d'une action ordinaire de RGC, une fraction (actuellement évaluée à 0,29) d'une action ordinaire d'Abitibi équivalant à 57 737 957 divisé par le nombre d'actions ordinaires de Gulf en circulation immédiatement avant la date de mise en application (autres que les actions détenues par les actionnaires qui font valoir leurs droits de dissidence) et le cinquième (1/5) d'une action ordinaire de GW Limited. Aucun certificat de fraction d'action ne sera émis. Par exemple, le porteur de 100 actions ordinaires de Gulf recevra (sans tenir compte des fractions) :

66 actions ordinaires de RGC

29 actions ordinaires d'Abitibi

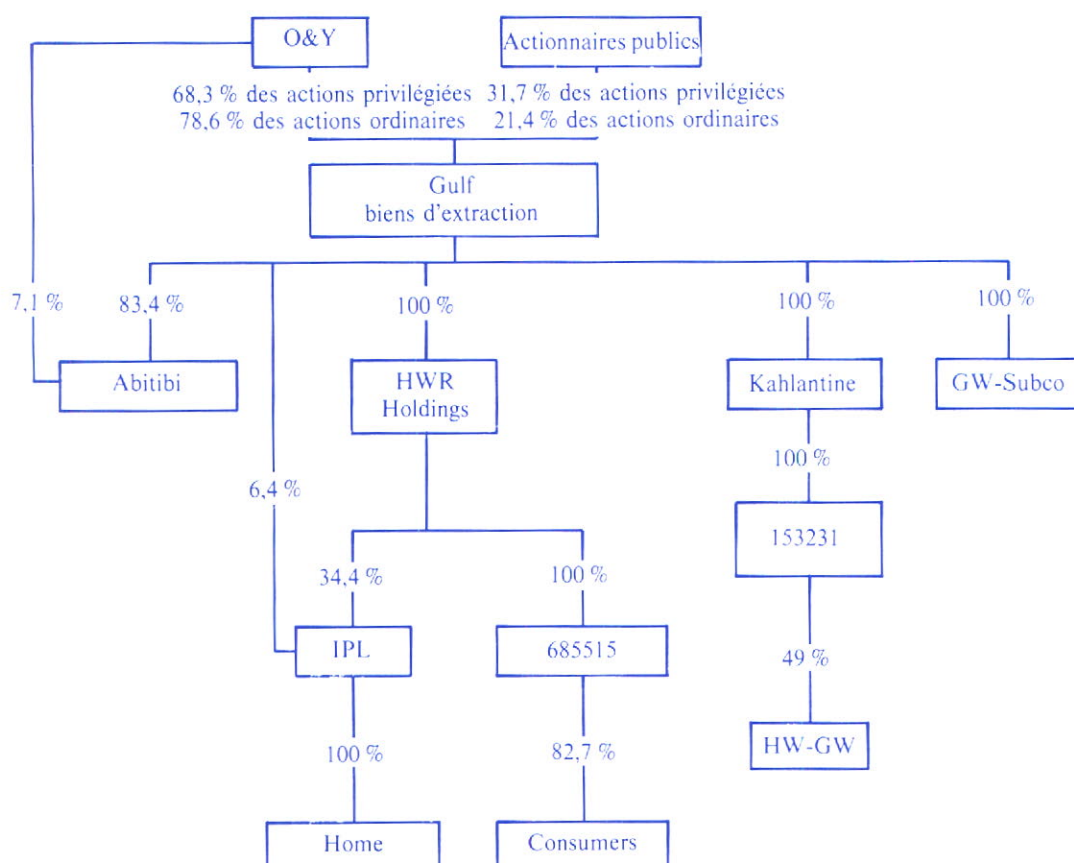
20 actions ordinaires de GW Limited

Si l'ordonnance définitive est accordée le 22 juin 1987, la date de mise en application devrait, selon toute attente, avoir lieu le 1<sup>er</sup> juillet 1987. Immédiatement après la réception de l'ordonnance définitive, Gulf aura recours aux médias pour annoncer la date de mise en application projetée.

### Structure de l'entreprise

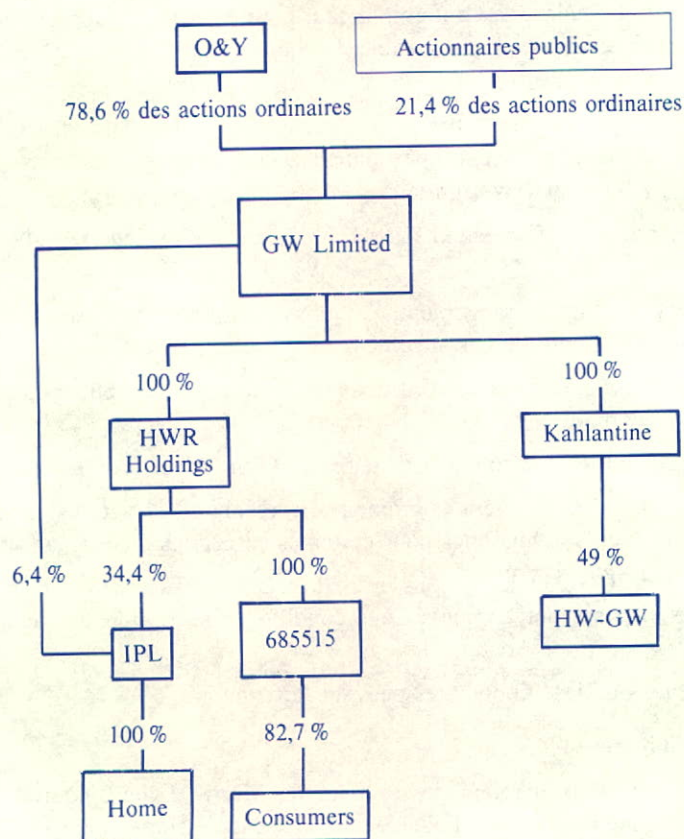
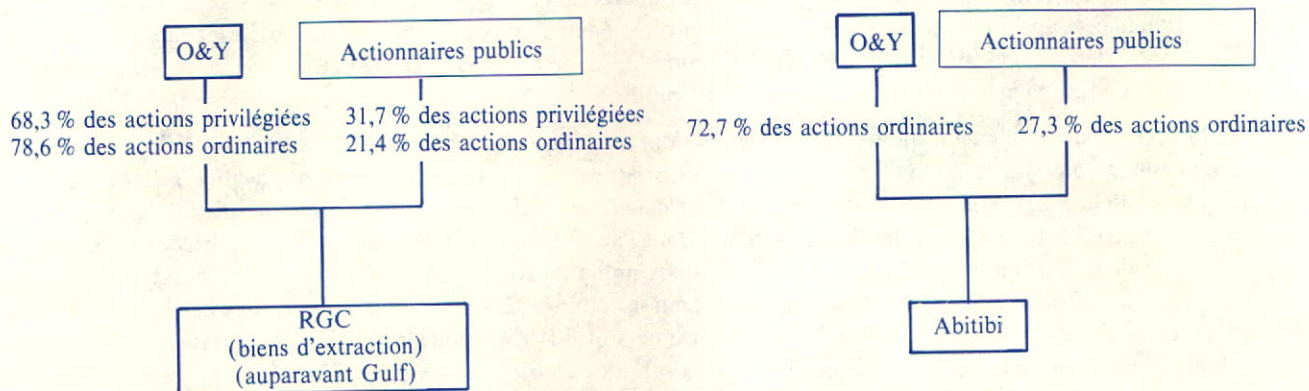
Le diagramme suivant représente les relations d'entreprise de Gulf, son actionnaire principal et ses actionnaires publics, ses filiales et ses placements pertinents à l'arrangement (i) comme ils existaient au 21 mai 1987 et (ii) comme ils existeront immédiatement après la date de mise en application.

i) *Au 21 mai 1987*





- ii) Immédiatement après la date de mise en application  
(et en supposant la fusion d'Abitibi et de Holdco-Abitibi)



## **Approbation et recommandation du conseil d'administration de Gulf**

**Le conseil d'administration de Gulf a conclu à l'unanimité que l'arrangement est équitable et raisonnable pour les porteurs d'actions ordinaires de Gulf et il recommande à ces derniers de voter en faveur de l'approbation de l'arrangement.**

Les ratios de conversion des actions reflètent les pourcentages applicables des actions ordinaires de Gulf qui seront échangées, après que certaines mesures provisoires énoncées dans le programme d'arrangement auront été prises, contre des actions ordinaires de RGC, des actions ordinaires de GW Limited et, lors de la fusion d'Abitibi et de Holdco-Abitibi, contre des actions ordinaires d'Abitibi.

Les ratios de conversion approximatifs des actions ont été fixés par la direction de Gulf à la lumière des renseignements obtenus le 20 mai 1987 et peuvent être redressés à la date de mise en application selon la formule indiquée dans le programme d'arrangement. Dans le calcul des ratios de conversion approximatifs des actions, la direction de Gulf a tenu compte de divers facteurs, dont l'actif appartenant à RGC et GW Limited, l'endettement de RGC et de GW Limited, les fonds autogénérés après impôt de RGC, d'Abitibi et de GW Limited, le relevé des dividendes de Consumers et d'IPL, le relevé des opérations boursières sur les actions ordinaires de Gulf, les actions ordinaires d'Abitibi et les actions ordinaires de Consumers et d'IPL, la convention d'actionnaires intervenue entre Gulf et Allied-Lyons PLC dont il est question sous la rubrique *Renseignements sur GW Limited — HW-GW*, et les taux d'intérêt.

Le conseil d'administration a reçu des conseils financiers et un avis de Merrill Lynch Canada Inc. (*Merrill Lynch*), tel qu'il est décrit sous la rubrique *L'arrangement — Avis du courtier en valeurs mobilières*. Lors d'assemblées ayant eu lieu les 8 et 20 mai 1987, le conseil d'administration a étudié l'arrangement et a conclu à l'unanimité qu'il est équitable et raisonnable pour les porteurs d'actions ordinaires de Gulf.

En conséquence, le conseil d'administration de Gulf a approuvé l'arrangement à l'unanimité et il a autorisé qu'il soit soumis aux porteurs d'actions ordinaires de Gulf et à la cour pour en obtenir l'approbation. Pour en arriver à la conclusion que l'arrangement était équitable et raisonnable, le conseil d'administration s'est notamment fondé sur les éléments suivants :

- 1) les modalités de l'arrangement qui offrent aux porteurs d'actions ordinaires de Gulf l'occasion de posséder directement, sur une base proportionnelle, une participation dans trois sociétés ouvertes distinctes, soit RGC, Abitibi et GW Limited;
- 2) l'avis de Merrill Lynch dont il est question sous la rubrique *L'arrangement — Avis du courtier en valeurs mobilières*;
- 3) la procédure d'approbation de l'arrangement, y compris l'approbation obligatoire de la cour après une audition lors de laquelle l'équité de l'arrangement sera étudiée;
- 4) la fusion projetée d'Abitibi et de Holdco-Abitibi à la date de mise en application immédiatement après la prise d'effet de l'arrangement;
- 5) le traitement fiscal des porteurs d'actions ordinaires de Gulf en vertu de l'arrangement;
- 6) les actions ordinaires de RGC, les actions ordinaires d'Abitibi et les actions ordinaires de GW Limited constitueront des placements admissibles pour certaines catégories d'épargnants;
- 7) les actions ordinaires de RGC et les actions ordinaires d'Abitibi seront inscrites à la cote de certaines Bourses et certaines Bourses ont approuvé sous condition l'inscription des actions ordinaires de GW Limited; et
- 8) les droits de dissidence que les actionnaires peuvent faire valoir.

## **Avis du courtier en valeurs mobilières**

Le conseil d'administration de Gulf a retenu les services de Merrill Lynch, courtier en valeurs mobilières canadien, pour que celui-ci lui donne des conseils financiers à l'égard de l'arrangement et lui fournisse son avis sur certaines questions s'y rapportant. Merrill Lynch a fourni au conseil d'administration de Gulf un avis selon lequel (i) si la date de mise en application est le 20 mai 1987, les ratios de conversion des actions lors de la conversion d'actions ordinaires de Gulf en actions ordinaires de RGC, en actions ordinaires de Holdco-Abitibi et en actions ordinaires de GW Limited seraient équitables et raisonnables du point de vue financier pour les porteurs d'actions



ordinaires de Gulf, et (ii) l'arrangement sont équitables et raisonnables d'un point de vue financier pour les porteurs d'actions ordinaires de Gulf.

Un exemplaire de l'avis de Merrill Lynch fourni au conseil d'administration de Gulf est reproduit en substance en annexe C de la présente circulaire d'information et devrait être lu dans son ensemble par les actionnaires de Gulf.

Pour rendre son avis, Merrill Lynch s'est fondée, notamment, sur les facteurs suivants qu'elle a examinés : (i) les renseignements d'ordre public dans la présente circulaire d'information; (ii) la situation financière passée, actuelle et éventuelle de Gulf, de RGC, d'Abitibi et de GW Limited, tel qu'il y avait lieu, avant et après l'arrangement et les opérations en cours décrites dans la présente circulaire d'information; (iii) les entretiens avec la direction de Gulf et celle d'Abitibi et certains renseignements et déclarations confidentiels obtenus de celles-ci; et (iv) d'autres analyses de données statistiques, financières et de placement pertinentes. Merrill Lynch a supposé l'exactitude et la complétude des renseignements financiers et autres renseignements auxquels elle s'est fiée et n'a pas tenté de les vérifier de manière indépendante.

Dans le cadre de son avis, Merrill Lynch a fait plusieurs suppositions importantes, notamment que toutes les conditions préalables à l'arrangement seront satisfaites et que l'arrangement sera mis en application de la façon envisagée dans la présente circulaire d'information. Merrill Lynch n'a reçu aucune directive et n'est assujettie à aucune limitation de la part de Gulf ou d'O&Y dans le cadre de son avis et elle a été choisie pour rendre les services précités à l'égard de l'arrangement en raison de son expérience en la matière et de sa connaissance des sociétés visées. Merrill Lynch est une maison canadienne de courtage en valeurs mobilières entièrement intégrée qui organise des appels publics à l'épargne et des placements privés de titres de participation et d'emprunt pour des sociétés et des gouvernements émetteurs. Merrill Lynch offre des conseils aux sociétés et aux gouvernements et des services de recherche très techniques pour tous ses clients.

Gulf a convenu de verser à Merrill Lynch une rémunération de 900 000 \$ pour ses services de conseiller financier dans le cadre de l'arrangement, y compris la remise de l'avis d'équité dont il est question ci-dessus, et Gulf a de plus convenu de rembourser à Merrill Lynch les menues dépenses raisonnables que celle-ci aura engagées, y compris les honoraires et débours de ses conseillers juridiques; elle a convenu d'indemniser Merrill Lynch au sujet de certaines responsabilités qu'elle peut contracter à cet égard, y compris les obligations en vertu de la législation applicable en matière de valeurs mobilières, ou de régler les paiements que Merrill Lynch peut être tenue de verser en rapport avec de telles responsabilités.

Au cours des deux dernières années, Merrill Lynch a agi en qualité de preneur ferme et a fourni divers services de conseiller financier à Gulf et ses filiales, autres qu'Abitibi, pour lesquels elle a reçu une rémunération totale d'environ 2 900 000 \$. Merrill Lynch a agi en qualité de chef de file dans le cadre d'une émission d'actions ordinaires et de bons de souscription d'actions ordinaires par Abitibi en mars 1986 et elle a reçu d'Abitibi une rémunération de 2 millions de dollars à cet égard.

Tant à l'égard de Gulf et des membres de son groupe qu'autrement en dehors de l'arrangement, les modalités d'un contrat de services financiers et autres avec Merrill Lynch ont été fixées ou font actuellement l'objet de négociation en ce qui a trait aux avances. La rémunération relative à l'émission projetée d'actions ordinaires de RGC est décrite sous la rubrique *Renseignements sur RGC — Opérations en cours — Financement en actions de RGC*. La rémunération des autres services n'a pas encore été arrêtée.

Merrill Lynch a agi en qualité de conseiller financier de Gulf dans le cadre de l'acquisition par celle-ci d'actions de HWR en avril 1986 et elle a reçu une rémunération d'environ deux millions de dollars de Gulf en rapport avec de tels services. Merrill Lynch a également agi à titre de conseiller financier de Gulf dans le cadre du programme d'arrangement statutaire visant à regrouper Gulf et HWR, arrangement qui est entré en vigueur en octobre 1986, et elle a reçu une rémunération de 600 000 \$ de Gulf dans le cadre de tels services. Merrill Lynch a de plus fourni des services de conseiller financier à O&Y dans le cadre de son acquisition d'actions de Gulf Canada Limitée auprès de Chevron Corporation en août 1985 et elle a reçu une rémunération de 1 100 000 \$ à cet égard. Merrill Lynch Money Markets Inc., société faisant partie du groupe de Merrill Lynch, a fourni des services de conseiller financier et de placement à O&Y au cours des deux dernières années, y compris des services de prise ferme dans le cadre d'une marge de crédit d'effets commerciaux obtenue par O&Y en rapport avec le financement de certaines de ses propriétés productives de revenus pour lesquels elle a reçu une rémunération globale d'environ 446 250 \$ US.

Outre les divers services de conseiller financier et autres services connexes qu'elle a rendus à Gulf et à O&Y au cours des deux dernières années, Merrill Lynch rendra d'autres services de cette nature à l'avenir selon toute attente. En outre, Gulf et O&Y retiennent à l'occasion les services de différents courtiers en valeurs mobilières dont Merrill



Lynch à l'occasion pour exécuter des opérations sur titres dans le cours habituel des affaires et Merrill Lynch a reçu la rémunération habituelle à cet égard.

### **Mode d'échange des actions ordinaires de Gulf**

Lors de la mise en application de l'arrangement et de la fusion d'Abitibi et de Holdco-Abitibi, les certificats représentant des actions ordinaires de Gulf doivent être remis à l'agent chargé de la tenue des registres en échange de certificats représentant le nombre approprié d'actions ordinaires de RGC, d'actions ordinaires d'Abitibi et d'actions ordinaires de GW Limited. Une copie de la lettre d'envoi est jointe à la présente circulaire d'information pour les porteurs d'actions ordinaires de Gulf afin de faciliter l'échange. Cette lettre d'envoi précise les modalités de l'échange effectué par l'arrangement et le mode de remise des certificats représentant les actions ordinaires de Gulf à l'agent chargé de la tenue des registres. Dès que possible après la remise des certificats représentant des actions ordinaires de Gulf tel qu'il est précité, l'agent chargé de la tenue des registres remettra des certificats d'actions ordinaires de RGC, d'actions ordinaires d'Abitibi et d'actions ordinaires de GW Limited conformément aux directives énoncées dans la lettre d'envoi.

*Fractions d'action.* Aucun certificat ni certificat provisoire représentant des fractions d'action ordinaire de RGC, d'action ordinaire d'Abitibi ou d'action ordinaire de GW Limited ne sera émis. Des arrangements seront plutôt pris pour la vente contre espèces de fractions desdites actions par l'intermédiaire de l'agent chargé de la tenue des registres au nom des actionnaires ayant droit à de telles participations et pour le partage proportionnel du produit en découlant.

*Omission de déposer les certificats représentant des actions ordinaires de Gulf.* Tout certificat représentant auparavant des actions ordinaires de Gulf non déposé avec tous les autres documents nécessaires avant le dixième anniversaire de la date de mise en application cessera de représenter une réclamation de quelque nature que ce soit. À cette date, les actions ordinaires de RGC, les actions ordinaires d'Abitibi ou les actions ordinaires de GW Limited auxquelles l'ancien porteur inscrit de ce certificat représentant des actions ordinaires de Gulf avait droit seront réputées avoir été remises à RGC, à Abitibi ou à GW Limited, selon le cas, ainsi que tous les dividendes, distributions et intérêts que détenait cet ancien porteur inscrit.

### **Programme d'arrangement et convention d'arrangement**

Les conseils d'administration respectifs de Gulf, de GW Limited, de Holdco-Abitibi, de GW-Subco et d'O&Y Entreprises ont autorisé le programme d'arrangement et ces sociétés ont conclu une convention en date du 20 mai 1987 (la *convention d'arrangement*) pour donner suite à l'arrangement. Un exemplaire de la convention d'arrangement est joint en annexe B à la présente circulaire d'information et un exemplaire du programme d'arrangement est inclus comme supplément I de la convention d'arrangement.

### **Conditions préalables à la mise en application de l'arrangement**

Pour que l'arrangement prenne effet, les événements suivants doivent avoir lieu :

- a) l'arrangement doit recevoir l'approbation des porteurs d'actions ordinaires de Gulf de la façon indiquée sous la rubrique *Approbation des actionnaires* ci-dessous;
- b) l'arrangement doit recevoir l'approbation de la cour, tel qu'il est décrit sous la rubrique *Approbation de la cour* ci-dessous; et
- c) les autres conditions de l'arrangement mentionnées sous la rubrique *Autres conditions préalables à l'arrangement* ci-dessous doivent être respectées ou faire l'objet d'une renonciation.

Lors de l'observation des conditions précitées, le conseil d'administration de Gulf entend faire déposer des statuts d'arrangement auprès du Directeur en vertu de la LSCC, ainsi que tout autre document que ce dernier jugera nécessaire pour qu'il puisse délivrer un certificat de modification donnant effet à l'arrangement. On ne peut prévoir le moment précis de la date de mise en application. Cependant, cette date sera annoncée par les médias habituels lorsqu'elle sera connue.

En dépit de ce qui précède, la convention d'arrangement peut prendre fin (et, en conséquence, l'arrangement n'aura pas lieu) en tout temps avant ou après la tenue d'une assemblée extraordinaire, mais au plus tard à la date de mise en application de la convention par Gulf, GW Limited, Holdco-Abitibi, GW-Subco et O&Y Entreprises sans qu'aucune autre mesure ne doive être prise par les actionnaires de Gulf ou par la cour.



### ***Approbation des actionnaires***

Tel qu'il est prévu dans l'ordonnance provisoire, pour que l'arrangement prenne effet, la résolution sur l'arrangement doit être adoptée par les porteurs d'actions ordinaires de Gulf, avec ou sans modification, lors de l'assemblée extraordinaire, par au moins deux tiers des votes exprimés.

### ***Intentions de certains actionnaires au sujet de l'arrangement***

O&Y est propriétaire réel de 153 786 890 actions ordinaires de Gulf, soit environ 78,6 % des actions ordinaires de Gulf en circulation. O&Y a avisé Gulf qu'elle avait l'intention d'exercer les votes afférents à ses actions ordinaires de Gulf en faveur de la résolution sur l'arrangement. En conséquence, l'approbation des actionnaires est assurée.

Tous les administrateurs et membres de la haute direction de Gulf ont affirmé qu'ils entendaient exercer les votes afférents aux actions ordinaires de Gulf leur appartenant ou qu'ils détenaient en faveur de la résolution sur l'arrangement. Les administrateurs et les membres de la haute direction de Gulf, sauf Albert, Paul et Ralph Reichmann, sont propriétaires réels, en tant que groupe, d'actions ordinaires de Gulf qui représentent moins de un dixième de un pour cent du nombre total des actions ordinaires de Gulf en circulation. Toutes les actions ordinaires d'O&Y Developments appartiennent directement et indirectement en propriété réelle aux membres de la famille Reichmann, y compris Albert, Paul et Ralph Reichmann.

### ***Approbation de la cour***

Un arrangement en vertu de la LSCC exige l'approbation de la cour. Avant l'envoi postal de la présente circulaire d'information, Gulf a obtenu l'ordonnance provisoire prévoyant la convocation et la tenue de l'assemblée extraordinaire et les autres questions de procédure. L'avis de demande de l'ordonnance définitive paraît au début du présent document.

Tel qu'il est indiqué dans l'avis de demande, l'audition relative à l'ordonnance définitive devrait avoir lieu le 22 juin 1987, sous réserve de l'approbation de l'arrangement par les actionnaires lors de l'assemblée extraordinaire. Lors de cette audition, tous les porteurs d'actions ordinaires de Gulf qui désirent y participer ou y être représentés ou encore y soumettre une preuve ou y prendre la parole peuvent le faire, sous réserve du dépôt d'un avis de comparution et de l'observation des autres exigences.

L'autorité de la cour est très large en vertu de la LSCC. Gulf a été avisée par Davies, Ward & Beck, conseillers juridiques canadiens de Gulf, que la cour étudiera notamment le caractère raisonnable de l'arrangement. La cour peut approuver l'arrangement tel qu'il a été proposé ou tel qu'elle pourra le modifier de quelque façon que ce soit, sous réserve de l'observation des autres conditions qu'elle jugera appropriées, le cas échéant.

### ***Autres conditions préalables à l'arrangement***

Conformément à la convention d'arrangement, les obligations respectives, de Gulf, de GW Limited, de Holdco-Abitibi, de GW-Subco et d'O&Y Entreprises en ce qui a trait à la conclusion de l'arrangement sont également soumises à l'observation des conditions suivantes :

- a) la Bourse de Toronto doit avoir approuvé sous condition l'inscription des actions ordinaires de GW Limited pouvant être émises lors de l'arrangement à la date de mise en application ou le plus tôt possible par la suite, sous réserve de l'observation des exigences habituelles de ladite Bourse, et les actions ordinaires de RGC, les actions privilégiées de premier rang, série 1 de RGC et les actions ordinaires d'Abitibi continueront d'être inscrites à la cote de la Bourse de Toronto;
- b) tous les consentements, ordonnances, règlements, approbations et assurances, y compris les approbations et les ordonnances réglementaires et judiciaires requises, nécessaires ou souhaitables pour la conclusion de l'arrangement, devront avoir été obtenus ou reçus des personnes, autorités ou organismes compétents en la matière, y compris, sans restriction, en vertu de la loi de l'Ontario intitulée *Securities Act* et de la législation similaire en matière de valeurs mobilières de toutes les provinces canadiennes et des États-Unis d'Amérique et de ses États;
- c) aucune ordonnance ni aucun décret limitant ou obligeant la conclusion des opérations envisagées par l'arrangement ne doit être en vigueur;



- d) aucun des consentements, ordonnances, règlements, approbations ou assurances nécessaires à la mise en application de l'arrangement ne renfermera des modalités ni n'exigera des ententes ou garanties jugées insatisfaisantes ou inacceptables par une des parties; et
- e) la convention d'arrangement ne doit pas avoir pris fin tel qu'il y est prévu.

La condition énoncée à l'alinéa (d) ci-dessus peut faire l'objet d'une renonciation par chacune des parties à la convention de l'arrangement. La Bourse de Toronto a approuvé sous condition l'inscription des actions ordinaires de GW Limited pouvant être émises lors de l'arrangement, sous réserve de l'observation des exigences habituelles de ladite Bourse.

Selon la direction de Gulf, tous les consentements, ordonnances, règlements, approbations ou assurances d'importance qui sont requis pour la conclusion de l'arrangement seront obtenus avant la date de mise en application dans le cours habituel lorsque la demande en sera faite.

### **Incidences fiscales de l'arrangement pour les actionnaires de Gulf**

Voici un aperçu des incidences fiscales de l'arrangement et de la fusion d'Abitibi et de Holdco-Abitibi pour les actionnaires de Gulf. D'une nature générale seulement, ce sommaire ne saurait constituer des conseils à l'intention d'un actionnaire particulier de Gulf, ni être interprété comme tels. **Les actionnaires de Gulf devraient consulter leurs propres conseillers fiscaux au sujet de leur situation particulière.**

#### *Incidences de l'impôt fédéral sur le revenu au Canada*

De l'avis de Davies, Ward & Beck, conseillers juridiques canadiens de Gulf, le sommaire suivant présente fidèlement les principales incidences de l'impôt fédéral sur le revenu au Canada découlant de l'arrangement et s'appliquant en général aux actionnaires de Gulf. Le sommaire est fondé sur la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la *loi*) et les règlements formulés en vertu de ladite loi tels qu'ils existent actuellement, sur certaines décisions fiscales anticipées de Revenu Canada, Impôt, et sur la compréhension des pratiques administratives actuelles de Revenu Canada, Impôt, par les conseillers juridiques. Le ministre des Finances a récemment annoncé au public diverses propositions visant à modifier la loi. Le sommaire suivant en matière d'impôt sur le revenu demeurera tel quel si la loi est modifiée selon les propositions. Le présent sommaire n'anticipe aucun changement à la loi par mesure législative ou judiciaire ni n'en a tenu compte et il n'a considéré aucune loi provinciale ou territoriale en matière d'impôt au Canada ni aucune loi fiscale de juridictions étrangères.

Lorsqu'il y avait lieu, on a fait un renvoi aux différentes étapes du programme d'arrangement décrites dans le supplément I de l'annexe B à la présente circulaire d'information. Le sommaire devrait être lu dans le cadre de la description des modalités du programme d'arrangement et de la description des actions spéciales de Gulf/Abitibi et des actions spéciales de Gulf/GW qui seront émises en vertu de certaines mesures provisoires du programme d'arrangement.

#### *Résidents*

Le commentaire suivant s'applique aux porteurs d'actions ordinaires de Gulf qui résident au Canada, détiennent leurs actions ordinaires de Gulf comme biens en immobilisations et traitent à distance avec Gulf et O&Y. Les actions ordinaires de Gulf seront habituellement considérées comme des biens en immobilisations pour leurs porteurs, à moins qu'elles ne soient détenues dans le cadre d'une entreprise ou qu'elles n'aient été acquises dans le cadre d'une affaire à caractère commercial. Certains actionnaires dont les actions ordinaires de Gulf pourraient ne pas être autrement admissibles en tant que biens en immobilisations auront peut-être le droit d'obtenir cette admissibilité en faisant le choix permis à l'article 39(4) de la loi.

*Conversion d'actions.* Un porteur d'actions ordinaires de Gulf ne réalisera aucune incidence fiscale immédiate à la suite de l'échange de chaque action ordinaire de Gulf contre environ 0,29 d'action spéciale de Gulf/Abitibi (selon la définition et la description paraissant dans le programme d'arrangement), le cinquième d'une action spéciale de Gulf/GW (selon la définition et la description paraissant dans le programme d'arrangement) et les deux tiers d'une action ordinaire de RGC. Le prix de base rajusté (selon la définition de la loi) des actions ordinaires de Gulf, pour le porteur, sera réparti entre ses actions spéciales de Gulf/Abitibi, ses actions spéciales de Gulf/GW et ses actions ordinaires de RGC proportionnellement par rapport à la juste valeur marchande desdites actions immédiatement après cet échange.



*Échanges d'actions.* Sauf tel qu'il est mentionné ci-dessous, un porteur d'actions ordinaires de Gulf ne sera pas tenu de reconnaître un gain ou une perte à l'échange de ses actions spéciales de Gulf/Abitibi contre des actions ordinaires de Holdco-Abitibi ou lors de l'échange de ses actions spéciales de Gulf/GW contre des actions ordinaires de GW Limited avant la fusion de GW Limited (*GW avant la fusion*) et de GW-Subco. Ce porteur d'actions ordinaires de Gulf sera considéré avoir acquis ses actions ordinaires de Holdco-Abitibi lors de l'échange à un coût égal à son prix de base rajusté de ses actions spéciales de Gulf/Abitibi et de ses actions ordinaires de GW avant la fusion lors de l'échange, à un coût égal au prix de base rajusté de ses actions spéciales de Gulf/GW.

Un porteur d'actions ordinaires de Gulf ayant échangé ses actions spéciales de Gulf/Abitibi ou ses actions spéciales de Gulf/GW en vertu de l'arrangement et qui, dans sa déclaration d'impôt pour l'année d'imposition durant laquelle l'échange a lieu, a inclus, dans le calcul de son revenu pour cette année, toute partie du gain ou de la perte en capital résultant de la disposition d'actions spéciales de Gulf/Abitibi échangées contre des actions ordinaires de Holdco-Abitibi ou de la disposition d'actions spéciales de Gulf/GW échangées contre des actions ordinaires de GW avant la fusion sera considéré avoir disposé de toutes ses actions spéciales de Gulf/Abitibi ou de toutes ses actions spéciales de Gulf/GW ainsi échangées, moyennant un produit de disposition égal à la juste valeur marchande des actions spéciales de Gulf/Abitibi ou des actions spéciales de Gulf/GW ayant ainsi fait l'objet d'une disposition, et avoir acquis des actions ordinaires de Holdco-Abitibi ou des actions ordinaires de GW avant la fusion à un coût égal à la juste valeur marchande desdites actions, respectivement. Un porteur peut décider de réaliser un gain ou une perte en capital à la disposition de ses actions spéciales de Gulf/Abitibi sans réaliser un gain ou une perte en capital à l'égard de ses actions spéciales de Gulf/GW et vice versa. Un porteur qui décide de réaliser un gain ou une perte en capital réalisera un gain en capital (ou une perte en capital) à l'échange dans la mesure de l'excédent (ou de l'insuffisance) de ce produit de disposition par rapport au prix de base rajusté des actions spéciales de Gulf/Abitibi ou des actions spéciales de Gulf/GW ainsi échangées. La moitié de tout pareil gain en capital (le *gain en capital imposable*) réalisé par un actionnaire sera incluse dans son revenu. Dans la plupart des cas, un actionnaire ne pourra déduire toute pareille perte en capital que des gains en capital conformément aux dispositions de la loi.

Dans le cas d'une société commerciale qui réalise une perte en capital à la disposition d'actions spéciales de Gulf/Abitibi ou d'actions spéciales de Gulf/GW, le montant de toute pareille perte en capital établi par ailleurs sera diminué du montant des dividendes reçus auparavant sur les actions ordinaires de Gulf dans la mesure et selon les circonstances prescrites par la loi. Des règles similaires s'appliquent lorsqu'une société commerciale est membre d'une société de personnes ou bénéficiaire d'une fiducie propriétaire d'actions ordinaires de Gulf avant l'arrangement.

Les particuliers (autres que les fiducies) peuvent se prévaloir d'une exemption cumulative à vie pour les gains en capital nets jusqu'à concurrence de 500 000 \$ (250 000 \$ des gains en capital nets imposables) introduite graduellement sur une période de six ans, dont la limite cumulative des gains en capital nets est de 100 000 \$ en 1987, 200 000 \$ en 1988, 300 000 \$ en 1989 et 500 000 \$ en 1990 et pour les années subséquentes. On avise les particuliers que les gains en capital réalisés par un porteur particulier d'actions spéciales de Gulf/Abitibi ou d'actions spéciales de Gulf/GW à la suite de l'échange ne pourront être inclus dans l'exemption cumulative à vie du particulier. Revenu Canada a pris la position voulant qu'un gain en capital réalisé par un porteur à la disposition d'une action ordinaire de RGC, d'une action ordinaire de Holdco-Abitibi (qui deviendra une action ordinaire d'Abitibi à la suite de la fusion d'Abitibi et de Holdco-Abitibi) ou d'une action ordinaire de GW Limited après l'arrangement ne pourra non plus être inclus dans l'exemption cumulative à vie du particulier. Les porteurs désirant utiliser leur exemption cumulative à vie lors d'une disposition subséquente d'actions ordinaires de RGC, d'actions ordinaires d'Abitibi ou d'actions ordinaires de GW Limited devraient en conséquence consulter leurs conseillers fiscaux.

En vertu de la pratique actuelle d'évaluation de Revenu Canada, un porteur d'actions ordinaires de RGC, d'actions ordinaires de GW Limited ou d'actions ordinaires d'Abitibi qui reçoit une somme en espèces de plus de 200 \$ au lieu d'une fraction d'action ordinaire de RGC, d'une action ordinaire de GW Limited ou d'une action ordinaire d'Abitibi conformément à l'arrangement et à la fusion subséquente de Holdco-Abitibi et d'Abitibi peut, soit traiter le gain ou la perte lors de la disposition de la fraction correspondante de l'action ordinaire de RGC, de l'action ordinaire de GW Limited ou de l'action ordinaire d'Abitibi comme un gain ou une perte en capital dans le calcul de son revenu soit, d'autre part, soustraire la somme en espèces reçue du prix de base rajusté des actions ordinaires de RGC, des actions ordinaires de GW Limited et des actions ordinaires d'Abitibi.



*Fusions.* Un porteur ne réalisera aucun gain ni aucune perte en capital à la suite de la disposition de ses actions ordinaires de GW avant la fusion et de son acquisition d'actions ordinaires de GW Limited lors de la fusion de GW avant la fusion et de GW-Subco. Le coût, pour l'actionnaire, d'actions ordinaires de GW Limited reçues lors de la fusion correspondra au prix de base rajusté, immédiatement avant la fusion, de ses actions ordinaires de GW avant la fusion.

Un porteur ne réalisera aucun gain ni aucune perte en capital lors de sa disposition d'actions ordinaires de Holdco-Abitibi et de son acquisition d'actions ordinaires d'Abitibi-Price Inc. lors de la fusion de Holdco-Abitibi et d'Abitibi. Le coût, pour l'actionnaire, des actions ordinaires d'Abitibi-Price Inc. reçues lors de la fusion correspondra au prix de base rajusté de ses actions ordinaires de Holdco-Abitibi immédiatement avant la fusion.

*Règles transitoires.* À cause des réorganisations visant Gulf et ses sociétés devancières qui ont eu lieu en 1985 et 1986 et vu l'arrangement, l'application des règles transitoires en vertu des Règles de 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu qui pourraient par ailleurs permettre à certains actionnaires d'utiliser la *zone en franchise d'impôt* dans le calcul du prix de base rajusté de leurs actions ordinaires de RGC, de leurs actions ordinaires d'Abitibi et de leurs actions ordinaires de GW Limited reçues en vertu de l'arrangement et de la fusion subséquente d'Abitibi et de Holdco-Abitibi, pourraient leur être refusée. Les actionnaires assujettis aux règles transitoires devraient consulter leurs conseillers fiscaux.

*Actionnaires dissidents.* Tel qu'il est commenté ci-dessous sous la rubrique *Actionnaires dissidents*, un porteur d'actions ordinaires de Gulf peut faire valoir sa dissidence à l'égard de l'arrangement et dans un tel cas, il a le droit de recevoir de Gulf le paiement de la juste valeur de ses actions. Un actionnaire dissident qui reçoit un paiement égal à la juste valeur de ses actions ordinaires de Gulf sera considéré comme faisant racheter lesdites actions moyennant un produit égal au paiement de cette somme. En règle générale, un actionnaire dissident sera réputé avoir reçu un dividende par action égal au montant de l'excédent du paiement par action sur le capital versé de cette action et il réalisera un gain en capital (ou une perte en capital) dans la mesure de l'excédent (ou de l'insuffisance) du capital versé par action, après déduction des frais de disposition, par rapport à son prix de base rajusté de cette action. Selon Gulf, au 31 mars 1987, le capital versé de chaque action ordinaire de Gulf s'établissait à 3,06 \$ et, si tous les bons de souscription de Gulf avaient été exercés à cette date, le capital versé de chacune desdites actions se seraient établi à 3,10 \$. Le traitement des gains et des pertes en capital est commenté ci-dessus, sous la rubrique *Résidents — Échanges d'actions*.

Dans le cas d'un actionnaire particulier, tout dividende réputé sera inclus dans le calcul de son revenu et sera assujetti aux règles de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes qui s'appliquent habituellement aux dividendes imposables reçus de sociétés commerciales canadiennes imposables. Le montant majoré de ce dividende ne sera pas inclus dans le calcul de l'admissibilité du particulier à la déduction annuelle jusqu'à concurrence de 1 000 \$ pour les revenus de placements de sources canadiennes admissibles.

Un dividende réputé reçu par une société commerciale sera inclus dans le calcul de son revenu, mais pourra d'habitude être également déduit du calcul de son revenu imposable. Un actionnaire qui est une *corporation privée* (selon la définition de cette expression dans la loi) ou toute autre société commerciale directement ou indirectement contrôlée de quelque façon que ce soit par un particulier ou un groupe apparenté de particuliers ou au bénéfice de l'un d'eux peut être tenu de payer un impôt remboursable de 33 1/3 % en vertu de la partie IV de la loi sur tout dividende réputé dans la mesure où ce dividende peut être déduit dans le calcul du revenu imposable de la société commerciale.

#### *Non-résidents*

Le commentaire suivant s'applique aux actionnaires de Gulf qui ne résident pas au Canada, traitent à distance avec Gulf et O&Y et n'utilisent ni ne détiennent pas leurs actions ordinaires de Gulf dans le cadre d'une entreprise exercée au Canada et ne sont pas réputés le faire.

*Conversion d'actions.* Les incidences fiscales pour un non-résident du Canada lors de l'échange de chaque action ordinaire de Gulf contre environ 0,29 d'action spéciale de Gulf/Abitibi (selon la définition et la description de cette expression dans le programme d'arrangement), le cinquième d'une action spéciale de Gulf/GW (selon la définition et la description de cette expression dans le programme d'arrangement) et les deux tiers d'une action ordinaire de RGC sont identiques à celles qui visent un résident du Canada, tel qu'il est indiqué sous la rubrique *Résidents — Conversion d'actions*.



*Échanges d'actions.* Un non-résident du Canada n'est pas assujéti à l'impôt en vertu de la loi à l'égard d'un gain en capital réalisé lors de la disposition d'une action d'une société commerciale ouverte, à moins que l'action ne représente un bien canadien imposable pour son porteur. L'action constituera un bien canadien imposable pour son porteur si, en tout temps durant la période de cinq ans précédant immédiatement une disposition, le non-résident, des personnes avec qui le non-résident traitait avec un lien de dépendance ou le non-résident et des personnes avec qui il traitait avec un lien de dépendance étaient propriétaires d'au moins 25 % des actions émises de toute catégorie ou série d'actions de la société commerciale ou si, lorsqu'il a cessé d'être résident du Canada, le porteur a décidé que l'action soit un bien canadien imposable. Gulf est une société commerciale ouverte aux fins de la loi. En conséquence, sauf lorsqu'un actionnaire pour qui ses actions ordinaires de Gulf représentent un bien canadien imposable, un porteur non-résident d'actions ordinaires de Gulf qui échange ses actions spéciales de Gulf/Abitibi contre des actions ordinaires de Holdco-Abitibi et ses actions spéciales de Gulf/GW contre des actions ordinaires de GW avant la fusion n'inclura aucun gain ni perte en capital réalisé à l'échange dans le calcul de son revenu en vertu de la loi.

Les incidences fiscales pour un non-résident du Canada pour qui les actions ordinaires de Gulf représentent un bien canadien imposable lors de l'échange de ses actions spéciales de Gulf/Abitibi contre des actions ordinaires de Holdco-Abitibi et de ses actions spéciales de Gulf/GW contre des actions ordinaires de GW avant la fusion sont identiques à celles qui visent les résidents du Canada, tel qu'il est indiqué dans les deux premiers paragraphes et dans le cinquième paragraphe paraissant sous la rubrique *Résidents — Échanges d'actions*. L'imposition fédérale de tout gain en capital réalisé par un porteur sera assujétiée aux dispositions de tout traité fiscal intervenu entre le Canada et le pays de résidence de cet actionnaire dissident.

Lorsque des actions ordinaires de Gulf constituent des biens canadiens imposables pour un porteur non-résident, les actions ordinaires de RGC acquises par ce porteur en vertu de l'arrangement en échange des actions ordinaires de Gulf seront habituellement réputées constituer des biens canadiens imposables pour ce porteur. De plus, toute action ordinaire de GW avant la fusion ou action ordinaire de Holdco-Abitibi acquise en vertu de l'arrangement sera réputée constituer un bien canadien imposable, à moins que ce porteur n'ait produit une déclaration d'impôt sur le revenu canadien pour l'année d'imposition durant laquelle la date de mise en application a lieu et n'ait inclus, dans le calcul de son revenu pour cette année, toute portion du gain ou de la perte en capital résultant de la disposition d'actions spéciales de Gulf/Abitibi ou d'actions spéciales de Gulf/GW, selon le cas. Aux fins de décider si des actions ordinaires de GW avant la fusion ou des actions ordinaires de Holdco-Abitibi représentent des biens canadiens imposables pour le porteur, celui-ci peut décider de réaliser un gain ou une perte en capital à la disposition de ses actions spéciales de Gulf/Abitibi sans réaliser un gain ou une perte en capital à l'égard de ses actions spéciales de Gulf/Abitibi et vice versa.

*Fusion.* Les incidences fiscales, pour un non-résident du Canada, de la fusion de GW avant la fusion et de GW-Subco ainsi que de Holdco-Abitibi et d'Abitibi sont identiques à celles qui visent les résidents du Canada, tel qu'il est indiqué sous la rubrique *Résidents — Fusion*. Lorsque les actions ordinaires de GW avant la fusion représentent des biens canadiens imposables pour le porteur, les actions ordinaires de GW reçues par le porteur lors de la fusion représenteront également des biens canadiens imposables. De même, lorsque les actions ordinaires de Holdco-Abitibi représentent des biens canadiens imposables pour le porteur, les actions ordinaires d'Abitibi reçues par ce dernier lors de la fusion représenteront des biens canadiens imposables.

*Règles transitoires.* Le commentaire qui figure sous la rubrique *Résidents — Règles transitoires* s'applique également aux actionnaires non-résidents. Cependant, tel qu'il est commenté sous la rubrique *Non-résidents — Échange d'actions*, un actionnaire non-résident n'est pas assujéti à l'impôt en vertu de la loi à l'égard d'un gain en capital réalisé lors de la disposition d'une action par une société ouverte telle RGC, Abitibi ou GW Limited, à moins que l'action ne représente un bien canadien imposable pour le porteur. Les actionnaires non-résidents dont les actions ordinaires de Gulf représentent des biens canadiens imposables et pour qui les règles transitoires peuvent s'appliquer devraient consulter leurs conseillers fiscaux.

*Actionnaires dissidents.* Tel qu'il est commenté ci-dessous sous la rubrique *Actionnaires dissidents*, un porteur d'actions ordinaires de Gulf peut faire valoir sa dissidence à l'égard de l'arrangement et, s'il le fait, il a le droit de recevoir de Gulf le paiement de la juste valeur de ses actions. Un actionnaire dissident qui reçoit un paiement égal à la juste valeur marchande de ses actions ordinaires de Gulf sera considéré avoir fait racheter lesdites actions moyennant un produit égal au montant de ce paiement. Un actionnaire dissident sera réputé avoir reçu un dividende imposable par action égal au montant de l'excédent de son paiement par action sur le capital versé de cette action et,



si ses actions ordinaires de Gulf constituent un bien canadien imposable, il réalisera un gain en capital (ou une perte en capital) par action dans la mesure de l'excédent (ou de l'insuffisance) du capital versé par action par rapport à l'ensemble de son prix de base rajusté de cette action et des coûts nets de disposition de ladite action. Selon Gulf, au 31 mars 1987, le capital versé de chaque action ordinaire de Gulf s'établissait à 3,06 \$ et, si tous les bons de souscription de Gulf ont été exercés à cette date, le capital versé de chacune desdites actions se serait établi à 3,10 \$.

Tout pareil dividende sera assujéti à la retenue d'impôt. En vertu de la loi, le taux de la retenue d'impôt sur les dividendes s'établit à 25 %. Ce taux peut être réduit en vertu des dispositions de tout traité fiscal intervenu entre le Canada et le pays de résidence de celui qui reçoit le dividende. La Convention fiscale de 1980 entre le Canada et les États-Unis d'Amérique prévoit une réduction générale du taux de la retenue d'impôt canadienne à 15 % pour les dividendes reçus sur les actions d'une société résidant au Canada (telle Gulf) par les résidents des États-Unis et prévoit également que ce taux est ramené à 10 % lorsque le propriétaire réel des dividendes est une société résidant aux États-Unis et possédant au moins 10 % des actions comportant droit de vote de la société qui paie le dividende.

Le traitement des gains ou des pertes en capital réalisés par un actionnaire dissident de Gulf pour qui ses actions ordinaires représentent des biens canadiens imposables est commenté ci-dessus sous la rubrique *Résidents — Échanges d'actions*. L'imposition fédérale de tout pareil gain en capital sera assujéti aux dispositions de tout traité fiscal intervenu entre le Canada et le pays de résidence de cet actionnaire dissident.

### *Incidences de l'impôt fédéral sur le revenu aux États-Unis*

Sullivan & Cromwell, conseillers juridiques américains de Gulf, ont avisé cette dernière que le texte suivant constitue un aperçu général des incidences de l'impôt fédéral sur le revenu aux États-Unis résultant de l'arrangement qui s'appliquent habituellement à un actionnaire public de Gulf qui est un citoyen, un résident ou une société des États-Unis (ci-après appelé un *contribuable américain*). On incite les contribuables américains à consulter leurs propres conseillers fiscaux au sujet des incidences fiscales particulières de l'arrangement qui les visent, y compris les incidences fiscales de l'arrangement aux fins de l'impôt sur le revenu local et des États des États-Unis.

### *Réception d'actions ordinaires d'Abitibi et d'actions ordinaires de GW Limited*

À cause de la préparation des mesures nécessaires à la mise en application de l'arrangement, les mesures seront vraisemblablement traitées comme une seule opération dans le cadre de laquelle, aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu aux États-Unis, Gulf a distribué des actions ordinaires d'Abitibi et des actions ordinaires de GW Limited aux porteurs d'actions ordinaires de Gulf et a changé son nom pour RGC.

Le montant de la distribution correspondra à la juste valeur marchande des actions ordinaires d'Abitibi et des actions ordinaires de GW Limited reçues par les porteurs d'actions ordinaires de Gulf et englobera le montant en espèces reçu à la place des fractions d'action, le cas échéant. Gulf a décidé que son bénéfice et ses profits accumulés aux fins de l'impôt sur le revenu des États-Unis dépasseront probablement le montant de la distribution et en conséquence, la distribution des actions ordinaires d'Abitibi et des actions ordinaires de GW Limited sera vraisemblablement traitée comme un dividende et imposée dès leur réception par les contribuables américains comme un revenu ordinaire. Comme Gulf est une société étrangère aux États-Unis, les contribuables américains qui sont des sociétés ne seront pas admissibles à la déduction de 80 % pour les dividendes reçus à l'égard de la distribution. Si Gulf n'avait aucun bénéfice ni profit actuels ou accumulés égaux ou supérieurs au montant de la distribution, le montant de la distribution dépassant de tels bénéfices et profits serait d'abord traité comme un remboursement de capital non imposable dans la mesure de l'assiette fiscale du contribuable américain par rapport aux actions ordinaires de Gulf, et ensuite à titre de gain, dans la mesure de l'excédent de la distribution sur l'assiette fiscale du contribuable américain à l'égard des actions ordinaires de Gulf. L'assiette fiscale d'un contribuable américain à l'égard des actions reçues dans le cadre de la distribution correspondra à la juste valeur marchande desdites actions et la période durant laquelle les actions sont détenues par le contribuable américain débutera le lendemain du jour où il devient propriétaire desdites actions.

### *Échange d'actions ordinaires de Gulf contre des actions ordinaires de RGC*

En supposant que la réception d'actions ordinaires d'Abitibi et d'actions ordinaires de GW Limited soit traitée comme il est décrit ci-dessus aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu aux États-Unis, un contribuable américain ne reconnaîtrait aucun gain ni aucune perte à la réception d'actions ordinaires de RGC en échange d'actions ordinaires



de Gulf. La période de détention des actions ordinaires de RGC engloberait, pour les contribuables américains détenant des actions ordinaires de Gulf comme biens en immobilisations, la période durant laquelle les actions ordinaires de Gulf échangées étaient détenues, et le prix de base rajusté, pour un contribuable américain, des actions ordinaires de RGC reçues à l'échange équivaudrait à son prix de base rajusté des actions ordinaires de Gulf échangées. En conséquence, si ce contribuable américain vend des actions ordinaires de RGC et avait un prix de base rajusté de ses actions ordinaires de Gulf supérieur à la valeur des actions ordinaires de RGC au moment de la vente, le contribuable américain reconnaîtrait une perte en capital lors de la vente. En vertu de l'Internal Revenue Code of 1986 des États-Unis, tel qu'il a été modifié (le *code*), les pertes en capital ne peuvent habituellement pas servir à réduire le revenu ordinaire (y compris le revenu de dividendes) sauf, dans le cas des contribuables particuliers, dans la mesure de 3 000 \$ US (1 500 \$ US dans le cas d'un contribuable marié produisant une déclaration distincte).

La somme en espèces reçue au lieu d'une fraction d'action ordinaire de RGC serait traitée comme ayant été reçue lors de son échange. En conséquence, les contribuables américains reconnaîtraient un gain ou une perte égal à la différence entre la somme en espèces reçue et le prix de base rajusté de cette fraction d'action pour un contribuable américain.

#### *Crédits d'impôt à l'égard de l'impôt canadien*

Si, tel qu'il est expliqué plus haut sous la rubrique *Incidences de l'impôt fédéral sur le revenu au Canada — Non-résidents — Échanges d'actions*, les contribuables américains pour qui les actions ordinaires de Gulf représentent un *bien canadien imposable* paient un impôt canadien à la suite de l'arrangement, un actionnaire qui est un contribuable américain aura alors droit à un crédit qu'il pourra déduire de son impôt fédéral sur le revenu des États-Unis en fonction du montant de l'impôt canadien qu'il doit payer en résultat de l'arrangement, sous réserve des limitations énoncées dans l'*Internal Revenue Code* (le *code*). Les contribuables américains qui reconnaissent un gain en capital à la réception d'actions ordinaires d'Abitibi et d'actions ordinaires de GW Limited devraient consulter leurs conseillers fiscaux sur la possibilité de déduire tout impôt canadien dans leur situation particulière.

#### *Actionnaires dissidents*

Tel qu'il est commenté ci-dessous sous la rubrique *Actionnaires dissidents*, un porteur d'actions ordinaires de Gulf peut faire valoir sa dissidence à l'égard de l'arrangement et peut en conséquence recevoir le paiement de la juste valeur desdites actions. Un actionnaire dissident qui est un contribuable des États-Unis et reçoit un paiement égal à la valeur de ses actions ordinaires de Gulf sera considéré avoir fait racheter ses actions ordinaires de Gulf moyennant le montant reçu. Ce paiement sera imposable à titre de dividende, à moins que le rachat (i) n'entraîne la *cessation complète* de la participation de l'actionnaire dans Gulf au sens de l'article 302(b)(3) du *code*; (ii) ne soit *sensiblement disproportionné* à l'égard de l'actionnaire au sens de l'article 302(b)(2) du *code*; ou (iii) *ne soit pas essentiellement équivalent à un dividende* au sens de l'article 302(b)(1) du *code*. Pour établir si le rachat satisfait à un des trois critères précités, les règles de propriété réputée d'actions que renferme l'article 318 du *code* s'appliqueront. Si un des trois critères est satisfait, un actionnaire qui est un contribuable américain reconnaîtra un gain ou une perte égal à la différence entre le montant reçu et son prix de base rajusté de ses actions ordinaires de Gulf. Ce gain ou cette perte correspondra au gain ou à la perte en capital si les actions ordinaires de Gulf sont détenues comme biens en immobilisations et sera un gain ou une perte en capital à long ou à court terme en fonction de la période de détention par l'actionnaire.

Si, tel qu'il est expliqué ci-dessus sous la rubrique *Incidences de l'impôt fédéral sur le revenu au Canada — Non-résidents — Actionnaires dissidents*, un impôt canadien est retenu sur tout montant versé à l'actionnaire, un contribuable américain aura alors droit à un crédit qu'il pourra déduire de son impôt fédéral sur le revenu aux États-Unis pour tout impôt canadien payable sur le paiement qu'il aura reçu pour ses actions ordinaires de Gulf, le tout sous réserve de limitations du *code*. Cependant, si, tel qu'il est décrit ci-dessus, le paiement à l'actionnaire dissident n'est pas traité comme un dividende aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral aux États-Unis, le gain sera considéré comme un revenu en provenance des États-Unis, et en conséquence, les contribuables américains verront leur possibilité de réclamer le crédit limite, à moins qu'ils n'aient des revenus de sources étrangères (aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu aux États-Unis) résultant d'autres opérations durant leur année d'imposition en cours ou toute autre année imposable pouvant résulter du report prospectif ou rétrospectif du crédit. En conséquence, les contribuables américains qui font valoir leur dissidence à l'égard de l'arrangement devraient consulter leurs



conseillers fiscaux au sujet de la possibilité de déduire tout impôt canadien payé ou retenu à la réception des montants relatifs à la juste valeur de leurs actions, compte tenu de leur situation particulière.

### **Actionnaires dissidents**

En vertu du programme d'arrangement et conformément à l'ordonnance provisoire, un porteur d'actions ordinaires de Gulf a le droit de faire valoir sa dissidence et de recevoir le paiement de la juste valeur desdites actions s'il s'oppose à l'arrangement et si cet arrangement prend effet. Un actionnaire peut faire valoir sa dissidence seulement à l'égard de l'ensemble des actions ordinaires de Gulf qu'il détient au nom d'un même propriétaire réel et qui sont immatriculées au nom de l'actionnaire. En conséquence, un actionnaire ne peut s'opposer à l'arrangement en ce qui a trait à des actions ordinaires de Gulf s'il exerce en faveur de la résolution sur l'arrangement les votes afférents auxdites actions qui appartiennent réellement à un même propriétaire.

Pour faire valoir sa dissidence, un porteur d'actions ordinaires de Gulf doit envoyer au secrétaire de Gulf, bureau 600, 1 First Canadian Place, Toronto (Ontario) M5X 1A9, au plus tard lors de l'assemblée extraordinaire, une opposition écrite (un *avis d'opposition*) à la résolution sur l'arrangement. Un vote contre la résolution de l'arrangement ou une abstention de vote ne saurait constituer une opposition écrite. Cependant, un actionnaire n'est pas tenu d'exercer les votes afférents à ses actions ordinaires de Gulf contre la résolution sur l'arrangement pour exprimer son opposition. Dans les 10 jours suivant l'approbation de la résolution sur l'arrangement par les actionnaires de Gulf lors de l'assemblée extraordinaire, Gulf enverra, à chaque actionnaire ayant déposé un avis d'opposition, un avis indiquant que la résolution sur l'arrangement a été adoptée (*l'avis de la société*). Il n'est pas nécessaire qu'un avis de la société soit envoyé aux actionnaires ayant voté en faveur de la résolution sur l'arrangement ou ayant retiré leur avis d'opposition.

Dans les 20 jours suivant la réception de l'avis de la société ou, si l'actionnaire dissident ne reçoit aucun avis de la société, dans les 20 jours après qu'il ait pris connaissance de l'adoption de la résolution sur l'arrangement, l'actionnaire dissident doit envoyer un avis écrit à Gulf indiquant son nom et son adresse, le nombre d'actions ordinaires de Gulf qu'il détient et à l'égard desquelles il fait valoir sa dissidence ainsi qu'une demande de paiement de la juste valeur desdites actions (*la demande de paiement*). Dans les 30 jours qui suivent, l'actionnaire dissident doit envoyer les certificats d'actions représentant lesdites actions à Gulf ou à l'agent chargé de la tenue des registres. Ces certificats d'actions seront endossés par Gulf ou par l'agent chargé de la tenue des registres qui y indiquera un avis selon lequel le porteur est un actionnaire dissident à qui il renverra lesdits certificats. Un actionnaire dissident qui omet d'envoyer ses certificats d'actions dans les délais requis perd ses droits de faire une demande de paiement de la juste valeur de ses actions.

Lors de l'envoi d'une demande de paiement à Gulf, un actionnaire dissident cesse d'avoir des droits en qualité d'actionnaire, sauf celui de recevoir le paiement de la juste valeur de ses actions, à moins qu'il ne retire sa demande de paiement avant que Gulf envoie une offre d'achat, tel qu'il est décrit ci-dessous, ou que l'arrangement n'ait pas lieu, auquel cas les droits de cet actionnaire seront rétablis à la date de son envoi de la demande de paiement. Si l'actionnaire dissident omet de respecter chacune des étapes requises pour faire valoir sa dissidence de manière efficace, il deviendra actionnaire de RGC, d'Abitibi et de GW Limited conformément à l'arrangement et à la fusion de Holdco-Abitibi et d'Abitibi.

Au plus tard sept jours après la date de mise en application ou, si elle est postérieure, la date à laquelle Gulf reçoit la demande de paiement, celle-ci enverra à chaque actionnaire dissident une offre écrite de paiement (*l'offre d'achat*) des actions ordinaires de Gulf d'après un montant qui, selon les administrateurs de Gulf, correspondra à la juste valeur desdites actions, accompagné d'une déclaration indiquant le mode de calcul de la juste valeur. Les offres d'achat relatives à une catégorie particulière d'actions ordinaires de Gulf seront toutes effectuées d'après les mêmes modalités.

Les actionnaires dissidents qui acceptent l'offre d'achat recevront, dans les 10 jours, le paiement de la juste valeur de leurs actions. L'offre d'achat expirera si Gulf n'a reçu aucune acceptation dans les 30 jours suivant la date à laquelle elle avait été formulée.

Si Gulf omet de faire une offre d'achat ou encore si l'actionnaire dissident omet d'accepter l'offre d'achat, Gulf peut s'adresser à un tribunal pour faire fixer la juste valeur des actions dans les 50 jours suivant la date de mise en application ou dans tout autre délai ultérieur que le tribunal peut autoriser. Gulf a l'intention de faire l'offre d'achat, et si cette offre d'achat n'est pas acceptée par l'actionnaire dissident, elle entend s'adresser aux tribunaux pour faire fixer la juste valeur des actions. Lorsqu'elle fera cette demande, Gulf avisera chaque actionnaire dissident visé de la



date, du lieu et des conséquences de la demande et lui fera part de son droit de comparaître personnellement ou de se faire représenter par son conseiller juridique. Si Gulf omet de faire une telle demande, un actionnaire dissident a le droit de s'en charger dans une autre période de 20 jours ou dans toute autre période supplémentaire que le tribunal peut autoriser. Les demandes dont il est question ci-dessus seront adressées à un tribunal compétent à l'endroit où Gulf a un bureau enregistré (soit actuellement Calgary (Alberta) Canada) ou dans la province de résidence de l'actionnaire dissident si Gulf y fait affaires. Tous les actionnaires dissidents dont les actions n'ont pas été achetées par Gulf seront regroupés comme parties dans le cadre de la demande et seront liés par la décision du tribunal. Le tribunal peut décider si un actionnaire dissident devrait se regrouper avec les autres actionnaires dissidents et établira une juste valeur pour les actions de tous les actionnaires dissidents.

Un actionnaire qui respecte chaque étape requise pour faire valoir sa dissidence de manière efficace a le droit de recevoir le paiement de la juste valeur des actions ordinaires de Gulf à l'égard desquelles il fait valoir sa dissidence, valeur qui sera fixée à la fermeture des bureaux le jour précédant la délivrance de l'ordonnance définitive.

### Inscriptions boursières

Les actions ordinaires de RGC sont inscrites à la cote des Bourses de Toronto, de Montréal, de Vancouver, d'Alberta et de l'American Stock Exchange. Les Bourses de Toronto, de Montréal, de Vancouver, d'Alberta et de l'American Stock Exchange ont approuvé sous condition l'inscription des actions ordinaires de GW Limited devant être émises lors de l'arrangement, sous réserve du dépôt d'une preuve de placement adéquat ou de tout autre document habituel. Les actions ordinaires d'Abitibi sont inscrites à la cote des Bourses de Toronto, de Montréal et de Vancouver. Une demande a été faite pour faire inscrire les actions ordinaires d'Abitibi à la cote de la New York Stock Exchange.

Les actions ordinaires de Gulf sont inscrites à la cote des Bourses de Toronto, de Montréal, de Vancouver, d'Alberta et de l'American Stock Exchange depuis le 10 février 1986. Auparavant, les actions ordinaires de Gulf Canada Limitée, société devancière de Gulf, étaient négociées auxdites Bourses. Cependant, à la suite de certaines transactions visant Gulf Canada Limitée, les prix des opérations sur les actions ordinaires de Gulf Canada Limitée ne sont pas jugés pertinents. Le tableau suivant résume la variation des cours et les volumes des opérations sur les actions ordinaires de Gulf à la Bourse de Toronto et à l'American Stock Exchange pendant les périodes indiquées :

|                                          | Bourse de Toronto |     |               | American Stock Exchange |     |               |
|------------------------------------------|-------------------|-----|---------------|-------------------------|-----|---------------|
|                                          | Hauts             | Bas | Volume        | Hauts                   | Bas | Volume        |
|                                          | (en dollars CA)   |     | (en milliers) | (en dollars US)         |     | (en milliers) |
| 1986, du 10 février au 31 mars .....     | 17½               | 14½ | 1 298         | 12¾                     | 10¼ | 3 167         |
| deuxième trimestre .....                 | 16¾               | 14¾ | 1 902         | 12                      | 10¾ | 2 221         |
| troisième trimestre .....                | 15½               | 12½ | 2 055         | 11                      | 9¼  | 3 021         |
| quatrième trimestre .....                | 15¾               | 12¾ | 3 016         | 11½                     | 9¼  | 2 532         |
| 1987, premier trimestre .....            | 30                | 15¾ | 12 606        | 22¾                     | 11¼ | 7 117         |
| du 1 <sup>er</sup> avril au 20 mai ..... | 33½               | 26  | 32¾           | 25½                     | 19¾ | 1 167         |

Le 22 janvier 1987, certaines modalités de l'arrangement ont été annoncées dans un communiqué de presse. Les modalités finales de l'arrangement ont été annoncées le 20 mai 1987. Le 21 janvier 1987, le cours de clôture des actions ordinaires de Gulf s'établissait à 17,50 \$ à la Bourse de Toronto et à 12,75 \$ US à l'American Stock Exchange. Le 21 mai 1987, ces prix s'établissaient respectivement à 30,125 \$ à la Bourse de Toronto et à 22,375 \$ US à l'American Stock Exchange.

Pour des renseignements relatifs aux cours du marché et au volume des opérations sur les actions ordinaires d'Abitibi, voir la rubrique *Renseignements sur Abitibi — Variation du cours et volume des opérations sur les actions ordinaires*.

### Admissibilité des titres de RGC, d'Abitibi et de GW Limited aux fins d'opérations

#### Canada

Gulf a obtenu ou demandé des ordonnances et des décisions auprès des divers commissions des valeurs mobilières et organismes de réglementation des provinces canadiennes qui les exigeaient, selon lesquelles les actions ordinaires de GW Limited devant être émises lors de l'arrangement peuvent être revendues sans restriction au



Canada par les actionnaires publics de Gulf. Les actions ordinaires de RGC et les actions ordinaires d'Abitibi peuvent être revendues sans restriction.

### ***États-Unis***

Les actions ordinaires de RGC, les actions ordinaires d'Abitibi et les actions ordinaires de GW Limited reçues par un actionnaire de Gulf qui ne fait pas partie du groupe de Gulf, de Holdco-Abitibi ou de GW Limited peuvent être revendues sans restriction en vertu de la loi intitulée *Securities Act of 1933*, selon les modifications qui y ont été apportées (la *loi de 1933*), si elles sont reçues à l'égard d'actions ordinaires de Gulf qui ne sont pas *sous restriction*. Une personne *faisant partie du groupe* de Gulf, d'Abitibi ou de GW Limited est une personne qui, directement ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, contrôle Gulf, Abitibi ou GW Limited, est contrôlée par l'une d'elles ou est sous contrôle commun avec l'une d'elles, selon le cas. Les actions ordinaires de Gulf *sous restriction* sont les actions qui ont été acquises directement ou indirectement de Gulf ou d'une personne faisant partie de son groupe dans le cadre d'une opération ou d'une série d'opérations ne visant aucun appel public à l'épargne.

### **Admissibilité aux fins de placement au Canada**

De l'avis de Davies, Ward & Beck, si l'arrangement et la fusion d'Abitibi et de Holdco-Abitibi avaient pris effet à la date des présentes, les actions ordinaires de RGC, les actions ordinaires d'Abitibi et les actions ordinaires de GW Limited devant être émises ou reçues en vertu de ceux-ci auraient constitué des placements admissibles sans la nécessité de recourir aux dispositions dites *omnibus*, mais sous réserve des dispositions générales en matière de placement pour :

- a) les compagnies d'assurance enregistrées ou détenant un permis en vertu de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques (Canada) ou de la Loi sur les compagnies d'assurance étrangères (Canada) et certains assureurs constitués ou organisés en vertu de la loi intitulée *Insurance Act* (Ontario);
- b) les sociétés de prêt régies en vertu de la Loi sur les compagnies de prêt (Canada), les sociétés de fiducie régies en vertu de la Loi sur les compagnies fiduciaires (Canada) et les sociétés de prêt et de fiducie régies en vertu de la loi intitulée *Loan and Trust Corporations Act* (Ontario); et
- c) les fonds de pensions régis ou enregistrés en vertu de la Loi sur les normes des prestations de pension, 1985 (Canada), la loi intitulée *Pension Benefits Act* (Ontario) ou la Loi sur les régimes supplémentaires de rentes (Québec).

De l'avis de ces conseillers juridiques, les actions ordinaires de RGC, les actions ordinaires d'Abitibi et les actions ordinaires de GW Limited constitueront des placements admissibles pour les fiducies régies par des régimes enregistrés d'épargne-retraite, des fonds enregistrés de revenus de retraite et des régimes de participation différée aux bénéfices en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) à la date de mise en application, dans le cas des actions ordinaires de RGC et des actions ordinaires d'Abitibi, et lors de l'inscription à la cote de l'une des Bourses de Toronto, de Montréal, de Vancouver et d'Alberta ou l'American Stock Exchange, dans le cas des actions ordinaires de GW Limited.

### **Frais de l'arrangement**

Les frais engagés par Gulf, Holdco-Abitibi et GW Limited à l'égard de l'arrangement, y compris, sans restriction, les frais financiers, de consultation, de comptabilité et les frais juridiques, ainsi que les frais de l'avis d'équité et de la préparation de la présente circulaire d'information seront à la charge des parties qui les engagent. On s'attend à ce que de tels frais s'élèvent à environ 5 millions de dollars, à l'exclusion des frais dans le cadre de la sollicitation de procurations pour l'assemblée annuelle et extraordinaire, tel qu'il est décrit sous la rubrique *Sollicitation de procurations*.



## TABLEAU DE LA STRUCTURE DU CAPITAL PRO FORMA DE RGC

Le tableau suivant doit être lu simultanément à la rubrique «Renseignements sur RGC — Opérations en cours» et «Renseignements sur GW Limited — Opérations en cours». Le tableau présente dans la colonne «avant les opérations en cours» la structure du capital pro forma de RGC au 31 mars 1987 et au 30 avril 1987 et montre à la colonne «après les opérations en cours» l'effet de certaines autres opérations décrites à la note 3 des «États financiers pro forma de RGC — Notes afférentes aux états financiers pro forma — 31 mars 1987» comme si, à des fins d'exemple uniquement, la date de mise en application de l'arrangement était le 31 mars 1987.

|                                                                                              | Autorisé (1)<br>(en millions sauf le<br>nombre d'actions) | Pro forma<br>31 mars 1987<br>en circulation<br>avant les<br>opérations<br>en cours (2) | Pro forma<br>31 mars 1987<br>en circulation<br>après les<br>opérations<br>en cours | Pro forma<br>30 avril 1987 en<br>circulation<br>avant les<br>opérations en<br>cours (2) | Pro forma<br>30 avril 1987 en<br>circulation<br>après les<br>opérations en<br>cours |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                              |                                                           | (en millions de dollars)                                                               |                                                                                    |                                                                                         |                                                                                     |
| <b>Dette à long terme (3) (4) (9)</b>                                                        |                                                           |                                                                                        |                                                                                    |                                                                                         |                                                                                     |
| Marge de crédit bancaire à<br>long terme (5) .....                                           | 1 200 \$ US                                               | 435 \$                                                                                 | \$                                                                                 | 432 \$                                                                                  | \$                                                                                  |
| Marge de crédit à long terme<br>(6) (7) .....                                                | 650 \$ US                                                 | 436                                                                                    |                                                                                    | 431                                                                                     |                                                                                     |
| Billets, 8½ % remboursables<br>jusqu'en 1997 (7) .....                                       | 125 \$ US                                                 | 124                                                                                    |                                                                                    | 127                                                                                     |                                                                                     |
| Billets, 15,35 % remboursables<br>jusqu'en 1988 (7) .....                                    | 100 \$ US                                                 | 104                                                                                    | 65                                                                                 | 107                                                                                     | 67                                                                                  |
| Billets, 14¾ %, échéant en<br>1992 (7) .....                                                 | 100 \$ US                                                 | 131                                                                                    | 131                                                                                | 134                                                                                     | 134                                                                                 |
| Billets, 8½ %, remboursables<br>jusqu'en 1991 (7) .....                                      | 112 \$ US                                                 | 112                                                                                    | 90                                                                                 | 115                                                                                     | 92                                                                                  |
| Emprunt à rembourser à New<br>BeuDril (8) .....                                              |                                                           |                                                                                        | 55                                                                                 |                                                                                         | 55                                                                                  |
| Autres obligations à long<br>terme .....                                                     |                                                           | 30                                                                                     | 6                                                                                  | 29                                                                                      | 6                                                                                   |
|                                                                                              |                                                           | <u>1 372</u>                                                                           | <u>347</u>                                                                         | <u>1 375</u>                                                                            | <u>354</u>                                                                          |
| <b>Avoir des actionnaires</b>                                                                |                                                           |                                                                                        |                                                                                    |                                                                                         |                                                                                     |
| Actions privilégiées de<br>premier rang .....                                                | illimité                                                  |                                                                                        |                                                                                    |                                                                                         |                                                                                     |
| Actions privilégiées de<br>premier rang à taux<br>fixe rajustable,<br>série 1 (2) (10) ..... | 171 007 335 act.                                          | 855                                                                                    | 855                                                                                | 855                                                                                     | 855                                                                                 |
| Actions privilégiées de<br>deuxième rang .....                                               | illimité                                                  |                                                                                        |                                                                                    |                                                                                         |                                                                                     |
| Actions ordinaires<br>(2) (11) (14) (15) .....                                               | illimité                                                  | 946                                                                                    | 1 391                                                                              | 946                                                                                     | 1 391                                                                               |
|                                                                                              |                                                           | (130 479 511 act.)                                                                     | (149 479 511 act.)                                                                 | (130 479 511 act.)                                                                      | (149 479 511 act.)                                                                  |
|                                                                                              |                                                           | <u>1 801</u>                                                                           | <u>2 246</u>                                                                       | <u>1 801</u>                                                                            | <u>2 246</u>                                                                        |
| <b>Structure du capital .....</b>                                                            |                                                           | <u>3 173 \$</u>                                                                        | <u>2 593 \$</u>                                                                    | <u>3 176 \$</u>                                                                         | <u>2 600 \$</u>                                                                     |

### NOTES:

- 1) En ce qui a trait à la dette à long terme, le terme «autorisé» signifie le montant émis à l'origine ou le montant maximum qui peut être retiré en vertu des marges renouvelables.
- 2) La dette à long terme qui sera celle de RGC correspondra à la dette à long terme actuelle de Gulf à la date de mise en application moins les 767 000 000 \$ reçus de GW Limited immédiatement après cette date. La valeur comptable accordée aux actions ordinaires de RGC sera le montant du placement net dans la division du pétrole et du gaz de Gulf à la date de mise en application plus les 300 000 000 \$ de billets à recevoir de GW Limited aux termes de l'arrangement moins le montant de la dette à long terme et les comptes de passif au titre de l'impôt sur le revenu de RGC à cette date et les 855 000 000 \$ d'actions privilégiées de premier rang, série 1 de RGC représentant la valeur de rachat de ces actions.



- 3) Comprend 70 000 000 \$ classés à titre de tranche à court terme de la dette à long terme au 31 mars 1987 et 71 000 000 \$ au 30 avril 1987 dans la colonne «avant les opérations en cours». En plus de la dette à long terme présentée, les impôts sur le revenu reportés de RGC s'élèvent à 286 000 000 \$ et les revenus reportés sur la production de gaz à 70 000 000 \$ au 31 mars 1987.
- 4) Tous les éléments de la dette à long terme de RGC sont non garantis et ont égalité de rang. La marge de crédit bancaire à long terme de RGC à laquelle il est fait référence aux notes 5 et 6 ci-dessous comporte des clauses restrictives relativement au montant de la dette à long terme consolidée impayée de RGC par rapport à l'avoir des actionnaires consolidé et aux impôts sur le revenu reportés de RGC.
- 5) Il y a lieu de se reporter à la note 18 de «Corporation Gulf Canada — Notes afférentes aux états financiers consolidés — 31 décembre 1986» pour les conditions relatives à la marge de crédit bancaire à long terme.
- 6) Il y a lieu de se reporter à la note 18 de «Corporation Gulf Canada — Notes afférentes aux états financiers consolidés — 31 décembre 1986» pour les conditions relatives à la marge de crédit à long terme.
- 7) Ces dettes représentent des obligations en dollars américains. Les montants en circulation pro forma ont été convertis en dollars canadiens au taux de change au comptant de fermeture le 31 mars et le 30 avril 1987 de 1 \$ US = 1,3051 \$ et 1,3377 \$ respectivement tel qu'il a été déclaré par la Banque du Canada.
- 8) Il y a lieu de se reporter à la rubrique «Renseignements sur RGC — Opérations en cours — Vente de BeauDril Limited».
- 9) RGC a assumé les droits et les obligations de Gulf relatifs à la débenture de Home tel qu'il est décrit à la note 6 de «Corporation Gulf Canada — Notes afférentes aux états financiers consolidés — 31 mars 1987». Selon les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis, les 200 000 000 \$ de débentures, 11 % émises par Debco et les débentures de Home détenues par Debco mentionnés à la note 6 de «Corporation Gulf Canada — Notes afférentes aux états financiers consolidés — 31 mars 1987» auraient été respectivement inclus dans la dette à long terme et les éléments d'actif à long terme.
- 10) Il y a lieu de se reporter à la rubrique «Renseignements sur RGC — Description du capital-actions» pour les conditions relatives aux actions privilégiées de premier rang, série 1 de RGC. Le montant total du capital versé aux fins de l'impôt au Canada sur les actions privilégiées de premier rang, série 1 de RGC s'élève à 67 000 000 \$.
- 11) Fondé sur le nombre d'actions ordinaires en circulation de Gulf au 31 mars 1987, le montant total du capital versé aux fins de l'impôt au Canada sur les actions ordinaires de RGC est de 299 000 000 \$ dans la colonne «avant les opérations en cours» et de 749 000 000 \$ dans la colonne «après les opérations en cours» après avoir tenu compte du financement en actions de RGC.
- 12) Il y a lieu de se reporter à la note 7 de «États financiers pro forma de RGC — Notes afférentes aux états financiers pro forma — 31 mars 1987» pour se renseigner sur les engagements pris aux termes des contrats de location-exploitation à long terme.
- 13) RGC peut être tenue d'acheter aux États-Unis les activités pétrolières et gazières de HPC, Inc., une filiale de HW-GW, en contrepartie de la prise en charge par RGC des dettes de ces entreprises et d'un versement au comptant de 227 000 000 \$, tel qu'il est décrit à la rubrique «Renseignements sur GW Limited — HW-GW — Contexte de la participation dans HW-GW». RGC a garanti les obligations de HWR Holdings, servant ainsi de caution pour la dette à long terme de la filiale en propriété exclusive de HW-GW. Allied-Lyons, qui détient 51 % de HW-GW, s'est engagée à indemniser RGC jusqu'à concurrence de 51 % de toute dette afférente à cette garantie. La dette éventuelle de RGC relative à cette garantie, après déduction de l'indemnité de Allied-Lyons, s'élève à 91 000 000 \$.
- 14) Au 30 avril 1987, Gulf comptait 327 100 bons de souscription en circulation. Après la date de mise en application, chacun de ces bons de souscription donne droit au détenteur d'acheter 1,733 action ordinaire de RGC au prix estimatif d'environ 24 \$ jusqu'à 16 h 00 (heure de Toronto) le 15 janvier 1988. De même, les détenteurs de bons de souscription qui sont également porteurs de débentures, 8½ % de HWR Holdings peuvent exercer simultanément les bons de souscription et les droits de conversion afférents aux débentures, 8½ % de HWR Holdings, jusqu'à 16 h 00 (heure de Toronto) le 15 janvier 1988, et recevoir, par conséquent, 74 519 actions ordinaires de RGC contre 43 bons de souscription plus le montant en capital de 1 000 \$ des débentures, 8½ % de HWR Holdings et approximativement un montant au comptant devant s'élever à approximativement 32 \$.



15) Les montants sont ceux au 31 mars 1987.

## STRUCTURE CONSOLIDÉE DU CAPITAL AU COÛT D'ORIGINE D'ABITIBI

Le tableau suivant décrit la structure du capital d'Abitibi aux 31 mars 1987 et 30 avril 1987.

|                                                                   | Autorisé<br>(en millions,<br>sauf<br>pour les actions) | Actions en<br>circulation au<br>31 mars 1987<br>(en millions de dollars) | Actions en<br>circulation<br>au<br>30 avril 1987 |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <b>Dette à long terme (3)</b>                                     |                                                        |                                                                          |                                                  |
| <b>Abitibi-Price et filiales</b>                                  |                                                        |                                                                          |                                                  |
| Déventures à fonds d'amortissement                                |                                                        |                                                                          |                                                  |
| 11⅜ % série G, échéant en 1995 (1) .....                          | 60 \$ US                                               | 42 \$                                                                    | 43 \$                                            |
| 10,15 % série H, échéant en 2000 (1) .....                        | 135 \$ US                                              | 145                                                                      | 148                                              |
| Déventures série I, 15¾ %, échéant en 1991 (1) .....              | 50 \$ US                                               | 65                                                                       | 67                                               |
| Emprunt à terme à taux variable, échéant en<br>1993 (1) (2) ..... | 103 \$ US                                              | 110                                                                      | 113                                              |
| Autres dettes à long terme .....                                  |                                                        | 62                                                                       | 51                                               |
|                                                                   |                                                        | <u>424</u>                                                               | <u>422</u>                                       |
| <b>Part de l'actionnaire minoritaire (4) .....</b>                |                                                        | <u>39</u>                                                                | <u>39</u>                                        |
| <b>Avoir des actionnaires</b>                                     |                                                        |                                                                          |                                                  |
| Actions privilégiées                                              |                                                        |                                                                          |                                                  |
| Série A — 134 900 (31 mars)<br>134 000 (30 avril) .....           | illimité                                               | 7                                                                        | 7                                                |
| Série C — 1 500 000 .....                                         | illimité                                               | 75                                                                       | 75                                               |
| Série F — 3 433 233 .....                                         | illimité                                               | 39                                                                       | 39                                               |
| Actions ordinaires — 69 237 505 .....                             | illimité                                               | 260                                                                      | 260                                              |
| Bénéfices non répartis (4) .....                                  |                                                        | 779                                                                      | 779                                              |
| Conversion des monnaies étrangères reportée (4) .....             |                                                        | 10                                                                       | 10                                               |
|                                                                   |                                                        | <u>1 170</u>                                                             | <u>1 170</u>                                     |
| <b>Structure consolidée du capital .....</b>                      |                                                        | <u>1 633 \$</u>                                                          | <u>1 631 \$</u>                                  |

### NOTES:

1. Les dettes représentent des obligations en dollars américains. Les montants en cours et redressés ont été convertis en dollars canadiens au taux de change au comptant de fermeture le 31 mars 1987 de 1 \$ US = 1,3051 \$; le 30 avril 1987 de 1 \$ US = 1,3377 \$ tel qu'il a été déclaré par la Banque du Canada.
2. L'intérêt est fixé à des taux se rapprochant du taux de base US, du taux des acceptations de banque en dollars US ou du taux interbancaire offert à Londres pour des emprunts en devises américaines et à des taux se rapprochant du taux eurocanadien ou du taux préférentiel des banques canadiennes pour des emprunts en devises canadiennes.
3. La dette à long terme comprend une tranche à court terme de 30 millions de dollars au 31 mars 1987 et de 31 millions de dollars au 30 avril 1987. Outre les dettes à long terme indiquées, Abitibi a des impôts sur le revenu reportés de 279 millions de dollars au 31 mars 1987.
4. Les chiffres sont en date du 31 mars 1987.



## STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ PRO FORMA DE GW LIMITED

Le tableau suivant doit être lu à la lumière des renseignements sur l'offre de droits ("offre de droits") dont il est question sous la rubrique "Renseignements sur GW Limited — Opérations en cours". Sous la colonne "avant l'offre de droits", le tableau présente la structure du capital pro forma de GW Limited au 31 mars 1987 et au 30 avril 1987 et, sous la colonne "après l'offre de droits", il reflète l'incidence de certaines opérations supplémentaires décrites à la note 1 b) de la rubrique "États financiers consolidés pro forma de GW Limited — Notes afférentes aux états financiers consolidés pro forma — 31 mars 1987" comme si, à titre d'exemple uniquement, la date de mise en application de l'arrangement avait été le 31 mars 1987.

|                                                                | Autorisé (1)<br>(en millions, sauf<br>le nombre d'actions) | Pro forma<br>31 mars 1987<br>En<br>circulation<br>avant l'offre<br>de droits (2) | Pro forma<br>31 mars 1987<br>En<br>circulation<br>après l'offre<br>de droits | Pro forma<br>30 avril 1987<br>En<br>circulation<br>avant l'offre<br>de droits (2) | Pro forma<br>30 avril 1987<br>En<br>circulation<br>après l'offre<br>de droits |
|----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                |                                                            | (en millions de dollars)                                                         |                                                                              |                                                                                   |                                                                               |
| <b>Dettes à long terme</b>                                     |                                                            |                                                                                  |                                                                              |                                                                                   |                                                                               |
| <b>GW Limited</b>                                              |                                                            |                                                                                  |                                                                              |                                                                                   |                                                                               |
| Facilités de crédit bancaire à long<br>terme à payer (3) ..... |                                                            | <u>767 \$</u>                                                                    | <u>767 \$</u>                                                                | <u>767 \$</u>                                                                     | <u>767 \$</u>                                                                 |
| <b>HWR Holdings</b>                                            |                                                            |                                                                                  |                                                                              |                                                                                   |                                                                               |
| Débiteures, 8,5 % et 11,5 %,<br>échéant en 1994 et 1995 .....  | 300 \$                                                     | 158                                                                              | 158                                                                          | 158                                                                               | 158                                                                           |
| Débiteure, 15,5 %, échéant en 1991                             | 125 \$                                                     | 124                                                                              | 124                                                                          | 124                                                                               | 124                                                                           |
| Billet, 13,0 %, échéant en 1989 ....                           | 25 £                                                       | 53                                                                               | 53                                                                           | 56                                                                                | 56                                                                            |
|                                                                |                                                            | <u>335</u>                                                                       | <u>335</u>                                                                   | <u>338</u>                                                                        | <u>338</u>                                                                    |
|                                                                |                                                            | <u>1 102</u>                                                                     | <u>1 102</u>                                                                 | <u>1 105</u>                                                                      | <u>1 105</u>                                                                  |
| <b>Avoir des actionnaires minoritaires(6) ..</b>               |                                                            | <u>5</u>                                                                         | <u>5</u>                                                                     | <u>5</u>                                                                          | <u>5</u>                                                                      |
| <b>Avoir des actionnaires</b>                                  |                                                            |                                                                                  |                                                                              |                                                                                   |                                                                               |
| Actions privilégiées de premier rang                           | Nombre illimité                                            |                                                                                  |                                                                              |                                                                                   |                                                                               |
| Actions privilégiées de deuxième<br>rang .....                 | Nombre illimité                                            |                                                                                  |                                                                              |                                                                                   |                                                                               |
| Actions ordinaires (4) (6) .....                               | Nombre illimité                                            | 587                                                                              | 887                                                                          | 587                                                                               | 887                                                                           |
|                                                                |                                                            | (39 143 853 act.)                                                                | (52 477 186 act.)                                                            | (39 143 853 act.)                                                                 | (52 477 186 act.)                                                             |
|                                                                |                                                            | <u>587</u>                                                                       | <u>887</u>                                                                   | <u>587</u>                                                                        | <u>887</u>                                                                    |
| <b>Capital consolidé .....</b>                                 |                                                            | <u>1 694 \$</u>                                                                  | <u>1 994 \$</u>                                                              | <u>1 697 \$</u>                                                                   | <u>1 997 \$</u>                                                               |

### NOTES:

1. Relativement au passif à long terme, "Autorisé" signifie le montant émis à l'origine ou la somme maximale pouvant être prélevée sur les facilités de crédit renouvelable.
2. En vertu de l'arrangement, Gulf transférera, en faveur de GW-Subco, sa participation directe de 6,4 % dans IPL, toutes les actions de HWR Holdings (propriétaire véritable d'une participation de 34 % dans IPL et d'une participation de 83 % dans Consumers) et toutes les actions de Kahlanine (propriétaire d'une participation de 49 % dans HW-GW par le biais de sa propriété à 100 % de 153231) en échange d'actions ordinaires de GW-Subco, de la prise en charge de la dette de 900 millions de dollars de Gulf à HWR Holdings et de 1 067 millions de dollars faisant l'objet d'un billet à ordre, dont 767 millions seront remboursés par GW Limited, successeur de GW-Subco, immédiatement après la date de mise en application, à même les facilités de crédit bancaire. La valeur comptable attribuée aux actions ordinaires de GW Limited correspondra à la valeur comptable de l'actif net de GW Limited à la date de mise en application moins le montant de la dette consolidée à court et à long terme de GW Limited à cette date.
3. GW Limited négocie actuellement des facilités de crédit d'au moins 900 millions de dollars comme le décrit la rubrique "Renseignements sur GW Limited — Opérations en cours — Financement".



4. Selon le nombre d'actions ordinaires de Gulf en circulation au 31 mars 1987, le total du capital libéré des actions ordinaires de GW Limited aux fins de l'impôt sur le revenu du Canada s'établit à environ 84 millions de dollars relativement aux actions ordinaires de GW Limited en circulation avant l'offre de droits et à 384 millions de dollars relativement aux actions ordinaires de GW Limited en circulation après l'offre de droits.
5. Se reporter à la note 4 de la rubrique "GW Limited — Notes afférentes aux états financiers consolidés pro forma — 31 mars 1987" pour une description des engagements, du passif éventuel et des obligations à long terme de Gulf qui seront pris en charge par GW Limited à la date de mise en application.
6. Montants au 31 mars 1987.

## RENSEIGNEMENTS SUR RGC

Gulf est une société prorogée en vertu de la LSCC le 11 décembre 1985. À la suite d'un arrangement aux termes de la LSCC qui a pris effet le 10 février 1986 et des transactions subséquentes s'y rapportant, Gulf a acquis tout l'actif et tout le passif de Gulf Canada Limitée. Conformément à des offres faites par Gulf sur le parquet des Bourses de Toronto et de Montréal le 23 avril 1986 et à un arrangement subséquent en vertu de la Loi de 1982 sur les compagnies (Ontario) ayant pris effet le 24 octobre 1986 ainsi qu'aux transactions ultérieures s'y rapportant, Gulf a acquis HWR et l'ensemble de son actif et de son passif. Certains biens de HWR ont par la suite été vendus.

Le siège social de Gulf se trouve au 401 - 9th Avenue S.W. (C.P. 130) à Calgary (Alberta) T2P 2H7, et son numéro de téléphone est : (403) 233-4000. Gulf a également des bureaux de direction situés au bureau 600, 1 First Canadian Place, Toronto (Ontario) M5X 1A9, dont le numéro de téléphone est (416) 864-3300.

Gulf oeuvre actuellement dans cinq principaux secteurs qui sont l'exploration, la mise en valeur, la production et la mise en marché de pétrole et de gaz par le biais de sa division pétrolière et gazière; l'industrie des produits forestiers tel qu'il est décrit sous la rubrique *Renseignements sur Abitibi — Activités d'Abitibi* par le biais de sa participation de 83 % dans Abitibi; l'entreprise de spiritueux distillés par le biais de sa participation de 49 % dans HW-GW, tel qu'il est décrit sous la rubrique *Renseignements sur GW Limited — Activités — HW-GW*; la distribution de gaz naturel par le biais de sa participation de 83 % dans Consumers, tel qu'il est décrit sous la rubrique *Renseignements sur GW Limited — Activités — Consumers*; et l'exploitation de pipelines et l'entreprise de ressources naturelles par le biais de sa participation de 41 % dans IPL et sa filiale en propriété exclusive, Home, tel qu'il est décrit sous la rubrique *Renseignements sur GW Limited — Activités — IPL*. À la date de mise en application de l'arrangement, Gulf changera son nom pour *Ressources Gulf Canada Limitée* et continuera d'être propriétaire de ses biens d'extraction et sa seule activité sera l'exploitation de l'entreprise qui relève actuellement de sa division pétrolière et gazière. Les renseignements suivants sur RGC supposent la mise en application de l'arrangement. Les références à Gulf renvoient à RGC après la date de mise en application.

### Renseignements financiers choisis

Le tableau suivant présente des renseignements financiers choisis de RGC pour les périodes indiquées. Ces renseignements doivent être lus simultanément aux rubriques «Exposé de la direction et analyse de la situation financière et des résultats d'exploitation», «Pétrole et gaz», «Réserves», «Production», «Sables pétrolifères», «Réglementation gouvernementale», aux états financiers de Corporation Gulf Canada — Division du pétrole et du gaz et aux états financiers pro forma non vérifiés de RGC, y compris les notes afférentes à ces derniers et les hypothèses établies à ces fins qui figurent ailleurs dans le présent document. Les renseignements financiers choisis ayant trait aux cinq exercices terminés le 31 décembre 1986 sont tirés des états financiers consolidés vérifiés de Gulf. Les renseignements financiers choisis pour les périodes terminées le 31 mars 1987 et 1986 sont tirés des états financiers consolidés non vérifiés. De l'avis de la direction, ces états financiers périodiques reflètent tous les ajustements qui se composent des comptes de régularisation habituels susceptibles de se répéter, nécessaires à une présentation juste de ces renseignements. Les résultats périodiques ne représentent pas nécessairement les résultats de n'importe quelle autre période périodique ou de l'exercice au complet.



|                                                                | Trois mois terminés le 31 mars |        |        | Exercice terminé le 31 décembre                             |          |          |          |          |          |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------|--------|--------|-------------------------------------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|
|                                                                | Pro Forma                      |        |        | Pro Forma                                                   |          |          |          |          |          |
|                                                                | 1987                           | 1987   | 1986   | 1986                                                        | 1986(1)  | 1985     | 1984     | 1983     | 1982     |
|                                                                | (non vérifié)                  |        |        | (le rapport des vérificateurs ne porte pas sur ces données) |          |          |          |          |          |
| (en millions de dollars à l'exception des montants par action) |                                |        |        |                                                             |          |          |          |          |          |
| Revenus provenant de l'exploitation                            |                                |        |        |                                                             |          |          |          |          |          |
| continue (2) . . . . .                                         | 261 \$                         | 257 \$ | 405 \$ | 1 245 \$                                                    | 1 213 \$ | 1 798 \$ | 1 781 \$ | 1 561 \$ | 1 280 \$ |
| Bénéfice provenant de l'exploitation continue                  | 31                             | 39     | 86     | 153                                                         | 124      | 317      | 251      | 247      | 146      |
| Bénéfice (3) . . . . .                                         | 31                             | 38     | 85     | 153                                                         | 102      | 310      | 242      | 242      | 146      |
| Bénéfice par action                                            |                                |        |        |                                                             |          |          |          |          |          |
| ordinaire (3) . . . . .                                        | 0,12                           |        |        | 0,68                                                        |          |          |          |          |          |
| Total de l'actif (3) . . . . .                                 | 3 131                          | 3 411  |        |                                                             | 3 438    | 2 488    | 2 394    | 2 254    | 1 949    |
| Dette à long terme . . . . .                                   | 347                            | 6      |        |                                                             | 6        | 13       | 16       | 21       | 2        |
| Encaisse et placements à court terme . . . . .                 | 233                            |        |        |                                                             |          |          |          |          |          |
| Dépenses en immobilisations et d'exploration . . . . .         | 47                             | 47     | 98     | 266                                                         | 266      | 382      | 499      | 648      | 662      |
| Valeur comptable par action ordinaire . . . . .                | 9,31                           |        |        |                                                             |          |          |          |          |          |

#### NOTES:

- 1) RGC a modifié sa base de comptabilisation pour les éléments d'actif et de passif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1986, tel qu'il est décrit à la note 1 de «Corporation Gulf Canada — Division du pétrole et du gaz — Notes afférentes aux états financiers — 31 décembre 1986».
- 2) Les ventes à l'exportation aux États-Unis, y compris les revenus venant du pétrole brut, sont décrites à la note 14 de «Corporation Gulf Canada — Division du pétrole et du gaz — Notes afférentes aux états financiers — 31 décembre 1986».
- 3) Les différences existant entre les principes comptables généralement reconnus au Canada et aux États-Unis, tels qu'ils s'appliquent à RGC pour les trois mois terminés le 31 mars 1987 et 1986 et pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986, sont décrits à la note 5 de «Corporation Gulf Canada — Division du pétrole et du gaz — Notes afférentes aux états financiers — 31 mars 1987» et à la note 15 de «Corporation Gulf Canada — Division du pétrole et du gaz — Notes afférentes aux états financiers — 31 décembre 1986». Il n'y a pas de différences importantes pour les quatre exercices terminés le 31 décembre 1985.

#### Exposé de la direction et analyse de la situation financière et des résultats d'exploitation

Similairement aux autres sociétés pétrolières et gazières canadiennes, le chiffre d'affaires et le bénéfice de RGC sont très sensibles à des facteurs indépendants de sa volonté. Dans l'ouest du Canada, la production maximale de pétrole brut et de gaz naturel autorisée est limitée par les statuts et les règlements sur la quantité établis périodiquement par les divers organismes de réglementation d'après une étude sérieuse des gisements, les méthodes de conservation et la demande du marché. De plus, le gouvernement de l'Alberta continue d'appliquer un plan proportionnel qui ajuste la production autorisée selon la demande totale du marché, ce qui entraîne qu'un gain ou une perte de la demande des consommateurs pour RGC ou d'autres doit éventuellement être partagé entre l'ensemble des producteurs de l'Alberta. L'effet conjugué d'une capacité insuffisante des pipelines au Canada et du programme de partage de la demande de l'Alberta a empêché RGC de produire du pétrole brut à sa pleine capacité.

De même, les prix du pétrole et du gaz sont maintenant fonction de la concurrence. Dans le cas du pétrole brut, le prix sur les marchés mondiaux a considérablement fluctué en 1986. Depuis la récente déréglementation des marchés du gaz naturel, le prix du gaz naturel est sensible à certains facteurs comme l'équilibre de l'offre et de la demande, les carburants concurrents et la demande sur les marchés des États-Unis.



L'Organisation des pays exportateurs de pétrole ("OPEP") doit se réunir en juin 1987. RGC n'est pas en mesure de prédire quelle incidence les décisions prises à ces réunions pourront avoir sur l'offre et les prix mondiaux du pétrole.

### *Les trois mois terminés le 31 mars 1987 comparativement aux trois mois terminés le 31 mars 1986*

Le bénéfice provenant de l'exploitation continue pour les trois mois terminés le 31 mars 1987 a été de 39 000 000 \$ comparativement à 86 000 000 \$ pour la période correspondante en 1986. Le bénéfice de 1986 incluait un gain de 77 000 000 \$ à la vente de certains biens-fonds liés aux ressources.

Abstraction faite de ce gain, le bénéfice a progressé de 30 000 000 \$ par rapport à celui de la période précédente. Les principales raisons de cette augmentation sont l'abolition des taxes sur les recettes pétrolières et gazières le 1<sup>er</sup> octobre 1986 et la réduction des impôts sur le revenu qui découlait principalement de l'arrangement de Gulf de février 1986 et de la dissolution de Gulf Resources Partnership. De plus, la diminution des activités d'exploration, des dépenses d'administration et des redevances a contribué à accroître le bénéfice. Ces facteurs ont toutefois été compensés en partie par la diminution des revenus, surtout due à la réduction des prix, et par la hausse de l'amortissement et de l'épuisement, surtout due à la radiation des puits de gaz recouverts partiellement compensée par l'extension de la vie résiduelle du matériel de forage de BeauDril Limited après que Gulf eut décidé de poursuivre son exploration dans la mer de Beaufort.

La production nette de pétrole brut et de dérivés liquides de gaz naturel, y compris le pétrole brut synthétique, s'est élevée à 72 800 barils par jour, soit une augmentation de 3 % par rapport aux 70 600 barils par jour du premier trimestre de 1986. La baisse de la production de source classique, résultant des programmes de partage de la demande de l'Alberta et de la capacité décroissante de production de certains gisements parvenus à maturité, a été compensée par l'accroissement de la production de pétrole brut synthétique à l'usine de Syncrude.

Les volumes nets de gaz naturel produits et vendus étaient de 254 millions de pieds cubes par jour comparativement à 248 millions de pieds cubes par jour en 1986. Les volumes bruts produits ont diminué en raison de la baisse de la demande, mais ce fait a été plus que compensé par la réduction des taux de redevances.

### *1986 comparativement à 1985*

Le bénéfice de 1986 provenant de l'exploitation continue a été de 124 000 000 \$ comparativement à 317 000 000 \$ en 1985. Cette diminution du bénéfice en 1986 découle de la chute des prix du pétrole brut et d'une réduction du bénéfice provenant des «autres postes». Les autres postes, en 1986, de 25 000 000 \$ comprennent un gain de 77 000 000 \$ à l'aliénation de certains biens-fonds partiellement compensée par une charge reflétant la réduction de la valeur comptable de certains biens-fonds, usines et outillage totalisant 52 000 000 \$. En 1985, les autres postes de 56 000 000 \$ comprenaient un gain de 90 000 000 \$ à la formation de Gulf Resources Partnership, partiellement compensé par la radiation nette de certains éléments d'actif improductifs totalisant 34 000 000 \$.

Le bénéfice avant autres postes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986 s'est élevé à 99 000 000 \$ comparativement aux 261 000 000 \$ gagnés en 1985.

Le facteur le plus important de changement est la chute des prix du pétrole brut qui reflète le fléchissement des prix sur les marchés mondiaux. Les autres facteurs sont la diminution des volumes de pétrole brut et de gaz produits et l'accroissement de 59 000 000 \$ de l'amortissement et de l'épuisement relatifs à la suite de l'acquisition par O & Y d'une participation de 80,2 % dans les éléments d'actif et de passif de RGC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1986. Ces facteurs sont en partie compensés par la baisse des taxes sur les recettes pétrolières et gazières découlant d'une diminution des recettes, de la réduction du taux en janvier 1986 et de la disparition de ces taxes le 1<sup>er</sup> octobre 1986. Une baisse des impôts sur le revenu découlant principalement de l'arrangement de Gulf de février 1986 et de la dissolution de Gulf Ressources Partnership a contribué à accroître le bénéfice de 140 000 000 \$.

La production nette de pétrole brut et de dérivés liquides de gaz naturel, y compris le pétrole brut synthétique, a été de 75 000 barils par jour en 1986, soit une baisse de 10 % par rapport à 1985, par suite de la demande réduite du brut albertain en raison du remplacement par la production au large des côtes, des contraintes reliées aux pipelines et des programmes de partage de la demande de l'Alberta de même que du tarissement du réservoir naturel dans certains gisements parvenus à maturité.



Les volumes nets de gaz naturel produits et vendus étaient de 212 millions de pieds cubes par jour, soit une baisse de 11 % par rapport à 1985, principalement en raison de la baisse des exportations. RGC possède une importante capacité fermée de production de gaz naturel.

#### *1985 comparativement à 1984*

Le bénéfice de 1985 provenant de l'exploitation continue a été de 317 000 000 \$ comparativement aux 251 000 000 \$ de 1984. Le bénéfice de 1985 comprend le montant de 56 000 000 \$ des «autres postes» constitué par un gain de 90 000 000 \$ à la formation de Gulf Resources Partnership partiellement compensé par la radiation nette afférente à certains éléments d'actif improductifs, totalisant 34 000 000 \$. La période de 1984 comprend 8 000 000 \$ en moins-value d'éléments d'actif.

Le bénéfice avant autres postes pour 1985 a atteint 261 000 000 \$ comparativement à 259 000 000 \$ en 1984. La réduction des volumes du pétrole brut a été plus que compensée par l'augmentation des prix du pétrole brut par suite de la déréglementation des prix du pétrole le 1<sup>er</sup> juin 1985. L'accroissement des frais d'exploitation et la hausse de l'amortissement et de l'épuisement ont été partiellement compensés par l'augmentation du revenu de soufre et du bénéfice de Syncrude. Les frais d'exploration ont été moindres, en raison du statut canadien nouvellement acquis par Gulf qui a entraîné une augmentation des subventions gouvernementales à l'exploration.

La production nette de pétrole brut et de dérivés liquides de gaz naturel, y compris le pétrole brut synthétique pour l'exercice, a été de 83 090 barils par jour, soit une baisse de 8 % par rapport à 1984. La production de source classique en 1985 a baissé de 13 % par rapport à 1984 en raison de la baisse des niveaux de production autorisés qui traduisait la diminution de la demande, la capacité limitée des pipelines ainsi que la capacité décroissante des gisements parvenus à maturité. La production nette de la quote-part de RGC de l'exploitation de Syncrude en 1985 a augmenté de 44 % pour passer à 10 535 barils par jour.

Les volumes nets de gaz naturel produits et vendus ont quelque peu baissé en 1985 par rapport à 1984 pour passer à 239 millions de pieds cubes par jour. RGC possède une importante capacité fermée de production de gaz naturel.

#### *Exploitation abandonnée*

Les résultats d'exploitation de la participation de 50 % dans Tensar sont indiqués séparément dans l'état des bénéfices, car des négociations ont été entreprises pour s'en défaire. La perte de 22 000 000 \$ en 1986 comprend une provision en vue de réduire la valeur comptable des biens-fonds, des usines et de l'outillage à leur valeur estimative de réalisation. La perte d'exploitation de 1985 s'élevait à 7 000 000 \$ comparativement à 9 000 000 \$ en 1984.

#### *Liquidités, dépenses et prévisions*

Les rentrées nettes liées aux activités d'exploitation avant les dépenses d'exploration au cours du premier trimestre de 1987 s'élevaient à 116 000 000 \$ comparativement aux 104 000 000 \$ enregistrés au cours du premier trimestre de 1986, ce qui reflète principalement le bénéfice d'exploitation plus élevé. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986, les rentrées de fonds provenant des activités d'exploitation avant les dépenses d'exploration ont totalisé 463 000 000 \$ comparativement aux 623 000 000 \$ enregistrés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1985, traduisant principalement une baisse du bénéfice d'exploitation. Les 623 000 000 \$ réalisés en 1985 étaient de 45 000 000 \$ inférieurs au chiffre de 1984.

Les exigences en matière de fonds de roulement hors caisse ont augmenté de 60 000 000 \$ au cours du premier trimestre de 1987, en raison surtout des créiteurs moins élevés. Au cours du trimestre de 1986, les exigences en matière de fonds de roulement hors caisse avaient diminué de 64 000 000 \$ en raison surtout des débiteurs moins élevés. Le fonds de roulement hors caisse a diminué de 76 000 000 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1986, en raison surtout de la baisse des débiteurs en partie compensée par la baisse des créiteurs correspondant à la chute des prix du pétrole brut et au ralentissement des activités commerciales. En 1985, les exigences du fonds de roulement hors caisse ont augmenté de 142 000 000 \$ en raison surtout d'une importante augmentation des débiteurs partiellement compensée par l'augmentation des créiteurs.

Les dépenses en immobilisations et d'exploration au cours du premier trimestre de 1987 ont atteint 47 000 000 \$ comparativement aux 98 000 000 \$ du premier trimestre de l'exercice précédent, surtout en raison d'une baisse des activités d'exploration. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986, ces dépenses se chiffraient à 266 000 000 \$, soit une diminution de 116 000 000 \$ par rapport à 1985. Cette baisse des dépenses découle



principalement de la réduction des dépenses qui a suivi la chute des prix du pétrole brut. Les dépenses, qui se sont chiffrées à 382 000 000 \$ en 1985, accusaient une diminution de 117 000 000 \$ par rapport aux 499 000 000 \$ de 1984.

Les autres activités d'investissement ont compris la quote-part de RGC du paiement comptant net de Ressources Énergétiques Norcen Limitée à son retrait de Gulf Resources Partnership au cours du premier trimestre de 1986 qui totalisait 77 000 000 \$. En 1985, la quote-part de RGC dans la contribution de Ressources Énergétiques Norcen Limitée à Gulf Resources Partnership a généré 257 000 000 \$ en produit comptant.

Résultat des activités précédentes: le montant avancé à Gulf est tombé à 173 000 000 \$ en 1986 comparativement aux 328 000 000 \$ de 1985 et 234 000 000 \$ de 1984. Au cours du premier trimestre de 1987, les rentrées de fonds ont été uniformes et Gulf a consenti une avance de 13 000 000 \$ à la Division au cours du premier trimestre de 1986.

Aux termes de l'arrangement, RGC recevra des fonds suffisants pour rembourser la quasi-totalité de sa dette actuelle. Par conséquent, RGC disposera des ressources financières nécessaires pour poursuivre ses activités avec plus de dynamisme. Voir la rubrique «Renseignements sur RGC — Pétrole et gaz».

Il y a lieu de se reporter à la rubrique «Contexte et objet de l'arrangement» et à la rubrique «Renseignements sur RGC — Opérations en cours».

## **Opérations en cours**

### ***Financement en actions de RGC***

Gulf a conclu une entente avec Merrill Lynch Canada Inc. (le *chef de file*) en vertu de laquelle le chef de file a convenu d'agir en tant que chef de file d'une offre d'actions ordinaires de RGC. En vertu de l'entente, le chef de file s'efforcera de mettre sur pied un syndicat de preneurs fermes canadiens (les *preneurs fermes canadiens*), un syndicat de preneurs fermes américains (les *preneurs fermes américains*) et un syndicat de preneurs fermes internationaux (les *preneurs fermes internationaux*) qui conviendront tous, sous réserve de la conjoncture économique, de souscrire, dans le cadre d'une prise ferme, la vente d'actions ordinaires de RGC (les *actions proposées*) au Canada, aux États-Unis et ailleurs. Le prix par action proposée et le nombre d'actions proposées seront fixés par le chef de file, après consultation avec les représentants des preneurs fermes américains et des preneurs fermes internationaux, et par Gulf avant le dépôt au Canada du prospectus définitif visant les actions proposées; cependant, le chef de file et Gulf estiment actuellement que l'offre totalisera 450 millions de dollars et que le nombre d'actions proposées sera d'environ 19 millions d'actions. Les obligations des preneurs fermes canadiens seront assujetties à la mise en application de l'arrangement et aux autres conditions d'usage dans le cadre d'une prise ferme canadienne. Les obligations des preneurs fermes américains et des preneurs fermes internationaux dépendront de la vente concomitante des actions ordinaires de RGC aux preneurs fermes canadiens. RGC a convenu de payer aux preneurs fermes une rémunération de 5 % du prix d'émission par action proposée au moment de la clôture. RGC a également convenu de payer au chef de file, au moment de la clôture, pour ses services à titre de chef de file de l'émission, une rémunération globale de gestion de 3/10 % du prix d'émission par action proposée. Dans le cadre de cette offre de titres, RGC déposera un prospectus auprès des autorités canadiennes de réglementation en matière de valeurs mobilières et une déclaration d'inscription sur le formulaire S-3 en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933* au moment de l'envoi postal de la présente circulaire d'information. La clôture de l'offre d'actions aura lieu le plus tôt possible après la date de mise en application.

O&Y a informé Gulf qu'à son avis, cet appel public à l'épargne visant les actions rehausserait la situation financière de RGC de manière compatible avec sa propriété d'actions. O&Y a affirmé qu'au moment de l'émission, elle décidera du degré de sa participation. Elle a déclaré que cette participation, le cas échéant, s'effectuerait au prix d'offre au public et traduirait son désir de constater le succès de l'offre et l'accroissement de la propriété de RGC. Si O&Y ne participe pas à l'émission, le pourcentage des actions ordinaires de RGC détenues par le public passerait de quelque 21 % à environ 32 %. Sauf en ce qui a trait à la rémunération globale de gestion, RGC ne devra payer aucune autre rémunération dans le cadre des achats d'actions proposées effectués par O&Y.

### ***Vente d'un édifice à bureaux à Calgary***

RGC est actuellement propriétaire de l'édifice désigné sous le nom de Gulf Canada Square et situé à l'angle sud-ouest du secteur privilégié d'édifices à bureaux du centre-ville de Calgary (Alberta). L'édifice Gulf Canada



Square se compose d'environ 1,3 million de pieds carrés, dont une superficie locative d'environ 1,16 million de pieds carrés.

RGC occupe actuellement une superficie approximative de 645 000 pieds carrés, soit à peu près 56 % de la superficie locative du complexe. La superficie locative est actuellement vacante dans une proportion approximative de 7 %.

RGC entend vendre le complexe moyennant environ 265 millions de dollars et maintenir l'utilisation de ses locaux existants en concluant un bail de 15 ans visant la superficie qu'elle occupe actuellement, avec deux options de renouvellement pour des durées de 5 ans chacune. Le loyer annuel initialement payable par RGC pendant la durée du bail sera d'environ 11,5 millions de dollars et passera à 16,4 millions de dollars. Ces loyers pourront subir certains redressements et correspondent aux taux actuels du marché pour des locaux de qualité et de taille similaires à Calgary. RGC conclura également un bail d'une durée de 15 ans à l'égard de la superficie de 76 000 pieds carrés actuellement vacante moyennant un loyer annuel additionnel d'environ 1,3 million de dollars qui passera à 2 millions de dollars pendant la durée du bail. RGC aura droit à tous les revenus de sous-location de ces locaux additionnels. Dans le cadre de la vente du complexe, RGC pourra également payer à l'acheteur, pendant une période de cinq ans, un montant qui, d'après le revenu de location actuel, ne devrait pas dépasser 1,4 million de dollars par année, pour assurer un rendement minimum de location provenant du complexe.

Si RGC n'a pas vendu le complexe à une tierce partie d'après les mêmes modalités d'ici le 30 décembre 1987, O&Y Developments a convenu, si on lui en fait la demande, d'acheter l'édifice Gulf Canada Square d'ici le 31 décembre 1987 d'après des modalités identiques ou presque similaires.

Un évaluateur indépendant a fourni un avis selon lequel les modalités proposées de la vente de l'édifice Gulf Canada Square et de la location par RGC étaient équitables dans le cadre de la transaction globale. Les modalités de la vente de l'édifice Gulf Canada Square et du bail par RGC ont été révisées et recommandées aux fins d'approbation par le comité indépendant du conseil d'administration, et le conseil d'administration a accepté cette recommandation.

### ***Vente de BeauDril Limited***

RGC a entamé des pourparlers dans le cadre d'un accord de principe au sujet de la vente par RGC de sa filiale en propriété exclusive BeauDril Limited (*BeauDril*). BeauDril est propriétaire des biens de forage de RGC dans la mer de Beaufort, dont le caisson mobile arctique Molikpaq, l'unité d'implantation de forage conique Kulluk, deux brise-glaces de classe 4, deux navires d'approvisionnement de classe 4 et les plates-formes de forage. BeauDril s'occupe du forage de puits pour RGC et d'autres entreprises dans la mer de Beaufort.

Dans le cadre de l'opération projetée, RGC conclura un bail d'exploitation de 15 ans pour assurer la disponibilité des biens de BeauDril à RGC que celle-ci utilisera dans le cadre de ses activités dans la mer de Beaufort. Les paiements locatifs payables par RGC n'ont pas encore été fixés, mais on s'attend à ce qu'ils soient au moins de l'ordre de 35 millions de dollars par année pendant toute la durée du bail, des augmentations étant prévues durant la dernière partie dudit bail.

RGC vendra alors BeauDril à une société nouvellement constituée (la *nouvelle société BeauDril*) qui sera initialement une filiale en propriété exclusive de RGC. Immédiatement avant cette vente, l'actif principal de BeauDril se composera de biens de forage dans la mer de Beaufort et d'un compte débiteur de RGC au montant approximatif de 55 millions de dollars.

La nouvelle société BeauDril recueillera des fonds pour rembourser sa dette envers RGC qu'elle avait contractée dans le cadre de son acquisition de BeauDril au moyen d'un financement bancaire ou d'autres émissions de titres d'emprunts. La nouvelle société BeauDril a entamé des pourparlers avec une institution financière canadienne au sujet du placement par celle-ci de débentures à long terme. Dans le cadre de ces pourparlers, on s'attend à ce que les débentures portent intérêt à des taux calculés d'après les taux en vigueur pour les effets du trésor des États-Unis dont les échéances sont similaires au moment de l'émission des débentures.

RGC vendra 51 % des actions de la nouvelle société BeauDril à des parties non apparentées. RGC aura le droit d'acheter à nouveau les actions de la nouvelle société BeauDril.

RGC s'attend à recevoir environ 320 millions de dollars en espèces dans le cadre de ces opérations.



## Pétrole et gaz

RGC est un des premiers producteurs canadiens de pétrole brut, de gaz naturel et de liquides extraits du gaz naturel et s'adonne à tout un éventail d'activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz. Elle exploite cinq usines importantes de traitement du gaz, a des participations dans 40 autres usines et participe au projet de sables pétrolifères Syncrude.

Le 22 janvier 1987, RGC a annoncé qu'elle avait été autorisée par son conseil d'administration à reprendre ses activités d'exploration dans la mer de Beaufort au Canada. Sous réserve des arrangements conclus avec ses associés et de l'approbation du gouvernement, RGC entreprendra des travaux de forage en 1987 pour approfondir sa découverte Amauligak dans laquelle elle a une participation de 47 % et envisage même la production éventuelle à plein rendement d'ici le début ou le milieu des années 90. Le conseil d'administration a de plus autorisé RGC à rechercher dans le monde entier des occasions d'exploration pétrolière et gazière. À cet égard, le conseil d'administration a mis sur pied un comité spécial qui dirigera les nouveaux travaux d'exploration et de mise en valeur sur les terres pionnières et à l'étranger.

Les renseignements suivants visent l'entreprise relevant de la division pétrolière et gazière de Gulf et de ses sociétés devancières avant la date de mise en application, entreprise dont se chargera RGC par la suite.

### Avoirs fonciers

RGC a d'importants droits pétroliers et gaziers dans l'Ouest canadien et les terres pionnières au Canada. Les terres pionnières consistent surtout en terres appartenant au gouvernement du Canada et administrées par celui-ci (les *terres pionnières*) et comportent toutes les terres du Nord canadien et la majorité des régions au large des côtes. Voir la rubrique *Réglementation gouvernementale — Régime foncier — Terres pionnières*.

La répartition des avoirs fonciers de pétrole et de gaz naturel de RGC au 31 mars 1987 s'établissait comme suit :

|                                                  | Licences, permis et réservations (2) |                | Baux (3)        |                |
|--------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------|-----------------|----------------|
|                                                  | Acres bruts (1)                      | Acres nets (1) | Acres bruts (1) | Acres nets (1) |
|                                                  | (en milliers)                        |                | (en milliers)   |                |
| Ouest canadien                                   |                                      |                |                 |                |
| Alberta (4) .....                                | 948                                  | 828            | 4 296           | 2 443          |
| Colombie-Britannique .....                       | 419                                  | 264            | 855             | 492            |
| Saskatchewan/Manitoba .....                      | 21                                   | 20             | 462             | 275            |
|                                                  | <u>1 388</u>                         | <u>1 112</u>   | <u>5 613</u>    | <u>3 210</u>   |
| Accords, permis et licences d'exploration (5)    |                                      |                |                 |                |
| Terres pionnières                                |                                      |                |                 |                |
| Au large de la côte est (6) .....                | 7 773                                | 5 896          |                 |                |
| Mer de Beaufort .....                            | 2 013                                | 542            |                 |                |
| Delta du Mackenzie (T.N.-O.) .....               | 785                                  | 496            |                 |                |
| Îles de l'Arctique .....                         | 9 326                                | 1 361          |                 |                |
| Partie continentale du Yukon et des T.N.-O. .... | 4 199                                | 764            |                 |                |
|                                                  | <u>24 096</u>                        | <u>9 059</u>   |                 |                |
| Total .....                                      | <u>25 484</u>                        | <u>10 171</u>  | <u>5 613</u>    | <u>3 210</u>   |

### NOTES :

- 1) Les acres *bruts* comprennent les participations d'autres sociétés. Les acres *nets* excluent les participations d'autres sociétés.
- 2) Le détenteur de droits d'exploration sur les terres provinciales est tenu d'effectuer des paiements de location annuels et, après avoir rempli les exigences de travaux prescrits, il a le droit de conserver toute la terre, ou une partie de celle-ci, sous forme de location. Il y a lieu de se reporter à la rubrique *Réglementation gouvernementale — Régime foncier — Terres provinciales*.



- 3) Les baux de l'Ouest canadien, notamment en Alberta, comprennent environ 2 230 622 acres bruts (1 115 536 acres nets) de baux productifs, c'est-à-dire des baux qui renferment des puits productifs ou des puits susceptibles de production.
- 4) Les baux de l'Alberta couvrent environ 97 765 acres bruts (8 828 acres nets) qui ont trait au projet Syncrude et 629 715 acres bruts (396 778 acres nets) d'autres baux de sables pétrolifères, tel qu'il est décrit sous la rubrique *Sables pétrolifères*.
- 5) Tous les droits d'exploration des terres pionnières ont été remplacés par des accords d'exploration, tels qu'ils sont décrits dans la présente note, après l'adoption de la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada (la *LPGC*) en 1982. Des accords d'exploration (tels qu'ils sont définis en vertu de la *LPGC*) ont fait l'objet de négociations pour toutes les terres pionnières de RGC, mais n'ont pas été signés, à l'exception d'un seul. Des lettres ministérielles font état des conditions de base de ces accords. Le seul contrat signé a trait au champ pétrolifère Amauligak pour lequel un accord d'exploration a été signé et un permis de production obtenu pour faciliter les essais de production. Exception faite de l'accord qui régit le champ pétrolifère Hibernia, chaque accord comprenait une disposition qui se traduisait par un abandon sélectif de 50 % des terres d'ici la fin de la durée initiale de l'accord. Fin 1986, ces abandons étaient terminés. Lorsque la Loi fédérale sur les hydrocarbures (la *LFH*) a remplacé la *LPGC* en février 1987, ces accords se sont mués en permis d'exploration assortis des mêmes modalités, sous réserve de la *LFH*. Selon la *LPGC*, le gouvernement du Canada se réservait également un intérêt contributoire de 25 % dans les terres pionnières jusqu'à la mise en production. Toutefois, cette disposition devait être annulée par la suite. La *LFH* n'a modifié en rien les droits, privilèges ou avantages contenus dans l'accord qui a été déclaré valide en vertu de la Loi de 1984 sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique. Les participations accordées pour la région au large des côtes de la province de Terre-Neuve, y compris celles du secteur Hibernia, sont assujetties à la Loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique Canada — Terre-Neuve. Il y a lieu de se reporter à la rubrique *Réglementation gouvernementale — Régime foncier — Terres pionnières*.
- 6) Compte tenu de 1 351 890 acres bruts (304 175 acres nets) dans la partie de la baie de Fundy adjacente à la Nouvelle-Écosse. Il n'y a actuellement aucun permis en vigueur, mais RGC et ses co-participants auront la possibilité de négocier des droits d'exploration une fois que l'incertitude qui planne actuellement sur la juridiction de cette région aura été dissipée.

Les avoirs fonciers de RGC qui paraissent au tableau peuvent être l'objet de modifications au moyen d'accords par lesquels d'autres sociétés peuvent obtenir une participation dans ces terres en entreprenant certains travaux d'exploration (*amodiations*). De plus, RGC peut entreprendre des travaux d'exploration pour réaliser une participation dans des terres qui sont détenues par d'autres (*prises en amodiation*).

### ***Exploration et mise en valeur***

RGC joue un rôle de premier plan dans l'exploration de réserves d'hydrocarbures et dans leur mise en valeur au Canada, son programme visant à court terme le potentiel qu'offre l'Ouest canadien, où des réserves peuvent être mises en production plus rapidement, et à plus long terme, les ressources que recèlent les terres pionnières.

En 1984, environ 55 % des dépenses d'exploration ont été engagées dans les terres pionnières. Au cours de la période 1985-86, ces dépenses n'ont compté que pour 37 % des dépenses d'exploration totales, les résultats obtenus dans ces régions ayant permis à RGC de rationaliser ses dépenses. En outre, les réclamations plus importantes qu'a fait RGC en vertu du Programme d'encouragement du secteur pétrolier (*PESP*), après que celle-ci soit passée aux mains de Canadiens en août 1985 (voir *Réglementation gouvernementale — Politique énergétique*), ont contribué à abaisser considérablement ces dépenses. L'Ouest canadien demeure une région privilégiée en raison des perspectives de production qu'il offre dans un avenir plus rapproché.

Bien que l'exploration et la mise en valeur dans l'Ouest canadien soient susceptibles de se traduire par l'augmentation de réserves de pétrole brut conventionnel, ces réserves, selon toute vraisemblance, ne pourront égaler les volumes de production actuels. Toutefois, on s'attend à ce que les réserves additionnelles futures provenant des terres pionnières et des sables pétrolifères fassent contrepoids à la baisse des réserves de l'Ouest canadien lorsque les prix du pétrole et les politiques fiscales permettront une mise en valeur économique.



Voici les résultats des forages pour les périodes indiquées :

|                               | Trois mois arrêtés<br>au 31 mars |      |       |      | Exercice terminé le 31 décembre |      |       |      |       |      |
|-------------------------------|----------------------------------|------|-------|------|---------------------------------|------|-------|------|-------|------|
|                               | 1987                             |      | 1986  |      | 1986                            |      | 1985  |      | 1984  |      |
|                               | Bruts                            | Nets | Bruts | Nets | Bruts                           | Nets | Bruts | Nets | Bruts | Nets |
| Ouest du Canada               |                                  |      |       |      |                                 |      |       |      |       |      |
| Puits d'exploration           |                                  |      |       |      |                                 |      |       |      |       |      |
| De pétrole .....              | 16                               | 13   | 22    | 16   | 69                              | 54   | 160   | 95   | 147   | 94   |
| De gaz naturel .....          | 6                                | 5    | 3     | 2    | 16                              | 11   | 25    | 13   | 33    | 18   |
| Secs .....                    | 29                               | 26   | 59    | 51   | 148                             | 129  | 165   | 124  | 164   | 115  |
| Total .....                   | 51                               | 44   | 84    | 69   | 233                             | 194  | 350   | 232  | 344   | 227  |
| Puits de développement        |                                  |      |       |      |                                 |      |       |      |       |      |
| De pétrole .....              | 29                               | 4    | 138   | 12   | 208                             | 23   | 219   | 36   | 188   | 45   |
| De gaz naturel .....          | 1                                | 1    | —     | —    | 7                               | 3    | 4     | 1    | 5     | 2    |
| Secs .....                    | 1                                | —    | 6     | 2    | 6                               | 2    | 3     | 2    | 4     | 1    |
| Total .....                   | 31                               | 5    | 144   | 14   | 221                             | 28   | 226   | 39   | 197   | 48   |
| Terres pionnières             |                                  |      |       |      |                                 |      |       |      |       |      |
| Puits d'exploration (1) ..... | 1                                | —    | 7     | 4    | 14                              | 6    | 19    | 4    | 20    | 4    |
| TOTAL .....                   | 83                               | 49   | 235   | 87   | 468                             | 228  | 595   | 275  | 561   | 279  |

NOTE :

- 1) Toutes les découvertes de pétrole et de gaz naturel situées dans les terres pionnières sont réputées stériles pour les fins des exigences de l'information de la United States Securities and Exchange Commission. Ces découvertes de pétrole et de gaz s'établissent comme suit :

|                      | Trois mois arrêtés<br>au 31 mars |      |       |      | Exercice terminé le 31 décembre |      |       |      |       |      |
|----------------------|----------------------------------|------|-------|------|---------------------------------|------|-------|------|-------|------|
|                      | 1987                             |      | 1986  |      | 1986                            |      | 1985  |      | 1984  |      |
|                      | Bruts                            | Nets | Bruts | Nets | Bruts                           | Nets | Bruts | Nets | Bruts | Nets |
| De pétrole .....     | —                                | —    | 2     | 1    | 3                               | 1    | 8     | 1    | 4     | 2    |
| De gaz naturel ..... | —                                | —    | 1     | 1    | 2                               | 1    | 2     | —    | 3     | —    |

Au 31 mars 1987, RGC participait au forage de 5 puits bruts, représentant 2,5 puits nets. Elle a également pris part au forage de 61 puits bruts supplémentaires, représentant 47,4 puits nets dont les installations de forage ont été retirées ou fermées temporairement, bien qu'elles ne soient pas encore terminées.

Les résultats des essais et les niveaux estimatifs du potentiel de production des puits de pétrole et de gaz naturel spécifiques mentionnés dans les présentes n'ont pas pour objet d'indiquer les niveaux d'exploitation de ces puits dans le cas d'une production commerciale, ni la durée d'un de ces puits, ni l'importance d'un gisement particulier. Toutes les références visant les participations détenues par RGC portent sur des intérêts économiques divers et les références aux associés de RGC englobent les collaborateurs dans des activités ou dans des accords dans le cadre de coentreprises qui n'ont pas trait à des sociétés de personnes.

#### *Ouest du Canada — Pétrole léger conventionnel et gaz naturel*

RGC a mené un programme d'exploration et de mise en valeur intense dans les provinces de l'Ouest au cours de 1986. RGC a pris part au forage de 402 puits bruts qui ont donné 250 puits de pétrole léger et 23 puits de gaz naturel fructueux. Bien que nombre de ces puits soient des prolongements de gisements connus, d'importantes découvertes de pétrole ont été faites dans la région de Senex/Trout dans le nord de l'Alberta. En 1986 et durant l'année en cours, les principaux efforts de mise en valeur du pétrole léger ont porté également sur le gisement de Senex/Trout dans lequel, au 31 mars 1987, RGC possédait 37 puits qui étaient en production ou en voie d'être complétés et raccordés à des installations de production. Le forage s'y poursuit. D'autres puits de pétrole ont été complétés en 1987. On a fait une importante découverte de gaz naturel à Haddock (Alberta). Les régions de



Lanaway/Caroline et de Groat/Haddock ont continué d'être le centre d'intérêt pour la mise en valeur de gaz naturel.

Le 21 mai 1987, RGC a annoncé les résultats des premiers essais sur le puits Caroline 8-1 en Alberta dans lequel elle a une participation de 77 %. Le puits a prolongé au nord-ouest les autres découvertes importantes de gaz de Caroline faites au début de l'année. D'autres essais seront effectués et des travaux de forage additionnels sont prévus dans la région. Gulf a également annoncé qu'elle projetait raccorder la production du puits à un pipeline exploité par RGC sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation. RGC entend raccorder des réserves additionnelles de gaz dans cette région en 1988 et 1989.

RGC détient une participation de 28,5 % dans le pipeline de la rivière Wabasca. Ce projet, connu auparavant sous le nom de North Red Earth Pipeline Project, prévoyait l'installation d'environ 100 milles de pipelines pour assurer le transport du pétrole, ainsi que des installations connexes en vue de relier les installations de production pétrolière de Senex/Trout et de certaines autres régions situées dans la partie centre-nord de l'Alberta à une conduite principale qui existe déjà. Le coût total du projet est évalué à 16,5 millions de dollars. La construction a été amorcée au début de 1987 et les livraisons de pétrole brut par le pipeline ont commencé en avril 1987.

#### *Ouest du Canada — Pétrole lourd conventionnel*

Au cours de 1986, RGC a pris part au forage de 52 puits de pétrole lourd. Au total, 27 puits ont été classés comme potentiellement productifs, les principales régions d'activité étant Rush Lake et Edam dans l'ouest de la Saskatchewan.

Le pétrole lourd est dit *conventionnel* lorsqu'il peut être produit par des méthodes primaires. On cherche donc à mettre l'accent sur la mise en valeur des régions qui permettent une bonne production primaire.

#### *Terres pionnières*

RGC possède des avoirs fonciers considérables dans la mer de Beaufort, dans le Delta du Mackenzie, au large de la côte Est et dans les Îles de l'Arctique, et a pris part à des découvertes d'importance dans chaque région. Au cours de 1986, RGC a consolidé ses avoirs fonciers, conformément aux dispositions prévues dans l'accord d'exploration et selon les résultats de forage et d'autres évaluations. Elle a retenu les participations situées dans des régions au potentiel de production reconnu dans un avenir rapproché. Des réductions appréciables ont résulté de l'abandon de terres situées en périphérie des régions d'intérêt qui avaient fait l'objet d'une évaluation. La production future des terres pionnières dépendra notamment de modalités fiscales et réglementaires satisfaisantes, de l'établissement de réserves suffisantes pour justifier les coûts en capital élevés qu'entraîneront les installations de production et la mise sur pied de systèmes de transport pour acheminer ces réserves aux marchés.

*Mer de Beaufort.* Un permis de production d'une durée indéfinie a été émis en vue de fournir à la découverte Amauligak dans la mer de Beaufort un essai d'écoulement prolongé. Cependant, d'autres autorisations seront nécessaires pour des activités de production commerciale. D'importants permis de découverte assortis d'une durée indéfinie ou des permis d'exploration comportant une première échéance, allant du milieu de 1987 au début de 1988, régissent actuellement le reste des participations que RGC possède dans la mer de Beaufort. En vertu de la LFH, les détenteurs de ces permis d'exploration pourront renégocier une autre échéance ne dépassant pas quatre ans pour les portions qui ne deviennent pas l'objet d'une découverte importante ou d'un permis de production. Au 31 mars 1987, RGC détenait une participation dans 6 découvertes de pétrole dans la mer de Beaufort : les participations variant de 47 % à 49 % dans Amauligak ; de 25 % dans Kopanoar et Koakoak ; de 29 % dans Issungnak ; des participations variant entre 42 % et 59 % dans Tarsuit ; et une participation de 66 % dans Pitsiulak. Les participations que possède RGC dans les terres qui sont régies par le permis de production d'Amauligak varient de 40 % à 49 %, et sa participation dans les terres de découverte d'Amauligak représente globalement 47 % environ.

Le puits de découverte de 1984, Amauligak J-44, a été foré par l'unité d'implantation de forage conique de Kulluk. La récupération du pétrole s'est faite à partir de deux zones, chacune pouvant produire quotidiennement 13 600 barils. En outre, le gaz naturel en provenance de ces trois zones a donné lors des essais des débits allant jusqu'à 34 millions de pieds cubes par jour.

RGC et ses participants ont foré trois puits de délimitation à l'aide du caisson mobile arctique Molikpak, à l'extrémité ouest de la structure Amauligak, pour délimiter le puits de découverte Amauligak. Le premier puits de délimitation, Amauligak I-65, a été foré en 1985. Lors des essais, cinq zones ont débité du pétrole à des rythmes



quotidiens variant entre 4 800 barils et 7 550 barils. Selon les calculs, ces cinq zones peuvent produire entre 7 214 et 34 950 barils par jour.

Au cours du premier semestre de 1986, le deuxième puits qui a été foré d'est en ouest, Amauligak I-65A, a débouché sur une structure séparée de pétrole et de gaz qui n'a toutefois pas fait l'objet d'essais d'écoulement en raison des glaces envahissantes. Un troisième puits de délimitation, Amauligak I-65B, a été foré par battage au câble dans la même terrasse caillouteuse et a été terminé en juin 1986. On a ensuite réalisé trois essais d'écoulement poussés en vue d'obtenir des données sur le réservoir afin d'obtenir davantage de renseignements techniques sur ses caractéristiques de production. Au cours de ces essais, les débits ont varié entre 7 800 et 16 000 barils de pétrole par jour, ce qui, de l'avis de RGC, serait le débit stable réel le plus élevé jamais enregistré pour un puits au Canada. Le troisième essai a révélé un débit soutenu de plus de 13 000 barils en moyenne par jour pendant vingt jours.

Au cours des essais, environ 317 000 barils de pétrole brut à 30° A.P.I. ont été chargés à bord d'un pétrolier et expédiés par la suite à un acheteur au Japon. Il s'agissait de la première livraison de pétrole brut de la mer de Beaufort sur le marché.

Au cours de 1986, RGC a également terminé le forage du puits Aagnerk dont on n'a récupéré aucun hydrocarbure.

Le 22 janvier 1987, RGC a fait part de ses intentions d'effectuer d'autres forages au cours de 1987 en vue de tirer parti de la découverte Amauligak. RGC envisage actuellement d'effectuer des essais de production poussés en 1988, lesquels pourraient mener à une mise en production à plein régime d'ici le milieu de 1990. Le forage et les essais sont assujettis à des arrangements avec des associés et à l'autorisation des organismes de réglementation et du gouvernement. Le 23 avril 1987, RGC a soumis un programme de mise en valeur au gouvernement fédéral. Ce projet, qui comprend un programme de protection de l'environnement et un programme d'avantages, est nécessaire aux essais de production poussés qui sont envisagés.

Le Molikpaq, le Kulluk, deux brise-glaces de classe 4 ainsi que deux navires d'approvisionnement de classe 4 et des plates-formes de forage appartiennent à BeauDril qui les exploite. Bien que BeauDril soit essentiellement engagée dans le forage de puits exploités par RGC, elle a également terminé le forage d'un puits d'une autre société en 1985.

Les décisions futures de mise en valeur dépendront des prix futurs du pétrole et de l'établissement d'un programme fiscal et réglementaire satisfaisant pour la région. Si les négociations avec le gouvernement du Canada se soldent par des conditions fiscales satisfaisantes, si les prix en perspective sont acceptables et si on donne le feu vert à la mise en valeur, on s'attend à ce qu'Amauligak entre en production dans les six années qui suivront. Les coûts de mise en valeur et de construction reliés aux installations de production devraient être nettement plus élevés que ceux de la récupération des réserves conventionnelles de RGC dans l'Ouest du Canada. Si les prix du pétrole augmentaient graduellement et si un programme fiscal et réglementaire satisfaisant pouvait être mis au point, la mise en valeur d'Amauligak serait économique dans une période de six ans, selon Gulf.

*Delta du Mackenzie.* Des permis d'exploration, dont les échéances initiales vont jusqu'au milieu de 1987, régissent les participations que RGC possède dans le Delta du Mackenzie. RGC détient une participation de 75 % dans le champ de gaz naturel de Parsons Lake découvert en 1972. Quatorze puits de gaz naturel ont fait l'objet d'essais, et la quantité de gaz que RGC peut récupérer à partir du réservoir avoisinait 1,3 billion de pieds cubes. De l'avis de RGC, la découverte de Parsons Lake et d'autres découvertes confirment la présence d'une quantité suffisante de gaz naturel dans le Delta du Mackenzie pour justifier l'exploitation d'une importante usine de traitement de gaz naturel ayant une capacité d'au moins 250 millions de pieds cubes par jour. Étant donné que la poursuite des activités est étroitement liée aux prix du gaz, aux autorisations accordées par les autorités gouvernementales compétentes, à la construction d'un système de transport approprié et à la négociation des contrats de gaz nécessaires, il est difficile de savoir à quel moment sera enclenché un projet de mise en valeur dans cette région. Le champ devrait être l'objet d'un important permis de découverte dont la durée n'est pas déterminée.

Des trois puits forés en 1986, RGC en a abandonné deux qui étaient secs. Ikhil N-35, dans lequel RGC a une participation de 73 %, renfermait du gaz naturel qui a donné un débit jusqu'à 3,7 millions de pieds cubes par jour.

*Région au large de la côte Est.* Au 31 décembre 1986, RGC avait une participation dans huit accords d'exploration. L'un d'eux arrivait à échéance en janvier 1987 et des prolongements ont été négociés pour les sept autres. L'un d'eux régit le champ pétrolifère Hibernia pour lequel on espère obtenir un important permis de découverte assujetti à la Loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique Canada — Terre-Neuve.



Sur les Grands bancs, RGC détient une participation de 25 % dans le champ pétrolière Hibernia qui couvre 46 357 acres et possède diverses participations dans des portions du massif Hibernia qui entourent le champ. On y a foré dix puits, dont le puits de découverte initial P-15 en 1979. Neuf puits de pétrole fructueux et un qui s'est révélé sec ont contribué à définir deux zones de production de pétrole primaire sur une grande région. Selon les estimations, les zones de sables d'Avalon et d'Hibernia du puits de découverte P-15 auraient une capacité de production globale supérieure à 20 000 barils de pétrole par jour.

Toute décision future relative à la mise en valeur sera tributaire des prix du pétrole et de la mise en place d'un programme fiscal et de réglementation satisfaisant pour cette région. RGC continue de travailler avec des coparticipants à des études d'environnement et d'ingénierie ayant trait aux installations sous-marines et de surface qui seront nécessaires pour la production du champ pétrolière Hibernia, et a soumis un énoncé concernant les effets sur l'environnement ainsi qu'un projet de mise en valeur à l'Office Canada — Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers qui les a approuvés avec réserve. Si les négociations actuelles aboutissent à des modalités fiscales satisfaisantes, que les perspectives relatives aux prix du pétrole soient acceptables et qu'une décision dans un avenir rapproché soit rendue relativement à la mise en valeur, Hibernia pourrait entrer en production d'ici six ans, à partir du moment où le feu vert sera donné. Les coûts de mise en valeur et de construction associés aux installations de production menacent d'être nettement plus élevés que les coûts reliés à la récupération des réserves conventionnelles de RGC dans l'Ouest du Canada.

À l'extérieur de la région d'Hibernia, mais toujours sur les Grands bancs, RGC possède diverses participations totalisant 1,8 million d'acres bruts.

Sur les Grands bancs, RGC a exploité quatre puits en 1986 et n'a payé les dépenses de forage que pour un seul d'entre eux. Deux de ces puits ont révélé la présence d'hydrocarbures et deux autres se sont avérés secs. Le puits Terra Nova I-97, dans lequel RGC possède une participation de 17 %, et qui constitue le prolongement d'une autre découverte pétrolière faite par un concurrent en 1984, a débité du pétrole à des rythmes atteignant 4 938 barils par jour. On évalue actuellement la possibilité d'effectuer d'autres forages de délimitation dans la région où est située ce puits. Le puits Whiterose L-61, dans lequel RGC détient une participation de 5 % et qui représente un prolongement de la découverte pétrolière et gazière Whiterose N-22 faite en 1985, dans laquelle RGC possède une participation de 9 %, a débité du gaz à des rythmes atteignant 24 millions de pieds cubes par jour. Fin 1986, RGC a procédé au forage du puits North Ben Nevis M-61, mais a dû interrompre les travaux en attendant que des essais soient faits et le forage du puits Golconda C-64 se poursuivait. Le forage de Golconda s'est terminé au début de 1987 et le puits s'est révélé sec. RGC a également une participation de 14 % dans un puits qui est actuellement foré dans cette région, le Bonne Bay C-73.

Sur le plateau continental du Labrador, RGC a une participation de 22,8 % dans 62 000 acres en vertu de quatre importants permis de découverte ne comportant aucune échéance définie. Aucun forage n'a eu lieu sur ces terres en 1985 ou 1986.

*Îles de l'Arctique.* RGC détient des permis d'exploration pour tous ses avoirs fonciers situés dans les Îles de l'Arctique jusqu'en septembre 1987. Elle détient une participation dans la presque totalité des découvertes de gaz et de pétrole dans les Îles de l'Arctique qui feront l'objet d'importants permis d'exploration de découverte, assortie d'une durée indéterminée. Au cours de 1986, RGC a foré deux puits qu'elle a abandonnés parce qu'ils étaient secs. Un troisième puits, le Skybattle Bay M-11 dans lequel elle détient une participation de 17 % a débité du gaz naturel à raison d'un million de pieds cubes par jour.

*Activités internationales.* Selon la déclaration qu'elle a faite au début de 1987, RGC entend rechercher toutes les occasions au plan international pour trouver du pétrole et du gaz. Bien qu'elle continuera à exercer la grande partie de ses activités au Canada, RGC recherchera toutes les occasions à l'étranger en vue d'augmenter ses réserves et sa production.

Au début d'avril 1987, RGC a signé un accord avec d'autres sociétés visant le forage de quatre puits dans un massif important de la région productrice de pétrole du Golfe de Suez, en Egypte. Le forage des deux premiers puits a déjà commencé. L'acquisition d'une participation de 25 % de la part de RGC est assujettie à l'autorisation du gouvernement égyptien.



## Concurrence

Au sein de l'industrie pétrolière, une vive concurrence se livre entre les entreprises individuelles au plan de l'exploration et de la mise en valeur de nouvelles sources d'approvisionnement. RGC dispute à d'autres sociétés l'acquisition des droits d'exploration et de mise en valeur des ressources. Il s'agit normalement pour elles de faire une soumission pour obtenir les droits pétroliers et gaziers, le prix de la soumission étant l'élément déterminant. L'industrie pétrolière est également dans la course avec d'autres industries pour approvisionner les consommateurs en énergie et assurer leurs autres besoins. Il y a lieu de se reporter à la rubrique *Production* pour de plus amples informations concernant la mise en marché de la production pétrolière et gazière de RGC.

## Réserves

Certains renseignements relatifs aux réserves sont contenus sous la rubrique *États financiers de Corporation Gulf Canada — Renseignements additionnels relativement au pétrole et au gaz et réserves nettes de pétrole brut, de liquides extraits du gaz naturel et de gaz naturel*.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1986, RGC n'a pas soumis d'évaluations de ses réserves pétrolières et gazières à aucun organisme ou autorité des États-Unis, exception faite de la United States Securities and Exchange Commission. Autant que sache RGC, aucun événement n'a pu entraîner une modification importante à ses réserves prouvées estimatives depuis le 31 décembre 1986, à l'exception des activités normales de production et de mise en valeur.

## Production

RGC est un important producteur d'hydrocarbures liquides (pétrole brut et liquides extraits du gaz naturel) et de gaz naturel au Canada. Une bonne part de sa production est le fruit des champs pétrolifères albertains de Fenn-Big Valley, South Swan Hills, Westeros, Swan Hills et Redwater, ainsi que des champs de gaz naturel de Strachan, Hanlan-Robb, Westeros South et Nevis.

RGC détient des participations considérables dans dix grandes usines albertaines qui traitent du gaz naturel brut pour produire du gaz qui puisse être mis en marché et pour récupérer les liquides extraits du gaz naturel et le soufre. De plus, RGC exploite un certain nombre d'installations moins importantes de manutention de gaz naturel et possède diverses participations dans d'autres usines de traitement du gaz naturel et des installations de collecte du champ de gaz qu'exploitent d'autres parties. En 1986, RGC a traité environ 307 millions de pieds cubes de gaz naturel par jour par l'entremise de toutes ces installations. Ce nombre comprend les 10 millions de pieds cubes par jour de gaz naturel provenant de sources extérieures et 297 millions de pieds cubes par jour provenant des réserves de RGC. La production tirée des réserves de RGC comprend 28 millions de pieds cubes par jour utilisés aux fins des programmes de récupération assistée.

Les volumes de production quotidiens nets et bruts de RGC pour les périodes indiquées s'établissaient en moyenne comme suit :

|                                                                          | Trois mois arrêtés<br>au 31 mars |       | Exercice terminé<br>le 31 décembre |       |       |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-------|------------------------------------|-------|-------|
|                                                                          | 1987                             | 1986  | 1986                               | 1985  | 1984  |
| <b>Production quotidienne moyenne</b>                                    |                                  |       |                                    |       |       |
| <b>Pétrole brut et liquides extraits du gaz naturel</b>                  |                                  |       |                                    |       |       |
| Pétrole léger et lourd conventionnel et liquides extraits du gaz naturel |                                  |       |                                    |       |       |
| en milliers de barils                                                    |                                  |       |                                    |       |       |
| bruts .....                                                              | 74,0                             | 82,3  | 79,6                               | 95,8  | 112,0 |
| nets .....                                                               | 60,4                             | 63,5  | 63,4                               | 72,6  | 83,0  |
| <b>Pétrole brut synthétique</b>                                          |                                  |       |                                    |       |       |
| en milliers de barils                                                    |                                  |       |                                    |       |       |
| bruts .....                                                              | 12,4                             | 7,1   | 11,6                               | 11,4  | 8,0   |
| nets .....                                                               | 12,4                             | 7,1   | 11,6                               | 10,5  | 7,0   |
| <b>Gaz naturel produit et vendu</b>                                      |                                  |       |                                    |       |       |
| en millions de pieds cubes                                               |                                  |       |                                    |       |       |
| bruts .....                                                              | 297,5                            | 319,3 | 268,8                              | 312,7 | 312,0 |
| nets .....                                                               | 254,0                            | 247,5 | 212,3                              | 239,4 | 241,0 |



#### NOTE :

Les volumes bruts de production tiennent compte des volumes de production attribuables à la participation de RGC avant déduction des redevances applicables et, en 1985 et 1986, après déduction de la part de Ressources Énergétiques Norcen Limitée (*Norcen*) dans Gulf Resources Partnership qui a existé entre la fin d'août 1985 et le début de mars 1986. La production nette correspond à la différence entre la production brute et les redevances applicables.

Dans l'Ouest du Canada, la production maximale permise de pétrole brut et de gaz naturel est limitée par des lois et règlements à des quantités qui sont fixées de temps à autre par divers organismes de réglementation en fonction de bonnes méthodes d'ingénierie de réservoirs et de conservation des réserves et en fonction de la demande du marché. Voir la rubrique *Réglementation gouvernementale — Production*.

La capacité de production de pétrole brut conventionnel de RGC a continué de diminuer par suite de l'épuisement des réserves dans les gisements établis et du don de propriétés à Norcen lors de la dissolution de Gulf Resources Partnership. Cette baisse a trouvé un contrepois partiel par l'addition d'autres réserves résultant des activités d'exploration et de mise en valeur.

La production de pétrole brut de RGC est directement mise en marché auprès de raffineurs au Canada et à l'étranger, selon des conditions et des prix commerciaux négociés avec chaque acheteur. Le gouvernement de l'Alberta continue toutefois d'appliquer une répartition proportionnelle qui permet d'ajuster la production permise à la demande générale du marché, de sorte que l'effet d'un gain ou d'une perte de clientèle tant pour RGC que pour d'autres sociétés a toutes les chances de se répercuter sur l'ensemble des producteurs albertains.

Soucieuse de diversifier son marché, RGC a négocié des contrats de vente avec quelque 20 acheteurs tant sur les marchés nationaux que d'exportation. Pétro-Canada Inc. demeure le principal client de RGC avec lequel elle a signé un contrat à long terme portant sur environ le tiers de la production de RGC. En réponse à l'effet combiné de la capacité insuffisante des pipelines au Canada et du programme albertain de la demande partagée, RGC ne put utiliser la capacité maximale de production de pétrole brut. Sa production moyenne s'est donc établie à 8 200 barils par jour de moins qu'en 1986.

L'augmentation de la capacité du système de pipelines d'IPL en 1987 devrait contribuer à réduire les contraintes de production attribuables à la capacité des pipelines. En outre, le gouvernement de l'Alberta a annoncé des révisions aux programmes de production proportionnelle pour une période d'essai allant du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 1987, ce qui pourrait permettre à RGC de produire en Alberta du pétrole brut de densité légère et moyenne selon des niveaux frôlant la pleine capacité.

Les ventes de gaz naturel de RGC sont effectuées surtout au titre de contrats à long terme passés avec des acheteurs de gaz qui revendent le produit sur les marchés canadiens et à l'exportation. Après que le gouvernement du Canada eût changé sa politique de fixation des prix à l'exportation en 1984, ces contrats ont été renégociés pour mieux tenir compte des conditions du marché. De plus, l'accord intervenu entre les gouvernements du Canada, de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique, qui a été annoncé le 31 octobre 1985, prévoyait une période de transition vers la tarification axée sur les conditions du marché pour le gaz naturel en ce qui concerne la consommation intérieure et a nécessité la renégociation ou l'arbitrage des prix des contrats de vente à long terme au 1<sup>er</sup> novembre 1986. Ces contrats, passés avec des producteurs de gaz naturel, ont été renégociés pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1986. Toutes les autorisations réglementaires n'ayant été obtenues que pour la première année du contrat, les négociations avec les acheteurs de gaz naturel se poursuivent. On s'attend à ce que certains contrats de vente de RGC, touchant principalement sa production en Alberta, soient renégociés au cours du premier semestre de 1987. Il y a lieu de se reporter à la rubrique *Réglementation gouvernementale — Fixation des prix de ressources énergétiques*.

Les ventes de gaz naturel enregistrées au cours de 1986 se sont inscrites en baisse par rapport à celles de 1985 tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation. La baisse des prix du pétrole brut a alimenté une vive concurrence à l'égard des produits raffinés, notamment du fuel lourd, tandis que la forte compétition que se livraient les producteurs de gaz a été nourrie par l'actuel excès de capacité de livraison de gaz.

RGC joue un rôle actif dans la mise en production de réserves gazières non mises en valeur. En 1986, elle a terminé le projet Garrington-Lanaway qui permet d'acheminer le gaz naturel riche en liquides extraits du gaz naturel et en soufre à l'usine de gaz Strachan qu'elle exploite. RGC a construit un nouveau réseau collecteur de gaz, une station de compression et de récupération des liquides et deux gazoducs pour le transport de gaz naturel et des



liquides extraits du gaz naturel au coût de 12,5 millions de dollars. RGC possède et exploite les installations et détient des participations variant entre 50 % et 100 % dans les puits qui sont reliés. Le projet, qui a été mis en branle en octobre 1986, permet d'avoir accès à environ 21 milliards de pieds cubes de gaz naturel et est conçu pour transporter jusqu'à 50 millions de pieds cubes de gaz naturel par jour.

RGC participe également à des programmes de récupération assistée visant à augmenter la récupération de certains champs pétrolifères existants. Des projets d'injection de fluides miscibles sont en cours à South Swan Hills, Swan Hills et Fenn-Big Valley, et un autre est en voie de construction à Goose River. De plus, on est à mettre au point divers autres projets de récupération assistée.

Le tableau ci-dessous, préparé conformément aux exigences de la United States Securities and Exchange Commission, fait état des activités de Gulf dans le domaine de la récupération par injection d'eau et de la récupération assistée au 31 mars 1987 :

|                                               | <u>Puits bruts</u> | <u>Puits nets</u> |
|-----------------------------------------------|--------------------|-------------------|
| Injection d'eau .....                         | 1 051              | 130               |
| Autres méthodes .....                         | 207                | 91                |
| Divers puits d'approvisionnement en eau ..... | 137                | 46                |
| Total .....                                   | <u>1 395</u>       | <u>267</u>        |

Au 31 mars 1987, environ 9 % de la production de pétrole brut de RGC provenait des exploitations de récupération assistée qui ne faisaient pas appel à l'injection d'eau.

Au 31 mars 1987, le nombre total de puits productifs s'établissait comme suit :

| <u>Puits de pétrole brut</u> |             | <u>Puits de gaz naturel</u> |             | <u>Total des puits</u> |             |
|------------------------------|-------------|-----------------------------|-------------|------------------------|-------------|
| <u>Bruts</u>                 | <u>Nets</u> | <u>Bruts</u>                | <u>Nets</u> | <u>Bruts</u>           | <u>Nets</u> |
| 6 446                        | 1 599       | 1 356                       | 464         | 7 802                  | 2 063       |

#### NOTES :

- 1) Les puits bruts sont des puits à l'égard desquels RGC possède une participation.
- 2) Les puits nets représentent la somme des participations fractionnaires dont RGC est propriétaire dans des puits bruts, arrondie au nombre entier le plus près.
- 3) Parmi les puits dont il est fait mention ci-dessus, 91 puits bruts (42 puits nets) de pétrole et 82 puits bruts (53 puits nets) de gaz naturel font l'objet d'achèvements multiples.

Le tableau ci-dessous, préparé conformément aux exigences de la United States Securities and Exchange Commission, indique le prix de vente moyen du pétrole brut et de liquides extraits du gaz naturel, et du gaz naturel produit, et le coût unitaire moyen de production pour chacune des périodes indiquées (compte non tenu de la production de sables pétrolifères de surface) :

|                                                                                        | <u>Trois mois arrêtés<br/>au 31 mars</u> |             | <u>Exercice terminé le 31 décembre</u> |             |             |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-------------|----------------------------------------|-------------|-------------|
|                                                                                        | <u>1987</u>                              | <u>1986</u> | <u>1986</u>                            | <u>1985</u> | <u>1984</u> |
| Prix de vente moyen - pétrole brut et liquides extraits du gaz naturel par baril ..... | 20,48 \$                                 | 22,45 \$    | 18,31 \$                               | 33,13 \$    | 31,52 \$    |
| Prix de vente moyen - gaz naturel par milliers de pieds cubes .....                    | 1,86                                     | 2,55        | 2,39                                   | 2,78        | 2,96        |
| Coût moyen de production par baril (1) .....                                           | 4,62                                     | 6,88        | 6,14                                   | 7,78        | 7,59        |

#### NOTE :

- 1) Une grande part des coûts de production englobe diverses taxes imposées à la tête de puits, y compris la taxe sur les recettes pétrolières et gazières et une taxe sur les minéraux, totalisant 0,26 \$ et 2,12 \$ pour les trois mois arrêtés aux 31 mars 1987 et 1986 respectivement, 1,46 \$ par baril en 1986, 4,06 \$ par baril en 1985 et 4,23 \$ par baril en 1984. Le 1<sup>er</sup> octobre 1986, la taxe sur les recettes pétrolières et gazières a été abolie. Le solde des coûts porte sur les frais directs d'exploitation des gisements. Les coûts de production ne tiennent pas compte de la dépréciation, de l'épuisement et de l'amortissement des frais capitalisés d'acquisition, d'exploration et de mise



en valeur. Ils ne comprennent pas non plus les dépenses reliées à l'exploration et aux ventes, les frais généraux et administratifs ni les impôts canadiens. Les coûts unitaires moyens de production ont été calculés après conversion de la production de gaz en unités équivalentes par baril. La conversion a été effectuée au moyen d'un facteur permettant de convertir le gaz en pétrole selon le contenu énergétique relatif.

Le prix du pétrole sur les marchés mondiaux a connu les montagnes russes en 1986. Le prix repère du pétrole brut canadien à Edmonton (Alberta), qui voisine le prix mondial, s'établissait en moyenne à 22 \$ le baril en décembre 1986 et à 22,64 \$ le baril en mars 1987.

### *Sables pétrolifères*

#### *Projet Syncrude*

RGC détient une participation de 9,03 % dans le projet Syncrude, une coentreprise créée dans le but d'exploiter le dépôt en surface de sables pétrolifères, d'extraire et de transformer le sable bitumineux brut en pétrole brut synthétique. Le projet Syncrude couvre une superficie de 97 765 acres loués de la province de l'Alberta dans la région riche en sables pétrolifères de l'Athabasca située dans le nord de l'Alberta.

En 1986, les activités dans le cadre du projet Syncrude ont continué de viser l'amélioration de la capacité de production, encouragés par la modification apportée en 1983 à l'entente sur les redevances avec la province de l'Alberta. Cette modification autorise la déductibilité anticipée des dépenses en immobilisations dans le calcul de leur redevance pour chacune des cinq années à compter de 1983, pourvu que des seuils précis de dépenses soient respectés ou dépassés. Les activités comprennent l'élaboration du projet d'amélioration de la capacité de production, qui devrait augmenter la capacité d'environ 18 000 barils bruts par jour. La quote-part des coûts imputée à RGC devrait être d'environ 60 millions de dollars.

Au premier semestre de 1986, l'usine Syncrude a annoncé un nombre de mesures visant la rationalisation des coûts afin de contrer les effets des prix anémiques du pétrole. L'une de ces mesures entraînait un retard d'un an dans l'achèvement du projet d'augmentation de la capacité. Avant la fin de l'année 1986, les propriétaires de l'usine Syncrude ont confirmé que le projet d'augmentation de capacité serait terminé d'ici la fin de 1988. La province de l'Alberta a accepté de prolonger d'un an la modification apportée à l'entente sur les redevances et de mettre des prêts à la disposition de certains des propriétaires dans le cadre du projet Syncrude suivant certains scénarios de prix du pétrole brut. La quote-part de ces prêts qui revient à GRC serait d'environ 18 millions de dollars. Près de 57 % de l'ensemble du projet étaient terminés, et à la fin de 1986, 40 % des travaux de construction étaient complétés.

La production totale de l'usine en 1986 a frôlé en moyenne les 130 000 barils de pétrole brut par jour, soit un niveau jamais atteint.

Le coût en capital lié à la participation de 9,03 % que détient RGC dans le projet Syncrude était de 294 millions de dollars au 31 décembre 1986. Certaines des installations connexes, y compris les pipelines et les installations de logement et d'approvisionnement en électricité et en vapeur, sont fournis par d'autres parties. L'exploitant du projet Syncrude et certains tiers ont contracté une dette à long terme relativement à ces installations, qui s'élevait à 497 millions de dollars au 31 décembre 1986. Bien que ce montant ne soit pas inclus dans le coût en capital du projet Syncrude, les participants ont convenu de payer pour l'utilisation des installations et assument certains éléments de passif éventuel relativement à cette dette.

#### *Projet Sandalta*

Au moyen d'une entente de prise en amodiation, RGC peut mériter jusqu'à 83,75 % des 38 000 acres d'un bail de la couronne située dans la région de l'Athabasca en Alberta. Au 31 décembre 1986, RGC avait dépensé environ 27 millions de dollars et réalisé une participation de 52 % dans le bail. Des études techniques de rentabilité sont actuellement en cours.

#### *Projet de Pelican Lake*

Les travaux se sont poursuivis en 1986 au projet pilote de Pelican Lake situé dans le nord-est de l'Alberta, lesquels visent à évaluer la technologie de production par injection de vapeur dans les sables pétrolifères de la Wabasca. Au cours de 1986, la production brute s'est établie en moyenne à 1 000 barils par jour comparativement à 747 barils par jour en 1985.



### *Six autres baux*

RGC détient une participation de 20 % dans six autres baux visant des terres situées dans la région de l'Athabasca, qui sont régies par l'*accord d'exploitation de six autres baux*. Aux termes de cet accord, l'exploitant continue d'évaluer le potentiel commercial des baux.

### *Autres activités*

RGC détient également diverses participations dans d'autres baux dans les dépôts de sables pétrolifères de Wabasca, d'Athabasca, de rivière de la Paix et de Cold Lake.

## **Charbon**

Bien que RGC ne fasse pas actuellement la production commerciale du charbon, elle poursuit l'évaluation de certains de ses terrains afin de déterminer l'importance et la qualité de ces ressources en charbon. La présence d'un des plus importants dépôts mondiaux d'anthracite a été confirmée par des travaux de forage en 1985 sur le projet Mount Klappan de RGC, situé en Colombie-Britannique. Un puits de recherche et une usine pilote de lavage ont été établis sur la propriété et environ 100 000 tonnes ont été livrées sur les marchés canadien, européen et asiatique pour déterminer si des contrats à long terme peuvent être conclus. Dans une demande qu'elle a adressée au début de 1987 au gouvernement de la Colombie-Britannique visant un accord de principe pour une mine à ciel ouvert capable de produire 1,5 million de tonnes par année, RGC a fourni des informations concernant l'emplacement de la mine ainsi que des facteurs environnementaux et socio-économiques.

RGC détient également des droits sur d'autres propriétés en Alberta et en Colombie-Britannique qu'elle conserve en vue de leur mise en valeur éventuelle.

## **Recherche et développement**

RGC poursuit des programmes de recherche et de développement qui visent en partie l'amélioration de la récupération des ressources. Les frais de recherche et de développement relatifs à ces activités s'établissaient à 14 millions de dollars en 1984, à 11 millions de dollars en 1985 et à 5 millions de dollars en 1986. L'ensemble des frais de recherche et de développement, y compris les frais associés au projet pilote de pétrole lourd, s'élevaient à 30 millions de dollars en 1984, à 29 millions de dollars en 1985 et à 18 millions de dollars en 1986.

## **Transport**

Au cours de 1986, RGC possédait et exploitait deux pipelines de pétrole brut d'une capacité totale annuelle de 38 millions de barils. De plus, RGC agit à titre d'exploitante du pipeline de la rivière Wabasca, dans lequel elle détient une participation de 28,5 %. Le réseau de Wabasca, qui a effectué ses premières livraisons de pétrole brut en avril 1987, possède une capacité annuelle de 5 millions de barils. RGC possède également un permis d'exploitation pour deux pipelines dont elle est le propriétaire avec d'autres sociétés, ayant une capacité totale de 33 millions de barils de liquides extraits du gaz naturel par année.

## **Ressources humaines**

Au 31 mars 1987, RGC et BeauDril comptaient quelque 1 830 employés travaillant dans leurs bureaux, usines et autres établissements au Canada. Environ 6 % de ces employés sont assujettis à des conventions collectives.

## **Protection de l'environnement**

Selon RGC, ses installations et ses exploitations respectent en tous points importants les règlements gouvernementaux concernant la sécurité et la protection de l'environnement. Les dépenses en immobilisations destinées à la protection de l'environnement s'élevaient à 28 millions de dollars en 1985, à 10 millions de dollars en 1986 et sont évaluées à 8 millions de dollars pour 1987. RGC ne prévoit pas que des augmentations marquées viendront modifier ces dépenses dans un avenir rapproché, et en conséquence, elle ne s'attend pas à ce que l'observation des règlements gouvernementaux précités puissent avoir des répercussions sérieuses sur son bénéfice ou sa situation concurrentielle.

## **Litiges en instance**

Le 25 août 1986, RGC a entamé une poursuite en justice devant la Cour du Banc de la reine de la province de l'Alberta contre Pétro-Canada Inc. pour obtenir une ordonnance visant l'exécution intégrale du contrat d'achat de



gaz naturel signé par RGC en vue d'approvisionner la raffinerie d'Edmonton que Pétro-Canada a achetée de RGC en 1986, ou l'allocation de dommages-intérêts. Pétro-Canada s'est défendue en alléguant qu'elle était en droit de mettre fin à ce contrat.

Le 18 mars 1987, le gouvernement du Canada a porté des accusations à l'endroit de RGC, alléguant une violation de la Loi sur l'immersion des déchets en mer en rapport avec le déversement de barytine ou de ciment sans autorisation. La barytine est une matière inerte utilisée dans les exploitations de forage et dont on se débarrasse régulièrement. RGC en a déversé dans la mer de Beaufort à l'automne de 1986 et a porté son méfait à la connaissance du gouvernement par la suite. L'amende maximale résultant des accusations portées est négligeable.

### **Réglementation gouvernementale**

L'industrie du pétrole et du gaz naturel est régie au Canada par des lois et des règlements s'appliquant à l'exploration, à la mise en valeur, à la production, au raffinage, à la commercialisation ainsi qu'à d'autres activités connexes. Sont exposés ci-après quelques-uns des principaux règlements et lois régissant l'industrie pétrolière au Canada en général et les activités de RGC en particulier.

#### ***Politique énergétique***

La politique énergétique au Canada a littéralement changé de visage ces dernières années, notamment après l'annonce de l'accord de l'Ouest en date du 28 mars 1985 faite par les gouvernements du Canada, de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique. Le cadre de réglementation qui était en place avant l'accord de l'Ouest prévoyait un système de fixation des prix à deux volets, qui relevait de ces gouvernements, un système semblable pour la fixation des prix du gaz naturel ainsi que des restrictions sur les exportations de pétrole et de gaz. Le gouvernement du Canada a imposé une Taxe sur les recettes pétrolières et gazières (la *TRPG*) qui correspondait, dans les faits, à 12 % sur le pétrole et le gaz, dans la plupart des cas. Le Programme d'encouragement du secteur pétrolier (le *PESP*) a aussi été introduit, pour prévoir des paiements d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur du pétrole et du gaz. Les paiements étaient échelonnés pour accorder des encouragements plus généreux aux sociétés dont le taux de propriété canadienne (le *TPC*) était élevé.

L'accord de l'Ouest et l'accord important annoncé le 30 octobre 1985 (*l'entente sur le gaz naturel*) prévoyaient une période de transition vers la tarification axée sur les conditions du marché tant pour le pétrole que pour le gaz naturel. L'accord de l'Ouest prévoyait également une réduction du contrôle sur les exportations et les importations de pétrole brut, l'élimination graduelle de la *TRPG* et le retrait d'un nombre de taxes auparavant imposées par le gouvernement du Canada. Pour de plus amples renseignements, voir les rubriques *Fixation des prix des ressources énergétiques*, *Production* et *Impôt canadien*. En vertu de l'accord de l'Ouest, les paiements au titre du *PESP* ont expiré le 31 mars 1986, sauf pour les frais d'exploration admissibles engagés pour le forage des puits qui ont profité d'un prolongement.

#### ***Fixation des prix des ressources énergétiques***

*Pétrole.* L'accord de l'Ouest a mis fin au double système de fixation des prix, en vertu duquel le pétrole découvert avant 1974 recevait généralement un prix inférieur. Dès le 1<sup>er</sup> juin 1985, les producteurs de pétrole pouvaient négocier directement à des prix concurrentiels des contrats de vente de pétrole brut avec des acheteurs. En raison de cette déréglementation, les acheteurs de pétrole brut peuvent s'approvisionner auprès de multiples sources et, par ricochet, les producteurs ont accès à différents débouchés pour leur pétrole brut, sous réserve du système de production proportionnelle de la province de l'Alberta dont il a été question à la rubrique *Production*.

*Gaz naturel.* Avant le 1<sup>er</sup> novembre 1985, le gaz produit en Alberta et destiné aux marchés à l'extérieur de la province était vendu au prix à la frontière fixé par l'Alberta. Les producteurs ont également reçu un rajustement au prix à l'exportation, moins les coûts associés au transport. Le rajustement du prix à l'exportation était distribué chaque mois à tous les producteurs de gaz naturel proportionnellement à leur quote-part de la production de l'Alberta.

Quant au prix du gaz naturel destiné à la consommation canadienne, l'entente sur le gaz naturel prévoyait une période de transition ordonnée vers la tarification axée sur les conditions du marché au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> novembre 1985 au 31 octobre 1986. En vertu de cette entente, le prix à la frontière de l'Alberta du gaz naturel exporté de cette province est demeuré au niveau de 2,80 \$ par gigajoule jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1986 pour les contrats en vigueur. Le producteur de l'Alberta a reçu un prix fondé sur ce prix à la frontière de l'Alberta, déduction faite du



coût réglementé des services dans cette province, ainsi qu'un rajustement du prix à l'exportation. Les prix pouvaient être négociés commercialement pour les contrats qui venaient à échéance ou que les producteurs convenaient de libérer au cours de cette période et pour des ventes supplémentaires pertinentes. Afin de permettre au système des ventes de gaz à des prix convenus par contrat d'être concurrentiels face aux nouveaux contrats de vente, des programmes de commercialisation concurrentielle (les PCC) ont été autorisés. Ces programmes ont permis aux compagnies de transmission de gaz d'abaisser leurs prix à l'endroit des consommateurs en comprimant les prix consentis aux distributeurs lorsqu'ils avaient l'accord des producteurs. Les contrats de vente à long terme devaient être renégociés quant aux prix d'ici le 1<sup>er</sup> novembre 1986, sous réserve d'arbitrage à défaut d'accord. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1986, le prix de tout le gaz naturel sur le marché interprovincial est déterminé aux termes de négociations entre acheteurs et vendeurs. Désormais, le prix à la frontière de l'Alberta et le rajustement du prix à l'exportation ne sont plus l'objet d'une administration.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1984, les prix du gaz naturel exporté du Canada étaient déterminés aux termes de négociations entre les exportateurs et les consommateurs, sous réserve d'un examen et d'une autorisation de l'Office national de l'énergie (l'ONE), de lignes de conduites et de certaines limites, dont un prix minimum particulier, établi par le gouvernement du Canada. L'entente sur le gaz naturel prévoyait l'exécution d'un test de prix à la frontière selon lequel, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1985, ce prix minimum correspondait au prix facturé aux Canadiens pour des catégories semblables de services dans la région ou dans la zone adjacente au point d'exportation applicable. Le 1<sup>er</sup> novembre 1986, cette mesure était éliminée et remplacée par une surveillance exercée par l'ONE en vue d'assurer l'égalité entre les prix du gaz destiné à la consommation canadienne et les prix destinés à l'exportation.

### **Production**

Les provinces de l'Ouest ont adopté pour la plupart des dispositions législatives régissant la production de pétrole brut et de gaz naturel. En Alberta, l'Alberta Energy Resources Conservation Board (l'AERCB) détermine les taux de production maximums de pétrole brut et de gaz naturel en fonction de l'importance des réservoirs, des particularités et des modes de production. De plus, l'AERCB calcule actuellement la production des gisements de pétrole de densité légère et moyenne hautement productifs en proportion des réserves de façon à ce que l'offre globale pétrolière mensuelle de l'Alberta corresponde à la demande et à la capacité des pipelines. Toutefois, le gouvernement de l'Alberta a récemment annoncé qu'il réviserait à titre d'essai le programme actuel de production proportionnelle pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 1987. Ces révisions pourront permettre à RGC de produire du pétrole brut de densité légère et moyenne en Alberta à des niveaux frôlant la capacité maximum. La construction d'installations reliées à la récupération des sables pétrolifères ou du bitume brut en Alberta est également soumise à l'approbation de l'AERCB et du gouvernement de l'Alberta. Pour expédier à l'extérieur de la province du gaz naturel et du propane produits en Alberta, le producteur doit obtenir l'autorisation de l'AERCB et l'approbation du gouvernement de l'Alberta. Le producteur albertain devait obtenir une exemption de l'Alberta Petroleum Marketing Commission pour exporter du gaz naturel de l'Alberta à un prix inférieur au prix à la frontière de l'Alberta au cours de la période de transition jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1986. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1986, cette demande d'exemption n'est plus nécessaire.

Le gaz naturel vendu à l'extérieur de l'Alberta fait surtout l'objet de contrats à long terme avec des entreprises de distribution et de mise en marché de gaz naturel, qui répartissent la demande parmi leurs fournisseurs sous contrat. Bien que la majorité de ces contrats comportent des clauses d'achats fermes, la majorité des acheteurs ont négocié des réductions sur leurs volumes d'achats fermes pour tenir davantage compte de la consommation réelle. Aux termes de l'entente sur le gaz naturel, les producteurs de gaz naturel peuvent également signer directement des contrats à court terme avec tout acheteur au Canada.

Avant le 1<sup>er</sup> novembre 1985, l'exportation de gaz naturel à l'extérieur du Canada nécessitait l'acquisition d'une licence émise par l'ONE et l'approbation du gouvernement du Canada. Avant d'émettre des licences d'exportation, l'AERCB et l'ONE devaient s'assurer que les volumes faisant l'objet de la demande constituaient un surplus par rapport aux besoins prévisibles de l'Alberta et du Canada. En outre, l'ONE exigeait des exportateurs qu'ils fassent la démonstration que les arrangements contractuels négociés entraîneraient des retombées économiques pour le Canada et seraient faits dans l'intérêt national du pays. En vertu de l'entente sur le gaz naturel, l'ONE a révisé sa formule d'évaluation des surplus de gaz naturel exportés à l'extérieur du Canada aux termes de contrats à long terme. Le gouvernement du Canada a également convenu de modifier sa politique actuelle relative aux exportations



de gaz, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1985, notamment afin de permettre l'exportation du gaz naturel par voie d'ordonnance de l'ONE, sans limite de volumes, pour des périodes ne dépassant pas 24 mois.

En vertu de l'accord de l'Ouest, l'exportation de pétrole brut et de produits pétroliers est autorisée sans l'approbation préalable de l'ONE pour une durée ne dépassant pas un an dans le cas du pétrole brut léger et des produits pétroliers et deux ans dans le cas du pétrole lourd. L'exportation à plus long terme continuera d'être assujettie à l'approbation préalable de l'ONE et du gouverneur en conseil du Canada.

### *Redevances*

Différents taux de redevances sont imposés par les provinces productrices, le gouvernement du Canada et les propriétaires fonciers à perpétuité sur la production et la vente de pétrole brut, de gaz naturel, de liquides extraits du gaz naturel et de soufre. En outre, certaines provinces productrices touchent des revenus en imposant des taxes de propriétés foncières perpétuelles sur le pétrole brut et le gaz naturel provenant de terres appartenant à des intérêts privés.

Le plus souvent, les redevances imposées par les gouvernements provinciaux sur le pétrole brut et le gaz naturel le sont sous forme d'un pourcentage de recettes et varient suivant les volumes de production des puits, les prix de vente, les méthodes de récupération, l'emplacement des installations de production et la date de la découverte. Par ailleurs, dans le but de favoriser les dépenses d'exploration, les nouvelles réserves de pétrole brut et de gaz naturel, lorsqu'elles entrent en production, sont généralement assujetties à un taux de redevance inférieur à celui des réserves plus anciennes. Dans certains cas, aucune redevance n'est payable pendant une durée limitée. En outre, dans le cas de certains projets de récupération assistée, les redevances peuvent être considérablement réduites. Les gouvernements de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique ont leurs propres programmes d'encouragement qui offrent une aide financière sous forme de subventions et de réductions de redevances s'appliquant aux activités d'exploration.

Le gouvernement de l'Alberta a annoncé plusieurs changements en juin 1985, y compris une baisse générale de redevances qu'elle a commencé d'appliquer par étapes sur une période d'environ deux ans qui a débuté le 1<sup>er</sup> août 1985. En outre, les programmes d'encouragement fondés sur l'attribution de subventions ont été remplacés par un programme amélioré de suppressions temporaires des redevances accordées pour l'exploration pétrolière et gazière. Les économies réalisées à partir de ces suppressions temporaires atteindront un maximum de 3,6 millions de dollars par puits de gaz naturel et d'un million de dollars par puits de pétrole. En octobre 1986, le gouvernement de l'Alberta a annoncé une nouvelle réduction générale des redevances sur la production pétrolière et gazière. En outre, elle a lancé un nouveau programme d'encouragement au forage qui prévoit diverses suppressions temporaires des redevances sur le pétrole ayant des échéances d'un an, de trois ans ou de cinq ans, selon le calendrier de forage.

Le 1<sup>er</sup> août 1985, le gouvernement de la Colombie-Britannique modifiait ses redevances pétrolières en maintenant une suppression des redevances de trois ans sur les puits de pétrole exploratoires et en introduisant une suppression des redevances d'une durée de deux ans pour la plupart des puits de développement forés après le 30 juin 1985. Les suppressions de redevances demeureront en vigueur jusqu'au 30 juin 1989. Les réductions de redevances sur le pétrole brut que le gouvernement de la Saskatchewan a commencé à appliquer en date du 1<sup>er</sup> mai 1986 ont été maintenues jusqu'au 31 octobre 1986. En décembre 1986, le gouvernement de la Saskatchewan a introduit un programme de redevances fondé sur les fluctuations des prix qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1987. Ce programme prévoit des suppressions temporaires des redevances sur les puits de développement pour des périodes de deux ou trois ans selon la date fixée pour le forage du puits. Le programme pourra être prolongé si les prix du pétrole ne dépassent pas 20 \$ le baril (US) à la fin de la durée.

En ce qui a trait aux terres pionnières, elles seront assujetties à un nouveau régime de redevances qui doit faire l'objet d'un énoncé dans la réglementation aux termes de la Loi fédérale sur les hydrocarbures. Conformément aux annonces faites antérieurement par le gouvernement du Canada, on s'attend à ce que les nouvelles dispositions prévoient des redevances réduites au cours des premières années d'un projet avant qu'il ne devienne rentable, ainsi que des augmentations par étapes visant à atteindre, après que l'investissement initial aura été recouvré (le recouvrement reste à définir par réglementation), une redevance de 30 % de la marge nette d'autofinancement sous réserve de changements négociés. De plus, un crédit de redevance à l'investissement de 25 %, applicable au coût de puits d'exploration dans les terres pionnières jusqu'à concurrence de 5 millions de dollars, a été projeté à l'égard des nouveaux puits d'exploration, le crédit devant être affecté aux redevances autrement payables dans la région.



## *Impôts canadiens*

RGC est assujettie à l'impôt général sur le revenu, fédéral et provincial. Le taux fédéral de l'impôt après abattement, qui est actuellement de 36 %, doit être réduit à 33 % d'ici 1989. Le taux fédéral appliqué au revenu provenant d'activités de fabrication et de traitement, qui est actuellement de 30 %, doit être réduit à 26 % d'ici 1989. Une surtaxe de 5 % de l'impôt fédéral est applicable en 1986. Ce taux a été réduit à 3 % pour les années suivantes. Les taux d'imposition provinciaux qui vont de 5,5 % à 16 % sont applicables au revenu assujetti à l'impôt. Toutefois, la province de l'Alberta prévoit un abattement de 6 % relativement au bénéfice tiré des activités de fabrication et de traitement menées dans cette province. Le 20 mars 1987, le gouvernement de l'Alberta a annoncé une majoration générale de 4 % des taux applicables aux sociétés relativement au bénéfice imposable tiré d'activités menées en Alberta, à compter du 1<sup>er</sup> avril 1987.

Les redevances, loyers de certains baux pétroliers et gaziers, taxes sur les minéraux et autres paiements semblables, versés aux gouvernements ne peuvent être déduits aux fins de l'impôt fédéral. Toutefois, une allocation pour ressources égale à 25 % des bénéfices tirés des ressources compense partiellement le fait que ces éléments ne soient pas déductibles. En outre, l'Alberta prévoit un crédit d'impôt allant jusqu'à 3 millions de dollars par année, selon les redevances versées à cette province. De plus, l'impôt fédéral sur les redevances non déductibles du projet Syncrude est remboursé aux participants au moyen d'ordonnances de remise.

Dans le calcul de son revenu assujetti à l'impôt sur le revenu, RGC a demandé une déduction pour épuisement gagné. L'épuisement est gagné sur certaines dépenses relatives aux nouveaux projets de production de pétrole synthétique, de récupération assistée du pétrole et de valorisation du pétrole lourd.

Tel qu'il est décrit à la rubrique *Politique énergétique*, le gouvernement du Canada a imposé la TRPG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1981. La taxe, qui n'était pas déductible du revenu aux fins de l'impôt sur le revenu, a été éliminée le 1<sup>er</sup> octobre 1986. La TRPG ne s'appliquait au revenu provenant de puits forés par battage au câble ou approfondis après le 31 mars 1985 ou à certains projets de récupération assistée ou de récupération secondaire par injection d'eau. De plus, les usines de sables pétrolifères, y compris celle de Syncrude, n'étaient pas assujetties à la taxe en date du 1<sup>er</sup> mai 1986. L'obligation relative à la TRPG peut être réduite de 30 % pour certains montants qui n'ont pas été déduits de l'impôt pour les fins de l'impôt sur le revenu. Ces montants comprennent les *frais d'exploration au Canada* de l'année en cours ou 30 % des *frais d'aménagement au Canada*. Le crédit d'impôt est repayé durant l'année au cours de laquelle ces montants sont déduits aux fins de l'impôt sur le revenu.

## *Mesures incitatives*

Aux termes de l'accord de l'Ouest, les subventions accordées dans le cadre du PESp ont pris fin le 31 mars 1986, sauf dans le cas des dépenses d'exploration admissibles engagées pour le forage de puits dans les terres pionnières, qui étaient nécessaires pour remplir les engagements reliés aux accords d'exploration en vigueur pour les terres pionnières. Les puits forés dans ces terres pionnières et admissibles aux subventions du PESp continueront de l'être jusqu'au 31 décembre 1987 dans une mesure de 80 %. Des subventions accordées en Alberta dans le cadre du PESp à raison de 35 % pour les dépenses d'exploration et de 20 % pour les dépenses d'aménagement en Alberta ont pris fin le 31 mars 1986, sauf dans le cas de certaines activités et certains engagements en vertu de droits acquis jusqu'au 31 décembre 1986.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1985, un crédit d'impôt à l'exploration de 25 % (le CIE) s'applique aux frais d'exploration au Canada supérieurs à 5 millions de dollars par puits. Le CIE a pour but de fournir d'autres stimulants pour l'exploration en terres pionnières et de combler le fossé entre le moment où les subventions du PESp sont disponibles et le début de la production dans les terres pionnières. Le CIE peut servir à réduire les impôts fédéraux sur le revenu qui seraient autrement exigibles. Le CIE ne s'applique pas aux dépenses d'exploration qui sont admissibles en vertu des programmes de subventions fédérales ou albertaines du PESp.

Le 1<sup>er</sup> avril 1986, le gouvernement de l'Alberta a offert une aide de 400 millions de dollars à l'industrie pétrolière qui consistait en deux programmes. Le premier visait à augmenter le crédit d'impôt pour redevances de l'Alberta (le CIRA), qui n'a eu aucun effet sur Gulf étant donné que celle-ci est déjà admissible au crédit maximum précédent. Le second programme, appelé programme de soutien des forages exploratoires (le PSFE), a été conçu pour aider l'industrie à maintenir un niveau raisonnable de forage d'exploration tout au long de 1986. En vertu de ce programme, les sociétés pourront réduire les redevances nettes exigibles le 1<sup>er</sup> avril 1987 ou après, conformément à la tranche de 50 % du coût de forage des puits admissibles pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 1986,



ou auront droit à un crédit global sur redevances de 300 millions de dollars, selon le premier événement. Les crédits accordés en vertu du PSFE sont transférables entre sociétés.

Le 4 juin 1986, le gouvernement de l'Alberta a annoncé une aide additionnelle de 200 millions de dollars relativement à trois programmes. Le programme de soutien des forages de reconnaissance prévoit des subventions ou des crédits transférables sur les redevances relatives aux puits de développement et d'injection qui ont été forés sur les terres de la couronne avant le 1<sup>er</sup> janvier 1987. Le programme de soutien à l'entretien des puits prévoit un remboursement partiel des coûts de la main-d'œuvre contractuelle engagés avant le 1<sup>er</sup> octobre 1986 pour l'entretien et l'installation de puits, de pipelines et de dispositifs de sûreté. Le programme de soutien de géophysique prévoit des subventions ou des crédits transférables sur les redevances qui correspondent à 35 % du coût des dépenses de terrain engagées après le 3 juin 1986 et avant le 1<sup>er</sup> janvier 1987, pour des travaux sismiques par réflexion sur les terres de la couronne ou dans leur voisinage.

Le 25 mars 1987, le ministre de l'Énergie, mines et ressources du gouvernement du Canada a annoncé un programme d'encouragement, appelé le Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur. Le gouvernement du Canada a annoncé qu'il octroierait des stimulants pécuniaires correspondant à 33 1/3 % des frais d'exploration et des frais d'aménagement engagés n'importe où au Canada, jusqu'à concurrence d'un maximum de 10 millions de dollars par société par année.

### *Régime foncier*

Au Canada, les droits pétroliers et gaziers sont obtenus auprès du gouvernement fédéral et de divers gouvernements provinciaux, et dans une moindre mesure, d'intérêts privés qui possèdent des propriétés foncières à perpétuité.

*Terres pionnières.* Les participations pétrolières et gazières rattachées aux terres fédérales dans les îles de l'Arctique, dans la mer de Beaufort, dans le territoire du Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans certaines terres au large des côtes de l'Atlantique et du Pacifique (*régions pionnières*) sont régies par la Loi fédérale sur les hydrocarbures (la *LFH*) qui, en février 1987, a remplacé la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada (la *LPGC*) de 1982. La *LFH* s'applique à toutes les terres pionnières, exception faite des régions au large des côtes de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse, et des terres qui ont été transférées conformément à la Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique de 1984. Aux termes de la *LFH*, les participations pétrolières et gazières sont accordées sous forme de *licences d'exploration* pour des durées initiales allant jusqu'à neuf ans ou pour une durée maximum de quatre ans après que les exigences relatives à la durée initiale de la majorité des accords d'exploration en cours ont été remplies. Des licences d'exploration seront émises par voie de soumission et donneront le droit exclusif de forer, d'effectuer des essais, de mettre en valeur et d'obtenir une *licence de découverte importante* dont la portée ne dépassera pas la région de découverte régie par la licence d'exploration. Les terres à l'égard desquelles aucune licence de découverte importante n'a été délivrée à l'expiration de la licence d'exploration doivent être abandonnées. Si les études économiques et la technologie existante peuvent justifier une production commerciale, une *découverte commerciale* sera déclarée, une *région de découverte commerciale* sera déterminée et une *licence de production* sera émise. Une licence de production confère le droit exclusif de produire du pétrole et du gaz naturel pendant une durée de 25 ans, laquelle peut être prolongée aussi longtemps que la production commerciale se poursuit.

À part quelques exceptions, la *LPGC* réserve au gouvernement du Canada un intérêt contributoire de 25 % (*la part de la couronne*) dans tous les droits accordés sur les terres pionnières jusqu'au moment de mise en production, qui par la suite est transformée en intérêt économique direct. La part de la couronne a été abolie par la *LFH*, sauf dans le cas de la région au large de la Nouvelle-Écosse, ce qui aura une répercussion sur une portion des participations de *RGC*, qui font actuellement l'objet d'un moratoire, situées à proximité des îles Saint-Pierre et Miquelon et de régions où les droits miniers ont été transférés en vertu de la Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique de 1984, laquelle touche un accord d'exploration sur une participation que *RGC* possède dans la région d'Inuvik dans le Delta du Mackenzie.

*RGC* détenait les droits sur des terres pionnières en vertu d'accords d'exploration qu'elle a négociés avec le gouvernement du Canada aux termes de la *LPGC*. Plusieurs accords d'exploration qui sont arrivés à échéance en 1986 ont été renouvelés pour un second terme de trois ou quatre ans. Certains de ces accords étaient assortis d'exigences relativement à des puits et tous comportaient des locations annuelles réductibles en tout ou en partie par



des dépenses pour des travaux admissibles. En vertu de la LFH, ces accords d'exploration sont devenus des licences d'exploration assorties des mêmes modalités, sous réserve de la LFH.

Un certificat a été émis à l'endroit de RGC, lequel la reconnaît comme une société sous contrôle canadien ayant un TPC de 94 %. Selon les exigences de la LFH, les porteurs d'intérêt d'un groupe de projets doivent avoir un TPC combiné d'au moins 50 % pour être admissibles à une licence de production, et toute insuffisance pourra revenir à la couronne. Cette loi limite cette exigence aux découvertes pour lesquelles on a commencé de forer un puits de découverte après le 5 mars 1982, et prévoit la vente d'une participation à la valeur marchande en vue de rectifier une insuffisance. Une licence de production ne sera pas émise à l'endroit d'une société relativement à un champ pétrolifère où l'on a commencé de forer un puits de découverte avant le 5 mars 1982, à moins que cette société n'ait un TPC d'au moins 50 % ou que ses actions ne soient cotées à une Bourse canadienne reconnue.

Le gouvernement de Terre-Neuve, ainsi que le gouvernement du Canada, ont déjà réclamé la propriété des avoirs miniers au large des côtes de Terre-Neuve et du Labrador. Le 11 février 1985, le gouvernement du Canada et le gouvernement de Terre-Neuve ont conclu l'accord de l'Atlantique sur les ressources pétrolières et gazières au large des côtes de Terre-Neuve et du Labrador. L'accord de l'Atlantique se fonde sur le principe que le partage des recettes entre les deux gouvernements se fera sur la même base qu'entre le Canada et les autres provinces productrices de pétrole et de gaz. L'accord de l'Atlantique accorde généralement à la province de Terre-Neuve le pouvoir d'approbation définitif des décisions relatives au choix de la méthode de mise en valeur et le droit d'établir et de recouvrer des recettes tirées des ressources comme si les ressources étaient terrestres. Tant que l'autonomie nationale en matière de pétrole et qu'un approvisionnement sûr ne sont pas obtenus, le gouvernement du Canada a le pouvoir d'approbation finale des décisions quant aux délais et méthodes d'exploration et quant au rythme de production. Les régions au large des côtes de Terre-Neuve, qui englobent le champ pétrolifère Hibernia, sont assujetties à la Loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve. Cette loi englobe nombre des dispositions de la LFH, mais comprend également d'autres dispositions qui sont nécessaires à l'application de l'accord de l'Atlantique.

En ce qui a trait à l'accord Canada-Nouvelle-Écosse, la loi fédérale et son pendant provincial sont actuellement rédigés.

*Terres provinciales.* En Alberta, la durée des licences provinciales relatives au pétrole et au gaz naturel varie entre deux et cinq ans, selon l'endroit, et il faut effectuer des travaux de forage pour réaliser des baux. L'ensemble ou une partie des terres visées par la licence peut être converti en bail, selon le nombre de puits forés et leur profondeur.

La production de pétrole et de gaz est autorisée en vertu de licences de l'Alberta. Toutefois, la plupart des droits de production pétrolière et gazière dans la province de l'Alberta sont obtenus en vertu de baux accordés par le gouvernement de l'Alberta et dont la durée initiale est de 5, 10 ou 21 ans. Les baux accordés après le 1<sup>er</sup> juillet 1976 ont une durée de cinq ans. Les lois de l'Alberta prévoient la prolongation des baux au delà de leur durée initiale pour les endroits admissibles, notamment, lorsque la demande en est faite, les terres productrices ou jugées par le gouvernement de l'Alberta comme étant susceptibles d'être productrices de pétrole ou de gaz naturel en quantité avantageuse. Les droits prolongés s'appliquent jusqu'à la base de la zone la plus profonde jugée par le gouvernement de l'Alberta comme pouvant produire en quantité avantageuse.

En Colombie-Britannique, les droits d'exploration de pétrole et de gaz naturel sont accordés sous forme de permis d'exploration d'une durée d'un an, renouvelables de 4 à 7 fois pour une période d'un an et des périodes supplémentaires au gré du gouvernement de la Colombie-Britannique, et sous forme de licences de forage d'une durée de trois à cinq ans qui peuvent être renouvelées une fois pour une période d'un an. De façon générale, un permis d'exploration autorise le titulaire à demander des concessions visant jusqu'à 50 % des terres auxquelles s'applique le permis. Par ailleurs, une licence de forage autorise le titulaire à choisir des baux dont la durée dépend de la profondeur des puits forés. Les baux sont accordés pour une durée de 5 ou 10 ans selon l'emplacement et se poursuivent par la suite, si la loi le permet, notamment dans le cas de la partie des terres à bail qui se trouvent dans l'espacement des puits producteurs, jusqu'à la base de la zone productrice la plus profonde.

En Saskatchewan, les droits d'exploration de pétrole et de gaz naturel sont accordés sous forme de permis d'une durée maximale de trois ans qui peuvent être renouvelés jusqu'à concurrence de deux autres périodes d'un an au gré du gouvernement de la Saskatchewan, et sous forme de réservations de forage d'une durée d'un an qui peuvent être renouvelées pour deux autres périodes d'un an chacune. Les titulaires de permis et de réservations de forage ont le



droit, à certaines conditions, d'obtenir des baux à l'égard de divers pourcentages des terres visées par les permis ou les réservations. Les baux ont une durée de cinq ans et se poursuivent par la suite, si la loi le permet, notamment à l'égard de la partie des terres à bail sur laquelle se trouvent un ou plusieurs puits producteurs.

Les propriétaires d'avoirs miniers, sauf les gouvernements provinciaux, accordent des baux dont la durée initiale varie.

### **Tensar**

RGC détient une participation de 50 % dans The Tensar Corporation d'Atlanta, en Géorgie. Cette société fabrique et vend, en Amérique du Nord, des grillages de polymère à haute résistance grandement utilisés pour le contrôle de l'érosion du sol et dans l'industrie de la construction. Des négociations visant la vente de cette participation sont actuellement en cours.

### **HPC, Inc.**

Il se peut que RGC soit tenue d'acheter l'entreprise pétrolière et gazière américaine de HPC, Inc., filiale de HW-GW, en contrepartie de la prise en charge, par RGC, des dettes de cette entreprise et d'un paiement comptant de 227 millions de dollars qui font l'objet d'une description sous la rubrique *Renseignements sur GW Limited — HW-GW - Contexte de la participation dans HW-GW*.

### **Description du capital-actions**

Voici un aperçu des principales caractéristiques du capital-actions de RGC, sous réserve des dispositions détaillées des statuts de cette dernière.

Le capital autorisé de RGC se compose d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang (les *actions privilégiées de premier rang de RGC*) pouvant être émises en séries, la première série desdites actions consistant en 171 007 335 actions privilégiées de premier rang à taux fixe/rajustable, série 1 (les *actions privilégiées de premier rang, série 1 de RGC*); d'un nombre illimité d'actions privilégiées de deuxième rang (les *actions privilégiées de deuxième rang de RGC*) pouvant être émises en séries; et d'un nombre illimité d'actions ordinaires (les *actions ordinaires de RGC*), dont 171 007 335 actions privilégiées de premier rang, série 1, de RGC et 130 479 511 actions ordinaires de RGC (131 046 484 actions ordinaires de RGC si tous les bons de souscription de Gulf ont été exercés avant la date de mise en application) et 327 100 bons de souscription de Gulf seront en circulation à la conclusion de l'arrangement, d'après le nombre d'actions ordinaires de Gulf et de bons de souscription de Gulf en circulation le 30 avril 1987.

Gulf a conclu une entente avec Merrill Lynch Canada Inc. (le *chef de file*) en vertu de laquelle le chef de file a convenu d'agir à titre de chef de file général dans le cadre d'une offre d'actions ordinaires de RGC. En vertu de l'entente, le chef de file mettra sur pied un syndicat de preneurs fermes canadiens (les *preneurs fermes canadiens*), un syndicat de preneurs fermes américains (les *preneurs fermes américains*) et un syndicat de preneurs fermes européens (les *preneurs fermes européens*) qui conviendront tous, sous réserve de la conjoncture économique, de souscrire, dans le cadre d'une prise ferme, la vente des actions ordinaires de RGC (les *actions proposées*) au Canada, aux États-Unis et ailleurs. Le chef de file et Gulf estiment actuellement que le montant de l'offre totalisera 450 millions de dollars et que le nombre d'actions proposées sera d'environ 19 millions d'actions.

#### ***Actions privilégiées de premier rang de RGC***

Les actions privilégiées de premier rang de RGC peuvent être émises en séries à l'occasion et la contrepartie unitaire, la désignation, les caractéristiques, y compris tout droit de préemption, de rachat ou de conversion, et le nombre d'actions de chaque série seront établis par le conseil d'administration de RGC avant l'émission. Les actions privilégiées de premier rang de RGC constituent la catégorie d'actions de rang prioritaire en ce qui a trait aux droits des porteurs de recevoir des dividendes et à leur participation lors d'une liquidation.

Les actions privilégiées de premier rang de RGC de chaque série se classent à égalité avec les actions privilégiées de premier rang de RGC de toute autre série en ce qui a trait aux dividendes et au remboursement du capital. Les porteurs des actions privilégiées de premier rang de RGC ne peuvent exercer aucun droit de vote en tant que catégorie, sauf tel qu'il est prévu par la loi ou tel qu'il est décrit dans le cadre de la modification des dispositions de catégorie se rattachant aux actions privilégiées de premier rang de RGC décrites ci-dessous. Les porteurs des actions privilégiées de premier rang de RGC n'ont pas le droit de voter distinctement, en tant que catégorie, ni de



faire valoir leurs droits de dissidence, à l'égard d'une modification aux statuts de RGC mettant en vigueur une proposition visant à créer une nouvelle catégorie d'actions se classant en priorité ou à égalité par rapport aux actions privilégiées de premier rang de RGC. Dans le cadre de l'inscription projetée des actions privilégiées de premier rang, série 1, de RGC à l'American Stock Exchange, RGC a convenu avec cette Bourse du fait que, tant que lesdites actions seraient inscrites à la cote de cette Bourse, RGC s'abstiendrait de modifier ainsi ses statuts sans l'approbation des porteurs des actions privilégiées de premier rang de RGC en circulation, donnée par résolution adoptée lors d'une assemblée desdits porteurs par 66 2/3 % des votes exprimés lors d'une telle assemblée ou de toute autre façon convenant à l'American Stock Exchange, dans le cas d'une modification visant à créer une nouvelle catégorie d'actions de rang prioritaire aux actions privilégiées de premier rang de RGC et par 50 % desdits votes ou de toute autre façon convenant à l'American Stock Exchange dans le cas d'une modification visant à créer une nouvelle catégorie d'actions se classant à égalité avec les actions privilégiées de premier rang de RGC. RGC a de plus consenti à ce que le quorum nécessaire à toute pareille assemblée corresponde aux porteurs de la majorité des actions privilégiées de premier rang de RGC en circulation ou, si le nombre de personnes présentes à une telle assemblée n'était pas suffisant pour constituer le quorum, que les personnes présentes et ayant le droit de voter à une assemblée de reprise constituent le quorum requis. Les dispositions de catégorie se rattachant aux actions privilégiées de premier rang de RGC ne peuvent être modifiées sans l'approbation que la loi peut alors exiger, sous réserve d'une exigence minimale du consentement ou de l'approbation donnée par une résolution portant la signature de tous les porteurs desdites actions ou adoptée lors d'une assemblée des porteurs de ces actions par 66 2/3 % des votes exprimés à l'assemblée.

#### ***Actions privilégiées de premier rang, série 1, de RGC***

Des dividendes cumulatifs sont payables sur les actions privilégiées de série 1 de RGC au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 1988, et correspondent au quart du produit de leur prix de rachat (initialement 5 \$) multiplié par 6 %, sur une base trimestrielle. Après le 1<sup>er</sup> mars 1988, des dividendes cumulatifs seront payables chaque mois de manière variable en fonction de 65 % de la moyenne des taux préférentiels de deux grandes banques à charte canadiennes désignées, plus ou moins un facteur de redressement mensuel évoluant selon le cours du marché des actions privilégiées de premier rang, série 1, de RGC. En tout temps avant le 1<sup>er</sup> mars 1988 inclusivement, RGC pourra regrouper les actions privilégiées de premier rang, série 1, de RGC, à raison de 1 action contre 5 (ou d'un multiple intégral de 5 n'excédant pas 20). Lors de tout pareil regroupement, le prix de rachat sera haussé d'un montant égal à 5 \$, multiplié par le facteur de regroupement. Les actions privilégiées de premier rang, série 1, de RGC, peuvent être rachetées en totalité ou en partie au gré de RGC, moyennant un préavis d'au moins 30 jours, au prix de rachat, ainsi que, dans chaque cas, tous les dividendes courus et impayés, calculés jusqu'à la date du rachat. Les porteurs des actions privilégiées de premier rang, série 1, de RGC n'ont pas le droit, à ce titre, d'être convoqués, d'assister ou de voter aux assemblées des actionnaires de RGC, à moins que celle-ci n'omette de payer des dividendes sur lesdites actions pendant une période de 24 mois, consécutifs ou non, auquel cas ces porteurs ont le droit d'élire deux administrateurs de RGC en votant distinctement en tant que catégorie, de concert avec les porteurs de toute autre série d'actions privilégiées de premier rang de RGC jouissant du même privilège.

#### ***Actions privilégiées de deuxième rang de RGC***

Les actions privilégiées de deuxième rang de RGC sont, en tant que catégorie, assorties de caractéristiques essentiellement similaires à celles des actions privilégiées de premier rang de RGC, sauf qu'elles prennent un rang inférieur par rapport aux actions privilégiées de premier rang de RGC, mais elles ont priorité sur toutes les autres actions de RGC à l'égard du droit de leurs porteurs de recevoir des dividendes et de leur participation lors de la liquidation.

#### ***Actions ordinaires de RGC***

Les porteurs d'actions ordinaires de RGC ont le droit d'exprimer un vote pour chaque action qu'ils détiennent aux livres au sujet de toutes les questions soumises au vote des actionnaires (sauf les questions à l'égard desquelles seuls les porteurs d'une autre catégorie d'actions ont le droit de voter) et, sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées de premier rang de RGC et d'actions privilégiées de deuxième rang de RGC, ils ont le droit de recevoir les dividendes pouvant être déclarés par les administrateurs à même les fonds légitimement disponibles à cette fin et de recevoir à la dissolution un montant égal au dixième de 0,01 \$ l'action et par la suite, de recevoir proportionnellement le reliquat des biens de RGC. Les porteurs d'actions ordinaires de RGC n'ont aucun droit de



préemption, de rachat ou de conversion. Toutes les actions ordinaires de RGC seront émises comme actions entièrement libérées.

### ***Bons de souscription***

Chaque bon de souscription de Gulf permet au porteur d'acheter 2,6 actions ordinaires de Gulf au prix de 32,50 \$ jusqu'à 16 h (heure de Toronto), le 15 janvier 1988. D'autre part, les porteurs de bons de souscription de Gulf qui sont également porteurs de débentures à 8 ½ % de HWR Holdings ont le droit, jusqu'à 16 h (heure de Toronto), le 15 janvier 1988, d'exercer au même moment les bons de souscription de Gulf et les droits de conversion se rattachant aux débentures à 8 ½ % de HWR Holdings et de recevoir ainsi 80,6 actions ordinaires de Gulf pour chaque tranche de 31 bons de souscription de Gulf, plus un montant en capital de 1 000 \$ de débentures à 8 ½ % de HWR Holdings ainsi qu'une somme en espèces de 7,50 \$.

Après la date de mise en application, le porteur d'un bon de souscription de Gulf aura le droit d'acheter 1,733 action ordinaire de RGC au prix, fondé sur des estimations au 21 mai 1987, d'environ 24 \$, ou de recevoir 74,519 actions ordinaires de RGC pour chaque tranche de 43 bons de souscription de Gulf, plus un montant en capital de 1 000 \$ de débentures à 8 ½ % de HWR Holdings et une somme en espèces évaluée au 21 mai 1987 à environ 32 \$. Le redressement du prix d'exercice des bons de souscription de Gulf sera établi à la date de mise en application, conformément aux modalités de l'acte de fidéicommiss régissant les bons de souscription de Gulf.

Conformément à une entente intervenue le 21 janvier 1987, O&Y Entreprises a convenu d'assumer les obligations de Gulf qui consistaient à émettre des actions ordinaires de Gulf aux porteurs de bons de souscription de Gulf lors de l'exercice des bons de souscription de Gulf, entente qui a pris fin le 1<sup>er</sup> avril 1987. Durant la période entre le 21 janvier 1987 et le 1<sup>er</sup> avril 1987, O&Y Entreprises a transféré aux porteurs de bons de souscription de Gulf (les *porteurs exerçant leurs bons de souscription*), lors de l'exercice, 133 640 actions ordinaires de Gulf auxquelles les porteurs exerçant leurs bons de souscription avaient droit. O&Y Entreprises a reçu des paiements en espèces versés dans le cadre de l'exercice des bons de souscription de Gulf et a inscrit à son nom un montant en capital de débentures à 8 ½ % de HWR Holdings remises en rapport avec l'exercice des bons de souscription de Gulf durant cette période.

### **Politique en matière de dividendes**

Sous réserve des résultats financiers et de la conjoncture économique du moment, on s'attend à ce que des dividendes soient versés sur les actions privilégiées de premier rang, série 1, de RGC. Sous réserve des droits se rattachant aux actions privilégiées de premier rang, série 1, de RGC, des dividendes seront versés sur les actions ordinaires de RGC en circulation selon la déclaration du conseil d'administration de RGC, sous réserve des résultats financiers et de la conjoncture économique du moment. RGC entend verser un dividende initial le 1<sup>er</sup> octobre 1987 sur les actions ordinaires de RGC au montant de 0,10 \$ l'action.

Gulf a déclaré son dividende trimestriel régulier de 0,13 \$ par action ordinaire de Gulf payable le 1<sup>er</sup> juillet 1987 aux actionnaires inscrits le 29 mai 1987.

### **Dirigeants**

#### ***Administrateurs***

Les administrateurs de RGC après la date de mise en application (en supposant que tous les candidats au poste d'administrateur soient élus à l'assemblée annuelle), leur municipalité de résidence, leur âge, leur occupation principale, leur mandat d'administrateur et le nombre d'actions ordinaires de RGC et d'actions privilégiées de premier rang, série 1, de RGC dont ils auraient été propriétaires réels si l'arrangement avait pris effet à la date des présentes sont les suivants (1)(2) :



| Nom et municipalité de résidence          | Âge | Occupation principale                                                                                                                                                                                                                            | Administrateur de Gulf depuis | Nombre d'actions de RGC détenues directement ou indirectement en propriété réelle au 30 avril 1987 |                      |
|-------------------------------------------|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
|                                           |     |                                                                                                                                                                                                                                                  |                               | Actions ordinaires                                                                                 | Actions privilégiées |
| JOHN DYKES ALLAN . . . . .                | 61  | Président du conseil, président et chef de direction, Stelco Inc. (aciérie)                                                                                                                                                                      | 1979                          | 150                                                                                                | 225                  |
| MISSISSAUGA (Ontario)                     |     |                                                                                                                                                                                                                                                  |                               |                                                                                                    |                      |
| MYLES NORMAN ANDERSON . . .               | 56  | Administrateur d'entreprise                                                                                                                                                                                                                      | 1983                          | 666                                                                                                | 1 000                |
| VANCOUVER (Colombie-Britannique)          |     |                                                                                                                                                                                                                                                  |                               |                                                                                                    |                      |
| ROBERT JOHN BUTLER . . . . .              | 64  | Conseiller commercial et président du conseil d'administration, Urban Transportation Development Corporation Ltd.                                                                                                                                | 1985                          | 266                                                                                                | 200                  |
| BOLTON (Ontario)                          |     |                                                                                                                                                                                                                                                  |                               |                                                                                                    |                      |
| MARSHALL ALBERT COHEN . . .               | 52  | Président et chef de l'exploitation, Olympia & York Enterprises Limited (portefeuille de placements)                                                                                                                                             | 1985                          | —                                                                                                  | —                    |
| TORONTO (Ontario)                         |     |                                                                                                                                                                                                                                                  |                               |                                                                                                    |                      |
| EDWARD HAMON CRAWFORD . . .               | 61  | Président du conseil, président et chef de la direction, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (assurance-vie)                                                                                                                           | 1974                          | 1 833                                                                                              | 2 750                |
| TORONTO (Ontario)                         |     |                                                                                                                                                                                                                                                  |                               |                                                                                                    |                      |
| BERND KRAFFT KOKEN . . . . .              | 61  | Président du conseil, président et chef de la direction, Abitibi-Price Inc.                                                                                                                                                                      | 1985                          | 462                                                                                                | —                    |
| TORONTO (Ontario)                         |     |                                                                                                                                                                                                                                                  |                               |                                                                                                    |                      |
| DAVID STRUAN ROBERTSON LEIGHTON . . . . . | 59  | Administrateur, National Centre for Management, Research and Development                                                                                                                                                                         | 1977                          | 1 003                                                                                              | —                    |
| LONDON (Ontario)                          |     |                                                                                                                                                                                                                                                  |                               |                                                                                                    |                      |
| STUART KEITH MCWALTER . . .               | 61  | Président et chef de la direction                                                                                                                                                                                                                | 1984                          | 7 763                                                                                              | 10 100               |
| CALGARY (Alberta)                         |     |                                                                                                                                                                                                                                                  |                               |                                                                                                    |                      |
| GILBERT IRVING NEWMAN . . . .             | 65  | Vice-président à la direction, Olympia & York Developments Limited (promotion et placements immobiliers; distribution de produits de construction; et par le biais de filiales, produits forestiers, secteur énergétique et courtage immobilier) | 1985                          | —                                                                                                  | —                    |
| TORONTO (Ontario)                         |     |                                                                                                                                                                                                                                                  |                               |                                                                                                    |                      |
| ALFRED POWIS . . . . .                    | 56  | Président du conseil et chef de la direction, Noranda Inc. (extraction et métallurgie, fabrication et produits forestiers)                                                                                                                       | 1970                          | 666                                                                                                | 1 000                |
| TORONTO (Ontario)                         |     |                                                                                                                                                                                                                                                  |                               |                                                                                                    |                      |
| ALBERT REICHMANN . . . . .                | 58  | Président, Olympia & York Developments Limited                                                                                                                                                                                                   | 1986                          | (3)                                                                                                | (3)                  |
| TORONTO (Ontario)                         |     |                                                                                                                                                                                                                                                  |                               |                                                                                                    |                      |
| PAUL REICHMANN . . . . .                  | 56  | Premier vice-président à la direction et secrétaire, Olympia & York Developments Limited                                                                                                                                                         | 1986                          | (3)                                                                                                | (3)                  |
| TORONTO (Ontario)                         |     |                                                                                                                                                                                                                                                  |                               |                                                                                                    |                      |
| RALPH REICHMANN . . . . .                 | 53  | Vice-président à la direction et trésorier, Olympia & York Developments Limited                                                                                                                                                                  | 1986                          | (3)                                                                                                | (3)                  |
| TORONTO (Ontario)                         |     |                                                                                                                                                                                                                                                  |                               |                                                                                                    |                      |
| JOHN LENTIS STOIK . . . . .               | 67  | Administrateur d'entreprise                                                                                                                                                                                                                      | 1976                          | 6 622                                                                                              | 9 934                |
| TORONTO (Ontario)                         |     |                                                                                                                                                                                                                                                  |                               |                                                                                                    |                      |



#### NOTES :

- 1) Les administrateurs, à l'exception d'Albert, de Paul et de Ralph Reichmann, et les membres de la haute direction ne possèdent aucun bon de souscription de Gulf et sont propriétaires réels, en tant que groupe, d'actions ordinaires de Gulf qui représentent moins de un dixième de un pour cent du nombre total d'actions ordinaires de Gulf en circulation.
- 2) Tous les administrateurs sont citoyens canadiens.
- 3) Ces administrateurs sont conjointement propriétaires de 2 687 300 actions privilégiées de premier rang, série 1, de Gulf. En outre, O&Y Developments possède 116 820 500 actions privilégiées de premier rang, série 1, de Gulf. O&Y Developments est également propriétaire réel de 154 089 140 actions ordinaires de Gulf (y compris 302 250 actions ordinaires de Gulf pouvant être émises lors de l'exercice de 116 250 bons de souscription de Gulf en circulation réellement détenus par O&Y Developments), ce qui entraînera une propriété réelle de 102 726 054 actions ordinaires de RGC (y compris 201 461 actions ordinaires de RGC pouvant être émises lors de l'exercice des bons de souscription de Gulf qui deviendront des bons de souscription d'actions ordinaires de RGC). Toutes les actions comportant droit de vote d'O&Y Developments appartiennent directement et indirectement en propriété réelle à des membres de la famille Reichmann, dont Albert, Paul et Ralph Reichmann qui sont des frères. Ces administrateurs assument la direction et les politiques en matière de placements d'O&Y Developments dont ils ont la responsabilité de l'exploitation journalière.

Toutes les personnes énumérées ci-dessus, dont on propose la candidature au poste d'administrateur, exercent depuis plus de cinq ans leur occupation actuelle ou d'autres fonctions de direction auprès des sociétés ou entreprises au sein desquelles ils détiennent actuellement des postes, sauf M.N. Anderson qui, avant le 16 octobre 1986, était président du conseil et chef de la direction de Cominco Ltd.; M.A. Cohen qui, avant le 1<sup>er</sup> septembre 1985, était sous-ministre des Finances, gouvernement du Canada et, avant novembre 1982, sous-ministre de l'Énergie, gouvernement du Canada; et D.S.R. Leighton qui, avant novembre 1986, était vice-président du conseil et, auparavant, président du conseil, Nabisco Brands Ltée et avant le 1<sup>er</sup> janvier 1983, président et chef de la direction, le comité organisateur des XV<sup>e</sup> jeux olympiques d'hiver et, avant le 1<sup>er</sup> septembre 1982, président et chef de la direction, Banff Centre for Continuing Education.

Certaines des personnes énumérées ci-dessus, dont on propose la candidature au poste d'administrateur, sont également administrateurs d'autres sociétés assujetties, sauf Abitibi et GW Limited, en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Exchange Act of 1934*. Il s'agit de J.D. Allan chez Corporation Moore Limitée, de M.N. Anderson chez Solvex Explorations Ltd., de M.A. Cohen chez IPL, de E.H. Crawford chez Corporation Moore Limitée, de D.S.R. Leighton chez Rio Algom Limitée, de S.K. McWalter chez IPL, de G.I. Newman chez IPL et Landmark Land Company, Inc., d'A. Powis chez MacMillan Bloedel Limitée et les Mines Placer Limitée, d'A. Reichmann chez Landmark Land Company, Inc., et de P. Reichmann chez Rockefeller Center Properties, Inc.

#### ***Comités du conseil d'administration***

Le *comité de direction* peut exercer les pouvoirs du conseil d'administration dans la gestion et la direction de l'entreprise et des affaires de Gulf, sauf les pouvoirs réservés au conseil d'administration en vertu de la LSCC. Après la date de mise en application, ce comité est censé se composer de J.D. Allan, M.A. Cohen, E.H. Crawford, S.K. McWalter, G.I. Newman, A. Powis, A. Reichmann et J.L. Stoik.

Le *comité de vérification* révisé et évalue l'étendue de la vérification, les principes comptables et les pratiques de présentation de l'information, la vérification interne, les contrôles internes, certaines procédures de garantie et d'autres questions jugées appropriées et à cette fin, il consulte les vérificateurs de RGC et le contrôleur. Après la date de mise en application, ce comité est censé se composer de J.D. Allan, M.N. Anderson, R.J. Butler, D.S.R. Leighton et G.I. Newman.

Le *comité de la rémunération* révisé et établit à l'occasion les modalités d'emploi et la rémunération de tous les membres de la haute direction de RGC. Après la date de mise en application, ce comité est censé se composer de R.J. Butler, M.A. Cohen, E.H. Crawford, S.K. McWalter, A. Powis, A. Reichmann et J.L. Stoik.

Le *comité de la caisse de retraite* évalue et contrôle le rendement de la caisse de retraite et établit des politiques en matière de placements. Après la date de mise en application, ce comité est censé se composer de M.N. Anderson, R.J. Butler, B.K. Koken, D.S.R. Leighton, S.K. McWalter et G.I. Newman.



Le *comité spécial* dirige les nouveaux travaux d'exploration et de mise en valeur pétrolière et gazière dans les terres pionnières et à l'étranger. Ce comité est censé se composer de P. Reichman, R.J. Butler, M.A. Cohen, S.K. McWalter, G.I. Newman et A. Powis.

Le *comité indépendant* revoit toutes les opérations relatives à l'arrangement pouvant être négociées avec une personne faisant partie du groupe de RGC ou entre des personnes faisant partie de son groupe. Ce comité est censé se composer de R.J. Butler, E.H. Crawford, D.S.R. Leighton et A. Powis.

On ne s'attend pas à ce qu'un comité de nomination soit mis sur pied. On retiendra les noms des candidats recommandés par écrit à l'élection au poste d'administrateur et communiqués à RGC, à son siège social, au soin du secrétaire, avant la préparation de la circulaire d'information dans le cadre de l'assemblée annuelle.

La rémunération annuelle versée aux administrateurs qui ne sont pas employés de RGC s'établit à 12 000 \$ chacun pour leurs services en qualité d'administrateur, plus 600 \$ pour chaque réunion du conseil et d'un comité à laquelle ils assistent, sous réserve d'une réduction à 300 \$ pour chaque réunion d'un comité tenue le même jour où une réunion du conseil d'administration ou d'un autre comité a lieu. Les administrateurs qui sont employés de RGC ne reçoivent aucune rémunération pour les services qu'ils rendent au conseil d'administration ou à ses comités.

### *Membres de la haute direction*

Les membres de la haute direction de RGC, leur municipalité de résidence, leur âge, leur occupation principale et la durée de leur mandat sont censés être les suivants :

| <u>Nom et municipalité de résidence</u>           | <u>Âge</u> | <u>Fonctions et occupation principale</u>                                                                        | <u>Mandat<br/>détenu depuis</u> |
|---------------------------------------------------|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| GILBERT STUART BENNETT .....<br>Toronto (Ontario) | 50         | Premier vice-président                                                                                           | 1986                            |
| MICHAEL BREGAZZI .....<br>Calgary (Alberta)       | 50         | Vice-président, mise en valeur                                                                                   | 1985                            |
| CHARLES KEITH CALDWELL .....<br>Calgary (Alberta) | 59         | Vice-président, exploration                                                                                      | 1985                            |
| MARSHALL ALBERT COHEN .....<br>Toronto (Ontario)  | 52         | Président du conseil de RGC,<br>président et chef de l'exploitation,<br>Olympia & York Enterprises Limited       | 1986                            |
| LIONEL GEORGE DODD .....<br>Toronto (Ontario)     | 47         | Premier vice-président et chef de<br>la direction des finances                                                   | 1986                            |
| GARY ALEXANDER HOLLAND .....<br>Calgary (Alberta) | 53         | Vice-président et chef du contentieux                                                                            | 1985                            |
| STUART KEITH MCWALTER .....<br>Calgary (Alberta)  | 61         | Président et chef de la direction                                                                                | 1987                            |
| DANIEL ROMAN MOTYKA .....<br>Calgary (Alberta)    | 50         | Vice-président, production                                                                                       | 1985                            |
| GILBERT IRVING NEWMAN .....<br>Toronto (Ontario)  | 65         | Vice-président à la direction de<br>RGC, vice-président à la direction<br>Olympia & York Developments<br>Limited | 1986                            |
| JOHN BRUCE PETRIE .....<br>Mississauga (Ontario)  | 43         | Vice-président et contrôleur                                                                                     | 1986                            |
| ROBERT JOHN REID .....<br>Unionville (Ontario)    | 33         | Secrétaire                                                                                                       | 1987                            |
| WALTER GLEN RUSSELL .....<br>Calgary (Alberta)    | 39         | Vice-président, mise en marché                                                                                   | 1985                            |



| <u>Nom et municipalité de résidence</u>       | <u>Âge</u> | <u>Fonctions et occupation principale</u> | <u>Mandat<br/>détenu depuis</u> |
|-----------------------------------------------|------------|-------------------------------------------|---------------------------------|
| ALLEN RALPH SELLO .....<br>Calgary (Alberta)  | 47         | Vice-président, finances                  | 1985                            |
| JOHN ROBERT TYSALL .....<br>Toronto (Ontario) | 49         | Vice-président et trésorier               | 1985                            |

Tous les membres de la haute direction de RGC dont les noms sont énumérés ci-dessus sont des citoyens canadiens et s'occupent activement depuis plus de cinq ans des affaires de RGC ou des sociétés faisant partie de son groupe en exerçant diverses fonctions de gestion et de direction auprès de celles-ci, sauf G.S. Bennett qui, avant le 2 décembre 1986, était conseiller auprès de GSB Consulting Limited, avant le 27 décembre 1985, président et chef de la direction de Canadair Limitée (fabrication d'équipement aérospatial) et avant le 31 janvier 1983, président et chef de la direction de Comstock International Ltée (génie civil, électrique et mécanique); et M.A. Cohen, tel qu'il est indiqué dans la présente section sous la rubrique *Administrateurs*.

### *Programmes de rémunération*

Tous les programmes de rémunération dont il est question ci-dessous sont les mêmes que ceux qui s'appliquaient à Gulf avant la date de mise en application.

Le régime de retraite des cadres de RGC (le *régime de retraite*) prévoit une rente annuelle lors de la retraite établie en fonction de la rémunération en espèces et des années de service du membre de la direction admissible, sous réserve d'une limite maximale de (i) 1 715 \$ pour chaque année de service en vertu du régime de retraite jusqu'à 35 ans au plus ou, si cette somme est inférieure, de (ii) 2 % de la rémunération moyenne la plus élevée de ce membre de la direction (correspondant au salaire selon la définition accordée à cette expression dans le régime de retraite) durant toute période de trois années consécutives pour chaque année de service jusqu'à concurrence de 35 ans. Les rentes annuelles estimatives payables en vertu du régime de retraite à la retraite à l'âge de 65 ans pour tous les niveaux de rémunération de plus de 100 000 \$ qui en font l'objet s'établissent respectivement à 25 725 \$, 34 300 \$, 42 875 \$, 51 450 \$ et 60 000 \$ pour 15, 20, 25, 30 et 35 années de service. La rémunération garantie aux fins du régime de retraite correspond à la rémunération moyenne la plus élevée (selon la définition accordée à cette expression dans le régime de retraite) durant toute période de trois ans. Durant l'exercice 1986, le coût global estimatif pour Gulf et ses filiales de toutes les rentes de retraite, qu'elles se proposent de verser aux administrateurs et membres de la haute direction de RGC en vertu de tout régime de retraite dans l'éventualité de la retraite à l'âge normal, totalisait 793 837 \$.

En 1983, Gulf Canada Limitée a établi le régime de pensions des cadres de la société (le *régime de pensions*) pour remplacer les contrats qu'elle avait conclus avec certains membres de sa direction en vertu desquels elle devait verser des prestations de retraite aux cadres. Le régime de pensions (qui s'appliquera à RGC) prévoit des versements mensuels pendant une durée de 10 ans. Le montant de ces paiements correspond à une rente égale à 2 % de la rémunération moyenne la plus élevée du membre de la haute direction (selon la définition du régime de retraite) pendant toute période de trois ans, multipliée par le nombre de ses années de service en qualité d'employé, jusqu'à concurrence de 35 ans. Dans le calcul des paiements en vertu du régime de pensions, cette rente est réduite pour tenir compte (i) de toute partie versée sous forme de somme globale dans un régime enregistré d'épargne-retraite en franchise d'impôt et (ii) de toute pension annuelle que ce membre de la haute direction a le droit de recevoir lors de la retraite à l'égard de toutes ses années de service en vertu de tous les régimes de retraite maintenus par Gulf. Les paiements versés par Gulf en 1986 en vertu du régime de pensions totalisaient 907 209 \$. En vertu de ce régime, S.K. McWalter qui compte plus de 35 années de service recevra une rente de 290 000 \$ en fonction d'une rémunération garantie de 448 333 \$. On suppose ainsi que la rémunération en espèces de 1986 de Gulf sera en vigueur pour toutes les années pertinentes après 1986 et qu'elle correspond à la rémunération réelle versée par Gulf pour 1986 et les années antérieures.

En 1985, Gulf Canada Limitée a établi un régime de primes au rendement (qui s'appliquera à RGC) destiné à s'ajouter à la rémunération des membres de la haute direction et à certains autres employés désignés en fonction du rendement. Des primes peuvent être attribuées par le comité de rémunération du conseil d'administration et correspondent tant au rendement de RGC qu'à la contribution du particulier durant chaque année. Ces primes sont constituées de valeurs et d'unités théoriques. Après trois ans ou lors de la retraite, selon le premier événement, la prime est convertie en espèces en fonction du bénéfice par action ou, si le résultat en est plus élevé, d'après une



formule du prix du marché par action. Les paiements sont effectués en versements égaux au cours des cinq prochaines années à compter de la date de conversion. D'après l'exercice 1985, des primes d'une valeur en espèces d'environ 900 000 \$ ont été versées. Les paiements se sont limités aux membres de la direction qui prenaient leur retraite. Le régime de primes au rendement sera modifié par RGC pour refléter l'arrangement.

Gulf a conclu des contrats d'emploi (les *contrats d'emploi*) avec un certain nombre des membres de sa haute direction. Chaque contrat d'emploi (qui s'appliquera à RGC) prévoit le paiement du salaire actuel du membre de la direction ainsi que les augmentations futures dont peut convenir RGC jusqu'à ce que le membre de la direction ait 65 ans. RGC peut mettre fin à l'emploi d'un membre de la direction pour motif, sans avis ou paiement en sus de ceux que la loi exige. Si un membre de la direction est destitué par RGC sans motif, le contrat d'emploi prévoit une période de préavis spécifique ou le paiement du salaire pour tenir lieu de la période de préavis. La période de préavis est de 24 mois ou, pour les membres de la direction qui comptent plus de 24 années de service auprès de RGC, un mois pour chaque année de service jusqu'à concurrence de 30 mois, pourvu que le nombre de mois ne puisse excéder le nombre de mois qui restent à courir jusqu'à la retraite normale du membre de la direction. Si le membre de la direction est destitué sans motif, RGC doit également payer les prestations en vertu du régime de retraite et du régime de pensions actuellement en vigueur qui se sont accumulées jusqu'à la date de cette destitution et sans réduction de retraite anticipée, sauf tel qu'il est prévu auxdits régimes. Le salaire annuel mentionné dans le contrat d'emploi de S.K. McWalter n'excède pas les montants indiqués dans le tableau de la rémunération en espèces.

Aucun membre de la direction ou administrateur de RGC n'est endetté envers celle-ci hors du cours habituel des affaires, sauf en ce qui a trait au prêt de réinstallation dont les montants sont inférieurs à 60 000 \$ et qui ont tous été conclus d'après les modalités habituelles dont les autres employés de Gulf peuvent se prévaloir.

#### ***Assurance sur la responsabilité des dirigeants***

RGC prévoit une assurance sur la responsabilité des dirigeants qui protège RGC des pertes qu'elle peut subir pour le remboursement des dirigeants lorsque cela est autorisé ou une indemnisation directe de ces derniers lorsque le remboursement de l'entreprise n'est pas autorisé par la loi. Cette police protège RGC des pertes que les dirigeants peuvent subir à titre d'administrateurs ou de membres de la direction, ou des deux à la fois, de RGC et de ses filiales, y compris les coûts assujettis aux exclusions courantes des polices.

La prime annuelle est de 1 million de dollars. Aucune répartition de la prime n'a été effectuée à l'égard des personnes faisant partie de chaque groupe. Le montant de l'assurance achetée est de 25 millions de dollars durant une même année pour toute combinaison de pertes visant un remboursement de l'entreprise ou une indemnisation directe des dirigeants, ou les deux à la fois.

Tous les dirigeants de RGC et de ses filiales sont protégés par la police en vertu d'une protection générale et le montant de l'assurance s'applique collectivement à l'ensemble de ces derniers.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986, les pertes sont assujetties à une franchise de 1 million de dollars pour le remboursement de l'entreprise et à 20 000 \$ par dirigeant. La protection ne s'appliquera pas aux actes malveillants qui favoriseraient indûment tout actionnaire réel majoritaire.

#### **Actionnaire principal**

À la date de mise en application, d'après le nombre d'actions ordinaires de Gulf en circulation détenues au 30 avril 1987, autant que sache la direction de Gulf, la seule personne qui serait directement ou indirectement propriétaire réel de plus de 5 % des actions ordinaires en circulation de RGC ou qui exercerait un contrôle ou une emprise sur lesdites actions est la suivante :

| <u>Nom et adresse du propriétaire réel</u>                                                                                    | <u>Nombre d'actions ordinaires de RGC devant faire l'objet d'une propriété réelle</u> | <u>Pourcentage des actions ordinaires de RGC en circulation</u> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| OLYMPIA & YORK DEVELOPMENTS LIMITED* .....<br>32 <sup>e</sup> étage<br>1 First Canadian Place<br>Toronto (Ontario)<br>M5X 1B5 | 102 524 593                                                                           | 78,6 %                                                          |

\*Ainsi que ses filiales en propriété exclusive



Toutes les actions ordinaires d'O&Y Developments appartiennent directement ou indirectement en propriété réelle aux membres de la famille Reichmann, dont Albert, Paul et Ralph Reichmann qui sont frères. Ces administrateurs dirigent les activités et dictent les politiques en matière de placements et ont la principale responsabilité journalière de l'exploitation d'O&Y Developments.

#### **Vérificateurs, agents des transferts et agents chargés de la tenue des registres**

Les vérificateurs de RGC sont Clarkson Gordon, 1200 Iveagh House, Calgary (Alberta) et Price Waterhouse, 425 — 1st Street S.W., Calgary (Alberta). Les agents des transferts et agents chargés de la tenue des registres des actions ordinaires de RGC et des actions privilégiées de premier rang, série 1, de RGC sont La Société Canada Trust, à ses bureaux principaux à Vancouver, Calgary, Regina, Winnipeg, Toronto, Montréal, Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), Charlottetown, Halifax et St. John's (Terre-Neuve) au Canada, et Registrar and Transfer Company, 10 Commerce Drive, Cranford, New Jersey, aux États-Unis.

#### **RENSEIGNEMENTS SUR HOLDCO-ABITIBI**

Holdco-Abitibi est une société constituée en vertu de la LSCC le 27 avril 1979. Holdco-Abitibi a été réorganisée le 20 mai 1987. En conséquence, la présentation du bénéfice d'origine et de la structure du capital antérieur de Holdco-Abitibi n'est pas pertinente. Le principal établissement et le siège social de Holdco-Abitibi sont situés au 32<sup>e</sup> étage, 1 First Canadian Place, Toronto (Ontario) M4I 1B5 et son numéro de téléphone est (416) 862-6100. Dans le cadre de l'arrangement, Holdco-Abitibi fera l'acquisition de 57 737 957 actions ordinaires d'Abitibi, c'est-à-dire toutes les actions d'Abitibi que détient Gulf et qui représentent environ 83,4 % des actions ordinaires en circulation d'Abitibi (voir la rubrique *L'arrangement — Modalités de l'arrangement*). Holdco-Abitibi n'aura aucun autre élément d'actif ou de passif ni n'exercera aucune entreprise à l'exception de son placement dans Abitibi.

Sous réserve de l'approbation des actionnaires d'Abitibi et de la conclusion de l'arrangement, Holdco-Abitibi et Abitibi fusionneront sous le nom d'*Abitibi-Price Inc.* à la date de mise en application immédiatement après la prise d'effet de l'arrangement. L'établissement principal et le siège social, les administrateurs, les membres de la direction, le capital-actions, les vérificateurs, les agents des transferts et agents chargés de la tenue des registres de la société issue de la fusion seront les mêmes que ceux d'Abitibi. Les actionnaires de Holdco-Abitibi et ceux d'Abitibi recevront une action de la société issue de la fusion, soit Abitibi, pour chaque action de Holdco-Abitibi ou d'Abitibi qu'ils détiennent (sauf les actions d'Abitibi que détient Holdco-Abitibi, lesquelles seront annulées lors de la fusion).

#### **RENSEIGNEMENTS SUR ABITIBI**

Les renseignements suivants sur Abitibi proviennent le formulaire 10, le formulaire général d'inscription des valeurs mobilières d'Abitibi en date du 18 mars 1987, tel qu'il a été modifié, lequel est un document d'ordre public.

Abitibi a été constituée en vertu des lois canadiennes par lettres patentes en date du 9 février 1914 et a été prorogée en vertu de la LSCC par certificat et clauses de prorogation en date du 15 octobre 1979. Le principal établissement et le siège social d'Abitibi se trouvent au bureau 1300, 2 First Canadian Place, Toronto (Ontario) M5X 1A9 et son numéro de téléphone est le (416) 369-6700. À moins d'indication contraire ou sauf si le contexte s'y oppose, Abitibi désigne Abitibi, ses filiales et sa participation de coentreprise de 50 % dans Augusta Newsprint Company.

Abitibi, société canadienne intégrée de produits forestiers, est le premier producteur mondial de papier journal et de papiers de pâte mécanique non couchés. Abitibi a des installations de fabrication au Canada et aux États-Unis. Elle produit également des papiers couchés et des produits et matériaux de construction. Abitibi possède en outre des installations de transformation du papier qui produisent des produits de papier industriel et des fournitures et enveloppes pour la maison, l'école et le bureau. Elle a de plus le plus important réseau canadien de distribution de papiers d'impression, de produits de papiers industriels et de fournitures de traitement de l'information. En 1986, les ventes ont atteint 2,8 milliards de dollars. Abitibi exerce actuellement son entreprise par l'intermédiaire de deux groupes d'exploitation, le groupe des produits forestiers et le groupe des activités diversifiées. Le groupe des produits forestiers se charge de l'exploitation primaire des produits forestiers et le groupe des activités diversifiées s'occupe de fabrication de papiers couchés d'impression, d'activités de distribution, de transformation du papier et d'autres matériaux en papeterie, fournitures scolaires et enveloppes et de la fabrication de produits en carton-fibre et de produits connexes. À l'encontre du groupe des produits forestiers, chaque unité au sein du groupe des activités diversifiées a une identité propre et est gérée de manière plus autonome au sein de la structure de l'entreprise.



d'Abitibi. Le 29 avril 1987, Abitibi a annoncé certains changements d'ordre organisationnel qui seront en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 1987. Voir la rubrique *Activités d'Abitibi — Généralités*.

### Renseignements financiers choisis

Le tableau ci-dessous illustre des renseignements financiers choisis se rapportant à Abitibi pour les périodes indiquées. L'information doit être lue à la lumière des rubriques "Commentaire de la direction et analyse de la situation financière et des résultats d'exploitation", "Activités d'Abitibi" et des états financiers consolidés d'Abitibi et de tout autre renseignement financier ci-inclus. Les renseignements financiers choisis pour les cinq exercices terminés le 31 décembre 1986 sont tirés des états financiers consolidés vérifiés par Price Waterhouse, comptables agréés. Les données relatives à l'exercice terminé le 31 décembre 1982 ont été redressées pour tenir compte d'une modification rétroactive de convention comptable (voir la note 2 ci-dessous). Les renseignements financiers choisis relatifs aux périodes arrêtées aux 31 mars 1987 et 1986 sont tirés des états financiers consolidés non vérifiés. De l'avis de la direction, ces états périodiques reflètent tous les redressements comportant des écritures normales de régularisation nécessaires à une présentation fidèle. Les résultats d'un trimestre ne sont pas nécessairement représentatifs d'un autre trimestre ni de l'ensemble de l'exercice.

|                                                                                   | Période de trois<br>mois arrêtée<br>au 31 mars         |          | Exercice terminé le 31 décembre             |            |            |            |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|----------|---------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|
|                                                                                   | 1987                                                   | 1986     | 1986 (1)                                    | 1985 (1)   | 1984       | 1983       | 1982 (2)   |
|                                                                                   | (non vérifié)                                          |          | (non visé par le rapport des vérificateurs) |            |            |            |            |
|                                                                                   | (en millions de dollars, sauf les montants par action) |          |                                             |            |            |            |            |
| Chiffre d'affaires net .....                                                      | 695,7 \$                                               | 647,4 \$ | 2 763,5 \$                                  | 2 549,8 \$ | 2 137,2 \$ | 1 660,2 \$ | 1 634,3 \$ |
| Bénéfice avant postes<br>extraordinaires .....                                    | 21,9                                                   | 21,7     | 110,1                                       | 100,2      | 72,3       | 38,0       | 63,9       |
| Bénéfice net .....                                                                | 21,9                                                   | 21,7     | 107,3                                       | 100,2      | 70,1       | 38,0       | 61,3       |
| Total de l'actif .....                                                            | 2 234,7                                                | 2 074,7  | 2 237,9                                     | 2 076,3    | 1 821,7    | 1 700,4    | 1 655,4    |
| Dette à long terme .....                                                          | 394,1                                                  | 428,4    | 428,9                                       | 455,7      | 419,9      | 395,1      | 385,8      |
| Actions privilégiées rachetables au<br>gré de la Société ou du<br>détenteur ..... | 114,5                                                  | 116,0    | 116,0                                       | 117,3      | 97,0       | 105,9      | 114,4      |
| Par action ordinaire (3):                                                         |                                                        |          |                                             |            |            |            |            |
| Bénéfice avant postes<br>extraordinaires .....                                    | 0,29 \$                                                | 0,30 \$  | 1,50 \$                                     | 1,42 \$    | 1,02 \$    | 0,48 \$    | 0,87 \$    |
| Bénéfice net .....                                                                | 0,29                                                   | 0,30     | 1,46                                        | 1,42       | 0,99       | 0,48       | 0,82       |
| Dividendes (4)                                                                    |                                                        |          |                                             |            |            |            |            |
| — payés .....                                                                     | 0,15                                                   | 0,15     | 0,60                                        | 0,58       | 0,40       | 0,30       | 0,53       |
| — payés (en dollars US) .....                                                     | 0,11                                                   | 0,11     | 0,43                                        | 0,43       | 0,31       | 0,26       | 0,43       |
| — déclarés .....                                                                  | 0,15                                                   | 0,15     | 0,60                                        | 0,73       | 0,40       | 0,20       | 0,50       |

- 1) Pour se conformer aux nouvelles normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés décrites à la note 2 des états financiers consolidés ci-joints pour les trois exercices terminés le 31 décembre 1986, Abitibi a changé sur une base prospective, en 1986, sa méthode de comptabilisation des charges de retraite, ce qui a eu pour résultat d'augmenter le bénéfice net d'environ 17 millions de dollars ou 0,25 \$ l'action ordinaire d'Abitibi, et en 1985 la Société a changé, sur une base prospective, sa méthode de comptabilisation des crédits d'impôt à l'investissement, ce qui a entraîné une diminution du bénéfice net d'environ 11 millions de dollars ou 0,17 \$ l'action ordinaire d'Abitibi.
- 2) Le bénéfice net et le total de l'actif publié antérieurement par Abitibi dans le rapport annuel de 1982 ont été redressés pour tenir compte d'un changement de convention comptable rétroactif effectué en 1983 à l'égard de la capitalisation des frais de démarrage et de mise en marche se rapportant à de nouvelles immobilisations importantes.
- 3) Compte tenu d'un fractionnement d'actions à raison de trois pour une survenu le 1<sup>er</sup> mai 1985.
- 4) Quatre dividendes trimestriels sur les actions ordinaires ont été versés pour chacun des exercices de 1982 à 1986. Toutefois, en raison du changement des dates de déclaration des dividendes, cinq dividendes trimestriels ont été déclarés en 1985, dont deux au cours du premier trimestre, quatre dividendes trimestriels ont été



déclarés en 1984, trois dividendes trimestriels ont été déclarés en 1983 et quatre dividendes trimestriels ont été déclarés en 1982.

- 5) Un rapprochement avec les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis figure à la note 17 des états financiers consolidés des trois exercices terminés le 31 décembre 1986 et à la note 3 des états financiers consolidés non vérifiés des périodes de trois mois arrêtées aux 31 mars 1987 et 1986.

## **Commentaires de la direction et analyse de la situation financière et des résultats d'exploitation**

### ***Résultats d'exploitation***

Similairement aux autres sociétés forestières, le chiffre d'affaires et le bénéfice d'Abitibi sont sensibles à des facteurs indépendants de sa volonté. Les taux de change sur les monnaies étrangères constituent un facteur important en raison du pourcentage élevé de la production des usines canadiennes d'Abitibi vendue aux États-Unis et outre-mer. De plus, la demande, en particulier pour les produits comme le papier journal, les papiers de pâte mécanique non couchés, les matériaux de construction et le bois d'oeuvre, est touchée notablement par la conjoncture économique, le volume de publicité, le tirage des moyens d'information imprimés, le nombre de mises en chantier et d'autres facteurs. La demande peut également être touchée par des causes à court terme, comme les décisions prises par des clients d'augmenter ou de diminuer les stocks. L'offre est surtout touchée par des changements quant à la capacité de production de l'industrie et par la durée des interruptions dues à des conflits de travail.

### **Période de trois mois arrêtée au 31 mars 1987 par rapport à la période de trois mois arrêtée au 31 mars 1986**

Le bénéfice net de la période de trois mois arrêtée au 31 mars 1987 s'établit à 21,9 millions de dollars ou 0,29 \$ par action ordinaire, contre 21,7 millions de dollars ou 0,30 \$ par action pour la période correspondante de 1986 où moins d'actions étaient en circulation. Le bénéfice du premier trimestre de 1986 a été redressé compte tenu de l'adoption au cours du troisième trimestre de cet exercice, avec effet à l'ouverture de l'exercice, de la nouvelle norme de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relative à la comptabilisation des charges de retraite. Ce redressement a donné lieu à une hausse de 3,9 millions de dollars ou 0,06 \$ par action ordinaire du bénéfice du premier trimestre de 1986.

Les ventes nettes se sont élevées à 696 millions de dollars, soit une hausse de 7% par rapport au chiffre de 647 millions obtenu en 1986. Au même moment, le bénéfice d'exploitation augmentait de 14 % pour passer de 51,2 millions de dollars à 58,4 millions.

L'effet positif sur les ventes et le bénéfice d'exploitation de la hausse des activités dans les secteurs du papier journal, de la transformation et de la distribution et des matériaux de construction a été largement atténué par l'affaiblissement du dollar US et, dans une moindre mesure, par la baisse des apports des secteurs des papiers de pâte mécanique et des papiers couchés. De plus, les ventes ont été ralenties au cours du trimestre par les temps morts occasionnés par les projets d'investissement, qui ont réduit d'environ 13 000 tonnes la capacité disponible pour la production de papier journal et de papiers de pâte mécanique.

Pendant le premier trimestre de 1987, les usines de papier journal d'Abitibi ont fonctionné à 99 % de leur capacité. Le 1<sup>er</sup> avril, Abitibi a augmenté le prix de son papier journal canadien à 685 \$ la tonne, soit une hausse de 50 \$. Aux États-Unis, on prévoit une augmentation de 40 \$ pour le 1<sup>er</sup> juillet 1987, ce qui fera passer le prix du papier journal américain à 610 \$ US la tonne. En outre, des hausses de prix ont été appliquées ou annoncées sur d'autres marchés à l'étranger.

Les usines de papiers de pâte mécanique ont fonctionné à leur capacité maximale, bien que les marges se soient effritées en raison d'une concurrence croissante et d'un surplus mondial persistant de papiers minces couchés qui visent les mêmes marchés.

Dans le secteur des papiers couchés, les avantages découlant d'une hausse de volume, surtout pour les feuilles, ont été annulés par la diminution des marges résultant d'un surplus et de l'essoufflement des marchés des utilisateurs finaux. Les résultats des matériaux de construction ont progressé grâce à la stabilité des marchés et au raffermissement des prix. Les activités de distribution ont été avantagées par une demande relativement bonne et une hausse des ventes. Les marchés des produits transformés demeurent généralement concurrentiels.



Les intérêts imputés aux résultats sont passés de 11,2 millions de dollars en 1986 à 9,2 millions, baisse qui résulte des réductions de la dette et d'une diminution du taux de change US sur les intérêts versés sur les fonds libellés en monnaie américaine.

Au cours du premier trimestre de 1987, la valeur du dollar US exprimée en fonds canadiens a chuté de 0,075 \$, soit de 1,3805 \$ à 1,3055 \$, ce qui a entraîné une perte de change de 8,7 millions de dollars incluse au poste «Autres produits et frais». Au cours de la période correspondante de 1986, le dollar US a diminué de moins d'un sou, baisse qui s'est traduite par une perte de change de 1 million de dollars compensée par d'autres produits.

### *1986 par rapport à 1985*

Le chiffre d'affaires net de 1986 s'est établi à 2,8 milliards de dollars, en hausse par rapport au chiffre de 2,5 milliards obtenu en 1985.

Le bénéfice avant postes extraordinaires est passé à 110,1 millions de dollars ou 1,50 \$ par action ordinaire d'Abitibi, contre 100,2 millions de dollars ou 1,42 \$ par action l'année précédente. Le bénéfice net de 1986 s'est monté à 107,3 millions de dollars ou 1,46 \$ par action, après une perte extraordinaire nette de 2,8 millions de dollars résultant de la vente d'une entreprise de pâte kraft à Smooth Rock Falls, en Ontario, et de la radiation d'une scierie à Falardeau, au Québec, qui a été fermée en permanence. Aucun poste extraordinaire n'a été inscrit en 1985.

En 1986, Abitibi a adopté, sur une base prospective, la nouvelle norme de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relative à la comptabilisation des charges de retraite. Ce changement de convention comptable, dont il est question à la note 2 a) et décrit plus en détail à la note 1 e) des états financiers consolidés d'Abitibi, a donné lieu à une hausse de 17 millions de dollars ou 0,25 \$ par action ordinaire du bénéfice net de l'exercice.

Le bénéfice d'exploitation de 1986 s'est élevé à 245,7 millions de dollars, contre 204 millions en 1985. La concurrence a été très forte sur les marchés de la plupart des produits d'Abitibi au cours de l'exercice. Toutefois, la tension des prix a été largement compensée par l'enrichissement de la combinaison des produits et par des réductions de coûts, y compris une baisse des coûts énergétiques et l'effet des hausses de productivité découlant de dépenses en immobilisations récentes. L'accroissement de la part du marché et la hausse de la valeur moyenne du dollar US et d'autres monnaies étrangères par rapport au dollar canadien constituent d'autres facteurs positifs.

Les intérêts débiteurs imputés aux résultats sont passés de 46,6 millions de dollars en 1985 à 37,1 millions en 1986 en raison d'une augmentation des intérêts capitalisés sur de nouvelles immobilisations importantes et d'une réduction de l'encours de la dette.

Les autres produits et frais de l'exercice, qui s'établissaient à 20 millions de dollars en 1985, ont diminué à 4 millions de dollars. Les gains sur des cessions d'immobilisations et de placements ont diminué en 1986. De plus, le bénéfice de 1986 a absorbé une perte de change de 4,5 millions de dollars, alors qu'un gain de change de 7,5 millions de dollars avait été enregistré en 1985.

Les impôts sur le revenu, exprimés en pourcentage du bénéfice avant impôt, sont passés à 43 % en 1986, contre 39 % en 1985. En 1986, les gains en capital, dont le taux d'imposition est moins élevé que pour les revenus ordinaires, ont diminué. En outre, par suite des modifications budgétaires de 1985, la surtaxe de 5 % entrée en vigueur au cours de cette année s'est appliquée à la totalité de l'exercice 1986 et la déduction au titre des stocks a été éliminée à la fin de février 1986.

*Groupe des produits forestiers* — Le groupe des produits forestiers comprend les activités primaires d'Abitibi reliées aux produits forestiers, surtout le papier journal et les papiers de pâte mécanique non couchés.

Les ventes de papier journal ont augmenté à 1 093,7 millions de dollars en 1986, contre 1 039,3 millions en 1985, en raison d'une hausse des livraisons, de l'augmentation des prix vers la fin de l'exercice et d'une hausse de la valeur moyenne du dollar US et d'autres monnaies étrangères par rapport au dollar canadien. Ces facteurs, conjugués à une baisse des coûts, ont donné lieu à une augmentation sensible du bénéfice d'exploitation. La diminution des coûts de fabrication s'explique par le changement de méthode de comptabilisation des charges de retraite, par une baisse des coûts énergétiques et par des gains de productivité résultant de dépenses en immobilisations pour la modernisation du matériel et de la technologie de fabrication.

Les ventes de papiers de pâte mécanique non couchés sont passées à 265,7 millions de dollars en 1986, en hausse par rapport au chiffre de 262,2 millions de dollars enregistré l'exercice précédent. Les usines de papiers de pâte mécanique non couchés d'Abitibi ont fonctionné à un rythme optimal au cours de l'exercice. La production et



les ventes auraient été plus élevées, n'eût été des fermetures requises par des projets d'investissement visant à moderniser le matériel et à permettre la fabrication de qualités supérieures de papiers.

Vers la fin de 1986, Abitibi a vendu sa seule usine de pâte kraft, mais elle continuera d'en vendre la production. Cette vente, qui visait une scierie intégrée, conjuguée à la fermeture permanente d'une autre scierie, a réduit l'engagement d'Abitibi dans la fabrication de bois d'oeuvre à une seule usine. Abitibi a également vendu la production de trois scieries et d'une usine de panneaux de particules détenues par des tiers.

*Groupe des activités diversifiées* — Le groupe des activités diversifiées s'occupe de la fabrication de papiers d'impression couchés, des activités de transformation et de distribution d'Abitibi et de ses activités de fabrication de matériaux de construction.

Les ventes de papiers couchés sont passées à 119,1 millions de dollars en 1986, contre 112,9 millions en 1985. La vive concurrence qui s'est installée sur les marchés a exercé des pressions sur les prix. Toutefois, malgré cela et une hausse des prix de la pâte, le bénéfice d'exploitation de 1986 a égalé celui de 1985, des projets de modernisation ayant permis la production de qualités supérieures et la réduction des coûts grâce à l'amélioration des techniques de fabrication.

Les secteurs de transformation et de distribution d'Abitibi ont enregistré une hausse des ventes, qui sont passées de 785,7 millions de dollars en 1985 à 933,1 millions en 1986. Cette hausse s'explique surtout par le fait que ce chiffre incluait les ventes d'une année complète de deux sociétés acquises au cours du premier semestre de 1985, soit CIP Daxion Inc. ("Daxion") et Barbecon Inc. ("Barbecon"). Néanmoins, le bénéfice d'exploitation de la division de transformation et de distribution a diminué légèrement de 1985 à 1986 en raison des pressions concurrentielles exercées sur les prix et des coûts engagés pour la restructuration et la consolidation de l'exploitation de Daxion et de Barbecon avec celle des entreprises existantes d'Abitibi.

Les ventes de la division des matériaux de construction ont diminué, passant de 192,6 millions de dollars en 1985 à 188 millions en 1986. Cette légère baisse des ventes et le recul du bénéfice d'exploitation qui l'accompagne résultent principalement d'une baisse de la demande de parements et de panneaux durs. De plus, un nouveau parement dur isolant lancé au cours du premier semestre de 1986 n'a pas répondu aux normes de qualité d'Abitibi et a été retiré du marché pour que les modifications nécessaires touchant la conception et la production puissent être apportées.

### ***1985 par rapport à 1984***

Les ventes nettes de 1985 se sont établies à 2,5 milliards de dollars, soit une augmentation de 19 % par rapport aux ventes de 1984 qui se chiffraient à 2,1 milliards de dollars.

Le bénéfice net est passé à 100,2 millions de dollars, ou 1,42 \$ par action ordinaire, en hausse par rapport au bénéfice de 1984 qui se montait à 70,1 millions de dollars, ou 0,99 \$ par action, et incluait une perte extraordinaire de 2,2 millions de dollars résultant de la vente d'une usine de papiers de pâte mécanique non couchés à Sault-Ste-Marie, en Ontario, et d'une scierie à White River, en Ontario.

Le bénéfice de 1985 aurait été plus élevé de 11 millions de dollars, soit une différence de 0,17 \$ par action ordinaire, n'eût été de l'adoption, sur une base prospective, d'une nouvelle norme comptable de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relative aux crédits d'impôt à l'investissement qui est entrée en vigueur cette année. Avant 1985, l'avantage découlant des crédits d'impôt à l'investissement était entièrement imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel étaient engagées les dépenses en immobilisations s'y rapportant, à titre de réduction de la charge fiscale. Toutefois, à compter de 1985, les crédits d'impôt à l'investissement sont portés en diminution du coût de l'immobilisation s'y rapportant. Par conséquent, ils accroissent le bénéfice seulement dans les exercices futurs par le biais d'une diminution de l'amortissement.

En 1985, deux acquisitions ont considérablement étendu les secteurs de transformation et de distribution existants. En février, Abitibi a acquis Daxion, distributeur de papiers industriels et d'emballages, au coût total de 28,4 millions de dollars, soit 14 millions en espèces et 14,4 millions faisant l'objet d'un billet à 11,5 % échéant en février 1986. En avril, elle a acquis Barbecon, important distributeur de papiers d'impression et le plus grand fabricant d'enveloppes au Canada, en contrepartie de 10,5 millions de dollars en espèces et d'actions privilégiées d'une valeur attribuée de 42,3 millions de dollars, soit un coût total de 52,8 millions de dollars. Ces deux acquisitions, comptabilisées selon la méthode de l'achat pur et simple, sont incluses dans les états financiers



consolidés à compter de leur date d'acquisition respective et représentent dans une large mesure l'augmentation des ventes nettes, du coût des produits vendus et des frais de vente et d'administration de 1985.

Le bénéfice d'exploitation de 1985 est passé à 204 millions de dollars, contre 133,5 millions en 1984, hausse qui traduit la croissance des apports de la plupart des secteurs d'Abitibi.

La hausse des intérêts débiteurs, qui sont passés de 41,6 millions de dollars en 1984 à 46,6 millions en 1985, résulte principalement d'une augmentation du taux de change US sur les intérêts payables en devises américaines.

Le taux effectif de l'impôt sur le revenu en 1985 se situait à 39 %, contre 27 % en 1984. Cette hausse est surtout attribuable au changement de méthode de comptabilisation des crédits d'impôt à l'investissement, dont il est question ci-dessus, et à une réduction de la fraction du bénéfice représentée par des gains en capital et d'autres opérations assujetties à un taux d'imposition réduit.

*Groupe des produits forestiers* — Les ventes de papier journal s'établissaient à 1 039,3 millions de dollars en 1985, contre 946,4 millions en 1984, hausse qui reflète l'accroissement des livraisons et l'augmentation de la valeur du dollar US par rapport au dollar canadien. Ces facteurs, conjugués aux effets du refrènement de la hausse des coûts en deçà du niveau d'inflation et à une hausse de la productivité grâce à de récentes dépenses en immobilisations, ont donné lieu à une progression du bénéfice d'exploitation par rapport à 1984. En revanche, en 1985 et 1984, il a été plus difficile pour les producteurs nord-américains d'être concurrentiels sur les marchés internationaux à cause de la faiblesse des monnaies d'outre-mer par rapport aux dollars américain et canadien.

Les ventes de papiers de pâte mécanique non couchés sont passés à 262,2 millions de dollars en 1985, contre 274,3 millions en 1984, baisse qui traduit une réduction des ventes et des volumes de production résultant de la vente d'une vieille usine à Sault-Ste-Marie en Ontario, en juin 1984. Toutefois, les bénéfices se sont accrus aux usines d'Abitibi à Jonquière et Beaupré, au Québec, qui produisent des qualités supérieures et sont plus rentables puisqu'elles sont exploitées à pleine capacité. L'usine de Beaupré, qui fabriquait du papier journal, a été convertie pour fabriquer des papiers de pâte mécanique non couchés en 1984 et n'a atteint qu'en 1985 sa capacité annuelle budgétée. De plus, les ventes de papiers de pâte mécanique non couchés aux États-Unis ont été avantagées par le renforcement du dollar US en 1985.

Les ventes de pâte kraft en 1985 ont été de 48,8 millions de dollars, contre 53,8 millions en 1984. Un piètre marché et de faibles prix ont donné lieu à une légère perte en 1985, tandis qu'un léger bénéfice avait été enregistré l'exercice précédent.

Bien que les ventes aient diminué, pour passer de 109,7 millions de dollars en 1984 à 108,3 millions en 1985, le secteur du bois d'oeuvre est passé d'une légère perte en 1984 à un léger bénéfice en 1985. Abitibi a diminué sa participation au secteur volatile du bois d'oeuvre au cours des dernières années en vendant les scieries non intégrées à ses activités dans les pâtes et papiers, de sorte qu'en 1985 seules deux usines étaient en exploitation.

*Groupe des activités diversifiées* — Les ventes de papiers couchés sont passées à 112,9 millions de dollars en 1985, contre 108,4 millions en 1984, hausse qui traduit l'accroissement des volumes de ventes de même que l'augmentation des prix associés à des marchés mieux orientés. Ces facteurs conjugués au maintien du programme de contrôle des coûts ont provoqué une augmentation du bénéfice d'exploitation en 1985.

Les secteurs de transformation et de distribution ont enregistré des ventes de 785,7 millions de dollars en 1985, contre 469,8 millions l'année précédente. La hausse des ventes et du bénéfice d'exploitation s'explique en grande partie par deux acquisitions, soit Daxion et Barbecon, effectuées au début de 1985 de même qu'à la mise au point de nouveaux produits, à la fermeté générale des marchés et au programme de contrôle des coûts d'Abitibi.

Bien que les ventes de matériaux de construction aient augmenté, pour passer de 174,8 millions de dollars en 1984 à 192,6 millions en 1985 en raison de la vigueur du marché des parements, le bénéfice a diminué à cause de la baisse des prix et des volumes des panneaux durs décoratifs et des moulures en plastique.

### *Situation financière et liquidités*

Compte tenu des variations du fonds de roulement, la marge brute d'autofinancement s'établissait à 150,8 millions de dollars en 1986, contre 262,4 millions en 1985 et 150,3 millions en 1984. Le bénéfice annuel s'est accru au cours de la période de trois ans et les fluctuations de l'encaisse résultent principalement de l'évolution du fonds de roulement. En 1986, le fonds de roulement a augmenté en raison d'une hausse des comptes clients qui s'explique par un accroissement des activités vers la fin de l'exercice et par une réduction des crédateurs et des



impôts exigibles. En 1985, le fonds de roulement a diminué, la hausse des crédateurs ayant largement compensé celle des débiteurs et des stocks. Au cours du premier trimestre de 1987, l'encaisse provenant de l'exploitation s'est établie à 16,6 millions de dollars, par suite d'une augmentation du fonds de roulement de 33,5 millions de dollars qui était en grande partie attribuable à une réduction des crédateurs.

Les dépenses en immobilisations, qui visaient principalement à améliorer la productivité et la qualité, et à mettre au point des produits à valeur intensifiée, se sont établies à 263 millions de dollars en 1986, 202,4 millions en 1985, 126,3 millions en 1984 et 59,8 millions au premier trimestre de 1987.

En 1986, Abitibi a émis 5 millions d'actions ordinaires d'Abitibi et 2,5 millions de bons de souscription à des actions ordinaires. Le produit, soit 134,1 millions de dollars après déduction des honoraires des preneurs fermes et des frais d'émission après impôts sur le revenu, a servi à réduire la dette à court terme et à augmenter le fonds de roulement. En 1985, Abitibi a émis 42,3 millions de dollars d'actions privilégiées, série F, rachetables au gré du porteur, en contrepartie de son acquisition de Barbecon. Pour ses fins de financement, la Société n'a pas eu recours aux marchés de capitaux en 1984, ni au cours du premier trimestre de 1987.

Au 31 mars 1987, la trésorerie nette d'Abitibi, composée de l'encaisse et de placements à court terme moins les emprunts bancaires, a connu un déficit de 40,8 millions de dollars.

Abitibi a satisfait ses exigences en matière d'encaisse principalement au moyen de fonds autogénérés. La politique d'Abitibi en matière de liquidités est de maintenir des lignes de crédit bancaire suffisantes pour couvrir les demandes excédentaires provisoires de fonds. Ces facilités de crédit à vue obtenues auprès de plusieurs banques totalisent 183 millions de dollars, dont environ 155 millions sont inutilisés et disponibles au 31 mars 1987.

De plus, Abitibi dispose de facilités de crédit à long terme partiellement utilisées. Au 31 mars 1987, 25 millions de dollars US pour les programmes de dépenses en immobilisations et 18 millions de dollars US pour le refinancement de certains fonds d'amortissement et d'autres obligations au titre du remboursement de la dette à long terme pouvaient encore être prélevés sur ces facilités.

Abitibi prévoit engager des dépenses en immobilisations d'environ 270 millions de dollars en 1987. La direction est d'avis que les fonds autogénérés projetés et ceux qui sont disponibles de sources extérieures lui permettront de réaliser ses plans de dépenses pour 1987. Néanmoins, le programme d'investissement peut être modifié pour s'adapter à l'évolution de la conjoncture économique et aux fonds disponibles.

La dette à long terme exprimée en pourcentage de la dette à long terme plus l'avoir des actionnaires est passée de 31 % à la fin de l'exercice 1983 à 25 % au 31 mars 1987.

Un rapprochement des principes comptables généralement reconnus aux États-Unis figure à la note 17 des états financiers consolidés pour les trois exercices terminés le 31 décembre 1986 et à la note 3 des états financiers consolidés non vérifiés pour les périodes de trois mois arrêtées aux 31 mars 1987 et 1986. Les renseignements financiers choisis établis selon les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis sont conformes, à tous égards importants, aux principes comptables généralement reconnus au Canada, sauf les exceptions indiquées.

## **Activités d'Abitibi**

### ***Généralités***

Abitibi, fabricant intégré de produits forestiers, occupe le premier rang mondial pour la production de papier journal et de papiers de pâte mécanique non couchés. Elle mène des activités de fabrication tant au Canada qu'aux États-Unis. Abitibi produit de plus de papiers couchés et des produits et matériaux de construction. En outre, elle a des installations de transformation qui fabriquent des produits de papier industriel, des fournitures pour la maison, l'école et le bureau ainsi que des enveloppes. Elle possède le plus important réseau de distribution de papiers d'impression, de produits de papier industriel et de produits pour le traitement de données. Abitibi livre concurrence au sein de ces divers marchés sur la base de la qualité, du service, y compris les livraisons rapides, de la variété des produits et des sources, du savoir-faire technique et du prix. Son nombre élevé d'usines, de machines et de points de distribution permet à Abitibi d'optimiser à son avantage la combinaison des marchés et des produits.

La rubrique *Information sectorielle*, dans la section des états financiers d'Abitibi, présente des renseignements concernant les secteurs d'exploitation et la répartition géographique des activités d'Abitibi au cours des trois derniers exercices financiers.



L'industrie canadienne des produits du bois exerce une concurrence effiçace sur les marchés mondiaux et contribue considérablement à la balance des paiements canadienne. D'après les statistiques du gouvernement du Canada, pour 1986, les ventes de papier journal représentent 5,7 milliards de dollars et les ventes d'autres produits du bois représentent 10,8 milliards de dollars dans les recettes totales de 120,5 milliards de dollars provenant des ventes à l'exportation. Abitibi est un important exportateur de pareils produits : environ 89 % de ses ventes nettes de papier journal canadien pour 1986 ont eu lieu sur le marché américain et sur les autres marchés d'exportation.

L'exploitation et les activités actuelles d'Abitibi reflètent les résultats d'un programme de modernisation, de rationalisation et d'expansion élaboré en 1979. En matière de modernisation, Abitibi a affecté ses ressources à l'amélioration de la qualité et de la compétitivité de ses prix dans le cadre de ses activités clés. Elle a rationalisé son exploitation en éliminant les installations déficitaires, les installations à potentiel restreint en regard de la stratégie et les installations étrangères à ses activités intégrées. En ce qui concerne l'expansion, la direction d'Abitibi a identifié les occasions de croissance rentable sur le plan interne et par la voie d'acquisition.

La stratégie actuelle d'Abitibi porte sur l'accroissement des rendements de ses ressources naturelles et celui du capital investi. Un des aspects du régime concerne la conversion d'une partie des moyens de fabrication de papiers de pâte mécanique non couchés et de papier journal à une production de papier de meilleure qualité et la modernisation continuelle des usines à papier pour réaliser de nouveaux gains au point de vue des coûts et de la qualité. L'autre aspect concerne l'examen continu d'acquisition possible d'entreprises complémentaires en regard des activités courantes d'Abitibi.

En conséquence du programme stratégique actuel et de celui de 1979, Abitibi a acquis trois grosses machines modernes à papier journal, elle a muni ses autres machines à papier journal de double toiles, elle a converti son usine de papier journal de Beupré (Québec) et une partie de celle d'Alma (Québec) à une production de papiers de pâte mécanique non couchés, elle a entrepris une modernisation majeure de son usine de papiers de pâte mécanique non couchés de Jonquière (Québec), elle a effectué de nombreuses acquisitions au sein du groupe des activités diversifiées, elle a abandonné la fabrication de pâte kraft et s'est en grande partie retirée de la fabrication de bois de construction.

Le tableau suivant indique la capacité de production annuelle approximative d'Abitibi pour ses principaux produits en 1987, en 1986 et en 1985. Abitibi a déterminé les chiffres de capacité en conformité générale avec la pratique régnant dans l'industrie canadienne dans le cas de ses installations canadiennes et aux États-Unis dans le cas de ses installations américaines.

|                                                         | 1987      |            | 1986      |            | 1985      |            |
|---------------------------------------------------------|-----------|------------|-----------|------------|-----------|------------|
|                                                         | Canada    | États-Unis | Canada    | États-Unis | Canada    | États-Unis |
| Papier journal (en tonnes) (1) ..                       | 1 577 900 | 342 900    | 1 619 000 | 330 600    | 1 609 800 | 315 400    |
| Papiers de pâte mécanique non couchés (en tonnes) ..... | 373 700   | —          | 350 000   | —          | 350 300   | —          |
| Pâte kraft (en tonnes) (2) .....                        | —         | —          | 107 000   | —          | 106 800   | —          |
| Bois de construction (mpp) ....                         | 107 000   | —          | 140 000   | —          | 140 000   | —          |
| Papiers couchés (en tonnes) (3)                         | 136 000   | —          | 135 000   | —          | 131 000   | —          |
| Produits de carton fibre (mpc) ..                       | —         | 549 000    | —         | 549 000    | —         | 549 000    |
| Revêtement extérieur de carton fibre (mpc) .....        | —         | 718 000    | —         | 718 000    | —         | 715 000    |

1) Cette donnée inclut 100 % de la capacité des usines d'Augusta, Géorgie et de Chandler (Québec), mais n'inclut pas les achats à Boise Southern Newsprint Corporation. Voir la rubrique *Groupe des produits forestiers — Papier journal*. L'usine de Chandler appartient à 49 % à The New York Times Company et l'usine d'Augusta appartient à Augusta Newsprint Company, une coentreprise à parts égales entre une filiale d'Abitibi et une filiale de Thomson Newspapers Limited.

2) Abitibi a vendu l'usine de pâte kraft de Smooth Rock Falls (Ontario) le 1<sup>er</sup> décembre 1986.

3) Avant 1986, ces installations n'étaient pas en mesure de couler toute la production.

Le terme *tonne* signifie 1,023 tonne

Le sigle *mpc* signifie 1 000 pieds - planche (1 000 pieds carrés de un pouce d'épaisseur)



Le sigle *mpc* signifie 1 000 pieds carrés.

Abitibi mène actuellement ses activités par l'intermédiaire de deux groupes d'exploitation, le groupe des produits forestiers et le groupe des activités diversifiées.

Le 29 avril 1987, Abitibi a annoncé qu'elle apportait des changements à son organisation qui seraient en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 1987.

L'entreprise de papier journal qui, avec l'entreprise de papiers mécaniques non couchés, constitue actuellement le groupe des produits forestiers, deviendra le groupe du papier journal. Ce groupe sera constitué des activités de vente, de mise en marché et de fabrication de papier journal et de l'exploitation forestière connexe en Amérique du Nord et à l'étranger, et regroupera également les activités d'ingénierie et de recherche d'Abitibi.

Un nouveau groupe de papiers d'impression, constitué des entreprises de papiers mécaniques non couchés et de papiers couchés d'Abitibi, sera créé. Ce groupe englobera les activités de vente, de mise en marché et de fabrication ainsi que l'exploitation forestière connexe qui se rapportent aux papiers mécaniques non couchés et aux papiers couchés. L'entreprise des papiers couchés fait actuellement partie du groupe des activités diversifiées.

Après le transfert de l'entreprise des papiers couchés au groupe des papiers d'impression, l'actuel groupe des activités diversifiées sera lui-même restructuré en quatre divisions, soit la division de la distribution, se composant des divisions de distribution de papier d'Inter City Papers, de Price Daxion, de Whitaker Carpenter et de Barbecon; la division des produits de bureau, se composant d'Axidata et de Jaffe; la division des produits transformés, se composant de Hilroy, Innova Envelope et Price Wilson; et la division des matériaux de construction, qui englobe les entreprises actuelles de matériaux de construction.

### *Le groupe des produits forestiers*

Le groupe des produits forestiers consiste en l'exploitation des principaux produits du bois, soit le papier journal, les papiers de pâte mécanique non couchés et le bois de construction, de même que dans les activités d'abattage dont il dépend au sein de son approvisionnement en fibres ligneuses. Ces produits comportent tous des cycles de transformation relativement longs entre l'arbre et le produit fini, des exigences d'immobilisation à long terme et le besoin des ressources centralisées, tant au point de vue technique que pour l'ingénierie et la recherche.

### *Papier journal*

Abitibi occupe le premier rang mondial pour la production de papier journal, son principal produit. En 1986, 71 % des ventes nettes de papier journal d'Abitibi ont eu lieu aux États-Unis, 20 % dans plus de 30 pays à l'étranger et 9 % au Canada. Abitibi exploite neuf usines de papier journal dotées de 18 machines à papier journal. Le tableau suivant indique l'emplacement et la capacité annuelle approximative de ces usines en 1987, en 1986 et en 1985.

|                                        | 1987      | 1986        | 1985      |
|----------------------------------------|-----------|-------------|-----------|
|                                        |           | (en tonnes) |           |
| Canada :                               |           |             |           |
| Grand Falls (Terre-Neuve) .....        | 244 600   | 244 400     | 243 000   |
| Stephenville (Terre-Neuve) .....       | 161 500   | 160 500     | 156 900   |
| Chandler (Québec) (1) .....            | 225 500   | 222 300     | 219 100   |
| Alma (Québec) (2) .....                | 187 600   | 240 000     | 264 000   |
| Iroquois Falls (Ontario) .....         | 290 800   | 290 800     | 278 900   |
| Thunder Bay (Ontario) (2 usines) ..... | 293 800   | 286 900     | 284 900   |
| Pine Falls (Manitoba) .....            | 174 100   | 174 100     | 163 000   |
|                                        | 1 577 900 | 1 619 000   | 1 609 800 |
| États-Unis :                           |           |             |           |
| Augusta, Georgie (1) .....             | 342 900   | 330 600     | 315 400   |
|                                        | 1 920 800 | 1 949 600   | 1 925 200 |

### NOTES :

- 1) Ces chiffres incluent 100 % de la capacité des usines d'Augusta, en Georgie, et de Chandler (Québec). The New York Times Company est propriétaire à 49 % de l'usine de Chandler (Québec). L'usine d'Augusta, en



Georgie, appartient à Augusta Newsprint Company, une coentreprise à parts égales formée entre une filiale d'Abitibi et une filiale de Thomson Newspapers Limited.

- 2) Une des trois machines de l'usine d'Alma (Québec) a été convertie à la production de papiers de pâte mécanique non couchés en 1986 et une autre doit l'être vers le milieu de 1988.

Abitibi a antérieurement convenu d'acheter et de commercialiser jusqu'en 1995 la moitié de la production d'une machine à papier journal dont Boise Southern Newsprint Corporation est propriétaire à DeRidder, en Louisiane (jusqu'à concurrence de 72 600 tonnes par année), sous réserve du droit d'Abitibi de réduire ses obligations moyennant un préavis de deux ans. Abitibi a exercé son droit de réduire son obligation annuelle et elle devrait acheter 23 000 tonnes en 1987 et 5 000 tonnes en 1988, année de la cessation de ses obligations. Les achats de 1987 porteront à 1 943 800 tonnes le tonnage global dont Abitibi devrait disposer à des fins de commercialisation.

La capacité de production de papier journal d'Abitibi représente environ 13 % de la capacité de production nord-américaine et environ 6 % de la capacité mondiale. Une concurrence active s'exerce dans tous les marchés d'Abitibi. Les sociétés CIP Inc., Consolidated-Bathurst Inc. et Kruger Inc. constituent les principales concurrentes d'Abitibi sur le marché canadien. Le principal marché d'Abitibi aux États-Unis est situé à l'est des montagnes Rocheuses. Presque tous les producteurs canadiens y mènent des activités en présence des sociétés américaines de grande envergure Bowater Inc., Great Northern Nekoosa Corp., Champion International Corp., Kimberly-Clark Corporation et plusieurs autres producteurs. De plus, les producteurs d'environ deux douzaines d'autres pays fournissent une petite partie du marché américain. Au sein des marchés étrangers, Abitibi entre en concurrence surtout avec d'autres sociétés canadiennes, les producteurs locaux et les fournisseurs Scandinaves.

La clientèle du papier journal se compose principalement des éditeurs de journaux. Aux États-Unis, principal marché du monde, Abitibi fournit une gamme de clients allant des plus grosses chaînes de quotidiens aux petits hebdomadaires. Abitibi sert sa clientèle au moyen de livraisons directes à partir de ses usines ou par l'intermédiaire d'entrepôts. Abitibi maintient généralement des stocks suffisants pour satisfaire aux besoins variables reliés aux commandes de la clientèle.

Établi à New York, le service des ventes d'Abitibi comporte des bureaux régionaux situés dans divers centres principaux au Canada et aux États-Unis ainsi qu'à Londres, en Angleterre. L'équipe des ventes d'Abitibi sert directement les clients du reste du monde dans la plupart des cas. Les ventes de papier journal sont conclues aux termes de contrats dont la durée varie pour se situer en moyenne à cinq ans, et qui renferment une disposition de rajustement de prix.

En Amérique du Nord, Abitibi utilise diverses combinaisons du transport par rail, par camion et par bateau. Abitibi possède en zone côtière trois usines d'où elle peut expédier la production par bateau vers les marchés internationaux, généralement au moyen de navires qu'elle affrète.

Le tableau suivant cite des données publiées par l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers concernant le prix moyen annuel de la tonne de papier journal canadien livrée à New York durant la période de 1981 à 1986. Les prix publiés par Abitibi sont généralement similaires à pareils prix.

**Prix à la tonne en dollars US (1)**

|            |              |            |              |
|------------|--------------|------------|--------------|
| 1981 ..... | 482,50 \$ US | 1984 ..... | 517,50 \$ US |
| 1982 ..... | 495,00       | 1985 ..... | 535,00       |
| 1983 ..... | 485,00       | 1986 ..... | 543,75       |

**NOTE :**

- 1) Les prix indiqués concernent le papier journal d'un poids de 30 livres par unité de surface.

En septembre 1984, Abitibi a annoncé les majorations de son prix publié de 585 \$ à 635 \$ la tonne dans le cas des clients canadiens et de 535 \$ US à 570 \$ US la tonne dans le cas des clients américains. Ces majorations devaient originalement entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1985, mais elles furent ensuite reportées au 1<sup>er</sup> avril 1985, date à laquelle la majoration canadienne a pris effet. La hausse du prix américain fut de nouveau reportée au 1<sup>er</sup> juillet 1985, puis au 1<sup>er</sup> septembre 1985, pour être ensuite retirée. Le raffermissement graduel du dollar américain en regard du dollar canadien a mitigé dans une certaine mesure l'incapacité d'obtenir une hausse du prix sur le marché américain. Une majoration de 35 \$ US la tonne du prix publié aux États-Unis a été annoncée en juin 1986 en vue d'entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 1986 et elle a pris effet. La majoration de 50 \$ la tonne annoncée en janvier 1987 à



l'égard du marché canadien à compter du 1<sup>er</sup> avril 1987 a porté le prix publié à 685 \$ la tonne au Canada. Le 19 mars 1987, Abitibi a annoncé une augmentation de 40 \$ US la tonne à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1987 pour les clients des États-Unis. Si elle est adoptée, cette hausse portera à 610 \$ US la tonne le prix publié pour les États-Unis.

Dans le cadre de son programme permanent de rehaussement de la qualité de ses produits et de l'efficacité de son exploitation au point de vue des coûts, Abitibi a engagé diverses dépenses en immobilisations élevées au cours des dernières années, tel qu'il est indiqué à la rubrique *Dépenses en immobilisations*. Abitibi a mis en service une nouvelle machine à papier journal à double toile à l'usine d'Iroquois Falls (Ontario) en 1983. Cette machine d'une capacité de production annuelle de 192 000 tonnes a remplacé quatre petites machines moins efficaces. L'achèvement, annoncé en 1983, de l'installation d'une deuxième machine à papier journal et des appareils connexes à l'usine d'Augusta, en Géorgie, a ajouté quelque 200 000 tonnes à la capacité de production de cette usine pour la porter à quelque 345 000 tonnes.

En plus de ces nouvelles machines, Abitibi a installé des formeurs à double toile à Pine Falls (Manitoba), à l'usine de Fort William située à Thunder Bay (Ontario), à Alma (Québec), à Augusta, en Géorgie, et à Grand Falls (Terre-Neuve). Cette dernière addition fait partie d'une reconstruction majeure de la machine de Grand Falls achevée au deuxième trimestre de 1986. Abitibi a achevé en 1986 l'installation de trois doubles toiles supplémentaires sur les deux autres machines de Grand Falls (Terre-Neuve) et pour celle d'Alma (Québec). Abitibi prévoit compléter les installations sur une machine à chacune des usines d'Alma et de Chandler (Québec) en 1987.

Abitibi a mis en service de nouvelles installations de fabrication de pâte à l'usine de Chandler (Québec) en décembre 1984. Le procédé de fabrication de pâte chimico-mécanique au bisulphite au coût de 32 millions de dollars a remplacé un système moins efficace et a rendu l'usine conforme aux exigences des autorités de réglementation en matière d'environnement.

Au début de 1986, Abitibi a annoncé un important programme de modernisation à l'une de ses usines de papier journal de Thunder Bay (Ontario). Le projet d'un coût approximatif de 55 millions de dollars comporte la reconstruction de parties humides de deux machines à papier de l'usine. Au moment de l'achèvement de ce programme et des programmes précités en 1987, plus de 90 % de la production de papier journal d'Abitibi proviendra de machines à double toile.

Le tableau suivant indique la production de papier journal et les taux d'exploitation pour les périodes précisées. Abitibi a déterminé les taux d'exploitation en conformité générale avec la pratique en usage dans l'industrie au Canada dans le cas de ses installations canadiennes et aux États-Unis dans le cas de ses installations américaines.

|                          | Trois mois arrêtés<br>au 31 mars |        | Exercice terminé le 31 décembre                                |        |        |        |        |
|--------------------------|----------------------------------|--------|----------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|
|                          | 1987                             | 1986   | 1986                                                           | 1985   | 1984   | 1983   | 1982   |
|                          |                                  |        | (en tonnes, sauf les montants en pourcentage)<br>(en milliers) |        |        |        |        |
| Usines canadiennes.....  | 384                              | 367    | 1 474                                                          | 1 411  | 1 455  | 1 319  | 1 385  |
| Taux d'exploitation..... | 99,2 %                           | 90,8 % | 91,1 %                                                         | 87,7 % | 91,4 % | 77,8 % | 79,5 % |
| Usine américaine.....    | 82                               | 85     | 324                                                            | 288    | 266    | 142    | 127    |
| Taux d'exploitation..... | 100 %                            | 100 %  | 98,0 %                                                         | 91,3 % | 91,8 % | 90,1 % | 90,1 % |
| Total.....               | 466                              | 452    | 1 798                                                          | 1 699  | 1 721  | 1 461  | 1 512  |

#### *Papiers de pâte mécanique non couchés*

Abitibi occupe le premier rang mondial pour la production de papiers de pâte mécanique non couchés. Elle produit ses papiers de pâte mécanique non couchés sur 10 machines à papier situées aux usines de Jonquière, de Beupré et d'Alma (Québec). La qualité des papiers de pâte mécanique non couchés est supérieure à celle du papier journal en termes de brillance, de lissé et d'opacité, mais elle est inférieure à celle du papier fin et des papiers d'impression couchés. Les prix s'insèrent entre ceux du papier journal et ceux des papiers fins de qualité supérieure. Les papiers de pâte mécanique non couchés servent pour les encarts publicitaires préimprimés et les sections spéciales de journaux, les dépliants publicitaires, les revues, les catalogues, les annuaires et les imprimés administratifs.

Les imprimeurs commerciaux de l'Amérique du Nord constituent les principaux clients d'Abitibi pour ce produit. Les clients des États-Unis représentaient environ 80 % des ventes nettes de 1986. Au sein de ce marché, la



société Great Northern Nekoosa Corp., Consolidated-Bathurst Inc., CIP Inc. et un certain nombre de sociétés canadiennes et américaines constituent les principales concurrentes d'Abitibi. De plus, une partie du tonnage vendu aux États-Unis provient de la Finlande, où, d'après les dossiers d'Abitibi, les producteurs occupant les troisième, quatrième et cinquième rangs mondiaux exercent leurs activités.

Le service des ventes commerciales d'Abitibi ressemble au service chargé de la vente du papier journal et se spécialise dans la vente des papiers de pâte mécanique non couchés aux imprimeurs commerciaux d'Amérique du Nord.

En 1984, Abitibi a achevé la transformation de son usine de papier journal de Beupré (Québec) en vue d'une production de papiers de pâte mécanique non couchés au coût de 106 millions de dollars. La transformation a porté la capacité annuelle de production de l'usine à 145 000 tonnes.

Abitibi a annoncé la réalisation d'un programme de dépenses en immobilisations au milieu de 1984 et au début de 1985 au coût de 117 millions de dollars afin de valoriser la combinaison de produits de l'usine de Jonquière. Le programme comprend l'installation de supercalandres et la modernisation et l'accélération d'une des machines à papier de l'usine et la transformation à une production de papier à haute teneur en argile. Les systèmes de fabrication de pâte sont modifiés en même temps. Abitibi a annoncé en décembre 1985 un projet de dépenses en immobilisations d'un montant de 18 millions de dollars relativement à une troisième supercalandre. Au moment de l'achèvement de ce programme vers le milieu de 1987, la production de deux machines sera arrêtée et environ 45 % de la production de 1987 consistera en du papier satiné d'une valeur plus élevée.

Vers la fin de 1986, Abitibi a achevé la transformation d'une de ses machines à papier journal de l'usine d'Alma (Québec) en vue de la production de papier à catalogue et à annuaire (c'est-à-dire des sortes de papiers de pâte mécanique non couchés) au coût de 37 millions de dollars. Une deuxième machine à papier journal de l'usine d'Alma (Québec) doit être transformée à une production de papier à catalogue et de papier à annuaire au coût de 44 millions de dollars. La mise en service est prévue pour le milieu de 1988.

Le tableau suivant indique la production de papiers de pâte mécanique non couchés et les taux d'exploitation pour les périodes spécifiées.

|                                  | Trois mois<br>arrêtés au<br>31 mars |       | Exercice terminé le 31 décembre |        |         |        |        |
|----------------------------------|-------------------------------------|-------|---------------------------------|--------|---------|--------|--------|
|                                  | 1987                                | 1986  | 1986                            | 1985   | 1984    | 1983   | 1982   |
|                                  | (en milliers)                       |       |                                 |        |         |        |        |
| Production (en tonnes) . . . . . | 88                                  | 86    | 350                             | 349    | 374 (1) | 321    | 321    |
| Taux d'exploitation . . . . .    | 100 %                               | 100 % | 100 %                           | 99,6 % | 98,8 %  | 96,4 % | 93,1 % |

- 1) Le 1<sup>er</sup> juin 1984, Abitibi a vendu son usine de papiers de pâte mécanique non couchés de Sault-Sainte-Marie (Ontario). Elle a aussi achevé en 1984 la transformation de son usine de papier journal de Beupré (Québec) en vue d'une production de papiers de pâte mécanique non couchés.

#### *Pâte kraft*

Abitibi a vendu son usine de pâte kraft de bois résineux de Smooth Rock Falls (Ontario) à Waferboard Corporation Limited le 1<sup>er</sup> décembre 1986. Aux termes d'une convention conclue avec Waferboard Corporation Limited, Abitibi lui servira de représentant des ventes pour la commercialisation de la production de l'usine durant une période initiale expirant le 31 décembre 1990. L'usine de Jonquière (Québec) produisait principalement de la pâte kraft et du carton à doublure blanchie vendus principalement à des tiers, jusqu'au moment de la vente de l'usine le 1<sup>er</sup> mars 1984.

Le tableau suivant indique les volumes de produits de pâte kraft pour les périodes spécifiées :

|                      | Trois mois arrêtés<br>au 31 mars |      | Exercice terminé le 31 décembre |      |      |      |      |
|----------------------|----------------------------------|------|---------------------------------|------|------|------|------|
|                      | 1987                             | 1986 | 1986                            | 1985 | 1984 | 1983 | 1982 |
|                      | (en milliers de tonnes)          |      |                                 |      |      |      |      |
| Pâte kraft . . . . . | —                                | 25   | 87 (1)                          | 105  | 109  | 133  | 131  |
| Carton (2) . . . . . | —                                | —    | —                               | —    | 6    | 40   | 42   |



- 1) Ce nombre correspond aux 11 mois de production antérieurs à la vente de l'usine de Smooth Rock Falls, le 1<sup>er</sup> décembre 1986.
- 2) Ces données correspondent à la production de carton de l'usine de produits de pâte kraft de Jonquière jusqu'à ce qu'Abitibi vende l'usine le 1<sup>er</sup> mars 1984.

### *Bois de construction*

Abitibi produit du bois de construction de résineux à une usine située à l'Ascension (Québec). Elle a vendu la scierie de Smooth Rock Falls (Ontario) à Waferboard Corporation Limited dans le cadre de la vente de l'usine de pâte kraft le 1<sup>er</sup> décembre 1986. Outre la production de sa propre scierie, Abitibi vend la production de quatre autres usines n'appartenant pas au même groupe en Ontario (trois scieries et une usine de panneaux de grandes particules). Les ventes de la production de ces autres usines représentent environ 83 % des ventes nettes totales de bois de construction et de panneaux de grandes particules d'Abitibi en 1986. Les ventes de bois de construction et de panneaux de grandes particules représentent environ 4 % des ventes nettes d'Abitibi en 1986. Les ventes de bois de construction et de panneaux de grandes particules se répartissaient également entre les marchés américains et canadiens en 1986. Une partie des ventes conclues au Canada concernait des distributeurs désirant revendre ces produits aux États-Unis.

Le marché du bois de construction et des panneaux de grandes particules d'Abitibi s'étend généralement à l'est du Mississippi et, vers le sud, jusqu'à la Floride, alors qu'au Canada il est concentré en Ontario et au Québec. Les principaux concurrents d'Abitibi sur ces marchés comprennent un grand nombre de producteurs de bois de construction d'épinette, de pin et de sapin de l'est et de l'ouest du Canada et, dans une moindre mesure, les producteurs du sud des États-Unis.

Abitibi vend directement à des grossistes, à des distributeurs, à des négociants en masse spécialisés dans les matériaux de construction, centrales d'achat et chaînes de détaillants régionaux.

Aux termes d'une requête déposée pour leur compte en 1986, certains fabricants américains de bois de construction demandaient l'imposition de droits compensatoires américains sur les importations canadiennes de produits de bois de construction de résineux. Ils alléguaient notamment que les droits de coupe modiques levés au niveau provincial équivalaient à une subvention. En conséquence du règlement négocié, le gouvernement canadien a imposé une taxe de 15 % à l'exportation de produits de bois d'œuvre de résineux et la requête pour l'imposition de droits compensatoires a été retirée. La taxe à l'exportation a peu touché Abitibi, car elle n'exporte qu'une faible partie de son bois d'œuvre. Toute tentative visant à substituer les majorations des droits de coupe imposés au niveau provincial à la taxe d'importation entraînerait une hausse des coûts des autres produits du bois d'Abitibi, tel que le papier journal et les papiers de pâte mécanique non couchés.

Le tableau suivant indique la production de bois d'œuvre pour les périodes spécifiées :

|                               | Trois mois<br>arrêtés<br>au 31 mars |      | Exercice terminé le 31 décembre |      |      |      |      |
|-------------------------------|-------------------------------------|------|---------------------------------|------|------|------|------|
|                               | 1987                                | 1986 | 1986                            | 1985 | 1984 | 1983 | 1982 |
|                               | (en milliers)                       |      |                                 |      |      |      |      |
| Production (en mpp) (1) ..... | 14                                  | 30   | 83                              | 103  | 181  | 181  | 140  |

- 1) Ces nombres incluent la production des quatre scieries vendues, soit celle de Thunder Bay (Ontario) vendue le 30 septembre 1982; celle de Price (Québec) vendue le 31 mai 1983, celle de White River (Ontario) vendue le 1<sup>er</sup> décembre 1984 et celle de Smooth Rock Falls (Ontario) vendue le 1<sup>er</sup> décembre 1986. Les activités reliées au bois de construction, suspendues aux installations de Falardeau (Québec) en 1984 en attendant le raffermisssement des marchés, ont cessé définitivement en septembre 1986.

### *Ressources ligneuses*

Abitibi possède ou détient des droits de coupe sur 36 383 milles carrés (environ 23 millions d'acres) de terrain situé au Canada et aux États-Unis. Le tableau suivant résume les ressources forestières dont Abitibi dispose actuellement, en distinguant entre les terrains dont elle est propriétaire et les terrains auxquels elle a accès aux termes de permis ou d'arrangements avec les gouvernements ou d'autres propriétaires fonciers.



|                                     | En propriété |                               | Droits de coupe |                               |
|-------------------------------------|--------------|-------------------------------|-----------------|-------------------------------|
|                                     | Pieds carrés | Pourcentage en production (1) | Pieds carrés    | Pourcentage en production (1) |
| Ontario.....                        | 1,016        | 74                            | 8,623           | 79                            |
| Manitoba.....                       | —            | —                             | 10 218          | 53                            |
| Québec.....                         | 189          | 90                            | 7 827           | 90                            |
| Terre-Neuve.....                    | 436          | 45                            | 7 867           | 44                            |
| Géorgie et Caroline du Sud (2)..... | 92           | 95                            | —               | —                             |
| Michigan.....                       | 48           | 70                            | 67              | 80                            |

- 1) Les régions productives sont des régions où peut croître le bois pouvant être coupé.
- 2) Ces nombres comprennent 100 % des terrains dont Augusta Newsprint Company est propriétaire.

Les divers permis gouvernementaux renferment généralement des dispositions prévoyant le paiement de loyers fonciers, de frais de coupe susceptibles de majoration et, dans certains cas, des obligations de reboisement. Les permis concernant les terrains où Abitibi détient des droits de coupe comportent ordinairement une longue durée. En Ontario et au Manitoba, les permis de gestion forestière prennent la forme de conventions d'une durée de 20 ans dont le renouvellement peut avoir lieu indéfiniment pour des durées supplémentaires de cinq ans sous réserve de l'évaluation satisfaisante de rendement tous les cinq ans. De plus, Abitibi détient en Ontario des permis forestiers de la couronne comportant une durée de 21 ans et des clauses de renouvellement. Au Québec, elle récolte un volume annuel de 1,1 million de mètres cubes dans des régions de coupe concédées annuellement par le gouvernement aux termes de concessions renouvelables indéfiniment. À Terre-Neuve, les droits de coupe revêtent la forme de permis dont les durées à courir varient entre 14 et 40 ans et d'un bail de la couronne renouvelable indéfiniment. Au Michigan, les droits de coupe sont détenus en vertu de permis à court terme d'une durée de trois à sept ans.

Conformément à sa politique de récolte en fonction d'un rendement soutenu, Abitibi détermine annuellement la quantité de matières ligneuses à récolter sur chaque lot dont elle est propriétaire. Dans le cas des terrains où elle détient des droits de coupe, elle détermine ordinairement des quantités similaires conjointement avec les propriétaires concernés, ceux-ci conservant un important droit de regard quant à l'utilisation du terrain. Les provinces canadiennes ont établi divers programmes législatifs afin d'assurer l'utilisation optimale de leurs ressources forestières. La réalisation de certains de ces programmes a entraîné les modifications en matière de tenure et de droits de coupe.

Les activités de gestion forestière d'Abitibi demeurent particulièrement axées sur la planification à long terme. Les domaines de l'occupation incluent le reboisement et la protection contre les incendies, les insectes et les maladies. En 1986, Abitibi a planté 1,3 million d'arbres au Manitoba, 11,3 millions en Ontario, 0,6 million au Québec et 0,3 million à Terre-Neuve afin de suppléer à la régénération naturelle. Elle a également établi un programme de culture d'arbres génétiquement supérieurs.

Abitibi prévoit que le droit de couper du bois dans des régions permettant une livraison rentable du bois à ses moulins continuera de lui être accordé. Elle croit que le bois et les ressources ligneuses dont elle dispose sur ses propres terrains et auprès de sources indépendantes suffisent à ses besoins. Les proportions provenant de chaque source varient selon les conditions à l'époque.

L'usine d'Augusta, en Géorgie, est voisine d'une usine appartenant à une société non membre du groupe auprès de qui elle obtient la pâte kraft mi-blanchie sous forme humide ainsi que du bois à pâte conformément à un contrat à long terme.

### *Groupe des activités diversifiées*

Le groupe des activités diversifiées fabrique des papiers d'impression couchés, distribue des papiers d'impression, des papiers industriels et des produits pour le traitement de l'information, transforme le papier et d'autres matériaux en produits de papier industriel, en papeterie, en fournitures scolaires et en enveloppes et y fabrique du carton-fibre et des produits connexes. Toutes les installations de fabrication du papier et tous les centres de distribution sont situés au Canada, sauf l'entreprise Azerty établie à Buffalo, New York, Whitaker Carpenter Paper Company établie à Chicago, Illinois, et Jaffe Stationers, Inc. établie dans le sud de la Floride. Toutes les installations de fabrication de carton-fibre et de produits connexes sont situées aux États-Unis. Contrairement au



groupe des activités forestières, chacune des unités du groupe des activités diversifiées possède une identité propre et est gérée de façon plus autonome au sein de la structure d'Abitibi.

### *Papiers couchés*

La division de papier provinciale d'Abitibi produit des papiers couchés à son usine située à Thunder Bay (Ontario), dont la production est axée sur les papiers couchés de qualité supérieure, et son usine de transformation est située à Georgetown (Ontario), où le papier brut est transformé en papier couché de haute qualité. Ces catégories de papier sont employées pour une gamme étendue de revues, de dépliants publicitaires ou d'autres publications exigeant une qualité élevée. En 1985, l'installation d'une deuxième coucheuse hors machine à l'usine de la division située à Thunder Bay (Ontario) a permis à cette usine de réaliser son objectif de pouvoir coucher toute sa production.

En 1986, Abitibi a réalisé environ 84 % de ses ventes nettes de papiers couchés au Canada, où ses principaux concurrents sont Rolland Inc., Kruger Inc., Repap Enterprises Inc. et certains producteurs européens. Les producteurs américains ne constituent pas une source de concurrence importante au Canada en raison de la situation du taux de change du dollar canadien et du dollar américain. Toutefois, aux États-Unis, Abitibi affronte la concurrence de nombreuses sociétés américaines de grande envergure.

Le service des ventes d'Abitibi se compose du personnel des ventes de Toronto (Ontario) et de Montréal (Québec) et du personnel du service à la clientèle de Thunder Bay (Ontario) qui vend à d'importants éditeurs de revues, ainsi qu'à une grande variété d'imprimeurs en arts graphiques et de négociants en papier. La plupart des ventes aux États-Unis sont conclues par l'intermédiaire d'un petit nombre de courtiers et de distributeurs de papier.

Le tableau suivant indique les niveaux de production et les taux d'exploitation au cours des périodes spécifiées.

|                                      | Trois mois arrêtés<br>au 31 mars |        | Exercice terminé le 31 décembre |        |        |        |        |
|--------------------------------------|----------------------------------|--------|---------------------------------|--------|--------|--------|--------|
|                                      | 1987                             | 1986   | 1986                            | 1985   | 1984   | 1983   | 1982   |
|                                      | (en milliers)                    |        |                                 |        |        |        |        |
| Production (en tonnes) (1) . . . . . | 34                               | 32     | 132                             | 126    | 121    | 114    | 101    |
| Taux d'exploitation . . . . .        | 95,6 %                           | 97,7 % | 97,3 %                          | 96,2 % | 95,0 % | 90,0 % | 80,0 % |

1) Avant 1986, ces installations n'étaient pas en mesure de coucher toute la production.

### *Distribution*

Les activités de distribution d'Abitibi englobent les papiers d'impression, les papiers industriels et les produits pour le traitement de l'information. Elles sont exercées par l'intermédiaire de deux filiales en propriété exclusive distinctes, Barbecon et Inter City Papers Limited (*Inter City*). Ces deux sociétés exercent leur exploitation de façon autonome et elles ont chacune des divisions et des filiales exerçant des activités sur les marchés spécialisés.

Par l'intermédiaire d'Inter City et de Barbecon, Abitibi constitue le principal distributeur de papier d'impression et de papiers industriels au Canada. Par l'intermédiaire de points de vente dont elle est propriétaire, Abitibi commercialise et distribue au Canada du papier d'impression, du papier industriel et des produits connexes, produits par un grand nombre de fabricants, dont elle fait partie. Au 31 mars 1987, Abitibi exploitait 24 établissements de distribution du papier d'impression et 18 points de vente de papier industriel au Canada, de même que 20 points de vente de papier au détail principalement groupés aux environs de Toronto (Ontario) et de Montréal (Québec).

Abitibi détient la plus grande part du marché dans le secteur de la distribution des papiers d'impression au Canada. Ses principaux concurrents pour ce marché sont Rolland Inc., Domtar Inc. et les producteurs locaux indépendants. Abitibi vend à des lithographes commerciaux, à des imprimeurs en usine et aux grandes entreprises de photocopies. Dans la région de Chicago, Abitibi compte parmi les principaux distributeurs de papier d'impression.

Par l'intermédiaire de Price Daxion, division d'Inter City formée en 1985 après l'acquisition de Daxion, Abitibi détient au Canada la principale part du marché dans le secteur de la distribution des produits du papier industriel, où aucune entreprise similaire ne lui livre concurrence. Parmi la clientèle d'Abitibi figurent les chaînes de services alimentaires et des sociétés industrielles nécessitant des fournitures pour leurs services d'expédition et d'entretien. Sur une base nationale, la principale concurrence provient des distributeurs régionaux et locaux indépendants, des



centrales d'achat nationales et régionales et des entreprises de services alimentaires au gros. Abitibi ne vend pas ses produits de papier industriel aux États-Unis actuellement.

Abitibi est également propriétaire d'Axidata, distributeur de produits pour le traitement de l'information établi à Montréal (Québec), d'Azerty, distributeur de produits pour le traitement d'information établi à Buffalo, New York, de Whitaker Carpenter Paper Company, important distributeur de papier établi à Chicago, Illinois, et de Jaffe Stationers, Inc., détaillant de produits pour le bureau établi dans le sud de la Floride.

### *Transformation*

Les activités de transformation d'Abitibi comprennent Innova Envelope, la division Hilroy et Price Wilson Inc.

Innova Envelope, division de Barbecon, constitue le plus important fabricant d'enveloppes au Canada. Au 31 mars 1987, elle possédait neuf usines situées en Nouvelle-Écosse, au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique. Bien qu'elle détienne la plus grande part du marché canadien des enveloppes, Innova doit affronter une concurrence sérieuse venant de DRG Limited, Dominion Blueline Inc. et Dominion Envelope Co. Ltd. Le personnel des ventes d'Abitibi conclut directement plus des deux tiers des ventes à la clientèle. Celle-ci inclut d'importants consommateurs, tels que les institutions financières et les entreprises à gros chiffre d'affaires, les groupes commerciaux, les gouvernements, les entreprises de publipostage, les papeteries, les fabricants de cartes de souhaits et les entreprises de développement de photos. La clientèle d'Abitibi comprend également des distributeurs, dont certains appartiennent à son groupe.

Abitibi constitue le plus important fabricant canadien de fournitures de papier pour la maison, l'école et le bureau par l'intermédiaire de sa division Hilroy, dont les usines sont situées en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique. Le papier nécessaire à ces activités provient de divers fabricants. Les principaux concurrents de Hilroy au Canada sont DRG Limited, Esselte Pendaflex Canada Inc. et Fanco Products Inc. Elle vend directement aux commerçants de produits de bureaux, aux commissions scolaires, aux négociants généraux et à certains distributeurs de gros. Ses ventes aux États-Unis sont peu considérables.

Price Wilson Inc., filiale d'Inter City, fabrique des cartons à plier, des sacs en papier et des essuie-mains industriels à son usine de Lachute (Québec).

### *Matériaux de construction*

Abitibi fabrique des produits de carton-fibre pour l'intérieur à Alpena, Michigan, ainsi que des parements et cartons-fibre pour l'extérieur à Roaring River, Caroline du Nord, et à Alpena, Michigan. Une exploitation distincte de transformation située à Toledo, Ohio, transforme un pourcentage élevé des produits de carton-fibre pour l'intérieur de l'usine d'Alpena en panneaux muraux décoratifs. Les moulures de plastic prêtes à servir avec les panneaux sont fabriquées à Middlebury, Indiana. Le carton-fibre et les produits connexes sont vendus presque exclusivement aux États-Unis.

Les produits de carton-fibre pour l'intérieur d'Abitibi incluent les panneaux similibois pour l'intérieur, les panneaux décoratifs imitant les carreaux de céramique, des panneaux esthétiques et des panneaux industriels. L'exploitation d'Abitibi est à peine plus modeste que celle de sa principale concurrente, Masonite Corporation, société dont United States Gypsum Corporation est propriétaire. Elles accaparent ensemble la plus grande part de ce marché. Abitibi vend directement à des clients, incluant des entreprises d'envergure nationale et des négociants en masse, et de même qu'à un ensemble de grossistes en matériaux de construction pour revente à des vendeurs indépendants. Les principaux produits concurrents sont les cartons-fibre, les contre-plaqués, la peinture et le papier peint.

Abitibi occupe le deuxième rang pour les ventes de parements de carton-fibre pour l'extérieur aux États-Unis. La concurrence vient principalement des sociétés Masonite Corporation, Georgia-Pacific Corporation et Weyerhaeuser Company. L'organisation des ventes et la composition de la clientèle est semblable à celle des produits pour l'extérieur. Les principaux produits concurrents sont les autres cartons-fibre, les vinyles, les parements en bois et en aluminium et la maçonnerie.

Abitibi détient une part importante du marché des moulures en plastique prêtes à servir et son principal concurrent est Digiorgio Corporation. Elle emploie la même organisation des ventes que pour les produits de carton-fibre.



La plus importante dépenses en immobilisations du groupe en 1984 concernait une expansion de 25 % de l'usine de parements en carton-fibre pour l'extérieur située à Roaring River, en Caroline du Nord, dont la capacité annuelle de production est passée à 200 millions de pieds carrés (700 000 mpc de 1/8 de pouce sur une base équivalente). Le projet incluait l'addition d'une nouvelle ligne de finition pour permettre à l'usine de commencer la fabrication de parements à recouvrement préfini. Achievé en décembre 1984, ce projet de 8 millions de dollars (US) a permis à Abitibi d'offrir une gamme plus étendue de produits de parements préfinis et d'accroître ainsi sa part du marché et ses bénéfices.

En 1986, le groupe a achevé la conversion, au coût de 10 millions de dollars (US), d'une des deux machines de l'usine d'Alpena, au Michigan, en vue de la production d'un nouveau parement en carton-fibre appelé Thermolock. Ce parement isolant de conception toute nouvelle a été lancé durant le premier semestre de 1986. Au quatrième trimestre, la direction a décidé que ces nouveaux produits exigeaient une mise au point complémentaire pour satisfaire aux normes de qualité de la division américaine des matériaux de construction et pour gagner l'acceptation généralisée du marché. Les stocks engagés dans le réseau de distribution en furent retirés et la société a inscrit une réduction de valeur. La commercialisation de ce produit reprendra après les changements nécessaires.

En décembre 1986, Abitibi a acquis, en contrepartie de 6,7 millions de dollars (US) (9,4 millions de dollars (CA)), les actions de Flair-Fold Incorporated, fabricant de portes pliantes, de volets et de rayonnages dont les usines sont situées au Kansas et en Caroline du Nord. Ces produits complètent les gammes de matériaux de construction pour la maison d'Abitibi et peuvent être commercialisés par l'intermédiaire du réseau actuel de marchands d'Abitibi.

Le tableau suivant indique le volume de production de carton-fibre et les taux d'exploitation pour les périodes indiquées.

|                                        | Trois mois arrêtés<br>au 31 mars                         |        | Exercice terminé le 31 décembre |        |        |        |        |
|----------------------------------------|----------------------------------------------------------|--------|---------------------------------|--------|--------|--------|--------|
|                                        | 1987                                                     | 1986   | 1986                            | 1985   | 1984   | 1983   | 1982   |
|                                        | (en milliers)<br>(mpc, sauf les montants en pourcentage) |        |                                 |        |        |        |        |
| Produits de carton-fibre (1) . . . . . | 110                                                      | 119    | 443                             | 456    | 514    | 507    | 427    |
| Taux d'exploitation . . . . .          | 80,3 %                                                   | 86,3 % | 80,6 %                          | 83,1 % | 93,6 % | 92,3 % | 77,8 % |
| Parement de carton-fibre pour          |                                                          |        |                                 |        |        |        |        |
| l'extérieur (1) . . . . .              | 170                                                      | 175    | 615                             | 699    | 597    | 606    | 515    |
| Taux d'exploitation . . . . .          | 94,6 %                                                   | 98,1 % | 85,7 %                          | 97,8 % | 93,4 % | 99,8 % | 89,1 % |
| Total (1) . . . . .                    | 280                                                      | 294    | 1 058                           | 1 155  | 1 111  | 1 113  | 942    |

1) Ces données concernent seulement le produit primaire de carton-fibre en mpc de 1/8 de pouce sur une base équivalente.

#### *Autres activités*

Abitibi détient également certaines participations minières, notamment une participation de 40 % dans Mattabi Mines Limited, exploitante d'une petite mine de métaux communs. Aucune de ces participations n'influe de façon importante sur les états financiers d'Abitibi.



### Principales installations de production

Voici une énumération des principales installations de production d'Abitibi. À moins d'indication contraire, elles sont toutes situées sur des terrains dont elle est propriétaire.

| Produits                                                                                                                        | Installations de production                                                                                                                                                                                                                                                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Papier journal .....                                                                                                            | Grand Falls (Terre-Neuve)<br>Stephenville (Terre-Neuve)<br>Chandler (Québec) (possédée à 51 %)<br>Alma (Québec) (1)<br>Iroquois Falls (Ontario)<br>Thunder Bay (Ontario) (2 usines)<br>Pine Falls (Manitoba)<br>Augusta, Géorgie (possédée à 50 %)                                 |
| Papiers de pâte mécanique non couchés .....                                                                                     | Jonquière (Québec) (1)<br>Beaupré (Québec) (1)<br>Alma (Québec) (1)                                                                                                                                                                                                                |
| Bois de construction .....                                                                                                      | L'Ascension (Québec) (1)                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Papiers couchés .....                                                                                                           | Thunder Bay (Ontario)<br>Georgetown (Ontario)                                                                                                                                                                                                                                      |
| Fournitures pour l'école, la maison et le bureau .....                                                                          | Joliette (Québec)<br>Toronto (Ontario)<br>Vancouver (Colombie-Britannique) (2)                                                                                                                                                                                                     |
| Enveloppes .....                                                                                                                | Dartmouth (Nouvelle-Écosse) (1)<br>Montréal (Québec) (2 usines) (1)<br>Brantford (Ontario) (1)<br>Markham (Ontario) (1)<br>Rexdale (Ontario) (1)<br>Winnipeg (Manitoba) (1)<br>Calgary (Alberta) (1) (2)<br>Edmonton (Alberta) (1) (2)<br>Vancouver (Colombie-Britannique) (1) (2) |
| Produits de papier industriel, y compris les sacs d'épicerie, les sacs, les essuie-mains en papier et les cartons à plier ..... | Lachute (Québec) (1)                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Carton-fibre industriel, panneaux similibois préfinis et panneaux décoratifs .....                                              | Alpena, Michigan (1)<br>Toledo, Ohio (1)                                                                                                                                                                                                                                           |
| Parements en carton-fibre .....                                                                                                 | Roaring River, Caroline du Nord (1)<br>Alpena, Michigan (1)                                                                                                                                                                                                                        |
| Moulures en plastique .....                                                                                                     | Middlebury, Indiana (1)                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Portes pliantes, volets et rayonnages .....                                                                                     | Hiawatha, Kansas (1)(2)<br>Lumberton, Caroline du Nord (1)(2)                                                                                                                                                                                                                      |

1) Possédée ou détenue par une filiale en propriété exclusive d'Abitibi.

2) Baux et contrats de sous-location de terrains et de locaux pour des durées variables.

Tous les biens, droits et éléments d'actif présents et futurs d'Abitibi sont assujettis à une charge flottante (un privilège ou une sûreté) contenue dans un acte de fidéicommiss, y compris les modifications et suppléments (l'*acte de fidéicommiss*), conclu entre Abitibi et Compagnie Montréal Trust, à titre de fiduciaire. La charge flottante ne s'applique pas aux biens, aux droits ni aux éléments d'actif des filiales d'Abitibi. Voir la note 12 des notes afférentes



aux états financiers consolidés d'Abitibi pour la période des trois exercices terminée le 31 décembre 1986 quant au montant des débetures en circulation garanti par l'acte de fidéicommis.

### *Dépenses en immobilisations*

Au cours des cinq exercices terminés le 31 décembre 1986, Abitibi a engagé des dépenses en immobilisations totalisant 944,9 millions de dollars (il n'est pas tenu compte de la participation de coentreprise dans Augusta Newsprint Company). De ces dépenses, 95 % ont été engagées au Canada et le solde aux États-Unis. Les dépenses se sont réparties de la façon suivante au cours des cinq exercices :

| Exercice terminé le 31 décembre |          |          |          |          |
|---------------------------------|----------|----------|----------|----------|
| 1986                            | 1985     | 1984     | 1983     | 1982     |
| (en millions de dollars)        |          |          |          |          |
| 263,0 \$                        | 202,4 \$ | 126,3 \$ | 165,3 \$ | 187,9 \$ |

Parmi ces dépenses, environ 43 % furent engagées pour l'exploitation du papier journal, notamment une transformation au bisulphite de rendement élevé et une transformation à la pâte thermomécanique à Grand Falls (Terre-Neuve), l'installation d'une machine à papier journal à Iroquois Falls (Ontario), l'installation de sept formuses à double toile à Pine Falls (Manitoba), à l'établissement de Fort William à Thunder Bay (Ontario), à Alma (Québec) et à Grand Falls (Terre-Neuve), la transformation de l'usine de Chandler (Québec) à une fabrication de pâte chimico-mécanique au bisulphite, la première étape de la modernisation d'une machine à papier à une des usines de papier journal de Thunder Bay (Ontario), la récupération de chaleur provenant du système de fabrication de pâte thermomécanique à Grand Falls (Terre-Neuve), un trituteur à pâte kraft à Chandler (Québec), les installations de raffinage des rejets pour la pâte mécanique à Chandler (Québec) et des améliorations d'une salle de préparation du bois à une des usines de papier journal de Thunder Bay (Ontario). Une autre tranche de 35 % concernait les papiers de pâte mécanique non couchés, notamment la transformation de l'usine de Beupré (Québec), l'installation d'une formuse à double toile à Alma (Québec), les programmes de modernisation de la machine à papier d'Alma et de Jonquière (Québec), une troisième supercalandre à Jonquière (Québec), la récupération de la chaleur provenant du système de fabrication de pâte thermomécanique de Beupré (Québec) et le nouveau système de machine à papier à la vapeur et au condensat à Beupré (Québec). Une autre tranche de 9 % concernait les papiers couchés, notamment l'installation d'une nouvelle usine de pâte mécanique et un atelier de blanchiment, une coucheuse hors machine, la modernisation de la supercalandre n° 9, une nouvelle coucheuse n° 5 et un nouveau système régulateur des machines à papier à l'usine de papiers couchés de Thunder Bay (Ontario); une tranche de 2 % pour le carton et la pâte kraft; une tranche de 5 % pour les matériaux de construction, y compris l'expansion concernant les parements extérieurs à Roaring River, Caroline du Nord, et le projet de parements Thermolock à Alpena, Michigan; une tranche de 1 % pour le bois de construction; et une tranche de 5 % pour l'équipement d'abattage et de mise en valeur.

Abitibi prévoit engager des dépenses en immobilisations d'environ 270 millions de dollars en 1987. Ses principaux projets incluent l'achèvement d'une formuse à double toile et l'addition d'une deuxième formuse à double toile et d'une caisse d'arrivée à Chandler (Québec) en vue d'une mise en service au début de 1988; la poursuite des programmes de modernisation des machines à papier à Alma et à Jonquière (Québec) et à l'une des usines de papier journal de Thunder Bay (Ontario); la modernisation de la calandre à Chandler (Québec); une quatrième supercalandre à Jonquière (Québec); une amélioration de la bobineuse et de la lisse à une des usines de papier journal de Thunder Bay (Ontario); l'automatisation du chargement du défibreux à Chandler et à Jonquière (Québec); une amélioration du raffinage de la pâte à Iroquois Falls (Ontario) et à l'une des usines de papier journal de Thunder Bay (Ontario); des broyeurs de cassés à Pine Falls (Manitoba); un système de manutention des copeaux à Beupré (Québec); et un filtre d'eau blanche d'une machine à papier à Stephenville (Terre-Neuve). La modernisation de l'usine de la division du papier provinciale se poursuit à Thunder Bay (Ontario), notamment l'amélioration de la bobineuse et du calandrage.

Le programme de 1988 concerne des dépenses d'environ 300 millions de dollars portant principalement sur l'amélioration de la qualité et sur l'efficacité dans l'exploitation, y compris les programmes de modernisation mentionnés au paragraphe précédent. Les projets d'Abitibi concernant les dépenses en immobilisations de 1988 sont souples afin de permettre le report des projets non prioritaires selon la conjoncture économique et la situation dans l'industrie.



### *Approvisionnement en énergie*

Le tableau suivant indique le pourcentage que représente chaque source dans la consommation d'énergie aux usines canadiennes d'Abitibi en 1986 et dans le coût de pareille énergie.

|                      | <u>Coût</u>  | <u>Consommation</u> |
|----------------------|--------------|---------------------|
| Électricité.....     | 66 %         | 47 %                |
| Pétrole .....        | 11           | 11                  |
| Gas naturel .....    | 15           | 17                  |
| Déchets du bois..... | 6            | 22                  |
| Charbon .....        | 2            | 3                   |
|                      | <u>100 %</u> | <u>100 %</u>        |

Les propres groupes générateurs et turbines à vapeur des usines d'Abitibi ont produit 34 % de l'énergie électrique consommée par cette dernière au Canada en 1986. Les groupes générateurs, pour lesquels les droits sur l'eau sont loués de la province de l'Ontario, sont situés sur la rivière Abitibi, au niveau de Twin Falls, d'Iroquois Falls et d'Island Falls. Abitibi a vendu un groupe générateur à Smooth Rock Falls (Ontario), sur la rivière Mattagami, en date du 1<sup>er</sup> décembre 1986, dans le cadre de la vente de l'usine de Smooth Rock Falls. Les groupes générateurs d'Abitibi sans la région du Saguenay-Lac Saint-Jean (Québec) ont produit plus de 60 % des besoins en électricité des usines d'Alma et de Jonquière. À Terre-Neuve, les deux groupes générateurs sur la rivière Exploits ont produit un pourcentage similaire des besoins de l'usine de Grand Falls en électricité.

Les volumes de gaz naturel nécessaires en Ontario sont achetés d'ICG Utilities (Ontario) Ltd. Au Québec, Noverco Inc. approvisionne les usines d'Abitibi au Saguenay-Lac Saint-Jean. Dans les deux cas, une partie importante des volumes est retenue contractuellement sur une base interruptible et Abitibi dispose d'une quantité suffisante de combustible de remplacement en cas de pareille interruption. En conséquence de la déréglementation, Abitibi prévoit être en mesure de réduire les coûts du gaz en 1987.

L'installation de systèmes de récupération de la vapeur se poursuit aux usines de Beaupré et de Grand Falls pour permettre la récupération de la vapeur utilisable provenant des systèmes de fabrication de pâte thermomécanique dans ces usines. Il en résultera une baisse des coûts.

Les installations thermiques de l'usine d'Augusta, Géorgie, sont munies d'une chaudière pouvant consommer divers combustibles (gaz, pétrole et déchets du bois). Environ 90 % de la vapeur de chaudière est tirée de la combustion des déchets du bois. Une société de services publics fournit le courant aux installations de la sous-station. Le reste de l'énergie nécessaire à l'exploitation américaine d'Abitibi provient des déchets du bois et d'achats de gaz naturel, de pétrole et d'électricité.

### *Ressources humaines*

Des quelque 16 200 personnes employées dans tous les secteurs de l'exploitation d'Abitibi au 31 décembre 1986, environ 63 % appartenaient à 19 syndicats. Les principales conventions collectives sont négociées avec le Syndicat canadien des travailleurs du papier (SCTP), représentant environ 5 200 employés, la Confédération des syndicats nationaux (CSN), représentant environ 1 600 employés, le United Brotherhood of Carpenters and Joiners of America, représentant environ 600 employés, le Lumber and Sawmill Workers' Union, représentant environ 500 employés, le Syndicat international des travailleurs unis du papier (TUP), représentant environ 450 employés et l'Union internationale des employés professionnels et de bureaux (UIEPB), représentant environ 400 employés.

Abitibi a connu de longs arrêts de travail de la part de certains grands syndicats dans le cadre des négociations de 1980. Les négociations pour le renouvellement des principales conventions collectives en 1982 et 1984 n'ont cependant donné lieu à aucun arrêt de travail prolongé. Les principales conventions collectives existantes ont expiré le 30 avril 1987. Les pourparlers entamés au début de l'année ont été reportés au 5 mai et devraient reprendre par médiation le 25 mai 1987.

Abitibi emploie un grand nombre de travailleurs saisonniers dans son exploitation forestière. Le nombre d'employés précité réfère au nombre établi à la clôture de l'exercice. Abitibi a employé jusqu'à 17 150 travailleurs au cours de l'été de 1986.



## *Recherche et développement*

Abitibi a des centres de recherche à Mississauga (Ontario), à Jonquière (Québec) et à Troy, Michigan.

Les centres de recherche canadiens emploient environ 65 scientifiques, ingénieurs et travailleurs de soutien dans le cadre de programmes visant à mettre au point de meilleurs produits et des procédés de fabrication plus efficaces. On y met au point de nouveaux papiers de pâte mécanique non couchés de meilleure qualité en recourant à de nouvelles technologies pour le blanchiment, la rétention de particules fines et la finition du papier.

Abitibi continue d'affecter une part appréciable de ses ressources de recherche à la réduction des coûts reliés à la protection de l'environnement. L'amélioration du rendement en matière de fabrication de pâte et la mise au point de nouvelles techniques réduisant l'émission de polluants mèneront à la réduction des effets sur l'environnement et des coûts reliés à l'observation des normes existantes en matière de protection de l'environnement à ses usines.

L'application de la technologie électronique de pointe au problème de diagnostic et de commande dans le cadre de la fabrication du papier demeure un élément important des travaux de recherche d'Abitibi. Ces techniques sont à l'origine de l'amélioration de l'uniformité des produits et influent favorablement sur la qualité et les coûts.

La recherche sur les papiers couchés est axée sur les substances et les techniques de couchage. Ces travaux ont rehaussé la qualité et amélioré le processus d'exploitation à l'usine de papiers couchés de Thunder Bay et pourraient être applicables à d'autres usines.

Le centre de recherche et de conception concernant les matériaux de construction aux États-Unis compte environ 20 ingénieurs de processus, concepteurs et employés de soutien. Ce groupe met au point de nouveaux panneaux et de nouveaux revêtements et il établit et contrôle les normes de qualité.

Les dépenses de recherche et de développement engagées en 1986, en 1985 et en 1984 s'établissent respectivement à 9,4 millions de dollars, à 9,2 millions de dollars et à 9,4 millions de dollars.

## *Protection de l'environnement*

Abitibi poursuit un programme permanent de protection de l'environnement afin d'atteindre des objectifs établis par diverses autorités du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des autorités des États quant à l'émission de substances dans l'air, dans l'eau et dans le sol.

Au cours des cinq exercices terminés le 31 décembre 1986, Abitibi a engagé environ 96 millions de dollars relativement à des installations de protection de l'environnement. Le coût global du programme prévu pour 1987 et 1988 est estimé à 18 millions de dollars. Abitibi a touché des subventions gouvernementales de l'ordre de 12 millions de dollars au cours de la période de cinq exercices terminée le 31 décembre 1986 pour des projets reliés à la protection de l'environnement. Abitibi ne s'attend pas à ce que des augmentations marquées viennent modifier ces dépenses dans un avenir rapproché. En conséquence, l'observation de la réglementation sur l'environnement ne saurait, selon elle, avoir des répercussions sérieuses sur son revenu ou sa situation concurrentielle.

Diverses autorités examinent périodiquement la situation aux usines d'Abitibi. Cette dernière et le gouvernement de la province de l'Ontario ont conclu des nouvelles ententes en 1985 à l'égard des usines d'Abitibi situées dans cette province.

Abitibi établit des politiques et se sert de systèmes de surveillance afin de s'assurer qu'elle observe les exigences de la réglementation applicable et de réduire les risques d'une responsabilité pour dommages causés à l'environnement. Comme c'est le cas pour toutes les sociétés industrielles de l'Ontario, l'exploitation d'Abitibi est assujettie aux amendements récents apportés à la loi de l'Ontario intitulée *Environmental Protection Act* imposant une responsabilité civile très large quant au nettoyage de déversements. Comme bien d'autres sociétés de l'industrie des pâtes et papiers et d'autres industries analogues au Canada, Abitibi n'a pu s'assurer contre une responsabilité découlant d'une pollution de l'environnement. Abitibi établit des politiques afin de réduire au minimum son assujettissement éventuel aux obligations de cette législation.

## *Litiges en instance*

En janvier 1983, une inondation de la rivière Exploits a considérablement endommagé les installations génératrices d'Abitibi à Bishop's Falls (Terre-Neuve). Abitibi était assurée contre les dommages matériels et l'interruption des affaires aux termes d'une police souscrite auprès de divers assureurs. Les pertes que les assureurs ont refusé d'assumer s'élèvent à environ 23,5 millions de dollars. Le 2 décembre 1983, la Cour suprême d'Ontario a



émis pour le compte d'Abitibi un bref d'assignation contre les assureurs. Les actes de procédure sont complets et le procès en est maintenant à l'étape de l'interrogatoire. Les installations sont réparées. Les assureurs nient leur responsabilité en alléguant qu'une partie des biens endommagés compris dans la demande de règlement constitue des terrains et, à ce titre, des biens exclus de la garantie, et que la reconstruction d'une partie des installations reconstruites n'était pas exigée par la loi. Le rejet de cette action n'aurait aucun effet néfaste important sur la situation financière d'Abitibi.

De temps à autre, Abitibi devient partie à des litiges découlant du cours normal des affaires. De l'avis de la direction, aucun des litiges existant à la date des présentes n'aura un effet important sur l'exploitation ou la situation financière d'Abitibi.

### **Description du capital-actions**

Voici un aperçu des principales caractéristiques du capital-actions autorisé et en circulation d'Abitibi, qui est assujéti aux dispositions détaillées de ses clauses de prorogation, de ses clauses modificatrices et de ses règlements.

Au 30 avril 1987, le capital-actions autorisé et en circulation d'Abitibi se composait :

- a) d'un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en séries dont :
  - i) 200 000 actions ont été désignées comme *actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif de 7½ %, série A* et dont 134 000 actions étaient en circulation;
  - ii) 1 500 000 actions étaient désignées comme *actions privilégiées à taux variable de série C* dont 1 500 000 actions étaient en circulation; et
  - iii) 3 680 393 actions étaient désignées comme *actions privilégiées rachetables au gré de la société et du porteur, à dividende cumulatif de 0,94 \$, série F* dont 3 433 233 actions étaient en circulation; et
- b) d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale dont 69 237 505 actions ordinaires étaient en circulation.

Voici un aperçu des principales caractéristiques des actions ordinaires d'Abitibi et des actions privilégiées de série A, C et F.

#### **Actions ordinaires**

Les porteurs d'actions ordinaires d'Abitibi ont le droit de recevoir des dividendes selon la déclaration du conseil d'administration d'Abitibi, sous réserve de la priorité des actions privilégiées. Les porteurs d'actions ordinaires d'Abitibi ont le droit d'exprimer un vote à l'égard de chaque action ordinaire d'Abitibi qu'ils détiennent lors de toutes les assemblées des actionnaires d'Abitibi, sauf les assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une autre série ou catégorie d'actions ont le droit de voter. Une majorité des votes exprimés lors d'une assemblée des actionnaires est habituellement nécessaire pour les mesures prises par les actionnaires d'Abitibi. Conformément aux dispositions de la LSCC, certaines mesures extraordinaires visant les droits des porteurs d'actions ordinaires d'Abitibi doivent revêtir l'approbation des actionnaires détenant au moins deux tiers des actions faisant l'objet d'un vote lors d'une assemblée extraordinaire desdits actionnaires. Deux actionnaires constituent le quorum de toutes les assemblées des actionnaires. Par conséquent, il est possible que les droits des porteurs des actions ordinaires d'Abitibi soient modifiés par le vote favorable des porteurs d'une quantité inférieure à la majorité des actions ordinaires d'Abitibi alors émises et en circulation. Lorsque les droits des porteurs d'actions ordinaires d'Abitibi sont modifiés, les porteurs d'actions ordinaires d'Abitibi ont cependant le droit, en vertu de la LSCC, de faire valoir leur dissidence à l'égard de cette modification et d'obliger Abitibi à leur verser le paiement de la juste valeur de leurs actions ordinaires d'Abitibi. Dans l'éventualité de la liquidation ou de la dissolution volontaire ou forcée d'Abitibi, les porteurs des actions ordinaires d'Abitibi ont le droit de recevoir le reliquat des biens d'Abitibi après le paiement de toutes les dettes en cours et sous réserve de la priorité des actions privilégiées.

#### **Actions privilégiées par série**

##### **Actions privilégiées de série A**

Les dispositions se rattachant aux actions privilégiées de série A comprennent les suivantes :

- a) un capital déclaré de 50 \$ l'action et un vote par action dans les cas où lesdites actions peuvent faire l'objet d'un vote;



- b) des dividendes privilégiés en espèces, fixes et cumulatifs, de 7½ % l'an, affectés au montant de 50 \$;
- c) le droit d'achat d'Abitibi, à des prix ne dépassant pas 50 \$ l'action, plus les dividendes courus et impayés et une prime n'excédant pas 10 \$ l'action;
- d) le droit de rachat d'Abitibi à 51 \$ l'action, plus les dividendes courus et impayés;
- e) des restrictions relatives au paiement des dividendes ou au rachat ou à l'achat ou encore à tout autre placement à l'égard de toute action de rang inférieur aux actions privilégiées de série A, à moins qu'un critère n'ait été respecté;
- f) une obligation de fonds d'achat maximum de 200 000 \$ par année; et
- g) une restriction sur l'émission d'actions privilégiées additionnelles, à moins qu'un critère de bénéfice n'ait été respecté.

#### *Actions privilégiées de série C*

Les dispositions se rattachant aux actions privilégiées de série C comportent les suivantes :

- a) un capital déclaré de 50 \$ l'action et un vote par action dans les cas où lesdites actions peuvent faire l'objet d'un vote;
- b) des dividendes privilégiés en espèces, variables et cumulatifs (taux maximum de 9 % l'an affecté au montant de 50 \$);
- c) le rachat au gré du porteur (remboursement au gré de celui-ci), le 1<sup>er</sup> janvier 1990, à 50 \$ l'action, plus les dividendes courus et impayés;
- d) un privilège de rachat additionnel au gré du porteur (remboursement au gré de celui-ci) à 50 \$ l'action, plus les dividendes courus et impayés au cas où des modifications seraient apportées à la législation pertinente en matière d'impôt sur le revenu;
- e) le droit de rachat d'Abitibi à 50 \$ l'action, plus les dividendes courus et impayés;
- f) le droit d'achat pour annulation d'Abitibi par appel d'offres, à tous les porteurs, à des prix qui lui conviennent;
- g) des restrictions sur le paiement des dividendes sur toute action de rang inférieur aux actions privilégiées de série C ou sur le rachat, l'achat ou tout autre remboursement d'une quantité inférieure à la totalité des actions privilégiées de série C ou de toute action de rang inférieur à celles-ci, à moins que tous les dividendes sur les actions privilégiées de série C et sur toutes les autres séries d'actions privilégiées n'aient été déclarés et payés ou mis de côté pour paiement; et
- h) une restriction sur l'émission d'actions privilégiées additionnelles, à moins que tous les dividendes sur les actions privilégiées de série C n'aient été déclarés et payés ou mis de côté pour paiement.

#### *Actions privilégiées de série F*

Les dispositions se rattachant aux actions privilégiées de série F comportent les suivantes :

- a) un capital déclaré de 11,50 \$ l'action et un vote par tranche de 50 \$ de capital déclaré dans les cas où lesdites actions peuvent faire l'objet d'un vote;
- b) des dividendes privilégiés en espèces, fixes et cumulatifs, de 0,94 \$ l'action par année;
- c) le droit de rachat d'Abitibi à des prix décroissants de 13 \$ à 11,50 \$ l'action, plus les dividendes courus et impayés, au pair;
- d) un rachat au gré du porteur (remboursement au gré de celui-ci) au pair, le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année; et
- e) le droit d'achat pour annulation d'Abitibi par appel d'offres auprès de tous les porteurs ou sur le marché libre, à des prix ne dépassant pas le prix de rachat applicable.

#### *Bons de souscription et options d'achat d'actions ordinaires*

Au 30 avril 1987, 2 500 000 bons de souscription d'actions ordinaires (les *bons de souscription*) d'Abitibi émis aux porteurs et régis par un acte de fidéicommiss intervenu en date du 17 mars 1986 (*l'acte de fidéicommiss des bons*



de souscription) entre Abitibi et la Compagnie Montréal Trust du Canada, à titre de fiduciaire, étaient en circulation.

Chaque bon de souscription entier permet au porteur d'acheter une action ordinaire d'Abitibi au prix de 30 \$ d'ici le 15 juin 1990, lorsqu'il expirera. En vertu de l'acte de fidéicommis des bons de souscription, Abitibi peut acheter la totalité ou toute partie des bons de souscription sur le marché, par contrat sous seing privé ou autrement.

L'acte de fidéicommis des bons de souscription prévoit le redressement du nombre d'actions ordinaires d'Abitibi pouvant être émises lors de l'exercice des bons de souscription ou du prix de souscription unitaire, ou des deux à la fois, dans certaines circonstances spécifiques qui entraînent une dilution. Aucun redressement du prix d'exercice ou du nombre d'actions ordinaires d'Abitibi pouvant être acquises lors de l'exercice ne devra être effectué (a) à moins que l'effet cumulatif de ce ou ces redressements ne modifie le prix de souscription d'au moins 1 % ou le nombre d'actions ordinaires d'Abitibi pouvant être rachetées lors de l'exercice d'au moins un centième d'une action ou (b) si les porteurs des bons de souscription ont le droit de participer à tout événement spécifique comme s'ils avaient exercé leurs bons de souscription avant qu'un tel événement se produise (sauf dans le cas d'un fractionnement ou d'un regroupement des actions ordinaires d'Abitibi).

Aucune fraction d'action ordinaire d'Abitibi ne peut être émise lors de l'exercice des bons de souscription. Le porteur recevra plutôt le paiement d'une somme en espèces pour cette fraction d'action en fonction de la moyenne des hauts et bas cours de vente des actions ordinaires d'Abitibi à la Bourse de Toronto pour le jour de séance précédant immédiatement la date de l'exercice du bon de souscription. Les porteurs des bons de souscription n'auront aucun vote ni droit de préemption ou autre droit en qualité de porteur d'actions ordinaires d'Abitibi ou de porteur d'autres actions de cette dernière.

En outre, des options d'achat visant 227 300 actions ordinaires d'Abitibi sont en circulation en vertu du régime d'options d'achat d'actions à l'intention des cadres et des membres clés de la direction. Les options additionnelles d'achat d'actions à l'intention des employés peuvent être émises à l'avenir à la discrétion des administrateurs d'Abitibi. Voir la rubrique *Renseignements sur Abitibi — Dirigeants — Rémunération des dirigeants — Rémunération en vertu des régimes*.

### Variation du cours et volume des opérations sur les actions ordinaires d'Abitibi

Les actions ordinaires d'Abitibi sont inscrites à la cote des Bourses de Toronto, de Montréal et de Vancouver. Il n'y a aucun marché établi aux États-Unis pour les actions ordinaires. Cependant, Abitibi a demandé l'inscription des actions ordinaires d'Abitibi à la cote de la New York Stock Exchange. Le marché principal des actions ordinaires d'Abitibi est la Bourse de Toronto. Le tableau suivant indique les hauts et bas cours de vente des actions ordinaires d'Abitibi et le volume des actions ayant fait l'objet d'opérations à la Bourse de Toronto pendant les périodes indiquées, compte tenu du fractionnement à raison de trois actions pour une qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> mai 1985.

| Période                                  | Cours vendeur (1) |          | Volume (2)<br>(actions) |
|------------------------------------------|-------------------|----------|-------------------------|
|                                          | Hauts             | Bas      |                         |
| 1985, premier trimestre .....            | 18,58 \$          | 10,79 \$ | 937 389                 |
| deuxième trimestre .....                 | 20,00             | 16,50    | 714 820                 |
| troisième trimestre .....                | 21,00             | 16,50    | 334 004                 |
| quatrième trimestre .....                | 21,00             | 16,00    | 2 983 988               |
| 1986, premier trimestre .....            | 26,75             | 15,13    | 464 995                 |
| deuxième trimestre .....                 | 25,75             | 23,00    | 1 616 860               |
| troisième trimestre .....                | 24,50             | 21,00    | 898 489                 |
| quatrième trimestre .....                | 28,63             | 23,00    | 1 675 949               |
| 1987, premier trimestre .....            | 43,00             | 28,00    | 2 670 700               |
| du 1 <sup>er</sup> avril au 20 mai ..... | 40,50             | 25,50    | 955 300                 |

#### NOTES :

- 1) Les hauts et bas cours visent les opérations d'un lot de 100 actions.
- 2) Le volume vise toutes les opérations.



Le 21 mai 1987, le cours de clôture des actions ordinaires d'Abitibi à la Bourse de Toronto s'établissait à 35,50 \$ par action.

## Dividendes — Relevé et politique

Abitibi a versé quatre dividendes trimestriels en 1985. Cependant, à cause de modifications apportées aux dates de déclaration des dividendes, cinq dividendes ont été déclarés en 1985 et quatre en 1986. Les dividendes suivants ont été versés sur les actions ordinaires d'Abitibi :

| Période                       | Dividendes déclarés |               |
|-------------------------------|---------------------|---------------|
|                               | Dollars<br>CA       | Dollars<br>US |
| 1985, premier trimestre ..... | 0,28 \$             | 0,21 \$       |
| deuxième trimestre .....      | 0,15                | 0,11          |
| troisième trimestre .....     | 0,15                | 0,11          |
| quatrième trimestre .....     | 0,15                | 0,11          |
| 1986, premier trimestre ..... | 0,15                | 0,11          |
| deuxième trimestre .....      | 0,15                | 0,11          |
| troisième trimestre .....     | 0,15                | 0,11          |
| quatrième trimestre .....     | 0,15                | 0,11          |
| 1987, premier trimestre ..... | 0,15                | 0,11          |

Le 21 mai 1987, Abitibi a déclaré un dividende de 0,15 \$ l'action sur les actions ordinaires d'Abitibi, payable le 31 juillet 1987, aux actionnaires inscrits le 22 juin 1987. Puisque la date de mise en application de l'arrangement sera postérieure au 22 juin 1987 et postérieure à la fusion d'Abitibi et de Holdco-Abitibi, les porteurs d'actions ordinaires de Gulf qui acquerront des actions ordinaires d'Abitibi aux termes de l'arrangement et suite à la fusion d'Abitibi et de Holdco-Abitibi ne recevront pas ce dividende sur lesdites actions ordinaires d'Abitibi.

Le conseil d'administration d'Abitibi entend payer des dividendes sur les actions ordinaires d'Abitibi se situant dans une fourchette de 35 à 40 % du bénéfice disponible pour de tels paiements. Le paiement des dividendes est assujéti au bénéfice, aux besoins de capitaux, à la situation financière d'Abitibi et à d'autres facteurs pertinents.

L'acte de fidéicommiss renferme des engagements qui limitent le paiement des dividendes (sauf les dividendes payables en actions d'Abitibi). En vertu de l'engagement le plus restrictif, au 31 décembre 1986, une somme de 226 millions de dollars était disponible pour ces paiements.

Les porteurs d'actions ordinaires d'Abitibi résidant aux États-Unis peuvent actuellement décider de recevoir des dividendes en devises américaines. Ces dividendes sont convertis en devises américaines au cours du change compilé à midi par la Banque du Canada à la date du paiement du dividende.



## Dirigeants

### Administrateurs

Voici les nom, âge et occupation principale des administrateurs d'Abitibi ainsi que les actions qu'ils détiennent dans Abitibi et dans Gulf :

| Nom et municipalité de résidence                                       | Âge | Occupation principale                                                                                                                                                                                                                                | Adminis-<br>trateur<br>depuis | Actions ordinaires<br>d'Abitibi détenues |                                            | Actions de Gulf<br>détenues |              |
|------------------------------------------------------------------------|-----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------|--------------|
|                                                                        |     |                                                                                                                                                                                                                                                      |                               | Au<br>30 avril<br>1987                   | Après la date<br>de mise en<br>application | ordinaires                  | privilégiées |
| MARCEL BÉLANGER (2) . . . . Québec (Québec)                            | 66  | Président, Gagnon et Bélanger Inc. (conseillers en gestion)                                                                                                                                                                                          | 1974                          | —                                        | —                                          | —                           | —            |
| ROBERT JOHN BUTLER (3,5) Bolton (Ontario)                              | 64  | Conseiller commercial et président du conseil, Urban Transportation Development Corporation Ltd.                                                                                                                                                     | 1986                          | 200                                      | 318                                        | 400                         | 200          |
| MARSHALL ALBERT COHEN, c.r. (1,3,4) . . . . . Toronto (Ontario)        | 52  | Président et chef de l'exploitation, Olympia & York Enterprises Limited (portefeuille de placements)                                                                                                                                                 | 1985                          | —                                        | —                                          | —                           | —            |
| LIONEL GEORGE DODD (2) Toronto (Ontario)                               | 47  | Premier vice-président et chef de direction des finances, Corporation Gulf Canada                                                                                                                                                                    | 1986                          | —                                        | 1 053                                      | 3 571                       | 2 805        |
| ROBERT CHARLES GIMLIN (1,4,5) . . . . . Blowing Rock, Caroline du Nord | 66  | Administrateur, Abitibi-Price Inc.                                                                                                                                                                                                                   | 1971                          | —                                        | —                                          | —                           | —            |
| BERND KRAFFT KOKEN (1,3,4) . . . . . Toronto (Ontario)                 | 61  | Président du conseil et chef de la direction, Abitibi-Price Inc.                                                                                                                                                                                     | 1982                          | 15 000                                   | 15 204                                     | 694                         | —            |
| STUART KEITH MCWALTER (5) . . . . . Calgary (Alberta)                  | 61  | Président et chef de la direction, Ressources Gulf Canada                                                                                                                                                                                            | 1985                          | —                                        | 3 435                                      | 11 645                      | 10 100       |
| CHARLES EDWARD MEDLAND (2,3) . . . . . Toronto (Ontario)               | 58  | Président du conseil et chef de la direction, Wood Gundy Inc. (courtiers en valeurs mobilières)                                                                                                                                                      | 1978                          | —                                        | —                                          | —                           | —            |
| GILBERT IRVING NEWMAN (1,2,4,5) . . . . . Toronto (Ontario)            | 65  | Vice-président à la direction, Olympia & York Developments Limited (promotion et placements immobiliers, distribution de produits de construction et, par le biais de filiales, des produits forestiers, secteur énergétique et courtage immobilier) | 1982                          | —                                        | —                                          | —                           | —            |



| Nom et municipalité de résidence                                   | Âge | Occupation principale                                                                                                      | Adminis-<br>trateur<br>depuis | Actions ordinaires<br>d'Abitibi détenues |                                            | Actions de Gulf<br>détenues |              |
|--------------------------------------------------------------------|-----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------|--------------|
|                                                                    |     |                                                                                                                            |                               | Au<br>30 avril<br>1987                   | Après la date<br>de mise en<br>application | ordinaires                  | privilégiées |
| ALBERT REICHMANN (1,3,4,6)<br>Toronto (Ontario)                    | 58  | Président, Olympia & York<br>Developments Limited                                                                          | 1981                          | (6)                                      | (6)                                        | (6)                         | (6)          |
| PAUL REICHMANN (1,4,6) ...<br>Toronto (Ontario)                    | 56  | Premier vice-président à la<br>direction et secrétaire,<br>Olympia & York<br>Developments Limited                          | 1981                          | (6)                                      | (6)                                        | (6)                         | (6)          |
| RALPH REICHMANN (6) ....<br>Toronto (Ontario)                      | 53  | Premier vice-président et<br>trésorier, Olympia & York<br>Developments Limited                                             | 1981                          | (6)                                      | (6)                                        | (6)                         | (6)          |
| PIERRE A. RINFRET .....<br>New York, New York                      | 63  | Président du conseil et<br>chef de la direction,<br>Rinfret Associates, Inc.<br>(conseillers économiques et<br>financiers) | 1987                          | —                                        | —                                          | —                           | —            |
| FRANCIS JOSEPH RYAN,<br>c.r. (2) .....<br>St. John's (Terre-Neuve) | 61  | Associé, Stirling, Ryan<br>(cabinet d'avocats)                                                                             | 1979                          | —                                        | —                                          | —                           | —            |
| JOHN ARNOLD TORY,<br>c.r. (1,3,4) .....<br>Toronto (Ontario)       | 57  | Président, The Thomson<br>Corporation Limited<br>(société de portefeuille)                                                 | 1965                          | 2 500                                    | 2 500                                      | —                           | —            |
| PAUL-GASTON<br>TREMBLAY (2,5) .....<br>Chicoutimi (Québec)         | 58  | Président, Primo-Gestion<br>Inc. (conseillers<br>commerciaux)                                                              | 1981                          | 200                                      | 200                                        | —                           | —            |
| DAVID ANTHONY WARD, c.r.<br>Toronto (Ontario)                      | 56  | Associé, Davies, Ward &<br>Beck (cabinet d'avocats)                                                                        | 1981                          | —                                        | —                                          | —                           | —            |

- 1) *Membre du comité de direction* — La principale responsabilité du comité de direction est d'agir au nom du conseil d'administration entre les réunions ordinaires du conseil à l'égard des questions qui ne peuvent être reportées jusqu'à la réunion suivante du conseil. Ces questions sont habituellement abordées d'avance par le conseil qui dicte au comité de direction la conduite à adopter. Ce comité s'est réuni trois fois en 1986.
- 2) *Membre du comité de vérification* — Le comité de vérification qui se compose d'administrateurs externes se réunit avec la haute direction des finances et les vérificateurs pour réviser les états financiers et recommander leur approbation par le conseil ainsi que pour contrôler l'efficacité des procédures internes de vérification et de contrôle. Ce comité s'est réuni six fois en 1986.
- 3) *Membre du comité des ressources humaines et de la rémunération* — Le comité des ressources humaines et de la rémunération prend les arrangements visant la rémunération des membres de la direction et des directeurs de la société et revoit les projets et activités d'Abitibi en ce qui a trait à la formation de membres clés du personnel de direction. Ce comité s'est réuni six fois en 1986.
- 4) *Membre du comité de planification* — Le comité de planification révisé les projets stratégiques à long terme, les objectifs annuels, les importants projets d'immobilisations, les stratégies en matière de placements ainsi que les acquisitions et dispositions importantes. Ce comité s'est réuni quatre fois en 1986.
- 5) *Membre du comité de la caisse de retraite* — Le comité de la caisse de retraite donne son avis au conseil au sujet de toutes les questions visant le financement, l'administration et les politiques qui touchent les régimes de retraite d'Abitibi. Ce comité s'est réuni trois fois en 1986.
- 6) Ces administrateurs sont conjointement propriétaires de 2 687 300 actions privilégiées de premier rang, série 1 de Gulf et O&Y Developments est propriétaire de 116 820 500 actions privilégiées de premier rang, série 1 de



Gulf. O&Y Developments est propriétaire réel de 154 089 140 actions ordinaires de Gulf (y compris 302 250 actions ordinaires de Gulf pouvant être émises à l'exercice de 116 250 bons de souscription de Gulf en circulation qui appartiennent réellement à O&Y Developments), ce qui entraînera une propriété réelle de 45 367 740 actions ordinaires d'Abitibi (avant l'exercice des bons de souscription de Gulf et de 50 263 744 actions ordinaires d'Abitibi au total, y compris les actions ordinaires d'Abitibi actuellement détenues). Toutes les actions comportant droit de vote d'O&Y Developments sont directement et indirectement détenues en propriété réelle par des membres de la famille Reichmann, y compris Albert, Paul et Ralph Reichmann qui sont frères. Ces administrateurs dirigent les activités et dictent les politiques en matière de placements et ils assument la responsabilité principale de l'exploitation journalière d'O&Y Developments.

Les administrateurs actuels d'Abitibi autres qu'Albert, Paul et Ralph Reichmann, sont propriétaires réels, en tant que groupe, de 17 900 actions ordinaires d'Abitibi et de 16 310 actions ordinaires de Gulf, soit, dans chaque cas moins de 1 % du nombre total d'actions ordinaires en circulation de la société visée. Ces dirigeants sont également propriétaires, en tant que groupe, de 150 bons de souscription d'Abitibi.

Au cours des cinq dernières années, les administrateurs d'Abitibi ont tous exercé l'occupation principale indiquée vis-à-vis leurs noms respectifs, sauf R.C. Gimlin qui, avant le 27 avril 1987, était président du conseil d'Abitibi; avant le 1<sup>er</sup> septembre 1985, M.A. Cohen était sous-ministre des Finances, gouvernement du Canada et, avant novembre 1982, sous-ministre de l'Énergie, gouvernement du Canada; avant le 1<sup>er</sup> décembre 1985, L.G. Dodd a occupé divers postes auprès de Gulf Canada Limitée, de ses divisions et de ses filiales; avant le 24 octobre 1986, S.K. McWalter était président du conseil, président et chef de la direction de Gulf, et avant le 1<sup>er</sup> septembre 1984, il était président et chef de la direction de Ressources Gulf Canada Inc., ancienne filiale en propriété exclusive de Gulf.

Certains administrateurs d'Abitibi sont également administrateurs d'autres sociétés assujetties en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Exchange Act of 1934*. M. Bélanger est administrateur des Entreprises Bell Canada. R.J. Butler est administrateur de Gulf. M.A. Cohen est administrateur de Gulf et d'IPL. B.K. Koken est administrateur de Gulf. S.K. McWalter est administrateur de Gulf et d'IPL. C.E. Medland est administrateur de La Société Seagram Ltée. G.I. Newman est administrateur de Gulf, d'IPL et de Landmark Land Company, Inc. A. Reichmann est administrateur de Gulf et de Landmark Land Company, Inc. P. Reichmann est administrateur de Gulf et de Rockefeller Center Properties, Inc. R. Reichmann est administrateur de Gulf. P.A. Rinfret est administrateur de Bally Manufacturing Corporation, Brunswick Corporation, Revlon Group, MacAndrews and Forbes, et Congregate Care Centers of America. P.-G. Tremblay est administrateur de Bell Canada Limitée.

Les administrateurs sont élus chaque année par les actionnaires d'Abitibi lors de l'assemblée annuelle des actionnaires et leur mandat se termine à l'assemblée annuelle suivante. Tous les administrateurs actuels d'Abitibi sont citoyens canadiens, sauf R.C. Gimlin et P.A. Rinfret qui sont citoyens des États-Unis. Le conseil d'administration d'Abitibi n'a aucun comité de nomination permanent.

Le conseil d'administration d'Abitibi s'est réuni neuf fois en 1986. Aucun administrateur qui agissait à ce titre n'a assisté pendant ce temps à moins de 75 % de l'ensemble des réunions du conseil d'administration et des comités dont il était membre, sauf MM. Paul Reichman, Ralph Reichmann et David Ward.

#### **Membres de la haute direction**

Les membres de la haute direction d'Abitibi, la municipalité de leur résidence, leur âge, leur occupation principale et la durée de leur mandat sont les suivants :

| <u>Nom et municipalité de résidence</u>           | <u>Âge</u> | <u>Fonctions et occupation principale</u>                  | <u>Membre de la direction depuis</u> |
|---------------------------------------------------|------------|------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| BERND KRAFFT KOKEN . . . . .<br>Toronto (Ontario) | 61         | Président du conseil, président et<br>chef de la direction | 1973 (1)                             |
| JOHN GILBERT DAVIS . . . . .<br>Toronto (Ontario) | 50         | Vice-président de groupe                                   | 1977                                 |
| KENNETH LINN MACDONALD<br>Mississauga (Ontario)   | 52         | Vice-président de groupe                                   | 1977                                 |
| JAMES IAN MCGIBBON . . . . .<br>Erin (Ontario)    | 60         | Vice-président de groupe                                   | 1974                                 |



| <u>Nom et municipalité de résidence</u>                    | <u>Âge</u> | <u>Fonctions et occupation principale</u>         | <u>Membre de la direction depuis</u> |
|------------------------------------------------------------|------------|---------------------------------------------------|--------------------------------------|
| RONALD YEHUDA<br>OBERLANDER . . . . .<br>Toronto (Ontario) | 45         | Vice-président de groupe                          | 1981                                 |
| JOHN KENNETH STEVENS . . . .<br>Woodbridge (Ontario)       | 56         | Premier vice-président, finances                  | 1974                                 |
| MICHAEL DAVID THOMPSON<br>Toronto (Ontario)                | 58         | Vice-président, chef du contentieux et secrétaire | 1965                                 |

1) Président du conseil depuis 1987

Le 1<sup>er</sup> juin 1987, MM. Davis, Macdonald et Oberlander deviendront vice-présidents à la direction d'Abitibi. M. Stevens deviendra premier vice-président, administration. M. J. Gordon Maw, de Mississauga (Ontario) deviendra vice-président et chef de la direction des finances. Auparavant, M. Maw était vice-président et trésorier d'Abitibi, poste qu'il occupait depuis 1980. M. Maw est âgé de 50 ans.

Tous les membres de la haute direction d'Abitibi ont occupé des fonctions de direction auprès d'Abitibi-Price ou de ses filiales au cours des cinq dernières années. Les membres de la haute direction sont nommés chaque année par le conseil d'administration pour un mandat d'un an.

### *Rémunération des dirigeants*

#### *Rémunération en espèces*

Le tableau suivant indique la rémunération en espèces versée par Abitibi et ses filiales en 1986 à chacun des cinq membres de la haute direction d'Abitibi recevant la rémunération la plus élevée et à tous les membres de la haute direction, en tant que groupe :

| <u>Nom de la personne</u>                                                                                     | <u>Fonctions</u>                  | <u>Salaire et prime</u> | <u>Avantages sous forme d'options d'achat d'actions</u> | <u>Total de la rémunération en espèces</u> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| B. K. KOKEN . . . . .                                                                                         | Président et chef de la direction | 598 183 \$              | — \$                                                    | 598 183 \$                                 |
| J. G. DAVIS . . . . .                                                                                         | Vice-président de groupe          | 305 334                 | —                                                       | 305 334                                    |
| K. L. MACDONALD . . . . .                                                                                     | Vice-président de groupe          | 328 334                 | —                                                       | 328 334                                    |
| R. Y. OBERLANDER . . . . .                                                                                    | Vice-président de groupe          | 287 500                 | 203 166                                                 | 490 666                                    |
| J. K. STEVENS . . . . .                                                                                       | Premier vice-président, finances  | 238 337                 | 14 203                                                  | 252 540                                    |
| Total de la rémunération en espèces versée à huit membres de la haute direction, en tant que groupe . . . . . |                                   | 2 203 242               | 217 369                                                 | 2 420 611                                  |

Voir la rubrique *Rémunération en vertu des régimes — Conventions de prestations supplémentaires à l'intention de la direction* ci-dessous qui renferme un commentaire des modalités d'emploi des membres de la haute direction d'Abitibi.

#### *Rémunération en vertu des régimes*

Voici les régimes auxquels les membres de la haute direction participent :

##### a) Conventions de prestations supplémentaires à l'intention de la direction

En vertu de conventions conclues avec les membres de sa haute direction, Abitibi a convenu de leur verser des paiements après leur retraite en fonction d'un montant qui, ajouté à leurs prestations de retraite de base, ne dépasseront pas 60 % de leur rémunération moyenne en espèces (à l'exclusion des avantages sous forme d'options d'achat d'actions) au cours des cinq ans durant la période de 10 années de service terminées durant lesquelles la rémunération en espèces était la plus élevée, sous réserve de certaines variations dans l'éventualité de la retraite avant l'âge normal. La prestation maximale est fonction des années de service auprès d'Abitibi après l'âge de 40 ans jusqu'à l'âge normal de la retraite, c'est-à-dire à 65 ans. Les montants payables en vertu des conventions s'ajoutent aux prestations payables aux termes des régimes du gouvernement. Les prestations seront payables sous forme de



rente viagère garantie durant au moins cinq ans, bien que le membre de la direction peut à son gré choisir d'autres formes actuarielles équivalentes. Voici les prestations annuelles estimatives payables d'après cette forme en vertu des conventions :

| Rémunération moyenne | Années de service après l'âge de 40 ans |           |            |            |            |
|----------------------|-----------------------------------------|-----------|------------|------------|------------|
|                      | 5                                       | 10        | 15         | 20         | 25         |
| 300 000 \$.....      | 60 000 \$                               | 90 000 \$ | 120 000 \$ | 150 000 \$ | 180 000 \$ |
| 400 000.....         | 80 000                                  | 120 000   | 160 000    | 200 000    | 240 000    |
| 500 000.....         | 100 000                                 | 150 000   | 200 000    | 250 000    | 300 000    |

B.K. Koken recevra la prestation intégrale de 60 % à sa retraite à l'âge de 65 ans. J.G. Davis, K.L. Macdonald, R.Y. Oberlander et J.K. Stevens ont respectivement accumulé dix, neuf, cinq et seize années de service créditées. R.C. Gimlin a reçu le paiement d'une somme de 207 758 \$ US en 1986 en vertu de sa convention, somme qui n'a pas été incluse dans la rémunération en espèces paraissant dans le tableau ci-dessus.

Les conventions prévoient également l'emploi de B.K. Koken, J.G. Davis, K.L. Macdonald et J.I. McGibbon jusqu'à l'âge normal de leur retraite, c'est-à-dire 65 ans. Abitibi peut mettre fin à l'emploi d'un membre de la haute direction en tout temps avec ou sans motif avant l'âge normal de sa retraite. Si leur emploi prend fin avec motif, les membres de la haute direction ont le droit de recevoir une rente retraite reportée débutant à l'âge de 65 ans et équivalant à la prestation accumulée à la date de la cessation de leur emploi. En cas de destitution non motivée, B.K. Koken, J.G. Davis, K.L. Macdonald et J.I. McGibbon ont le droit de recevoir une rente annuelle supplémentaire débutant lors du mois suivant la cessation de l'emploi et équivalant (a) à 60 % du salaire, y compris toute prime, pour la période de 12 mois précédant la cessation de l'emploi, moins de ½ % pour chaque mois restant à courir jusqu'à la retraite normale, ou, si cette somme est plus élevée (b) à 50 % du salaire pour la période de 12 mois précédant la cessation.

#### b) Régime de retraite de base

Les divers secteurs d'entreprise d'Abitibi maintiennent un certain nombre de régimes de retraite de base habituellement offerts à tous les employés salariés desdites unités. Règle générale, ces régimes prévoient une pension annuelle lors de la retraite en fonction des revenus et du nombre d'années de service. Les montants versés aux membres de la haute direction en vertu des régimes de retraite de base servent à réduire les prestations payables en vertu des conventions de prestations supplémentaires à l'intention de la direction.

#### c) Régime d'options d'achat d'actions à l'intention des cadres et des membres clés de la direction

En vertu du régime d'options d'achat d'actions à l'intention des cadres et des membres clés de la direction, des options d'achat d'actions ordinaires d'Abitibi peuvent être accordées aux employés, à la discrétion des administrateurs. Les actions sous option ne peuvent excéder globalement un million d'actions ordinaires d'Abitibi, y compris les actions sous option à la date des présentes, et peuvent être levées à des prix égaux à la valeur marchande à la date d'attribution. Les options peuvent en général être levées par versements moyennant l'observation de certaines conditions relatives au service. L'employé peut recevoir le nombre intégral d'actions sous option ou décider de recevoir le nombre d'actions établi en fonction de la formule de croissance du marché prévue au régime. En vertu de la formule de croissance du marché, le nombre d'actions devant être émises est établi par la multiplication du nombre d'actions à l'égard desquelles l'option est levée, par l'augmentation de la valeur marchande par action à compter de la date d'attribution jusqu'à la date de la levée; ce produit est ensuite divisé par la valeur marchande unitaire le jour précédant la date de la levée de l'option. Les actions correspondant à ce nombre sont émises en contrepartie de l'abandon, par le bénéficiaire, de son droit d'option visant le reliquat des actions à l'égard desquelles l'option a été levée et le paiement de 1 % par action émise.

Des options d'achat d'actions ordinaires d'Abitibi en vertu de son régime d'options d'achat d'actions à l'intention des cadres et des membres clés de la direction ont été ainsi accordées aux membres de la haute direction en 1986 :



| <u>Personne</u>        | <u>Nombre d'actions</u> | <u>Prix de levée</u> |
|------------------------|-------------------------|----------------------|
| J. G. Davis .....      | 8 000                   | 25,3125 \$           |
| B. K. Koken .....      | 20 000                  | 25,3125              |
| K. L. Macdonald .....  | 7 500                   | 25,3125              |
| J. I. McGibbon .....   | 6 000                   | 25,3125              |
| R. Y. Oberlander ..... | 8 000                   | 25,3125              |
| J. K. Stevens .....    | 6 000                   | 25,3125              |

Voir le tableau de la rémunération en espèces indiqué ci-dessous qui renferme des renseignements relatifs à la valeur nette globale (c'est-à-dire la valeur marchande, moins le prix de levée) des options levées par les membres de la haute direction en 1986.

d) Arrangements relatifs aux primes

En vertu des arrangements autorisés pour certains membres de la haute direction, une rémunération en espèces peut être payée, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration, pour des contributions à certains objectifs de l'entreprise ou des réalisations exceptionnelles.

e) Autres avantages

En 1985, Abitibi a conclu une entente avec R.C. Gimlin, président du conseil jusqu'au 27 avril 1987, en vertu de laquelle elle était tenue de lui verser, à titre d'avantage, une somme en devises américaines établie par la multiplication de 48 000 (ou d'une partie de 48 000, au gré de R.C. Gimlin), par l'écart entre la moyenne des plus hauts et plus bas cours des actions ordinaires d'Abitibi en dollars américains le jour précédant la date à laquelle R.C. Gimlin réclame l'avantage, et 13,176 \$ US. Le 5 février 1987, R.C. Gimlin a exercé son droit de réclamer intégralement l'avantage dont la valeur nette s'établissait à 735 072 \$ US. Le paiement de cette somme, ajouté à l'intérêt, a été reporté au 7 mars 1988.

### *Rémunération des administrateurs*

À l'exception de B.K. Koken, chaque administrateur d'Abitibi a reçu en 1986 un montant annuel de 7 500 \$ et une rémunération de 600 \$ pour chaque réunion à laquelle il a assisté. R.C. Gimlin a reçu une somme additionnelle de 37 415 \$ US à titre de président du conseil. La rémunération d'administrateur versée à R.C. Gimlin en qualité d'administrateur a intégralement été incluse dans le tableau de la rémunération en espèces paraissant ci-dessus. Les membres des comités du conseil qui ne sont pas membres de la direction ont reçu une rémunération de 600 \$ pour chaque réunion à laquelle ils ont assisté. Le président du comité de vérification a reçu une avance supplémentaire de 4 000 \$ en 1986 et les membres du comité de vérification, des avances additionnelles de 3 000 \$. Les administrateurs résidant aux États-Unis reçoivent une rémunération d'administrateur en dollars américains convertis à raison de 1 \$ CA pour 1 \$ US. De plus, les administrateurs reçoivent le remboursement des frais raisonnables qu'ils doivent engager à l'égard desdites réunions.

### *Indemnisation des dirigeants*

La LSCC permet à Abitibi d'indemniser ses dirigeants de tous les coûts, frais et dépenses raisonnablement engagés dans le cadre de toute poursuite civile, criminelle ou administrative dans laquelle ils sont impliqués parce qu'ils sont ou ont été administrateurs ou membres de la direction, pour autant qu'ils aient agi honnêtement et de bonne foi en vue de l'intérêt d'Abitibi et, dans le cas d'une poursuite criminelle ou administrative se soldant par une peine monétaire, pour autant qu'ils aient eu des motifs raisonnables de croire leur conduite légitime. Si un administrateur ou membre de la direction a, en substance, réussi aux mérites à s'opposer à des poursuites à l'égard desquelles une indemnisation est autorisée, l'administrateur ou le membre de la direction peut de droit recevoir une indemnisation. Abitibi a conclu des ententes avec chaque dirigeant prévoyant le montant total d'indemnisation autorisé par la loi.

Les dirigeants sont assurés contre la responsabilité en leur qualité de dirigeants en vertu d'une protection fournie par Gulf. La protection a une limite de responsabilité de 25 millions de dollars et est assujettie à une franchise de 1 million de dollars pour le remboursement de l'entreprise et de 20 000 \$ par dirigeant. Aucune répartition de la prime n'a été effectuée entre les administrateurs et les membres de la direction à titre personnel.



## Certaines relations et opérations apparentées

Au cours des trois dernières années, Abitibi a consenti des prêts aux membres de la haute direction ou aux personnes ayant des liens avec eux dont les noms sont indiqués ci-dessous afin de les aider à acheter des résidences lors de leur transfert. Ces prêts dont le montant excède 60 000 \$ US sont remboursables à vue, sans intérêt.

|                                                                             | Montant le plus élevé<br>en cours en tout temps<br>depuis le 1 <sup>er</sup> janvier<br>1984 | Montant en cours<br>au 20 mai 1987 |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| M <sup>ME</sup> B. K. KOKEN                                                 |                                                                                              |                                    |
| Épouse du président du conseil, président et chef de la direction . . . . . | 180 008 \$                                                                                   | 113 328 \$                         |
| R. Y. OBERLANDER                                                            |                                                                                              |                                    |
| Vice-président de groupe . . . . .                                          | 135 000                                                                                      | 98 750                             |

En vertu du régime d'options d'achat d'actions des cadres et des membres clés du personnel, des prêts peuvent être consentis aux employés pour leur permettre d'acheter des actions ordinaires d'Abitibi et le montant de ces prêts correspond au prix d'achat desdites actions. Les prêts sont consentis seulement si l'employé décide de ne pas lever son option conformément à la formule de croissance du marché. Les prêts portent intérêt au moindre du montant des dividendes reçus dans le cours habituel sur les actions ordinaires d'Abitibi achetées ou du taux préférentiel d'une banque à charte canadienne. Les prêts doivent être remboursés au plus tard au quinzième anniversaire de la date d'attribution des options d'achat d'actions ordinaires d'Abitibi. Les actions ordinaires d'Abitibi achetées à même le produit d'un prêt sont détenues par un fiduciaire jusqu'au remboursement du prêt.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1984, les prêts suivants, consentis aux membres de la haute direction pour l'achat d'actions ordinaires d'Abitibi, étaient en cours :

|                                                                   | Montant le plus élevé<br>en cours en tout temps<br>depuis le 1 <sup>er</sup> janvier<br>1984 | Montant en cours<br>au 20 mai 1987 |
|-------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| J. G. DAVIS                                                       |                                                                                              |                                    |
| Vice-président de groupe . . . . .                                | 92 812 \$                                                                                    | — \$                               |
| B. K. KOKEN                                                       |                                                                                              |                                    |
| Président du conseil, président et chef de la direction . . . . . | 258 750                                                                                      | 258 750                            |
| K. L. MACDONALD                                                   |                                                                                              |                                    |
| Vice-président de groupe . . . . .                                | 54 000                                                                                       | 54 000                             |
| J. I. MCGIBBON                                                    |                                                                                              |                                    |
| Vice-président de groupe . . . . .                                | 40 500                                                                                       | 40 500                             |
| J. K. STEVENS                                                     |                                                                                              |                                    |
| Premier vice-président, finances . . . . .                        | 40 500                                                                                       | 40 500                             |

## Actionnaires principaux

Au 30 avril 1987, 69 237 505 actions ordinaires d'Abitibi, permettant chacune à leur porteur d'exercer un vote lors de toutes les assemblées d'actionnaires d'Abitibi, étaient en circulation.

Le tableau suivant indique certains renseignements relatifs à chaque personne qui, au 30 avril 1987, autant que sachent les dirigeants d'Abitibi, était directement ou indirectement propriétaire réel de plus de 5 % des actions ordinaires d'Abitibi en circulation ou exerçait un contrôle ou une emprise sur lesdites actions.



| <u>Nom et adresse du propriétaire réel</u>                                                                                          | <u>Nombre d'actions ordinaires</u> | <u>Pourcentage de la catégorie</u> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Corporation Gulf Canada (1) .....<br>401-9th Avenue S.W.<br>(C.P. 130)<br>Calgary (Alberta)<br>T2P 2H7                              | 57 737 957                         | 83,4 %                             |
| Olympia & York Developments Limited (2)(3) .....<br>32 <sup>e</sup> étage<br>1 First Canadian Place<br>Toronto (Ontario)<br>M5X 1B5 | 4 896 004                          | 7,1 %                              |

- 1) Ces actions appartiendront à Holdco-Abitibi après l'arrangement et avant la fusion d'Abitibi et de Holdco-Abitibi.
- 2) Après la fusion d'Abitibi et de Holdco-Abitibi, O&Y sera propriétaire réel de 50 263 744 actions ordinaires d'Abitibi, soit 72,6 % des actions ordinaires d'Abitibi en circulation.
- 3) Avec ses filiales en propriété exclusive

O&Y Developments est propriétaire d'environ 78,6 % des actions ordinaires de Gulf. Toutes les actions ordinaires d'O&Y Developments appartiennent directement ou indirectement en propriété réelle à des membres de la famille Reichmann.

À l'exception d'Albert, de Paul et de Ralph Reichmann, les administrateurs et membres actuels de la direction d'Abitibi étaient propriétaires réels, en tant que groupe, de moins de 1 % du nombre total d'actions ordinaires d'Abitibi en circulation.

#### **Vérificateurs, agents des transferts et agents chargés de la tenue des registres**

Les vérificateurs d'Abitibi sont Price Waterhouse, comptables agréés, Toronto-Dominion Centre, Toronto (Ontario). Les agents des transferts et agents chargés de la tenue des registres des actions ordinaires d'Abitibi sont les suivants : au Canada, la Compagnie Montréal Trust à ses bureaux principaux à Toronto, Montréal, Vancouver, Calgary, Regina, Winnipeg et Halifax; aux États-Unis, National Bank of Detroit à son bureau principal à Détroit, Michigan, et son mandataire, Registrar and Transfer Company, à New York, New York. L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres des actions privilégiées de série A et de série F est la Compagnie Montréal Trust aux mêmes bureaux au Canada. Abitibi agit à titre d'agent des transferts et d'agent chargé de la tenue des registres des actions privilégiées de série C.

#### **RENSEIGNEMENTS SUR GW LIMITED**

GW Limited est une société fusionnée en vertu de la LCO le 7 mai 1987. GW Limited a été réorganisée le 7 mai 1987 et, en conséquence, la présentation du bénéfice d'origine et de la structure du capital antérieure de GW Limited n'est pas pertinente. L'établissement principal et le siège social de GW Limited se trouvent au bureau 600, 1 First Canadian Place, Toronto (Ontario) M5X 1A9, téléphone : (416) 864-3300.

En vertu de l'arrangement, GW Limited acquerra 2 550 000 actions ordinaires d'IPL, c'est-à-dire environ 6,4 % des actions ordinaires en circulation d'IPL, toutes les actions ordinaires en circulation de HWR Holdings et 49 % des actions ordinaires et des actions privilégiées en circulation de HW-GW. HWR Holdings est propriétaire réel d'environ 34,4 % des actions ordinaires en circulation d'IPL et de 83 % des actions ordinaires en circulation de Consumers. (Voir la rubrique *L'arrangement — Modalités de l'arrangement*). GW Limited aura une dette d'environ 1,4 milliard de dollars après la date de mise en application qui sera réduite du produit d'une offre de droits projetée. Voir la rubrique *Renseignements sur GW Limited — Opérations en cours*.

Les renseignements suivants sur GW Limited supposent la mise en application de l'arrangement.



## Renseignements financiers pro forma choisis

Le tableau suivant présente des renseignements financiers pro forma choisis relatifs à GW Limited au 31 mars 1987 compte tenu des opérations décrites sous la rubrique "Renseignements sur GW Limited — Opérations en cours". Ces renseignements doivent être lus à la lumière des rubriques "Commentaire de la direction et analyse de la situation financière et des résultats d'exploitation" et "Activités" et des états financiers consolidés pro forma non vérifiés de GW Limited et des notes s'y rapportant ainsi que des hypothèses figurant dans d'autres parties du présent document.

|                                                | <b>GW Limited pro forma<br/>après l'offre de droits</b>   |
|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
|                                                | (en millions de dollars,<br>sauf les montants par action) |
| Au 31 mars 1987                                |                                                           |
| Actif total .....                              | 2 014 \$                                                  |
| Participation dans des sociétés liées .....    | 1 995                                                     |
| Dette totale .....                             | 1 102                                                     |
| Avoir des actionnaires .....                   | 887                                                       |
| Valeur comptable par action ordinaire .....    | 16,90                                                     |
| Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986    |                                                           |
| Quote-part du bénéfice de sociétés liées ..... | 152                                                       |
| Bénéfice .....                                 | 41                                                        |
| Bénéfice par action ordinaire .....            | 0,78                                                      |

## Commentaire de la direction et analyse de la situation financière et des résultats d'exploitation

Le bénéfice pro forma de 41 millions de dollars de GW Limited pour l'exercice terminé le 31 mars 1987 comprend sa quote-part des bénéfices de Consumers, IPL et HW-GW, qui a été compensée en partie par les frais financiers relatifs à la dette à long terme.

Le bénéfice net de Consumers s'est dégagé à 93 millions de dollars pour l'exercice terminé le 30 septembre 1986. Cette somme se compare au bénéfice net de 96 millions de dollars et de 88 millions de dollars pour les exercices 1985 et 1984, respectivement. Un gain non récurrent réalisé sur la vente de certains placements a augmenté le bénéfice de 1985. Le nombre croissant des clients servis a contribué à la progression du bénéfice net.

Le bénéfice d'IPL s'est établi à 131 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986, contre 139 millions en 1985 et 130 millions en 1984. La hausse du bénéfice tiré de l'exploitation des pipelines en 1986 a été largement atténuée par la baisse du bénéfice provenant de la participation antérieure d'IPL dans HWR et par la baisse des revenus de placement et autres produits. La hausse du bénéfice en 1985 s'explique par l'augmentation du bénéfice de HWR.

Le bénéfice de HW-GW avant les provisions pour la perte de valeur des biens miniers aux États-Unis pour 1986 s'établit à 112 millions de dollars, 192 millions de dollars et 150 millions de dollars pour chacun des exercices terminés les 31 août 1984, 1985 et 1986, respectivement. Le bénéfice de 1985 comprend l'avantage découlant de pertes fiscales d'exercices antérieurs s'élevant à 37 millions de dollars. La hausse du bénéfice de 1985 s'explique également par une amélioration de l'exploitation des ressources aux États-Unis.

Les renseignements sur le bénéfice dont il est question ci-dessus sont fondés sur les données au coût d'origine respectives de chaque société. Le coût assumé par GW Limited pour acquérir une participation dans chaque société diffère de ces coûts d'origine et, par conséquent, sa quote-part du bénéfice net déclaré par chaque société ne correspond pas nécessairement au produit du bénéfice de chaque société par le pourcentage de participation respectif de GW Limited.

Relativement à l'acquisition de HW-GW par Allied-Lyons et au rachat d'une participation de 49 %, le capital de HW-GW a été restructuré. Cette restructuration a donné lieu à l'émission d'une nouvelle dette à long terme et d'actions privilégiées de HW-GW. Les frais d'intérêt et de dividende s'y rapportant ne sont pas inclus dans les résultats au coût d'origine de HW-GW.

Les principales exigences de GW Limited en matière d'encaisse se rapporteront au service de sa dette à long terme. Les dividendes versés par Consumers, IPL et HW-GW constitueront sa principale source d'encaisse. Aux



taux annuels actuels de dividende, GW Limited recevra 44 millions de dollars de Consumers et 32 millions d'IPL. La quote-part des dividendes privilégiés qui seront versés par HW-GW de GW Limited s'élève à environ 22 millions de dollars. HW-GW n'a pas, pour le moment, établi de politique concernant les dividendes sur les actions ordinaires. Le versement futur de dividendes à GW Limited repose sur la rentabilité et les exigences en matière d'encaisse de chacune des entreprises. Les contrats synallagmatiques et les conventions se rapportant à certaines obligations relatives à la dette à long terme de HWR Holdings stipulent certaines dispositions limitant le transfert de fonds en faveur de GW Limited par HWR Holdings et ses filiales.

Si l'encaisse résultant de la réception de dividendes ne suffit pas pour assurer le service de la dette, une somme n'excédant pas l'insuffisance sera prélevée sur la facilité de crédit de 900 millions de dollars obtenue auprès de trois banques canadiennes.

## **Opérations en cours**

### ***Financement***

En vertu de l'arrangement, Gulf transférera à GW-Subco sa participation directe de 6,4 % dans IPL, toutes les actions de HWR Holdings (qui est propriétaire réel d'une participation de 34 % dans IPL et d'une participation de 83 % dans Consumers) et toutes les actions de Kahlantine (qui, par le biais de sa participation intégrale de 153231, possède une participation de 49 % dans HW-GW) en échange d'actions ordinaires de GW-Subco, de la prise en charge d'une somme de 900 millions de dollars que Gulf doit à HWR Holdings et 1,067 milliard de dollars. Comme GW Limited et GW-Subco fusionneront en vertu des modalités de l'arrangement, les obligations de Gulf à l'égard de la somme de 1,067 milliard de dollars seront les obligations de GW Limited attestées par un billet à ordre remis à RGC. De ce montant, 767 millions de dollars seront remboursés à RGC immédiatement après la date de mise en application à même des prélèvements sur des marges de crédit bancaire devant être prévues. Les produits de l'offre projetée de droits de souscription d'actions ordinaires de GW Limited seront affectés en réduction du solde de 300 millions de dollars.

GW Limited négocie actuellement des marges de crédit d'un montant d'au moins 900 millions de dollars. Elle a reçu diverses propositions de banques canadiennes et internationales à cet égard, mais n'a encore conclu aucun arrangement officiel. Les marges de crédit seront prévues de manière définitive avant la date de mise en application. Les emprunts en vertu de ces marges de crédit devraient être assortis de durées de plus d'un an et porter intérêt à des taux correspondant aux taux interbancaires offerts à Londres, aux taux préférentiels et aux taux des acceptations bancaires. Les marges de crédit seront peut-être garanties.

Le billet à ordre en faveur de RGC portera intérêt à des taux établis en fonction des taux préférentiels canadiens ou des taux d'acceptations bancaires offerts à RGC en vertu de ses marges de crédit existantes, majorés de un seizième de un pour cent.

### ***Offre de droits***

O&Y Developments a signalé que, dans un délai d'environ quatre à six semaines après la date de mise en application, elle offrira aux actionnaires minoritaires de GW Limited ne désirant pas maintenir leur placement dans cette société d'acheter leurs actions ordinaires de GW Limited à un prix d'au moins 22,50 \$ l'action.

GW Limited a autorisé l'émission, après la conclusion de l'offre d'achat d'actions ordinaires de GW Limited par O&Y, de droits de souscription d'actions ordinaires de GW Limited additionnelles pour recueillir environ 300 millions de dollars avant le 31 décembre 1987 si tous les droits sont exercés. Les droits seront émis proportionnellement par GW Limited à tous les porteurs de ses actions ordinaires de GW Limited en circulation à la date d'inscription de l'émission. O&Y a accepté d'exercer tous les droits qu'elle recevra en vertu de cette offre de droits.

## **Activités**

Après la date de mise en application, GW Limited s'occupera d'entreprises de distribution de gaz, d'exploitation de pipelines, de ressources naturelles et de spiritueux distillés par le biais de ses participations dans Consumers, IPL et Home, filiale en propriété exclusive d'IPL, ainsi que HW-GW.



## Consumers

Les renseignements suivants concernant Consumers ont été tirés de documents d'ordre public par Consumers, y compris de son rapport annuel daté du 2 février 1987 pour l'exercice terminé le 30 septembre 1986, ou ont été fournis par la direction de Consumers. Dans les commentaires qui suivent, les mentions données renvoient aux exercices se terminant le 30 septembre.

GW Limited exploite une entreprise de services publics de gaz naturel par le truchement de sa participation indirecte en propriété réelle de 83 % dans Consumers et dans certaines de ses filiales. Consumers est l'un des plus importants services publics de distribution de gaz naturel au Canada desservant des clients résidentiels, commerciaux et industriels dans les régions du centre et de l'est de l'Ontario, y compris la région métropolitaine de Toronto, Ottawa et la péninsule du Niagara, les régions de Hull (Québec) et des environs, et le nord de l'État de New York. L'entreprise est régie par des lois et des règlements municipaux qui lui accordent le droit, généralement à titre non exclusif, de mener ses activités dans les régions desservies.

Outre ses activités de services publics réglementés, Consumers est également engagée dans les soins de longue durée par le truchement de services infirmiers et de maisons de retraite (au Canada et aux États-Unis), dans la gestion énergétique (en Ontario), dans l'exploration et dans la production de pétrole et de gaz (principalement dans le sud-ouest ontarien), dans l'exploitation d'installations souterraines de stockage de gaz (en Ontario) et dans le forage sous contrat de puits gaziers et pétroliers (en Ontario et dans le nord-est des États-Unis). Consumers a un important programme de location de matériel et vend du gaz naturel et d'autres appareils par l'entremise de magasins détaillants à succursales multiples. Elle agit également comme conseiller auprès d'autres entreprises de gaz naturel et de gouvernements, tant au Canada qu'à l'échelle internationale.

GW Limited détient en propriété réelle 26 705 977 actions ordinaires de Consumers, soit environ 83 % des actions ordinaires en circulation de Consumers, par le truchement de sa filiale indirecte en propriété exclusive 685515.

## Renseignements financiers choisis

Le tableau suivant présente les renseignements financiers choisis de Consumers pour les périodes indiquées. Les renseignements financiers choisis des cinq exercices terminés au 30 septembre 1986 sont tirés des états financiers consolidés vérifiés de Consumers. Les états financiers choisis pour les périodes terminées le 31 mars 1987 et 1986 sont tirés des états financiers consolidés non vérifiés. De l'avis de la direction, ces états périodiques rendent compte de tous les ajustements, comprenant les régularisations habituelles susceptibles de se répéter, nécessaires à une juste présentation de ces derniers. Les résultats périodiques ne sont pas nécessairement représentatifs de n'importe quelle autre période ou de l'exercice complet.

|                                    | Six mois<br>terminés le<br>31 mars                             |          | Exercice terminé le 30 septembre                            |          |          |          |          |
|------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------|-------------------------------------------------------------|----------|----------|----------|----------|
|                                    | 1987                                                           | 1986     | 1986                                                        | 1985     | 1984     | 1983     | 1982     |
|                                    | (non vérifié)                                                  |          | (le rapport des vérificateurs ne porte pas sur ces données) |          |          |          |          |
|                                    | (en millions de dollars à l'exception des montants par action) |          |                                                             |          |          |          |          |
| Total des revenus .....            | 1 111 \$                                                       | 1 231 \$ | 1 765 \$                                                    | 1 785 \$ | 1 795 \$ | 1 550 \$ | 1 443 \$ |
| Éléments d'actif .....             | 1 729                                                          | 1 587    | 1 726                                                       | 1 639    | 1 559    | 1 434    | 1 500    |
| Dette à long terme .....           | 687                                                            | 583      | 674                                                         | 650      | 569      | 597      | 554      |
| Bénéfice net .....                 | 68                                                             | 70       | 93                                                          | 96       | 88       | 73       | 72       |
| Bénéfice non dilué par action .... | 1,93                                                           | 1,99     | 2,51                                                        | 2,68     | 2,51     | 2,19     | 2,50     |
| Dépenses en immobilisations .....  | 119                                                            | 62       | 144                                                         | 120      | 97       | 92       | 98       |
| Dividendes par action ordinaire    |                                                                |          |                                                             |          |          |          |          |
| Réguliers .....                    | 0,82                                                           | 0,82     | 1,64                                                        | 1,52     | 1,43     | 1,40     | 1,30     |
| Spéciaux .....                     |                                                                | 1,55     | 1,55                                                        |          |          |          |          |
| Valeur comptable par action        |                                                                |          |                                                             |          |          |          |          |
| ordinaire .....                    | 17,00                                                          | 16,21    | 15,91                                                       | 16,57    | 15,57    | 14,42    | 13,67    |
| Nombre moyen d'actions             |                                                                |          |                                                             |          |          |          |          |
| ordinaires en circulation .....    | 32,3                                                           | 32,1     | 32,1                                                        | 31,1     | 30,2     | 29,8     | 27,5     |



Ces renseignements financiers reflètent les comptes de Consumers fondés selon les données au coût d'origine. Le coût de l'acquisition par GW Limited d'une participation dans Consumers est différent de ces données au coût d'origine et, par conséquent, sa quote-part du bénéfice net déclaré de Consumers ne correspondra pas nécessairement au produit du bénéfice et du pourcentage de participation à l'avoir de GW Limited.

### *Évolution des activités*

Les dernières années, le fait que le public se rende de plus en plus compte des aspects sécurité, économie et commodité du gaz naturel comme source énergétique a été le principal facteur qui a permis à Consumers d'augmenter ou de conserver sa part dans divers secteurs du marché de l'énergie. En 1986, et pour les six mois terminés le 31 mars 1987, Consumers a continué d'enregistrer une poussée importante de sa clientèle, qui représentait au total 915 177 abonnés desservis au 31 mars 1987 (871 620 au 31 mars 1986). Pour les semestres terminés le 31 mars 1987 et 1986, la clientèle a gagné respectivement 34 183 et 29 349 autres abonnés. La hausse plus importante en 1987 était en grande partie attribuable à l'augmentation des nouveaux projets domiciliaires dans la région de la concession de Consumers. Le nombre de clients réguliers au 30 septembre 1986 et 1985 s'établissait respectivement à 880 994 et 842 271 abonnés.

Pour le semestre clos le 31 mars 1987, Consumers a accusé une baisse de ses volumes de gaz naturel distribué (c.-à-d. le gaz naturel vendu et transporté) et de ses revenus totaux par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Le volume de gaz distribué s'établissait à 221 milliards de pieds cubes (*Bpc*) pour les six mois terminés le 31 mars 1987, en baisse de 6 Bpc par rapport aux 227 de Bpc déclarés à la période correspondante de 1986. La principale cause de cette décrue est attribuable à la clémence du temps qui a grugé les ventes de gaz naturel dans les secteurs résidentiels et commerciaux. À 1,111 milliard de dollars pour les six premiers mois de 1987, les revenus totaux inscraient une baisse de 120 millions de dollars par rapport au montant de 1,231 milliard de dollars déclaré à la même période l'an dernier. On a imputé ce repli à plusieurs facteurs, dont une baisse des taux facturés aux clients résultant de diminutions du coût du gaz naturel vendu en gros; les ventes anémiques dans les secteurs résidentiels et commerciaux pour lesquelles la marge bénéficiaire est plus élevée, en raison du temps plus clément; et la conversion des clients industriels au service de transport.

En 1986, Consumers a déclaré 329 Bpc de gaz distribué et 1,765 milliard de dollars au titre des revenus totaux, contre 322 Bpc de gaz naturel et 1,785 milliard de dollars respectivement pour l'exercice 1985. La hausse des volumes de gaz naturel distribué était le résultat net du gonflement des ventes des secteurs résidentiels et commerciaux, auxquelles les volumes des ventes moins appréciables du secteur industriel faisaient quelque peu contrepoids. Pour les secteurs résidentiels et commerciaux, les hausses des volumes des ventes étaient principalement attribuables à l'augmentation de la clientèle et, dans une moindre mesure, à l'hiver légèrement moins froid de 1986. Les ventes du secteur industriel ont accusé un repli au cours de l'exercice par suite de la décision de certains grands clients industriels d'acheter le gaz naturel requis directement de producteurs de l'Ouest canadien. En 1986, Consumers a transporté huit Bpc de gaz naturel acheté directement au nom de ces clients. Les 2,1 millions de dollars de revenus nets dégagés de ce nouveau service avoisinaient la marge que Consumers aurait obtenue si elle avait vendu ses volumes de gaz naturel aux clients.

En 1986, aucun apport de clients ou de groupes de clients indépendants n'a représenté 10 % des revenus totaux de Consumers.

### *Approvisionnement en gaz naturel*

En vue d'assurer à sa clientèle un approvisionnement de gaz naturel à long terme, Consumers achète son gaz naturel en vertu de contrats à long terme avec son principal fournisseur, TransCanada PipeLines Limited (*TransCanada*). Ces contrats l'assurent de livraisons annuelles atteignant environ 309 Bpc, sous réserve du droit de Consumers de réduire les quantités totales contractées à environ 300 Bpc au cours de toute année contractuelle. Elle a exercé ce droit pour les six dernières années contractuelles, ainsi que pour l'année contractuelle se terminant en 1987. En outre, selon une décision de l'Office national de l'énergie (l'*ONE*), le niveau des volumes sous contrat peut être réduit pour être remplacé par du gaz naturel acheté directement par les clients.

Ces contrats peuvent être résiliés après 1994 sur préavis d'un an. Ils contiennent également certaines dispositions qui libèrent TransCanada de toute responsabilité en cas de défaut de livraison de gaz lorsque ledit défaut est causé par un épuisement d'approvisionnement en gaz ou par une diminution de la capacité de livraison ou l'incapacité de livraison de gaz à sa source. Toutefois, TransCanada est tenue d'exercer un soin raisonnable pour



acquérir de nouveaux approvisionnements en gaz afin de répondre aux exigences de livraison. En outre, une filiale a un contrat distinct avec TransCanada qui se termine en 1992 pour acheter jusqu'à 15 Bpc de gaz naturel par année.

Une entente de barème de prix intervenue le 9 septembre 1986 entre Consumers et TransCanada contient une disposition à l'égard des deux sociétés visant la signature d'un contrat d'approvisionnement à long terme d'ici 1990. Ce contrat permettra à Consumers d'acheter de TransCanada 90 Bps de services fermes par année pour une période de dix ans commençant en 1995. Cet arrangement est assujéti à la réception de tous les permis et approbations réglementaires nécessaires.

Le tarif de TransCanada repose sur des frais fixes qui augmentent de fait le prix unitaire du gaz acheté lorsque les quantités prises réellement sont inférieures aux quantités totales fixées par contrat par suite d'achats de gaz directs (moins de 100 % du coefficient d'utilisation). Du volume total sous contrat en 1982 et 1983, Consumers a pris toute la quantité sauf 14 Bpc en 1982 et 35 Bpc en 1983. Les frais fixes relatifs à ces quantités se sont élevés aux taux applicables à 8 millions de dollars en 1982 et à 20 millions de dollars en 1983. L'Ontario Energy Board (l'OEB) a permis à Consumers de recouvrer 8 millions de dollars au titre des dépenses relativement aux taux établis pour l'exercice 1983; toutefois, elle ne lui a pas permis de récupérer quelque 13 millions de dollars au même titre pour l'exercice 1984. Par suite du changement dans l'application des règlements et de l'importance des montants, Consumers a signé une entente de report avec TransCanada, qui fournit à Consumers l'occasion d'utiliser les 20 millions de dollars en frais fixes à des achats devant être livrés par TransCanada au cours de la période allant d'avril 1985 à octobre 1987.

Consumers a par la suite amendé les modalités de l'entente de report signée avec TransCanada afin que les livraisons des quantités reportées puissent commencer avant avril 1985. Consumers a réduit l'avance de 20 millions de dollars à environ 3 millions de dollars en prenant livraison des quantités excédentaires de volumes de gaz par rapport aux volumes annuels contractés et ajustés en 1984 et 1985. En 1986, les quantités supplémentaires de gaz à un prix inférieur provenant d'autres sources se sont révélées financièrement plus avantageuses. En conséquence, les économies réalisées avec l'achat de gaz à prix inférieur ont permis de radier ce solde de 3 millions de dollars.

Bien que TransCanada ait assuré 96 % des exigences d'approvisionnement de Consumers en 1986, cette dernière a acheté du gaz naturel de producteurs de l'Ouest canadien n'ayant aucun lien avec TransCanada et de producteurs ontariens, et la production de réserves dont elle est propriétaire, qui sont situées dans la région du lac Érié, a complété l'approvisionnement.

#### *Fixation des prix du gaz naturel*

Le 1<sup>er</sup> septembre 1981, les gouvernements du Canada et de l'Alberta ont signé une entente de cinq ans sur la fixation des prix de l'énergie et les prélèvements fiscaux. L'entente prévoyait que le prix à la frontière albertaine augmenterait de 0,246 \$ par millions d'unités thermiques anglaises ou de 0,233 \$ par gigajoule tous les six mois à compter du 1<sup>er</sup> février 1982, jusqu'à la fin de 1986. Les gouvernements fédéral et albertain ont par la suite modifié l'entente. Selon cette modification, le prix du gaz naturel ne devait pas dépasser 65 % du prix du pétrole à l'arrivée aux raffineries de Toronto jusqu'au 31 janvier 1985. Le gouvernement fédéral a annoncé que le gel du prix du gaz naturel se prolongerait jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1985 en attendant qu'une nouvelle entente de fixation du prix du gaz naturel soit mise au point.

Le 31 octobre 1985, le gouvernement fédéral annonçait une entente sur les marchés et le prix du gaz naturel intervenue avec les provinces productrices de gaz naturel de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan. En principe, l'entente prévoit un régime de fixation de prix en fonction des marchés pour le gaz naturel.

Au cours de la période de transaction de 12 mois commençant le 1<sup>er</sup> novembre 1985, le prix à la frontière de l'Alberta et les prix de gros à l'arrivée à Toronto sont demeurés au niveau qui était alors en vigueur. Au cours de cette période, les acheteurs de gaz naturel dont les contrats d'approvisionnement passés avec des distributeurs avaient expiré pouvaient négocier de nouveaux contrats directement avec des producteurs aux prix du marché, pourvu que des arrangements relatifs au transport à forfait assuré par le distributeur soient pris.

En avril 1986, l'OEB a approuvé, à titre provisoire, le transport à forfait de gaz naturel pour d'autres sociétés assuré par les trois distributeurs ontariens et les taux provisoires fixes s'y rattachant. En septembre 1986, l'OEB a tenu une audience en vue d'examiner la pertinence de la disposition permanente du transport à forfait. Dans sa décision du 23 mars 1987, l'OEB permettait aux intermédiaires de passer des contrats directement avec le



distributeur local de gaz naturel en vue de donner un accès plus grand au transport à forfait sur le marché. L'OEB a également exigé que la composition des tarifs soit la plus simple possible. Les services publics de l'Ontario doivent isoler le coût du gaz lui-même et mettre au point des études de coûts sélectifs pour le transport, le stockage, l'équilibrage des charges et les services de dépannage de façon séparée.

Consumers a été invitée à présenter son projet relativement au taux qui tient compte de ces décisions au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 1987, lequel fera l'objet d'une audience publique.

Le 9 septembre 1986, Consumers a signé une nouvelle entente sur la fixation de prix relativement à ses engagements d'achats à long terme avec TransCanada. Cette entente prévoyait des réductions au titre du coût du gaz naturel acheté en vertu des contrats à long terme passés avec TransCanada, de même qu'une garantie contre des hausses futures des tarifs de transport pratiquées par TransCanada, pour la période allant du 10 septembre 1986 au 31 octobre 1988. Les taux inférieurs découlant de cette entente et les programmes de rabais sont en vigueur du 1<sup>er</sup> novembre 1986 au 31 octobre 1987, et une nouvelle audience est prévue en octobre 1987. Cette nouvelle audience permettra d'examiner le progrès réalisé par les entreprises de distribution de gaz naturel dans le cadre de l'établissement d'un contrôle plus direct de la part de l'OEB sur le prix du gaz naturel en Ontario et de la réduction de la différence entre le coût que paient des gros utilisateurs de gaz naturel et celui que paient les utilisateurs de taille plus modeste.

#### *Caractère saisonnier*

Les activités de Consumers sont extrêmement saisonnières. En effet, la demande quotidienne de gaz fluctue et la demande de pointe se produit au cours des mois d'hiver. Afin que les clients de Consumers paient les taux les plus favorables, les achats de gaz auprès de TransCanada sont faits à un taux relativement égal pendant toute l'année. L'excédent des achats de gaz sur les ventes au cours des mois plus chauds est placé dans des installations de stockage et récupéré en hiver.

#### *Stockage*

Les installations de stockage permettent à Consumers d'acheter de TransCanada et d'autres fournisseurs du gaz naturel aux meilleures conditions en vigueur au cours des périodes hors pointe de l'été, en vue d'une utilisation pendant la période critique de l'hiver. Consumers peut ainsi réduire le coût global de son approvisionnement en gaz et se met à l'abri de toute interruption à court terme d'approvisionnement par pipelines. Grâce à ces installations, Consumers a pu faire face à la demande la plus élevée de l'année, de même qu'à ses exigences annuelles totales sur le marché.

Tecumseh Gas Storage Limited (*Tecumseh*) dans laquelle Consumers possède une participation de 50 % est propriétaire exploitante de réservoirs de stockage dans le sud-ouest de l'Ontario près de Sarnia, ayant une capacité de stockage utile d'environ 60 Bpc, dont la quasi-totalité fait l'objet de contrats à long terme en faveur de Consumers. Tecumseh peut livrer jusqu'à 1 Bpc par jour, soit environ 50 % de la capacité des livraisons quotidiennes maximum de Consumers.

Un espace supplémentaire de stockage atteignant 13 Bpc est mis à la disposition de Consumers en vertu d'un contrat à long terme avec Union Gas Limited (*Union*) qui a également mis à sa disposition un autre espace pour utilisation à court terme. Consumers possède un modeste gisement de stockage souterrain près de Crowland dans la péninsule du Niagara qu'elle utilise pour répondre aux besoins locaux quotidiens de pointe.

Les installations de transport de Tecumseh et de Union sont utilisées pour livrer du gaz naturel à partir de Tecumseh jusqu'à un point situé près de Toronto, principal marché de Consumers.

Ces dernières années, Consumers a connu des hausses importantes de la demande quotidienne de pointe. Pour y faire face, Consumers a notamment envisagé la construction d'une installation de liquéfaction et de stockage de gaz naturel, que l'on nomme communément usine de régulation des demandes de pointe. Toutefois, suite à une recommandation contraire à ce sujet faite par l'ONE, Consumers a décidé d'examiner d'autres possibilités.

#### *Réglementation*

Le gouvernement de l'Ontario régit l'exploration en matière d'hydrocarbures ainsi que la production, le stockage, le transport, la distribution, la vente, l'élimination, la répartition, l'approvisionnement et l'utilisation du gaz naturel en Ontario. Les tarifs exigés par Consumers et les méthodes et pratiques comptables utilisées par celle-ci sont assujetties à l'approbation de l'OEB. Une réglementation similaire s'applique aux activités dans d'autres



juridictions par l'entremise de la Régie de l'électricité et du gaz (Québec), de l'ONE et de la New York State Public Service Commission.

### *Tarifs*

Dans le processus de fixation des tarifs, l'OEB examine en détail le revenu total nécessaire pour récupérer le coût du service offert, y compris le coût des achats de gaz, l'amortissement, les impôts sur le revenu, les frais d'exploitation et d'administration, ainsi que le coût du capital utilisé pour financer tous les biens utilisés par la distribution du gaz. Le coût du capital, qui est habituellement exprimé comme un taux de rendement autorisé sur le capital investi, est principalement conçu pour faire face au coût de l'intérêt sur la dette à long terme et à court terme, satisfaire les exigences en matière de dividendes sur les actions privilégiées et fournir aux porteurs d'actions ordinaires un rendement raisonnable sur le capital investi. La détermination d'un rendement raisonnable aux porteurs d'actions ordinaires comporte une évaluation judicieuse de nombreux facteurs, y compris d'autres possibilités de placement comportant un risque semblable et le niveau du rendement qui permettra à une entreprise de services publics d'attirer le capital nécessaire au financement de ses activités. L'OEB étudie également de manière approfondie l'affectation du besoin en revenu total entre les diverses catégories de clients.

En 1986, l'exploitation de services publics de Consumers régie par l'Ontario a réalisé un rendement sur l'avoir en actions ordinaires d'environ 14,9 % (14,7 % en 1985) comparativement au rendement autorisé de 15 % (15,3 % en 1985). Le rendement de 1986 s'est inscrit légèrement en baisse par rapport au rendement autorisé, surtout en raison d'une baisse des volumes des ventes découlant de températures plus chaudes que la normale. En normalisant les résultats pour tenir compte de l'effet de la température, le rendement de 1986 s'élève à 15,2 % (15,5 % en 1985).

### *Décision et application courante des taux*

Consumers dépose régulièrement des demandes auprès de l'OEB visant des ajustements de taux de rendement pour tenir compte des variations de prix prévues qui devraient se produire lors de l'année d'essai prévue. La dernière demande relative aux taux faite par Consumers et sa décision sont résumées ci-dessous :

Le 27 mars 1986, Consumers a déposé une demande auprès de l'OEB dans le but d'obtenir l'approbation de l'augmentation de revenus annuels de 26,4 millions de dollars en vue de compenser les hausses de ses coûts d'exploitation et ses coûts en capital pour l'exercice 1987. Consumers a proposé un rendement de 15 % sur l'avoir en actions ordinaires et a demandé que ce rendement soit fondé sur le rendement approuvé de 36 % actuellement en vigueur sur l'avoir en actions ordinaires faisant partie du capital total. Consumers a également demandé un rendement général de 12,97 % sur un rendement moyen total de 1,304 milliard de dollars.

Dans sa décision rendue le 1<sup>er</sup> octobre 1986, l'OEB a accordé une hausse de revenus de 11,5 millions de dollars prenant effet la journée même. Elle a également déterminé que le taux de rendement autorisé serait de 12,58 % en 1987. Le taux de rendement sur l'avoir en actions a été fixé à 14 %, en baisse par rapport au rendement de 15 % autorisé en 1986. L'OEB a également déterminé qu'un rendement de 35 % sur l'avoir en actions ordinaires était suffisant pour soutenir l'exploitation de services publics de Consumers en Ontario. La base de tarification de Consumers est passée de 1,284 milliard de dollars autorisés en 1986 à 1,305 milliard de dollars pour 1987.

L'OEB a fait reporter les audiences relatives à la phase II, qui a trait à la répartition de coûts et à la tarification, jusqu'à ce que soit rendue une décision relativement à des audiences conjointes concernant les questions ayant trait à la clause du transport à forfait. Cette décision ayant été rendue le 23 mars 1987, le document de la phase II sera déposé le 1<sup>er</sup> juin 1987 et les audiences doivent commencer en août 1987.

Dans le contrat d'approvisionnement de gaz naturel qu'elle a renégocié, Consumers a prévu une clause lui permettant de faire profiter les clients liés par contrat de réductions de coûts sur le gaz naturel pour être plus concurrentielle. Bien que l'OEB ait approuvé le projet de Consumers dans sa forme modifiée, la société a exprimé certaines inquiétudes concernant une discrimination et le pouvoir que possède l'OEB de fixer des tarifs tandis que Consumers a toute latitude pour le faire. Une approbation n'a été accordée que pour octobre 1987 au moment où l'OEB tiendra une autre audience pour examiner la question.

### *Décision de l'ONE*

Dans une décision rendue le 29 janvier 1987, l'ONE a approuvé une demande faite par Cyanamid Canada, Inc. (Cyanamid), un important client de Consumers, visant la construction d'un pipeline qui permettrait de contourner le service offert actuellement par Consumers à l'usine d'engrais chimiques de Cyanamid située à Welland



(Ontario). La décision de l'ONE s'inscrit dans le cadre d'un débat politique plus large qui a trait à la juridiction des organismes de réglementation. L'OEB a par conséquent exposé les faits d'une cause devant la cour de division de l'Ontario à cet égard. Le 18 mars 1987, la cour de division de l'Ontario a décrété que l'OEB avait juridiction sur les conduits de dérivation en Ontario, de même que sur les endroits où l'utilisateur final construit et exploite un pipeline de dérivation qui le relie aux installations de TransCanada. À la lumière de la décision rendue par la cour de division de l'Ontario, Consumers et les autres entreprises de services publics ont retiré leur appel porté devant la Cour d'appel fédérale. Cyanamid a par la suite déposé une demande auprès de l'ONE afin qu'il examine sa décision relativement au pipeline de dérivation. Selon toute vraisemblance, cette question continuera d'alimenter de nombreux débats judiciaires.

Même en supposant que l'ONE maintienne sa décision et que le pipeline soit construit, cette question, bien qu'elle soit d'une grande importance pour la structure de l'industrie à long terme et pour le processus de réglementation, ne devrait pas avoir de répercussions financières fâcheuses sur les activités de Consumers puisque : (a) le processus de tarification devrait faire contrepois aux répercussions financières d'un événement comme la construction d'un pipeline de dérivation; (b) étant donné que peu de clients de Consumers pourraient faire une demande semblable, cet événement ne devrait pas se reproduire; et (c) Consumers proposera une structure tarifaire révisée qui, si elle reçoit l'approbation de l'OEB, rendra ces pipelines de dérivation non rentables.

#### *Véhicules fonctionnant au gaz naturel*

Consumers continue de mettre au point un réseau de stations de ravitaillement en gaz naturel pour véhicules à un rythme toutefois plus lent que ce qui avait été prévu au départ. Une baisse des prix de l'essence à la pompe a incité certains automobilistes à reporter les travaux de modification pour permettre à leurs véhicules d'utiliser du gaz naturel aussi bien que de l'essence.

Le gaz naturel comme combustible pour véhicules automobiles continue d'être un important marché pour Consumers en raison du revenu potentiel qu'il représente. La consommation annuelle de carburant d'un véhicule automobile fonctionnant au gaz naturel équivaldrait à peu près à la consommation de combustible d'une maison type pendant 12 mois.

Au 30 septembre 1986, plus de 550 véhicules automobiles de Consumers consommaient du gaz naturel. Au cours de la prochaine année, 100 autres seront convertis au gaz naturel. Dans la région desservie par Consumers, le nombre d'automobiles utilisant du gaz naturel, qui appartiennent à des particuliers, avait atteint les 800 au 30 septembre 1986 et ne cesse de croître.

#### *Concurrence*

Le gaz naturel continue d'être plus avantageux quant au prix par rapport aux autres formes d'énergie concurrentielles dans l'ensemble des principaux secteurs de marché à la grandeur de la région exploitée par Consumers en Ontario. Le marché de l'énergie en Ontario, toutefois, continue d'avoir des sautes d'humeur et, ce faisant, confronte Consumers à une concurrence soutenue.

#### *Biens, usines et matériel*

Au 30 septembre 1986, Consumers exploitait à titre de propriétaire quelque 11 910 milles de canalisations principales pour le transport et la distribution du gaz naturel, de même que des canalisations de service pour transporter le gaz à partir des canalisations principales jusqu'aux compteurs placés dans les locaux des clients, du matériel de forage et d'autres installations qui servent de bureaux, d'entrepôts, de stations de comptage et de réglage et d'ateliers de service. Le matériel dont elle est propriétaire comprend environ 230,5 millions de dollars en appareils de location. Consumers détient des droits d'exploration et de production dans la région du lac Érié et dans d'autres parties de l'Ontario. Le programme de location d'appareils est compris dans la base de tarification des services publics et les coûts du service.

Les dépenses engagées par l'ajout de propriétés, d'usines et de matériel (y compris les dépenses en immobilisations engagées pour l'exploration et la mise en valeur) s'établissaient à 144 millions de dollars en 1986 et à 120 millions de dollars en 1985.



### *Exploration et mise en valeur*

Consumers détient certains droits de production relativement aux hydrocarbures dans la région du lac Érié et dans le sud-ouest de l'Ontario et mène un programme d'exploration et de mise en valeur dans ces régions. Cette activité s'inscrivait dans le cadre des activités réglementées de Consumers jusqu'au 30 septembre 1986, au moment où l'OEB a décidé qu'il devait en être autrement désormais.

Les réserves prouvées de gaz naturel de Consumers s'établissaient à quelque 99 Bpc au 30 septembre 1986. Les réserves de pétrole prouvées étaient de 352 000 barils à la même date. Les dépenses brutes engagées pour l'exploration et la mise en valeur s'inscrivaient à 10,8 millions de dollars pour l'année.

En 1986, Consumers a continué de concentrer ses efforts en Ontario. Au 30 septembre 1986, ses avoirs fonciers pétroliers et gaziers en Ontario totalisaient 791 929 acres bruts, soit 716 634 acres nets.

Au cours de 1986, Consumers a participé au forage de dix puits dans le sud-ouest ontarien, dont quatre ont été terminés à titre de puits commerciaux et ont pu entrer en production. Elle a de même mené un important programme d'études géophysiques cette même année. Toutefois, les activités de forage ont quelque peu été écourtées en raison de l'anémie des prix du pétrole qui a duré une bonne partie de 1986.

Dans la portion ontarienne du lac Érié, neuf puits de gaz naturel forés au cours des années passées ont été mis en état de produire et ont été reliés au réseau de collecte sous-marin.

### *Production*

En 1986, les volumes de production de pétrole de Consumers s'inscrivaient en hausse, mais ceux du gaz naturel accusaient une baisse par rapport au niveau de 1985.

Au cours de 1986, la production quotidienne de gaz naturel était en moyenne d'environ 22 millions de pieds cubes par jour, en baisse d'environ 2 % par rapport à 1985. La production totale pour 1986 s'établissait à 8 Bpc, soit environ 3 % des ventes totales de gaz naturel de Consumers. La production de pétrole est passée de 195 barils par jour au début de 1986 à 327 barils par jour à la fin de l'année. Cette hausse résulte du fructueux programme d'exploration et de mise en valeur que Consumers a mené ces trois dernières années. La production de pétrole totale pour 1986 était de 94 000 barils, soit 2,3 fois plus qu'en 1985.

La valeur du gaz naturel sur le marché ontarien est demeurée stable tout au long de 1986. En conséquence, les prix du pétrole ont régressé à la mi-1986 pour s'établir à moins de 50 % de leur niveau d'octobre 1985; toutefois, il y a eu redressement partiel vers la fin de 1986. Les revenus pétroliers n'ont gagné que 60 % en 1986, malgré une hausse de production de 130 %.

### *Forage sous contrat*

Underwater Gas Developers Limited, filiale en propriété exclusive de Consumers, assure le forage et des services connexes à Consumers et à d'autres entreprises de l'industrie pétrolière. Établie à Sherkston (Ontario), Consumers exploite deux navires de forage dans le lac Érié et six installations de forage sur terre desservant le nord-est des États-Unis, l'Ontario et le Québec.

En 1986, les activités de forage et les revenus s'y rapportant provenant des exploitations canadiennes et américaines ont accusé une nette baisse par rapport aux niveaux de 1985. Ce repli s'explique par la forte décline des prix du pétrole dans ces deux pays et par les prix inférieurs offerts pour le gaz naturel aux États-Unis. Certaines mesures économiques nécessaires ont été mises en place, dont une réduction du personnel au cours de l'année. Les niveaux d'activité ont continué de réagir grandement aux variations de prix, marquant une légère amélioration au quatrième trimestre de 1986 suite à une modeste avance des prix mondiaux du pétrole.

### *Nouvelles entreprises non apparentées aux services publics*

Ces dernières années, l'entreprise de distribution de gaz naturel de Consumers a montré des signes de plafonnement. Aussi, Consumers s'est mise en quête d'occasions d'affaires dans des secteurs non apparentés aux services publics en vue de les mettre au point. En 1985, Consumers a fait l'acquisition d'une participation dans Rose Technology Group Limited qui assure des services professionnels ayant trait à la conception et à l'installation de systèmes informatisés de conservation de l'énergie. En 1986, Consumers s'est portée acquéreur d'une participation majoritaire (89,8 % au 31 mars 1987) dans Arbor Living Centers Inc. (*Arbor*), une entreprise versée dans les soins de longue durée par le biais de services infirmiers et de maisons de retraite. La participation restante d'Arbor



appartient à des professionnels de la santé. Arbor, dont les activités sont en Ontario, en Floride et au Texas, a acheté quelque 3 000 lits moyennant environ 57 millions de dollars le 31 mars 1987.

Suite à un communiqué de l'OEB émis le 17 novembre 1986, concernant la réorganisation de Gulf, Consumers a promis au gouvernement de l'Ontario de lui demander son accord au préalable avant de s'engager dans toute activité qui ne serait pas assujettie à la réglementation de l'OEB ou d'investir dans celle-ci, et d'obtenir de même son approbation pour conserver son placement dans Arbor ou s'en départir avant le 9 avril 1988. En outre, le gouvernement de l'Ontario a proposé des modifications à la loi de l'OEB qui, si elles sont entérinées, empêcheraient Consumers de s'engager dans toute activité qui ne serait pas reliée aux services publics de gaz, voire d'y investir des fonds, sauf dans le cas d'investissements faits le 9 avril 1986 ou d'entreprises amorcées à cette date, sans le consentement de l'OEB. Consumers est à examiner des mesures qui apaiseront les inquiétudes du gouvernement et de l'OEB et qui lui permettront de continuer d'investir dans des activités qui ne sont pas régies par l'OEB.

#### *Personnel*

Consumers compte quelque 3 200 employés, dont environ 52 % sont représentés par diverses centrales syndicales. Sept conventions collectives avec des centrales syndicales sont en vigueur, les deux plus importantes représentant la majorité des employés syndiqués. L'une d'elles a expiré le 31 janvier 1987 et a depuis été renouvelée; le nouveau contrat arrivera à échéance le 31 janvier 1989 et l'autre convention, le 30 avril 1988.

Bien que Consumers ne puisse se prononcer sur l'évolution des relations de travail dans l'avenir, aucune grève ni arrêt de travail n'a eu d'effet défavorable important sur la société dans le passé.

#### *Dividendes*

Consumers a versé un dividende annuel de 1,52 \$ par action ordinaire en 1985 et un dividende annuel de 1,64 \$ par action ordinaire en 1986. De plus, Consumers a payé un dividende extraordinaire de 1,55 \$ par action ordinaire le 1<sup>er</sup> janvier 1986. Le versement de ce dividende extraordinaire résulte d'une décision en date du 25 septembre 1985 selon laquelle l'OEB a déterminé qu'un rendement de 36 % sur l'avoir en actions ordinaires était suffisant à ce moment-là pour soutenir les activités de services publics de Consumers en Ontario. Des quelque 90 millions de dollars en actions ordinaires que OEB a jugé non nécessaires au soutien de l'exploitation de services publics ontarienne, Consumers a conservé 40 millions de dollars aux fins de ses activités non apparentées aux services publics et a réparti le solde de 50 millions de dollars entre les actionnaires de Consumers sous la forme du dividende extraordinaire.

#### *Engagements de l'OEB*

Faisant suite aux audiences devant l'OEB, GW Limited, GW-Subco, HWR Holdings et 685515 se sont engagées devant le lieutenant-gouverneur en conseil relativement à l'acquisition proposée par GW Limited aux termes de l'arrangement d'une propriété réelle d'environ 83 % de Consumers. Les engagements prévoient notamment qu'aucune mesure ne sera prise en vue de réduire le nombre d'actions ordinaires comportant droit de vote de Consumers qui a trouvé preneur auprès du public en deçà de 15 %; que la majorité des administrateurs de Consumers n'auront aucun lien avec GW Limited, Consumers et les sociétés membres de leurs groupes ou ayant des liens avec elles; que les vérificateurs de Consumers ne seront pas les mêmes que ceux de GW Limited, de HWR Holdings et de la société 685515, aussi longtemps que ces entreprises détiendront ensemble en propriété réelle plus de 20 % des actions ordinaires en circulation de Consumers; que le consentement du lieutenant-gouverneur en conseil sera obtenu avant de prendre quelque mesure qui permettrait à une personne d'acquérir plus de 20 % des actions comportant droit de vote de Consumers ou permettrait le contrôle de toute personne qui détient ou contrôle plus de 20 % des actions comportant droit de vote de Consumers; que les opérations apparentées seront limitées; et que certaines restrictions seront appliquées en vue d'assurer l'intégrité financière de Consumers. Ces engagements sont les mêmes que ceux actuellement applicables à l'endroit de Gulf.

#### *IPL*

GW Limited est directement et indirectement propriétaire réel d'environ 41 % des actions ordinaires d'IPL.

IPL est une société canadienne ouverte dont les actions sont inscrites à la cote des Bourses de Toronto et de Montréal et elle exploite le plus long réseau de pipelines de pétrole brut et de liquides en Amérique du Nord. IPL s'occupe également d'exploration et de production d'hydrocarbures. Ses principales filiales sont Lakehead Pipe Line Company, Inc. (*Lakehead*), qui possède et exploite le tronçon du réseau de pipelines aux États-Unis, et Home, qui,



avec ses filiales, s'occupe d'exploitation de richesses naturelles. IPL a été constituée en 1949 en vertu des lois du Canada.

Les renseignements suivants sur IPL et Home sont tirés de documents d'IPL d'ordre public, dont le rapport annuel d'IPL au formulaire 10-K pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986.

### *Renseignements financiers choisis*

Le tableau ci-dessous présente les renseignements financiers choisis se rapportant à IPL pour les périodes indiquées. Ces renseignements portent sur les cinq exercices compris dans la période de cinq ans terminée le 31 décembre 1986 et sont tirés des états financiers consolidés vérifiés d'IPL. Les renseignements financiers choisis relatifs aux périodes terminées les 31 mars 1987 et 1986 sont tirés des états financiers consolidés non vérifiés. De l'avis de la direction, ces états périodiques reflètent tous les redressements comportant des écritures normales de régularisation nécessaires à une présentation fidèle. Les résultats d'un trimestre ne sont pas nécessairement représentatifs d'un autre trimestre ni de l'ensemble de l'exercice.

|                                                                                         | Période de 3 mois<br>arrêtée au 31 mars                |        | Exercice terminé le 31 décembre             |        |        |        |        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------|---------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|
|                                                                                         | 1987                                                   | 1986   | 1986(1)                                     | 1985   | 1984   | 1983   | 1982   |
|                                                                                         | (non vérifié)                                          |        | (non visé par le rapport des vérificateurs) |        |        |        |        |
|                                                                                         | (en millions de dollars, sauf les montants par action) |        |                                             |        |        |        |        |
| Produits d'exploitation . . . . .                                                       | 205 \$                                                 | 136 \$ | 562 \$                                      | 509 \$ | 444 \$ | 413 \$ | 366 \$ |
| Actif . . . . .                                                                         | 2 895                                                  | 1 783  | 2 936                                       | 1 742  | 1 557  | 1 347  | 857    |
| Dette à long terme . . . . .                                                            | 1 056                                                  | 553    | 1 060                                       | 563    | 515    | 410    | 333    |
| Bénéfice . . . . .                                                                      | 30                                                     | 33     | 131                                         | 139    | 130    | 97     | 75     |
| Bénéfice par action ordinaire . . . . .                                                 | 0,76                                                   | 0,89   | 3,36                                        | 3,71   | 3,47   | 3,38   | 2,90   |
| Dépenses en immobilisations . . . . .                                                   | 55                                                     | 14     | 285                                         | 170    | 186    | 93     | 20     |
| Dividendes par action ordinaire . . . . .                                               | 0,50                                                   | 0,50   | 2,00                                        | 1,85   | 1,70   | 1,60   | 1,60   |
| Valeur comptable par action ordinaire . . . .                                           | 23,44                                                  | 21,41  | 23,37                                       | 20,90  | 18,73  | 16,82  | 11,67  |
| Actions ordinaires en circulation à la<br>clôture de la période (en millions) . . . . . | 39,5                                                   | 39,5   | 39,5                                        | 39,5   | 39,5   | 39,4   | 25,8   |

(1) Acquisition de Home Oil Company Limited en date du 1<sup>er</sup> décembre 1986.

Les renseignements financiers ci-dessus reflètent les comptes d'IPL dressés au coût d'origine. Le coût d'acquisition de la participation dans IPL par GW Limited diffère de ces coûts d'origine, et, par conséquent, la part du bénéfice net déclaré d'IPL qui revient à GW Limited ne sera pas nécessairement équivalente au montant du bénéfice multiplié par le pourcentage de la participation de GW Limited.

### *Exploitation de pipelines*

Les activités d'IPL relativement aux pipelines se résument essentiellement au transport de pétrole brut et d'autres hydrocarbures liquides, suivant les tarifs établis, par son réseau de pipelines de transporteur public (le *réseau*). Le réseau s'étend sur quelque 2 300 milles reliant Edmonton (Alberta), en passant par les provinces canadiennes des Prairies, la région américaine des Grands Lacs, par le détroit de Mackinac à Toronto (Ontario) et Montréal (Québec), et il comporte des conduites latérales jusqu'à Nanticoke (Ontario) et Buffalo, New York, et une conduite qui relie Superior, Wisconsin, à Sarnia (Ontario), en passant par Chicago, Illinois. Le réseau comprend également le pipeline de pétrole brut Norman Wells, qui s'étend sur 540 milles entre Norman Wells (Territoires du Nord-Ouest) et Zama dans le nord-ouest de l'Alberta.

**Réglementation.** Au Canada, l'ONE a le pouvoir de réglementation sur l'emplacement, la construction et l'exploitation des pipelines relativement au transport interprovincial du pétrole ainsi que les questions touchant les mouvements, les taux et les tarifs de ces pipelines.

Aux États-Unis, la Federal Energy Regulatory Commission a le pouvoir de réglementation sur les taux, règlements et pratiques comptables et autres. La portion du réseau située au Michigan est ou peut être assujettie, à la juridiction de la Michigan Public Service Commission relativement à l'emplacement, à la construction et à l'exploitation de son pipeline dans cet État et à l'émission de ses titres.



*Livraison à partir du réseau.* Les livraisons à partir du réseau sont effectuées dans les provinces des Prairies, en Ontario et au Québec et dans la région des Grands Lacs aux États-Unis, surtout à des raffineries soit directement, soit par l'intermédiaire des pipelines de jonction appartenant à d'autres sociétés. Dans ces régions sont situés la plupart des centres de raffinage, soit près de Sarnia, Nanticoke et Toronto (Ontario), Montréal (Québec), la région de Minneapolis-St. Paul, Minnesota, Superior, Wisconsin, la région de Chicago en Illinois et en Indiana ainsi que celle de Détroit, Michigan, Toledo, Ohio, et de Buffalo, New York.

Le tableau suivant indique la livraison quotidienne moyenne au Canada et aux États-Unis, effectuée directement ou par l'intermédiaire de pipelines de jonction, pour les périodes indiquées.

|                     | Trois mois<br>arrêtés au 31 mars |              | Exercice terminé<br>le 31 décembre |              |              |
|---------------------|----------------------------------|--------------|------------------------------------|--------------|--------------|
|                     | 1987                             | 1986         | 1986                               | 1985         | 1984         |
|                     | (en milliers de barils par jour) |              |                                    |              |              |
| Prairies .....      | 201                              | 196          | 196                                | 175          | 152          |
| États-Unis .....    | 499                              | 505          | 535                                | 479          | 387          |
| Est du Canada ..... | 661                              | 672          | 636                                | 734          | 792          |
|                     | <u>1 361</u>                     | <u>1 373</u> | <u>1 367</u>                       | <u>1 388</u> | <u>1 331</u> |

*Sources des expéditions.* Les expéditions livrées au réseau proviennent de tous les principaux champs pétrolifères de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba et parviennent au réseau par le truchement de conduites de collecte appartenant à des tiers qui en assurent l'exploitation. L'une de ces conduites de collecte, Federated PipeLines Ltd., appartient à 50 % à Home. Ces réseaux de collecte sont reliés au réseau à deux points d'arrivée en Alberta, à deux autres en Saskatchewan et à un autre au Manitoba. Le pipeline Norman Wells assure le transport du pétrole brut produit par le champ pétrolifère Norman Wells dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le réseau reçoit aussi la production intérieure américaine à Clearbrook, Minnesota, et à Stockbridge et Lewiston, Michigan; il reçoit également la production pétrolière intérieure et marine des États-Unis à Griffith, Indiana.

*Clientèle.* Au cours de 1986, 41 expéditeurs ont livré du pétrole brut et d'autres hydrocarbures liquides par l'entremise du réseau. Les livraisons de la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée et de Pétro-Canada ont représenté environ 24 % et 15 % respectivement des revenus totaux du réseau. La part de chacun des autres expéditeurs a représenté un peu moins de 10 % de ces revenus.

*Concurrents.* Le réseau est le seul pipeline de pétrole brut à desservir le marché de l'Est à partir de champs pétrolifères des provinces des Prairies. Les réseaux de collecte des provinces canadiennes desservies par le réseau complètent le réseau sans lui faire concurrence. Dans la région de Montréal, le pétrole brut étranger fait toutefois concurrence au réseau. Aux États-Unis, le réseau doit faire face à une forte concurrence exercée par divers transporteurs publics et d'autres pipelines de pétrole brut et de produits raffinés assurant des livraisons à certaines régions de raffineries desservies par le réseau, y compris les régions de Minneapolis-St. Paul, de Chicago, de Détroit et de Toledo.

*Réglementation de l'environnement.* De l'avis d'IPL, ses installations et exploitations sont en tous points importants conformes aux règlements gouvernementaux applicables concernant la sécurité et la protection de l'environnement.

*Personnel.* Au 31 mars 1987, IPL employait 922 personnes aux activités de pipelines.

*Propriétés.* Au 31 décembre 1986, le réseau comptait environ 6 804 milles de pipelines dont les diamètres varient entre 12 et 48 pouces, 89 stations de pompage et des installations de stockage d'une capacité totale de 785 650 kilowatts installés et des installations de remplissage d'une capacité d'environ 18,3 millions de barils. Le remplissage nécessaire à l'exploitation s'élève à 26,5 millions de barils, dont l'ensemble appartient aux expéditeurs.

Au Canada et aux États-Unis, le pipeline est situé en général sur des terres appartenant à des tiers et il est exploité en vertu de servitudes ou droits de passage perpétuels accordés par les propriétaires.

*Programme d'expansion.* IPL s'est lancée dans un programme d'expansion afin d'augmenter la capacité du réseau entre Edmonton et Superior. Le programme comprend la construction d'une conduite principale,



d'installations de remplissage et de pompage, ainsi que de modifications et d'additions apportées aux stations de pompage existantes et aux installations de livraison.

La première phase du programme, qui a augmenté la capacité du réseau de 75 000 barils par jour et qui a coûté 18 millions de dollars, a été terminée et est entrée en service à l'automne 1985. La deuxième phase, qui a augmenté la capacité de 157 000 barils par jour, a été terminée au début de 1987 à un coût de 90 millions de dollars. La troisième phase, qui ajoutera 95 000 barils par jour de plus, coûtera environ 245 millions de dollars, dont environ 201 millions de dollars seront engagés par IPL dans l'Ouest du Canada et le solde par Lakehead aux États-Unis. Les travaux de construction de la troisième phase sont amorcés et devraient être terminés à la fin de 1987.

À ce jour, les coûts reliés à l'expansion du réseau ont été financés par un emprunt à long terme, ainsi que par des fonds autogénérés et des emprunts à court terme. Ces emprunts à court terme seront remplacés par un emprunt à long terme à mesure que les conditions financières du marché et d'autres facteurs le permettront. Lakehead financera sa participation à l'expansion à même ses fonds autogénérés.

#### Ressources naturelles — Home

IPL s'est engagée dans une entreprise de ressources naturelles le 5 décembre 1986, lorsqu'elle a fait l'acquisition de toutes les actions en circulation de Home et d'une participation de 26 % dans Sovereign Oil & Gas PLC auprès de Holdings.

Home s'occupe d'exploration et de production d'hydrocarbures soit par voie directe, soit par l'entremise de filiales, dont Scurry-Rainbow Oil Limited. Elle mène principalement ses activités au Canada, et, dans une moindre mesure, dans d'autres pays, exception faite des États-Unis. Home possède deux réseaux de pipelines de pétrole brut et de condensats en Alberta et des participations dans un réseau de pipelines qui assure le transport de pétrole brut et de liquides extraits du gaz naturel, une installation souterraine de stockage destinée au gaz de pétrole liquéfié, et certaines usines de traitement du gaz naturel en Alberta et en Colombie-Britannique. Ses autres éléments d'actif comprennent une participation d'environ 4,5 % dans Panarctic Oils Ltd., un bail portant sur des sables pétrolifères situés dans le nord-est de l'Alberta et des concessions de charbon inexploitées situées en Alberta et en Colombie-Britannique.

Les activités d'exploration et de mise en valeur au Canada sont concentrées dans quatre provinces de l'Ouest, sur les propriétés inexploitées de Home et sur les avoirs fonciers importants dans lesquels elle peut réaliser une participation suite à un accord de prise en amodiation de 1983 avec Dome Petroleum Limited.

*Production de pétrole brut et de gaz naturel.* Le tableau suivant indique le pourcentage des revenus du pétrole brut et de liquides extraits du gaz naturel, ainsi que du gaz naturel au cours des périodes indiquées.

|                                                        | Trois mois<br>arrêtés<br>au 31 mars |      | Exercice terminé le<br>31 décembre |      |      |
|--------------------------------------------------------|-------------------------------------|------|------------------------------------|------|------|
|                                                        | 1987                                | 1986 | 1986                               | 1985 | 1984 |
| Pétrole brut et liquides extraits du gaz naturel ..... | 68 %                                | 58 % | 57 %                               | 63 % | 64 % |
| Gaz naturel .....                                      | 25 %                                | 35 % | 27 %                               | 22 % | 24 % |

Le tableau suivant présente les données relatives à la production et aux ventes de Home pour les périodes indiquées :

|                                                  | Trois mois arrêtés<br>au 31 mars |          | Exercice terminé le 31 décembre |          |          |
|--------------------------------------------------|----------------------------------|----------|---------------------------------|----------|----------|
|                                                  | 1987                             | 1986     | 1986                            | 1985     | 1984     |
| Pétrole brut et liquides extraits du gaz naturel |                                  |          |                                 |          |          |
| Barils par jour .....                            | 29 013                           | 30 364   | 27 826                          | 26 962   | 27 565   |
| Prix par baril .....                             | 20,72 \$                         | 23,25 \$ | 18,87 \$                        | 33,93 \$ | 32,22 \$ |
| Taux de redevances .....                         | 18,3 %                           | 21,3 %   | 19,8 %                          | 26,4 %   | 27,9 %   |
| Ventes de gaz naturel                            |                                  |          |                                 |          |          |
| Milliers de pieds cubes par jour ....            | 129 829                          | 164 202  | 112 884                         | 113 467  | 108 283  |
| Prix par millier de pieds cubes .....            | 1,68 \$                          | 2,58 \$  | 2,24 \$                         | 2,66 \$  | 2,95 \$  |
| Taux de redevances .....                         | 16,6 %                           | 20,2 %   | 20,2 %                          | 21,4 %   | 23,0 %   |

#### NOTE :

- 1) Les données relatives à la production, aux ventes et aux prix quotidiens ne tiennent pas compte des déductions de redevances.



La production canadienne de Home par unité de production pour la période de trois mois arrêtée au 31 mars 1987 totalisait 2,99 \$ le baril (2,80 \$ en 1986) et pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986, elle s'établissait à 3,43 \$ le baril (3,24 \$ en 1985 et 2,84 \$ en 1984).

Le coût de production ne tient pas compte de l'épuisement ni de l'amortissement des frais capitalisés d'acquisition, d'exploration et de mise en valeur. Pour calculer le prix moyen par unité de production, il a fallu convertir la production de gaz naturel en barils de pétrole équivalents, selon le contenu énergétique du gaz naturel par rapport au pétrole (6 000 pieds cubes de gaz naturel correspondent à un baril de pétrole).

*Puits.* Le tableau suivant indique les prévisions de Home quant au nombre de puits de pétrole et de gaz naturel qui étaient en production ou qui pouvaient être en production au 31 mars 1987.

|              | Pétrole      |            | Gaz          |            |
|--------------|--------------|------------|--------------|------------|
|              | Bruts        | Nets       | Bruts        | Nets       |
| Canada ..... | 7 848        | 851        | 2 754        | 221        |
| Autres ..... | 62           | 5          | —            | —          |
|              | <u>7 910</u> | <u>856</u> | <u>2 754</u> | <u>221</u> |

Le tableau suivant indique le nombre de puits d'intérêt direct forés par Home au cours des périodes indiquées :

|                     | Trois mois arrêtés<br>au 31 mars |           |            |           | Exercice terminé le 31 décembre |            |            |            |            |            |
|---------------------|----------------------------------|-----------|------------|-----------|---------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
|                     | 1987                             |           | 1986       |           | 1986                            |            | 1985       |            | 1984       |            |
|                     | Bruts                            | Nets      | Bruts      | Nets      | Bruts                           | Nets       | Bruts      | Nets       | Bruts      | Nets       |
| Puits d'exploration |                                  |           |            |           |                                 |            |            |            |            |            |
| de pétrole .....    | 16                               | 6         | 33         | 9         | 74                              | 23         | 93         | 22         | 61         | 16         |
| de gaz naturel ...  | 5                                | 1         | 20         | 3         | 33                              | 6          | 54         | 8          | 31         | 6          |
| Secs .....          | <u>27</u>                        | <u>10</u> | <u>48</u>  | <u>10</u> | <u>80</u>                       | <u>22</u>  | <u>133</u> | <u>28</u>  | <u>93</u>  | <u>21</u>  |
|                     | <u>48</u>                        | <u>17</u> | <u>101</u> | <u>22</u> | <u>187</u>                      | <u>51</u>  | <u>280</u> | <u>58</u>  | <u>185</u> | <u>43</u>  |
| Puits de mise en    |                                  |           |            |           |                                 |            |            |            |            |            |
| valeur              |                                  |           |            |           |                                 |            |            |            |            |            |
| de pétrole .....    | 37                               | 7         | 148        | 23        | 209                             | 35         | 281        | 50         | 208        | 49         |
| de gaz naturel ...  | 4                                | 2         | 13         | 2         | 20                              | 3          | 42         | 10         | 45         | 7          |
| Secs .....          | <u>7</u>                         | <u>3</u>  | <u>18</u>  | <u>6</u>  | <u>37</u>                       | <u>12</u>  | <u>68</u>  | <u>25</u>  | <u>61</u>  | <u>15</u>  |
|                     | <u>48</u>                        | <u>12</u> | <u>179</u> | <u>31</u> | <u>266</u>                      | <u>50</u>  | <u>391</u> | <u>85</u>  | <u>314</u> | <u>71</u>  |
| Total .....         | <u>96</u>                        | <u>29</u> | <u>280</u> | <u>53</u> | <u>453</u>                      | <u>101</u> | <u>671</u> | <u>143</u> | <u>499</u> | <u>114</u> |

NOTE :

- 1) Alors que les puits bruts comprennent les participations d'autres sociétés, les puits nets n'en tiennent pas compte.

Au 31 mars 1987, Home était engagée dans le forage de 10 puits d'exploration (3 puits nets), dont 9 puits (3 puits nets) étaient situés au Canada. En outre, Home participait à 2 puits de mise en valeur (1 puits net) tous situés au Canada.



*Propriétés.* Le tableau indique la superficie pour laquelle Home détenait des participations pétrolières et gazières au 31 mars 1987 :

|                                            | Licences, permis et réservations (3) (5) |          | Baux de pétrole et de gaz naturel (1) (3) |          |
|--------------------------------------------|------------------------------------------|----------|-------------------------------------------|----------|
|                                            | Bruts (2)                                | Nets (2) | Bruts (2)                                 | Nets (2) |
|                                            | (en milliers d'acres)                    |          |                                           |          |
| Canada                                     |                                          |          |                                           |          |
| Provinces de l'Ouest .....                 | 596                                      | 285      | 6 013                                     | 2 168    |
| Mer de Beaufort/Delta du Mackenzie .....   | 4 434                                    | 624      | 397                                       | 58       |
| Îles de l'Arctique et autres régions ..... | 2 112                                    | 83       | 178                                       | 36       |
|                                            | 7 142                                    | 992      | 6 588                                     | 2 262    |
| Australie .....                            | 5 374                                    | 762      | —                                         | —        |
| Indonésie .....                            | 3 805                                    | 186      | —                                         | —        |
| Autres régions .....                       | 349                                      | 68       | —                                         | —        |
| Total (4) .....                            | 16 670                                   | 2 008    | 6 588                                     | 2 262    |

NOTES :

- 1) Compte tenu des titres, des baux de propriétés à perpétuité et de la superficie assujettie à des participations de redevance. Le calcul des acres nets ne tient pas compte des participations assujetties à des redevances dérogatoires.
- 2) Le terme *brut* se rapporte à la région totale dans laquelle Home possède une participation. Le terme *net* correspond au produit de la région brute multipliée par le pourcentage de l'intérêt économique direct détenu. La plupart des participations sont assujetties à des redevances et certaines, à d'autres participations ne visant pas des intérêts économiques directs.
- 3) Au Canada, les baux sont acquis de la couronne par voie de soumissions par concurrence. Dans le cas des terres appartenant à des tiers autres que la couronne, l'acquisition des baux se greffe habituellement du paiement d'une contrepartie initiale. Le bail accorde au titulaire le droit de mener des activités d'exploration, de mise en valeur et de production du pétrole et du gaz. En règle générale, la durée d'un bail sera prolongée au delà de sa première échéance en raison de la production. On peut faire l'acquisition de licences, permis et réservations de la couronne auprès du gouvernement provincial par voie de soumissions concurrentielles et auprès du gouvernement fédéral, par voie d'engagements de travaux qui accordent au titulaire le droit de louer les droits pétroliers et gaziers sur diverses parties de terres louées. Le titulaire est généralement tenu d'effectuer des paiements au comptant ou d'entreprendre une quantité précisée de travaux pour conserver ce droit. Aucune déduction n'a été appliquée aux acres bruts ou nets à la rubrique *Licences, permis et réservations* pour tenir compte de la partie de cette superficie qui pourrait être transformée en bail.
- 4) Compte tenu de 1 786 644 acres (472 870 acres nets) au Canada, de 14 579 acres (1 888 acres nets) en Australie et de 3 890 acres (75 acres nets) en Indonésie, qui sont ou qui peuvent être mis en production.
- 5) Compte non tenu d'une participation d'environ 4,5 % dans Panarctic Oils Ltd.



*Réserves.* Les réserves prouvées de pétrole brut, de liquides extraits du gaz naturel et de gaz naturel de Home ainsi que les variations enregistrées pour celles-ci pour les périodes indiquées sont énoncées ci-dessous. Le terme *brut* se rapporte aux participations de Home avant la déduction des redevances. Le terme *net* se rapporte aux participations de Home après la déduction des redevances.

|                                                  | Exercice terminé le 31 décembre |             |              |             |              |             |
|--------------------------------------------------|---------------------------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|
|                                                  | 1986                            |             | 1985         |             | 1984         |             |
|                                                  | Bruts                           | Nets        | Bruts        | Nets        | Bruts        | Nets        |
| (en millions de barils)                          |                                 |             |              |             |              |             |
| Pétrole brut et liquides extraits du gaz naturel |                                 |             |              |             |              |             |
| Début d'exercice                                 | 108,2                           | 85,0        | 104,9        | 79,2        | 103,5        | 72,2        |
| Révisions                                        | 0,8                             | 2,6         | 2,1          | 3,5         | 3,0          | 7,3         |
| Extensions et découvertes                        | 8,9                             | 7,7         | 11,0         | 9,5         | 8,5          | 7,0         |
| Production                                       | (10,2)                          | (8,2)       | (9,8)        | (7,2)       | (10,1)       | (7,3)       |
| Fin d'exercice                                   | <u>107,7</u>                    | <u>87,1</u> | <u>108,2</u> | <u>85,0</u> | <u>104,9</u> | <u>79,2</u> |
| (en milliards de pieds cubes)                    |                                 |             |              |             |              |             |
| Gaz naturel                                      |                                 |             |              |             |              |             |
| Début d'exercice                                 | 957                             | 766         | 951          | 741         | 945          | 710         |
| Révisions                                        | (8)                             | 15          | (7)          | 15          | (12)         | 16          |
| Extensions et découvertes                        | 41                              | 32          | 54           | 43          | 58           | 46          |
| Production                                       | (41)                            | (33)        | (41)         | (33)        | (40)         | (31)        |
| Fin d'exercice                                   | <u>949</u>                      | <u>780</u>  | <u>957</u>   | <u>766</u>  | <u>951</u>   | <u>741</u>  |

Au cours du dernier exercice, aucune prévision relative aux réserves prouvées de pétrole et de gaz n'a été présentée ou incluse dans les rapports déposés auprès des autorités fédérales ou des organismes américains, exception faite de la Securities and Exchange Commission.

Autant que sache Home, il n'existe aucune découverte importante ou autres événements favorables ou défavorables susceptibles d'avoir entraîné une variation importante des réserves prouvées estimées entre le 31 décembre 1986 et la date à laquelle ce rapport a été déposé.

*Personnel.* Au 31 mars 1986, Home employait 974 personnes dans ses exploitations de ressources naturelles.

#### *Dividendes*

IPL a versé un dividende annuel de 1,85 \$ par action ordinaire en 1985 et un dividende annuel de 2 \$ par action ordinaire en 1986.

#### *Convention des actionnaires avec la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée*

Aux termes d'une convention (la *convention des actionnaires d'IPL*) signée le 31 octobre 1983, une société devancière de HWR Holdings et la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée (*Impériale*), porteur d'environ 22 % des actions ordinaires d'IPL, ont convenu de faire en sorte que leurs actions ordinaires respectives d'IPL fassent l'objet d'un vote en faveur de l'élection des membres du conseil d'administration d'IPL, qui se composera de sept personnes indépendantes ainsi que de cinq représentants de HWR Holdings et de trois représentants d'Impériale. La convention d'actionnaires d'IPL prévoit également des droits de préférence entre HWR Holdings et Impériale à l'égard des ventes projetées des actions ordinaires d'IPL dont elles sont respectivement propriétaires à des tierces parties.

#### *HW-GW*

GW Limited possède une participation de 49 % dans l'avoir de HW-GW qui s'occupe d'une entreprise de spiritueux distillés. L'autre participation de 51 % dans l'avoir appartient indirectement en propriété réelle à Allied-Lyons PLC (*Allied-Lyons*), société du Royaume-Uni qui distribue des produits alimentaires et des boissons dans le monde entier.



### *Contexte de la participation dans HW-GW*

Après l'annonce des projets de Gulf d'acheter des titres de HWR, mais avant la conclusion de l'opération en question, HWR et certaines de ses filiales ont conclu une entente (la *convention initiale*) en date du 31 mars 1986 prévoyant la vente de l'entreprise de spiritueux distillés de HWR à Allied-Lyons moyennant 2,6 milliards de dollars. Diverses procédures judiciaires ont été intentées par O&Y Enterprises et Gulf ainsi que par Allied-Lyons au sujet de cette vente projetée.

Le 5 septembre 1986, Gulf, HWR, O&Y et d'autres parties ont conclu une entente avec Allied-Lyons prévoyant l'abandon sans frais de toutes ces procédures judiciaires ainsi que des opérations qui furent conclues les 9 et 10 décembre 1986 et en vertu desquelles HW-GW appartenait dans une proportion de 51 % à Allied-Lyons et de 49 % à Gulf. La propriété conjointe de HW-GW résulte de deux opérations : (i) l'acquisition par une filiale indirecte en propriété exclusive d'Allied-Lyons (appelée aux présentes la *nouvelle société HW-GW*) de toutes les actions de HW-GW en vertu de la convention initiale, à laquelle est venue s'ajouter une entente intervenue en date du 5 septembre 1986 entre Allied-Lyons, HWR et certaines de ses filiales (la *vente de la totalité de l'entreprise*); et (ii) l'acquisition par Gulf de 49 % des actions privilégiées et des actions ordinaires de la nouvelle société HW-GW en vertu d'une entente intervenue le 5 septembre 1986 entre Gulf, Allied-Lyons et la nouvelle société HW-GW (l'*acquisition de 49 % de l'entreprise*).

La vente de la totalité de l'entreprise a été conclue le 9 décembre 1986, date à laquelle toutes les actions émises et en circulation de HW-GW furent vendues à la nouvelle société HW-GW. Le prix d'achat global payé par Allied-Lyons totalisait 1,631 milliard de dollars. Le prix d'achat a été réglé dans la mesure de 51 % en espèces et de 49 % au moyen de l'émission d'un billet à ordre convertible d'un montant en capital de 500 millions de dollars (le *billet à ordre convertible*) et d'un billet à ordre non convertible d'un montant en capital de 299 millions de dollars (le *billet à ordre*). La nouvelle société HW-GW a également émis à Gulf un billet à ordre (le *billet relatif aux propriétés pétrolières et gazières*) d'un montant en capital de 227 millions de dollars représentant l'évaluation de la juste valeur marchande nette de l'entreprise pétrolière et gazière de HW-GW aux États-Unis, préparée par les parties en date du 9 décembre 1986.

Au moment de la conclusion de la vente de la totalité de l'entreprise, des quittances réciproques ont été échangées et les parties aux procédures judiciaires décrites ci-dessus ont consenti aux ordonnances en vertu desquelles lesdites procédures furent abandonnées sans frais.

Dans le cadre de la vente de la totalité de l'entreprise, la nouvelle société HW-GW, Gulf et d'autres parties ont conclu une entente (la *convention d'option de vente des propriétés pétrolières et gazières*) en date du 9 décembre 1986 qui donnait à HPC, Inc., filiale indirecte en propriété exclusive de la nouvelle société HW-GW, l'option de vendre à Gulf, à une filiale de Gulf ou à une autre partie désignée par Gulf, l'entreprise pétrolière et gazière aux États-Unis de la nouvelle société HW-GW exploitée par HPC, Inc. et ses filiales. Le prix de cette option qui peut être levée d'ici le 9 décembre 1988 sera réglé par la prise en charge, par Gulf, des obligations faisant partie de l'entreprise pétrolière et gazière aux États-Unis de la nouvelle société HW-GW et par la cession et la remise du billet relatif aux propriétés pétrolières et gazières ou, si Gulf n'est pas le porteur de ce billet, par le paiement d'une somme en espèces au montant de 227 millions de dollars. Gulf a certains droits de préférence qu'elle peut exercer si HPC, Inc. désire vendre son entreprise pétrolière et gazière aux États-Unis d'ici le 9 décembre 1998. Le 31 décembre 1986, Gulf a vendu le billet relatif aux propriétés pétrolières et gazières moyennant 222,1 millions de dollars.

L'acquisition de 49 % de l'entreprise a été conclue le 10 décembre 1986, date à laquelle Gulf a acquis de la nouvelle société HW-GW 49 % des actions ordinaires émises et en circulation de cette dernière. Le prix d'achat global desdites actions totalisait 500 millions de dollars et a été réglé par la conversion du billet à ordre convertible. De plus, 11 971 187 actions privilégiées de la nouvelle société HW-GW ont été émises à Gulf en échange de la remise du billet à ordre et 12 459 807 actions privilégiées de la nouvelle société HW-GW ont été émises à Allied-Lyons moyennant le paiement d'une somme en espèces de 311,5 millions de dollars. Les droits, privilèges, restrictions et conditions se rattachant aux actions privilégiées de la nouvelle société HW-GW détenues par Gulf et Allied-Lyons sont résumés ci-dessous. Dans le cadre de l'acquisition de 49 % de l'entreprise, Gulf et Allied-Lyons (ainsi que leurs filiales respectives qui sont actionnaires de la nouvelle société HW-GW) ont conclu, en date du 10 décembre 1986, une convention d'actionnaires dont les dispositions sont résumées ci-dessous.



Le 10 décembre 1986, la nouvelle société HW-GW a changé son nom pour *Hiram Walker-Gooderham & Worts Limited*. Pour plus de commodité, la nouvelle société HW-GW est désignée ci-dessous par *HW-GW*.

#### *Participation dans HW-GW*

GW Limited est propriétaire de 49 % des actions ordinaires émises et en circulation de HW-GW. GW Limited est également propriétaire de 11 971 187 actions privilégiées de HW-GW, soit 49 % des actions privilégiées émises et en circulation de cette dernière. Allied-Lyons est indirectement propriétaire réel de l'autre tranche de 51 % des actions ordinaires émises et en circulation de HW-GW ainsi que de l'autre tranche de 51 % des actions privilégiées émises et en circulation de cette dernière. Voici un aperçu des droits, privilèges, restrictions et conditions se rattachant aux actions privilégiées de HW détenues par GW Limited et Allied (les *actions privilégiées de HW-GW*).

Les porteurs d'actions privilégiées de HW-GW ont le droit de recevoir des dividendes privilégiés en espèces, trimestriels et cumulatifs, de 0,46875 \$ l'action. Sauf dans certains cas restreints, les actions privilégiées de HW-GW ne peuvent être rachetées par HW-GW avant le 1<sup>er</sup> janvier 1990. À compter de cette date, HW-GW peut racheter la totalité ou toute partie des actions privilégiées de HW-GW en circulation moyennant le paiement, pour chaque action devant être rachetée, d'une somme égale : (a) à 25,50 \$, si lesdites actions sont rachetées dans les 12 mois se terminant le 31 décembre 1990; (b) à 25,25 \$, si lesdites actions sont rachetées dans les 12 mois se terminant le 31 décembre 1991; et (c) à 25 \$, si ces actions sont rachetées par la suite; ainsi que, dans chaque cas, tous les dividendes courus et impayés sur lesdites actions.

Chaque porteur d'actions privilégiées de HW-GW a le droit de demander à HW-GW de racheter, à n'importe laquelle des dates mentionnées ci-dessous, la totalité ou toute partie des actions privilégiées de HW-GW qu'il détient, à un prix unitaire de 25 \$, plus tous les dividendes courus et impayés sur lesdites actions. Le droit de rachat au gré du porteur peut être exercé à l'une des dates suivantes :

- a) le 31 décembre 1991 et à la même date tous les cinq ans; et
- b) toute date à laquelle un porteur d'actions privilégiées de HW-GW ou une personne ayant des liens avec celui-ci cesse d'être porteur inscrit d'actions ordinaires de HW-GW.

Si, en raison des dispositions relatives à l'insolvabilité ou des autres dispositions des lois applicables, HW-GW est empêchée d'acheter toutes les actions privilégiées de HW-GW qui lui sont soumises conformément au privilège de rachat au gré du porteur décrit ci-dessus, HW-GW rachètera le nombre maximal desdites actions qu'elle est alors autorisée à racheter à cette date. Le cas échéant, chaque porteur d'actions privilégiées de HW-GW a le droit de demander à cette dernière de racheter, chaque date de paiement des dividendes suivante, la totalité ou une partie des actions privilégiées de HW-GW qu'il détient, au prix de rachat décrit ci-dessus, et HW-GW rachètera (i) le nombre d'actions privilégiées de HW-GW ainsi soumises ou, si cette quantité est inférieure, (ii) le nombre desdites actions que HW-GW est alors autorisée à racheter.

Les porteurs des actions privilégiées de HW-GW ne seront pas autorisés à ce titre à être convoqués, à assister ou à voter aux assemblées des actionnaires de HW-GW, à moins que celle-ci n'ait omis de verser huit dividendes trimestriels sur les actions privilégiées de HW-GW, consécutifs ou non. Par la suite, mais tant que des dividendes seront arriérés sur les actions privilégiées de HW-GW, les porteurs desdites actions auront le droit d'être convoqués, d'assister et de voter à toutes les assemblées des actionnaires de HW-GW et, à cet égard, chaque action privilégiée de HW-GW permettra à son porteur d'exprimer un vote.

Dans l'éventualité de la liquidation ou de la dissolution volontaire ou forcée de HW-GW, les porteurs d'actions privilégiées de HW-GW auront le droit de recevoir, si le paiement est effectué d'ici le 31 décembre 1989, un montant égal à 25,50 \$ l'action, ainsi que tous les dividendes courus et impayés sur lesdites actions ou, si le paiement est effectué après le 31 décembre 1989, un montant unitaire égal au prix de rachat par action applicable au moment du paiement, avant que tout montant soit payé ou que tout bien de HW-GW soit distribué aux porteurs d'actions ordinaires de HW-GW ou de toute autre action de cette dernière de rang inférieur aux actions privilégiées de HW-GW.

Les droits, privilèges, restrictions et conditions se rattachant aux actions privilégiées de HW-GW peuvent être augmentés en nombre, modifiés ou supprimés seulement avec le consentement préalable des porteurs desdites actions. L'approbation des porteurs des actions privilégiées peut être donnée par résolution adoptée par le vote favorable d'au moins trois quarts des votes exprimés par les porteurs d'actions privilégiées de HW-GW lors d'une



assemblée des porteurs desdites actions à laquelle le ou les porteurs d'au moins deux tiers des actions privilégiées de HW-GW en circulation sont représentés.

Gulf et Allied-Lyons (ainsi que leurs filiales respectives qui sont actionnaires de HW-GW) ont conclu une convention d'actionnaires en date du 10 décembre 1986 (la *convention des actionnaires de HW-GW*) prévoyant diverses questions relatives à la gestion et au contrôle de HW-GW ainsi que certains droits et obligations des actionnaires. Si l'arrangement prend effet, GW Limited prendra la relève de Gulf à la date de mise en application en ce qui a trait aux droits, pouvoirs, devoirs et obligations de cette dernière en vertu de la convention des actionnaires de HW-GW.

La convention des actionnaires de HW-GW prévoit que le conseil d'administration de HW-GW se composera de dix membres dont cinq seront des représentants d'Allied-Lyons (l'un d'eux étant président du conseil), quatre seront des représentants de Gulf et un représentera Allied-Lyons et sera membre de la haute direction de HW-GW et sera approuvé par Gulf. En vertu de la convention des actionnaires de HW-GW, HW-GW ne peut entreprendre certaines affaires désignées sans le consentement préalable d'Allied-Lyons et de Gulf.

La convention des actionnaires de HW-GW prévoit qu'en tout temps après les 18 premiers mois, mais avant l'expiration des 21 premiers mois à compter du 10 décembre 1986, Gulf peut demander à Allied-Lyons d'acheter les actions ordinaires de HW-GW appartenant à Gulf moyennant une somme établie en fonction du prix d'achat payé par Allied-Lyons dans le cadre de la vente de la totalité de l'entreprise, redressé pour refléter certains changements définis dans l'avoir des actionnaires entre le 10 décembre 1986 et le 10 décembre 1988. En tout temps après les 18 premiers mois, mais avant l'expiration des 20 premiers mois à compter du 10 décembre 1986, Allied-Lyons peut demander à Gulf de lui vendre ses actions ordinaires de HW-GW moyennant un prix d'achat égal au prix auquel Gulf pourrait forcer Allied-Lyons à acheter lesdites actions ou, si cette somme est plus élevée, à la juste valeur marchande de ses actions au 10 décembre 1988, établie par des évaluateurs indépendants. Après le 10 décembre 1988, si l'une ou l'autre des parties désire vendre la totalité ou toute partie de ses actions ordinaires ou privilégiées de HW-GW, elle doit d'abord offrir de les vendre à l'autre partie.

De plus, si un changement de contrôle vise en tout temps Allied-Lyons, Gulf peut demander à cette dernière de lui vendre ses actions ordinaires de HW-GW. Allied-Lyons a le droit d'exiger de Gulf qu'elle lui vende ses actions ordinaires de HW-GW si O&Y cesse de posséder ou de contrôler directement ou indirectement au moins 25 % des actions comportant droit de vote de HW-GW ou si un changement de contrôle affecte Gulf ou O&Y. Dans chaque cas, si l'événement déclencheur a lieu avant le 10 décembre 1988, le prix d'achat applicable sera un montant établi en fonction du prix d'achat payé par Allied-Lyons dans le cadre de la vente de la totalité de l'entreprise, redressé pour refléter certains changements définis dans l'avoir des actionnaires depuis le 10 décembre 1986, et si l'événement déclencheur survient par la suite, le prix d'achat applicable sera la juste valeur marchande des actions, établie par des évaluateurs indépendants.

#### *Renseignements financiers choisis*

Le tableau suivant présente des renseignements financiers choisis relatifs à HW-GW pour les périodes indiquées. Les renseignements financiers choisis pour les cinq exercices compris dans la période de cinq ans terminée le 31 août 1986 sont tirés des états financiers consolidés vérifiés de HW-GW. Les renseignements financiers choisis pour les périodes terminées les 30 novembre 1986 et 1985 sont tirés d'états financiers consolidés non vérifiés. De l'avis de la direction, ces états financiers périodiques reflètent tous les redressements, soit les régularisations habituelles récurrentes, nécessaires à une présentation fidèle. Les résultats périodiques peuvent ne pas être représentatifs des résultats de toute autre période ou de l'exercice.



|                                  | Période de<br>trois mois<br>arrêtée au<br>30 novembre |        | Exercice terminé le 31 août                                             |          |          |          |          |
|----------------------------------|-------------------------------------------------------|--------|-------------------------------------------------------------------------|----------|----------|----------|----------|
|                                  | 1986                                                  | 1985   | 1986                                                                    | 1985     | 1984     | 1983     | 1982     |
|                                  | (non vérifié)                                         |        | (non visé par le rapport des vérificateurs)<br>(en millions de dollars) |          |          |          |          |
| Produits .....                   | 530 \$                                                | 546 \$ | 1 656 \$                                                                | 1 639 \$ | 1 567 \$ | 1 568 \$ | 1 675 \$ |
| Bénéfice d'exploitation .....    | 96                                                    | 114    | 199                                                                     | 286      | 231      | 224      | 254      |
| Bénéfice (1) .....               | 61                                                    | 75     | 150                                                                     | 192      | 112      | 102      | 68       |
| Marge brute d'autofinancement .. | 74                                                    | 95     | 201                                                                     | 295      | 250      | 252      | 341      |
| Fonds de roulement .....         | 867                                                   | 840    | 841                                                                     | 730      | 638      | 748      | 950      |
| Actif total .....                | 2 605                                                 | 2 461  | 2 502                                                                   | 2 418    | 2 232    | 2 214    | 2 456    |
| Dette à long terme .....         | 228                                                   | 289    | 227                                                                     | 292      | 396      | 531      | 830      |

NOTE :

1) HW-GW a inscrit, comme postes extraordinaires, des provisions pour perte de valeur des biens miniers aux États-Unis. La ventilation du prix payé par GW Limited pour l'achat des biens reflète leur valeur la moins élevée. Ces postes extraordinaires ne sont pas inclus dans les résultats.

Les renseignements financiers résumés ci-dessus reflètent les comptes au coût d'origine de HW-GW. Le prix payé par GW Limited, et par la suite Allied-Lyons, pour acquérir une participation dans HW-GW diffère de ces coûts d'origine.

Étant donné l'acquisition de HW-GW par Allied-Lyons le 9 décembre 1986, à un montant excédant ces montants au coût d'origine, et la répartition qui résulte de cet excédent entre l'actif et le passif de HW-GW, les montants au coût d'origine de l'actif total ne sont pas représentatifs des montants futurs. De plus, l'amortissement de cet excédent ne se répercute pas sur les résultats au coût d'origine de HW-GW. Relativement à l'acquisition de HW-GW par Allied-Lyons et au rachat par Gulf d'une participation de 49 % dans la première, le capital de HW-GW a été restructuré. Cette restructuration a donné lieu à l'émission d'une nouvelle dette à long terme et d'actions privilégiées de HW-GW. Les frais d'intérêt et de dividende s'y rapportant n'influent pas non plus sur les résultats au coût d'origine de HW-GW.

Les renseignements financiers pour la période de trois mois arrêtée au 28 février 1987, compte tenu de l'incidence de l'acquisition de HW-GW par Allied-Lyons dont il est question ci-dessus, s'établissent comme suit :

|                                     | Période de trois mois<br>arrêtée au 28 février 1987<br>(en millions de dollars) |
|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Produits .....                      | 402                                                                             |
| Bénéfice d'exploitation .....       | 43                                                                              |
| Bénéfice .....                      | 33                                                                              |
| Marge brute d'autofinancement ..... | 50                                                                              |
| Fonds de roulement .....            | 1 088                                                                           |
| Actif total .....                   | 3 439                                                                           |
| Dette à long terme .....            | 1 145                                                                           |

Les renseignements financiers choisis pour la période arrêtée au 28 février 1987 sont tirés des états financiers consolidés non vérifiés. De l'avis de la direction, ces états périodiques reflètent tous les redressements, soit les régularisations habituelles récurrentes, nécessaires à une présentation fidèle. Les résultats périodiques peuvent ne pas être représentatifs des résultats de toute autre période ou de l'exercice.

*Activités de HW-GW*

Les renseignements suivants sur l'entreprise de HW-GW ont été fournis à Gulf par la direction de HW-GW.

HW-GW et certaines de ses filiales s'occupent de l'entreprise de spiritueux distillés auparavant exploitée par HWR par l'entremise de ses filiales. Les filiales de HW-GW comprennent Les Distilleries Corby Limitée dans laquelle une participation comportant droit de vote de 52 % et une participation à l'avoir de 48 % sont détenues. HW-GW fait partie des plus importants distilleurs au monde. Les principales marques de HW-GW sont le whisky



Canadian Club, le whisky écossais Ballantine, le cognac Courvoisier, la liqueur Kahlua, la liqueur Tia Maria et la gamme de liqueurs Hiram Walker vendues aux États-Unis. HW-GW fabrique ses produits au Canada, aux États-Unis, en Écosse, en France, au Mexique et en Jamaïque et les met en marché dans le monde entier. De plus, HW-GW commercialise, tant au Canada qu'aux États-Unis, des produits de marque fabriqués par des sociétés ne faisant pas partie de son groupe qui se trouvent surtout en Europe. HW-GW possède 12 % du groupe de sociétés Bacardi, première société mondiale de production et de mise en marché de rhums; 25 % de The Drambuie Liqueur Company Limited, société qui produit et met en marché le Drambuie, liqueur écossaise; 23 % de Pedro Domecq S.A., première société qui produit et met en marché des brandies et sherries en Espagne; et la totalité de J. Moreau et Fils, producteur de vins français de qualité et de table.

*Mise en marché.* HW-GW met en marché plus de 100 de ses propres marques et agit en qualité de mandataire de mise en marché pour de nombreuses autres marques. Les principales marques au Canada et aux États-Unis sont les suivantes :

### Canada

#### *Whiskies canadiens*

Canadian Club Classic  
Canadian Club  
Walker's Special Old  
Gooderham's Bonded Stock  
Wiser's DeLuxe  
Corby's Royal Reserve

#### *Whiskies écossais importés*

Ballantine's  
Lauder's

#### *Liqueurs importées*

Kahlua  
Drambuie  
Tia Maria  
Haagen-Dazs  
Southern Comfort\*

#### *Gins secs de Londres*

Hiram Walker's Crystal  
Beefeater\*

#### *Liqueurs canadiennes*

Hiram Walker's  
Meagher's

#### *Vins importés*

J. Moreau et Fils (France)  
Langenbach and Company (Allemagne)\*  
Tarride Ledroit & Cie (France)\*  
Vins représentés par La Distillerie Meagher Limitée

#### *Vodkas*

Hiram Walker's Crystal  
Skol  
Moskovskaya\*

#### *Rhums*

Government House  
Maraca  
Lamb's

#### *Cognac*

Courvoisier

### États-Unis

#### *Whiskies canadiens importés*

Canadian Club Classic  
Canadian Club  
Royal Canadian  
Northern Light  
Gooderham's Rich & Rare

#### *Whiskies écossais importés*

Ballantine's  
Lauder's  
Old Smuggler  
Grand Macnish

#### *Whiskies bourbon américains de bouillie acidulée*

Maker's Mark

#### *Vins de qualité de la Californie*

Callaway Vineyards

#### *Whiskies bourbon ordinaires*

Walker's Deluxe  
Ten High

#### *Whiskies américains mélangés*

Imperial

#### *Cognacs*

Courvoisier  
Salignac



#### *Vins fins importés*

J. Moreau et Fils (France)  
Vins représentés par  
Frederick Wildman & Sons, Limited

#### *Vodkas*

Hiram Walker's Crystal Palace

#### *Gins secs de Londres*

Hiram Walker's Crystal Palace  
Booth's\*

\*Marques d'autres sociétés mises en marché par HW-GW

#### *Tequila*

Two Fingers  
Arandas

#### *Liqueurs importées*

Kahlua  
Drambuie  
Tia Maria  
Haagen-Dazs

#### *Liqueurs américaines*

Hiram's Walker's

Aux États-Unis, HW-GW vend ses produits à deux grandes catégories de clients. Dans 32 États et dans le district de Columbia, les ventes sont effectuées à des distributeurs en gros qui achètent et commercialisent aussi d'autres marques de spiritueux distillés. Dans les 18 États *de contrôle* où le gouvernement s'occupe de la distribution, les ventes sont effectuées à l'État et à des régies des alcools locales. Au Canada, les ventes sont effectuées exclusivement aux régies des alcools gouvernementales dans dix provinces et deux territoires. À l'extérieur du Canada et des États-Unis, les produits de HW-GW sont commercialisés par des membres du groupe ou des distributeurs indépendants. Au cours de 1986, aucun client indépendant ni groupe de clients liés ne représentaient plus de 10 % du total des revenus.

L'industrie des spiritueux distillés est hautement concurrentielle. Comme la plupart des autres entreprises dans l'industrie, HW-GW engage des dépenses importantes pour la publicité de ses marques, surtout dans les revues et les journaux et par les panneaux-réclames.

*Installations de production.* La production des whiskies comprend la conversion de l'amidon des grains de céréale en glucose qui est alors fermenté. Ce produit est par la suite distillé et le distillat qui en résulte est mélangé et vieilli dans des fûts de chêne. Les particularités de chaque marque sont déterminées principalement par les matières premières utilisées, la technique de distillation, le procédé de mélange avant et après le vieillissement, la durée du processus de vieillissement et le genre de fûts utilisés pour le processus.

Les activités de distillation, de vieillissement, de mélange et d'embouteillage sont menées dans des usines entièrement intégrées au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Les installations sont situées à Walkerville et à Corbyville en Ontario, à Kelowna en Colombie-Britannique, à Dumbarton en Écosse et à Loretto au Kentucky. HW-GW exploite aussi plusieurs distilleries de whisky de malt en Écosse. La capacité quotidienne combinée des distilleries de tous les pays est d'environ 280 000 gallons-preuve US. Les distilleries ne fonctionnent pas à pleine capacité, ce qui traduit la maturité de l'industrie.

En outre, HW-GW fait vieillir, mélange et embouteille du cognac à Jarnac et à Cognac en France, fabrique le Kahlua à Mexico et le Tia Maria à Kingston en Jamaïque, exploite une usine pour le mélange et l'embouteillage des liqueurs à Fort Smith en Arkansas, exploite une usine de mélange et d'embouteillage d'une gamme complète de produits à Burlingame en Californie, produit des vins de qualité à Temecula en Californie et produit des vins de qualité et de table à Chablis, en France. La capacité quotidienne d'embouteillage globale est d'environ 152 000 caisses.

Aux États-Unis, les services de distilleurs indépendants sont utilisés surtout pour la distillation et le vieillissement du bourbon et des whiskies américains mélangés conformément aux spécifications de HW-GW.

*Stocks et matières premières.* Des stocks importants de whiskies et de cognacs en cours de vieillissement sont maintenus pour satisfaire aux besoins de chaque marque particulière. Les whiskies et les cognacs sont vieillis dans des fûts de chêne pendant diverses périodes, généralement de 4 à 12 ans. Des stocks de matières premières, de fournitures et de produits finis sont aussi conservés. La valeur marchande de ces stocks, que HW-GW évalue être de loin supérieure à leur valeur comptable, dépend en grande partie des marques de commerce HW-GW et en conséquence, se répercutera sur le bénéfice à venir lorsque le produit sera vieilli, embouteillé et vendu.

Parmi les principales matières premières utilisées dans la production des spiritueux distillés, on compte les grains de céréale, principalement le maïs et l'orge. Ces grains sont achetés sur le marché libre auprès de nombreux fournisseurs.



Des fûts de chêne sont utilisés pour l'entreposage du whisky, du cognac et d'autres spiritueux durant le processus du vieillissement. Des fûts neufs et d'occasion sont achetés, au besoin, auprès de sources extérieures. L'usine de HW-GW à Hillsboro, en Illinois, produit environ 58 % des bouteilles canadiennes et américaines dont HW-GW a besoin et le reste est acheté auprès de fournisseurs indépendants. On n'a connu aucune pénurie d'approvisionnement en matières premières, en fûts, ou en bouteilles.

### *Réglementation et imposition*

L'exploitation de HW-GW est assujettie à une imposante réglementation gouvernementale dans tous les domaines de son entreprise, y compris les installations de production, la commercialisation, la fixation des prix, l'emballage et la publicité. Aux États-Unis, HW-GW doit, dans de nombreux États, déposer ou publier des prix jusqu'à trois mois avant qu'elle puisse changer de prix. En outre, de nombreux États exigent que les distilleries attestent que les prix demandés ne sont pas plus élevés que les prix dans d'autres États. Au Canada, les changements de prix doivent être approuvés au préalable par les provinces.

Aux États-Unis et au Canada, les produits sont assujettis à des taxes d'accise ou à des droits de douane importants. En outre, plusieurs États et provinces ajoutent par la suite des impôts et des majorations sur les ventes de spiritueux aux clients.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1985, la taxe d'accise fédérale des États-Unis a augmenté de 19 %, ce qui a haussé le montant des taxes fédérales et d'État imposées sur les bouteilles de spiritueux distillés pour le faire passer à environ 48 % du prix de détail. L'augmentation de la taxe a eu un effet défavorable sur la consommation.

Au Canada, le gouvernement fédéral a augmenté la taxe d'accise sur les spiritueux distillés de 2 % à compter de mai 1985 et de 4 % à compter de février 1986. De plus, la taxe de vente fédérale a augmenté de 12 à 15 % depuis octobre 1985. Étant donné que les majorations et les taxes de vente provinciales utilisent comme assiette le prix de vente des fabricants et les deux taxes fédérales sur les spiritueux, une augmentation des taxes fédérales augmente automatiquement la taxe provinciale. Les taxes fédérales et les majorations provinciales représentent environ 83 % du prix de détail moyen d'une bouteille de spiritueux.

HW-GW et ses associations commerciales poursuivent leur opposition aux niveaux élevés d'imposition de l'industrie. De plus, un plus juste équilibre est recherché dans l'imposition des divers types de boissons alcooliques.

### *Employés*

Au 28 février 1987, HW-GW comptait 5 800 employés, dont 50 % étaient visés par des conventions collectives.

### **Actionnaire principal**

À la date de mise en application, d'après le nombre d'actions ordinaires de Gulf en circulation détenues au 30 avril 1987, autant que sache la direction de Gulf, la seule personne qui serait directement ou indirectement propriétaire réel de plus de 5 % des actions ordinaires de GW Limited en circulation ou exercerait un contrôle ou une emprise sur lesdites actions est la suivante :

| <u>Nom et adresse du propriétaire réel</u>                                                                                    | <u>Nombre d'actions ordinaires de GW Limited devant faire l'objet d'une propriété réelle</u> | <u>Pourcentage d'actions ordinaires de GW Limited en circulation</u> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Olympia & York Developments Limited* .....<br>32 <sup>e</sup> étage<br>1 First Canadian Place<br>Toronto (Ontario)<br>M5X 1B5 | 30 757 378                                                                                   | 78,6 %                                                               |

\*Ainsi que ses filiales en propriété exclusive

Toutes les actions ordinaires d'O&Y Developments appartiennent directement ou indirectement en propriété réelle à des membres de la famille Reichmann.



## **Description du capital-actions**

Voici un aperçu des principales caractéristiques du capital-actions de GW Limited qui est assujéti aux dispositions plus détaillées des statuts de GW Limited.

Le capital autorisé de GW Limited se compose d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang (les *actions privilégiées de premier rang de GW Limited*) pouvant être émises en séries, d'un nombre illimité d'actions privilégiées de deuxième rang (les *actions privilégiées de deuxième rang de GW Limited*) pouvant être émises en séries, et d'un nombre illimité d'actions ordinaires (les *actions ordinaires de GW Limited*), dont 39 143 853 actions ordinaires de GW Limited seront émises et en circulation à la date de mise en application.

GW Limited a autorisé l'émission proportionnelle, à tous les porteurs d'actions ordinaires de GW Limited en circulation, inscrits à la date de cette émission, de droits de souscription d'actions ordinaires de GW Limited additionnelles pour recueillir 300 millions de dollars avant le 31 décembre 1987 si tous les droits sont exercés.

### ***Actions privilégiées de premier rang de GW Limited***

Les actions privilégiées de premier rang de GW Limited peuvent être émises en séries à l'occasion moyennant la contrepartie unitaire et avec la désignation, les caractéristiques, y compris des droits de préemption, de rachat ou de conversion, et le nombre d'actions de chaque série que fixera le conseil d'administration de GW Limited avant l'émission desdites actions. Les actions privilégiées de premier rang de GW Limited font partie de la catégorie d'actions de rang prioritaire en ce qui a trait au droit de leurs porteurs aux dividendes et à la participation lors d'une liquidation.

Les actions privilégiées de premier rang de GW Limited de chaque série se classent à égalité avec les actions privilégiées de premier rang de GW Limited ou de toute autre série à l'égard des dividendes et du remboursement du capital. Les porteurs des actions privilégiées de premier rang de GW Limited n'ont aucun droit de vote en tant que catégorie, sauf tel qu'il est prévu par la loi ou tel qu'il est décrit dans le cadre de la modification apportée aux dispositions de catégorie se rattachant aux actions privilégiées de premier rang de GW Limited décrites ci-dessous. Les porteurs des actions privilégiées de premier rang de GW Limited n'ont pas le droit de voter distinctement en tant que catégorie, ni de faire valoir leurs droits de dissidence à l'égard d'une modification apportée aux statuts de GW Limited qui mettrait en vigueur une proposition visant à créer une nouvelle catégorie d'actions de rang prioritaire ou égal aux actions privilégiées de premier rang de GW Limited. Les dispositions de catégorie se rattachant aux actions privilégiées de premier rang de GW Limited ne peuvent être modifiées sans l'approbation alors exigée par la loi, sous réserve d'une exigence minimale du consentement ou de l'approbation donnée par résolution signée par tous les porteurs desdites actions ou adoptée lors d'une assemblée des porteurs de ces actions par 66 2/3 % des votes exprimés à l'assemblée.

### ***Actions privilégiées de deuxième rang de GW Limited***

Les actions privilégiées de deuxième rang de GW Limited sont, en tant que catégorie, assorties de caractéristiques presque similaires à celles des actions privilégiées de premier rang de GW Limited, sauf qu'elles prennent un rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang de GW Limited, mais se classent devant toutes les autres actions de GW Limited en ce qui a trait au droit de leurs porteurs de recevoir des dividendes et à leur participation lors d'une liquidation.

### ***Actions ordinaires de GW Limited***

Les porteurs d'actions ordinaires de GW Limited ont le droit d'exprimer un vote pour chaque action dont ils sont propriétaires inscrits à l'égard de toutes les questions soumises au vote des actionnaires (sauf les questions à l'égard desquelles seuls les porteurs d'une autre catégorie d'actions ont le droit de voter) et, sous réserve des droits des porteurs des actions privilégiées de premier rang de GW Limited et des actions privilégiées de deuxième rang de GW Limited, ils ont le droit de recevoir proportionnellement les dividendes pouvant être déclarés par les administrateurs à même les fonds légalement disponibles à cette fin et de recevoir proportionnellement le reliquat des biens de GW Limited à la dissolution. Les porteurs des actions ordinaires de GW Limited n'ont aucun droit de



préemption, de rachat ou de conversion. Toutes les actions ordinaires de GW Limited seront émises à titre d'actions entièrement libérées.

## Politique et restrictions visant les dividendes

GW Limited n'a pas encore de politique en matière de dividendes. D'après les fonds autogénérés prévisionnels, on ne s'attend pas à ce que des dividendes soient versés sur les actions ordinaires de GW Limited dans l'avenir immédiat. Les actes de fidéicommis et les conventions se rapportant à certaines obligations de la dette à long terme et certaines garanties de HWR Holdings renferment des engagements limitant le transfert de fonds à GW Limited par HWR Holdings et ses filiales.

## Dirigeants

### Administrateurs

Voici le nom des administrateurs de GW Limited, la municipalité de leur résidence, leur âge, leur occupation principale, la durée de leur mandat à titre d'administrateurs et le nombre d'actions ordinaires de GW Limited dont ils auraient été propriétaires réels si l'arrangement était entré en vigueur à la date des présentes (1) (2) (3) :

| <u>Nom et municipalité de résidence</u>                             | <u>Âge</u> | <u>Occupation principale</u>                                                                                           | <u>Nombre d'actions ordinaires de GW Limited faisant directement ou indirectement l'objet d'une propriété réelle au 30 avril 1987</u> |
|---------------------------------------------------------------------|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| JOHN DYKES ALLAN . . . . .<br>Mississauga (Ontario)                 | 61         | Président du conseil, président et chef de la direction, Stelco Inc. (aciérie)                                         | 45                                                                                                                                    |
| MYLES NORMAN ANDERSON . . . . .<br>Vancouver (Colombie-Britannique) | 56         | Administrateur d'entreprise                                                                                            | 200                                                                                                                                   |
| HOWARD WOELFERT BLAUVELT . . . . .<br>Charlottesville, Virginie     | 70         | Conseiller commercial et administrateur d'entreprise                                                                   | —                                                                                                                                     |
| ROBERT JOHN BUTLER . . . . .<br>Bolton (Ontario)                    | 64         | Conseiller commercial et président du conseil d'administration, Urban Transportation Development Corporation Ltd.      | 80                                                                                                                                    |
| MARSHALL ALBERT COHEN . . . . .<br>Toronto (Ontario)                | 52         | Président et chef de la direction, Olympia & York Enterprises Limited (portefeuille de placements)                     | —                                                                                                                                     |
| EDWARD HAMON CRAWFORD . . . . .<br>Toronto (Ontario)                | 61         | Président du conseil, président et chef de la direction, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (assurance-vie) | 550                                                                                                                                   |
| BERND KRAFFT KOKEN . . . . .<br>Toronto (Ontario)                   | 61         | Président du conseil, président et chef de la direction, Abitibi-Price Inc.                                            | 138                                                                                                                                   |
| DAVID STRUAN ROBERTSON LEIGHTON . . .<br>London (Ontario)           | 59         | Administrateur, National Centre for Management, Research and Development                                               | 301                                                                                                                                   |
| STUART KEITH MCWALTER . . . . .<br>Calgary (Alberta)                | 61         | Président et chef de la direction, Ressources Gulf Canada                                                              | 2 329                                                                                                                                 |



| Nom et municipalité de résidence                     | Âge | Occupation principale                                                                                                                                                                                                                                             | Nombre d'actions ordinaires de GW Limited faisant directement ou indirectement l'objet d'une propriété réelle au 30 avril 1987 |
|------------------------------------------------------|-----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| GILBERT IRVING NEWMAN . . . . .<br>Toronto (Ontario) | 65  | Vice-président à la direction, Olympia & York Developments Limited (promotion et placements immobiliers; distribution de matériaux de construction; et, par le biais de filiales, industrie des produits forestiers, secteur de l'énergie et courtage immobilier) | —                                                                                                                              |
| ALFRED POWIS . . . . .<br>Toronto (Ontario)          | 56  | Président du conseil et chef de la direction, Noranda Inc. (extraction, métallurgie, fabrication et produits forestiers)                                                                                                                                          | 200                                                                                                                            |
| ALBERT REICHMANN . . . . .<br>Toronto (Ontario)      | 58  | Président, Olympia & York Developments Limited                                                                                                                                                                                                                    | (3)                                                                                                                            |
| PAUL REICHMANN . . . . .<br>Toronto (Ontario)        | 56  | Premier vice-président à la direction et secrétaire, Olympia & York Developments Limited                                                                                                                                                                          | (3)                                                                                                                            |
| JOHN LENTIS STOIK . . . . .<br>Toronto (Ontario)     | 67  | Administrateur d'entreprise                                                                                                                                                                                                                                       | 1 986                                                                                                                          |

NOTES :

- 1) Si l'arrangement avait pris effet à la date des présentes, les administrateurs et membres de la haute direction autres qu'Albert et Paul Reichmann auraient été propriétaires, en tant que groupe, d'actions ordinaires de GW Limited représentant moins de un dixième de un pour cent du nombre total d'actions ordinaires de GW Limited en circulation.
- 2) Tous les administrateurs de GW Limited ont été élus le 7 mai 1987 et sont citoyens canadiens, sauf H.W. Blauvelt qui est citoyen des États-Unis.
- 3) O&Y Developments est propriétaire réel de 154 089 140 actions ordinaires de Gulf (dont 302 250 actions ordinaires de Gulf pouvant être émises à l'exercice de 116 250 bons de souscription de Gulf en circulation qui appartiennent en propriété réelle à O&Y Developments), portant ainsi à 30 757 378 la propriété réelle des actions ordinaires de GW Limited (avant l'exercice des bons de souscription de Gulf). Tous les droits de vote d'O&Y Developments appartiennent directement ou indirectement en propriété réelle à des membres de la famille Reichmann, dont Albert et Paul Reichmann qui sont frères. Avec Ralph Reichmann, ces administrateurs dirigent les activités et dictent les politiques en matière de placements et ils assument la responsabilité principale de l'exploitation journalière d'O&Y Developments.

Aucun des administrateurs précités n'est propriétaire réel d'actions comportant droit de vote d'une filiale de GW Limited ou de sa société mère, à l'exception du fait que des dirigeants de GW Limited, autres que A. Reichmann et P. Reichmann, possèdent des actions comportant droit de vote de Consumers qui représentent moins de 1 % du nombre total d'actions comportant droit de vote en circulation de Consumers et O&Y Developments appartient directement ou indirectement en propriété réelle à des membres de la famille Reichmann, dont Albert, Paul et Ralph Reichmann.

Tous les administrateurs de GW Limited exercent depuis plus de cinq ans leur occupation actuelle ou ont occupé d'autres fonctions de direction auprès des sociétés ou entreprises au service desquelles ils se trouvent actuellement, sauf : M.N. Anderson qui, avant le 16 octobre 1986, était président du conseil et chef de la direction de Cominco Ltée; M.A. Cohen qui, avant le 1<sup>er</sup> septembre 1985, était sous-ministre des Finances, gouvernement du Canada et, avant novembre 1982, était sous-ministre de l'Énergie, gouvernement du Canada; et D.S.R. Leighton



qui, avant novembre 1986, était vice-président du conseil et, auparavant, président du conseil, Nabisco Brands Ltée, et, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1983, président et chef de la direction, comité organisateur des XV<sup>e</sup> jeux olympiques d'hiver et, avant le 1<sup>er</sup> septembre 1982, président et chef de la direction, centre de l'éducation permanente de Banff.

Certains administrateurs de GW Limited sont également administrateurs de sociétés assujetties autres que Gulf et Abitibi en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Exchange Act of 1934*. Il s'agit de : J.D. Allan chez Corporation Moore Limitée; M.N. Anderson chez Solvex Explorations Ltd.; H.W. Blauvelt chez Colgate-Palmolive Company, Bankers Trust New York Corporation, General Re Corporation; M.A. Cohen chez IPL; E.H. Crawford chez Corporation Moore Limitée; D.S.R. Leighton chez Rio Algom Limitée; S.K. McWalter chez IPL; G.I. Newman chez IPL et Landmark Land Company, Inc.; A. Powis chez MacMillan Bloedel Limitée et les Mines Placer Limitée; A. Reichmann chez Landmark Land Company, Inc.; et P. Reichmann chez Rockefeller Center Properties, Inc.

### *Comités du conseil*

Le comité de direction peut exercer des pouvoirs du conseil d'administration dans la gestion et l'administration de l'entreprise et des affaires de GW Limited, sauf les pouvoirs que la LCO réserve au conseil d'administration. Le comité de direction agit également en qualité de comité de nomination du conseil. Dans ses fonctions de comité de nomination, le comité de direction étudie la candidature des personnes qui sont recommandées à l'élection au poste d'administrateur par des membres du conseil et par des actionnaires lorsque ceux-ci soumettent une demande écrite au siège social de GW Limited à titre de proposition des actionnaires avant la préparation de la circulaire d'information de la direction pour une assemblée annuelle des actionnaires. Ce comité se compose actuellement de M.A. Cohen, E.H. Crawford, G.I. Newman, A. Powis et A. Reichmann.

Le comité de vérification revoit et évalue le domaine d'application de la vérification, les pratiques comptables et les normes de présentation de l'information, la vérification interne, les contrôles internes, certaines procédures de sécurité et d'autres questions jugées appropriées et à cette fin, il consulte les vérificateurs et le contrôleur de GW Limited. Ce comité se compose actuellement de J.D. Allan, H.W. Blauvelt, R.J. Butler, D.S.R. Leighton et G.I. Newman.

Ces deux comités ont été mis sur pied et leurs membres ont été choisis lors d'une assemblée des administrateurs de GW Limited qui a eu lieu le 8 mai 1987.

Chaque administrateur qui n'est pas employé de GW Limited reçoit une rémunération annuelle de 12 000 \$ pour ses services en cette qualité, plus 600 \$ pour chaque réunion du conseil et d'un comité à laquelle il assiste, sous réserve d'une réduction à 300 \$ pour chaque réunion de comité qui a lieu le même jour où se déroule une réunion du conseil ou d'un autre comité. Les administrateurs qui sont employés de GW Limited n'ont reçu aucune rémunération à titre de membres du conseil ou de ses comités.

### *Membres de la haute direction*

Voici les membres de la haute direction de GW Limited, la municipalité de leur résidence, leur âge, leur occupation principale et la durée de leur mandat :

| <u>Nom et municipalité de résidence</u>              | <u>Âge</u> | <u>Fonctions et occupation principale</u>                                                                                                    | <u>Mandat depuis</u> |
|------------------------------------------------------|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| GILBERT STUART BENNETT .....<br>Toronto (Ontario)    | 50         | Premier vice-président                                                                                                                       | 1987                 |
| MARSHALL ALBERT COHEN .....<br>Toronto (Ontario)     | 52         | Président du conseil, président et chef de la direction, GW Limited; président et chef de l'exploitation, Olympia & York Enterprises Limited | 1987                 |
| LIONEL GEORGE DODD .....<br>Toronto (Ontario)        | 47         | Premier vice-président et chef de direction des finances                                                                                     | 1987                 |
| ROBERT WILLIAM MARTIN .....<br>Mississauga (Ontario) | 50         | Président et chef de la direction, The Consumers' Gas Company Ltd.                                                                           | 1987                 |



| <u>Nom et municipalité de résidence</u>          | <u>Âge</u> | <u>Fonctions et occupation principale</u>                                                                           | <u>Mandat depuis</u> |
|--------------------------------------------------|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| GILBERT IRVING NEWMAN .....<br>Toronto (Ontario) | 65         | Vice-président à la direction, GW Limited,<br>vice-président à la direction, Olympia &<br>York Developments Limited | 1987                 |
| JOHN BRUCE PETRIE .....<br>Mississauga (Ontario) | 43         | Vice-président et contrôleur                                                                                        | 1987                 |
| ROBERT JOHN REID .....<br>Unionville (Ontario)   | 33         | Secrétaire                                                                                                          | 1987                 |
| JOHN ROBERT TYSALL .....<br>Toronto (Ontario)    | 49         | Vice-président et trésorier                                                                                         | 1987                 |

Tous les membres de la haute direction de GW Limited dont les noms sont énumérés ci-dessus sont citoyens canadiens et s'occupent de manière active des affaires de Gulf, de ses sociétés devancières ou des membres de son groupe depuis plus de cinq ans en y occupant divers postes de gestion et de direction, sauf G.S. Bennett qui, avant décembre 1986, était conseiller auprès de GSB Consulting Limited, avant le 27 décembre 1985, président et chef de la direction de Canadair Limitée (fabrication d'équipement aérospatial) et avant le 31 janvier 1983, président et chef de la direction de Comstock International Ltée (génie civil, électrique et mécanique); et M.A. Cohen, tel qu'il est indiqué dans la présente section sous la rubrique *Administrateurs*.

#### ***Régimes de rémunération***

GW Limited offrira des régimes de rémunération sensiblement similaires à ceux qu'offre RGC.

#### ***Assurance sur la responsabilité des dirigeants***

GW Limited offre une assurance sur la responsabilité des dirigeants qui la protège des pertes qu'elle peut subir à la suite du remboursement des dirigeants, lorsque cela est permis, ou de l'indemnisation directe de ces derniers lorsqu'un remboursement d'entreprise n'est pas autorisé par la loi. Elle est ainsi protégée de toute responsabilité que peuvent contracter les dirigeants à ce titre pour GW Limited et ses filiales, y compris les coûts assujettis aux exclusions courantes des polices.

#### **Vérificateurs, agents des transferts et agents chargés de la tenue des registres**

Les vérificateurs de GW Limited sont Clarkson Gordon, Royal Trust Tower, Toronto-Dominion Centre, Toronto (Ontario) et Price Waterhouse, Toronto-Dominion Bank Tower, Toronto-Dominion Centre, Toronto (Ontario). Les agents des transferts et agents chargés de la tenue des registres des actions ordinaires de GW Limited sont La Société Canada Trust, à ses bureaux principaux à Vancouver, Calgary, Regina, Winnipeg, Toronto, Montréal, Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), Charlottetown, Halifax et St. John's (Terre-Neuve) au Canada, et Registrar and Transfer Company, 10 Commerce Drive, Cranford, New Jersey, aux États-Unis.

### **ASSEMBLÉE ANNUELLE**

L'assemblée a été convoquée à titre d'assemblée annuelle pour recevoir le rapport des vérificateurs, les états financiers consolidés de Gulf pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986 ainsi que le rapport des vérificateurs s'y rapportant, pour élire les administrateurs, pour nommer les vérificateurs et pour autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération.

#### **Élection des administrateurs**

La durée du mandat de chaque administrateur actuel de Gulf prend fin immédiatement avant l'élection des administrateurs lors de l'assemblée annuelle. Si la résolution sur l'arrangement est approuvée, on s'attend à proposer la candidature des personnes suivantes à l'élection au poste d'administrateur de Gulf (c'est-à-dire RGC après la date de mise en application) dont le mandat se terminera à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de RGC ou jusqu'à ce que leur successeur soit dûment élu ou nommé. Si une vacance survient au sein de ces candidats, les représentants de la direction nommés dans les procurations pourront exercer le pouvoir discrétionnaire que celles-ci leur accordent en faveur de l'élection de toute autre personne désignée par la direction. Cependant, Gulf ne s'attend pas à ce que cela se produise.



Voici les candidats proposés au poste d'administrateur, la municipalité de leur résidence, leur âge, leur occupation principale, la durée de leur mandat à titre d'administrateurs et le nombre d'actions ordinaires de Gulf et d'actions privilégiées de premier rang, série 1, de Gulf dont ils sont propriétaires (1)(2) :

| Nom et municipalité de résidence | Âge | Occupation principale                                                                                                                                                                                                                                             | Administrateur de Gulf depuis | Nombre approximatif d'actions de Gulf faisant directement ou indirectement l'objet d'une propriété réelle au 30 avril 1987 |              |
|----------------------------------|-----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
|                                  |     |                                                                                                                                                                                                                                                                   |                               | Ordinaires                                                                                                                 | Privilégiées |
| JOHN DYKES ALLAN . . . . .       | 61  | Président du conseil, président et chef de la direction, Stelco Inc. (aciérie)                                                                                                                                                                                    | 1979                          | 225                                                                                                                        | 225          |
| MISSISSAUGA (Ontario)            |     |                                                                                                                                                                                                                                                                   |                               |                                                                                                                            |              |
| MYLES NORMAN ANDERSON . . .      | 56  | Administrateur d'entreprise                                                                                                                                                                                                                                       | 1983                          | 1 000                                                                                                                      | 1 000        |
| VANCOUVER (Colombie-Britannique) |     |                                                                                                                                                                                                                                                                   |                               |                                                                                                                            |              |
| ROBERT JOHN BUTLER . . . . .     | 64  | Conseiller commercial et président du conseil d'administration, Urban Transportation Development Corporation Ltd.                                                                                                                                                 | 1985                          | 400                                                                                                                        | 200          |
| BOLTON (Ontario)                 |     |                                                                                                                                                                                                                                                                   |                               |                                                                                                                            |              |
| MARSHALL ALBERT COHEN . . .      | 52  | Président et chef de l'exploitation, Olympia & York Enterprises Limited (portefeuille de placements)                                                                                                                                                              | 1985                          | —                                                                                                                          | —            |
| TORONTO (Ontario)                |     |                                                                                                                                                                                                                                                                   |                               |                                                                                                                            |              |
| EDWARD HAMON CRAWFORD . . .      | 61  | Président du conseil, président et chef de la direction, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (assurance-vie)                                                                                                                                            | 1974                          | 2 750                                                                                                                      | 2 750        |
| TORONTO (Ontario)                |     |                                                                                                                                                                                                                                                                   |                               |                                                                                                                            |              |
| BERND KRAFFT KOKEN . . . . .     | 61  | Président du conseil, président et chef de la direction, Abitibi-Price Inc.                                                                                                                                                                                       | 1985                          | 694                                                                                                                        | —            |
| TORONTO (Ontario)                |     |                                                                                                                                                                                                                                                                   |                               |                                                                                                                            |              |
| DAVID STRUAN ROBERTSON . . .     | 59  | Administrateur, National Centre for Management, Research and Development                                                                                                                                                                                          | 1977                          | 1 505                                                                                                                      | 5            |
| LEIGHTON . . . . .               |     |                                                                                                                                                                                                                                                                   |                               |                                                                                                                            |              |
| LONDON (Ontario)                 |     |                                                                                                                                                                                                                                                                   |                               |                                                                                                                            |              |
| STUART KEITH MCWALTER . . .      | 61  | Président et chef de la direction, Ressources Gulf Canada                                                                                                                                                                                                         | 1984                          | 11 645                                                                                                                     | 10 100       |
| CALGARY (Alberta)                |     |                                                                                                                                                                                                                                                                   |                               |                                                                                                                            |              |
| GILBERT IRVING NEWMAN . . . .    | 65  | Vice-président à la direction, Olympia & York Developments Limited (promotion et placements immobiliers; distribution de matériaux de construction; et, par le biais de filiales, industrie des produits forestiers, secteur de l'énergie et courtage immobilier) | 1985                          | —                                                                                                                          | —            |
| TORONTO (Ontario)                |     |                                                                                                                                                                                                                                                                   |                               |                                                                                                                            |              |
| ALFRED POWIS . . . . .           | 56  | Président du conseil et chef de la direction, Noranda Inc. (extraction, métallurgie, fabrication et produits forestiers)                                                                                                                                          | 1970                          | 1 000                                                                                                                      | 1 000        |
| TORONTO (Ontario)                |     |                                                                                                                                                                                                                                                                   |                               |                                                                                                                            |              |
| ALBERT REICHMANN . . . . .       | 58  | Président, Olympia & York Developments Limited                                                                                                                                                                                                                    | 1986                          | (3)                                                                                                                        | (3)          |
| TORONTO (Ontario)                |     |                                                                                                                                                                                                                                                                   |                               |                                                                                                                            |              |



| Nom et municipalité de résidence              | Âge | Occupation principale                                                                    | Administrateur de Gulf depuis | Nombre approximatif d'actions de Gulf faisant directement ou indirectement l'objet d'une propriété réelle au 30 avril 1987 |              |
|-----------------------------------------------|-----|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
|                                               |     |                                                                                          |                               | Ordinaires                                                                                                                 | Privilégiées |
| PAUL REICHMANN . . . . . Toronto (Ontario)    | 56  | Premier vice-président à la direction et secrétaire, Olympia & York Developments Limited | 1986                          | (3)                                                                                                                        | (3)          |
| RALPH REICHMANN . . . . . Toronto (Ontario)   | 53  | Vice-président à la direction et trésorier, Olympia & York Developments Limited          | 1986                          | (3)                                                                                                                        | (3)          |
| JOHN LENTIS STOIK . . . . . Toronto (Ontario) | 67  | Administrateur d'entreprise                                                              | 1976                          | 9 934                                                                                                                      | 9 934        |

#### NOTES :

- 1) Les administrateurs actuels, les candidats proposés ci-dessus à l'élection au poste d'administrateur et les membres de la haute direction autres qu'Albert, Paul et Ralph Reichmann, ne possèdent aucun bon de souscription de Gulf et sont propriétaires réels, en tant que groupe, d'actions ordinaires de Gulf, qui représentent moins de un dixième de un pour cent du nombre total d'actions ordinaires de Gulf en circulation.
- 2) Tous les candidats proposés ci-dessus à l'élection au poste d'administrateur sont citoyens canadiens.
- 3) Ces administrateurs possèdent conjointement 2 687 300 actions privilégiées de premier rang, série 1, de Gulf et O&Y Developments possède 116 820 500 actions privilégiées de série 1 de Gulf. O&Y Developments est également propriétaire réel de 154 089 140 actions ordinaires de Gulf (dont 302 250 actions ordinaires de Gulf pouvant être émises à l'exercice de 116 250 bons de souscription de Gulf dont O&Y Developments est propriétaire réel). Toutes les actions comportant droit de vote d'O&Y Developments appartiennent directement et indirectement en propriété réelle à des membres de la famille Reichmann, dont Albert, Paul et Ralph Reichmann qui sont frères. Ces administrateurs dirigent les activités et dictent les politiques en matière de placements et assument la responsabilité première de l'exploitation journalière d'O&Y Developments.

Les titres à participation d'Abitibi sont détenus en propriété réelle par les personnes suivantes : R.J. Butler, 200 actions ordinaires; E.H. Crawford, 420 actions ordinaires; B.K. Koken, 15 000 actions ordinaires assorties d'une option lui permettant d'acquérir 74 000 actions ordinaires additionnelles.

Les dirigeants sont ensemble propriétaires réels, en tant que groupe, de 18 030 actions ordinaires qui représentent moins un pour cent du nombre total d'actions ordinaires en circulation de Consumers.

Sauf tel qu'il est indiqué ci-dessus, aucun administrateur précité n'est propriétaire réel d'actions comportant droit de vote d'une filiale ou de la société mère de Gulf, sauf O&Y Developments qui appartient directement ou indirectement en propriété réelle à des membres de la famille Reichmann, y compris Albert, Paul et Ralph Reichmann.

Tous les administrateurs dont la candidature est proposée ci-dessus à l'élection au poste d'administrateur occupent depuis plus de cinq ans leur occupation actuelle ou d'autres fonctions de direction auprès des sociétés ou entreprises au service desquelles ils sont actuellement, sauf M.N. Anderson qui, avant le 16 octobre 1986, était président du conseil et chef de la direction de Cominco Ltée, M.A. Cohen qui, avant le 1<sup>er</sup> septembre 1985, était sous-ministre des Finances, gouvernement du Canada et, avant novembre 1982, sous-ministre de l'Énergie, gouvernement du Canada, et D.S.R. Leighton qui, avant novembre 1986, était vice-président du conseil et auparavant, président du conseil, Nabisco Brands Ltée et avant le 1<sup>er</sup> janvier 1983, président et chef de la direction, comité organisateur des XV<sup>e</sup> jeux olympiques d'hiver et, avant le 1<sup>er</sup> septembre 1982, président et chef de la direction, centre de l'éducation permanente de Banff.

Certains des administrateurs dont la candidature est proposée ci-dessus à l'élection au poste d'administrateur sont également administrateurs d'autres sociétés assujetties, autres qu'Abitibi et GW Limited, en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Exchange Act of 1934*. Il s'agit de : J.D. Allan chez Corporation Moore Limitée, M.N. Anderson chez Solvex Explorations Ltd., M.A. Cohen chez IPL, E.H. Crawford chez Corporation Moore Limitée, D.S.R. Leighton chez Rio Algom Limitée, S.K. McWalter chez IPL, G.I. Newman chez IPL et



Landmark Land Company, Inc., A. Powis chez MacMillan Bloedel Limitée et les Mines Placer Limitée, A. Reichmann chez Landmark Land Company, Inc. et P. Reichmann chez Rockefeller Center Properties, Inc.

Les personnes suivantes qui sont actuellement administrateurs de Gulf ne se portent pas candidats à la réélection :

| Nom et municipalité de résidence                      | Âge | Occupation principale                                                                                                                  | Administrateur de Gulf depuis | Nombre d'actions de Gulf faisant directement ou indirectement l'objet d'une propriété réelle au 30 avril 1987 |              |
|-------------------------------------------------------|-----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
|                                                       |     |                                                                                                                                        |                               | Ordinaires                                                                                                    | Privilégiées |
| HOWARD WOELFERT BLAUVELT<br>Charlottesville, Virginia | 70  | Conseiller commercial et administrateur d'entreprise                                                                                   | 1985                          | —                                                                                                             | —            |
| EDWARD FRASER CREASE . . . . .                        | 70  | Président du conseil,<br>Alfred J. Bell & Grant Limited<br>(assurances générales)                                                      | 1974                          | 1 000                                                                                                         | 1 000        |
| KATHLEEN MARGARET<br>RICHARDSON . . . . .             | 59  | Administrateur,<br>James Richardson & Sons,<br>Limited (société financière, de<br>commerce du grain et de gestion<br>de portefeuilles) | 1977                          | 5 000                                                                                                         | 5 000        |
| WILLIAM HOLTON YOUNG . . . . .                        | 68  | Administrateur d'entreprise                                                                                                            | 1973                          | 500                                                                                                           | 500          |
| Ancaster (Ontario)                                    |     |                                                                                                                                        |                               |                                                                                                               |              |

#### Comités du conseil

Le *comité de direction* peut exercer les pouvoirs du conseil d'administration dans le cadre de la gestion et de l'administration de l'entreprise et des affaires de Gulf, sauf les pouvoirs que la LSCC réserve au conseil d'administration. Ce comité s'est réuni cinq fois en 1986 et se compose actuellement de J.D. Allan, M.A. Cohen, E.H. Crawford, S.K. McWalter, G.I. Newman, A. Powis, A. Reichmann et J.L. Stoik.

Le *comité de vérification* revoit et évalue le domaine d'application de la vérification, les pratiques comptables et les normes de présentation de l'information, la vérification interne, les contrôles internes, certaines procédures de sécurité et les autres questions jugées appropriées et, à cette fin, il consulte les vérificateurs et le contrôleur de Gulf. Ce comité s'est réuni à deux reprises en 1986 et se compose actuellement de J.D. Allan, M.N. Anderson, H.W. Blauvelt, R.J. Butler, E.F. Crease, D.S.R. Leighton et G.I. Newman.

Le *comité de rémunération* revoit et établit à l'occasion les modalités d'emploi et la rémunération de tous les membres de la direction de Gulf. Ce comité a tenu trois réunions en 1986 et se compose actuellement de H.W. Blauvelt, M.A. Cohen, A. Powis, A. Reichmann, J.L. Stoik et W.H. Young.

Le *comité de la caisse de retraite* évalue et contrôle le rendement de la caisse de retraite et établit les politiques en matière de placements. Ce comité a tenu une réunion en 1986 et se compose actuellement de R.J. Butler, E.F. Crease, B.K. Koken, S.K. McWalter, G.I. Newman, K.M. Richardson et W.H. Young.

Le *comité de nomination* fait les recommandations occasionnelles demandées par le conseil d'administration au sujet de candidats éventuels à l'élection au poste d'administrateur. Il tiendra compte des candidats dont les noms sont recommandés par écrit par un actionnaire et soumis également par écrit sous forme de proposition des actionnaires au siège social de Gulf avant la préparation de la circulaire d'information de la direction pour une assemblée annuelle des actionnaires. Ce comité n'a tenu aucune réunion en 1986 et il se compose actuellement de M.N. Anderson, M.A. Cohen, E.H. Crawford, B.K. Koken, D.S.R. Leighton, S.K. McWalter et K.M. Richardson.

Le *comité spécial* a été mis sur pied en janvier 1987 pour diriger les nouveaux travaux d'exploration et de mise en valeur pétrolière et gazière sur les terres pionnières et à l'étranger. Ce comité se compose actuellement de P. Reichmann, R.J. Butler, M.A. Cohen, S.K. McWalter, G.I. Newman et A. Powis.



Le comité indépendant a été établi en avril 1987 pour revoir toutes les opérations relatives à l'arrangement pouvant être négociées avec une société faisant partie du groupe de Gulf ou entre de telles sociétés. Ce comité se compose actuellement de R.J. Butler, E.H. Crawford, D.S.R. Leighton et A. Powis.

Le conseil d'administration de Gulf a tenu 14 réunions en 1986. Aucun administrateur qui agissait à ce titre durant cette période n'a assisté à moins de 75 % de l'ensemble des réunions du conseil et des comités dont il était membre, sauf J.D. Allan, A. Reichmann, P. Reichmann, R. Reichmann et K.M. Richardson.

Pour les membres proposés des comités après la date de mise en application, voir la rubrique *Renseignements sur RGC — Dirigeants — Comités du conseil*.

### Membres de la haute direction

Voici les membres de la direction de Gulf, la municipalité de leur résidence, leur âge, leur occupation principale et la durée de leur mandat :

| <u>Nom et municipalité de résidence</u>              | <u>Âge</u> | <u>Fonctions et occupation principale</u>                                                                                                 | <u>Mandat depuis</u> |
|------------------------------------------------------|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| GILBERT STUART BENNETT .....<br>Toronto (Ontario)    | 50         | Premier vice-président                                                                                                                    | 1986                 |
| MICHAEL BREGAZZI .....<br>Calgary (Alberta)          | 50         | Vice-président, mise en valeur                                                                                                            | 1985                 |
| CHARLES KEITH CALDWELL .....<br>Calgary (Alberta)    | 59         | Vice-président, exploration                                                                                                               | 1985                 |
| MARSHALL ALBERT COHEN .....<br>Toronto (Ontario)     | 52         | Président du conseil, président et chef de la direction, Gulf, et président et chef de l'exploitation, Olympia & York Enterprises Limited | 1986                 |
| LIONEL GEORGE DODD .....<br>Toronto (Ontario)        | 47         | Premier vice-président et chef de la direction des finances                                                                               | 1986                 |
| GARY ALEXANDER HOLLAND .....<br>Calgary (Alberta)    | 53         | Vice-président et chef du contentieux                                                                                                     | 1985                 |
| BERND KRAFFT KOKEN .....<br>Toronto (Ontario)        | 61         | Président du conseil, président et chef de la direction, Abitibi-Price Inc.                                                               | 1973                 |
| ROBERT WILLIAM MARTIN .....<br>Mississauga (Ontario) | 50         | Président et chef de la direction, The Consumers' Gas Company Ltd.                                                                        | 1981                 |
| STUART KEITH MCWALTER .....<br>Calgary (Alberta)     | 61         | Vice-président du conseil, Gulf, président et chef de la direction, Ressources Gulf Canada, division de Gulf                              | 1986                 |
| DANIEL ROMAN MOTYKA .....<br>Calgary (Alberta)       | 51         | Vice-président, production                                                                                                                | 1985                 |
| GILBERT IRVING NEWMAN .....<br>Toronto (Ontario)     | 65         | Vice-président à la direction, Gulf, et vice-président à la direction, Olympia & York Developments Limited                                | 1986                 |
| JOHN BRUCE PETRIE .....<br>Mississauga (Ontario)     | 43         | Vice-président et contrôleur                                                                                                              | 1986                 |
| ROBERT JOHN REID .....<br>Unionville (Ontario)       | 33         | Secrétaire                                                                                                                                | 1987                 |
| WALTER GLEN RUSSELL .....<br>Calgary (Alberta)       | 39         | Vice-président, mise en marché                                                                                                            | 1985                 |
| ALLEN RALPH SELLO .....<br>Calgary (Alberta)         | 47         | Vice-président, finances                                                                                                                  | 1985                 |
| JOHN ROBERT TYSALL .....<br>Toronto (Ontario)        | 49         | Vice-président et trésorier                                                                                                               | 1985                 |



Tous les membres de la haute direction de Gulf énumérés ci-dessus sont citoyens canadiens et s'occupent depuis plus de cinq ans de manière active des affaires de Gulf, de ses sociétés devancières ou des sociétés faisant partie de son groupe en y occupant divers postes de gestion et de direction, sauf G.S. Bennett qui, avant le 2 décembre 1986, était conseiller auprès de GSB Consulting Limited, avant le 27 décembre 1985, était président et chef de la direction de Canadair Limitée (fabrication d'équipement aérospatial) et avant le 31 janvier 1983, était président et chef de la direction de Comstock International Ltée (génie civil, électrique et mécanique); et M.A. Cohen, tel qu'il est indiqué dans la présente section sous la rubrique *Dirigeants*.

### Rémunération des dirigeants

Le tableau suivant indique les rémunérations en espèces versées par Gulf et ses filiales en 1986 à chacun des membres de la haute direction de Gulf recevant la rémunération la plus élevée ainsi qu'à tous les membres de sa haute direction en tant que groupe :

| <u>Nom de la personne ou<br/>nombre de personnes dans le groupe</u>                            | <u>Fonctions exercées</u>                                                          | <u>Rémunération<br/>en espèces</u> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| A.E. DOWNING .....                                                                             | Président et<br>chef de la direction,<br>Hiram Walker Resources Ltd.               | 2 178 367 \$ (1)(2)                |
| B.K. KOKEN .....                                                                               | Président du conseil,<br>président et chef de la<br>direction, Abitibi-Price Inc.  | 598 183                            |
| S.K. MCWALTER .....                                                                            | Vice-président du conseil,<br>Corporation Gulf Canada                              | 554 808                            |
| R.F. HASKAYNE .....                                                                            | Président et<br>chef de la direction,<br>Home Oil Company Limited                  | 304 171 (2)(4)                     |
| H.C. HATCH JR. ....                                                                            | Président et<br>chef de la direction,<br>Hiram Walker-Gooderham &<br>Worts Limited | 300 712 (2)(4)                     |
| Total de la rémunération en espèces au 21 membres de la haute direction, en tant que<br>groupe |                                                                                    | 6 926 042 (3)                      |

#### NOTES :

- 1) Y compris un montant reçu en règlement d'un contrat d'emploi lors de la démission d'A.E. Downing qui a quitté HWR le 30 septembre 1986.
- 2) Y compris une rémunération en espèces reçue en 1986 pendant la période durant laquelle ces membres de la direction étaient au service de HWR, devenue une filiale de Gulf le 23 avril 1986.
- 3) Y compris la paie de vacances des membres de la direction prenant leur retraite et les indemnités de réinstallation.
- 4) Home et HW-GW ont cessé d'être des filiales de Gulf le 5 décembre et le 9 décembre 1986 respectivement et Gulf n'a versé aucune rémunération à ces personnes après lesdites dates.

M.A. Cohen, président du conseil, président et chef de la direction, et G.I. Newman, vice-président à la direction, n'ont reçu aucune rémunération de Gulf à l'égard des fonctions qu'ils exercent auprès de celle-ci.

Voir la description du régime de retraite à l'intention des cadres, du régime de pension, du régime de primes au rendement et des contrats d'emploi de RGC indiqués sous la rubrique *Renseignements sur RGC — Dirigeants — Régimes de rémunération* qui renferme une description des régimes de rémunération utilisés par Gulf et des paiements qu'elle a versés en vertu de ceux-ci durant l'exercice terminé le 31 décembre 1986.

Voir la description des conventions d'avantages supplémentaires de la direction, du régime de retraite de base et du régime d'achat d'actions à l'intention des employés clés sous la rubrique *Renseignements sur Abitibi —*



*Dirigeants — Rémunération en vertu des régimes* qui renferme une description des régimes de rémunération dont se sert Abitibi.

En vertu du régime d'options d'achat d'actions de HWR, les membres de la haute direction de HWR qui sont par la suite devenus membres de la haute direction de Gulf, en tant que groupe, ont globalement reçu 2 075 078 \$ lorsque HWR a racheté des options d'achat d'actions le 23 avril 1986, y compris des rémunérations de 1 143 956 \$, 146 374 \$ et 376 686 \$ reçues en 1986 par MM. A.E. Downing, R.F. Haskayne et H.C. Hatch jr, respectivement.

La rémunération annuelle versée aux administrateurs qui ne sont pas employés de Gulf s'établit à 12 000 \$ pour leurs services en qualité d'administrateurs, en plus de 600 \$ pour chaque réunion du conseil et des comités à laquelle ils assistent, sous réserve d'une réduction à 300 \$ pour chaque réunion d'un comité tenue le même jour où une réunion du conseil ou d'un autre comité a lieu. Les administrateurs qui sont employés de Gulf ne reçoivent aucune rémunération pour les services qu'ils rendent au conseil ou à ses comités.

#### **Assurance sur la responsabilité des dirigeants**

Voir la description de l'assurance sur la responsabilité des dirigeants fournie par RGC sous la rubrique *Renseignements sur RGC — Dirigeants — Assurance sur la responsabilité des dirigeants* qui renferme la description de l'assurance sur la responsabilité des dirigeants maintenue par Gulf durant l'exercice terminé le 31 décembre 1986.

### **NOMINATION DES VÉRIFICATEURS**

À moins d'une précision dans une procuration selon laquelle les actions ordinaires de Gulf qui y sont représentées doivent faire l'objet d'une abstention de vote au sujet de la nomination des vérificateurs, les personnes désignées dans la procuration ci-jointe entendent exercer les votes relatifs aux actions ordinaires de Gulf qui y sont représentées en faveur de la nomination des membres des cabinets Clarkson Gordon et Price Waterhouse comme vérificateurs conjoints de Gulf pour un mandat se terminant à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires suivant l'assemblée annuelle, et en faveur de l'autorisation du conseil d'administration à fixer leur rémunération. Les membres du cabinet Clarkson Gordon sont les vérificateurs de Gulf et de sa société devancière, Gulf Canada Limitée, depuis plus de cinq ans et les membres du cabinet Price Waterhouse ont été nommés vérificateurs conjoints avec ceux du cabinet Clarkson Gordon lors de l'assemblée annuelle des actionnaires tenue en 1986.

Des représentants des cabinets Clarkson Gordon et Price Waterhouse seront présents à l'assemblée annuelle des actionnaires et pourront y prendre la parole et répondre aux questions appropriées.

### **TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE ET PRINCIPAUX PORTEURS**

Au 30 avril 1987, 195 719 267 actions ordinaires de Gulf, comportant chacune un droit de vote lors des assemblées des actionnaires de Gulf, étaient en circulation.

Seuls les porteurs d'actions ordinaires de Gulf inscrits à la fermeture des bureaux le 21 mai 1987 (la *date d'inscription*) auront le droit de voter à l'assemblée extraordinaire et seuls les porteurs d'actions ordinaires de Gulf à la date d'inscription auront le droit de voter à l'assemblée annuelle, sauf, dans l'un ou l'autre cas, dans la mesure où une personne aura transféré ses actions de Gulf après cette date et que le nouveau porteur desdites actions en établit la propriété en bonne et due forme et demande, au plus tard 10 jours avant l'assemblée pertinente, que son nom soit porté sur la liste des actionnaires autorisés à voter à cette assemblée.

Le tableau suivant fournit certains renseignements relatifs à chaque personne qui, au 30 avril 1987, autant que sachent les dirigeants de Gulf, était directement ou indirectement propriétaire réel de plus de 5 % des actions ordinaires de Gulf en circulation ou exerçait un contrôle ou une emprise sur lesdites actions.

| <u>Nom et adresse du propriétaire réel</u>                                                                                        | <u>Catégorie d'actions</u> | <u>Nombre d'actions ordinaires de Gulf détenues en propriété réelle</u> | <u>Pourcentage de la catégorie</u> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Olympia & York Developments Limited* . . . . .<br>32 <sup>e</sup> Étage<br>1 First Canadian Place<br>Toronto (Ontario)<br>M5X 1B5 | Actions ordinaires de Gulf | 153 786 890                                                             | 78,6 %                             |

\* Ainsi que ses filiales en propriété exclusive



Toutes les actions ordinaires d'O&Y Developments appartiennent directement ou indirectement en propriété réelle à des membres de la famille Reichmann.

O&Y est également propriétaire de 116 250 bons de souscription de Gulf. Chaque bon de souscription peut être exercé pour 2,6 actions ordinaires de Gulf.

#### **DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES**

En août et novembre 1985, O&Y a vendu ses actions ordinaires d'Abitibi (qui représentaient alors 85 % des actions ordinaires d'Abitibi en circulation) à Gulf moyennant un prix d'achat de 21 \$ l'action ou une contrepartie globale d'environ 1,149 milliard de dollars.

Dans le cadre des offres faites par l'intermédiaire des Bourses de Toronto et de Montréal en vertu d'un avis auxdites Bourses en date du 19 mars 1986, modifié par un avis de modification en date du 11 avril 1986, Gulf a acquis des titres de HWR moyennant un prix d'achat global de 3,005 milliards de dollars. De ce prix d'achat, environ 905 millions de dollars furent empruntés d'O&Y Entreprises par Gulf en vertu d'un contrat de prêt (le *contrat de prêt d'O&Y*) intervenu en date du 11 avril 1986 entre Gulf et O&Y Entreprises. En vertu des modalités du contrat de prêt d'O&Y, Gulf pouvait rembourser intégralement ou partiellement la dette contractée à l'endroit d'O&Y Entreprises aux termes dudit contrat par la vente et le transfert des actions de HWR à O&Y Entreprises à un prix égal au prix d'achat acquitté par Gulf dans le cadre desdites offres. O&Y Entreprises a cédé sa participation dans le contrat de prêt d'O&Y à une autre filiale en propriété exclusive d'O&Y Developments. Gulf a exercé son droit de remboursement le 26 juin 1986 par la vente et le transfert à ce cessionnaire de 21 983 976 actions ordinaires de HWR et de 2 040 958 actions privilégiées à 7½ comportant droit de vote de HWR en règlement de la dette de Gulf en vertu du contrat de prêt d'O&Y.

Aux termes d'un arrangement autorisé par la Cour en vertu de la Loi de 1982 sur les compagnies (Ontario) pour regrouper Gulf avec HWR, les porteurs d'actions ordinaires de HWR (autres que Gulf) ont été autorisés à choisir de recevoir de Gulf 2,6 actions ordinaires de Gulf ou 38 \$ pour chaque action ordinaire de HWR. Dans le cadre de cet arrangement, O&Y s'est prévalué du choix visant les actions à l'égard de 6,5 millions d'actions ordinaires de HWR et du choix visant les espèces à l'égard d'environ 28,5 millions d'actions ordinaires de HWR et elle a reçu 16,9 millions d'actions ordinaires de Gulf et environ 1 milliard de dollars.

En rapport avec la somme en espèces remise aux actionnaires de HWR en vertu de l'arrangement avec HWR, Gulf a emprunté 418 millions de dollars d'O&Y Entreprises qui ont été remboursés avant le 31 décembre 1986. L'intérêt versé sur le prêt s'établissait à 5,2 millions de dollars.

En vertu d'une entente (la *convention de prise en charge*) intervenue en date du 21 janvier 1987, O&Y a convenu avec Gulf d'assumer les obligations de cette dernière consistant à émettre et à remettre des certificats représentant des actions ordinaires de Gulf en vertu de l'acte de fidéicommiss des bons de souscription relatifs aux bons de souscription de Gulf. Lors de l'exercice des bons de souscription de Gulf, O&Y a accepté de transférer les actions ordinaires de Gulf à un porteur de bons de souscription moyennant le paiement à O&Y du prix d'exercice s'y rapportant. Par entente réciproque, Gulf et O&Y ont mis fin à la convention de prise en charge en date du 1<sup>er</sup> avril 1987. En conséquence de la convention de prise en charge, lors de l'exercice des bons de souscription par leurs porteurs entre le 21 janvier 1987 et le 31 mars 1987, O&Y a transféré 133 640 actions ordinaires de Gulf et a reçu une contrepartie de 1 451 500 \$ et un montant en capital de 219 000 \$ de débentures convertibles à 8½ % de HWR Holdings à cet effet.

En vertu d'une entente intervenue le 20 mai 1987, O&Y Developments a convenu d'acheter, à la demande de Gulf, le complexe d'édifices à bureaux appartenant à Gulf à Calgary, le Gulf Canada Square, d'après les modalités décrites sous la rubrique *Renseignements sur RGC — Opérations en cours — Vente de l'édifice à bureaux à Calgary* si RGC n'a pas vendu le complexe à une tierce partie d'après des modalités sensiblement similaires ou plus favorables d'ici le 30 décembre 1987.

En vertu d'une entente intervenue le 20 mai 1987, O&Y a convenu d'exercer tous les droits qu'elle recevra dans le cadre de l'offre de droits que doit faire GW Limited, tel qu'il est indiqué sous la rubrique *Renseignements sur GW Limited — Opérations en cours — Offre de droits*.

#### **SOLLICITATION DE PROCURATIONS**

La sollicitation de procurations se fera surtout par la poste, mais des procurations peuvent aussi être sollicitées personnellement par téléphone par des employés réguliers de Gulf, sans rémunération spéciale, ou par les



mandataires que Gulf peut nommer. Voir la rubrique *Mandataires de sollicitation de procurations*. Les frais de la sollicitation seront à la charge de Gulf. Gulf peut en outre payer des courtiers ou des personnes désignées qui détiennent des actions ordinaires en leur nom ou au nom de leurs mandants pour leurs frais raisonnables engagés lors de l'envoi du matériel de sollicitation à leurs mandants.

**Pour être valides, les procurations doivent parvenir avant 17 h, heure de Toronto, le 17 juin 1987, à La Société Canada Trust, 110 Yonge Street, Toronto (Ontario) M5C 1T4, ou être représentées lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire.**

Personne n'est autorisé à donner des renseignements ou à faire des déclarations autres que celles que renferme la présente circulaire de procuration. Si de tels renseignements étaient donnés ou de telles déclarations étaient faites, on ne saurait supposer qu'ils ont été autorisés.

#### **Nomination des fondés de pouvoir et pouvoir discrétionnaire**

Un actionnaire a le droit de nommer une personne (qui n'est pas obligatoirement actionnaire de Gulf), autre que les personnes désignées dans les formulaires de procuration qui accompagnent la présente circulaire d'information, à titre de représentant pour assister et agir au nom de cet actionnaire à l'assemblée annuelle et extraordinaire et il peut exercer ce droit en inscrivant le nom de cette personne dans l'espace prévu sur le formulaire de procuration. Si l'actionnaire nomme une personne désignée à titre de représentant sur le formulaire de procuration et ne lui donne aucune directive de vote, les questions à l'égard desquelles un choix aurait dû être précisé au sujet des actions immatriculées au nom de cet actionnaire feront l'objet d'un vote en faveur de ces questions et la procuration sera utilisée de la même façon.

Le formulaire de procuration qui accompagne la présente circulaire d'information accorde un pouvoir discrétionnaire au fondé de pouvoir à l'égard des modifications aux questions mentionnées dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire ainsi qu'aux autres questions qui peuvent être dûment présentées à l'assemblée annuelle et extraordinaire.

Les actions représentées par des procurations lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire feront l'objet d'un vote ou d'une abstention de vote, conformément aux directives de l'actionnaire, lors de tout scrutin pouvant être demandé et, lorsque la personne dont la procuration est sollicitée indique un choix à l'égard d'une question soumise au vote, ses actions feront l'objet d'un vote conformément aux directives ainsi données.

La direction n'est au courant d'aucune question dont l'assemblée annuelle et extraordinaire peut être saisie, sauf les questions mentionnées dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire. Toutefois, si l'assemblée devait être dûment saisie d'autres questions dont la direction n'est pas informée, le droit de vote relatif aux actions représentées par les procurations en faveur des personnes désignées par la direction sera exercé à cet égard selon le jugement des fondés de pouvoir.

#### **Révocation des procurations**

Les procurations données par les actionnaires aux fins d'utilisation à l'assemblée annuelle et extraordinaire peuvent être révoquées à tout moment avant leur utilisation. L'actionnaire qui donne une procuration peut la révoquer par un document signé par l'actionnaire ou son mandataire dûment autorisé par écrit, ou si l'actionnaire est une société, revêtu du sceau de la société et signé par un membre de sa direction ou son mandataire dûment autorisé par un écrit indiquant ses fonctions; le document de révocation sera déposé au siège social de Gulf (tel qu'il est indiqué en première page de la présente circulaire d'information) en tout temps jusqu'à 17 h, heure de Toronto, inclusivement, le dernier jour ouvrable précédant le jour de l'assemblée annuelle et extraordinaire ou à toute autre assemblée en cas de reprise où la procuration doit être utilisée, ou encore auprès du président de l'assemblée annuelle et extraordinaire, à la date de l'assemblée annuelle et extraordinaire ou à toute autre assemblée en cas de reprise, ou de toute autre manière permise par la loi.

#### **Mandataires de sollicitation de procurations**

Gulf peut retenir les services d'un mandataire au Canada ou d'un mandataire aux États-Unis pour solliciter auprès des actionnaires des procurations pour l'assemblée annuelle et extraordinaire au nom de la direction. Dans ce cas, Gulf indemniserait les mandataires dont on a ainsi retenu les services et leur rembourserait notamment leurs menues dépenses raisonnables, dont les frais juridiques, et les indemniserait relativement à certaines obligations qu'ils peuvent avoir contractées dans l'exécution de leurs services. Cette rémunération n'est pas censée dépasser 30 000 \$.



## **PROPOSITIONS DES ACTIONNAIRES POUR LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

Les propositions des actionnaires qui seront présentées à l'assemblée annuelle des actionnaires de Gulf pour 1988 (de RGC si l'arrangement prend effet) doivent parvenir au secrétaire de Gulf (de RGC) avant le 18 mars 1988 pour qu'on envisage leur inclusion dans la circulaire d'information de la direction et dans le formulaire de procuration qui s'y rapporte.



## INDEX DES ÉTATS FINANCIERS

|                                                                                                                                 | <u>Page</u> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Corporation Gulf Canada</b>                                                                                                  |             |
| Rapport du chef de la direction des finances .....                                                                              | 142         |
| État consolidé des bénéfices et des bénéfices non répartis (non vérifié) — Trois mois terminés le<br>31 mars 1987 et 1986 ..... | 143         |
| Bilan consolidé (non vérifié) — 31 mars 1987 .....                                                                              | 144         |
| État consolidé des mouvements de trésorerie (non vérifié) — Trois mois terminés le 31 mars 1987 et<br>1986 .....                | 145         |
| Notes afférentes aux états financiers consolidés (non vérifié) — 31 mars 1987 et 1986 .....                                     | 146         |
| Rapports des vérificateurs .....                                                                                                | 149         |
| Sommaire des conventions comptables .....                                                                                       | 150         |
| État consolidé des bénéfices et des bénéfices non répartis — Trois exercices terminés le 31 décembre<br>1986 .....              | 152         |
| Bilan consolidé — 31 décembre 1986 et 1985 .....                                                                                | 153         |
| État consolidé des mouvements de trésorerie — Trois exercices terminés le 31 décembre 1986 .....                                | 154         |
| Notes afférentes aux états financiers consolidés — 31 décembre 1986 .....                                                       | 155         |
| Information supplémentaire — Pétrole et gaz (non vérifié) .....                                                                 | 174         |
| Sommaires trimestriels (non vérifié) .....                                                                                      | 178         |
| Sommaire financier de cinq exercices .....                                                                                      | 180         |
| <b>Abitibi-Price Inc.</b>                                                                                                       |             |
| Rapport du chef des services financiers .....                                                                                   | 182         |
| Résultats consolidés (non vérifié) — Trois mois arrêtés au 31 mars 1987 et 1986 .....                                           | 183         |
| Évolution de la situation financière consolidée (non vérifié) — Trois mois arrêtés au 31 mars 1987 et<br>1986 .....             | 184         |
| Bilan consolidé (non vérifié) — 31 mars 1987 .....                                                                              | 185         |
| Notes afférentes aux états financiers consolidés (non vérifié) — 31 mars 1987 .....                                             | 186         |
| Rapport des vérificateurs .....                                                                                                 | 187         |
| Résultats consolidés — Trois exercices terminés le 31 décembre 1986 .....                                                       | 188         |
| Évolution de la situation financière consolidée — Trois exercices terminés le 31 décembre 1986 .....                            | 189         |
| Bilan consolidé — 31 décembre 1986 et 1985 .....                                                                                | 190         |
| Information sectorielle — Trois exercices terminés le 31 décembre 1986 .....                                                    | 191         |
| Notes afférentes aux états financiers consolidés — 31 décembre 1986 .....                                                       | 192         |
| <b>Corporation Gulf Canada, division pétrolière et gazière</b>                                                                  |             |
| Rapport du chef de la direction des finances .....                                                                              | 201         |
| Bilan (non vérifié) — 31 mars 1987 .....                                                                                        | 202         |
| État des bénéfices et du placement net (non vérifié) — Trois mois terminés le 31 mars 1987 et 1986 .....                        | 203         |
| État des mouvements de trésorerie (non vérifié) — Trois mois terminés le 31 mars 1987 et 1986 .....                             | 204         |
| Notes afférentes aux états financiers (non vérifié) — 31 mars 1987 et 1986 .....                                                | 205         |
| Rapports des vérificateurs .....                                                                                                | 206         |
| Bilan — 31 décembre 1986 et 1985 .....                                                                                          | 207         |
| État des bénéfices et du placement net — Trois exercices terminés le 31 décembre 1986 .....                                     | 208         |
| État des mouvements de trésorerie — Trois exercices terminés le 31 décembre 1986 .....                                          | 209         |
| Notes afférentes aux états financiers — 31 décembre 1986 .....                                                                  | 210         |
| <b>Ressources Gulf Canada Limitée</b>                                                                                           |             |
| Rapport sur la compilation .....                                                                                                | 219         |
| Bilan pro forma (non vérifié) — 31 mars 1987 .....                                                                              | 220         |
| État pro forma des bénéfices (non vérifié) — Trois mois terminés le 31 mars 1987 .....                                          | 221         |
| État pro forma des bénéfices (non vérifié) — Exercice terminé le 31 décembre 1986 .....                                         | 222         |
| Notes afférentes aux états financiers pro forma (non vérifié) — 31 mars 1987 .....                                              | 223         |



|                                                                                                                                     | <u>Page</u> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>GW Utilities Limited</b>                                                                                                         |             |
| Rapport sur la compilation .....                                                                                                    | 226         |
| Bilan consolidé pro forma (non vérifié) — 31 mars 1987 .....                                                                        | 227         |
| Résultats consolidés pro forma (non vérifié) — Exercice terminé le 31 mars 1987 .....                                               | 228         |
| Notes afférentes aux états financiers consolidés pro forma (non vérifié) — 31 mars 1987 .....                                       | 229         |
| <b>The Consumers' Gas Company Ltd.</b>                                                                                              |             |
| Rapport du chef de la direction des finances .....                                                                                  | 232         |
| État périodique des résultats consolidés (non vérifié) — Six mois arrêtés au 31 mars 1987 et 1986 .....                             | 233         |
| État périodique des bénéfices non répartis (non vérifié) — Six mois arrêtés au 31 mars 1987 et 1986 .....                           | 234         |
| État périodique de l'évolution de la situation financière consolidée (non vérifié) — Six mois arrêtés au 31 mars 1987 et 1986 ..... | 235         |
| Bilan périodique consolidé (non vérifié) — 31 mars 1987 .....                                                                       | 236         |
| Notes afférentes aux états financiers périodiques consolidés — 31 mars 1987 .....                                                   | 237         |
| Rapport des vérificateurs .....                                                                                                     | 238         |
| Résultats consolidés — Trois exercices clos le 30 septembre 1986 .....                                                              | 241         |
| Bénéfices non répartis consolidés — Trois exercices clos le 30 septembre 1986 .....                                                 | 241         |
| Bilan consolidé — 30 septembre 1986 et 1985 .....                                                                                   | 242         |
| Évolution de la situation financière consolidée — Trois exercices clos le 30 septembre 1986 .....                                   | 243         |
| Notes afférentes aux états financiers consolidés — 30 septembre 1986 .....                                                          | 244         |
| <b>Interprovincial Pipe Line Limitée</b>                                                                                            |             |
| Rapport du chef de la direction des finances .....                                                                                  | 250         |
| Bilan consolidé (non vérifié) — 31 mars 1987 .....                                                                                  | 251         |
| Évolution de la situation financière consolidée (non vérifié) — Trois mois arrêtés au 31 mars 1987 et 1986 .....                    | 252         |
| Résultats consolidés (non vérifié) — Trois mois arrêtés au 31 mars 1987 et 1986 .....                                               | 253         |
| Bénéfices non répartis (non vérifié) — Trois mois arrêtés au 31 mars 1987 et 1986 .....                                             | 253         |
| Notes afférentes aux états financiers consolidés (non vérifié) — 31 mars 1987 .....                                                 | 254         |
| Rapport des vérificateurs .....                                                                                                     | 255         |
| Résumé des principales conventions comptables .....                                                                                 | 256         |
| Résultats consolidés — Trois exercices terminés le 31 décembre 1986 .....                                                           | 258         |
| Bénéfices non répartis consolidés — Trois exercices terminés le 31 décembre 1986 .....                                              | 258         |
| Bilan consolidé — 31 décembre 1986 et 1985 .....                                                                                    | 259         |
| Évolution de la situation financière consolidée — Trois exercices terminés le 31 décembre 1986 .....                                | 260         |
| Notes afférentes aux états financiers consolidés — 31 décembre 1986 .....                                                           | 261         |
| Activités d'exploration et de production pétrolières et gazières (non vérifié) .....                                                | 269         |
| <b>Hiram Walker-Gooderham &amp; Worts Limited</b>                                                                                   |             |
| Rapport du chef de la direction des finances .....                                                                                  | 272         |
| Bilan consolidé (non vérifié) — 28 février 1987 .....                                                                               | 273         |
| Résultats et bénéfices non répartis consolidés (non vérifiés) — Trois mois arrêtés au 28 février 1987 .....                         | 274         |
| Évolution de la situation financière consolidée (non vérifiée) — Trois mois arrêtés au 28 février 1987 .....                        | 275         |
| Rapport des vérificateurs .....                                                                                                     | 277         |
| Bilan consolidé — 31 août 1986 et 1985 .....                                                                                        | 278         |
| Résultats et bénéfices non répartis consolidés — Trois exercices terminés le 31 août 1986 .....                                     | 279         |
| Évolution de la situation financière consolidée — Trois exercices terminés le 31 août 1986 .....                                    | 280         |
| Notes afférentes aux états financiers consolidés — 31 août 1986 .....                                                               | 281         |



## RAPPORT DU CHEF DE LA DIRECTION DES FINANCES

Le soussigné, chef de la direction des finances de la Corporation Gulf Canada, déclare que l'état consolidé des bénéfices et des bénéfices non répartis et l'état consolidé de l'évolution de la situation financière pour les trois mois terminés le 31 mars 1987 et 1986 ainsi que le bilan consolidé au 31 mars 1987, qui suivent le présent rapport, ont été dressés par la direction et n'ont pas été vérifiés, et qu'ils ont été dressés conformément à la partie V des règlements de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes.

Toronto, Ontario  
le 21 mai 1987

(signé) L. G. DODD  
Premier vice-président et  
chef de la direction des finances,  
Corporation Gulf Canada



# CORPORATION GULF CANADA

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES BÉNÉFICES ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Trois mois terminés le 31 mars  
(non vérifié)

|                                                                                          | 1987                     | 1986            |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------|
|                                                                                          | (en millions de dollars) |                 |
| <b>BÉNÉFICES</b>                                                                         |                          |                 |
| Revenus                                                                                  |                          |                 |
| Pétrole brut, gaz naturel et dérivés liquides de gaz naturel .....                       | 233 \$                   | 354 \$          |
| Produits forestiers .....                                                                | 696                      | 648             |
| Autres revenus d'exploitation .....                                                      | 22                       | 47              |
| Ventes nettes et autres revenus d'exploitation .....                                     | 951                      | 1 049           |
| Revenus de placements et revenus divers .....                                            | 5                        | 27              |
| Participation dans les bénéfices des sociétés associées .....                            | 60                       |                 |
|                                                                                          | <u>1 016</u>             | <u>1 076</u>    |
| Dépenses                                                                                 |                          |                 |
| Pétrole et gaz                                                                           |                          |                 |
| Achats de pétrole brut et de produits pétroliers .....                                   | 62                       | 150             |
| Dépenses d'exploitation .....                                                            | 69                       | 88              |
| Dépenses d'exploration .....                                                             | 20                       | 35              |
| Impôts à la tête du puits .....                                                          | 2                        | 22              |
| Produits forestiers — coût des produits vendus .....                                     | 558                      | 526             |
| Dépenses de vente et d'administration .....                                              | 84                       | 85              |
|                                                                                          | <u>795</u>               | <u>906</u>      |
| Bénéfice avant postes qui suivent .....                                                  | 221                      | 170             |
| Amortissement et épuisement .....                                                        | 78                       | 68              |
| Frais financiers .....                                                                   | 71                       | 63              |
| Participation minoritaire .....                                                          | 7                        | 5               |
| Impôts sur le revenu (recouvrement) .....                                                | (26)                     | 19              |
| Bénéfice avant autres postes .....                                                       | 91                       | 15              |
| Autres postes (déduction faite des impôts sur le revenu) .....                           |                          | 74              |
| Bénéfice provenant de l'exploitation continue .....                                      | 91                       | 89              |
| Exploitation abandonnée (note 3) .....                                                   | (1)                      | 149             |
| Postes extraordinaires .....                                                             |                          | (72)            |
| Bénéfice de la période .....                                                             | <u>90 \$</u>             | <u>166 \$</u>   |
| Bénéfice par action ordinaire provenant de l'exploitation continue<br>(en dollars) ..... | 0,40 \$                  | 0,42            |
| Bénéfice par action ordinaire (en dollars) .....                                         | 0,39 \$                  | 0,81 \$         |
| <b>BÉNÉFICES NON RÉPARTIS</b>                                                            |                          |                 |
| Solde au début de la période .....                                                       | 1 447 \$                 | 2 354 \$        |
| Ajouter — Bénéfice de la période .....                                                   | 90                       | 166             |
|                                                                                          | <u>1 537</u>             | <u>2 520</u>    |
| Déduire — Dividendes sur les actions ordinaires .....                                    | 26                       | 22              |
| — Acquisition d'actions ordinaires en vertu de l'arrangement de<br>Gulf .....            |                          | 1 075           |
| Solde à la fin de la période .....                                                       | <u>1 511 \$</u>          | <u>1 423 \$</u> |
| Dividendes par action ordinaire (en dollars) .....                                       | 0,13 \$                  | 0,13 \$         |

(voir les notes afférentes aux états financiers consolidés)



# CORPORATION GULF CANADA

## BILAN CONSOLIDÉ

31 mars 1987

(non vérifié)

(en millions de  
dollars)

### ACTIF

#### Actif à court terme

|                                                                                                        |                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Encaisse et placements à court terme, au prix coûtant qui se rapproche de la valeur<br>marchande ..... | 87 \$           |
| Débiteurs .....                                                                                        | 580             |
| Stocks (note 5) .....                                                                                  | 331             |
| Matériel, fournitures et frais payés d'avance .....                                                    | 161             |
| Actif à court terme net relié aux éléments d'actif détenus à des fins de vente (note 3) .....          | <u>16</u>       |
|                                                                                                        | 1 175           |
| Participation dans des sociétés associées .....                                                        | 1 995           |
| Débiteurs à long terme et autres éléments d'actif .....                                                | 89              |
| Biens-fonds, usines et outillage (net) .....                                                           | <u>3 448</u>    |
|                                                                                                        | <u>6 707 \$</u> |

### PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES

#### Passif à court terme

|                                                                                                                   |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Emprunts à court terme .....                                                                                      | 27 \$      |
| Créditeurs .....                                                                                                  | 246        |
| Impôts sur le revenu et taxes diverses à payer .....                                                              | 31         |
| Dividendes à payer .....                                                                                          | 26         |
| Tranche de la dette à long terme échéant à court terme .....                                                      | 100        |
| Autres éléments de passif à court terme .....                                                                     | <u>211</u> |
|                                                                                                                   | 641        |
| Revenus reportés sur la production de gaz .....                                                                   | 96         |
| Dette à long terme (notes 4 et 6) .....                                                                           | 2 888      |
| Impôts sur le revenu reportés .....                                                                               | 569        |
| Participation minoritaire, y compris les actions privilégiées de filiales d'une valeur de<br>126 000 000 \$ ..... | 341        |
| Passif éventuel (note 7)                                                                                          |            |

#### Avoir des actionnaires

|                                                        |                 |
|--------------------------------------------------------|-----------------|
| Capital-actions                                        |                 |
| Actions ordinaires émises — 195 712 524 .....          | 599             |
| Actions privilégiées de premier rang rachetables ..... | 67              |
| Bénéfices non répartis .....                           | 1 511           |
| Gain reporté sur conversion de devises .....           | (5)             |
|                                                        | <u>2 172</u>    |
|                                                        | <u>6 707 \$</u> |

Au nom du conseil,

(signé) ALFRED POWIS, administrateur

(signé) J.D. ALLAN, administrateur

*(voir les notes afférentes aux états financiers consolidés)*



# CORPORATION GULF CANADA

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE

Trois mois terminés le 31 mars

(non vérifié)

|                                                                                       | 1987                     | 1986            |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------|
|                                                                                       | (en millions de dollars) |                 |
| <b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>                                                       |                          |                 |
| Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation avant dépenses d'exploration ..... | 120 \$                   | 143 \$          |
| Divers (net) .....                                                                    | (120)                    | (61)            |
|                                                                                       | <u>82</u>                | <u>82</u>       |
| <b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>                                                         |                          |                 |
| Additions aux biens-fonds, aux usines et à l'outillage .....                          | (83)                     | (99)            |
| Dépenses d'exploration .....                                                          | (20)                     | (35)            |
| Placements et autres éléments d'actif .....                                           | (2)                      | 9               |
| Total des placements .....                                                            | (105)                    | (125)           |
| Vente des éléments d'actif en aval .....                                              |                          | 569             |
| Retrait de Norcen de la société de personnes .....                                    |                          | (102)           |
| Vente d'autres biens-fonds et placements .....                                        | 1                        |                 |
|                                                                                       | <u>(104)</u>             | <u>342</u>      |
| <b>DIVIDENDES</b>                                                                     |                          |                 |
| Porteurs d'actions ordinaires et privilégiées .....                                   | (38)                     | (30)            |
| Actionnaires minoritaires de filiales .....                                           | (3)                      | (3)             |
|                                                                                       | <u>(41)</u>              | <u>(33)</u>     |
| <b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>                                                       |                          |                 |
| Acquisition d'actions ordinaires .....                                                |                          | (1 175)         |
| Émission de débentures subordonnées .....                                             |                          | 587             |
|                                                                                       |                          | <u>(588)</u>    |
| Rachat d'actions privilégiées par des filiales .....                                  | (3)                      |                 |
| Additions à la dette à long terme .....                                               | 406                      | 1 201           |
| Réductions de la dette à long terme .....                                             | (10)                     | (23)            |
| Emprunts à court terme (net) .....                                                    | (203)                    | 304             |
|                                                                                       | <u>190</u>               | <u>894</u>      |
| Augmentation des liquidités (1) .....                                                 | 45 \$                    | (1 285)\$       |
| Liquidités à la fin de la période (1) .....                                           | <u>87 \$</u>             | <u>2 060 \$</u> |

(1) Comprennent l'encaisse et les placements à court terme.

(voir les notes afférentes aux états financiers consolidés)



## CORPORATION GULF CANADA

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(non vérifié)

- 1) Les états financiers consolidés non vérifiés ci-joints comportent tous les ajustements (consistant uniquement en des régularisations habituelles susceptibles de se répéter) nécessaires à une juste présentation de la situation financière de Corporation Gulf Canada au 31 mars 1987 et des résultats d'exploitation et de l'évolution de la situation financière pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 1987 et 1986.
- 2) Les résultats d'exploitation et les mouvements de trésorerie pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 1987 et le 31 mars 1986 ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats auxquels il faut s'attendre pour l'exercice complet.
- 3) Les négociations relatives à l'aliénation de la participation de 50 % de Gulf dans Tensar Corporation (Tensar) de Atlanta (Georgie) ont commencé. Résultat: le placement net de Gulf dans Tensar est présenté au 31 mars 1987 à titre d'éléments d'actif détenus à des fins de vente et les opérations afférentes sont indiquées comme exploitation abandonnée dans l'état consolidé des bénéfices. L'état consolidé des bénéfices de 1986 a été retraité en vue d'inclure Tensar dans l'exploitation abandonnée.

L'exploitation abandonnée de 1986 inclut également les résultats d'exploitation de la raffinerie d'Edmonton et des activités de Supérieur Propane Limitée, de même que les gains à la vente de la raffinerie d'Edmonton et certaines exploitations en aval.

|                                                               | Trois mois terminés le<br>31 mars |               |
|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------|
|                                                               | 1987                              | 1986          |
|                                                               | (en millions de dollars)          |               |
| Revenus nets .....                                            | 2 \$                              | 185 \$        |
| Dépenses .....                                                | 3                                 | 157           |
|                                                               | (1)                               | 28            |
| Impôts sur le revenu .....                                    |                                   | 10            |
| Bénéfice (perte) provenant de l'exploitation abandonnée ..... | (1)                               | 18            |
| Gain à la vente d'éléments d'actif en aval .....              |                                   | 131           |
|                                                               | <u>(1)\$</u>                      | <u>149 \$</u> |

- 4) Au cours des trois mois terminés le 31 mars 1987, Gulf a retiré 24 000 000 \$ de ses marges de crédit bancaire à long terme auprès de plusieurs banques à charte canadiennes à son maximum de 1 200 000 000 \$. Gulf s'est également servi de sa marge de crédit à long terme auprès de plusieurs banques internationales au cours de ce trimestre. Cette marge peut être portée à un maximum de 650 000 000 \$ US, ou à son équivalent canadien, dont 400 000 000 \$ US (528 000 000 \$ CA) ont été avancés au 31 mars 1987.

Gulf a conclu des ententes avec plusieurs banques à charte canadiennes et américaines en vue d'obtenir des marges de crédit d'exploitation d'un total d'environ 543 000 000 \$ dont 27 000 000 \$ ont été avancés au 31 mars 1987. Ces ententes peuvent être révisées à la discrétion du prêteur. Ces marges, qui échoient à diverses dates au cours de 1987, peuvent être contractées en dollars US ou CA. Les crédits libellés en dollars canadiens portent intérêt aux taux fondés sur, au gré de Gulf, i) les taux préférentiels cotés par certaines banques à charte canadiennes ou ii) les taux des acceptations de banque. Les crédits libellés en dollars US portent intérêt aux taux fondés sur, au gré de Gulf, i) le taux de base en dollars US coté par certaines banques à charte canadiennes, ii) le taux interbancaire offert à Londres de certaines banques canadiennes, ou iii) les taux des acceptations des banques américaines.



- 5) Le tableau suivant présente les composantes des stocks au 31 mars 1987 (en millions de dollars):

|                                                                                               |               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Produits forestiers finis et produits en cours .....                                          | 199 \$        |
| Bois de pâte, bois de sciage et dépenses relatives à l'exploitation forestière courante ..... | 98            |
| Pétrole brut et divers .....                                                                  | 34            |
|                                                                                               | <u>331 \$</u> |

- 6) Au 31 décembre 1986, Gulf a vendu les débentures indexées sur le prix du pétrole (débentures de Home) reçues à la vente de Home Oil Company Limited à une institution financière pour 200 000 000 \$. L'entente avec l'institution financière donne à cette dernière, entre autres choses, le droit d'exiger que Gulf rachète les débentures de Home si elles ne sont pas revendues par l'institution financière après le 31 décembre 1986.

Après le 31 décembre 1986, l'institution financière s'est engagée à vendre les débentures de Home à une société à but unique, Canadian Oil Debco Inc. (Debco), qui est devenue une filiale de Gulf. Pour payer les débentures de Home, au 31 mars 1987, Debco a émis par un appel public à l'épargne 200 000 000 \$ de ses débentures, 11 %, échéant le 31 octobre 2000. Les débentures de Home ont été offertes en garantie au fiduciaire à l'intention des porteurs de débentures de Debco dont le seul recours au titre du capital consiste dans les débentures de Home. Simultanément à la clôture de l'appel public à l'épargne, Debco a conclu une entente avec l'institution financière (accord de swap de Debco) en vertu de laquelle elle s'engage à payer à l'institution financière un montant fondé sur le taux variable aux termes des débentures de Home et l'institution financière accepte de verser à Debco 6½ % par année d'un montant fondé sur le montant du capital des débentures de Home en circulation. Fondé sur le prix moyen du pétrole brut pour le trimestre se terminant le 31 janvier 1987, le taux d'intérêt variable des débentures de Home pour le trimestre se terminant le 30 avril 1987 correspond au taux maximum de 16,8 % par année. Au 31 mars 1987, les débentures, 11 % d'une valeur de 200 000 000 \$ émises par Debco et les débentures de Home détenues par Debco ont été annulées dans le bilan ci-joint.

Gulf a conclu un accord avec l'institution financière précitée en vertu duquel l'institution financière acceptera de verser à Gulf un montant variable fondé sur la somme reçue de Debco aux termes de l'accord de swap de Debco et Gulf acceptera de verser à l'institution financière un montant qui ne sera pas inférieur à 6 % par année d'un montant fondé sur le montant du capital des débentures de Home en circulation.

- 7) Gulf a garanti les obligations de HWR Holdings Inc. (HWRH), une filiale en propriété exclusive, servant ainsi de caution pour la dette à long terme d'une filiale en propriété exclusive de Hiram Walker-Gooderham & Worts Limited (HW-GW). Allied-Lyons, qui détient 51 % de HW-GW, s'est engagée à indemniser Gulf jusqu'à concurrence de 51 % de toute dette afférente à cette garantie. La dette éventuelle de Gulf découlant de cette garantie, après déduction de l'indemnisation de Allied-Lyons, s'élève à 91 000 000 \$. Les actes de fiducie et les ententes relatives à certaines obligations de la dette à long terme de HWRH contiennent des clauses restrictives limitant le virement de fonds par HWRH et ses filiales à Gulf. HWRH s'est également engagée à servir certaines dettes et obligations des actions privilégiées de The Consumers' Gas Company Ltd. (Consumers) pour un montant de 180 000 000 \$.

- 8) En janvier 1987, le conseil d'administration de Gulf a autorisé une réorganisation dans le cadre de laquelle les porteurs d'actions ordinaires détiendront une fois celle-ci terminée:

- une part proportionnelle de toutes les actions de Gulf dont la raison sociale deviendra Ressources Gulf Canada Limitée et qui poursuivra les activités pétrolières et gazières de Gulf,
- une part proportionnelle de toutes les actions d'Abitibi-Price détenues par Gulf, et
- une part proportionnelle de toutes les actions d'une société poursuivant les autres activités de Gulf, y compris Consumers, Interprovincial Pipe Line Limitée et HW-GW.

Cette réorganisation est conditionnelle à la réception d'une opinion satisfaisante des conseillers juridiques et fiscaux et des commissions de valeurs mobilières et à l'approbation pertinente des actionnaires et de la cour. Il est prévu que la réorganisation sera soumise à l'approbation des actionnaires à l'assemblée annuelle extraordinaire qui aura lieu à la fin de juin 1987.

- 9) En vertu de l'entente datée du 21 janvier 1987 conclue entre Gulf et Olympia & York Enterprises Limited (Olympia & York), Olympia & York prend en charge les obligations de Gulf aux termes des bons de souscription d'actions ordinaires de Gulf en contrepartie de la déclaration par Gulf que le prix de levée à l'égard



de tout bon de souscription exercé après le 21 janvier 1987 soit versé à Olympia & York. Cette entente a pris fin le 1<sup>er</sup> avril 1987 et Gulf a repris ses obligations aux termes des bons de souscription d'actions ordinaires.

10) Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, lesquels, dans le cas de Gulf, sont conformes, à tous égards importants, aux principes reconnus aux États-Unis à l'exception des éléments suivants:

- a) les gains ou les pertes non matérialisés découlant de la conversion de la dette à long terme exprimée en dollars US sont reportés. Les montants reportés sont amortis sur la durée restante de la dette à l'exception des montants relatifs à des dettes engagées pour financer l'exploitation des produits forestiers qui sont couverts par des rentrées continues de revenus en dollars US. Aux États-Unis, ces gains ou pertes seraient inclus dans le bénéfice au cours de la période pendant laquelle ils se produisent et aucun montant ne serait inclus dans le bilan à titre de change reporté;
- b) les frais d'intérêt associés aux activités pétrolières et gazières sont portés aux dépenses au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Aux États-Unis, certains de ces frais engagés sur des dépenses en capital doivent être capitalisés, ce qui entraîne une augmentation de la valeur comptable des éléments d'actif afférents.

Si Gulf avait suivi les principes américains, le bénéfice et le bénéfice par action consolidés auraient été les suivants:

|                                                                                                                                                                                                                | Trois mois terminés<br>le 31 mars |         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------|
|                                                                                                                                                                                                                | 1987                              | 1986    |
|                                                                                                                                                                                                                | (en millions de dollars)          |         |
| Bénéfice déclaré provenant de l'exploitation continue . . . . .                                                                                                                                                | 91 \$                             | 89 \$   |
| Ajustements, déduction faite des impôts sur le revenu applicables:                                                                                                                                             |                                   |         |
| — Gains sur change non matérialisés . . . . .                                                                                                                                                                  | 41                                | 8       |
| — Amortissement des valeurs comptables plus élevées découlant des intérêts capitalisés . . . . .                                                                                                               | (1)                               | (1)     |
| Bénéfice ajusté provenant de l'exploitation continue . . . . .                                                                                                                                                 | 131                               | 96      |
| Exploitation abandonnée, déduction faite des impôts sur le revenu ajustés en 1986 pour les intérêts capitalisés non amortis de 14 000 000 \$ relatifs à la vente en 1986 de la raffinerie d'Edmonton . . . . . | (1)                               | 135     |
| Postes extraordinaires ajustés pour la matérialisation de la perte sur change . . . . .                                                                                                                        | —                                 | (36)    |
| Bénéfice ajusté . . . . .                                                                                                                                                                                      | 130                               | 195     |
| Dividendes cumulatifs sur les actions privilégiées de premier rang . . . . .                                                                                                                                   | 13                                | 7       |
| Bénéfice disponible pour les porteurs d'actions ordinaires . . . . .                                                                                                                                           | 117 \$                            | 188 \$  |
| Bénéfice par action ordinaire ajusté provenant de l'exploitation continue (en dollars) . . . . .                                                                                                               | 0,60 \$                           | 0,45 \$ |
| Bénéfice par action ordinaire ajusté avant postes extraordinaires (en dollars) . . . . .                                                                                                                       | 0,60 \$                           | 1,14 \$ |
| Bénéfice par action ordinaire ajusté (en dollars) . . . . .                                                                                                                                                    | 0,60 \$                           | 0,96 \$ |

En vertu des principes comptables généralement reconnus aux États-Unis, les postes présentés à l'état consolidé des bénéfices comme «autres postes» auraient été inclus dans l'état consolidé des bénéfices avant le «bénéfice avant autres postes» et ne seraient pas présentés déduction faite des impôts sur le revenu applicables. De plus, l'amortissement et l'épuisement seraient présentés avant le «bénéfice avant postes qui suivent».

Les impôts sur le revenu reportés d'Abitibi-Price de 224 000 000 \$ à la date de son acquisition par Gulf ont été reportés tel qu'il est permis en vertu des principes comptables généralement reconnus au Canada. En vertu des principes comptables généralement reconnus aux États-Unis, ces impôts sur le revenu reportés n'auraient pas été reportés et les montants attribués aux biens-fonds, aux usines et à l'outillage d'Abitibi-Price, auxquels se rapporte la presque totalité des impôts sur le revenu reportés, seraient en conséquence moins élevés.

En vertu des principes comptables généralement reconnus aux États-Unis, le montant de 200 000 000 \$ des débentures, 11 % émises par Debco et les débentures de Home indexées sur le prix du pétrole détenues par Debco (voir la note 6) auraient été inclus respectivement dans la dette à long terme et les éléments d'actif à long terme.



## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de  
CORPORATION GULF CANADA,

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Corporation Gulf Canada au 31 décembre 1986 ainsi que l'état consolidé des bénéfices et des bénéfices non répartis et l'état consolidé des mouvements de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1986 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, sauf la modification comptable relative aux coûts et aux obligations des régimes de retraite avec laquelle nous sommes d'accord, qui est décrite à la note 21 afférente aux états financiers.

(signé) CLARKSON GORDON  
Comptables agréés

(signé) PRICE WATERHOUSE  
Comptables agréés

Toronto, Canada  
Le 16 février 1987

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de  
CORPORATION GULF CANADA,

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Corporation Gulf Canada au 31 décembre 1985 ainsi que l'état consolidé des bénéfices et des bénéfices non répartis et l'état consolidé des mouvements de trésorerie pour chaque exercice au cours de la période de deux ans terminée le 31 décembre 1985. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1985 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour chaque exercice au cours de la période de deux ans terminée le 31 décembre 1985 selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, appliqués d'une manière uniforme.

Toronto, Canada  
le 16 février 1987

(signé) CLARKSON GORDON  
Comptables agréés



## **Sommaire des conventions comptables**

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Étant donné que la détermination précise de plusieurs éléments d'actif et de passif repose sur des événements à venir, la préparation d'états financiers périodiques exige nécessairement l'utilisation de nombreuses estimations et approximations. Les plus importantes conventions de la Société sont résumées ci-dessous.

### **Principes de consolidation:**

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de toutes ses filiales sur une base consolidée, sauf pour The Consumers' Gas Company Ltd., qui est comptabilisée à la valeur de consolidation. Ces états financiers consolidés incluent également la quote-part de la Société des éléments d'actif et de passif relatifs au projet Syncrude ainsi que sa quote-part de la production et des coûts et sa quote-part des revenus et des dépenses afférentes à Gulf Resources Partnership de sa formation le 31 août 1985 à sa dissolution le 3 mars 1986. Les placements dans les compagnies possédées à 50 pour cent ou moins où la Société exerce une influence sensible sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

### **Stocks:**

Les stocks de pétrole brut et de produits connexes sont généralement évalués au moindre du prix coûtant, selon la méthode de l'épuisement successif, ou de la valeur marchande fondée sur le prix coûtant de remplacement ou la valeur de réalisation nette.

Les stocks de produits forestiers finis, et de produits en cours, de matériaux et de fournitures d'exploitation sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur réalisable nette. Les stocks de bois à pâte et de bois de sciage sont évalués selon la méthode du coût moyen. Les coûts comprennent le coût des matériaux en plus de la main-d'oeuvre directe appliqués au produit et à la part applicable des frais généraux de fabrication.

### **Dépenses d'exploration et de mise en valeur — pétrole et gaz:**

La Société utilise la méthode de comptabilité axée sur les opérations réussies à l'égard de ses frais d'exploration et de mise en valeur. Le coût d'acquisition initial des biens-fonds de pétrole et de gaz ainsi que les frais de forage et d'outillage des puits de mise en valeur et de recherche productifs sont capitalisés. Les frais des puits d'exploration classifiés comme non productifs sont portés aux comptes des dépenses. Toutes les autres dépenses d'exploration, y compris les frais d'études géologiques et géophysiques et les loyers annuels sur les superficies d'exploration, sont portées aux comptes des dépenses lorsqu'elles sont engagées.

### **Contrats de location-acquisition:**

Les contrats de location qui transfèrent à peu près tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de biens loués sont capitalisés.

### **Amortissement et épuisement**

Les frais capitalisés des biens-fonds prouvés de pétrole et de gaz sont amortis sur le bénéfice selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation pour chaque champ en fonction des réserves prouvées estimatives de pétrole et de gaz. Des imputations sont faites au bénéfice pour l'amortissement des placements dans les usines, l'outillage et les baux capitalisés suivant la durée d'utilisation résiduelle prévue des éléments d'actif en recourant à la méthode linéaire ou à la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation comme approprié. L'entretien et les réparations sont imputés au bénéfice, et les remplacements ainsi que les améliorations qui prolongent la durée d'utilisation des éléments d'actif sont capitalisés.

Les frais capitalisés des biens-fonds non prouvés de pétrole et de gaz, in situ et de sables pétrolifères exploitables sont amortis par classes homogènes à un taux établi d'après l'expérience passée, les conditions de location et d'autres facteurs pertinents.

L'amortissement des immobilisations relatives aux produits forestiers est calculé à des taux jugés suffisants pour répartir le coût des immobilisations sur leur durée de vie utile. Le matériel de production primaire constitue la principale catégorie de biens et est amorti selon la méthode linéaire.



Les éléments d'actif aliénés de quelque manière que ce soit sont défalqués des comptes. En général, la perte ou le gain net en capital, après ajustement en fonction des dépenses de récupération ou de démolition est inclus dans le bénéfice.

### **Conversion des monnaies étrangères**

En ce qui concerne les entreprises canadiennes et les filiales étrangères intégrées, les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux cours du change à la date du bilan, alors que les éléments d'actif non monétaires le sont aux cours d'origine. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur au cours de l'exercice, sauf l'amortissement, qui est converti aux cours d'origine. Les gains ou pertes de change sont imputés aux résultats, exception faite des gains ou pertes non matérialisés sur la conversion de la dette à long terme remboursable en monnaies étrangères, qui sont reportés. Les montants reportés sont amortis au cours de la durée restante de la dette, qui a été contractée afin de financer l'exploitation des produits forestiers et qui fait l'objet d'une couverture par des rentrées continues libellées en dollars US.

Les éléments d'actif et de passif des filiales étrangères autonomes sont convertis en dollars canadiens au cours du change à la date du bilan. Les gains ou pertes de change non matérialisés qui en découlent sont reportés et présentés dans l'avoir des actionnaires. Les produits et les charges de ces filiales sont convertis aux taux de change qui sont en vigueur au cours de l'exercice.

### **Frais d'intérêt**

Les frais d'intérêt sont portés aux comptes des dépenses au moment où ils sont engagés à l'exception des frais d'intérêt engagés pendant la période de construction de certaines immobilisations de produits forestiers qui sont capitalisés.

### **Frais de recherche et de développement**

Les frais de recherche sont portés aux comptes des dépenses au moment où ils sont engagés. Les frais de développement sont aussi imputés aux dépenses à moins qu'ils ne répondent à certains critères précis permettant leur report et leur amortissement.

### **Impôts sur le revenu**

Les impôts sur le revenu sont calculés d'après les revenus et les dépenses figurant dans l'état des bénéfices. Une tranche des impôts ainsi pourvus n'est pas exigible immédiatement parce que la législation permet la déduction de certains frais et allocations antérieurement à l'exercice où ils sont inscrits comme dépenses dans les états financiers.

### **Régimes de retraite**

La Société a des régimes de retraite à prestations déterminées couvrant la quasi-totalité de ses employés. Le coût des prestations de retraite acquises par les employés est déterminé en utilisant la méthode de répartition au prorata des années de service et est imputé aux dépenses à mesure que les services sont rendus. Ce coût correspond aux meilleures estimations de la direction relativement au taux de rendement prévu du capital investi, à l'augmentation des salaires, à la mortalité chez les membres, à la cession de l'emploi et à l'âge auquel les membres prennent leur retraite. Les ajustements découlant des modifications apportées aux régimes, des gains et pertes actuariels ainsi que des modifications des hypothèses sont amortis sur les années estimatives moyennes de service qu'il reste aux groupes d'employés.

### **Indemnisation et encouragement gouvernementaux**

Les encouragements des gouvernements fédéral et provinciaux, y compris les crédits d'impôt à l'investissement, les subventions du Programme d'encouragement du secteur pétrolier et les crédits d'intéressement au forage de l'Alberta sont déduits des dépenses à l'égard desquelles il se rapportent.

En vertu du programme d'indemnisation des importateurs de pétrole, supprimé le 1<sup>er</sup> juin 1985, le gouvernement fédéral indemnise les importateurs admissibles quant au pétrole importé pour la consommation au Canada. Toute indemnisation affectée à la réduction du coût du pétrole brut acheté. Toute indemnisation reçue aux termes de ce programme sur la quote-part de la production du projet Syncrude revenant à la Société est incluse dans les autres revenus d'exploitation.



# CORPORATION GULF CANADA

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES BÉNÉFICES ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Trois exercices terminés le 31 décembre 1986

|                                                                                                    | 1986                     | 1985            | 1984            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------|-----------------|
|                                                                                                    | (en millions de dollars) |                 |                 |
| <b>BÉNÉFICES</b>                                                                                   |                          |                 |                 |
| Revenus                                                                                            |                          |                 |                 |
| Pétrole brut, gaz naturel et dérivés liquides de gaz naturel .....                                 | 1 043 \$                 | 1 479 \$        | 1 500 \$        |
| Produits forestiers .....                                                                          | 2 767                    | 1 093           |                 |
| Autres revenus d'exploitation .....                                                                | 170                      | 322             | 287             |
| Ventes nettes et autres revenus d'exploitation .....                                               | 3 980                    | 2 894           | 1 787           |
| Revenus de placements et revenus divers .....                                                      | 87                       | 110             | 74              |
| Participation dans les bénéfices des sociétés associées .....                                      | 114                      | 4               | 7               |
|                                                                                                    | <u>4 181</u>             | <u>3 008</u>    | <u>1 868</u>    |
| Dépenses                                                                                           |                          |                 |                 |
| Pétrole et gaz                                                                                     |                          |                 |                 |
| Achats de pétrole brut et de produits pétroliers .....                                             | 374                      | 259             | 224             |
| Dépenses d'exploitation .....                                                                      | 314                      | 385             | 362             |
| Dépenses d'exploration .....                                                                       | 137                      | 139             | 197             |
| Impôts à la tête du puits .....                                                                    | 53                       | 176             | 197             |
| Produits forestiers — coût des produits vendus .....                                               | 2 229                    | 879             |                 |
| Dépenses de vente et d'administration .....                                                        | 325                      | 182             | 58              |
|                                                                                                    | <u>3 432</u>             | <u>2 020</u>    | <u>1 038</u>    |
| Bénéfice avant postes qui suivent .....                                                            | 749                      | 988             | 830             |
| Amortissement et épuisement .....                                                                  | 342                      | 245             | 161             |
| Frais financiers (note 24) .....                                                                   | 377                      | 160             | 123             |
| Participation minoritaire .....                                                                    | 33                       | 9               |                 |
| Impôts sur le revenu (recouvrement) (note 8) .....                                                 | (152)                    | 319             | 317             |
| Bénéfice avant autres postes .....                                                                 | 149                      | 255             | 229             |
| Autres postes (déduction faite des impôts sur le revenu) (note 9) .....                            | 36                       | 59              | (8)             |
| Bénéfice provenant de l'exploitation continue .....                                                | 185                      | 314             | 221             |
| Exploitation abandonnée (note 3) .....                                                             | 219                      | 25              | 87              |
| Postes extraordinaires (note 10) .....                                                             | (90)                     |                 |                 |
| Bénéfice de l'exercice .....                                                                       | <u>314 \$</u>            | <u>339 \$</u>   | <u>308 \$</u>   |
| Bénéfice par action ordinaire provenant de l'exploitation continue<br>(en dollars) (note 23) ..... | 0,76 \$                  | 1,38 \$         | 0,97            |
| Bénéfice par action ordinaire (en dollars) (note 23) .....                                         | 1,47 \$                  | 1,49 \$         | 1,35 \$         |
| <b>BÉNÉFICES NON RÉPARTIS</b>                                                                      |                          |                 |                 |
| Solde au début de l'exercice .....                                                                 | 2 354 \$                 | 2 133 \$        | 1 939 \$        |
| Ajouter — Bénéfice de la période .....                                                             | 314                      | 339             | 308             |
|                                                                                                    | <u>2 668</u>             | <u>2 472</u>    | <u>2 247</u>    |
| Déduire — Dividendes sur les actions ordinaires .....                                              | 92                       | 118             | 114             |
| — Dividendes sur les actions privilégiées de premier rang .....                                    | 54                       |                 |                 |
| — Acquisition d'actions ordinaires en vertu de l'arrangement de<br>Gulf (note 2) .....             | 1 075                    |                 |                 |
| Solde à la fin de l'exercice .....                                                                 | <u>1 447 \$</u>          | <u>2 354 \$</u> | <u>2 133 \$</u> |
| Dividendes par action ordinaire (en dollars) .....                                                 | 0,52 \$                  | 0,52 \$         | 0,50 \$         |
| Dividendes par action privilégiée de premier rang (en dollars) .....                               | 0,32 \$                  |                 |                 |

*(voir le sommaire des conventions comptables et les notes afférentes aux états financiers consolidés)*



# CORPORATION GULF CANADA

## BILAN CONSOLIDÉ

31 décembre 1986 et 1985

|                                                                                                                                         | 1986                     | 1985                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------------|
|                                                                                                                                         | (en millions de dollars) |                        |
| ACTIF                                                                                                                                   |                          |                        |
| Actif à court terme                                                                                                                     |                          |                        |
| Encaisse et placements à court terme, au prix coûtant qui se rapproche de la valeur marchande .....                                     | 42 \$                    | 775 \$                 |
| Débiteurs (note 11) .....                                                                                                               | 582                      | 857                    |
| Stocks (note 12) .....                                                                                                                  | 317                      | 341                    |
| Matériel, fournitures et frais payés d'avance .....                                                                                     | 161                      | 137                    |
| Actif à court terme net relié aux éléments d'actif détenus à des fins de vente .....                                                    | <u>1 102</u>             | <u>2 398</u>           |
| Éléments d'actif détenus à des fins de vente .....                                                                                      |                          | 249                    |
| Participation dans des sociétés associées (note 13) .....                                                                               | 1 959                    | 80                     |
| Débiteurs à long terme et autres éléments d'actif (note 14) .....                                                                       | 136                      | 176                    |
| Biens-fonds, usines et outillage (net) (note 15) .....                                                                                  | <u>3 464</u>             | <u>3 598</u>           |
|                                                                                                                                         | <u><u>6 661 \$</u></u>   | <u><u>6 501 \$</u></u> |
| PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES                                                                                                        |                          |                        |
| Passif à court terme                                                                                                                    |                          |                        |
| Emprunts à court terme .....                                                                                                            | 230 \$                   | 31 \$                  |
| Créditeurs .....                                                                                                                        | 316                      | 503                    |
| Impôts sur le revenu et taxes diverses à payer .....                                                                                    | 35                       | 231                    |
| Dividendes à payer .....                                                                                                                | 42                       | 32                     |
| Tranche de la dette à long terme échéant à court terme .....                                                                            | 93                       | 65                     |
| Autres éléments de passif à court terme .....                                                                                           | <u>237</u>               | <u>307</u>             |
|                                                                                                                                         | 953                      | 1 169                  |
| Revenus reportés sur la production de gaz .....                                                                                         | 107                      | 132                    |
| Dette à long terme (note 18) .....                                                                                                      | 2 548                    | 1 286                  |
| Impôts sur le revenu reportés .....                                                                                                     | 603                      | 913                    |
| Participation minoritaire, y compris les actions privilégiées de filiales d'une valeur de 129 000 000 \$ (124 000 000 \$ en 1985) ..... | 335                      | 237                    |
| Passif éventuel (notes 6, 18 et 19)                                                                                                     |                          |                        |
| Avoir des actionnaires                                                                                                                  |                          |                        |
| Capital-actions (note 20)                                                                                                               |                          |                        |
| Actions ordinaires émises — 195 709 542 (227 487 030 en 1985) .....                                                                     | 599                      | 405                    |
| Actions privilégiées de premier rang rachetables .....                                                                                  | 67                       |                        |
| Bénéfices non répartis .....                                                                                                            | 1 447                    | 2 354                  |
| Gain reporté sur conversion de devises .....                                                                                            | <u>2</u>                 | <u>5</u>               |
|                                                                                                                                         | <u><u>2 115</u></u>      | <u><u>2 764</u></u>    |
|                                                                                                                                         | <u><u>6 661 \$</u></u>   | <u><u>6 501 \$</u></u> |

Au nom du conseil,

(signé) ALFRED POWIS, administrateur

(signé) J.D. ALLAN, administrateur

*(voir le sommaire des conventions comptables et les notes afférentes aux états financiers consolidés)*



# CORPORATION GULF CANADA

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE

Trois exercices terminés le 31 décembre 1986

(non vérifié)

|                                                                                                        | 1986                     | 1985          | 1984          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------|---------------|
|                                                                                                        | (en millions de dollars) |               |               |
| <b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>                                                                        |                          |               |               |
| Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation avant dépenses d'exploration (note 22) .....        | 541 \$                   | 841 \$        | 812 \$        |
| Divers (net) (note 22) .....                                                                           | <u>(246)</u>             | <u>(196)</u>  | <u>134</u>    |
|                                                                                                        | <u>295</u>               | <u>645</u>    | <u>946</u>    |
| <b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>                                                                          |                          |               |               |
| Acquisition de Hiram Walker Resources Ltd. (note 6) .....                                              | 1 119                    |               |               |
| Acquisition d'Abitibi-Price Inc. comprenant des emprunts à court terme de 37 000 000 \$ (note 5) ..... |                          | 1 249         |               |
| Additions aux biens-fonds, aux usines et à l'outillage .....                                           | 361                      | 402           | 402           |
| Dépenses d'exploration .....                                                                           | 137                      | 139           | 197           |
| Placements et autres éléments d'actif .....                                                            | <u>6</u>                 | <u>10</u>     | <u>4</u>      |
| Total des placements .....                                                                             | 1 623                    | 1 800         | 603           |
| Vente des éléments d'actif en aval .....                                                               | (752)                    | (874)         |               |
| Vente de la participation dans la société de personnes .....                                           |                          | (281)         |               |
| Retrait de Norcen de la société de personnes .....                                                     | 102                      |               |               |
| Vente d'autres biens-fonds et placements .....                                                         | <u>(46)</u>              | <u>(26)</u>   | <u>(30)</u>   |
|                                                                                                        | <u>927</u>               | <u>619</u>    | <u>573</u>    |
| <b>DIVIDENDES</b>                                                                                      |                          |               |               |
| Porteurs d'actions ordinaires et privilégiées .....                                                    | 137                      | 118           | 109           |
| Actionnaires minoritaires de filiales .....                                                            | <u>22</u>                | <u>4</u>      |               |
|                                                                                                        | <u>159</u>               | <u>122</u>    | <u>109</u>    |
| <b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>                                                                        |                          |               |               |
| Acquisition d'actions ordinaires (note 2) .....                                                        | (1 175)                  |               |               |
| Émission de débentures subordonnées (note 2) .....                                                     | 587                      |               |               |
|                                                                                                        | (588)                    |               |               |
| Émission d'actions par une filiale .....                                                               | 134                      |               |               |
| Additions à la dette à long terme .....                                                                | 1 892                    | 10            | 5             |
| Réductions de la dette à long terme .....                                                              | (1 579)                  | (31)          | (20)          |
| Emprunts à court terme (net) .....                                                                     | <u>199</u>               | <u>31</u>     |               |
|                                                                                                        | <u>58</u>                | <u>10</u>     | <u>(15)</u>   |
| Augmentation (diminution) des liquidités (1) .....                                                     | <u>(733)\$</u>           | <u>(86)\$</u> | <u>249 \$</u> |
| Liquidités à la fin de l'exercice (1) .....                                                            | <u>42 \$</u>             | <u>775 \$</u> | <u>861 \$</u> |

(1) Comprennent l'encaisse et les placements à court terme.

*(voir le sommaire des conventions comptables et les notes afférentes aux états financiers consolidés)*



# CORPORATION GULF CANADA

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 1986

### 1) Données sectorielles (en millions de dollars)

#### a) Secteurs d'activité

|                                                                 | Corporation Gulf Canada |          |          |          |          |          | Abitibi-Price Inc.  |          |      | Total consolidé |          |          |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|---------------------|----------|------|-----------------|----------|----------|
|                                                                 | Pétrole et gaz          |          |          | Divers   |          |          | Produits forestiers |          |      |                 |          |          |
|                                                                 | 1986                    | 1985     | 1984     | 1986     | 1985     | 1984     | 1986                | 1985     | 1984 | 1986            | 1985     | 1984     |
| Revenus nets                                                    |                         |          |          |          |          |          |                     |          |      |                 |          |          |
| Activités extérieures                                           | 1 199 \$                | 1 781 \$ | 1 755 \$ | 208 \$   | 126 \$   | 113 \$   | 2 774 \$            | 1 101 \$ |      | 4 181 \$        | 3 008 \$ | 1 868 \$ |
| Bénéfice                                                        |                         |          |          |          |          |          |                     |          |      |                 |          |          |
| Bénéfice d'exploitation avant amortissement et épuisement       | 264 \$                  | 814 \$   | 774 \$   | 51 \$    | 68 \$    | 67 \$    | 342 \$              | 136 \$   |      | 657 \$          | 1 018 \$ | 841 \$   |
| Amortissement et épuisement                                     | 191                     | 191      | 149      | 32       | 9        | 12       | 119                 | 45       |      | 342             | 245      | 161      |
| Bénéfice d'exploitation                                         | 73 \$                   | 623 \$   | 625 \$   | 19 \$    | 59 \$    | 55 \$    | 223 \$              | 91 \$    |      | 315 \$          | 773 \$   | 680 \$   |
| Revenu de participation                                         |                         |          |          |          |          |          |                     |          |      |                 |          |          |
| The Consumers' Gas Company Ltd.                                 |                         |          |          | 17       |          |          |                     |          |      | 17              |          |          |
| Autres                                                          |                         |          |          | 97       | 4        | 7        |                     |          |      | 97              | 4        | 7        |
| Frais généraux de la Société                                    | (22)                    | (34)     | (18)     |          |          |          |                     |          |      | (22)            | (34)     | (18)     |
| Frais financiers                                                |                         |          |          | (340)    | (141)    | (123)    | (37)                | (19)     |      | (377)           | (160)    | (123)    |
| Participation minoritaire                                       |                         |          |          | 1        | 7        |          | (34)                | (16)     |      | (33)            | (9)      |          |
| Impôts sur le revenu                                            | 104                     | (334)    | (348)    | 140      | 47       | 31       | (92)                | (32)     |      | 152             | (319)    | (317)    |
| Bénéfice (perte) avant autres postes                            | 155 \$                  | 255 \$   | 259 \$   | (66) \$  | (24) \$  | (30) \$  | 60 \$               | 24 \$    |      | 149 \$          | 255 \$   | 229 \$   |
| Capital utilisé dans l'exploitation continue                    |                         |          |          |          |          |          |                     |          |      |                 |          |          |
| Actif utilisé au 31 décembre                                    | 1 919 \$                | 2 342 \$ | 2 229 \$ | 2 109 \$ | 1 091 \$ | 1 272 \$ | 2 633 \$            | 2 531 \$ |      | 6 661 \$        | 5 964 \$ | 3 501 \$ |
| Passif à court terme                                            | (207)                   | (415)    | (360)    | (423)    | (387)    | (452)    | (323)               | (367)    |      | (953)           | (1 169)  | (812)    |
|                                                                 | 1 712 \$                | 1 927 \$ | 1 869 \$ | 1 686 \$ | 704 \$   | 820 \$   | 2 310 \$            | 2 164 \$ |      | 5 708 \$        | 4 795 \$ | 2 689 \$ |
| Total des placements de l'exercice dans l'exploitation continue |                         |          |          |          |          |          |                     |          |      |                 |          |          |
| Additions aux biens-fonds, aux usines et à l'outillage          | 125 \$                  | 239 \$   | 281 \$   | 6 \$     | 11 \$    | 43 \$    | 230 \$              | 102 \$   |      | 361 \$          | 352 \$   | 324 \$   |
| Dépenses d'exploration                                          | 137                     | 139      | 197      |          |          |          |                     |          |      | 137             | 139      | 197      |
| Autres éléments d'actif                                         |                         |          |          | 4        | 6        | 2        | 2                   | 3        |      | 6               | 9        | 2        |
| Acquisition d'Abitibi-Price Inc.                                |                         |          |          |          | 1 249    |          |                     |          |      |                 | 1 249    |          |
| Acquisition de Hiram Walker Resources Ltd.                      |                         |          |          | 1 119    |          |          |                     |          |      | 1 119           |          |          |
|                                                                 | 262 \$                  | 378 \$   | 478 \$   | 1 129 \$ | 1 266 \$ | 45 \$    | 232 \$              | 105 \$   |      | 1 623 \$        | 1 749 \$ | 523 \$   |

La Société possède cinq secteurs d'exploitation principaux, dont trois sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Le secteur du pétrole et du gaz englobe l'exploration, la mise en valeur et la production, par la Société, de pétrole brut, de gaz naturel et de dérivés liquides de gaz naturel, de sables pétrolifères et de minéraux. Le secteur des produits forestiers englobe les activités d'Abitibi-Price Inc., à compter de la date d'acquisition par la Société en août 1985. Ces activités comprennent principalement l'exploitation forestière, et la fabrication et la distribution du papier et des produits forestiers. Les revenus nets provenant de placements à court terme et de diverses entités d'exploitation sont compris dans le bénéfice d'exploitation de la colonne "Divers". La Société détient également des participations, la majorité d'entre elles ayant été acquises au moyen de l'acquisition de Hiram Walker Resources Ltd. (voir la note 6). Ces participations ont trait à la distribution de gaz naturel (The Consumers' Gas Company Ltd.), l'exploitation de systèmes de pipelines pour le transport du pétrole brut et d'autres hydrocarbures liquides ainsi qu'à l'exploration, la mise en valeur et la production de pétrole brut, de gaz naturel et de dérivés liquides de gaz naturel (Interprovincial Pipe Line Limitée/Home Oil Company Limited) de même qu'à l'exploitation d'une



entreprise de spiritueux distillés (Hiram Walker - Gooderham & Worts Limited). Les dividendes réguliers provenant de ces participations se sont chiffrés à 59 000 000 \$ en 1986.

Le bénéfice provenant de l'exploitation abandonnée et le capital utilisé dans l'exploitation abandonnée sont détaillés à la note 3.

Ces renseignements sectoriels présentent chaque secteur comme s'il constituait une entreprise distincte. Il n'y a pas eu de transferts de produits d'un secteur à l'autre.

(b) Secteurs géographiques

|                                    | Canada |          |          | États-Unis |        |      | Total |          |          |
|------------------------------------|--------|----------|----------|------------|--------|------|-------|----------|----------|
|                                    | 1986   | 1985     | 1984     | 1986       | 1985   | 1984 | 1986  | 1985     | 1984     |
| Revenus nets .....                 | 3 570  | \$ 2 773 | \$ 1 868 | \$ 611     | \$ 235 |      | 4 181 | \$ 3 008 | \$ 1 868 |
| Bénéfice d'exploitation .....      | 307    | 773      | 680      | 8          |        |      | 315   | 773      | 680      |
| Éléments d'actif identifiables ... | 6 247  | 5 572    | 3 501    | 414        | 392    |      | 6 661 | 5 964    | 3 501    |

Les secteurs géographiques correspondent à l'emplacement des usines de production.

Le secteur des produits forestiers comprend les ventes à l'étranger de 1 065 000 000 \$ en 1986 et de 425 000 000 \$ en 1985 (principalement à des clients des États-Unis). Le secteur du pétrole et du gaz inclut les ventes à l'étranger effectuées aux États-Unis qui ont atteint 170 000 000 \$ en 1986, 361 000 000 \$ en 1985 et 54 000 000 \$ en 1984.

2) Arrangement en vertu de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes

Le 31 janvier 1986, les actionnaires de Gulf Canada Limitée ont approuvé, en vertu de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, un arrangement entre Gulf Canada Limitée et ses actionnaires. Aux termes de cet arrangement, entré en vigueur le 10 février 1986, approximativement 171,0 millions d'actions de Gulf Canada Limitée ont été échangées avec Corporation Gulf Canada contre approximativement 171,0 millions d'actions ordinaires de cette dernière et approximativement 171,0 millions de ses actions privilégiées de premier rang, rachetables, à taux fixe rajustable, série 1. Approximativement 56,5 millions d'actions de Gulf Canada Limitée ont été échangées avec Corporation Gulf Canada contre un capital de 587 000 000 \$ de débentures subordonnées non garanties à taux flottant échéant le 28 février 2001 de cette dernière et 588 000 000 \$ au comptant. L'échange contre le montant comptant et les débentures s'est traduit par une charge de 1 075 000 000 \$ imputée aux bénéfices non répartis qui représente l'excédent de la somme payée pour ces actions sur leur capital versé. Résultat: Gulf Canada Limitée est devenue une filiale en propriété exclusive de Corporation Gulf Canada.

La méthode de comptabilisation de Corporation Gulf Canada est la prolongation de la comptabilisation au coût d'origine de Gulf Canada Limitée. Dans les présents états financiers consolidés et sauf quand la raison sociale est mentionnée au long, le nom "Gulf" désigne Gulf Canada Limitée et ses filiales pour la période antérieure au 10 février 1986 et, ultérieurement, Corporation Gulf Canada et ses filiales (y compris Gulf Canada Limitée).

3) Exploitation abandonnée

Le 30 septembre 1985, la Société a vendu à Petro-Canada Inc. (Petro-Canada), les éléments d'actif utilisés pour ses activités en aval, y compris ses exploitations de raffinage, de transport et de commercialisation, situées dans les provinces et territoires à l'ouest du Québec pour une somme de 311 000 000 \$ ainsi qu'une partie du fonds de roulement net y afférent pour une somme de 300 000 000 \$. Le solde du fonds de roulement d'environ 263 000 000 \$ a ensuite été matérialisé en espèces par la Société. La vente de ces éléments d'actif a entraîné une perte de 143 000 000 \$ (80 000 000 \$ après impôts). La raffinerie d'Edmonton de la Société ainsi que l'entreprise connexe et l'entreprise de Supérieur Propane Limitée ne sont pas comprises dans ces éléments d'actif.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 1986, la Société a vendu à Ultramar Canada Inc. les activités en aval qui lui restaient au Québec, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve ainsi que sa raffinerie de Montréal-Est. Ultramar a versé 120 000 000 \$ pour les immobilisations et 76 000 000 \$ pour une part du fonds de roulement net y afférent. Le reste du fonds de roulement a été vendu par Ultramar,



pour le compte de la Société, et le produit a été versé à cette dernière avec les intérêts. La vente de ces éléments d'actif a généré un gain de 17 000 000 \$ (13 000 000 \$ après impôts).

Le 31 mars 1986, la Société a vendu à Petro-Canada la raffinerie d'Edmonton et l'entreprise connexe pour 275 000 000 \$ plus 27 000 000 \$ pour le fonds de roulement net y afférent. Cette aliénation s'est soldée par un gain de 9 000 000 \$ (118 000 000 \$ après impôts, voir la note 8 b)).

Ressources Énergétiques Norcen Limitée (Norcen) a acheté l'entreprise de Supérieur Propane Limitée le 2 juin 1986 pour 123 000 000 \$ plus 27 000 000 \$ pour le fonds de roulement net y afférent. La vente de ces éléments d'actif a entraîné un gain de 77 000 000 \$ (81 000 000 \$ après impôts, voir la note 8 b)).

Les résultats provenant de l'abandon de ces activités en aval, y compris les gains et pertes à la vente des éléments d'actif en aval figurent sous un poste distinct au titre de bénéfice provenant de l'exploitation abandonnée dans les états consolidés des bénéfices ci-joints pour la période de trois exercices terminée le 31 décembre 1986 et se présentent comme suit :

|                                                                                            | 1986                     | 1985            | 1984            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------|-----------------|
|                                                                                            | (en millions de dollars) |                 |                 |
| Revenus .....                                                                              | <u>221 \$</u>            | <u>3 661 \$</u> | <u>4 190 \$</u> |
| Dépenses                                                                                   |                          |                 |                 |
| Achats de produits pétroliers .....                                                        | 136                      | 2 558           | 2 985           |
| Dépenses d'exploitation .....                                                              | 18                       | 241             | 226             |
| Dépenses de vente et d'administration .....                                                | 54                       | 437             | 495             |
| Amortissement et épuisement .....                                                          | 4                        | 64              | 97              |
| Impôts autres que les impôts sur le revenu .....                                           | (3)                      | 218             | 247             |
|                                                                                            | <u>209</u>               | <u>3 518</u>    | <u>4 050</u>    |
| Bénéfice avant impôts sur le revenu et autres postes .....                                 | 12                       | 143             | 140             |
| Impôts sur le revenu .....                                                                 | 5                        | 38              | 53              |
| Bénéfice provenant de l'exploitation abandonnée avant autres postes .....                  | 7                        | 105             | 87              |
| Perte à la vente de Petro-Canada .....                                                     |                          | (80)            |                 |
| Gain à la vente d'Ultramar .....                                                           | 13                       |                 |                 |
| Gain à la vente de la raffinerie d'Edmonton .....                                          | 118                      |                 |                 |
| Gain à la vente de l'entreprise de Supérieur Propane Limitée .....                         | 81                       |                 |                 |
| Gain net (perte nette) à la vente d'éléments d'actif .....                                 | 212                      | (80)            |                 |
| Bénéfice provenant de l'exploitation abandonnée .....                                      | <u>219 \$</u>            | <u>25 \$</u>    | <u>87 \$</u>    |
| Bénéfice par action ordinaire provenant de l'exploitation abandonnée<br>(en dollars) ..... | <u>1,20 \$</u>           | <u>0,11 \$</u>  | <u>0,38 \$</u>  |

Les éléments d'actif net utilisés afférents à l'exploitation abandonnée au 31 décembre 1986, 1985 et 1984 sont respectivement de néant \$, 537 000 000 \$ et de 1 580 000 000 \$.

Certaines ventes de pétrole brut ne sont pas comprises dans les revenus net de l'exploitation abandonnée, mais ont été affectées à la réduction des achats de produits pétroliers comme suit: 1986 - néant \$, 1985 - 2 227 000 000 \$, 1984 - 2 375 000 000 \$.

Les ventes de produits pétroliers effectuées en vertu d'ententes d'achat et de vente passées avec d'autres raffineries afin de minimiser les frais de transport n'ont pas été incluses dans les revenus nets de l'exploitation abandonnée, mais ont plutôt été affectés à la réduction du coût des produits pétroliers compensatoires achetés. Les montants de ces ventes de produits pétroliers sont les suivants: 1986 - néant \$, 1985 - 537 000 000 \$, 1984 - 668 000 000 \$.

Avant le 2 août 1985, Chevron Corporation détenait environ 60 pour cent des actions ordinaires de la Société. La Société a effectué des opérations dans le cours normal des affaires, aux termes du marché, avec Corporation Gulf (dont Chevron Corporation a fait l'acquisition le 1<sup>er</sup> mai 1984) et ses affiliées. Les opérations les plus importantes ont trait à l'achat et à la vente de pétrole brut, de produits raffinés et de produits pétrochimiques, à la réception de services techniques et d'ingénierie en vertu d'ententes de recherche ainsi qu'à la location de



pétroliers transocéaniques. Les achats nets totaux effectués par la Société à cet égard, portant principalement sur le pétrole brut et les produits pétroliers, ont été de: 1986 - néant \$, 1985 -18 000 000 \$, 1984 - 132 000 000 \$.

Le bénéfice provenant de l'exploitation abandonnée pour 1985 comprend des coûts pour la fermeture de la raffinerie de Montréal-Est de 60 000 000 \$ (31 000 000 \$ après impôts) et un crédit de 58 000 000 \$ (38 000 000 \$ après impôts) relativement à l'élimination d'un profit non matérialisé sur les stocks, qui n'est plus nécessaire.

#### 4) **Gulf Resources Partnership**

Le 31 août 1985, Gulf Resources Partnership (la société de personnes) a été créée en unissant la Société, Supérieur Propane Limitée (Supérieur), Gulf Canada Calgary Limited et Norcen; la Société y a contribué la quasi-totalité de ses éléments d'actif liés aux ressources (à l'exception des éléments d'actif utilisés par BeauDril Limited dans la mer de Beaufort) et sa raffinerie d'Edmonton et les activités connexes. Supérieur a fourni ses activités et Gulf Canada Calgary Limited a fait un apport de 10 000 000 \$ au comptant. Norcen a fait un apport de 300 000 000 \$ au comptant pour une participation d'environ six pour cent dans la société de personnes. La réduction de la participation réelle de la Société dans les éléments d'actif contribués à la société de personnes a entraîné un gain de 179 000 000 \$ (93 000 000 \$ après impôts reportés).

Le 1<sup>er</sup> mars 1986, Norcen s'est retirée de la société de personnes. Le même jour, la société de personnes a distribué à Norcen 120 000 000 \$ au comptant et certains éléments d'actif liés aux ressources, y compris des participations dans les gisements Hebron-Ben Nevis au large de la côte est du Canada et dans cinq gisements de pétrole et de gaz productifs en Alberta.

La société de personnes a été dissoute le 3 mars 1986 et les activités antérieures des entreprises participantes, y compris celles de Supérieur (voir la note 3), de la raffinerie d'Edmonton (voir la note 3) et celles relatives à l'exploration et à la mise en valeur des ressources ont été prises en main ultérieurement par la Société.

#### 5) **Abitibi-Price Inc.**

Le 2 août 1985, Olympia & York Developments Limited (O & Y) a acheté de Chevron Corporation environ 49,9 pour cent des actions ordinaires de la Société et a aussi acquis une option d'achat d'un supplément de 10,3 pour cent des actions ordinaires de la Société. O & Y a levé l'option en novembre 1985.

Aux termes d'une convention datée du 2 août 1985, avec les filiales de O & Y, la Société a fait l'acquisition le 2 août 1985 de 49,9 pour cent et le 23 août 1985 d'un autre 34,1 pour cent des actions ordinaires d'Abitibi-Price Inc. (Abitibi-Price) pour une contrepartie globale au comptant d'environ 1 132 000 000 \$. En octobre 1985, la Société a accru son pourcentage d'actions ordinaires d'Abitibi-Price détenues à environ 89 pour cent, pour un coût additionnel de 63 000 000 \$, au moyen d'une offre d'achat au comptant aux actionnaires minoritaires. À la suite de l'achat d'un supplément des actions de O & Y en novembre 1985, pour un prix au comptant d'environ 17 000 000 \$, la Société est devenue le propriétaire de 90 pour cent des actions ordinaires d'Abitibi-Price.

Le 2 avril 1986, Abitibi a émis 5 millions d'actions ordinaires additionnelles et 2,5 millions de bons de souscription d'actions ordinaires pour lesquels elle a réalisé un produit net de 134 000 000 \$. La Société n'a pas participé à l'offre, si bien que le pourcentage d'actions ordinaires d'Abitibi qu'elle détient est passé d'environ 90 % à environ 83,4 %. La valeur comptable du placement de la Société dans Abitibi a été ajusté pour refléter son nouveau pourcentage de participation. Cet ajustement a entraîné un gain hors caisse de 18 000 000 \$ (14 000 000 \$ après impôts).

#### 6) **Hiram Walker Resources Ltd.**

##### *Acquisition*

Le 23 avril 1986, la Société a acheté approximativement 73,0 millions d'actions ordinaires et 6,8 millions d'actions privilégiées comportant droit de vote, rachetables, à dividende cumulatif de 7½ %, de catégorie D, première série (actions privilégiées) de Hiram Walker Resources Ltd. (Hiram Walker) pour un montant approximatif de 3 000 000 000 \$.

À cette date, Hiram Walker était une société de portefeuille détenant des participations dans plusieurs entreprises. Par l'entremise de Hiram Walker-Gooderham & Worts Limited (HW-GW) qu'elle détient à



100%, elle exploite une entreprise internationale de spiritueux distillés. La filiale en propriété exclusive de Hiram Walker, Home Oil Company Limited (Home), a participé à l'exploitation et à la production d'hydrocarbures, principalement au Canada. Hiram Walker a exploité une entreprise de distribution de gaz par l'entremise de sa participation de 83 % dans The Consumers' Gas Company Ltd. (Consumers), l'un des plus grands distributeurs de gaz naturel au Canada. Hiram Walker possédait également une participation dans le plus important distributeur de pétrole brut et de dérivés liquides du pétrole par pipeline au Canada, étant donné sa participation de 34 % dans Interprovincial Pipe Line Limitée (Interprovincial).

La Société a financé une partie de l'achat d'actions en combinant un prêt de structure à long terme, une dette à court terme et un montant au comptant en mains totalisant 2 100 000 000 \$. Le reste du prix d'achat provenait d'emprunts en vertu d'un contrat d'emprunt conclu avec Olympia & York Enterprises Limited (Olympia & York), l'actionnaire majoritaire de la Société, qui furent ensuite cédés par Olympia & York à une société affiliée de celle-ci. La Société a exercé le droit de rembourser l'emprunt en vendant 22,0 millions d'actions ordinaires et 2,1 millions d'actions privilégiées de Hiram Walker à cette société affiliée le 26 juin 1986. L'intérêt versé sur cet emprunt s'est élevé à 13 400 000 \$. Résultat de ces opérations: la Société détient approximativement 48,4 % des actions comportant droit de vote de Hiram Walker après dilution.

La Société et Hiram Walker ont annoncé le 8 août 1986 qu'elles concluaient une entente prévoyant un plan d'arrangement en vue de fusionner la Société et Hiram Walker. En vertu de l'arrangement de Hiram Walker présenté aux actionnaires de Hiram Walker, chaque action ordinaire est échangeable, au gré du porteur, contre 2,6 actions ordinaires de la Société ou 38 \$ plus l'intérêt comptant. Chacune des actions privilégiées de catégorie D, deuxième série de Hiram Walker, qui sont toutes détenues par Interprovincial, sera échangée contre une action privilégiée de catégorie A de HWR Holdings Inc., filiale en propriété exclusive de la Société.

Aux termes de l'arrangement, qui est entré en vigueur le 24 octobre 1986, les porteurs de 9,5 millions d'actions ordinaires de Hiram Walker, y compris de 6,5 millions d'actions ordinaires détenues par Olympia & York ou ses sociétés affiliées, se sont prononcés en faveur de l'option de recevoir des actions ordinaires de la Société. Ce choix a entraîné l'émission de 24,7 millions d'actions ordinaires additionnelles de la Société. Le nombre total des actions ordinaires en circulation est monté à 195,7 millions, environ 79 % d'entre elles étant détenues par Olympia & York ou ses sociétés affiliées.

L'option comptant a recueilli l'appui des porteurs de 35,2 millions d'actions ordinaires de Hiram Walker, y compris approximativement 28,5 millions d'actions ordinaires détenues par Olympia & York ou ses sociétés affiliées. Le paiement comptant, y compris les intérêts, s'est situé autour de 1 353 000 000 \$, dont 935 000 000 \$ provenaient de prêts de structure obtenus de certaines banques à charte canadiennes et dont 418 000 000 \$ avaient été empruntés auprès de Olympia & York. L'intérêt versé sur l'emprunt de 418 000 000 \$ s'est élevé à 5 200 000 \$. Ces emprunts ont tous deux été remboursés avant le 31 décembre 1986, en utilisant le produit des opérations de ventes mentionnées ci-dessous.

Par suite de ces échanges, Hiram Walker est devenue une filiale en propriété exclusive de la Société.

L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple. Voici un résumé des éléments d'actif acquis, à la valeur qui leur a été fixée au 24 octobre 1986:

|                                                                                   | (en millions de dollars) |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Fonds de roulement.....                                                           | 35 \$                    |
| Placement dans HW-GW .....                                                        | 2 548                    |
| Placement dans Consumers .....                                                    | 515                      |
| Placement dans Interprovincial .....                                              | 544                      |
| Placement dans Home .....                                                         | 1 034                    |
| Biens-fonds, usines et outillage .....                                            | 7                        |
| Dette à long terme .....                                                          | (333)                    |
| Participation minoritaire, y compris les actions privilégiées d'une filiale ..... | (6)                      |
| Prix d'achat total .....                                                          | <u>4 344 \$</u>          |



### *Opérations de Home Oil Company Limited*

Le 7 août 1986, Hiram Walker et certaines de ses filiales ont conclu une entente avec Interprovincial prévoyant la vente de Home et d'une participation de 26 % dans Sovereign Oil & Gas PLC à Interprovincial à un prix d'achat total d'environ 1 100 000 000 \$, sous réserve de certains ajustements, y compris la réduction de certaines dettes à long terme de Home d'un montant approximatif de 45 000 000 \$. Environ 517 000 000 \$ sur le prix d'achat provient de l'achat pour annulation des actions privilégiées de catégorie A de HWR Holdings Inc., une filiale de la Société, émises à Interprovincial dans le cadre de l'arrangement de Hiram Walker. Le reste du prix d'achat est comblé par 319 000 000 \$ au comptant et la réception de 200 000 000 \$ de débentures indexées sur le prix du pétrole d'une filiale d'Interprovincial garanties par Home. Cette opération a été conclue le 5 décembre 1986.

Les débentures indexées sur le prix du pétrole reçues à titre de produit échoient le 31 octobre 2000 et portent intérêt à un taux fixe équivalant à 5 % par année plus un taux variable selon les prix futurs du pétrole, jusqu'à concurrence de 16,8 % par année de sorte que le taux total maximum égale 21,8 % par année. La Société a vendu par la suite les débentures indexées sur le prix du pétrole pour 200 000 000 \$ (voir la note 18(6)).

### *Opérations de Hiram Walker-Gooderham & Worts*

Le 5 septembre 1986, Hiram Walker et certaines de ses filiales, la Société, Olympia & York et d'autres sociétés ont conclu une entente («l'entente relative à Allied-Lyons») avec Allied-Lyons PLC (Allied-Lyons) prévoyant des opérations qui ont eu pour résultat que l'entreprise de spiritueux distillés de Hiram Walker appartient à 51 % à Allied-Lyons et à 49 % à la Société.

En vertu de l'entente relative à Allied-Lyons, la totalité de HW-GW a été vendue à Allied-Lyons le 9 décembre 1986 pour approximativement 832 000 000 \$ au comptant, un billet convertible d'environ 500 000 000 \$, un billet non convertible d'environ 299 000 000 \$, et un effet d'environ 227 000 000 \$ («effet relatif au pétrole et au gaz») ayant trait aux activités pétrolières et gazières aux États-Unis. Avant la fermeture, d'autres montants au comptant totalisant 872 000 000 \$ ont été distribués par HW-GW à certaines filiales de la Société. Le 10 décembre 1986, la Société a acquis une participation de 49 % dans HW-GW et le prix d'achat à verser par la Société a été acquitté par la conversion du billet convertible de 500 000 000 \$. En outre, la Société a reçu approximativement 12 millions d'actions privilégiées rachetables au gré du porteur et de la société, à dividende cumulatif de 7½ % de HW-GW en échange du billet non convertible de 299 000 000 \$. L'effet relatif au pétrole et au gaz a été vendu par la suite à une tierce partie pour 222 000 000 \$.

En rapport avec les activités pétrolières et gazières de HW-GW aux États-Unis, la Société a accordé à HW-GW une option irrévocable, pour une période de 24 mois à partir du 9 décembre 1986, lui permettant de vendre cette entreprise à la Société ou à un acheteur désigné par la Société, en contrepartie de la prise en charge des dettes de cette entreprise et de 227 000 000 \$.

La Société et Allied-Lyons ont conclu une convention entre actionnaires prévoyant un certain nombre de questions relatives à la direction et au contrôle de HW-GW et certains droits et obligations des actionnaires. Entre autres choses, cette convention prévoit que, en tout temps après les 18 premiers mois et avant l'expiration des 20 mois suivant le 10 décembre 1986, Allied-Lyons peut exiger que la Société vende ou la Société peut, avant l'expiration de 21 mois, exiger que Allied-Lyons achète la participation de 49 % de la Société dans les actions ordinaires de HW-GW à un prix d'achat qui correspondra à tout le moins au prix versé par la Société pour cette participation, sous réserve de certains ajustements.

### *Résumé des opérations de Hiram Walker*

Le prix d'achat total de 4 344 000 000 a été acquitté par l'émission d'un montant de 361 000 000 \$ d'actions ordinaires de la Société, l'achat pour annulation, à la vente de Home, d'un montant de 517 000 000 \$ d'actions privilégiées de HWR Holdings Inc. détenues par Interprovincial et 3 466 000 000 \$ au comptant. Le montant comptant reçu à la suite des opérations de Home et HW-GW mentionnées ci-dessus s'est chiffré à 2 347 000 000 \$, ce qui a réduit à 1 119 000 000 \$ le déboursé net à l'acquisition de Hiram Walker.

Le montant de la contrepartie versée en excédent de la valeur comptable nette sous-jacente des éléments d'actif qui restent après les opérations susmentionnées est de 252 000 000 \$. Ce montant a été attribué à la catégorie principale de biens de Consumers et d'Interprovincial et est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments qui est estimée à 30 ans.



## 7) Information pro forma

L'information pro forma suivante reflète l'arrangement (note 2), la vente de certaines exploitations (note 3), la dissolution de Gulf Resources Partnership (note 4), l'acquisition d'Abitibi-Price Inc. et la modification du pourcentage de participation dans cette dernière (note 5), les opérations de Hiram Walker (note 6) et le rachat des 200 000 000 \$ US des débentures à fonds d'amortissement, 15½ %, (note 18 (2)), comme si ces opérations avaient eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 1986 (relativement à l'exercice terminé le 31 décembre 1986) et le 1<sup>er</sup> janvier 1985 (relativement à l'exercice terminé le 31 décembre 1985).

|                                                                             | 1986                     | 1985     |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------|
|                                                                             | (en millions de dollars) |          |
| Revenus nets .....                                                          | 4 299 \$                 | 4 766 \$ |
| Bénéfice provenant de l'exploitation continue .....                         | 222 \$                   | 436 \$   |
| Bénéfice par action provenant de l'exploitation continue (en dollars) ..... | 0,97 \$                  | 1,97 \$  |

## 8) Impôts sur le revenu (en millions de dollars)

- a) Le total des frais d'impôts sur le revenu de l'état des bénéfices, qui a surtout trait à l'impôt au Canada, représente le taux réel d'impôt, qui est différent des taux d'impôt fédéral et provincial statutaires combinés. Le tableau suivant compare ces taux.

|                                                                                                                            | 1986                     | 1985          | 1984          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------|---------------|
|                                                                                                                            | (en millions de dollars) |               |               |
| Impôts sur le revenu (recouvrement) selon les taux statutaires de 49 % .....                                               | (1)\$                    | 278 \$        | 266 \$        |
| Ajouter (déduire) l'incidence fiscale:                                                                                     |                          |               |               |
| De l'inclusion des redevances et autres paiements provinciaux dans le revenu imposable .....                               | 63                       | 150           | 158           |
| Des déductions à l'égard des ressources pour compenser l'inclusion des redevances .....                                    | (60)                     | (152)         | (150)         |
| De l'inclusion de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières dans le revenu imposable .....                          | 18                       | 73            | 76            |
| Des dividendes non imposables et du revenu de participation ...                                                            | (60)                     | (18)          | (12)          |
| De l'effet de l'augmentation des frais d'impôts découlant de l'arrangement/de la société de personnes (notes 2, 4 et 8 b)) | (140)                    |               |               |
| De la déduction pour épuisement gagnée, par suite des dépenses d'exploration et de mise en valeur .....                    | (10)                     | (8)           | (21)          |
| Des encouragements dans le secteur de la fabrication et de la transformation .....                                         | (9)                      | (7)           | (2)           |
| De la participation minoritaire et de l'amortissement de l'excédent du coût .....                                          | 23                       | 12            |               |
| De la déduction relative aux stocks .....                                                                                  |                          | (11)          | (10)          |
| De la conversion des devises .....                                                                                         | 8                        | 10            | 6             |
| Des opérations non imposables, des opérations assujetties à un taux d'imposition inférieur et autres .....                 | 16                       | (8)           | 6             |
| Impôts sur le revenu (recouvrement) indiqués dans l'état des bénéfices .....                                               | <u>(152)\$</u>           | <u>319 \$</u> | <u>317 \$</u> |
| Taux réel d'impôt .....                                                                                                    | —                        | 57 %          | 58 %          |

Les impôts sur le revenu comprennent des impôts sur le revenu reportés de (73 000 000 \$) en 1986, de 15 000 000 \$ en 1985 et de 36 000 000 \$ en 1984. Ces impôts sur le revenu reportés ont principalement trait à l'excédent des allocations du coût en capital et autres allocations réclamées aux fins de l'impôt par rapport à l'amortissement et l'épuisement inscrits dans les comptes.

- b) Par suite de la mise en application de l'arrangement décrit à la note 2 et du retrait de Norcen de la société de personnes et de la dissolution de cette dernière décrits à la note 4, la Société a pu établir, dans certaines limites, un coût majoré pour certains de ces éléments d'actif aux fins de l'impôt.



L'établissement de ce coût a entraîné une augmentation du bénéfice après impôts à l'égard a) de la distribution de certains biens-fonds de ressources et de la vente de l'entreprise de Supérieur à Norcen, et de la vente de la raffinerie d'Edmonton et de l'entreprise connexe à Petro-Canada; et b) des exploitations continues de la Société.

En 1986, la Société a enregistré des gains (pertes) après impôts et la contrepassation des impôts sur le revenu reportés non nécessaires (par suite de l'établissement du coût majoré) relativement aux ventes et aux distributions d'éléments d'actif comme suit:

|                                                          | Gain (perte)<br>après impôts | Contrepassation des<br>impôts sur le<br>revenu reportés | Total         |
|----------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------------------------------------------|---------------|
|                                                          | (en millions de dollars)     |                                                         |               |
| Distribution de certains biens-fonds de ressources . . . | (6)\$*                       | 80 \$                                                   | 74 \$         |
| Vente de la raffinerie d'Edmonton . . . . .              | 5                            | 113                                                     | 118           |
| Vente de l'entreprise de Supérieur Propane . . . . .     | 44                           | 37                                                      | 81            |
|                                                          | <u>43 \$</u>                 | <u>230 \$</u>                                           | <u>273 \$</u> |

\* La perte après impôts est, après avoir enregistré le gain de 93 000 000 \$, comptabilisé au moment de la formation de la société de personnes, incluse dans les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 1985.

En ce qui a trait aux exploitations continues de la Société, l'établissement des coûts majorés, aux fins de l'impôt, à l'égard de certains de ses éléments d'actif entraîne des écarts permanents dans le calcul de la provision annuelle pour impôts sur le revenu. Ces écarts ont amené une augmentation du bénéfice après impôts en 1986 de 140 000 000 \$, une augmentation de l'encaisse de 30 000 000 \$ et une réduction de 110 000 000 \$ des impôts sur le revenu reportés. L'incidence sur l'encaisse est limitée par le montant du bénéfice imposable de la Société. Les montants estimatifs des coûts majorés qui restent aux fins de l'impôt totalisent 600 000 000 \$. L'avantage lié à la réclamation de ces coûts sera inclus dans le bénéfice des années subséquentes.

#### 9) Autres postes (déduction faite des impôts sur le revenu)

|                                                                                                                                                                                                                | 1986                     | 1985         | 1984         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------|--------------|
|                                                                                                                                                                                                                | (en millions de dollars) |              |              |
| Gain au retrait de Ressources Énergétiques Norcen Limitée de Gulf Resources Partnership (note 8 b)) . . . . .                                                                                                  | 74 \$                    | \$           | \$           |
| Gain à l'émission d'actions d'Abitibi-Price (note 5) . . . . .                                                                                                                                                 | 14                       |              |              |
| Réduction de la valeur comptable des biens-fonds, des usines et de l'outillage (déduction faite des 49 000 000 \$ d'impôts sur le revenu en 1986, 31 000 000 \$ en 1985 et des 7 000 000 \$ en 1984) . . . . . | (52)                     | (34)         | (8)          |
| Gain à la formation de Gulf Resources Partnership (note 8 b)) . . . . .                                                                                                                                        |                          | 93           |              |
|                                                                                                                                                                                                                | <u>36 \$</u>             | <u>59 \$</u> | <u>(8)\$</u> |

#### 10) Postes extraordinaires

Au cours de 1986, les coûts suivants ont été imputés au bénéfice en ce qui a trait à certaines opérations afférentes à la dette:

|                                                                                           | (en millions de dollars) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Rachat des débetures à fonds d'amortissement, 15½ % (note 18 (2)) . . . . .               | 72 \$                    |
| Entente relative au taux d'intérêt — effets à payer jusqu'en 1991 (note 18 (3)) . . . . . | 18                       |
|                                                                                           | <u>90 \$</u>             |

Ces postes extraordinaires ont réduit de 0,49 \$ le bénéfice par action ordinaire.



## 11) Débiteurs

|                                              | <u>1986</u>              | <u>1985</u>          |
|----------------------------------------------|--------------------------|----------------------|
|                                              | (en millions de dollars) |                      |
| Clients.....                                 | <b>487 \$</b>            | 696 \$               |
| Autres débiteurs.....                        | <b>109 \$</b>            | 173 \$               |
|                                              | <b>596</b>               | 869                  |
| Moins provision pour créances douteuses..... | <b>14</b>                | 12                   |
|                                              | <b><u>582 \$</u></b>     | <b><u>857 \$</u></b> |

## 12) Stocks

|                                                                                        | <u>1986</u>              | <u>1985</u>          |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|
|                                                                                        | (en millions de dollars) |                      |
| Produits forestiers finis et produits en cours.....                                    | <b>180 \$</b>            | 164 \$               |
| Bois à pâte, bois de sciage et dépenses relatives à l'exploitation forestière courante | <b>110</b>               | 127                  |
| Pétrole brut et divers.....                                                            | <b>27</b>                | 50                   |
|                                                                                        | <b><u>317 \$</u></b>     | <b><u>341 \$</u></b> |

## 13) Participation dans des sociétés associées

|                                                               | <u>% de participation<br/>au 31 décembre<br/>1986</u> | <u>1986</u>              | <u>1985</u>         |
|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|--------------------------|---------------------|
|                                                               |                                                       | (en millions de dollars) |                     |
| Comptabilisée à la valeur de consolidation                    |                                                       |                          |                     |
| The Consumers' Gas Company Ltd. (Consumers) (1) .....         | 83 %                                                  | <b>519 \$</b>            | \$                  |
| Hiram Walker-Gooderham & Worts Limited.....                   | 49 %                                                  | <b>804</b>               |                     |
| Interprovincial Pipe Line Limitée (Interprovincial) (2) ..... | 41 %                                                  | <b>561</b>               | 15                  |
| Autres sociétés .....                                         | Divers                                                | <b>67</b>                | 65                  |
| Autres, à la valeur d'acquisition .....                       |                                                       | <b>8</b>                 |                     |
|                                                               |                                                       | <b><u>1 959 \$</u></b>   | <b><u>80 \$</u></b> |

- 1) Le 12 décembre 1986, la Commission de l'énergie de l'Ontario a imposé certaines restrictions sur la participation éventuelle de la Société à l'exploitation de Consumers. Avant la présentation d'un rapport de la direction sur les incidences de ces restrictions et d'autres facteurs pertinents à la poursuite du rôle de Consumers dans l'ensemble de la structure du groupe de la Société, la participation dans Consumers a été comptabilisée à la valeur de consolidation.
- 2) Au 31 décembre 1985, la participation de 6,5 % de la Société dans Interprovincial a été comptabilisée à la valeur d'acquisition. À partir du 23 avril 1986, la date à laquelle la Société a acquis sa participation additionnelle dans Interprovincial, la participation de la Société dans Interprovincial est comptabilisée à la valeur de consolidation.

L'information financière résumée pour les plus importantes de ces sociétés comptabilisées à la valeur de consolidation au 31 décembre 1986 et pour la période de huit mois terminée à cette date est présentée ci-dessous.



|                                  | Consumers | Autres sociétés<br>comptabilisées à la<br>valeur de consolidation<br>(en millions de dollars) |
|----------------------------------|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Actif à court terme .....        | 608 \$    | 1 764 \$                                                                                      |
| Immobilisations .....            | 1 262 \$  | 5 413 \$                                                                                      |
| Passif à court terme .....       | 524       | 1 663                                                                                         |
| Dette à long terme .....         | 715       | 2 771                                                                                         |
| Revenus bruts .....              | 779       | 1 913                                                                                         |
| Bénéfice d'exploitation .....    | 100       | 464                                                                                           |
| Postes extraordinaires .....     |           | (300)                                                                                         |
| Bénéfice net (perte nette) ..... | 28        | (80)                                                                                          |

*L'information financière résumée ci-dessus reflète les comptes des sociétés apparentées fondés sur les données au coût d'origine. Le coût de l'acquisition par la Société des participations dans ces sociétés est différent de ces coûts d'origine et, par conséquent, la quote-part de la Société du bénéfice net déclaré de ces sociétés ne correspond pas nécessairement au produit du bénéfice de ces dernières par le pourcentage de la participation de la Société dans le capital-actions.*

#### 14) Débiteurs à long terme et autres éléments d'actif

|                              | 1986                     | 1985          |
|------------------------------|--------------------------|---------------|
|                              | (en millions de dollars) |               |
| Débiteurs à long terme ..... | 51 \$                    | 53 \$         |
| Report de change .....       | 51                       | 106           |
| Divers .....                 | 34                       | 17            |
|                              | <u>136 \$</u>            | <u>176 \$</u> |

#### 15) Biens-fonds, usines et outillage

|                                        | Taux<br>d'amortissement | Placement<br>brut au<br>prix coûtant | Amortissement<br>et épuisement<br>cumulés | Placement<br>net<br>1985 | Placement<br>net<br>1984 |
|----------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
|                                        |                         | (en millions de dollars)             |                                           |                          |                          |
| Pétrole et gaz                         |                         |                                      |                                           |                          |                          |
| Exploration et production .....        | (1 )                    | 1 882 \$                             | 797 \$                                    | 1 085 \$                 | 1 087 \$                 |
| Projet Syncrude .....                  | (1 )                    | 294                                  | 66                                        | 228                      | 210                      |
| Sables pétrolifères et charbon .....   | (2 )                    | 71                                   | 51                                        | 20                       | 18                       |
| Systèmes de forage .....               | 6 2/3 %                 | 556                                  | 240                                       | 316                      | 443                      |
| Pipelines .....                        | (3 )                    | 32                                   | 16                                        | 16                       | 16                       |
|                                        |                         | <u>2 835</u>                         | <u>1 170</u>                              | <u>1 665</u>             | <u>1 774</u>             |
| Produits forestiers                    |                         |                                      |                                           |                          |                          |
| Biens-fonds, usines et outillage ..... | (4 )                    | 1 789                                | 101                                       | 1 688                    | 1 656                    |
| Contrats de location-acquisition ..... | (5 )                    | 40                                   | 22                                        | 18                       | 22                       |
|                                        | 2,5 %-                  |                                      |                                           |                          |                          |
| Divers .....                           | 10 %                    | 154                                  | 61                                        | 93                       | 146                      |
|                                        |                         | <u>4 818 \$</u>                      | <u>1 354 \$</u>                           | <u>3 464 \$</u>          | <u>3 598 \$</u>          |

- 1) Selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation ou par classes homogènes.
- 2) Biens-fonds de sables pétrolifères exploitables par classes homogènes. Les charges imputées au bénéfice pour les frais capitalisés d'acquisition des biens-fonds de charbon dépendent des résultats de l'évaluation et de mise en valeur. Le prix coûtant de l'outillage utilisé pour la recherche et les essais effectués sur ces biens-fonds est amorti sur la durée des activités connexes.
- 3) Par classes homogènes à des taux variant de 5 pour cent à 20 pour cent.



- 4) Le matériel de production primaire constitue la principale catégorie de biens qui est amortie selon la méthode linéaire sur une durée de 20 ans.
- 5) Selon la méthode linéaire - trois à cinq ans.

**16) Programmes d'encouragement du gouvernement**

Les plus importants encouragements du gouvernement gagnés par la Société sont les versements en vertu du Programme d'encouragement du secteur pétrolier et les crédits d'impôt à l'investissement.

En 1986, 1985 et 1984, 75 000 000 \$, 97 000 000 \$ et 54 000 000 \$ ont respectivement été gagnés en vertu du Programme d'encouragement du secteur pétrolier ou du Programme de crédit d'impôt à l'exploration. Ces montants ont été affectés à la réduction des montants compris dans les dépenses d'exploration dans l'état consolidé des bénéfices.

Les crédits d'impôt à l'investissement principalement utilisés pour réduire les biens-fonds, les usines et l'outillage sont: 1986 — 40 000 000 \$, 1985 — 23 000 000 \$, 1984 — 23 000 000 \$.

Au cours de 1986, 13 000 000 \$ ont été gagnés en vertu des crédits du Programme d'aide de l'Alberta, dont la plus grande partie a servi à réduire les biens-fonds, les usines et l'outillage.

**17) Opérations importantes avec des sociétés apparentées**

Les opérations importantes avec des sociétés apparentées sont mentionnées aux notes 3, 5, 6 et 20.



# 18) Dette à long terme

|                                                                                                                  | 1986                     | 1985            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------|
|                                                                                                                  | (en millions de dollars) |                 |
| Corporation Gulf Canada                                                                                          |                          |                 |
| Marge de crédit bancaire à long terme remboursable en 1995 (1) .....                                             | 1 176 \$                 | \$              |
| Déventures à fonds d'amortissement                                                                               |                          |                 |
| 7¾ %, série E, remboursable jusqu'en 1988 .....                                                                  | 20                       | 20              |
| 15½ % (200 000 000 \$ US) (2) .....                                                                              |                          | 279             |
| Billets à payer                                                                                                  |                          |                 |
| 8¾ %, remboursables jusqu'en 1997 (101 000 000 \$ US — 107 000 000 \$ en 1985) .....                             | 140                      | 150             |
| 15,35 %, remboursables jusqu'en 1988 (80 000 000 \$ US — 100 000 000 \$ en 1985) .....                           | 110                      | 140             |
| 14¾ %, échéant en 1992 (100 000 000 \$ US) .....                                                                 | 138                      | 140             |
| 8½ %, remboursables jusqu'en 1991 (86 000 000 \$ US — 103 000 000 \$ en 1985) (3) .....                          | 118                      | 144             |
| Déventures subordonnées échéant en 2001 (4) .....                                                                | 148                      |                 |
| Autres obligations à long terme, remboursables à différentes dates .....                                         | 11                       | 18              |
|                                                                                                                  | <u>1 861</u>             | <u>891</u>      |
| Abitibi-Price Inc.                                                                                               |                          |                 |
| Déventures à fonds d'amortissement (non garanties)                                                               |                          |                 |
| 7¼ % à 11 %, séries diverses, remboursables de 1987 à 1995 .....                                                 | 21                       | 24              |
| 11¾ %, série G, échéant en 1995 (32 000 000 \$ US — 40 000 000 \$ en 1985) .....                                 | 44                       | 56              |
| 10,15 %, série H, échéant en 2000 (126 000 000 \$ US — 135 000 000 \$ en 1985) .....                             | 175                      | 189             |
| Autres déventures (garanties)                                                                                    |                          |                 |
| Déventures, 15¾ %, série I, échéant en 1991 (50 000 000 \$ US) .....                                             | 69                       | 70              |
| Filiales d'Abitibi-Price                                                                                         |                          |                 |
| Emprunts à terme cumulatif à taux variable, échéant en 1993 (67 000 000 \$ US — 48 000 000 \$ en 1985) (5) ..... | 93                       | 67              |
| Autres obligations à long terme, remboursables à différentes dates .....                                         | 45                       | 54              |
|                                                                                                                  | <u>447</u>               | <u>460</u>      |
| HWR Holdings Inc.                                                                                                |                          |                 |
| Déventures                                                                                                       |                          |                 |
| 8,5 %, échéant en 1994 .....                                                                                     | 33                       |                 |
| 11,5 %, échéant en 1990 prolongeable jusqu'en 1995 .....                                                         | 125                      |                 |
| 15,5 %, série A, échéant en 1991 .....                                                                           | 124                      |                 |
| Billet à 13,0 %, échéant en 1989 (25 000 000 £) .....                                                            | 51                       |                 |
|                                                                                                                  | <u>333</u>               |                 |
|                                                                                                                  | 2 641                    | 1 351           |
| Moins versements échéant à moins d'un an .....                                                                   | 93                       | 65              |
|                                                                                                                  | <u>2 548 \$</u>          | <u>1 286 \$</u> |

- 1) Cette marge peut être retirée en dollars CA et US jusqu'à concurrence de 1 200 000 000 \$ CA. Le montant impayé au 31 décembre 1986 est totalement en dollars canadiens. La marge peut être remboursée de temps à autre jusqu'au 31 juillet 1990 et le solde impayé à cette date doit être remboursé en versements semestriels égaux avant le 31 juillet 1995. Les crédits libellés en dollars canadiens portent intérêt à des taux établis, au gré de la Société, i) selon les taux préférentiels cotés par deux banques à charte canadiennes, ou ii) selon les taux des acceptations bancaires. Les crédits libellés en dollars US portent intérêt à des taux établis, au gré de la Société, i) selon les taux préférentiels de certaines banques de référence, ii) le taux interbancaire offert à Londres de certaines banques de références, ou iii) le coût des fonds de certaines banques de référence. De plus, la Société peut utiliser des billets en eurodollars aux



fins des crédits libellés en dollars US. Le taux moyen d'intérêt de l'exercice terminé le 31 décembre 1986 était de 9,21 %.

- 2) Le 11 avril 1986, la Société a remboursé ses 200 000 000 \$ US de débentures à fonds d'amortissement, 15½ %, émises en 1981, qui étaient remboursables jusqu'en 2011. Ce remboursement anticipé a demandé le versement de 313 000 000 \$ et entraîné une charge de 72 000 000 \$ au bénéfice de 1986, à titre de poste extraordinaire. Il n'existe aucune provision pour recouvrement d'impôts sur le revenu relativement à cette charge.
- 3) Cette dette a été restructurée à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1985 d'après un emprunt à rembourser en yens japonais. Avant le 24 décembre 1986, le coût total des intérêts variait selon le taux de change du yen et du dollar US. Le taux moyen d'intérêt de l'exercice terminé le 31 décembre 1986 était 17,41 % (1985 — 15,71 %). Le 24 décembre 1986, la Société a conclu une opération de crédits croisés en vue de se protéger contre les fluctuations du yen par rapport au dollar US. Cette entente exige que la Société verse 36 000 000 \$ et fixe à 8½ % le taux d'intérêt futur annuel. Le paiement de 36 000 000 \$ (18 000 000 \$ après impôts) a été imputé au bénéfice de 1986 comme poste extraordinaire.
- 4) Les débentures subordonnées comprennent une série libellée en dollars CA et une série libellée en dollars US, dont 554 000 000 \$ CA et 12 000 000 \$ US étaient respectivement en circulation au 31 décembre 1986. Le 30 décembre 1986, la Société a émis des avis en vue de rembourser à la valeur nominale les débentures subordonnées à compter du 30 janvier 1987. Le 31 décembre 1986, la Société a transféré de manière irrévocable 423 000 000 \$ au fiduciaire des débentures subordonnées en vue de les utiliser pour le remboursement. Ce montant a été déduit du total des débentures subordonnées en circulation au 31 décembre 1986. Le solde de 148 000 000 \$ a été refinancé par la suite au moyen d'une marge de crédit à long terme. Le taux moyen d'intérêt de l'exercice terminé le 31 décembre 1986 était de 10,91 % sur la dette en dollars canadiens et de 7,9 % sur la dette en dollars US.
- 5) L'intérêt correspond approximativement au taux préférentiel aux États-Unis, aux taux des acceptations bancaires libellées en dollars US ou au taux interbancaire offert à Londres pour les crédits libellés en dollars US et aux taux avoisinant le taux des eurodollars canadiens ou le taux préférentiel des banques canadiennes pour les crédits libellés en dollars canadiens.
- 6) Le 31 décembre 1986, la Société a vendu les débentures indexées sur le prix du pétrole (les «débentures de Home») qu'elle avait reçues à la vente de Home (note 6) à une institution financière pour 200 000 000 \$. L'entente avec l'institution financière donnait, entre autres choses, le droit à cette dernière d'exiger que la Société rachète les débentures de Home, si elles n'avaient pas été revendues par l'institution financière après le 31 décembre 1986.

Après le 31 décembre 1986, l'institution financière s'est engagée à vendre les débentures de Home à une société à but unique («Debco») qui deviendra une filiale de la Société. Pour payer les débentures de Home, Debco émettra au public 200 000 000 \$ de ses débentures, 11 % échéant le 31 octobre 2000. Les débentures de Home seront garanties au fiduciaire à l'intention des porteurs de débentures de Debco dont le seul recours pour le capital consiste dans les débentures de Home. Simultanément à la clôture de l'appel public à l'épargne, Debco conclura une entente avec l'institution financière («l'entente de swap de Debco») en vertu de laquelle Debco s'engage à verser à l'institution financière un montant fondé sur le taux variable aux termes des débentures de Home et l'institution financière s'engage à verser à Debco un montant à déterminer qui ne représentera pas moins de 6 % par année d'un montant fondé sur le capital des débentures de Home en circulation. Fondé sur le prix moyen du pétrole brut pour le trimestre se terminant le 31 janvier 1987, le taux d'intérêt variable des débentures de Home pour le trimestre se terminant le 30 avril 1987 a été calculé comme le taux maximum de 16,8 % par année. À la fin de l'exercice, le produit reçu par la Société de l'institution financière à la vente des débentures de Home et le montant des débentures de Home ont été annulés dans le bilan consolidé ci-joint.

- 7) La Société s'est engagée à conclure une entente avec l'institution financière mentionnée au paragraphe 6) ci-dessus en vertu de laquelle l'institution financière s'engage à verser à la Société un montant variable établi d'après le montant reçu de Debco aux termes de l'entente de swap de Debco et la Société s'engage à payer à l'institution financière un montant à déterminer qui ne sera pas inférieur à 6 % par année d'un montant établi d'après le capital des débentures de Home en circulation.



Les versements annuels approximatifs sur la dette à long terme exigibles au cours des cinq prochains exercices sont (*en millions de dollars*): 1987 — 93 \$, 1988 — 151 \$, 1989 — 115 \$, 1990 — 192 \$, 1991 — 489 \$.

En vertu d'une convention conclue le 27 juin 1986, la Société a obtenu une marge de crédit bancaire à long terme auprès de plusieurs banques internationales d'un montant de 650 000 000 \$ US ou de l'équivalent en dollars CA, aucune somme n'ayant été avancée au 31 décembre 1986. Cette marge peut être retirée de temps à autre jusqu'au 27 juin 1989, et le solde impayé au 27 juin 1989 doit être remboursé en versements semestriels jusqu'au 28 juin 1996. Les crédits libellés en dollars US portent intérêt à des taux établis selon le taux interbancaire offert à Londres de certaines banques de référence. Les crédits libellés en dollars canadiens portent intérêt aux taux auxquels les dépôts libellés en dollars canadiens sont offerts par les principaux établissements de prêt de certaines banques de référence à Londres. La Société a également conclu des ententes avec plusieurs banques canadiennes et américaines relativement à des marges de crédit à l'exploitation totalisant approximativement 549 000 000 \$ dont 33 000 000 \$ ont été avancés au 31 décembre 1986. Ces ententes peuvent être révisées à la discrétion du prêteur. Les marges, qui échoient à des dates diverses jusqu'en 1987, peuvent être libellées en dollars CA et en dollars US. Les crédits libellés en dollars canadiens portent intérêt à des taux établis, au gré de la Société, selon soit (i) les taux préférentiels cotés par les banques à charte canadiennes ou, (ii) les taux des acceptations bancaires. Les crédits libellés en dollars US portent intérêt à des taux établis, au gré de la Société, selon soit (i) le taux préférentiel en dollars US coté par les banques canadiennes, (ii) le taux interbancaire offert à Londres de certaines banques canadiennes, ou (iii) le taux des acceptations bancaires aux États-Unis. La Société est tenue de verser des honoraires de structure pour toute partie inutilisée des marges de crédit susmentionnées.

#### 19) Engagements, passif éventuel et obligations à long terme

La Société a garanti les obligations de HWR Holdings Inc. (HWRH), sa filiale en propriété exclusive, servant ainsi de caution pour la dette à long terme d'une filiale en propriété de HW-GW. Allied-Lyons, qui détient 51 % de HW-GW, s'est engagée à indemniser la Société jusqu'à concurrence de 51 % de toute dette à l'égard de cette garantie. La dette éventuelle de la Société découlant de cette garantie, après déduction de l'indemnisation de Allied-Lyons, s'élève à 136 000 000 \$. Les actes de fiducie et les ententes relatives à certaines obligations de la dette à long terme de HWRH contiennent des clauses restrictives limitant le virement de fonds par HWRH et ses filiales à la Société. HWRH s'est également engagée à servir certaines dettes et obligations des actions privilégiées de Consumers pour un montant de 184 000 000 \$.

#### 20) Capital-actions

Autorisé:

Actions ordinaires — nombre illimité sans valeur nominale

Actions privilégiées de premier rang — nombre illimité. Ces actions privilégiées ont priorité sur les actions ordinaires et peuvent être émises de temps à autre en séries; la contrepartie par action, la désignation, les attributs, y compris les droits de préemption, de rachat ou de conversion, et le nombre dans chacune des séries sont à déterminer par les administrateurs avant leur émission.

Actions privilégiées de deuxième rang — nombre illimité. Les attributs afférents à ces actions sont pratiquement identiques à ceux des actions privilégiées de premier rang, sauf qu'elles sont inférieures aux actions privilégiées de premier rang. Dans le tableau ci-dessous, les montants en dollars sont en millions.



Émis:

|                                                                                                                                   | Actions ordinaires |               | Actions privilégiées de premier rang, rachetables (1) |              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------|-------------------------------------------------------|--------------|
|                                                                                                                                   | Actions            | Montant       | Actions                                               | Montant      |
| Actions émises et en circulation de Gulf Canada Limitée au 1 <sup>er</sup> janvier 1984, 1985 et 1986 .....                       | 227 487 030        | 405 \$        |                                                       | \$           |
| Actions échangées contre un montant au comptant et des débiteures aux termes de l'arrangement (note 2) .....                      | (56 479 695)       | (100)         |                                                       |              |
| Actions échangées contre des actions de Corporation Gulf Canada (note 2) .....                                                    | (171 007 335)      | (305)         |                                                       |              |
| Actions émises par Corporation Gulf Canada en échange d'actions de Gulf Canada Limitée aux termes de l'arrangement (note 2) ..... | 171 007 335        | 238           | 171 007 335                                           | 67           |
| Actions émises par Corporation Gulf Canada en échange d'actions de Hiram Walker Resources Ltd. (note 6) .....                     | 24 702 207         | 361           |                                                       |              |
| Actions de Corporation Gulf Canada émises et en circulation au 31 décembre 1986 .....                                             | <u>195 709 542</u> | <u>599 \$</u> | <u>171 007 335</u>                                    | <u>67 \$</u> |

- 1) Les dividendes cumulatifs sont payables sur les actions privilégiées de premier rang, série 1, à un taux de 6 % du prix de rachat, avant le 1<sup>er</sup> mars 1988, et ultérieurement à un taux flottant établi selon le taux d'intérêt préférentiel fixé par certaines banques canadiennes, ajusté pour un facteur établi selon la valeur marchande des actions privilégiées de premier rang, série 1. Ces actions ne comportent pas de droit de vote et sont rachetables en tout ou en partie au gré de la Société au prix de 5,00 \$ l'action (valeur de rachat — 855 000 000 \$).

Aux termes de l'acte de fiducie relatif aux bons de souscription régissant les bons de souscription d'actions ordinaires de Hiram Walker (1988) en circulation, à la date de mise en application de l'arrangement pour fusionner la Société et Hiram Walker, les porteurs des bons de souscription d'actions ordinaires en circulation qui restent de Hiram Walker ont droit de recevoir des actions ordinaires de la Société à l'exercice de ces bons de souscription. Au 31 décembre 1986, 381 052 bons de souscription d'actions ordinaires (1988) étaient en circulation. Chaque bon donne droit au porteur de recevoir, le 15 janvier 1988 au plus tard, 2,6 actions ordinaires de la Société au prix de 32,50 \$ pour chaque bon détenu. En vertu de l'entente datée du 21 janvier 1987 conclue entre la Société et Olympia & York, Olympia & York prend en charge les obligations de la Société aux termes des bons de souscription d'actions ordinaires de la Société en contrepartie de la déclaration par la Société que le prix de levée à l'égard de tout bon de souscription exercé après la date de l'entente soit versé à Olympia & York. Cette entente prendra fin au plus tôt, soit à la date d'échéance des bons de souscription, soit à la date que les opérations décrites à la note 27 seront terminées.

## 21) Régimes de retraite

La Société et ses filiales possèdent des régimes de retraite qui couvrent la quasi-totalité des employés. La rente versée est calculée d'après les années de service et le salaire des dernières années d'emploi. Certains des régimes exigent la contribution des employés. Cette cotisation, avec celle faite par les sociétés, est déposée auprès de fiduciaires ou de compagnies d'assurance conformément aux termes des régimes. Les fonds sont placés principalement dans des actions de sociétés ouvertes et des valeurs à revenu fixe. La rente est versée à même les fonds détenus par les fiduciaires et les compagnies d'assurance.

Les fonds cotisés sont versés à un fiduciaire ou à des compagnies d'assurance dans la mesure où cela est nécessaire pour provisionner les services courants ou les prestations relatives aux services passés non provisionnés sur les périodes permises par les organismes de réglementation. Dans la mesure où ces exigences sont couvertes entièrement par les éléments d'actif du régime, les cotisations de la société peuvent être réduites ou ne pas être réduites ou ne pas être exigées pour un exercice donné. Les rapports actuariels sont dressés annuellement par des actuaires indépendants aux fins de la comptabilité et du financement.



À compter du 1<sup>er</sup> janvier 1986, la Société a adopté de manière prospective les recommandations comptables relatives aux coûts et obligations découlant des régimes de retraite émises en 1986 par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Cette modification comptable a entraîné une augmentation du bénéfice de 18 000 000 \$ pour l'exercice terminé au 31 décembre 1986 et du bénéfice par action ordinaire de 0,10 \$, principalement par suite du changement des hypothèses sur les taux futurs estimatifs des placements, les taux d'actualisation utilisés pour calculer les obligations découlant des régimes de retraite et les taux d'augmentation futurs des salaires.

Les taux futurs de rendement de l'actif des régimes s'élèvent en moyenne à 9 %. Les obligations estimatives relatives aux prestations prévues des régimes de retraite ont été calculées en utilisant des taux d'actualisation s'élevant en moyenne à 9 % et des taux d'augmentation à long terme des salaires s'élevant en moyenne à 7 %. Les coûts nets découlant des régimes de retraite de 1986 se composent de ce qui suit:

(en millions de dollars)

#### Coûts des régimes de retraite

|                                                                             |             |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Coûts relatifs aux services courants .....                                  | 21 \$       |
| Frais d'intérêt sur les obligations découlant des prestations prévues ..... | 84          |
| Rendement estimatif des placements .....                                    | (102)       |
| Total net des autres éléments .....                                         | (13)        |
| Charge (crédit) de retraite nette — régimes de la société .....             | (10)        |
| Cotisation au régime de pension du gouvernement .....                       | 11          |
| Dépense totale .....                                                        | <u>1 \$</u> |

Le statut des régimes au 31 décembre 1986 est le suivant:

(en millions de dollars)

#### Obligations estimatives:

|                                                                                        |               |
|----------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Prestations prévues fondées sur les années de service jusqu'ici et le salaire actuel   |               |
| Avantages acquis .....                                                                 | 839 \$        |
| Avantages non acquis .....                                                             | 13            |
| Obligations relatives aux prestations cumulées .....                                   | 852           |
| Montants additionnels relatifs aux augmentations de salaire prévues .....              | 100           |
| Total des obligations relatives aux prestations prévues .....                          | 952           |
| Éléments d'actif du régime disponibles à la valeur marchande .....                     | 1 190         |
| Excédent des éléments d'actif sur les obligations relatives aux prestations prévues .. | <u>238 \$</u> |
| Éléments d'actif nets non comptabilisés encore dans le bilan à la date de la           |               |
| demande initiale .....                                                                 | 190 \$        |
| Gain net couru non comptabilisé en 1986 .....                                          | 20 \$         |
| Montants comptabilisés dans le bilan:                                                  |               |
| Coûts relatifs à la retraite payés d'avance .....                                      | 10 \$         |
| Coûts relatifs à la retraite reportés .....                                            | 28 \$         |
| Obligations relatives à la retraite courues .....                                      | 10 \$         |

Les montants imputés au bénéfice, y compris les montants versés aux régimes de retraite des gouvernements, les coûts relatifs aux services en cours et l'amortissement des éléments d'actif nets ou des obligations découlant de la retraite non comptabilisés, étaient les suivants: 1986 — 1 000 000 \$, 1985 — 49 000 000 \$ et 1984 — 40 000 000 \$.



## 22) Renseignements relatifs aux mouvements de trésorerie

|                                                                                                    | 1986                     | 1985            | 1984          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------|---------------|
|                                                                                                    | (en millions de dollars) |                 |               |
| Rentrées nettes provenant des activités d'exploitation avant dépenses d'exploration                |                          |                 |               |
| Bénéfice de l'exercice .....                                                                       | 314 \$                   | 339 \$          | 308 \$        |
| Débets (crédits) sans effet sur les liquidités —                                                   |                          |                 |               |
| Amortissement et épuisement .....                                                                  | 346                      | 365             | 263           |
| Impôts sur le revenu reportés .....                                                                | (310)                    | (30)            | 22            |
| Gain à l'aliénation de biens-fonds et réduction de la valeur comptable des biens-fonds (net) ..... | (18)                     | (12)            | (4)           |
| Postes extraordinaires .....                                                                       | 90                       |                 |               |
| Divers .....                                                                                       | (18)                     | 40              | 26            |
|                                                                                                    | <u>404</u>               | <u>702</u>      | <u>615</u>    |
| Ajouter dépenses d'exploration .....                                                               | <u>137</u>               | <u>139</u>      | <u>197</u>    |
|                                                                                                    | <u>541 \$</u>            | <u>841 \$</u>   | <u>812 \$</u> |
| Autres activités d'exploitation:                                                                   |                          |                 |               |
| (Augmentation) diminution du fonds de roulement hors caisse                                        |                          |                 |               |
| Débiteurs .....                                                                                    | 274 \$                   | (228) \$        | (59) \$       |
| Stocks .....                                                                                       | 35                       | 25              | (69)          |
| Matériel, fournitures et frais payés d'avance .....                                                | (29)                     | 18              | (10)          |
| Créditeurs et divers à l'exclusion des emprunts à court terme .....                                | (297)                    | 161             | 74            |
| Impôts sur le revenu et taxes diverses à payer .....                                               | (202)                    | (152)           | 222           |
|                                                                                                    | <u>(219)</u>             | <u>(176)</u>    | <u>158</u>    |
| Revenus reportés sur la production de gaz .....                                                    | (25)                     | (27)            | (26)          |
| Divers .....                                                                                       | (2)                      | 7               | 2             |
|                                                                                                    | <u>(246) \$</u>          | <u>(196) \$</u> | <u>134 \$</u> |

## 23) Bénéfice par action ordinaire

Le bénéfice par action ordinaire a été calculé en utilisant le bénéfice après déduction des dividendes sur les actions privilégiées. Ces dividendes ont atteint 46 000 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au 31 décembre 1986, 1985 et 1984 était respectivement de 181 798 945, 227 487 030 et 227 487 030.

## 24) Renseignements complémentaires à l'état consolidé des bénéfices

|                                                              | 1986                     | 1985   | 1984   |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------|--------|--------|
|                                                              | (en millions de dollars) |        |        |
| Intérêt sur la dette à long terme .....                      | 296 \$                   | 142 \$ | 120 \$ |
| Autres frais d'intérêt .....                                 | 81                       | 18     | 3      |
| Frais financiers .....                                       | 377                      | 160    | 123    |
| Recherche et développement .....                             | 23                       | 26     | 25     |
| Entretien et réparations .....                               | 203                      | 172    | 148    |
| Location en vertu de contrats de location-exploitation ..... | 76                       | 100    | 101    |

## 25) Reclassements

Certains chiffres de 1985 et 1984 ont été reclassés pour être conformes à la présentation adoptée en 1986.

## 26) Différences entre les principes comptables généralement reconnus au Canada et aux États-Unis

Étant donné que la Société est active dans les marchés financiers des États-Unis, l'information supplémentaire ci-dessous est conforme aux principes comptables généralement reconnus aux États-Unis.



Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada qui, dans le cas de la Société, sont conformes, à tous égards importants aux principes des États-Unis à l'exception des éléments suivants:

- a) les gains ou pertes non matérialisés à la conversion de la dette à long terme payable en devises sont reportés. Les montants reportés sont amortis au cours de la durée restante de la dette, à l'exception des montants au titre de la dette contractée pour financer l'exploitation des produits forestiers qui fait l'objet d'une couverture par des rentrées continues libellées en dollars US. Aux États-Unis, ces gains ou pertes seraient inclus dans le bénéfice de la période pendant laquelle ils ont été reconnus et aucun montant ne figurerait dans le bilan consolidé comme report de change;
- b) les frais d'intérêt relatifs aux activités pétrolières et gazières sont imputés à l'exercice au moment où ils sont engagés. Aux États-Unis, certains frais d'intérêt sur les dépenses en immobilisations doivent être capitalisés, ce qui entraîne des valeurs comptables plus élevées pour les biens afférents.

Si la Société avait suivi les principes américains, le bénéfice consolidé et le bénéfice par action consolidé auraient été les suivants:

|                                                                                                                                                                                                           | 1986                     | 1985    | 1984    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------|---------|
|                                                                                                                                                                                                           | (en millions de dollars) |         |         |
| Bénéfice déclaré provenant de l'exploitation continue . . . . .                                                                                                                                           | 185 \$                   | 314 \$  | 221 \$  |
| Ajustements, déduction faite des impôts sur le revenu applicables:                                                                                                                                        |                          |         |         |
| — Gains (pertes) sur change non matérialisé(e)s . . . . .                                                                                                                                                 | 25                       | (23)    | (25)    |
| — Amortissement des valeurs comptables plus élevées découlant de l'intérêt capitalisé . . . . .                                                                                                           | (4)                      | (5)     | 8       |
| — Intérêt capitalisé non amorti découlant de la réduction de la valeur comptable des biens-fonds, des usines et de l'outillage (note 9) . . . . .                                                         | (7)                      |         |         |
| Bénéfice ajusté provenant de l'exploitation continue . . . . .                                                                                                                                            | 199                      | 286     | 204     |
| Exploitation abandonnée, déduction faite des impôts sur le revenu (note 3) ajustés pour l'intérêt capitalisé non amorti de 14 000 000 \$ relatif à la vente de la raffinerie d'Edmonton en 1986 . . . . . | 205                      | 25      | 87      |
| Postes extraordinaires (note 10) ajustés à la matérialisation de la perte sur change . . . . .                                                                                                            | (54)                     |         |         |
| Bénéfice ajusté . . . . .                                                                                                                                                                                 | 350                      | 311     | 291     |
| Dividendes cumulatifs sur les actions privilégiées de premier rang . . . . .                                                                                                                              | 46                       |         |         |
| Bénéfice disponible aux actionnaires ordinaires . . . . .                                                                                                                                                 | 304 \$                   | 311 \$  | 291 \$  |
| Bénéfice par action ordinaire provenant de l'exploitation continue, ajusté (en dollars) . . . . .                                                                                                         | 0,84 \$                  | 1,26 \$ | 0,90 \$ |
| Bénéfice par action ordinaire avant postes extraordinaires, ajusté (en dollars) . . . . .                                                                                                                 | 1,97 \$                  | 1,37 \$ | 1,28 \$ |
| Bénéfice par action ordinaire, ajusté (en dollars) . . . . .                                                                                                                                              | 1,67 \$                  | 1,37 \$ | 1,28 \$ |

En vertu des principes comptables généralement reconnus aux États-Unis, les postes présentés à l'état des bénéfices comme «autres postes» auraient été inclus dans l'état des bénéfices avant le «bénéfice avant autres postes» et ne seraient pas présentés «déduction faite des impôts sur le revenu applicables».

Les impôts sur le revenu reportés d'Abitibi-Price de 224 000 000 \$ à la date de son acquisition par la Société ont été reportés comme le permettent les principes comptables généralement reconnus au Canada. En vertu des principes comptables généralement reconnus aux États-Unis, ces impôts sur le revenu reportés ne pourraient pas être reportés sur les exercices suivants et les montants affectés aux biens-fonds, aux usines et à l'outillage d'Abitibi-Price, auxquels se rapportent la quasi-totalité des impôts sur le revenu reportés, seraient par conséquent moins élevés.

En vertu des principes comptables généralement reconnus aux États-Unis, les 200 000 000 \$ reçus de l'institution financière et les débentures indexées sur le prix du pétrole (voir la note 18(6)) auraient été respectivement inclus dans la dette à long terme et les éléments d'actif à long terme.



**27) Événements postérieurs à la date du bilan**

En janvier 1987, le conseil d'administration de la Société a autorisé une réorganisation dans le cadre de laquelle les porteurs d'actions ordinaires détiendront une fois celle-ci terminée:

- a) une part proportionnelle de toutes les actions d'une société poursuivant les activités pétrolières et gazières de la Société,
- b) une part proportionnelle de toutes les actions d'Abitibi-Price détenues par la Société, et
- c) une part proportionnelle de toutes les actions d'une société poursuivant les autres activités de la Société, y compris Consumers, Interprovincial et HW-GW.

Cette organisation est conditionnelle à la réception d'une opinion satisfaisante des conseillers juridiques et fiscaux et des commissions de valeurs mobilières et à l'approbation pertinente des actionnaires et de la cour.



# CORPORATION GULF CANADA

## INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE — PÉTROLE ET GAZ

(non vérifié)

L'information supplémentaire donnée ci-dessous relativement aux activités de pétrole et de gaz est conforme aux normes adoptées par la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis. Elle a été préparée selon les lignes de conduite du Financial Accounting Standards Board.

|                                                                                                                                      | Exercice terminé<br>le 31 décembre |          |          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|----------|----------|
|                                                                                                                                      | 1986                               | 1985     | 1984     |
|                                                                                                                                      | (en millions de dollars)           |          |          |
| <b>Résultats d'exploitation — pétrole et gaz</b>                                                                                     |                                    |          |          |
| Revenus nets des réserves prouvées de pétrole et de gaz pour l'exercice . . . .                                                      | 643 \$                             | 1 166 \$ | 1 253 \$ |
| Moins: Frais de production — frais d'extraction . . . . .                                                                            | 171                                | 154      | 154      |
| — impôts à la tête du puits . . . . .                                                                                                | 53                                 | 169      | 193      |
| Dépenses d'exploration . . . . .                                                                                                     | 147                                | 158      | 204      |
| Amortissement et épuisement . . . . .                                                                                                | 138                                | 113      | 104      |
| Autres frais d'exploitation (net) . . . . .                                                                                          | 54                                 | 40       | 47       |
| Impôts sur le revenu (recouvrement) . . . . .                                                                                        | (85)                               | 306      | 321      |
| Résultats d'exploitation des activités de production . . . . .                                                                       | 165                                | 226      | 230      |
| Sables pétrolifères, minéraux et autres gisements exploitables, déduction<br>faite des impôts sur le revenu . . . . .                | 5                                  | 52       | 40       |
| Frais généraux de la Société, déduction faite des impôts sur le revenu . . .                                                         | (15)                               | (23)     | (11)     |
| Bénéfice avant autres postes . . . . .                                                                                               | 155 \$                             | 255 \$   | 259 \$   |
| Quote-part des résultats des activités pétrolières et gazières des sociétés<br>comptabilisées à la valeur de consolidation . . . . . | — \$                               |          |          |
| <b>Frais engagés</b>                                                                                                                 |                                    |          |          |
| Frais engagés (capitalisés et imputés au cours de l'exercice) au titre des<br>éléments suivants —                                    |                                    |          |          |
| Acquisition de biens-fonds . . . . .                                                                                                 | 14 \$                              | 78 \$    | 76 \$    |
| Exploration* . . . . .                                                                                                               | 167 \$                             | 210 \$   | 278 \$   |
| Mise en valeur . . . . .                                                                                                             | 58 \$                              | 61 \$    | 68 \$    |
| Quote-part des frais engagés des sociétés comptabilisées à la valeur de<br>consolidation . . . . .                                   | 58 \$                              |          |          |
|                                                                                                                                      | Au 31 décembre                     |          |          |
|                                                                                                                                      | 1986                               | 1985     |          |
| <b>Frais capitalisés</b>                                                                                                             |                                    |          |          |
| Biens-fonds prouvés . . . . .                                                                                                        | 1 313 \$                           | 1 204 \$ |          |
| Biens-fonds non prouvés . . . . .                                                                                                    | 456                                | 444      |          |
| Système de soutien . . . . .                                                                                                         | 25                                 | 57       |          |
| Système de forage . . . . .                                                                                                          | 556                                | 552      |          |
| Puits et installations inachevés . . . . .                                                                                           | 112                                | 101      |          |
|                                                                                                                                      | 2 462                              | 2 358    |          |
| Moins amortissement et épuisement y afférents . . . . .                                                                              | 1 036                              | 828      |          |
| Frais nets capitalisés . . . . .                                                                                                     | 1 426 \$                           | 1 530 \$ |          |
| Quote-part des frais capitalisés des sociétés comptabilisées à la valeur de<br>consolidation . . . . .                               | 636 \$                             |          |          |

\*Comprend l'amortissement du système de soutien et du système de forage.



## Réserves nettes — Pétrole brut, dérivés liquides de gaz naturel et gaz naturel

L'information sur les réserves présentée ci-dessous est fondée sur les estimations de la Société. Dans la présentation de ces données, la Société tient à souligner que les estimations, de par leur nature, sont inexactes et sujettes à modification et révision continuelles. Les estimations des réserves nouvellement découvertes sont encore plus imprécises que celles des biens-fonds productifs, et il peut s'avérer impossible de déterminer précisément les réserves à un moment donné en raison du temps nécessaire au forage de mise en valeur, aux essais et aux autres études des réservoirs.

Par conséquent, la Société est d'avis que ces estimations changeront au moment où d'autres informations seront disponibles. Les réserves nettes sont estimées après déduction des redevances qui peuvent varier selon les prix, les volumes de production et la date de production initiale. Étant donné l'incertitude des taux futurs des redevances, les réserves nettes ont été calculées d'après les taux de redevances moyens connus. Les chiffres présentent ce que la Société croit être une estimation raisonnable des réserves qu'on peut s'attendre à récupérer commercialement selon les prix et les frais actuels, en vertu des réglementations en vigueur et au moyen de l'outillage et des méthodes d'exploitation traditionnels.

La majorité des réserves de pétrole brut et de gaz naturel de la Société est située au Canada. Environ 90 pour cent des réserves prouvées de pétrole brut et 90 pour cent des réserves prouvées de gaz naturel sont situées dans la province de l'Alberta.

Les réserves nettes présentées dans les tableaux ne comprennent pas les réserves des dépôts de sables pétrolifères dont l'existence est connue dans les concessions louées à Wabasca, Cold Lake et Peace River ainsi que les dépôts de sables pétrolifères de la région d'Athabasca. Elles ne comprennent notamment pas la production autorisée de pétrole brut synthétique attribuable à la participation de 9,03 pour cent de Gulf dans le projet Syncrude exploitant les sables pétrolifères Athabasca, laquelle atteignait 103 millions de barils au 31 décembre 1986.

Ces tableaux ne comprennent pas non plus les découvertes dans les régions pionnières puisqu'on élabore présentement les techniques nécessaires à la production commerciale et au transport des réserves ou qu'on n'a pu obtenir d'engagement ou d'autorisations gouvernementales à l'égard d'un système de production.

|                                                                                                            | Pétrole brut et dérivés liquides<br>de gaz naturel |            |            | Gaz naturel                |              |              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|------------|------------|----------------------------|--------------|--------------|
|                                                                                                            | 1986                                               | 1985       | 1984       | 1986                       | 1985         | 1984         |
|                                                                                                            | (millions de barils)                               |            |            | (milliards de pieds cubes) |              |              |
| <b>Réserves nettes prouvées mises en valeur et non<br/>mises en valeur</b>                                 |                                                    |            |            |                            |              |              |
| début de l'exercice .....                                                                                  | 194                                                | 227        | 230        | 1 535                      | 1 734        | 1 808        |
| Additions résultant de forages .....                                                                       | 8                                                  | 11         | 8          | 33                         | 58           | 50           |
| Révisions des estimations antérieures .....                                                                | 16                                                 | (6)        | 20         | (34)                       | (106)        | (36)         |
| Additions résultant d'une meilleure récupération....                                                       | 2                                                  |            |            | 1                          |              |              |
| Ventes des réserves en place .....                                                                         |                                                    | (12)       |            |                            | (63)         |              |
| Production .....                                                                                           | (23)                                               | (26)       | (31)       | (78)                       | (88)         | (88)         |
| À la fin de l'exercice .....                                                                               | <u>197</u>                                         | <u>194</u> | <u>227</u> | <u>1 457</u>               | <u>1 535</u> | <u>1 734</u> |
| <b>Réserves nettes prouvées mises en valeur</b>                                                            |                                                    |            |            |                            |              |              |
| Au début de l'exercice .....                                                                               | 188                                                | 221        | 228        | 1 184                      | 1 323        | 1 407        |
| À la fin de l'exercice .....                                                                               | <u>189</u>                                         | <u>188</u> | <u>221</u> | <u>1 123</u>               | <u>1 184</u> | <u>1 323</u> |
| <b>Quote-part des réserves prouvées des sociétés<br/>comptabilisées à la valeur de consolidation .....</b> | <b>40</b>                                          |            |            | <b>380</b>                 |              |              |



**Mesure standardisée du flux monétaire net actualisé futur relatif  
aux réserves prouvées de pétrole et de gaz**

La mesure standardisée qui sert à calculer la valeur actuelle du flux monétaire net futur provenant des réserves prouvées de pétrole et de gaz doit être fondée sur les coûts et les prix actuels et sur un facteur d'actualisation de 10 pour cent.

En conséquence, le flux monétaire net futur estimatif de la Société au 31 décembre 1986, 1985 et 1984 a été calculé par l'application du prix de vente moyen des réserves de pétrole et de gaz durant le mois de décembre de chaque année respective, à la production future estimative des réserves prouvées de pétrole et de gaz à la fin de chaque exercice, moins les dépenses estimatives futures (établies d'après la moyenne de chaque exercice applicable) qui seront engagées pour la mise en valeur et la production des réserves prouvées, en supposant la continuation de la conjoncture économique actuelle à la fin de chaque exercice.

Bien que ces calculs soient conformes aux normes susmentionnées, il convient de souligner qu'en raison du nombre d'hypothèses et d'estimations requises pour les calculs, les montants présentés ne sont pas indicatifs des revenus nets prévus ou à prévoir par Gulf au cours des périodes à venir. Ces montants ne sont pas non plus indicatifs de la valeur actuelle ni du bénéfice futur qui peut être tiré de la production de réserves prouvées et il ne faut pas présumer qu'ils représentent la juste valeur marchande des réserves ou des biens-fonds de pétrole et de gaz.

Bien que les calculs soient établis en fonction de la situation économique à la fin de chaque exercice, ces situations ont changé et peuvent continuer de changer considérablement en raison d'événements comme les constantes variations du prix et de la disponibilité du pétrole brut étranger et les modifications des politiques et règlements gouvernementaux. Ces modifications se reflètent dans les réductions très importantes des prix de vente et l'abolition de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières incluses dans les frais de production futurs des exercices précédents dont rendent compte les chiffres de 1986.

Bien que les calculs soient effectués selon l'interprétation que Gulf donne aux lignes directrices établies, ces calculs et estimations pourraient être faits d'après nombre d'autres hypothèses tout aussi valables qui produiraient des résultats sensiblement différents.

**Mesure standardisée au 31 décembre**

|                                                                                                                                                                                | 1986                     | 1985            | 1984            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------|-----------------|
|                                                                                                                                                                                | (en millions de dollars) |                 |                 |
| Rentrées de fonds futures .....                                                                                                                                                | 6 138 \$                 | 10 962 \$       | 11 557 \$       |
| Frais de mise en valeur futurs .....                                                                                                                                           | (376)                    | (613)           | (634)           |
| Frais de production futurs .....                                                                                                                                               | (3 449)                  | (5 431)         | (4 967)         |
|                                                                                                                                                                                | 2 313                    | 4 918           | 5 956           |
| Impôts sur le revenu futurs .....                                                                                                                                              | (917)                    | (3 060)         | (3 446)         |
| Flux monétaire net futur .....                                                                                                                                                 | 1 396                    | 1 858           | 2 510           |
| Actualisation annuelle de 10 % pour la rentrée estimative du flux<br>monétaire .....                                                                                           | (421)                    | (699)           | (1 165)         |
| Mesure standardisée du flux monétaire net actualisé .....                                                                                                                      | <u>975 \$</u>            | <u>1 159 \$</u> | <u>1 345 \$</u> |
| <b>Quote-part dans la mesure standardisée du flux monétaire net<br/>actualisé lié aux réserves prouvées des sociétés comptabilisées à la<br/>valeur de consolidation .....</b> | <b>457 \$</b>            |                 |                 |



*Changements dans la mesure standardisée au cours de l'exercice*

|                                                                                     | 1986                     | 1985     | 1984     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------|----------|
|                                                                                     | (en millions de dollars) |          |          |
| Ventes de pétrole et de gaz produits, déduction faite des frais de production ..... | (419)\$                  | (842)\$  | (906)\$  |
| Frais de mise en valeur engagés au cours de l'exercice .....                        | 82                       | 55       | 67       |
| Extensions, découvertes et récupération améliorée moins frais correspondants .....  | 78                       | 202      | 163      |
| Révisions des quantités antérieures et des dates estimatives .....                  | 325                      | (334)    | 316      |
| Variations des prix et des frais                                                    |                          |          |          |
| — prix de vente .....                                                               | (2 591)                  | 617      | (228)    |
| — frais de production .....                                                         | 806                      | (192)    | 326      |
| — frais de mise en valeur .....                                                     | 89                       | 26       | (63)     |
| Augmentation du facteur d'actualisation .....                                       | 289                      | 317      | 314      |
| Vente des réserves en place .....                                                   | —                        | (145)    | —        |
| Divers .....                                                                        | 11                       | 35       | 40       |
| Variation des impôts sur le revenu .....                                            | 1 146                    | 75       | 20       |
| Changement net .....                                                                | (184)                    | (186)    | 49       |
| Solde au début de l'exercice .....                                                  | 1 159                    | 1 345    | 1 296    |
| Solde à la fin de l'exercice .....                                                  | 975 \$                   | 1 159 \$ | 1 345 \$ |



## SOMMAIRES TRIMESTRIELS

| Sommaire trimestriel 1986 (non vérifié)                         | 1                              | 2                              | 3                              | 4                              |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Finances (en millions de dollars)                               |                                |                                |                                |                                |
| Revenus nets provenant de l'exploitation continue .....         | 1 082                          | 1 022                          | 1 005                          | 1 072                          |
| Profits bruts provenant de l'exploitation continue (1) .....    | 266                            | 235                            | 232                            | 277                            |
| Bénéfice provenant de l'exploitation continue .....             | 88                             | (6)                            | 26                             | 77                             |
| Bénéfice par action ordinaire (en dollars) .....                | 0,41                           | (0,11)                         | 0,08                           | 0,34                           |
| Bénéfice .....                                                  | 166                            | 72                             | 26                             | 50                             |
| Bénéfice par action ordinaire (en dollars) .....                | 0,81                           | 0,35                           | 0,08                           | 0,20                           |
| Statistiques à l'égard des actionnaires (en dollars par action) |                                |                                |                                |                                |
| Avoir par action — valeur comptable .....                       | 9,71                           | 9,88                           | 9,88                           | 10,45                          |
| Cours du marché par action:                                     |                                |                                |                                |                                |
| Bourse de Toronto                                               |                                |                                |                                |                                |
| Actions ordinaires — maximal .....                              | 17 <sup>7</sup> / <sub>8</sub> | 16 <sup>7</sup> / <sub>8</sub> | 15 <sup>1</sup> / <sub>8</sub> | 15 <sup>6</sup> / <sub>8</sub> |
| — minimal .....                                                 | 14 <sup>5</sup> / <sub>8</sub> | 14 <sup>7</sup> / <sub>8</sub> | 12 <sup>4</sup> / <sub>8</sub> | 12 <sup>7</sup> / <sub>8</sub> |
| — fermeture .....                                               | 16 <sup>1</sup> / <sub>8</sub> | 15 <sup>1</sup> / <sub>8</sub> | 14                             | 15 <sup>5</sup> / <sub>8</sub> |
| Actions privilégiées — maximal .....                            | 4,75                           | 4,70                           | 4,65                           | 4,60                           |
| — minimal .....                                                 | 4,55                           | 4,50                           | 4,55                           | 4,40                           |
| — fermeture .....                                               | 4,60                           | 4,60                           | 4,55                           | 4,60                           |
| American Stock Exchange (en dollars US)                         |                                |                                |                                |                                |
| Actions ordinaires — maximal .....                              | 12 <sup>3</sup> / <sub>8</sub> | 12                             | 11                             | 11 <sup>1</sup> / <sub>8</sub> |
| — minimal .....                                                 | 10 <sup>2</sup> / <sub>8</sub> | 10 <sup>0</sup> / <sub>8</sub> | 8 <sup>7</sup> / <sub>8</sub>  | 9 <sup>2</sup> / <sub>8</sub>  |
| — fermeture .....                                               | 11 <sup>4</sup> / <sub>8</sub> | 10 <sup>0</sup> / <sub>8</sub> | 10 <sup>1</sup> / <sub>8</sub> | 11 <sup>1</sup> / <sub>8</sub> |
| Actions privilégiées — maximal .....                            | 3 <sup>8</sup> / <sub>16</sub> | 3 <sup>6</sup> / <sub>16</sub> | 3 <sup>7</sup> / <sub>16</sub> | 3 <sup>3</sup> / <sub>16</sub> |
| — minimal .....                                                 | 3                              | 3 <sup>3</sup> / <sub>16</sub> | 3 <sup>4</sup> / <sub>16</sub> | 3 <sup>2</sup> / <sub>16</sub> |
| — fermeture .....                                               | 3 <sup>4</sup> / <sub>16</sub> | 3 <sup>4</sup> / <sub>16</sub> | 3 <sup>4</sup> / <sub>16</sub> | 3 <sup>3</sup> / <sub>16</sub> |
| Dividendes déclarés (en millions de dollars) (2)                |                                |                                |                                |                                |
| — Actions ordinaires .....                                      | 30                             | 22                             | 22                             | 22                             |
| — Actions privilégiées .....                                    |                                | 16                             | 12                             | 13                             |
| Dividendes déclarés par action (en dollars)                     |                                |                                |                                |                                |
| — Actions ordinaires .....                                      | 0,13                           | 0,13                           | 0,13                           | 0,13                           |
| — Actions privilégiées .....                                    |                                | 0,092                          | 0,075                          | 0,075                          |
| Ratio cours-bénéfice à la fin du trimestre (3) .....            | 9                              | 8                              | 9                              | 11                             |
| Nombre d'actionnaires à la fin du trimestre (en milliers)       |                                |                                |                                |                                |
| — Actions ordinaires .....                                      | 20                             | 19                             | 19                             | 28                             |
| — Actions privilégiées .....                                    | 21                             | 20                             | 18                             | 18                             |
| Nombre d'actions négociées (en millions) (4)                    |                                |                                |                                |                                |
| Bourse de Toronto                                               |                                |                                |                                |                                |
| — Actions ordinaires .....                                      | 1,3                            | 1,9                            | 2,0                            | 3,0                            |
| — Actions privilégiées .....                                    | 9,6                            | 3,6                            | 1,3                            | 1,4                            |
| American Stock Exchange                                         |                                |                                |                                |                                |
| — Actions ordinaires .....                                      | 3,0                            | 2,0                            | 2,8                            | 1,8                            |
| — Actions privilégiées .....                                    | 2,6                            | 0,7                            | 0,4                            | 0,2                            |

- 1) Les profits bruts correspondent aux ventes nettes et aux autres revenus d'exploitation moins les coûts estimatifs associés aux produits vendus.
- 2) Les dividendes versés sur les actions détenues par des non-résidents du Canada sont généralement assujettis à une retenue d'impôt canadienne de 25 pour cent. Cependant, pour les bénéficiaires auxquels s'applique le traité fiscal existant entre les États-Unis et le Canada, la retenue sera de l'ordre de 15 pour cent.
- 3) Prix de fermeture à la Bourse de Toronto des actions divisé par le bénéfice par action ordinaire moyen annualisé.
- 4) Les actions ordinaires en circulation de la Société sont cotées aux bourses de Toronto, Montréal, Vancouver et de l'Alberta et à l'American Stock Exchange.



| Sommaire trimestriel 1985 (non vérifié)                         | 1     | 2     | 3     | 4     |
|-----------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|
| Finances (en millions de dollars)                               |       |       |       |       |
| Revenus nets provenant de l'exploitation continue .....         | 466   | 445   | 910   | 1 187 |
| Profits bruts provenant de l'exploitation continue (1) .....    | 244   | 240   | 337   | 374   |
| Bénéfice provenant de l'exploitation continue .....             | 52    | 58    | 139   | 65    |
| Bénéfice par action ordinaire (en dollars) .....                | 0,23  | 0,25  | 0,61  | 0,29  |
| Bénéfice .....                                                  | 97    | 74    | 74    | 94    |
| Bénéfice par action ordinaire (en dollars) .....                | 0,43  | 0,32  | 0,33  | 0,41  |
| Statistiques à l'égard des actionnaires (en dollars par action) |       |       |       |       |
| Avoir par action — valeur comptable .....                       | 11,45 | 11,65 | 11,85 | 12,15 |
| Cours du marché par action:                                     |       |       |       |       |
| Bourse de Toronto                                               |       |       |       |       |
| — maximal .....                                                 | 19¼   | 21    | 20¾   | 21½   |
| — minimal .....                                                 | 14¾   | 16¾   | 17¾   | 19¾   |
| — fermeture .....                                               | 18¾   | 16¾   | 19¾   | 20¾   |
| American Stock Exchange (en dollars US)                         |       |       |       |       |
| — maximal .....                                                 | 14½   | 15¾   | 14¾   | 15½   |
| — minimal .....                                                 | 11    | 12¾   | 12¾   | 14¾   |
| — fermeture .....                                               | 14    | 13¾   | 14¾   | 15    |
| Dividendes déclarés (en millions de dollars) (2) .....          | 30    | 29    | 30    | 29    |
| Bénéfice par action ordinaire (en dollars) .....                | 0,13  | 0,13  | 0,13  | 0,13  |
| Ratio cours-bénéfice à la fin du trimestre (3) .....            | 13    | 11    | 14    | 14    |
| Nombre d'actionnaires à la fin du trimestre (en milliers) ..... | 34,5  | 32,4  | 28,6  | 25,9  |
| Nombre d'actions négociées (en millions) (4)                    |       |       |       |       |
| — Bourse de Toronto .....                                       | 6,8   | 8,4   | 11,5  | 11,9  |
| — American Stock Exchange .....                                 | 7,4   | 8,8   | 9,0   | 3,9   |

*Les actionnaires de Gulf Canada Limitée ont échangé leurs actions ordinaires pour une action privilégiée et une action ordinaire de Corporation Gulf Canada, en vertu du plan d'arrangement de Gulf qui était en vigueur le 10 février 1986.*



## SOMMAIRE FINANCIER DE CINQ EXERCICES

| État des bénéfices                                                        | <u>1986(1)</u>           | <u>1985(1)</u> | <u>1984</u> | <u>1983</u> | <u>1982</u> |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------|-------------|-------------|-------------|
|                                                                           | (en millions de dollars) |                |             |             |             |
| <b>Revenus</b>                                                            |                          |                |             |             |             |
| Pétrole brut, gaz naturel et dérivés liquides de gaz naturel .....        | <b>1 043 \$</b>          | 1 479 \$       | 1 500 \$    | 1 375 \$    | 1 113 \$    |
| Produits forestiers .....                                                 | <b>2 767</b>             | 1 093          |             |             |             |
| Autres revenus d'exploitation .....                                       | <b>170</b>               | 322            | 287         | 190         | 124         |
| Ventes nettes et autres revenus d'exploitation...                         | <b>3 980</b>             | 2 894          | 1 787       | 1 565       | 1 237       |
| Revenus de placements et revenus divers .....                             | <b>87</b>                | 110            | 74          | 58          | 130         |
| Participation dans les bénéfices des sociétés associées.....              | <b>114</b>               | 4              | 7           | 3           | 3           |
|                                                                           | <b>4 181</b>             | 3 008          | 1 868       | 1 626       | 1 370       |
| <b>Dépenses</b>                                                           |                          |                |             |             |             |
| Pétrole et gaz                                                            |                          |                |             |             |             |
| Achat de pétrole brut et de produits pétroliers                           | <b>374</b>               | 259            | 224         | 226         | 174         |
| Dépenses d'exploitation et d'exploration .....                            | <b>451</b>               | 524            | 559         | 527         | 476         |
| Impôts à la tête du puits .....                                           | <b>53</b>                | 176            | 197         | 169         | 146         |
| Produits forestiers — coût des produits vendus..                          | <b>2 229</b>             | 879            |             |             |             |
| Dépenses de vente et d'administration .....                               | <b>325</b>               | 182            | 58          | 49          | 51          |
|                                                                           | <b>3 432</b>             | 2 020          | 1 038       | 971         | 847         |
| Bénéfice avant postes qui suivent .....                                   | <b>749</b>               | 988            | 830         | 655         | 523         |
| Amortissement et épuisement .....                                         | <b>342</b>               | 245            | 161         | 120         | 101         |
| Frais financiers .....                                                    | <b>377</b>               | 160            | 123         | 117         | 113         |
| Participation minoritaire .....                                           | <b>33</b>                | 9              |             |             |             |
| Impôts sur le revenu (recouvrement) .....                                 | <b>(152)</b>             | 319            | 317         | 211         | 173         |
| Bénéfice avant autres postes .....                                        | <b>149</b>               | 255            | 229         | 207         | 136         |
| Autres postes (déduction faite des impôts sur le revenu) .....            | <b>36</b>                | 59             | (8)         |             |             |
| Bénéfice provenant de l'exploitation continue .....                       | <b>185</b>               | 314            | 221         | 207         | 136         |
| Exploitation abandonnée .....                                             | <b>219</b>               | 25             | 87          | 11          | 65          |
| Postes extraordinaires .....                                              | <b>(90)</b>              |                |             |             |             |
| Bénéfice de l'exercice (2) .....                                          | <b>314 \$</b>            | 339 \$         | 308 \$      | 218 \$      | 201 \$      |
| <b>Par action (en dollars)</b>                                            |                          |                |             |             |             |
| Bénéfice par action ordinaire provenant de l'exploitation continue .....  | <b>0,76 \$</b>           | 1,38 \$        | 0,97 \$     | 0,91 \$     | 0,60 \$     |
| Bénéfice par action ordinaire .....                                       | <b>1,47 \$</b>           | 1,49 \$        | 1,35 \$     | 0,96 \$     | 0,88 \$     |
| Dividendes déclarés par action                                            |                          |                |             |             |             |
| — ordinaire .....                                                         | <b>0,52 \$</b>           | 0,52 \$        | 0,50 \$     | 0,44 \$     | 0,44 \$     |
| — privilégiée .....                                                       | <b>0,32 \$</b>           |                |             |             |             |
| Cours du marché à la fermeture à la fin de l'exercice — Bourse de Toronto |                          |                |             |             |             |
| — ordinaire .....                                                         | <b>15% \$</b>            | 20% \$         | 15% \$      | 17% \$      | 14% \$      |
| — privilégiée .....                                                       | <b>4,60 \$</b>           |                |             |             |             |
| Actions en circulation à la fin de l'exercice (en millions)               |                          |                |             |             |             |
| — ordinaire .....                                                         | <b>196</b>               | 227            | 227         | 227         | 227         |
| — privilégiée .....                                                       | <b>171</b>               |                |             |             |             |



| <b>Bilan</b>                                                                     | <u>1986(1)</u>           | <u>1985(1)</u>     | <u>1984</u>     | <u>1983</u>     | <u>1982</u>     |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
|                                                                                  | (en millions de dollars) |                    |                 |                 |                 |
| Actif à court terme.....                                                         | <b>1 102 \$</b>          | 2 398 \$           | 2 609 \$        | 2 222 \$        | 2 328 \$        |
| Passif à court terme .....                                                       | <b>953</b>               | 1 169              | 1 366           | 1 054           | 1 079           |
| Fonds de roulement .....                                                         | <b>149</b>               | 1 229              | 1 243           | 1 168           | 1 249           |
| Éléments d'actif détenus aux fins de vente .....                                 |                          | 249                |                 |                 |                 |
| Participation dans des sociétés associées .....                                  | <b>1 959</b>             | 80                 | 40              | 52              | 52              |
| Débiteurs à long terme et autres éléments d'actif .....                          | <b>136</b>               | 176                | 100             | 67              | 66              |
| Biens-fonds, usines et outillage (net).....                                      | <b>3 464</b>             | 3 598              | 2 886           | 2 771           | 2 469           |
| Capital utilisé .....                                                            | <b>5 708</b>             | 5 332              | 4 269           | 4 058           | 3 836           |
| Revenus reportés sur la production de gaz .....                                  | <b>107</b>               | 132                | 159             | 185             | 172             |
| Dette à long terme .....                                                         | <b>2 548</b>             | 1 286              | 854             | 833             | 813             |
| Impôts sur le revenu reportés .....                                              | <b>603</b>               | 913                | 718             | 696             | 625             |
| Participation minoritaire .....                                                  | <b>335</b>               | 237                |                 |                 |                 |
| Avoir des actionnaires (actif net).....                                          | <b>2 115 \$</b>          | 2 764 \$           | 2 538 \$        | 2 344 \$        | 2 226 \$        |
| Total de l'actif.....                                                            | <b>6 661 \$</b>          | 6 501 \$           | 5 635 \$        | 5 112 \$        | 4 915 \$        |
| <br><b>État des mouvements de trésorerie</b>                                     | <br><u>1986(1)</u>       | <br><u>1985(1)</u> | <br><u>1984</u> | <br><u>1983</u> | <br><u>1982</u> |
|                                                                                  | (en millions de dollars) |                    |                 |                 |                 |
| Activités d'exploitation                                                         |                          |                    |                 |                 |                 |
| Rentrées provenant de l'exploitation avant les<br>dépenses d'exploration .....   | <b>541 \$</b>            | 841 \$             | 812 \$          | 729 \$          | 584 \$          |
| Divers (net) .....                                                               | <b>(246)</b>             | (196)              | 134             | 129             | 199             |
|                                                                                  | <b>295</b>               | 645                | 946             | 858             | 783             |
| Activités de placement                                                           |                          |                    |                 |                 |                 |
| Total des placements .....                                                       | <b>1 623</b>             | 1 800              | 603             | 748             | 878             |
| Ventes de biens-fonds et placements .....                                        | <b>(696)</b>             | (1 181)            | (30)            | (7)             | (124)           |
|                                                                                  | <b>927</b>               | 619                | 573             | 741             | 754             |
| Dividendes .....                                                                 | <b>159</b>               | 122                | 109             | 100             | 100             |
| Activités de financement .....                                                   | <b>58</b>                | 10                 | (15)            | 13              | 157             |
| Augmentation (diminution) de l'encaisse et des<br>placements à court terme ..... | <b>(733)\$</b>           | (86)\$             | 249 \$          | 30 \$           | 86 \$           |

**NOTES:**

- 1) Les résultats pour 1986 comprennent les incidences du plan d'arrangement de Gulf (note 2) et celui de Hiram-Walker (note 6) et la vente des activités en aval (note 3). Les résultats pour 1985 comprennent la quote-part de la Société d'Abitibi-Price depuis la date d'acquisition (note 5) et la vente de certaines des activités en aval (note 3).
- 2) Les différences entre les principes comptables généralement reconnus au Canada et aux États-Unis comme ils s'appliquent à la Société, pour les trois exercices terminés le 31 décembre 1986, sont décrites à la note 26 afférente aux états financiers consolidés. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1983, ces différences totalisaient 27 000 000 \$ (principalement de l'intérêt capitalisé) et, par conséquent, le bénéfice en vertu des principes des États-Unis se serait élevé à 245 000 000 \$ ou 1,08 \$ l'action. Ces différences n'ont pas eu d'effet important sur l'exercice terminé le 31 décembre 1982.



## **RAPPORT DU CHEF DES SERVICES FINANCIERS**

Le soussigné, chef des services financiers d'Abitibi-Price, déclare que les états des résultats consolidés, des bénéfices non répartis consolidés et de l'évolution de la situation financière consolidée pour les périodes de trois mois arrêtées aux 31 mars 1987 et 1986, ainsi que le bilan consolidé au 31 mars 1987, qui suivent le présent rapport ont été dressés par la direction et n'ont pas été vérifiés, et qu'ils ont été dressés conformément à la cinquième Partie des règlements de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes.

Toronto (Ontario)  
Le 21 mai 1987

(signé) J. K. STEVENS  
Premier vice-président, finances  
Abitibi-Price Inc.



# ABITIBI-PRICE INC.

## Résultats consolidés

(non vérifié)

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                 | Période de trois mois<br>arrêtée au 31 mars |                |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------|
|                                                                 | 1987                                        | 1986           |
| Chiffre d'affaires net .....                                    | 695,7 \$                                    | 647,4 \$       |
| Coût des produits vendus .....                                  | 558,0                                       | 525,6          |
| Frais de vente et d'administration .....                        | 55,2                                        | 48,8           |
| Amortissement et épuisement .....                               | 24,1                                        | 21,8           |
|                                                                 | <u>637,3</u>                                | <u>596,2</u>   |
| Bénéfice d'exploitation .....                                   | 58,4                                        | 51,2           |
| Intérêts débiteurs — dette à long terme .....                   | (8,9)                                       | (10,0)         |
| — dette à court terme .....                                     | (0,3)                                       | (1,2)          |
| Autres produits et frais — net .....                            | <u>(7,8)</u>                                | <u>—</u>       |
|                                                                 | 41,4                                        | 40,0           |
| Impôts sur le revenu .....                                      | <u>17,4</u>                                 | <u>16,6</u>    |
|                                                                 | 24,0                                        | 23,4           |
| Part de l'actionnaire minoritaire .....                         | 2,1                                         | 1,7            |
| Bénéfice net .....                                              | <u>21,9 \$</u>                              | <u>21,7 \$</u> |
| Par action ordinaire:                                           |                                             |                |
| Bénéfice net .....                                              | 0,29 \$                                     | 0,30 \$        |
| Dividendes déclarés .....                                       | 0,15 \$                                     | 0,15 \$        |
| Moyenne pondérée des actions en circulation (en millions) ..... | 69,2                                        | 64,2           |

Note: Les résultats de 1986 ont été redressés compte tenu de l'adoption au cours du troisième trimestre de cet exercice, avec effet à l'ouverture de l'exercice, de la nouvelle norme de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relative à la comptabilisation des charges de retraite.

## Bénéfices non répartis consolidés

(non vérifié)

(en millions de dollars canadiens)

|                                                     | Période de trois mois<br>arrêtée au 31 mars |                 |
|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------|
|                                                     | 1987                                        | 1986            |
| Bénéfices non répartis au début de la période ..... | 768,8 \$                                    | 715,2           |
| Bénéfice net .....                                  | <u>21,9</u>                                 | <u>21,7</u>     |
|                                                     | 790,8                                       | 736,9           |
| Dividendes déclarés —                               |                                             |                 |
| Actions privilégiées .....                          | (2,1)                                       | (2,1)           |
| Actions ordinaires .....                            | <u>(10,2)</u>                               | <u>(9,6)</u>    |
| Bénéfices non répartis à la fin de la période ..... | <u>778,5 \$</u>                             | <u>725,2 \$</u> |



# ABITIBI-PRICE INC.

## Évolution de la situation financière consolidée (non vérifié)

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                              | Période de trois mois<br>arrêtée au 31 mars |          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|----------|
|                                                                                                              | 1987                                        | 1986     |
| <b>EXPLOITATION</b>                                                                                          |                                             |          |
| Bénéfice net .....                                                                                           | 21,9 \$                                     | 21,7 \$  |
| Charges nettes sans incidence sur l'encaisse .....                                                           | 28,2                                        | 23,1     |
|                                                                                                              | 50,1                                        | 44,8     |
| Variation du fonds du roulement .....                                                                        | (33,5)                                      | (75,3)   |
|                                                                                                              | 16,6                                        | (30,5)   |
| <b>FINANCEMENT</b>                                                                                           |                                             |          |
| Diminution nette de la dette à long terme .....                                                              | (0,8)                                       | (9,3)    |
| Remboursement d'un effet à payer .....                                                                       | —                                           | (14,4)   |
| Rachat d'actions privilégiées .....                                                                          | (1,6)                                       | (1,3)    |
|                                                                                                              | (2,4)                                       | (25,0)   |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                                                                                        |                                             |          |
| Nouvelles immobilisations .....                                                                              | (59,8)                                      | (39,8)   |
| Subventions gouvernementales pour dépenses en immobilisations et crédits d'impôt<br>à l'investissement ..... | 5,1                                         | 4,9      |
| Diminution des créances à long terme .....                                                                   | 1,0                                         | 8,8      |
| Autres .....                                                                                                 | (0,6)                                       | (3,6)    |
|                                                                                                              | (54,3)                                      | (29,7)   |
| <b>DIVIDENDES VERSÉS</b>                                                                                     |                                             |          |
| Porteurs d'actions privilégiées .....                                                                        | (2,1)                                       | (2,1)    |
| Porteurs d'actions ordinaires .....                                                                          | (10,4)                                      | (9,6)    |
| Actionnaire minoritaire d'une filiale .....                                                                  | —                                           | (6,6)    |
|                                                                                                              | (12,5)                                      | (18,3)   |
| <b>ENCAISSE — Diminution .....</b>                                                                           | (52,6)                                      | (103,5)  |
| — Ouverture de la période .....                                                                              | 11,8                                        | 14,4     |
| — Clôture de la période .....                                                                                | (40,8)\$                                    | (89,1)\$ |

L'encaisse comprend l'encaisse et les placements à court terme, moins les emprunts bancaires.



# ABITIBI-PRICE INC.

## Bilan consolidé (non vérifié) (en millions de dollars canadiens)

31 mars  
1987

### ACTIF

|                                                                                                 |                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Actif à court terme</b>                                                                      |                   |
| Débiteurs .....                                                                                 | 402,1             |
| Stocks (note 2) .....                                                                           | 361,2             |
| Charges payées d'avance .....                                                                   | 17,5              |
|                                                                                                 | <u>780,8</u>      |
| <b>Immobilisations</b> .....                                                                    | 2 035,7           |
| Déduire: amortissement et épuisement cumulés .....                                              | 779,3             |
|                                                                                                 | <u>1 256,4</u>    |
| <b>Autres éléments d'actif</b>                                                                  |                   |
| Investissement net dans des sociétés en participation .....                                     | 57,9              |
| Charges de retraite reportées .....                                                             | 23,6              |
| Créances à long terme et autres éléments d'actif .....                                          | 52,9              |
| Achalandage .....                                                                               | 22,7              |
| Perte non matérialisée sur conversion de la dette à long terme remboursable en dollars US ..... | 40,4              |
|                                                                                                 | <u>197,5</u>      |
|                                                                                                 | <u>2 234,7 \$</u> |

### PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES

|                                                        |                   |
|--------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Passif à court terme</b>                            |                   |
| Emprunts bancaires .....                               | 40,8 \$           |
| Créditeurs et charges à payer .....                    | 267,7             |
| Impôts sur le revenu et taxes à payer .....            | 2,9               |
| Dividendes à payer .....                               | 11,5              |
| Tranche à moins d'un an de la dette à long terme ..... | 30,0              |
|                                                        | <u>352,9</u>      |
| <b>Impôts sur le revenu reportés</b> .....             | 278,8             |
| <b>Dette à long terme</b> .....                        | 394,1             |
| <b>Part de l'actionnaire minoritaire</b> .....         | 39,0              |
| <b>Avoir des actionnaires</b>                          |                   |
| Actions privilégiées .....                             | 121,2             |
| Actions ordinaires .....                               | 260,1             |
| Bénéfices non répartis .....                           | 778,5             |
| Gain de charge reporté .....                           | 10,1              |
|                                                        | <u>1 169,9</u>    |
|                                                        | <u>2 234,7 \$</u> |



# ABITIBI-PRICE INC.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (non vérifié)

### 1. États financiers

Certains renseignements et notes qui font normalement partie des états financiers dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus ont été omis dans les états financiers périodiques. Ceux-ci sont établis en dollars canadiens et doivent être examinés de concert avec les états financiers et les notes afférentes vérifiés. Bien qu'ils ne soient pas vérifiés, ces états financiers périodiques, de l'avis de la direction, tiennent compte de tous les redressements (consistant seulement en des écritures de régularisation normales répétitives) nécessaires à une présentation fidèle des renseignements financiers.

### 2. Stocks

|                                                                                        | 31 mars 1987             |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
|                                                                                        | (en millions de dollars) |
| Produits finis et produits en cours .....                                              | 199,4 \$                 |
| Bois à pâte, bois de sciage et dépenses relatives à l'exploitation forestière courante | 98,0                     |
| Matières et fournitures d'exploitation .....                                           | 63,8                     |
|                                                                                        | <u>361,2 \$</u>          |

### 3. Principes comptables aux États-Unis

Les états financiers non vérifiés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada; dans le cas de la Société ils sont également conformes, à tous égards importants, aux principes comptables américains sauf pour ce qui concerne:

#### a) Redressement du bénéfice —

Les gains ou pertes non matérialisés résultant de la conversion de la dette à long terme remboursable en monnaie américaine sont reportés et font l'objet d'une couverture par des rentrées continues libellées en dollars US. Aux États-Unis, ces gains et pertes seraient imputés au fur et à mesure aux résultats. Si la Société avait suivi ce principe, le résultat serait le suivant:

|                                                                                                                                                          | Période de trois mois<br>arrêtée au 31 mars |                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------|
|                                                                                                                                                          | 1987                                        | 1986           |
|                                                                                                                                                          | (en millions de dollars)                    |                |
| Bénéfice net déclaré .....                                                                                                                               | 21,9 \$                                     | 21,7 \$        |
| Gain non matérialisé sur la conversion de la dette à long terme<br>remboursable en monnaie américaine, déduction faite des impôts sur le<br>revenu ..... | 7,3                                         | 0,4            |
| Bénéfice net redressé .....                                                                                                                              | <u>29,2 \$</u>                              | <u>22,1 \$</u> |
| Par action ordinaire:                                                                                                                                    |                                             |                |
| Bénéfice net déclaré .....                                                                                                                               | 0,29 \$                                     | 0,30 \$        |
| Redressement .....                                                                                                                                       | 0,10                                        | 0,01           |
| Bénéfice net redressé .....                                                                                                                              | <u>0,39 \$</u>                              | <u>0,31 \$</u> |

#### b) Actions privilégiées —

En vertu des exigences de présentation financière de la SEC, les actions privilégiées assujetties à des modalités de rachat obligatoire ou rachetables au gré des porteurs ne figurent pas à la rubrique «Avoir des actionnaires» du bilan consolidé, mais dans un poste distinct intitulé «Actions privilégiées rachetables au gré de la Société ou des porteurs». Les actions de série C et de série F sont rachetables au gré des porteurs. Au 31 mars 1987, la Société avait pour 114,5 M\$ de ces actions en circulation.



## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de  
ABITIBI-PRICE INC.

Nous avons vérifié le bilan consolidé d'Abitibi-Price Inc. aux 31 décembre 1986 et 31 décembre 1985 ainsi que les états des résultats consolidés, des bénéfices non répartis consolidés et de l'évolution de la situation financière consolidée des trois exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 1986. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière d'Abitibi-Price Inc. aux 31 décembre 1986 et 31 décembre 1985 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour les trois exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 1986 selon les principes comptables généralement reconnus et, à l'exception des changements, que nous approuvons, de méthodes de comptabilisation des charges de retraite en 1986 et des crédits d'impôt à l'investissement en 1985, dont il est question à la note 2 des états financiers consolidés, ces principes ont été appliqués de la même manière pour toute la période.

Toronto (Ontario)  
Le 13 février 1987  
(le 21 mai 1987 pour la note 18)

(signé) PRICE WATERHOUSE  
Comptables agréés



# ABITIBI-PRICE INC.

## Résultats consolidés (en millions de dollars)

|                                                         | Exercice terminé le 31 décembre |                 |                |
|---------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------|----------------|
|                                                         | 1986                            | 1985            | 1984           |
| Chiffre d'affaires net .....                            | 2 763,5 \$                      | 2 549,8 \$      | 2 137,2 \$     |
| Coût des produits vendus .....                          | 2 226,0                         | 2 075,3         | 1 794,0        |
| Frais de vente et d'administration .....                | 203,1                           | 188,4           | 132,9          |
| Amortissement et épuisement .....                       | 88,7                            | 82,1            | 76,8           |
|                                                         | <u>2 517,8</u>                  | <u>2 345,8</u>  | <u>2 003,7</u> |
| Bénéfice d'exploitation .....                           | 245,7                           | 204,0           | 133,5          |
| Intérêts débiteurs — dette à long terme (note 12) ..... | (35,1)                          | (43,6)          | (40,4)         |
| — dette à court terme .....                             | (2,0)                           | (3,0)           | (1,2)          |
| Autres produits et frais (note 5) .....                 | 4,0                             | 20,0            | 19,0           |
|                                                         | <u>212,6</u>                    | <u>177,4</u>    | <u>110,9</u>   |
| Impôts sur le revenu (notes 2 b) et 6) .....            | 91,9                            | 69,4            | 30,2           |
|                                                         | <u>120,7</u>                    | <u>108,0</u>    | <u>80,7</u>    |
| Part de l'actionnaire minoritaire .....                 | 10,6                            | 7,8             | 8,4            |
| Bénéfice avant postes extraordinaires .....             | 110,1                           | 100,2           | 72,3           |
| Postes extraordinaires (note 7) .....                   | (2,8)                           | —               | (2,2)          |
| Bénéfice net .....                                      | <u>107,3 \$</u>                 | <u>100,2 \$</u> | <u>70,1 \$</u> |
| Par action ordinaire (note 13):                         |                                 |                 |                |
| Bénéfice avant postes extraordinaires .....             | 1,50 \$                         | 1,42 \$         | 1,02 \$        |
| Bénéfice net .....                                      | 1,46                            | 1,42            | 0,99           |

## Bénéfices non répartis consolidés (en millions de dollars)

|                                                                          | Exercice terminé le 31 décembre |                 |                 |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------|-----------------|
|                                                                          | 1986                            | 1985            | 1984            |
| Bénéfices non répartis à l'ouverture de l'exercice .....                 | 715,2 \$                        | 671,3 \$        | 634,2 \$        |
| Bénéfice net .....                                                       | 107,3                           | 100,2           | 70,1            |
|                                                                          | <u>822,5</u>                    | <u>771,5</u>    | <u>704,3</u>    |
| Frais pour l'émission d'actions ordinaires après impôts de 2,9 M\$ ..... | (3,4)                           | —               | —               |
| Dividendes déclarés:                                                     |                                 |                 |                 |
| Actions privilégiées .....                                               | (8,7)                           | (9,3)           | (8,0)           |
| Actions ordinaires .....                                                 | (41,5)                          | (47,0)          | (25,0)          |
| Bénéfices non répartis à la clôture de l'exercice .....                  | <u>768,9 \$</u>                 | <u>715,2 \$</u> | <u>671,3 \$</u> |



# ABITIBI-PRICE INC.

## Évolution de la situation financière consolidée

(en millions de dollars)

|                                                                                                                                                              | Exercice terminé le 31 décembre |                |                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|----------------|----------------|
|                                                                                                                                                              | 1986                            | 1985           | 1984           |
| <b>EXPLOITATION</b>                                                                                                                                          |                                 |                |                |
| Bénéfice avant postes extraordinaires .....                                                                                                                  | 110,1 \$                        | 100,2 \$       | 72,3 \$        |
| Amortissement et épuisement .....                                                                                                                            | 88,7                            | 82,1           | 76,8           |
| Charges de retraite reportées .....                                                                                                                          | (16,6)                          | —              | —              |
| Impôts sur le revenu reportés .....                                                                                                                          | 37,4                            | 24,8           | 16,9           |
| Part de l'actionnaire minoritaire .....                                                                                                                      | 10,6                            | 7,8            | 8,4            |
| Autres .....                                                                                                                                                 | (1,7)                           | 4,6            | 4,0            |
|                                                                                                                                                              | <u>228,5</u>                    | <u>219,5</u>   | <u>178,4</u>   |
| Variation du fonds de roulement (note 8) .....                                                                                                               | <u>(77,7)</u>                   | <u>42,9</u>    | <u>(28,1)</u>  |
|                                                                                                                                                              | <u>150,8</u>                    | <u>262,4</u>   | <u>150,3</u>   |
| <b>FINANCEMENT</b>                                                                                                                                           |                                 |                |                |
| Émission d'actions ordinaires, déduction faite des frais après impôts sur le revenu .....                                                                    | 134,1                           | 0,8            | 0,4            |
| Augmentation (diminution) nette de la dette à long terme .....                                                                                               | (17,2)                          | (1,7)          | 4,7            |
| Remboursement d'un effet à payer .....                                                                                                                       | (14,4)                          | —              | —              |
| Rachat d'actions privilégiées .....                                                                                                                          | (1,3)                           | (22,4)         | (9,6)          |
| Autres .....                                                                                                                                                 | 0,1                             | 0,4            | 0,3            |
|                                                                                                                                                              | <u>101,3</u>                    | <u>(22,9)</u>  | <u>(4,2)</u>   |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                                                                                                                                        |                                 |                |                |
| Acquisition de filiales .....                                                                                                                                | (9,2)                           | (81,2)         | (9,2)          |
| Emprunts bancaires, déduction faite de l'encaisse, des sociétés acquises .....                                                                               | (0,2)                           | (5,2)          | (4,8)          |
| Actions privilégiées et effet à payer émis à titre de contrepartie partielle .....                                                                           | —                               | 56,7           | —              |
|                                                                                                                                                              | <u>(9,4)</u>                    | <u>(29,7)</u>  | <u>(14,0)</u>  |
| Nouvelles immobilisations .....                                                                                                                              | (263,0)                         | (202,4)        | (126,3)        |
| Subventions gouvernementales pour dépenses en immobilisations et crédits d'impôt à l'investissement .....                                                    | 32,8                            | 28,6           | 12,0           |
| Cession d'immobilisations .....                                                                                                                              | 4,7                             | 5,6            | 4,8            |
| Diminution (augmentation) des créances à long terme .....                                                                                                    | 8,1                             | (8,9)          | (16,3)         |
| Vente d'unités d'exploitation, déduction faite des effets et actions privilégiées de 15,0 M\$ (1984 — 7,4 M\$) reçus à titre de contrepartie partielle ..... | 30,1                            | —              | 16,9           |
| Apport à la société en participation (usine de papier journal) .....                                                                                         | —                               | (12,2)         | (11,5)         |
| Autres .....                                                                                                                                                 | <u>(1,9)</u>                    | <u>3,5</u>     | <u>1,1</u>     |
|                                                                                                                                                              | <u>(198,6)</u>                  | <u>(215,5)</u> | <u>(133,3)</u> |
| <b>DIVIDENDES VERSÉS</b>                                                                                                                                     |                                 |                |                |
| Porteurs d'actions privilégiées .....                                                                                                                        | (8,7)                           | (9,4)          | (7,8)          |
| Porteurs d'actions ordinaires .....                                                                                                                          | (40,8)                          | (37,4)         | (25,0)         |
| Moins: dividendes versés en actions ordinaires .....                                                                                                         | —                               | 0,1            | 15,7           |
| Actionnaire minoritaire d'une filiale .....                                                                                                                  | (6,6)                           | —              | (2,8)          |
|                                                                                                                                                              | <u>(56,1)</u>                   | <u>(46,7)</u>  | <u>(19,9)</u>  |
| <b>ENCAISSE</b>                                                                                                                                              |                                 |                |                |
| — Diminution .....                                                                                                                                           | (2,6)                           | (22,7)         | (7,1)          |
| — Ouverture de l'exercice .....                                                                                                                              | 14,4                            | 37,1           | 44,2           |
| — Clôture de l'exercice .....                                                                                                                                | <u>11,8 \$</u>                  | <u>14,4 \$</u> | <u>37,1 \$</u> |

L'encaisse comprend l'encaisse et les placements à court terme, moins les emprunts bancaires.



# ABITIBI-PRICE INC.

## Bilan consolidé (en millions de dollars)

|                                                                                                             | 31 décembre       |                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
|                                                                                                             | 1986              | 1985              |
| <b>ACTIF</b>                                                                                                |                   |                   |
| <b>Actif à court terme</b>                                                                                  |                   |                   |
| Encaisse et placements à court terme .....                                                                  | 17,1 \$           | 31,3 \$           |
| Débiteurs (note 9) .....                                                                                    | 398,5             | 354,3             |
| Stocks (note 10) .....                                                                                      | 357,5             | 353,4             |
| Charges payées d'avance .....                                                                               | 14,3              | 9,2               |
|                                                                                                             | <u>787,4</u>      | <u>748,2</u>      |
| <b>Immobilisations</b>                                                                                      |                   |                   |
| Biens-fonds, usines et matériel .....                                                                       | 1 879,9           | 1 742,6           |
| Matériel et aménagements forestiers .....                                                                   | 88,5              | 88,7              |
| Concessions forestières et droits hydrauliques .....                                                        | 26,6              | 30,2              |
|                                                                                                             | <u>1 995,0</u>    | <u>1 861,5</u>    |
| Moins: amortissement et épuisement cumulés .....                                                            | 762,4             | 729,5             |
|                                                                                                             | <u>1 232,6</u>    | <u>1 132,0</u>    |
| <b>Autres éléments d'actif</b>                                                                              |                   |                   |
| Investissement net dans des sociétés en participation —                                                     |                   |                   |
| Papier journal (note 4) .....                                                                               | 53,1              | 51,3              |
| Mines .....                                                                                                 | 6,8               | 6,5               |
| Charges de retraite reportées .....                                                                         | 19,1              | —                 |
| Créances à long terme et autres éléments d'actif .....                                                      | 54,1              | 47,3              |
| Achalandage .....                                                                                           | 23,5              | 23,9              |
| Perte non matérialisée sur conversion de la dette à long terme remboursable en dollars US (note 1 b)) ..... | 61,3              | 67,1              |
|                                                                                                             | <u>217,9</u>      | <u>196,1</u>      |
|                                                                                                             | <u>2 237,9 \$</u> | <u>2 076,3 \$</u> |
| <b>PASSIF</b>                                                                                               |                   |                   |
| <b>Passif à court terme</b>                                                                                 |                   |                   |
| Emprunts bancaires .....                                                                                    | 5,3 \$            | 16,9 \$           |
| Créditeurs et charges à payer (note 11) .....                                                               | 288,6             | 309,2             |
| Impôts sur le revenu et taxes à payer .....                                                                 | 5,0               | 20,0              |
| Dividendes à verser .....                                                                                   | 11,6              | 10,9              |
| Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 12) .....                                            | 17,9              | 3,8               |
| Effet à payer .....                                                                                         | —                 | 14,4              |
|                                                                                                             | <u>328,4</u>      | <u>375,2</u>      |
| Impôts sur le revenu reportés .....                                                                         | 273,5             | 236,9             |
| Dette à long terme (note 12) .....                                                                          | 428,9             | 455,7             |
| Part de l'actionnaire minoritaire .....                                                                     | 36,9              | 26,3              |
| <b>AVOIR DES ACTIONNAIRES</b>                                                                               |                   |                   |
| <b>Capital déclaré (note 13)</b>                                                                            |                   |                   |
| Actions privilégiées —                                                                                      |                   |                   |
| Série A — 135 200 actions (1985 — 137 100 actions) .....                                                    | 6,8               | 6,8               |
| Série C — 1 500 000 actions .....                                                                           | 75,0              | 75,0              |
| Série F — 3 565 844 actions (1985 — 3 680 393 actions) .....                                                | 41,0              | 42,3              |
| Actions ordinaires — 69 211 114 actions (1985 — 64 200 874 actions) .....                                   | 259,8             | 122,2             |
| <b>Bénéfices non répartis</b> .....                                                                         | 768,9             | 715,2             |
| <b>Gain de change reporté (note 1 b))</b> .....                                                             | 18,7              | 20,7              |
|                                                                                                             | <u>1 170,2</u>    | <u>982,2</u>      |
|                                                                                                             | <u>2 237,9 \$</u> | <u>2 076,3 \$</u> |

Au nom du Conseil:

(signé) R. C. GIMLIN, administrateur

(signé) B. K. KOKEN, administrateur



**ABITIBI-PRICE INC.**
**Information sectorielle**  
(en millions de dollars)

| Secteurs d'activité                                             | Papiers impression |            |            | Produits transformés et distribution |          |          | Matériaux de construction et bois d'oeuvre |            |            | Ventes intersectorielles |            |            | Chiffres consolidés |            |            |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------|------------|------------|--------------------------------------|----------|----------|--------------------------------------------|------------|------------|--------------------------|------------|------------|---------------------|------------|------------|
|                                                                 | 1986               | 1985       | 1984       | 1986                                 | 1985     | 1984     | 1986                                       | 1985       | 1984       | 1986                     | 1985       | 1984       | 1986                | 1985       | 1984       |
| Chiffre d'affaires net                                          |                    |            |            |                                      |          |          |                                            |            |            |                          |            |            |                     |            |            |
| Papier journal .....                                            | 1 094,9 \$         | 1 040,8 \$ | 948,9 \$   | \$                                   | \$       | \$       | \$                                         | \$         | \$         | (1,2) \$                 | (1,5) \$   | (2,5) \$   | 1 093,7 \$          | 1 039,3 \$ | 946,4 \$   |
| Papiers de pâte mécanique non couchés .....                     | 265,9              | 262,2      | 274,7      |                                      |          |          |                                            |            |            | (0,2)                    |            | (0,4)      | 265,7               | 262,2      | 274,3      |
| Papiers couchés .....                                           | 147,6              | 137,1      | 131,8      |                                      |          |          |                                            |            |            | (28,5)                   | (24,2)     | (23,4)     | 119,1               | 112,9      | 108,4      |
| Produits transformés et distribution ...                        |                    |            |            | 938,4                                | 792,1    | 472,4    |                                            |            |            | (5,3)                    | (6,4)      | (2,6)      | 933,1               | 785,7      | 469,8      |
| Matériaux de construction .....                                 |                    |            |            |                                      |          |          | 188,0                                      | 192,6      | 174,8      |                          |            |            | 188,0               | 192,6      | 174,8      |
| Bois d'oeuvre .....                                             |                    |            |            |                                      |          |          | 117,3                                      | 108,3      | 109,7      |                          |            |            | 117,3               | 108,3      | 109,7      |
| Autres .....                                                    | 48,7               | 55,1       | 67,3       |                                      |          |          |                                            |            |            | (2,1)                    | (6,3)      | (13,5)     | 46,6                | 48,8       | 53,8       |
|                                                                 | 1 557,1 \$         | 1 495,2 \$ | 1 422,7 \$ | 938,4 \$                             | 792,1 \$ | 472,4 \$ | 305,3 \$                                   | 300,9 \$   | 284,5 \$   | (37,3) \$                | (38,4) \$  | (42,4) \$  | 2 763,5 \$          | 2 549,8 \$ | 2 137,2 \$ |
| Bénéfice d'exploitation avant amortissement et épuisement ..... | 271,7 \$           | 222,4 \$   | 165,9 \$   | 39,3 \$                              | 38,7 \$  | 20,0 \$  | 23,4 \$                                    | 25,0 \$    | 24,4 \$    |                          |            |            | 334,4 \$            | 286,1 \$   | 210,3 \$   |
| Amortissement et épuisement .....                               | (70,9)             | (65,3)     | (61,6)     | (6,7)                                | (5,4)    | (2,7)    | (11,1)                                     | (11,4)     | (12,5)     |                          |            |            | (88,7)              | (82,1)     | (76,8)     |
| Bénéfice d'exploitation                                         | 200,8 \$           | 157,1 \$   | 104,3 \$   | 32,6 \$                              | 33,3 \$  | 17,3 \$  | 12,3 \$                                    | 13,6 \$    | 11,9 \$    |                          |            |            | 245,7 \$            | 204,0 \$   | 133,5 \$   |
| Éléments d'actif                                                |                    |            |            |                                      |          |          |                                            |            |            |                          |            |            |                     |            |            |
| — Sectoriels .....                                              | 1 553,9 \$         | 1 402,5 \$ | 1 303,1 \$ | 291,7 \$                             | 272,2 \$ | 138,1 \$ | 217,1 \$                                   | 222,7 \$   | 223,6 \$   |                          |            |            | 2 062,7 \$          | 1 897,4 \$ | 1 664,8 \$ |
| — Siège social .....                                            |                    |            |            |                                      |          |          |                                            |            |            | 175,2                    | 178,9      | 156,9      |                     |            |            |
| — Total .....                                                   |                    |            |            |                                      |          |          |                                            |            |            | 2 237,9 \$               | 2 076,3 \$ | 1 821,7 \$ |                     |            |            |
| Nouvelles immobilisations                                       |                    |            |            |                                      |          |          |                                            |            |            |                          |            |            |                     |            |            |
| — Sectorielles .....                                            | 240,7 \$           | 178,0 \$   | 103,5 \$   | 9,3 \$                               | 6,2 \$   | 2,5 \$   | 11,9 \$                                    | 17,0 \$    | 17,1 \$    |                          |            |            | 261,9 \$            | 201,2 \$   | 123,1 \$   |
| — Siège social .....                                            |                    |            |            |                                      |          |          |                                            |            |            | 1,1                      | 1,2        | 3,2        |                     |            |            |
| — Total .....                                                   |                    |            |            |                                      |          |          |                                            |            |            | 263,0 \$                 | 202,4 \$   | 126,3 \$   |                     |            |            |
| Secteurs géographiques                                          |                    |            |            |                                      |          |          |                                            |            |            |                          |            |            |                     |            |            |
|                                                                 | Canada             |            |            | États-Unis                           |          |          | Chiffres consolidés                        |            |            |                          |            |            |                     |            |            |
|                                                                 | 1986               | 1985       | 1984       | 1986                                 | 1985     | 1984     | 1986                                       | 1985       | 1984       | 1986                     | 1985       | 1984       | 1986                | 1985       | 1984       |
| Chiffres d'affaires net                                         |                    |            |            |                                      |          |          |                                            |            |            |                          |            |            |                     |            |            |
| Bénéfice d'exploitation                                         | 2 153,1 \$         | 1 986,4 \$ | 1 676,7 \$ | 610,4 \$                             | 563,4 \$ | 460,5 \$ |                                            |            |            | 2 763,5 \$               | 2 549,8 \$ | 2 137,2 \$ |                     |            |            |
| Éléments d'actif                                                | 234,2 \$           | 189,1 \$   | 118,6 \$   | 11,5 \$                              | 14,9 \$  | 14,9 \$  |                                            |            |            | 245,7 \$                 | 204,0 \$   | 133,5 \$   |                     |            |            |
| — Sectoriels .....                                              | 1 763,8 \$         | 1 626,8 \$ | 1 427,1 \$ | 298,9 \$                             | 270,6 \$ | 237,7 \$ |                                            |            |            | 2 062,7 \$               | 1 897,4 \$ | 1 664,8 \$ |                     |            |            |
| — Siège social .....                                            |                    |            |            |                                      |          |          | 175,2                                      | 178,9      | 156,9      |                          |            |            |                     |            |            |
| — Total .....                                                   |                    |            |            |                                      |          |          | 2 237,9 \$                                 | 2 076,3 \$ | 1 821,7 \$ |                          |            |            |                     |            |            |

Notes:

- 1) Les secteurs géographiques tiennent compte de l'emplacement des installations industrielles de la Société.
- 2) Pour les exercices 1984 à 1986, l'exploitation canadienne comprend des ventes au marché américain totalisant 786,6 M\$, 830,7 M\$ et 847,7 M\$ respectivement ainsi que d'autres ventes à l'exportation de 185,1 M\$, 189,9 M\$ et 217,2 M\$ respectivement.
- 3) Le bénéfice d'exploitation des divers secteurs d'activité de l'exercice 1986 a augmenté, par suite du changement de convention comptable au titre des charges de retraite dont il est question à la note 2 a) des états financiers, de la façon suivante: Papiers impression — 26,2 M\$, Produits transformés et distribution — 1,6 M\$ et Matériaux de construction et bois d'oeuvre — 0,7 M\$.



## ABITIBI-PRICE INC.

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

#### 1. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés sont établis en dollars canadiens et dressés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada.

a) *Principes de consolidation*

Les états financiers consolident les comptes d'Abitibi-Price Inc. et de toutes les sociétés dans lesquelles elle possède une participation de plus de 50 %. Les investissements dans des sociétés en participation sont comptabilisés dans les états financiers à leur valeur de consolidation.

L'achalandage, qui représente l'excédent du coût des actions de sociétés acquises sur la valeur attribuée à l'actif net correspondant, est amorti sur une période maximale de 40 ans.

b) *Conversion des monnaies étrangères*

Les éléments d'actif et de passif des filiales et des sociétés affiliées étrangères autonomes sont convertis en dollars canadiens aux cours du change à la date du bilan. Les gains ou pertes de change non matérialisés qui en découlent sont reportés et présentés dans l'avoir des actionnaires. Les produits et les charges de ces établissements sont convertis aux taux de change en vigueur au cours de l'exercice.

En ce qui concerne les entreprises canadiennes et les filiales étrangères intégrées, les éléments monétaires de l'actif et du passif libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux cours du change à la date du bilan, alors que les éléments non monétaires de l'actif le sont aux cours d'origine. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur au cours de l'exercice, sauf l'amortissement, qui est converti aux cours d'origine. Les gains ou pertes de change sont imputés aux résultats, exception faite du gain ou de la perte non matérialisé sur la conversion de la dette à long terme remboursable en monnaie américaine, qui est reporté et fait l'objet d'une couverture par des rentrées continues libellées en dollars US.

c) *Stocks*

Les stocks de produits finis et de produits en cours ainsi que de matières et de fournitures d'exploitation sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur de réalisation nette. Les stocks de bois à pâte et de bois de sciage sont évalués au coût moyen.

d) *Immobilisations et amortissement*

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant, qui comprend les intérêts capitalisés et les frais de démarrage. Les crédits d'impôt à l'investissement et les subventions gouvernementales reçues au titre des dépenses en immobilisations sont crédités aux immobilisations.

L'amortissement est calculé à des taux jugés suffisants pour répartir le coût des immobilisations sur leur durée de vie utile. Le matériel de production primaire constitue la principale catégorie de biens; il est amorti sur 20 ans selon la méthode linéaire.

e) *Charges de retraite*

Les régimes de retraite de la Société sont essentiellement contributifs et couvrent la quasi-totalité des employés; les prestations sont calculées en fonction des années de service et du salaire moyen en fin de carrière. La Société a l'obligation de s'assurer que les fonds seront suffisants pour payer les prestations gagnées.

Le coût des prestations accumulées par les employés au titre des services rendus est porté aux résultats. Ce coût reflète l'hypothèse que la direction considère comme la plus probable en ce qui concerne le rendement prévu des placements, la hausse des salaires, le taux de mortalité des membres, les cessations d'emploi et l'âge auquel les membres prendront leur retraite. Les redressements découlant des modifications des régimes de retraite, des gains et des pertes actuarielles de même que de la modification des hypothèses sont amortis sur le nombre moyen estimatif d'années du reste de la carrière des membres et sont portés aux résultats.



L'écart entre les charges portées aux résultats et les cotisations de la Société aux régimes de retraite figure au bilan sous le poste Charges de retraite reportées.

f) *Impôts sur le revenu*

L'impôt sur le revenu est porté aux résultats et calculé sur le bénéfice comptable déclaré pour l'exercice. L'écart entre cet impôt et l'impôt à payer à court terme, qui résulte des écarts temporaires touchant la prise en compte des revenus et des charges aux fins comptables et aux fins fiscales, est compris, dans les états financiers, dans le poste Impôts sur le revenu reportés.

## 2. Changements de conventions comptables

a) *Charges de retraite*

Le bénéfice de 1986 reflète l'adoption, sur une base prospective, de la nouvelle norme de l'Institut Canadien des Comptables Agréés concernant la comptabilisation des coûts et obligations découlant des régimes de retraite, comme le mentionne la note 1 e). Auparavant, les charges de retraite au titre des services courants étaient portées aux résultats et provisionnées au fur et à mesure qu'elles s'accumulaient, et les charges au titre des services passés étaient portées aux résultats et provisionnées sur des périodes ne dépassant pas celles admises par les divers organismes de réglementation.

Ce changement a donné lieu à une augmentation du bénéfice net de 1986 d'environ 17 M\$ ou 0,25 \$ par action ordinaire.

b) *Crédits d'impôt à l'investissement*

En 1985, la Société a changé sa méthode de comptabilisation des crédits d'impôt à l'investissement pour se conformer à une nouvelle norme de l'Institut Canadien des Comptables Agréés selon laquelle ces crédits doivent être comptabilisés selon la méthode de la réduction du coût des immobilisations et imputés aux résultats sur la période d'amortissement des immobilisations correspondantes.

Ce changement, qui a été adopté sur une base prospective, a eu pour effet de réduire le bénéfice de 1986 et 1985 d'environ 14 M\$ ou 0,21 \$ par action ordinaire et de 11 M\$ ou 0,17 \$ par action ordinaire, respectivement.

## 3. Acquisitions

En février 1985, Abitibi-Price a acquis la totalité des actions ordinaires en circulation de CIP Daxion Inc., entreprise de distribution de papier industriel et de produits d'emballage, pour un prix total de 28,4 M\$, comprenant une somme de 14 M\$ en espèces et un effet de 14,4 M\$, portant intérêt à 11,5 % et échéant en février 1986.

En avril 1985, la Société a acquis la totalité des actions catégorie A et catégorie B en circulation de Barbecon Inc., important distributeur de papiers industriels et d'impression et le plus gros fabricant d'enveloppes au Canada, pour un prix total de 52,8 M\$, comprenant une somme de 10,5 M\$ en espèces et 3 680 393 actions privilégiées série F dont la valeur attribuée est de 42,3 M\$.

Les deux acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'achat pur et simple, et les entreprises ont été incluses dans les états financiers consolidés à partir du 1<sup>er</sup> mars 1985 dans le cas de Daxion et du 1<sup>er</sup> avril 1985 dans le cas de Barbecon. Voici les principaux éléments de ces acquisitions:

|                                            | <u>Daxion</u>            | <u>Barbecon</u> | <u>Total</u>   |
|--------------------------------------------|--------------------------|-----------------|----------------|
|                                            | (en millions de dollars) |                 |                |
| Actif net acquis, à sa juste valeur:       |                          |                 |                |
| Encaisse et emprunts bancaires.....        | 0,3 \$                   | (5,5)\$         | (5,2)\$        |
| Autres éléments du fonds de roulement..... | 23,4                     | 34,8            | 58,2           |
| Immobilisations.....                       | 1,4                      | 24,5            | 25,9           |
| Achalandage.....                           | 4,2                      | 14,6            | 18,8           |
| Dette à long terme.....                    | (0,7)                    | (14,1)          | (14,8)         |
| Impôts sur le revenu reportés.....         | (0,2)                    | (1,5)           | (1,7)          |
| Coût total.....                            | <u>28,4 \$</u>           | <u>52,8 \$</u>  | <u>81,2 \$</u> |



L'achalandage, qui représente l'excédent du coût de la participation de la Société sur les valeurs attribuées à l'actif correspondant acquis, est amorti selon la méthode linéaire sur une période de 20 ans.

#### 4. Société en participation (usine de papier journal)

Voici la composition de la quote-part de 50 % de la Société dans le bénéfice (la perte) et l'actif net de la société en participation (usine de papier journal) établie à Augusta, en Géorgie:

|                        | 1986                     | 1985     | 1984     |
|------------------------|--------------------------|----------|----------|
|                        | (en millions de dollars) |          |          |
| Produits .....         | 105,1 \$                 | 95,5 \$  | 81,7 \$  |
| Charges .....          | 102,4                    | 98,6     | 87,0     |
| Bénéfice (perte) ..... | 2,7 \$                   | (3,1)\$  | (5,3)\$  |
| Actif .....            | 215,1 \$                 | 219,7 \$ | 208,9 \$ |
| Passif .....           | 162,0                    | 168,4    | 168,9    |
| Actif net .....        | 53,1 \$                  | 51,3 \$  | 40,0 \$  |

La quote-part de la Société dans le bénéfice (la perte) de la société en participation est comprise dans le coût des produits vendus.

Le passif de la société en participation, pour lequel celle-ci ne peut avoir recours à la Société ni au coparticipant, comprend une somme de 150,9 M\$ (1985 — 157,8 M\$, 1984 — 157,8 M\$) qui représente des emprunts à long terme.

En vertu d'une entente de commercialisation, la production de papier journal de la société en participation est vendue par l'entremise d'une filiale commerciale en propriété exclusive d'Abitibi-Price Inc.

#### 5. Monnaies étrangères

Le poste Autres produits et frais comprend une perte de change de 4,5 M\$ en 1986 (1985 — gain de 7,5 M\$, 1984 — gain de 9,5 M\$).

#### 6. Impôts sur le revenu

Le taux d'imposition effectif de la Société est calculé comme suit:

|                                                                                                           | 1986                     | 1985     | 1984     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------|----------|
|                                                                                                           | (en millions de dollars) |          |          |
| Bénéfice avant impôts sur le revenu, part de l'actionnaire<br>minoritaire et postes extraordinaires ..... | 212,6 \$                 | 177,4 \$ | 110,9 \$ |
| Impôts sur le revenu .....                                                                                | 91,9                     | 69,4     | 30,2     |
| Taux effectif de l'impôt sur le revenu .....                                                              | 43,2 %                   | 39,1 %   | 27,2 %   |
| Ventilation:                                                                                              |                          |          |          |
| Taux d'imposition de base combiné (fédéral et provincial) .....                                           | 47,3 %                   | 46,0 %   | 46,4 %   |
| Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants:                                              |                          |          |          |
| Dégrèvement — Bénéfices de fabrication et de transformation ..                                            | (4,2)                    | (4,0)    | (4,2)    |
| Crédits d'impôt à l'investissement .....                                                                  | —                        | —        | (7,6)    |
| Dégrèvement — Stocks .....                                                                                | (0,3)                    | (1,6)    | (2,4)    |
| Gains en capital et autres éléments assujettis à un taux<br>d'imposition inférieur .....                  | (1,6)                    | (2,6)    | (4,1)    |
| Autres .....                                                                                              | 2,0                      | 1,3      | (0,9)    |
| Taux effectif de l'impôt sur le revenu .....                                                              | 43,2 %                   | 39,1 %   | 27,2 %   |



## 7. Postes extraordinaires

|                                                                                                                                                                                                                | 1986                     | 1985        | 1984           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------|----------------|
|                                                                                                                                                                                                                | (en millions de dollars) |             |                |
| Gain net sur la vente de l'usine de pâte kraft située à Smooth Rock Falls (Ontario), déduction faite des impôts sur le revenu de 2,3 M\$                                                                       | 0,8 \$                   | — \$        | — \$           |
| Perte nette sur la fermeture de la scierie située à Falardeau (Québec), déduction faite d'un crédit d'impôt de 2,1 M\$                                                                                         | (3,6)                    | —           | —              |
| Perte nette sur la vente de l'usine de papiers de pâte mécanique non couchés située à Sault-Sainte-Marie (Ontario) et de la scierie située à White River (Ontario), compte tenu d'un crédit d'impôt de 0,8 M\$ | —                        | —           | (2,2)          |
|                                                                                                                                                                                                                | <u>(2,8)\$</u>           | <u>— \$</u> | <u>(2,2)\$</u> |

## 8. Variation du fonds de roulement

|                                                                                                             | 1986                     | 1985           | 1984            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------|-----------------|
|                                                                                                             | (en millions de dollars) |                |                 |
| Encaisse provenant des (utilisée dans les) variations des éléments du fonds de roulement:                   |                          |                |                 |
| (Augmentation) diminution de l'actif à court terme:                                                         |                          |                |                 |
| Débiteurs                                                                                                   | (44,2)\$                 | (62,0)\$       | (32,2)\$        |
| Stocks                                                                                                      | (4,1)                    | (26,6)         | (28,3)          |
| Charges payées d'avance                                                                                     | (5,1)                    | (2,5)          | 1,1             |
| Augmentation (diminution) du passif à court terme:                                                          |                          |                |                 |
| Créditeurs et charges à payer, à l'exclusion du dividende à payer à l'actionnaire minoritaire d'une filiale | (14,0)                   | 68,2           | 18,0            |
| Impôts sur le revenu et taxes à payer                                                                       | (15,0)                   | 7,0            | 8,9             |
|                                                                                                             | (82,4)                   | (15,9)         | (32,5)          |
| Fonds de roulement inclus dans la vente des usines                                                          | (9,3)                    | —              | (4,5)           |
| Fonds de roulement acquis à l'achat de filiales                                                             | 14,0                     | 58,8           | 8,9             |
| Variation du fonds de roulement                                                                             | <u>(77,7)\$</u>          | <u>42,9 \$</u> | <u>(28,1)\$</u> |

## 9. Débiteurs

Au 31 décembre 1986, la provision pour créances douteuses était de 10,7 M\$ (1985 — 11,1 M\$).

## 10. Stocks

|                                                                                        | 1986                     | 1985            |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------|
|                                                                                        | (en millions de dollars) |                 |
| Produits finis et produits en cours                                                    | 179,6 \$                 | 164,1 \$        |
| Bois à pâte, bois de sciage et dépenses relatives à l'exploitation forestière courante | 110,5                    | 126,4           |
| Matières et fournitures d'exploitation                                                 | 67,4                     | 62,9            |
|                                                                                        | <u>357,5 \$</u>          | <u>353,4 \$</u> |

## 11. Créditeurs et charges à payer

|                                | 1986                     | 1985            |
|--------------------------------|--------------------------|-----------------|
|                                | (en millions de dollars) |                 |
| Fournisseurs                   | 168,5 \$                 | 182,5 \$        |
| Indemnités de vacances à payer | 38,8                     | 38,9            |
| Salaires et charges sociales   | 31,5                     | 33,5            |
| Autres                         | 49,8                     | 54,3            |
|                                | <u>288,6 \$</u>          | <u>309,2 \$</u> |



## 12. Dette à long terme

|                                                                                         | 1986                     | 1985            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------|
|                                                                                         | (en millions de dollars) |                 |
| Abitibi-Price Inc.:                                                                     |                          |                 |
| Débiteures à fonds d'amortissement (garanties) —                                        |                          |                 |
| Série B, 7¼ %, échéant en 1987 .....                                                    | 4,5 \$                   | 5,3 \$          |
| Série D, 9¾ %, échéant en 1990 .....                                                    | 6,8                      | 7,5             |
| Série F, 11 %, échéant en 1995 .....                                                    | 10,0                     | 10,9            |
| Série G, 11¾ %, échéant en 1995 (32 M\$ US) .....                                       | 44,2                     | 55,9            |
| Série H, 10,15 %, échéant en 2000 (126,3 M\$ US) .....                                  | 174,4                    | 188,8           |
| Débiteures, série I, 15¾ %, échéant en 1991 (garanties) (50 M\$ US) .....               | 69,0                     | 69,9            |
| Abitibi-Price Refinance Inc.:                                                           |                          |                 |
| Emprunt à terme cumulatif à taux variable, échéant en 1993 (67,5 M\$ US) (a) .....      | 93,1                     | 67,2            |
| La Compagnie Price Limitée:                                                             |                          |                 |
| Débiteures à fonds d'amortissement, série B, 6¾ %, échéant en 1987 .....                | 7,9                      | 8,6             |
| La Compagnie Gaspésia Limitée:                                                          |                          |                 |
| Emprunt renouvelable à taux variable, échéant en 1993 (b) .....                         | —                        | 15,3            |
| Abitibi-Price Corporation:                                                              |                          |                 |
| Effets remboursables par versements, 7¾ %, échéant en 1988 (4 M\$ US) (c) ...           | 5,5                      | 7,0             |
| Barbecon Inc.:                                                                          |                          |                 |
| Emprunts bancaires échéant en 1987 et 1991 (d) .....                                    | 11,5                     | 11,5            |
| Dettes diverses .....                                                                   | 19,9                     | 11,6            |
|                                                                                         | 446,8                    | 459,5           |
| Moins: Tranche échéant à moins d'un an, après déduction des montants à refinancer ..... | 17,9                     | 3,8             |
|                                                                                         | <u>428,9 \$</u>          | <u>455,7 \$</u> |

- a) Abitibi-Price Refinance Inc. a la possibilité d'emprunter de certaines banques une somme pouvant atteindre 103 M\$ US, ou l'équivalent en dollars canadiens, jusqu'au 31 décembre 1987, en vue de refinancer certains engagements relatifs à la dette à long terme d'Abitibi-Price Inc. Le solde impayé à cette date doit être remboursé au plus tard le 31 décembre 1993. Les taux d'intérêt sur les crédits libellés en monnaie américaine sont proches du taux de base des États-Unis, du taux des acceptations de banques américaines ou du taux LIBOR. Les crédits libellés en dollars canadiens portent intérêt à des taux proches du taux eurocanadien ou du taux préférentiel canadien. L'emprunt est garanti par une débenture de série K (garantie) d'Abitibi-Price Inc.
- b) La Compagnie Gaspésia Limitée a la possibilité d'obtenir d'une banque un crédit renouvelable pouvant atteindre 25 M\$ US jusqu'au 19 septembre 1993, le solde impayé à cette date devenant exigible. Les emprunts contractés en vertu de ce crédit portent intérêt à des taux proches du taux préférentiel américain, de celui des acceptations de banques américaines ou du taux LIBOR.
- c) Les effets remboursables par versements, 7¾ %, d'Abitibi-Price Corporation sont garantis par des débentures de série C, 7¾ %, (garanties) d'Abitibi-Price Inc.
- d) Des emprunts bancaires de Barbecon Inc., une somme de 7 M\$ porte intérêt au taux de 13¾ % et vient à échéance en 1987. Le solde, soit un emprunt à terme à taux variable, porte intérêt à des taux proches du taux préférentiel.

Les engagements relatifs au fonds d'amortissement et au remboursement d'autres dettes à long terme au cours des exercices 1988 à 1991 s'élèvent respectivement, selon les prévisions, à 28,6 M\$, 24,7 M\$, 26,7 M\$ et 90,2 M\$.

Toutes les débentures en circulation sont actuellement remboursables au gré de la Société, à l'exception des débentures, série I, 15¾ %, qui seront remboursables par anticipation après le 15 décembre 1988.



Au 31 décembre 1986, la Société disposait de lignes de crédit bancaire non utilisées de 178 M\$. Tout emprunt prélevé sur ces lignes de crédit porterait intérêt aux taux en vigueur sur le marché.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986, les intérêts capitalisés au titre des acquisitions importantes d'immobilisations se sont élevés à 12,5 M\$ (1985 — 5,9 M\$; 1984 — 6,3 M\$).

### 13. Capital déclaré

La Société est régie par la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes et est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées, d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A.

#### *Actions ordinaires et actions de catégorie A —*

Lors de l'assemblée annuelle du 15 avril 1985, les actionnaires ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires de la Société à raison de trois pour une en date du 1<sup>er</sup> mai 1985. Tous les chiffres de 1984 des présents états financiers qui concernent les actions ordinaires ont été retraités pour tenir compte de ce fractionnement.

|                                                                                       | Nombre<br>d'actions<br>ordinaires | En<br>millions<br>de dollars |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|
| En circulation au 1 <sup>er</sup> janvier 1984 .....                                  | 62 199 945                        | 105,2 \$                     |
| Émises en vertu d'un appel public à l'épargne                                         |                                   |                              |
| 1984 .....                                                                            | —                                 | —                            |
| 1985 .....                                                                            | —                                 | —                            |
| 1986 .....                                                                            | 5 000 000                         | 137,5                        |
| Émises en vertu du choix de dividendes-actions exercé par les actionnaires ordinaires |                                   |                              |
| 1984 .....                                                                            | 1 673 886                         | 15,7                         |
| 1985 .....                                                                            | 8 155                             | 0,1                          |
| 1986 .....                                                                            | —                                 | —                            |
| Émises en vertu du régime d'options d'achat d'actions à l'intention des cadres        |                                   |                              |
| 1984 .....                                                                            | 15 252                            | —                            |
| 1985 .....                                                                            | 262 332                           | 0,8                          |
| 1986 .....                                                                            | 10 240                            | 0,1                          |
| Émises pour la conversion d'actions privilégiées de série E                           |                                   |                              |
| 1984 .....                                                                            | 41 304                            | 0,4                          |
| 1985 .....                                                                            | —                                 | —                            |
| 1986 .....                                                                            | —                                 | —                            |
| En circulation au 31 décembre 1986 .....                                              | <u>69 211 114</u>                 | <u>259,8 \$</u>              |

Le 2 avril 1986, la Société a émis 5 millions d'actions ordinaires et 2½ millions de bons de souscription à des actions ordinaires sous forme d'unités au prix de 27,50 \$ chacune, composées d'une action et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier donne droit au porteur d'acheter, au plus tard le 15 juin 1990, une action ordinaire au prix de 30 \$. Aucun bon de souscription n'a été levé au cours de l'exercice et la levée des bons de souscription n'aurait eu aucun effet de dilution sur le bénéfice ou la valeur comptable par action ordinaire.

Le régime de dividendes-actions selon lequel les porteurs d'actions ordinaires pouvaient exercer l'option de recevoir des actions ordinaires ou des actions de catégorie A au lieu de dividendes en espèces a été annulé en juin 1985, par suite de l'élimination, dans le budget fédéral du 23 mai 1985, des avantages fiscaux accordés auparavant à l'égard des dividendes-actions.

Aucune action de catégorie A n'est en circulation.

#### *Actions privilégiées de série A, rachetables et à dividende cumulatif de 7½ % —*

Les actions de série A, émises à 50 \$ chacune, sont rachetables à 51 \$ chacune. En 1986, 1 900 actions d'une valeur comptable de 0,1 M\$ ont été acquises au prix de 0,1 M\$ et annulées (1985 — 7 200 actions d'une



valeur comptable de 0,4 M\$ au prix de 0,3 M\$, 1984 — 3 700 actions d'une valeur comptable de 0,2 M\$ au prix de 0,1 M\$).

*Actions privilégiées de série B, rachetables et à dividende cumulatif de 10 % —*

Les actions de série B, émises à 50 \$ chacune, ont été rachetées en 1985 à un prix égal à leur valeur comptable. (En 1984, 40 000 actions ont été achetées à un prix proche de la valeur comptable qui était de 2 M\$.)

*Actions privilégiées de série C à taux variable —*

Les actions de série C, émises à 50 \$ chacune, sont rachetables à ce prix au gré de la Société et au gré du porteur le 1<sup>er</sup> janvier 1990. Ces actions comportent un dividende à taux variable égal à la moitié du taux préférentiel moyen des cinq principales banques canadiennes, majorée de 1 %, jusqu'à concurrence d'un taux annuel de 9 %.

*Actions privilégiées de série D —*

Les actions de série D ont été émises au prix de 50 \$ chacune. Conformément aux conditions de l'émission, 137 500 actions ont été rachetées à ce prix le 31 décembre 1984. Ces actions n'ont donné droit à aucun dividende.

*Actions privilégiées convertibles de série E à dividende de 2,17 \$ —*

Les actions de série E, émises au prix de 25 \$ chacune, étaient toutes rachetées à la fin de 1984. Au cours de l'exercice, les porteurs d'actions de série E ont exercé leur privilège de conversion à l'égard de 15 170 actions d'une valeur comptable de 0,4 M\$ et ont reçu, au prix de conversion de 9,17 \$ chacune, 41 304 actions ordinaires d'une valeur de conversion de 0,4 M\$. En décembre 1984, les 7 620 actions restantes, d'une valeur comptable de 0,2 M\$, ont été rachetées par la Société au prix de 26,25 \$ chacune, soit 0,2 M\$ au total.

*Actions privilégiées de série F, rachetables au gré du porteur ou de la Société, à dividende cumulatif de 0,94 \$ —*

Les actions de série F, dont 3 680 393 ont été émises en 1985 au prix de 11,50 \$ chacune, sont rachetables en partie ou en totalité au gré de la Société au prix de 12 \$ chacune jusqu'au 31 décembre 1987, et par la suite à un prix réduit jusqu'à 11,50 \$ chacune le 1<sup>er</sup> janvier 1990. Les actions sont rachetables au gré du porteur, au prix de 11,50 \$ chacune, le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. En 1986, 114 549 actions ont été rachetées au prix de 11,50 \$ chacune.

#### 14. Engagements en vertu de baux

La Société et ses filiales ont conclu des contrats de location-exploitation en vue d'affréter des navires et de louer du matériel et des biens immobiliers pour diverses périodes allant jusqu'à l'an 2004, moyennant des loyers totalisant environ 129,6 M\$. Les paiements minimums exigibles en vertu de ces baux s'échelonnent comme suit:

|                    | (en millions de dollars) |
|--------------------|--------------------------|
| 1987 .....         | 24,0 \$                  |
| 1988 .....         | 23,4                     |
| 1989 .....         | 14,8                     |
| 1990 .....         | 10,5                     |
| 1991 .....         | 9,4                      |
| Par la suite ..... | 47,5                     |
|                    | <u>129,6 \$</u>          |



## 15. Régimes de retraite

Au 31 décembre 1986, les prestations et l'actif cumulés des divers régimes s'établissaient comme suit:

(en millions de dollars)

|                                                                                                        |                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Valeur actuarielle des prestations cumulées selon les services et les niveaux de rémunération projetés |                 |
| Acquises .....                                                                                         | 521,6 \$        |
| Non acquises .....                                                                                     | 33,4            |
|                                                                                                        | <u>555,0 \$</u> |
| Valeur marchande de l'actif disponible pour le paiement de prestations .....                           | <u>731,9 \$</u> |

## 16. Renseignements sur les résultats consolidés

|                                                                              | 1986                     | 1985     | 1984     |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------|----------|
|                                                                              | (en millions de dollars) |          |          |
| Entretien et réparations .....                                               | 153,4 \$                 | 143,6 \$ | 151,9 \$ |
| Impôts autres que les charges sociales et les impôts sur le revenu .....     | 32,7                     | 32,8     | 32,0     |
| Charge de retraite (crédit)—régimes de la Société et des gouvernements ..... | (1,0)                    | 30,1     | 26,5     |
| Loyers en vertu de contrats de location-exploitation .....                   | 38,9                     | 33,0     | 33,9     |

## 17. Principes comptables aux États-Unis

Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada; ils sont également conformes, à tous égards importants, aux principes comptables américains sauf pour ce qui concerne:

### a) Redressement du bénéfice —

- Les gains ou pertes non matérialisés résultant de la conversion de la dette à long terme remboursable en monnaie américaine sont reportés et font l'objet d'une couverture par des rentrées continues libellées en dollars US. Aux États-Unis, ces gains et pertes seraient imputés au fur et à mesure aux résultats. Si la Société avait suivi ce principe, le résultat serait le suivant:

|                                                                                                                                                            | 1986                     | 1985           | 1984           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------|----------------|
|                                                                                                                                                            | (en millions de dollars) |                |                |
| Bénéfice net déclaré .....                                                                                                                                 | 107,3 \$                 | 100,2 \$       | 70,1 \$        |
| Gain (perte) non matérialisé sur la conversion de la dette à long terme remboursable en monnaie américaine, déduction faite de l'impôt sur le revenu ..... | 2,0                      | (7,8)          | (9,6)          |
| Bénéfice net redressé .....                                                                                                                                | <u>109,3 \$</u>          | <u>92,4 \$</u> | <u>60,5 \$</u> |
| Par action ordinaire:                                                                                                                                      |                          |                |                |
| Bénéfice net déclaré .....                                                                                                                                 | 1,46 \$                  | 1,42 \$        | 0,99 \$        |
| Redressement .....                                                                                                                                         | 0,03                     | (0,12)         | (0,15)         |
| Bénéfice net redressé .....                                                                                                                                | <u>1,49 \$</u>           | <u>1,30 \$</u> | <u>0,84 \$</u> |

- Selon les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis, les postes extraordinaires mentionnés dans l'état des résultats et dans la note 7 afférente aux états financiers seraient inclus dans le bénéfice avant postes extraordinaires.

### b) Régimes de retraite —

En ce qui concerne les charges de retraite, la norme intitulée «Financial Accounting Standard (FAS) No 87» a le même effet sur le bénéfice net que la récente norme de l'Institut Canadien des Comptables Agréés adoptée en 1986 et décrite à la note 2 a). Les données suivantes ont été préparées conformément aux normes de présentation prévues par le FAS No 87.



Les fonds de retraite sont ordinairement investis dans des fonds équilibrés administrés par des gestionnaires externes, et en date du 31 décembre 1986, environ 48 % de l'actif étaient investis dans des titres de participation tandis que le reste était investi dans des titres à revenu fixe.

La politique de capitalisation de la Société consiste à verser la cotisation annuelle minimale exigée par les règlements en vigueur.

La charge de retraite nette (crédit) pour les régimes de la Société en 1986 est la suivante:

(en millions de dollars)

Coûts au titre de services — prestations gagnées au cours de l'exercice:

|                                                                                  |          |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Régimes à prestations déterminées et régimes à cotisations déterminées . . . . . | 17,0 \$  |
| Frais d'intérêt sur la valeur actuarielle des prestations projetées . . . . .    | 48,1     |
| Rendement réel de l'actif du régime . . . . .                                    | (62,5)   |
| Effet net des règlements de régime inscrits aux postes extraordinaires . . . . . | (2,5)    |
| Somme totale nette des autres éléments . . . . .                                 | (11,5)   |
| Charge de retraite nette (crédit) . . . . .                                      | (11,4)\$ |

Le tableau ci-dessous fait le rapprochement entre l'état du provisionnement des régimes de retraite et les montants constatés dans le bilan de la Société au 31 décembre 1986:

|                                                                                                            | L'actif<br>dépasse<br>les prestations<br>accumulées | Les<br>prestations<br>accumulées<br>dépasse<br>l'actif | Total    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|----------|
|                                                                                                            | (en millions de dollars)                            |                                                        |          |
| Valeur actuarielle des prestations:                                                                        |                                                     |                                                        |          |
| Prestations acquises . . . . .                                                                             | 451,2 \$                                            | 12,0 \$                                                | 463,2 \$ |
| Prestations accumulées . . . . .                                                                           | 457,7 \$                                            | 13,7 \$                                                | 471,4 \$ |
| Prestations projetées . . . . .                                                                            | 540,2 \$                                            | 14,8 \$                                                | 555,0 \$ |
| Actif du régime à la valeur actuelle . . . . .                                                             | 722,8                                               | 9,1                                                    | 731,9    |
| Prestations projetées (supérieures) ou inférieures à<br>l'actif du régime . . . . .                        | 182,6                                               | (5,7)                                                  | 176,9    |
| (Gain) ou perte net non constaté . . . . .                                                                 | (0,2)                                               | 0,5                                                    | 0,3      |
| Obligations nettes (surplus) non constatées au<br>1 <sup>er</sup> janvier 1986 . . . . .                   | (158,6)                                             | 0,5                                                    | (158,1)  |
| Charge de retraite payée d'avance (dette au titre d'un<br>régime de retraite) constatée au bilan . . . . . | 23,8 \$                                             | (4,7)\$                                                | 19,1 \$  |
| Les hypothèses utilisées pour des fins comptables sont<br>les suivantes:                                   |                                                     |                                                        |          |
| Taux d'actualisation . . . . .                                                                             | 9,0 %                                               |                                                        |          |
| Augmentation prévue des indemnités . . . . .                                                               | 6,5 %                                               |                                                        |          |
| Rendement à long terme prévu de l'actif . . . . .                                                          | 9,0 %                                               |                                                        |          |

c) *Actions privilégiées* —

En vertu des exigences de présentation financière de la SEC, les actions privilégiées assujetties à des modalités de rachat obligatoire ou rachetables au gré des porteurs ne figurent pas à la rubrique «Avoir des actionnaires» du bilan consolidé, mais dans un poste distinct intitulé «Actions privilégiées rachetables au gré de la Société ou des porteurs». Les actions de série C et de série F sont rachetables au gré des porteurs. Au 31 décembre 1986, la Société avait pour 116,0 M\$ de ces actions en circulation (1985 — 117,3 M\$).

**18. Événement postérieur à la date du bilan**

Le 21 mai 1987, le Conseil d'administration de la Société a autorisé, sous réserve de l'approbation des actionnaires, la convention de fusion entre la Société et Holdco Abitibi Inc.

L'exploitation, les résultats et la situation financière de la Société ne seront pas touchés par la fusion.



## **RAPPORT DU CHEF DE LA DIRECTION DES FINANCES**

Le soussigné, chef de la direction des finances de la Corporation Gulf Canada, division pétrolière et gazière, déclare que les états des bénéfices et du placement net et de l'évolution de la situation financière pour les périodes de trois mois arrêtées au 31 mars 1987 et 1986, ainsi que le bilan au 31 mars 1987, qui suivent le présent rapport, ont été dressés par la direction et n'ont pas été vérifiés, et qu'ils ont été dressés conformément à la partie V des règlements de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes.

Toronto, Ontario  
Le 21 mai 1987

(signé) L. G. DODD,  
Premier vice-président  
et chef de la direction des finances,  
Corporation Gulf Canada



# CORPORATION GULF CANADA — DIVISION DU PÉTROLE ET DU GAZ

## BILAN

31 mars 1987  
(non vérifié)

(en millions de dollars)

## ACTIF

### Actif à court terme

|                                                             |                 |
|-------------------------------------------------------------|-----------------|
| Débiteurs .....                                             | 157 \$          |
| Stocks .....                                                | 34              |
| Matériel, fournitures et frais payés d'avance .....         | 86              |
| Éléments d'actif détenus à des fins de vente (note 4) ..... | 16              |
|                                                             | <u>293</u>      |
| Autres éléments d'actif .....                               | 19              |
| Biens-fonds, usines et outillage (net) .....                | 3 099           |
|                                                             | <u>3 411 \$</u> |

## PASSIF ET PLACEMENT NET

### Passif à court terme

|                                                                           |                 |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Créditeurs .....                                                          | 100 \$          |
| Autres éléments de passif à court terme .....                             | 82              |
|                                                                           | <u>182</u>      |
| Revenus reportés sur la production de gaz .....                           | 70              |
| Dette à long terme .....                                                  | 6               |
| Impôts sur le revenu reportés .....                                       | 434             |
|                                                                           | <u>692</u>      |
| Placement net dans la Division par Corporation Gulf Canada (note 1) ..... | 2 719           |
|                                                                           | <u>3 411 \$</u> |

Au nom du conseil,

(signé) J. D. ALLAN, administrateur

(signé) A. POWIS, administrateur

*(voir les notes afférentes aux états financiers)*



# CORPORATION GULF CANADA — DIVISION DU PÉTROLE ET DU GAZ

## ÉTAT DES BÉNÉFICES ET DU PLACEMENT NET

Trois mois terminés le 31 mars

(non vérifié)

|                                                                              | 1987                     | 1986            |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------|
|                                                                              | (en millions de dollars) |                 |
| <b>BÉNÉFICE</b>                                                              |                          |                 |
| <b>Revenus</b>                                                               |                          |                 |
| Pétrole brut, gaz naturel et dérivés liquides de gaz naturel .....           | 233 \$                   | 354 \$          |
| Autres revenus d'exploitation .....                                          | 22                       | 50              |
| Ventes nettes et autres revenus d'exploitation .....                         | 255                      | 404             |
| Autres revenus .....                                                         | 2                        | 1               |
|                                                                              | <u>257</u>               | <u>405</u>      |
| <b>Dépenses</b>                                                              |                          |                 |
| Achats de pétrole brut et de produits pétroliers .....                       | 62                       | 150             |
| Dépenses d'exploitation .....                                                | 69                       | 88              |
| Dépenses d'exploration .....                                                 | 20                       | 35              |
| Impôts à la tête du puits .....                                              | 2                        | 22              |
| Dépenses de vente et d'administration .....                                  | 14                       | 35              |
|                                                                              | <u>167</u>               | <u>330</u>      |
| Bénéfice avant postes qui suivent .....                                      | 90                       | 75              |
| Amortissement et épuisement .....                                            | 61                       | 53              |
| Impôts sur le revenu (recouvrement) .....                                    | (10)                     | 13              |
| Bénéfice avant autres postes .....                                           | 39                       | 9               |
| Autres postes (déduction faite des impôts sur le revenu) .....               |                          | 77              |
| Bénéfice provenant de l'exploitation continue .....                          | 39                       | 86              |
| Perte provenant de l'exploitation abandonnée (note 4) .....                  | (1)                      | (1)             |
| Bénéfice de la période .....                                                 | <u>38 \$</u>             | <u>85 \$</u>    |
| <b>PLACEMENT NET</b>                                                         |                          |                 |
| Solde au début de la période .....                                           | 2 681 \$                 | 1 283 \$        |
| Bénéfice de la période .....                                                 | 38                       | 85              |
| Ajustement rendant compte de la valeur d'acquisition de O & Y (note 1) ..... |                          | 1 469           |
| Avances de Corporation Gulf Canada .....                                     |                          | 13              |
| Solde à la fin de la période .....                                           | <u>2 719 \$</u>          | <u>2 850 \$</u> |

(voir les notes afférentes aux états financiers)



# CORPORATION GULF CANADA — DIVISION DU PÉTROLE ET DU GAZ

## ÉTAT DES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE

Trois mois terminés le 31 décembre 1986

|                                                                                         | <u>1987</u>              | <u>1986</u>  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------|
|                                                                                         | (note 1)                 |              |
|                                                                                         | (en millions de dollars) |              |
| Activités d'exploitation                                                                |                          |              |
| Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation avant dépenses d'exploration . . . . | 116 \$                   | 104 \$       |
| Divers (net) . . . . .                                                                  | <u>(69)</u>              | <u>(58)</u>  |
|                                                                                         | <u>47</u>                | <u>162</u>   |
| Activités de placements                                                                 |                          |              |
| Additions aux biens-fonds, aux usines et à l'outillage . . . . .                        | 27                       | 63           |
| Dépenses d'exploration . . . . .                                                        | <u>20</u>                | <u>35</u>    |
| Total des placements . . . . .                                                          | 47                       | 98           |
| Dissolution de la société de personnes . . . . .                                        | <u>—</u>                 | <u>77</u>    |
|                                                                                         | <u>47</u>                | <u>175</u>   |
| Montant avancé à Corporation Gulf Canada . . . . .                                      | <u>— \$</u>              | <u>13 \$</u> |

*(voir les notes afférentes aux états financiers)*



# CORPORATION GULF CANADA — DIVISION DU PÉTROLE ET DU GAZ

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 1987

(non vérifié)

- 1) Le mode de présentation des états financiers de Corporation Gulf Canada — Division du pétrole et du gaz est décrit à la note 1 de «Corporation Gulf Canada — Division du pétrole et du gaz — Notes afférentes aux états financiers — 31 décembre 1986». Il est fait surtout référence à l'adoption d'une nouvelle base de comptabilisation de l'actif et du passif de la Division.
- 2) Les états financiers non vérifiés ci-joints comportent toutes les régularisations nécessaires à une juste présentation de la situation financière de Corporation Gulf Canada — Division du pétrole et du gaz au 31 mars 1987 et des résultats d'exploitation et de l'évolution de la situation financière pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 1987 et 1986.
- 3) Les résultats d'exploitation et les mouvements de trésorerie pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 1987 et 1986 ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats auxquels il faut s'attendre pour l'exercice complet.
- 4) Les négociations en vue de se départir de la participation de 50 % de Gulf dans Tensar Corporation (Tensar) de Atlanta (Georgie) ont commencé. Résultat: le placement net de Gulf dans Tensar est présenté au titre d'éléments d'actif détenus à des fins de vente au 31 mars 1987 et l'exploitation afférente est présentée au titre de l'exploitation abandonnée dans l'état des bénéfices.

|                                                    | Trois mois<br>terminés le 31 mars |               |
|----------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------|
|                                                    | 1987                              | 1986          |
|                                                    | (en millions de dollars)          |               |
| Revenus nets .....                                 | 2 \$                              | 5 \$          |
| Dépenses .....                                     | 3                                 | 6             |
| Perte provenant de l'exploitation abandonnée ..... | <u>(1) \$</u>                     | <u>(1) \$</u> |

- 5) Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, lesquels, dans le cas de la Division, sont conformes, à tous égards importants, aux principes reconnus aux États-Unis, sauf qu'en vertu des principes comptables généralement reconnus aux États-Unis, dans la comptabilisation du coût d'acquisition de O & Y dans les comptes de la Division, les impôts sur le revenu reportés aux dates d'acquisition par O & Y (sauf pour la partie relative à la participation minoritaire) seraient appliqués en réduction de la valeur comptable des biens-fonds, des usines et de l'outillage, auxquels se rapporte la quasi-totalité de ces impôts sur le revenu reportés. Résultat: les montants présentés dans le bilan au 31 mars 1987 au titre des biens-fonds, des usines et de l'outillage et au titre des impôts sur le revenu reportés seront respectivement réduits de 337 000 000 \$ et de 318 000 000 \$.

Si la Division avait suivi les principes américains, le bénéfice aurait été le suivant:

|                                                                                        | Trois mois<br>terminés le 31 mars |              |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|--------------|
|                                                                                        | 1987                              | 1986         |
|                                                                                        | (en millions de dollars)          |              |
| Bénéfice déclaré provenant de l'exploitation continue .....                            | 39 \$                             | 86 \$        |
| Ajustements, déduction faite des impôts sur le revenu applicables —                    |                                   |              |
| Ajustement net relatif au traitement différent des impôts sur le revenu reportés ..... | 4                                 | 1            |
| Bénéfice ajusté provenant de l'exploitation continue .....                             | 43                                | 87           |
| Exploitation abandonnée, déduction faite des impôts sur le revenu .....                | <u>(1)</u>                        | <u>(1)</u>   |
| Bénéfice ajusté .....                                                                  | <u>42 \$</u>                      | <u>86 \$</u> |

En vertu des principes comptables généralement reconnus aux États-Unis, les éléments présentés à l'état des bénéfices comme «autres postes» auraient été inclus dans l'état des bénéfices avant le «bénéfice avant autres postes» et ne seraient pas présentés déduction faite des impôts sur le revenu applicables. De plus, l'amortissement et l'épuisement aurait été présentés avant le «bénéfice avant postes qui suivent».



## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de  
CORPORATION GULF CANADA,

Nous avons vérifié le bilan de Corporation Gulf Canada — Division du pétrole et du gaz (“Division”) au 31 décembre 1986 ainsi que l’état des bénéfices et du placement net et l’état des mouvements de trésorerie pour l’exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Division au 31 décembre 1986 ainsi que les résultats de son exploitation et l’évolution de sa situation financière pour l’exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, appliqués de la même manière qu’au cours de l’exercice précédent, sauf pour la modification de la base de comptabilisation des éléments d’actif et de passif de la Division décrite à la note 1 et de la modification relative à la comptabilisation des coûts et des obligations des régimes de retraite décrite à la note 11, avec lesquelles nous sommes d’accord.

Tel qu’il est décrit plus en détail à la note 1, la Division représente les activités pétrolières et gazières de Corporation Gulf Canada. Cette Division n’a pas de statut juridique distinct. Tel qu’il est décrit à la note 1, la base de comptabilisation des éléments d’actif et de passif a été modifiée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1986.

(signé) CLARKSON GORDON  
Comptables agréés

Toronto, Canada,  
le 21 mai 1987

(signé) PRICE WATERHOUSE  
Comptables agréés

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de  
CORPORATION GULF CANADA,

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Corporation Gulf Canada — Division du pétrole et du gaz (“Division”) au 31 décembre 1985 ainsi que l’état des bénéfices et du placement net et l’état des mouvements de trésorerie pour chaque exercice au cours de la période de deux ans terminée le 31 décembre 1985. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Division au 31 décembre 1985 ainsi que les résultats de son exploitation et l’évolution de sa situation financière pour chaque exercice au cours de la période de deux ans terminée le 31 décembre 1985 selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, appliqués d’une manière uniforme.

Tel qu’il est décrit à la note 1, la Division représente les activités pétrolières et gazières de Corporation Gulf Canada. Cette Division n’a pas de statut juridique distinct. Tel qu’il est décrit à la note 1, la base de comptabilisation des éléments d’actif et de passif a été modifiée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1986.

Toronto, Canada  
le 21 mai 1987

(signé) CLARKSON GORDON  
Comptables agréés



# CORPORATION GULF CANADA — DIVISION DU PÉTROLE ET DU GAZ

## BILAN

31 décembre 1986 et 1985

|                                                                           | 1986                     | 1985     |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------|
|                                                                           | (note 1)                 |          |
|                                                                           | (en millions de dollars) |          |
| ACTIF                                                                     |                          |          |
| Actif à court terme                                                       |                          |          |
| Débiteurs (note 6) .....                                                  | 166 \$                   | 472 \$   |
| Stocks .....                                                              | 25                       | 40       |
| Matériel, fournitures et frais payés d'avance .....                       | 78                       | 66       |
| Éléments d'actif détenus à des fins de vente (note 9) .....               | 18                       |          |
|                                                                           | 287                      | 578      |
| Autres éléments d'actif .....                                             | 20                       | 21       |
| Biens-fonds, usines et outillage (net) (note 7) .....                     | 3 131                    | 1 889    |
|                                                                           | 3 438 \$                 | 2 488 \$ |
| PASSIF ET PLACEMENT NET                                                   |                          |          |
| Passif à court terme                                                      |                          |          |
| Créditeurs .....                                                          | 133 \$                   | 310 \$   |
| Autres éléments de passif à court terme .....                             | 103                      | 158      |
|                                                                           | 236                      | 468      |
| Revenus reportés sur la production de gaz .....                           | 79                       | 132      |
| Dette à long terme .....                                                  | 6                        | 13       |
| Impôts sur le revenu reportés .....                                       | 436                      | 592      |
|                                                                           | 757                      | 1 205    |
| Engagements (note 12)                                                     |                          |          |
| Placement net dans la Division par Corporation Gulf Canada (note 1) ..... | 2 681                    | 1 283    |
|                                                                           | 3 438 \$                 | 2 488 \$ |

Au nom du conseil,

(signé) J. D. ALLAN, ADMINISTRATEUR

(signé) A. POWIS, administrateur

(voir les notes afférentes aux états financiers)



# CORPORATION GULF CANADA — DIVISION DU PÉTROLE ET DU GAZ

## ÉTAT DES BÉNÉFICES ET DU PLACEMENT NET

Trois exercices terminés le 31 décembre 1986

|                                                                                     | 1986                     | 1985<br>(note 1) | 1984            |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------|-----------------|
|                                                                                     | (en millions de dollars) |                  |                 |
| <b>BÉNÉFICES</b>                                                                    |                          |                  |                 |
| Revenus                                                                             |                          |                  |                 |
| Pétrole brut, gaz naturel et dérivés liquides de gaz naturel . . . . .              | 1 043 \$                 | 1 479 \$         | 1 500 \$        |
| Autres revenus d'exploitation . . . . .                                             | 157                      | 309              | 277             |
| Ventes nettes et autres revenus d'exploitation . . . . .                            | 1 200                    | 1 788            | 1 777           |
| Autres revenus . . . . .                                                            | 13                       | 10               | 4               |
|                                                                                     | <u>1 213</u>             | <u>1 798</u>     | <u>1 781</u>    |
| Dépenses                                                                            |                          |                  |                 |
| Achats de pétrole brut et de produits pétroliers . . . . .                          | 370                      | 254              | 220             |
| Dépenses d'exploitation . . . . .                                                   | 309                      | 375              | 357             |
| Dépenses d'exploration . . . . .                                                    | 137                      | 139              | 197             |
| Impôts à la tête du puits . . . . .                                                 | 53                       | 176              | 197             |
| Dépenses de vente et d'administration . . . . .                                     | 88                       | 63               | 43              |
|                                                                                     | <u>957</u>               | <u>1 007</u>     | <u>1 014</u>    |
| Bénéfice avant postes qui suivent . . . . .                                         | 256                      | 791              | 767             |
| Amortissement et épuisement . . . . .                                               | 258                      | 193              | 153             |
| Frais financiers . . . . .                                                          | 2                        | 2                | 3               |
| Impôts sur le revenu (recouvrement) (note 4) . . . . .                              | (103)                    | 335              | 352             |
| Bénéfice avant autres postes . . . . .                                              | 99                       | 261              | 259             |
| Autres postes (déduction faite des impôts sur le revenu) (note 5) . . .             | 25                       | 56               | (8)             |
| Bénéfice provenant de l'exploitation continue . . . . .                             | 124                      | 317              | 251             |
| Perte provenant de l'exploitation abandonnée (note 9) . . . . .                     | (22)                     | (7)              | (9)             |
| Bénéfice de l'exercice . . . . .                                                    | <u>102 \$</u>            | <u>310 \$</u>    | <u>242 \$</u>   |
| <b>PLACEMENT NET</b>                                                                |                          |                  |                 |
| Solde au début de l'exercice . . . . .                                              |                          | 1 283 \$         | 1 301 \$        |
| Bénéfice de l'exercice . . . . .                                                    | 102                      | 310              | 242             |
| Ajustement rendant compte de la valeur d'acquisition de O & Y<br>(note 1) . . . . . | <u>1 469 \$</u>          |                  |                 |
|                                                                                     | 2 854                    | 1 611            | 1 535           |
| Avances de Corporation Gulf Canada . . . . .                                        | (173)                    | (328)            | (234)           |
| Solde à la fin de l'exercice . . . . .                                              | <u>2 681 \$</u>          | <u>1 283 \$</u>  | <u>1 301 \$</u> |

(voir les notes afférentes aux états financiers)



# CORPORATION GULF CANADA

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE

Trois exercices terminés le 31 décembre 1986

|                                                                                                 | <u>1986</u>              | <u>1985</u><br>(note 1) | <u>1984</u>       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------|
|                                                                                                 | (en millions de dollars) |                         |                   |
| Activités d'exploitation                                                                        |                          |                         |                   |
| Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation avant dépenses d'exploration (note 13) ..... | 463 \$                   | 623 \$                  | 668 \$            |
| Divers (net) (note 13) .....                                                                    | <u>51</u>                | <u>(169)</u>            | <u>56</u>         |
|                                                                                                 | <u>514</u>               | <u>454</u>              | <u>724</u>        |
| Activités de placement                                                                          |                          |                         |                   |
| Additions aux biens-fonds, aux usines et à l'outillage .....                                    | 127                      | 243                     | 302               |
| Dépenses d'exploration .....                                                                    | 137                      | 139                     | 197               |
| Autres éléments d'actif .....                                                                   | <u>2</u>                 | <u>          </u>       | <u>          </u> |
| Total des placements .....                                                                      | 266                      | 382                     | 499               |
| Constitution de la société de personnes .....                                                   |                          | (257)                   |                   |
| Dissolution de la société de personnes .....                                                    | 77                       |                         |                   |
| Vente d'autres biens-fonds et placements .....                                                  | <u>(8)</u>               | <u>(2)</u>              | <u>(7)</u>        |
|                                                                                                 | <u>335</u>               | <u>123</u>              | <u>492</u>        |
| Activités de financement:                                                                       |                          |                         |                   |
| Réduction des engagements en vertu des contrats de location-acquisition                         | (6)                      | (3)                     | (6)               |
| Divers .....                                                                                    | <u>          </u>        | <u>          </u>       | <u>8</u>          |
|                                                                                                 | <u>(6)</u>               | <u>(3)</u>              | <u>2</u>          |
| Montant avancé à Corporation Gulf Canada .....                                                  | <u>173 \$</u>            | <u>328 \$</u>           | <u>234 \$</u>     |

(voir les notes afférentes aux états financiers)



**CORPORATION GULF CANADA — DIVISION DU PÉTROLE ET DU GAZ**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 décembre 1986

**1) Mode de présentation des états financiers**

Par suite d'une série d'opérations entreprises en août 1985 et terminées en février 1986, Olympia & York Developments Limited («O&Y») est devenue le propriétaire véritable d'une participation de 80,2 % dans Corporation Gulf Canada, précédemment Gulf Canada Limitée («la Société»).

Le 21 janvier 1987, le conseil d'administration de la Société a approuvé la réorganisation dans le cadre de laquelle, entre autres choses, les activités pétrolières et gazières de la Société, exploitées par la Division du pétrole et du gaz («la Division») seraient établies comme une société ouverte dont la raison sociale serait «Ressources Gulf Canada Limitée». Les présents états financiers présentent les éléments d'actif et de passif, les revenus et les dépenses de la Division qui incluent la quote-part de la Société dans les éléments d'actif et de passif relatifs au projet Syncrude ainsi que sa quote-part de la production et des coûts et sa quote-part des revenus et dépenses afférentes aux activités pétrolières et gazières de Gulf Resources Partnership de sa formation le 31 août 1985 à sa dissolution le 3 mars 1986.

En rapport avec cette réorganisation, la base de comptabilisation pour les éléments d'actif et de passif de la Division a été modifiée, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 1986, pour refléter le coût de l'acquisition par O&Y de sa participation de 80,2 % dans ces éléments d'actif et de passif (c.-à-d. que cela reflète le coût d'achat pour la société acquérante dans les états financiers de la Division). Le montant par lequel le prix d'achat de O&Y pour sa participation de 80,2 % dans ces éléments d'actif et de passif excède leur valeur comptable nette sous-jacente au 31 janvier 1986 était de 1 469 000 000 \$. Ce montant a été affecté principalement aux biens-fonds, aux usines et à l'outillage selon leur juste valeur estimative à la date d'acquisition et sera amorti sur le revenu établi selon les conventions adoptées pour l'amortissement et l'épuisement de ces éléments d'actif.

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 1986, les états financiers rendent compte du coût d'origine des éléments d'actif et de passif de la Division avant son acquisition par O&Y.

Les fonds excédentaires de la Division sont virés à la Société et les exigences en matière de financement de la Division sont provisionnées par la Société comme l'indique le placement net de la Société dans la Division. De même, étant donné que les entités non constituées en sociétés ne sont pas passibles d'impôts, les impôts sur le revenu présentés dans l'état des bénéfices ci-joint représentent une dotation établie par la Société au titre des frais d'impôts approximatifs de la Division individuellement selon son revenu et la valeur sous-jacente de ses biens aux fins de l'impôt.



## 2) Sommaire des conventions comptables

Les états financiers consolidés de la Division ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus au Canada qui sont conformes à tous égards importants aux principes comptables généralement reconnus aux États-Unis. Étant donné que la détermination précise de plusieurs éléments d'actif et de passif repose sur des événements à venir, la préparation d'états financiers périodiques exige nécessairement l'utilisation de nombreuses estimations et approximations. Les plus importantes conventions de la Société sont résumées ci-dessous.

### a) *Stocks* —

Les stocks de pétrole brut et de produits connexes sont généralement évalués au moindre du prix coûtant, selon la méthode de l'épuisement successif, ou de la valeur marchande fondée sur le prix coûtant de remplacement ou la valeur de réalisation nette.

### b) *Dépenses d'exploration et de mise en valeur — pétrole et gaz* —

La Division utilise la méthode de comptabilité axée sur les opérations réussies à l'égard de ses frais d'exploration et de mise en valeur. Le coût d'acquisition initial des biens-fonds de pétrole et de gaz ainsi que les frais de forage et d'outillage des puits de mise en valeur et de recherche productifs sont capitalisés. Les frais des puits d'exploration classifiés comme non productifs sont portés aux comptes des dépenses. Toutes les autres dépenses d'exploration, y compris les frais d'études géologiques et géophysiques et les loyers annuels sur les superficies d'exploration, sont portées aux comptes des dépenses lorsqu'elles sont engagées.

### c) *Contrats de location-acquisition* —

Les contrats de location qui transfèrent à peu près tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de biens loués sont capitalisés.

### d) *Amortissement et épuisement* —

Les frais capitalisés des biens-fonds prouvés de pétrole et de gaz sont amortis sur le bénéfice selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation pour chaque champ en fonction des réserves prouvées estimatives de pétrole et de gaz. Des imputations sont faites au bénéfice pour l'amortissement des placements dans les usines, l'outillage et les baux capitalisés suivant la durée d'utilisation résiduelle prévue des éléments d'actif en recourant à la méthode linéaire ou à la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation comme approprié. L'entretien et les réparations sont imputés au bénéfice, et les remplacements ainsi que les améliorations qui prolongent la durée d'utilisation des éléments d'actif sont capitalisés.

Les frais capitalisés des biens-fonds non prouvés de pétrole et de gaz, in situ et de sables pétrolifères exploitables sont amortis par classes homogènes à un taux établi d'après l'expérience passée, les conditions de location et d'autres facteurs pertinents.

Les éléments d'actif aliénés de quelque manière que ce soit sont défalqués des comptes. En général, la perte ou le gain net en capital, après ajustement en fonction des dépenses de récupération ou de démolition est inclus dans le bénéfice.

### e) *Frais de recherche et de développement* —

Les frais de recherche sont portés aux comptes des dépenses au moment où ils sont engagés. Les frais de développement sont aussi imputés aux dépenses à moins qu'ils ne répondent à certains critères précis permettant leur report et leur amortissement.

### f) *Impôts sur le revenu* —

Étant donné que les entités non constituées en sociétés ne sont pas passibles d'impôts, les impôts sur le revenu représentent une dotation établie par la Société au titre des impôts de la Division individuellement selon le revenu et la valeur sous-jacente de ses biens aux fins de l'impôt. Une tranche de ces impôts n'est pas exigible immédiatement, la législation fiscale permettant la déduction de certains frais et de certaines allocations avant le moment où ils sont inscrits comme dépenses dans les états financiers. Le montant des impôts sur le revenu reportés à la Division est reflété dans les états financiers ci-joints.

### g) *Régimes de retraite* —

La Division a des régimes de retraite à prestations déterminées couvrant la quasi-totalité de ses employés. Le coût des prestations de retraite acquises par les employés est déterminé en utilisant la méthode de répartition au prorata des années de service et est imputé aux dépenses à mesure que les services sont rendus. Ce coût correspond aux meilleures estimations de la direction relativement au taux de rendement prévu du capital investi, à l'augmentation des salaires, à la mortalité chez les membres, à la cessation de



l'emploi et à l'âge auquel les membres prennent leur retraite. Les ajustements découlant des modifications apportées aux régimes, des gains et pertes actuariels ainsi que des modifications des hypothèses sont amortis sur les années estimatives moyennes de service qu'il reste aux groupes d'employés.

h) *Indemnisation et encouragement gouvernementaux* —

Les encouragements des gouvernements fédéral et provinciaux, y compris les crédits d'impôt à l'investissement, les subventions du Programme d'encouragement du secteur pétrolier, les crédits d'intéressement au forage de l'Alberta et le Programme d'aide de l'Alberta sont déduits des dépenses à l'égard desquelles ils se rapportent.

En vertu du programme d'indemnisation des importateurs de pétrole, supprimé le 1<sup>er</sup> juin 1985, le gouvernement fédéral indemnise la Division relativement à sa quote-part de la production du projet Syncrude. Cette compensation est incluse dans les autres revenus d'exploitation.

3) **Gulf Resources Partnership**

Le 31 août 1985, Gulf Resources Partnership (la «société de personnes») a été créée en unissant la Société, Supérieur Propane Limitée (Supérieur), Gulf Canada Calgary Limited et Ressources Énergétiques Norcen Limitée (Norcen); la Société y a contribué la quasi-totalité des éléments d'actif liés aux ressources de la Division (à l'exception des éléments d'actif utilisés par BeauDril Limited dans la mer de Beaufort) et sa raffinerie d'Edmonton et les activités connexes. Supérieur Propane Limitée a fourni ses activités et Gulf Canada Calgary Limited a fait un apport de 10 000 000 \$ au comptant. Norcen a fait un apport de 300 000 000 \$ au comptant. La réduction de la participation réelle de la Division dans les éléments d'actif contribués à la société de personnes a entraîné un gain de 174 000 000 \$ (90 000 000 \$ après impôts reportés). Le 1<sup>er</sup> mars 1986, Norcen s'est retirée de la société de personnes. À cette date, la société de personnes a distribué à Norcen 120 000 000 \$ au comptant et certains éléments d'actifs liés aux ressources.

La société de personnes s'est dissoute le 3 mars 1986 et la Division exploite maintenant les activités relatives à l'exploration et à la mise en valeur des ressources dirigées auparavant par la société de personnes.

4) **Impôts sur le revenu**

a) Le total des frais d'impôts sur le revenu dans l'état des bénéfices est différent de celui calculé selon les taux d'impôt fédéral et provincial statutaires combinés. Le tableau suivant compare ces taux.

|                                                                                                                         | 1986                     | 1985   | 1984   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------|--------|
|                                                                                                                         | (en millions de dollars) |        |        |
| Impôts sur le revenu (recouvrement) selon les taux statutaires de 49 %.....                                             | (2)\$                    | 292 \$ | 299 \$ |
| Ajouter (déduire) l'incidence fiscale:                                                                                  |                          |        |        |
| De l'inclusion des redevances et autres paiements provinciaux dans le revenu imposable .....                            | 63                       | 150    | 158    |
| Des déductions à l'égard des ressources pour compenser l'inclusion des redevances .....                                 | (60)                     | (152)  | (150)  |
| De l'inclusion de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières dans le revenu imposable .....                       | 18                       | 73     | 76     |
| De l'effet de l'augmentation des frais d'impôts découlant de l'arrangement/de la société de personnes (note 4 b)) ..... | (140)                    |        |        |
| De l'amortissement de la répartition du prix d'achat (note 1) ..                                                        | 29                       |        |        |
| De la déduction pour épuisement gagnée, par suite des dépenses d'exploration et de mise en valeur .....                 | (10)                     | (8)    | (21)   |
| Divers .....                                                                                                            | (1)                      | (20)   | (10)   |
| Impôts sur le revenu (recouvrement) figurant à l'état des bénéfices .....                                               | (103)\$                  | 335 \$ | 352 \$ |
| <b>Taux réel d'impôt</b> .....                                                                                          | 50                       | 56 %   | 58 %   |

Les impôts sur le revenu figurant à l'état des bénéfices comprennent les impôts sur le revenu reportés qui ont trait principalement à l'excédent des allocations du coût en capital et autres allocations réclamées aux fins de l'impôt par rapport à l'amortissement et à l'épuisement inscrits dans les comptes.



- b) Par suite de l'arrangement entre la Société et Gulf Canada Limitée entré en vigueur le 10 février 1986 et du retrait de Norcen de la société de personnes et de la dissolution de cette dernière décrits à la note 3, la Société a pu établir, dans certaines limites, un coût majoré pour certains éléments d'actif de la Division aux fins de l'impôt. L'établissement de ce coût a entraîné une augmentation du bénéfice après impôts relatif à la distribution par la société de personnes de certains biens-fonds liés aux ressources à Norcen et à l'exploitation continue de la Division.

L'état des bénéfices de 1986 comprend, entre autres choses, un gain de 77 000 000 \$ principalement constitué de la contrepassation des impôts sur le revenu reportés qui n'est plus exigée (par suite de l'établissement du coût majoré) relative aux biens-fonds liés aux ressources distribués.

En ce qui a trait aux activités continues de la Division, l'établissement des coûts majorés aux fins de l'impôt pour certains de ses biens entraîne des écarts permanents dans le calcul de la provision pour impôts annuelle. Ces écarts amènent une augmentation de 140 000 000 \$ du bénéfice après impôts de la Division pour 1986. Les montants estimatifs qui restent pour ces coûts majorés aux fins de l'impôt totalisent 600 000 000 \$. L'avantage relatif à la réclamation de ces coûts figurera dans le bénéfice des exercices futurs.

#### 5) Autres postes (déduction faite des impôts sur le revenu)

|                                                                                                                                                                                                                 | 1986                     | 1985         | 1984          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------|---------------|
|                                                                                                                                                                                                                 | (en millions de dollars) |              |               |
| Gain relatif à Gulf Resources Partnership (notes 3 et 4 b)) . . . . .                                                                                                                                           | 77 \$                    | 90 \$        |               |
| Réduction de la valeur comptable des biens-fonds, des usines et de l'outillage (déduction faite de 49 000 000 \$ d'impôts sur le revenu en 1986, de 31 000 000 \$ en 1985 et de 7 000 000 \$ en 1984) . . . . . | (52)                     | (34)         | (8)           |
|                                                                                                                                                                                                                 | <u>25 \$</u>             | <u>56 \$</u> | <u>(8) \$</u> |

#### 6) Débiteurs

|                                                   | 1986                     | 1985          |
|---------------------------------------------------|--------------------------|---------------|
|                                                   | (en millions de dollars) |               |
| Clients . . . . .                                 | 103 \$                   | 323 \$        |
| Autres débiteurs . . . . .                        | 66                       | 149           |
|                                                   | 169                      | 472           |
| Moins provision pour créances douteuses . . . . . | 3                        |               |
|                                                   | <u>166 \$</u>            | <u>472 \$</u> |

#### 7) Biens-fonds, usines et outillage

|                                            | Taux d'amortissement | Placement brut au prix coûtant | Amortissement et épauement cumulés (note 1) | Placement net 1986 | Placement net 1985 |
|--------------------------------------------|----------------------|--------------------------------|---------------------------------------------|--------------------|--------------------|
|                                            |                      | (en millions de dollars)       |                                             |                    |                    |
| Exploration et production: (1)             |                      |                                |                                             |                    |                    |
| Classique . . . . .                        |                      | 1 742 \$                       | 172 \$                                      | 1 570 \$           | 1 023 \$           |
| Régions pionnières . . . . .               |                      | 508                            | 5                                           | 503                | 64                 |
| Projet Syncrude . . . . .                  | (1)                  | 317                            | 20                                          | 297                | 210                |
| Sables pétrolifères et charbon . . . . .   | (2)                  | 199                            | 5                                           | 194                | 18                 |
| Système de forage . . . . .                | 6 2/3 %              | 446                            | 130                                         | 316                | 443                |
| Pipelines . . . . .                        | (3)                  | 31                             | 2                                           | 29                 | 16                 |
|                                            |                      | 3 243                          | 334                                         | 2 909              | 1 774              |
| Contrats de location-acquisition . . . . . | (4)                  | 17                             | 7                                           | 10                 | 14                 |
| Édifice et autres . . . . .                | 2,5 %-10 %           | 222                            | 10                                          | 212                | 101                |
|                                            |                      | <u>3 482 \$</u>                | <u>351 \$</u>                               | <u>3 131 \$</u>    | <u>1 889 \$</u>    |



- 1) Selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation ou par classes homogènes.
- 2) Biens-fonds de sables pétrolifères exploitables par classes homogènes. Les charges imputées au bénéfice pour les frais capitalisés d'acquisition des biens-fonds de charbon dépendent des résultats de l'évaluation et de la mise en valeur. Le prix coûtant de l'outillage utilisé pour la recherche et les essais effectués sur ces biens-fonds est amorti sur la durée des activités connexes.
- 3) Par classes homogènes à des taux variant de 5 pour cent à 20 pour cent.
- 4) Selon la méthode linéaire - trois à cinq ans.

#### **8) Programmes d'encouragement du gouvernement**

Les plus importants encouragements du gouvernement gagnés par la Division sont les versements en vertu du Programme d'encouragement du secteur pétrolier et les crédits d'impôt à l'investissement.

En 1986, 1985 et 1984, 75 000 000 \$, 97 000 000 \$ et 54 000 000 \$ ont respectivement été gagnés en vertu du Programme d'encouragement du secteur pétrolier ou du Programme de crédit d'impôt à l'exploration. Ces montants ont été affectés à la réduction des montants compris dans les dépenses d'exploration dans l'état des bénéfices. Les crédits d'impôt à l'investissement principalement utilisés pour réduire les biens-fonds, les usines et l'outillage sont: 1986 — 7 000 000 \$, 1985 — 9 000 000 \$, 1984 — 17 000 000 \$. Au cours de 1986, 13 000 000 \$ ont été gagnés en vertu des crédits du Programme d'aide de l'Alberta, dont la plus grande partie a servi à réduire les biens-fonds, les usines et l'outillage.

#### **9) Exploitation abandonnée**

Les négociations en vue de se départir de la participation de 50 % dans Tensar ont commencé. Résultat: le placement net dans Tensar est présenté au titre des éléments d'actifs détenus à des fins de vente au 31 décembre 1986 et l'exploitation afférente est présentée au titre de l'exploitation abandonnée dans l'état des bénéfices.

#### **10) Opérations importantes avec des sociétés apparentées**

La Division a effectué des opérations dans le cours normal de ses affaires, aux conditions du marché, avec l'ancienne division des produits en aval de la Société. Les plus importantes de ces opérations ont eu trait à la vente de pétrole brut et de dérivés liquides de gaz naturel et à l'achat de produits raffinés. Le chiffre total des ventes nettes de la division y afférent était le suivant: 1986 — 23 000 000 \$, 1985 — 932 000 000 \$, 1984 — 595 000 000 \$.

#### **11) Régimes de retraite**

Les régimes de retraite de la Division couvrent la quasi-totalité de ses employés. La rente versée à la retraite est calculée d'après les années de service et le salaire au cours des dernières années d'emploi.

Les rapports actuariels sont préparés chaque année par des actuaires indépendants aux fins de comptabilité et de financement.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 1986, la Division a adopté de manière prospective les recommandations comptables relatives aux coûts et obligations découlant des régimes de retraite émises par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Cette modification comptable qui a trait au changement des hypothèses sur les taux futurs estimatifs des placements, les taux d'actualisation utilisés pour calculer les obligations découlant des régimes de retraite et les taux estimatifs futurs d'augmentation des salaires n'ont pas eu d'effet important sur le bénéfice de l'exercice terminé le 31 décembre 1986.

Les taux futurs de rendement des placements des régimes s'élèvent en moyenne à 9,5 %. Les obligations estimatives relatives aux prestations prévues des régimes de retraite ont été calculées en utilisant des taux à long terme d'augmentation des salaires qui s'élèvent en moyenne à 7 %.



Les coûts nets découlant des régimes de retraite pour 1986 se composent de ce qui suit:

(en millions de dollars)

|                                                                               |                    |
|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Coûts relatifs aux services courants .....                                    | 4 \$               |
| Coût de l'intérêt sur les obligations découlant des prestations prévues ..... | 36                 |
| Rendement estimatif des placements .....                                      | (40)               |
| Total net des autres éléments .....                                           | <u>1</u>           |
| Charge de retraite nette — régimes de la société .....                        | 1                  |
| Cotisation au régime de pension du gouvernement .....                         | <u>1</u>           |
| Dépense totale .....                                                          | <u><u>2 \$</u></u> |

Les coûts nets découlant des régimes de retraite se sont chiffrés à 13 000 000 \$ en 1985 et à 11 000 000 \$ en 1984.

Le statut des régimes au 31 décembre 1986 est le suivant:

(en millions de dollars)

Obligations estimatives:

|                                                                                           |                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Prestations prévues fondées sur les années de service jusqu'ici et le salaire actuel      |                     |
| Avantages acquis .....                                                                    | 376 \$              |
| Avantages non acquis .....                                                                | <u>5</u>            |
| Obligations relatives aux prestations cumulées .....                                      | 381                 |
| Montants additionnels relatifs aux augmentations de salaire prévues .....                 | <u>16</u>           |
| Total des obligations relatives aux prestations prévues .....                             | 397                 |
| Éléments d'actif du régime disponibles à la valeur marchande .....                        | <u>463</u>          |
| Excédent des éléments d'actif sur les obligations relatives aux prestations prévues ..... | <u><u>66 \$</u></u> |

Montants non comptabilisés encore dans le bilan:

|                                                              |           |
|--------------------------------------------------------------|-----------|
| Éléments d'actif nets à la date de la demande initiale ..... | 32 \$     |
| Gain net couru en 1986 .....                                 | <u>25</u> |

Montants comptabilisés dans le bilan:

|                                                   |             |
|---------------------------------------------------|-------------|
| Coûts relatifs à la retraite payés d'avance ..... | 10          |
| Coûts relatifs à la retraite reportés .....       | 9           |
| Obligations relatives à la retraite courues ..... | <u>(10)</u> |

## 12) Engagements, passif éventuel et obligations à long terme

La Division a pris des engagements pour l'acquisition et la construction de biens-fonds et l'achat de services dans le cours normal de ses affaires qui n'ont aucun effet important sur l'actif net.



### 13) Renseignements relatifs aux mouvements de trésorerie

|                                                                                                            | 1986                     | 1985           | 1984          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------|---------------|
|                                                                                                            | (en millions de dollars) |                |               |
| Rentrées nettes provenant des activités d'exploitation avant dépenses d'exploration                        |                          |                |               |
| Bénéfice de l'exercice .....                                                                               | 102 \$                   | 310 \$         | 242 \$        |
| Débits (crédits) sans effet sur les liquidités —                                                           |                          |                |               |
| Impôts sur le revenu reportés .....                                                                        | (156)                    | 96             | 64            |
| Amortissement et épuisement .....                                                                          | 280                      | 198            | 157           |
| Perte (gain) à l'aliénation de biens-fonds et réduction de la valeur comptable des biens-fonds (net) ..... | 100                      | (113)          | 15            |
| Divers .....                                                                                               |                          | (7)            | (7)           |
|                                                                                                            | 326                      | 484            | 471           |
| Ajouter dépenses d'exploration .....                                                                       | 137                      | 139            | 197           |
|                                                                                                            | <u>463 \$</u>            | <u>623 \$</u>  | <u>668 \$</u> |
| Autres activités d'exploitation:                                                                           |                          |                |               |
| (Augmentation) diminution du fonds de roulement hors caisse                                                |                          |                |               |
| Débiteurs .....                                                                                            | 305 \$                   | (180)\$        | (13)\$        |
| Stocks .....                                                                                               | 12                       | (12)           | (5)           |
| Matériel, fournitures et frais payés d'avance .....                                                        | (12)                     | (3)            | 1             |
| Impôts sur le revenu et taxes diverses à payer .....                                                       | (229)                    | 53             | 99            |
|                                                                                                            | 76                       | (142)          | 82            |
| Revenus reportés sur la production de gaz .....                                                            | (25)                     | (27)           | (26)          |
|                                                                                                            | <u>51 \$</u>             | <u>(169)\$</u> | <u>56 \$</u>  |

### 14) Renseignements complémentaires à l'état des bénéfices

|                                                                                            | 1986                     | 1985  | 1984  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------|-------|
|                                                                                            | (en millions de dollars) |       |       |
| Recherche et développement .....                                                           | 15 \$                    | 18 \$ | 17 \$ |
| Entretien et réparations .....                                                             | 45                       | 49    | 42    |
| Location en vertu de contrats de location-exploitation .....                               | 37                       | 44    | 36    |
| Exportations vendues aux États-Unis, y compris les revenus provenant du pétrole brut ..... | 170                      | 361   | 54    |

### 15) Différences entre les principes comptables généralement reconnus au Canada et aux États-Unis

Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, lesquels, dans le cas de la Division, sont conformes, à tous égards importants, aux principes reconnus aux États-Unis, sauf qu'en vertu des principes comptables généralement reconnus aux États-Unis, dans la comptabilisation du coût d'acquisition de O & Y dans les comptes de la Division, les impôts sur le revenu reportés aux dates d'acquisition de O & Y (sauf pour la partie relative à la participation minoritaire) seraient appliqués en réduction de la valeur comptable des biens-fonds, des usines et de l'outillage, auxquels se rapporte la quasi-totalité de ces impôts sur le revenu reportés. Résultat: les montants présentés dans le bilan au 31 décembre 1986 au titre des biens-fonds, des usines et de l'outillage et au titre des impôts sur le revenu reportés seront respectivement réduits de 345 000 000 \$ et de 322 000 000 \$.



Si la Division avait suivi les principes américains, le bénéfice aurait été le suivant:

|                                                                         | <u>1986</u>              | <u>1985</u>   | <u>1984</u>   |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------|---------------|
|                                                                         | (en millions de dollars) |               |               |
| Bénéfice déclaré provenant de l'exploitation continue .....             | 124 \$                   | 317 \$        | 251 \$        |
| Ajustements, déduction faite des impôts sur le revenu applicables —     |                          |               |               |
| Ajustement net relatif au traitement différent des impôts sur le revenu |                          |               |               |
| reportés .....                                                          | (13)                     |               |               |
| Bénéfice ajusté provenant de l'exploitation continue .....              | 111                      | 317           | 251           |
| Exploitation abandonnée, déduction faite des impôts sur le revenu ..... | (22)                     | (7)           | (9)           |
| Bénéfice ajusté .....                                                   | <u>89 \$</u>             | <u>310 \$</u> | <u>242 \$</u> |

En vertu des principes comptables généralement reconnus aux États-Unis, les postes présentés à l'état des bénéfices comme «autres postes» auraient été inclus dans l'état des bénéfices avant le «bénéfice avant autres postes» et ne seraient pas présentés déduction faite des impôts sur le revenu applicables. De plus, l'amortissement et l'épuisement seraient présentes avant le «bénéfice avant postes qui suivent».

Il y a lieu de se reporter à la rubrique «Corporation Gulf Canada — Information supplémentaire — Pétrole et gaz (non vérifié)» pour les renseignements se rapportant à la Division.



## **RESSOURCES GULF CANADA LIMITÉE** **ÉTATS FINANCIERS PRO FORMA (NON VÉRIFIÉ)**

En vertu de l'arrangement, la Division du pétrole et du gaz («Division») de Corporation Gulf Canada deviendra une société ouverte distincte sous la raison sociale de Ressources Gulf Canada Limitée («RGC»).

Le bilan et les états des bénéfices ci-joints de RGC illustrent les effets qu'ont sur les états financiers dressés à la valeur d'origine de la Division i) l'arrangement avant les opérations en cours («Pro forma avant les opérations en cours») et ii) certaines opérations, tel qu'il est décrit à la rubrique «Renseignements sur RGC — Opérations en cours» («Pro forma après opérations en cours»).

### **Pro forma avant opérations en cours**

Le bilan pro forma ci-joint au 31 mars 1987 démontre l'incidence des opérations suivantes:

- 1) la capitalisation de la Division à titre de société ouverte distincte;
- 2) la réception d'un billet de 300 000 000 \$ de GW Limited;
- 3) la prise en charge par RGC des comptes d'impôts sur le revenu de Gulf.

L'état pro forma des bénéfices ci-joint pour les trois mois terminés le 31 mars 1987 et pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986 démontre l'incidence des opérations et événements suivants:

- 1) la capitalisation de la Division,
- 2) la réception d'un billet de 300 000 000 \$ de GW Limited,
- 3) l'élimination de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières versée en 1986 parce que le gouvernement a aboli cette taxe le 1<sup>er</sup> octobre 1986.

### **Pro forma après opérations en cours**

Les états financiers pro forma ci-joints illustrent également de façon pro forma l'incidence de:

- 1) la vente proposée de BeauDril et de l'édifice à bureaux à Calgary et l'appel public à l'épargne proposé, tel qu'il est décrit à la rubrique «Renseignements sur RGC — Opérations en cours»;
- 2) la réception du paiement du billet de 300 000 000 \$ à rembourser par GW Limited;
- 3) le remboursement d'une certaine dette à long terme à même les rentrées provenant des opérations mentionnées aux paragraphes 1) et 2) ci-dessus.



## RAPPORT SUR LA COMPILATION

Aux administrateurs de  
RESSOURCES GULF CANADA LIMITÉE

Nous avons procédé à un examen portant uniquement sur la compilation du bilan pro forma de Ressources Gulf Canada Limitée au 31 mars 1987 et de l'état pro forma des bénéfices pour les trois mois terminés le 31 mars 1987 et l'exercice terminé le 31 décembre 1986 lesquels, à notre connaissance, ont été préparés pour inclusion dans le présent circulaire d'information.

À notre avis, le bilan pro forma et l'état pro forma des bénéfices ont été compilés correctement pour refléter les opérations prévues et les hypothèses décrites dans les notes y afférentes.

(signé) CLARKSON GORDON  
Comptables agréés

(signé) PRICE WATERHOUSE  
Comptables agréés

Toronto, Ontario  
Le 21 mai 1987



**RESSOURCES GULF CANADA LIMITÉE**  
**BILAN PRO FORMA (NON VÉRIFIÉ)**  
31 mars 1987  
(en millions de dollars)

|                                                                 | Division        | Ajustements<br>pro forma |        | Pro forma<br>avant<br>opération en<br>cours | Ajustements<br>pro forma |         | Pro forma<br>après<br>opérations<br>en cours |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------|--------------------------|--------|---------------------------------------------|--------------------------|---------|----------------------------------------------|
|                                                                 |                 | Débit                    | Crédit |                                             | Débit                    | Crédit  |                                              |
|                                                                 |                 | (Note 2)                 |        |                                             | (Note 3 a) à d))         |         |                                              |
| ACTIF                                                           |                 |                          |        |                                             |                          |         |                                              |
|                                                                 |                 |                          |        |                                             | (a)                      | 323     |                                              |
|                                                                 |                 |                          |        |                                             | (b)                      | 265     |                                              |
|                                                                 |                 |                          |        |                                             | (c)                      | 425     |                                              |
| Actif à court terme                                             |                 |                          |        |                                             | (d)                      | 300     | (d) 1 080                                    |
| Encaisse et placements à court terme                            | \$              |                          |        | \$                                          |                          |         | 233 \$                                       |
| Débiteurs                                                       | 157             |                          |        | 157                                         |                          |         | 157                                          |
| Effet à recevoir de GW Limited                                  |                 | 300                      |        | 300                                         |                          | (d) 300 |                                              |
| Stocks                                                          | 34              |                          |        | 34                                          |                          |         | 34                                           |
| Matériel, fournitures et frais payés<br>d'avance                | 86              |                          |        | 86                                          |                          |         | 86                                           |
| Éléments d'actif détenus à des fins de<br>vente                 | 16              |                          |        | 16                                          |                          |         | 16                                           |
|                                                                 | 293             |                          |        | 593                                         |                          |         | 526                                          |
| Autres éléments d'actif                                         | 19              |                          |        | 19                                          |                          | (a) 5   | 14                                           |
|                                                                 |                 |                          |        |                                             |                          | (a) 316 |                                              |
| Biens-fonds, usines et outillage (net)                          | 3 099           |                          |        | 3 099                                       |                          | (b) 192 | 2 591                                        |
|                                                                 | <u>3 411 \$</u> |                          |        | <u>3 711 \$</u>                             |                          |         | <u>3 131 \$</u>                              |
| PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES                                |                 |                          |        |                                             |                          |         |                                              |
| Passif à court terme                                            |                 |                          |        |                                             |                          |         |                                              |
| Créditeurs                                                      | 100 \$          |                          |        | 100 \$                                      |                          |         | 100 \$                                       |
| Tranche à court terme de la dette à<br>long terme               |                 |                          | 70     | 70                                          | (d) 70                   |         |                                              |
| Autres éléments de passif à court<br>terme                      | 82              |                          |        | 82                                          |                          | (a) 8   | 90                                           |
|                                                                 | 182             |                          |        | 252                                         |                          |         | 190                                          |
| Revenus reportés sur la production de<br>gaz                    | 70              |                          |        | 70                                          |                          |         | 70                                           |
| Dette à long terme                                              | 6               |                          | 1 296  | 1 302                                       | (d) 1 010                | (a) 55  | 347                                          |
| Impôts sur le revenu reportés                                   | 434             | 148                      |        | 286                                         | (a) 69                   | (b) 60  | 265                                          |
| Gain reporté                                                    |                 |                          |        |                                             | (c) 12                   | (b) 13  | 13                                           |
|                                                                 | <u>692</u>      |                          |        | <u>1 910</u>                                |                          |         | <u>885</u>                                   |
| Engagements (notes 6 et 7)                                      |                 |                          |        |                                             |                          |         |                                              |
| Placement net dans la Division par<br>Corporation Gulf Canada   | 2 719           | 2 719                    |        |                                             |                          |         |                                              |
| Avoir des actionnaires (note 2):                                |                 |                          |        |                                             |                          |         |                                              |
| Actions ordinaires —                                            |                 |                          | 946    | 946                                         | (c) 13                   | (c) 450 | 1 391                                        |
| Actions privilégiées de premier rang<br>rachetables             |                 |                          | 855    | 855                                         |                          |         | 855                                          |
|                                                                 | <u>2 719</u>    |                          |        | <u>1 801</u>                                |                          |         | <u>2 246</u>                                 |
|                                                                 | <u>3 411 \$</u> |                          |        | <u>3 711 \$</u>                             |                          |         | <u>3 131 \$</u>                              |
| Valeur comptable pro forma par action<br>ordinaire (en dollars) |                 |                          |        | <u>7,25 \$</u>                              |                          |         | <u>9,31 \$</u>                               |

(voir les notes ci-jointes)



**RESSOURCES GULF CANADA LIMITÉE**  
**ÉTAT PRO FORMA DES BÉNÉFICES (NON VÉRIFIÉ)**

Trois mois terminés le 31 mars 1987  
(en millions de dollars)

|                                         | Division | Ajustements<br>Pro forma |        | Pro forma<br>avant<br>opérations<br>en cours | Ajustements<br>Pro forma |        |        |  | Pro forma<br>après<br>opérations<br>en cours |
|-----------------------------------------|----------|--------------------------|--------|----------------------------------------------|--------------------------|--------|--------|--|----------------------------------------------|
|                                         |          | Débit                    | Crédit |                                              | Débit                    |        | Crédit |  |                                              |
|                                         |          | (note 4a) et b))         |        |                                              | (note 5a) à d))          |        |        |  |                                              |
| Revenus                                 |          |                          |        |                                              |                          |        |        |  |                                              |
| Pétrole brut, gaz naturel et dérivés    |          |                          |        |                                              |                          |        |        |  |                                              |
| liquides de gaz naturel .....           | 233 \$   |                          |        | 233 \$                                       |                          |        |        |  | 233 \$                                       |
| Autres revenus d'exploitation .....     | 22       |                          |        | 22                                           |                          |        |        |  | 22                                           |
| Ventes nettes et autres revenus         |          |                          |        |                                              |                          |        |        |  |                                              |
| d'exploitation .....                    | 255      |                          |        | 255                                          |                          |        |        |  | 255                                          |
| Autres revenus .....                    | 2        |                          | (a) 6  | 8                                            | (d) 6                    | (d) 4  |        |  | 6                                            |
|                                         | 257      |                          |        | 263                                          |                          |        |        |  | 260                                          |
| Dépenses                                |          |                          |        |                                              |                          |        |        |  |                                              |
| Achats de pétrole brut et de produits   |          |                          |        |                                              |                          |        |        |  |                                              |
| pétroliers .....                        | 62       |                          |        | 62                                           |                          |        |        |  | 62                                           |
| Dépenses d'exploitation .....           | 69       |                          |        | 69                                           |                          |        |        |  | 69                                           |
| Dépenses d'exploration .....            | 20       |                          |        | 20                                           | (a) 9                    |        |        |  | 29                                           |
| Impôts à la tête du puits .....         | 2        |                          |        | 2                                            |                          |        |        |  | 2                                            |
| Dépenses de vente et d'administration   | 14       |                          |        | 14                                           | (b)                      |        |        |  | 18                                           |
|                                         | 167      |                          |        | 167                                          |                          |        |        |  | 180                                          |
| Bénéfice avant postes qui suivent ..... | 90       |                          |        | 96                                           |                          |        | (a) 4  |  | 81                                           |
| Amortissement et épuisement .....       | 61       |                          |        | 61                                           |                          |        | (b) 1  |  | 56                                           |
| Frais financiers .....                  |          | (a) 33                   |        | 33                                           | (a) 1                    | (d) 20 |        |  | 14                                           |
| Impôts sur le revenu (recouvrement) ..  | (10)     |                          | 14     | (24)                                         | 4                        |        |        |  | (20)                                         |
| Bénéfice provenant de l'exploitation    |          |                          |        |                                              |                          |        |        |  |                                              |
| continue .....                          | 39 \$    |                          |        | 26                                           |                          |        |        |  | 31                                           |
| Dividendes pro forma sur les actions    |          |                          |        |                                              |                          |        |        |  |                                              |
| privilégiées de premier rang            |          |                          |        |                                              |                          |        |        |  |                                              |
| rachetables .....                       |          | (a) 13                   |        | 13                                           |                          |        |        |  | 13                                           |
| Bénéfice pro forma provenant de         |          |                          |        |                                              |                          |        |        |  |                                              |
| l'exploitation continue disponible aux  |          |                          |        |                                              |                          |        |        |  |                                              |
| porteurs d'actions ordinaires .....     |          |                          |        | 13 \$                                        |                          |        |        |  | 18 \$                                        |
| Bénéfice pro forma par action ordinaire |          |                          |        |                                              |                          |        |        |  |                                              |
| provenant de l'exploitation continue    |          |                          |        |                                              |                          |        |        |  |                                              |
| (en dollars) .....                      |          |                          |        | 0,10 \$                                      |                          |        |        |  | 0,12 \$                                      |

(voir les notes ci-jointes)



**RESSOURCES GULF CANADA LIMITÉE**  
**ÉTAT PRO FORMA DES BÉNÉFICES (NON VÉRIFIÉ)**

Exercice terminé le 31 décembre 1986  
(en millions de dollars)

|                                          | Division      | Ajustements<br>Pro forma |        | Pro forma<br>avant<br>opérations<br>en cours | Ajustements<br>Pro forma |        |        |  | Pro forma<br>après<br>opérations<br>en cours |
|------------------------------------------|---------------|--------------------------|--------|----------------------------------------------|--------------------------|--------|--------|--|----------------------------------------------|
|                                          |               | Débit                    | Crédit |                                              | Débit                    |        | Crédit |  |                                              |
|                                          |               | (note 4a) et b))         |        |                                              | (note 5a) à d))          |        |        |  |                                              |
| Revenus                                  |               |                          |        |                                              |                          |        |        |  |                                              |
| Pétrole brut, gaz naturel et dérivés     |               |                          |        |                                              |                          |        |        |  |                                              |
| liquides de gaz naturel .....            | 1 043 \$      |                          |        | 1 043 \$                                     |                          |        |        |  | 1 043 \$                                     |
| Autres revenus d'exploitation .....      | <u>157</u>    |                          |        | <u>157</u>                                   |                          |        |        |  | <u>157</u>                                   |
| Ventes nettes et autres revenus          |               |                          |        |                                              |                          |        |        |  |                                              |
| d'exploitation .....                     | 1 200         |                          |        | 1 200                                        |                          |        |        |  | 1 200                                        |
| Autres revenus .....                     | <u>13</u>     |                          | (a) 30 | <u>43</u>                                    | (d) 30                   | (d) 32 |        |  | <u>45</u>                                    |
|                                          | <u>1 213</u>  |                          |        | <u>1 243</u>                                 |                          |        |        |  | <u>1 245</u>                                 |
| Dépenses                                 |               |                          |        |                                              |                          |        |        |  |                                              |
| Achats de pétrole brut et de produits    |               |                          |        |                                              |                          |        |        |  |                                              |
| pétroliers .....                         | 370           |                          |        | 370                                          |                          |        |        |  | 370                                          |
| Dépenses d'exploitation .....            | 309           |                          |        | 309                                          |                          |        |        |  | 309                                          |
| Dépenses d'exploration .....             | 137           |                          |        | 137                                          | (a) 35                   |        |        |  | 172                                          |
| Impôts à la tête du puits .....          | 53            |                          | (b) 37 | 16                                           |                          |        |        |  | 16                                           |
| Dépenses de vente et d'administration    | <u>88</u>     |                          |        | <u>88</u>                                    | (b) 15                   |        |        |  | <u>103</u>                                   |
|                                          | <u>957</u>    |                          |        | <u>920</u>                                   |                          |        |        |  | <u>970</u>                                   |
| Bénéfice avant postes qui suivent .....  | 256           |                          |        | 323                                          |                          |        |        |  | 275                                          |
|                                          |               |                          |        |                                              |                          | (a) 29 |        |  |                                              |
| Amortissement et épuisement .....        | 258           |                          |        | 258                                          |                          | (b) 6  |        |  | 223                                          |
| Frais financiers .....                   | 2             | (a) 129                  |        | 131                                          | (a) 5                    | (d) 98 |        |  | 38                                           |
| Impôts sur le revenu (recouvrement) ..   | <u>(103)</u>  |                          | 50     | <u>(153)</u>                                 | 39                       |        |        |  | <u>(114)</u>                                 |
| Bénéfice avant postes extraordinaire ... | 99            |                          |        | 87                                           |                          |        |        |  | 128                                          |
| Autres postes (déduction faite des       |               |                          |        |                                              |                          |        |        |  |                                              |
| impôts sur le revenu) .....              | 25            |                          |        | 25                                           |                          |        |        |  | 25                                           |
| Bénéfice provenant de l'exploitation     |               |                          |        |                                              |                          |        |        |  |                                              |
| continue .....                           | <u>124 \$</u> |                          |        | <u>112</u>                                   |                          |        |        |  | <u>153</u>                                   |
| Dividendes pro forma sur les actions     |               |                          |        |                                              |                          |        |        |  |                                              |
| privilegiées de premier rang             |               |                          |        |                                              |                          |        |        |  |                                              |
| rachetables .....                        |               | (a) 51                   |        | <u>51</u>                                    |                          |        |        |  | <u>51</u>                                    |
| Bénéfice pro forma provenant de          |               |                          |        |                                              |                          |        |        |  |                                              |
| l'exploitation continue disponible aux   |               |                          |        |                                              |                          |        |        |  |                                              |
| porteurs d'actions ordinaires .....      |               |                          |        | <u>61 \$</u>                                 |                          |        |        |  | <u>102 \$</u>                                |
| Bénéfice pro forma par action ordinaire  |               |                          |        |                                              |                          |        |        |  |                                              |
| provenant de l'exploitation continue     |               |                          |        |                                              |                          |        |        |  |                                              |
| (en dollars) .....                       |               |                          |        | 0,47 \$                                      |                          |        |        |  | 0,68 \$                                      |

(voir les notes ci-jointes)



## RESSOURCES GULF CANADA LIMITÉE

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS PRO FORMA

(non vérifié)

- 1) Les états financiers pro forma non vérifiés ont été dressés par la direction à partir des états financiers non vérifiés au 31 mars 1987 et des états financiers vérifiés au 31 décembre 1986 de la Division, lesquels sont inclus ailleurs dans le présent document. De l'avis de RGC, les présents états pro forma comprennent tous les ajustements nécessaires à une juste présentation. Ils peuvent ne pas être représentatifs des résultats qui se seraient produits réellement si les circonstances qui y sont reflétées avaient été en vigueur aux dates indiquées ou des résultats qui pourraient être obtenus à l'avenir.

Ces états financiers pro forma devraient être lus simultanément aux états financiers ci-joints de la Division, inclus ailleurs dans le présent document.

- 2) Le bilan pro forma au 31 mars 1987 avant les opérations en cours rend compte de la capitalisation de la Division tel qu'il est décrit à la rubrique "Structure du capital pro forma avant opérations en cours" incluse ailleurs dans le présent document, de la réception d'un billet de 300 000 000 \$ de GW Limited et de la prise en charge des comptes d'impôts sur le revenu de Gulf. Ces opérations auront toutes eu lieu à la date de l'arrangement comme si, à des fins d'exemple uniquement, la date de mise en application de l'arrangement était le 31 mars 1987.

La dette à long terme de RGC correspondra à la dette à long terme de Gulf à la date de mise en application moins les 767 000 000 \$ qui seront reçus de GW Limited immédiatement après ladite date. La valeur comptable accordée aux actions ordinaires de RGC correspondra au montant du placement net de Gulf dans la Division du pétrole et du gaz à la date de mise en application plus l'effet à recevoir de 300 000 000 \$ de GW Limited aux termes de l'arrangement moins le montant de la dette à long terme et les comptes d'impôts sur le revenu de RGC à ladite date et les 855 000 000 \$ des actions privilégiées de premier rang à taux fixe rajustable, rachetables, série 1, qui représentent la valeur de rachat de ces dernières.

- 3) Le bilan pro forma au 31 mars 1987 après les opérations en cours rend compte des opérations suivantes qui auront lieu à des dates diverses après la date de l'arrangement, comme si elles avaient été accomplies le 31 mars 1987:

- a) la vente proposée de BeauDril, tel qu'il est décrit à la rubrique «Renseignements sur RGC — Opérations en cours — Vente de BeauDril Limited» incluse ailleurs dans le présent document;
- b) la vente projetée d'un édifice à bureaux à Calgary pour 265 000 000 \$, tel qu'il est décrit à la rubrique «Renseignements sur RGC — Opérations en cours — Vente d'un édifice à bureaux à Calgary» incluse ailleurs dans les présentes;
- c) l'appel public à l'épargne proposé par RGC pour 450 000 000 \$, tel qu'il est décrit à la rubrique «Renseignements sur RGC — Opérations en cours — Financement en actions de RGC» figurant ailleurs dans le présent document; et
- d) le remboursement de 1 080 000 000 \$ (y compris 70 000 000 \$ de la tranche à court terme) de la dette à long terme à même le produit de la vente et de l'appel public à l'épargne décrits aux paragraphes a) à c) ci-dessus et le remboursement du billet de 300 000 000 \$ de GW Limited. Le reste des rentrées sera placé dans des titres du gouvernement et des titres de sociétés bien cotées. Il servira à payer le reste de la dette à long terme de 266 000 000 \$ US qui est remboursable jusqu'en 1989 aux termes fixés.

- 4) L'état pro forma des bénéfices avant les opérations en cours rend compte des opérations et événements suivants comme s'il avaient eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 1987, pour l'état des bénéfices des trois mois terminés le 31 mars 1987, et le 1<sup>er</sup> janvier 1986, pour l'état des bénéfices de l'exercice terminé le 31 décembre 1986:

- a) la capitalisation de la Division décrite ci-dessus. Les intérêts débiteurs pro forma ont été calculés en utilisant les taux d'intérêt déclarés sur la dette afférente ou, pour la dette à taux flottant et l'effet à payer de GW Limited, à un taux moyen de 7,3 % pour les trois mois terminés le 31 mars 1987 et de 10 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986. Les dividendes pro forma sur les actions privilégiées de premier rang sont calculés selon les termes de ces actions.



- b) Au 1<sup>er</sup> octobre 1986, le gouvernement du Canada a aboli la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Cet ajustement qui ne découle pas de l'arrangement rend compte de l'élimination de cette taxe versée parce qu'elle a eu une incidence importante sur l'exploitation de RGC.

Les impôts sur le revenu estimatifs ont été fournis à l'égard des ajustements pro forma décrits ci-dessus.

Le bénéfice pro forma par action ordinaire avant les opérations en cours est calculé en utilisant les 130 479 511 actions ordinaires de RGC qui seront émises en vertu de l'arrangement.

- 5) L'état pro forma des bénéfices après les opérations en cours comprend l'effet sur le bénéfice de la vente des éléments d'actif et de l'appel public à l'épargne décrits aux paragraphes a) à d) de la note 3, comme s'ils avaient eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 1987, pour l'état des bénéfices des trois mois terminés le 31 mars 1987, et le 1<sup>er</sup> janvier 1986, pour l'état des bénéfices de l'exercice terminé le 31 décembre 1986.

Les intérêts débiteurs pro forma ont été calculés en utilisant les taux d'intérêt déclarés sur la dette afférente ou, pour la dette à taux flottant, un taux moyen de 7,3 % pour les trois mois terminés le 31 mars 1987 et de 10 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986. L'intérêt sur l'encaisse détenue en vue de rembourser la dette de 266 000 000 \$ US a été calculé à un taux moyen de 6,3 % pour les trois mois terminés le 31 mars 1987 et de 9 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986.

Les impôts sur le revenu estimatifs ont été calculés à l'égard des ajustements pro forma décrits ci-dessus.

Le bénéfice pro forma par action ordinaire après les opérations en cours a été calculé en utilisant les 149 779 511 actions ordinaires de RGC qui seront en circulation après la conclusion des opérations en cours.

- 6) À la date de mise en application, RGC prendra en charge les obligations de Gulf en vertu d'une option accordée par Gulf à HPC, Inc., une filiale de HW-GW, aux termes de laquelle HPC, Inc. a un droit irrévocable de choisir pour une période de 24 mois à partir du 9 décembre 1986 de vendre ses entreprises pétrolières et gazières des États-Unis à RGC ou à un acheteur désigné par RGC, en contrepartie de la prise en charge des dettes de ces entreprises et de 227 000 000 \$.
- 7) Tel qu'il est décrit à la rubrique «Renseignements sur RGC — Opérations en cours», RGC se propose de conclure des contrats de location-exploitation pour le matériel de forage et l'espace de bureau pour diverses périodes jusqu'à l'année 2002. Les loyers pour les cinq prochaines années s'élèvent approximativement à 50 000 000 \$ par année et totalisent 826 000 000 \$ aux conditions minimums des contrats de location.
- 8) En vertu des principes comptables généralement reconnus aux États-Unis, le bénéfice pro forma par action ordinaire sera de 0,15 \$ l'action pour les trois mois terminés le 31 mars 1987 après les opérations en cours et de 0,60 \$ l'action pour l'exercice terminé le 31 décembre 1986 après les opérations en cours. Les montants présentés au bilan pro forma pour les biens-fonds, les usines et l'outillage ainsi que pour les impôts sur le revenu reportés seront réduits respectivement de 275 000 000 \$ et de 248 000 000 \$. Il y a lieu de se reporter à la note 5 de «Corporation Gulf Canada — Division du pétrole et du gaz — Notes afférentes aux états financiers — 31 mars 1987».



## **GW UTILITIES LIMITED**

### **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS PRO FORMA (NON VÉRIFIÉS)**

Les états financiers consolidés pro forma ci-joints illustrent les effets, au 31 mars 1987 et pour l'exercice terminé à cette date, de certaines opérations pro forma décrites à la note 1. À la date de mise en application, GW Limited exploitera les entreprises de spiritueux, d'exploitation de pipelines et de distribution de gaz de Gulf, entreprises que cette dernière a acquises au cours de 1986 dans le cadre d'une série d'opérations qui ont donné lieu à des participations respectives dans ces entreprises comme l'explique la note 1.



## RAPPORT SUR LA COMPILATION

Aux administrateurs de  
GW UTILITIES LIMITED

Nous avons procédé à un examen portant uniquement sur la compilation du bilan consolidé pro forma de GW Utilities Limited au 31 mars 1987 et de l'état des résultats consolidés pro forma de l'exercice terminé le 31 mars 1987, lesquels, à notre connaissance, ont été préparés pour inclusion dans le présent circulaire d'information. À notre avis, le bilan consolidé pro forma et l'état des résultats consolidés pro forma ont été compilés correctement pour refléter les opérations prévues et les hypothèses décrites dans les notes complémentaires.

(signé) CLARKSON GORDON  
Comptables agréés

(signé) PRICE WATERHOUSE  
Comptables agréés

Toronto (Ontario)  
Le 21 mai 1987

*Le rapport ci-dessus est présenté conformément aux exigences légales canadiennes applicables.*



# GW UTILITIES LIMITED

## BILAN CONSOLIDÉ PRO FORMA (NON VÉRIFIÉ)

31 mars 1987  
(en millions de dollars)

|                                                                    | Avant l'offre<br>de droits<br>(note 1 a)) | Après l'offre<br>de droits<br>(note 1 b)) |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|
| <b>Actif</b>                                                       |                                           |                                           |
| Actif à court terme                                                |                                           |                                           |
| Débiteurs .....                                                    | 14 \$                                     | 14 \$                                     |
| Participation dans des sociétés liées (note 2) .....               | 1 995                                     | 1 995                                     |
| Autres éléments d'actif .....                                      | 5                                         | 5                                         |
|                                                                    | <u>2 014 \$</u>                           | <u>2 014 \$</u>                           |
| <b>Passif et avoir des actionnaires</b>                            |                                           |                                           |
| Passif à court terme                                               |                                           |                                           |
| Billet à payer à RGC .....                                         | 300 \$                                    | — \$                                      |
| Créditeurs .....                                                   | 20                                        | 20                                        |
|                                                                    | 320                                       | 20                                        |
| Dette à long terme .....                                           | 1 102                                     | 1 102                                     |
| Part des actionnaires minoritaires .....                           | 5                                         | 5                                         |
|                                                                    | <u>1 427</u>                              | <u>1 127</u>                              |
| Engagements (note 4)                                               |                                           |                                           |
| Avoir des actionnaires                                             |                                           |                                           |
| Actions ordinaires .....                                           | 587                                       | 887                                       |
|                                                                    | <u>2 014 \$</u>                           | <u>2 014 \$</u>                           |
| Valeur comptable pro forma par action ordinaire (en dollars) ..... | <u>15,00 \$</u>                           | <u>16,90 \$</u>                           |

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés pro forma ci-jointes)



# GW UTILITIES LIMITED

## RÉSULTATS CONSOLIDÉS PRO FORMA (NON VÉRIFIÉ)

Exercice terminé le 31 mars 1987  
(en millions de dollars)

|                                                            | Avant l'offre<br>de droits<br>(note 1 a)) | Après l'offre<br>de droits<br>(note 1 b)) |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Produits                                                   |                                           |                                           |
| Quote-part du bénéfice de sociétés liées.....              | <u>152 \$</u>                             | <u>152 \$</u>                             |
| Charges                                                    |                                           |                                           |
| Frais financiers.....                                      | 135                                       | 109                                       |
| Autres.....                                                | <u>2</u>                                  | <u>2</u>                                  |
|                                                            | <u>137</u>                                | <u>111</u>                                |
| Bénéfice de l'exercice (note 3) .....                      | <u>15 \$</u>                              | <u>41 \$</u>                              |
| Bénéfice pro forma par action ordinaire (en dollars) ..... | <u>0,38 \$</u>                            | <u>0,78 \$</u>                            |

*(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés pro forma ci-jointes)*



## GW UTILITIES LIMITED

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS PRO FORMA

(non vérifié)

#### 1. Structure de la société et mode de présentation

À la date de mise en application, GW Utilities Limited (GW Limited) deviendra une société ouverte distincte détenue au prorata par les actionnaires actuels de Corporation Gulf Canada (Gulf). Après cette date, GW Limited exploitera les entreprises de spiritueux, d'exploitation de pipelines et de distribution de gaz de Gulf, par le biais de sa propriété véritable de 49 % de Hiram Walker-Gooderham & Worts Limited (HW-GW), de 6,4 % d'Interprovincial Pipe Line Limitée (IPL) et de 100 % de HWR Holdings Inc. (HWR Holdings). HWR Holdings est le propriétaire véritable d'environ 34,4 % d'IPL et de 83 % de The Consumers' Gas Company Ltd. (Consumers). Gulf a acquis ces participations lors d'une série de transactions amorcée en avril 1986. Il est proposé que la date de clôture d'exercice de GW Limited soit le 31 mars.

Les présents états financiers consolidés pro forma non vérifiés ont été dressés par la direction à partir des résultats financiers consolidés non vérifiés de Gulf au 31 mars 1987 et pour la période terminée à cette date et de ses états financiers consolidés vérifiés au 31 décembre 1986 et pour la période terminée à cette date, qui figurent dans une autre partie du présent document, et d'états financiers publiés et d'autres renseignements financiers obtenus des directions respectives de Consumers, IPL et HW-GW. De l'avis de GW Limited, les présents états pro forma incluent tous les redressements nécessaires à une présentation fidèle. Les présents états pro forma peuvent ne pas être représentatifs des résultats qui se produiraient réellement si les participations dans Consumers, IPL et HW-GW avait été détenues ou si la structure du capital dont il est question ci-dessus avait été en place aux dates indiquées ou des résultats qui pourraient être obtenus à l'avenir.

##### a) *Avant l'offre de droits*

Le bilan consolidé pro forma de GW Limited avant l'offre de droits au 31 mars 1987 reflète les opérations suivantes comme si, à titre d'exemple uniquement, la date d'entrée de mise en application de l'arrangement avait été le 31 mars 1987:

- i) le transfert, en faveur de GW Limited, de la participation de 49 % que détient Gulf dans HW-GW, de sa participation directe de 6,4 % dans IPL et de sa participation de 34,4 % dans IPL ainsi que de sa participation de 83 % dans Consumers, qu'elle détient par le biais de HWR Holdings. Ces participations seront transférées à GW Limited à des montants équivalant aux valeurs comptables de Gulf à la date de mise en application. Les présents états financiers consolidés pro forma comprennent les comptes de GW Limited et de toutes ses filiales sur une base consolidée, sauf pour Consumers, qui est comptabilisée à la valeur de consolidation (se reporter à la note 2). Les participations dans des sociétés détenues à 50 % ou moins sur lesquelles GW Limited a une influence notable, soit IPL et HW-GW, sont comptabilisées à la valeur de consolidation.
- ii) la structure du capital de GW Limited présentée sous la rubrique "Structure du capital consolidé pro forma de GW Limited avant l'offre de droits" dans une autre partie du présent document.

L'état des résultats consolidés pro forma de GW Limited avant l'offre de droits pour l'exercice terminé le 31 mars 1987 présente les résultats pro forma selon l'hypothèse où:

- i) les participations dans Consumers, IPL et HW-GW sont détenues à compter du 1<sup>er</sup> avril 1986. Le bénéfice comprend une charge de 8 millions de dollars au titre de l'amortissement de la contrepartie versée en sus de la valeur comptable nette de Consumers et IPL.
- ii) la dette à court et à long terme comprise dans le bilan pro forma de GW Limited avant l'offre de droits est en circulation depuis le 1<sup>er</sup> avril 1986. L'intérêt a été calculé à partir des taux d'intérêt stipulés sur la dette correspondante ou, pour la dette à taux flottant et le billet payable à RGC, à un taux moyen de 8,7 %.

Le bénéfice de IPL reflète, sur une base pro forma, l'acquisition de Home Oil Company Limited comme si elle avait eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 1986.



Le bénéfice de HW-GW a été redressé compte tenu de l'amortissement de la contrepartie versée par Gulf, lors de son acquisition de HW-GW, en sus de la valeur comptable nette sous-jacente de HW-GW à la date d'acquisition. Il a également été redressé compte tenu des frais d'intérêt et des dividendes privilégiés relatifs à la restructuration du capital de HW-GW survenue après la vente, par Gulf, de HW-GW à Allied-Lyons et faisant suite à la réacquisition, par Gulf, de 49 % de HW-GW auprès de Allied-Lyons.

Le bénéfice par action pro forma de GW Limited est calculé d'après 39 143 853 actions ordinaires de GW Limited qui seront émises en vertu de l'arrangement.

b) *Après l'offre de droits*

Les états financiers consolidés pro forma de GW Limited après l'offre de droits reflète l'offre de droits décrite sous la rubrique "Renseignements sur GW Limited — Opérations en cours", comme si ces opérations étaient survenues, pour le bilan consolidé pro forma, le 31 mars 1987 et, pour l'état des résultats consolidés pro forma, le 1<sup>er</sup> avril 1986.

Pour dresser les présents états financiers consolidés pro forma après l'offre de droits, on a présumé, à titre d'exemple uniquement, que tous les droits émis seront exercés et que 13,3 millions d'actions additionnelles seront émises au prix de 22,50 \$ l'action.

En vertu de l'offre de droits, O&Y a convenu avec GW Limited qu'elle exercerait tous les droits reçus. Par conséquent, compte tenu de la participation de 78,6 % que détient O&Y dans GW Limited en vertu de l'arrangement, O&Y souscrira à au moins 236 millions de dollars d'actions ordinaires de GW Limited (10,5 millions d'actions). À la date de mise en application, le public détiendra 21,4 % des actions ordinaires de GW Limited. Pour chaque tranche de 20 % de ces actions pour lesquelles les droits ne seront pas exercés, les états financiers consolidés pro forma ci-joints après l'offre de droits seraient affectés comme suit:

|                                                 | <b>Augmentation<br/>(diminution)</b>                                      |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
|                                                 | (en millions de dollars,<br>sauf les<br>montants relatifs<br>aux actions) |
| Bilan consolidé pro forma                       |                                                                           |
| Dette à long terme .....                        | 13                                                                        |
| Actions ordinaires .....                        | (13)                                                                      |
| Nombre d'actions ordinaires (en millions) ..... | 0,56                                                                      |
| Résultats consolidés pro forma                  |                                                                           |
| Bénéfice de l'exercice .....                    | (1)                                                                       |
| Bénéfice par action ordinaire .....             | (0,01)                                                                    |

**2. Participation dans des sociétés liées**

|                                                       | <b>Participation %</b> | <b>(en millions<br/>de dollars)</b> |
|-------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------|
| Sociétés comptabilisées à la valeur de consolidation: |                        |                                     |
| The Consumers' Gas Company Ltd. (1) .....             | 83 %                   | 544 \$                              |
| Hiram Walker-Gooderham & Worts Limited .....          | 49 %                   | 814                                 |
| Interprovincial Pipe Line Limitée .....               | 41 %                   | 637                                 |
|                                                       |                        | <u>1 995 \$</u>                     |

- 1) Le 12 décembre 1986, la Commission de l'énergie de l'Ontario imposait certaines restrictions sur l'engagement que Gulf peut avoir dans l'exploitation de Consumers. En attendant que la direction examine les conséquences de ces restrictions et d'autres facteurs concernant le prolongement du rôle de Consumers dans la structure globale du groupe de GW Limited, Consumers a été comptabilisée à la valeur de consolidation.



### **3. Impôt sur le revenu**

L'état des résultats consolidés pro forma de GW Limited ne comporte pas d'impôts sur le revenu, étant donné que le poste "Quote-part du bénéfice de sociétés liées" n'est pas compris dans le calcul du revenu imposable aux fins de l'impôt sur le revenu au Canada. Sur une base pro forma (après l'offre de droits), GW Limited aurait une perte aux fins fiscales de 111 millions de dollars qu'elle pourrait reporter pour réduire le revenu imposable d'exercices futurs.

### **4. Engagements, passif éventuel et obligations à long terme**

À la date de mise en application, GW Limited prendra en charge les engagements, éléments de passif éventuel et obligations à long terme suivants de Gulf:

- a) HWR Holdings, qui sera une filiale en propriété exclusive de GW Limited, a garanti la dette à long terme d'une filiale en propriété exclusive de HW-GW. Allied-Lyons, qui détient 51 % de HW-GW, a convenu d'indemniser Gulf (qui a garanti ces obligations de HWR Holdings) de 51 % de tout élément de passif à l'égard de cette garantie. Le passif éventuel de Gulf en vertu de cette garantie, déduction faite de l'indemnité de Allied-Lyons, est de 91 millions de dollars. Gulf (RGC après la date de mise en application) a convenu d'indemniser HWR Holdings de la somme nécessaire pour que HWR Holdings puisse remplir toute obligation en vertu de sa garantie. Les contrats synallagmatiques et les conventions se rapportant à certaines obligations relatives à la dette à long terme de HWR Holdings contiennent des clauses limitant le transfert de fonds, par HWR Holdings et ses filiales, en faveur de GW Limited. HWR Holdings a également convenu d'assumer certaines obligations relatives à la dette et aux actions privilégiées de Consumers pour une somme de 180 millions de dollars.
- b) Gulf et Allied-Lyons ont conclu une convention d'actionnaires prévoyant un certain nombre de questions relatives à la direction et au contrôle de HW-GW et à certains droits et obligations des actionnaires. Cette convention prévoit notamment qu'en tout temps, après les 18 premiers mois et avant l'expiration de 20 mois à compter du 10 décembre 1986, Allied-Lyons peut demander à Gulf de vendre, ou Gulf peut, avant l'expiration de 21 mois, demander à Allied-Lyons d'acheter, 49 % de la participation que détient GW Limited dans les actions ordinaires de HW-GW à un prix équivalant au moins au prix payé par Gulf pour cette participation, sous réserve de certains redressements.



## RAPPORT DU CHEF DE LA DIRECTION DES FINANCES

Le soussigné, chef de la direction des finances de The Consumers' Gas Company Ltd., déclare que les états périodiques des résultats consolidés, des bénéfices non répartis consolidés et de l'évolution de la situation financière consolidée pour la période de six mois arrêtée au 31 mars 1987 et au 31 mars 1986 ainsi que le bilan condensé consolidé périodique au 31 mars 1987, qui suivent le présent rapport, ont été dressés par la direction et n'ont pas été vérifiés, et qu'ils ont été dressés conformément à la partie V des règlements de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes.

Toronto (Ontario)  
Le 21 mai 1987

(signé) J. L. AIKEN  
Premier vice-président,  
Comptabilité et réglementation,  
The Consumers' Gas Company Ltd.



# THE CONSUMERS' GAS COMPANY LTD.

## ÉTAT PÉRIODIQUE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(non vérifié)

(note 1)

(en milliers de dollars sauf lorsqu'il s'agit de montants par action)

|                                                                        | Période de six mois arrêtée au<br>31 mars |                  |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------|
|                                                                        | 1987                                      | 1986             |
| Ventes de gaz.....                                                     | 1 075 711 \$                              | 1 196 741 \$     |
| Coût du gaz .....                                                      | 836 905                                   | 958 579          |
| Marge sur les ventes de gaz .....                                      | 238 806                                   | 238 162          |
| Transport du gaz aux consommateurs .....                               | 3 424                                     | 174              |
| Autres produits .....                                                  | 32 338                                    | 33 811           |
|                                                                        | <u>274 568</u>                            | <u>272 147</u>   |
| Charges                                                                |                                           |                  |
| Exploitation et entretien .....                                        | 69 532                                    | 67 029           |
| Amortissement et épuisement .....                                      | 26 877                                    | 24 435           |
| Taxes municipales et autres .....                                      | 10 120                                    | 9 896            |
|                                                                        | <u>106 529</u>                            | <u>101 360</u>   |
| Bénéfice avant les impôts sur le revenu et le loyer des capitaux ..... | 168 039                                   | 170 787          |
| Frais financiers                                                       |                                           |                  |
| Intérêts sur la dette à long terme .....                               | 39 103                                    | 36 041           |
| Autres intérêts et frais de financement .....                          | 9 484                                     | 9 314            |
| Intérêts capitalisés .....                                             | (802)                                     | (470)            |
|                                                                        | <u>47 785</u>                             | <u>44 885</u>    |
| Bénéfice avant les impôts sur le revenu .....                          | 120 254                                   | 125 902          |
| Impôts sur le revenu                                                   |                                           |                  |
| Exigibles .....                                                        | 53 147                                    | 56 283           |
| Reportés .....                                                         | (983)                                     | (196)            |
|                                                                        | <u>52 164</u>                             | <u>56 087</u>    |
| Bénéfice net .....                                                     | 68 090                                    | 69 815           |
| Dividendes sur les actions privilégiées .....                          | 5 945                                     | 5 968            |
| Bénéfice net applicable aux actions ordinaires .....                   | <u>62 145 \$</u>                          | <u>63 847 \$</u> |
| Bénéfice net par action ordinaire (note 2)                             |                                           |                  |
| Non dilué .....                                                        | <u>1,93 \$</u>                            | <u>1,99 \$</u>   |
| Dilué .....                                                            | <u>1,91 \$</u>                            | <u>1,97 \$</u>   |



# THE CONSUMERS' GAS COMPANY LTD.

## ÉTAT PÉRIODIQUE DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS

(non vérifié)

(en milliers de dollars)

|                                                      | Période de six mois arrêtée au<br>31 mars |                   |
|------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------|
|                                                      | 1987                                      | 1986              |
| Solde au début de la période .....                   | 241 713 \$                                | 263 425 \$        |
| Bénéfice net .....                                   | 68 090                                    | 69 815            |
| Autres .....                                         | (430)                                     | 279               |
|                                                      | <u>309 373</u>                            | <u>333 519</u>    |
| Dividendes                                           |                                           |                   |
| Actions privilégiées .....                           | 5 945                                     | 5 968             |
| Actions ordinaires .....                             | 26 471                                    | 26 323            |
| Dividendes spéciaux sur les actions ordinaires ..... | —                                         | 49 742            |
|                                                      | <u>32 416</u>                             | <u>82 033</u>     |
| Solde à la fin de la période .....                   | <u>276 957 \$</u>                         | <u>251 486 \$</u> |



# THE CONSUMERS' GAS COMPANY LTD.

## ÉTAT PÉRIODIQUE DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

(non vérifié)  
(en milliers de dollars)

|                                                               | Période de six mois arrêtée au<br>31 mars |                   |
|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------|
|                                                               | 1987                                      | 1986              |
| Encaisse provenant de l'exploitation                          |                                           |                   |
| Bénéfice net .....                                            | 68 090 \$                                 | 69 815 \$         |
| Charges (crédits) n'ayant pas d'incidence sur l'encaisse      |                                           |                   |
| Amortissement et épuisement .....                             | 26 877                                    | 24 435            |
| Impôt sur le revenu reportés .....                            | (983)                                     | (196)             |
| Amortissement des frais reportés et d'autres éléments .....   | 578                                       | 529               |
| Évolution du fonds de roulement hors caisse .....             | 133 531                                   | 93 995            |
|                                                               | <u>228 093</u>                            | <u>188 578</u>    |
| Financement externe                                           |                                           |                   |
| Émission d'actions ordinaires .....                           | 686                                       | 2 497             |
| Augmentation (réduction) de la dette à long terme .....       | 9 887                                     | (66 221)          |
|                                                               | <u>10 573</u>                             | <u>(63 724)</u>   |
|                                                               | <u>238 666</u>                            | <u>124 854</u>    |
| Dividendes versés                                             |                                           |                   |
| Actions privilégiées .....                                    | 5 966                                     | 6 003             |
| Actions ordinaires .....                                      | 26 582                                    | 74 967            |
|                                                               | <u>32 548</u>                             | <u>80 970</u>     |
| Investissements                                               |                                           |                   |
| Acquisitions de biens-fonds, d'usines et de matériel .....    | 119 321                                   | 61 859            |
| Réduction des autres éléments d'actif et frais reportés ..... | (2 809)                                   | (2 489)           |
| Autres investissements, montant net .....                     | 2 757                                     | 2 178             |
|                                                               | <u>119 269</u>                            | <u>61 548</u>     |
| Augmentation (diminution) de l'encaisse .....                 | <u>86 849 \$</u>                          | <u>(17 664)\$</u> |

Aux fins du présent état, l'encaisse est définie comme étant l'encaisse et les investissements à court terme moins les emprunts et les effets à payer.



# THE CONSUMERS' GAS COMPANY LTD.

## BILAN PÉRIODIQUE CONSOLIDÉ

(non vérifié)

(en milliers de dollars)

31 mars 1987

### Actif

|                                                                       |                            |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| Actif à court terme                                                   |                            |
| Encaisse                                                              | 2 009 \$                   |
| Investissements à court terme                                         | 125 815                    |
| Débiteurs                                                             | 201 297                    |
| Impôts sur le revenu à recouvrer                                      | 1 062                      |
| Matières et fournitures                                               | 14 265                     |
| Gaz stocké sous terre                                                 | 47 237                     |
| Frais payés d'avance                                                  | 38 981                     |
|                                                                       | <u>430 666</u>             |
| Investissement dans Tecumseh Gas Storage Limited et d'autres sociétés | 13 727                     |
| Biens-fonds, usines et matériel                                       | 1 650 699                  |
| Amortissement et épuisement cumulés                                   | 391 850                    |
|                                                                       | <u>1 258 849</u>           |
| Autres éléments d'actif et frais reportés                             | 25 448                     |
|                                                                       | <u><u>1 728 690 \$</u></u> |

### Passif et avoir des actionnaires

|                                                |                            |
|------------------------------------------------|----------------------------|
| Passif à court terme                           |                            |
| Emprunts et effets à payer                     | 122 964 \$                 |
| Créditeurs                                     | 164 149                    |
| Impôts sur le revenu et autres taxes           | 38 961                     |
| Dividendes à verser                            | 16 079                     |
| Tranche à court terme de la dette à long terme | 7 347                      |
|                                                | <u>349 500</u>             |
| Dette à long terme                             | 687 089                    |
| Impôts sur le revenu reportés                  | 34 057                     |
| Avoir des actionnaires                         |                            |
| Capital-actions                                |                            |
| Actions privilégiées                           | 108 854                    |
| Actions ordinaires                             | 272 233                    |
| Bénéfices non répartis                         | 276 957                    |
|                                                | <u>658 044</u>             |
|                                                | <u><u>1 728 690 \$</u></u> |



## THE CONSUMERS' GAS COMPANY LTD.

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS PÉRIODIQUES CONSOLIDÉS

(non vérifié)

- NOTE 1: Les présents états financiers périodiques consolidés non vérifiés comprennent tous les redressements (ne comprenant que les redressements qui normalement sont de nature à se répéter) nécessaires à une présentation fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 1987 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour les périodes de six mois arrêtées aux 31 mars 1987 et 1986. En raison de la nature saisonnière de l'exploitation de la société, les montants pour les périodes de six mois donnés à des fins de comparaison ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats de l'exercice entier.
- NOTE 2: Le bénéfice non dilué par action ordinaire est calculé d'après le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le calcul du bénéfice dilué par action suppose la levée de toutes les options d'achat d'actions ordinaires en circulation.
- NOTE 3: Les soldes des débiteurs, du gaz stocké sous terre et des frais payés d'avance au 31 mars 1987 ont fluctué comparativement aux soldes en date du 30 septembre 1986 en raison essentiellement de la nature saisonnière de l'activité de distribution de gaz de la société. Toutes les autres fluctuations survenues dans les principaux postes du bilan proviennent du calendrier selon lequel la société mène ses activités de financement, d'investissement et d'autres formes d'exploitation.



## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de

THE CONSUMERS' GAS COMPANY LTD.

Nous avons vérifié le bilan consolidé de The Consumers' Gas Company Ltd. aux 30 septembre 1986 et 1985 ainsi que l'état des résultats consolidés, l'état des bénéfices non répartis consolidés et l'état de l'évolution de la situation financière consolidée de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 30 septembre 1986. Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et ont comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la société aux 30 septembre 1986 et 1985 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 30 septembre 1986 selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, appliqués de la même manière pour toute la période.

Toronto, Canada  
Le 31 octobre 1986

(signé) THORNE ERNST & WHINNEY  
Comptables agréés



## **THE CONSUMERS' GAS COMPANY LTD.**

### **Résumé des principales conventions comptables**

La société exerce sa principale activité dans le secteur de la distribution du gaz naturel à des entreprises commerciales et industrielles ainsi qu'à des propriétaires de maisons d'habitation, dans les régions du centre et de l'est de l'Ontario, dans la ville de Hull et ses environs au Québec et dans une partie de la région septentrionale de l'État de New York. Aux fins de la publication de l'information financière, toutes les activités commerciales de la société sont classées sous un seul secteur d'activité.

### **Réglementation**

Les activités de distribution de la société sont soumises à la compétence de certains organismes de réglementation en ce qui a trait à un certain nombre de points, telles la fixation de tarifs pour la vente de gaz et les méthodes à adopter en matière de construction, d'exploitation et de comptabilité. Les tarifs que la société demande à ses clients sont déterminés au cours d'auditions tenues devant ces organismes de réglementation et sont fixés de façon à ce que la société recouvre les coûts d'exploitation et obtienne un rendement raisonnable de son capital investi. La réalisation du taux permis de rendement est fonction des dates d'entrée en vigueur de ces tarifs et du rendement d'exploitation de la société.

### **Principes de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux de toutes ses filiales. Les opérations intersociétés entre la société et ses filiales ont été éliminées. Les investissements dans les sociétés sur lesquelles la société exerce une influence marquée sont comptabilisés à la valeur de consolidation. Les autres investissements sont inscrits au prix coûtant.

### **Matières et fournitures**

Les matières et les fournitures, qui se composent essentiellement de marchandises pour la revente ainsi que de tuyaux et de divers stocks de matériaux de construction et d'entretien, sont évaluées selon le moins élevé du prix coûtant et du coût de remplacement. Les montants sont radiés des stocks au coût moyen estimatif à l'unité.

### **Gaz stocké sous terre**

Le stock de gaz stocké sous terre est évalué selon le moins élevé de la valeur nette de réalisation et du prix coûtant établi selon la méthode de l'épuisement successif.

### **Biens-fonds, usines et matériel**

Les biens-fonds, les usines et le matériel sont évalués au prix coûtant, lequel comprend tous les frais directs et les frais généraux relatifs à la construction du bien ainsi qu'une provision pour les frais d'intérêt sur les fonds utilisés au cours de la construction.

Les apports en vue de permettre la construction sont déduits du coût d'acquisition des biens-fonds, des usines et du matériel, et l'amortissement subséquent est calculé selon le coût net.

Les mises hors service normales de biens sont comptabilisées en portant au crédit du compte d'actif le coût du bien et en débitant du même montant, net de tout produit, le compte d'amortissement ou d'épuisement cumulé. Au moment de la vente ou de la mise hors service de biens-fonds importants, le coût du bien est crédité au compte d'actif correspondant et l'amortissement ou l'épuisement cumulé est débité au compte correspondant. La différence entre la fraction non amortie de la valeur de ces biens importants et le produit, le cas échéant, est comptabilisée aux résultats.

Les dépenses d'entretien et de réparations sont imputées aux comptes de charges pour l'entretien au fur et à mesure qu'elles sont engagées. Les coûts des améliorations qui augmentent la capacité d'exploitation ou prolongent la durée utile d'un bien sont capitalisés.

Les biens-fonds, les usines et le matériel amortissables sont amortis linéairement à des taux annuels variant de 1,6 % à 10,0 % pour l'usine de distribution et de 1,9 % à 25,0 % pour le reste du matériel. L'application de ces taux équivaut à un taux moyen d'environ 3,2 %.



La société applique à ses activités d'exploration et de mise en valeur pétrolières et gazières la méthode de capitalisation du coût entier ; elle capitalise tous les coûts d'exploration et de mise en valeur des réserves pétrolières et gazières et les impute aux résultats suivant la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation selon les réserves prouvées récupérables établies d'après des estimations. Les coûts capitalisés comprennent les coûts d'acquisition de terrains, les frais d'études géologiques et géophysiques, les frais de possession de propriétés non productives, les frais de forage de puits productifs et improductifs et les frais généraux d'exploration.

### **Frais de financement**

Les frais engagés relativement à l'émission de titres de dette à long terme sont reportés et imputés aux résultats sur la durée de chaque émission alors que les frais d'émission d'actions sont imputés aux bénéfices non répartis de l'exercice au cours duquel ces frais sont engagés. Les gains réalisés sur le rachat de titres de dette à long terme sont portés en diminution des frais non amortis relatifs à chaque émission de titres de dette. Au moment de l'élimination des frais reportés relatifs à chacune des émissions, les gains sont inscrits aux résultats. Les pertes réalisées sur le rachat de titres de dette à long terme sont imputées aux résultats. Les gains ou les pertes réalisés sur le rachat d'actions privilégiées sont inscrits aux bénéfices non répartis.

### **Constatation des produits**

Selon une pratique acceptée par l'industrie de la distribution de gaz, la société comptabilise les ventes mensuelles de gaz d'après les relevés de compteurs ou les estimations faites au cours du mois. Bien que chaque exercice comprenne les ventes de gaz et les coûts de douze mois, il y a à la fin de chaque exercice du gaz livré dont le coût a été imputé aux charges mais dont les produits ne seront comptabilisés qu'au moment de la facturation dans l'exercice suivant.

### **Régimes de retraite**

La société et ses filiales maintiennent des régimes de retraite contributifs dont profite la majorité de leur personnel. Ces régimes prévoient des prestations à l'âge normal de la retraite, soit à 65 ans, et tiennent compte de la rémunération et des années de service des employés. Les coûts des prestations de retraite sont déterminés par des évaluations bisannuelles faites par des actuaires indépendants. Les coûts au titre des services passés résultant de modifications ou de hausses des régimes sont imputés au bénéfice au fur et à mesure qu'ils sont capitalisés. Les montants qui, selon les calculs actuariels, devraient être suffisants pour capitaliser les coûts de ces régimes au titre des services courants sont imputés aux résultats durant l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

### **Impôts sur le revenu**

Des provisions pour les impôts sur le revenu reportés sont constituées pour combler tous les écarts temporaires importants entre la constatation comptable et fiscale des produits et des charges sauf pour les activités réglementées de distribution de gaz où les structures de tarifs et de produits sont fixées et approuvées de façon à ne pas recouvrer les impôts reportés par les produits courants.



# THE CONSUMERS' GAS COMPANY LTD.

## RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Exercice clos le 30 septembre  
(en milliers de dollars sauf lorsqu'il s'agit de montants par action)

|                                                                  | 1986             | 1985             | 1984             |
|------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Ventes de gaz .....                                              | 1 699 537 \$     | 1 712 256 \$     | 1 721 934 \$     |
| Coût du gaz .....                                                | 1 329 601        | 1 353 303        | 1 383 191        |
| Marge sur les ventes de gaz .....                                | 369 936          | 358 953          | 338 743          |
| Transport du gaz aux consommateurs .....                         | 2 131            | —                | —                |
| Autres produits .....                                            | 62 954           | 72 927           | 72 612           |
|                                                                  | <u>435 021</u>   | <u>431 880</u>   | <u>411 355</u>   |
| Charges                                                          |                  |                  |                  |
| Exploitation et entretien .....                                  | 134 755          | 132 097          | 128 431          |
| Amortissement et épuisement .....                                | 49 643           | 47 794           | 43 568           |
| Taxes municipales et autres .....                                | 19 193           | 18 221           | 17 343           |
|                                                                  | <u>203 591</u>   | <u>198 112</u>   | <u>189 342</u>   |
| Bénéfice avant les impôts sur le revenu et le loyer des capitaux | 231 430          | 233 768          | 222 013          |
| Frais financiers                                                 |                  |                  |                  |
| Intérêts sur la dette à long terme .....                         | 74 431           | 70 509           | 70 590           |
| Autres intérêts et frais de financement .....                    | 12 454           | 10 182           | 6 413            |
| Intérêts capitalisés .....                                       | (1 051)          | (526)            | (391)            |
|                                                                  | <u>85 834</u>    | <u>80 165</u>    | <u>76 612</u>    |
| Bénéfice avant les impôts sur le revenu .....                    | 145 596          | 153 603          | 145 401          |
| Impôts sur le revenu (note 6)                                    |                  |                  |                  |
| Exigibles .....                                                  | 52 258           | 56 174           | 58 400           |
| Reportés .....                                                   | 826              | 1 917            | (950)            |
|                                                                  | <u>53 084</u>    | <u>58 091</u>    | <u>57 450</u>    |
| Bénéfice net .....                                               | 92 512           | 95 512           | 87 951           |
| Dividendes sur les actions privilégiées .....                    | 11 936           | 12 132           | 12 161           |
| Bénéfice applicable aux actions ordinaires .....                 | <u>80 576 \$</u> | <u>83 380 \$</u> | <u>75 790 \$</u> |
| Bénéfice par action ordinaire (note 8)                           |                  |                  |                  |
| Non dilué .....                                                  | 2,51 \$          | 2,68 \$          | 2,51 \$          |
| Dilué .....                                                      | <u>2,49 \$</u>   | <u>2,59 \$</u>   | <u>2,37 \$</u>   |

## BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS

Exercice clos le 30 septembre  
(en milliers de dollars)

|                                                           | 1986              | 1985              | 1984              |
|-----------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Solde au début de l'exercice .....                        | 263 425 \$        | 231 338 \$        | 196 925 \$        |
| Bénéfice net .....                                        | 92 512            | 95 512            | 87 951            |
| Autres crédits .....                                      | 218               | 696               | 1 803             |
|                                                           | <u>356 155</u>    | <u>327 546</u>    | <u>286 679</u>    |
| Dividendes                                                |                   |                   |                   |
| Actions privilégiées .....                                | 11 936            | 12 132            | 12 161            |
| Actions ordinaires .....                                  | 52 764            | 47 629            | 43 180            |
| Dividendes spéciaux sur les actions ordinaires .....      | 49 742            | —                 | —                 |
| Rachat de bons de souscription d'actions ordinaires ..... | —                 | 4 360             | —                 |
|                                                           | <u>114 442</u>    | <u>64 121</u>     | <u>55 341</u>     |
| Solde à la clôture de l'exercice .....                    | <u>241 713 \$</u> | <u>263 425 \$</u> | <u>231 338 \$</u> |



# THE CONSUMERS' GAS COMPANY LTD.

## BILAN PÉRIODIQUE CONSOLIDÉ

(non vérifié)  
(en milliers de dollars)

|                                                                       | 1986                | 1985                |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
|                                                                       |                     | 31 mars 1987        |
| <b>Actif</b>                                                          |                     |                     |
| Actif à court terme                                                   |                     |                     |
| Encaisse                                                              | 487 \$              | 1 519 \$            |
| Investissements à court terme                                         | 95 694              | 104 059             |
| Débiteurs                                                             | 93 794              | 103 606             |
| Impôts sur le revenu à recouvrer                                      | 1 446               | 1 556               |
| Matières et fournitures                                               | 14 626              | 14 585              |
| Gas stocké sous terre                                                 | 302 409             | 295 010             |
| Frais payés d'avance                                                  | 9 265               | 9 243               |
|                                                                       | <u>517 721</u>      | <u>529 578</u>      |
| Investissement dans Tecumseh Gas Storage Limited et d'autres sociétés | 12 869              | 13 078              |
| Biens-fonds, usines et matériel                                       | 1 538 407           | 1 406 836           |
| Amortissement et épuisement cumulés                                   | <u>372 002</u>      | <u>334 822</u>      |
|                                                                       | 1 166 405           | 1 072 014           |
| Autres éléments d'actif et frais reportés                             | <u>28 835</u>       | <u>24 136</u>       |
|                                                                       | <u>1 725 830 \$</u> | <u>1 638 806 \$</u> |
| <b>Passif et avoir des actionnaires</b>                               |                     |                     |
| Passif à court terme                                                  |                     |                     |
| Emprunts et effets à payer                                            | 178 170 \$          | 84 762 \$           |
| Créditeurs                                                            | 174 301             | 196 010             |
| Impôts sur le revenu et autres taxes                                  | 13 976              | 11 672              |
| Dividendes à verser                                                   | 16 211              | 15 109              |
| Tranche à court terme de la dette à long terme                        | 10 765              | 4 844               |
|                                                                       | <u>393 423</u>      | <u>312 397</u>      |
| Dette à long terme                                                    | <u>673 784</u>      | <u>650 201</u>      |
| Impôts sur le revenu reportés                                         | <u>34 923</u>       | <u>34 047</u>       |
| Avoir des actionnaires                                                |                     |                     |
| Capital-actions                                                       |                     |                     |
| Actions privilégiées                                                  | 110 440             | 112 472             |
| Actions ordinaires                                                    | 271 547             | 266 264             |
| Bénéfices non répartis                                                | <u>241 713</u>      | <u>263 425</u>      |
|                                                                       | 623 700             | 642 161             |
|                                                                       | <u>1 725 830 \$</u> | <u>1 638 806 \$</u> |



# THE CONSUMERS' GAS COMPANY LTD.

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Exercice clos le 30 septembre  
(en milliers de dollars)

|                                                                  | 1986               | 1985             | 1984              |
|------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------|-------------------|
| Fonds provenant de l'exploitation                                |                    |                  |                   |
| Bénéfice net .....                                               | 92 512 \$          | 95 512 \$        | 87 951 \$         |
| Charges (crédits) n'ayant pas d'incidence sur l'encaisse         |                    |                  |                   |
| Amortissement et épuisement .....                                | 49 643             | 47 794           | 43 568            |
| Impôts sur le revenu reportés .....                              | 826                | 1 917            | (950)             |
| Amortissement des frais reportés et d'autres éléments .....      | 1 041              | 1 796            | 3 287             |
| Évolution du fonds de roulement hors caisse .....                | (16 945)           | 42 686           | (20 223)          |
|                                                                  | <u>127 077</u>     | <u>189 705</u>   | <u>113 633</u>    |
| Financement externe                                              |                    |                  |                   |
| Émission d'actions ordinaires .....                              | 3 375              | 25 749           | 3 750             |
| Émission de titres de dette à long terme .....                   | 100 000            | 100 000          | —                 |
| Remboursement de la dette à long terme .....                     | (70 496)           | (36 140)         | (14 850)          |
| Rachat de bons de souscription d'actions ordinaires .....        | —                  | (4 360)          | —                 |
|                                                                  | <u>32 879</u>      | <u>85 249</u>    | <u>(11 100)</u>   |
| Total des fonds obtenus .....                                    | <u>159 956</u>     | <u>274 954</u>   | <u>102 533</u>    |
| Dividendes versés                                                |                    |                  |                   |
| Actions privilégiées .....                                       | 11 980             | 12 139           | 11 659            |
| Actions ordinaires .....                                         | 101 360            | 47 045           | 42 181            |
|                                                                  | <u>113 340</u>     | <u>59 184</u>    | <u>53 840</u>     |
| Investissements                                                  |                    |                  |                   |
| Acquisitions de biens-fonds, d'usines et de matériel .....       | 144 034            | 119 993          | 96 505            |
| Augmentation des autres éléments d'actif et frais reportés ..... | 5 740              | 3 513            | (3 701)           |
| Autres investissements, montant net .....                        | (353)              | 483              | 1 414             |
|                                                                  | <u>149 421</u>     | <u>123 989</u>   | <u>94 218</u>     |
| (Diminution) augmentation de l'encaisse .....                    | <u>(102 805)\$</u> | <u>91 781 \$</u> | <u>(45 525)\$</u> |

Aux fins du présent état, l'encaisse est définie comme étant l'encaisse et les investissements à court terme moins les emprunts et les effets à payer.



# THE CONSUMERS' GAS COMPANY LTD.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Les montants des tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf lorsqu'il s'agit d'actions et de montants par action)

### 1. Biens-fonds, usines et matériel

|                                                                  | 30 septembre        |                                           |                     |                                           |
|------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------|
|                                                                  | 1986                |                                           | 1985                |                                           |
|                                                                  | Prix<br>coûtant     | Amortissement<br>et épuisement<br>cumulés | Prix<br>coûtant     | Amortissement<br>et épuisement<br>cumulés |
| Canalisations de gaz .....                                       | 514 882 \$          | 100 250 \$                                | 480 016 \$          | 92 633 \$                                 |
| Services de gaz .....                                            | 447 389             | 93 167                                    | 413 182             | 81 513                                    |
| Régulateurs et compteurs .....                                   | 122 621             | 24 781                                    | 110 655             | 22 758                                    |
| Appareils de location .....                                      | 230 533             | 79 948                                    | 207 767             | 72 371                                    |
| Propriétés de ressources naturelles et matériel<br>connexe ..... | 133 448             | 53 981                                    | 124 816             | 48 481                                    |
| Autres .....                                                     | 89 534              | 19 875                                    | 70 400              | 17 066                                    |
|                                                                  | <u>1 538 407 \$</u> | <u>372 002 \$</u>                         | <u>1 406 836 \$</u> | <u>334 822 \$</u>                         |

### 2. Emprunts à court terme

Les besoins de la société en matière d'emprunt à court terme sont satisfaits principalement par l'émission d'effets de commerce et par des emprunts sur des marges de crédit bancaire. Les effets de commerce en cours sont supportés par la portion non utilisée des marges de crédit. La société n'est pas tenue de conserver de soldes compensateurs à l'appui de ces marges de crédit mais des frais fixes d'engagement lui sont calculés sur une partie des soldes inutilisés. Au 30 septembre 1986, les marges de crédit de la société auprès des banques commerciales s'élèvent à 185 550 000 \$ au taux préférentiel de crédit.

Au 30 septembre 1986, les effets de commerce en cours se chiffrent à 159 400 000 \$.

| Obligations à court terme au 30 septembre | 1986       | 1985       |
|-------------------------------------------|------------|------------|
| Marge de crédit inutilisée .....          | 183 503 \$ | 185 385 \$ |
| Taux d'intérêt moyen pondéré .....        | 8,2 %      | 8,9 %      |
| Pour l'exercice clos le 30 septembre      | 1986       | 1985       |
| Emprunts moyens .....                     | 107 700 \$ | 60 800 \$  |
| Emprunts maximums à la fin du mois .....  | 248 656 \$ | 192 667 \$ |
| Taux d'intérêt moyen pondéré .....        | 9,3 %      | 10,7 %     |

### 3. Dette à long terme

|                                                                         |                 | 30 septembre |             |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------|-------------|
|                                                                         | <u>Échéance</u> | <u>1986</u>  | <u>1985</u> |
| The Consumers' Gas Company Ltd.                                         |                 |              |             |
| Obligations de première hypothèque à fonds d'amortissement              |                 |              |             |
| 8½ %, série E .....                                                     | 1993            | 43 171 \$    | 47 231 \$   |
| 8 %, série F (11 781 000 \$ US en 1986; 12 225 000 \$ US en 1985) ..... | 1993            | 16 347       | 16 799      |
| 8¾ %, série G .....                                                     | 1994            | 14 965       | 16 315      |
| 9⅛ %, série H .....                                                     | 1995            | 23 795       | 24 845      |
| 11⅜ %, série I .....                                                    | 1994            | 12 242       | 12 242      |
| 11½ %, série J .....                                                    | 1996            | 17 475       | 17 475      |
| 10⅞ %, série K .....                                                    | 1996            | 34 352       | 35 621      |



|                                                                | Échéance | 30 septembre      |                   |
|----------------------------------------------------------------|----------|-------------------|-------------------|
|                                                                |          | 1986              | 1985              |
| Débetures à fonds d'amortissement                              |          |                   |                   |
| 8 3/8 % .....                                                  | 1991     | 28 003            | 30 695            |
| 8 1/2 % .....                                                  | 1992     | 19 919            | 21 222            |
| 9,60 % .....                                                   | 1997     | 57 533            | 60 014            |
| 10,45 % .....                                                  | 1999     | 72 742            | 74 928            |
| 17 3/4 % .....                                                 | 1996     | 51 840            | 55 415            |
| 10 7/8 % .....                                                 | 2005     | 50 000            | 50 000            |
| 9 7/8 % .....                                                  | 2006     | 100 000           | —                 |
| Débetures                                                      |          |                   |                   |
| 18 1/2 % .....                                                 | 1991     | 75 000            | 75 000            |
| 13 1/4 % .....                                                 | 1993     | 65 000            | 65 000            |
| Crédit renouvelable .....                                      | 1987     | —                 | 50 000            |
| St. Lawrence Gas Company, Inc.                                 |          |                   |                   |
| Obligations de première hypothèque à fonds d'amortissement     |          |                   |                   |
| 5 1/4 % (1 560 000 \$ US en 1986; 1 632 000 \$ US en 1985) ... | 1988     | 2 165             | 2 243             |
|                                                                |          | 684 549           | 655 045           |
| Moins les montants échéant en moins d'un an .....              |          | 10 765            | 4 844             |
|                                                                |          | <u>673 784 \$</u> | <u>650 201 \$</u> |

Les versements estimatifs à effectuer selon les dispositions relatives au fonds d'amortissement ou au remboursement pour chacun des cinq exercices postérieurs au 30 septembre 1986 sont les suivants:

|            |           |
|------------|-----------|
| 1987 ..... | 10 765 \$ |
| 1988 ..... | 17 766    |
| 1989 ..... | 21 249    |
| 1990 ..... | 22 435    |
| 1991 ..... | 43 048    |

Le montant total pour 1987 comprend une somme de 5 200 000 \$ sur les débetures à 18 1/2 % puisque les porteurs n'ont pas exercé leur droit d'en reporter la date d'échéance au 1<sup>er</sup> octobre 1991.

#### 4. Actions privilégiées

##### Autorisées

- 105 822 — Actions privilégiées rachetables au gré de la société, à dividende cumulatif, se composant de: 5,50 \$, série A; 5,50 \$, série B et 5,00 \$, série C.  
(107 068 en 1985)
- 10 000 000 — Actions privilégiées rachetables au gré de la société et rachetables au gré du porteur, à dividende cumulatif, groupe 2, se composant de 2 000 000 d'actions, 3,375 \$, série A.
- 9 994 300 — Actions privilégiées rachetables au gré de la société et rachetables au gré du porteur, à dividende cumulatif, groupe 3, se composant de 1 994 300 actions, 2,3125 \$, série A.
- 10 000 000 — Actions privilégiées, groupe 4.
- 9 919 500 — Actions privilégiées convertibles, rachetables au gré de la société et rachetables au gré du porteur, à dividende cumulatif, groupe 5. (76 300 actions, 2,125 \$, série A en 1985).  
(9 995 800 en 1985)



## Changements dans les actions privilégiées

|                                             | Groupe 1       |                  | Groupe 2         |                  | Groupe 3         |                  | Groupe 5 |             | Montant total     |
|---------------------------------------------|----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|----------|-------------|-------------------|
|                                             | Actions        | Montant          | Actions          | Montant          | Actions          | Montant          | Actions  | Montant     |                   |
| Solde au 1 <sup>er</sup> octobre 1983 ..... | 115 205        | 11 520 \$        | 2 000 000        | 50 000 \$        | 2 000 000        | 50 000 \$        | 80 500   | 2 013 \$    | 113 533 \$        |
| Rachetées contre espèces et annulées .....  | (2 157)        | (215)            | —                | —                | (5 700)          | (143)            | —        | —           | (358)             |
| Solde au 30 septembre 1984 ...              | 113 048        | 11 305           | 2 000 000        | 50 000           | 1 994 300        | 49 857           | 80 500   | 2 013       | 113 175           |
| Rachetées contre espèces et annulées .....  | (5 980)        | (598)            | —                | —                | —                | —                | —        | —           | (598)             |
| Converties en actions ordinaires .....      | —              | —                | —                | —                | —                | —                | (4 200)  | (105)       | (105)             |
| Solde au 30 septembre 1985 ...              | 107 068        | 10 707           | 2 000 000        | 50 000           | 1 994 300        | 49 857           | 76 300   | 1 908       | 112 472           |
| Rachetées contre espèces et annulées .....  | (1 246)        | (124)            | —                | —                | —                | —                | —        | —           | (124)             |
| Converties en actions ordinaires .....      | —              | —                | —                | —                | —                | —                | (76 300) | (1 908)     | (1 908)           |
| Solde au 30 septembre 1986 ...              | <u>105 822</u> | <u>10 583 \$</u> | <u>2 000 000</u> | <u>50 000 \$</u> | <u>1 994 300</u> | <u>49 857 \$</u> | <u>—</u> | <u>— \$</u> | <u>110 440 \$</u> |

### Caractéristiques des actions privilégiées

#### Rachat

Les actions privilégiées, rachetables au gré de la société, à dividende cumulatif, groupe 1, séries A, B et C peuvent être rachetées en tout temps au gré de la société, en totalité ou en partie, à un prix de rachat de 101 \$ l'action plus tous les dividendes accumulés et impayés à la date du rachat.

Les actions privilégiées rachetables au gré de la société et rachetables au gré du porteur, à dividende cumulatif de 3,375 \$, groupe 2, série A ne sont pas rachetables avant le 1<sup>er</sup> juillet 1989 mais sont rachetables par la suite au gré de la société, en totalité ou en partie, aux prix de rachat suivants plus tous les dividendes accumulés et impayés à la date du rachat:

| <u>Si le rachat a lieu au cours des douze mois commençant le 1<sup>er</sup> juillet</u> | <u>Prix de rachat</u> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| 1989 .....                                                                              | 26,00 \$              |
| 1990 .....                                                                              | 25,75                 |
| 1991 .....                                                                              | 25,50                 |
| 1992 .....                                                                              | 25,25                 |
| 1993 et par la suite .....                                                              | 25,00                 |

Les actions privilégiées rachetables au gré de la société et rachetables au gré du porteur, à dividende cumulatif de 2,3125 \$, groupe 3, série A ne sont pas rachetables avant le 1<sup>er</sup> juillet 1988 mais sont rachetables par la suite au gré de la société, en totalité ou en partie, aux prix de rachat suivants plus tous les dividendes accumulés et impayés à la date du rachat:

| <u>Si le rachat a lieu au cours des douze mois commençant le 1<sup>er</sup> juillet</u> | <u>Prix de rachat</u> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| 1988 .....                                                                              | 26,00 \$              |
| 1989 .....                                                                              | 25,75                 |
| 1990 .....                                                                              | 25,50                 |
| 1991 .....                                                                              | 25,25                 |
| 1992 et par la suite .....                                                              | 25,00                 |

#### Rachat pour annulation

La société peut en tout temps ou à l'occasion racheter pour annulation la totalité ou toute partie des actions privilégiées en circulation de la société à condition que le prix d'achat par action n'excède pas le prix de rachat alors en vigueur, plus dans chaque cas, tous les dividendes accumulés et impayés et les frais de rachat.



### *Obligation de rachat*

La société devra déployer tous les efforts raisonnables afin de racheter pour annulation sur le marché libre le nombre prescrit suivant d'actions privilégiées rachetables au gré de la société et rachetables au gré du porteur, à dividende cumulatif de 3,375 \$, à un prix n'excédant pas 25 \$ l'action plus les frais de rachat:

15 000 actions par trimestre civil, au cours de la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet 1983 et le 30 juin 1989.

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 1989 et par la suite, 3 % par année du nombre d'actions en circulation après le rachat au gré du porteur le 1<sup>er</sup> juillet 1989.

Dès le trimestre civil commençant le 1<sup>er</sup> janvier 1984, la société devra déployer tous les efforts raisonnables afin de racheter pour annulation sur le marché libre le nombre prescrit suivant d'actions privilégiées rachetables au gré de la société et rachetables au gré du porteur, à dividende cumulatif de 2,3125 \$ à un prix n'excédant pas 25 \$ l'action plus les frais de rachat :

15 000 actions par trimestre civil, au cours de la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 1984 et le 30 juin 1993.

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 1993 et par la suite, 3 % par année du nombre d'actions en circulation après le rachat au gré du porteur le 1<sup>er</sup> juillet 1993.

### *Privilège de rachat au gré du porteur*

Tout porteur d'actions privilégiées rachetables au gré de la société et rachetables au gré du porteur, à dividende cumulatif de 3,375 \$, a le droit d'exiger de la société qu'elle rachète, le 1<sup>er</sup> juillet 1989, la totalité ou toute partie des actions qu'il détient à un prix équivalant à 25 \$ l'action plus tous les dividendes accumulés et impayés.

Tout porteur d'actions privilégiées rachetables au gré de la société et rachetables au gré du porteur, à dividende cumulatif de 2,3125 \$, a le droit d'exiger de la société qu'elle rachète, le 1<sup>er</sup> juillet 1993, la totalité ou toute partie des actions qu'il détient à un prix équivalant à 25 \$ l'action plus tous les dividendes accumulés et impayés.

## **5. Actions ordinaires**

*Autorisées : 75 000 000 d'actions ordinaires*

*Émises et en circulation :*

|                                                                     | <u>Actions</u>    | <u>Montant</u>    |
|---------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Solde au 1 <sup>er</sup> octobre 1983 .....                         | 30 065 947        | 236 660 \$        |
| Émises contre espèces lors de l'exercice de bons .....              | 239 710           | 3 715             |
| Émises contre espèces lors de la levée d'options .....              | 2 000             | 35                |
| Solde au 30 septembre 1984 .....                                    | 30 307 657        | 240 410           |
| Émises contre espèces lors de l'exercice de bons .....              | 1 602 909         | 24 837            |
| Émises contre espèces lors de la levée d'options .....              | 52 850            | 912               |
| Émises lors de la conversion d'actions privilégiées, groupe 5 ..... | 6 006             | 105               |
| Solde au 30 septembre 1985 .....                                    | 31 969 422        | 266 264           |
| Émises contre espèces lors de la levée d'options .....              | 184 330           | 3 375             |
| Émises lors de la conversion d'actions privilégiées, groupe 5 ..... | 109 109           | 1 908             |
| Solde au 30 septembre 1986 .....                                    | <u>32 262 861</u> | <u>271 547 \$</u> |

### *Régime d'options d'achat d'actions*

Aux termes d'un régime d'options d'achat d'actions (le Régime), des actions ordinaires sont réservées pour émission à certains employés membres de la direction. Selon le Régime, le conseil d'administration peut, à sa discrétion, octroyer, à l'occasion, des options aux employés admissibles. Au moment de l'octroi de l'option, le conseil établit le prix auquel les actions sous option peuvent être achetées mais ce prix ne peut être inférieur à 90 % du cours boursier des actions ordinaires au moment de l'octroi de l'option. Advenant le décès ou la cessation d'emploi du porteur d'options, les options pourraient, aux termes du Régime, être annulées.



Les options en circulation au 30 septembre 1986 sont les suivantes :

| <u>En circulation</u> | <u>Prix<br/>de levée</u> | <u>Date d'échéance</u> |
|-----------------------|--------------------------|------------------------|
| 105 750 .....         | 17,25 \$                 | 21 janvier 1993        |
| 52 270 .....          | 22,125                   | 11 février 1995        |
| 68 975 .....          | 24,75                    | 3 février 1996         |
| <u>226 995</u>        |                          |                        |

## 6. Impôts sur le revenu

Les impôts de l'exercice inscrits à l'état des résultats consolidés sont calculés selon un taux d'imposition effectif de 36,5 % (37,8 % en 1985 et 39,5 % en 1984). Le tableau qui suit fait le rapprochement entre la dépense d'impôts sur le revenu et le montant qui aurait été obtenu en appliquant les taux d'imposition de base combinés du fédéral et de la province de l'Ontario au bénéfice avant les impôts sur le revenu.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <u>1986</u>                                            |                              | <u>1985</u>                                            |                              | <u>1984</u>                                            |                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <u>Provision pour<br/>les impôts sur<br/>le revenu</u> | <u>Taux<br/>d'imposition</u> | <u>Provision pour<br/>les impôts sur<br/>le revenu</u> | <u>Taux<br/>d'imposition</u> | <u>Provision pour<br/>les impôts sur<br/>le revenu</u> | <u>Taux<br/>d'imposition</u> |
| Provision aux taux<br>d'imposition<br>réglementaires de base                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 77 445 \$                                              | 53,19 %                      | 79 028 \$                                              | 51,45 %                      | 74 482 \$                                              | 51,225 %                     |
| Augmentation<br>(diminution) des impôts<br>sur le revenu imputable<br>aux éléments suivants :                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                        |                              |                                                        |                              |                                                        |                              |
| Écarts permanents<br>(se rapportant<br>essentiellement aux<br>activités pétrolières et<br>gazières et à la<br>déduction pour<br>inventaire) .....                                                                                                                                                                                                          | (7 028)                                                |                              | (8 363)                                                |                              | (7 504)                                                |                              |
| Écarts temporaires pour<br>lesquels une provision<br>pour les impôts<br>reportés n'est pas<br>constituée (se<br>rapportant<br>essentiellement aux<br>frais d'installation du<br>matériel loué et à<br>l'allocation du coût en<br>capital dont le<br>montant déduit aux<br>fins fiscales est<br>supérieur à<br>l'amortissement inscrit<br>aux livres) ..... | (17 373)                                               |                              | (12 338)                                               |                              | (9 729)                                                |                              |
| Autres .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 40                                                     |                              | (236)                                                  |                              | 201                                                    |                              |
| Provision pour les impôts<br>sur le revenu .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <u>53 084 \$</u>                                       | <u>36,460 %</u>              | <u>58 091 \$</u>                                       | <u>37,819 %</u>              | <u>57 450 \$</u>                                       | <u>39,511 %</u>              |



Les impôts reportés accumulés qui ne sont pas recouvrés par les produits et qui ne sont donc pas inscrits aux livres s'élèvent à 212 500 000 \$ au 30 septembre 1986, à 195 000 000 \$ au 30 septembre 1985 et à 182 000 000 \$ au 30 septembre 1984.

## **7. Régimes de retraite**

Les charges totales au titre des régimes de retraite (y compris les montants versés au Régime de pensions du Canada et à d'autres régimes gouvernementaux ainsi que l'amortissement des coûts au titre des services passés) sont de 9 157 000 \$ (8 307 000 \$ en 1985 et 7 713 000 \$ en 1984).

Au 1<sup>er</sup> janvier 1985, date de la dernière évaluation actuarielle, la dette non capitalisée au titre des services passés s'élevait à 3 356 000 \$. L'actuaire du régime a recommandé à la société de verser annuellement 388 600 \$ afin d'amortir la dette non capitalisée sur une période de douze ans.

## **8. Bénéfice par action ordinaire**

Le bénéfice par action a été calculé en utilisant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, soit 32 146 139 en 1986 (31 147 345 en 1985 et 30 171 143 en 1984).

Le calcul du bénéfice dilué par action suppose la levée de toutes les options d'achat d'actions ordinaires en circulation. En 1985, le calcul reflète également la conversion de toutes les actions privilégiées convertibles rachetables au gré de la société et rachetables au gré du porteur, à dividende cumulatif de 2,125 \$ alors en circulation. En 1984, le calcul a été fait en tenant compte également de l'exercice de tous les bons de souscription d'actions ordinaires alors en circulation. Il est présumé que les fonds provenant de la levée des options (de l'exercice des bons de souscription d'actions ordinaires en 1984) ont été investis dans des titres de placement à court terme de façon à produire un rendement annuel après impôts de 4,98 % en 1986 (5,42 % en 1985 et 5,78 % en 1984).

## **9. Opérations entre apparentés**

Hiram Walker Resources Ltd. (HWR), la société mère, fournit à la société des services de gestion financière et autres services de gestion. HWR facture à la société les montants destinés à recouvrer les coûts de prestation de tels services. Le montant de telles opérations est négligeable compte tenu de l'activité globale de la société.

## **10. Engagements**

Une des filiales de la société a conclu des ententes en vue d'acquérir des établissements de soins de santé et des maisons de retraite pour une contrepartie totale d'environ 36 millions de dollars. Ces opérations seront conclues au cours des six premiers mois de l'exercice 1987 de la société.



## **RAPPORT DU CHEF DE LA DIRECTION DES FINANCES**

Le soussigné, chef de la direction des finances d'Interprovincial Pipe Line Limitée, déclare que les états des résultats consolidés, des bénéfices non répartis consolidés et de l'évolution de la situation financière consolidée pour les périodes de trois mois arrêtées aux 31 mars 1987 et 1986, ainsi que le bilan consolidé au 31 mars 1987, qui suivent le présent rapport, ont été dressés par la direction et n'ont pas été vérifiés, et qu'ils ont été dressés conformément à la partie V des règlements de la Loi sur les Sociétés commerciales canadiennes.

Calgary (Alberta)  
Le 21 mai 1987

(signé) B.F. MACNEILL  
Vice-président, finances, et  
chef de la direction des finances,  
Interprovincial Pipe Line Limitée



# INTERPROVINCIAL PIPE LINE LIMITÉE

## BILAN CONSOLIDÉ

(non vérifié; en millions de dollars)

31 mars 1987

### Actif

|                                             |                   |
|---------------------------------------------|-------------------|
| Encaisse et placements à court terme .....  | 67,6 \$           |
| Autres éléments d'actif à court terme ..... | 147,7             |
| Participations .....                        | 36,6              |
| Immobilisations .....                       | 2 610,9           |
| Autres éléments d'actif .....               | 32,5              |
|                                             | <u>2 895,3 \$</u> |

### Passif et avoir des actionnaires

|                                               |                   |
|-----------------------------------------------|-------------------|
| Emprunts à court terme .....                  | 47,1 \$           |
| Autres éléments de passif à court terme ..... | 182,4             |
| Crédits reportés .....                        | 69,9              |
| Dette à long terme .....                      | 1 056,2           |
| Impôts sur le revenu reportés .....           | 584,8             |
| Participation minoritaire .....               | 28,0              |
| Avoir des actionnaires .....                  | 926,9             |
| Engagements et passif éventuel (note 2)       |                   |
|                                               | <u>2 895,3 \$</u> |



# INTERPROVINCIAL PIPE LINE LIMITÉE

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

(non vérifié; en millions de dollars)

|                                                                   | Période de trois mois<br>arrêtée au 31 mars |                 |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------|
|                                                                   | 1987                                        | 1986            |
| Financement interne                                               |                                             |                 |
| Encaisse provenant de l'exploitation .....                        | 73,0 \$                                     | 58,2 \$         |
| Crédits reportés .....                                            | (3,5)                                       | —               |
| Diminution (augmentation) du fonds de roulement hors caisse ..... | 21,5                                        | (2,7)           |
|                                                                   | <u>91,0</u>                                 | <u>55,5</u>     |
| Encaisse requise                                                  |                                             |                 |
| Remboursements de la dette à long terme .....                     | 19,6                                        | 1,0             |
| Dividendes .....                                                  | 19,8                                        | 19,8            |
|                                                                   | <u>39,4</u>                                 | <u>20,8</u>     |
| Financement interne net .....                                     | <u>51,6</u>                                 | <u>34,7</u>     |
| Investissements                                                   |                                             |                 |
| Immobilisations .....                                             | 55,4                                        | 14,5            |
| Participations .....                                              | —                                           | 27,4            |
| Autres .....                                                      | 0,6                                         | 1,2             |
|                                                                   | <u>56,0</u>                                 | <u>43,1</u>     |
| Insuffisance nette de caisse avant financement .....              | <u>4,4</u>                                  | <u>8,4</u>      |
| Financement                                                       |                                             |                 |
| Financement provisoire .....                                      | 8,7                                         | —               |
| Capital-actions émis .....                                        | 0,2                                         | 0,1             |
|                                                                   | <u>8,9</u>                                  | <u>0,1</u>      |
| Augmentation (diminution) de l'encaisse .....                     | 4,5                                         | (8,3)           |
| Encaisse à l'ouverture de la période .....                        | <u>16,0</u>                                 | <u>158,4</u>    |
| Encaisse à la clôture de la période .....                         | <u>20,5 \$</u>                              | <u>150,1 \$</u> |

Dans le présent état, l'encaisse comprend l'encaisse et les placements à court terme moins les emprunts à court terme.



# INTERPROVINCIAL PIPE LINE LIMITÉE

## RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(non vérifié; en millions de dollars, sauf les montants par action)

|                                                                        | Période de trois mois arrêtée au 31 mars |                       |          |
|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-----------------------|----------|
|                                                                        | 1987                                     |                       | 1986     |
|                                                                        | Oléoduc                                  | Ressources naturelles | Total    |
| Produits d'exploitation .....                                          | 139,4 \$                                 | 65,3 \$               | 204,7 \$ |
| Charges                                                                |                                          |                       |          |
| Exploitation et frais généraux .....                                   | 58,5                                     | 19,0                  | 77,5     |
| Amortissement et épuisement .....                                      | 17,6                                     | 24,7                  | 42,3     |
|                                                                        | 76,1                                     | 43,7                  | 119,8    |
| Bénéfice d'exploitation .....                                          | 63,3 \$                                  | 21,6 \$               | 84,9     |
| Provision pour capitaux propres utilisés pendant la construction ..... |                                          |                       | 2,5      |
| Autres revenus .....                                                   |                                          |                       | 2,2      |
| Intérêts débiteurs .....                                               |                                          |                       | (29,9)   |
| Part des actionnaires minoritaires .....                               |                                          |                       | (0,7)    |
| Bénéfice avant postes ci-dessous .....                                 |                                          |                       | 59,0     |
| Impôts .....                                                           |                                          |                       | 28,9     |
|                                                                        |                                          |                       | 30,1     |
| Quote-part du bénéfice de Hiram Walker Resources Ltd. ...              |                                          |                       | —        |
| Bénéfice net .....                                                     |                                          |                       | 30,1 \$  |
| Bénéfice par action (note 1) .....                                     |                                          |                       | 0,76 \$  |
| Dividendes par action .....                                            |                                          |                       | 0,50 \$  |

## BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS

(non vérifié; en millions de dollars)

|                                         | Période de trois mois arrêtée au 31 mars |          |
|-----------------------------------------|------------------------------------------|----------|
|                                         | 1987                                     | 1986     |
| Solde à l'ouverture de la période ..... | 489,5 \$                                 | 436,6 \$ |
| Bénéfice net .....                      | 30,1                                     | 32,9     |
|                                         | 519,6                                    | 469,5    |
| Dividendes .....                        | 19,8                                     | 18,6*    |
| Solde à la clôture de la période .....  | 499,8 \$                                 | 450,9 \$ |

\*Exclusion faite des dividendes au titre de la participation croisée.



**INTERPROVINCIAL PIPE LINE LIMITÉE**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — 31 MARS 1987**  
(non vérifié)

**1. Bénéfice par action**

Le bénéfice par action est calculé selon le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, soit 39 544 000 et 37 178 000 pour les périodes de trois mois arrêtées aux 31 mars 1987 et 1986, respectivement. La dilution du bénéfice par action n'aurait pas été importante si toutes les options d'achat d'actions avaient été levées au cours de ces périodes. Avant le 1<sup>er</sup> avril 1986, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation a été réduit par la part proportionnelle que détient la société dans ses propres actions, du fait de l'acquisition d'une participation dans Hiram Walker Resources Ltd.

**2. Engagements et passif éventuel**

La société a conclu une entente pour insuffisance de l'encaisse à l'égard de Frontier Pipeline Company, selon laquelle elle s'est engagée, proportionnellement à sa participation de 35 %, à assumer les obligations financières de cette société en commandite.

Une filiale de la société est engagée dans la mise en valeur de deux importants projets de récupération tertiaire. La direction estime que, en fonction des règlements et des prix en vigueur au 31 mars 1987, le coût net du matériel utilisé dans le cadre de ces projets s'établira à 120 millions de dollars.

**3. États financiers**

Les états financiers consolidés non vérifiés qui suivent ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada s'appliquant à l'information financière périodique. Ils ne comportent par conséquent pas tous les renseignements ou notes requis en vertu des principes comptables généralement reconnus s'appliquant à des états financiers complets. De l'avis de la direction, ils reflètent tous les redressements, soit les régularisations habituelles récurrentes que la direction juge nécessaires à la présentation fidèle de la situation financière au 31 mars 1987, des résultats d'exploitation pour les périodes de trois mois arrêtées aux 31 mars 1987 et 1986 ainsi que de l'évolution de la situation financière pour les périodes de trois mois arrêtées aux 31 mars 1987 et 1986. Les résultats d'exploitation pour le trimestre terminé le 31 mars 1987 ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats à prévoir pour l'exercice 1987.



## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de  
INTERPROVINCIAL PIPE LINE LIMITÉE

Nous avons vérifié les bilans consolidés d'Interprovincial Pipe Line Limitée aux 31 décembre 1986 et 1985 ainsi que les états des résultats consolidés, des bénéfices non répartis consolidés et de l'évolution de la situation financière consolidée des trois exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 1986. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la société aux 31 décembre 1986 et 1985 ainsi que ses résultats d'exploitation et l'évolution de sa situation financière pour les trois exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 1986 selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Edmonton (Alberta)  
Le 6 février 1987  
(le 19 mai 1987 pour les montants  
de la note 18)

(signé) PRICE WATERHOUSE  
Comptables agréés



## **INTERPROVINCIAL PIPE LINE LIMITÉE**

### **RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

Les états financiers consolidés sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada et sont conformes, à tous égards importants, aux normes du Comité international de normalisation de la comptabilité régissant la comptabilité au coût d'origine.

#### **Consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Interprovincial Pipe Line Limitée et ceux de toutes ses filiales. Les participations dans des sociétés qui ne sont pas des filiales mais sur lesquelles la société exerce une influence importante sont comptabilisées selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. Les autres participations sont inscrites au coût.

La société exerce la quasi-totalité de ses activités d'exploitation de ressources naturelles de concert avec d'autres sociétés. Les présents états financiers reflètent la participation proportionnelle de la société dans ces activités.

#### **Réglementation du réseau d'oléoducs**

La société est propriétaire exploitant d'un réseau d'oléoducs au Canada et aux États-Unis servant au transport de pétrole brut et d'autres hydrocarbures liquides.

La construction, l'exploitation, la comptabilité et les tarifs du réseau sont régis au Canada par l'Office national de l'énergie. Aux États-Unis, l'organisme de réglementation à l'égard des tarifs, des pratiques comptables et autres est la Federal Energy Regulatory Commission.

#### **Conversion des devises**

La société utilise la méthode du taux courant selon laquelle les comptes des filiales étrangères sont convertis en dollars canadiens conformément aux recommandations visant les établissements étrangers autonomes. Les produits et les charges, y compris les dotations à l'amortissement et à l'épuisement, sont convertis aux taux de change mensuels, et les éléments d'actif et de passif, aux taux de clôture. Les redressements au titre de la conversion des comptes en devises sont comptabilisés sous une rubrique distincte dans l'Avoir des actionnaires.

#### **Escompte et frais d'émission de la dette à long terme**

Le solde non amorti de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme est amorti selon la méthode linéaire, sur la durée de la dette.

#### **Immobilisations**

##### *Oléoducs*

Les dépenses engagées pour le prolongement du réseau et pour d'importants travaux de rénovation et des améliorations majeures sont capitalisées, alors que les frais d'entretien et de réparation sont imputés aux résultats au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les sociétés canadiennes appliquent la convention comptable qui consiste à capitaliser, à des taux autorisés par l'Office national de l'énergie, une provision pour les capitaux propres et les capitaux empruntés utilisés dans le financement des travaux de construction au Canada. Les sociétés américaines capitalisent une provision pour les intérêts relatifs aux emprunts externes, conformément à l'énoncé du Financial Accounting Standards Board intitulé "Capitalization of Interest Cost".

##### *Ressources naturelles*

La société utilise la méthode de la capitalisation du coût entier pour ses activités d'exploitation pétrolière et gazière, selon laquelle tous les coûts d'exploration et de mise en valeur sont capitalisés. Des centres de coûts distincts sont établis pour chaque pays et les sables bitumineux de l'Athabasca. Les coûts capitalisés comprennent les coûts d'acquisition des terrains, les coûts des études géologiques et géophysiques, les charges de location à bail et autres charges afférentes liées aux gisements non productifs, les coûts de forage des puits productifs et non productifs, ainsi que les frais généraux reliés aux activités d'exploration et de mise en valeur. La valeur comptable nette de ces coûts, après déduction des impôts sur le revenu reportés, est plafonnée à un certain montant; celui-ci



représente la somme des produits nets futurs tirés des réserves prouvées, qui sont évalués en fonction des prix et coûts actuels, plus le moindre du coût et de la juste valeur marchande estimative des propriétés non prouvées, moins les frais de financement, les frais d'administration et les impôts sur le revenu futurs estimatifs.

### **Amortissement et épuisement**

Les charges d'exploitation pétrolière et gazière sont amorties selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation, en fonction des réserves prouvées estimatives évaluées par les ingénieurs de la société, avant le versement de redevances. Les réserves et la production de gaz naturel sont converties en volumes équivalents de pétrole brut en fonction de leur contenu énergétique.

Les coûts d'acquisition et d'évaluation des propriétés non prouvées importantes et les coûts des projets de mise en valeur importants sont exclus du calcul de l'épuisement jusqu'au moment où des réserves additionnelles sont prouvées, lorsque le projet est terminé ou lorsqu'il y a une baisse de la valeur.

La société amortit les immobilisations, les oléoducs et le matériel, autres que le matériel de production pétrolière et gazière et le prolongement de Montréal, selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilisation estimative. Selon les termes de l'entente de lacune conclue avec le gouvernement canadien, la société établit une provision pour l'amortissement des installations amortissables relatives au prolongement de Montréal; cette provision est calculée selon la méthode linéaire sur une période de 20 ans. Le matériel de production pétrolière et gazière est amorti selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation.

Le produit de la mise hors service, ou de la cession, de quelque autre manière, des immobilisations est inscrit au poste Immobilisations, à l'exception des cessions inhabituelles dont le gain ou la perte afférents sont imputés aux résultats.

### **Impôts sur le revenu reportés et retenues fiscales**

La société utilise la méthode du report d'impôt. Aux termes des règlements de l'impôt sur le revenu, l'épuisement, l'amortissement et les autres charges déduits aux fins de l'impôt peuvent ne pas correspondre aux charges constatées dans les comptes. En effet, la société se prévaut des déductions qui lui procurent le plus d'avantages et lui permettent de reporter une partie de ses impôts à des exercices au cours desquels les sommes déductibles seront inférieures aux sommes comptabilisées.

Le bénéfice d'une filiale américaine fait l'objet d'une retenue fiscale de 10 % aux États-Unis, lorsqu'il est versé à Interprovincial sous forme de dividendes. On n'a pas jugé nécessaire de constituer une provision pour cette retenue d'impôt, étant donné que les bénéfices non répartis, qui s'élèvent à 83,1 millions de dollars US au 31 décembre 1986, continueront de faire partie intégrante du capital bloqué de cette société.

### **Bénéfice par action**

Le bénéfice par action est calculé d'après le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, soit 38 943 921, 37 378 611 et 37 304 538 en 1986, 1985 et 1984, respectivement. La dilution du bénéfice par action n'aurait pas été importante si toutes les options d'achat d'actions avaient été levées au cours de l'exercice. Avant le 1<sup>er</sup> avril 1986, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation a été réduit par la part proportionnelle que détient la société dans ses propres actions, du fait de l'acquisition d'une participation dans Hiram Walker Resources Ltd.



## INTERPROVINCIAL PIPE LINE LIMITÉE

### RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars, sauf les montants par action)

|                                                                        | Exercice terminé le 31 décembre |                 |                 |
|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------|-----------------|
|                                                                        | 1986                            | 1985            | 1984            |
| Produits:                                                              |                                 |                 |                 |
| Exploitation .....                                                     | 561,8 \$                        | 509,4 \$        | 444,4 \$        |
| Intérêts et autres produits financiers .....                           | 18,8                            | 25,0            | 30,8            |
| Provision pour capitaux propres utilisés pendant la construction ..... | 7,1                             | 5,9             | 9,7             |
|                                                                        | <u>587,7</u>                    | <u>540,3</u>    | <u>484,9</u>    |
| Charges:                                                               |                                 |                 |                 |
| Électricité .....                                                      | 116,1                           | 112,8           | 100,7           |
| Exploitation et administration .....                                   | 113,6                           | 105,3           | 93,0            |
| Amortissement et épuisement .....                                      | 73,1                            | 58,6            | 45,9            |
| Intérêts (note 12) .....                                               | 62,6                            | 54,2            | 36,3            |
|                                                                        | <u>365,4</u>                    | <u>330,9</u>    | <u>275,9</u>    |
| Bénéfice avant postes ci-dessous .....                                 | 222,3                           | 209,4           | 209,0           |
| Impôts (note 13) .....                                                 | 111,9                           | 105,8           | 104,3           |
|                                                                        | <u>110,4</u>                    | <u>103,6</u>    | <u>104,7</u>    |
| Quote-part du bénéfice de Hiram Walker Resources Ltd. ....             | 20,4                            | 35,2            | 24,9            |
| Bénéfice de l'exercice .....                                           | <u>130,8 \$</u>                 | <u>138,8 \$</u> | <u>129,6 \$</u> |
| Bénéfice par action .....                                              | <u>3,36 \$</u>                  | <u>3,71 \$</u>  | <u>3,47 \$</u>  |
| Dividendes par action .....                                            | <u>2,00 \$</u>                  | <u>1,85 \$</u>  | <u>1,70 \$</u>  |

### BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars)

|                                         | Exercice terminé le 31 décembre |                 |                 |
|-----------------------------------------|---------------------------------|-----------------|-----------------|
|                                         | 1986                            | 1985            | 1984            |
| Solde à l'ouverture de l'exercice ..... | 436,6 \$                        | 366,9 \$        | 300,7 \$        |
| Bénéfice de l'exercice .....            | <u>130,8</u>                    | <u>138,8</u>    | <u>129,6</u>    |
|                                         | 567,4                           | 505,7           | 430,3           |
| Dividendes .....                        | <u>77,9</u>                     | <u>69,1</u>     | <u>63,4</u>     |
| Solde à la clôture de l'exercice .....  | <u>489,5 \$</u>                 | <u>436,6 \$</u> | <u>366,9 \$</u> |



# INTERPROVINCIAL PIPE LINE LIMITÉE

## BILAN CONSOLIDÉ

(en millions de dollars)

|                                                                                                 | 31 décembre       |                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
|                                                                                                 | 1986              | 1985              |
| <b>Actif</b>                                                                                    |                   |                   |
| Actif à court terme:                                                                            |                   |                   |
| Encaisse, y compris les dépôts bancaires à terme .....                                          | 39,5 \$           | 101,7 \$          |
| Placements à court terme, au coût ou à la valeur marchande, selon le moins élevé des deux ..... | 43,9              | 93,5              |
| Débiteurs —                                                                                     |                   |                   |
| Clients .....                                                                                   | 102,7             | 35,5              |
| Programme d'encouragement du secteur pétrolier .....                                            | 45,5              |                   |
| Stocks, au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette .....                           | 19,7              | 5,2               |
|                                                                                                 | 251,3             | 235,9             |
| Frais reportés et autres éléments d'actif (note 4) .....                                        | 32,7              | 20,6              |
| Participations (note 5) .....                                                                   | 36,8              | 376,1             |
| Immobilisations (note 6) .....                                                                  | 2 615,2           | 1 109,6           |
|                                                                                                 | <u>2 936,0 \$</u> | <u>1 742,2 \$</u> |
| <b>Passif et Avoir des actionnaires</b>                                                         |                   |                   |
| Passif à court terme:                                                                           |                   |                   |
| Emprunts à court terme (note 7) .....                                                           | 67,4 \$           | 36,8 \$           |
| Créditeurs .....                                                                                | 124,6             | 49,1              |
| Impôts sur le revenu, autres impôts et taxes .....                                              | 16,3              | 16,6              |
| Tranche à moins d'un an de la dette à long terme .....                                          | 51,0              | 21,6              |
|                                                                                                 | 259,3             | 124,1             |
| Dette à long terme (note 7) .....                                                               | 1 059,7           | 562,8             |
| Crédits reportés (note 8) .....                                                                 | 74,8              | 20,8              |
| Impôts sur le revenu reportés .....                                                             | 590,7             | 208,4             |
| Part des actionnaires minoritaires (note 9) .....                                               | 27,3              |                   |
| Engagements (note 17) .....                                                                     |                   |                   |
|                                                                                                 | <u>2 011,8</u>    | <u>916,1</u>      |
| Avoir des actionnaires:                                                                         |                   |                   |
| Capital-actions (note 10) .....                                                                 | 385,9             | 385,3             |
| Surplus d'apport .....                                                                          | 23,3              | 23,3              |
| Bénéfices non répartis .....                                                                    | 489,5             | 436,6             |
| Redressements de change .....                                                                   | 25,5              | 41,6              |
| Participation croisée .....                                                                     |                   | (60,7)            |
|                                                                                                 | <u>924,2</u>      | <u>826,1</u>      |
|                                                                                                 | <u>2 936,0 \$</u> | <u>1 742,2 \$</u> |

Les états financiers ont été approuvés par le Conseil d'administration:

(signé) R. K. HEULE, administrateur

(signé) R. F. HASKAYNE, administrateur



# INTERPROVINCIAL PIPE LINE LIMITÉE

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

(en millions de dollars)

|                                                                                                    | Exercice terminé le 31 décembre |          |          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|----------|----------|
|                                                                                                    | 1986                            | 1985     | 1984     |
| Financement interne:                                                                               |                                 |          |          |
| Bénéfice de l'exercice .....                                                                       | 130,8 \$                        | 138,8 \$ | 129,6 \$ |
| Charges (crédits) sans incidence sur l'encaisse —                                                  |                                 |          |          |
| Amortissement et épuisement .....                                                                  | 73,1                            | 58,6     | 45,9     |
| Impôts sur le revenu reportés .....                                                                | 41,1                            | 18,8     | 11,4     |
| Crédits reportés .....                                                                             | (1,4)                           | (0,2)    | (1,1)    |
| Quote-part des bénéfices non répartis .....                                                        | (0,6)                           | (15,6)   | (6,7)    |
| Provision pour capitaux propres utilisés pendant la construction .....                             | (7,1)                           | (5,9)    | (9,7)    |
| Autres .....                                                                                       | (2,5)                           | (7,7)    | (5,0)    |
| Encaisse provenant de l'exploitation .....                                                         | 233,4                           | 186,8    | 164,4    |
| Diminution (augmentation) du fonds de roulement hors caisse .....                                  | (52,0)                          | 10,9     | (2,0)    |
|                                                                                                    | 181,4                           | 197,7    | 162,4    |
| Encaisse requise:                                                                                  |                                 |          |          |
| Dividendes —                                                                                       |                                 |          |          |
| Réguliers .....                                                                                    | 77,9                            | 69,1     | 63,4     |
| Participation croisée .....                                                                        | 1,1                             | 4,0      | 3,7      |
| Remboursements de la dette à long terme .....                                                      | 26,1                            | 23,6     | 42,7     |
|                                                                                                    | 105,1                           | 96,7     | 109,8    |
| Financement interne net .....                                                                      | 76,3                            | 101,0    | 52,6     |
| Investissements:                                                                                   |                                 |          |          |
| Immobilisations .....                                                                              | 284,7                           | 169,8    | 185,6    |
| Participation dans Home Oil Company Limited, déduction faite du<br>fonds de roulement acquis ..... | 275,8                           |          |          |
| Achat (vente) d'actions de Hiram Walker Resources Ltd. ....                                        | (46,8)                          | 33,5     |          |
| Autres .....                                                                                       | 0,6                             | (1,3)    | 12,7     |
|                                                                                                    | 514,3                           | 202,0    | 198,3    |
| Insuffisance nette de l'encaisse avant financement .....                                           | 438,0                           | 101,0    | 145,7    |
| Financement:                                                                                       |                                 |          |          |
| Déventures émises .....                                                                            | 125,0                           | 80,0     | 175,0    |
| Financement provisoire .....                                                                       | 170,0                           | (12,0)   | (26,1)   |
| Hypothèque .....                                                                                   |                                 | 14,9     |          |
| Capital-actions émis .....                                                                         | 0,6                             | 1,0      | 1,1      |
|                                                                                                    | 295,6                           | 83,9     | 150,0    |
| Augmentation (diminution) de l'encaisse .....                                                      | (142,4)                         | (17,1)   | 4,3      |
| Encaisse à l'ouverture de l'exercice .....                                                         | 158,4                           | 175,5    | 171,2    |
| Encaisse à la clôture de l'exercice .....                                                          | 16,0 \$                         | 158,4 \$ | 175,5 \$ |

Dans le présent état, l'encaisse comprend l'encaisse et les placements à court terme moins les emprunts à court terme.



# INTERPROVINCIAL PIPE LINE LIMITÉE

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 1986

(dans les tableaux, les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf les nombres d'actions et les chiffres par action)

### 1. Conventions comptables

Le résumé des principales conventions comptables qui figure aux pages 256 et 257 fait partie intégrante des présents états financiers consolidés.

### 2. Acquisition de Home Oil Company Limited

Le 5 décembre 1986, la société a acquis de Hiram Walker Resources Ltd. ("HWR") toutes les actions ordinaires et toutes les actions privilégiées participantes émises et en circulation de Home ainsi qu'une participation de 26 % dans Sovereign Oil & Gas PLC. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple et les résultats d'exploitation de Home postérieurs au 30 novembre 1986 ont été inclus dans les états financiers consolidés.

La participation dans Home dépassait de 60,9 millions de dollars la valeur comptable de l'actif net de Home. Cet excédent a été ajouté à l'actif acquis en fonction de la juste valeur estimative de celui-ci.

Actif net acquis:

|              |                 |
|--------------|-----------------|
| Actif .....  | 1 501,2 \$      |
| Passif ..... | 603,3           |
|              | <u>897,9 \$</u> |

Financement:

|                                                                    |                 |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Échange d'actions privilégiées de HWR, à la valeur comptable ..... | 377,9 \$        |
| Déventures indexées sur le prix du pétrole .....                   | 200,0           |
| Encaisse .....                                                     | 320,0           |
|                                                                    | <u>897,9 \$</u> |

L'information pro forma ci-dessous suppose que l'acquisition a eu lieu aux 1<sup>er</sup> janvier 1986 et 1985, respectivement. Cette information peut ne pas être indicative des résultats qui auraient effectivement été obtenus si l'acquisition avait été conclue à ces dates, ni des résultats de l'exploitation future de la société.

|                                                                   | Exercice terminé le<br>31 décembre |          |
|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------|----------|
|                                                                   | 1986(1)                            | 1985     |
|                                                                   | (non vérifié)                      |          |
| Total des produits .....                                          | 837,3 \$                           | 922,6 \$ |
| Bénéfice .....                                                    | 116,1                              | 147,4    |
| Bénéfice par action .....                                         | 2,94                               | 3,73     |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers) ..... | 39 531                             | 39 507   |

- (1) Exclusion faite de la radiation de 11,3 millions de dollars au titre de propriétés étrangères que Home a inscrite en date du 30 septembre 1986 conformément aux notes d'orientation de l'Institut Canadien des Comptables Agréés sur la capitalisation du coût entier dans le secteur du pétrole et du gaz naturel.

### 3. Entente de lacune de Montréal

Interprovincial et le gouvernement du Canada ont conclu une entente de lacune, selon laquelle le gouvernement s'engage à verser à la société une somme égale à l'excédent des coûts fixes et variables découlant de l'exploitation du prolongement sur les produits d'exploitation. Aux termes de l'entente, le gouvernement détient en outre une option relative à l'acquisition du prolongement, à un prix correspondant à la fraction non amortie du coût en capital, plus les frais connexes.



Les tarifs fixés par l'Office national de l'énergie, en ce qui concerne le prolongement de Montréal, ne permettent pas de générer suffisamment de produits d'exploitation pour couvrir les coûts fixes et variables du prolongement. Pour les exercices terminés les 31 décembre 1986, 1985 et 1984, ces déficits se sont chiffrés à 10,6 millions, 8,3 millions et 7,4 millions de dollars, respectivement, et ont été portés en déduction des Produits d'exploitation.

#### 4. Frais reportés et autres éléments d'actif

|                                                                         | 1986           | 1985           |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Avantages fiscaux acquis .....                                          | 3,8 \$         | 6,1 \$         |
| Escompte et frais d'émission non amortis de la dette à long terme ..... | 7,5            | 5,7            |
| Frais de transport reportés .....                                       | 6,0            | 6,6            |
| Demande d'indemnité — assurances .....                                  | 7,0            |                |
| Autres .....                                                            | 8,4            | 2,2            |
|                                                                         | <u>32,7 \$</u> | <u>20,6 \$</u> |

##### *Avantages fiscaux acquis*

Aux termes de la législation fiscale aux États-Unis, le transfert d'avantages fiscaux (crédits d'impôt à l'investissement et déductions pour amortissement accéléré) d'une entité à une autre est autorisé, par le biais d'opérations comportant les caractéristiques d'une location, aux fins de l'impôt sur le revenu. Une filiale de la société a conclu ce type d'opération en 1982. Les avantages fiscaux acquis devraient se matérialiser en donnant lieu à des reports d'impôt au cours des cinq premiers exercices durant lesquels le bail d'une durée de 11 ans est en vigueur.

En date du 1<sup>er</sup> juillet 1987, le taux d'imposition des sociétés aux États-Unis passera de 46 % à 34 % par suite de l'entrée en vigueur de la loi de 1986 sur la réforme fiscale. Comme le report d'impôts liés à la location sera contrepassé à un taux inférieur aux prévisions, la société a constaté un gain de 3,3 millions de dollars en 1986, après déduction des coûts d'acquisition non amortis.

#### 5. Participations

|                                                               | 1986           | 1985            |
|---------------------------------------------------------------|----------------|-----------------|
| Hiram Walker Resources Ltd. ....                              |                | 376,1 \$        |
| Federated Pipe Lines Ltd., à la valeur de consolidation ..... | 29,3 \$        |                 |
| Minerals Limited, à la valeur de consolidation .....          | 0,8            |                 |
| Sovereign Oil & Gas PLC, à la valeur d'acquisition .....      | 6,7            |                 |
|                                                               | <u>36,8 \$</u> | <u>376,1 \$</u> |

Avant le 1<sup>er</sup> avril 1986, la quote-part du bénéfice de HWR était comptabilisée à la valeur de consolidation; par la suite, la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition a été adoptée.

#### 6. Immobilisations

|                             | 1986              |                                     | 1985              |                   |
|-----------------------------|-------------------|-------------------------------------|-------------------|-------------------|
|                             | Coût              | Amortissement et épuisement cumulés | Montant net       | Montant net       |
| Oléoducs .....              | 2 097,0 \$        | 777,3 \$                            | 1 319,7 \$        | 1 109,6 \$        |
| Ressources naturelles ..... | 1 303,6           | 8,1                                 | 1 295,5           |                   |
|                             | <u>3 400,6 \$</u> | <u>785,4 \$</u>                     | <u>2 615,2 \$</u> | <u>1 109,6 \$</u> |

Les coûts d'évaluation des propriétés non prouvées exclus du calcul de l'amortissement s'établissaient à 70 millions de dollars au 31 décembre 1986.

On estime que les dépenses en immobilisations pour 1987 au titre des oléoducs et des ressources naturelles s'établiront à 100 et 180 millions de dollars, respectivement.



La dotation aux amortissements au titre du pétrole et du gaz canadien par unité de production équivalente s'est chiffrée, pour le mois terminé le 31 décembre 1986, à 5 \$ le baril.

## 7. Dette

|                                                                                      |                 | <u>1986</u>       | <u>1985</u>     |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------|-----------------|
| Emprunts à court terme                                                               |                 |                   |                 |
| Emprunts bancaires .....                                                             |                 | 44,2 \$           | 2,1 \$          |
| Papier financier .....                                                               |                 | 23,2              | 34,7            |
|                                                                                      |                 | <u>67,4 \$</u>    | <u>36,8 \$</u>  |
|                                                                                      | <u>Échéance</u> | <u>1986</u>       | <u>1985</u>     |
| Dette à long terme                                                                   |                 |                   |                 |
| Débentures à fonds d'amortissement                                                   |                 |                   |                 |
| Non garanties                                                                        |                 |                   |                 |
| 6½ % .....                                                                           | 1986            |                   | 10,3 \$         |
| 6½ % (1986: 7,8 \$ US — 1985: 8,6 \$ US) .....                                       | 1992            | 10,7 \$           | 12,0            |
| 7½ % (1986: 18,3 \$ US — 1985: 18,3 \$ US) .....                                     | 1993            | 25,2              | 25,6            |
| 7¼ % .....                                                                           | 1988            | 4,1               |                 |
| 7,60 % (1986: 18,1 \$ US — 1985: 20,0 \$ US) .....                                   | 1997            | 24,9              | 27,9            |
| 8½ % .....                                                                           | 1993            | 27,4              | 29,2            |
| 9½ % .....                                                                           | 1990            | 29,8              | 30,9            |
| 9½ % .....                                                                           | 1998            | 44,9              |                 |
| 10,00 % .....                                                                        | 2006            | 125,0             |                 |
| 10½ % .....                                                                          | 1996            | 26,6              | 29,2            |
| 10½ % .....                                                                          | 1996            | 48,8              | 48,8            |
| 11¾ % .....                                                                          | 1996            | 50,0              | 50,7            |
| Garanties (1)                                                                        |                 |                   |                 |
| 9,80 % à 11,10 % (2) .....                                                           | 1986-99         | 74,3              | 80,0            |
| 12,70 % .....                                                                        | 2004            | 75,0              | 75,0            |
| 13,40 % .....                                                                        | 2004            | 100,0             | 100,0           |
| Autres débentures — non garanties                                                    |                 |                   |                 |
| 5,00 % (3) .....                                                                     | 2000            | 200,0             |                 |
| 12¼ % .....                                                                          | 1993            | 50,0              | 50,0            |
| Hypothèque (4)                                                                       |                 |                   |                 |
| 11¾ % .....                                                                          | 1987            | 14,7              | 14,8            |
| Financement provisoire — taux d'intérêt variés, moyenne<br>courante: 8,3 % (5) ..... | 1995            | 170,0             |                 |
|                                                                                      |                 | 1 101,4           | 584,4           |
| Moins: Tranche à moins d'un an .....                                                 |                 | 41,7              | 21,6            |
|                                                                                      |                 | <u>1 059,7 \$</u> | <u>562,8 \$</u> |

- (1) Garanties par la cession de la participation de la société dans la convention du pipeline Norman Wells et par une première hypothèque.
- (2) Comprend des débentures 9,8 % à 10,75 % échéant par tranches entre 1986 et 1990, remboursables par versements annuels de 5,7 millions de dollars, et 51,5 millions de dollars de débentures 11,10 % à fonds d'amortissement, échéant en 1999.
- (3) Les débentures indexées sur le prix du pétrole portent intérêt à un taux annuel fixe de 5 % majoré d'un taux variable (la somme des deux ne pouvant dépasser 21,8 % par année) calculé en fonction des prix futurs du pétrole.
- (4) Garantie par l'immeuble à bureaux IPL Tower.
- (5) Fait l'objet d'un accord de crédit bancaire jusqu'à concurrence de 300 millions de dollars.



Les paiements de capital exigibles à l'égard de la dette à long terme, pour les exercices se terminant les 31 décembre 1987 à 1991, sont de 41,7 millions, 36,7 millions, 40,1 millions, 64,7 millions et 45,7 millions de dollars, respectivement.

## 8. Crédits reportés

|                                                   | 1986           | 1985           |
|---------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Revenus de production reportés                    |                |                |
| Contrats à clause d'achat minimum .....           | 37,4 \$        |                |
| Intérêt économique direct .....                   | 24,3           |                |
|                                                   | 61,7           |                |
| Moins: tranche à moins d'un an .....              | 9,3            |                |
|                                                   | 52,4           |                |
| Crédits d'impôt à l'investissement reportés ..... | 19,5           | 20,3 \$        |
| Autres .....                                      | 2,9            | 0,5            |
|                                                   | <u>74,8 \$</u> | <u>20,8 \$</u> |

### *Revenus de production reportés*

Les montants que paient les acheteurs à Home pour des quantités annuelles de gaz faisant l'objet d'un contrat mais non livrées sont inscrits à titre de revenus de production reportés, et portés aux résultats lorsque les quantités de gaz en cause sont livrées à l'acheteur. Les livraisons de même que les remboursements doivent être effectués au cours d'une période maximum de 10 ans se terminant le 1<sup>er</sup> novembre 1994.

L'intérêt économique direct représente la tranche non reçue du produit de la vente de certains biens miniers (note 15).

### *Crédits d'impôt à l'investissement reportés*

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 1986, les filiales américaines avaient droit à des crédits d'impôt équivalant à un pourcentage déterminé du coût de certains biens amortissables acquis et mis en service. Ces crédits ont été reportés et seront imputés aux résultats sur la durée de vie des éléments d'actif correspondants.

## 9. Part des actionnaires minoritaires

La part des actionnaires minoritaires qui figure au bilan comprend une participation de 11,9 % dans Scurry-Rainbow Oil Limited, pour un montant de 22,4 millions de dollars, ainsi qu'une participation de 40,0 % dans Home Energy Company Ltd., pour un montant de 4,9 millions de dollars.

## 10. Capital-actions

Interprovincial est autorisée à émettre 42 000 000 d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions privilégiées. Elle n'a émis aucune action privilégiée.

|                                         | Actions ordinaires |                 |
|-----------------------------------------|--------------------|-----------------|
|                                         | Nombre             | Montant         |
| Solde au 31 décembre 1983 .....         | 39 448 416         | 383,1 \$        |
| Levée d'options d'achat d'actions ..... | 15 000             | 0,2             |
| Dividendes en actions .....             | 30 475             | 0,9             |
| Solde au 31 décembre 1984 .....         | 39 493 891         | 384,2           |
| Levée d'options d'achat d'actions ..... | 2 850              | 0,1             |
| Dividendes en actions .....             | 25 621             | 1,0             |
| Solde au 31 décembre 1985 .....         | 39 522 362         | 385,3           |
| Levée d'options d'achat d'actions ..... | 5 250              | 0,1             |
| Dividendes en actions .....             | 12 329             | 0,5             |
| Solde au 31 décembre 1986 .....         | <u>39 539 941</u>  | <u>385,9 \$</u> |



## 11. Options d'achat d'actions

|                                                                      | 1986           | 1985           | 1984          |
|----------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|---------------|
| Actions faisant l'objet d'options, à l'ouverture de l'exercice ..... | 101 550        | 58 900         | 29 500        |
| Options attribuées .....                                             | 84 100         | 45 500         | 44 400        |
| Options levées .....                                                 | (5 250)        | (2 850)        | (15 000)      |
| Options annulées .....                                               | (3 000)        |                |               |
| Actions faisant l'objet d'options, à la clôture de l'exercice .....  | <u>177 400</u> | <u>101 550</u> | <u>58 900</u> |

Au 31 décembre 1986, des options attribuées en vertu du Régime d'options d'achat d'actions d'encouragement (1969) n'avaient pas été levées pour l'acquisition de 8 500 actions ordinaires d'Interprovincial, au prix d'exercice de 14,75 \$ l'action, valable jusqu'en décembre 1988.

Dans le cadre du Régime d'options d'achat d'actions d'encouragement (1984), Interprovincial a été autorisée à émettre au plus 400 000 actions ordinaires. En vertu de ce régime, la société peut, jusqu'au 31 décembre 1988, offrir à son personnel clé permanent des options valables pour l'achat d'actions ordinaires non encore émises, à un prix au moins égal à 90 % de la juste valeur marchande des actions le jour de l'attribution (100 % dans le cas du personnel d'une filiale américaine). Au 31 décembre 1986, des options n'avaient pas été levées pour l'acquisition de 39 300 actions à 27,00 \$ l'action, de 45 500 actions à 42,25 \$ l'action, de 64 100 actions à 44,13 \$ l'action et de 20 000 actions à 38,75 \$ l'action.

## 12. Intérêts

|                                | 1986           | 1985           | 1984           |
|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Intérêts débiteurs —           |                |                |                |
| — Dette à long terme .....     | 67,8 \$        | 63,2 \$        | 53,2 \$        |
| — Emprunts à court terme ..... | 0,6            |                |                |
| Intérêts capitalisés .....     | (5,8)          | (9,0)          | (16,9)         |
|                                | <u>62,6 \$</u> | <u>54,2 \$</u> | <u>36,3 \$</u> |

## 13. Impôts sur le revenu

Voici, par secteur géographique, les composantes du bénéfice avant impôts sur le revenu et la quote-part du bénéfice de HWR:

|                                                                      | 1986            | 1985            | 1984            |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Bénéfice avant impôts sur le revenu et quote-part du bénéfice de HWR |                 |                 |                 |
| Canada .....                                                         | 84,5 \$         | 63,0 \$         | 61,5 \$         |
| États-Unis .....                                                     | 138,2           | 146,4           | 147,5           |
| Autres .....                                                         | (0,4)           |                 |                 |
|                                                                      | <u>222,3 \$</u> | <u>209,4 \$</u> | <u>209,0 \$</u> |
| Impôts sur le revenu de l'exercice                                   |                 |                 |                 |
| Canada .....                                                         | 8,1 \$          | 14,9 \$         | 23,5 \$         |
| États-Unis .....                                                     | 56,2            | 64,3            | 63,0            |
| Retenue d'impôt aux États-Unis .....                                 | 7,0             | 8,0             | 7,5             |
|                                                                      | <u>71,3</u>     | <u>87,2</u>     | <u>94,0</u>     |
| Impôts et crédits d'impôt à l'investissement reportés                |                 |                 |                 |
| Canada .....                                                         | 30,6            | 12,3            | 1,4             |
| États-Unis .....                                                     | 10,0            | 6,3             | 8,9             |
|                                                                      | <u>40,6</u>     | <u>18,6</u>     | <u>10,3</u>     |
| Total des charges fiscales .....                                     | <u>111,9 \$</u> | <u>105,8 \$</u> | <u>104,3 \$</u> |



La provision pour impôts sur le revenu reportés découle des écarts temporaires dans la constatation des éléments aux fins fiscales et aux fins comptables. Le tableau qui suit explicite la nature de ces écarts et l'incidence fiscale de chacun:

|                                                                                        | <u>1986</u>    | <u>1985</u>    | <u>1984</u>    |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement et l'épuisement comptables..... | 35,2 \$        | 10,7 \$        | 3,0 \$         |
| Avantages fiscaux acquis .....                                                         | 5,5            | 5,6            | 5,0            |
| Autres .....                                                                           | 0,4            | 2,5            | 3,4            |
|                                                                                        | <u>41,1 \$</u> | <u>18,8 \$</u> | <u>11,4 \$</u> |

La provision pour impôts sur le revenu est supérieure aux montants que l'on obtient en appliquant le taux d'imposition légal au Canada au bénéfice avant impôts sur le revenu et la quote-part du bénéfice de HWR. Les écarts s'établissent ainsi:

|                                                                                                      | <u>1986</u>     | <u>1985</u>     | <u>1984</u>     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Taux d'imposition fédéral canadien .....                                                             | 46,0 %          | 46,0 %          | 46,0 %          |
| Provision estimative pour impôts sur le revenu .....                                                 | 102,3 \$        | 96,3 \$         | 96,1 \$         |
| Impôts sur le revenu après abattement — provinces et États .....                                     | 9,1             | 7,3             | 8,4             |
| Retenue fiscale aux États-Unis découlant du versement de dividendes par une filiale américaine ..... | 7,0             | 8,0             | 7,5             |
| Autres .....                                                                                         | (6,5)           | (5,8)           | (7,7)           |
| Total des charges fiscales .....                                                                     | <u>111,9 \$</u> | <u>105,8 \$</u> | <u>104,3 \$</u> |
| Taux d'imposition moyen.....                                                                         | <u>50,3 %</u>   | <u>50,5 %</u>   | <u>49,9 %</u>   |

#### 14. Régimes de retraite

La société a établi des régimes de retraite en faveur de la quasi-totalité de son personnel, lesquels nécessitent dans certains cas les cotisations des participants. Au 31 décembre 1985, date de la dernière expertise actuarielle, l'excédent actuariel au titre des services passés s'élevait à 5,1 millions de dollars. Pour les exercices terminés les 31 décembre 1986, 1985 et 1984, les charges de retraite se sont chiffrées respectivement à 1,6 million de dollars, 3,6 millions de dollars et 3,3 millions de dollars. De ces sommes, 0,8 million de dollars représentent les coûts relatifs aux services passés pour 1984 et 1985.

Selon les actuaires-conseils, les rentes de retraite cumulées et l'actif net des régimes au 31 décembre se répartissent ainsi:

|                                                                       | <u>1985</u>    | <u>1984</u>    |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Valeur actuarielle actualisée des rentes de retraite cumulées—        |                |                |
| Acquises .....                                                        | 62,4 \$        | 53,1 \$        |
| Non acquises .....                                                    | 1,9            | 1,3            |
|                                                                       | <u>64,3 \$</u> | <u>54,4 \$</u> |
| Valeur marchande de l'actif net disponible pour les prestations ..... | <u>92,6 \$</u> | <u>71,3 \$</u> |

L'information ci-dessus au 31 décembre 1985 ne comprend pas les régimes de retraite de Home. À cette date, ceux-ci connaissaient un surplus net de 8,4 millions de dollars, la valeur actualisée des rentes de retraite cumulées s'élevait à 46,4 millions de dollars et la valeur marchande de l'actif net disponible pour les prestations se chiffrait à 53,9 millions de dollars.

#### 15. Opérations entre apparentés

Au 31 décembre 1986, Compagnie Pétrolière Impériale Limitée détenait environ 21,7 % (1985 et 1984: 21,8 %) des actions ordinaires en circulation d'Interprovincial. Au cours des exercices terminés les 31 décembre 1986, 1985 et 1984, les expéditions qu'a effectuées Compagnie Pétrolière Impériale Limitée par le réseau de pipelines, conformément aux dispositions tarifaires régissant le transport par pipeline, représentaient



respectivement environ 24 %, 19 % et 13 % des revenus de transport consolidés. À la clôture des exercices 1986, 1985 et 1984, les revenus à recevoir de Compagnie Pétrolière Impériale Limitée, au titre du transport, s'élevaient respectivement à 12,2 millions de dollars, 5,2 millions de dollars et 2,2 millions de dollars.

Par suite de l'acquisition de HWR par Gulf Canada Corporation en 1986, Gulf a acquis la participation de HWR de 34,4 % dans les actions ordinaires d'Interprovincial. Au 31 décembre 1986, cette nouvelle participation porte à 40,9 % la part de Gulf dans les actions ordinaires d'Interprovincial, qui s'établissait auparavant à 6,5 %. Au cours de 1986, les expéditions qu'a effectuées Gulf par le réseau de pipelines, conformément aux dispositions tarifaires régissant le transport par pipeline, représentaient environ 2 % des revenus de transport consolidés. Au 31 décembre 1986, les créances sur Gulf, y compris des créances de 0,7 million de dollars au titre du transport, s'élevaient à 3,7 millions de dollars.

Une filiale de la société a vendu à la caisse de retraite Master Trust de Hiram Walker Resources Ltd. son intérêt économique direct dans certains biens miniers. Cet intérêt économique direct sera rendu à la filiale lorsque la caisse de retraite aura recouvré son placement plus le rendement prévu au contrat.

## 16. Information sectorielle

|                                                   | 1986       | 1985       | 1984       |
|---------------------------------------------------|------------|------------|------------|
| Secteur d'activité                                |            |            |            |
| Résultats                                         |            |            |            |
| Oléoducs                                          |            |            |            |
| Produits d'exploitation .....                     | 541,6 \$   | 509,4 \$   | 444,4 \$   |
| Moins: Électricité .....                          | 116,1      | 112,8      | 100,7      |
| Exploitation et administration .....              | 106,5      | 105,3      | 93,0       |
| Amortissement et épuisement .....                 | 65,4       | 58,6       | 45,9       |
| Bénéfice d'exploitation .....                     | 253,6      | 232,7      | 204,8      |
| Ressources naturelles                             |            |            |            |
| Produits d'exploitation .....                     | 20,2       |            |            |
| Moins: Exploitation et administration .....       | 7,1        |            |            |
| Amortissement et épuisement .....                 | 7,7        |            |            |
| Bénéfice d'exploitation .....                     | 5,4        |            |            |
| Bénéfice d'exploitation total .....               | 259,0      | 232,7      | 204,8      |
| Participation et autres produits financiers ..... | 46,3       | 66,1       | 65,4       |
|                                                   | 305,3      | 298,8      | 270,2      |
| Moins: Intérêts .....                             | 62,6       | 54,2       | 36,3       |
| Impôts et taxes .....                             | 111,9      | 105,8      | 104,3      |
| Bénéfice de l'exercice .....                      | 130,8 \$   | 138,8 \$   | 129,6 \$   |
| Actif sectoriel                                   |            |            |            |
| Oléoducs .....                                    | 1 391,1 \$ | 1 170,9 \$ | 1 032,6 \$ |
| Ressources naturelles .....                       | 1 424,7    |            |            |
| Autres .....                                      | 120,2      | 571,3      | 524,8      |
|                                                   | 2 936,0 \$ | 1 742,2 \$ | 1 557,4 \$ |
| Nouvelles immobilisations                         |            |            |            |
| Oléoducs .....                                    | 272,4 \$   | 169,8 \$   | 185,6 \$   |
| Ressources naturelles .....                       | 12,3       |            |            |
|                                                   | 284,7 \$   | 169,8 \$   | 185,6 \$   |



|                         | <u>1986</u>       | <u>1985</u>       | <u>1984</u>       |
|-------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Secteurs géographiques  |                   |                   |                   |
| Produits d'exploitation |                   |                   |                   |
| Canada .....            | 291,1 \$          | 231,6 \$          | 183,6 \$          |
| États-Unis .....        | 270,2             | 277,8             | 260,8             |
| Autres .....            | 0,5               |                   |                   |
|                         | <u>561,8 \$</u>   | <u>509,4 \$</u>   | <u>444,4 \$</u>   |
| Bénéfice                |                   |                   |                   |
| Canada .....            | 66,4 \$           | 71,0 \$           | 61,6 \$           |
| États-Unis .....        | 65,0              | 67,8              | 68,0              |
| Autres .....            | (0,6)             |                   |                   |
|                         | <u>130,8 \$</u>   | <u>138,8 \$</u>   | <u>129,6 \$</u>   |
| Actif sectoriel         |                   |                   |                   |
| Canada .....            | 2 506,3 \$        | 1 345,0 \$        | 1 180,5 \$        |
| États-Unis .....        | 409,0             | 397,2             | 376,9             |
| Autres .....            | 20,7              |                   |                   |
|                         | <u>2 936,0 \$</u> | <u>1 742,2 \$</u> | <u>1 557,4 \$</u> |

## 17. Engagements

La société a conclu une entente pour insuffisance de caisse à l'égard de Frontier Pipeline Company, selon laquelle elle s'est engagée, jusqu'à concurrence de sa participation, à assumer les obligations financières de cette société en commandite.

Une filiale de la société est engagée dans la mise en valeur de deux importants projets de récupération tertiaire. La direction estime que, selon la réglementation et les prix en vigueur au 31 décembre 1986, le coût net de l'équipement qui sera utilisé dans le cadre de ces projets se chiffrera à 60 millions de dollars.

## 18. Principes comptables des États-Unis

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Ces principes diffèrent à certains égards des principes américains. Ainsi, selon les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis (PCGR américains), l'échange de la participation de la société dans les actions de HWR pour les actions de Home aurait été traité comme deux opérations comptables distinctes, et la société aurait dû constater un gain à la cession de sa participation dans HWR ainsi qu'une augmentation correspondante de sa participation dans Home. Toutefois, en vertu des PCGR américains, elle serait également assujettie aux règles comptables de la Securities and Exchange Commission ("SEC") régissant la comptabilisation au coût entier de ses activités de production pétrolière et gazière. Ces règles exigeraient une réduction de 87 millions de dollars de la valeur comptable des propriétés pétrolières et gazières de Home afin de respecter le critère de la limite maximale fixé par la SEC. Cette réduction comprimerait le gain sur la cession de la participation dans HWR et n'aurait pas une incidence importante sur le bénéfice consolidé.



## ACTIVITÉS D'EXPLORATION ET DE PRODUCTION PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES

(non vérifié)

L'information supplémentaire non vérifiée ci-dessous portant sur le pétrole et le gaz est présentée conformément au Statement of Financial Accounting Standards No. 69 des États-Unis, intitulé "Disclosures about Oil and Gas Producing Activities". Comme la société n'était pas engagée dans l'exploration et la production pétrolière et gazière avant l'acquisition de Home (voir la note 2), l'information ci-dessous est présentée au 31 décembre 1986 uniquement.

L'exploration et la production pétrolière et gazière sont effectuées principalement au Canada et, à un degré moindre, dans d'autres régions à l'étranger.

### a) Coûts capitalisés

|                     | 31 décembre 1986  |                                     |                   |
|---------------------|-------------------|-------------------------------------|-------------------|
|                     | Charges           | Amortissement et épuisement cumulés | Montant net       |
| Coûts capitalisés   |                   |                                     |                   |
| Canada .....        | 1 248,0 \$        | 6,5 \$                              | 1 241,5 \$        |
| International ..... | 10,6              | 1,2                                 | 9,4               |
|                     | <u>1 258,6 \$</u> | <u>7,7 \$</u>                       | <u>1 250,9 \$</u> |

### b) Réserves prouvées de pétrole et de gaz

Les réserves prouvées nettes de pétrole et de gaz représentent les quantités estimatives de pétrole brut (y compris les liquides extraits du gaz naturel) et de gaz naturel que les données géologiques et techniques démontrent, avec un degré raisonnable de certitude, comme économiquement récupérables, à même des roches réservoirs connues, à l'aide des techniques existantes et dans les conditions économiques en vigueur. Les réserves prouvées de la société sont situées au Canada, en Australie et en Indonésie, et sont évaluées par les ingénieurs de la société.

Le calcul des réserves prouvées nettes s'effectue en fonction de la part des réserves prouvées attribuée à la société après la déduction des redevances, qui sont calculées conformément aux règlements régissant les redevances en vigueur à la date d'évaluation. Les taux de redevances des gouvernements fédéral et provinciaux varient selon le prix, le volume de production et le moment où la production initiale a débuté.

Le montant net des réserves prouvées et mises en valeur de pétrole et de gaz représente des réserves que l'on peut espérer récupérer dans les puits existants et à l'aide des méthodes d'exploitation et du matériel actuels.

|                                            | 31 décembre 1986 |            |              |          |               |            |
|--------------------------------------------|------------------|------------|--------------|----------|---------------|------------|
|                                            | Au Canada        |            | À l'étranger |          | Total         |            |
|                                            | Pétrole(1)       | Gaz(2)     | Pétrole(1)   | Gaz(2)   | Pétrole(1)    | Gaz(2)     |
| Réserves prouvées .....                    | <u>86 430</u>    | <u>780</u> | <u>704</u>   | <u>—</u> | <u>87 134</u> | <u>780</u> |
| Réserves prouvées et mises en valeur ..... | <u>80 905</u>    | <u>742</u> | <u>704</u>   | <u>—</u> | <u>81 609</u> | <u>742</u> |

(1) En milliers de barils

(2) En milliards de pieds cubes

### c) Mesure normalisée du flux monétaire futur actualisé net

La mesure normalisée du flux monétaire futur est calculée en appliquant les prix à la clôture aux quantités de réserves prouvées de pétrole et de gaz à la clôture et en déduisant les coûts de mise en valeur, les coûts de production et les impôts sur le revenu futurs (déduction faite du crédit d'impôt sur les redevances de l'Alberta). Les coûts futurs au titre de la mise en valeur et de la production sont calculés en fonction des coûts à la clôture et en supposant que les conditions économiques et les techniques sont inchangées. Les impôts sur le revenu futurs sont évalués en appliquant les taux d'imposition légaux appropriés à la clôture au flux monétaire futur net avant impôts, déduction faite des provisions pour



l'assiette fiscale des propriétés pétrolières et gazières. Le flux monétaire futur est actualisé à un taux annuel de 10 %.

La société tient à préciser que la mesure normalisée du flux monétaire futur actualisé net provenant des réserves prouvées de pétrole et de gaz n'est pas une indication de la juste valeur marchande de ses gisements pétrolifères et gazéifères. En effet, la mesure normalisée ne tient pas compte de la juste valeur marchande des propriétés exploratoires et des réserves probables ou possibles de pétrole et de gaz, ni des variations prévues des prix du pétrole brut et du gaz naturel; elle ne comprend pas non plus les coûts de mise en valeur et de production et les modifications possibles apportées aux règlements régissant la fiscalité et les redevances. Il est également possible que le taux d'actualisation prescrit de 10 % ne reflète pas de façon appropriée les taux d'intérêt futurs.

|                                                        | <u>31 décembre 1986</u> |
|--------------------------------------------------------|-------------------------|
| Encaissements futurs                                   |                         |
| Au Canada.....                                         | 3 467,8 \$              |
| À l'étranger .....                                     | 16,3                    |
|                                                        | <u>3 484,1</u>          |
| Coûts de production et de mise en valeur futurs        |                         |
| Au Canada.....                                         | 1 110,2                 |
| À l'étranger .....                                     | 6,8                     |
|                                                        | <u>1 117,0</u>          |
| Flux monétaire futur avant impôts                      |                         |
| Au Canada.....                                         | 2 357,6                 |
| À l'étranger .....                                     | 9,5                     |
|                                                        | <u>2 367,1</u>          |
| Impôts sur le revenu futurs                            |                         |
| Au Canada.....                                         | 783,9                   |
| À l'étranger .....                                     | 2,4                     |
|                                                        | <u>786,3</u>            |
| Flux monétaire futur net                               |                         |
| Au Canada.....                                         | 1 573,7                 |
| À l'étranger .....                                     | 7,1                     |
|                                                        | <u>1 580,8</u>          |
| Actualisation annuelle de 10 % du flux monétaire futur |                         |
| Au Canada.....                                         | 743,3                   |
| À l'étranger .....                                     | 1,0                     |
|                                                        | <u>744,3</u>            |
| Valeur actualisée du flux monétaire futur              |                         |
| Au Canada.....                                         | 830,4                   |
| À l'étranger .....                                     | 6,1                     |
|                                                        | <u>836,5 \$</u>         |



## **HIRAM WALKER-GOODERHAM & WORTS LIMITED**

États financiers consolidés (non vérifiés)

28 février 1987

Les états financiers consolidés ci-joints reflètent l'incidence de l'acquisition, par Allied-Lyons, de HW-GW le 9 décembre 1986 et la réacquisition, le 10 décembre 1986, par Gulf d'une participation de 49 % dans HG-GW. L'acquisition s'est effectuée à un montant supérieur aux montants établis au coût d'origine de HW-GW. La répartition ultérieure de l'excédent sur l'actif et le passif de HG-GW et l'amortissement de cet excédent sont reflétés dans ces états financiers. En outre, HW-GW a restructuré son capital avec une émission de nouvelles dettes à long terme et d'actions privilégiées. Les intérêts débiteurs correspondants sont également reflétés dans ces états financiers.

Par suite des opérations ci-dessus, les états financiers consolidés ci-joints au 28 février 1987 et pour la période terminée à cette date ne sont pas comparables aux états financiers consolidés de HW-GW au 31 août 1986 et pour les trois exercices terminés à cette date, qui figurent ailleurs dans le présent document et qui sont établis selon les coûts d'origine de HW-GW.



## **RAPPORT DU CHEF DE LA DIRECTION DES FINANCES**

Le soussigné, chef de la direction des finances de Hiram Walker-Gooderham & Worts Limited, déclare que les états des résultats et bénéfices non répartis consolidés et de l'évolution de la situation financière consolidée pour la période de trois mois arrêtée au 28 février 1987 ainsi que le bilan consolidé au 28 février 1987, qui suivent le présent rapport, ont été dressés par la direction et n'ont pas été vérifiés, et qu'ils ont été dressés conformément à la Partie V des règlements de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes.

Windsor (Ontario)  
Le 21 mai 1987

(signé) J. P. FERGUSON  
Premier vice-président, trésorier  
et chef des finances  
Hiram Walker-Gooderham & Worts Limited



# HIRAM WALKER-GOODERHAM & WORTS LIMITED

(société constituée au Canada)

## BILAN CONSOLIDÉ

28 février 1987

(en millions)

(non vérifié)

### Actif

#### Actif à court terme:

|                                                |          |
|------------------------------------------------|----------|
| Encaisse et placements à court terme .....     | 43 \$    |
| Débiteurs .....                                | 290      |
| Stocks .....                                   | 1 050    |
| Charges payées d'avance .....                  | 16       |
| Créance nette sur des sociétés affiliées ..... | 11       |
|                                                | <hr/>    |
|                                                | 1 410    |
| Investissements .....                          | 350      |
| Biens-fonds, usines et matériel .....          | 752      |
| Autres éléments d'actif .....                  | 927      |
|                                                | <hr/>    |
|                                                | 3 439 \$ |

### Passif et avoir des actionnaires

#### Passif à court terme:

|                                                        |          |
|--------------------------------------------------------|----------|
| Emprunts et billets à payer .....                      | 36 \$    |
| Créditeurs et charges à payer .....                    | 206      |
| Impôts sur le revenu et taxes à payer .....            | 61       |
| Tranche à moins d'un an de la dette à long terme ..... | 19       |
|                                                        | <hr/>    |
|                                                        | 322      |
| Revenus pétroliers et gaziers reportés .....           | 6        |
| Dette à long terme .....                               | 1 145    |
| Avances à long terme de sociétés affiliées .....       | 150      |
| Impôts sur le revenu reportés .....                    | 69       |
| Part des actionnaires minoritaires .....               | 49       |
| Avoir des actionnaires:                                |          |
| Actions ordinaires .....                               | 920      |
| Actions privilégiées .....                             | 611      |
| Surplus d'apport .....                                 | 102      |
| Bénéfices non répartis .....                           | 33       |
| Redressements de change cumulatifs .....               | 32       |
|                                                        | <hr/>    |
|                                                        | 1 698    |
|                                                        | <hr/>    |
|                                                        | 3 439 \$ |



# HIRAM WALKER-GOODERHAM & WORTS LIMITED

## RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS

Période de trois mois arrêté au 28 février 1987

(en millions)

(non vérifié)

|                                                                     |              |
|---------------------------------------------------------------------|--------------|
| Produits d'exploitation:                                            |              |
| Spiritueux .....                                                    | 386 \$       |
| Ressources naturelles .....                                         | 16           |
|                                                                     | <u>402</u>   |
| Charges d'exploitation:                                             |              |
| Coûts des produits vendus                                           |              |
| Spiritueux .....                                                    | 217          |
| Ressources naturelles .....                                         | 1            |
| Frais de vente et frais généraux .....                              | 118          |
| Épuisement et amortissement .....                                   | 17           |
| Amortissement de l'achalandage .....                                | 6            |
|                                                                     | <u>359</u>   |
| Bénéfice d'exploitation .....                                       | 43           |
| Autres produits .....                                               | 19           |
| Frais financiers, net .....                                         | (27)         |
|                                                                     | <u>(8)</u>   |
| Bénéfice avant impôts sur le revenu et postes ci-dessous .....      | 35           |
| Impôts sur le revenu:                                               |              |
| À court terme .....                                                 | 8            |
| Reportés .....                                                      | (7)          |
|                                                                     | <u>1</u>     |
| Bénéfice avant poste ci-dessous .....                               | 34           |
| Part des actionnaires minoritaires .....                            | 1            |
| Bénéfice et bénéfices non répartis à la clôture de la période ..... | <u>33 \$</u> |

### NOTES:

- 1) Les états financiers consolidés reflètent tous les redressements (composés uniquement des régularisations habituelles récurrentes) nécessaires à une présentation fidèle de la situation financière de Hiram Walker-Gooderham & Worts Limited au 28 février 1987 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour la période de trois mois arrêtée au 28 février 1987.
- 2) Les résultats d'exploitation et les mouvements de trésorerie pour la période de trois mois arrêtée au 28 février 1987 ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats pour un exercice entier.



# HIRAM WALKER-GOODERHAM & WORTS LIMITED

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Période de trois mois arrêtée au 28 février 1987

(en millions)

(non vérifié)

### Provenance de l'encaisse:

|                                                                                |            |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Exploitation —                                                                 |            |
| Bénéfice .....                                                                 | 33 \$      |
| Charges (crédits) sans incidence sur l'encaisse                                |            |
| Épuisement et amortissement .....                                              | 17         |
| Impôts sur le revenu reportés .....                                            | (7)        |
| Part des actionnaires minoritaires .....                                       | 1          |
| Amortissement de l'achalandage .....                                           | 6          |
| Variation d'autres éléments du fonds de roulement .....                        | 28         |
|                                                                                | <u>78</u>  |
| Produit de la cession d'immobilisations et d'investissements .....             | 3          |
| Émission de dette à long terme .....                                           | 38         |
| Variation nette des montants dus à (créances sur) des sociétés affiliées ..... | 139        |
|                                                                                | <u>258</u> |

### Utilisation de l'encaisse:

|                                                                     |               |
|---------------------------------------------------------------------|---------------|
| Biens-fonds, usines et matériel .....                               | 18            |
| Remboursement de la dette à long terme (à un tiers) .....           | 115           |
| Autres éléments .....                                               | 19            |
|                                                                     | <u>152</u>    |
|                                                                     | <u>106</u>    |
| Variation des redressements de change cumulatifs .....              | 8             |
| Augmentation de l'encaisse .....                                    | 114           |
| Encaisse à l'ouverture de la période .....                          | (126)         |
| Encaisse à la clôture de la période .....                           | <u>(12)\$</u> |
| Composition:                                                        |               |
| Encaisse et placements à court terme .....                          | 43 \$         |
| Emprunts et billets à payer .....                                   | (36)          |
| Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (à un tiers) ..... | (19)          |
|                                                                     | <u>(12)\$</u> |



## **HIRAM WALKER-GOODERHAM & WORTS LIMITED**

### **États financiers consolidés**

Les états financiers consolidés qui suivent sont dressés selon les données au coût d'origine de HW-GW. En raison du changement du type de coût pour la comptabilisation de l'actif net de HW-GW et de la restructuration de son capital, opérations qui résultent toutes deux de l'opération conclue entre Allied-Lyon/Gulf décrite à la rubrique "Renseignements sur GW Limited — HW-GW — Contexte de la participation dans HW-GW", ces états financiers ne sont pas comparables aux états financiers consolidés de HW-GW au 28 février 1987 et pour la période terminée à cette date, qui figurent ailleurs dans le présent document.

En outre, on ne doit pas considérer que ces états financiers fournissent des renseignements pertinents qui peuvent servir de base à l'évaluation des perspectives futures de HW-GW. Se reporter à la rubrique "Renseignements concernant GW Limited — HW-GW — Renseignements financiers choisis".



## **RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Aux administrateurs de

**HIRAM WALKER-GOODERHAM & WORTS LIMITED**

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Hiram Walker-Gooderham & Worts Limited aux 31 août 1986 et 1985 ainsi que les états des résultats et bénéfices non répartis consolidés et de l'évolution de la situation financière consolidée des trois exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 août 1986. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société aux 31 août 1986 et 1985 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour les trois exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 août 1986 selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière pour toute la période.

(signé) PRICE WATERHOUSE

Comptables agréés

Windsor (Canada)

Le 26 novembre 1986

**HIRAM WALKER-GOODERHAM & WORTS LIMITED**  
(société constituée au Canada)

**BILAN CONSOLIDÉ**

|                                                        | 31 août         |                 |
|--------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
|                                                        | 1986            | 1985            |
|                                                        | (en millions)   |                 |
| <b>Actif</b>                                           |                 |                 |
| Actif à court terme:                                   |                 |                 |
| Encaisse et placements à court terme .....             | 602 \$          | 214 \$          |
| Débiteurs .....                                        | 274             | 318             |
| Stocks (note 2) .....                                  | 864             | 759             |
| Charges payées d'avance .....                          | 19              | 24              |
| Créance nette sur la société mère (note 3) .....       | 26              |                 |
|                                                        | <u>1 785</u>    | <u>1 315</u>    |
| Avance à long terme à la société mère (note 3) .....   |                 | 95              |
| Investissements (note 4) .....                         | 103             | 98              |
| Biens-fonds, usines et matériel (note 5) .....         | 579             | 876             |
| Autres éléments d'actif .....                          | 35              | 34              |
|                                                        | <u>2 502 \$</u> | <u>2 418 \$</u> |
| <b>Passif et avoir des actionnaires</b>                |                 |                 |
| Passif à court terme:                                  |                 |                 |
| Emprunts et billets à payer .....                      | 604 \$          | 85 \$           |
| Créditeurs et charges à payer .....                    | 196             | 187             |
| Impôts sur le revenu et taxes à payer .....            | 81              | 102             |
| Tranche à moins d'un an de la dette à long terme ..... | 63              | 137             |
| Montant net dû à la société mère .....                 |                 | 74              |
|                                                        | <u>944</u>      | <u>585</u>      |
| Revenus pétroliers et gaziers reportés .....           | 6               |                 |
| Dette à long terme (note 6) .....                      | 227             | 292             |
| Gain de change reporté .....                           | 2               | 5               |
| Avance à long terme de la société mère (note 3) .....  |                 | 40              |
| Impôts sur le revenu reportés (note 7) .....           | 87              | 85              |
| Part des actionnaires minoritaires .....               | 48              | 44              |
| Actions privilégiées d'une filiale .....               | 190             | 190             |
| Avoir des actionnaires:                                |                 |                 |
| Actions ordinaires sans valeur nominale                |                 |                 |
| Émises et en circulation — 53 367 569 actions .....    | 265             | 265             |
| Redressements de change cumulatifs .....               | (28)            | (62)            |
| Bénéfices non répartis .....                           | 761             | 974             |
|                                                        | <u>998</u>      | <u>1 177</u>    |
|                                                        | <u>2 502 \$</u> | <u>2 418 \$</u> |

Approuvé par le Conseil:

(signé) M. A. COHEN,  
administrateur

(signé) L. G. DODD,  
administrateur



# HIRAM WALKER-GOODERHAM & WORTS LIMITED

## RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS

|                                                                             | Exercice terminé le 31 août |                |                |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|----------------|----------------|
|                                                                             | 1986                        | 1985           | 1984           |
|                                                                             | (en millions)               |                |                |
| Produits d'exploitation:                                                    |                             |                |                |
| Spiritueux .....                                                            | 1 582 \$                    | 1 516 \$       | 1 448 \$       |
| Ressources naturelles .....                                                 | 74                          | 123            | 119            |
|                                                                             | <u>1 656</u>                | <u>1 639</u>   | <u>1 567</u>   |
| Charges d'exploitation:                                                     |                             |                |                |
| Coût des produits vendus                                                    |                             |                |                |
| Spiritueux .....                                                            | 883                         | 809            | 778            |
| Ressources naturelles .....                                                 | 27                          | 29             | 35             |
| Frais de vente et frais généraux .....                                      | 462                         | 414            | 400            |
| Épuisement et amortissement .....                                           | 85                          | 101            | 123            |
|                                                                             | <u>1 457</u>                | <u>1 353</u>   | <u>1 336</u>   |
| Bénéfice d'exploitation .....                                               | 199                         | 286            | 231            |
| Autres produits .....                                                       | 18                          | 9              | 17             |
| Frais financiers, net (note 8) .....                                        | (20)                        | (42)           | (82)           |
|                                                                             | <u>(2)</u>                  | <u>(33)</u>    | <u>(65)</u>    |
| Bénéfice avant impôts sur le revenu et postes ci-dessous .....              | 197                         | 253            | 166            |
| Impôts sur le revenu (note 7):                                              |                             |                |                |
| À court terme .....                                                         | 46                          | 98             | 58             |
| Reportés .....                                                              | (5)                         | (5)            | 7              |
|                                                                             | <u>41</u>                   | <u>93</u>      | <u>65</u>      |
| Bénéfice avant poste ci-dessous .....                                       | 156                         | 160            | 101            |
| Part des actionnaires minoritaires .....                                    | 6                           | 5              | 5              |
| Bénéfice avant postes extraordinaires .....                                 | 150                         | 155            | 96             |
| Provision pour perte de valeur — Biens miniers aux États-Unis (note 5) ..   | (312)                       |                |                |
| Avantage découlant de pertes fiscales d'exercices antérieurs (note 7) ..... |                             | 37             | 16             |
| Bénéfice (perte) .....                                                      | <u>(162)</u>                | <u>192</u>     | <u>112</u>     |
| Bénéfices non répartis:                                                     |                             |                |                |
| Solde à l'ouverture de l'exercice .....                                     | 974                         | 853            | 809            |
|                                                                             | 812                         | 1 045          | 921            |
| Dividendes .....                                                            | 51                          | 71             | 68             |
| Solde à la clôture de l'exercice .....                                      | <u>761 \$</u>               | <u>974 \$</u>  | <u>853 \$</u>  |
| Bénéfice par action avant postes extraordinaires .....                      | 2,81 \$                     | 2,90 \$        | 1,80 \$        |
| Bénéfice (perte) par action .....                                           | <u>(3,04) \$</u>            | <u>3,60 \$</u> | <u>2,10 \$</u> |

# HIRAM WALKER-GOODERHAM & WORTS LIMITED

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

|                                                                      | Exercice terminé le 31 août |        |        |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------|--------|
|                                                                      | 1986                        | 1985   | 1984   |
|                                                                      | (en millions)               |        |        |
| Provenance de l'encaisse:                                            |                             |        |        |
| Exploitation —                                                       |                             |        |        |
| Bénéfice avant postes extraordinaires .....                          | 150 \$                      | 155 \$ | 96 \$  |
| Charges (crédits) sans incidence sur l'encaisse                      |                             |        |        |
| Épuisement et amortissement .....                                    | 85                          | 101    | 123    |
| Impôts sur le revenu reportés .....                                  | (5)                         | (5)    | 7      |
| Part des actionnaires minoritaires .....                             | 6                           | 5      | 5      |
| Redressements de change cumulatifs .....                             | (32)                        | (2)    |        |
| Autres .....                                                         | (3)                         | 4      | 3      |
| Avantage découlant de pertes fiscales d'exercices antérieurs .....   |                             | 37     | 16     |
| Variation d'autres éléments du fonds de roulement .....              | (68)                        | (51)   | 37     |
|                                                                      | 133                         | 244    | 287    |
| Produit de la cession d'immobilisations et d'investissements .....   | 16                          | 5      | 22     |
| Produit d'investissements affecté au remboursement de la dette ..... |                             | 119    | 68     |
| Émission de dette à long terme .....                                 | 3                           | 12     | 3      |
| Autres éléments .....                                                | 11                          |        |        |
|                                                                      | 163                         | 380    | 380    |
| Utilisation de l'encaisse:                                           |                             |        |        |
| Variation nette des montants dus à la société mère (note 3) .....    | 45                          | 112    | 33     |
| Biens-fonds, usines et matériel .....                                | 87                          | 96     | 72     |
| Investissements et autres éléments d'actif .....                     | 9                           | 5      | 21     |
| Remboursement de la dette à long terme (à un tiers) .....            | 83                          | 138    | 252    |
| Dividendes .....                                                     | 51                          | 71     | 68     |
| Autres éléments .....                                                | 3                           | 2      | 3      |
|                                                                      | 278                         | 424    | 449    |
|                                                                      | (115)                       | (44)   | (69)   |
| Variation des redressements de change cumulatifs .....               | 58                          | 47     | (4)    |
| Augmentation (diminution) de l'encaisse .....                        | (57)                        | 3      | (73)   |
| Encaisse à l'ouverture de l'exercice .....                           | (8)                         | (11)   | 40     |
| Encaisse à la clôture de l'exercice .....                            | (65)\$                      | (8)\$  | (33)\$ |
| Composition:                                                         |                             |        |        |
| Encaisse et placements à court terme .....                           | 602 \$                      | 214 \$ | 123 \$ |
| Emprunts et billets à payer .....                                    | (604)                       | (85)   | (70)   |
| Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (à un tiers) .....  | (63)                        | (137)  | (86)   |
|                                                                      | (65)\$                      | (8)\$  | (33)\$ |



# HIRAM WALKER-GOODERHAM & WORTS LIMITED

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 août 1986

(Les chiffres des tableaux sont exprimés en millions de dollars)

### 1. Résumé des principales conventions comptables

Les conventions comptables de la Société, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada, sont résumées ci-dessous:

#### *Principes de consolidation*

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société et de toutes ses filiales.

La quasi-totalité des activités de la Société dans le secteur des ressources naturelles sont exercées par le biais d'entreprises en participation. Il a été tenu compte dans les états financiers de la quote-part de la Société dans ces entreprises. Les participations dans les sociétés sur lesquelles la Société exerce une influence importante sont comptabilisées à leur valeur de consolidation. Les autres participations sont inscrites au coût.

#### *Stocks*

Les stocks sont inscrits à des valeurs ne dépassant pas le coût de fabrication ou d'achat. Ils comprennent des quantités importantes de whiskies et de cognacs entreposées pour de nombreuses années, mais qui sont classées dans l'actif à court terme suivant l'usage dans l'industrie de la distillerie.

#### *Biens-fonds, usines et matériel*

Les biens-fonds, usines et matériel sont comptabilisés au coût, lequel comprend les intérêts capitalisés au titre des coûts d'acquisition et d'évaluation des propriétés non prouvées importantes et des grands chantiers d'aménagement pendant la période d'exploration et de mise en valeur, ainsi qu'au titre des coûts engagés pendant la construction d'immobilisations importantes.

Pour les activités pétrolières et gazières, la Société applique la méthode de la capitalisation du coût entier, selon laquelle tous les coûts d'exploration et de mise en valeur sont capitalisés. Les coûts ainsi capitalisés comprennent les coûts d'acquisition des terrains, les coûts d'exploration géologique et géophysique, les loyers et charges assimilées se rapportant aux propriétés non productrices, les coûts des forages des puits, productifs ou non, et les frais généraux directs. Ils s'accumulent habituellement jusqu'à concurrence des produits nets futurs que l'on estime tirer de la production des gisements prouvés d'après les prix et les coûts actuels et de la juste valeur marchande estimative des propriétés non prouvées.

Les coûts d'exploration et de mise en valeur capitalisés font l'objet d'une provision pour épuisement constituée suivant la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement, d'après une estimation des réserves prouvées faite par les ingénieurs pétroliers de la Société. Les quantités de gaz naturel en réserve et produites sont converties en barils de pétrole brut d'après la teneur énergétique. Les coûts d'acquisition et d'évaluation des propriétés importantes non prouvées et les coûts des grands travaux de mise en valeur sont exclus de la provision pour épuisement jusqu'au moment où de nouvelles réserves sont prouvées, les travaux sont achevés ou la propriété a subi une perte de valeur.

Le matériel de production du secteur pétrolier est amorti selon la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement. Les autres éléments d'actif sont amortis suivant la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative.

Les gains ou les pertes résultant de la vente ou de la réforme de biens immobilisés sont portés aux résultats.

#### *Conversion des monnaies étrangères*

Les comptes des filiales étrangères sont convertis en dollars canadiens comme suit. Les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours du change à la date de clôture de l'exercice, les redressements de conversion étant portés à l'avoir des actionnaires. Les produits et les charges sont convertis aux cours du change moyens de l'exercice.



Les opérations conclues dans une monnaie autre que celle du pays sont converties dans la monnaie du pays de la manière suivante. Chaque élément d'actif ou de passif, chaque produit ou charge est converti à la date de l'opération aux cours du change en vigueur. Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis à la date de clôture de l'exercice, aux cours du change en vigueur. Les gains et les pertes de change sont portés aux résultats de l'exercice; toutefois, les gains et les pertes non matérialisés sur les éléments monétaires dont la durée de vie prédéterminée ou prévisible s'étend au-delà de la fin de l'exercice subséquent sont amortis sur la durée de vie restante de l'élément d'actif et de passif.

#### *Régimes de retraite*

La Société maintient divers régimes de retraite qui couvrent presque tous ses salariés. Ces régimes, dont certains appellent des cotisations de la part des salariés participants, prévoient le versement d'une rente au moment de l'âge normal de la retraite. Les charges de retraite non amorties au titre des services passés se sont établies à 5 millions de dollars; elles sont provisionnées et portées aux résultats sur des périodes allant de 15 à 30 ans.

## 2. Stocks

|                                                      | 31 août       |               |
|------------------------------------------------------|---------------|---------------|
|                                                      | 1986          | 1985          |
| Produits finis .....                                 | 131 \$        | 124 \$        |
| Whiskies et cognacs en cours de vieillissement ..... | 653           | 561           |
| Matières premières et fournitures .....              | 80            | 74            |
|                                                      | <u>864 \$</u> | <u>759 \$</u> |

## 3. Créance nette sur la société mère

Ce montant représente une avance à la société mère de 103 millions de dollars (1985 — 95 millions de dollars (50 millions de livres sterling) inclus dans la dette à long terme), portant intérêt à 12 % et remboursable en août 1987, après déduction d'une avance de 40 millions de dollars reçue de la société mère (incluse dans la dette à long terme en 1985), portant intérêt à 16,5 % et remboursable en décembre 1986, ainsi que d'une somme de 37 millions de dollars d'avances d'exploitation à court terme nettes.

Les intérêts afférents à ces avances à la société mère et de la société mère se sont établis à 3 millions de dollars, net (1985 — 13 millions de dollars, net).

## 4. Investissements

|                                                                  | 31 août       |              |
|------------------------------------------------------------------|---------------|--------------|
|                                                                  | 1986          | 1985         |
| Participations comptabilisées à la valeur de consolidation ..... | 24 \$         | 15 \$        |
| Autres placements — au coût .....                                | 79            | 83           |
|                                                                  | <u>103 \$</u> | <u>98 \$</u> |

## 5. Biens-fonds, usines et matériel

|                             | 31 août         |                                              |               |                 |                                              |               |
|-----------------------------|-----------------|----------------------------------------------|---------------|-----------------|----------------------------------------------|---------------|
|                             | 1986            |                                              |               | 1985            |                                              |               |
|                             | Coût            | Épuisement<br>et<br>amortissement<br>cumulés | Net           | Coût            | Épuisement<br>et<br>amortissement<br>cumulés | Net           |
| Spiritueux .....            | 631 \$          | 314 \$                                       | 317 \$        | 577 \$          | 278 \$                                       | 299 \$        |
| Ressources naturelles ..... | 1 551           | 1 289                                        | 262           | 1 490           | 913                                          | 577           |
|                             | <u>2 182 \$</u> | <u>1 603 \$</u>                              | <u>579 \$</u> | <u>2 067 \$</u> | <u>1 191 \$</u>                              | <u>876 \$</u> |



Tous les coûts d'acquisition et d'évaluation des propriétés non prouvées importantes de pétrole et de gaz sont inclus dans le calcul de l'épuisement, comme en fait mention le résumé des principales conventions comptables.

La Société a estimé que l'incidence de la faiblesse continue des prix du pétrole et du gaz exigeait une réduction de la valeur comptable des propriétés pétrolières et gazières aux États-Unis. Par conséquent, la valeur comptable des éléments d'actif pétrolier et gazier aux États-Unis a été réduite de 312 millions de dollars, et une provision pour moins-value correspondante a été portée aux résultats. Comme il est impossible de déterminer avec certitude si les filiales américaines respectives dégageront un bénéfice suffisant au cours d'exercices ultérieurs, aucun avantage fiscal n'a été comptabilisé.

## 6. Dette à long terme

|                                                          | Échéance<br>(exercice) | 31 août       |               |
|----------------------------------------------------------|------------------------|---------------|---------------|
|                                                          |                        | 1986          | 1985          |
| Déventures —                                             |                        |               |               |
| 14,25 % (1985, 11 £) (2) .....                           | 1986                   | \$            | 22 \$         |
| 15,75 % — 16 % (1985, 64 \$ US) .....                    | 1986                   |               | 87            |
| 15,5 % — 16 % (1986, 87 \$ US; 1985, 93 \$ US) (2) ..... | 1989                   | 120           | 126           |
| Emprunts bancaires et billets —                          |                        |               |               |
| 11,25 % — 12,45 % (1986, 7 £; 1985, 10 £) .....          | 1987-89                | 15            | 19            |
| 7,25 % — 7,50 % (175 FS) (1) (2) .....                   | 1987-88                | 129           | 127           |
| 14,5 % (1985 — 10 £) (2) .....                           | 1986                   |               | 19            |
| Autres .....                                             |                        | 26            | 29            |
|                                                          |                        | 290           | 429           |
| Moins la tranche échéant à moins d'un an .....           |                        | 63            | 137           |
|                                                          |                        | <u>227 \$</u> | <u>292 \$</u> |

(1) Le principal et les intérêts des billets sont couverts en dollars américains. Le contrat de couverture a fait monter le taux d'intérêt réel moyen à 15,3 %.

(2) Dette garantie par la société mère, Walker-Home Oil Ltd.

Voici pour les cinq exercices postérieurs au 31 août 1986 les versements à effectuer au titre de la dette à long terme et des fonds d'amortissement:

|           |       |
|-----------|-------|
| 1987..... | 63 \$ |
| 1988..... | 90    |
| 1989..... | 124   |
| 1990..... | 1     |
| 1991..... | 2     |

## 7. Impôts sur le revenu

La répartition géographique du bénéfice avant impôts sur le revenu et autres postes, des impôts sur le revenu à court terme et des impôts sur le revenu reportés se présente comme suit:

|                                                      | Exercice terminé le 31 août |               |               |
|------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------|---------------|
|                                                      | 1986                        | 1985          | 1984          |
| Bénéfice avant impôts sur le revenu et autres postes |                             |               |               |
| Canada .....                                         | 25 \$                       | 51 \$         | 23 \$         |
| États-Unis .....                                     | 37                          | 96            | 40            |
| Autres .....                                         | <u>135</u>                  | <u>106</u>    | <u>103</u>    |
|                                                      | <u>197 \$</u>               | <u>253 \$</u> | <u>166 \$</u> |
| Impôts sur le revenu à court terme                   |                             |               |               |
| Canada .....                                         | 15 \$                       | 22 \$         | 9 \$          |
| États-Unis .....                                     | 2                           | 40            | 19            |
| Autres .....                                         | <u>29</u>                   | <u>36</u>     | <u>30</u>     |
|                                                      | <u>46</u>                   | <u>98</u>     | <u>58</u>     |
| Impôts sur le revenu reportés                        |                             |               |               |
| Canada .....                                         | (2)                         | (1)           |               |
| États-Unis .....                                     | 1                           | 1             | 1             |
| Autres .....                                         | <u>(4)</u>                  | <u>(5)</u>    | <u>6</u>      |
|                                                      | <u>(5)</u>                  | <u>(5)</u>    | <u>7</u>      |
| Total des impôts sur le revenu de l'exercice .....   | <u>41 \$</u>                | <u>93 \$</u>  | <u>65 \$</u>  |

La provision pour impôts sur le revenu est établie d'après le bénéfice comptable. Cette provision ne correspond pas aux impôts sur le revenu à court terme parce que la constatation de certains produits et charges est faite dans des exercices différents aux fins comptables consolidés et aux fins fiscales.

L'effet cumulatif de ces écarts temporaires est indiqué au poste «Impôts sur le revenu reportés» du bilan consolidé.

Au cours de 1985, la Société a porté aux résultats des avantages fiscaux de 37 millions de dollars se rapportant aux pertes de 82 millions de dollars subies au cours d'exercices antérieurs par certaines filiales américaines. Au 31 août 1986, les filiales américaines disposent de pertes comptables de 325 millions de dollars et de pertes fiscales de 211 millions de dollars qu'elles pourront constater ultérieurement si elles dégagent un revenu imposable futur suffisant. Les avantages découlant de ces pertes viendront à échéance entre 1993 et 2001. En outre, la Société dispose d'une somme de 7 millions de dollars au titre de crédits d'impôt à l'investissement reportés en aval.

Aucune provision n'a été constituée à l'égard de l'impôt sur les bénéfices non répartis des filiales étrangères; ceux-ci ne peuvent servir à payer des dividendes, puisqu'ils ont été réinvestis dans les entreprises.

Les impôts sur le revenu de l'exercice diffèrent du chiffre que l'on obtiendrait en appliquant le taux légal de l'impôt sur le revenu du Canada au bénéfice avant impôts sur le revenu et autres postes. La différence s'explique par les éléments qui suivent:



|                                                                                                                        | Exercice terminé le 31 août |        |        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------|--------|
|                                                                                                                        | 1986                        | 1985   | 1984   |
| Bénéfice avant impôts sur le revenu et autres postes .....                                                             | 197 \$                      | 253 \$ | 166 \$ |
| Taux fédéral de l'impôt sur le revenu .....                                                                            | 46 %                        | 46 %   | 46 %   |
| Charge fiscale .....                                                                                                   | 91 \$                       | 116 \$ | 76 \$  |
| Déduire :                                                                                                              |                             |        |        |
| Dégrèvement afférent aux stocks .....                                                                                  | 1                           | 2      | 2      |
| Différence des taux d'imposition effectifs des filiales étrangères .....                                               | 38                          | 23     | 10     |
| Redressement non imposable découlant de la conversion des monnaies étrangères .....                                    | 15                          |        |        |
| Autres .....                                                                                                           | (4)                         | (2)    | (1)    |
| Impôts sur le revenu réels de l'exercice .....                                                                         | 41 \$                       | 93 \$  | 65 \$  |
| Impôts sur le revenu réels de l'exercice, en pourcentage du bénéfice avant impôts sur le revenu et autres postes ..... | 21 %                        | 37 %   | 39 %   |

#### 8. Frais financiers, net

|                                          | Exercice terminé le 31 août |       |       |
|------------------------------------------|-----------------------------|-------|-------|
|                                          | 1986                        | 1985  | 1984  |
| Intérêts sur la dette à long terme ..... | 70 \$                       | 72 \$ | 96 \$ |
| Autres intérêts .....                    | 22                          | 15    | 18    |
|                                          | 92                          | 87    | 114   |
| Gain de change .....                     | 41                          | 23    | 6     |
| Intérêts créditeurs .....                | 31                          | 22    | 26    |
|                                          | 20 \$                       | 42 \$ | 82 \$ |

#### 9. Éventualités

Étant donné l'importance, la complexité et l'envergure internationale de ses activités, la Société peut à tout moment être partie à une poursuite, comme défenderesse ou demanderesse. De l'avis de la direction, tout règlement définitif des poursuites en cours aurait un effet négligeable sur la situation financière ou les résultats d'exploitation consolidés de la Société.

#### 10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres d'exercices antérieurs ont été retraités selon la présentation de l'exercice en cours.

#### 11. Principes comptables généralement reconnus aux États-Unis

Les états financiers de la Société ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, qui diffèrent, à certains égards, des principes appliqués aux États-Unis. Voici les principales différences:

##### a) Bénéfice — conversion des monnaies étrangères

La Société reporte les gains et les pertes de change non matérialisés afférents aux éléments d'actif et de passif monétaires à long terme d'une durée de vie prédéterminée ou prévisible et libellés dans une monnaie autre que celle du pays. Ces gains et ces pertes sont ensuite amortis sur la durée de vie restante des éléments d'actif et de passif en cause. D'après les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis, conformément au Statement of Financial Accounting Standards No. 52, ces gains et pertes seraient immédiatement pris en compte dans le calcul du bénéfice. En outre, la Société porte aux résultats un montant proportionnel à l'excédent, sur leur bénéfice net de l'exercice en cours, des gains et pertes de change que les filiales ont accumulés au titre des versements de dividendes et figurant au poste "Redressements de change cumulatifs". En vertu des principes comptables généralement reconnus aux



États-Unis, conformément au Statement of Financial Accounting Standards No. 52, ces gains et pertes de change seraient encore reportés.

Si la Société avait adopté les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis à l'égard de la conversion des monnaies étrangères en 1986, 1985 et 1984, le bénéfice canadien serait redressé comme suit:

|                                                                                                   | Exercice terminé le 31 août |         |         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------|---------|
|                                                                                                   | 1986                        | 1985    | 1984    |
| Bénéfice (perte) établi selon les principes comptables généralement reconnus au Canada .....      | (162)\$                     | 192 \$  | 112 \$  |
| Redressements découlant de la conversion des monnaies étrangères, net d'impôts .....              | (35)                        | (11)    | (3)     |
| Bénéfice (perte) établi selon les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis ..... | (197)\$                     | 181 \$  | 109 \$  |
| Bénéfice (perte) par action .....                                                                 | (3,70)\$                    | 3,40 \$ | 2,04 \$ |

De plus, le montant des bénéfices non répartis présenté dans les états financiers se fixerait à 707 millions de dollars au 31 août 1986, en baisse de 54 millions de dollars et à 955 millions de dollars au 31 août 1985, en baisse de 19 millions de dollars.

b) Régimes de retraite

Selon les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis, il y a lieu de fournir le supplément d'information ci-dessous, qui porte uniquement sur les régimes de retraite américains de la Société. Les données sont fondées sur les rapports d'actuaire-conseils indépendants, en date du jour d'évaluation le plus récent, habituellement le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

|                                                                                                                                                     | 1986   | 1985   | 1984   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|
| Valeur actuarielle des prestations cumulées, dont une tranche de 131 millions de dollars (1985, 116 millions; 1984, 100 millions) est acquise ..... | 135 \$ | 119 \$ | 102 \$ |
| Actif net disponible pour le règlement des prestations .....                                                                                        | 238    | 189 \$ | 181 \$ |
| Taux d'intérêt moyen pondéré (présumé) utilisé dans le calcul des prestations de retraite .....                                                     | 9 %    | 10 %   | 10 %   |

## 12. Événements postérieurs à la date du bilan

- a) Aux termes d'une convention d'achat d'actions intervenue le 31 mars 1986 et d'une convention supplémentaire en date du 5 septembre 1986, Allied-Lyons PLC a convenu d'acheter la totalité des actions émises et en circulation de la Société en contrepartie de 2,6 milliards de dollars moins certaines dettes consolidées (actuellement évaluées à 960 millions de dollars), la date de clôture devant être au plus tard le 31 décembre 1986. La convention prévoit, notamment, que 190 millions de dollars d'actions privilégiées d'une filiale seront rachetées et que la Société déclarera et versera, avant la clôture, un dividende représentant l'écart entre l'avoir des actionnaires consolidé au 31 août 1985 et sa valeur le jour précédant la date de clôture (moins tout gain ou perte découlant de la vente et toute provision à l'égard des éléments d'actif et de passif pétrolier et gazier de la Société) et un autre dividende d'environ 500 millions de dollars.

La convention stipule également que les éléments d'actif et de passif pétrolier et gazier (tels qu'ils sont définis) peuvent être vendus ou cédés d'une autre façon avant la date de clôture, à leur juste valeur marchande. Si ces éléments d'actif et de passif ne sont pas vendus ou cédés avant la clôture, le prix de rachat pour la Société sera majoré d'un montant équivalant à leur juste valeur marchande à la date de clôture. La somme représentant l'augmentation du prix de rachat sera versée sous forme d'un billet à ordre portant intérêt payable au plus tard 24 mois après la clôture.

Allied-Lyons PLC entend détenir les actions de la Société par l'entremise d'une filiale indirecte en propriété exclusive constituée en vertu des lois du Canada (nouvelle société HW-GW). Une fois les



opérations ci-dessus conclues, Corporation Gulf Canada achètera 49 % des actions ordinaires de la nouvelle société HW-GW au prix stipulé dans la convention.

Allied-Lyons PLC a fait part de son intention de liquider la Société et de distribuer ses biens à la nouvelle société HW-GW par la suite.

- b) Après le 31 août 1986, toutes les créances entre la Société et sa société mère ont été remboursées.

### APPROBATION DES ADMINISTRATEURS

Le contenu de la présente circulaire d'information et son envoi aux actionnaires de Gulf ont été approuvés par le conseil d'administration de Gulf.

DATÉ à Toronto (Ontario), le 21 mai 1987

(Signé) R.J. REID  
secrétaire



## **ANNEXE A**

### **RÉSOLUTION SUR L'ARRANGEMENT**

**Arrangement en vertu de l'article 185.1 de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes**

#### **IL EST RÉSOLU QUE:**

1. l'arrangement en vertu de l'article 185.1 de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes énoncé dans le programme d'arrangement joint comme supplément 1 à l'annexe B de la circulaire d'information de la direction qui accompagne l'avis de convocation à cette assemblée soit et il est par les présentes approuvé et autorisé;
2. la convention d'arrangement entre la société, GW Utilities Limited, Holdco Abitibi Inc, GW Subco Limited et Olympia & York Enterprises Limited jointe en annexe B de la circulaire d'information de la direction qui accompagne l'avis de convocation à cette assemblée soit et elle est par les présentes confirmée, ratifiée et approuvée;
3. malgré le fait que la présente résolution a été dûment adoptée par les actionnaires de la société, le conseil d'administration de la société peut la révoquer en tout temps avant la délivrance d'un certificat de modification mettant l'arrangement en vigueur sans autre approbation des actionnaires et décider de ne pas mener l'arrangement à terme; et
4. tout administrateur ou membre de la direction de la société soit et il est par les présentes autorisé pour la société et en son nom à signer et à remettre les clauses d'arrangement et à signer et remettre, s'il le juge à propos, tous les autres documents et à prendre toutes les autres mesures qu'il peut juger nécessaires ou souhaitables relativement à ce qui précède.

## ANNEXE B

### CONVENTION D'ARRANGEMENT

MÉMOIRE DE CONVENTION intervenu le 20 mai 1987

ENTRE :

**CORPORATION GULF CANADA**, société prorogée en vertu des lois du Canada (ci-après appelée *Gulf*),

PARTIE DE PREMIÈRE PART

— et —

**GW UTILITIES LIMITED**, société existant en vertu des lois de l'Ontario (ci-après appelée *GW Limited*)

PARTIE DE DEUXIÈME PART

— et —

**HOLDCO ABITIBI INC.**, société existant en vertu des lois du Canada (ci-après appelée *Holdco-Abitibi*)

PARTIE DE TROISIÈME PART

— et —

**GW SUBCO LIMITED**, société existant en vertu des lois de l'Ontario (ci-après appelée *GW-Subco*)

PARTIE DE QUATRIÈME PART

— et —

**OLYMPIA & YORK ENTERPRISES LIMITED**, société existant en vertu des lois de l'Ontario (ci-après appelée *O&Y Enterprises*)

PARTIE DE CINQUIÈME PART

ATTENDU QUE Gulf entend proposer à ses actionnaires un arrangement en vertu de l'article 185.1 de la LSCC;

ET ATTENDU QUE l'arrangement projeté sera en vertu des modalités du programme d'arrangement joint aux présentes comme supplément I;

PAR CONSÉQUENT, LA PRÉSENTE CONVENTION ATTESTE QUE, compte tenu de ce qui précède et des engagements respectifs contenus aux présentes, les parties aux présentes conviennent de ce qui suit:



## ARTICLE I

### Interprétation

#### 1.1 Définitions

Dans la présente convention, à moins d'indication contraire dans l'objet ou le contexte, on entend par les termes suivants:

- a) *Abitibi*, Abitibi-Price Inc., société assujettie à la LSCC;
- b) *Actions ordinaires de Gulf*, les actions ordinaires de Gulf;
- c) *Actions ordinaires de GW Limited*, les actions ordinaires de GW Limited;
- d) *Actions ordinaires de GW-Subco*, les actions ordinaires de GW-Subco;
- e) *Actions ordinaires de Holdco-Abitibi*, les actions ordinaires de Holdco-Abitibi;
- f) *Actions ordinaires de RGC*, les actions ordinaires de RGC à compter de la date de mise en application;
- g) *Actions spéciales de Gulf/Abitibi*, les actions spéciales de Gulf/Abitibi appartenant à Gulf;
- h) *Actions spéciales de Gulf/GW*, les actions spéciales de Gulf/GW appartenant à Gulf;
- i) *Actions spéciales de GW Limited*, les actions spéciales de catégorie X de GW Limited;
- j) *Actions spéciales de Holdco-Abitibi*, les actions spéciales de catégorie X de Holdco-Abitibi;
- k) *Agent chargé de la tenue des registres*, La Société Canada Trust, à ses bureaux à Vancouver, Calgary, Toronto et Montréal, et Registrar and Transfer Company, 10 Commerce Drive, Cranford, New Jersey;
- l) *Arrangement*, un arrangement en vertu des dispositions de l'article 185.1 de la LSCC, d'après les modalités énoncées dans le programme d'arrangement ou toute modification pouvant y être apportée conformément à l'article 5.1 de la présente convention;
- m) *Assemblée*, l'assemblée annuelle et extraordinaire des porteurs de Gulf qui doit avoir le 18 juin 1987 pour étudier l'arrangement;
- n) *Bons de souscription de Gulf*, les bons de souscription d'actions ordinaires de Gulf et, à compter de la date de mise en application, d'actions ordinaires de RGC qui peuvent être exercées jusqu'au 15 janvier 1988;
- o) *Circulaire d'information*, la circulaire d'information et de sollicitation de procurations de la direction de Gulf devant être envoyée aux porteurs d'actions ordinaires de Gulf dans le cadre de l'assemblée extraordinaire;
- p) *Cour*, la Cour suprême de l'Ontario;
- q) *Date de mise en application*, la date indiquée sur le certificat de modification devant être délivré par le Directeur en vertu de la LSCC donnant effet à l'arrangement;
- r) *HW-GW*, Hiram Walker-Gooderham & Worts Limited, société assujettie à la LCO et appartenant dans une proportion de 49 % à 153231;
- s) *HWR Holdings*, HWR Holdings Inc., société assujettie à la LCO et filiale à propriété exclusive de Gulf;
- t) *IPL*, Interprovincial Pipe Line Limited, société assujettie à la LSCC;
- u) *Kahlantine*, Kahlantine Holdings Inc., société assujettie à la LCO et filiale à propriété exclusive de Gulf;
- v) *LCO*, la Loi de 1982 sur les compagnies, S.O. 1982, c.4, tel que cette loi a été modifiée;
- w) *LIR*, la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada);
- x) *LSCC*, la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, S.C. 1974-75, c.33, tel que cette loi a été modifiée;
- y) *Ordonnance finale*, l'ordonnance finale de la Cour qui approuve l'arrangement;
- z) *Ordonnance provisoire*, l'ordonnance de la Cour aux termes de la demande visée à l'article 3.6 des présentes;
- aa) *Programme d'arrangement*, le programme d'arrangement joint comme supplément I aux présentes et toute modification pouvant y être apportée conformément à l'article 5.1 de la présente convention;
- bb) *RGC*, Gulf, qui changera son nom à la date de mise en application pour Ressources Gulf Limitée;
- cc) *153231*, 153231 Canada Inc., société assujettie à la LSCC et filiale en propriété exclusive de Kahlantine.



## **1.2 Devises**

Dans la présente convention, toutes les valeurs chiffrées sont exprimées en monnaie ayant cours légal au Canada, à moins d'indication contraire.

## **1.3 Interprétation non visée par les rubriques et autres dispositions**

La division de la présente convention en articles, paragraphes et autres parties et l'insertion des rubriques n'est qu'à l'effet de référence et n'influe pas sur l'interprétation de la présente convention. Les termes la *présente convention*, *des présentes*, *aux présentes* et *en vertu des présentes* et d'autres expressions analogues se rapportent à la présente convention et au supplément joint aux présentes et non à un article, à un paragraphe ou une autre partie précise de la présente convention et du supplément et comprennent toute convention aux documents supplémentaires ou complémentaires des présentes.

## **1.4 Nombre et autres dispositions**

À moins d'indication contraire, le singulier comprend le pluriel et vice versa, le masculin comprend le féminin et vice versa et les personnes comprennent les firmes et les sociétés.

## **1.5 Date de mise en application d'une mesure précise**

Au cas où une date à laquelle une mesure doit être prise en vertu des présentes par l'une des parties n'est pas un jour ouvrable à l'endroit où la mesure doit être prise, cette mesure sera prise le jour suivant qui est un jour ouvrable à cet endroit.

## **1.6 Entière convention**

La présente convention ainsi que toutes les conventions et autres documents qui sont mentionnés aux présentes ou dans ces derniers constituent l'entière convention entre les parties relativement à l'objet des présentes et remplacent toutes les conventions, ententes, négociations et pourparlers antérieurs, verbaux ou écrits, entre les parties relativement à l'objet des présentes.

# **ARTICLE II**

## **Déclarations et garanties**

### **2.1 Déclarations et garanties de Gulf**

Gulf fait les déclarations et garanties suivantes à GW Limited, Holdco-Abitibi, GW-Subco et O&Y Entreprises et reconnaît que chacune d'elles se fie à ses déclarations et garanties relativement aux questions visées dans la présente convention :

- a) Gulf est dûment organisée, a une existence valide et dispose du pouvoir et de l'autorisation d'être propriétaire de ses biens et de son actif ou de les louer et d'exercer les activités qu'elle exerce actuellement;
- b) Gulf a le pouvoir et l'autorisation accordés aux entreprises de conclure la présente convention et, sous réserve de l'obtention des approbations nécessaires envisagées aux présentes, elle a le pouvoir et l'autorisation d'exécuter ses obligations en vertu des présentes;
- c) à la date des présentes, le capital autorisé de Gulf se compose d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang pouvant être émises en série dont on a autorisé l'émission de 171 007 335 actions à titre d'actions privilégiées de premier rang à taux fixe/ajustable, série 1, d'un nombre illimité d'actions privilégiées de deuxième rang pouvant être émises en série et d'un nombre illimité d'actions ordinaires de Gulf, dont 171 007 335 actions privilégiées de premier rang à taux fixe/ajustable, série 1, et 195 719 267 actions ordinaires de Gulf étaient émises et en circulation au 30 avril 1987, lesdites actions étant assorties des caractéristiques décrites dans la circulaire d'information;
- d) au 30 avril 1987, 327 100 bons de souscription de Gulf étaient émis et en circulation et ces bons de souscription de Gulf ont les attributs décrits dans la circulaire d'information;
- e) aucun particulier, aucune firme, société ou autre personne ne détient des titres pouvant être convertis en actions ordinaires de Gulf ni n'a de convention, bons de souscription ou option ou droit pouvant devenir



une convention, un bon de souscription ou une option d'achat de toute action ordinaire de Gulf non émise, sauf les porteurs de bons de souscription de Gulf qui peuvent souscrire des actions ordinaires de Gulf sur la base décrite dans la circulaire d'information;

- f) les 86 809 564 actions ordinaires de HWR Holdings, les 2 550 000 actions ordinaires d'IPL, les 799 279 671 actions ordinaires de Kahlantine, les 57 737 957 actions ordinaires d'Abitibi et toutes les actions ordinaires de GW-Subco qui sont détenues par Gulf appartiennent à Gulf en propriété réelle et inscrite, et les titres en sont valides et négociables, libres et quittes de tous les privilèges, hypothèques, charges, sûretés, prétentions de tiers et demandes de quelque nature que ce soit et aucune personne, entreprise ou société n'a de convention, option ou droit pouvant devenir une convention ou une option d'achat de Gulf de toute pareille action, sauf tel qu'il est prévu en vertu des présentes;
- g) Gulf est propriétaire réelle et inscrite de toutes les actions en circulation de HWR Holdings, Kahlantine et GW-Subco. Kahlantine est propriétaire réelle et inscrite de toutes les actions ordinaires de 153231. 153231 est propriétaire réelle et inscrite d'environ 49 % des actions ordinaires et des actions privilégiées en circulation de HW-GW. Gulf est propriétaire réelle et inscrite d'environ 6,4 % des actions ordinaires en circulation d'IPL et d'environ 83,4 % des actions ordinaires d'Abitibi. HWR Holdings est propriétaire réelle et inscrite de toutes les actions ordinaires en circulation de 685515 Ontario Inc. (685515) et d'environ 34,4 % des actions ordinaires en circulation d'IPL. 685515 est propriétaire réelle et inscrite d'environ 82,7 % des actions ordinaires en circulation de la société The Consumers' Gas Company Ltd. IPL est propriétaire réelle et inscrite de toutes les actions en circulation de Home Oil Company Limited;
- h) la signature et la remise du présent arrangement par Gulf ainsi que la conclusion des opérations qui y sont envisagées aux présentes :
  - i) ne sauraient constituer ni entraîner une violation d'une modalité ou disposition des statuts ou règlements de Gulf;
  - ii) ne sauraient constituer ni entraîner, à la date de mise en application, un manquement, une violation ou un défaut en vertu des modalités ou accélérer ou permettre l'accélération de l'exécution aux termes de toute convention, de tout instrument, permis ou autorisation auquel Gulf fait partie ou en vertu duquel elle est liée et qui est important pour celle-ci ou auquel tout bien important de Gulf est assujéti ou encore qui peut entraîner la création d'un privilège ou d'une charge grevant tout bien important de Gulf en vertu de tout pareil instrument ou entente ou donner à des tiers une participation ou un droit important, y compris des droits d'achat, de cessation, d'annulation ou d'accélération, en vertu d'une telle entente, d'un tel instrument, permis ou autorisation; et
  - iii) ne sauraient constituer à la date de mise en application d'une disposition d'une loi ou d'un règlement administratif ou encore de toute décision, de tout jugement ou décret judiciaire ou administratif s'appliquant à Gulf ou connu de celle-ci (après enquête diligente), dont la violation aurait des répercussions nuisibles importantes sur Gulf;
- i) autant que sache Gulf (après enquête diligente) il n'y a aucune poursuite, procédure ou enquête entreprise, envisagée ou éminente contre Gulf ou la visant, en droit ou en équité, devant ou par tout ministère du gouvernement, commission, conseil, bureau, cour, organisme, arbitre ou intermédiaire, national ou étranger, de quelque nature que ce soit et, autant que sache Gulf (après enquête diligente), il n'y a aucun fait ou condition dont l'existence pourrait, selon toute attente raisonnable, constituer le fondement requis pour toute poursuite, procédure ou enquête qui, à tout événement, empêcherait la conclusion des opérations envisagées dans la présente convention ou le programme d'arrangement ou leur nuirait, ou encore qui, selon toute entente raisonnable, pourrait sérieusement nuire à l'entreprise, à l'exploitation, aux propriétés, aux biens ou aux affaires financières ou autres de Gulf et de ses filiales considérées globalement, tant avant qu'après la date de mise en application;
- j) la signature et la remise de la présente convention ainsi que la conclusion des opérations envisagées aux présentes et dans le programme d'arrangement ont été dûment autorisées par le conseil d'administration de Gulf et la présente convention constitue un engagement valide de Gulf liant cette dernière et pouvant être exécutée contre elle conformément à ses modalités; et
- k) les renseignements énoncés dans la circulaire d'information sur Gulf et ses filiales et autres participations, leurs entreprises et biens respectifs et les répercussions de l'arrangement s'y rapportant sont véridiques,



exacts et complets en tout point important et ne renferment aucune déclaration fautive d'un fait important ni n'omet d'énoncer un fait important dont la mention y est nécessaire ou souhaitable pour que toute déclaration qui s'y trouve ne soit pas trompeuse à la lumière des circonstances dans lesquelles elle a été faite.

## 2.2 Déclarations et garanties de GW Limited

GW Limited fait et déclare les garanties qui suivent à Gulf, Holdco-Abitibi, GW-Subco et O&Y Entreprises et reconnaît que chacune d'elles se fie auxdites déclarations et garanties dans le cadre des questions envisagées dans la présente convention :

- a) GW Limited est dûment organisée, a une existence valide et a le pouvoir et l'autorisation de posséder et de louer ses biens et ses éléments d'actif;
- b) GW Limited a le pouvoir et l'autorisation accordés aux entreprises de conclure la présente convention et, sous réserve de l'obtention des approbations nécessaires envisagées aux présentes, elle a le pouvoir et l'autorisation d'exécuter ses obligations en vertu des présentes;
- c) à la date des présentes, le capital autorisé de GW Limited se compose d'une action spéciale de catégorie P, d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, pouvant être émises en séries, un nombre illimité d'actions privilégiées de deuxième rang, pouvant être émises en séries, de 39 313 945 actions spéciales de GW Limited et d'un nombre illimité d'actions ordinaires de GW Limited, dont une seule action spéciale de catégorie P est émise et en circulation. L'action spéciale de catégorie P de GW Limited comporte un droit de vote et peut être rachetée pour annulation en tout temps par GW Limited au prix de 1 \$. Les actions spéciales de GW Limited ne comportent aucun droit de vote, permettent à leurs porteurs de participer aux dividendes et au partage des biens lors de la liquidation et elles peuvent être rachetées pour annulation en tout temps par GW Limited moyennant un prix égal à la juste valeur marchande estimative des actions ordinaires de GW-Subco acquises par Gulf aux termes du programme d'arrangement immédiatement avant le transfert par Gulf de ces actions ordinaires de GW-Subco à GW Limited aux termes de l'arrangement; lors de l'achat pour annulation des actions spéciales de GW Limited par GW Limited, lesdites actions seront annulées et le nombre d'actions spéciales de GW Limited autorisées sera réduit en conséquence. Les actions privilégiées de premier rang et les actions privilégiées de deuxième rang de GW Limited ainsi que les actions ordinaires de GW Limited ont les attributs décrits dans la circulaire d'information;
- d) aucun particulier, aucune firme, société ou autre personne ne détient des titres pouvant être convertis en actions ordinaires de GW Limited ni n'a de convention, bon de souscription ou option ou droit pouvant devenir une convention, un bon de souscription ou une option d'achat de toute action ordinaire de GW Limited non émise, sauf tel qu'il est prévu en vertu de l'arrangement;
- e) la signature et la remise du présent arrangement par GW Limited ainsi que la conclusion des opérations qui y sont envisagées aux présentes :
  - i) ne sauraient constituer ni entraîner une violation d'une modalité ou disposition des statuts ou règlements de GW Limited;
  - ii) ne sauraient constituer ni entraîner, à la date de mise en application, un manquement, une violation ou un défaut en vertu des modalités ou accélérer ou permettre l'accélération de l'exécution aux termes de toute convention, de tout instrument, permis ou autorisation auquel GW Limited fait partie ou en vertu duquel elle est liée et qui est important pour celle-ci ou auquel tout bien important de GW Limited est assujéti ou encore qui peut entraîner la création d'un privilège ou d'une charge grevant tout bien important de GW Limited en vertu de tout pareil instrument ou entente ou donner à des tiers une participation ou un droit important, y compris des droits d'achat, de cessation, d'annulation ou d'accélération, en vertu d'une telle entente, d'un tel instrument, permis ou autorisation; et
  - iii) ne sauraient constituer à la date de mise en application d'une disposition d'une loi ou d'un règlement administratif ou encore de toute décision, de tout jugement ou décret judiciaire ou administratif s'appliquant à GW Limited ou connu de celle-ci (après enquête diligente), dont la violation aurait des répercussions nuisibles importantes sur GW Limited;



- f) autant que sache GW Limited (après enquête diligente) il n'y a aucune poursuite, procédure ou enquête entreprise, envisagée ou éminente contre GW Limited ou la visant, en droit ou en équité, devant ou par tout ministère du gouvernement, commission, conseil, bureau, cour, organisme, arbitre ou intermédiaire, national ou étranger, de quelque nature que ce soit et, autant que sache GW Limited (après enquête diligente), il n'y a aucun fait ou condition dont l'existence pourrait, selon toute attente raisonnable, constituer le fondement requis pour toute poursuite, procédure ou enquête qui, à tout événement, empêcherait la conclusion des opérations envisagées dans la présente convention ou le programme d'arrangement ou leur nuirait, ou encore qui, selon toute entente raisonnable, pourrait sérieusement nuire à l'entreprise, à l'exploitation, aux propriétés, aux biens ou aux affaires financières ou autres de GW Limited, avant ou après la date de mise en application;
- g) la signature et la remise de la présente convention ainsi que la conclusion des opérations envisagées aux présentes et dans le programme d'arrangement ont été dûment autorisées par le conseil d'administration de GW Limited et la présente convention constitue une obligation valide de GW Limited liant cette dernière et pouvant être exécutée contre elle conformément à ses modalités; et
- h) les renseignements énoncés dans la circulaire d'information sur GW Limited et les répercussions de l'arrangement s'y rapportant sont véridiques, exacts et complets en tout point important et ne renferment aucune déclaration fautive d'un fait important ni n'omet d'énoncer un fait important dont la mention y est nécessaire ou souhaitable pour que toute déclaration qui s'y trouve ne soit pas trompeuse à la lumière des circonstances dans lesquelles elle a été faite.

### 2.3 Déclarations et garanties de Holdco-Abitibi

Holdco-Abitibi fait et déclare les garanties qui suivent à Gulf, GW Limited, GW-Subco et O&Y Enterprises et reconnaît que chacune d'elles se fie auxdites déclarations et garanties dans le cadre des questions envisagées dans la présente convention :

- a) Holdco-Abitibi est dûment organisée, a une existence valide et a le pouvoir et l'autorisation de posséder et de louer ses biens et ses éléments d'actif;
- b) Holdco-Abitibi a le pouvoir et l'autorisation accordés aux entreprises de conclure la présente convention et, sous réserve de l'obtention des approbations nécessaires envisagées aux présentes, elle a le pouvoir et l'autorisation d'exécuter ses obligations en vertu des présentes;
- c) à la date des présentes, le capital autorisé de Holdco-Abitibi se compose d'une action spéciale de catégorie P, de 57 737 957 actions spéciales de Holdco-Abitibi et d'un nombre illimité d'actions ordinaires de Holdco-Abitibi, dont une seule action spéciale de catégorie P est émise et en circulation. L'action spéciale de catégorie P de Holdco-Abitibi comporte un droit de vote et peut être rachetée pour annulation en tout temps par Holdco-Abitibi au prix de 1 \$. Les actions spéciales de Holdco-Abitibi ne comportent aucun droit de vote, permettent à leurs porteurs de participer aux dividendes et au partage des biens lors de la liquidation et elles peuvent être rachetées pour annulation en tout temps par Holdco-Abitibi moyennant un prix égal à la juste valeur marchande estimative des actions ordinaires en circulation de Holdco-Abitibi appartenant à Gulf immédiatement avant la date de mise en application de la date d'arrangement; lors de l'achat pour l'annulation des actions spéciales de Holdco-Abitibi par cette dernière, lesdites actions seront annulées et le nombre d'achats de Holdco-Abitibi autorisé sera réduit en conséquence. Les actions de Holdco-Abitibi comportent un droit de vote par action lors de toutes les assemblées des actionnaires de Holdco-Abitibi, sauf lors des assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une autre série ou catégorie d'actions ont le droit de voter ainsi que le droit de recevoir des dividendes selon les déclarations du conseil d'administration de Holdco-Abitibi;
- d) aucun particulier, aucune firme, société ou autre personne ne détient des titres pouvant être convertis en actions ordinaires de Holdco-Abitibi ni n'a de convention, bon de souscription ou option ou droit pouvant devenir une convention, un bon de souscription ou une option d'achat de toute action ordinaire de Holdco-Abitibi non émise, sauf tel qu'il est prévu en vertu de l'arrangement;
- e) la signature et la remise du présent arrangement par Holdco-Abitibi ainsi que la conclusion des opérations qui y sont envisagées aux présentes :



- i) ne sauraient constituer ni entraîner une violation d'une modalité ou disposition des statuts ou règlements de Holdco-Abitibi;
  - ii) ne sauraient constituer ni entraîner, à la date de mise en application, un manquement, une violation ou un défaut en vertu des modalités ou accélérer ou permettre l'accélération de l'exécution aux termes de toute convention, de tout instrument, permis ou autorisation auquel Holdco-Abitibi fait partie ou en vertu duquel elle est liée et qui est important pour celle-ci ou auquel tout bien important de Holdco-Abitibi est assujéti ou encore qui peut entraîner la création d'un privilège ou d'une charge grevant tout bien important de Holdco-Abitibi en vertu de tout pareil instrument ou entente ou donner à des tiers une participation ou un droit important, y compris des droits d'achat, de cessation, d'annulation ou d'accélération, en vertu d'une telle entente, d'un tel instrument, permis ou autorisation; et
  - iii) ne sauraient constituer à la date de mise en application d'une disposition d'une loi ou d'un règlement administratif ou encore de toute décision, de tout jugement ou décret judiciaire ou administratif s'appliquant à Holdco-Abitibi ou connu de celle-ci (après enquête diligente), dont la violation aurait des répercussions nuisibles importantes sur Holdco-Abitibi;
- f) autant que sache Holdco-Abitibi (après enquête diligente) il n'y a aucune poursuite, procédure ou enquête entreprise, envisagée ou imminente contre Holdco-Abitibi ou la visant, en droit ou en équité, devant ou par tout ministère du gouvernement, commission, conseil, bureau, cour, organisme, arbitre ou intermédiaire, national ou étranger, de quelque nature que ce soit et, autant que sache Holdco-Abitibi (après enquête diligente), il n'y a aucun fait ou condition dont l'existence pourrait, selon toute attente raisonnable, constituer le fondement requis pour toute poursuite, procédure ou enquête qui, à tout événement, empêcherait la conclusion des opérations envisagées dans la présente convention ou le programme d'arrangement ou leur nuirait, ou encore qui, selon toute entente raisonnable, pourrait sérieusement nuire à l'entreprise, à l'exploitation, aux propriétés, aux biens ou aux affaires financières ou autres de Holdco-Abitibi, avant ou après la date de mise en application;
- g) la signature et la remise de la présente convention ainsi que la conclusion des opérations envisagées aux présentes et dans le programme d'arrangement ont été dûment autorisées par le conseil d'administration de Holdco-Abitibi et la présente convention constitue une obligation valide de Holdco-Abitibi liant cette dernière et pouvant être exécutée contre elle conformément à ses modalités; et
- h) les renseignements énoncés dans la circulaire d'information sur Holdco-Abitibi et les répercussions de l'arrangement s'y rapportant sont véridiques, exacts et complets en tout point important et ne renferment aucune déclaration fausse d'un fait important ni n'omet d'énoncer un fait important dont la mention y est nécessaire ou souhaitable pour que toute déclaration qui s'y trouve ne soit pas trompeuse à la lumière des circonstances dans lesquelles elle a été faite.

#### 2.4 Déclarations et garanties de GW-Subco

GW-Subco affirme et garantit ce qui suit à Gulf, GW Limited, Holdco-Abitibi et O&Y Entreprises et reconnaît que chacune d'elles se fie auxdites déclarations et garanties dans le cadre des questions envisagées par la présente convention :

- a) GW-Subco est dûment organisée, a une existence valide et a le pouvoir et l'autorisation de posséder et de louer ses biens et ses éléments d'actif;
- b) GW-Subco a le pouvoir et l'autorisation accordés aux entreprises de conclure la présente convention et, sous réserve de l'obtention des approbations nécessaires envisagées aux présentes, elle a le pouvoir et l'autorisation d'exécuter ses obligations en vertu des présentes;
- c) à la date des présentes, le capital autorisé de GW-Subco se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires de GW-Subco, dont une est actuellement émise et en circulation et immatriculée au registre des valeurs mobilières de GW-Subco au nom de Gulf. Les actions ordinaires de GW-Subco comportent un droit de vote par action lors de toute les assemblées des actionnaires de GW-Subco et le droit de recevoir les dividendes selon la déclaration des administrateurs de GW-Subco;
- d) aucun particulier, aucune firme, société ou autre personne ne détient des titres pouvant être convertis en actions ordinaires de GW-Subco ni n'a de convention, bon de souscription ou option ou droit pouvant



devenir une convention, un bon de souscription ou une option d'achat de toute action ordinaire de GW-Subco non émise, sauf tel qu'il est prévu en vertu de l'arrangement;

- e) la signature et la remise du présent arrangement par GW-Subco ainsi que la conclusion des opérations qui y sont envisagées aux présentes :
  - i) ne sauraient constituer ni entraîner une violation d'une modalité ou disposition des statuts ou règlements de GW-Subco;
  - ii) ne sauraient constituer ni entraîner, à la date de mise en application, un manquement, une violation ou un défaut en vertu des modalités ou accélérer ou permettre l'accélération de l'exécution aux termes de toute convention, de tout instrument, permis ou autorisation auquel GW-Subco fait partie ou en vertu duquel elle est liée et qui est important pour celle-ci ou auquel tout bien important de GW-Subco est assujéti ou encore qui peut entraîner la création d'un privilège ou d'une charge grevant tout bien important de GW-Subco en vertu de tout pareil instrument ou entente ou donner à des tiers une participation ou un droit important, y compris des droits d'achat, de cessation, d'annulation ou d'accélération, en vertu d'une telle entente, d'un tel instrument, permis ou autorisation; et
  - iii) ne sauraient constituer à la date de mise en application d'une disposition d'une loi ou d'un règlement administratif ou encore de toute décision, de tout jugement ou décret judiciaire ou administratif s'appliquant à GW-Subco ou connu de celle-ci (après enquête diligente), dont la violation aurait des répercussions nuisibles importantes sur GW-Subco;
- f) autant que sache GW-Subco (après enquête diligente) il n'y a aucune poursuite, procédure ou enquête entreprise, envisagée ou imminente contre GW-Subco ou la visant, en droit ou en équité, devant ou par tout ministère du gouvernement, commission, conseil, bureau, cour, organisme, arbitre ou intermédiaire, national ou étranger, de quelque nature que ce soit et, autant que sache GW-Subco (après enquête diligente), il n'y a aucun fait ou condition dont l'existence pourrait, selon toute attente raisonnable, constituer le fondement requis pour toute poursuite, procédure ou enquête qui, à tout événement, empêcherait la conclusion des opérations envisagées dans la présente convention ou le programme d'arrangement ou leur nuirait, ou encore qui, selon toute entente raisonnable, pourrait sérieusement nuire à l'entreprise, à l'exploitation, aux propriétés, aux biens ou aux affaires financières ou autres de GW-Subco, avant ou après la date de mise en application;
- g) la signature et la remise de la présente convention ainsi que la conclusion des opérations envisagées aux présentes et dans le programme d'arrangement ont été dûment autorisées par le conseil d'administration de GW-Subco et la présente convention constitue une obligation valide de GW-Subco liant cette dernière et pouvant être exécutée contre elle conformément à ses modalités; et
- h) les renseignements énoncés dans la circulaire d'information sur GW-Subco et les répercussions de l'arrangement s'y rapportant sont véridiques, exacts et complets en tout point important et ne renferment aucune déclaration fausse d'un fait important ni n'omet d'énoncer un fait important dont la mention y est nécessaire ou souhaitable pour que toute déclaration qui s'y trouve ne soit pas trompeuse à la lumière des circonstances dans lesquelles elle a été faite.

## **2.5 Affirmations et garanties d'O&Y Enterprises**

O&Y Enterprises affirme et garantit ce qui suit à Gulf, GW Limited, Holdco-Abitibi et GW-Subco et reconnaît que chacune d'elles se fie auxdites déclarations et garanties dans le cadre des questions envisagées dans la présente convention :

- a) O&Y Enterprises est dûment organisée, a une existence valide et a le pouvoir d'entreprise et l'autorisation de posséder ses biens et ses éléments d'actif;
- b) O&Y Enterprises a le pouvoir et l'autorisation accordés aux entreprises de conclure la présente convention et, sous réserve de l'obtention des approbations nécessaires envisagées aux présentes, elle a le pouvoir et l'autorisation d'exécuter ses obligations en vertu des présentes;
- c) l'action spéciale de catégorie P du capital de GW Limited est détenue par O&Y Enterprises à titre de propriétaire réel et inscrit avec un titre valide et négociable, libre et quitte de tout privilège, hypothèque,



sûreté, prétention de tiers, nantissement et demande de quelque nature que ce soit et aucune personne, entreprise ou société n'a de convention, option, droit ou privilège (légal ou contractuel) pouvant devenir une convention ou une option d'achat de cette action d'O&Y Enterprises;

- d) l'action spéciale de catégorie P du capital de Holdco-Abitibi détenue par O&Y Enterprises appartient à cette dernière à titre de propriétaire réel et inscrit, avec un titre valide et négociable, libre et quitte de tout privilège, hypothèque, sûreté, prétention de tiers, nantissement et demande de quelque nature que ce soit et aucune personne ni entreprise ou société n'a de convention, d'option, de droit ou privilège (légal ou contractuel) pouvant devenir une convention ou une option d'achat de cette action d'O&Y Enterprises;
- e) la signature et la remise de la présente convention par O&Y Enterprises et la conclusion des opérations envisagées aux présentes ne sauraient constituer ni entraîner la violation des statuts ou règlements d'O&Y Enterprises;
- f) autant que sache O&Y Enterprises (après enquête diligente), il n'y a aucune poursuite, procédure ou enquête entreprise, envisagée ou imminente contre O&Y Enterprises ou la visant, en droit ou en équité, devant ou par tout ministère du gouvernement, commission, conseil, bureau, cour, organisme, arbitre ou intermédiaire, national ou étranger, ou pour l'un d'eux, de quelque nature que ce soit et, autant que sache O&Y Enterprises (après enquête diligente), il n'y a aucun fait ou condition dont l'existence pourrait, selon toute attente raisonnable, constituer le fondement requis pour toute poursuite, procédure ou enquête qui de toute façon empêcherait la conclusion des opérations envisagées dans la présente convention ou le programme d'arrangement; et
- g) la signature et la remise de la présente convention ainsi que la conclusion des opérations envisagées aux présentes et dans le programme d'arrangement ont été dûment autorisées par le conseil d'administration d'O&Y Enterprises et la présente convention constitue une obligation valide d'O&Y Enterprises liant cette dernière et pouvant être exécutée contre elle conformément à ses modalités.

### ARTICLE III

#### Engagements

#### 3.1 Engagements de Gulf

Gulf s'engage par les présentes comme suit :

- a) jusqu'à la date de mise en application, Gulf et ses sociétés respectives exerceront chacune son entreprise dans le cours normal et ne concluront aucune opération ni ne contracteront d'obligations ou de dettes hors du cours habituel des affaires, à l'exception de ce qui est prévu dans le présent arrangement ou la circulaire d'information;
- b) jusqu'à la date de mise en application, Gulf ne fera ni ne permettra à ses filiales de faire de fusion ni de conclure quelqu'autre réorganisation d'entreprise avec toute autre société ou personne ni d'exécuter toute action ni de conclure toute opération ou négociation qui empêche la conclusion de l'arrangement ou est contraire à cet achèvement, et, sans limiter la portée de ce qui précède, Gulf ne peut :
  - i) effectuer toute distribution par voie de dividendes, remboursement de capital ou autrement à ses actionnaires ou pour le profit de ses actionnaires, sauf le versement des dividendes trimestriels réguliers payables dans le cours habituel aux actionnaires de cette société; ni
  - ii) émettre de ses actions ou autres titres convertibles en des actions ni conclure tout engagement ou entente à cet égard, sauf en ce qui a trait à l'émission d'actions ordinaires de Gulf lors de l'exercice des bons de souscription de Gulf et de la conclusion de la convention avec Merrill Lynch Canada Inc. au sujet de l'offre d'actions ordinaires de RGC; ou
- c) Gulf doit, au moment opportun et de manière expéditive, déposer la circulaire d'information dans tous les territoires où elle est exigée et la poster à ses actionnaires conformément aux lois applicables;
- d) Gulf doit exécuter les obligations que lui impose le programme d'arrangement et prendre toutes les autres mesures qui peuvent être nécessaires ou souhaitables afin de donner effet à l'arrangement et, sans restreindre la portée générale de ce qui précède, Gulf fera de son mieux pour demander et obtenir :
  - i) l'approbation de ses actionnaires qui est exigée pour la mise en application de l'arrangement;



- ii) l'ordonnance provisoire et l'ordonnance définitive prévues à l'article 3.6 des présentes;
  - iii) les approbations et consentement nécessaires pour permettre à Gulf de changer son nom pour *Ressources Gulf Canada Limitée* dans le cadre de l'arrangement; et
  - iv) tout autre consentement, toute autre ordonnance ou approbation que les conseillers juridiques peuvent juger nécessaires ou souhaitables pour la mise en application de l'arrangement, y compris les conditions mentionnées à l'article 4.1 des présentes;
- e) à l'égard du transfert à GW-Subco des actions ordinaires de HWR Holdings, des actions ordinaires d'IPL, des actions ordinaires de Kahlantine et le montant de l'emprunt de HWR Holdings détenus par Gulf dans le cadre du programme d'arrangement, Gulf doit faire un choix conjoint avec GW-Subco en vertu de l'article 85(1) de la LIR en la forme prescrite et dans les délais requis audit article 85 de la LIR. Le montant choisi à l'égard de chaque action transférée correspondra au montant que Gulf a établi, qui ne sera pas inférieur à la juste valeur marchande à la date de mise en application de la contrepartie reçue par Gulf outre que des titres et ne pourra dépasser la juste valeur marchande de ces éléments d'actif à la date de mise en application, conformément aux autres limitations imposées en vertu de l'article 85(1) de la LIR. De plus, Gulf s'engage et consent à produire conjointement avec GW-Subco le choix précité exigé par la LIR et les règlements formulés en vertu de celle-ci de façon à ce qu'il soit pleinement en vigueur aux fins de ladite LIR;
- f) à l'égard du transfert à GW Limited des actions ordinaires de GW-Subco appartenant à Gulf dans le cadre du programme d'arrangement, Gulf prendra un choix conjoint avec GW Limited en vertu de l'article 85(1) de la LIR, en la forme prescrite, et dans les délais prévus à l'article 85 de la LIR, de façon à ce que le produit de disposition desdites actions pour Gulf et le coût d'acquisition desdites actions pour GW Limited soit réputé être le montant inférieur entre le coût desdites actions pour Gulf et la juste valeur marchande de celles-ci à la date de mise en application. En outre, Gulf s'engage et consent à produire conjointement avec GW Limited le choix précité tel qu'il est exigé par la LIR et les règlements formulés en vertu de celle-ci de façon à ce qu'il soit en vigueur aux fins de la LIR; et
- g) à l'égard du transfert à Holdco-Abitibi des actions ordinaires de Holdco-Abitibi détenues par Gulf dans le cadre du programme d'arrangement, Gulf devra prendre un choix conjoint avec Holdco-Abitibi en vertu de l'article 85(1) LIR en la forme prescrite et dans les délais prévus à l'article 85 de la LIR de façon à ce que le produit de la disposition desdites actions pour Gulf et le coût d'acquisition de ces actions pour Holdco-Abitibi soit réputé être le montant inférieur entre le coût de ces actions pour Gulf et la juste valeur marchande desdites actions à la date de mise en application. En outre, Gulf s'engage et consent à produire conjointement avec Holdco-Abitibi le choix précité exigé par la LIR et les règlements formulés en vertu de cette loi de façon à ce qu'il soit pleinement en vigueur aux fins de la LIR.

### 3.2 Engagements de GW-Subco

GW-Subco s'engage et consent par les présentes à ce qui suit :

- a) jusqu'à la date de mise en application, GW-Subco ne conclura aucune opération ni ne contractera d'obligations ou de dettes, à l'exception de ce qui est prévu dans la présente convention ou dans la circulaire d'information;
- b) jusqu'à la date de mise en application, GW-Subco ne fusionnera ni ne conclura d'autres réorganisations d'entreprises avec toute autre société ou personne ou de négociations qui empêchent l'achèvement de l'arrangement ou qui s'avèrent contraires à cet achèvement;
- c) GW-Subco exécutera les obligations que lui impose le programme d'arrangement et fera toutes les choses nécessaires ou souhaitables pour donner effet à l'arrangement; et
- d) à l'égard du transfert des actions ordinaires de HWR Holdings, des actions ordinaires d'IPL, des actions ordinaires de Kahlantine et du prêt à percevoir de HWR Holdings détenus par Gulf dans le cadre du programme d'arrangement, GW-Subco devra faire un choix conjoint avec Gulf en vertu de l'article 85(1) de la LIR, en la forme prescrite et dans les délais prévus à l'article 85 de ladite loi. Le montant choisi à l'égard de chaque bien transféré correspondra au montant que Gulf établira, c'est-à-dire au moins la juste valeur marchande, à la date de mise en application, de la contrepartie se composant d'autres biens que des actions reçues par Gulf et ne pourra excéder la juste valeur marchande de ces biens



à la date de mise en application et devra être conforme aux autres restrictions imposées en vertu de l'article 85(1) de la LIR. En outre, GW-Subco s'engage et consent par les présentes à produire le choix précité conjointement avec Gulf selon les exigences de la LIR et des règlements formulés en vertu de cette loi de façon à ce qu'il soit pleinement en vigueur aux fins de ladite LIR.

### **3.3 Engagements de Holdco-Abitibi**

Holdco-Abitibi s'engage et consent par les présentes à ce qui suit :

- a) jusqu'à la date de mise en application, Holdco-Abitibi ne conclura aucune opération ni ne contractera d'obligations ou de dettes, à l'exception de ce qui est prévu dans la présente convention ou dans la circulaire d'information;
- b) jusqu'à la date de mise en application, Holdco-Abitibi ne fusionnera ni ne conclura d'autres réorganisations d'entreprises avec toute autre société ou personne ou de négociations qui empêchent l'achèvement de l'arrangement ou qui s'avèrent contraires à cet achèvement;
- c) à la date de la mise en application, Holdco-Abitibi exécutera les obligations que lui impose le programme d'arrangement et fera toutes les choses nécessaires ou souhaitables pour donner effet à l'arrangement; et
- d) à l'égard du transfert à Holdco-Abitibi des actions ordinaires de Holdco-Abitibi appartenant à Gulf dans le cadre du programme d'arrangement, Holdco-Abitibi doit faire un choix conjoint avec Gulf en vertu de l'article 85(1) de la LIR, en la forme prescrite et dans les délais prévus de l'article 85 de façon à ce que le produit de disposition desdites actions pour Gulf et le coût d'acquisition de ces actions pour Holdco-Abitibi soient réputés être le montant inférieur entre le coût de ses actions pour Gulf et la juste valeur marchande desdites actions à la date de mise en application. Holdco-Abitibi s'engage et consent de plus à produire conjointement avec Gulf le choix précité selon les exigences de la LIR et les règlements formulés aux termes de ladite loi de façon à ce qu'il soit pleinement en vigueur aux fins de cette loi.

### **3.4 Engagements de GW Limited**

GW Limited s'engage et consent par les présentes à ce qui suit :

- a) jusqu'à la date de mise en application, GW Limited ne conclura aucune opération ni ne contractera d'obligations ou de dettes, à l'exception de ce qui est prévu dans la présente convention ou dans la circulaire d'information;
- b) jusqu'à la date de mise en application, GW Limited ne fusionnera ni ne conclura d'autres réorganisations d'entreprises avec toute autre société ou personne ou de négociations qui empêchent l'achèvement de l'arrangement ou qui s'avèrent contraires à cet achèvement;
- c) GW Limited exécutera les obligations que lui impose le programme d'arrangement et fera toutes les choses nécessaires ou souhaitables pour donner effet à l'arrangement; et
- d) à l'égard du transfert à GW Limited des actions ordinaires de GW-Subco appartenant à Gulf dans le cadre du programme d'arrangement, GW Limited devra faire un choix conjoint avec Gulf en vertu de l'article 85(1) de la LIR, en la forme prescrite et dans les délais prévus à l'article 85 de la LIR de façon à ce que le produit de disposition desdites actions pour Gulf et le coût d'acquisition de ses actions pour GW Limited soient réputés être le montant inférieur entre le coût de ses actions pour Gulf et la juste valeur marchande desdites actions à la date de la mise en application. De plus, GW Limited s'engage et consent par les présentes à produire le choix précité conjointement avec Gulf selon les exigences de la LIR et les règlements formulés aux termes de ladite loi de façon à ce qu'il soit pleinement en vigueur aux fins de la LIR.

### **3.5 Engagements d'O&Y Enterprises**

O&Y Enterprises s'engage et consent par les présentes à ce qui suit :

- a) jusqu'à la date de mise en application, O&Y Enterprises s'abstiendra d'exécuter tout acte ou de conclure toute opération ou négociation qui empêchent l'achèvement de l'arrangement ou s'avèrent contraires à cet achèvement; et



- b) O&Y Entreprises donnera à GW Limited et Holdco-Abitibi l'action spéciale de catégorie P du capital de GW Limited et l'action spéciale de catégorie P du capital de Holdco-Abitibi qui lui appartiennent, sans aucune contrepartie, et elle exécutera autrement les obligations que lui impose le programme d'arrangement et prendra toute autre mesure nécessaire ou souhaitable pour donner effet à l'arrangement.

### **3.6 Ordonnance provisoire et ordonnance définitive**

Gulf s'engage et consent à demander conjointement, aussitôt que possible, à la Cour, conformément à l'article 185.1 de la LSCC, l'ordonnance provisoire prévoyant notamment la convention et la tenue d'assemblée afin d'étudier et, s'il est jugé souhaitable, d'approuver l'arrangement et qu'une fois obtenue l'approbation tel qu'il est énoncé dans l'ordonnance provisoire, elle prendra les mesures nécessaires pour soumettre à la Cour l'arrangement et demander l'ordonnance définitive dont la teneur sera déterminée par la Cour, et aussitôt que possible par la suite, et sous réserve de l'accomplissement de toute autre condition prévue à l'article IV des présentes, Gulf déposera, en vertu de l'article 185.1(6) de la LSCC, les clauses de l'arrangement pour donner effet à l'arrangement.

## **ARTICLE IV**

### **Conditions**

#### **4.1 Conditions préalables synallagmatiques**

Les obligations respectives des parties aux présentes de compléter les opérations visées par la présente convention et de déposer les clauses de l'arrangement, pour donner effet à l'arrangement, sont conditionnelles à l'accomplissement, au plus tard à la date de la mise en application, des conditions paraissant ci-dessous et ne peuvent pas toutes (sauf les approbations mentionnées à l'alinéa c) ci-dessous) faire l'objet d'une renonciation par l'une des parties aux présentes, en totalité ou en partie, sans porter atteinte aux droits de cette partie de se fier à toute autre de ces conditions :

- a) l'arrangement, avec ou sans modification, doit avoir été approuvé à l'assemblée conformément à l'ordonnance provisoire et l'arrangement doit avoir autrement été approuvé par la majorité exigée des personnes ayant le droit ou étant tenue de voter sur l'arrangement tel que la Cour le décide;
- b) l'ordonnance provisoire et l'ordonnance définitive de la forme et du fonds qui satisfassent chacune des parties doivent avoir été obtenues;
- c) la Bourse de Toronto doit avoir conditionnellement approuvé l'inscription à la cote des actions ordinaires de GW Limited pouvant être émises lors de l'arrangement à la date de mise en application ou aussitôt que possible par la suite, sous réserve de l'observation des exigences d'inscription de ladite Bourse, et les actions ordinaires de RGC, les actions privilégiées de premier rang, série 1, de RGC et les actions ordinaires d'Abitibi continueront d'être inscrites à la cote de la Bourse de Toronto;
- d) tous les autres consentements, ordonnances et approbations d'importance, y compris les approbations et ordonnances réglementaires et judiciaires, exigés ou nécessaires pour l'achèvement des opérations prévues dans l'arrangement et le programme d'arrangement, doivent avoir été obtenus ou reçus des personnes, autorités ou organismes compétents dans les circonstances, y compris, sans restriction, aux termes de la loi intitulée *Securities Act* (Ontario) et aux termes des lois similaires en matière de valeurs mobilières des autres provinces canadiennes et des États-Unis d'Amérique et de leurs États;
- e) aucune ordonnance ni aucun décret visant à limiter ou à ordonner l'exécution des opérations visées par la présente convention et l'arrangement ne doit être en vigueur;
- f) aucun des consentements ni règlements, ni aucune des ordonnances ni approbations visés aux présentes ne doit comprendre des conditions ni exiger des engagements ou garanties jugés non satisfaisants ou inacceptables par l'une des parties aux présentes; et
- g) la présente convention ne doit pas avoir été résiliée en vertu de cet article V.

#### **4.2 Conditions aux engagements de chaque partie**

L'obligation de chaque partie d'achever les opérations visées par la présente convention est de plus assujettie à la condition, à laquelle chaque partie peut renoncer sans porter atteinte à son droit de se fier à toute autre condition



en sa faveur, que les engagements de chacune des autres parties aux présentes devant être exécutées au plus tard à la date de mise en application conformément aux conditions de la présente convention aient été dûment exécutés par chacune d'elles et que, sauf à l'égard des opérations visées par la présente convention, les déclarations et garanties de chacune des autres parties aux présentes soient vraies et exactes à tous égards à la date de mise en application avec le même effet que si ces déclarations et garanties avaient été faites à cette date et que si chacune des parties avait reçu une attestation, datée de la date de mise en application, d'un dirigeant de chacune des autres parties à cet effet.

#### **4.3 Unification des conditions**

Les conditions énoncées aux articles 4.1 et 4.2 sont réputées de façon probante avoir été satisfaites ou avoir fait l'objet d'une renonciation lors du dépôt des clauses de l'arrangement par Gulf en vertu de la LSCC.

### **ARTICLE V**

#### **Modification et résiliation**

##### **5.1 Modification**

La présente convention peut, en tout temps et de temps à autre avant comme après la tenue de l'assemblée, mais au plus tard à la date de la mise en application, être modifiée par entente écrite des parties aux présentes sans, sous réserve des lois applicables, autre avis et autorisation de la part des actionnaires de Gulf. Sans restreindre la portée de ce qui précède, ladite modification peut :

- a) modifier le moment d'exécution des obligations des parties aux présentes;
- b) constater une renonciation à l'égard des inexactitudes ou modifier toute déclaration aux présentes ou tout document à remettre conformément aux présentes;
- c) constater une renonciation à l'égard de la conformité à des engagements aux présentes ou les modifier ou constater une renonciation à l'égard de l'exécution des obligations des parties aux présentes ou les modifier;

pourvu que, en dépit du texte précédent, les modalités de l'article 3.1 du programme d'arrangement de l'article 4.1 de la présente convention ne soient pas modifiées sans l'approbation des actionnaires de Gulf donnée de la manière qui est exigée pour l'approbation de l'arrangement ou comme peut l'ordonner la Cour.

La présente convention et le supplément ci-joint peuvent être modifiés conformément à l'ordonnance définitive; mais si les conditions de l'ordonnance définitive exigent une telle modification, les droits des parties aux présentes en vertu des articles 4.1, 4.2 et 5.2 demeureront inchangés.

##### **5.2 Résiliation**

La présente convention peut, en tout temps avant comme après la tenue de l'assemblée, mais au plus tard à la date de la mise en application, être résiliée par le consentement unanime des parties aux présentes sans autres mesures de la part de leurs actionnaires respectifs.

**5.3** Si l'ordonnance provisoire de fonds et de forme satisfaisant aux parties n'a pas été obtenue par Gulf d'ici 17 h (heure de Toronto), le 21 mai 1987 au plus tard, la présente convention prendra fin, à moins que les parties n'en décident autrement.

### **ARTICLE VI**

#### **Généralités**

##### **6.1 Avis**

Tous les avis qui peuvent ou doivent être donnés conformément à l'une des dispositions de la présente convention doivent être donnés ou faits par écrit et signifiés personnellement ou par télex ou par télécopie, dans chaque cas aux soins d'un membre de la haute direction et à l'adresse particulière de cette partie :

à l'égard de Gulf et de GW-Subco :

Bureau 600, 1 First Canadian Place  
Toronto (Ontario) M5X 1A9



et à l'égard de GW Limited, Holdco-Abitibi et O&Y Enterprises :

32<sup>e</sup> Étage, 1 First Canadian Place  
Toronto (Ontario) M5X 1B5

ou à toute autre adresse dont une partie peut, de temps à autre, aviser les autres parties aux présentes par avis écrit donné conformément au texte qui précède. La date de réception d'un tel avis est réputé être la date de sa livraison ou de son envoi par télex ou par télécopie.

## **6.2 Cession**

Aucune des parties ne peut céder ses droits ou obligations en vertu de la présente convention ou de l'arrangement sans le consentement préalable écrit des autres parties aux présentes.

## **6.3 Effet obligatoire**

La présente convention et l'arrangement lient les parties aux présentes et leurs successeurs respectifs et ayants droit autorisés et, dans le cas de l'arrangement, les porteurs occasionnels des actions de Gulf, et leurs bénéficiaires.

## **6.4 Renonciation**

Pour être valide, toute renonciation à l'une des dispositions aux présentes doit être écrite et porter la signature de la partie qui l'accorde. Des renonciations ne doivent être accordées qu'en conformité avec les conditions visant les modifications, énoncées à l'article 5.1, avec les adaptations nécessaires.

## **6.5 Assujettissement**

La présente convention est régie et interprétée conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois du Canada qui s'y appliquent et elle est traitée à tous égards comme un contrat de l'Ontario.

## **6.6 Exemplaires**

La présente convention peut être signée en un ou plusieurs exemplaires dont chacun est réputé être un original, mais dont la totalité constitue un même document.

EN FOI DE QUOI, les parties aux présentes ont signé la présente convention à la date mentionnée en en-tête.

### **CORPORATION GULF CANADA**

par (signé) M. A. COHEN (sceau)  
(signé) L. G. DODD

### **GW UTILITIES LIMITED**

par (signé) M. A. COHEN (sceau)  
(signé) L. G. DODD

### **HOLDCO-ABITIBI INC.**

par (signé) M. A. COHEN (sceau)

### **GW-SUBCO LIMITED**

par (signé) M. A. COHEN (sceau)

### **OLYMPIA & YORK ENTERPRISES LIMITED**

par (signé) G. I. NEWMAN (sceau)

## SUPPLÉMENT I

### DE LA CONVENTION D'ARRANGEMENT INTERVENUE LE 20 MAI 1987 ENTRE CORPORATION GULF CANADA, GW UTILITIES LIMITED, HOLDCO-ABITIBI INC., GW-SUBCO LIMITED ET OLYMPIA & YORK ENTERPRISES LIMITED

#### PROGRAMME D'ARRANGEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 185.1 DE LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES CANADIENNES

#### ARTICLE I

##### Interprétation

##### 1.1 Définitions

Dans le présent programme d'arrangement, à moins d'indication contraire dans la matière ou le contexte, on entend respectivement par les termes suivants :

- a) *Abitibi*, Abitibi-Price Inc., société assujettie à la LSCC et, après la date de mise en application, société lui succédant issue de la fusion d'Abitibi et de Holdco-Abitibi;
- b) *actions ordinaires de Gulf*, les actions ordinaires de Gulf;
- c) *actions ordinaires de GW Limited*, les actions ordinaires de GW Limited;
- d) *actions ordinaires de GW-Subco*, les actions ordinaires de GW-Subco;
- e) *actions ordinaires de Holdco-Abitibi*, les actions ordinaires de Holdco-Abitibi;
- f) *actions ordinaires de RGC*, les actions ordinaires de RGC à compter de la date de mise en application;
- g) *actions spéciales de Gulf/Abitibi*, les actions spéciales de Gulf/Abitibi appartenant à Gulf;
- h) *actions spéciales de Gulf/GW*, les actions spéciales de Gulf/GW appartenant à Gulf;
- i) *actions spéciales de GW*, les actions spéciales de catégorie X de GW Limited;
- j) *actions spéciales de Holdco-Abitibi*, les actions spéciales de catégorie X de Holdco-Abitibi;
- k) *agent chargé de la tenue des registres*, La Société Canada Trust, à ses bureaux principaux à Vancouver, Calgary, Toronto et Montréal, et Registrar and Transfer Company, 10 Commerce Drive, Cranford, New Jersey;
- l) *arrangement*, un arrangement en vertu des dispositions de l'article 185.1 de la LSCC, d'après les modalités énoncées dans le présent programme d'arrangement ou toute modification pouvant y être apportée conformément à l'article 5.1 de la convention d'arrangement;
- m) *convention d'arrangement* désigne la convention intervenue en date du 20 mai 1987 entre Gulf, GW Limited, Holdco-Abitibi, GW-Subco et O&Y Enterprises dont le présent programme d'arrangement fait partie à titre de supplément I;
- n) *cour*, la Cour suprême de l'Ontario;
- o) *date de mise en application*, la date indiquée sur le certificat de modification devant être délivré par le Directeur en vertu de la LSCC donnant effet à l'arrangement;
- p) *Gulf*, Corporation Gulf Canada, société assujettie à la LSCC;
- q) *GW Limited*, GW Utilities Limited, société assujettie à la LCO et, à compter de la date de mise en application, société lui succédant issue de la fusion de GW Limited et GW-Subco;
- r) *GW-Subco*, GW Subco Limited, société assujettie à la LCO;
- s) *Holdco-Abitibi*, Holdco Abitibi Inc., société assujettie à LSCC;
- t) *HW-GW*, Hiram Walker-Gooderham & Worts Limited, société assujettie à la LCO et appartenant dans une proportion de 49 % à 153231;
- u) *HWR Holdings*, HWR Holdings Inc., société assujettie à la LCO et filiale en propriété exclusive de Gulf;



- v) *IPL*, Interprovincial Pipe Line Limitée, société assujettie à la LSCC;
- w) *Kahlantine*, Kahlantine Holdings Inc., société assujettie à la LCO et filiale en propriété exclusive de Gulf;
- x) *LCO*, la Loi de 1982 sur les compagnies, S.O. 1982, c.4, tel que cette loi a été modifiée;
- y) *LSCC*, la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, S.C. 1974-75, c.33, tel que cette loi a été modifiée;
- z) *O&Y Enterprises*, Olympia and York Enterprises Limited, société assujettie à la LCO;
- aa) *RGC, Gulf*, qui changera son nom à la date de mise en application pour Ressources Gulf Canada Limitée;
- bb) *153231*, 153231 Canada Inc., société assujettie à la LSCC et filiale en propriété exclusive de Kahlantine.

## **1.2 Interprétation non visée par les rubriques et autres**

La division du présent programme d'arrangement en articles, paragraphes et autres parties et l'insertion de rubriques n'est qu'à des fins de référence et n'influe pas sur l'interprétation du présent programme d'arrangement. Les expressions le présent programme d'arrangement, des présentes, aux présentes et en vertu des présentes et d'autres expressions analogues se rapportent au présent programme d'arrangement et au supplément ci-joint et non à un article, à un paragraphe ou à une autre partie précise du présent programme d'arrangement et comprend toute convention ou document supplémentaire ou complémentaire des présentes.

## **1.3 Nombre et autres**

À moins d'indication contraire, le singulier comprend le pluriel et vice versa, le masculin comprend le féminin et vice versa et les personnes comprennent les firmes et les sociétés.

# **ARTICLE II**

## **Convention d'arrangement**

### **2.1 Convention d'arrangement**

Le présent programme d'arrangement est fait conformément aux dispositions de la convention d'arrangement.

# **ARTICLE III**

## **L'arrangement**

### **3.1 L'arrangement**

A) À 12 h 01, à la date de mise en application, sous réserve des dispositions de l'article 4.1 des présentes, les mesures suivantes doivent être prises et, sauf en ce qui a trait au moment de la décision des conseils d'administration respectifs, qui peut être prise à tout moment, ces mesures seront prises dans l'ordre suivant, sans autre acte ni formalité :

- a) Gulf transférera à GW-Subco toutes les actions en circulation de HWR Holdings, Kahlantine et IPL, détenues directement par Gulf, et le prêt à recevoir d'un montant en capital de 152 524 043 \$ que HWR Holdings doit à Gulf en contrepartie :
  - i) de la prise en charge par GW-Subco de la dette de 900 millions de dollars, plus l'intérêt couru dû à HWR Holdings par Gulf et 1,067 milliard de dollars. La somme de 1,067 milliard de dollars sera attestée par un billet à ordre à vue fait par GW-Subco en faveur de Gulf et portant intérêt à des taux correspondant au taux préférentiel des banques à charte canadiennes ou au taux d'acceptations bancaires offerts à Gulf en vertu de ses marges de crédit existantes, majorés de 1/16 de 1 %;
  - ii) de la prise en charge, par GW-Subco, de toute obligation contractuelle de Gulf à l'égard de la propriété de HWR Holdings, d'IPL et de Kahlantine; et
  - iii) des actions ordinaires de GW-Subco d'une juste valeur marchande globale égale à la différence entre la juste valeur marchande estimative des actions de HWR Holdings, de Kahlantine et d'IPL



et le montant de l'emprunt de HWR Holdings, qui sont ainsi transférées à GW-Subco par Gulf, et du montant des engagements contractuels et de la dette ainsi pris en charge ou pourvu par GW-Subco, tel qu'il est indiqué aux sous-alinéas (i) et (ii) du paragraphe (a) du présent article 3.1;

- b) à titre d'unique actionnaire de 153231, Kahlantine autorisera la dissolution de 153231 et, à cette fin, procédera à la distribution de tous les biens de 153231 à Kahlantine qui libérera les responsabilités de 153231 en les prenant elle-même en charge ou en agissant autrement. En vertu de cette autorisation, 153231 distribuera tous ses biens et éléments d'actif à Kahlantine, y compris ses actions de HW-GW, et ses responsabilités seront prises en charge ou acquittées par Kahlantine ou autrement réglées;
- c) les statuts de Gulf seront modifiés pour créer et autoriser l'émission de 57 737 957 actions spéciales de Gulf/Abitibi, de 39 313 945 actions spéciales de Gulf/GW et d'un nombre illimité d'actions ordinaires de RGC assorties, dans chaque cas, des droits, privilèges, restrictions et conditions énoncés à l'annexe I jointe aux présentes;
- d) toutes les actions ordinaires émises et en circulation, autres que celles que détiennent les actionnaires de Gulf qui font valoir leurs droits de dissidence conformément à l'article 4.1 des présentes, seront échangées ainsi :
  - i) un pourcentage de chaque action ordinaire de Gulf établi conformément au sous-alinéa 3.1(B)(a) des présentes sera échangé contre une fraction d'une action spéciale de Gulf/Abitibi établie en divisant 57 737 957 par le nombre d'actions ordinaires de Gulf en circulation immédiatement avant la date de mise en application, moins le nombre d'actions ordinaires de Gulf dont les porteurs font valoir leurs droits de dissidence conformément à l'article 4.1. Le capital global déclaré de toutes les actions spéciales de Gulf/Abitibi ainsi émises lors de l'échange sera établi par le conseil d'administration de Gulf et ne dépassera pas le montant résultant de la multiplication du capital global déclaré de toutes les actions ordinaires de Gulf immédiatement avant la date de mise en application (à l'exclusion des actions ordinaires de Gulf à l'égard desquelles les porteurs desdites actions ont fait valoir leurs droits de dissidence conformément à l'article 4.1) par le pourcentage calculé conformément au sous-alinéa 3.1(B)(a);
  - ii) un pourcentage de chaque action ordinaire de Gulf établi conformément au sous-alinéa 3.1(B)(b) des présentes sera échangé contre le cinquième d'une action spéciale de Gulf/GW. Le capital global déclaré de toutes les actions spéciales de Gulf/GW ainsi émises lors de l'échange sera établi par le conseil d'administration de Gulf et ne pourra excéder le montant résultant de la multiplication du capital global déclaré de toutes les actions ordinaires de Gulf, immédiatement avant la date de mise en application (à l'exclusion des actions ordinaires de Gulf à l'égard desquelles les porteurs desdites actions ont fait valoir leurs droits de dissidence conformément à l'article 4.1) par le pourcentage calculé conformément au sous-alinéa 3.1(B)(b); et
  - iii) un pourcentage de chaque action ordinaire de Gulf établi conformément au sous-alinéa 3.1(B)(c) des présentes sera échangé contre les deux tiers d'une action ordinaire de RGC. Le capital global déclaré de toutes les actions ordinaires de RGC ainsi émises lors de l'échange sera établi par le conseil d'administration de Gulf et ne dépassera pas le montant résultant de la multiplication du capital global déclaré de toutes les actions ordinaires de Gulf immédiatement avant la date de mise en application (à l'exclusion des actions ordinaires de Gulf à l'égard desquelles les porteurs desdites actions ont fait valoir leurs droits de dissidence conformément à l'article 4.1) par le pourcentage calculé conformément au sous-alinéa 3.1(B)(c);

et les actions ordinaires de Gulf autorisées, qu'elles soient émises ou non (sauf celles que détiennent les porteurs d'actions ordinaires de Gulf qui font valoir leurs droits de dissidence conformément à l'article 4.1), seront également annulées;

- e) chaque action spéciale de Gulf/Abitibi sera transférée par son porteur à Holdco-Abitibi en échange d'une action ordinaire de Holdco-Abitibi;
- f) chaque action spéciale de Gulf/GW sera transférée par son porteur à GW Limited en échange d'une action ordinaire de GW Limited;



- g) les actions ordinaires d'Abitibi qui sont détenues par Gulf seront transférées à Holdco-Abitibi en échange d'actions spéciales de Holdco-Abitibi dont le prix d'achat global sera égal à la juste valeur marchande globale estimative des actions ordinaires d'Abitibi transférées à Holdco-Abitibi par Gulf;
  - h) toutes les actions ordinaires de GW-Subco en circulation détenues par Gulf seront transférées à GW Limited en échange d'actions spéciales de GW Limited dont le prix d'achat global sera égal à la juste valeur marchande globale estimative des actions ordinaires de GW-Subco transférées à GW Limited par Gulf;
  - i) Gulf achètera pour annulation de GW Limited toutes les actions spéciales de Gulf/GW en circulation appartenant à Gulf. Au même moment, GW Limited achètera pour annulation, de Gulf, toutes les actions spéciales de GW Limited en circulation. Le paiement du prix d'achat global sera, dans chaque cas, réglé par la compensation de l'obligation égale de Gulf envers GW Limited et de GW Limited envers Gulf résultant des achats simultanés pour annulation;
  - j) Gulf achètera pour annulation de Holdco-Abitibi toutes les actions spéciales de Gulf/Abitibi en circulation. Au même moment, Holdco-Abitibi achètera pour annulation, de Gulf, toutes les actions spéciales de Holdco-Abitibi en circulation. Le paiement du prix d'achat global sera, dans chaque cas, réglé par la compensation de l'obligation égale de Gulf envers Holdco-Abitibi et de Holdco-Abitibi envers Gulf résultant des achats simultanés pour annulation;
  - k) Entreprises donnera l'action spéciale de catégorie P du capital de GW Limited et l'action spéciale de catégorie P du capital de Holdco-Abitibi lui appartenant à GW Limited et Holdco-Abitibi, respectivement, sans aucune contrepartie;
  - l) Gulf changera son nom pour *Ressources Gulf Canada Limitée*;
  - m) toute action spéciale de Gulf/Abitibi autorisée mais non émise et toute action spéciale de Gulf/GW autorisée mais non émise seront annulées; et
  - n) GW Limited et GW-Subco fusionneront et seront prorogées sous le nom *GW Utilities Limited* et dans le cadre de cette fusion, toutes les actions ordinaires de GW-Subco en circulation détenues par GW Limited seront annulées.
- B) Le pourcentage de chaque action ordinaire Gulf qui sera échangée contre des actions spéciales de Gulf/Abitibi, des actions spéciales de Gulf/GW et des actions ordinaires de RGC sera établi ainsi :
- a) le pourcentage de chaque action ordinaire de Gulf qui sera échangée contre la fraction d'une action spéciale de Gulf/Abitibi établie conformément au sous-alinéa 3.1(A)(d)(i) sera calculé en divisant (i) la juste valeur marchande globale estimative de toutes les actions ordinaires d'Abitibi appartenant à Gulf immédiatement avant l'échange dont il est question au sous-alinéa 3.1(A)(d)(i), par (ii) la juste valeur marchande globale estimative à ce moment des actions ordinaires de Gulf en circulation, moins la juste valeur marchande globale estimative des actions ordinaires de Gulf à l'égard desquelles les porteurs desdites actions ont fait valoir leurs droits de dissidence conformément à l'article 4.1, et en multipliant cette fraction par 100;
  - b) le pourcentage de chaque action ordinaire de Gulf qui sera échangée contre le cinquième d'une action spéciale de Gulf/GW sera établi en divisant (i) la juste valeur marchande globale estimative de toutes les actions ordinaires de GW-Subco appartenant à Gulf immédiatement avant l'échange dont il est question au sous-alinéa 3.1(A)(d)(ii), par (ii) la juste valeur marchande globale estimative à ce moment des actions ordinaires de Gulf en circulation, moins la juste valeur marchande globale estimative des actions ordinaires de Gulf à l'égard desquelles les porteurs desdites actions ont fait valoir leurs droits de dissidence conformément à l'article 4.1, et en multipliant cette fraction par 100; et
  - c) le pourcentage de chaque action ordinaire de Gulf qui sera échangée contre les deux tiers d'une action ordinaire de RGC équivaudra à 100 %, moins la somme des pourcentages établis aux sous-alinéa 3.1(B)(a) et 3.1(B)(b) ci-dessus.
- C) Le capital global déclaré, aux fins de la LCO, des actions ordinaires de GW Limited émises lors de l'échange en vertu du sous-alinéa 3.1(A)(f) et le capital global déclaré, aux fins de la LSCC, des actions ordinaires de Holdco-Abitibi émises lors de l'échange en vertu du sous-alinéa 3.1(A)(e) seront établis par les conseils d'administration de GW Limited et de Holdco-Abitibi, respectivement, et ne pourront dépasser le capital



global déclaré des actions spéciales de Gulf/GW et des actions spéciales de Gulf/Abitibi dans le capital de Gulf immédiatement avant l'échange.

### **3.2 Fusion de Holdco-Abitibi et d'Abitibi**

Sous réserve de l'approbation des actionnaires d'Abitibi, Holdco-Abitibi a conclu avec Abitibi une convention prévoyant la fusion d'Abitibi et d'Holdco-Abitibi immédiatement après la mise en application de l'arrangement sous le nom d'*Abitibi-Price Inc.* En vertu des modalités de cette convention de fusion, chaque action ordinaire de Holdco-Abitibi et chaque action ordinaire d'Abitibi autre que les actions ordinaires d'Abitibi détenues par Holdco-Abitibi deviendra une action ordinaire de la société issue de la fusion, Abitibi Price Inc. Les actions ordinaires d'Abitibi détenues par Holdco-Abitibi seront annulées lors de la fusion. Si cette fusion prend effet, tous les porteurs d'actions ordinaires de Gulf ayant acquis des actions ordinaires de Holdco-Abitibi conformément à l'arrangement recevront à la place un nombre égal d'actions ordinaires de la société issue de la fusion, Abitibi-Price Inc.

### **3.3 Autres documents et instruments**

Même si les opérations ou événements énoncés à l'article 3.1 ont lieu et sont réputés avoir lieu dans l'ordre qui y est énoncé sans autre acte, ni formalité, Gulf, GW Limited, Holdco-Abitibi, GW-Subco et O&Y Enterprises conviennent chacune de faire et de signer ou de faire faire et de faire signer tous les actes, mesures, ententes, transferts, assurances, instruments ou documents que chacune d'elles peut exiger pour étayer les opérations ou événements prévus à l'article 3.1, y compris, sans restriction, les résolutions d'administrateurs autorisant l'émission, le transfert, l'achat pour annulation ou le don d'actions, toute procuration de transfert des valeurs attestant le transfert d'actions et tout reçu s'y rapportant, tout billet à ordre et reçu s'y rapportant.

## **ARTICLE IV**

### **Droit de dissidence**

#### **4.1 Droit de dissidence**

Les porteurs d'actions ordinaires de Gulf peuvent faire valoir leurs droits de dissidence conformément à l'article 184 de la LSCC ainsi qu'au présent article 4.1 relativement à l'arrangement et les porteurs qui font valoir en bonne et due forme leurs droits de dissidence et qui :

- a) ont finalement le droit de recevoir le paiement de la juste valeur de leurs actions de Gulf seront réputés avoir transféré à Gulf leurs actions ordinaires de Gulf aux fins d'annulation à la date de mise en application; ou
- b) n'ont pas finalement le droit de recevoir le paiement pour quelque raison que ce soit de la juste valeur de leurs actions ordinaires de Gulf seront réputés avoir participé à l'arrangement sur la même base qu'un porteur non dissident d'actions ordinaires de Gulf à compter de la date de mise en application et recevront des actions de catégorie A de RGC, des actions ordinaires de Holdco-Abitibi et des actions ordinaires de GW Limited sur la base énoncée à l'article 3.1 du présent programme d'arrangement;

mais en aucun cas Gulf n'est tenue de reconnaître ces porteurs comme actionnaires de Gulf à compter de la date de mise en application.

## **ARTICLE V**

### **Certificats**

#### **5.1 Droit aux certificats d'actions et aux dividendes et autres**

- a) Dès que possible après la date de mise en application, RGC, Holdco-Abitibi et GW Limited feront remettre à l'agent chargé de la tenue des registres au bénéfice des porteurs d'actions ordinaires de Gulf des certificats d'actions représentant globalement les actions ordinaires de RGC, les actions ordinaires d'Abitibi (ou les actions ordinaires de Holdco-Abitibi) et les actions ordinaires de GW Limited, respectivement, auxquelles ces porteurs ont droit aux termes de l'arrangement et remettront ces certificats à l'agent chargé de la tenue des registres pour que celui-ci les envoie auxdits porteurs conformément aux modalités des présentes.
- b) Sous réserve du paragraphe 5.1 (d), à compter de la date de mise en application, des certificats attestant auparavant des actions ordinaires de Gulf ne représenteront que le droit de recevoir des certificats



d'actions ordinaires de RGC, d'actions ordinaires d'Abitibi (ou d'actions ordinaires de Holdco-Abitibi) et d'actions ordinaires de GW Limited, selon le cas, conformément aux articles 3.1 et 3.2 du présent programme d'arrangement, dans chaque cas moyennant la remise, auprès de l'agent chargé de la tenue des registres, desdits certificats qui sont dûment endossés aux fins de transfert et accompagnés des autres documents et instruments qui se seraient avérés nécessaires au transfert des actions auparavant représentées par de tels certificats en vertu de la LSCC et des règlements de Gulf, de même que selon les exigences raisonnables de l'agent chargé de la tenue des registres, à moins que certificats ne soient immatriculés au nom de la personne qui a signé la lettre d'envoi approuvée par l'agent chargé de la tenue des registres. Sur réception de ces certificats, documents et instruments, l'agent chargé de la tenue des registres remettra aux porteurs qui auront consigné ces certificats, des certificats représentant les actions ordinaires de RGC, les actions ordinaires d'Abitibi (ou les actions ordinaires de Holdco-Abitibi) et les actions ordinaires de GW Limited auxquelles ces porteurs ont droit, conformément aux modalités de l'article 3.1 du présent programme d'arrangement.

- c) Tous les dividendes versés et les distributions effectuées à l'égard des actions ordinaires d'Abitibi (ou des actions ordinaires de Holdco-Abitibi), des actions ordinaires de RGC et des actions ordinaires de GW Limited émises à un ancien porteur d'actions ordinaires de Gulf, mais à l'égard desquelles un certificat n'a pas été remis à ce porteur conformément au paragraphe 5.1(b), seront versés à l'agent chargé de la tenue des registres qui les détiendra en fidéicommiss pour ce porteur. De plus, toute somme en espèces à laquelle ce porteur a droit en vertu de l'article 5.2 sera détenue en fidéicommiss par l'agent chargé de la tenue des registres pour ce porteur. L'agent chargé de la tenue des registres placera tous les fonds qu'il recevra dans des comptes en fidéicommiss portant intérêt d'après les modalités qu'il jugera raisonnablement appropriées. Sous réserve du paragraphe 5.1(d), l'agent chargé de la tenue des registres versera et remettra à tout pareil porteur, dès que possible après que la demande lui en aura été faite selon ses exigences raisonnables par ce porteur, les dividendes, les distributions en espèces et l'intérêt auxquels il a droit, après déduction des retenues d'impôt et autres taxes.
- d) Tout certificat représentant auparavant des actions ordinaires de Gulf non remis à l'agent chargé de la tenue des registres avec tous les autres documents et instruments exigés par le paragraphe 5.1(b) d'ici le dixième anniversaire de la date de mise en application cessera de représenter une réclamation ou une participation de quelque nature que ce soit en qualité d'actionnaires de RGC, d'Abitibi (ou de Holdco-Abitibi) ou de GW Limited. À cette date, les actions ordinaires de RGC, les actions ordinaires d'Abitibi (ou les actions ordinaires de Holdco-Abitibi) ou les actions ordinaires de GW Limited, selon le cas, auxquelles l'ancien porteur inscrit du certificat dont il est question dans la phrase précédente avait droit seront réputées avoir été remises à RGC, à Abitibi (ou à Holdco-Abitibi) ou à GW Limited, selon le cas, ainsi que tous les dividendes, toutes les distributions en espèces et tout l'intérêt sur lesdites actions qui étaient détenues par cet ancien porteur inscrit.

## 5.2 Fractions d'action

Aucun certificat représentant des fractions d'action ordinaire de RGC, d'action ordinaire d'Abitibi (ou d'action ordinaire de Holdco-Abitibi) ou d'action ordinaire de GW Limited ne sera émis ou remis lors de l'arrangement. Chaque personne ayant droit à une telle fraction recevra plutôt le paiement d'une somme en espèces égale à la part proportionnelle, pour cette personne, du prix reçu par l'agent chargé de la tenue des registres lors de la vente des actions entières qui représentent une accumulation de toutes les fractions d'actions ordinaires de RGC, d'actions ordinaires d'Abitibi (ou d'actions ordinaires de Holdco-Abitibi) et d'actions ordinaires de GW Limited auxquelles toutes ces personnes auraient autrement eu droit. L'agent chargé de la tenue des registres vendra les actions ordinaires de RGC, les actions ordinaires d'Abitibi (ou les actions ordinaires de Holdco-Abitibi) et les actions ordinaires de GW Limited en question à la Bourse de Toronto ou à toute autre Bourse à laquelle ces actions sont admises ou inscrites à la cote, au choix de l'agent chargé de la tenue des registres et à sa discrétion, durant la période de 60 jours suivant la date de mise en application. L'agent chargé de la tenue des registres s'efforcera initialement de vendre les actions entières composées desdites fractions lorsqu'un lot régulier se sera accumulé ou, de toute façon, au plus tard 60 jours suivant la date de mise en application. L'agent chargé de la tenue des registres distribuera le produit de chacune desdites ventes proportionnellement, par rapport aux fractions respectives, entre les personnes ayant autrement le droit de recevoir des fractions d'actions ordinaires de RGC, d'actions ordinaires d'Abitibi (ou d'actions ordinaires de Holdco-Abitibi) ou d'actions ordinaires de GW Limited.



## ANNEXE I

### Au programme d'arrangement en vertu de l'article 185.1 de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes

#### Actions spéciales de Gulf/Abitibi

Voici les droits, privilèges, restrictions et conditions se rattachant aux actions spéciales de Gulf/Abitibi :

##### 1. Dividendes

- 1.1 Sous réserve des droits prioritaires des porteurs d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de deuxième rang à l'égard du paiement des dividendes et également sous réserve de l'article 1.2 tel qu'il est ci-après prévu, les porteurs d'actions spéciales de Gulf/Abitibi ont le droit de recevoir des dividendes et Gulf versera des dividendes sur lesdites actions selon la déclaration du conseil d'administration de Gulf, à même les biens pouvant être dûment appliqués au paiement des dividendes, d'après les montants et selon la forme que le conseil d'administration peut décider à l'occasion, et tous les dividendes que les administrateurs pourront déclarer sur les actions spéciales de Gulf/Abitibi seront déclarés et versés en montants égaux par action sur toutes les actions spéciales de Gulf/Abitibi alors en circulation.
- 1.2 Tant que des actions spéciales de Gulf/Abitibi sont en circulation, aucun dividende ne sera déclaré ni versé sur lesdites actions spéciales de Gulf/Abitibi, à moins que des dividendes ne soient également déclarés et versés sur les actions spéciales de Gulf/GW et les actions ordinaires de RGC au même moment, de façon à ce que, pour chaque tranche de 100 \$ de dividendes déclarés et versés globalement sur les actions spéciales de Gulf/Abitibi, les actions spéciales de Gulf/GW et les actions ordinaires de RGC, environ 36 \$ soient déclarés et versés sur les actions spéciales de Gulf/Abitibi, environ 14 \$, sur les actions spéciales de Gulf/GW et environ 50 \$, sur les actions ordinaires de RGC.

##### 2. Dissolution

- 2.1 Dans l'éventualité de la liquidation ou de la dissolution volontaire ou forcée de Gulf ou encore de tout autre partage de ses biens parmi ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, sous réserve des droits prioritaires des porteurs des actions privilégiées de premier rang et des actions privilégiées de deuxième rang à l'égard du partage des biens lors de la liquidation ou de la dissolution volontaire ou forcée, les porteurs des actions spéciales de Gulf/Abitibi auront le droit de participer au partage du reliquat des biens et des éléments d'actif de Gulf avec les porteurs des actions ordinaires de RGC et les porteurs des actions spéciales de Gulf/GW conformément à l'article 2.2.
- 2.2 Dans le cadre de tout partage des biens en vertu de l'article 2.1, après le paiement aux porteurs des actions ordinaires de RGC de un dixième de 0,01 \$ l'action pour chaque tranche de 100 \$ de biens distribués par la suite, environ 36 \$ seront distribués à l'égard des actions spéciales de Gulf/Abitibi, environ 14 \$ seront distribués à l'égard des actions spéciales de Gulf/GW et environ 50 \$ seront distribués à l'égard des actions ordinaires de RGC. Les biens ainsi distribués aux porteurs des actions spéciales de Gulf/Abitibi, des actions spéciales de Gulf/GW ou des actions ordinaires de RGC seront proportionnellement distribués en fonction des des actions de cette catégorie et du nombre d'actions de ladite catégorie.

##### 3. Droits de vote

- 3.1 Sauf à l'égard des assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une autre catégorie ou série spécifique d'actions de Gulf ont le droit de voter distinctement en tant que catégorie ou série, les porteurs d'actions spéciales de Gulf/Abitibi ont le droit d'être convoqués et d'assister à toutes les assemblées des actionnaires de Gulf et ils peuvent y exprimer un vote pour chaque action spéciale de Gulf/Abitibi qu'ils détiennent, lors de toutes les assemblées des actionnaires de Gulf.

##### 4. Achat pour annulation

- 4.1 Sous réserve des dispositions de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes (la *LSCC*), telle qu'elle est maintenant en vigueur ou telle qu'elle peut être à l'occasion modifiée, adoptée à nouveau ou remplacée (et dans le cas d'une modification, d'une nouvelle adoption ou d'un remplacement de ce genre, toutes les références aux présentes seront lues comme si elles portaient sur cette loi modifiée, adoptée à nouveau ou remplacée), Gulf peut en tout temps ou à l'occasion acheter pour annulation la totalité ou toute partie des actions spéciales de Gulf/Abitibi en circulation à un prix (le *prix d'achat des actions d'Abitibi*) pour chaque action spéciale de



Gulf/Abitibi, égal à la juste valeur marchande estimative, au moment de l'émission par Gulf de la première action spéciale de Gulf/Abitibi de cet achat, de toutes les actions d'Abitibi-Price Inc., société assujettie à la LSCC, qui appartiennent à Holdco-Abitibi Inc., société assujettie à la LSCC, divisé par le nombre d'actions de Gulf/Abitibi en circulation au moment de tel achat pour annulation. Cependant, le paiement du prix d'achat des actions d'Abitibi ne peut être réglé qu'au moyen d'une compensation d'une obligation égale envers Gulf du porteur desdites actions de Gulf/Abitibi devant être achetées pour annulation. Les actions spéciales de Gulf/Abitibi ainsi achetées pour annulation ne pourront pas reprendre leur statut d'actions autorisées mais non émises.

## **Actions spéciales de Gulf/GW**

Voici les droits, privilèges, restrictions et conditions se rattachant aux actions spéciales de Gulf/GW :

### **1. Dividendes**

- 1.1 Sous réserve des droits prioritaires des porteurs d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de deuxième rang à l'égard du paiement des dividendes et également sous réserve de l'article 1.2 tel qu'il est ci-après prévu, les porteurs d'actions spéciales de Gulf/GW ont le droit de recevoir des dividendes et Gulf versera des dividendes sur lesdites actions selon la déclaration de son conseil d'administration, à même les biens pouvant être dûment appliqués au paiement des dividendes, d'après les montants et selon la forme que le conseil d'administration pourra décider à l'occasion, et tous les dividendes que les administrateurs pourront déclarer sur les actions spéciales de Gulf/GW seront déclarés et versés en montants égaux par action sur toutes les actions spéciales de Gulf/GW alors en circulation.
- 1.2 Tant que des actions spéciales de Gulf/GW sont en circulation, aucun dividende ne peut être déclaré ni versé sur les actions spéciales de Gulf/GW, à moins que des dividendes ne soient également déclarés et versés sur les actions spéciales de Gulf/Abitibi et les actions ordinaires de RGC au même moment, de façon à ce que, pour chaque tranche de 100 \$ de dividendes déclarés et versés globalement sur les actions spéciales de Gulf/GW, les actions spéciales de Gulf/Abitibi et les actions ordinaires de RGC, environ 36 \$ soient déclarés et versés sur les actions spéciales de Gulf/Abitibi, environ 14 \$, sur les actions spéciales de Gulf/GW et environ 50 \$, sur les actions ordinaires de RGC.

### **2. Dissolution**

- 2.1 Dans l'éventualité de la liquidation ou de la dissolution volontaire ou forcée de Gulf ou de tout autre partage de ses biens parmi ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, sous réserve des droits prioritaires des porteurs des actions privilégiées de premier rang et des actions privilégiées de deuxième rang à l'égard du partage des biens lors de la liquidation ou de la dissolution volontaire ou forcée, les porteurs des actions spéciales de Gulf/GW auront le droit de participer au partage du reliquat des biens et des éléments d'actif de Gulf avec les porteurs des actions ordinaires de RGC et les porteurs des actions spéciales de Gulf/Abitibi conformément à l'article 2.2.
- 2.2 Dans le cadre de tout partage des biens en vertu de l'article 2.1, après le paiement aux porteurs des actions ordinaires de RGC de un dixième de 0,01 \$ l'action, pour chaque tranche de 100 \$ de biens distribués par la suite, environ 14 \$ seront distribués sur les actions spéciales de Gulf/GW, environ 36 \$ seront distribués à l'égard des actions spéciales de Gulf/Abitibi et environ 50 \$ seront distribués à l'égard des actions ordinaires de RGC. Les biens ainsi distribués aux porteurs des actions spéciales de Gulf/GW, des actions spéciales de Gulf/Abitibi ou des actions ordinaires de RGC seront proportionnellement distribués en fonction des actions de cette catégorie et du nombre d'actions de ladite catégorie.

### **3. Droits de vote**

- 3.1 Sauf en ce qui a trait aux assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une autre catégorie ou série spécifique d'actions de Gulf ont le droit de voter distinctement en tant que catégorie ou série, les porteurs d'actions spéciales de Gulf/GW auront le droit d'être convoqués et d'assister à toutes les assemblées des actionnaires de Gulf et pourront y exprimer un vote pour chaque action spéciale de Gulf/GW détenue, lors de toutes les assemblées des actionnaires de Gulf.



#### **4. Achat pour annulation**

- 4.1 Sous réserve des dispositions de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes (la *LSCC*), telle que cette loi existe actuellement ou telle qu'elle peut être à l'occasion modifiée, adoptée à nouveau ou remplacée (et dans le cas d'une modification, d'une nouvelle adoption ou d'un remplacement de ce genre, toutes les références aux présentes seront lues comme si elles portaient sur cette loi modifiée, adoptée à nouveau ou remplacée), Gulf peut en tout temps ou à l'occasion acheter pour annulation la totalité ou toute partie des actions spéciales de Gulf/GW en circulation à un prix (le *prix d'achat des actions de GW*) pour chaque action égale à la juste valeur marchande estimative, au moment de l'émission par Gulf de la première action spéciale de Gulf/Abitibi, de toutes les actions en circulation de GW Utilities Limited, société assujettie à la LSCC, divisé par le nombre d'actions spéciales de Gulf/GW en circulation au moment de tel achat pour annulation. Cependant, le prix d'achat des actions de GW ne pourra être réglé qu'au moyen d'une compensation d'une obligation égale envers Gulf du porteur desdites actions spéciales de Gulf/GW devant être achetées pour annulation. Toutes les actions spéciales de Gulf/GW ainsi achetées pour annulation ne pourront reprendre leur statut d'actions autorisées mais non émises.

#### **Actions ordinaires de RGC**

Voici les droits, privilèges, restrictions et conditions se rattachant aux actions ordinaires de RGC :

##### **1. Dividendes**

- 1.1 Sous réserve des droits prioritaires des porteurs d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de deuxième rang ainsi que de toute autre action de rang prioritaire ou égal aux actions ordinaires de RGC à l'égard du paiement des dividendes, les porteurs des actions ordinaires de RGC auront le droit de recevoir les dividendes et Gulf versera des dividendes sur lesdites actions selon la déclaration de son conseil d'administration, à même les biens pouvant être dûment affectés au paiement des dividendes, d'après les montants et selon la forme que le conseil d'administration pourra établir à l'occasion, et tous les dividendes que les administrateurs pourront déclarer sur les actions ordinaires de RGC seront déclarés et versés en montants égaux par action sur toutes les actions ordinaires de RGC alors en circulation.

##### **2. Dissolution**

- 2.1 Dans l'éventualité de la liquidation ou de la dissolution volontaire ou forcée de RGC ou de tout autre partage de ses biens parmi ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, sous réserve des droits prioritaires des porteurs des actions privilégiées de premier rang et des actions privilégiées de deuxième rang ou de toute autre action de rang prioritaire aux actions ordinaires de RGC à l'égard du partage des biens lors de la liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée, les porteurs des actions ordinaires de RGC auront le droit de recevoir un montant équivalant au dixième de 0,01 \$ l'action et par la suite, ils auront le droit de participer au partage du reliquat des biens et éléments d'actif de RGC avec les porteurs des actions de toute autre catégorie de rang égal aux actions ordinaires de RGC lors de tout partage à l'égard desdites actions.

##### **3. Droits de vote**

- 3.1 Sauf en ce qui a trait aux assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une autre catégorie ou série spécifique d'actions de RGC ont le droit de voter distinctement en tant que catégorie ou série, les porteurs des actions ordinaires de RGC auront le droit d'être convoqués et d'assister à toutes les assemblées des actionnaires de RGC et pourront y exprimer un vote pour chaque action ordinaire de RGC qu'ils détiennent.



## ANNEXE C



Le 20 mai 1987

Corporation Gulf Canada  
Bureau 600  
1 First Canadian Place  
Toronto (Ontario)  
M5X 1A9

Messieurs,

Corporation Gulf Canada (*Gulf*) a retenu les services de Merrill Lynch Canada Inc. à titre de conseiller financier dans le cadre d'un arrangement en vertu de l'article 185.1 de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes (*l'arrangement*). Une description détaillée de l'arrangement est fournie dans la circulaire d'information et de sollicitation de procurations de la direction de Gulf devant porter la date du 21 mai 1987 (*la circulaire d'information*). Les termes utilisés dans la circulaire d'information et la convention d'arrangement et qui ne sont pas définis dans la présente lettre ont le sens prévu dans la circulaire d'information et la convention d'arrangement et les références à Gulf comprennent des références à ses filiales lorsqu'il y a lieu.

Aux termes de l'arrangement, Gulf transférera à GW-Subco sa participation directe de 6,4 % dans IPL, toutes les actions de HWR Holdings (qui est propriétaire réel d'une participation de 34 % dans IPL et d'une participation de 83 % dans Consumers) et toutes les actions de Kahlantine (qui, par le biais de sa propriété intégrale de 153231, est propriétaire d'une participation de 49 % dans HW-GW), en échange d'actions ordinaires de GW-Subco, de la prise en charge d'une dette de 900 millions de dollars de Gulf envers HWR Holdings et de 1,067 milliard de dollars. La somme de 1,067 milliard de dollars sera attestée par un billet à ordre dont 767 millions de dollars seront remboursés par GW Limited, société succédant à GW-Subco, immédiatement après la date de mise en application à même les fonds obtenus de prélèvements en vertu de marges de crédit bancaire. Une somme de 300 millions de dollars provenant du produit d'une offre de droits de souscription d'actions ordinaires de GW Limited sera utilisée pour diminuer le solde de l'endettement envers RGC aux termes du billet. RGC utilisera ces montants reçus de GW Limited en remboursement de sa dette. En qualité d'unique actionnaire de 153231, Kahlantine autorisera le commencement de la dissolution de 153231 et, dans le cadre de cette dissolution, les actions de HW-GW seront transférées à Kahlantine qui sera alors une filiale en propriété exclusive de GW-Subco. Gulf transférera à GW Limited toutes les actions de GW-Subco en échange d'actions privilégiées rachetables de GW Limited. GW Limited et GW-Subco fusionneront alors sous le nom de *GW Utilities Limited*.

Gulf transférera également à Holdco-Abitibi ses 57 737 957 actions ordinaires d'Abitibi contre des actions privilégiées rachetables de Holdco-Abitibi.

À l'exception des actions ordinaires de Gulf détenues par des actionnaires qui font valoir leur droit de dissidence aux termes de l'arrangement (compte tenu de certaines mesures provisoires décrites dans la convention d'arrangement) (i) environ 36 % des actions ordinaires de Gulf en circulation seront échangées avec Holdco-Abitibi contre des actions ordinaires de Holdco-Abitibi, (ii) environ 14 % des actions ordinaires de Gulf en circulation seront échangées avec GW Limited contre des actions ordinaires de GW Limited, et (iii) environ 50 % des actions ordinaires de Gulf en circulation deviendront des actions ordinaires de RGC (36 %, 14 % et 50 % correspondant aux coefficients de conversion des actions). Les coefficients de conversion des actions ont été établis par la direction de Gulf en fonction des informations disponibles le 20 mai 1987; ils sont susceptibles d'être redressés à la date de mise en application conformément à la formule prescrite au plan d'arrangement. Après ces échanges, les actions privilégiées de Holdco-Abitibi détenues par Gulf seront achetées pour annulation par Holdco-Abitibi, les actions privilégiées de GW Limited détenues par Gulf seront achetées pour annulation par GW Limited et Gulf changera son nom pour *Ressources Gulf Canada Limitée*.

Holdco-Abitibi et Abitibi ont conclu une entente de fusion aux termes de laquelle elles fusionneront sous le nom d'*Abitibi-Price Inc.* à la date de mise en application, aussitôt après le moment auquel l'arrangement prendra effet, sous réserve de l'approbation des actionnaires d'Abitibi.

À la suite de l'arrangement et de la fusion d'Abitibi et de Holdco-Abitibi, les porteurs d'actions ordinaires de Gulf deviendront actionnaires de trois sociétés ouvertes distinctes, soit RGC, Abitibi et GW Limited. Les porteurs d'actions ordinaires de Gulf recevront, pour chaque action ordinaire de Gulf dont ils sont propriétaires immédiatement avant la date de mise en application, deux tiers (2/3) d'une action ordinaire de RGC, une fraction



(actuellement évaluée à 0,29) d'une action ordinaire d'Abitibi équivalant à 57 737 957 divisé par le nombre d'actions ordinaires de Gulf en circulation immédiatement avant la date de mise en application (autres que les actions détenues par les actionnaires qui font valoir leurs droits de dissidence) et le cinquième (1/5) d'une action ordinaire de GW Limited. Aucun certificat d'actions ne sera émis pour les fractions d'action. Par exemple, le porteur de 100 actions ordinaires de Gulf recevra (sans tenir compte des fractions) :

66 actions ordinaires de RGC  
29 actions ordinaires d'Abitibi  
20 actions ordinaires de GW Limited.

Le prix de base rajusté d'un porteur, qui n'effectue pas autrement de choix, de ses actions ordinaires de Gulf sera ventilé entre les actions ordinaires de RGC, les actions ordinaires de Holdco-Abitibi et les actions ordinaires de GW reçues aux termes de l'arrangement, proportionnellement à leur juste valeur marchande immédiatement avant que l'arrangement ne prenne effet.

Vous nous avez demandé notre avis à savoir

- i) si les coefficients de conversion des actions lors de la conversion des actions ordinaires de Gulf en actions ordinaires de Holdco-Abitibi, en actions ordinaires de GW Limited et en actions ordinaires de RGC sont équitables et raisonnables d'un point de vue financier pour les porteurs d'actions ordinaires de Gulf, si la date de mise en application était le 20 mai 1987;
- ii) si l'arrangement est juste et raisonnable d'un point de vue financier pour les porteurs d'actions ordinaires de Gulf.

Dans le cadre de l'arrangement, nous avons rendu à Gulf divers services et donné divers avis à titre de conseiller financier. Nous et les membres de notre groupe avons également rendu certains services et avons effectué certaines opérations avec Gulf, O&Y et certains membres de leur groupe de manière indépendante de l'arrangement. Les services passés et courants, sont décrits sous les rubriques *L'arrangement — Avis du courtier en valeurs mobilières* et *Renseignements sur RGC — Opérations en cours — Financement en actions de RGC* dans la circulaire d'information.

Une assemblée extraordinaire des porteurs d'actions ordinaires de Gulf doit avoir lieu pour étudier et, s'il est jugé souhaitable de le faire, pour adopter une résolution extraordinaire approuvant l'arrangement. S'il est approuvé par les actionnaires de Gulf et par la cour, sous réserve de l'observation de certaines autres conditions ou d'une renonciation à cet égard, l'arrangement prendra effet de la façon envisagée dans la circulaire d'information.

Pour préparer notre avis, nous avons notamment étudié les documents et renseignements suivants auxquels nous nous sommes fiés :

1. les facteurs retenus par la direction de Gulf pour établir les coefficients de conversion d'actions décrits sous la rubrique *L'arrangement — Approbation et recommandation du conseil d'administration de Gulf* dans la circulaire d'information;
2. les renseignements d'ordre public dont la circulaire d'information;
3. la situation financière passée, actuelle et éventuelle de Gulf, de RGC, d'Abitibi et GW Limited, au besoin, tant avant qu'après avoir tenu compte de l'arrangement et des opérations projetées décrites dans la circulaire d'information;
4. les entretiens avec la direction de Gulf et d'Abitibi ainsi que certains renseignements et déclarations d'ordre confidentiel que ces deux sociétés ont fournis;
5. les renseignements relatifs aux opérations boursières sur les actions de Gulf et d'Abitibi;
6. certaines données financières et boursières publiées sur d'autres sociétés similaires au Canada et d'autres données boursières actuelles et historiques pertinentes; et
7. la condition actuelle des marchés financiers.

De plus, nous avons effectué les analyses financières, enquêtes et recherches que nous avons jugées nécessaires ou appropriés dans les circonstances.

Nous nous sommes fiés aux renseignements d'ordre public et à ceux que nous ont fournis les dirigeants de Gulf et d'Abitibi. Bien que nous n'ayons aucune raison de croire que les renseignements financiers et autres auxquels



nous nous sommes fiés ne soient pas exacts ou complets, nous avons supposé leur exactitude et complétude et n'avons donc pas tenté de les vérifier de manière indépendante. En outre, nous nous sommes fiés à certains certificats, déclarations et garanties de Gulf.

Pour rendre notre avis, nous avons supposé que toutes les conditions nécessaires à la mise en application de l'arrangement seront satisfaites et que l'arrangement procédera tel qu'il est décrit et essentiellement dans les délais mentionnés dans la circulaire d'information.

Les prix auxquels les actions ordinaires de RGC, les actions ordinaires d'Abitibi et les actions ordinaires de GW Limited feront l'objet d'opérations au sein des marchés publics après la mise en application de l'arrangement fluctueront en fonction de nombreux facteurs. En conséquence, les coefficients de conversion des actions ne reflètent pas nécessairement, selon nous, les relations entre de tels prix après la mise en application de l'arrangement.

À la lumière de ce qui précède, nous sommes d'avis

- i) que les coefficients de conversion des actions lors de la conversion des actions ordinaires de Gulf en actions ordinaires de RGC, en actions ordinaires de Holdco-Abitibi et en actions ordinaires de GW Limited seraient équitables et raisonnables d'un point de vue financier pour les porteurs des actions ordinaires de Gulf, si la date de mise en application était le 20 mai 1987;
- ii) l'arrangement est juste et raisonnable d'un point de vue financier pour les porteurs d'actions ordinaires de Gulf.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MERRILL LYNCH CANADA INC.

(signé) W. EDMUND CLARK,  
premier vice-président et administrateur



**ANNEXE D**  
**COUR SUPRÊME DE L'ONTARIO**  
**DANS L'AFFAIRE D'UNE DEMANDE DE**  
**CORPORATION GULF CANADA,**  
**GW UTILITIES LIMITED,**  
**HOLDCO ABITIBI INC.,**  
**GW SUBCO LIMITED**  
**ET OLYMPIA & YORK ENTREPRISES**  
**LIMITED**  
**EN VERTU DE L'ARTICLE 185.1 DE LA LOI**  
**SUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES CANADIENNES,**  
**CHAPITRE 33 DES STATUTS DU CANADA,**  
**1974-75, TELLE QU'ELLE A ÉTÉ MODIFIÉE**

À L'HONORABLE JUGE REID

LE JEUDI 21 MAI 1987

**ORDONNANCE**

LA PRÉSENTE REQUÊTE, formulée par les requérantes, Corporation Gulf Canada (*Gulf*), GW Utilities Limited, Holdco Abitibi Inc., GW Subco Limited et Olympia & York Entreprises Limited, pour obtenir les mesures énoncées dans l'avis de requête, a été entendue aujourd'hui à Toronto (Ontario).

À LA LECTURE des affidavits de Robert J. Reid et des pièces jointes, et à l'audition des procureurs des requérantes :

1. LA COUR ORDONNE que Gulf convoque, tienne et mène une assemblée extraordinaire des porteurs de ses actions ordinaires pour étudier et, s'il est jugé souhaitable de le faire, adopter, avec ou sans modification, une résolution pour approuver, avec ou sans modification, l'arrangement (*l'arrangement*) énoncé dans le programme d'arrangement qui constitue le supplément F de l'affidavit en date du 19 mai 1987 déposé aux présentes.
2. LA COUR ORDONNE que l'assemblée extraordinaire soit convoquée, tenue et menée conformément à la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, chapitre 33 des Statuts du Canada, 1974-75, telle qu'elle a été modifiée (la *LSCC*) et aux statuts et règlements de Gulf, sous réserve des dispositions ci-après énoncées.
3. LA COUR ORDONNE que l'avis de requête aux présentes, l'avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire et une circulaire d'information de Gulf sensiblement dans la forme de celles qui figurent au supplément A audit affidavit de Robert J. Reid, avec les modifications pouvant y être apportées que les conseillers juridiques des requérantes peuvent juger nécessaires ou souhaitables, pourvu que de telles modifications ne soient pas incompatibles avec les modalités de la présente ordonnance, soient distribués aux porteurs d'actions ordinaires de Gulf, à ses administrateurs et à ses vérificateurs ainsi qu'au Directeur en vertu de la *LSCC*, en les postant par courrier ordinaire affranchi auxdites personnes conformément à la *LSCC* au moins vingt et un (21) jours avant la date de l'assemblée extraordinaire, en excluant la date de l'envoi postal ainsi que la date de l'assemblée extraordinaire.
4. LA COUR ORDONNE que le quorum nécessaire à ladite assemblée extraordinaire se compose d'une ou de plusieurs personnes détenant ou représentant globalement au moins 50 % des actions ordinaires émises et en circulation et qui sont autorisées à voter lors de cette assemblée.
5. LA COUR ORDONNE que le vote nécessaire à l'adoption de la résolution précitée lors de l'assemblée extraordinaire corresponde à au moins deux tiers des votes exprimés par les actionnaires relativement à la résolution lors de ladite assemblée extraordinaire.
6. LA COUR ORDONNE que les porteurs d'actions ordinaires de Gulf soient autorisés à faire valoir leur dissidence à l'égard de l'arrangement en vertu de l'article 184 de la *LSCC* et des modalités du programme d'arrangement et soient autorisés à tenter de recevoir de Gulf le paiement de la juste valeur de leurs actions, en autant qu'ils remettent à Gulf leur opposition écrite à l'arrangement au plus tard à ladite assemblée extraordinaire à laquelle leurs actions ordinaires doivent faire l'objet d'un vote et qu'ils respectent autrement les exigences de l'article 184 de la *LSCC* et du programme d'arrangement.



7. LA COUR ORDONNE que les seules personnes autorisées à être convoquées ou à assister à ladite assemblée extraordinaire soient les porteurs des actions ordinaires de Gulf et ses administrateurs et vérificateurs et que les seules personnes autorisées à être représentées et à voter à cette assemblée extraordinaire soient les porteurs inscrits d'actions ordinaires de Gulf à la fermeture des bureaux, le jour précédant immédiatement celui de la remise de l'avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire, conformément à la présente ordonnance, sous réserve des dispositions de la LSCC à l'égard des personnes qui deviennent porteurs inscrits des actions après cette date.
8. LA COUR ORDONNE que lors de l'approbation de l'arrangement par les actionnaires de Gulf de la façon indiquée dans la présente ordonnance, les requérants puissent demander à la Cour l'homologation de l'arrangement, et l'avis de requête aux présentes conformément au paragraphe 3 de cette ordonnance constitue une signification valide et suffisante de cet avis de requête à toutes les personnes qui ont droit de recevoir cet avis de requête en vertu de la présente ordonnance et aucune autre forme de signification ne sera nécessaire et aucun autre document ne devra être signifié à de telles personnes à l'égard desdites procédures. Cette signification sera valide le cinquième jour après l'envoi postal de cet avis de requête.







AVIS IMPORTANT : AVANT DE REMPLIR LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI, VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES DIRECTIVES AU VERSO QUI COMPRENNENT LES EXPLICATIONS DE CERTAINS TERMES DÉFINIS QUI SONT UTILISÉS AUX PRÉSENTES.

### LETTRE D'ENVOI

À : Corporation Gulf Canada  
a/s de l'agent chargé de la tenue des registres  
à l'un de ses bureaux énumérés dans les directives au verso

Le soussigné déclare par les présentes qu'il est propriétaire des actions ordinaires de Gulf représentées par le ou les certificats décrits ci-dessous et qu'il a un titre valide sur les actions franc et quitte de tout privilège, charge et prétention de tiers, et il joint aux présentes le ou les certificats suivants d'actions ordinaires de Gulf :

| N° de certificat | Nombre d'actions ordinaires de Gulf |
|------------------|-------------------------------------|
|                  |                                     |
|                  |                                     |

NOTE : Si l'espace prévu ci-dessus est insuffisant, vous pouvez en faire une liste à part que vous joindrez en tant qu'annexe aux présentes.

Le soussigné transmet aux présentes aux fins d'annulation lorsque l'arrangement entrera en vigueur les certificats décrits ci-dessus représentant des actions ordinaires de Gulf.

Le soussigné reconnaît qu'à la date de mise en application (la *date de mise en application*) de l'arrangement et après la fusion d'Abitibi et de Holdco-Abitibi Inc., les actions ordinaires de Gulf décrites ci-dessus qui sont la propriété du soussigné seront échangées conformément au programme d'arrangement contre des actions ordinaires de RGC, des actions ordinaires d'Abitibi et des actions ordinaires de GW Limited.

Il est entendu que sur réception de la présente lettre d'envoi et dudit ou desdits certificats et qu'après la date de mise en application de l'arrangement et la fusion de Holdco-Abitibi Inc. et d'Abitibi, Gulf ou son mandataire enverra aux actionnaires, pour chaque action ordinaire de Gulf détenue en propriété immédiatement avant la date de mise en application, les deux tiers (2/3) d'une action ordinaire de RGC, une fraction d'une action ordinaire d'Abitibi équivalant à 57 737 957 divisé par le nombre d'actions ordinaires de Gulf en circulation (autres que les actions détenues par les actionnaires qui font valoir leurs droits de dissidence) et le cinquième (1/5) d'une action ordinaire de GW Limited. Par exemple, le porteur de 100 actions ordinaires de Gulf recevra (sans tenir compte des fractions) des certificats représentant 66 actions ordinaires de RGC, 29 actions ordinaires d'Abitibi et 20 actions ordinaires de GW Limited auxquelles il a droit. Les certificats représentant les actions ordinaires de RGC, les actions ordinaires d'Abitibi et les actions ordinaires de GW Limited seront immatriculés au nom de l'actionnaire indiqué ci-dessous. Les certificats seront postés à l'adresse de l'actionnaire figurant ci-dessous.

Aucun certificat de fraction d'action ne sera émis. Des arrangements seront plutôt pris pour la vente de participations fractionnaires dans ces actions moyennant une somme en espèces par l'entremise de l'agent chargé de la tenue des registres au nom des actionnaires qui ont droit à ces participation et pour le partage proportionnel du produit qui en découlera.

Si l'arrangement n'a pas lieu, le ou les certificats ci-joints seront immédiatement renvoyés au soussigné, à son adresse indiquée ci-dessous.

EN DATE DU ..... jour de ..... 1987

\_\_\_\_\_  
(signature de l'actionnaire)

\_\_\_\_\_  
(nom de l'actionnaire — en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
(adresse de l'actionnaire — en lettres moulées)



## DIRECTIVES

1. Si l'arrangement (l'*arrangement*) proposé par la Corporation Gulf Canada (*Gulf*) et la fusion subséquente de Holdco-Abitibi Inc. et d'Abitibi-Price Inc. (Abitibi) décrits dans la circulation d'information de la direction (la *circulaire d'information*) de Gulf en date du 21 mai 1987 à laquelle la présente lettre d'envoi est jointe prennent effet, vous recevrez, pour chaque action ordinaire de Gulf (une *action ordinaire de Gulf*), détenue immédiatement avant la date de mise en application, deux tiers (2/3) d'une action ordinaire de RGC, une fraction d'une action ordinaire d'Abitibi (actuellement évaluée à environ 0,29) équivalant à 57 737 957 divisé par le nombre d'actions ordinaires de Gulf en circulation immédiatement avant la date de mise en application (autres que les actions détenues par les actionnaires qui font valoir leurs droits de dissidence) et le cinquième (1/5) d'une action ordinaire de GW Limited. Par exemple, le porteur de 100 actions ordinaires de Gulf recevra (sans tenir compte des fractions) : (i) 66 actions ordinaires (les *actions ordinaires de RGC*) de Gulf, qui changera son nom pour *Ressources Gulf Canada Limitée*; (ii) 29 actions ordinaires d'Abitibi (les *actions ordinaires d'Abitibi*) et (iii) 20 actions ordinaires (les *actions ordinaires de GW Limited*) de GW Utilities Limited.

Aucun certificat de fraction d'action ne sera émis. Des arrangements seront plutôt pris pour la vente de participations fractionnaires dans lesdites actions moyennant une somme en espèces par l'entremise de l'agent chargé de la tenue des registres au nom des actionnaires qui ont droit à ces participations et pour le partage proportionnel du produit qui en découlera.

2. La présente lettre d'envoi devrait être dûment signée et remplie et envoyée avec le ou les certificats appropriés qui représentent des actions ordinaires de Gulf à La Société Canada Trust, au Canada, ou à Registrar and Transfer Company, aux États-Unis (collectivement appelés l'*agent chargé de la tenue des registres*) à l'un des bureaux suivants :

La Société Canada Trust  
110 Yonge Street  
Toronto (Ontario) Canada  
M5C 1T4

La Société Canada Trust  
Four Bentall Centre  
C.P. 49390  
1055 Dunsmuir Street  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
Canada  
V7X 1P3

La Société Canada Trust  
505 — 3rd Street S.W.  
Calgary (Alberta) Canada  
T2P 3Y8

La Société Canada Trust  
600, boul. Dorchester ouest  
Montréal (Québec) Canada  
H3B 1N6

Registrar and Transfer Company  
10 Commerce Drive  
Cranford, New Jersey, U.S.A. 07016

**Livraisons en mains propres seulement :**  
Registrar and Transfer Company  
61 Broadway, Room 1412  
New York, New York, U.S.A. 10006

3. Il est fortement recommandé qu'avant de remplir la présente lettre d'envoi, vous lisiez la circulaire d'information qui accompagne cette lettre d'envoi.
4. Pour remplir la présente lettre d'envoi, vous devez faire ce qui suit : (a) indiquer dans le premier paragraphe de la lettre d'envoi le nombre d'actions ordinaires de Gulf qui appartiennent à l'actionnaire et qui sont remises avec la lettre d'envoi en indiquant le ou les numéros du ou des certificats représentant ces actions ainsi que le nombre d'actions attestées par chaque certificat dans l'espace prévu sur la lettre d'envoi et (b) signer la lettre d'envoi et écrire en lettres moulées le nom et l'adresse de l'actionnaire dans l'espace prévu à cette fin.
5. Gulf se réserve le droit, si elle le choisit ainsi, d'ordonner à l'agent chargé de la tenue des registres de renoncer à tout défaut ou irrégularité contenu dans une des lettres d'envoi qu'elle aura reçues.
6. Le ou les certificats immatriculés au nom de la personne qui signe la présente lettre d'envoi ou au nom de qui elle est signée n'ont pas besoin d'être endossés ni accompagnés d'une procuration de transfert des valeurs autres que la lettre d'envoi elle-même. Le ou les certificats d'actions qui ne sont pas ainsi immatriculés doivent être endossés par le porteur inscrit ou être accompagnés d'une procuration de transfert des valeurs dûment remplie par son porteur inscrit, la signature devant être avalisée dans chaque cas par une banque à charte canadienne ou américaine, une société de fiducie ou un membre de la Bourse de Toronto. La signature du porteur inscrit doit correspondre en tous points au nom du porteur inscrit figurant au recto du ou des certificats d'actions.
7. Si la lettre d'envoi est signée au nom d'une société commerciale, d'une société de personnes ou d'une association ou encore par un mandataire, exécuteur testamentaire, administrateur, fiduciaire, tuteur, curateur, gardien ou toute personne agissant en qualité de représentant, la lettre d'envoi doit être accompagnée d'une preuve satisfaisante de l'autorisation d'agir à ce titre.
8. Lorsque la lettre d'envoi est signée par une femme mariée, elle doit, si l'autorisation de son conjoint est nécessaire, être autorisée par ce dernier au moyen de l'inscription sous sa signature des termes : *Pour autoriser mon épouse* et l'ajout de sa signature qui doit aussi être avalisée tel qu'il est décrit au paragraphe 6 ci-dessus.
9. Le mode de livraison de la lettre d'envoi et du ou des certificats appropriés à l'agent chargé de la tenue des registres est aux choix et risques de l'actionnaire mais, si la poste est utilisée, le courrier recommandé avec avis de réception exigé et dûment assuré est conseillé.
10. Si l'arrangement n'est pas mené à terme pour quelque raison que ce soit, les certificats reçus par l'agent chargé de la tenue des registres seront restitués sans délai aux actionnaires.

















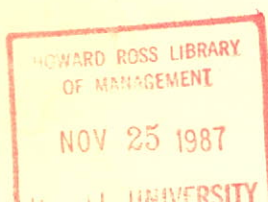
# **Gulf Canada Corporation**

## **NOTICE OF ANNUAL AND SPECIAL MEETING OF SHAREHOLDERS, NOTICE OF APPLICATION, MANAGEMENT INFORMATION CIRCULAR AND PROXY STATEMENT**

### **ARRANGEMENT INVOLVING GULF CANADA CORPORATION AND ITS SHAREHOLDERS**

**May 21, 1987**

*Si vous désirez recevoir un exemplaire en français de la présente circulaire, veuillez vous adresser au secrétaire de Gulf Canada Corporation.*



## TABLE OF CONTENTS

|                                                                                                | <u>Page</u> |                                                                                                | <u>Page</u> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| LETTER TO SHAREHOLDERS .....                                                                   | 3           | Auditors, Transfer Agents and Registrars .....                                                 | 63          |
| NOTICE OF ANNUAL AND SPECIAL MEETING OF<br>SHAREHOLDERS .....                                  | 5           | INFORMATION CONCERNING HOLDCO-ABITIBI .....                                                    | 63          |
| NOTICE OF APPLICATION .....                                                                    | 6           | INFORMATION CONCERNING ABITIBI .....                                                           | 63          |
| APPLICATION .....                                                                              | 7           | Selected Financial Information .....                                                           | 64          |
| GLOSSARY OF TERMS .....                                                                        | 8           | Management's Discussion and Analysis of Financial<br>Condition and Results of Operations ..... | 65          |
| EXCHANGE RATE OF THE CANADIAN DOLLAR ..                                                        | 9           | Business of Abitibi .....                                                                      | 69          |
| JURISDICTION .....                                                                             | 9           | Description of Share Capital .....                                                             | 82          |
| CANADIAN DISCLOSURE DOCUMENTS                                                                  |             | Price Range and Trading Volume of Abitibi Common<br>Shares .....                               | 84          |
| AVAILABLE .....                                                                                | 9           | Dividend Record and Policy .....                                                               | 85          |
| SUMMARY OF PROXY CIRCULAR .....                                                                | 10          | Management .....                                                                               | 85          |
| MANAGEMENT INFORMATION CIRCULAR AND<br>PROXY STATEMENT .....                                   | 16          | Certain Relationships and Related Transactions .....                                           | 91          |
| THE ARRANGEMENT .....                                                                          | 16          | Principal Shareholders .....                                                                   | 92          |
| Background to and Purpose of the Arrangement .....                                             | 16          | Auditors, Transfer Agents and Registrars .....                                                 | 92          |
| Details of the Arrangement .....                                                               | 17          | INFORMATION CONCERNING GW LIMITED .....                                                        | 93          |
| Corporate Structure .....                                                                      | 18          | Selected Pro Forma Financial Information .....                                                 | 93          |
| Approval by and Recommendation of Board of Directors<br>of Gulf .....                          | 20          | Management's Discussion and Analysis of Financial<br>Condition and Results of Operations ..... | 93          |
| Investment Dealer Opinion .....                                                                | 20          | Pending Transactions .....                                                                     | 94          |
| Procedures for Exchange of Gulf Common Shares .....                                            | 21          | Financing .....                                                                                | 94          |
| Plan of Arrangement and Arrangement Agreement .....                                            | 22          | Rights Offering .....                                                                          | 94          |
| Conditions to the Arrangement Becoming Effective .....                                         | 22          | Business .....                                                                                 | 95          |
| Tax Consequences of the Arrangement to Shareholders<br>of Gulf .....                           | 23          | Consumers .....                                                                                | 95          |
| Dissenting Shareholders .....                                                                  | 29          | IPL .....                                                                                      | 102         |
| Stock Exchange Listings .....                                                                  | 30          | HW-GW .....                                                                                    | 107         |
| Qualification for Trading of Securities of GCR, Abitibi<br>and GW Limited .....                | 30          | Principal Shareholder .....                                                                    | 113         |
| Eligibility for Investment in Canada .....                                                     | 31          | Description of Share Capital .....                                                             | 113         |
| Expenses of the Arrangement .....                                                              | 31          | Dividend Policy and Restrictions .....                                                         | 114         |
| GCR PRO FORMA CAPITALIZATION TABLE .....                                                       | 32          | Management .....                                                                               | 114         |
| ABITIBI HISTORICAL CONSOLIDATED<br>CAPITALIZATION TABLE .....                                  | 34          | Auditors, Transfer Agents and Registrars .....                                                 | 117         |
| GW LIMITED PRO FORMA CONSOLIDATED<br>CAPITALIZATION TABLE .....                                | 35          | ANNUAL MEETING .....                                                                           | 118         |
| INFORMATION CONCERNING GCR .....                                                               | 36          | Election of Directors .....                                                                    | 118         |
| Selected Financial Information .....                                                           | 37          | Committees of the Board .....                                                                  | 120         |
| Management's Discussion and Analysis of Financial<br>Condition and Results of Operations ..... | 37          | Executive Officers .....                                                                       | 121         |
| Pending Transactions .....                                                                     | 40          | Executive Compensation .....                                                                   | 122         |
| GCR Equity Financing .....                                                                     | 40          | Liability Insurance of Directors and Officers .....                                            | 123         |
| Sale of Calgary Office Building .....                                                          | 40          | APPOINTMENT OF AUDITORS .....                                                                  | 123         |
| Sale of BeauDril Limited .....                                                                 | 41          | VOTING SECURITIES AND PRINCIPAL HOLDER<br>THEREOF .....                                        | 123         |
| Oil and Gas .....                                                                              | 41          | INTERESTS OF MANAGEMENT AND OTHERS IN<br>MATERIAL TRANSACTIONS .....                           | 124         |
| Coal .....                                                                                     | 50          | SOLICITATION OF PROXIES .....                                                                  | 124         |
| Research and Development .....                                                                 | 50          | Appointment of Proxy and Discretionary Authority .....                                         | 125         |
| Transportation .....                                                                           | 50          | Revocation of Proxies .....                                                                    | 125         |
| Human Resources .....                                                                          | 50          | Agents for Solicitation of Proxies .....                                                       | 125         |
| Environmental Protection .....                                                                 | 50          | SHAREHOLDER PROPOSALS FOR NEXT<br>MEETING .....                                                | 125         |
| Legal Proceedings .....                                                                        | 51          | INDEX TO FINANCIAL STATEMENTS .....                                                            | 126         |
| Government Regulation .....                                                                    | 51          | APPROVAL OF DIRECTORS .....                                                                    | 269         |
| Tensar .....                                                                                   | 56          | SCHEDULE A — ARRANGEMENT RESOLUTION ..                                                         | 270         |
| HPC, Inc. ....                                                                                 | 56          | SCHEDULE B — ARRANGEMENT AGREEMENT ..                                                          | 271         |
| Description of Share Capital .....                                                             | 56          | EXHIBIT I — PLAN OF ARRANGEMENT .....                                                          | 285         |
| Dividend Policy .....                                                                          | 58          | SCHEDULE C — OPINION OF MERRILL LYNCH<br>CANADA INC. ....                                      | 294         |
| Management .....                                                                               | 58          | SCHEDULE D — INTERIM ORDER OF SUPREME<br>COURT OF ONTARIO .....                                | 297         |
| Principal Shareholder .....                                                                    | 63          | LETTER OF TRANSMITTAL .....                                                                    | 299         |



# GULF CANADA CORPORATION

1 FIRST CANADIAN PLACE, SUITE 600, P.O. BOX 33, TORONTO, ONTARIO M5X 1A9  
TELEPHONE (416) 864-3300

May 21, 1987

Dear Holder of Common Shares:

On January 22, 1987, the Board of Directors outlined a proposal to provide holders of Common Shares with the opportunity to own all of Gulf's interests through direct ownership in three separate, publicly-traded companies. Since that time, Gulf has completed reviews of legal, regulatory and other matters and is now able to provide you with complete details of the proposal in this document.

You are invited to attend a Special Meeting of Shareholders, to be held in the Metropolitan Ballroom of the Toronto Hilton Harbour Castle Convention Centre in Toronto on June 18, 1987 starting at 10:00 a.m., at which time you will be asked to consider and vote upon the proposed Arrangement. Gulf will also hold its Annual Meeting of Shareholders at the same time, thereby avoiding any inconvenience to holders of Common Shares of attending separate meetings which otherwise could have fallen within a short period of time.

The Arrangement is intended to enhance shareholder values by providing direct ownership. If approved, holders of Common Shares will receive, ignoring fractions, for 100 shares held:

- 66 Ordinary Shares of Gulf Canada Resources Limited which will carry on Gulf's oil and gas business and will be one of Canada's largest Canadian-owned and publicly-traded upstream oil and gas companies.
- 29 Common Shares of Abitibi-Price Inc., the world's largest producer of newsprint and uncoated groundwood papers. Gulf holds approximately 57.7 million Common Shares of Abitibi, representing an 83 per cent ownership in this forest products company.
- 20 Common Shares of GW Utilities Limited which will carry on Gulf's remaining businesses, including an 83 per cent interest in The Consumers' Gas Company Ltd., one of Canada's largest distributors of natural gas; 49 per cent of Hiram Walker-Gooderham & Worts Limited, one of the world's largest distillers and 41 per cent of Interprovincial Pipe Line Limited, the operator of the longest crude oil and liquids pipeline in North America and its wholly-owned subsidiary, Home Oil Company Limited, a Canadian-based oil and gas company.

The following pages contain a detailed description of the Arrangement and the various businesses of Gulf, as well as historical and pro forma financial statements.

Information is also provided on the proposed equity offering by Gulf Canada Resources of approximately 19 million Ordinary Shares for an aggregate estimated consideration of \$450 million. It is anticipated that this equity offering will close as soon as practicable after the Arrangement becomes effective. In addition, Olympia & York, Gulf's major shareholder, has advised that within approximately four to six weeks following the effective date of the Arrangement it will offer minority shareholders of GW Limited who do not wish to maintain their investment in GW Limited an opportunity to sell their GW Limited Common Shares to Olympia & York at a price of not less than \$22.50 per share. Subsequent to the completion of such offer, GW Limited will issue, pro rata to all holders of its Common Shares, rights to subscribe for additional Common Shares to raise approximately \$300 million by December 31, 1987 if all of the rights are exercised. Olympia & York has agreed to exercise all of the rights it receives under such rights offering.

You are asked to consider this information carefully and, if you require assistance, to consult your financial, income tax or other professional advisors.

The Board of Directors unanimously recommends that holders of Common Shares vote to approve the Arrangement. Merrill Lynch Canada Inc., an investment dealer retained by Gulf, has provided an opinion that the Arrangement is fair and reasonable from a financial point of view to the holders of Common Shares.

Olympia & York has advised Gulf that it intends to vote all of the Gulf Common Shares it holds in favour of the Arrangement.

In addition to receiving approval of the holders of Common Shares, the Arrangement must also be approved by the Supreme Court of Ontario. Upon the Arrangement becoming effective, certificates representing the Gulf Common Shares must be surrendered in exchange for certificates representing the appropriate number of shares of Gulf Canada Resources, Abitibi and GW Limited.

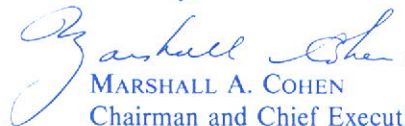
Because of the importance of the matters to be considered at the meeting, your shares should be represented, whether or not you are able to attend personally. Accordingly, you are requested to:

- 1) complete and return the enclosed form of Proxy, and
- 2) complete and return with your Gulf Common Share certificates the Letter of Transmittal located in the back of this document.

An envelope has been provided for use in returning the Proxy, Letter of Transmittal and Gulf Common Share certificates. As your Letter of Transmittal will contain share certificates, it should be returned through registered mail.

Thank you for your attention.

Sincerely,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Marshall A. Cohen".

MARSHALL A. COHEN

Chairman and Chief Executive Officer



## GULF CANADA CORPORATION

### NOTICE OF ANNUAL AND SPECIAL MEETING OF SHAREHOLDERS

NOTICE IS HEREBY GIVEN that an annual and special meeting of the holders of common shares ("Common Shares") of Gulf Canada Corporation (the "Corporation") will be held in the Metropolitan Ballroom, Toronto Hilton Harbour Castle Convention Centre, One Harbour Square, Toronto, Ontario, Canada on Thursday, the 18th day of June, 1987 at the hour of 10:00 o'clock in the forenoon (Toronto time) to:

1. consider, pursuant to an order of the Supreme Court of Ontario dated May 21, 1987 (the "Interim Order"), and if deemed advisable, to pass, with or without variation, a resolution (the "Arrangement Resolution") to approve an arrangement (the "Arrangement") under section 185.1 of the Canada Business Corporations Act involving the Corporation and its shareholders, the full text of which resolution is set out as Schedule A to the Proxy Circular;
2. receive the report of the directors and the consolidated financial statements of the Corporation for the year ended December 31, 1986, together with the auditors' report thereon;
3. elect directors of the Corporation;
4. appoint auditors of the Corporation and authorize the directors to fix their remuneration; and
5. transact such further and other business as may properly come before the meeting.

Pursuant to the Interim Order, holders of Common Shares of the Corporation have the right to dissent under section 184 of the Canada Business Corporations Act in respect of the proposed Arrangement. This right is described in the accompanying Proxy Circular.

Shareholders are invited to attend the meeting. Only shareholders of record at the close of business on May 21, 1987 will be entitled to vote at the meeting except to the extent that a person has transferred any Common Shares of the Corporation after that date and the new holder of such shares establishes proper ownership and requests not later than 10 days before the meeting to be included in the list of shareholders eligible to vote at the meeting.

By Order of the Board,

(signed) R. J. REID  
Secretary

Dated at Toronto, Ontario, Canada, this 21st day of May, 1987.

#### NOTE:

Shareholders are requested to date, sign and return the accompanying form of proxy for use at the meeting whether or not they are able to attend personally. To be effective, forms of proxy must be received before 5:00 p.m., Toronto time, on June 17, 1987 by The Canada Trust Company, Stock Transfer Department, 110 Yonge Street, Toronto, Ontario, Canada, M5C 1T4 or be presented at the meeting.

**SUPREME COURT OF ONTARIO**

**IN THE MATTER OF AN APPLICATION BY GULF  
CANADA CORPORATION, GW UTILITIES  
LIMITED, HOLDCO ABITIBI INC., GW SUBCO  
LIMITED AND OLYMPIA & YORK ENTERPRISES  
LIMITED UNDER SECTION 185.1 OF THE  
CANADA BUSINESS CORPORATIONS ACT,  
BEING CHAPTER 33 OF THE STATUTES OF  
CANADA, 1974-75, AS AMENDED.**

**NOTICE OF APPLICATION**

**TO ALL HOLDERS OF COMMON SHARES OF GULF CANADA CORPORATION:**

A LEGAL PROCEEDING HAS BEEN COMMENCED by the Applicants. The claim made by the Applicants appears on the following page.

THIS APPLICATION will come on for a hearing before a High Court judge on Monday, June 22, 1987 at 10:30 o'clock in the forenoon, or so soon thereafter as counsel may be heard, at Osgoode Hall, 130 Queen Street West, Toronto, Ontario.

IF YOU WISH TO OPPOSE THIS APPLICATION, you or an Ontario lawyer acting for you must forthwith prepare a notice of appearance in Form 38C prescribed by the Rules of Civil Procedure, serve it on the Applicants' lawyers and file it, with proof of service, in this court office and you or your lawyer(s) must appear at the hearing.

IF YOU WISH TO PRESENT AFFIDAVIT OR OTHER DOCUMENTARY EVIDENCE TO THE COURT OR TO EXAMINE OR CROSS-EXAMINE WITNESSES ON THE APPLICATION, you or your lawyer(s) must, in addition to serving your notice of appearance, serve a copy of the evidence on the Applicants' lawyers and file it, with proof of service, in the court office where the application is to be heard as soon as possible, but not later than 2:00 p.m. on the day before the hearing.

IF YOU FAIL TO APPEAR AT THE HEARING, JUDGEMENT MAY BE GIVEN IN YOUR ABSENCE AND WITHOUT FURTHER NOTICE TO YOU.

DATED May 21, 1987

Issued by WARREN J. DUNLOP  
Local Registrar

Address of the court office: 145 Queen Street West  
Toronto, Ontario  
M5H 2N9

TO: All holders of Common Shares of Gulf Canada Corporation

AND TO: The Director under the Canada Business Corporations Act



## APPLICATION

1. The Applicants make application for an order of the Supreme Court of Ontario approving the Arrangement proposed by the Applicants and described in the Management Information Circular and Proxy Statement dated May 21, 1987 and mailed to holders of Common Shares of Gulf Canada Corporation.
2. The grounds for the application are the provisions of section 185.1 of the Canada Business Corporations Act, being Chapter 33 of the Statutes of Canada, 1974-75, as amended, and Rule 14.05(2) of the Rules of Civil Procedure.
3. If made, the order of the court will constitute the basis for a claim to an exemption from the registration and prospectus requirements under the Securities Act of 1933 of the United States of America with respect to the securities of Gulf Canada Resources Limited, Holdco Abitibi Inc. and GW Utilities Limited to be issued under the Arrangement.
4. The following documentary evidence will be used at the hearing of the application:
  - (i) the Interim Order of the Supreme Court of Ontario dated the 21st day of May, 1987;
  - (ii) the Affidavits of Robert J. Reid sworn May 19, 1987 and May 20, 1987 and the exhibits thereto and other materials referred to therein and the Affidavit of Robert J. Reid to be sworn June 18, 1987, and the exhibits thereto and other materials referred to therein; and
  - (iii) such further and other material as counsel may advise.
5. The Notice of Application will be sent to all holders of Common Shares of record of Gulf Canada Corporation at their registered addresses as they appear on the books of Gulf Canada Corporation at the close of business on May 21, 1987, being the day immediately following the day an announcement was made of the annual and special meeting of shareholders to approve the said Arrangement including, pursuant to the provisions of Rule 17.02(n) and Rule 17.02(o), those whose registered addresses are outside Ontario.

May 21, 1987

DAVIES, WARD & BECK  
Barristers & Solicitors  
P.O. Box 147  
47th Floor  
Commerce Court West  
Toronto, Ontario  
M5L 1G8  
Counsel for the Applicants

## GLOSSARY OF TERMS

For the assistance of shareholders, the following is a glossary of terms used frequently throughout this Proxy Circular and the summary thereof.

**Abitibi** — Abitibi-Price Inc., a corporation subject to the CBCA and, after the Effective Date, the continuing corporation resulting from the amalgamation of Abitibi and Holdco-Abitibi.

**Abitibi Common Shares** — Common shares of Abitibi and, following the Effective Date, common shares of the continuing corporation resulting from the amalgamation of Abitibi and Holdco-Abitibi.

**Annual Meeting** — That portion of the annual and special meeting of holders of Gulf Common Shares to be held on June 18, 1987 which will constitute the annual meeting of holders of Gulf Common Shares for the purpose of, among other things, electing directors and appointing auditors of Gulf.

**Arrangement** — The proposed arrangement under the CBCA to, among other things, exchange a portion of the Gulf Common Shares for Holdco-Abitibi Common Shares and GW Limited Common shares as described under the heading "The Arrangement".

**Arrangement Agreement** — The arrangement agreement made as of May 20, 1987 among Gulf, GW Limited, Holdco-Abitibi, GW-Subco and O&Y Enterprises, a copy of which is annexed as Schedule B to this Proxy Circular.

**Arrangement Resolution** — The resolution, the full text of which is annexed as Schedule A to this Proxy Circular, to be considered and, if deemed advisable, passed, with or without variation, by the holders of Gulf Common Shares at the Special Meeting.

**CBCA** — Canada Business Corporations Act.

**Consumers** — The Consumers' Gas Company Ltd., a corporation subject to the OBCA and an indirect subsidiary of Gulf.

**Court** — The Supreme Court of Ontario.

**Effective Date** — The date shown on the certificate of amendment to be issued by the Director under the CBCA giving effect to the Arrangement.

**Final Order** — The order of the Court approving the Arrangement.

**GCR** — Gulf, which will change its name on the Effective Date to "Gulf Canada Resources Limited".

**GCR Ordinary Shares** — Ordinary shares of GCR on and after the Effective Date.

**GCR Series 1 Senior Preference Shares** — Fixed/Adjustable Rate Senior Preference Shares, Series 1 of Gulf on and after the Effective Date.

**Gulf** — Gulf Canada Corporation, a corporation subject to the CBCA.

**Gulf Common Shares** — Common shares of Gulf.

**Gulf Warrants** — Warrants exercisable until January 15, 1988 to purchase Gulf Common Shares prior to the Effective Date and, after the Effective Date, GCR Ordinary Shares.

**GW Limited** — GW Utilities Limited, a corporation subject to the OBCA and, after the Effective Date, the continuing corporation resulting from the amalgamation of GW Limited and GW-Subco.

**GW Limited Common Shares** — Common shares of GW Limited.

**GW-Subco** — GW Subco Limited, a corporation subject to the OBCA and a wholly-owned subsidiary of Gulf.

**Holdco-Abitibi** — Holdco Abitibi Inc., a corporation subject to the CBCA.

**Holdco-Abitibi Common Shares** — Common shares of Holdco-Abitibi.

**Home** — Home Oil Company Limited, a corporation subject to the CBCA and a wholly-owned subsidiary of IPL.

**HW-GW** — Hiram Walker-Gooderham & Worts Limited, a corporation subject to the OBCA and owned indirectly as to 49% by Gulf.

**HWR** — Hiram Walker Resources Ltd., a corporation which is subject to the OBCA, is a wholly-owned indirect subsidiary of Gulf and has commenced proceedings to dissolve.

**HWR Holdings** — HWR Holdings Inc., a corporation subject to the OBCA and a wholly-owned subsidiary of Gulf.

**Interim Order** — The order of the Court dated May 21, 1987, among other things, providing for the calling and holding of the Special Meeting, a copy of which is annexed as Schedule D to this Proxy Circular.

**IPL** — Interprovincial Pipe Line Limited, a corporation subject to the CBCA.

**Kahlantine** — Kahlantine Holdings Inc., a corporation subject to the OBCA and a wholly-owned subsidiary of Gulf.

**OBCA** — Business Corporations Act, 1982 (Ontario).

**O&Y** — O&Y Developments and its relevant subsidiaries (other than Gulf, GW Limited, Holdco-Abitibi and their subsidiaries).



**O&Y Developments** — Olympia & York Developments Limited, a corporation subject to the OBCA.

**O&Y Enterprises** — Olympia & York Enterprises Limited, a corporation subject to the OBCA and an indirect wholly-owned subsidiary of O&Y Developments.

**Plan of Arrangement** — The plan of arrangement set out as Exhibit I to the Arrangement Agreement which is annexed as Schedule B to this Proxy Circular.

**Proxy Circular** — The Management Information Circular and Proxy Statement of Gulf included in this document.

**Registrar** — The Canada Trust Company at its principal offices in Vancouver, Calgary, Toronto and Montreal and Registrar and Transfer Company, 10 Commerce Drive, Cranford, New Jersey.

**Special Meeting** — That portion of the annual and special meeting of holders of Gulf Common Shares to be held on June 18, 1987 which will constitute the special meeting of holders of Gulf Common Shares to consider the Arrangement.

**153231** — 153231 Canada Inc., a corporation subject to the CBCA and a wholly-owned subsidiary of Kahlantine.

**685515** — 685515 Ontario Inc., a corporation subject to the OBCA and a wholly-owned subsidiary of HWR Holdings.

### EXCHANGE RATE OF THE CANADIAN DOLLAR

In this document, unless otherwise specified, all dollar amounts are expressed in Canadian dollars (\$). The Government of Canada permits a floating exchange rate to determine the value of the Canadian dollar against the U.S. dollar (U.S.\$). The exchange rates at March 31, 1987 and at the end of each of the five years ended December 31, 1986, and the average, the high and the low exchange rates for the three month period ended March 31, 1987 and for each of such five years, were as follows (such rates, which are expressed in U.S. dollars, being the noon buying rates in New York City for cable transfers in Canadian dollars as certified for customs purposes by the Federal Reserve Bank of New York):

|                           | March 31,<br>1987 | December 31, |       |       |       |       |
|---------------------------|-------------------|--------------|-------|-------|-------|-------|
|                           |                   | 1986         | 1985  | 1984  | 1983  | 1982  |
| At end of period .....    | .7661             | .7241        | .7151 | .7566 | .8035 | .8132 |
| Average for period* ..... | .7542             | .7188        | .7310 | .7710 | .8108 | .8088 |
| High for period .....     | .7674             | .7331        | .7575 | .8054 | .8201 | .8430 |
| Low for period .....      | .7245             | .6954        | .7130 | .7492 | .7993 | .7691 |

\*Based on the average of the exchange rates on the last business day of each month during the period.

During the period from April 1, 1987 to May 20, 1987, such average, high and low exchange rates, respectively, were .7538, .7679 and .7429. As at May 20, 1987 such exchange rate was \$1 = U.S.\$0.7416. The closing spot rate for the U.S. dollar in Canada on May 20, 1987, as reported by the Bank of Canada was U.S. \$1 = \$1.3460.

### JURISDICTION

Each of Gulf, Abitibi and GW Limited is a Canadian corporation. Almost all of their directors and officers and the experts named herein are residents of Canada and most of each company's assets are located outside of the United States. As a result, it may be difficult for United States investors to effect service within the United States upon any of the companies and such directors and officers, or to realize in the United States upon judgments of courts of the United States predicated upon civil liability of any of the companies and such directors or officers under the Securities Act of 1933 (the "1933 Act"). Gulf has been advised by its Canadian counsel, Davies, Ward & Beck, that there is substantial doubt as to whether Canadian courts would (i) enforce judgments of United States courts obtained against Gulf or such directors and officers predicated upon the civil liabilities provisions of such securities laws or (ii) impose liabilities in original actions against Gulf, Abitibi, GW Limited or such directors and officers predicated solely upon such securities laws.

### CANADIAN DISCLOSURE DOCUMENTS AVAILABLE

The following documents regarding Gulf filed with securities commissions or similar authorities in Canada are available (without charge to shareholders of Gulf) upon request to the Secretary of Gulf, Suite 600, 1 First Canadian Place, Toronto, Ontario, M5X 1A9, telephone number (416) 864-3300:

- the Annual Information Form of Gulf dated May 15, 1987 together with documents incorporated therein by reference; and
- the Management Proxy Circular of Gulf dated March 21, 1986.



## SUMMARY OF PROXY CIRCULAR

This summary is qualified in its entirety by the more detailed information and financial statements appearing elsewhere in this Proxy Circular.

### Background to and Purpose of the Arrangement

On January 22, 1987, Gulf announced it had been authorized by its board of directors to renew exploration in Canada's Beaufort Sea. Subject to arrangements with partners and government approval, Gulf will commence drilling in 1987 to follow up its Amauligak discovery in which Gulf has a 47% interest, possibly leading to full production by the early to mid-1990's. The board of directors also authorized Gulf to pursue opportunities internationally in the search for oil and gas. Gulf also announced that it had decided to establish the present oil and gas division of Gulf in a separate, publicly-traded company, GCR, with the financial strength to pursue its opportunities aggressively. See "Information Concerning GCR".

The proposed Arrangement is intended to provide the holders of Gulf Common Shares with direct ownership in the business carried on by Gulf's oil and gas division through direct ownership of GCR and in the forest products business through direct ownership of Abitibi. In addition, holders of Gulf Common Shares will have an interest in the balance of Gulf's businesses through ownership of GW Limited. It is intended that shareholder values be enhanced by such direct ownership in three separate, publicly-traded companies.

### The Arrangement and Related Transactions

The meeting has been called as a Special Meeting to consider and, if deemed advisable, to approve the Arrangement involving Gulf and its shareholders under section 185.1 of the CBCA. If approved by the shareholders of Gulf entitled to vote thereon and the Court, subject to certain other conditions being fulfilled, the Arrangement will be implemented pursuant to the Plan of Arrangement and the terms of the Arrangement Agreement. The Plan of Arrangement is set out as Exhibit I to the Arrangement Agreement which is annexed as Schedule B to this Proxy Circular.

Under the Arrangement, Gulf will change its name to "Gulf Canada Resources Limited". GCR's principal business will be the exploration, development, production and marketing of oil and gas. GCR will be one of the largest Canadian-owned and publicly-traded upstream oil and gas companies. As soon as practicable after the Arrangement, GCR proposes to raise funds from the sale of its Calgary office building complex, Gulf Canada Square, the sale of BeauDril Limited and an equity offering of GCR Ordinary Shares. These funds, together with funds to be received from GW Limited in repayment of amounts due to GCR in connection with the acquisition of assets under the Arrangement, will be sufficient to repay substantially all of GCR's debt including approximately U.S. \$266 million of non-redeemable debt which is repayable through 1989 by its terms. See "Information Concerning GCR — Pending Transactions" and "Information Concerning GW Limited — Pending Transactions".

Gulf currently holds approximately 57.7 million shares of Abitibi having a value of approximately \$2 billion based upon the market price as at May 20, 1987. As part of the Arrangement, Gulf's shares of Abitibi, which represent an 83% interest in the forest products company, will be transferred to Holdco-Abitibi, a company with no other material assets or liabilities. On the Effective Date, the Holdco-Abitibi Common Shares will be owned by the holders of Gulf Common Shares. Holdco-Abitibi and Abitibi have entered into an amalgamation agreement providing for their amalgamation under the name "Abitibi-Price Inc." on the Effective Date immediately following the time that the Arrangement becomes effective. Such amalgamation agreement has been authorized on behalf of Holdco-Abitibi and is conditional upon the Arrangement becoming effective and the approval of the shareholders of Abitibi. If the amalgamation is completed, the public "float" of the Abitibi Common Shares will increase to approximately 27% from approximately 10%.

Under the Arrangement, Gulf will transfer the balance of its businesses to GW Limited by the transfer of all its common shares of IPL, HWR Holdings and Kahlantine to GW-Subco in exchange for common shares of GW-Subco, the assumption of \$900 million of debt of Gulf to HWR Holdings and \$1,067 million. The amount of \$1,067 million will be evidenced by a promissory note of which the amount of \$767 million will be repaid immediately following the Effective Date from funds obtained from drawings under bank credit facilities. The proceeds of up to \$300 million from a rights offering to purchase GW Limited Common Shares will be used to reduce the balance of such debt. See "Information Concerning GW Limited — Pending Transactions". The dissolution of 153231 will then be commenced and, as part of such dissolution, the shares of HW-GW will be



transferred to Kahlantine which will be wholly-owned by GW-Subco. Gulf will then transfer all of its common shares of GW-Subco to GW Limited in exchange for redeemable preference shares of GW Limited. GW Limited and GW-Subco will amalgamate under the name "GW Utilities Limited".

O&Y Developments has advised Gulf that, within approximately four to six weeks following the Effective Date, O&Y will offer minority shareholders of GW Limited who do not wish to maintain their investment in GW Limited an opportunity to sell their GW Limited Common Shares to O&Y at a price of not less than \$22.50 per share. Subsequent to completion of such offer, GW Limited will issue pro rata to all holders of its outstanding GW Limited Common Shares rights to subscribe for additional GW Limited Common Shares in order to raise approximately \$300 million prior to December 31, 1987 if all of the rights are exercised. O&Y has agreed to exercise all of the rights it receives under such rights offering.

Gulf will also transfer its 57,737,957 common shares of Abitibi to Holdco-Abitibi in exchange for redeemable preference shares of Holdco-Abitibi.

Other than those Gulf Common Shares held by shareholders who exercise rights of dissent, pursuant to the Arrangement (after giving effect to certain preliminary steps which are described in the Arrangement Agreement) (i) approximately 36% of the outstanding Gulf Common Shares will be exchanged with Holdco-Abitibi for Holdco-Abitibi Common Shares, (ii) approximately 14% of the outstanding Gulf Common Shares will be exchanged with GW Limited for GW Limited Common Shares and (iii) approximately 50% of the outstanding Gulf Common Shares will become GCR Ordinary Shares. Thereafter, the preference shares of Holdco-Abitibi held by Gulf will be purchased for cancellation by Holdco-Abitibi, the preference shares of GW Limited held by Gulf will be purchased for cancellation by GW Limited and Gulf will change its name to "Gulf Canada Resources Limited".

Following the Arrangement and the amalgamation of Abitibi and Holdco-Abitibi, the holders of Gulf Common Shares will become shareholders of three separate, publicly-traded companies: GCR, Abitibi and GW Limited. Every holder of Gulf Common Shares (other than those shareholders who exercise rights of dissent) will receive, for each Gulf Common Share owned immediately prior to the Effective Date, two-thirds ( $\frac{2}{3}$ ) of a GCR Ordinary Share, a fraction (currently estimated to be .29) of an Abitibi Common Share equal to 57,737,957 divided by the number of Gulf Common Shares outstanding (other than shares held by shareholders who exercise rights of dissent) and one-fifth ( $\frac{1}{5}$ ) of a GW Limited Common Share. No certificates for fractional shares will be issued. For example, a holder of 100 Gulf Common Shares will receive (ignoring fractions):

- 66 GCR Ordinary Shares
- 29 Abitibi Common Shares
- 20 GW Limited Common Shares.

See "The Arrangement".

## **Gulf and GCR**

Gulf is a Canadian-controlled company currently operating in five principal areas: the exploration, development, production and marketing of oil and gas through its oil and gas division; the forest products industry through its 83% interest in Abitibi; the distilled spirits business through its 49% interest in HW-GW; natural gas distribution through its 83% interest in Consumers; and the operation of pipelines through its 41% interest in IPL. IPL also owns 100% of Home which carries on a natural resources business.

Upon the Effective Date, the Gulf Common Shares which have not been exchanged for Holdco-Abitibi Common Shares or GW Limited Common Shares will become GCR Ordinary Shares. Gulf will change its name to "Gulf Canada Resources Limited" and will continue to carry on the business of exploration, development, production and marketing of oil and gas currently carried on by Gulf's oil and gas division.

Gulf has entered into an agreement with Merrill Lynch Canada Inc. (the "Lead Manager") pursuant to which the Lead Manager has agreed to act as global manager of an offering of GCR Ordinary Shares. Pursuant to the agreement, the Lead Manager will use its best efforts to organize a syndicate of Canadian underwriters (the "Canadian Underwriters"), a syndicate of United States underwriters (the "U.S. Underwriters") and a syndicate of international underwriters (the "International Underwriters"), each of which will agree, subject to market conditions, to underwrite the sale of GCR Ordinary Shares (the "Offered Shares") in Canada, the United States



and elsewhere. The Lead Manager and Gulf currently estimate that the total offering will be \$450 million and that the number of Offered Shares will be approximately 19 million.

#### **Abitibi**

Abitibi, an integrated Canadian forest products company, is the world's largest producer of newsprint and uncoated groundwood papers.

#### **GW Limited**

After giving effect to the Arrangement, GW Limited will be a separate, publicly-traded company which will carry on the distilled spirits, gas distribution, pipeline and natural resources businesses through its beneficial ownership of 49% of HW-GW, 83% of Consumers and 41% of IPL and IPL's wholly-owned subsidiary, Home. Following the Effective Date and before completion of the proposed rights offering, GW Limited will have debt of approximately \$1.4 billion and will hold assets with an estimated market value at May 20, 1987 of \$2.3 billion.

#### **Approvals of Shareholders and the Court and Intentions of O&Y**

In order for the Arrangement to be implemented, the Arrangement Resolution must be passed by the holders of Gulf Common Shares, with or without variation, at the Special Meeting, by at least two-thirds of the votes cast. See "The Arrangement — Conditions to the Arrangement Becoming Effective".

At April 30, 1987, there were 195,719,267 Gulf Common Shares outstanding, each of which entitles the holder to one vote. As O&Y, which beneficially owns approximately 79% of the Gulf Common Shares, has advised Gulf that it intends to vote all Gulf Common Shares held by it in favour of the Arrangement Resolution, shareholder approval of the Arrangement is assured.

Following approval of the Arrangement by the holders of Gulf Common Shares at the Special Meeting, Gulf will make application for the Final Order to the Court at 10:30 a.m. (Toronto time) on June 22, 1987, at Osgoode Hall, 130 Queen Street West, Toronto, Ontario. Any holder of Gulf Common Shares has the right to appear at such hearing and present evidence. See "The Arrangement — Conditions to the Arrangement Becoming Effective".

#### **Recommendation of Directors of Gulf**

The board of directors of Gulf has concluded that the Arrangement is fair and reasonable to the holders of Gulf Common Shares and has approved the Arrangement and authorized its submission to the holders of Gulf Common Shares and to the Court for approval.

**The board of directors of Gulf unanimously recommends that holders of Gulf Common Shares vote to approve the Arrangement.**

#### **Investment Dealer Opinion**

Merrill Lynch Canada Inc., a Canadian investment dealer retained by Gulf, has provided an opinion that, if the Effective Date were May 20, 1987, the share conversion ratios would be, and the Arrangement is, fair and reasonable from a financial point of view to the holders of Gulf Common Shares.

A copy of the foregoing opinion, which sets forth the factors considered and certain assumptions made, is annexed as Schedule C to this Proxy Circular and should be read in its entirety.

#### **Dissenting Shareholders' Rights**

Pursuant to the Interim Order, each holder of Gulf Common Shares has the right to dissent in respect of the Arrangement if Gulf receives from such dissenting shareholder a written objection thereto at or before the Special Meeting and such dissenting shareholder otherwise complies with section 184 of the CBCA. If the Arrangement becomes effective, each dissenting shareholder of Gulf will be entitled to be paid the fair value of the Gulf Common Shares in respect of which he dissented in accordance with section 184 of the CBCA. See "The Arrangement — Dissenting Shareholders".

#### **Eligibility for Investment in Canada**

In the opinion of counsel, had the Arrangement and the amalgamation of Abitibi and Holdco-Abitibi become effective on the date hereof, the GCR Ordinary Shares, the Abitibi Common Shares and the GW Limited Common



Shares would have been eligible investments without resort to the "basket" provisions under the Canadian and British Insurance Companies Act and certain other statutes and would have been qualified investments for certain trusts or plans under the Income Tax Act (Canada). See "The Arrangement — Eligibility for Investment in Canada".

### Selected Historical and Pro Forma Financial Information

The following selected pro forma financial information of GCR and GW Limited should be read in conjunction with the unaudited pro forma financial statements and the notes thereto, including the assumptions, of GCR and GW Limited, respectively, included elsewhere herein. In particular, reference is also made to the change in basis of accounting for the assets and liabilities of the Oil and Gas Division as described in note 1 to "Gulf Canada Corporation — Oil and Gas Division — Notes to Financial Statements — December 31, 1986" and to "Information Concerning GCR — Pending Transactions" regarding proposed transactions which have been reflected in the pro forma information. Reference is also made to the basis of accounting for the assets of GW Limited, described in note 1(a)(i) to "GW Limited — Notes to Pro Forma Consolidated Financial Statements — March 31, 1987" and to "Information Concerning GW Limited — Pending Transactions" regarding proposed transactions which have been reflected in the pro forma information. The historical financial information of Abitibi should be read in conjunction with the audited consolidated financial statements of Abitibi and the respective notes thereto included elsewhere herein.

(in millions of dollars  
except per share amounts)

#### *GCR Pro Forma*

As at March 31, 1987

|                                                                          |         |
|--------------------------------------------------------------------------|---------|
| Total assets .....                                                       | \$3,131 |
| Cash and short term investments .....                                    | 233     |
| Long-term debt .....                                                     | 347     |
| Shareholders' equity (including preferred shares of \$855 million) ..... | 2,246   |

For the three months ended March 31, 1987

|                                                              |      |
|--------------------------------------------------------------|------|
| Revenues .....                                               | 261  |
| Earnings from continuing operations .....                    | 31   |
| Earnings per Ordinary share from continuing operations ..... | 0.12 |

For the year ended December 31, 1986

|                                                              |       |
|--------------------------------------------------------------|-------|
| Revenues .....                                               | 1,245 |
| Earnings from continuing operations .....                    | 153   |
| Earnings per Ordinary share from continuing operations ..... | 0.68  |

#### *Abitibi Historical*

As at March 31, 1987

|                                                                          |         |
|--------------------------------------------------------------------------|---------|
| Total assets .....                                                       | \$2,235 |
| Long-term debt .....                                                     | 394     |
| Shareholders' equity (including preferred shares of \$121 million) ..... | 1,170   |

For the three months ended March 31, 1987

|                                                            |      |
|------------------------------------------------------------|------|
| Revenues .....                                             | 696  |
| Earnings before extraordinary items .....                  | 22   |
| Earnings per common share before extraordinary items ..... | 0.29 |

For the year ended December 31, 1986

|                                                            |       |
|------------------------------------------------------------|-------|
| Revenues .....                                             | 2,763 |
| Earnings before extraordinary items .....                  | 110   |
| Earnings per common share before extraordinary items ..... | 1.50  |



## *GW Limited Pro Forma*

(in millions of dollars  
except per share amounts)

As at March 31, 1987

|                            |         |
|----------------------------|---------|
| Total assets .....         | \$2,014 |
| Long-term debt .....       | 1,102   |
| Shareholders' equity ..... | 887     |

For the year ended March 31, 1987

|                                                  |      |
|--------------------------------------------------|------|
| Equity in earnings of associated companies ..... | 152  |
| Earnings .....                                   | 41   |
| Earnings per common share .....                  | 0.78 |

### **Tax Consequences of the Arrangement to Shareholders of Gulf**

The following is a brief general summary of the tax consequences of the Arrangement and is not intended to be, nor should it be construed to be, advice to any particular shareholder of Gulf. **Shareholders of Gulf should consult their own tax advisors with respect to their particular circumstances.**

#### *Canadian Federal Income Tax Considerations*

A holder of Gulf Common Shares who is a resident of Canada and to whom such shares represent capital property will receive GCR Ordinary Shares, Holdco-Abitibi Common Shares and GW Limited Common Shares under the Arrangement without realizing a capital gain or capital loss, unless he elects otherwise under the Income Tax Act (Canada). On the amalgamation of GW Limited with GW-Subco to form the amalgamated GW Limited, a shareholder of the predecessor GW Limited will not realize any capital gain or capital loss and on the amalgamation of Holdco-Abitibi with Abitibi to form Abitibi-Price Inc., a shareholder of Holdco-Abitibi will not realize any capital gain or capital loss.

The adjusted cost base to a holder, who does not elect otherwise, of his Gulf Common Shares will be allocated among the GCR Ordinary Shares, Holdco-Abitibi Common Shares and GW Limited Common Shares received on the Arrangement in proportion to their respective fair market values immediately after the Arrangement.

A non-resident shareholder of Gulf Common Shares will not include any capital gain or capital loss realized on the exchange in computing income under the Income Tax Act (Canada), provided that his Gulf Common Shares do not represent taxable Canadian property to him.

#### *United States Federal Income Tax Consequences*

It is likely that, for U.S. Federal income tax purposes, the Arrangement will be treated as a distribution of Abitibi Common Shares and GW Limited Common Shares to holders of Gulf Common Shares.

Such distribution will likely be treated as a dividend, and will accordingly be taxed to United States citizens, residents and corporations ("U.S. Taxpayers") as ordinary income. The amount of the distribution will be the fair market value of the Abitibi Common Shares and the GW Limited Common Shares, and will include cash received in lieu of fractional shares, if any. A U.S. Taxpayer's basis in the shares received in the distribution will be equal to their fair market value, and its holding period for such shares will commence the day after it becomes the owner of such shares.

If the receipt of Abitibi Common Shares and GW Limited Common Shares is treated as described above, a U.S. Taxpayer would not recognize gain or loss on the receipt of GCR Ordinary Shares in exchange for Gulf Common Shares.

Subject to limitations set out in the Internal Revenue Code, a U.S. Taxpayer will be entitled to a credit against such shareholder's U.S. Federal income tax for taxes paid to Canada. A U.S. Taxpayer may be subject to Canadian taxes if its Gulf Common Shares constitute "taxable Canadian property", or if it dissents from the Arrangement. See "Tax Consequences of the Arrangement to Shareholders of Gulf — Canadian Federal Income Tax Consequences — Non-Residents".

Dissenting shareholders will be treated as having had their Gulf Common Shares redeemed for the amount received.



## Stock Exchange Listings

The GCR Ordinary Shares will be listed on the Toronto, Montreal, Vancouver, Alberta and American stock exchanges. The Toronto, Montreal, Vancouver, Alberta and American stock exchanges have conditionally approved the listing of the GW Limited Common Shares to be issued on the Arrangement, subject to the filing of evidence of adequate distribution and other usual documentation. The Abitibi Common Shares are listed on the Toronto, Montreal and Vancouver stock exchanges. Application has been made to list the Abitibi Common Shares on the New York Stock Exchange.

## Summary of Market Prices of Gulf Common Shares

The Gulf Common Shares are listed on the Toronto, Montreal, Vancouver, Alberta and American stock exchanges. Prior to February 10, 1986, the common shares of Gulf Canada Limited, Gulf's predecessor, were traded on such exchanges; however, as a result of certain transactions involving Gulf Canada Limited, trading prices for common shares of Gulf Canada Limited are considered not to be relevant. The following table summarizes the market price ranges and volumes of trading of Gulf Common Shares on The Toronto Stock Exchange and the American Stock Exchange for the periods indicated:

|                                    | The Toronto Stock Exchange |     |                       | American Stock Exchange |     |                       |
|------------------------------------|----------------------------|-----|-----------------------|-------------------------|-----|-----------------------|
|                                    | High                       | Low | Volume<br>(thousands) | High                    | Low | Volume<br>(thousands) |
|                                    | \$                         |     |                       | U.S.\$                  |     |                       |
| 1986 February 10 to March 31 ..... | 17½                        | 14¾ | 1,298                 | 12¾                     | 10¼ | 3,167                 |
| Second Quarter .....               | 16¾                        | 14¾ | 1,902                 | 12                      | 10¾ | 2,221                 |
| Third Quarter .....                | 15½                        | 12½ | 2,055                 | 11                      | 9¼  | 3,021                 |
| Fourth Quarter .....               | 15¾                        | 12¾ | 3,016                 | 11½                     | 9¼  | 2,532                 |
| 1987 First Quarter .....           | 30                         | 15¾ | 12,606                | 22¾                     | 11¼ | 7,117                 |
| April 1 to May 20 .....            | 33½                        | 26  | 3,258                 | 25½                     | 19¾ | 1,167                 |

On January 22, 1987, certain terms of the Arrangement were announced in a press release. The finalized terms of the Arrangement were announced on May 20, 1987. On January 21, 1987, the closing price of Gulf Common Shares on The Toronto Stock Exchange was \$17.50 and on the American Stock Exchange was U.S. \$12.75. On May 21, 1987, such prices were \$30.125 on The Toronto Stock Exchange and U.S. \$22.375 on the American Stock Exchange.

## Annual Meeting

The meeting has also been called as an Annual Meeting of holders of Gulf Common Shares which is being held, among other things, to elect directors of Gulf who, if the Arrangement is approved by holders of Gulf Common Shares, will be the directors of GCR, and to appoint auditors for the ensuing year or until their successors are elected or appointed.



## MANAGEMENT INFORMATION CIRCULAR AND PROXY STATEMENT

This Management Information Circular and Proxy Statement is furnished in connection with the solicitation by the management and board of directors of Gulf of proxies for use at the Annual and Special Meeting of holders of Gulf Common Shares to be held at the time and place and for the purposes set forth in the accompanying Notice of Annual and Special Meeting.

It is anticipated that this Proxy Circular and accompanying form of proxy will be first mailed to shareholders on or about May 26, 1987.

The executive office of Gulf is located at Suite 600, 1 First Canadian Place, Toronto, Ontario, Canada, M5X 1A9 and its telephone number is (416) 864-3300. Its registered office is located at 401-9th Avenue S.W., Calgary, Alberta T2P 2H7 and its telephone number is (403) 233-4000.

### THE ARRANGEMENT

#### Background to and Purpose of the Arrangement

On January 22, 1987, Gulf announced it had been authorized by its board of directors to renew exploration in Canada's Beaufort Sea. Subject to arrangements with partners and government approval, Gulf will commence drilling in 1987 to follow up its Amauligak discovery in which Gulf has a 47% interest, possibly leading to full production by the early to mid-1990's. The board of directors also authorized Gulf to pursue opportunities internationally in the search for oil and gas. In that regard, the board of directors established a special committee to guide the new initiatives for frontier and international exploration and development. Gulf also announced that it had been decided to establish the present oil and gas division of Gulf in a separate, publicly-traded company, GCR, with the financial strength to pursue its opportunities aggressively. See "Information Concerning GCR".

The proposed Arrangement is intended to provide the holders of Gulf Common Shares with direct ownership in the business carried on by Gulf's oil and gas division through direct ownership of GCR and in the forest products business through direct ownership of Abitibi. In addition, holders of Gulf Common Shares will have an interest in the balance of Gulf's businesses through direct ownership of GW Limited. It is intended that shareholder values be enhanced by such direct ownership in three separate, publicly-traded companies.

Under the Arrangement, Gulf will change its name to "Gulf Canada Resources Limited". GCR's principal business will be the exploration, development, production and marketing of oil and gas. GCR will be one of the largest Canadian-owned and publicly-traded upstream oil and gas companies. As soon as practicable after the Arrangement, GCR proposes to raise funds from the sale of its Calgary office building complex, Gulf Canada Square, the sale of BeauDril Limited and an equity offering of GCR Ordinary Shares. These funds, together with funds to be received from GW Limited in repayment of amounts due to GCR in connection with the acquisition of assets under the Arrangement, will be sufficient to repay substantially all of GCR's existing debt including approximately U.S. \$266 million of non-redeemable debt which is repayable through 1989 by its terms. See "Information Concerning GCR — Pending Transactions" and "Information Concerning GW Limited — Pending Transactions".

Gulf currently holds approximately 57.7 million shares of Abitibi having a value of approximately \$2.0 billion based upon the market price as at May 20, 1987. As part of the Arrangement, Gulf's shares of Abitibi, which represent an 83% interest in the forest products company, will be transferred to Holdco-Abitibi, a company with no other material assets or liabilities. On the Effective Date, the Holdco-Abitibi Common Shares will be owned by the holders of Gulf Common Shares. Holdco-Abitibi and Abitibi have entered into an amalgamation agreement providing for their amalgamation under the name "Abitibi-Price Inc." on the Effective Date immediately following the time that the Arrangement becomes effective. Such amalgamation agreement has been authorized on behalf of Holdco-Abitibi and is conditional upon the Arrangement becoming effective and the approval of the shareholders of Abitibi. If the amalgamation is completed, the percentage of common shares of Abitibi held by the public will increase to approximately 27% from approximately 10%. A shareholders' meeting of Abitibi to consider the proposed amalgamation of Abitibi and Holdco-Abitibi has been called for June 18, 1987.

The balance of Gulf's businesses are carried on through Gulf's ownership of shares of other companies which will be transferred to GW Limited. GW Limited will be a separate, publicly-traded company and will carry on the gas distribution, pipeline, natural resources and distilled spirits businesses through its indirect beneficial ownership of approximately 83% of Consumers, 41% of IPL and 49% of HW-GW. Following the Effective Date and prior to



completion of the proposed rights offering, GW Limited will have debt of approximately \$1.4 billion and will hold assets with an estimated market value at May 20, 1987 of \$2.3 billion.

O&Y Developments has advised Gulf that, within approximately four to six weeks following the Effective Date, O&Y will offer minority shareholders of GW Limited who do not wish to maintain their investment in GW Limited an opportunity to sell their GW Limited Common shares to O&Y at a price of not less than \$22.50 per share. GW Limited has authorized the issue, pro rata to all holders of its outstanding GW Limited Common Shares, of rights to subscribe for additional GW Limited Common Shares following the completion of such offer in order to raise approximately \$300 million prior to December 31, 1987 if all of the rights are exercised. O&Y has agreed to exercise all of the rights it receives under such rights offering.

#### **Details of the Arrangement**

The following description of the Arrangement is qualified in its entirety by reference to the full text of the Plan of Arrangement, which is attached as Exhibit I to the Arrangement Agreement which is annexed as Schedule B to this Proxy Circular.

Under the Arrangement, Gulf will transfer its direct 6.4% interest in IPL, all of the shares of HWR Holdings (which beneficially owns a 34% interest in IPL and an 83% interest in Consumers) and all of the shares of Kahlantine (which, through its 100% ownership of 153231, owns a 49% interest in HW-GW) to GW-Subco in exchange for common shares of GW-Subco, the assumption of \$900 million of debt of Gulf to HWR Holdings and \$1,067 million. The amount of \$1,067 million will be evidenced by a promissory note of which \$767 million will be repaid by GW Limited, the successor to GW-Subco, immediately following the Effective Date from drawings under bank credit facilities. The proceeds of approximately \$300 million from a rights offering to subscribe for GW Limited Common Shares will be used to reduce the balance of indebtedness to GCR under the promissory note (see "Information Concerning GW Limited — Pending Transactions"). GCR will use amounts received from GW Limited to retire debt. As sole shareholder of 153231, Kahlantine will authorize the commencement of the dissolution of 153231 and, as part of such dissolution, the shares of HW-GW will be transferred to Kahlantine, which will be wholly-owned by GW-Subco. Gulf will transfer all of the shares of GW-Subco to GW Limited in exchange for redeemable preference shares of GW Limited. GW Limited and GW-Subco will then amalgamate under the name "GW Utilities Limited" ("GW Limited").

Gulf will also transfer its 57,737,957 common shares of Abitibi to Holdco-Abitibi in exchange for redeemable preference shares of Holdco-Abitibi.

Other than those Gulf Common Shares held by shareholders who exercise rights of dissent, pursuant to the Arrangement (after giving effect to certain preliminary steps which are described in the Arrangement Agreement) (i) approximately 36% of the outstanding Gulf Common Shares will be exchanged with Holdco-Abitibi for Holdco-Abitibi Common Shares, (ii) approximately 14% of the outstanding Gulf Common Shares will be exchanged with GW Limited for GW Limited Common Shares and (iii) approximately 50% of the outstanding Gulf Common Shares will become GCR Ordinary Shares. Thereafter, the preference shares of Holdco-Abitibi held by Gulf will be purchased for cancellation by Holdco-Abitibi, the preference shares of GW Limited held by Gulf will be purchased for cancellation by GW Limited and Gulf will change its name to "Gulf Canada Resources Limited".

Holdco-Abitibi and Abitibi have entered into an amalgamation agreement providing for their amalgamation under the name "Abitibi-Price Inc." on the Effective Date immediately following the time that the Arrangement becomes effective, subject to the approval of the shareholders of Abitibi.

Following the Arrangement and the amalgamation of Abitibi and Holdco-Abitibi, the holders of Gulf Common Shares will become shareholders of three separate, publicly-traded companies: GCR, Abitibi and GW Limited. A holder of Gulf Common Shares will receive, for each Gulf Common Share owned immediately prior to the Effective Date, two-thirds ( $\frac{2}{3}$ ) of a GCR Ordinary Share, a fraction (currently estimated to be .29) of an Abitibi Common Share equal to 57,737,957 divided by the number of Gulf Common Shares outstanding immediately prior to the Effective Date (other than shares held by shareholders who exercise rights of dissent) and one-fifth ( $\frac{1}{5}$ ) of a GW Limited Common Share. No certificates for fractional shares will be issued. For example, a holder of 100 Gulf Common Shares will receive (ignoring fractions):

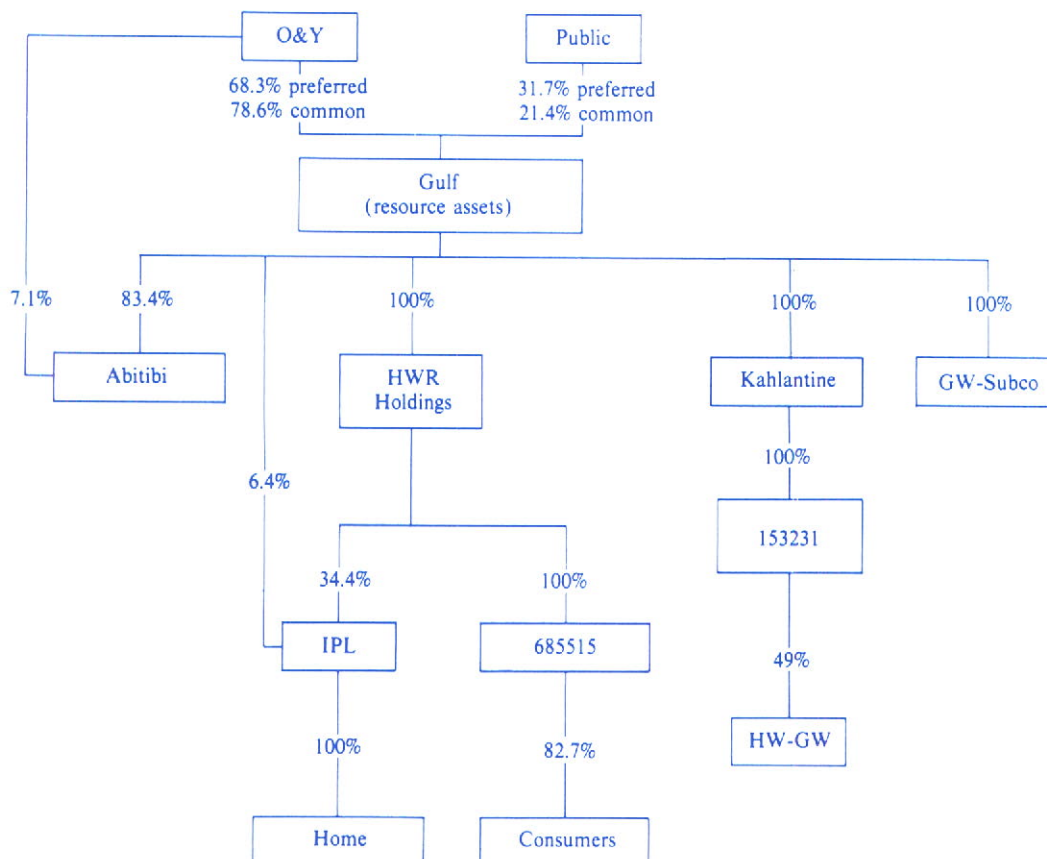
- 66 GCR Ordinary Shares
- 29 Abitibi Common Shares
- 20 GW Limited Common Shares.

If the Final Order is granted on June 22, 1987, it is expected that the Effective Date will be July 1, 1987. Gulf will announce the proposed Effective Date through the media following receipt of the Final Order.

### Corporate Structure

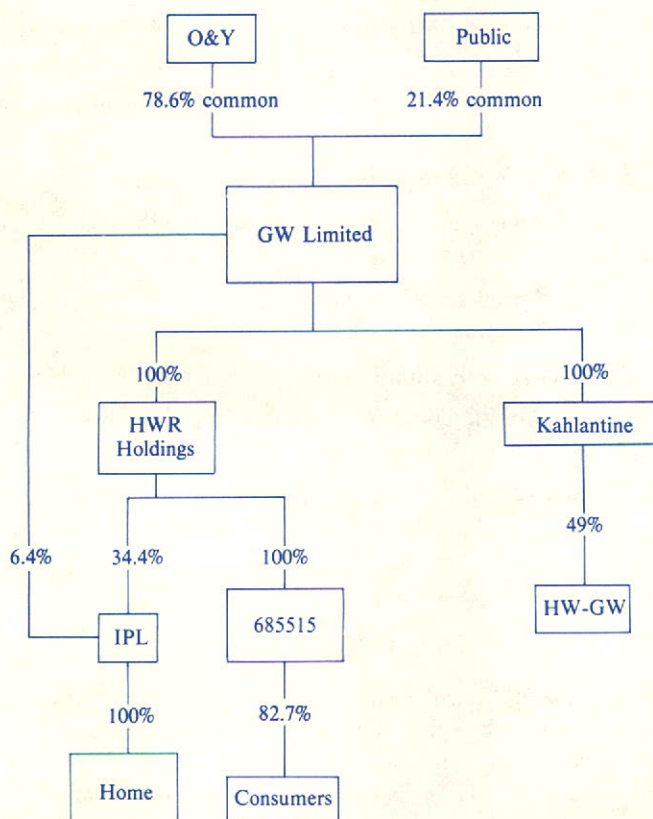
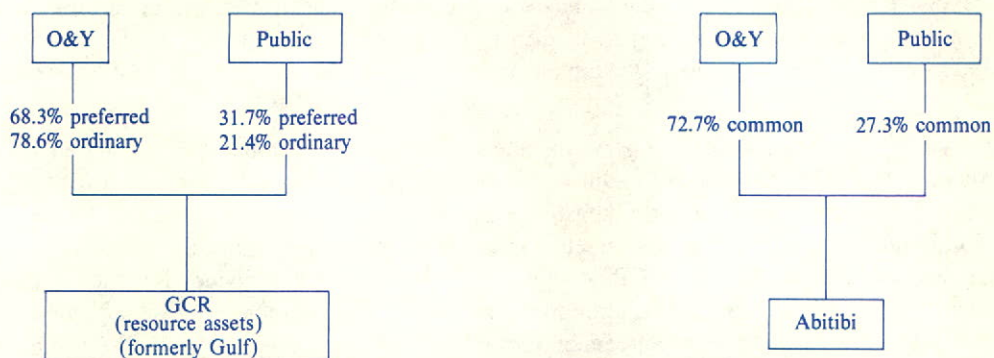
The following charts show the corporate relationships of Gulf, its major shareholder and public shareholders, its subsidiaries and its investments that are relevant to the Arrangement (i) as they exist as at May 21, 1987; and (ii) as they will exist immediately after the Effective Date.

(i) *As at May 21, 1987*





- (ii) *Immediately after the Effective Date  
(and assuming the amalgamation of Abitibi and Holdco-Abitibi)*



## **Approval by and Recommendation of Board of Directors of Gulf**

**The board of directors of Gulf has unanimously concluded that the Arrangement is fair and reasonable to the holders of Gulf Common Shares and recommends that holders of Gulf Common Shares vote to approve the Arrangement.**

The share conversion ratios reflect the applicable percentages of Gulf Common Shares which will be exchanged, following certain preliminary steps set forth in the Plan of Arrangement, for GCR Ordinary Shares, GW Limited Common Shares and, upon the amalgamation of Abitibi and Holdco-Abitibi, Abitibi Common Shares.

The approximate share conversion ratios were determined by management of Gulf based on information available on May 20, 1987 and are subject to adjustment on the Effective Date in accordance with the formula set forth in the Plan of Arrangement. In determining the approximate share conversion ratios, management of Gulf considered a number of factors including: the assets owned by GCR and GW Limited; the debt position of GCR and GW Limited; after-tax cash flows of GCR, Abitibi and GW Limited; the dividend history of Consumers and IPL; the market trading history of Gulf Common Shares, Abitibi Common Shares and common shares of Consumers and IPL; the shareholders' agreement between Gulf and Allied Lyons PLC referred to under "Information Concerning GW Limited — HW-GW"; and interest rates.

The board of directors received financial advice and an opinion from Merrill Lynch Canada Inc. ("Merrill Lynch"), as described under "The Arrangement — Investment Dealer Opinion". At meetings held on May 8, 1987 and May 20, 1987, the board of directors considered the Arrangement and unanimously concluded that the Arrangement is fair and reasonable to the holders of Gulf Common Shares.

Accordingly, the board of directors of Gulf unanimously approved the Arrangement and authorized its submission to the holders of Gulf Common Shares and to the Court for approval. The belief of the board of directors of Gulf as to the fairness and reasonableness of the Arrangement is based upon the following, among other factors:

- (1) the terms of the Arrangement which provides holders of Gulf Common Shares an opportunity to own directly, on a pro rata basis, an interest in three separate, publicly-traded companies: GCR, Abitibi and GW Limited;
- (2) the opinion of Merrill Lynch as referred to under "The Arrangement — Investment Dealer Opinion";
- (3) the procedures by which the Arrangement will be approved, including the requirement for approval by the Court after a hearing at which fairness will be considered;
- (4) the proposed amalgamation of Abitibi and Holdco-Abitibi on the Effective Date immediately following the time that the Arrangement becomes effective;
- (5) the tax treatment of the holders of Gulf Common Shares under the Arrangement;
- (6) the GCR Ordinary Shares, the Abitibi Common Shares and the GW Limited Common Shares will be eligible investments for certain classes of investors;
- (7) the GCR Ordinary Shares and the Abitibi Common Shares will be listed on certain stock exchanges, and certain stock exchanges have conditionally approved the listing of the GW Limited Common Shares; and
- (8) the availability of rights of dissent to shareholders.

## **Investment Dealer Opinion**

The board of directors of Gulf retained Merrill Lynch, a Canadian investment dealer, to provide financial advice to it with respect to the Arrangement and to provide its opinion as to certain matters relating thereto. Merrill Lynch has provided the board of directors of Gulf with an opinion that (i) if the Effective Date were May 20, 1987, the share conversion ratios on the conversion of Gulf Common Shares for GCR Ordinary Shares, Holdco-Abitibi Common Shares and GW Limited Common Shares would be fair and reasonable from a financial point of view to the holders of Gulf Common Shares, and (ii) the Arrangement is fair and reasonable from a financial point of view to the holders of Gulf Common Shares.

A copy of Merrill Lynch's opinion substantially in the form provided to the board of directors of Gulf is annexed as Schedule C to this Proxy Circular and should be read in its entirety by shareholders of Gulf.



In rendering its opinion, Merrill Lynch reviewed and relied on, among other things: (i) publicly available information, including this Proxy Circular; (ii) the historical, current and prospective financial condition and position of Gulf, GCR, Abitibi and GW Limited, as applicable, both before and after giving effect to the Arrangement and the pending transactions described in this Proxy Circular; (iii) discussions with the managements of, and certain confidential information and representations obtained from, Gulf and Abitibi; and (iv) other relevant statistical, financial and investment analysis. Merrill Lynch assumed the accuracy and completeness of the financial and other information on which it relied and did not attempt to independently verify such information.

Merrill Lynch made several material assumptions in its opinion, including that all conditions precedent to the Arrangement will be satisfied and the Arrangement will be implemented in the manner contemplated by this Proxy Circular. Merrill Lynch received no instructions and was subject to no limitations imposed by Gulf or O&Y in connection with its advice and was selected to perform the services referred to above with respect to the Arrangement on the basis of its expertise in such matters and its familiarity with the corporations involved. Merrill Lynch is a fully integrated Canadian investment dealer which arranges for the public underwriting and private placements of equity and debt securities on behalf of corporate and government issuers. Merrill Lynch offers advisory services to corporations and government and highly specialized research to all of its clients.

Gulf has agreed to pay Merrill Lynch a fee of \$900,000 for financial advisory services in connection with the Arrangement including providing the fairness opinion referred to above and, in addition, Gulf has agreed to reimburse Merrill Lynch for reasonable out-of-pocket expenses, including the fees and disbursements of its counsel, and has agreed to indemnify Merrill Lynch in respect of certain liabilities, including liabilities under applicable securities legislation, which may be incurred by it in connection therewith or contribute to payments which Merrill Lynch may be required to make in respect thereof.

During the past two years, Merrill Lynch has acted as an underwriter for and has provided various financial advisory services to Gulf and its subsidiaries other than Abitibi for which it has received fees aggregating approximately \$2,900,000. Merrill Lynch acted as lead manager in an issue of common shares and common share purchase warrants by Abitibi in March, 1986 and received fees of \$2 million from Abitibi in connection with such services.

Merrill Lynch has also been retained or is in the process of discussing retainers to provide financial and other services both with respect to Gulf and its affiliates and otherwise, independent of the Arrangement. Fees for the proposed equity issue of GCR Ordinary Shares are described under "Information Concerning GCR — Pending Transactions — GCR Equity Financing". Fees for other services have yet to be finalized.

Merrill Lynch acted as a financial advisor to Gulf in connection with Gulf's acquisition of shares of HWR in April 1986 and received fees of approximately \$2 million from Gulf in connection with such services. Merrill Lynch also acted as a financial adviser to Gulf in connection with the statutory plan of arrangement to combine Gulf and HWR, which arrangement became effective in October 1986 and received a fee of \$600,000 from Gulf in connection with such services. Merrill Lynch also provided financial advisory services to O&Y in connection with its acquisition of shares of Gulf Canada Limited from Chevron Corporation in August 1985 and received a fee of \$1,100,000 in connection therewith. Merrill Lynch Money Markets Inc., an affiliate of Merrill Lynch, has provided investment banking and financial advisory services to O&Y during the past two years, including underwriting services in connection with commercial paper credit facilities obtained by O&Y related to the financing of certain of its income producing properties for which it has received fees aggregating approximately U.S.\$446,250.

In addition to the various financial advisory and related services to each of Gulf and O&Y during the past two years, Merrill Lynch may be expected to provide further such services in the future. In addition, Merrill Lynch, among other investment dealers, has been engaged by each of Gulf and O&Y from time to time to execute securities transactions in the ordinary course of business and has been paid normal commissions in connection therewith.

#### **Procedures for Exchange of Gulf Common Shares**

Upon the Arrangement and the amalgamation of Abitibi and Holdco-Abitibi becoming effective, certificates representing Gulf Common Shares must be surrendered to the Registrar in exchange for certificates representing the appropriate number of GCR Ordinary Shares, Abitibi Common Shares and GW Limited Common Shares. A copy of a letter of transmittal is attached to this Proxy Circular for use by holders of Gulf Common Shares in order to facilitate the exchange. Such letter of transmittal specifies the terms of the exchange effected by the



Arrangement and the procedure for surrendering certificates representing Gulf Common Shares to the Registrar. As soon as practicable after the surrender of certificates representing Gulf Common Shares as aforesaid, the Registrar will deliver certificates for GCR Ordinary Shares, Abitibi Common Shares and GW Limited Common Shares in accordance with the instructions set forth in the letter of transmittal.

*Fractional Shares.* No certificates or scrip representing fractional GCR Ordinary Shares, Abitibi Common Shares or GW Limited Common Shares will be issued. In lieu thereof, arrangements will be made for the sale of fractional interests in such shares for cash through the Registrar on behalf of shareholders entitled to such interests and the distribution of the proceeds thereof on a pro rata basis.

*Failure to Deposit Certificates Representing Gulf Common Shares.* Any certificate formerly representing Gulf Common Shares not deposited with all other necessary documents prior to the tenth anniversary of the Effective Date shall cease to represent a claim of any kind or nature. On such date, the GCR Ordinary Shares, Abitibi Common Shares or GW Limited Common Shares to which the former registered holder of such certificate representing Gulf Common Shares was entitled shall be deemed to have been surrendered to GCR, Abitibi or GW Limited, as the case may be, together with all dividends, distributions and interests held for such former registered holder.

### **Plan of Arrangement and Arrangement Agreement**

The boards of directors of each of Gulf, GW Limited, Holdco-Abitibi, GW-Subco and O&Y Enterprises have authorized the Plan of Arrangement and such companies have entered into an agreement made as of May 20, 1987 (the "Arrangement Agreement") for the purpose of carrying out the Arrangement. A copy of the Arrangement Agreement is annexed as Schedule B to this Proxy Circular and a copy of the Plan of Arrangement is annexed as Exhibit I to the Arrangement Agreement.

### **Conditions to the Arrangement Becoming Effective**

In order for the Arrangement to become effective, the following must occur:

- (a) the Arrangement must receive the approval of the holders of Gulf Common Shares in the manner referred to under "Shareholder Approval" below;
- (b) the Arrangement must be approved by the Court as described under "Court Approval" below; and
- (c) the other conditions of the Arrangement referred to under "Other Conditions of the Arrangement" below must be fulfilled or waived.

Upon fulfillment of the foregoing conditions, the board of directors of Gulf intends to cause articles of arrangement to be filed with the Director under the CBCA together with such other material as may be required by the Director in order that he may issue a certificate of amendment giving effect to the Arrangement. The precise timing of the Effective Date cannot be predicted, but will be announced through the usual media when known.

Notwithstanding the foregoing, the Arrangement Agreement may be terminated (and consequently the Arrangement not proceeded with) at any time before or after the holding of the Special Meeting but no later than the Effective Date by agreement of Gulf, GW Limited, Holdco-Abitibi, GW-Subco and O&Y Enterprises without any further action on the part of shareholders of Gulf or the Court.

#### ***Shareholder Approval***

As provided in the Interim Order, in order for the Arrangement to be implemented, the Arrangement Resolution must be passed by the holders of Gulf Common Shares, with or without variation, at the Special Meeting, by at least two-thirds of the votes cast.

#### ***Intentions of Certain Shareholders with respect to the Arrangement***

O&Y beneficially owns 153,786,890 Gulf Common Shares or approximately 78.6% of the outstanding Gulf Common Shares. O&Y has advised Gulf that it intends to vote its Gulf Common Shares in favour of the Arrangement Resolution and, accordingly, shareholder approval is assured.

All the directors and executive officers of Gulf have indicated that they intend to vote the Gulf Common Shares owned or held by them in favour of the Arrangement Resolution. The directors and executive officers of Gulf, other than Albert, Paul and Ralph Reichmann, as a group beneficially own Gulf Common Shares which



represent less than one-tenth of one per cent of the total number of the outstanding Gulf Common Shares. All of the common shares of O&Y Developments are beneficially owned, directly and indirectly, by members of the Reichmann family, including Albert, Paul and Ralph Reichmann.

### ***Court Approval***

An arrangement under the CBCA requires court approval. Prior to the mailing of this Proxy Circular, Gulf obtained the Interim Order providing for the calling and holding of the Special Meeting and other procedural matters. The notice of application for the Final Order appears at the front of this document.

As set out in the notice of application, the hearing in respect of the Final Order is scheduled to take place on June 22, 1987, subject to shareholder approval of the Arrangement at the Special Meeting. At this hearing, all holders of Gulf Common Shares who wish to participate or to be represented or to present evidence or argument may do so, subject to filing a notice of appearance and satisfying other requirements.

The authority of the Court is very broad under the CBCA. Gulf has been advised by Davies, Ward and Beck, Canadian counsel to Gulf, that the Court will consider, among other things, the fairness and reasonableness of the Arrangement. The Court may approve the Arrangement either as proposed or as amended in any manner the Court may direct, subject to compliance with such terms and conditions, if any, as the Court thinks fit.

### ***Other Conditions of the Arrangement***

Pursuant to the Arrangement Agreement, the respective obligations of Gulf, GW Limited, Holdco-Abitibi, GW-Subco and O&Y Enterprises to complete the Arrangement and to file articles of arrangement giving effect to the Arrangement are also subject to the satisfaction of the following conditions:

- (a) The Toronto Stock Exchange shall have conditionally approved the listing of the GW Limited Common Shares issuable on the Arrangement as of the Effective Date, or as soon as practicable thereafter, subject to compliance with the usual requirements of such exchange and the GCR Ordinary Shares, the GCR Series 1 Senior Preference Shares and the Abitibi Common Shares shall continue to be listed on The Toronto Stock Exchange;
- (b) all consents, orders, regulations, approvals and assurances, including regulatory and judicial approvals and orders, required, necessary or desirable for the completion of the Arrangement shall have been obtained or received from the persons, authorities or bodies having jurisdiction in the circumstances, including, without limitation, pursuant to the Securities Act (Ontario) and the comparable securities legislation of the other provinces of Canada and of the United States of America and the states thereof;
- (c) there shall not be in force any order or decree restraining or enjoining the consummation of the transactions contemplated by the Arrangement;
- (d) none of the consents, orders, regulations, approvals or assurances required for implementation of the Arrangement shall contain terms or conditions or require undertakings or security deemed unsatisfactory or unacceptable by any of the parties; and
- (e) the Arrangement Agreement shall not have been terminated as provided for therein.

The condition set out in paragraph (d) above may be waived by each of the parties to the Arrangement Agreement. The Toronto Stock Exchange has conditionally approved the listing of the GW Limited Common Shares issuable on the Arrangement subject to compliance with the usual requirements of such exchange.

Management of Gulf believes that all material consents, orders, regulations, approvals or assurances required for the completion of the Arrangement will be obtained prior to the Effective Date in the ordinary course upon application therefor.

### ***Tax Consequences of the Arrangement to Shareholders of Gulf***

The following is only a summary of the tax consequences of the Arrangement and the amalgamation of Abitibi and Holdco-Abitibi to shareholders of Gulf and is of a general nature only and is not intended to be, nor should it be construed to be, advice to any particular shareholder of Gulf. **Shareholders of Gulf should consult their own tax advisors with respect to their particular circumstances.**



### *Canadian Federal Income Tax Considerations*

In the opinion of Davies, Ward & Beck, Canadian counsel to Gulf, the following summary presents fairly the principal Canadian federal income tax considerations of the Arrangement generally applicable to Gulf shareholders. This summary is based on the Income Tax Act (Canada) (the "Act") and the regulations thereunder as they presently exist, on certain advance income tax rulings provided by Revenue Canada, Taxation and on counsel's understanding of the current administrative practices of Revenue Canada, Taxation. The Minister of Finance has recently made public proposals to amend the Act. The following income tax summary will not be altered if the Act is amended as proposed. This summary does not otherwise take into account or anticipate any changes in law, whether by legislative or judicial action, nor does it take into account provincial or territorial tax laws of Canada or tax laws of jurisdictions outside Canada.

Where appropriate, reference has been made to the steps in the Plan of Arrangement as described in Exhibit I to Schedule B to this Proxy Circular. This summary should be read in conjunction with that description of the details of the Plan of Arrangement and in conjunction with the description of the Gulf/Abitibi Special Shares and of the Gulf/GW Special Shares which will be issued pursuant to certain preliminary steps in the Plan of Arrangement.

#### *Residents*

The following commentary is applicable to holders of Gulf Common Shares who are residents of Canada, who hold their Gulf Common Shares as capital property and who deal at arm's length with Gulf and O&Y. The Gulf Common Shares will generally be considered capital property to a holder thereof unless such Gulf Common Shares are held in the course of carrying on a business or the Gulf Common Shares have been acquired in a transaction considered to be an adventure in the nature of trade. Certain shareholders whose Gulf Common Shares might not otherwise qualify as capital property to them may be entitled to obtain such qualification by making the election permitted by subsection 39(4) of the Act.

*Share Conversion.* A holder of Gulf Common Shares will not realize any immediate income tax consequences as a result of the exchange of each Gulf Common Share for approximately .29 of a Gulf/Abitibi Special Share (as defined and described in the Plan of Arrangement), one-fifth of a Gulf/GW Special Share (as defined and described in the Plan of Arrangement) and two-thirds of a GCR Ordinary Share. The adjusted cost base (as defined in the Act) to a holder of Gulf Common Shares of his Gulf Common Shares will be allocated among his Gulf/Abitibi Special Shares, his Gulf/GW Special Shares and his GCR Ordinary Shares in proportion to the fair market value of such shares immediately after such exchange.

*Share Exchanges.* Except as referred to below, a holder of Gulf Common Shares will not be required to recognize any gain or loss on the exchange of either his Gulf/Abitibi Special Shares for Holdco-Abitibi Common Shares or the exchange of his Gulf/GW Special Shares for common shares of GW Limited prior to the amalgamation of GW Limited ("Preamalgamation GW") and GW-Subco. Such a holder of Gulf Common Shares will be considered to have acquired his Holdco-Abitibi Common Shares on the exchange at a cost equal to the adjusted cost base to him of his Gulf/Abitibi Special Shares and his Preamalgamation GW Common Shares on the exchange at a cost equal to the adjusted cost base to him of his Gulf/GW Special Shares.

Any holder of Gulf Common Shares who has exchanged his Gulf/Abitibi Special Shares or Gulf/GW Special Shares under the Arrangement and who has, in his income tax return for the taxation year in which the exchange occurred, included in computing his income for that year any portion of the capital gain or capital loss from the disposition of Gulf/Abitibi Special Shares exchanged for Holdco-Abitibi Common Shares or of Gulf/GW Special Shares exchanged for Preamalgamation GW Common Shares will be considered to have disposed of all his Gulf/Abitibi Special Shares or Gulf/GW Special Shares so exchanged for proceeds of disposition equal to the fair market value of the Gulf/Abitibi Special Shares or Gulf/GW Special Shares so disposed of and to have acquired Holdco-Abitibi Common Shares or Preamalgamation GW Common Shares at a cost equal to the fair market value thereof, respectively. A holder may elect to realize a capital gain or capital loss on the disposition of his Gulf/Abitibi Special Shares without realizing a capital gain or capital loss on his Gulf/GW Special Shares and vice versa. A holder who elects to realize a capital gain or capital loss will have realized a capital gain (or capital loss) on the exchange to the extent that such proceeds of disposition exceed (or are less than) the adjusted cost base of the Gulf/Abitibi Special Shares or Gulf/GW Special Shares so exchanged. One half of any such capital gain (the "taxable capital gain") realized by any shareholder will be included in income. In most circumstances, a



shareholder will be able to deduct any such capital loss only against capital gains in accordance with the provisions of the Act.

In the case of a corporation which realizes a capital loss on the disposition of Gulf/Abitibi Special Shares or Gulf/GW Special Shares, the amount of any such capital loss otherwise determined will be reduced by the amount of dividends previously received on the Gulf Common Shares to the extent and under the circumstances prescribed by the Act. Similar rules apply where a corporation is a member of a partnership or a beneficiary of a trust that owns Gulf Common Shares prior to the Arrangement.

Individuals (other than trusts) are permitted a cumulative lifetime exemption for net capital gains of up to \$500,000 (\$250,000 net taxable capital gains) phased in over a six year period, with a cumulative limit of net capital gains of \$100,000 in 1987, \$200,000 in 1988, \$300,000 in 1989 and \$500,000 in 1990 and subsequent years. Individuals are advised that any capital gains realized by a holder, who is an individual, of Gulf/Abitibi Special Shares or Gulf/GW Special Shares as a result of the exchange will not be eligible for inclusion in the individual's cumulative lifetime exemption. Revenue Canada may take the position that any capital gain realized by a holder on a disposition of a GCR Ordinary Share, a Holdco-Abitibi Common Share (which will become an Abitibi Common Share as a result of the amalgamation of Abitibi and Holdco-Abitibi) or a GW Limited Common Share subsequent to the time of the Arrangement also will not be eligible for inclusion in the individual's cumulative lifetime exemption. Holders who wish to utilize their cumulative lifetime exemption on a subsequent disposition of GCR Ordinary Shares, Abitibi Common Shares or GW Limited Common Shares accordingly should consult their tax advisors.

Under the present assessing practice of Revenue Canada, a holder of GCR Ordinary Shares, GW Limited Common Shares or Abitibi Common Shares who receives cash not in excess of \$200 in lieu of a fraction of a GCR Ordinary Share, a GW Limited Common Share or an Abitibi Common Share pursuant to the Arrangement and the subsequent amalgamation of Holdco-Abitibi and Abitibi may either treat the gain or loss on the disposition of the corresponding fraction of the GCR Ordinary Share, GW Limited Common Share or Abitibi Common Share as a capital gain or capital loss in computing his income or, alternatively, reduce the adjusted cost base of the GCR Ordinary Shares, GW Limited Common Shares and Abitibi Common Shares received by him by the amount of cash received.

**Amalgamations.** A holder will realize neither a capital gain nor a capital loss as a result of the disposition by him of his Preamalgamation GW Common Shares and the acquisition by him of GW Limited Common Shares on the amalgamation of Preamalgamation GW and GW-Subco. The cost to a shareholder of GW Limited Common Shares received on the amalgamation will be the adjusted cost base of the Preamalgamation GW Common Shares to the shareholder immediately before the amalgamation.

A holder will realize neither a capital gain nor a capital loss as a result of the disposition by him of his Holdco-Abitibi Common Shares and the acquisition by him of common shares of Abitibi-Price Inc. on the amalgamation of Holdco-Abitibi and Abitibi. The cost to a shareholder of common shares of Abitibi-Price Inc. received on the amalgamation will be the adjusted cost base of the Holdco-Abitibi Common Shares to the shareholder immediately before the amalgamation.

**Transitional Rules.** By virtue of reorganizations relating to Gulf and its predecessors which occurred in 1985 and 1986 and the Arrangement, the transitional rules under the Income Tax Application Rules, 1971 which might otherwise permit certain shareholders to use the "tax-free zone" in determining the adjusted cost base to them of their GCR Ordinary Shares, Abitibi Common Shares and GW Limited Common Shares received under the Arrangement and subsequent amalgamation of Abitibi and Holdco-Abitibi may not be available. Shareholders to whom the transitional rules may apply should consult their tax advisors.

**Dissenting Shareholders.** As discussed below under the heading "Dissenting Shareholders", a holder of Gulf Common Shares may dissent with respect to the Arrangement and, if he does so, he is entitled to be paid by Gulf the fair value of the shares. A dissenting shareholder who receives a payment equal to the fair value of his Gulf Common Shares will be considered to have such shares redeemed for proceeds equal to the amount of such payment. A dissenting shareholder, generally, will be deemed to have received a dividend per share equal to the amount by which the payment per share exceeds the paid-up capital of such share and will realize a capital gain (or a capital loss) to the extent that the paid-up capital per share, net of any costs of disposition, exceeds (or is less than) the adjusted cost base of such share to the shareholder. Gulf estimates that as at March 31, 1987 the paid-up



capital for purposes of the Act of each Gulf Common Share was \$3.06 and if all the Gulf Warrants had been exercised at that date, the paid-up capital of each such share would have been \$3.10. The treatment of capital gains and capital losses is discussed above under the heading “Residents — Share Exchanges”.

In the case of a shareholder who is an individual, any deemed dividend will be included in computing his income and will be subject to the gross-up and dividend tax credit rules normally applicable to taxable dividends received from taxable Canadian corporations. The grossed-up amount of such dividend will not be included in computing the individual's entitlement to the annual deduction of up to \$1,000 for qualifying Canadian source investment income.

Any deemed dividend received by a corporation will be included in computing its income but normally will also be deductible in computing its taxable income. A shareholder which is a “private corporation” (as defined in the Act) or any other corporation controlled directly or indirectly in any manner whatever by or for the benefit of an individual or a related group of individuals may be liable to pay a 33 $\frac{1}{3}$ % refundable tax under Part IV of the Act on any deemed dividend to the extent that such dividend is deductible in computing the corporation's taxable income.

#### *Non-Residents*

The following commentary is applicable to Gulf shareholders who are not residents of Canada, who deal at arm's length with Gulf and O&Y and who do not use or hold, and are not deemed to use or hold, their Gulf Common Shares in connection with carrying on a business in Canada.

*Share Conversion.* The income tax consequences to a non-resident of Canada on the exchange of each Gulf Common Share for approximately .29 of a Gulf/Abitibi Special Share (as defined and described in the Plan of Arrangement), one-fifth of a Gulf/GW Special Share (as defined and described in the Plan of Arrangement) and two-thirds of a GCR Ordinary Share are identical to those of a resident of Canada as outlined under the heading, “Residents — Share Conversion”.

*Share Exchanges.* A non-resident of Canada is not subject to tax under the Act in respect of a capital gain realized upon the disposition of a share of a public corporation unless the share represents taxable Canadian property to the holder thereof. The share will be taxable Canadian property to the holder thereof if, at any time during the period of five years immediately preceding a disposition, the non-resident, persons with whom the non-resident person did not deal at arm's length, or the non-resident and persons with whom he did not deal at arm's length owned not less than 25% of the issued shares of any class or series of the corporation or if, upon ceasing to be a resident in Canada, the holder elected that the share be taxable Canadian property. Gulf is a public corporation for purposes of the Act. Accordingly, except for any shareholder to whom his Gulf Common Shares represent taxable Canadian property, a non-resident holder of Gulf Common Shares who exchanges his Gulf/Abitibi Special Shares for Holdco-Abitibi Common Shares and his Gulf/GW Special Shares for Preamalgamation GW Common Shares will not include any capital gain or capital loss realized on the exchange in computing income under the Act.

The income tax consequences to a non-resident of Canada whose Gulf Common Shares represent taxable Canadian property of the exchange of his Gulf/Abitibi Special Shares for Holdco-Abitibi Common Shares and Gulf/GW Special Shares for Preamalgamation GW Common Shares are identical to those for residents of Canada as outlined in the first two paragraphs and the fifth paragraph under the heading “Residents — Share Exchanges”. The taxation by Canada of any capital gain realized by a holder will be subject to the provisions of any tax treaty between Canada and the country in which such dissenting shareholder resides.

Where Gulf Common Shares are taxable Canadian property to the non-resident holder thereof, GCR Ordinary Shares acquired by such holder under the Arrangement in exchange for the Gulf Common Shares will generally be deemed to be taxable Canadian property to such holder. In addition, any Preamalgamation GW Common Shares or Holdco-Abitibi Common Shares acquired under the Arrangement will be deemed to be taxable Canadian property unless such holder has filed a Canadian income tax return for the taxation year in which the Effective Date occurred and included therein, in computing his income for that year, any portion of the capital gain or capital loss from the disposition of Gulf/Abitibi Special Shares or Gulf/GW Special Shares, as the case may be. For purposes of determining whether Preamalgamation GW Common Shares or Holdco-Abitibi Common Shares represent taxable Canadian property to a holder, a holder may elect to realize a capital gain or capital loss on the disposition of his Gulf/Abitibi Special Shares without realizing a capital gain or capital loss on his Gulf/GW Special Shares and vice versa.



**Amalgamation.** The income tax consequences to a non-resident of Canada of the amalgamation of Preamalgamation GW and GW-Subco and of Holdco-Abitibi and Abitibi are identical to those for residents of Canada as outlined under the heading, "Residents — Amalgamation". Where the Preamalgamation GW Common Shares represent taxable Canadian property to a holder, the GW Common Shares received by the holder on the amalgamation will also represent taxable Canadian property. Similarly, where the Holdco-Abitibi Common Shares represent taxable Canadian property to a holder, the Abitibi Common Shares received by the holder on the amalgamation will represent taxable Canadian Property.

**Transitional Rules.** The comments made under the heading, "Residents — Transitional Rules" are equally applicable to non-resident shareholders. However, as discussed under the heading, "Non-Residents — Share Exchanges", a non-resident shareholder is not subject to tax under the Act in respect of a capital gain realized upon the disposition of a share of a public corporation, such as GCR, Abitibi or GW Limited, unless the share represents taxable Canadian property to the holder thereof. Non-resident shareholders whose Gulf Common Shares represent taxable Canadian property and to whom the transitional rules may apply should consult their tax advisors.

**Dissenting Shareholders.** As discussed below under the heading "Dissenting Shareholders", a holder of Gulf Common Shares may dissent with respect to the Arrangement and, if he does so, he is entitled to be paid by Gulf the fair value of his shares. A dissenting shareholder who receives a payment equal to the fair value of his Gulf Common Shares will be considered to have had such shares redeemed for proceeds equal to the amount of such payment. A dissenting shareholder will be deemed to have received a taxable dividend per share equal to the amount by which his payment per share exceeds the paid-up capital of such share and if his Gulf Common Shares constitute taxable Canadian property, he will realize a capital gain (or capital loss) per share to the extent that the paid-up capital per share exceeds (or is less than) the aggregate of the adjusted cost base to him of such share and the net costs of disposition of such share. Gulf estimates that as at March 31, 1987 the paid-up capital for purposes of the Act of each Gulf Common Share was \$3.06 and if all the Gulf Warrants had been exercised at that date, the paid-up capital of each such share would have been \$3.10.

Any such dividend will be subject to withholding tax. The rate of withholding tax under the Act on dividends is 25%. Such rate is subject to reduction under the provisions of any tax treaty between Canada and a country in which the recipient is resident. The Canada-U.S. Income Tax Convention (1980) provides for a general reduction in the rate of Canadian withholding tax to 15% on dividends on shares of a corporation resident in Canada (such as Gulf) to residents of the United States, and also provides that where the beneficial owner of the dividends is a corporation which is a resident of the United States and owns at least 10% of the voting shares of the corporation paying the dividends, the rate of withholding tax is reduced to 10%.

The treatment of capital gains or capital losses realized by a dissenting shareholder of Gulf to whom his Gulf Common Shares represent taxable Canadian property is as discussed above under the heading "Residents — Share Exchanges". The taxation by Canada of any such capital gain will be subject to the provisions of any tax treaty between Canada and the country in which such dissenting shareholder resides.

#### ***United States Federal Income Tax Consequences***

Sullivan & Cromwell, United States counsel to Gulf, have advised Gulf that the following is a general summary of the United States Federal income tax consequences of the Arrangement generally applicable to a Gulf public shareholder who is a United States citizen, resident or corporation (hereinafter, a "U.S. Taxpayer"). U.S. Taxpayers are urged to consult their own tax advisors concerning the particular tax consequences of the Arrangement to them, including the tax consequences of the Arrangement for U.S. state and local income tax purposes.

#### ***Receipt of Abitibi Common Shares and GW Limited Common Shares***

Because of the prearrangement of the steps necessary to accomplish the Arrangement, it is likely that the steps will be treated as a single transaction in which, for United States Federal income tax purposes, Gulf distributed Abitibi Common Shares and GW Limited Common Shares to holders of Gulf Common Shares and changed its name to GCR.

The amount of the distribution will be the fair market value of the Abitibi Common Shares and GW Limited Common Shares received by holders of Gulf Common Shares, and will include cash received in lieu of fractional shares, if any. Gulf has determined that its accumulated earnings and profits for U.S. income tax purposes will likely



exceed the amount of the distribution, and, as a result, the distribution of Abitibi Common Shares and GW Limited Common Shares will likely be treated as a dividend and taxed to U.S. Taxpayers as ordinary income. Because Gulf is a foreign corporation as to the United States, U.S. Taxpayers that are corporations will not be eligible for the 80% dividends-received deduction with respect to the distribution. If Gulf did not have current or accumulated earnings and profits equal to, or in excess of, the amount of the distribution, the amount of the distribution in excess of those earnings and profits would first be treated as a non-taxable return of capital, to the extent of a U.S. Taxpayer's basis in Gulf Common Shares, and then as gain, to the extent the distribution exceeded a U.S. Taxpayer's basis in Gulf Common Shares. A U.S. Taxpayer's tax basis in the shares received in the distribution will be their fair market value, and the U.S. Taxpayer's holding period for the shares will commence the day after the U.S. Taxpayer becomes the owner of the shares.

#### *Exchange of Gulf Common Shares for GCR Ordinary Shares*

Assuming that the receipt of Abitibi Common Shares and GW Limited Common Shares is treated as described above for United States Federal income tax purposes, a U.S. Taxpayer would not recognize gain or loss on the receipt of GCR Ordinary Shares in exchange for Gulf Common Shares. The holding period for the GCR Ordinary Shares would, for U.S. Taxpayers holding Gulf Common Shares as capital assets, include the period during which the exchanged Gulf Common Shares were held, and a U.S. Taxpayer's adjusted tax basis in the GCR Ordinary Shares received in the exchange would be equal to the U.S. Taxpayer's adjusted tax basis in the exchanged Gulf Common Shares. Accordingly, if such a U.S. Taxpayer sells GCR Ordinary Shares and had an adjusted tax basis in his Gulf Common Shares greater than the value of the GCR Ordinary Shares at the time of the sale, the U.S. Taxpayer would recognize a capital loss on the sale. Under the U.S. Internal Revenue Code of 1986, as amended (the "Code"), capital losses generally cannot be used to offset ordinary income (including dividend income) except, in the case of individual taxpayers, to the extent of U.S.\$3,000 (U.S.\$1,500 in the case of a married taxpayer filing separately).

Cash received in lieu of fractional GCR Ordinary Shares would be treated as having been received in exchange therefor. Accordingly, U.S. Taxpayers would recognize gain or loss equal to the difference between the cash received and the U.S. Taxpayer's adjusted tax basis in the fractional share.

#### *Tax Credits in Respect of Canadian Tax*

If, as explained above under the heading "Canadian Federal Income Tax Consequences — Non-Residents — Share Exchanges", U.S. Taxpayers for which Gulf Common Shares represent "taxable Canadian property" pay Canadian tax as a consequence of the Arrangement, then subject to limitations set out in the Internal Revenue Code (the "Code"), a shareholder who is a U.S. Taxpayer will be entitled to a credit against such shareholder's United States Federal income tax for the amount of Canadian tax imposed as a consequence of the Arrangement. U.S. Taxpayers who recognize capital gain on the receipt of Abitibi Common Shares and GW Limited Common Shares should consult their tax advisors regarding the creditability of any Canadian tax in their particular circumstances.

#### *Dissenting Shareholders*

As discussed below under the heading "Dissenting Shareholders," a holder of Gulf Common Shares may dissent with respect to the Arrangement, and may accordingly be paid the fair value of such shares. A dissenting shareholder who is a U.S. Taxpayer and who receives a payment equal to the value of his Gulf Common Shares will be considered to have had his Gulf Common Shares redeemed for the amount received. This payment will be taxable as a dividend unless the redemption: (i) results in a "complete termination" of the shareholder's interest in Gulf within the meaning of Section 302(b)(3) of the Code; (ii) is "substantially disproportionate" with respect to the shareholder within the meaning of Section 302(b)(2) of the Code; or (iii) is "not essentially equivalent to a dividend" within the meaning of Section 302(b)(1) of the Code. In determining whether the redemption satisfies one of these three tests, the constructive stock ownership rules of Section 318 of the Code will apply. If one of these three tests is satisfied, a shareholder that is a U.S. Taxpayer will recognize gain or loss equal to the difference between the amount received and the shareholder's adjusted basis for his Gulf Common Shares. Such gain or loss will be capital gain or loss if the Gulf Common Shares are held as capital assets, and will be long-term or short-term capital gain or loss depending on the shareholder's holding period.

If, as explained above under the heading "Canadian Federal Income Tax Consequences — Non-Residents — Dissenting Shareholders," Canadian tax is withheld on any amount paid to the shareholder, then subject to



limitations set out in the Code, a U.S. Taxpayer will be entitled to a credit against his United States Federal income tax for any Canadian tax payable on account of the payment to him for his Gulf Common Shares. Nonetheless, if, as described above, the payment to the dissenting shareholder is not treated as a dividend for United States Federal income tax purposes, the gain will be considered United States source income, with the result that U.S. Taxpayers will be limited in their ability to claim the credit unless they have foreign-source income (for U.S. Federal income tax purposes) from other transactions during their current taxable year or another taxable year to which the credit can be carried forward or back. Accordingly, U.S. Taxpayers who dissent from the Arrangement should consult their tax advisors concerning the creditability, in their particular circumstances, of any Canadian tax paid or withheld on the receipt of amounts in respect of the fair value of their shares.

### **Dissenting Shareholders**

Under the Plan of Arrangement and pursuant to the Interim Order, a holder of Gulf Common Shares is entitled to dissent and be paid the fair value of such shares if the shareholder objects to the Arrangement and the Arrangement becomes effective. A shareholder may dissent only with respect to all the Gulf Common Shares held by the shareholder on behalf of any one beneficial owner and registered in the shareholder's name. Accordingly, a shareholder is not entitled to object with respect to any Gulf Common Shares on the Arrangement if the shareholder votes any of such shares beneficially owned by one owner in favour of the Arrangement Resolution.

In order to dissent, a holder of Gulf Common Shares must send to Gulf c/o The Secretary, Suite 600, 1 First Canadian Place, Toronto, Ontario, M5X 1A9 at or before the Special Meeting a written objection (an "Objection Notice") to the Arrangement Resolution. A vote against the Arrangement Resolution or an abstention does not constitute such a written objection, but a shareholder need not vote his Gulf Common Shares against the Arrangement Resolution in order to object. Within 10 days after the approval of the Arrangement Resolution by the shareholders of Gulf at the Special Meeting, Gulf will send to each shareholder who has filed an Objection Notice a notice stating that the Arrangement Resolution has been adopted (the "Company Notice"). A Company Notice is not required to be sent to any shareholder who voted for the Arrangement Resolution or who has withdrawn his Objection Notice.

Within 20 days after receipt of the Company Notice or, if no Company Notice is received by the dissenting shareholder, within 20 days after the shareholder learns that the Arrangement Resolution has been adopted, the dissenting shareholder is required to send a written notice to Gulf containing the shareholder's name and address, the number of Gulf Common Shares held by him in respect of which he dissents and a demand for payment of the fair value of such shares (the "Demand for Payment"). Within 30 days thereafter, the dissenting shareholder must send the share certificates representing such shares to Gulf or to the Registrar. Such share certificates will be endorsed by Gulf or the Registrar with a notice that the holder is a dissenting shareholder and will be returned to the dissenting shareholder. A dissenting shareholder who fails to forward his share certificates within the time required loses any right to make a claim for payment of the fair value of his shares.

On sending the Demand for Payment to Gulf, a dissenting shareholder ceases to have any rights as a shareholder except the right to be paid the fair value of his shares unless the dissenting shareholder withdraws the Demand for Payment before Gulf sends an Offer to Purchase as described below or the Arrangement does not proceed, in which case such shareholder's rights are reinstated as of the date he sent the Demand for Payment. If the dissenting shareholder fails to comply with each of the steps required to dissent effectively, the dissenting shareholder will become a shareholder of GCR, Abitibi and GW Limited in accordance with the Arrangement and the amalgamation of Holdco-Abitibi and Abitibi.

Not later than seven days after the later of the Effective Date or the date Gulf receives the Demand for Payment, Gulf will send to each dissenting shareholder a written offer (the "Offer to Purchase") to pay for the Gulf Common Shares in an amount considered by the directors of Gulf to be the fair value thereof, accompanied by a statement showing how the fair value was determined. Every Offer to Purchase in respect of a class of Gulf Common Shares shall be on the same terms.

Dissenting shareholders who accept the Offer to Purchase will be paid within 10 days. The Offer to Purchase lapses if Gulf does not receive an acceptance within 30 days after the date on which the Offer to Purchase was made.

If Gulf fails to make the Offer to Purchase, or the dissenting shareholder fails to accept the Offer to Purchase, Gulf may apply to a court to fix a fair value for the shares within 50 days after the Effective Date or within such



further period as the court may allow. Gulf intends to make the Offer to Purchase and if such Offer to Purchase is not accepted by the dissenting shareholder, Gulf intends to make application to the court to fix the fair value for the shares. Upon any such application by Gulf, Gulf shall notify each affected dissenting shareholder of the date, place and consequences of the application and of such dissenting shareholder's right to appear and be heard in person or by his counsel. If Gulf fails to make such an application, a dissenting shareholder has the right to so apply within a further period of 20 days or within such further period as the court may allow. The applications referred to above shall be made to a court having jurisdiction in the place where Gulf has its registered office (currently being Calgary, Alberta, Canada) or in the province where the dissenting shareholder resides if Gulf carries on business in that province. All dissenting shareholders whose shares have not been purchased by Gulf will be joined as parties to the application and will be bound by the decision of the court. The court may determine whether any person is a dissenting shareholder who should be joined as a party and the court will fix a fair value for the shares of all dissenting shareholders.

A shareholder who complies with each of the steps required to dissent effectively is entitled to be paid the fair value of the Gulf Common Shares in respect of which he dissents, determined as of the close of business on the day before the Final Order is issued.

### Stock Exchange Listings

The GCR Ordinary Shares will be listed on the Toronto, Montreal, Vancouver, Alberta and American stock exchanges. The Toronto, Montreal, Vancouver, Alberta and American stock exchanges have conditionally approved the listing of the GW Limited Common Shares to be issued on the Arrangement, subject to the filing of evidence of adequate distribution and other usual documentation. The Abitibi Common Shares are listed on the Toronto, Montreal and Vancouver stock exchanges. Application has been made to list the Abitibi Common Shares on the New York Stock Exchange.

The Gulf Common Shares have been listed on the Toronto, Montreal, Vancouver, Alberta and American stock exchanges since February 10, 1986. Prior to February 10, 1986, the common shares of Gulf Canada Limited, Gulf's predecessor, were traded on such exchanges; however, as a result of certain transactions involving Gulf Canada Limited, trading prices for common shares of Gulf Canada Limited are considered not to be relevant. The following table summarizes the market price ranges and volumes of trading of Gulf Common Shares on The Toronto Stock Exchange and the American Stock Exchange for the periods indicated:

|                                    | The Toronto Stock Exchange |     |             | American Stock Exchange |     |             |
|------------------------------------|----------------------------|-----|-------------|-------------------------|-----|-------------|
|                                    | High                       | Low | Volume      | High                    | Low | Volume      |
|                                    | \$                         |     |             | U.S.\$                  |     |             |
|                                    |                            |     | (thousands) |                         |     | (thousands) |
| 1986 February 10 to March 31 ..... | 17½                        | 14⅞ | 1,298       | 12⅞                     | 10¼ | 3,167       |
| Second Quarter .....               | 16⅞                        | 14⅞ | 1,902       | 12                      | 10¾ | 2,221       |
| Third Quarter .....                | 15⅞                        | 12½ | 2,055       | 11                      | 9¼  | 3,021       |
| Fourth Quarter .....               | 15¾                        | 12⅞ | 3,016       | 11½                     | 9¼  | 2,532       |
| 1987 First Quarter .....           | 30                         | 15⅞ | 12,606      | 22⅞                     | 11¼ | 7,117       |
| April 1 to May 20 .....            | 33½                        | 26  | 3,258       | 25⅞                     | 19⅞ | 1,167       |

On January 22, 1987, certain terms of the Arrangement were announced in a press release. The finalized terms of the Arrangement were announced on May 20, 1987. On January 21, 1987, the closing price of Gulf Common Shares on The Toronto Stock Exchange was \$17.50 and on the American Stock Exchange was U.S. \$12.75. On May 21, 1987, such prices were \$30.125 on The Toronto Stock Exchange and U.S. \$22.375 on the American Stock Exchange.

For information regarding market prices and trading volumes of common shares of Abitibi see "Information Concerning Abitibi — Price Range and Trading Volume of Common Shares."

### Qualification for Trading of Securities of GCR, Abitibi and GW Limited

#### Canada

Gulf has obtained or made application for orders and rulings from the various securities commissions and regulatory authorities in the relevant provinces of Canada where required to the effect that the GW Limited



Common Shares to be issued on the Arrangement may be resold in Canada by Gulf public shareholders without restriction. The GCR Ordinary Shares and Abitibi Common Shares may be resold without restriction.

### ***United States***

GCR Ordinary Shares, Abitibi Common Shares, and GW Limited Common Shares received by a shareholder of Gulf who is not an "affiliate" of Gulf or of Holdco-Abitibi or GW Limited may be resold without restriction under the Securities Act of 1933, as amended (the "Securities Act") if received in respect of Gulf Common Shares that are not "restricted". An "affiliate" of Gulf, Abitibi or GW Limited is a person that directly, or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, Gulf, Abitibi or GW Limited, as the case may be. "Restricted" Gulf Common Shares are those that were acquired directly or indirectly from Gulf, or from an "affiliate" of Gulf, in a transaction or chain of transactions not involving any public offering.

### **Eligibility for Investment in Canada**

In the opinion of Davies, Ward & Beck, had the Arrangement and the amalgamation of Abitibi and Holdco-Abitibi become effective on the date hereof, the GCR Ordinary Shares, the Abitibi Common Shares and the GW Limited Common Shares to be issued or received thereunder would have been eligible investments, without resort to the so-called "basket" provisions but subject to general investment provisions, for:

- (a) insurance companies registered or licenced under the Canadian and British Insurance Companies Act (Canada) or the Foreign Insurance Companies Act (Canada) and certain insurers incorporated or organized under the Insurance Act (Ontario);
- (b) loan companies regulated under the Loan Companies Act (Canada), trust companies regulated under the Trust Companies Act (Canada) and loan corporations and trust companies registered under the Loan and Trust Corporations Act (Ontario); and
- (c) pension funds regulated or registered under the Pension Benefits Standards Act, 1985 (Canada), the Pension Benefits Act (Ontario) or An Act respecting supplemental pension plans (Quebec).

In the opinion of such counsel, the GCR Ordinary Shares, the Abitibi Common Shares and the GW Limited Common Shares will be qualified investments for trusts governed by registered retirement savings plans, registered retirement income funds and deferred profit sharing plans under the Income Tax Act (Canada) upon the Effective Date, in the case of the GCR Ordinary Shares and the Abitibi Common Shares, and on listing on any of the Toronto, Montreal, Vancouver, Alberta and American stock exchanges, in the case of the GW Limited Common Shares.

### **Expenses of the Arrangement**

The costs incurred by Gulf, Holdco-Abitibi and GW Limited relating to the Arrangement, including without limitation, financial, advisory, accounting and legal fees, the expense of the fairness opinion and the preparation of this Proxy Circular, will be borne by the parties incurring such costs. The total of such costs is expected to approximate \$5 million, excluding any expenses in connection with the solicitation of proxies for the Annual and Special Meeting as described under "Solicitation of Proxies".



## GCR PRO FORMA CAPITALIZATION TABLE

The following table should be read in conjunction with "Information Concerning GCR — Pending Transactions" and "Information Concerning GW Limited — Pending Transactions". The table sets forth in the "before Pending Transactions" column the pro forma capitalization of GCR as at March 31, 1987 and April 30, 1987 and reflects in the "after Pending Transactions" column the effect of certain other transactions described in Note 3 to "GCR Pro Forma Financial Statements — Notes to Pro Forma Financial Statements — March 31, 1987" as if, for illustrative purposes only, the Effective Date of the Arrangement was March 31, 1987.

|                                                                   | <u>Authorized (1)</u><br>(millions except<br>number of shares) | <u>Pro Forma<br/>March 31, 1987<br/>Outstanding<br/>before Pending<br/>Transactions (2)</u> | <u>Pro Forma<br/>March 31, 1987<br/>Outstanding<br/>after Pending<br/>Transactions</u> | <u>Pro Forma<br/>April 30, 1987<br/>Outstanding<br/>before Pending<br/>Transactions (2)</u> | <u>Pro Forma<br/>April 30, 1987<br/>Outstanding<br/>after Pending<br/>Transactions</u> |
|-------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                   |                                                                |                                                                                             | (millions of dollars)                                                                  |                                                                                             |                                                                                        |
| <b>Long-Term Debt</b>                                             |                                                                |                                                                                             |                                                                                        |                                                                                             |                                                                                        |
| (3) (4) (9)                                                       |                                                                |                                                                                             |                                                                                        |                                                                                             |                                                                                        |
| Long-term bank credit facility (5) .....                          | \$ 1,200                                                       | \$ 435                                                                                      | \$ 432                                                                                 | \$ 432                                                                                      | \$                                                                                     |
| Long-term loan facility (6) (7) .....                             | U.S.\$ 650                                                     | 436                                                                                         |                                                                                        | 431                                                                                         |                                                                                        |
| 8¾% notes payable through 1997 (7) ....                           | U.S.\$ 125                                                     | 124                                                                                         |                                                                                        | 127                                                                                         |                                                                                        |
| 15.35% notes payable through 1988 (7) ....                        | U.S.\$ 100                                                     | 104                                                                                         | 65                                                                                     | 107                                                                                         | 67                                                                                     |
| 14¾% notes due 1992 (7) .....                                     | U.S.\$ 100                                                     | 131                                                                                         | 131                                                                                    | 134                                                                                         | 134                                                                                    |
| 8½% notes payable through 1991 (7) ....                           | U.S.\$ 112                                                     | 112                                                                                         | 90                                                                                     | 115                                                                                         | 92                                                                                     |
| Loan payable to New BeauDril (8) .....                            |                                                                |                                                                                             | 55                                                                                     |                                                                                             | 55                                                                                     |
| Other long-term obligations .....                                 |                                                                | 30                                                                                          | 6                                                                                      | 29                                                                                          | 6                                                                                      |
|                                                                   |                                                                | <u>1,372</u>                                                                                | <u>347</u>                                                                             | <u>1,375</u>                                                                                | <u>354</u>                                                                             |
| <b>Shareholders' Equity</b>                                       |                                                                |                                                                                             |                                                                                        |                                                                                             |                                                                                        |
| Senior preference shares .....                                    | unlimited                                                      |                                                                                             |                                                                                        |                                                                                             |                                                                                        |
| Fixed/Adjustable Rate Senior Preference Shares, Series 1 (2) (10) | 171,007,335 shs.                                               | 855                                                                                         | 855                                                                                    | 855                                                                                         | 855                                                                                    |
| Junior preference shares .....                                    | unlimited                                                      |                                                                                             |                                                                                        |                                                                                             |                                                                                        |
| Ordinary shares (2) (11) (14) (15)                                | unlimited                                                      | 946                                                                                         | 1,391                                                                                  | 946                                                                                         | 1,391                                                                                  |
|                                                                   |                                                                | (130,479,511 shs.)                                                                          | (149,479,511 shs.)                                                                     | (130,479,511 shs.)                                                                          | (149,479,511 shs.)                                                                     |
|                                                                   |                                                                | <u>1,801</u>                                                                                | <u>2,246</u>                                                                           | <u>1,801</u>                                                                                | <u>2,246</u>                                                                           |
| <b>Capitalization</b> .....                                       |                                                                | <u>\$3,173</u>                                                                              | <u>\$2,593</u>                                                                         | <u>\$3,176</u>                                                                              | <u>\$2,600</u>                                                                         |

### NOTES:

- With respect to long-term liabilities, "Authorized" means the amount originally issued or the maximum amount that can be drawn under revolving facilities.
- The long-term debt which will be obligations of GCR will be the existing long-term debt of Gulf on the Effective Date less the \$767 million which will be received from GW Limited immediately following the Effective Date. The book value ascribed to the GCR Ordinary Shares will be the amount of the net investment in the Oil and Gas Division by Gulf on the Effective Date plus the \$300 million note receivable from



GW Limited pursuant to the Arrangement less the amount of long-term debt and the income tax liability accounts of GCR on that date and the \$855 million GCR Series 1 Senior Preference Shares representing the redemption value of such shares.

3. Includes \$70 million classified as the current portion of long-term debt as at March 31, 1987 and \$71 million at April 30, 1987 in the before Pending Transactions column. In addition to the long-term liabilities shown, GCR had deferred income taxes of \$286 million and deferred gas production revenue of \$70 million as at March 31, 1987.
4. All long-term liabilities of GCR are unsecured and rank pari passu. GCR's long-term bank credit facilities referred to in notes 5 and 6 below contain covenants with respect to the amount of GCR's outstanding consolidated long-term debt in relation to GCR's consolidated shareholders' equity and deferred income taxes.
5. Reference is made to note 18 to "Gulf Canada Corporation — Notes to Consolidated Financial Statements — December 31, 1986" for terms of the long-term bank credit facility.
6. Reference is made to note 18 to "Gulf Canada Corporation — Notes to Consolidated Financial Statements — December 31, 1986" for terms of the long-term loan facility.
7. These are United States dollar obligations. The pro forma amounts outstanding have been translated to Canadian dollars at the closing spot rate of exchange on March 31 and April 30, 1987 of U.S. \$1 = \$1.3051 and \$1.3377 respectively as reported by the Bank of Canada.
8. Reference is made to "Information Concerning GCR — Pending Transactions — Sale of BeauDril Limited".
9. GCR has assumed the rights and obligations of Gulf relating to the Home Debenture as described in note 6 to "Gulf Canada Corporation — Notes to Consolidated Financial Statements — March 31, 1987". Under accounting principles generally accepted in the United States, the \$200 million 11% Debentures issued by Debco and the Home debentures held by Debco referred to in note 6 to "Gulf Canada Corporation — Notes to Consolidated Financial Statements — March 31, 1987" would have been included in Long-term debt and Long-term assets, respectively.
10. Reference is made to "Information Concerning GCR — Description of Share Capital" for the terms of the GCR Series 1 Senior Preference Shares. The aggregate paid up capital for Canadian income tax purposes of the GCR Series 1 Senior Preference Shares is \$67 million.
11. Based on the number of Gulf Common Shares outstanding at March 31, 1987, the aggregate paid up capital for Canadian income tax purposes of the GCR Ordinary Shares is \$299 million in the before Pending Transactions column and \$749 million in the after Pending Transactions column after giving effect to the GCR equity financing.
12. Reference is made to note 7 to "GCR Pro Forma Financial Statements — Notes to Pro Forma Financial Statements — March 31, 1987" for information concerning commitments under long-term operating leases.
13. GCR may be required to purchase the United States oil and gas business of HPC, Inc., a subsidiary of HW-GW, in consideration of the assumption by GCR of the liabilities of such business and a cash payment of \$227 million as described under "Information Concerning GW Limited — HW-GW — Background to Interest in HW-GW". GCR has guaranteed the obligations of HWR Holdings as guarantor of the long-term debt of a wholly-owned subsidiary of HW-GW. Allied Lyons, which owns 51% of HW-GW, has agreed to indemnify GCR as to 51% of any liability in respect of such guarantee. GCR's contingent liability under this guarantee, after deducting Allied Lyons' indemnity, is \$91 million.
14. As at April 30, 1987, there were 327,100 Gulf Warrants outstanding. Following the Effective Date, each such Warrant will entitle the holder to purchase 1.733 GCR Ordinary Shares at an estimated price of approximately \$24 until 4:00 p.m. (Toronto time) on January 15, 1988. Alternatively, holders of Warrants who are also holders of 8½% debentures of HWR Holdings have the right until 4:00 p.m. (Toronto time) on January 15, 1988, to exercise concurrently the Warrants and the conversion rights attached to the HWR Holdings 8½% debentures and thereby receive 74.519 GCR Ordinary Shares for each 43 Warrants plus \$1,000 principal amount of 8½% debentures of HWR Holdings plus cash estimated to be approximately \$32.
15. Amounts are as at March 31, 1987.



## ABITIBI HISTORICAL CONSOLIDATED CAPITALIZATION TABLE

The following table sets forth the capitalization of Abitibi as at March 31, 1987 and April 30, 1987.

|                                                      | <u>Authorized</u><br>(millions except<br>number of shares) | <u>March 31, 1987</u><br><u>Outstanding</u><br>(millions of dollars) | <u>April 30, 1987</u><br><u>Outstanding</u><br>(millions of dollars) |
|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| <b>Long-Term Debt (3)</b>                            |                                                            |                                                                      |                                                                      |
| <b>Abitibi-Price and Subsidiaries</b>                |                                                            |                                                                      |                                                                      |
| Sinking fund debentures                              |                                                            |                                                                      |                                                                      |
| 11¾% Series G, maturing 1995 (1) .....               | U.S.\$ 60                                                  | \$ 42                                                                | \$ 43                                                                |
| 10.15% Series H, maturing 2000 (1) .....             | U.S.\$135                                                  | 145                                                                  | 148                                                                  |
| 15¾% debentures Series I, maturing 1991 (1) .....    | U.S.\$ 50                                                  | 65                                                                   | 67                                                                   |
| Floating rate term loan, maturing 1993 (1) (2) ..... | U.S.\$103                                                  | 110                                                                  | 113                                                                  |
| Other long-term debt .....                           |                                                            | 62                                                                   | 51                                                                   |
|                                                      |                                                            | <u>424</u>                                                           | <u>422</u>                                                           |
| <b>Minority Interest (4) .....</b>                   |                                                            | <u>39</u>                                                            | <u>39</u>                                                            |
| <b>Shareholders' Equity</b>                          |                                                            |                                                                      |                                                                      |
| Preferred Shares                                     |                                                            |                                                                      |                                                                      |
| Series A — 134,900 shares (March 31)                 |                                                            |                                                                      |                                                                      |
| 134,000 shares (April 30) .....                      | unlimited                                                  | 7                                                                    | 7                                                                    |
| Series C — 1,500,000 shares .....                    | unlimited                                                  | 75                                                                   | 75                                                                   |
| Series F — 3,433,233 shares .....                    | unlimited                                                  | 39                                                                   | 39                                                                   |
| Common Shares — 69,237,505 shares .....              | unlimited                                                  | 260                                                                  | 260                                                                  |
| Retained Earnings (4) .....                          |                                                            | 779                                                                  | 779                                                                  |
| Deferred foreign currency translation (4) .....      |                                                            | 10                                                                   | 10                                                                   |
|                                                      |                                                            | <u>1,170</u>                                                         | <u>1,170</u>                                                         |
| <b>Consolidated Capitalization .....</b>             |                                                            | <u><u>\$1,633</u></u>                                                | <u><u>\$1,631</u></u>                                                |

### NOTES:

- These are United States dollar obligations. The outstanding amounts have been translated to Canadian dollars at the closing spot rate of exchange on March 31, 1987 of U.S. \$1 = \$1.3051; April 30, 1987 of U.S. \$1 = \$1.3377 as reported by the Bank of Canada.
- Interest is at rates approximating U.S. base rate, U.S. dollar bankers' acceptances or the London interbank offered rate for U.S. funds borrowings and at rates approximating the EuroCanadian rate or Canadian bank prime for Canadian funds borrowings.
- Includes \$30 million classified as the current portion of long-term debt as at March 31, 1987 and \$31 million at April 30, 1987. In addition to the long-term liabilities shown, Abitibi had deferred income taxes of \$279 million at March 31, 1987.
- Amounts are as at March 31, 1987.



## GW LIMITED PRO FORMA CONSOLIDATED CAPITALIZATION TABLE

The following table should be read in conjunction with the information concerning the rights offering ("Rights Offering") referred to under "Information Concerning GW Limited — Pending Transactions". The table sets forth in the "before Rights Offering" column the pro forma capitalization of GW Limited as at March 31, 1987 and April 30, 1987 and reflects in the "after Rights Offering" column the effect of certain other transactions as described in Note 1(b) to "GW Limited Pro Forma Consolidated Financial Statements — Notes to Pro Forma Consolidated Financial Statements — March 31, 1987" as if, for illustrative purposes only, the Effective Date of the Arrangement was March 31, 1987.

|                                                           | Authorized (1)<br>(millions except<br>number of shares) | Pro Forma<br>March 31, 1987<br>Outstanding<br>before Rights<br>Offering (2) | Pro Forma<br>March 31, 1987<br>Outstanding<br>after Rights<br>Offering | Pro Forma<br>April 30, 1987<br>Outstanding<br>before Rights<br>Offering (2) | Pro Forma<br>April 30, 1987<br>Outstanding<br>after Rights<br>Offering |
|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
|                                                           |                                                         |                                                                             | (millions of dollars)                                                  |                                                                             |                                                                        |
| <b>Long-Term Debt</b>                                     |                                                         |                                                                             |                                                                        |                                                                             |                                                                        |
| <b>GW Limited</b>                                         |                                                         |                                                                             |                                                                        |                                                                             |                                                                        |
| Long-term bank credit facilities<br>payable (3) .....     |                                                         | \$ 767                                                                      | \$ 767                                                                 | \$ 767                                                                      | \$ 767                                                                 |
| <b>HWR Holdings</b>                                       |                                                         |                                                                             |                                                                        |                                                                             |                                                                        |
| 8.5% and 11.5% debentures<br>maturing 1994 and 1995 ..... | \$300                                                   | 158                                                                         | 158                                                                    | 158                                                                         | 158                                                                    |
| 15.5% debenture maturing 1991 ...                         | \$125                                                   | 124                                                                         | 124                                                                    | 124                                                                         | 124                                                                    |
| 13.0% note maturing 1989 .....                            | £ 25                                                    | 53                                                                          | 53                                                                     | 56                                                                          | 56                                                                     |
|                                                           |                                                         | 335                                                                         | 335                                                                    | 338                                                                         | 338                                                                    |
|                                                           |                                                         | 1,102                                                                       | 1,102                                                                  | 1,105                                                                       | 1,105                                                                  |
| <b>Minority Interest (6) .....</b>                        |                                                         | 5                                                                           | 5                                                                      | 5                                                                           | 5                                                                      |
| <b>Shareholders' Equity</b>                               |                                                         |                                                                             |                                                                        |                                                                             |                                                                        |
| Senior preference shares .....                            | unlimited                                               | 587                                                                         | 887                                                                    | 587                                                                         | 887                                                                    |
| Junior preference shares .....                            | unlimited                                               |                                                                             |                                                                        |                                                                             |                                                                        |
| Common shares (4)(6) .....                                | unlimited                                               | (39,143,853 shs.)                                                           | (52,477,186 shs.)                                                      | (39,143,853 shs.)                                                           | (52,477,186 shs.)                                                      |
|                                                           |                                                         | 587                                                                         | 887                                                                    | 587                                                                         | 887                                                                    |
| <b>Consolidated Capitalization .....</b>                  |                                                         | <u>\$1,694</u>                                                              | <u>\$1,994</u>                                                         | <u>\$1,697</u>                                                              | <u>\$1,997</u>                                                         |

### NOTES:

1. With respect to long-term liabilities, "Authorized" means the amount originally issued or the maximum amount that can be drawn under revolving facilities.
2. Under the Arrangement, Gulf will transfer its direct 6.4% interest in IPL, all of the shares of HWR Holdings (which beneficially owns a 34% interest in IPL and an 83% interest in Consumers) and all of the shares of Kahlantine (which, through its 100% ownership of 153231, owns a 49% interest in HW-GW) to GW-Subco in exchange for common shares of GW-Subco, the assumption of \$900 million debt of Gulf to HWR Holdings and \$1,067 million. The amount of \$1,067 million will be evidenced by a promissory note of which \$767 million will be repaid by GW Limited, the successor to GW-Subco, immediately following the Effective Date from drawings under bank credit facilities. The book value ascribed to the GW Limited Common Shares will be the carrying value of the net assets of GW Limited on the Effective Date less the amount of consolidated short and long-term debt of GW Limited at that date.
3. GW Limited is currently negotiating credit facilities in the amount of at least \$900 million as described in "Information concerning GW Limited — Pending Transactions — Financing."
4. Based on the number of Gulf Common Shares outstanding at March 31, 1987, the aggregate paid up capital for Canadian income tax purposes of the GW Limited Common Shares is approximately \$84 million in respect of



the GW Limited Common Shares outstanding before Rights Offering and approximately \$384 million in respect of GW Limited Common Shares outstanding after Rights Offering.

5. Reference is made to note 4 to "GW Limited — Notes to Pro Forma Consolidated Financial Statements — March 31, 1987" for a description of commitments, contingent liabilities and long-term obligations of Gulf which will be assumed by GW Limited on the Effective Date.
6. Amounts are as at March 31, 1987.

### INFORMATION CONCERNING GCR

Gulf is a corporation continued under the CBCA on December 11, 1985. As the result of an arrangement under the CBCA which became effective on February 10, 1986 and related subsequent transactions, Gulf acquired all the assets and liabilities of Gulf Canada Limited. Pursuant to offers made by Gulf on the floors of the Toronto and Montreal stock exchanges on April 23, 1986 and a subsequent arrangement under the Business Corporations Act, 1982 (Ontario) which became effective on October 24, 1986 and related subsequent transactions, Gulf acquired HWR and all of its assets and liabilities. Certain of the assets of HWR were subsequently sold.

The registered office of Gulf is located at 401-9th Avenue S.W. (P.O. Box 130) Calgary, Alberta, T2P 2H7, telephone number (403) 233-4000. Gulf also has an executive office located at Suite 600, 1 First Canadian Place, Toronto, Ontario, M5X 1A9, telephone number (416) 864-3300.

At the present time, Gulf operates in five principal areas: the exploration, development, production and marketing of oil and gas by its oil and gas division; the forest products industry as described under "Information Concerning Abitibi — Business of Abitibi" through its 83% interest in Abitibi; the distilled spirits business through its 49% interest in HW-GW as described under "Information Concerning GW Limited — Business — HW-GW"; natural gas distribution through its 83% interest in Consumers as described under "Information Concerning GW Limited — Business — Consumers"; and pipeline operation and the natural resources business through its 41% interest in IPL and IPL's wholly-owned subsidiary Home as described under "Information Concerning GW Limited — Business — IPL". On the Effective Date of the Arrangement, Gulf will change its name to "Gulf Canada Resources Limited", it will continue to own its resource assets and its only business will be the operation of the business now carried on by its oil and gas division. The following information concerning GCR assumes that the Arrangement has become effective. References to Gulf should be read as references to GCR after the Effective Date.



## Selected Financial Information

The following table sets forth selected financial information with respect to GCR for the periods indicated. This information should be read in conjunction with "Management's Discussion and Analysis of Financial Condition and Results of Operations", "Oil and Gas", "Reserves", "Production", "Oil Sands", "Government Regulation", the financial statements of Gulf Canada Corporation — Oil and Gas Division and the unaudited pro forma financial statements of GCR, including the notes thereto and the assumptions contained therein, included elsewhere herein. Selected financial information for the five years ended December 31, 1986 has been derived from audited consolidated financial statements of Gulf. Selected financial information for the periods ended March 31, 1987 and 1986 has been derived from unaudited consolidated financial statements. In the opinion of management, such interim statements reflect all adjustments, consisting of normal recurring accruals necessary for fair presentation thereof. Interim results are not necessarily indicative of results for any other interim period or for the entire year.

|                                               | Three Months Ended March 31                    |             |        | Year Ended December 31 |                                   |         |         |         |         |
|-----------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------|--------|------------------------|-----------------------------------|---------|---------|---------|---------|
|                                               | Pro Forma<br>1987                              | 1987        | 1986   | Pro Forma<br>1986      | 1986(1)                           | 1985    | 1984    | 1983    | 1982    |
|                                               |                                                | (unaudited) |        |                        | (not covered by auditors' report) |         |         |         |         |
|                                               | (millions of dollars except per share amounts) |             |        |                        |                                   |         |         |         |         |
| Revenues from continuing operations (2) ..... | \$ 261                                         | \$ 257      | \$ 405 | \$1,245                | \$1,213                           | \$1,798 | \$1,781 | \$1,561 | \$1,280 |
| Earnings from continuing operations .....     | 31                                             | 39          | 86     | 153                    | 124                               | 317     | 251     | 247     | 146     |
| Earnings (3) .....                            | 31                                             | 38          | 85     | 153                    | 102                               | 310     | 242     | 242     | 146     |
| Earnings per Ordinary share (3) .....         | 0.12                                           |             |        | 0.68                   |                                   |         |         |         |         |
| Total assets (3) .....                        | 3,131                                          | 3,411       |        |                        | 3,438                             | 2,488   | 2,394   | 2,254   | 1,949   |
| Long-term debt .....                          | 347                                            | 6           |        |                        | 6                                 | 13      | 16      | 21      | 2       |
| Cash and short-term investments .....         | 233                                            |             |        |                        |                                   |         |         |         |         |
| Capital and exploration expenditures .....    | 47                                             | 47          | 98     | 266                    | 266                               | 382     | 499     | 648     | 662     |
| Book value per Ordinary share .....           | 9.31                                           |             |        |                        |                                   |         |         |         |         |

### NOTES:

- (1) GCR changed the basis of accounting for its assets and liabilities effective from January 1, 1986 as described in note 1 to "Gulf Canada Corporation — Oil and Gas Division — Notes to Financial Statements — December 31, 1986".
- (2) Export sales to the United States, included in crude oil revenues, are set out in note 14 to "Gulf Canada Corporation — Oil and Gas Division — Notes to Financial Statements — December 31, 1986".
- (3) Differences between accounting principles generally accepted in Canada and the United States, as they apply to GCR for the three months ended March 31, 1987 and 1986 and for the year ended December 31, 1986, are described in note 5 to "Gulf Canada Corporation — Oil and Gas Division — Notes to Financial Statements — March 31, 1987" and in note 15 to "Gulf Canada Corporation — Oil and Gas Division — Notes to Financial Statements — December 31, 1986". There were no material differences for the four years ended December 31, 1985.

## Management's Discussion and Analysis of Financial Condition and Results of Operations

As with other Canadian oil and gas companies, GCR's revenues and earnings can be significantly affected by factors which are outside its control. In Western Canada, the maximum allowable production of crude oil and natural gas is limited by statutes and regulations to quantities established periodically by the various regulatory authorities on the basis of sound reservoir engineering, conservation practices and market demand. In addition, the Government of Alberta continues to operate a prorationing scheme which adjusts allowable production to overall market demand with the result that a gain or loss of customer demand by GCR or others is likely to be shared among Alberta producers as a whole. As a result of the combined effect of insufficient pipeline capacity in Canada



and the Alberta demand sharing program, GCR has been prevented from producing crude oil at its fullest capability.

Also, the pricing of oil and gas is now subject to competitive market conditions. In the case of crude oil, the price on world markets fluctuated widely in 1986. With the recent deregulation of natural gas markets, the price of natural gas is subject to such factors as the balance between supply and demand, competing fuels and the demand of the U.S. export markets.

The Organization of Petroleum Exporting Countries ("OPEC") is scheduled to meet during June 1987. GCR is unable to predict what effect any developments arising out of these meetings may have on world oil supply and prices.

### *Three Months Ended March 31, 1987 Compared to Three Months Ended March 31, 1986*

Earnings from continuing operations for the three months ended March 31, 1987 were \$39 million, compared with \$86 million in the corresponding period of 1986. The 1986 earnings included a gain of \$77 million on the sale of certain resource properties.

Excluding this gain, earnings improved \$30 million over the prior period. The main reasons for this increase were the elimination of the Petroleum and Gas Revenue Tax on October 1, 1986, and lower income taxes which arose primarily from the Gulf arrangement of February 1986 and from the dissolution of the Gulf Resources Partnership. In addition, reduced exploration activity, lower administrative expenses and lower royalties contributed to the increased earnings. Partially offsetting these factors were lower revenues, mainly due to reduced prices, and higher depreciation, depletion and amortization, due mainly to the write off of capped gas wells partially offset by an extension of the remaining life of BeauDril Limited's drilling equipment following Gulf's decision to renew exploration in the Beaufort Sea.

Net production of crude oil and natural gas liquids, including synthetic crude oil, was 72,800 barrels per day, an increase of 3% from the 70,600 barrels per day in the first quarter of 1986. A decline in conventional production, due to Alberta demand sharing programs and reduced production capability in certain older fields, was offset by increased synthetic crude oil production from the Syncrude plant.

Net natural gas produced and sold was 254 million cubic feet per day compared with 248 million cubic feet per day in 1986. Gross production volumes declined due to reduced demand but this was more than offset by lower royalty rates.

### *1986 compared to 1985*

Earnings in 1986 from continuing operations were \$124 million compared with \$317 million in 1985. The decline in earnings in 1986 resulted from significantly lower crude oil prices and a reduction in earnings from "other items". Other items, in 1986, of \$25 million consisted of a gain of \$77 million on the sale of certain resource properties partially offset by a charge to reflect the reduction in carrying costs of certain property, plant and equipment totalling \$52 million. Other items, in 1985, of \$56 million included a gain of \$90 million on the formation of the Gulf Resources Partnership, partially offset by net write-offs related to certain unproductive assets totalling \$34 million.

Earnings before other items for the year ended December 31, 1986, were \$99 million, compared with \$261 million earned in 1985.

The major factor contributing to the change was lower crude oil prices, reflecting lower prices on world markets. Other factors were lower crude oil and natural gas production volumes and the \$59 million increase in depreciation, depletion and amortization as a result of reflecting O&Y's cost of acquiring its 80.2% interest in the assets and liabilities of GCR effective from January 1, 1986. Partially offsetting these factors were lower Petroleum and Gas Revenue Taxes due to the lower revenues, the rate reduction in January, 1986, and the elimination of the tax on October 1, 1986. Lower income taxes, which arose primarily from the Gulf arrangement of February, 1986, and from the dissolution of the Gulf Resources Partnership, increased earnings by \$140 million.

Net production of crude oil and natural gas liquids, including synthetic crude oil, during 1986, was 75,000 barrels per day, a decline of 10% from 1985. The decline is a result of reduced demand for Alberta crude due to substitution by offshore production, pipeline constraints, and Alberta demand sharing programs, together with natural reservoir declines in certain older fields.



Net natural gas produced and sold was 212 million cubic feet per day, a decrease of 11% from 1985. The reduction is primarily due to reduced export demand. GCR has substantial shut-in natural gas producing capability.

#### ***1985 compared to 1984***

Earnings in 1985 from continuing operations were \$317 million compared with \$251 million reported in 1984. The 1985 earnings include "other items" of \$56 million, consisting of a gain of \$90 million on the formation of the Gulf Resources Partnership partially offset by net write-offs related to certain unproductive assets, totalling \$34 million. The 1984 period included \$8 million in asset write-downs.

Earnings before other items for 1985 were \$261 million compared with \$259 million in 1984. Reduced crude oil volumes were more than offset by higher crude oil prices due to the decontrol of oil prices on June 1, 1985. Higher operating expenses and increased depreciation, depletion and amortization were partially offset by increased sulphur revenues and higher Syncrude earnings. Exploration expenses were lower, due to Gulf's newly acquired Canadian status which resulted in increased government grants on exploration expenditures.

Net production of crude oil and natural gas liquids, including synthetic crude oil, for the year was 83,090 barrels per day, a decline of 8% from 1984. Production from conventional fields in 1985 declined 13% from 1984 due to lower allowable production levels reflecting decreased demand, limited pipeline capacity and declining capability in mature fields. Net production from GCR's portion of the Syncrude operation in 1985 increased 44% to 10,535 barrels per day.

Net natural gas produced and sold decreased slightly in 1985 to 239 million cubic feet per day from 1984. GCR had substantial shut-in natural gas producing capability.

#### ***Discontinued Operations***

The results of operations from the 50% interest in Tensar have been shown separately in the statement of earnings, as negotiations have commenced to dispose of this interest. The loss of \$22 million in 1986 includes a provision to write down the carrying value of the property, plant and equipment to its estimated realizable value. The operating loss in 1985 was \$7 million compared with \$9 million in 1984.

#### ***Liquidity, Expenditures and Outlook***

Cash generated from operations before exploration expenses during the first quarter of 1987 was \$116 million compared with \$104 million reported in the first quarter of 1986, mainly reflecting the higher operating earnings. For the year ended December 31, 1986, cash generated from operations before exploration expenses totalled \$463 million compared with \$623 million reported in the year ended December 31, 1985, mainly reflecting lower operating earnings. The \$623 million reported in 1985 had decreased \$45 million from the 1984 figure.

Non-cash working capital requirements increased by \$60 million, during the first quarter of 1987, primarily as a result of lower accounts payable. In the 1986 quarter, non-cash working capital requirements had decreased by \$64 million primarily as a result of lower accounts receivable. Non-cash working capital decreased by \$76 million during the year ended December 31, 1986 primarily as a result of lower accounts receivable which were partially offset by lower accounts payable reflecting reduced crude oil prices and trading activity. In 1985, non-cash working capital requirements increased \$142 million primarily due to higher accounts receivable partially offset by higher accounts payable.

Capital and exploration expenditures were \$47 million in the first quarter of 1987, compared with \$98 million spent in the first quarter of last year, largely due to lower exploration activity. Capital and exploration expenditures during the year ended December 31, 1986 were \$266 million, a decrease of \$116 million from 1985. The lower expenditures mainly reflected reduced spending following the fall in crude oil prices. The 1985 expenditures of \$382 million had decreased \$117 million from the \$499 million spent in 1984.

Other investment activities included GCR's share of the net cash payment to Norcen Energy Resources Limited on its withdrawal from the Gulf Resources Partnership in the first quarter of 1986, amounting to \$77 million. In 1985, GCR's share of Norcen Energy Resources Limited's contribution to the Gulf Resources Partnership provided \$257 million in cash proceeds.



As a result of the foregoing activities, the amount advanced to Gulf declined to \$173 million in 1986, compared with \$328 million in 1985, and \$234 million in 1984. In the first quarter of 1987, the cash flows were even and in the first quarter of 1986, Gulf advanced \$13 million to the Division.

Pursuant to the Arrangement, GCR will receive funds which will be sufficient to repay substantially all of its existing debt. As a result, GCR will have the financial strength to pursue its opportunities aggressively. See "Information Concerning GCR — Oil and Gas."

Reference is made to "Background to and Purpose of the Arrangement" and to "Information Concerning GCR — Pending Transactions" regarding the outlook for GCR.

## **Pending Transactions**

### ***GCR Equity Financing***

Gulf has entered into an agreement with Merrill Lynch Canada Inc. (the "Lead Manager") pursuant to which the Lead Manager has agreed to act as global manager of an offering of GCR Ordinary Shares. Pursuant to the agreement, the Lead Manager will use its best efforts to organize a syndicate of Canadian underwriters (the "Canadian Underwriters"), a syndicate of United States underwriters (the "U.S. Underwriters") and a syndicate of international underwriters (the "International Underwriters"), each of which will agree, subject to market conditions, to underwrite the sale of GCR Ordinary Shares (the "Offered Shares") in Canada, the United States and elsewhere. The price per Offered Share and the number of Offered Shares are to be determined by the Lead Manager (after consultation with the representatives of the U.S. Underwriters and the International Underwriters) and Gulf prior to the filing in Canada of the final prospectus relating to the Offered Shares; however, the Lead Manager and Gulf currently estimate that the total offering will be \$450 million and that the number of Offered Shares will be approximately 19 million. The obligations of the Canadian Underwriters will be subject to the Arrangement becoming effective and other conditions usual to a Canadian underwriting. The obligations of the U.S. Underwriters and the International Underwriters will be conditional upon the contemporaneous sale of the GCR Ordinary Shares to the Canadian Underwriters. GCR has agreed to pay the Underwriters a fee of 5% of the issue price per Offered Share at the time of closing. GCR has also agreed to pay to the Lead Manager at the time of closing, for its services as global manager of the issue, a global management fee of  $\frac{3}{10}$  of one per cent of the issue price per Offered Share. In connection with this equity offering, GCR will file a prospectus with the Canadian securities regulatory authorities and a registration statement on Form S-3 under the United States Securities Act of 1933 at the time of mailing this Proxy Circular. The closing of the equity offering will occur as soon as practicable after the Effective Date.

O&Y has advised Gulf that it endorses this public issue of shares as a means of enhancing the financial position of GCR in a manner consistent with its ownership position. O&Y has advised that it will decide at the time of the issue the degree of its participation in the issue and that its participation, if any, will be at the issue price to the public and will be consistent with its desire for the offering to be successful and for public ownership in GCR to be increased. If O&Y does not participate in the issue, the percentage of GCR Ordinary Shares held by the public would increase from approximately 21% to approximately 32%. No fee other than the global management fee will be payable by GCR in connection with any purchases by O&Y of Offered Shares.

### ***Sale of Calgary Office Building***

GCR currently owns the building known as Gulf Canada Square located in the southwest corner of the prime office building area in downtown Calgary, Alberta. Gulf Canada Square consists of approximately 1.3 million square feet including approximately 1.16 million square feet of rental area.

GCR currently occupies approximately 645,000 square feet or approximately 56% of the rentable area of the complex. Approximately 7% of the rental area is currently vacant.

GCR proposes to sell the complex for approximately \$265 million and to maintain the use of its existing premises by entering into a 15 year lease of the area it currently occupies with two options for renewal for terms of five years each. Annual rent payable by GCR during the term of the lease initially will be approximately \$11.5 million, increasing to \$16.4 million which rents are subject to certain adjustments and are based upon current market rates in Calgary for similar quality and quantity of rental space. GCR will also enter into a lease for a 15 year term in respect of the currently vacant 76,000 square feet at additional annual rent of approximately \$1.3 million increasing to \$2 million during the term of the lease. GCR will be entitled to all sublease revenue for this additional



space. In connection with the sale of the complex, GCR also will pay to the purchaser, for a period of five years, an amount, which, based on current rental income, is not expected to exceed \$1.4 million in any year, to ensure a minimum rental return from the complex.

If GCR has not sold the complex to a third party on these or substantially the same terms prior to December 30, 1987, O&Y Developments has agreed that, if requested, it will purchase Gulf Canada Square by December 31, 1987 on these or substantially the same terms and conditions.

An independent appraiser has provided an opinion that the proposed terms of the sale of Gulf Canada Square and the lease by GCR are fair in the context of the overall transaction. The terms of the sale of Gulf Canada Square and the lease by GCR were reviewed and recommended for approval by the Independent Committee of the board of directors and the board of directors has accepted such recommendation.

### ***Sale of BeauDril Limited***

GCR has entered into negotiations in connection with an agreement in principle regarding the sale by GCR of its wholly-owned subsidiary BeauDril Limited ("BeauDril"). BeauDril owns the Beaufort Sea drilling assets of GCR including the mobile Arctic caisson Molikpaq, the conical drilling unit Kulluk, two Class 4 Ice Breakers, two Class 4 Supply Vessels and support base facilities. BeauDril is involved in the drilling of wells for GCR and others in the Beaufort Sea.

Pursuant to the proposed transaction, GCR will enter into a 15 year operating lease in order to ensure the availability to GCR of the BeauDril assets for use in GCR's Beaufort Sea activities. Lease payments payable by GCR have not yet been determined but are expected to be at least \$35 million per year throughout the term of the lease with increases expected during the later term of the lease.

GCR will sell BeauDril to a newly incorporated company ("New BeauDril") which initially will be a wholly-owned subsidiary of GCR. Immediately prior to such sale, BeauDril's principal assets will be comprised of the Beaufort drilling assets and a receivable from GCR of approximately \$55 million.

New BeauDril will raise funds to repay its debt to GCR incurred in connection with New BeauDril's acquisition of BeauDril by bank financing or other debt issues. New BeauDril has entered into negotiations with a Canadian financial institution regarding the placement by such institution of long-term debentures. These negotiations anticipate that the debentures will bear interest at rates based upon rates of United States treasury instruments of similar maturities at the time of issue of the debentures.

GCR will sell 51% of the shares of New BeauDril to unrelated parties. GCR will have the right to repurchase the shares of New BeauDril.

GCR expects to receive approximately \$320 million cash in connection with these transactions.

### **Oil and Gas**

GCR is one of Canada's leading producers of crude oil, natural gas and natural gas liquids and carries out a wide range of oil and gas exploration and production activities. It operates five major gas processing plants, has interests in 40 others, and is a participant in the Syncrude oil sands project.

On January 22, 1987, GCR announced it had been authorized by its Board of Directors to renew exploration in Canada's Beaufort Sea. Subject to arrangements with partners and government approval, GCR will commence drilling in 1987 to follow up its Amauligak discovery in which GCR has a 47% interest, possibly leading to full production by the early to mid-1990's. The Board of Directors also authorized GCR to pursue opportunities internationally in the search for oil and gas. In that regard, the Board of Directors established a special committee to guide the new initiatives for frontier and international exploration and development.

The following information relates to the business carried on by the oil and gas division of Gulf and its predecessors prior to the Effective Date and which will be carried on by GCR following the Effective Date.

### ***Land Holdings***

GCR has extensive oil and gas rights in Western Canada and in Canada's frontier areas. Frontier areas consist mainly of lands owned and administered by the Government of Canada ("Frontier Lands"), and include all lands in northern Canada and nearly all of the offshore areas. Reference is made to "Government Regulation — Land Tenure — Frontier Lands".



The distribution of GCR's petroleum and natural gas land holdings at March 31, 1987, was as follows:

|                               | Licences, Permits and Reservations (2) |               | Leases (3)      |               |
|-------------------------------|----------------------------------------|---------------|-----------------|---------------|
|                               | Gross Acres (1)                        | Net Acres (1) | Gross Acres (1) | Net Acres (1) |
|                               | (in thousands)                         |               | (in thousands)  |               |
| Western Canada                |                                        |               |                 |               |
| Alberta (4) .....             | 948                                    | 828           | 4,296           | 2,443         |
| British Columbia .....        | 419                                    | 264           | 855             | 492           |
| Saskatchewan/Manitoba .....   | 21                                     | 20            | 462             | 275           |
|                               | <u>1,388</u>                           | <u>1,112</u>  | <u>5,613</u>    | <u>3,210</u>  |
| Frontier Areas                |                                        |               |                 |               |
| East Coast Offshore (6) ..... | 7,773                                  | 5,896         |                 |               |
| Beaufort Sea .....            | 2,013                                  | 542           |                 |               |
| Mackenzie Delta, NWT .....    | 785                                    | 496           |                 |               |
| Arctic Islands .....          | 9,326                                  | 1,361         |                 |               |
| Mainland Yukon and NWT .....  | 4,199                                  | 764           |                 |               |
|                               | <u>24,096</u>                          | <u>9,059</u>  |                 |               |
| Total .....                   | <u>25,484</u>                          | <u>10,171</u> | <u>5,613</u>    | <u>3,210</u>  |

NOTES:

- (1) "Gross" acres include the interests of others. "Net" acres exclude the interests of others.
- (2) The holder of exploration rights on provincial lands is required to make annual rental payments and, upon carrying out prescribed work requirements, is entitled to retain all or a specified portion of the land in lease form. Reference is made to "Government Regulation — Land Tenure — Provincial Lands".
- (3) Western Canada leases, primarily in Alberta, include approximately 2,230,622 gross (1,115,536 net) acres of producing leases, defined as leases containing producing wells or wells capable of production.
- (4) The Alberta leases include approximately 97,765 gross (8,828 net) acres relating to the Syncrude Project and 629,715 gross (396,778 net) acres of other oil sands leases as described under "Oil Sands".
- (5) All exploration rights on Frontier Lands were replaced with exploration agreements, as described in this note, after the enactment of the Canada Oil and Gas Act ("COGA") in 1982. Exploration agreements (as defined under COGA) were negotiated, but with one exception not executed, on all GCR's Frontier Lands and the basic terms of such agreements are contained in ministerial letters. The exception relates to the Amaulikak field for which an exploration agreement was executed and a production licence was obtained to facilitate production testing. Each agreement, except that which covers the Hibernia field, included a provision which results in a selective relinquishment of 50% of the lands by the end of the primary term of the agreement. These relinquishments were completed by the end of 1986. When the Canada Petroleum Resources Act ("CPRA") replaced COGA in February 1987, these agreements became exploration licences with, subject to CPRA, the same terms and conditions. COGA also reserved to the Government of Canada a 25% carried interest in Frontier Lands up to the production phase, but this provision was rescinded. CPRA did not affect any right, privilege or benefit in the agreement declared valid under the Western Arctic (Inuvialuit) Claims Settlement Act of 1984. Interests issued in the offshore area adjacent to the Province of Newfoundland, including those for the Hibernia area, are subject to the Canada-Newfoundland Atlantic Accord Implementation Act. Reference is made to "Government Regulations — Land Tenure — Frontier Lands".
- (6) Includes 1,351,890 gross (304,175 net) acres in the Nova Scotia portion of the Bay of Fundy. No current licences are in force, although GCR and its co-participants will have the opportunity to negotiate exploration rights when the present jurisdictional uncertainty concerning the area is resolved.

GCR's land holdings shown in the table are subject to modification by agreements whereby others may earn an interest in its lands by undertaking certain exploratory work ("farm-outs"). In addition, GCR may do exploratory work to earn an interest in lands held by others ("farm-ins").



## Exploration and Development

GCR plays an active role in the exploration for, and development of, hydrocarbon reserves in Canada, with a program involving both the near-term potential of Western Canada, where reserves can be brought into production more rapidly, and the longer-range potential of frontier areas.

In 1984 approximately 55% of exploration expenditures were incurred in the frontier areas. During the 1985-86 period frontier expenditures represented only 37% of total exploration expenditures as results in the frontiers have allowed GCR to focus and reduce expenditures. In addition, these costs were substantially decreased due to higher Petroleum Incentives Program ("PIP") claims by GCR following its Canadianization in August of 1985 (see "Government Regulation — Energy Policy"). The emphasis remains on Western Canada because of the prospects for a more immediate tie-in for production.

While conventional crude oil reserve additions are anticipated to result from Western Canada exploration and development, they are not expected to equal current production volumes. Future reserve additions from the frontiers and oil sands are, however, expected to offset the decline in Western Canada reserves when oil prices and fiscal terms enable them to be economically developed.

Drilling results for the periods indicated were as follows:

|                             | Three Months Ended<br>March 31 |     |       |     | Year Ended December 31 |     |       |     |       |     |
|-----------------------------|--------------------------------|-----|-------|-----|------------------------|-----|-------|-----|-------|-----|
|                             | 1987                           |     | 1986  |     | 1986                   |     | 1985  |     | 1984  |     |
|                             | Gross                          | Net | Gross | Net | Gross                  | Net | Gross | Net | Gross | Net |
| Western Canada              |                                |     |       |     |                        |     |       |     |       |     |
| Exploratory Wells           |                                |     |       |     |                        |     |       |     |       |     |
| Oil .....                   | 16                             | 13  | 22    | 16  | 69                     | 54  | 160   | 95  | 147   | 94  |
| Gas .....                   | 6                              | 5   | 3     | 2   | 16                     | 11  | 25    | 13  | 33    | 18  |
| Dry .....                   | 29                             | 26  | 59    | 51  | 148                    | 129 | 165   | 124 | 164   | 115 |
| Total .....                 | 51                             | 44  | 84    | 69  | 233                    | 194 | 350   | 232 | 344   | 227 |
| Development Wells           |                                |     |       |     |                        |     |       |     |       |     |
| Oil .....                   | 29                             | 4   | 138   | 12  | 208                    | 23  | 219   | 36  | 188   | 45  |
| Gas .....                   | 1                              | 1   | —     | —   | 7                      | 3   | 4     | 1   | 5     | 2   |
| Dry .....                   | 1                              | —   | 6     | 2   | 6                      | 2   | 3     | 2   | 4     | 1   |
| Total .....                 | 31                             | 5   | 144   | 14  | 221                    | 28  | 226   | 39  | 197   | 48  |
| Frontier Areas              |                                |     |       |     |                        |     |       |     |       |     |
| Exploratory Wells (1) ..... | 1                              | —   | 7     | 4   | 14                     | 6   | 19    | 4   | 20    | 4   |
| TOTAL .....                 | 83                             | 49  | 235   | 87  | 468                    | 228 | 595   | 275 | 561   | 279 |

NOTE:

- (1) All oil and gas discoveries in frontier areas are deemed dry for purposes of the reporting requirements of the United States Securities and Exchange Commission. Such oil and gas discoveries are as follows:

|           | Three Months Ended<br>March 31 |     |       |     | Year Ended December 31 |     |       |     |       |     |
|-----------|--------------------------------|-----|-------|-----|------------------------|-----|-------|-----|-------|-----|
|           | 1987                           |     | 1986  |     | 1986                   |     | 1985  |     | 1984  |     |
|           | Gross                          | Net | Gross | Net | Gross                  | Net | Gross | Net | Gross | Net |
| Oil ..... | —                              | —   | 2     | 1   | 3                      | 1   | 8     | 1   | 4     | 2   |
| Gas ..... | —                              | —   | 1     | 1   | 2                      | 1   | 2     | —   | 3     | —   |

At March 31, 1987, GCR was participating in the drilling of 5 gross wells, representing 2.5 net wells. Also, GCR was participating in a further 61 gross wells, representing 47.4 net wells from which rigs were released or which were suspended but not yet completed.

The test results and estimated potential production rates for specific oil and gas wells stated herein are not intended to indicate the rates at which such wells would be operated if brought into commercial production, the producing life of any well or the size of any particular reservoir. All references to interests held by GCR are working



interests and references to “partners” of GCR include associates in joint activities or joint agreements that are not partnerships.

#### *Western Canada — Conventional Light Oil and Natural Gas*

GCR maintained an active exploration and development program in the Western provinces during 1986. GCR participated in 402 gross wells resulting in 250 successful light oil and 23 successful gas wells. While many of these wells are extensions to known accumulations, significant oil discoveries were made in the Senex/Trout area in northern Alberta. During 1986 and continuing in 1987, the major focus for light oil development has centered on the Senex/Trout play where at March 31, 1987 GCR had 37 wells on production or waiting to be completed and tied into production facilities. A major gas find was made at Haddock, in Alberta. The Lanaway/Caroline and Groat/Haddock areas continued to be the focus for natural gas development.

On May 21, 1987, GCR announced initial test results of the Caroline 8-1 well in Alberta in which GCR has a 77% interest. The well has extended to the northwest other major Caroline gas discoveries made earlier this year. Further tests will be conducted and additional drilling is planned in the area. GCR also announced plans to tie production from the well into a pipeline operated by GCR subject to regulatory approval. GCR intends to connect additional gas reserves from the region throughout 1988 and 1989.

GCR is a 28.5% participant in the Wabasca River Pipeline. This project, formerly known as the North Red Earth Pipeline Project, involved installation of approximately 100 miles of oil transmission pipelines and associated facilities to connect oil production from the Senex/Trout and certain other areas in north-central Alberta to an existing trunk line. The total project cost is estimated to be \$16.5 million. Construction began in early 1987 and shipments of crude oil through the pipeline commenced in April 1987.

#### *Western Canada — Conventional Heavy Oil*

During 1986, GCR participated in the drilling of 52 heavy oil wells. A total of 27 wells were cased as potential producers with the main areas of activity being at Rush Lake and Edam in Western Saskatchewan.

Heavy oil is designated as “conventional” when it can be produced by primary production methods. Emphasis remains on the development of areas characterized by good primary production.

#### *Frontier Areas*

GCR has substantial holdings in the Beaufort Sea, the Mackenzie Delta, the East Coast offshore and the Arctic Islands, and has participated in significant discoveries in each area. During 1986, GCR consolidated its land holdings, in line with exploration agreement provisions and based on drilling and other evaluations. Interests in areas with recognized potential for production in the foreseeable future were retained. Substantial reductions resulted from relinquishing evaluated lands peripheral to areas of interest. Future production from frontier areas will depend on, among other things, satisfactory fiscal and regulatory terms, the establishment of sufficient reserves to justify the substantial capital costs for production facilities and the development of transportation systems to bring such reserves to market.

*Beaufort Sea.* A production licence with an indefinite term was issued to provide for the extended flow test for the Amauligak discovery in the Beaufort Sea but further approvals will be required for commercial production operations. Significant discovery licences with no defined term or exploration licences with primary terms until mid-1987 to early 1988 presently cover the balance of GCR's Beaufort Sea interests. Under the CPRA, holders of such exploration licences may renegotiate for a further term not exceeding four years for those portions which do not become the subject of a significant discovery or production licence. At March 31, 1987, GCR had interests in six oil discoveries in the Beaufort Sea: interests varying from 47% to 49% in Amauligak; 25% in Kopanoar and Koakoak; 29% in Issungnak; interests varying from 42% to 59% in Tarsuit; and 66% in Pitsiulak. GCR's interests in the lands within the Amauligak production license vary from 40% to 49%, and its interest in the Amauligak discovery lands as a whole approximates 47%.

The 1984 discovery well, Amauligak J-44, was drilled by the conical drilling unit Kulluk. Oil was recovered from two zones, and daily production capability of one zone was calculated to be 13,600 barrels. In addition, natural gas was tested from three zones at rates up to 34 million cubic feet per day.

GCR and its participants have drilled three delineation wells, using the mobile Arctic caisson Molikpaq, on the west end of the Amauligak structure to delineate the Amauligak discovery well. The first delineation well, Amauligak I-65, was drilled in 1985. Five zones were tested, with oil flowing from all those zones at rates ranging from 4,800 barrels per day to 7,550 barrels per day. Calculated production capability of the five zones varies from 7,214 barrels to 34,950 barrels per day.



During the first half of 1986, the second well directionally drilled westward, Amauligak I-65A, encountered oil and gas in a separate structure but no flow testing was performed due to encroaching ice. A third delineation well from the same berm, Amauligak I-65B, was spudded and finished drilling in June 1986. Three extended flow tests were then performed to obtain reservoir data to supplement technical information on producing characteristics of the reservoir. Rates of flow during the extended flow tests ranged from 7,800 barrels to 16,000 barrels of oil per day, which GCR believes to be the highest actual stable flow rate ever achieved from any well in Canada. The third test achieved an average sustained flow of more than 13,000 barrels per day over a 20-day period.

During the tests, approximately 317,000 barrels of 30° API crude oil were loaded into a tanker and subsequently delivered to a buyer in Japan. This was the first shipment of Beaufort Sea crude oil delivered to market.

During 1986, GCR also completed the drilling of the Aagnerk well from which no hydrocarbons were recovered.

On January 22, 1987, GCR announced plans to begin further drilling during 1987 to follow up the Amauligak discovery. GCR is considering extended production testing for 1988, possibly leading to full production in the early to mid-1990's. The drilling and testing are subject to arrangements with partners and to government and regulatory approval. On April 23, 1987, GCR submitted a development plan application to the federal government. The development plan includes an environmental protection plan and a benefits plan and is required in order to permit the extended production testing contemplated.

The Molikpaq, the Kulluk, two Class 4 Icebreakers, two Class 4 Supply Vessels and support-base facilities are owned and operated by BeauDril. While primarily involved in the drilling of GCR operated wells, BeauDril also completed the drilling of a well for another company in 1985.

Future decisions respecting development will be contingent upon oil prices and the establishment of a satisfactory fiscal and regulatory program for the area. If satisfactory fiscal terms result from the negotiations with the Government of Canada and if the price outlook is acceptable and a decision is made to proceed with development, it is anticipated that Amauligak production could commence within six years from that decision point. Development and construction costs associated with production facilities are expected to be substantially higher than the costs associated with recovering GCR's conventional reserves in Western Canada. If oil prices gradually escalate from current levels and if a satisfactory fiscal and regulatory program can be achieved, Gulf believes development of Amauligak would be economic within the six-year period.

*Mackenzie Delta.* Exploration licences cover GCR's Mackenzie Delta interests with primary terms to mid 1987. GCR holds a 75% interest in the Parsons Lake gas field discovered in 1972. Gas has been tested from 14 wells, and GCR's share of recoverable gas in the reservoir is estimated at 1.3 trillion cubic feet. GCR considers that the Parsons Lake and other discoveries confirm sufficient natural gas in the Mackenzie Delta to support a major gas processing plant with a capacity to process at least 250 million cubic feet of gas per day. Since further activity is contingent on satisfactory gas prices, approvals by appropriate government authorities, construction of a suitable gas transportation system and the negotiation of appropriate gas contracts, the timing of future development in the area is uncertain. The field is expected to be held under a significant discovery licence which has no defined term.

GCR drilled three wells during 1986, two of which were dry and abandoned. Ikhil N-35, in which GCR has a 73% interest, was a gas discovery which flowed at rates up to 3.7 million cubic feet per day.

*East Coast Offshore.* At December 31, 1986, GCR had an interest in eight exploration agreements. One of these expired in January of 1987 and extensions have been negotiated on the other seven. One of these includes the Hibernia field which is expected to be held under a significant discovery licence subject to the Canada-Newfoundland Atlantic Accord Implementation Act.

On the Grand Banks, GCR has a 25% interest in the Hibernia field, which covers 46,357 acres and has varying interests in portions of the Hibernia block surrounding the field. Ten wells have been drilled, including the original P-15 discovery well in 1979. Nine successful oil wells and one dry hole defined two primary oil-producing zones over a large area. The Avalon and Hibernia sand zones of the P-15 discovery well have been estimated to have a producing capacity in excess of 20,000 barrels of oil per day.

Future decisions respecting development will be contingent upon oil prices and the establishment of a satisfactory fiscal and regulatory program for the area. GCR continues to work with co-participants on environmental and engineering studies relating to subsea and surface facilities that will be required for production of



the Hibernia field, and an environmental impact statement and development plan have been submitted and conditionally approved by the Canada-Newfoundland Offshore Petroleum Board. If satisfactory fiscal terms result from the current negotiations and if the price outlook is acceptable and a decision is made in the near future to proceed with development, it is anticipated that Hibernia production could commence within six years from that decision point. Development and construction costs associated with production facilities are expected to be substantially higher than the costs associated with recovering GCR's conventional reserves in Western Canada.

Outside the Hibernia area, but still on the Grand Banks, GCR has varying interests in 1.8 million gross acres.

On the Grand Banks, GCR was active in four wells during 1986, only one of which was drilled at GCR's expense. Two of the wells encountered hydrocarbons and two were dry. Terra Nova I-97, in which GCR has a 17% interest, and which is a step-out to a competitor's 1984 oil discovery, flowed oil at rates up to 4,938 barrels per day. Plans are currently under consideration for further delineation drilling in the area of this well. Whiterose L-61, in which GCR has a 5% interest and which is a step-out to the 1985 Whiterose N-22 oil and gas discovery in which GCR has a 9% interest, flowed gas at rates up to 24 million cubic feet per day. At the end of 1986, North Ben Nevis M-61 had been drilled but suspended pending tests and Golconda C-64 was still drilling. Golconda was finished in early 1987 and was dry. GCR also has a 14% interest in a currently drilling well in this area, Bonne Bay C-73.

On the Labrador Shelf, GCR has a 22.8% interest in 62,000 acres which will be maintained under four significant discovery licences with no defined term. No drilling activity took place on these lands in 1985 or 1986.

*Arctic Islands.* Exploration licences extend to September 1987, covering all of GCR's Arctic Islands land holdings. GCR has an interest in almost all of the gas and oil discoveries made in the Arctic Islands. These will be covered by significant discovery licences having no defined term. GCR drilled two wells during 1986, both of which were dry and abandoned. A third well, Skybattle Bay M-11 in which a 17% interest is held, flowed gas at one million cubic feet per day.

*International.* In early 1987, GCR announced it will pursue opportunities internationally in the search for oil and gas. Although GCR's major focus will continue to be Canada, GCR will look at opportunities outside Canada to add reserves and production.

In early April 1987, GCR signed an agreement to participate with two other companies in a four-well program on a major land block in Egypt's oil producing area of the Gulf of Suez. The first two wells are currently drilling. GCR's acquisition of a 25% interest is subject to the approval of the Egyptian government.

### *Competition*

Within the petroleum industry, there is active competition among individual companies in exploring for and developing new sources of supply. GCR competes with other companies to acquire the rights to explore for and develop resources. The competition normally involves bidding for oil and gas rights in which price is the main determinant. The petroleum industry also competes with other industries in supplying energy and other needs of consumers. Reference is made to "Production" for information concerning the marketing of GCR's oil and gas production.

### *Reserves*

For certain reserve information, reference is made to "Gulf Canada Corporation Financial Statements — Supplementary Oil & Gas Information and Net Reserves of Crude Oil and Natural Gas Liquids and Natural Gas."

Since January 1, 1986, GCR has not filed oil and gas estimates of its reserves with any authority or agency of the United States other than the United States Securities and Exchange Commission. GCR is not aware of any event that is believed to have caused a significant change in its estimated proved reserves since December 31, 1986, except normal production and development activities.

### *Production*

GCR is a major producer of liquid hydrocarbons (crude oil and natural gas liquids) and natural gas in Canada. A significant part of its production volumes comes from the Fenn-Big Valley, South Swan Hills, Westeros, Swan Hills and Redwater oil fields, and from the Strachan, Hanlan-Robb, Westeros South, and Nevis gas fields, all of which are located in Alberta.



GCR owns or has substantial interests in the processing capacities of 10 major Alberta gas plants which process raw gas to produce marketable gas and to recover natural gas liquids and sulphur. In addition, GCR operates a number of smaller gas handling facilities and has varying interests in other gas processing plants and field gathering facilities operated by other parties. In 1986, GCR processed approximately 307 million cubic feet per day of gas through all facilities. This includes 10 million cubic feet per day of gas produced from outside sources and 297 million cubic feet per day produced from GCR reserves. This production from GCR reserves includes 28 million cubic feet per day used for enhanced recovery programs.

GCR's gross and net average daily production volumes for the periods indicated were as follows:

|                                                                                  | Three Months<br>Ended March 31 |       | Year Ended December 31 |       |       |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-------|------------------------|-------|-------|
|                                                                                  | 1987                           | 1986  | 1986                   | 1985  | 1984  |
| <b>Average Daily Production</b>                                                  |                                |       |                        |       |       |
| <b>Crude oil and natural gas liquids</b>                                         |                                |       |                        |       |       |
| Conventional light and heavy oil and natural gas liquids<br>thousands of barrels |                                |       |                        |       |       |
| Gross .....                                                                      | 74.0                           | 82.3  | 79.6                   | 95.8  | 112.0 |
| Net .....                                                                        | 60.4                           | 63.5  | 63.4                   | 72.6  | 83.0  |
| Synthetic crude oil<br>thousands of barrels                                      |                                |       |                        |       |       |
| Gross .....                                                                      | 12.4                           | 7.1   | 11.6                   | 11.4  | 8.0   |
| Net .....                                                                        | 12.4                           | 7.1   | 11.6                   | 10.5  | 7.0   |
| <b>Natural gas produced and sold</b><br>millions of cubic feet                   |                                |       |                        |       |       |
| Gross .....                                                                      | 297.5                          | 319.3 | 268.8                  | 312.7 | 312.0 |
| Net .....                                                                        | 254.0                          | 247.5 | 212.3                  | 239.4 | 241.0 |

**NOTE:**

Gross production volumes reflect production volumes attributable to GCR's interest before deduction of applicable royalties and, in 1985 and 1986, after deduction of the share of Norcen Energy Resources Limited ("Norcen") in the Gulf Resources Partnership which was in effect from the end of August 1985 to early March 1986. Net production is gross production less applicable royalties.

In Western Canada, the maximum allowable production of crude oil and natural gas is limited by statutes and regulations to quantities established periodically by the various regulatory authorities on the basis of sound reservoir engineering, conservation practices and market demand. Reference is made to "Government Regulation — Production".

GCR's conventional crude oil producing capacity has continued to decline with the depletion of reserves in established fields and the distribution of properties to Norcen upon the dissolution of the Gulf Resources Partnership. This decline has been partially offset by additions to reserves as a result of exploration and development activity.

GCR's crude oil production is marketed directly to refiners in Canada and elsewhere on commercial terms at prices as negotiated with each buyer. The Government of Alberta continues, however, to operate a prorationing scheme which adjusts allowable production to overall market demand with the result that a gain or loss of customer demand by GCR or others is likely to be shared among Alberta producers as a whole.

To provide a diversified market, GCR has negotiated sales contracts with approximately 20 purchasers in both the domestic and export markets. Petro-Canada Inc. remains GCR's largest customer under a long-term contract for approximately one-third of GCR's production. As a result of the combined effect of insufficient pipeline capacity in Canada and the Alberta demand sharing program, GCR was prevented from producing crude oil at its fullest capability. The impact of this upon GCR was that its production averaged 8,200 barrels per day below capacity in 1986.

The increase in system capacity of the IPL pipeline system in 1987 should ease production constraints caused by pipeline capacity. In addition, the Government of Alberta has announced revisions to the prorationing program



for a trial period from June 1 to December 31, 1987 which may enable production of GCR's Alberta light and medium crude oil at levels closer to full capability.

GCR's natural gas sales are made primarily through long-term contracts with gas purchasers who resell in domestic and export markets. After the Government of Canada changed its export pricing policy in 1984, these contracts were renegotiated to more accurately reflect market conditions. In addition, the agreement announced on October 31, 1985, among the governments of Canada, Alberta, Saskatchewan and British Columbia, provided for a transition towards market pricing for natural gas with respect to domestic consumption and required renegotiation or arbitration of prices for long-term sales contracts by November 1, 1986. Renegotiation of these contracts with gas producers was completed covering a term of two contract years commencing November 1, 1986. As full regulatory approval has only been obtained for the first contract year, discussions with the gas purchasers are continuing. Contracts for some of GCR's sales, principally within Alberta, are expected to be renegotiated during the first half of 1987. Reference is made to "Government Regulation — Energy Pricing".

Natural gas sales during 1986 were lower than 1985 sales in both domestic and export markets. Reduced crude oil prices created significant interfuel competition with refined products, principally heavy fuel oil, while "gas on gas" competition was significant due to the current excess gas deliverability situation.

GCR is active in placing undeveloped gas reserves on stream. In 1986, the Garrington-Lanaway project was completed, connecting gas high in natural gas liquids and sulphur content to the Strachan gas plant operated by GCR. GCR built a new gas gathering system, compressor station with liquids recovery and two transmission pipelines for gas and gas liquids at a cost of \$12.5 million. GCR owns and operates the facilities and has interests ranging from 50 to 100% in the wells connected. The project, which started up in October 1986, connects approximately 21 billion cubic feet of gas and is designed to transport up to 50 million cubic feet of gas per day.

GCR is also active in enhanced recovery programs to increase recovery from certain existing oil fields. There are miscible flood projects operating at South Swan Hills, Swan Hills and Fenn-Big Valley, and under construction at Goose River. In addition, a number of other enhanced recovery projects are under development.

The following table indicates GCR's activities in water injection and enhanced recovery at March 31, 1987, as required to be reported by the United States Securities and Exchange Commission:

|                                        | <u>Gross Wells</u> | <u>Net Wells</u> |
|----------------------------------------|--------------------|------------------|
| Water injection .....                  | 1,051              | 130              |
| Other methods .....                    | 207                | 91               |
| Miscellaneous water source wells ..... | 137                | 46               |
| Total .....                            | <u>1,395</u>       | <u>267</u>       |

As at March 31, 1987, approximately 9% of GCR's crude oil production was being obtained through enhanced recovery operations other than water injection.

The total number of productive wells as at March 31, 1987, was as follows:

| <u>Crude Oil Wells</u> |            | <u>Natural Gas Wells</u> |            | <u>Total Wells</u> |            |
|------------------------|------------|--------------------------|------------|--------------------|------------|
| <u>Gross</u>           | <u>Net</u> | <u>Gross</u>             | <u>Net</u> | <u>Gross</u>       | <u>Net</u> |
| 6,446                  | 1,599      | 1,356                    | 464        | 7,802              | 2,063      |

NOTES:

- (1) Gross wells are wells in which GCR owns an interest.
- (2) Net wells are the sum of the fractional interests owned by GCR in gross wells, rounded to the nearest whole number.
- (3) Of the wells shown above, 91 gross (42 net) oil wells, and 82 gross (53 net) gas wells have multiple completions.



The following table, prepared in accordance with the requirements of the United States Securities and Exchange Commission, sets forth the average sale price of crude oil and natural gas liquids, and natural gas produced, and the average production cost per unit for the periods indicated (excluding production from mineable oil sands):

|                                                                         | Three Months Ended<br>March 31 |          | Year Ended December 31 |          |          |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|----------|------------------------|----------|----------|
|                                                                         | 1987                           | 1986     | 1986                   | 1985     | 1984     |
| Average sale price - crude oil and natural gas liquids per barrel ..... | \$ 20.48                       | \$ 22.45 | \$ 18.31               | \$ 33.13 | \$ 31.52 |
| Average sale price - natural gas per thousand cubic feet .....          | 1.86                           | 2.55     | 2.39                   | 2.78     | 2.96     |
| Average production cost per barrel(1) .....                             | 4.62                           | 6.88     | 6.14                   | 7.78     | 7.59     |

NOTE:

- (1) A substantial portion of the production costs include various wellhead taxes, including the Petroleum and Gas Revenue Tax and mineral tax, totalling \$0.26 and \$2.12 for the three months ended March 31, 1987 and 1986 respectively, \$1.46 per barrel in 1986, \$4.06 per barrel in 1985 and \$4.23 per barrel in 1984. On October 1, 1986, the Petroleum and Gas Revenue Tax was eliminated. The balance of costs cover direct field operating expenses. Production costs do not include depreciation, depletion and amortization of capitalized acquisition, exploration and development costs, nor do they include exploration, selling, general and administrative expenses or Canadian income taxes. Average costs per unit of production were computed after converting gas production into equivalent barrel units. This conversion was calculated by applying a factor which equates natural gas to oil on the basis of relative energy content.

The price of oil on world markets fluctuated widely in 1986. The price of Canadian "marker" crude oil at Edmonton, Alberta, which parallels the world price, stood at an average of \$22.00 per barrel during December 1986 and at an average of \$22.64 per barrel during March 1987.

### *Oil Sands*

#### *Synchrude Project*

GCR has a 9.03% interest in the Synchrude Project, a joint venture created for the purpose of mining shallow deposits of oil sands, and extracting and upgrading the crude bitumen into synthetic crude oil. The Synchrude Project is located on 97,765 acres leased from the Province of Alberta in the Athabasca oil sands area of northern Alberta.

In 1986, Synchrude continued to work toward the development of increased capacity as encouraged by the 1983 amendment of the royalty agreement with the Province of Alberta. This amendment permits accelerated deductibility of capital expenditures in calculating the royalty for each of the five years beginning in 1983, provided that specific threshold expenditure levels are met or exceeded. The activities include development of the Capacity Addition Project, which is projected to add approximately 18,000 gross barrels per day of capacity. GCR's share of the cost is expected to be approximately \$60 million.

In the first half of 1986, Synchrude announced a number of cost reduction measures to mitigate the effects of lower oil prices. One of these was delaying by one year the completion of the Capacity Addition Project. Before year end 1986, the Synchrude owners confirmed that the Capacity Addition Project would be completed by the end of 1988. The Province of Alberta agreed to extend by one year the amendment to the royalty agreement and to provide loans which would be available to some of the Synchrude owners under certain low crude oil price scenarios. GCR's share of such loans would be approximately \$18 million. The project was approximately 57% complete overall with 40% of the construction work done by the end of 1986.

The plant's total production for 1986 averaged nearly 130,000 gross barrels per day, the highest on record.

GCR's capital cost for the 9.03% interest held in the Synchrude Project as of December 31, 1986, was \$294 million. Certain of the associated facilities, including pipelines, housing and the supply of electricity and steam, are provided by others. The Synchrude Project operator and certain third parties have incurred long-term indebtedness which amounted to \$497 million at December 31, 1986, relating to these facilities. While this amount is not included in the capital cost of the Synchrude Project, the participants have agreed to pay for the use of these facilities and have certain contingent liabilities with respect to such indebtedness.



### *Sandalta Project*

GCR, through a farm-in arrangement, is entitled to earn up to 83.75% of a 38,000-acre Crown lease located in the Athabasca area of Alberta. At December 31, 1986, GCR had spent approximately \$27 million and had earned a 52% interest in the lease. Technical assessments for commercial development are currently under way.

### *Pelican Lake Project*

Work continued during 1986 on the Pelican Lake pilot project in northeastern Alberta to evaluate steam based production technology in the Wabasca oil sands resource. During 1986, gross production averaged 1000 barrels per day compared with 747 barrels per day in 1985.

### *Other Six Leases*

GCR has a 20% interest in six other leases included in the "Other Six Leases Operating Agreement" (OSLO) and located in the Athabasca area. The operator under this agreement continues to assess the commercial potential of the leases.

### *Other*

GCR also has varying interests in other leases in the Wabasca, Athabasca, Peace River and Cold Lake oil sands deposits.

## **Coal**

Although GCR is not currently engaged in commercial production of coal, it continues to evaluate certain of its lands to identify the magnitude and quality of this resource base. One of the world's largest anthracite deposits was confirmed by drilling in 1985 on GCR's Mount Klappan project in British Columbia. A test pit and a pilot washplant have been set up on the property and approximately 100,000 tonnes were shipped to Canadian, European and Asian markets to test-market the anthracite to determine whether long-term contracts can be developed. In early 1987, information related to the mine site, environment and socio-economic factors was submitted to the Government of British Columbia in an application seeking approval in principle for an open-pit mine capable of producing 1.5 million tonnes per year.

GCR also has rights on other Alberta and British Columbia properties which it is retaining for future consideration.

## **Research and Development**

GCR is engaged in research and development directed in part toward improved resource recovery. Research and development costs relating to such activities were \$14 million in 1984, \$11 million in 1985, and \$5 million in 1986. Total research and development expenditures, including heavy oil pilot projects, were \$30 million in 1984, \$29 million in 1985 and \$18 million in 1986.

## **Transportation**

During 1986, GCR owned and operated two crude oil pipelines with a total annual capacity of 38 million barrels. In addition, GCR is the operator of the Wabasca River Pipeline, in which it has a 28.5% interest. The Wabasca system commenced shipments of crude oil in April 1987 and has an annual capacity of 5 million barrels. GCR is also the licensed operator of two pipelines owned by itself and others, with a total annual throughput capacity of 33 million barrels of natural gas liquids.

## **Human Resources**

As of March 31, 1987, GCR and BeauDril employed approximately 1,830 employees at its offices, plants, and other locations across Canada. Approximately 6% were employed under collective bargaining agreements.

## **Environmental Protection**

GCR believes that its facilities and operations comply in all material respects with all governmental regulations relating to safety and environmental protection. Expenditures for facilities and equipment relating to environmental protection were \$28 million in 1985, \$10 million in 1986 and are estimated to be \$8 million in 1987. GCR does not anticipate significant increases in such expenditures in the near future, and accordingly does not believe that



compliance with such governmental regulations will have material effects on either GCR's, earnings or its competitive position.

### **Legal Proceedings**

On August 25, 1986, GCR commenced proceedings in The Court of Queen's Bench of the Province of Alberta against Petro-Canada Inc. seeking an order for specific performance, or damages in the alternative, in relation to a contract for the purchase of natural gas from GCR to supply the Edmonton Refinery acquired by Petro-Canada from GCR in 1986. Petro-Canada has defended the action, alleging that it was entitled to terminate the contract.

On March 18, 1987, the Government of Canada brought charges against GCR, alleging violation of the Ocean Dumping Control Act in connection with the disposal of barite or cement without a permit. Barite is an inert substance used and routinely disposed of in drilling operations. It was disposed of in the Beaufort Sea in the Fall of 1986, and the action was subsequently disclosed to the government by GCR. The maximum exposure for the charges involved is not material.

### **Government Regulation**

The petroleum and natural gas industry in Canada operates under legislation and regulations governing exploration, development, production, refining, marketing and other activities. The following is a brief overview of some of the more significant aspects of government regulation which affect the petroleum industry in Canada generally, as well as the operations of GCR.

#### ***Energy Policy***

Energy policy in Canada has undergone major changes in recent years, notably after the governments of Canada, Alberta, Saskatchewan and British Columbia announced the Western Accord on March 28, 1985. The regulatory framework in place before the Western Accord included a two-tiered system of oil prices controlled by these governments, a similar control of natural gas prices and restrictions on exports of oil and gas. The Government of Canada levied a Petroleum Gas Revenue Tax ("PGRT") which was effectively 12% on petroleum and gas revenue in most instances. There was also a Petroleum Incentives Program ("PIP") of incentive payments to encourage oil and gas exploration and development, with PIP payments graduated to offer higher levels of benefits for companies with a high Canadian Ownership Rate ("COR").

The Western Accord and the subsequent agreement announced on October 30, 1985 (the "Natural Gas Agreement") provided for a transition to market pricing for both oil and natural gas. The Western Accord also provided for reduced control of crude oil exports and imports, gradual elimination of the PGRT, and the removal of a number of charges previously levied by the Government of Canada. Reference is made to "Energy Pricing", "Production" and "Canadian Taxes" for further information. Pursuant to the Western Accord, PIP payments expired on March 31, 1986, with limited extension for eligible costs and expenses incurred in drilling grandfathered wells.

#### ***Energy Pricing***

*Oil.* The Western Accord eliminated the dual pricing system, under which oil discovered prior to 1974 generally received a lower price. Effective June 1, 1985, producers of oil may negotiate sales contracts, at competitive market prices, directly with crude oil purchasers. With such deregulation, buyers of crude oil have access to a choice of sources, and producers similarly have access to different outlets for their crude oil, subject to the prorationing system of the Province of Alberta discussed under "Production".

*Natural Gas.* Prior to November 1, 1985, gas produced in Alberta and destined for markets outside the province was sold at the regulated Alberta border price. Producers also received an export price adjustment, less the costs associated with transportation. The export price adjustment was distributed monthly by the Alberta government to all gas producers in proportion to their individual share of Alberta production.

With respect to natural gas prices for domestic consumption, the Natural Gas Agreement provided for an orderly transition towards market pricing during the period from November 1, 1985, to October 31, 1986. Under this agreement, the Alberta border price for natural gas exported from Alberta remained at the level of \$2.80 per gigajoule for existing contracts until November 1, 1986. The Alberta producer received a price based upon this Alberta border price less the regulated Alberta cost of service and also received the export price adjustment. Prices



could be negotiated on a commercial basis for contracts which expired, or which producers agreed to release, within that period and for appropriate additional sales. In order to allow system gas sales at contracted prices to compete with new sales contracts, competitive marketing plans ("CMPs") were authorized. These CMPs permitted gas transmission companies to lower their prices to end users via the distributor if approval was obtained from producers. The prices under long-term sales contracts were to be renegotiated by November 1, 1986 and, failing agreement, were to be settled by arbitration. Effective November 1, 1986, the price of all natural gas in interprovincial trade is to be determined by negotiation between buyers and sellers, and the Alberta border price and export price adjustment is no longer to be administered.

Prices for natural gas exported from Canada have been determined since November 1, 1984, by negotiation between exporters and customers, subject to review and approval by the National Energy Board ("NEB") with guidelines and certain constraints, including a specified minimum price, established by the Government of Canada. The Natural Gas Agreement implemented an adjacent border test whereby, effective November 1, 1985, this minimum price was the price charged to Canadians for similar types of service in the area or zone adjacent to the applicable export point. Effective November 1, 1986, the adjacent border test was removed and replaced by NEB monitoring to ensure domestic prices are not higher than export prices.

### ***Production***

Generally, the western provinces have enacted statutory provisions regulating the production of crude oil and natural gas. In Alberta, the Alberta Energy Resources Conservation Board ("AERCB") determines maximum rates of production of crude oil and natural gas from pools based on reservoir size, characteristics and production mechanisms. In addition, for crude oil the AERCB currently prorates on a reserves basis production from high producibility light and medium gravity pools to ensure aggregate monthly Alberta oil supply matches demand and pipeline capacity. However, the Government of Alberta has recently announced revisions to the existing prorationing program on a trial basis for the period commencing June 1, 1987 and ending December 31, 1987. Such revisions may enable production of GCR's Alberta light and medium crude oil at levels closer to full capability. Construction of facilities and operations to recover oil sands or crude bitumen in Alberta also require approval by the AERCB and the Government of Alberta. Removal of gas or propane from Alberta must be authorized by the AERCB and approved by the Government of Alberta. The Alberta producer had to obtain an exemption from the Alberta Petroleum Marketing Commission to export natural gas from Alberta at a price lower than the Alberta border price during the transition period to November 1, 1986. Effective November 1, 1986, such an application for exemption is no longer required.

Gas production sold outside Alberta is primarily sold under long-term contracts by gas purchasing and marketing companies, which allocate demand among their contracted suppliers. Although most of these contracts include minimum take-or-pay provisions, most of the purchasers have negotiated reductions in their take-or-pay volumes to reflect more closely the actual consumption. Under the Natural Gas Agreement, gas producers may also enter into direct short-term contracts with any buyer within Canada.

Prior to November 1, 1985, exports of natural gas from Canada required a licence issued by the NEB and an approval by the Government of Canada. Before issuing export licences, the AERCB and the NEB had to be satisfied that the volumes applied for were surplus to foreseeable Alberta and Canadian requirements respectively. Furthermore, the NEB required that exporters show that negotiated contractual arrangements would enhance the economic return to Canada and be in the country's national interest. Pursuant to the Natural Gas Agreement, the NEB reviewed the surplus tests for long-term Canada gas exports. The Government of Canada also agreed to amend its existing policy on gas exports effective November 1, 1985, including an amendment to allow the export of natural gas by NEB order without volume limitation for terms not exceeding 24 months.

In accordance with the Western Accord, exports of crude oil and petroleum products are permitted without prior NEB approval for terms not exceeding one year for light crude and petroleum products and two years for heavy crude. Exports for longer terms will continue to require prior approval of the NEB and the Governor-in-Council of Canada.

### ***Royalties***

Royalties are imposed at different rates by the producing provinces, the Government of Canada and by freehold owners on the production and sale of crude oil, natural gas, natural gas liquids and sulphur. In addition, some



producing provinces receive revenue through the imposition of freehold mineral taxes on crude oil and natural gas produced from lands owned by private interests.

For the most part, provincial government royalties on crude oil and natural gas are applied as a percentage of revenue, and vary depending upon well production volumes, selling prices, method of recovery, location of production and date of discovery. To encourage exploration expenditures, newer crude oil and natural gas reserves, when placed on production, are generally subject to a lower royalty rate than older reserves. In some cases, no royalty is payable for a limited period of time. In addition, for certain enhanced oil recovery projects the royalties may be substantially reduced. The governments of Alberta, Saskatchewan and British Columbia have individual incentive programs which offer financial assistance in the form of grants and royalty relief for exploration activity.

The Government of Alberta announced several changes in June 1985, including a general royalty reduction which is being implemented gradually over a period of approximately two years which commenced August 1, 1985. In addition, grant-based incentive systems were replaced by an enhanced system of royalty holidays for oil and gas exploration. The benefits from these royalty holidays will be up to a maximum of \$3.6 million per gas well and \$1 million per oil well. In October of 1986, the Government of Alberta announced a new general royalty reduction for oil and gas production. In addition, a drilling incentive program was implemented which provides for varying royalty holidays for oil of one, three or five year terms, depending upon the drilling schedule.

On August 1, 1985, the British Columbia government modified its oil royalties by continuing a three-year royalty holiday for exploratory oil wells and introducing a two-year royalty holiday for most development wells completed after June 30, 1985. The royalty holidays will remain in effect until June 30, 1989. The crude oil royalty reductions introduced by the Government of Saskatchewan effective May 1, 1986 continued in effect until October 31, 1986. In December of 1986, the Saskatchewan government introduced a price sensitive royalty program which became effective on January 1, 1987. Such royalty program provides for royalty holidays on development wells for two or three year periods, such periods being dependent on the well drilling date. The program may be extended beyond the original term if oil prices do not at the end of the term exceed \$20 per barrel (U.S.).

For Frontier Lands, a new royalty regime is to be set forth in the regulations pursuant to the Canada Petroleum Resources Act. In accordance with earlier announcements by the Government of Canada, the new provisions are expected to provide for reduced royalties in the early years of a project before it becomes profitable with increases in stages to a royalty after "payout" (to be prescribed by regulation) of the initial investment of 30% of net cash flow, subject to any negotiated changes. In addition, a 25% investment royalty credit applicable to frontier exploration well costs of \$5 million or less was proposed for new exploration wells, with the credit to be applied against royalties otherwise payable within the region.

### *Canadian Taxes*

GCR is subject to Canadian federal and provincial income taxes of general application. The federal rate after abatement, presently at 36%, is to be reduced to 33% by 1989. The federal rate on manufacturing and processing income, presently at 30%, is to be reduced to 26% by 1989. A surtax of 5% of federal tax is applicable for 1986. This rate has been reduced to 3% for subsequent years. Provincial tax rates ranging from 5.5% to 16% are applicable to income subject to tax. However, the Province of Alberta provides for a 6% abatement in respect of manufacturing and processing income earned in that province. On March 20, 1987, the Government of Alberta announced a general increase of 4% in rates payable by corporations on taxable income earned in Alberta, effective April 1, 1987.

Payments made to governments for royalties, certain oil and gas lease rentals, mineral taxes and other similar payments are not deductible from income for federal tax purposes. However, a resource allowance of 25% of resource profits partially offsets the non-deductibility of these items. In addition, Alberta provides for a tax credit of up to \$3 million per year based on royalties paid to that province. Furthermore, the federal tax imposed on non-deductible Syncrude royalties is returned to the participants by way of remission orders.

GCR has claimed an earned depletion allowance in computing income subject to income tax. Depletion is earned on certain expenditures related to enhanced oil recovery and new synthetic oil projects and heavy crude oil upgraders.

As described under "Energy Policy", the Government of Canada imposed the PGRT effective January 1, 1981. The tax, which was not deductible from income for income tax purposes, was eliminated as of October 1, 1986. PGRT did not apply to revenue from wells spudded or deepened after March 31, 1985, or to enhanced recovery and



certain waterflood projects. In addition, oil sands plants, including Syncrude, were not subject to the tax effective May 1, 1986. The PGRT liability can be reduced by 30% of certain amounts which have not been deducted from income for income tax purposes. These include the current year's "Canadian exploration expenses" or 30% of "Canadian development expenses". The tax credit is repaid in the year in which these amounts are deducted for income tax purposes.

### *Incentives*

Under the Western Accord, PIP grants were terminated on March 31, 1986, except for eligible exploration expenses incurred in drilling frontier wells required to satisfy commitments related to existing exploration agreements on Frontier Lands. Eligible frontier wells will continue to qualify for 80% PIP grants during a further period which will extend no later than December 31, 1987. The Alberta 35% exploration and 20% development PIP grants were terminated on March 31, 1986, except for certain activities and commitments which were grandfathered to December 31, 1986.

As of December 1, 1985, a 25% exploration tax credit ("ETC") is applicable to Canadian exploration expenses in excess of \$5 million per well. The ETC is intended to provide additional incentives for frontier exploration and to help bridge the gap between PIP availability and the commencement of production from Frontier Lands. The ETC earned may be used to reduce federal income taxes otherwise payable. The ETC does not apply to exploration expenditures that are eligible for federal or Alberta PIP grants.

On April 1, 1986, the Alberta government offered a \$400 million relief package to the petroleum industry consisting of two programs. The first initiative consisted of increasing the Alberta Royalty Tax Credit ("ARTC"), which had no impact on Gulf because it already qualifies for the previous maximum credit. The second Alberta initiative, named the Exploratory Drilling Assistance Program ("EDAP"), was designed to help the industry maintain a reasonable level of exploratory drilling through 1986. Under this program, companies will be permitted to reduce net royalties payable on or after April 1, 1987, with respect to 50% of the cost of drilling of eligible wells for the period from April 1, 1986 to December 31, 1986, or to an aggregate royalty credit amount of \$300 million, whichever comes first. EDAP credits are transferable between companies.

On June 4, 1986, the Alberta Government announced additional assistance of \$200 million in connection with three programs. The Development Drilling Assistance Program provides grants or transferable credits against royalties for development and injection wells spudded on Crown lands prior to January 1, 1987. The Well Servicing Assistance Program provides partial reimbursement for contract labour costs incurred prior to October 1, 1986, for maintenance and service of wells, pipelines and batteries. The Geophysical Assistance Program provides grants or transferable credits against royalties of 35% of the cost of field expenses incurred after June 3, 1986 and before January 1, 1987, for reflection seismic work on or near Crown lands.

On March 25, 1987, the Minister of Energy, Mines and Resources of the Government of Canada announced an incentive program, called the Canadian Exploration and Development Incentive Program. The Government of Canada has announced that it will provide cash incentives of 33⅓% of eligible exploration and development expenses incurred anywhere in Canada, up to a maximum of \$10 million of expenditures per company each year.

### *Land Tenure*

In Canada, oil and gas rights are acquired from the federal government and various provincial governments, and to a lesser extent from private (freehold) mineral rights owners.

*Frontier Lands.* Oil and gas interests in federal lands in the Arctic Islands, Beaufort Sea, Yukon Territory, Northwest Territories and certain Atlantic and Pacific offshore lands ("Frontier Lands") are governed by the Canada Petroleum Resources Act ("CPRA") which in February, 1987 superseded the Canada Oil and Gas Act ("COGA") of 1982. The CPRA applies to all Frontier Lands except for areas offshore Newfoundland, areas offshore Nova Scotia and land which was transferred under the Western Arctic (Inuvialuit) Claims Settlement Act of 1984. Under the CPRA, oil and gas interests are issued in the form of "exploration licences" for initial terms of up to nine years, or for a maximum four-year term after the requirements in the initial term of most current exploration agreements have been fulfilled. Exploration licences will be issued through a bidding process and will grant the exclusive right to drill, test, develop and to obtain a "significant discovery licence" which will be limited to a discovery area within the exploration licence. Lands for which no significant discovery licence has been issued at the expiry of the exploration licence must be surrendered. If the economics and existing technology are sufficient to



enable commercial production, a "commercial discovery" will be declared, a "commercial discovery area" determined and a "production licence" will be issued. A production licence confers the exclusive right to produce oil and gas for a term of 25 years, which may be extended as long as commercial production continues.

COGA, with few exceptions, vested in the Government of Canada a 25% carried interest (the "Crown Share") in every interest granted in Frontier Lands up to the production phase, subsequently convertible to a working interest. This Crown Share has been abolished by CPRA except for the area offshore Nova Scotia, which will affect a portion of GCR's interests, currently under moratorium, in the vicinity of the St. Pierre-Miquelon Islands and areas where mineral ownership has been transferred under the Western Arctic (Inuvialuit) Claims Settlement Act of 1984, which affects a GCR-interest exploration agreement in the Inuvik area of the Mackenzie Delta.

GCR's Frontier Lands were held under exploration agreements which were negotiated with the Government of Canada under the terms of COGA. Several exploration agreements that reached the end of their primary term in 1986 were renewed for a second term of three or four years, some with well commitments and all with annual rentals reducible in whole or in part by approved work expenditures. Under the CPRA, these exploration agreements became exploration licenses with, subject to the CPRA, the same terms and conditions.

GCR has been issued a certificate recognizing it as a Canadian-controlled corporation with a COR of 94%. The CPRA requires that the interest holders in a project group have a combined COR of not less than 50% to qualify for a production licence, and any shortfall may revert to the Crown. Such legislation limits this requirement to discoveries for which the first discovery well was commenced after March 5, 1982, and provides for sale of an interest at market value to rectify a shortfall. A production licence will not be issued to a corporation in relation to a field for which the discovery well was commenced prior to March 5, 1982 unless such corporation has a COR of at least 50% or its shares are listed on a recognized Canadian stock exchange.

The Government of Newfoundland, as well as the Government of Canada, previously claimed ownership of minerals offshore Newfoundland and Labrador. On February 11, 1985, the governments of Canada and Newfoundland entered into the Atlantic Accord concerning oil and gas resources offshore Newfoundland and Labrador. The Atlantic Accord reflects the principle that revenue sharing between the two governments shall be on the same basis as between Canada and other oil and gas producing provinces. The Atlantic Accord generally gives the Province of Newfoundland final approval for decisions relating to the choice of mode of development and the right to establish and collect resource revenues as if the resources were on land. Until national oil self-sufficiency and security of supply are reached, the Government of Canada has final approval over decisions on the pace and mode of exploration and the pace of production. Offshore areas of Newfoundland, which include the Hibernia field, are subject to the Canada-Newfoundland Atlantic Accord Implementation Act. This statute incorporates many of the provisions of the CPRA but also includes additional provisions required to implement the Atlantic Accord.

With respect to implementation of the Canada-Nova Scotia Accord, federal and parallel provincial legislation is currently being drafted.

*Provincial Lands.* In the Province of Alberta, provincial petroleum and natural gas licences are granted for terms of from two to five years, depending on location, and drilling is required to earn leases. All or a portion of the lands covered by the licence may be converted to lease depending upon the number and depth of the wells drilled.

Production of oil and gas is permitted under Alberta licences; however, most oil and gas production in the Province of Alberta is obtained under leases granted by the Government of Alberta having primary terms of five, 10 or 21 years. Leases granted after July 1, 1976, have a term of five years. The Alberta legislation provides for the continuation of leases beyond their primary terms for qualifying areas, including, upon application, those lands producing, or considered by the Government of Alberta to be capable of producing, petroleum or natural gas in paying quantities. The continued rights extend down to the base of the deepest zone considered by the Government of Alberta to be capable of producing in paying quantities.

In British Columbia, oil and natural gas exploration rights are conferred as exploration permits which have terms of one year, renewable for four to seven further one-year terms and further periods at the discretion of the Government of British Columbia, and by drilling licences which have terms of three to five years and are renewable once for a period of one year. Generally, an exploration permit authorizes the holder to apply for leases of up to 50% of the lands covered by the permit, while a drilling licence allows the holder to select leases, the extent of which depends on the depth of the wells drilled. Leases have terms of five or ten years, depending on location, and continue



thereafter where permitted by the legislation, which includes continuation for that portion of the lease lands within the spacing areas for producing wells, down to the base of the deepest productive zone.

In Saskatchewan, oil and natural gas exploration rights are conferred by permits which have terms of up to three years and are renewable for up to two further one-year terms at the discretion of the Government of Saskatchewan, and by drilling reservations which have terms of one year and may be renewed for two further one-year terms. Holders of permits and drilling reservations have the right, upon fulfilling certain terms and conditions, to obtain leases covering various percentages of the reservation or permit lands. Leases have terms of five years, and continue thereafter where permitted by the legislation, which includes continuation for that portion of the lease lands containing a producing well or wells.

The owners of mineral rights, other than governments, grant leases for primary terms of varying periods.

#### **Tensar**

GCR has a 50% interest in The Tensar Corporation of Atlanta, Georgia. This corporation is engaged in the manufacture and sale in North America of high-strength polymer grid structures with a wide variety of applications in the control of soil erosion and in the construction industry. Negotiations are under way to dispose of GCR's interest in this venture.

#### **HPC, Inc.**

GCR may be required to purchase the United States oil and gas business of HPC, Inc., a subsidiary of HW-GW, in consideration of the assumption by GCR of the liabilities of such business and a cash payment of \$227 million as described under "Information Concerning GW Limited — HW-GW — Background to Interest in HW-GW".

#### **Description of Share Capital**

The following is a summary of the material provisions of the share capital of GCR and is subject to the detailed provisions of the articles of GCR.

GCR's authorized capital consists of an unlimited number of senior preference shares (the "GCR Senior Preference Shares") issuable in series, the first series of which consists of 171,007,335 authorized Fixed/Adjustable Rate Senior Preference Shares, Series 1 (the "GCR Series 1 Senior Preference Shares"), an unlimited number of junior preference shares (the "GCR Junior Preference Shares") issuable in series, and an unlimited number of ordinary shares (the "GCR Ordinary Shares"), of which 171,007,335 GCR Series 1 Senior Preference Shares and 130,479,511 GCR Ordinary Shares (131,046,484 GCR Ordinary Shares if all the Gulf Warrants have been exercised prior to the Effective Date) and 327,100 Gulf Warrants will be outstanding upon completion of the Arrangement, based on the number of Gulf Common Shares and Gulf Warrants outstanding on April 30, 1987.

Gulf has entered into an agreement with Merrill Lynch Canada Inc. (the "Lead Manager") pursuant to which the Lead Manager has agreed to act as global manager of an offering of GCR Ordinary Shares. Pursuant to the agreement, the Lead Manager will organize a syndicate of Canadian underwriters (the "Canadian Underwriters"), a syndicate of United States underwriters (the "U.S. Underwriters") and a syndicate of European underwriters (the "European Underwriters"), each of which will agree, subject to market conditions, to underwrite the sale of GCR Ordinary Shares (the "Offered Shares") in Canada, the United States and elsewhere. The Lead Manager and Gulf currently estimate that the total offering will be \$450 million and that the number of Offered Shares will be approximately 19 million.

#### ***GCR Senior Preference Shares***

The GCR Senior Preference Shares are issuable in series from time to time with the consideration per share, designation, attributes, including any pre-emptive, redemption or conversion rights, and number of each series to be determined by the board of directors of GCR prior to its issue. The GCR Senior Preference Shares are the senior ranking class of shares in respect of the right to dividends and participation in any winding-up.

The GCR Senior Preference Shares of each series rank on a parity with the GCR Senior Preference Shares of every other series with respect to dividends and the return of capital. The holders of the GCR Senior Preference Shares are not entitled to any voting rights as a class except as provided by law or as described in connection with the amendment of the class provisions attaching to the GCR Senior Preference Shares described below. The holders



of the GCR Senior Preference Shares are not entitled to vote separately as a class, nor to dissent, in respect of an amendment to the articles of GCR giving effect to a proposal to create a new class of shares ranking prior to or on a parity with the GCR Senior Preference Shares. In connection with the proposed listing of the GCR Series 1 Senior Preference Shares on the American Stock Exchange, GCR agreed with the American Stock Exchange that, so long as such shares are listed on that exchange, GCR will not so amend its articles without the approval of the holders of the GCR Senior Preference Shares outstanding given either by a resolution passed at a meeting of such holders by 66⅔% of the votes cast at such meeting or in such other manner that is acceptable to the American Stock Exchange, in the case of an amendment to create a new class of shares ranking prior to the GCR Senior Preference Shares, and either by 50% of such votes or in such other manner that is acceptable to the American Stock Exchange, in the case of an amendment to create a new class of shares ranking on a parity with the GCR Senior Preference Shares. GCR further agreed that the quorum required for any such meeting would be a majority of the outstanding GCR Senior Preference Shares, or if no such quorum was present at such meeting the persons present and entitled to vote at an adjourned meeting would constitute the necessary quorum. The class provisions attached to the GCR Senior Preference Shares may not be amended without such approval as may then be required by law, subject to a minimum requirement of the consent or approval given by a resolution signed by all the holders of such shares or passed at a meeting of the holders of such shares by 66⅔% of the votes cast at the meeting.

#### ***GCR Series 1 Senior Preference Shares***

Cumulative dividends are payable on the GCR Series 1 Preference Shares on or prior to March 1, 1988 equal to one-quarter of the product of the Redemption Price thereof (initially \$5) and 6% on a quarterly basis. After March 1, 1988, cumulative dividends will be payable monthly on a floating basis equal to 65% of the average of the prime rates quoted by two specified major Canadian chartered banks plus or minus a monthly adjustment factor which changes in accordance with the market trading price of the GCR Series 1 Senior Preference Shares. GCR may, at any time on or before March 1, 1988, consolidate the GCR Series 1 Senior Preference Shares on the basis of one-for-five (or an integral multiple of five not greater than 20). Upon any such consolidation, the Redemption Price shall be increased to an amount equal to \$5 multiplied by the consolidation factor. The GCR Series 1 Senior Preference Shares are redeemable in whole or in part at the option of GCR on not less than 30 days' notice at the Redemption Price, together in each case with all accrued and unpaid dividends calculated to the date of redemption. The holders of GCR Series 1 Senior Preference Shares are not entitled as such to receive notice of, or to attend, or to vote at, any meeting of the shareholders of GCR unless GCR fails to pay dividends on such shares for a period of 24 months, whether or not consecutive, in which case such holders are entitled, voting separately as a class together with the holders of any other series of GCR Senior Preference Shares who have similar voting rights, to elect two directors of GCR.

#### ***GCR Junior Preference Shares***

The GCR Junior Preference Shares, as a class, have attributes substantially the same as those of the GCR Senior Preference Shares except that they rank junior to the GCR Senior Preference Shares but ahead of all other shares of GCR in respect of the right to dividends and participation in any winding-up.

#### ***GCR Ordinary Shares***

The holders of GCR Ordinary Shares are entitled to one vote for each share held of record on all matters voted on by shareholders (other than matters in respect of which only holders of another class of shares are entitled to vote) and, subject to the rights of holders of GCR Senior Preference Shares and GCR Junior Preference Shares, are entitled to receive dividends as may be declared by the directors out of funds legally available therefor and to receive on dissolution an amount of one-tenth of \$0.01 per share and thereafter to receive pro rata the remaining property of GCR. The holders of GCR Ordinary Shares have no pre-emptive, redemption or conversion rights. All GCR Ordinary Shares will be issued as fully paid and non-assessable.

#### ***Warrants***

Each Gulf Warrant entitles the holder to purchase 2.6 Gulf Common Shares at a price of \$32.50 until 4:00 p.m. (Toronto time) on January 15, 1988. Alternatively, holders of Gulf Warrants who are also holders of 8½% debentures of HWR Holdings have the right until 4:00 p.m. (Toronto time) on January 15, 1988, to exercise concurrently the Gulf Warrants and the conversion rights attached to the HWR Holdings 8½% debentures and



thereby receive 80.6 Gulf Common Shares for each 31 Gulf Warrants plus \$1,000 principal amount of 8½% debentures of HWR Holdings plus \$7.50 cash.

Following the Effective Date, the holder of a Gulf Warrant will be entitled to purchase 1.733 GCR Ordinary Shares at a price, based on estimates at May 21, 1987, of approximately \$24 or receive 74.519 GCR Ordinary Shares for each 43 Gulf Warrants plus \$1,000 principal amount of 8½% debentures of HWR Holdings plus cash estimated at May 21, 1987 to be approximately \$32. The adjustment to the exercise price of the Gulf Warrants will be determined on the Effective Date in accordance with the terms of the indenture governing the Gulf Warrants.

Pursuant to an agreement dated January 21, 1987, O&Y Enterprises agreed to assume Gulf's obligations to issue Gulf Common Shares to holders of the Gulf Warrants upon exercise of the Gulf Warrants, which agreement was terminated effective April 1, 1987. During the period from January 21, 1987 until April 1, 1987, O&Y Enterprises transferred to the holders of Gulf Warrants (the "Exercising Holders") upon exercise 133,640 Gulf Common Shares to which the Exercising Holders were entitled. O&Y Enterprises received cash payments made in connection with the exercise of the Gulf Warrants and had registered in its name the principal amount of 8½% debentures of HWR Holdings tendered in connection with the exercise of the Gulf Warrants during such period.

### Dividend Policy

It is intended that, subject to financial results and prevailing economic conditions, dividends will be paid on the GCR Series 1 Senior Preference Shares. Subject to the rights of the GCR Series 1 Senior Preference Shares, dividends will be paid on outstanding GCR Ordinary Shares as and when declared by the board of directors of GCR, subject to financial results and prevailing economic conditions. GCR intends to pay an initial quarterly dividend on October 1, 1987 on the GCR Ordinary Shares in an amount of \$0.10 per share.

Gulf has declared its regular quarterly dividend of \$0.13 per Gulf Common Share payable on July 1, 1987 to shareholders of record on May 29, 1987.

### Management

#### Directors

The directors of GCR following the Effective Date (assuming all of the nominees for directors are elected at the Annual Meeting), their municipalities of residence, ages, principal occupations, terms of directorship and numbers of GCR Ordinary Shares and GCR Series 1 Senior Preference Shares which would have been beneficially owned had the Arrangement become effective on the date hereof are as follows (1)(2):

| <u>Name and Municipality of Residence</u>               | <u>Age</u> | <u>Principal Occupation</u>                                                                         | <u>Director of Gulf Since</u> | <u>Number of GCR Shares Beneficially Owned Directly or Indirectly as of April 30, 1987</u> |                   |
|---------------------------------------------------------|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
|                                                         |            |                                                                                                     |                               | <u>Ordinary</u>                                                                            | <u>Preference</u> |
| JOHN DYKES ALLAN . . . . . Mississauga, Ontario         | 61         | Chairman, President and Chief Executive Officer, Stelco Inc. (steel production)                     | 1979                          | 150                                                                                        | 225               |
| MYLES NORMAN ANDERSON . . . Vancouver, British Columbia | 56         | Corporate Director                                                                                  | 1983                          | 666                                                                                        | 1,000             |
| ROBERT JOHN BUTLER . . . . . Bolton, Ontario            | 64         | Business Consultant and Chairman of the Board, Urban Transportation Development Corporation Ltd.    | 1985                          | 266                                                                                        | 200               |
| MARSHALL ALBERT COHEN . . . . Toronto, Ontario          | 52         | President and Chief Operating Officer, Olympia & York Enterprises Limited (investment holding)      | 1985                          | —                                                                                          | —                 |
| EDWARD HAMON CRAWFORD . . . Toronto, Ontario            | 61         | Chairman, President and Chief Executive Officer, The Canada Life Assurance Company (life insurance) | 1974                          | 1,833                                                                                      | 2,750             |
| BERND KRAFFT KOKEN . . . . . Toronto, Ontario           | 61         | Chairman, President & Chief Executive Officer, Abitibi-Price Inc.                                   | 1985                          | 462                                                                                        | —                 |



| Name and Municipality of Residence           | Age | Principal Occupation                                                                                                                                                                                                        | Director of Gulf Since | Number of GCR Shares Beneficially Owned Directly or Indirectly as of April 30, 1987 |            |
|----------------------------------------------|-----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|------------|
|                                              |     |                                                                                                                                                                                                                             |                        | Ordinary                                                                            | Preference |
| DAVID STRUAN ROBERTSON<br>LEIGHTON . . . . . | 59  | Director, National Centre for Management, Research and Development                                                                                                                                                          | 1977                   | 1,003                                                                               | —          |
| London, Ontario                              |     |                                                                                                                                                                                                                             |                        |                                                                                     |            |
| STUART KEITH MCWALTER . . . .                | 61  | President and Chief Executive Officer                                                                                                                                                                                       | 1984                   | 7,763                                                                               | 10,100     |
| Calgary, Alberta                             |     |                                                                                                                                                                                                                             |                        |                                                                                     |            |
| GILBERT IRVING NEWMAN . . . . .              | 65  | Executive Vice-President, Olympia & York Developments Limited<br>(real estate investment and development; merchandising of building products; and, through subsidiaries, forest products, energy and real estate brokerage) | 1985                   | —                                                                                   | —          |
| Toronto, Ontario                             |     |                                                                                                                                                                                                                             |                        |                                                                                     |            |
| ALFRED POWIS . . . . .                       | 56  | Chairman of the Board and Chief Executive Officer, Noranda Inc.<br>(mining and metallurgy, manufacturing and forest products)                                                                                               | 1970                   | 666                                                                                 | 1,000      |
| Toronto, Ontario                             |     |                                                                                                                                                                                                                             |                        |                                                                                     |            |
| ALBERT REICHMANN . . . . .                   | 58  | President, Olympia & York Developments Limited                                                                                                                                                                              | 1986                   | (3)                                                                                 | (3)        |
| Toronto, Ontario                             |     |                                                                                                                                                                                                                             |                        |                                                                                     |            |
| PAUL REICHMANN . . . . .                     | 56  | Senior Executive Vice-President and Secretary, Olympia & York Developments Limited                                                                                                                                          | 1986                   | (3)                                                                                 | (3)        |
| Toronto, Ontario                             |     |                                                                                                                                                                                                                             |                        |                                                                                     |            |
| RALPH REICHMANN . . . . .                    | 53  | Executive Vice-President and Treasurer, Olympia & York Developments Limited                                                                                                                                                 | 1986                   | (3)                                                                                 | (3)        |
| Toronto, Ontario                             |     |                                                                                                                                                                                                                             |                        |                                                                                     |            |
| JOHN LENTIS STOIK . . . . .                  | 67  | Corporate Director                                                                                                                                                                                                          | 1976                   | 6,622                                                                               | 9,934      |
| Toronto, Ontario                             |     |                                                                                                                                                                                                                             |                        |                                                                                     |            |

NOTES:

- (1) The directors, other than Albert, Paul and Ralph Reichmann, and the executive officers, do not own any Gulf Warrants and as a group beneficially own Gulf Common Shares which represent less than one-tenth of one per cent of the total number of outstanding Gulf Common Shares.
- (2) All of the directors are Canadian citizens.
- (3) These directors jointly own 2,687,300 Gulf Series 1 Senior Preference Shares. In addition, O&Y Developments owns 116,820,500 Gulf Series 1 Senior Preference Shares. O&Y Developments also beneficially owns 154,089,140 Gulf Common Shares (includes 302,250 Gulf Common Shares issuable upon exercise of 116,250 outstanding Gulf Warrants beneficially held by O&Y Developments), which will result in beneficial ownership of 102,726,054 GCR Ordinary Shares (includes 201,461 GCR Ordinary Shares issuable upon exercise of the Gulf Warrants, which will become warrants to purchase GCR Ordinary Shares). All of the voting shares of O&Y Developments are beneficially owned, directly and indirectly, by members of the Reichmann family, including Albert, Paul and Ralph Reichmann who are brothers. These directors direct the investment activities and policies, and have primary responsibility for the day to day operations, of O&Y Developments.

All of the proposed directors listed above have been engaged for more than five years in their present occupations, or in other executive capacities with the corporations or firms with which they currently hold positions, with the exception of M. N. Anderson who, prior to October 16, 1986, was Chairman and Chief Executive Officer of Cominco Ltd.; M. A. Cohen who, prior to September 1, 1985, was Deputy Minister of Finance, Government of Canada and, prior to November 1982, was Deputy Minister of Energy, Government of Canada; and D. S. R. Leighton who, prior to November 1986, was Vice-Chairman and, prior to that, Chairman, Nabisco Brands Ltd. and prior to January 1, 1983, was President and Chief Executive Officer, XV Olympic Winter Games Organizing Committee and, prior to September 1, 1982, was President and Chief Executive Officer, Banff Centre for Continuing Education.



Certain of the proposed directors listed above are also directors of other reporting companies, other than Abitibi and GW Limited, under the United States Securities Exchange Act of 1934. They are as follows: J. D. Allan — Moore Corporation Limited; M. N. Anderson — Solvex Explorations Ltd.; M. A. Cohen — IPL; E. H. Crawford — Moore Corporation Limited; D. S. R. Leighton — Rio Algom Limited; S. K. McWalter — IPL; G. I. Newman — IPL and Landmark Land Company, Inc.; A. Powis — MacMillan Bloedel Limited and Placer Development Limited; A. Reichmann — Landmark Land Company, Inc.; and P. Reichmann — Rockefeller Center Properties, Inc.

### *Committees of the Board*

The *Executive Committee* may exercise the powers of the Board of Directors in the management and direction of the business and affairs of Gulf except those powers which are reserved for the Board of Directors as provided for under the CBCA. Following the Effective Date this Committee is expected to be composed of J. D. Allan, M. A. Cohen, E. H. Crawford, S. K. McWalter, G. I. Newman, A. Powis, A. Reichmann and J. L. Stoik.

The *Audit Committee* reviews and evaluates the scope of the audit, the accounting policies and reporting practices, internal auditing, internal controls, certain security procedures and other matters deemed appropriate and in so doing confers with GCR's auditors and Controller. Following the Effective Date, this Committee is expected to be composed of J. D. Allan, M. N. Anderson, R. J. Butler, D. S. R. Leighton and G. I. Newman.

The *Compensation Committee* reviews and establishes from time to time the terms of employment and the compensation of all executive officers of GCR. Following the Effective Date, this Committee is expected to be composed of R. J. Butler, M. A. Cohen, E. H. Crawford, S. K. McWalter, A. Powis, A. Reichmann and J. L. Stoik.

The *Pension Committee* evaluates and monitors the performance of the pension fund and establishes investment policy. Following the Effective Date, this Committee is expected to be composed of M. N. Anderson, R. J. Butler, B. K. Koken, D. S. R. Leighton, S. K. McWalter and G. I. Newman.

The *Special Committee* guides new initiatives for frontier and international exploration and development of oil and gas. This Committee is expected to be composed of P. Reichmann, R. J. Butler, M. A. Cohen, S. K. McWalter, G. I. Newman and A. Powis.

The *Independent Committee* reviews all transactions related to the Arrangement which may be negotiated with an affiliate or between affiliates of GCR. This Committee is expected to be composed of R. J. Butler, E. H. Crawford, D. S. R. Leighton and A. Powis.

It is not expected that a Nominating Committee will be appointed. Any candidates for directors recommended in writing by a shareholder and submitted prior to the preparation of the management information and proxy circular in connection with the annual meeting of GCR to GCR's head office to the attention of the Secretary will be considered.

The annual fee paid to directors who are not employees of GCR is \$12,000 each for their services as directors, plus \$600 for each Board and Committee meeting attended subject to reduction to \$300 for each Committee meeting held the same day as a Board or other Committee meeting. Directors who are employees of GCR do not receive compensation for service on the Board or its Committees.

### *Executive Officers*

The executive officers of GCR, their municipalities of residence, ages, principal occupations and terms of office are expected to be as follows:

| <u>Name and Municipality of Residence</u>       | <u>Age</u> | <u>Office and Principal Occupation</u> | <u>Office Held Since</u> |
|-------------------------------------------------|------------|----------------------------------------|--------------------------|
| GILBERT STUART BENNETT.....<br>Toronto, Ontario | 50         | Senior Vice-President                  | 1986                     |
| MICHAEL BREGAZZI.....<br>Calgary, Alberta       | 50         | Vice-President, Development            | 1985                     |
| CHARLES KEITH CALDWELL.....<br>Calgary, Alberta | 59         | Vice-President, Exploration            | 1985                     |



| <u>Name and Municipality of Residence</u> | <u>Age</u> | <u>Office and Principal Occupation</u>                                                               | <u>Office Held Since</u> |
|-------------------------------------------|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| MARSHALL ALBERT COHEN .....               | 52         | Chairman of GCR.<br>President and Chief Operating Officer,<br>Olympia & York Enterprises Limited     | 1986                     |
| Toronto, Ontario                          |            |                                                                                                      |                          |
| LIONEL GEORGE DODD .....                  | 47         | Senior Vice-President and<br>Chief Financial Officer                                                 | 1986                     |
| Toronto, Ontario                          |            |                                                                                                      |                          |
| GARY ALEXANDER HOLLAND.....               | 53         | Vice-President and General Counsel                                                                   | 1985                     |
| Calgary, Alberta                          |            |                                                                                                      |                          |
| STUART KEITH MCWALTER .....               | 61         | President and Chief Executive Officer                                                                | 1987                     |
| Calgary, Alberta                          |            |                                                                                                      |                          |
| DANIEL ROMAN MOTYKA .....                 | 50         | Vice-President, Production                                                                           | 1985                     |
| Calgary, Alberta                          |            |                                                                                                      |                          |
| GILBERT IRVING NEWMAN .....               | 65         | Executive Vice-President of GCR.<br>Executive Vice-President, Olympia &<br>York Developments Limited | 1986                     |
| Toronto, Ontario                          |            |                                                                                                      |                          |
| JOHN BRUCE PETRIE .....                   | 43         | Vice-President and Controller                                                                        | 1986                     |
| Mississauga, Ontario                      |            |                                                                                                      |                          |
| ROBERT JOHN REID .....                    | 33         | Secretary                                                                                            | 1987                     |
| Unionville, Ontario                       |            |                                                                                                      |                          |
| WALTER GLEN RUSSELL .....                 | 39         | Vice-President, Marketing                                                                            | 1985                     |
| Calgary, Alberta                          |            |                                                                                                      |                          |
| ALLEN RALPH SELLO.....                    | 47         | Vice-President, Finance                                                                              | 1985                     |
| Calgary, Alberta                          |            |                                                                                                      |                          |
| JOHN ROBERT TYSALL.....                   | 49         | Vice-President and Treasurer                                                                         | 1985                     |
| Toronto, Ontario                          |            |                                                                                                      |                          |

All of the executive officers of GCR listed above are Canadian citizens and have been actively engaged for more than five years in the affairs of GCR or its affiliates in various managerial and executive capacities except for G. S. Bennett who, prior to December 2, 1986 was a consultant with GSB Consulting Limited, prior to December 27, 1985 was President and Chief Executive Officer of Canadair Limited (aerospace manufacturing) and prior to January 31, 1983 was President and Chief Executive Officer of Comstock International Ltd. (civil, electrical and mechanical construction); and M. A. Cohen as noted in this section under "Directors".

### ***Compensation Plans***

All of the compensation plans referred to below are the same as the compensation plans which were applicable to Gulf prior to the Effective Date.

GCR's Executive Pension Plan (the "Pension Plan") provides for an annual pension upon retirement based on an eligible officer's cash compensation and years of service, subject to a ceiling of the lesser of (i) \$1,715 for each year of service under the Pension Plan up to a maximum of 35 years or (ii) 2% of such officer's average highest compensation (defined in the Pension Plan as salary) over any three consecutive years for each year of service up to a maximum of 35 years. The estimated annual benefits payable pursuant to the Pension Plan upon retirement at age 65 for all levels of covered compensation in excess of \$100,000 are \$25,725, \$34,300, \$42,875, \$51,450 and \$60,000 for 15, 20, 25, 30 and 35 years of service, respectively. Covered compensation for purposes of the Pension Plan is the average highest compensation (as defined in the Pension Plan) over any three years. The estimated aggregate cost to Gulf and its subsidiaries in the fiscal year 1986 of all pension benefits proposed to be paid by Gulf or any of its subsidiaries under any pension plan in the event of retirement at normal retirement age, to the directors and executive officers of GCR was \$793,837.

In 1983, Gulf Canada Limited introduced a Company Executive Superannuation Plan (the "Superannuation Plan") to replace the contracts it had with certain officers to pay Executive Retirement Allowances. The



Superannuation Plan (which will be applicable to GCR) provides for monthly payments for a term of 10 years. The amount of such payments is based on an annuity equal to 2% of the executive officer's average highest compensation (as defined in the Pension Plan) for any three years, times his years-of-service as an employee up to a maximum of 35 years. In calculating payments under the Superannuation Plan, such annuity is reduced to take into account (i) any portion paid as a lump sum distribution into a tax-free Registered Retirement Savings Plan, and (ii) any annual pension that such executive officer is entitled to receive on retirement in respect of all years of service under all pension plans maintained by Gulf. The aggregate of payments made by Gulf during 1986 under the Superannuation Plan was \$907,209. Under this plan, S. K. McWalter with over 35 years of service, will receive an annuity of \$290,000 based on covered compensation of \$448,333. This assumes the 1986 cash compensation from Gulf will be in effect for relevant years subsequent to 1986 and is based on actual compensation paid by Gulf for 1986 and prior years.

In 1985, Gulf Canada Limited introduced an Incentive Performance Plan (which will be applicable to GCR) designed to supplement the compensation of executive officers and certain other designated employees based upon performance. Awards may be made by the Compensation Committee of the Board of Directors and are based upon both GCR's performance and the individual's contribution during each year. Such awards are made in phantom stock and in phantom units. After three years or upon retirement, whichever occurs first, the award is converted to cash on the greater of an earnings-per-share or a market-price-per-share formula. Payments are made in equal instalments over the next five years commencing on the conversion date. Based on the 1985 fiscal year, awards were made with a cash value of approximately \$900,000. No payments have been made other than to retiring officers. The Incentive Performance Plan will be modified for GCR, reflecting the Arrangement.

Gulf has entered into employment agreements ("Employment Agreements") with a number of its executive officers. Each Employment Agreement (which will be applicable to GCR) provides for the payment of the officer's current salary, as well as such future increases as may be agreed upon by GCR, until the officer reaches age 65. GCR may terminate the employment of any officer for cause, without notice or payment other than as required by law. In the event that an officer is terminated by GCR for other than cause, the Employment Agreement provides for a specified period of advance notice or, in lieu thereof, the payment of salary for the notice period. The notice period is 24 months, or, for officers having more than 24 years of service with GCR, one month for each year of service up to a maximum of 30 months provided that the number of months may not exceed the number of months remaining until the officer's normal retirement. In the event of termination for other than cause, GCR must also pay benefits under the presently existing Pension Plan and the Superannuation Plan accrued to the date of such termination and without reduction for early retirement, other than as provided for in such Plans. The annual salary specified for the employment of S. K. McWalter does not exceed the amounts specified in the cash compensation table.

There is no indebtedness between any officer or director of GCR out of the ordinary course of business, except for housing relocation loans in amounts less than \$60,000 and which are on the usual terms available to other employees of Gulf.

#### *Liability Insurance of Directors and Officers*

GCR provides directors' and officers' liability insurance covering losses to GCR for reimbursement of directors and officers, where permitted, or direct indemnity of directors and officers where corporate reimbursement is not permitted by law. This protects against liability, including costs subject to standard policy exclusions, which may be incurred by directors and/or officers in their capacity as such for GCR and its subsidiaries.

The annual premium is \$1 million. No allocation of premium was made back to each group as individuals. The amount of insurance purchased is \$25 million in any one year for any combination of losses involving corporate reimbursement and/or direct indemnity of directors and officers.

All directors and officers of GCR and its subsidiaries are covered by the policy on a blanket basis and the amount of insurance applies collectively to all.

For the year ended December 31, 1986, losses are subject to a deductible of \$1 million for the corporate reimbursement section and \$20,000 per director and officer. Coverage will not apply to wrongful acts improperly favouring any majority beneficial shareholder.



## Principal Shareholder

Upon the Effective Date, based on the number of outstanding Gulf Common Shares held as at April 30, 1987, to the knowledge of management of Gulf, the only person which would own beneficially, directly or indirectly, or exercise control or direction over more than 5% of the outstanding GCR Ordinary Shares is as follows:

| <u>Name and Address of<br/>Beneficial Owner</u>                                                                   | <u>Number of<br/>GCR Ordinary Shares<br/>to be Beneficially<br/>Owned</u> | <u>Percentage of<br/>GCR Ordinary Shares<br/>Outstanding</u> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| OLYMPIA & YORK DEVELOPMENTS LIMITED* .....<br>32nd Floor<br>1 First Canadian Place<br>Toronto, Ontario<br>M5X 1B5 | 102,524,593                                                               | 78.6%                                                        |

\*Together with its wholly-owned subsidiaries.

All of the common shares of O&Y Developments are beneficially owned, directly or indirectly, by members of the Reichmann family, including Albert, Paul and Ralph Reichmann who are brothers and who direct the investment activities and policies, and have primary responsibility for the day to day operations, of O&Y Developments.

## Auditors, Transfer Agents and Registrars

The auditors of GCR are Clarkson Gordon, 1200 Iveagh House, Calgary, Alberta and Price Waterhouse, 425-1st Street S.W., Calgary, Alberta. The transfer agents and registrars for the GCR Ordinary Shares and the GCR Series 1 Senior Preference Shares are The Canada Trust Company at its principal offices in Vancouver, Calgary, Regina, Winnipeg, Toronto, Montreal, Saint John, New Brunswick, Charlottetown, Halifax and St. John's, Newfoundland in Canada and Registrar and Transfer Company, 10 Commerce Drive, Cranford, New Jersey in the United States.

## INFORMATION CONCERNING HOLDCO-ABITIBI

Holdco-Abitibi is a corporation incorporated under the CBCA on April 27, 1979. Holdco-Abitibi was reorganized on May 20, 1987. As a result, disclosure of historical earnings and prior capitalization of Holdco-Abitibi is not meaningful. Holdco-Abitibi's principal and registered office is located at 32 Floor, 1 First Canadian Place, Toronto, Ontario, M5X 1A9 and its telephone number is (416) 862-6100. Pursuant to the Arrangement, Holdco-Abitibi will acquire 57,737,957 common shares of Abitibi, being all the shares of Abitibi held by Gulf and representing approximately 83.4% of the outstanding common shares of Abitibi. (See "The Arrangement — Details of the Arrangement"). Holdco-Abitibi will not have any other assets or liabilities nor will it carry on any business other than its investment in Abitibi.

Subject to approval of the shareholders of Abitibi and to the completion of the Arrangement, Holdco-Abitibi and Abitibi will amalgamate under the name "Abitibi-Price Inc." on the Effective Date immediately following the time that the Arrangement becomes effective. The principal and registered office, directors, officers, share capital, auditors, transfer agents and registrars of the amalgamated corporation will be the same as those of Abitibi. Shareholders of Holdco-Abitibi and Abitibi will receive one share of the amalgamated corporation, Abitibi, for each share of Holdco-Abitibi or Abitibi held (other than shares of Abitibi held by Holdco-Abitibi which shall be cancelled on the amalgamation).

## INFORMATION CONCERNING ABITIBI

The following information regarding Abitibi has been based on the Form 10, General Form for Registration of Securities, of Abitibi dated March 18, 1987, as amended, which is a public document.

Abitibi was incorporated under the laws of Canada by letters patent dated February 9, 1914 and was continued under the CBCA by certificate and articles of continuance dated October 15, 1979. The registered and principal office of Abitibi is located at Suite 1300, 2 First Canadian Place, Toronto, Ontario, M5X 1A9 and its telephone number is (416) 369-6700. Unless otherwise indicated or the context otherwise requires, references to Abitibi mean Abitibi, its subsidiaries and its 50% joint venture partnership interest in Augusta Newsprint Company.



Abitibi, an integrated Canadian forest products company, is the world's largest producer of newsprint and uncoated groundwood papers. Abitibi has manufacturing operations in both Canada and the United States. Abitibi also produces coated papers, building products and lumber. In addition, Abitibi has paper converting operations that produce industrial paper products, home, school and office supplies and envelopes and it has Canada's largest distribution network for printing papers, industrial paper products and information processing products. Sales in 1986 were \$2.8 billion. Abitibi currently carries out its business through two operating groups, the Core Paper Group and the Diversified Group. The Core Paper Group is made up of primary forest product operations and the Diversified Group is involved in the manufacture of coated printing papers, distribution operations, the conversion of paper and other materials into industrial paper products, stationery, school supplies and envelopes and the manufacture of hardboard and related products. Unlike the Core Paper Group, each of the units within the Diversified Group has an independent identity and is managed more autonomously within Abitibi's corporate structure. On April 29, 1987, Abitibi announced certain organizational changes to be effective June 1, 1987. See "Business of Abitibi — General".

### Selected Financial Information

The following table sets forth selected financial information with respect to Abitibi for the periods indicated. This information should be read in conjunction with "Management's Discussion and Analysis of Financial Condition and Results of Operations", "Business of Abitibi" and the consolidated financial statements of Abitibi and other financial information included herein. Selected financial information for the five years ended December 31, 1986 has been derived from consolidated financial statements examined by Price Waterhouse, Chartered Accountants. Information for the year ended December 31, 1982 has been adjusted to reflect a retroactive change in accounting policy (see note 2 below). Selected financial information for the periods ended March 31, 1987 and 1986 has been derived from unaudited consolidated financial statements. In the opinion of management, such interim statements reflect all adjustments, consisting of normal recurring accruals necessary for a fair presentation thereof. Interim results are not necessarily indicative of results for any other interim period or for the entire year.

|                                               | Three months ended<br>March 31                 |          | Year ended December 31            |           |           |           |           |
|-----------------------------------------------|------------------------------------------------|----------|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
|                                               | 1987                                           | 1986     | 1986 (1)                          | 1985 (1)  | 1984      | 1983      | 1982 (2)  |
|                                               | (unaudited)                                    |          | (not covered by auditors' report) |           |           |           |           |
|                                               | (millions of dollars except per share amounts) |          |                                   |           |           |           |           |
| Net sales . . . . .                           | \$ 695.7                                       | \$ 647.4 | \$2,763.5                         | \$2,549.8 | \$2,137.2 | \$1,660.2 | \$1,634.3 |
| Earnings before extraordinary items . . . . . | 21.9                                           | 21.7     | 110.1                             | 100.2     | 72.3      | 38.0      | 63.9      |
| Net earnings . . . . .                        | 21.9                                           | 21.7     | 107.3                             | 100.2     | 70.1      | 38.0      | 61.3      |
| Total assets . . . . .                        | 2,234.7                                        | 2,074.7  | 2,237.9                           | 2,076.3   | 1,821.7   | 1,700.4   | 1,655.4   |
| Long-term debt . . . . .                      | 394.1                                          | 428.4    | 428.9                             | 455.7     | 419.9     | 395.1     | 385.8     |
| Per Common Share (3):                         |                                                |          |                                   |           |           |           |           |
| Earnings before extraordinary items . . . . . | \$ 0.29                                        | \$ 0.30  | \$ 1.50                           | \$ 1.42   | \$ 1.02   | \$ 0.48   | \$ 0.87   |
| Net earnings . . . . .                        | 0.29                                           | 0.30     | 1.46                              | 1.42      | 0.99      | 0.48      | 0.82      |
| Dividends (4)                                 |                                                |          |                                   |           |           |           |           |
| — paid . . . . .                              | 0.15                                           | 0.15     | 0.60                              | 0.58      | 0.40      | 0.30      | 0.53      |
| — paid (in U.S.\$) . . . . .                  | 0.11                                           | 0.11     | 0.43                              | 0.43      | 0.31      | 0.26      | 0.43      |
| — declared . . . . .                          | 0.15                                           | 0.15     | 0.60                              | 0.73      | 0.40      | 0.20      | 0.50      |

(1) To comply with new accounting standards of The Canadian Institute of Chartered Accountants as described in note 2 to the consolidated financial statements for the three years ended December 31, 1986 included herein, in 1986 Abitibi changed prospectively its method of accounting for pension costs, resulting in an increase in net earnings of approximately \$17 million or \$0.25 per Abitibi Common Share, and in 1985 changed prospectively its method of accounting for investment tax credits, resulting in a decrease in net earnings of approximately \$11 million or \$0.17 per Abitibi Common Share.

(2) Net earnings and total assets as previously reported by Abitibi in the 1982 annual report have been adjusted to reflect a retroactive accounting change made in 1983 with respect to the capitalization of preproduction and start-up costs relating to major capital additions.



- (3) After giving effect to a 3-for-1 stock split on May 1, 1985.
- (4) Four quarterly common share dividends were paid in each of the years 1982 to 1986. However, because of changes in dividend declaration dates, five quarterly dividends were declared in 1985, including two in the first quarter, four quarterly dividends were declared in 1984, three quarterly dividends were declared in 1983, and four quarterly dividends were declared in 1982.
- (5) A reconciliation to United States generally accepted accounting principles appears in note 17 to the consolidated financial statements for the three years ended December 31, 1986 and in note 3 to the unaudited consolidated financial statements for the three months ended March 31, 1987 and 1986.

## **Management's Discussion and Analysis of Financial Condition and Results of Operations**

### ***Results of Operations***

As with other Canadian forest products companies, Abitibi's sales and earnings can be significantly affected by factors which are outside its control. Foreign exchange rates are a significant factor due to the high percentage of production from Abitibi's Canadian manufacturing facilities which is sold to the United States and overseas markets. Also, the level of demand, particularly for such products as newsprint, uncoated groundwood papers, building products and lumber, is significantly affected by general economic conditions, advertising volumes, print media circulation, the number of housing starts and other external factors. Demand may also be affected by more short-term considerations such as decisions by customers to increase or decrease inventories. Supply is primarily affected by changes in the industry's production capacity and the extent of interruptions due to labour disturbances.

### ***Three Months Ended March 31, 1987 Compared to the Three Months Ended March 31, 1986***

Net earnings for the three months ended March 31, 1987 were \$21.9 million or 29 cents per common share, compared with \$21.7 million or 30 cents per share in 1986 when there were fewer shares outstanding. Earnings for the first quarter of 1986 have been restated to reflect the adoption in the third quarter of that year, with effect from the beginning of the year, of the new standard of The Canadian Institute of Chartered Accountants with respect to accounting for pension costs. As a result of this restatement, earnings for the first quarter of 1986 have been increased by \$3.9 million or 6 cents per common share.

Net sales were \$696 million, a 7% increase from \$647 million in 1986. At the same time, operating profit improved by 14% to \$58.4 million from \$51.2 million the preceding year.

The positive impact on sales and operating profit of improved operations in the newsprint, converting and distribution, and building products sectors was largely offset by the weakening of the U.S. dollar and to a lesser extent by lower contributions from groundwood papers and coated papers operations. In addition, sales were constrained during the quarter as downtime required for capital projects reduced available newsprint and groundwood papers capacity by about 13,000 tonnes.

During the first quarter of 1987, Abitibi newsprint mills operated at 99% of available capacity. On April 1, Abitibi increased its Canadian newsprint price by \$50 to \$685 per tonne. In the United States, a \$40 increase scheduled for July 1, 1987 will raise the U.S. newsprint price to U.S. \$610 per tonne. Price increases have been implemented or announced in other world markets as well.

Groundwood papers mills operated at available capacity, although margins have been eroded by intensifying competition and persistent worldwide oversupply of lightweight coated papers which compete for some of the same end uses.

In the coated papers sector, the benefits of increased volume, primarily in sheet products, were more than offset by lower margins resulting from excess supply and slow markets in some end-use segments. Building products showed improved results arising from stable markets and strengthening prices. Distribution operations benefitted from reasonably good demand and increased sales. Markets for converted products continued to be generally competitive.

Interest charged to earnings declined to \$9.2 million from \$11.2 million in 1986 as result of reductions in debt and the effect of a lower U.S. exchange rate on interest paid in U.S. funds.

During the first quarter of 1987, the value of the U.S. dollar expressed in Canadian funds declined 7.5 cents, from \$1.3805 to \$1.3055, and produced an exchange loss of \$8.7 million which is included in "Other expense and



income". During the same period of 1986 the U.S. dollar fell less than one cent and resulted in an exchange loss of \$1 million which was offset by other income items.

#### *1986 Compared to 1985*

Net sales for the year 1986 were \$2.8 billion, up from \$2.5 billion in 1985.

Earnings before extraordinary items increased to \$110.1 million or \$1.50 per Abitibi Common Share from \$100.2 million or \$1.42 per share the preceding year. Net earnings for 1986 were \$107.3 million or \$1.46 per share after a net extraordinary loss of \$2.8 million resulting from the sale of a kraft pulp operation at Smooth Rock Falls, Ontario and the writedown of a sawmill at Falardeau, Quebec which has been permanently closed. There were no extraordinary items in 1985.

In 1986, Abitibi adopted, on a prospective basis, the new standard of The Canadian Institute of Chartered Accountants with respect to accounting for pension costs. As a result of this change in accounting policy, which is referred to in note 2(a) and described in more detail in note 1(e) to the consolidated financial statements of Abitibi, net earnings for the year have been increased by \$17 million or \$0.25 per common share.

Operating profit for the year 1986 was \$245.7 million, compared with \$204 million in 1985. Markets for most of Abitibi's products were highly competitive during the year. However, the resulting pressure on prices was largely offset by an upgrading of product mix and by cost reductions, including lower energy costs and the effect of productivity improvements arising from recent capital expenditures. Additional benefits were realized from increases in market share and the higher average value of the United States dollar and other foreign currencies against the Canadian dollar.

Interest expense charged against earnings declined to \$37.1 million in 1986 from \$46.6 million the preceding year as a result of an increase in the amount of interest capitalized on major capital additions and a reduction in outstanding debt.

Other income and expense for the year decreased to \$4 million from \$20 million in 1985. In 1986 there were smaller gains from disposals of fixed assets and investments. In addition, 1986 earnings absorbed a foreign currency exchange loss of \$4.5 million, compared to a gain of \$7.5 million in 1985.

Income taxes as a percentage of before-tax earnings increased to 43% in 1986 from 39% in 1985. In 1986, there was a reduction in capital gains which are taxed at a lower rate than regular income. Also, as a result of federal budget changes in 1985, the 5% surtax which came into effect during that year applied to the full year 1986 and the inventory allowance was eliminated at the end of February 1986.

*Core Paper Group* — The Core Paper Group consists of Abitibi's primary forest products operations — principally newsprint and uncoated groundwood papers.

Newsprint sales increased to \$1,093.7 million in 1986 from \$1,039.3 million in 1985 as a result of higher shipments, improved prices towards the end of the year, and the higher average value of the United States dollar and other foreign currencies against the Canadian dollar. These factors, plus lower costs, resulted in a significant increase in operating profit. The reduction in manufacturing costs was attributable to the change in the method of accounting for pension costs, lower energy costs and to productivity gains resulting from capital expenditures on equipment modernization and manufacturing technology improvements.

Sales of uncoated groundwood papers increased to \$265.7 million in 1986 from \$262.2 million the preceding year. Abitibi's uncoated groundwood papers mills operated at available capacity during the year. Production and sales would have been higher but for mill shutdowns necessitated by capital projects to modernize equipment and to permit the manufacture of higher value grades of paper.

Near the end of 1986, Abitibi sold its only kraft pulp mill, but will continue to sell its output. Included in the sale was an integrated sawmill, and the sale of this sawmill, plus the permanent closure of another sawmill, has reduced Abitibi's involvement in lumber manufacturing to one remaining sawmill. In addition, Abitibi sells the output of three sawmills and a waferboard mill owned by third parties.

*Diversified Group* — The Diversified Group comprises the manufacture of coated printing papers, Abitibi's converting and distribution operations and its building products manufacturing operations.

Sales of coated papers increased to \$119.1 million in 1986 from \$112.9 million in 1985. Markets were highly competitive, resulting in pressure on prices. However, despite this and higher pulp prices, operating profit for 1986



equaled that of 1985 as capital improvements permitted the production of higher value grades and the reduction of costs through improvements in manufacturing technology.

The increase in sales of Abitibi's converting and distribution operations to \$933.1 million in 1986 from \$785.7 million in 1985 was chiefly attributable to the fact that 1986 included a full year's sales of two companies, CIP Daxion Inc. ("Daxion") and Barbecon Inc. ("Barbecon"), which were acquired during the first half of 1985. The operating profit of the converting and distribution division, however, declined slightly from 1985 to 1986 as a result of competitive pressures on prices and because of costs encountered in reorganizing and consolidating the operations of Daxion and Barbecon with those of Abitibi's existing operations.

Sales of the building products division declined during 1986, to \$188 million from \$192.6 million in 1985. This small drop in sales, and an accompanying decline in operating profit, were principally due to reduced demand for siding and hardboard panelling products. Also, a new self-insulating hardboard siding product introduced in the first half of 1986 fell short of Abitibi's quality standards and was withdrawn from the market pending design and production changes.

#### *1985 Compared to 1984*

Net sales for the year 1985 were \$2.5 billion, a 19% increase from 1984 sales of \$2.1 billion.

Net earnings increased to \$100.2 million, or \$1.42 per Common Share, from 1984 earnings of \$70.1 million, or \$0.99 per share, which included an extraordinary loss of \$2.2 million resulting from the sale of an uncoated groundwood papers mill at Sault Ste. Marie, Ontario and a sawmill at White River, Ontario.

Earnings for the year 1985 would have been higher by \$11 million, or \$0.17 per Common Share, had it not been for the adoption, on a prospective basis, of a new accounting standard of The Canadian Institute of Chartered Accountants with respect to investment tax credits which became effective in that year. Prior to 1985, the benefit from investment tax credits was fully taken up in earnings as a reduction of income tax expense in the year of the related capital expenditures. Commencing in 1985, however, investment tax credits are applied to reduce the cost of the related fixed assets, with the result that they will benefit earnings only in future years through a reduction in the depreciation charge.

During 1985, Abitibi made two acquisitions which substantially expanded its existing converting and distribution operations. In February, Abitibi acquired Daxion, a distributor of industrial paper and packaging products, for a total cost \$28.4 million, comprising cash of \$14 million and an 11.5% note for \$14.4 million due in February 1986, and in April it acquired Barbecon, a major distributor of printing papers and Canada's largest envelope manufacturer, for \$10.5 million cash and preferred stock having an assigned value of \$42.3 million, for a total cost of \$52.8 million. Both acquisitions, which have been accounted for by the purchase method, have been included in the consolidated financial statements from their respective acquisition dates and represented a major part of the increase in 1985 net sales, cost of sales and selling and administrative expenses.

Operating profit for the year 1985 increased to \$204 million from \$133.5 million in 1984, reflecting improved contributions from most of Abitibi's operations.

The increase in interest expense to \$46.6 million in 1985 from \$41.6 million in 1984 was principally due to the effect of an increase in the U.S. exchange rate on interest payable in U.S. funds.

The effective income tax rate in 1985 was 39%, compared with 27% in 1984, with the increase being chiefly due to a change in the method of accounting for investment tax credits, which is referred to above, plus a reduction in the portion of earnings that was represented by capital gains and other transactions that were taxed at a reduced rate.

*Core Paper Group* — Newsprint sales increased to \$1,039.3 million in 1985 from \$946.4 million in 1984, reflecting higher shipments and an increase in the value of the U.S. dollar against the Canadian dollar. These factors plus the effects of containing cost increases below the level of inflation and increased productivity from recent capital expenditures, resulted in an improvement in operating profit over 1984. A negative factor which affected both 1985 and 1984 was the weak position of overseas currencies versus the U.S. and Canadian dollars which made it more difficult for North American producers to compete in world markets.

Sales of uncoated groundwood papers declined to \$262.2 million in 1985 from \$274.3 million in 1984, reflecting a reduction in sales and production volumes resulting from the sale of an old mill at Sault Ste. Marie, Ontario in



June 1984. However, profit increased as Abitibi's mills at Jonquiere and Beupre, Quebec, which produce higher value grades and are more cost efficient, operated at full capacity. The Beupre mill was converted from newsprint to uncoated groundwood papers in 1984 and did not achieve annual budgeted capacity until 1985. In addition, sales of uncoated groundwood papers in the United States market benefited from the further strengthening of the U.S. dollar in 1985.

Kraft pulp sales in 1985 were \$48.8 million, compared with \$53.8 million in 1984. The poor market and weak prices for kraft pulp resulted in a slight loss in 1985, compared to a small profit the preceding year.

Although sales declined to \$108.3 million in 1985 from \$109.7 million in 1984, lumber operations moved from a small loss in 1984 to a small profit in 1985. Abitibi has reduced its exposure in the volatile lumber business in the last few years by divesting itself of sawmills which were not integrated with its pulp and paper operations, and in 1985 only two sawmills were operating.

*Diversified Group* — Sales of coated papers increased to \$112.9 million in 1985 from \$108.4 million in 1984, reflecting higher sales volumes and improved prices associated with stronger markets. This plus the continuation of Abitibi's cost control program resulted in an increase in operating profit in 1985.

Abitibi's converting and distribution operations recorded sales of \$785.7 million in 1985, compared with \$469.8 million the preceding year. Most of the increase in sales and operating profit was attributable to two acquisitions — Daxion and Barbecon — made in the earlier part of 1985, as well as to new product development, generally strong markets and to Abitibi's cost control program.

While sales of building products increased to \$192.6 million in 1985 from \$174.8 million in 1984 as the result of a strong market for siding, earnings declined due to weaker prices and lower volumes in decorative hardboard panelling and plastic mouldings.

### *Financial Position and Liquidity*

After allowing for changes in operating working capital, cash flow from operations was \$150.8 million in 1986, compared with \$262.4 million in 1985 and \$150.3 million in 1984. Annual earnings increased through the three-year period and the fluctuations in cash flow were primarily due to changes in operating working capital. During 1986, operating working capital increased due to higher trade receivables resulting from increased business activity towards the end of the year and due to a reduction in accounts and taxes payable. In 1985, operating working capital decreased as an increase in accounts payable more than offset increases in accounts receivable and inventories. In the first quarter of 1987, cash flow from operations was \$16.6 million, after a \$33.5 million increase in operating work capital which was largely due to a reduction in accounts payable.

Capital expenditures, which were directed towards productivity and quality improvements and the development of higher value products, were \$263 million in 1986, \$202.4 million in 1985, \$126.3 million in 1984 and \$59.8 million in the first quarter of 1987.

In 1986, Abitibi issued five million Abitibi Common Shares and 2.5 million Common Share Purchase Warrants. The proceeds of \$134.1 million, after underwriters' fees and expenses net of income taxes, were used to reduce short-term indebtedness and to augment working capital. In 1985, Abitibi issued \$42.3 million of Retractable Preferred Shares Series F as part of the consideration in the acquisition of Barbecon. There was no new capital market financing in the year 1984 or the first quarter of 1987.

At March 31, 1987, Abitibi's net cash position, which comprises the net of cash and short-term investments and bank indebtedness, was a deficit of \$40.8 million.

Abitibi's cash requirements have been met mainly by funds generated internally from operations. For liquidity purposes, however, Abitibi has a policy of maintaining sufficient bank lines to cover temporary extra demands for cash. Out of a total of \$183 million of such lines of demand credit facilities with several banks, approximately \$155 million remained unused and available at March 31, 1987.

In addition, Abitibi has long-term loan facilities which have not been fully utilized. At March 31, 1987, there remained available under these facilities U.S. \$25 million for capital expenditure programs and U.S. \$18 million for the refinancing of certain sinking fund and other long-term debt repayment obligations.

It is anticipated by Abitibi that capital expenditures in 1987 will approximate \$270 million. While management believes that the funds projected to flow from operations and those available to it from outside sources will permit



completion of 1987 spending plans, the capital expenditures program has the flexibility to be adapted to changes in economic conditions and in the amount of funds available.

Long-term debt expressed as a percentage of long-term debt plus shareholders' equity has declined from 31% at the end of the year 1983 to 25% at March 31, 1987.

A reconciliation to United States generally accepted accounting principles appears in note 17 to the consolidated financial statements for the three years ended December 31, 1986 and in note 3 to the unaudited consolidated financial statements for the three months ended March 31, 1987 and 1986. The selected financial information prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles conforms in all material respects with United States generally accepted accounting principles, except as noted.

## **Business of Abitibi**

### *General*

Abitibi, an integrated Canadian forest products company, is the world's largest producer of newsprint and uncoated groundwood papers. Abitibi has manufacturing operations in both Canada and the United States. Abitibi also produces coated papers, building products and lumber. In addition, Abitibi has paper converting operations that produce industrial paper products, home, school and office supplies and envelopes and Canada's largest distribution network for printing papers, industrial paper products and information processing products. In its various markets, Abitibi competes on the basis of quality; service, including speed of delivery, variety of products and sources and technical expertise; and price. With its large number of mills, machines and distribution locations, Abitibi is able to optimize its customer product mix to its advantage.

For information on Abitibi by business segment and geographic segment for the last three fiscal years, see "Segmented Information" in the consolidated financial statements of Abitibi.

Canada's forest products industry competes actively in world markets and contributes substantially to Canada's balance of payments. Government of Canada statistics indicate that in 1986 newsprint sales contributed \$5.7 billion and sales of other forest products contributed \$10.8 billion to Canada's aggregate receipts of \$120.5 billion from export sales. Abitibi is a major exporter of these products, having made approximately 89% of its 1986 net sales of Canadian newsprint in the United States and other export markets.

Abitibi's current operations and activities reflect the results of a plan of modernization, rationalization and expansion which was formulated in 1979. With respect to modernization, Abitibi committed its resources to improving quality and cost-competitiveness in its key businesses. The operations of Abitibi were rationalized by eliminating facilities which were unprofitable, had limited future potential within the strategic plan or were not integrated with other Abitibi operations. With respect to expansion, Abitibi identified opportunities for profitable growth both internally and through acquisition.

Abitibi's current strategic plan concentrates on increasing the returns from its natural resources and invested capital. One aspect of the plan involves converting some newsprint and uncoated groundwood papers manufacturing capacity to higher value grades of paper and the continuing modernization of paper mills to gain further cost and quality advantages. The other aspect involves the ongoing consideration of potential acquisitions of businesses which will complement Abitibi's existing activities.

As a result of the current and 1979 strategic plans, Abitibi has added three large, modern newsprint machines; added twin-wires to most of its other newsprint machines; converted its Beupre, Quebec mill and part of its Alma, Quebec mill from newsprint to uncoated groundwood papers; undertaken a major modernization at its Jonquiere, Quebec uncoated groundwood papers mill; made a number of acquisitions in its Diversified Group; withdrawn from the kraft pulp manufacturing business; and substantially withdrawn from the lumber manufacturing business.



Set out below is Abitibi's approximate annual production capacity for its primary products for 1987, 1986 and 1985. "Capacity" has been determined by Abitibi generally in accordance with industry practice prevailing in Canada for its Canadian facilities and in the United States for its United States facilities:

|                                                  | 1987      |               | 1986      |               | 1985      |               |
|--------------------------------------------------|-----------|---------------|-----------|---------------|-----------|---------------|
|                                                  | Canada    | United States | Canada    | United States | Canada    | United States |
| Newsprint (tonnes) (1) . . . . .                 | 1,577,900 | 342,900       | 1,619,000 | 330,600       | 1,609,800 | 315,400       |
| Uncoated groundwood papers<br>(tonnes) . . . . . | 373,700   | —             | 350,000   | —             | 350,300   | —             |
| Kraft pulp (tonnes) (2) . . . . .                | —         | —             | 107,000   | —             | 106,800   | —             |
| Lumber (MFBM) . . . . .                          | 107,000   | —             | 140,000   | —             | 140,000   | —             |
| Coated papers (tonnes) (3) . . . . .             | 136,000   | —             | 135,000   | —             | 131,000   | —             |
| Hardboard products (MSF) . . . . .               | —         | 549,000       | —         | 549,000       | —         | 549,000       |
| Exterior hardboard siding<br>(MSF) . . . . .     | —         | 718,000       | —         | 718,000       | —         | 715,000       |

(1) Includes 100% of the capacity of the Augusta, Georgia and Chandler, Quebec mills but does not include purchases from Boise Southern Newprint Corporation. See "Core Paper Group - Newsprint". The Chandler mill is 49% owned by The New York Times Company and the Augusta mill is owned by Augusta Newsprint Company, an equal joint venture partnership between a subsidiary of Abitibi and a subsidiary of Thomson Newspapers Limited.

(2) The Smooth Rock Falls, Ontario kraft pulp mill was sold by Abitibi on December 1, 1986.

(3) Prior to 1986 these facilities were not capable of coating all production.

"tonne" means 1.1023 tons

"MFBM" means one thousand feet board measure (one thousand sq. ft. 1 inch thick)

"MSF" means one thousand sq. ft.

Abitibi's business currently is carried out through two operating groups — the Core Paper Group and the Diversified Group.

On April 29, 1987, Abitibi announced organizational changes to be effective June 1, 1987.

The newsprint business, which together with the uncoated groundwood papers business currently forms the Core Paper Group, will become the Newsprint Group. This group will consist of North American and international newsprint sales, marketing, manufacturing and related woodlands operations, together with Abitibi's engineering and research activities.

A new Printing Papers Group will be created, consisting of Abitibi's uncoated groundwood papers and coated papers businesses. The group will comprise uncoated groundwood papers and coated paper sales, marketing, manufacturing and related woodlands operations. Coated papers currently form part of the Diversified Group.

The existing Diversified Group, following the transfer of the coated papers business to the Printing Papers Group, will itself be reorganized into four divisions — the Distribution Division, comprising Inter City Papers, Price Daxion, Whitaker Carpenter and Barbecon's paper distribution divisions; the Office Products Division, comprising Axidata and Jaffe; the Converted Products Division, consisting of Hilroy, Innova Envelope and Price Wilson; and the Building Products Division, which embraces the existing building products businesses.

### *Core Paper Group*

The Core Paper Group is made up of the primary forest products operations — newsprint, uncoated groundwood papers and lumber — as well as the woodlands operations upon which they depend for their wood fibre supply. Common to these products are relatively long process cycles from the tree to the finished product, long-term capital commitments, and the need for centralized technical, engineering and research support.



## Newsprint

Abitibi's major product is newsprint of which it is the world's largest producer. In 1986, 71% of Abitibi's newsprint net sales were in the United States, 20% overseas to over 30 countries and 9% in Canada. Abitibi operates nine newsprint mills with 18 newsprint machines. The location and approximate annual capacity of these mills for 1987, 1986 and 1985 are shown below:

|                                      | 1987             | 1986<br>(tonnes) | 1985             |
|--------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Canada:                              |                  |                  |                  |
| Grand Falls, Newfoundland .....      | 244,600          | 244,400          | 243,000          |
| Stephenville, Newfoundland .....     | 161,500          | 160,500          | 156,900          |
| Chandler, Quebec (1) .....           | 225,500          | 222,300          | 219,100          |
| Alma, Quebec (2) .....               | 187,600          | 240,000          | 264,000          |
| Iroquois Falls, Ontario .....        | 290,800          | 290,800          | 278,900          |
| Thunder Bay, Ontario (2 mills) ..... | 293,800          | 286,900          | 284,900          |
| Pine Falls, Manitoba .....           | 174,100          | 174,100          | 163,000          |
|                                      | <u>1,577,900</u> | <u>1,619,000</u> | <u>1,609,800</u> |
| United States:                       |                  |                  |                  |
| Augusta, Georgia (1) .....           | 342,900          | 330,600          | 315,400          |
|                                      | <u>1,920,800</u> | <u>1,949,600</u> | <u>1,925,200</u> |

## NOTES:

- (1) Includes 100% of the capacity of the Augusta, Georgia and Chandler, Quebec mills. The Chandler, Quebec mill is 49% owned by The New York Times Company and the Augusta, Georgia mill is owned by Augusta Newsprint Company, an equal joint venture partnership between a subsidiary of Abitibi and a subsidiary of Thomson Newspapers Limited.
- (2) One of three machines at the Alma, Quebec mill was converted to the production of uncoated groundwood papers during 1986 and another is expected to be converted by mid-1988.

Abitibi previously agreed to purchase and market until 1995 one-half of the output (to an annual maximum of 72,600 tonnes) of a Boise Southern Newsprint Corporation newsprint machine at DeRidder, Louisiana subject to Abitibi's right to reduce its obligation upon two years' notice. Abitibi has exercised its right to reduce its annual obligation, with 23,000 tonnes expected to be purchased in 1987 and 5,000 tonnes expected to be purchased in 1988 when its obligation will terminate. The 1987 purchases will increase total tonnage expected to be available for marketing by Abitibi to 1,943,800 tonnes.

Abitibi's newsprint capacity represents approximately 13% of North American capacity and approximately 6% of world capacity. Active competition is present in all of Abitibi's markets. Its major competitors in the Canadian market are CIP Inc., Consolidated-Bathurst Inc. and Kruger Inc. Abitibi's major market in the United States is east of the Rocky Mountains where virtually all of the Canadian producers are active along with the major United States firms of Bowater Inc., Great Northern Nekoosa Corp., Champion International Corp., Kimberly-Clark Corporation and several other producers. In addition, producers in approximately two dozen other countries supply a small portion of the United States market. Abitibi competes in the offshore markets primarily against other Canadian companies, local producers and Scandinavian suppliers.

Newsprint customers are mainly newspaper publishers. In the United States, the dominant market in the world, Abitibi supplies customers which range from the very largest daily chains to small weeklies. Abitibi services customers either by direct shipment from its mills or through warehouses. Abitibi typically maintains inventory levels satisfactory to meet varying customer order requirements.

Abitibi's sales organization is based in New York with regional offices located in various major centres in Canada and the United States and in London, England. Customers in the rest of the world are serviced directly by Abitibi sales teams, in almost all cases. Sales of newsprint are made on a contract basis, the terms of which vary in length but average about five years with provision for price adjustment.



In North America, Abitibi uses various combinations of rail, truck and ship transportation. Abitibi has three tidewater mills from which it can transport production by ship to international markets, generally in vessels chartered by Abitibi.

The annual average delivered price per tonne for Canadian newsprint at New York City during the period 1981-1986, as published by the Canadian Pulp and Paper Association, is shown in the following table. Abitibi's published prices were generally similar to these prices.

| Price per tonne in U.S. dollars (1) |              |            |              |
|-------------------------------------|--------------|------------|--------------|
| 1981 .....                          | U.S.\$482.50 | 1984 ..... | U.S.\$517.50 |
| 1982 .....                          | 495.00       | 1985 ..... | 535.00       |
| 1983 .....                          | 485.00       | 1986 ..... | 543.75       |

NOTE:

(1) The prices shown are for 30 pound basis weight newsprint.

In September 1984, Abitibi announced increases in its published selling price from \$585 to \$635 per tonne for Canadian customers and from U.S. \$535 to U.S. \$570 per tonne for United States customers. These increases were originally to be effective January 1, 1985, but were subsequently delayed until April 1, 1985 at which date the Canadian increase became effective. The United States price increase was further delayed until July 1, 1985 and then until September 1, 1985 and was subsequently withdrawn. The inability to obtain this price increase in the United States market was mitigated to some extent by the gradual strengthening of the United States dollar against the Canadian dollar. A U.S. \$35 per tonne increase in the published selling price to the United States market was announced in June 1986 for implementation on October 1, 1986 and has become effective. In January 1987, an increase of \$50 per tonne effective April 1, 1987 was announced for the Canadian market, bringing the published selling price to \$685 per tonne in Canada. On March 19, 1987, Abitibi announced an increase of U.S.\$40 per tonne effective July 1, 1987 for United States customers. This increase, if it becomes effective, will increase the United States published selling price to U.S.\$610 per tonne.

Abitibi, in its continuing program to improve the quality of its products and the cost effectiveness of its operations, has made a number of significant capital expenditures in recent years. See "Capital Expenditures". In 1983, Abitibi started up a new twin-wire newsprint machine at the Iroquois Falls, Ontario mill. This facility, capable of producing 192,000 tonnes annually, replaced four small, less efficient machines. Also in 1983, a second newsprint machine and related facilities were completed at the Augusta, Georgia mill which increased the production capacity of that mill by approximately 200,000 tonnes to a capacity of approximately 345,000 tonnes.

In addition to these new machines, Abitibi has installed twin-wire formers in Pine Falls, Manitoba, the Fort William mill in Thunder Bay, Ontario, Alma, Quebec, Augusta, Georgia and Grand Falls, Newfoundland. The latter is part of a major machine rebuild at Grand Falls which was completed in the last half of 1986. Abitibi completed three additional twin-wire installations during 1986 on the remaining two machines at Grand Falls, Newfoundland and one at Alma, Quebec. In 1987, installations are scheduled to be completed on one machine at each of Alma and Chandler, Quebec.

In December 1984, Abitibi started up a new pulping operation at the Chandler, Quebec mill. The bisulphite chemi-mechanical pulping process, which cost \$32 million, replaced a less efficient system and brought the mill into compliance with environmental requirements set by regulatory authorities.

In early 1986, Abitibi announced a major modernization program at one of its Thunder Bay, Ontario newsprint mills. This project, which will cost approximately \$55 million, will include the rebuild of the wet ends of the two paper machines in the mill. In 1987, upon completion of this program and those mentioned earlier, more than 90% of Abitibi's newsprint will be from twin-wire machines.



Newsprint production and operating rates for the periods indicated were as follows. Operating rates have been determined by Abitibi generally in accordance with industry practice prevailing in Canada for its Canadian facilities and in the United States for its United States facilities:

|                          | Three Months<br>ended March 31 |       | Year ended December 31                            |       |       |       |       |
|--------------------------|--------------------------------|-------|---------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|
|                          | 1987                           | 1986  | 1986                                              | 1985  | 1984  | 1983  | 1982  |
|                          |                                |       | (tonnes except percentage amounts)<br>(thousands) |       |       |       |       |
| Canadian mills .....     | 384                            | 367   | 1,474                                             | 1,411 | 1,455 | 1,319 | 1,385 |
| Operating rate .....     | 99.2%                          | 90.8% | 91.1%                                             | 87.7% | 91.4% | 77.8% | 79.5% |
| United States mill ..... | 82                             | 85    | 324                                               | 288   | 266   | 142   | 127   |
| Operating rate .....     | 100%                           | 100%  | 98.0%                                             | 91.3% | 91.8% | 90.1% | 90.1% |
| Total .....              | 466                            | 452   | 1,798                                             | 1,699 | 1,721 | 1,461 | 1,512 |

#### *Uncoated Groundwood Papers*

Abitibi is the world's largest producer of uncoated groundwood papers. Uncoated groundwood papers are produced on 10 paper machines at mills located at Jonquiere, Beupre and Alma, Quebec. Uncoated groundwood papers are of a quality that is higher than newsprint in terms of brightness, surface smoothness and opacity, but lower than fine and coated printing papers. Prices range between those of newsprint and the higher quality fine paper grades. Uncoated groundwood papers are used for preprinted advertising inserts and special newspaper sections, advertising handouts, magazines, catalogues, directories and business forms.

Abitibi's principal customers for this product are commercial printers in North America. Customers in the United States accounted for approximately 80% of 1986 net sales. In that market the main competition comes from Great Northern Nekoosa Corp., Consolidated-Bathurst Inc., CIP Inc. and a number of other Canadian and United States companies. In addition, some tonnage is sold to the United States market from Finland where, according to Abitibi's records, the third, fourth and fifth largest producers in the world are located.

Abitibi's commercial sales organization, which is similar to that of newsprint, specializes in selling uncoated groundwood papers to commercial printers in North America.

In 1984, Abitibi completed the conversion of its mill at Beupre, Quebec from the manufacture of newsprint to uncoated groundwood papers at a cost of \$106 million. The conversion gave the mill an annual production capacity of 145,000 tonnes.

Abitibi announced a capital expenditure program in mid-1984 and early 1985 of \$117 million to upgrade the product mix in the Jonquiere mill. The program includes the installation of two supercalenders, the modernization and speed-up of one of the mill's paper machines and its conversion to the production of a clay-filled product. Pulping systems are being changed at the same time. In December 1985, a capital project of \$18 million was announced for a third supercalender. When this program is completed by the middle of 1987, two machines will be shut down and approximately 45% of the 1987 output will be higher value supercalendered paper.

In late 1986, Abitibi completed a \$37 million project to convert one of the machines at the Alma, Quebec mill from the manufacture of newsprint to catalogue and directory paper (which are types of uncoated groundwood paper). A second machine at Alma, Quebec will be converted from newsprint to catalogue and directory paper at a cost of \$44 million, with start-up planned for mid-1988.

Uncoated groundwood papers production and operating rates for the periods indicated were as follows:

|                           | Three Months<br>ended March 31 |      | Year ended December 31 |       |         |       |       |
|---------------------------|--------------------------------|------|------------------------|-------|---------|-------|-------|
|                           | 1987                           | 1986 | 1986                   | 1985  | 1984    | 1983  | 1982  |
|                           |                                |      | (thousands)            |       |         |       |       |
| Production (tonnes) ..... | 88                             | 86   | 350                    | 349   | 374 (1) | 321   | 321   |
| Operating rate .....      | 100%                           | 100% | 100%                   | 99.6% | 98.8%   | 96.4% | 93.1% |

(1) On June 1, 1984 Abitibi sold its uncoated groundwood papers mill at Sault Ste. Marie, Ontario. The conversion of the Beupre, Quebec mill from newsprint to uncoated groundwood papers was also completed in 1984.



### *Kraft Pulp*

Abitibi's softwood kraft pulp mill at Smooth Rock Falls, Ontario was sold to Waferboard Corporation Limited on December 1, 1986. Abitibi has entered into an agreement with Waferboard Corporation Limited to act as Waferboard's sales agent in marketing the mill's output for an initial period ending December 31, 1990. Kraft pulp and white lined paperboards were also produced at a mill in Jonquiere, Quebec, principally for sale to third parties until March 1, 1984 when the mill was sold.

Kraft products production for the periods indicated was as follows:

|                      | Three Months<br>ended March 31 |      | Year ended December 31 |      |      |      |      |
|----------------------|--------------------------------|------|------------------------|------|------|------|------|
|                      | 1987                           | 1986 | 1986                   | 1985 | 1984 | 1983 | 1982 |
|                      |                                |      | (tonnes) (thousands)   |      |      |      |      |
| Kraft pulp .....     | —                              | 25   | 87 (1)                 | 105  | 109  | 133  | 131  |
| Paperboard (2) ..... | —                              | —    | —                      | —    | 6    | 40   | 42   |

- (1) Represents 11 months of production prior to the sale of the Smooth Rock Falls mill on December 1, 1986.  
 (2) Represents paperboard production from the Jonquiere kraft products mill to March 1, 1984, when the mill was sold by Abitibi.

### *Lumber*

Abitibi produces softwood lumber at one mill in L'Ascension, Quebec. The sawmill at Smooth Rock Falls, Ontario was sold to Waferboard Corporation Limited as part of the sale of the kraft pulp mill on December 1, 1986. In addition to the production from its own sawmill, Abitibi sells the production of four other unaffiliated Ontario mills (three sawmills and one waferboard plant). Sales from these other mills represented about 83% of Abitibi's total net sales of lumber and waferboard in 1986. Lumber and waferboard sales represented approximately 4% of Abitibi's net sales in 1986. Sales of lumber and waferboard were equally split between the United States and Canadian markets in 1986. A portion of such Canadian sales was to distributors for resale to the United States.

Abitibi's market for lumber and waferboard in the United States is generally east of the Mississippi and south to Florida. In Canada it is concentrated in Ontario and Quebec. In these markets, Abitibi's major competition comes from a large number of producers of spruce-pine-fir lumber in both eastern and western Canada and to a lesser extent from the southern United States.

Abitibi sells directly to office wholesalers, distributors, mass merchandisers specializing in building products, buying groups and regional retail chains.

During 1986, an application was made on behalf of certain United States lumber manufacturers seeking the imposition of a countervailing duty by the United States on the importation from Canada of softwood lumber products. One of the allegations made was that the low level of provincially levied stumpage fees amounted to a subsidy. A negotiated settlement resulted in the Canadian government's levying of a 15% export tax on softwood lumber products and the withdrawal of the countervailing duty application. Abitibi is only marginally affected by the export tax because it does not export a significant amount of its lumber. Any attempt to replace the export tax with an increase in provincially levied stumpage fees would result in higher costs for Abitibi's other forest products such as newsprint and uncoated groundwood papers.

Lumber production for the periods indicated was as follows:

|                             | Three Months<br>ended March 31 |      | Year ended December 31 |      |      |      |      |
|-----------------------------|--------------------------------|------|------------------------|------|------|------|------|
|                             | 1987                           | 1986 | 1986                   | 1985 | 1984 | 1983 | 1982 |
|                             |                                |      | (thousands)            |      |      |      |      |
| Production (MFBM) (1) ..... | 14                             | 30   | 83                     | 103  | 181  | 181  | 140  |

- (1) Includes production of four sawmills sold: Thunder Bay, Ontario, sold on September 30, 1982; Price, Quebec, sold on May 31, 1983; White River, Ontario, sold on December 1, 1984; and Smooth Rock Falls, Ontario, sold on December 1, 1986. The lumber operations at Falardeau, Quebec which were suspended in 1984 pending an improvement in market conditions, were permanently closed in September 1986.



### Wood Fibre Resources

Abitibi owns or has cutting rights on 36,383 square miles (approximately 23 million acres) of land located in Canada and the United States. The following table summarizes the forest resources currently available to Abitibi, distinguishing between land that it owns and land to which it has access under licences from or other arrangements with governments or other landowners:

|                                      | Owned        |                         | Cutting rights |                         |
|--------------------------------------|--------------|-------------------------|----------------|-------------------------|
|                                      | Square miles | Per cent productive (1) | Square miles   | Per cent productive (1) |
| Ontario .....                        | 1,016        | 74                      | 8,623          | 79                      |
| Manitoba .....                       | —            | —                       | 10,218         | 53                      |
| Quebec .....                         | 189          | 90                      | 7,827          | 90                      |
| Newfoundland .....                   | 436          | 45                      | 7,867          | 44                      |
| Georgia and South Carolina (2) ..... | 92           | 95                      | —              | —                       |
| Michigan .....                       | 48           | 70                      | 67             | 80                      |

(1) Productive areas are those capable of growing harvestable timber.

(2) Includes 100% of the lands owned by Augusta Newsprint Company.

The various government licences generally include provisions for the payment of ground rents, stumpage fees which are subject to increase and, in certain situations, reforestation requirements. The licences for lands over which Abitibi has cutting rights are ordinarily for a long term. In Ontario and Manitoba, forest management licences take the form of agreements which have terms of 20 years and which, subject to satisfactory performance reviews every five years, may be extended indefinitely for additional five-year periods. Additionally in Ontario, Abitibi holds Crown timber licences having a 21-year duration with provisions for renewal. In Quebec, an annual volume of 1.1 million cubic metres is harvested from cutting areas which are granted annually under government concessions and are indefinitely renewable. In Newfoundland, cutting rights take the form of licences having unexpired terms ranging from 14 to 40 years, and a Crown lease which is indefinitely renewable. In Michigan, cutting rights are held under short-term licences of three to seven years duration.

In accordance with its policy of harvesting on a sustained yield basis, Abitibi determines annually the amount of wood fibre to be harvested on each tract owned by it. As to land over which it has cutting rights, similar determinations are ordinarily made jointly with the owners concerned, who have substantial continuing control over the use made of these lands. The Canadian provinces have various legislative programs designed to ensure the optimum utilization of their forest resources. Implementation of certain of these programs has involved changes in land tenure and cutting rights.

Abitibi's forest management activities continue to place particular emphasis on long-term planning. Areas of concentration include reforestation and protection from fire, insects and disease. In 1986, Abitibi planted 1.3 million trees in Manitoba, 11.3 million in Ontario, 0.6 million in Quebec and 0.3 million in Newfoundland to supplement natural regeneration. A program has also been introduced to grow genetically superior trees.

Abitibi expects that it will continue to be granted the right to harvest timber in areas which permit the economical delivery of wood to its mills. Abitibi believes that sufficient wood and wood fibre resources are available from its own lands as well as independent sources to meet its requirements. The proportions from each source vary depending on conditions at the time.

The Augusta, Georgia mill is adjacent to a mill of a non-affiliated company from which it obtains semi-bleached kraft pulp in slush form and pulpwood under a long-term contract.

### Diversified Group

The Diversified Group is involved in the manufacture of coated printing papers, the distribution of printing and industrial papers and information processing products, the conversion of paper and other materials into industrial paper products, stationery, school supplies and envelopes and the manufacture of hardboard and related products. All paper manufacturing facilities and distribution centres are located in Canada with the exception of Azerty based in Buffalo, New York, Whitaker Carpenter Paper Company based in Chicago, Illinois, and Jaffe Stationers, Inc. based in southern Florida. All manufacturing facilities for hardboard and related products are located in the United



States. Unlike the Core Paper Group, each of the units within the Diversified Group has an independent identity and is managed more autonomously within Abitibi's structure.

### *Coated Papers*

Coated papers are produced by the Provincial Papers Division of Abitibi at a mill in Thunder Bay, Ontario, where the major concentration is on the production of higher grade coated papers, and a converting plant in Georgetown, Ontario which converts base paper stock into high quality coated papers. These grades of paper are used in a wide range of magazines, promotional literature and other publications with high quality requirements. During 1985, the installation of a second off-machine coater at the division's Thunder Bay, Ontario mill resulted in that mill reaching its goal of being able to coat all of its production.

In 1986, about 84% of Abitibi's coated paper net sales were in Canada where its main competitors are Rolland Inc., Kruger Inc., Repap Enterprises Inc. and certain European producers. There is little competition in Canada from United States producers because of the current Canadian/U.S. dollar exchange relationship. However, in the United States, Abitibi faces competition from many large United States companies.

Abitibi's selling organization consists of sales personnel in Toronto, Ontario and Montreal, Quebec and customer service people in Thunder Bay, Ontario selling to major magazine publishers and a wide variety of graphic arts printers and paper merchants. Most of the sales in the United States are made through a small number of brokerage firms and paper distributors.

Production and operating rates for the periods indicated were as follows:

|                               | <u>Three Months<br/>ended March 31</u> |             | <u>Year ended December 31</u> |             |             |             |             |
|-------------------------------|----------------------------------------|-------------|-------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
|                               | <u>1987</u>                            | <u>1986</u> | <u>1986</u>                   | <u>1985</u> | <u>1984</u> | <u>1983</u> | <u>1982</u> |
|                               |                                        |             |                               | (thousands) |             |             |             |
| Production (tonnes) (1) ..... | 34                                     | 32          | 132                           | 126         | 121         | 114         | 101         |
| Operating rate .....          | 95.6%                                  | 97.7%       | 97.3%                         | 96.2%       | 95.0%       | 90.0%       | 80.0%       |

(1) Prior to 1986 these facilities were not capable of coating all production.

### *Distribution*

The distribution operations of Abitibi encompass printing papers, industrial papers and information processing products and are conducted through two separate wholly-owned subsidiaries, Barbecon and Inter City Papers Limited ("Inter City"). These two companies operate autonomously and each has divisions and subsidiaries operating in specialized markets.

Abitibi, through Inter City and Barbecon, is the largest distributor of printing and industrial papers in Canada. Abitibi markets and distributes printing and industrial paper and allied products in Canada, produced by a number of manufacturers including Abitibi, through a group of company-owned merchant outlets. As at March 31, 1987, Abitibi operated 24 printing paper distribution locations and 18 industrial paper outlets throughout Canada and 20 retail paper shops mainly centred around Toronto, Ontario and Montreal, Quebec.

In Canada, Abitibi has the largest market share in the printing papers distribution sector where its major competitors are Rolland Inc., Domtar Inc. and local independents. Abitibi sells to commercial lithographers, in-plant printers and large photocopying operations. In the Chicago area, Abitibi is one of the larger distributors of printing papers.

In Canada, Abitibi through Price Daxion, a division of Inter City which was formed in 1985 after the acquisition of Daxion, has the largest market share in the industrial paper products distribution sector with no other similar competing operation. Abitibi's customers include food service chains and industrial companies which require shipping room and janitorial supplies. On a national basis, the main competition comes from regional and local independents, national and regional buying groups and food service wholesalers. Abitibi currently does not sell industrial paper products in the United States.

Abitibi also owns Axidata, a distributor of information processing products based in Montreal, Quebec, Azerty, a distributor of information processing products based in Buffalo, New York, Whitaker Carpenter Paper Company,



a large paper distributor based in Chicago, Illinois and Jaffe Stationers, Inc., an office products retailer in southern Florida.

### *Converting*

Abitibi's converting businesses consist of Innova Envelope, the Hilroy Division and Price Wilson Inc.

Innova Envelope, the envelope manufacturing division of Barbecon, is Canada's largest envelope manufacturer with 9 plants in Nova Scotia, Quebec, Ontario, Manitoba, Alberta and British Columbia as at March 31, 1987. Although Innova has the largest share of the Canadian envelope market, major competition comes from DRG Limited, Dominion BlueLine Inc. and Dominion Envelope Co. Ltd. More than two-thirds of sales are made directly by Abitibi's sales force to customers which include large consumers such as financial institutions and major billers, trade groups, governments, direct mail operations, stationers, greeting card manufacturers and photo finishers. Other sales are made to distributors including affiliated operations within Abitibi.

Abitibi is the largest Canadian manufacturer of home, school and office paper supplies through its Hilroy Division with plants in Ontario, Quebec and British Columbia. The paper for these operations is supplied by a number of manufacturers. Hilroy's main competitors in Canada are DRG Limited, Esselte PendaFlex Canada Inc. and Fanco Products Inc. It sells directly to office products dealers, school boards, general merchandisers and to some wholesale distributors. Sales to the United States are not significant.

Price Wilson Inc., a subsidiary of Inter City, manufactures folding cartons, paper bags and industrial towels at its Lachute, Quebec plant.

### *Building Products*

Abitibi manufactures interior hardboard products at Alpena, Michigan and exterior hardboard siding at Roaring River, North Carolina and Alpena, Michigan. A large percentage of the Alpena mill's production of interior hardboard products is converted into decorative wall panels at a separate converting operation in Toledo, Ohio. Prefinished plastic mouldings, which complement the panelling products, are produced at Middlebury, Indiana. Hardboard and related products are sold almost exclusively in the United States.

Abitibi's interior hardboard products include interior woodgrain panels, decorative plastic tile board, designer board and industrial board. Abitibi's operations are slightly smaller than those of its major competition — Masonite Corporation owned by United States Gypsum Corporation. Together they account for most of this market. Abitibi sells directly to customers which include national accounts and mass merchandisers and to a series of building products wholesalers for resale to independents. The main competing products are other hardboards, plywood, paint and wallpaper.

Abitibi is second largest in sales of exterior hardboard siding products in the United States. The main competition comes from Masonite Corporation, Georgia-Pacific Corporation and Weyerhaeuser Company. A similar selling organization and customer mix exist as for interior products. The main competing products are other hardboards, vinyl, wood and aluminum siding and masonry.

Abitibi has a major share of the prefinished plastic mouldings market and its main competitor is Digiorgio Corporation. The same selling organization is used as for hardboard products.

The most significant capital investment by the group in 1984 involved a 25% expansion at the exterior hardboard siding plant in Roaring River, North Carolina, which increased annual capacity to 200 million square feet (700,000 MSF 1/8 inch equivalent basis). A new finishing line was also added as part of the project, allowing the plant to begin manufacturing prefinished lap siding. Completed in December 1984, this U.S. \$8 million project has enabled Abitibi to offer a broader line of prefinished siding products, which contributed to market share and earnings.

In 1986, the group completed the U.S. \$10 million conversion of one of the two machines at the Alpena, Michigan plant to the production of a new hardboard siding product called Thermolock. This new design in self-insulating siding was introduced in the first half of 1986. In the fourth quarter, management decided that the new line required further development before it would meet the quality standards of the United States building products division and achieve widespread market acceptance. Inventories in the distribution channel were removed and a writedown was taken. Marketing of this product will resume when the necessary changes have been addressed.



In December 1986, Abitibi acquired the shares of Flair-Fold Incorporated for U.S. \$6.7 million (Cdn. \$9.4 million). Flair-Fold is a manufacturer of bi-fold doors, shutters and shelving products with plants in Kansas and North Carolina. These products complement Abitibi's existing home centre building products line and can be marketed through Abitibi's established dealer network.

Hardboard production and operating rates for the periods indicated were as follows:

|                                     | <u>Three Months<br/>ended March 31</u> |             | <u>Year ended December 31</u>                  |             |             |             |             |
|-------------------------------------|----------------------------------------|-------------|------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
|                                     | <u>1987</u>                            | <u>1986</u> | <u>1986</u>                                    | <u>1985</u> | <u>1984</u> | <u>1983</u> | <u>1982</u> |
|                                     |                                        |             | (thousands)<br>(MSF except percentage amounts) |             |             |             |             |
| Hardboard products (1) .....        | 110                                    | 119         | 443                                            | 456         | 514         | 507         | 427         |
| Operating rate .....                | 80.3%                                  | 86.3%       | 80.6%                                          | 83.1%       | 93.6%       | 92.3%       | 77.8%       |
| Exterior hardboard siding (1) ..... | 170                                    | 175         | 615                                            | 699         | 597         | 606         | 515         |
| Operating rate .....                | 94.6%                                  | 98.1%       | 85.7%                                          | 97.8%       | 93.4%       | 99.8%       | 89.1%       |
| Total (1) .....                     | 280                                    | 294         | 1,058                                          | 1,155       | 1,111       | 1,113       | 942         |

(1) Refers only to the primary product of hardboard in MSF 1/8 inch equivalent basis.

### *Other Operations*

Abitibi also owns certain mineral interests, primarily consisting of a 40% interest in Mattabi Mines Limited which operates a small base metal mine. None of these interests has a material effect on the financial statements of Abitibi.

### *Principal Production Facilities*

Abitibi's principal production facilities, which are all located on company-owned property except as noted, are as follows:

| <u>Products</u>                        | <u>Production Facility</u>                                                                                                                                                                                                       |
|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Newsprint .....                        | Grand Falls, Newfoundland<br>Stephenville, Newfoundland<br>Chandler, Quebec (51% owned)<br>Alma, Quebec (1)<br>Iroquois Falls, Ontario<br>Thunder Bay, Ontario (2 mills)<br>Pine Falls, Manitoba<br>Augusta, Georgia (50% owned) |
| Uncoated groundwood papers .....       | Jonquiere, Quebec (1)<br>Beaupre, Quebec (1)<br>Alma, Quebec (1)                                                                                                                                                                 |
| Lumber .....                           | L'Ascension, Quebec (1)                                                                                                                                                                                                          |
| Coated papers .....                    | Thunder Bay, Ontario<br>Georgetown, Ontario                                                                                                                                                                                      |
| School, home and office supplies ..... | Joliette, Quebec<br>Toronto, Ontario<br>Vancouver, British Columbia (2)                                                                                                                                                          |



**Products****Production Facility**

|                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Envelopes.....                                                                                    | Dartmouth, Nova Scotia (1)<br>Montreal, Quebec (2 plants) (1)<br>Brantford, Ontario (1)<br>Markham, Ontario (1)<br>Rexdale, Ontario (1)<br>Winnipeg, Manitoba (1)<br>Calgary, Alberta (1)(2)<br>Edmonton, Alberta (1)(2)<br>Vancouver, British Columbia (1)(2) |
| Industrial paper products including grocery bags, sacks,<br>paper towels and folding cartons..... | Lachute, Quebec (1)                                                                                                                                                                                                                                            |
| Industrial hardboard, prefinished woodgrain panelling<br>and decorative panelling.....            | Alpena, Michigan (1)<br>Toledo, Ohio (1)                                                                                                                                                                                                                       |
| Hardboard siding .....                                                                            | Roaring River, North Carolina (1)<br>Alpena, Michigan (1)                                                                                                                                                                                                      |
| Plastic mouldings .....                                                                           | Middlebury, Indiana (1)                                                                                                                                                                                                                                        |
| Bi-fold doors, shutters and shelving products .....                                               | Hiawatha, Kansas (1)(2)<br>Lumberton, North Carolina (1)(2)                                                                                                                                                                                                    |

(1) Owned or held by a wholly-owned subsidiary of Abitibi.

(2) Leases and sub-leases of land and premises of varying terms.

All the present and future properties, rights and assets of Abitibi are subject to a floating charge (a lien or security interest) contained in the trust indenture as amended and supplemented (the "Trust Indenture") entered into between Abitibi and Montreal Trust Company as trustee. The floating charge does not apply to the properties, rights and assets of subsidiaries of Abitibi. See note 12 to the consolidated financial statements for the three years ended December 31, 1986 of Abitibi for the amount of debentures outstanding secured by the Trust Indenture.

**Capital Expenditures**

During the five years ended December 31, 1986, Abitibi (excluding the joint venture partnership interest in Augusta Newsprint Company) made aggregate capital expenditures of \$944.9 million. Of these expenditures, 95% were in Canada and the balance in the United States. Expenditures in each of these years were as follows:

| Year ended December 31 |         |         |         |         |
|------------------------|---------|---------|---------|---------|
| 1986                   | 1985    | 1984    | 1983    | 1982    |
| (millions of dollars)  |         |         |         |         |
| \$263.0                | \$202.4 | \$126.3 | \$165.3 | \$187.9 |

Of these expenditures, about 43% were incurred for newsprint operations which included high yield sulphite conversion and thermo-mechanical pulp conversion at Grand Falls, Newfoundland, installation of a newsprint machine at Iroquois Falls, Ontario, installation of seven twin-wire formers at Pine Falls, Manitoba, Fort William in Thunder Bay, Ontario, Alma, Quebec and Grand Falls, Newfoundland mills, conversion of the Chandler, Quebec mill to a bisulphite chemi-mechanical pulping process, the initial phase of a paper machine modernization at one of the Thunder Bay, Ontario newsprint mills, heat recovery from the thermo-mechanical pulping system at Grand Falls, Newfoundland, a kraft pulper at Chandler, Quebec, groundwood rejects refining at Chandler, Quebec and woodroom improvements at one of the Thunder Bay, Ontario newsprint mills. A further 35% was for uncoated groundwood papers, which included the Beupre, Quebec mill conversion, the installation of one twin-wire former at Alma, Quebec, the paper machine modernization programs at Alma and Jonquiere, Quebec, a third supercalender at Jonquiere, Quebec, heat recovery from the thermo-mechanical pulping system at Beupre, Quebec and new paper machine steam and condensate systems at Beupre, Quebec. A further 9% was for coated papers which included the installation of a new groundwood pulp mill and bleach plant, an off-machine coater, the modernization of No. 9 supercalender, a new No. 5 coater and new paper machine process control systems at the Thunder Bay,



Ontario coated papers mill; 2% for paperboard and kraft pulp; 5% for building products which included the exterior siding expansion at Roaring River, North Carolina and the Thermolock siding project at Alpena, Michigan; 1% for lumber; and 5% for logging equipment and development.

Abitibi anticipates capital expenditures will approximate \$270 million in 1987. Major projects include completion of one twin-wire former and the addition of a second twin-wire former and headbox at Chandler, Quebec for start-up in early 1988; continuation of paper machine modernization programs at Alma and Jonquiere, Quebec and at one of the Thunder Bay, Ontario newsprint mills; a calender modernization at Chandler, Quebec; a fourth supercalender at Jonquiere, Quebec; a winder and calender stack upgrade at one of the Thunder Bay, Ontario newsprint mills; grinder loading automation at Chandler and Jonquiere, Quebec; pulp refining upgrade at Iroquois Falls, Ontario and at one of the Thunder Bay, Ontario newsprint mills; broke pulpers at Pine Falls, Manitoba; a chip handling system at Beauport, Quebec; and a paper machine white water filter at Stephenville, Newfoundland. Modernization continues at the Provincial Papers Division mill at Thunder Bay, Ontario, particularly in winder and calendaring improvements.

Plans for 1988 involve the expenditure of roughly \$300 million with the emphasis on quality improvement and operating efficiencies, including the modernization programs mentioned in the foregoing paragraph. Abitibi's plans for capital expenditures in 1988 have flexibility to allow for deferment of lower priority projects depending on the economic and industry environment.

### ***Energy Supply***

In 1986, the energy consumed in Canada by Abitibi's mills, expressed as a percentage of cost and usage, was as follows:

|                   | <u>Cost</u> | <u>Usage</u> |
|-------------------|-------------|--------------|
| Electricity ..... | 66%         | 47%          |
| Oil .....         | 11          | 11           |
| Natural Gas ..... | 15          | 17           |
| Wood Refuse ..... | 6           | 22           |
| Coal .....        | 2           | 3            |
|                   | <u>100%</u> | <u>100%</u>  |

Of the electric power consumed by Abitibi in Canada during 1986, 34% was produced by Abitibi's own generating plants and steam turbines in its mills. Generating plants, with water rights leased from the Province of Ontario, are located on the Abitibi River at Twin Falls, Iroquois Falls and Island Falls. A generating plant at Smooth Rock Falls, Ontario on the Mattagami River was sold December 1, 1986 together with the Smooth Rock Falls mill. In Quebec, Abitibi's generating plants located in the Saguenay-Lake St. John area have produced over 60% of the electric power requirements for the mills at Alma and Jonquiere. In Newfoundland, Abitibi's two generating plants on the Exploits River have produced a similar percentage of the electric power requirements for the Grand Falls mill.

Natural gas requirements in Ontario are purchased from ICG Utilities (Ontario) Ltd. In Quebec, Noverco Inc. supplies Abitibi's mills in the Saguenay-Lake St. John area. In both cases, a substantial portion of the requirements is contracted on an interruptible basis and Abitibi has access to sufficient alternate fuel capacity in the event of such interruption. As a result of deregulation, Abitibi expects to be able to reduce gas costs in 1987.

Steam recovery systems are being installed at the Beauport and Grand Falls mills to recover usable steam from thermo-mechanical pulping systems at these mills. This will result in reduced costs.

At the Augusta, Georgia mill, the steam plant was constructed with a multi-fuel boiler (gas, oil and wood refuse burning capabilities) and over 90% of boiler steam is obtained from wood refuse. Power is supplied to the substation facilities by a public utility. The balance of the energy requirements for Abitibi's United States operations is supplied by wood refuse and the purchase of natural gas, oil and electric power.

### ***Human Resources***

At December 31, 1986, Abitibi employed approximately 16,200 persons in all phases of its operations, of whom approximately 63% were represented by 19 unions. The major union contracts are with the Canadian Paperworkers



Union, representing approximately 5,200 employees; the Confederation of National Trade Unions, representing approximately 1,600 employees; the United Brotherhood of Carpenters and Joiners of America representing approximately 600 employees; the Lumber and Sawmill Workers' Union, representing approximately 500 employees; the United Paperworkers International Union, representing approximately 450 employees; and the Office and Professional Employees International Union, representing approximately 400 employees.

Abitibi experienced a significant work stoppage by certain major unions in connection with contract negotiations in 1980. However, no major work stoppages were experienced by Abitibi in connection with the renegotiation of major labour contracts in 1982 and 1984. Existing major labour contracts expired on April 30, 1987. Negotiations, which commenced earlier in 1987, were adjourned on May 5 and are scheduled to reconvene under mediation on May 25, 1987.

Abitibi has a large number of seasonal employees in its woodlands operations and the number of employees listed above refers to year-end operating levels. Peak summer season employment in 1986 was approximately 17,150 employees.

### ***Research and Development***

Abitibi has research centres in Mississauga, Ontario; Jonquiere, Quebec and Troy, Michigan.

The Canadian research centres employ approximately 65 scientists, engineers and supporting staff in programs to develop improved products and more efficient manufacturing processes. New higher value uncoated groundwood paper grades are being developed through the use of new technologies in bleaching, fine particle retention and paper finishing.

Reducing the costs of environmental protection remains a significant part of Abitibi's research efforts. Through improvements in higher yield pulping and the development of new techniques to reduce the discharge of pollutants, Abitibi's research is pointing the way to reducing both environmental impact and the cost of environmental compliance at its mills.

The adaptation of advanced electronic techniques to the diagnosis and control of papermaking continues to be an important element of Abitibi's research. These techniques are accounting for improvements in product uniformity with positive effects on quality and costs.

Research in coated papers has focused on coating materials and techniques. This work has contributed to quality and operating improvements in the Thunder Bay coated papers mill and may be applicable to other operations.

The United States research and design centre for building products employs approximately 20 process engineers, designers and support staff. The group develops new panelling and siding products and establishes and monitors quality standards.

Research and development expenditures for 1986, 1985 and 1984 were \$9.4 million, \$9.2 million and \$9.4 million, respectively.

### ***Environmental Protection***

Abitibi is engaged in a continuing program of environmental protection to meet goals established by various federal, provincial and state authorities. These goals cover discharges to air, water and land.

In the five years ended December 31, 1986, Abitibi spent approximately \$96 million on environmental protection installations. The total cost of the planned program for 1987 and 1988 is estimated at \$18 million. Abitibi received approximately \$12 million for the five year period ended December 31, 1986 in government grants in connection with environmental projects. Abitibi does not anticipate significant increases in such expenditures in the near future, and accordingly does not believe that compliance with environmental regulations will have material effects on either Abitibi's earnings or its competitive position.

Various regulatory authorities periodically review the status of Abitibi's mills. New agreements were reached in 1985 with the Province of Ontario covering Abitibi's mills in that province.

Abitibi follows policies and operates monitoring systems to ensure compliance with the applicable regulatory requirements and to minimize exposure to environmental liabilities. As is the case with all industrial companies in Ontario, Abitibi's operations are subject to recent amendments to the Ontario Environmental Protection Act which



impose broad civil liability for the clean-up of spills. In common with many other companies in the pulp and paper industry and in similar industries in Canada, Abitibi has been unable to obtain insurance coverage for liability arising from environmental contamination. Abitibi is implementing policies to minimize its potential exposure under this legislation.

### ***Legal Proceedings***

In January 1983, flooding of the Exploits River caused significant damage to Abitibi's hydro-electric generating facility at Bishop's Falls, Newfoundland. Abitibi was insured against both physical damage and business interruption under a policy underwritten by a number of insurers. Losses for which the insurers have not accepted liability amounted to approximately \$23.5 million, and on December 2, 1983 a writ of summons was issued in the Supreme Court of Ontario on behalf of Abitibi against the insurers. Pleadings have been completed and the matter is now in the discovery stage. Rehabilitation of the facility has been completed. The insurers are denying liability on the basis that a portion of the damaged property for which a loss is claimed constituted "land", and was excluded from coverage, and on the basis that part of the reconstructed facility was not required to be so reconstructed by law. If the action is not successful, there will be no material adverse impact on Abitibi's financial condition.

From time to time Abitibi is party to litigation arising in the normal course of its business, none of which existing on the date hereof in the opinion of management will have a material effect on its operations or financial position.

### **Description of Share Capital**

The following is a summary of the material provisions of Abitibi's authorized and outstanding share capital and is subject to the detailed provisions of its Articles of Continuance and Articles of Amendment and its by-laws.

The share capital of Abitibi authorized and outstanding as at April 30, 1987 consisted of:

- (a) an unlimited number of preferred shares issuable in series of which:
  - (i) 200,000 shares were designated as "7½% Cumulative Redeemable Preferred Shares Series A" and of which 134,000 shares were outstanding;
  - (ii) 1,500,000 shares were designated as "Floating Rate Preferred Shares Series C" of which 1,500,000 shares were outstanding; and
  - (iii) 3,680,393 shares were designated as "\$0.94 Cumulative Redeemable Retractable Preferred Shares Series F" of which 3,433,233 shares were outstanding; and
- (b) an unlimited number of common shares without par value of which 69,237,505 common shares were outstanding.

The following is a summary of the material provisions attaching to the Abitibi Common Shares and to the preferred shares Series, A, C and F.

### ***Common Shares***

The holders of Abitibi Common Shares are entitled to receive dividends as and when declared by the board of directors of Abitibi, subject to the preference of the preferred shares. The holders of Abitibi Common Shares are entitled to one vote in respect of each Abitibi Common Share held at all meetings of shareholders of Abitibi except at meetings at which only the holders of another series or class of shares are entitled to vote. A majority of the votes cast at a meeting of the shareholders is generally required for actions taken by shareholders of Abitibi. In accordance with the provisions of the CBCA, certain extraordinary acts affecting the rights of holders of Abitibi Common Shares require the approval of shareholders holding not less than two-thirds of the shares being voted at a special meeting of such shareholders. Two shareholders constitute a quorum for all meetings of shareholders. Therefore, it is possible for the rights of the holders of Abitibi Common Shares to be modified by the affirmative vote of holders of less than a majority of the then issued and outstanding Abitibi Common Shares. In circumstances where the rights of holders of Abitibi Common Shares may be amended, however, holders of Abitibi Common Shares have the right under the CBCA to dissent from such amendment and require that Abitibi pay them the then fair value of their Abitibi Common Shares. In the event of the liquidation, dissolution or winding-up of Abitibi, after payment of all outstanding debts and subject to the preference of the preferred shares, the holders of the Abitibi Common Shares are entitled to receive the remaining property of Abitibi.



### ***Preferred Shares by Series***

#### ***Preferred Shares Series A***

The provisions attaching to the preferred shares Series A include the following:

- (a) a stated capital of \$50 per share and one vote per share in circumstances in which the shares vote;
- (b) fixed cumulative preferential cash dividends of 7½% per annum applied to \$50;
- (c) the right of Abitibi to purchase at prices not exceeding \$50 per share plus accrued and unpaid dividends and a premium not exceeding \$10 per share;
- (d) the right of Abitibi to redeem at \$51 per share plus accrued and unpaid dividends;
- (e) restrictions on the payment of dividends on or redemption or purchase of or other distribution on any shares ranking junior to the preferred shares Series A unless a test has been met;
- (f) a maximum purchase fund obligation of \$200,000 per annum; and
- (g) restriction on the issue of additional preferred shares unless an earnings test has been satisfied.

#### ***Preferred Shares Series C***

The provisions attaching to the preferred shares Series C include the following:

- (a) a stated capital of \$50 per share and one vote per share in circumstances in which the shares vote;
- (b) cumulative preferential floating rate cash dividends (maximum of 9% per annum applied to \$50);
- (c) retraction (repayment at the option of the holder) on January 1, 1990 at \$50 per share plus accrued and unpaid dividends;
- (d) an additional retraction privilege (repayment at the option of the holder) at \$50 per share plus accrued and unpaid dividends in the event of changes in relevant income tax legislation;
- (e) the right of Abitibi to redeem at \$50 per share plus accrued and unpaid dividends;
- (f) the right of Abitibi to purchase for cancellation by invitation for tenders to all holders at prices acceptable to it;
- (g) restrictions on the payment of dividends on any shares ranking junior to the preferred shares Series C or on the redemption, purchase or other retirement of less than all the preferred shares Series C or any shares ranking junior thereto unless all dividends on the preferred shares Series C and on all other series of preferred shares have been declared and paid or set apart for payment; and
- (h) restriction on the issue of additional preferred shares unless all dividends on the preferred shares Series C have been declared and paid or set apart for payment.

#### ***Preferred Shares Series F***

The provisions attaching to the preferred shares Series F include the following:

- (a) a stated capital of \$11.50 per share and one vote per \$50 of stated capital in circumstances in which the shares vote;
- (b) fixed cumulative preferential cash dividends of \$0.94 per share per annum;
- (c) the right of Abitibi to redeem at prices declining from \$13.00 to \$11.50 per share plus accrued and unpaid dividends at par;
- (d) retraction (repayment at the option of the holder) at par on January 1 in each year; and
- (e) the right of Abitibi to purchase for cancellation by invitation for tenders to all holders or in the open market at prices not exceeding the applicable redemption price.

#### ***Common Share Purchase Warrants and Options***

As at April 30, 1987, Abitibi had outstanding 2,500,000 Common Share Purchase Warrants (the "Warrants") issued in bearer form and governed by an indenture dated March 17, 1986 (the "Warrant Indenture") between Abitibi and Montreal Trust Company of Canada as Trustee.



Each whole Warrant entitles the holder to purchase one Abitibi Common Share for a price of \$30.00 on or prior to June 15, 1990 when it will expire. Under the Warrant Indenture, Abitibi may purchase in the market, by private contract or otherwise, all or any portion of the Warrants.

The Warrant Indenture provides for adjustment in the number of Abitibi Common Shares issuable upon exercise of the Warrants and/or the subscription price per share in the event of certain defined dilutive events. No adjustment in the exercise price or the number of Abitibi Common Shares purchasable upon exercise is required to be made (a) unless the cumulative effect of such adjustment or adjustments would change the subscription price by at least 1% or the number of Abitibi Common Shares purchasable upon exercise would change by at least one-hundredth of a share or (b) if the holders of the Warrants are entitled to participate in any defined event as though they had exercised their Warrants prior to the occurrence of such event (other than in the case of a subdivision or consolidation of Abitibi Common Shares).

No fractional Abitibi Common Shares are issuable upon exercise of any Warrants. In lieu of such fractional share, the holder will receive a cash payment therefor based upon the average of the high and low sale prices of the Abitibi Common Shares on The Toronto Stock Exchange for the trading day immediately prior to the exercise date of the Warrant. Holders of Warrants do not have any voting or pre-emptive rights or any other rights which a holder of Abitibi Common Shares or a holder of other shares of Abitibi would have.

In addition, there are outstanding options to purchase 227,300 Abitibi Common Shares pursuant to the Key Executive and Management Personnel Stock Option Plan. Additional employee stock options may be issued in the future at the discretion of the directors of Abitibi. See "Information Concerning Abitibi — Management — Compensation of Directors and Officers — Compensation Pursuant to Plans".

#### Price Range and Trading Volume of Abitibi Common Shares

The Abitibi Common Shares are listed on the Toronto, Montreal and Vancouver stock exchanges. There is no established market in the United States for the Abitibi Common Shares; however, Abitibi has applied for listing of the Abitibi Common Shares on the New York Stock Exchange. The principal market for the Abitibi Common Shares is The Toronto Stock Exchange. The following table sets forth the high and low sales price of the Abitibi Common Shares and the volume of shares traded on The Toronto Stock Exchange for the periods indicated, after giving effect to the 3-for-1 stock split on May 1, 1985.

| Period                   | Sales price (1) |         | Volume (2)<br>(shares) |
|--------------------------|-----------------|---------|------------------------|
|                          | High            | Low     |                        |
| 1985 First Quarter ..... | \$18.58         | \$10.79 | 937,389                |
| Second Quarter .....     | 20.00           | 16.50   | 714,820                |
| Third Quarter .....      | 21.00           | 16.50   | 334,004                |
| Fourth Quarter .....     | 21.00           | 16.00   | 2,983,988              |
| 1986 First Quarter ..... | 26.75           | 15.13   | 464,995                |
| Second Quarter .....     | 25.75           | 23.00   | 1,616,860              |
| Third Quarter .....      | 24.50           | 21.00   | 898,489                |
| Fourth Quarter .....     | 28.63           | 23.00   | 1,675,949              |
| 1987 First Quarter ..... | 43.00           | 28.00   | 2,670,700              |
| April 1 — May 20 .....   | 40.50           | 25.50   | 955,300                |

#### NOTES:

(1) High/low prices are for trades of one or more 100 share lots.

(2) Volume is for all trades.

The closing price on The Toronto Stock Exchange on May 21, 1987 was \$35.50 per Abitibi Common Share.



## Dividend Record and Policy

Four quarterly dividends were paid by Abitibi in 1985 but, because of changes in dividend declaration dates, five dividends were declared in 1985 and four in 1986. Dividends were paid on the Abitibi Common Shares as follows:

| Period                   | Dividends declared |         |
|--------------------------|--------------------|---------|
|                          | Cdn.\$             | U.S.\$  |
| 1985 First Quarter ..... | \$ 0.28            | \$ 0.21 |
| Second Quarter .....     | 0.15               | 0.11    |
| Third Quarter .....      | 0.15               | 0.11    |
| Fourth Quarter .....     | 0.15               | 0.11    |
| 1986 First Quarter ..... | 0.15               | 0.11    |
| Second Quarter .....     | 0.15               | 0.11    |
| Third Quarter .....      | 0.15               | 0.11    |
| Fourth Quarter .....     | 0.15               | 0.11    |
| 1987 First Quarter ..... | 0.15               | 0.11    |

On May 21, 1987 Abitibi declared a dividend of \$0.15 per share payable on the Abitibi Common Shares on July 31, 1987 to shareholders of record on June 22, 1987. Because the Effective Date of the Arrangement and the subsequent amalgamation of Abitibi and Holdco-Abitibi will be after June 22, 1987, holders of Gulf Common Shares who acquire Abitibi Common Shares pursuant to the Arrangement and the amalgamation of Abitibi and Holdco-Abitibi will not receive such dividends in respect of such Abitibi Common Shares.

It is the intention of the board of directors of Abitibi to pay dividends on the Abitibi Common Shares equal to between 35% and 40% of earnings available for such payments. The payment of dividends is subject to earnings, capital requirements, the financial condition of Abitibi and other relevant factors.

The Trust Indenture contains covenants restricting the payment of dividends (other than dividends payable in capital stock of Abitibi). Under the most restrictive of these covenants, as at December 31, 1986, \$226 million was available for such payments.

Holders of Abitibi Common Shares residing in the United States currently may elect to receive dividends in U.S. funds. Such dividends are converted to U.S. funds at the Bank of Canada noon rate of exchange on the dividend payment date.

## Management

### Directors

The names, ages, principal occupations and share holdings in Abitibi and Gulf of the directors of Abitibi are set forth below:

| Name and Municipality of Residence | Age | Principal Occupation                                                                             | Director Since | Abitibi Common Shares Owned |                          | Shares of Gulf Owned |           |
|------------------------------------|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------------------|--------------------------|----------------------|-----------|
|                                    |     |                                                                                                  |                | as at April 30, 1987        | after the Effective Date | Common               | Preferred |
| MARCEL BÉLANGER (2) .....          | 66  | President, Gagnon et Bélanger Inc. (management consultants)                                      | 1974           | —                           | —                        | —                    | —         |
| ROBERT JOHN BUTLER (3,5) .....     | 64  | Business Consultant and Chairman of the Board, Urban Transportation Development Corporation Ltd. | 1986           | 200                         | 318                      | 400                  | 200       |



| Name and Municipality of Residence                      | Age | Principal Occupation                                                                                                                                                                                                   | Director Since | Abitibi Common Shares Owned |                          | Shares of Gulf Owned |           |
|---------------------------------------------------------|-----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------------------|--------------------------|----------------------|-----------|
|                                                         |     |                                                                                                                                                                                                                        |                | as at April 30, 1987        | after the Effective Date | Common               | Preferred |
| MARSHALL ALBERT COHEN, Q.C. (1,3,4)<br>Toronto, Ontario | 52  | President and Chief Operating Officer, Olympia & York Enterprises Limited (investment holding)                                                                                                                         | 1985           | —                           | —                        | —                    | —         |
| LIONEL GEORGE DODD (2) . . . . .                        | 47  | Senior Vice-President and Chief Financial Officer, Gulf Canada Corporation                                                                                                                                             | 1986           | —                           | 1,053                    | 3,571                | 2,805     |
| ROBERT CHARLES GIMLIN (1,4,5) . . . . .                 | 66  | Director, Abitibi-Price Inc.                                                                                                                                                                                           | 1971           | —                           | —                        | —                    | —         |
| BERND KRAFFT KOKEN (1,3,4) . . . . .                    | 61  | Chairman, President and Chief Executive Officer, Abitibi-Price Inc.                                                                                                                                                    | 1982           | 15,000                      | 15,204                   | 694                  | —         |
| STUART KEITH MCWALTER (5) . . . . .                     | 61  | President and Chief Executive Officer, Gulf Canada Resources                                                                                                                                                           | 1985           | —                           | 3,435                    | 11,645               | 10,100    |
| CHARLES EDWARD MEDLAND (2,3) . . . . .                  | 58  | Chairman and Chief Executive Officer, Wood Gundy Inc. (investment dealers)                                                                                                                                             | 1978           | —                           | —                        | —                    | —         |
| GILBERT IRVING NEWMAN (1,2,4,5) . . . . .               | 65  | Executive Vice-President, Olympia & York Developments Limited (real estate investment and development, merchandising of building products and through subsidiaries, forest products, energy and real estate brokerage) | 1982           | —                           | —                        | —                    | —         |
| ALBERT REICHMANN (1,3,4,6) . . . . .                    | 58  | President, Olympia & York Developments Limited                                                                                                                                                                         | 1981           | (6)                         | (6)                      | (6)                  | (6)       |
| PAUL REICHMANN (1,4,6) . . . . .                        | 56  | Senior Executive Vice-President and Secretary, Olympia & York Developments Limited                                                                                                                                     | 1981           | (6)                         | (6)                      | (6)                  | (6)       |



| Name and Municipality of Residence                                  | Age | Principal Occupation                                                                                | Director Since | Abitibi Common Shares Owned |                          | Shares of Gulf Owned |           |
|---------------------------------------------------------------------|-----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------------------|--------------------------|----------------------|-----------|
|                                                                     |     |                                                                                                     |                | as at April 30, 1987        | after the Effective Date | Common               | Preferred |
| RALPH REICHMANN (6) . . . . .<br>Toronto, Ontario                   | 53  | Executive Vice-President and Treasurer, Olympia & York Developments Limited                         | 1981           | (6)                         | (6)                      | (6)                  | (6)       |
| PIERRE A. RINFRET . . . . .<br>New York, New York                   | 63  | Chairman and Chief Executive Officer, Rinfret Associates, Inc. (Economic and Financial Consultants) | 1987           | —                           | —                        | —                    | —         |
| FRANCIS JOSEPH RYAN, Q.C. (2) . . . . .<br>St. John's, Newfoundland | 61  | Partner, Stirling, Ryan (barristers and solicitors)                                                 | 1979           | —                           | —                        | —                    | —         |
| JOHN ARNOLD TORY, Q.C. (1,3,4) . . . . .<br>Toronto, Ontario        | 57  | President, The Thomson Corporation Limited (holding company)                                        | 1965           | 2,500                       | 2,500                    | —                    | —         |
| PAUL-GASTON TREMBLAY (2,5) . . . . .<br>Chicoutimi, Quebec          | 58  | President, Primo-Gestion Inc. (business consultants)                                                | 1981           | 200                         | 200                      | —                    | —         |
| DAVID ANTHONY WARD, Q.C. . . . .<br>Toronto, Ontario                | 56  | Partner, Davies, Ward & Beck (barristers and solicitors)                                            | 1981           | —                           | —                        | —                    | —         |

- (1) *Executive Committee Member* — The Executive Committee's principal responsibility is to act on behalf of the board of directors between regular board meetings on matters that cannot be postponed until the board can be assembled. These matters will usually have been addressed in advance by the board, which will have provided direction to the Executive Committee. This committee met three times during 1986.
- (2) *Audit Committee Member* — The Audit Committee, composed of outside directors, meets with senior financial management and the auditors to review the financial statements and recommend their approval by the board, and to monitor the effectiveness of internal audit and control procedures. This committee met six times during 1986.
- (3) *Human Resources and Compensation Committee Member* — The Human Resources and Compensation Committee oversees compensation arrangements for officers and managers of the company and reviews Abitibi's plans and activities in the development of key management personnel. This committee met six times during 1986.
- (4) *Planning Committee Member* — The Planning Committee reviews long-term strategic plans, annual objectives, major capital projects, investment strategies as well as significant acquisitions and divestitures. This committee met four times during 1986.
- (5) *Pension Fund Committee Member* — The Pension Fund Committee advises the board with respect to all funding, administrative and policy matters relating to Abitibi pension plans. This committee met three times during 1986.
- (6) These directors jointly own 2,687,300 Gulf Series 1 Senior Preference Shares and O&Y Developments owns 116,820,500 Gulf Series 1 Senior Preference Shares. O&Y Developments beneficially owns 154,089,140 Gulf Common Shares (includes 302,250 Gulf Common Shares issuable upon exercise of 116,250 outstanding Gulf



Warrants beneficially held by O&Y Developments), which will result in beneficial ownership of 45,367,740 Abitibi Common Shares (prior to the exercise of the Gulf Warrants and a total of 50,263,744 Abitibi Common Shares including Abitibi Common Shares currently held). All of the voting shares of O&Y Developments are beneficially owned, directly and indirectly, by members of the Reichmann family, including Albert, Paul and Ralph Reichmann who are brothers. These directors direct the investment activities and policies, and have primary responsibility for the day to day operations, of O&Y Developments.

The current directors of Abitibi, other than Albert, Paul and Ralph Reichmann, as a group beneficially own 17,900 Abitibi Common Shares, and 16,310 Gulf Common Shares each being less than 1% of the total number of outstanding common shares of each company. Such directors and officers, as a group, also own 150 Warrants of Abitibi.

During the past five years, all of the directors of Abitibi have held their principal business affiliations as noted opposite their respective names except that: prior to April 27, 1987, R. C. Gimlin was Chairman of Abitibi; prior to September 1, 1985, M. A. Cohen was Deputy Minister of Finance, Government of Canada and, prior to November 1982, Deputy Minister of Energy, Government of Canada; prior to December 1, 1985, L. G. Dodd held various positions with Gulf Canada Limited, its divisions and subsidiaries; prior to October 24, 1986, S. K. McWalter was Chairman of the Board, President and Chief Executive Officer of Gulf and prior to September 1, 1984 was President and Chief Executive Officer of Gulf Canada Resources Inc., formerly a wholly-owned subsidiary of Gulf.

Certain directors of Abitibi are also directors of other reporting companies under the United States Securities Exchange Act of 1934. M. Bélanger is a director of Bell Canada Enterprises. R. J. Butler is a director of Gulf. M. A. Cohen is a director of Gulf and IPL. B. K. Koken is a director of Gulf. S. K. McWalter is a director of Gulf and IPL. C. E. Medland is a director of The Seagram Company. G. I. Newman is a director of Gulf, IPL and Landmark Land Company, Inc. A. Reichmann is a director of Gulf and Landmark Land Company, Inc. P. Reichmann is a director of Gulf and Rockefeller Center Properties, Inc. R. Reichmann is a director of Gulf. P. A. Rinfret is a director of Bally Manufacturing Corporation, Brunswick Corporation, Revlon Group, MacAndrews and Forbes, and Congregate Care Centers of America. P-G. Tremblay is a director of Bell Canada Limited.

Directors are elected annually by the shareholders of Abitibi at the annual meeting of shareholders and serve until the next annual meeting. All of the current directors of Abitibi are Canadian citizens except R. C. Gimlin and P. A. Rinfret who are United States citizens. The board of directors of Abitibi does not have a standing nominating committee.

The Board of Directors of Abitibi held nine meetings in 1986. No director who was a director during such period attended less than 75% of the aggregate number of meetings of the Board and Committees on which he served with the exception of Paul Reichmann, Ralph Reichmann and David Ward.

### *Executive Officers*

The executive officers of Abitibi, their municipalities of residence, ages, principal occupations and terms of office are as follows:

| <u>Name and Municipality of Residence</u>                | <u>Age</u> | <u>Office and Principal Occupation</u>             | <u>Officer Since</u> |
|----------------------------------------------------------|------------|----------------------------------------------------|----------------------|
| BERND KRAFFT KOKEN . . . . .<br>Toronto, Ontario         | 61         | Chairman, President and<br>Chief Executive Officer | 1973 (1)             |
| JOHN GILBERT DAVIS . . . . .<br>Toronto, Ontario         | 50         | Group Vice-President                               | 1977                 |
| KENNETH LINN MACDONALD . . . . .<br>Mississauga, Ontario | 52         | Group Vice-President                               | 1977                 |
| JAMES IAN MCGIBBON . . . . .<br>Erin, Ontario            | 60         | Group Vice-President                               | 1974                 |
| RONALD YEHUDA OBERLANDER . . . . .<br>Toronto, Ontario   | 45         | Group Vice-President                               | 1981                 |



| <u>Name and Municipality of Residence</u>         | <u>Age</u> | <u>Office and Principal Occupation</u>        | <u>Officer Since</u> |
|---------------------------------------------------|------------|-----------------------------------------------|----------------------|
| JOHN KENNETH STEVENS .....<br>Woodbridge, Ontario | 56         | Senior Vice-President, Finance                | 1974                 |
| MICHAEL DAVID THOMPSON .....<br>Toronto, Ontario  | 58         | Vice-President, General Counsel and Secretary | 1965                 |

(1) Chairman since 1987.

Effective June 1, 1987, Messrs. Davis, Macdonald and Oberlander will become Executive Vice-Presidents of Abitibi. Mr. Stevens will become Senior Vice-President, Administration. J. Gordon Maw of Mississauga, Ontario will become Vice-President and Chief Financial Officer. Previously, Mr. Maw was Vice-President and Treasurer of Abitibi, a position he has held since 1980. Mr. Maw is 50 years old.

All of the executive officers of Abitibi have been employed in management capacities by Abitibi-Price or its subsidiaries for the past five years. Executive officers are appointed annually by the board of directors for a term of one year.

### *Compensation of Directors and Officers*

#### *Cash Compensation*

The following table sets forth the cash compensation paid by Abitibi and its subsidiaries during 1986 to each of Abitibi's five most highly paid executive officers and to all executive officers as a group:

| <u>Name of Individual</u>                                              | <u>Capacities in which served</u>     | <u>Salary and bonus</u> | <u>Stock option benefits</u> | <u>Total cash compensation</u> |
|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| B. K. KOKEN .....                                                      | President and Chief Executive Officer | \$ 598,183              | \$ —                         | \$ 598,183                     |
| J. G. DAVIS .....                                                      | Group Vice-President                  | 305,334                 | —                            | 305,334                        |
| K. L. MACDONALD .....                                                  | Group Vice-President                  | 328,334                 | —                            | 328,334                        |
| R. Y. OBERLANDER .....                                                 | Group Vice-President                  | 287,500                 | 203,166                      | 490,666                        |
| J. K. STEVENS .....                                                    | Senior Vice-President, Finance        | 238,337                 | 14,203                       | 252,540                        |
| Total cash compensation paid to eight executive officers as a group .. |                                       | 2,203,242               | 217,369                      | 2,420,611                      |

For a discussion of the terms of employment of the executive officers of Abitibi see "Compensation Pursuant to Plans — Management Supplementary Benefit Agreements" below.

#### *Compensation Pursuant to Plans*

Plans in which executive officers participate are as follows:

##### *(a) Management Supplementary Benefit Agreements*

Pursuant to agreements with its executive officers, Abitibi has agreed to make payments to them after their retirement in such amounts as, together with their basic pension benefits, will not exceed 60% of their average cash compensation (excluding stock option benefits) in those five of the last 10 completed years of service in which such cash compensation was highest, subject to certain variations in the event of retirement prior to normal retirement age. The maximum benefit is based on service with Abitibi after age 40 to normal retirement at age 65. Amounts payable under the agreements are in addition to benefits under government plans. Benefits are payable in the form of a life annuity guaranteed for a minimum of five years, although alternate actuarially equivalent forms may be selected at the option of the officer. The estimated annual benefit payable in this form pursuant to the agreements is as follows:

| <u>Average Remuneration</u> | <u>Years of service after age 40</u> |           |           |           |           |
|-----------------------------|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
|                             | <u>5</u>                             | <u>10</u> | <u>15</u> | <u>20</u> | <u>25</u> |
| \$300,000 .....             | \$ 60,000                            | \$ 90,000 | \$120,000 | \$150,000 | \$180,000 |
| 400,000 .....               | 80,000                               | 120,000   | 160,000   | 200,000   | 240,000   |
| 500,000 .....               | 100,000                              | 150,000   | 200,000   | 250,000   | 300,000   |



B. K. Koken upon retirement at age 65 will receive the full 60% benefit. J. G. Davis, K. L. Macdonald, R. Y. Oberlander and J. K. Stevens have accrued ten, nine, five and 16 years credited service, respectively. R. C. Gimlin was paid U.S.\$207,758 in 1986 pursuant to his agreement, which amount has not been included in the cash compensation table above.

The agreements also provide for the employment of B. K. Koken, J. G. Davis, K. L. Macdonald and J. I. McGibbon until their normal retirement date at age 65. Abitibi may terminate the employment of an executive officer at any time either with or without cause prior to his normal retirement date. In the event of termination for cause, the executive officers are entitled to a deferred pension commencing at age 65 equal to the benefit accrued to the date of termination. In the event of termination without cause, B. K. Koken, J. G. Davis, K. L. Macdonald and J. I. McGibbon are entitled to receive a supplementary annual pension, commencing in the month following termination of employment, equal to the greater of (a) 60% of salary, including any bonus, for the 12 month period prior to termination of employment, reduced by ½ of 1% for each month remaining to normal retirement, or (c) 50% of salary for the 12 month period prior to termination.

(b) Basic Pension Plan

The various business units of Abitibi maintain a number of basic pension plans which are generally available to all salaried employees in such business units. These plans generally provide for an annual pension upon retirement based on earnings and years of service. Amounts paid to executive officers pursuant to the basic pension plans serve to reduce the benefits payable under the Management Supplementary Benefit Agreements.

(c) Key Executive and Management Personnel Stock Option Plan

Under the Key Executive and Management Personnel Stock Option Plan, options may be granted at the discretion of the directors to employees for the purchase of Abitibi Common Shares not exceeding one million Abitibi Common Shares in the aggregate, including shares subject to option at the date hereof at prices equal to the market value at date of grant. The options are generally exercisable in instalments upon fulfillment of service conditions. The employee has the choice of receiving either the full number of optioned shares or electing to receive the number of shares determined by the market growth formula provided for in the plan. Under the market growth formula, the number of shares to be issued is determined by multiplying the number of shares with respect to which the option is exercised by the increase in the market value per share from date of grant to the date of exercise divided by the market value per share on the day preceding the date the option is exercised. Shares to this number are issued in consideration of the relinquishment by the optionee of his option right to the remaining shares with respect to which the option was exercised and the payment of one cent per share issued.

Options to purchase Abitibi Common Shares under its Key Executive and Management Personnel Stock Option Plan were granted to executive officers during 1986 as follows:

| <u>Individual</u>      | <u>Number of Shares</u> | <u>Exercise Price</u> |
|------------------------|-------------------------|-----------------------|
| J. G. Davis .....      | 8,000                   | \$25.3125             |
| B. K. Koken .....      | 20,000                  | 25.3125               |
| K. L. Macdonald .....  | 7,500                   | 25.3125               |
| J. I. McGibbon .....   | 6,000                   | 25.3125               |
| R. Y. Oberlander ..... | 8,000                   | 25.3125               |
| J. K. Stevens .....    | 6,000                   | 25.3125               |

For information regarding the aggregate net value (market value less exercise price) of options exercised by executive officers during 1986 see the cash compensation table above.

(d) Bonus Arrangements

Under arrangements authorized for certain executive officers, cash compensation may be paid, subject to the approval of the board of directors, for contributions towards corporate objectives or exceptional achievements.

(e) Other

In 1985, Abitibi entered into an agreement with R. C. Gimlin, who was Chairman of the Board until April 27, 1987, whereby Abitibi was obligated to pay to him a benefit in United States funds determined by multiplying 48,000 (or such part of 48,000 as R. C. Gimlin may elect) by the difference between the average of the highest and



lowest prices for the Abitibi Common Shares in United States dollars on the day preceding the date R. C. Gimlin elects to claim the benefit and U.S. \$13.176. On February 5, 1987, R. C. Gimlin exercised his right to claim the benefit in full, the net value of which was U.S.\$735,072. Payment of this amount, together with interest, has been deferred to March 7, 1988.

#### ***Remuneration of Directors***

An annual amount of \$7,500 and fee of \$600 per meeting was paid in 1986 to each director of Abitibi other than B. K. Koken. R. C. Gimlin received an additional U.S.\$37,415 as Chairman. All director's remuneration paid to R. C. Gimlin as a director has been included in the cash compensation table above. Members of committees of the board, other than officers, received a fee of \$600 for each meeting attended. The Chairman of the Audit Committee received an additional retainer of \$4,000 in 1986, and members of the Audit Committee, additional retainers of \$3,000. Directors resident in the United States receive directors fees in U.S. dollars converted on the basis of \$1.00 Canadian being equal to U.S. \$1.00. In addition, the directors are reimbursed for their reasonable expenses in connection with such meetings.

#### ***Indemnification of Directors and Officers***

The CBCA permits Abitibi to indemnify its directors and officers against all costs, charges and expenses reasonably incurred in respect of any civil, criminal or administrative action or proceeding to which they are made a party by reason of being or having been a director or officer provided they acted honestly and in good faith with a view to Abitibi's best interests and, in the case of a criminal or administrative action enforced by monetary penalty, they had reasonable grounds to believe their conduct was lawful. In the event that a director or officer was substantially successful on the merits in defending an action or proceeding for which indemnification is permitted, the director or officer is entitled to indemnification as of right. Abitibi has entered into agreements with each director and officer providing for the full degree of indemnification permitted by law.

Directors and officers are insured against liability in their capacity as directors and officers under coverage effected by Gulf. The coverage has a liability limit of \$25 million and is subject to a deductible of \$1 million for the corporate reimbursement section and \$20,000 per director and officer. No allocation of premium is made to directors and officers as individuals.

#### ***Certain Relationships and Related Transactions***

During the last three years, loans from Abitibi which exceeded U.S.\$60,000 were outstanding to the following executive officers or associates of executive officers. The loans were made to assist them in purchasing houses upon their transfers and are repayable on demand without interest.

|                                                               | <b><u>Largest aggregate<br/>amount outstanding<br/>at any time since<br/>January 1, 1984</u></b> | <b><u>Amount outstanding<br/>as at<br/>May 20, 1987</u></b> |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| <b>MRS. B. K. KOKEN</b>                                       |                                                                                                  |                                                             |
| Wife of Chairman, President and Chief Executive Officer ..... | \$180,008                                                                                        | \$113,328                                                   |
| <b>R. Y. OBERLANDER</b>                                       |                                                                                                  |                                                             |
| Group Vice-President .....                                    | 135,000                                                                                          | 98,750                                                      |

Loans may be granted to employees to purchase Abitibi Common Shares under the Key Executive and Management Personnel Stock Option Plan in amounts equal to the purchase price of such shares. Loans are available only if the employee does not elect to exercise his option in accordance with the market growth formula. Loans bear interest at the lesser of the amount of the dividends received in the ordinary course on the Abitibi Common Shares purchased or the prime rate charged by a Canadian chartered bank. Loans are repayable not later than the fifteenth anniversary of the date on which the options to purchase Abitibi Common Shares were granted. Abitibi Common Shares purchased with the proceeds of a loan are to be held by a trustee until the loan is repaid.



Since January 1, 1984, loans to purchase Abitibi Common Shares were outstanding to executive officers as follows:

|                                                                      | <u>Largest aggregate<br/>amount outstanding<br/>at any time since<br/>January 1, 1984</u> | <u>Amount outstanding<br/>as of May 20, 1987</u> |
|----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| J. G. DAVIS<br>Group Vice-President .....                            | \$ 92,812                                                                                 | \$ —                                             |
| B. K. KOKEN<br>Chairman, President and Chief Executive Officer ..... | 258,750                                                                                   | 258,750                                          |
| K. L. MACDONALD<br>Group Vice-President .....                        | 54,000                                                                                    | 54,000                                           |
| J. I. MCGIBBON<br>Group Vice-President .....                         | 40,500                                                                                    | 40,500                                           |
| J. K. STEVENS<br>Senior Vice-President, Finance .....                | 40,500                                                                                    | 40,500                                           |

### Principal Shareholders

As at April 30, 1987, there were outstanding 69,237,505 Abitibi Common Shares, each of which carries the right to one vote at all meetings of shareholders of Abitibi.

The following table sets out certain information with respect to each person who, as at April 30, 1987, to the knowledge of the directors and officers of Abitibi, beneficially owned, directly or indirectly, or exercised control or direction over, more than 5% of the outstanding Abitibi Common Shares.

| <u>Name and Address of Beneficial Owner</u>                                                              | <u>Number of<br/>Common Shares</u> | <u>Percent of Class</u> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------|
| Gulf Canada Corporation (1).....<br>401-9th Avenue S.W.<br>(P.O. Box 130)<br>Calgary, Alberta<br>T2P 2H7 | 57,737,957                         | 83.4%                   |
| Olympia & York Developments Limited (2)(3) .....                                                         | 4,896,004                          | 7.1%                    |
| 32nd Floor<br>1 First Canadian Place<br>Toronto, Ontario<br>M5X 1B5                                      |                                    |                         |

(1) These shares will be owned by Holdco-Abitibi after the Arrangement and prior to the amalgamation of Abitibi and Holdco-Abitibi.

(2) Subsequent to the amalgamation of Abitibi and Holdco-Abitibi, O&Y will beneficially own 50,263,744 Abitibi Common Shares, being 72.6% of the outstanding Abitibi Common Shares.

(3) Together with its wholly-owned subsidiaries.

O&Y Developments owns, directly or indirectly, approximately 78.6% of the Gulf Common Shares. All the common shares of O&Y Developments are beneficially owned, directly or indirectly, by members of the Reichmann family.

The current directors and executive officers of Abitibi, other than Albert, Paul and Ralph Reichmann, as a group beneficially owned less than 1% of the total number of outstanding Abitibi Common Shares.

### Auditors, Transfer Agents and Registrars

The auditors of Abitibi are Price Waterhouse, Chartered Accountants, Toronto-Dominion Centre, Toronto, Ontario. The transfer agents and registrars for the common shares of Abitibi are as follows: Canada — Montreal Trust Company at its principal offices in Toronto, Montreal, Vancouver, Calgary, Regina, Winnipeg and Halifax; United States — National Bank of Detroit at its principal office in Detroit, Michigan and at its agent, Registrar and Transfer Company, in New York, New York. The transfer agent and registrar for the preferred shares Series A and



Series F is Montreal Trust Company at the same offices in Canada. Abitibi acts as transfer agent and registrar for the preferred shares Series C.

### INFORMATION CONCERNING GW LIMITED

GW Limited is a corporation amalgamated under the OBCA on May 7, 1987. GW Limited was reorganized on May 7, 1987 and, as a result, disclosure of historical earnings and prior capitalization of GW Limited is not meaningful. GW Limited's principal and registered office is located at Suite 600, 1 First Canadian Place, Toronto, Ontario, M5X 1A9, telephone number (416) 864-3300.

Pursuant to the Arrangement, GW Limited will acquire 2,550,000 common shares of IPL, representing approximately 6.4% of the outstanding common shares of IPL, all the outstanding common shares of HWR Holdings and 49% of the outstanding common shares and preferred shares of HW-GW. HWR Holdings beneficially owns approximately 34.4% of the outstanding common shares of IPL and 83% of the outstanding common shares of Consumers. (See "The Arrangement — Details of the Arrangement"). GW Limited will have approximately \$1.4 billion of debt following the Effective Date which will be reduced by the proceeds of a proposed rights offering. (See "Information Concerning GW Limited — Pending Transactions".)

The following information regarding GW Limited assumes that the Arrangement has become effective.

#### Selected Pro Forma Financial Information

The following table sets forth selected pro forma financial information with respect to GW Limited at March 31, 1987 after reflecting the transactions described in "Information Concerning GW Limited — Pending Transactions". This information should be read in conjunction with "Management's Discussion and Analysis of Financial Condition and Results of Operations", "Business" and the unaudited pro forma consolidated financial statements of GW Limited and the notes thereto and the assumptions contained therein included elsewhere herein.

|                                                  | <u>GW Limited Pro Forma<br/>after Rights Offering</u> |
|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
|                                                  | (millions of dollars<br>except per share<br>amounts)  |
| As at March 31, 1987                             |                                                       |
| Total assets .....                               | \$2,014                                               |
| Equity in associated companies .....             | 1,995                                                 |
| Total debt .....                                 | 1,102                                                 |
| Shareholders' equity .....                       | 887                                                   |
| Book value per common share .....                | 16.90                                                 |
| For the year ended March 31, 1987                |                                                       |
| Equity in earnings of associated companies ..... | 152                                                   |
| Earnings .....                                   | 41                                                    |
| Earnings per common share .....                  | 0.78                                                  |

#### Management's Discussion and Analysis of Financial Condition and Results of Operations

GW Limited's pro forma earnings of \$41 million for the year ended March 31, 1987 include its equity share in the earnings of Consumers, IPL and HW-GW which were offset, in part, by the finance charges related to its long-term debt.

Consumers' net income was \$93 million for the year ended September 30, 1986. This compares with net income of \$96 million and \$88 million for the years 1985 and 1984, respectively. A non-recurring gain realized on the disposition of certain investments increased 1985 income. A continuing increase in the number of customers served contributed to the growth in net income.

IPL's earnings were \$131 million for the year ended December 31, 1986 compared to \$139 million in 1985 and \$130 million in 1984. Higher pipeline earnings in 1986 were more than offset by lower earnings from IPL's former investment in HWR and lower investment and other income. The increase in earnings in 1985 was the result of higher income from HWR.



HW-GW's earnings before provisions for impairment of United States resource properties in 1986 were \$112 million, \$192 million and \$150 million for each of the years ended August 31, 1984, 1985 and 1986, respectively. Earnings for 1985 included the benefit of prior years' tax losses in the amount of \$37 million. An improvement in the United States resource operations also contributed to the 1985 increase in earnings.

The earnings information discussed above is based on each company's respective historical cost data. GW Limited's cost of acquiring an interest in each company is different from these historical costs and, therefore, its share of the reported net earnings of each company will not necessarily be the product of the earnings of each company and GW Limited's respective equity ownership percentage.

In connection with Allied-Lyons' acquisition of HW-GW and the reacquisition of a 49% interest therein, HW-GW was recapitalized. This recapitalization resulted in the issue of new long-term debt and preferred shares of HW-GW. The related interest and dividend costs are not reflected in HW-GW's historical results.

The principal cash requirements of GW Limited will be for servicing its long-term debt. The principal source of cash will be the receipt of dividends from each of Consumers, IPL and HW-GW. At current annual dividend rates, GW Limited will receive \$44 million and \$32 million from Consumers and IPL, respectively. GW Limited's share of the preference share dividends to be paid by HW-GW will be approximately \$22 million. HW-GW does not currently have a common share dividend policy. Future dividend payments to GW Limited will depend on the profitability and cash requirements of each of the businesses. The indentures and agreements relating to certain long-term debt obligations of HWR Holdings contain covenants limiting the transfer of funds by HWR Holdings and its subsidiaries to GW Limited.

If the cash available from the receipt of dividends is not sufficient to cover the costs of servicing the debt, the \$900 million credit facility to be arranged by GW Limited will be drawn down to the extent of the shortfall.

## **Pending Transactions**

### ***Financing***

Under the Arrangement, Gulf will transfer its direct 6.4% interest in IPL, all of the shares of HWR Holdings (which beneficially owns a 34% interest in IPL and an 83% interest in Consumers) and all of the shares of Kahlantine (which, through its 100% ownership of 153231, owns a 49% interest in HW-GW) to GW-Subco in exchange for common shares of GW-Subco, the assumption of \$900 million of debt of Gulf owed to HWR Holdings and \$1,067 million. As GW Limited and GW-Subco will amalgamate pursuant to the terms of the Arrangement, the obligations to Gulf in connection with the \$1,067 million will be obligations of GW Limited evidenced by a promissory note to GCR. Of this amount, \$767 million will be repaid to GCR immediately following the Effective Date from drawings under credit facilities to be arranged. The proceeds from the proposed rights offering to subscribe for GW Limited Common Shares will be applied against the balance of \$300 million.

GW Limited is currently negotiating credit facilities in the amount of at least \$900 million. GW Limited has received various proposals from Canadian and international banks regarding such credit facilities but has not yet entered into any formal commitments. The credit facilities will be committed prior to the Effective Date. Borrowings under this credit facility are expected to have terms of longer than one year and to bear interest at rates based on London interbank offered rates, prime rates and bankers' acceptance rates. The credit facilities may or may not be secured.

The promissory note to GCR will bear interest at rates based upon Canadian prime rates or bankers' acceptance rates available to GCR under its existing loan facilities plus one-sixteenth of one per cent.

### ***Rights Offering***

O&Y Developments has advised that, within approximately four to six weeks following the Effective Date, O&Y will offer minority shareholders of GW Limited who do not wish to maintain their investment in GW Limited an opportunity to sell their GW Limited Common Shares to O&Y at a price of not less than \$22.50 per share.

GW Limited has authorized the issue, following the completion of the offer by O&Y to purchase GW Limited Common Shares, of rights to subscribe for additional GW Limited Common Shares in order to raise approximately \$300 million prior to December 31, 1987 if all of the rights are exercised. The rights will be issued pro rata by GW Limited to all holders of its outstanding GW Limited Common Shares on the record date for the issue. O&Y has agreed to exercise all of the rights it receives under such rights offering.



## Business

Following the Effective Date, GW Limited will be engaged in the gas distribution, pipeline, natural resources and distilled spirits businesses through its interests in Consumers, IPL and IPL's wholly-owned subsidiary, Home, and HW-GW.

### Consumers

The following information regarding Consumers has been taken from public documents of Consumers including Consumers' Annual Information Form dated February 2, 1987 for the year ended September 30, 1986 or has been provided by management of Consumers. In the following summary, references to years are for fiscal years ended September 30.

GW Limited's gas utility business is carried out through its indirect beneficial 83% interest in Consumers and certain of its subsidiaries. Consumers is one of Canada's largest natural gas distribution utilities, serving residential, commercial and industrial customers in the areas of central and eastern Ontario, including Metropolitan Toronto, Ottawa and the Niagara Peninsula, in and around Hull, Quebec and in northern New York State. The business is conducted under statutes and municipal by-laws that grant the right, generally on a non-exclusive basis, to operate in the areas served.

In addition to its regulated utility operations, Consumers is engaged in long term care through nursing and retirement homes (in Canada and the United States), energy management (in Ontario), the exploration for and production of oil and gas (primarily in southwestern Ontario), the operation of underground gas storage facilities (in Ontario) and contract well drilling for gas and oil (in Ontario and the northeastern United States). Consumers has an extensive appliance rental program and sells gas and other appliances through a chain of retail stores. It is also engaged as a consultant and advisor to other gas undertakings and to governments, both in Canada and internationally.

GW Limited beneficially owns 26,705,977 common shares of Consumers being approximately 83% of the outstanding common shares of Consumers, through its indirect wholly-owned subsidiary 685515.

### Selected Financial Information

The following table sets forth selected financial information with respect to Consumers for the periods indicated. The selected financial information for the five years ended September 30, 1986 has been derived from audited consolidated financial statements of Consumers. Selected financial information for the periods ended March 31, 1987 and 1986 has been derived from unaudited consolidated financial statements. In the opinion of management, such interim statements reflect all adjustments, consisting of normal recurring accruals necessary for fair presentation thereof. Interim results are not necessarily indicative of results for any other interim period or for the entire year.

|                                                       | Six Months Ended<br>March 31 |         | Year ended September 30                        |         |         |         |         |
|-------------------------------------------------------|------------------------------|---------|------------------------------------------------|---------|---------|---------|---------|
|                                                       | 1987                         | 1986    | 1986                                           | 1985    | 1984    | 1983    | 1982    |
|                                                       | (unaudited)                  |         | (not covered by auditors' report)              |         |         |         |         |
|                                                       |                              |         | (millions of dollars except per share amounts) |         |         |         |         |
| Total revenues .....                                  | \$1,111                      | \$1,231 | \$1,765                                        | \$1,785 | \$1,795 | \$1,550 | \$1,443 |
| Assets .....                                          | 1,729                        | 1,587   | 1,726                                          | 1,639   | 1,559   | 1,434   | 1,500   |
| Long-term debt .....                                  | 687                          | 583     | 674                                            | 650     | 569     | 597     | 554     |
| Net income .....                                      | 68                           | 70      | 93                                             | 96      | 88      | 73      | 72      |
| Basic earnings per common share                       | 1.93                         | 1.99    | 2.51                                           | 2.68    | 2.51    | 2.19    | 2.50    |
| Capital expenditures .....                            | 119                          | 62      | 144                                            | 120     | 97      | 92      | 98      |
| Dividends per common share                            |                              |         |                                                |         |         |         |         |
| Regular .....                                         | 0.82                         | 0.82    | 1.64                                           | 1.52    | 1.43    | 1.40    | 1.30    |
| Special .....                                         |                              | 1.55    | 1.55                                           |         |         |         |         |
| Book value per common share ...                       | 17.00                        | 16.21   | 15.91                                          | 16.57   | 15.57   | 14.42   | 13.67   |
| Average common shares<br>outstanding (millions) ..... | 32.3                         | 32.1    | 32.1                                           | 31.1    | 30.2    | 29.8    | 27.5    |



This financial information reflects the accounts of Consumers based on its historical cost data. GW Limited's cost of acquiring an interest in Consumers is different from these historical costs and, therefore, its share of the reported net earnings of Consumers will not necessarily be the product of the earnings and GW Limited's equity ownership percentage.

### *Development of Business*

In recent years, public awareness of natural gas as a secure, economically priced and convenient energy source has been a prime factor that has enabled Consumers to either improve or maintain its share in the various sectors of the energy market. In 1986, and the six months ended March 31, 1987, Consumers continued to experience significant growth in its customer base, which brought the total number of customers served to 915,177 at March 31, 1987 (871,620 at March 31, 1986). Customer additions for the six month periods ended March 31, 1987 and 1986 were 34,183 and 29,349 respectively. The higher customer additions in 1987 were attributed largely to the increase in new housing construction in Consumers franchise area. The number of active customers at September 30, 1986 and 1985 were 880,994 and 842,271, respectively.

In the six months ended March 31, 1987, Consumers experienced a decline in both volumes of gas distributed (i.e. gas sold and transported) and total revenues from the corresponding period last year. Volumes of gas distributed were 221 billion cubic feet ("Bcf") for the six months ended March 31, 1987, a decrease of six Bcf from the 227 Bcf reported in the same period in 1986. The primary cause was the warmer weather which affected residential and commercial heating sales. Total revenues amounted to \$1,111 million for the first six months of 1987, a decline of \$120 million from the \$1,231 million reported in the same period last year. This revenue decline was attributed to several factors which included a decrease in rates charged to customers as a result of decreases in the wholesale cost of gas; lower sales to higher margin residential and commercial customers due to warmer weather; and industrial customers converting to transportation service.

In 1986, Consumers reported 329 Bcf in volumes of gas distributed and \$1,765 million in total revenues. The corresponding results for 1985 were 322 Bcf and \$1,785 million, respectively. The higher volumes of gas distributed were the net result of increased residential and commercial sales volumes offset somewhat by the lower industrial sales volumes. Sales volume improvements in the residential and commercial sectors were attributed primarily to customer additions and to a lesser extent the slightly colder winter in 1986. Industrial sales decreased during the year due to certain major industrial customers electing to purchase their natural gas requirements directly from western Canada producers. Consumers transported eight Bcf of direct purchased natural gas on behalf of those customers in 1986. The \$2.1 million net revenue earned on this new service was similar to the margin Consumers would have realized had it sold these volumes to the customers.

During 1986, no independent customer or group of related customers accounted for as much as 10% of Consumers' total revenues.

### *Gas Supply*

To ensure that long term supplies of natural gas are available for its customers, Consumers maintains long term purchase commitments from its major supplier, TransCanada PipeLines Limited ("TransCanada"). These contracts provide for annual deliveries of up to approximately 309 Bcf subject to Consumers right to reduce total contract volumes to approximately 300 Bcf in any contract year. This right was exercised for the past six contract years and has been exercised for the contract year ending in 1987. In addition, a National Energy Board ("NEB") decision allows the contract volume level to be reduced for displacement by gas purchased directly by customers.

These contracts may be terminated following 1994 by one year's notice. Certain provisions in these contracts will also relieve TransCanada of liability for failure to deliver gas when such failure is due to depletion of gas supply or impaired deliverability or non-deliverability of gas at its source. However, TransCanada is obligated to exercise reasonable diligence to acquire new supplies of gas in order to meet its delivery requirements. A subsidiary has a separate contract with TransCanada, which terminates in 1992, to purchase up to 15 Bcf of natural gas per year.

In the September 9, 1986 pricing agreement between Consumers and TransCanada, there is a provision for both companies to enter into a long term supply contract by 1990. This contract will entitle Consumers to purchase 90 Bcf of firm service annually from TransCanada for 10 years commencing in 1995. This arrangement is subject to receipt of all necessary permits and regulatory approvals.



TransCanada's tariff contains a fixed cost component which effectively increases the unit cost of gas purchased when volumes actually taken fall below total contract volumes as reduced by directly purchased gas (less than "100 per cent load factor"). Of the total volume contracted for in 1982 and 1983, all was taken but 14 Bcf in 1982 and 35 Bcf in 1983. At applicable rates, the fixed cost component relating to these volumes was \$8 million in 1982 and \$20 million in 1983. The Ontario Energy Board ("OEB") allowed Consumers to recover the \$8 million expenditure in rates set for the 1983 fiscal year; however, it did not allow the recovery of approximately \$13 million in rates for the 1984 fiscal year. As a result of the change in regulatory practice and the magnitude of the amounts, Consumers entered into a deferral agreement with TransCanada, which provided Consumers with the opportunity to apply the \$20 million in fixed charges against purchases to be delivered by TransCanada over the period from April, 1985, to October, 1987.

Consumers subsequently amended the terms of the deferral agreement with TransCanada in order that deliveries of deferred volumes could commence before April, 1985. Consumers reduced the \$20 million prepaid amount to approximately \$3 million by taking delivery of volumes of gas in excess of the adjusted annual contracted volumes in 1984 and 1985. In 1986, supplemental volumes of lower priced gas from other sources proved to be financially more advantageous. Accordingly, this \$3 million remaining balance was written off against the savings from purchasing those lower priced volumes.

Although TransCanada supplied 96% of Consumers' supply needs in 1986, purchases of natural gas from western Canada producers independent of TransCanada, Ontario producers and production from company owned reserves located in Lake Erie supplement the supply.

#### *Natural Gas Pricing*

On September 1, 1981, the governments of Canada and Alberta entered into a five year agreement on energy pricing and taxation. The agreement provided that the Alberta border price would increase by 24.6 cents per million British thermal units or 23.3 cents per gigajoule every six months commencing February 1, 1982, until the end of 1986. The federal and Alberta governments subsequently amended the agreement. The effect of the amendment was to guarantee that natural gas prices would not rise above 65% of the price of oil at the Toronto Refinery Gate until January 31, 1985. The federal government announced a further extension of a freeze on the price of natural gas until November 1, 1985, pending the formulation of a new natural gas pricing agreement.

On October 31, 1985, the federal government announced an Agreement on Natural Gas Markets and Prices with the gas producing provinces of Alberta, British Columbia and Saskatchewan. In principle, the agreement provides for a market-oriented pricing regime for natural gas.

During the 12 month transitional period commencing November 1, 1985, the Alberta border price and the Toronto City Gate wholesale prices remained at then existing levels. During that period, natural gas customers whose supply contracts with distributors had expired could negotiate new contracts directly with producers at market prices, provided distributor contract carriage arrangements could be put in place.

In April 1986, the OEB approved, on an interim basis, contract carriage of gas for others by all three Ontario distributors and fixed interim rates relating thereto. In September 1986, the OEB commenced a hearing to consider the appropriateness of the permanent provision of contract carriage. In its March 23, 1987 decision, the OEB decided to allow brokers to contract directly with the local gas distributor in order to open up access to contract carriage to a broader market. The OEB also directed that rates should be unbundled to the maximum extent possible. Ontario utilities are directed to segregate the cost of gas and develop "bottom up" cost studies for transportation, storage, load-balancing and best efforts backstopping services separately.

Consumers has been directed to file its rate proposals reflecting these decisions no later than June 1, 1987, with a public hearing to follow.

On September 9, 1986, Consumers entered into a new pricing agreement with respect to its long term purchase commitments with TransCanada. This pricing agreement provided for reductions in the cost of natural gas purchased under long term contracts from TransCanada, as well as protection against future increases in TransCanada's transportation tolls, over the period from September 10, 1986 to October 31, 1988. The effective period for the lower rates flowing out of this agreement and the discount programs is from November 1, 1986 to October 31, 1987, with a review hearing in October 1987. The review hearing will consider the progress made by the



gas distribution companies in establishing more direct control by the OEB over the price of gas in Ontario and a lessening of the difference in the cost of gas between large and small volume users.

### *Seasonality*

Consumers' business is highly seasonal as daily market demand for gas fluctuates with peak consumption occurring in the winter months. To ensure that customers will receive the most favourable rates, gas purchases from TransCanada are made at a relatively even level throughout the year. The excess of gas purchases over gas sales in the non-winter months is placed in storage facilities and withdrawn in the winter months.

### *Storage*

Storage facilities permit Consumers to take delivery of gas from TransCanada and other suppliers during off-peak periods in the summer, on the most favourable terms available, for subsequent use on winter peak days. This assists Consumers in reducing the overall cost of its gas supply and adds a measure of security in the event of short term interruption of pipeline supplies. Using these facilities, Consumers has been able to meet its peak day demand as well as its total annual market requirements.

Tecumseh Gas Storage Limited ("Tecumseh"), 50% owned by Consumers, owns and operates storage pools in southwestern Ontario near Sarnia having a working storage capacity of about 60 billion cubic feet, substantially all of which is under contract to Consumers on a long term basis. Tecumseh can deliver up to one Bcf per day, or about approximately 50% of Consumers' maximum daily sendout.

Additional storage space of up to 13 Bcf is available to Consumers under a long term agreement with Union Gas Limited ("Union") and other space has also been available on a short term basis from Union. Consumers has a small underground storage pool near Crowland in the Niagara Peninsula which is utilized to meet local peak day requirements.

The transmission facilities of Tecumseh and Union are used to deliver gas from Tecumseh to a point near Consumers major market area of Toronto.

In recent years, Consumers had been experiencing significant increases in peak day demand. One of the alternatives considered in meeting this expected extra demand was through the construction of a natural gas liquefaction and storage facility, commonly referred to as a peak shaving plant. However, as a result of the OEB having recommended against Consumers proposal to construct such a facility, Consumers has decided to reconsider other alternatives.

### *Regulation*

The Ontario government regulates exploration for hydrocarbons and the production, storage, transmission, distribution, sale, disposal, allocation, supply and use of natural gas in Ontario. The rates charged by Consumers and its accounting methods and practices are subject to the approval of the OEB. Similar regulation applies to operations in other jurisdictions through the Quebec Electricity and Gas Board, the NEB and the New York State Public Service Commission.

### *Rates*

In the rate making process, the OEB examines in detail the total revenue required to recover the cost of providing service, including the cost of gas purchases, depreciation, income taxes, operating and administration costs and the cost of capital used to finance all assets used in the gas distribution business. The cost of capital, which is expressed as an allowable rate of return on investment, is designed principally to meet the cost of interest on long and short term debt, satisfy the dividend requirements of preference shares and provide the common shareholders with the opportunity to earn a reasonable return on their investment. The determination of a reasonable return to the common shareholders involves a judgmental assessment of many factors, including alternative investment opportunities of comparable risk and the level of return which will enable a utility to attract the necessary capital to fund its operations. The OEB also examines extensively the allocation of the total revenue requirement among the various classes of customers.

In 1986, Consumers' regulated Ontario utility operations earned a return on average common equity of approximately 14.9% (1985 — 14.7%) compared with the 15.0% allowed (1985 — 15.3%). The return for 1986 fell



slightly short of the allowed rate due primarily to reduced sales volumes as a result of warmer than normal weather. When normalized for the impact of weather, the return for 1986 increases to 15.2% (1985 — 15.5%).

#### *Current Rate Decision and Application*

Consumers applies periodically to the OEB for rate adjustments to reflect forecasted cost changes expected to occur in the forecast test year. Consumers' last rate application and its decision are summarized as follows:

On March 27, 1986, Consumers applied to the OEB for a \$26.4 million increase in annual revenues to recover increases in its operating and capital costs for fiscal 1987. Consumers proposed a 15% return on common equity and requested that this return be based on the existing 36% approved level of the common equity component of total capital. Consumers also requested an overall return of 12.97% on a total average rate base of \$1,304 million.

In its decision dated October 1, 1986, the OEB awarded a revenue increase of \$11.5 million effective on the same date. It also determined the allowable rate of return for 1987 to be 12.58%. The rate of return on equity was set at 14%, a reduction from the 15% return allowed for 1986. The OEB also determined that a 35% level of common equity was sufficient to support Consumers' Ontario utility operations. Consumers' rate base increased from the \$1,284 million approved in 1986 to \$1,305 million for 1987.

The OEB deferred the Phase II hearing, which deals with cost allocation and rate design, until after the decision on a combined hearing regarding issues relating to the provision of contract carriage has been issued. As that decision was issued on March 23, 1987, Phase II will be filed on June 1, 1987 with hearings anticipated in August 1987.

In its renegotiated gas supply contract, provision was made to pass on additional gas cost reductions to contract customers to meet their competitive alternatives. While the OEB approved Consumers' proposal in a modified form, it expressed concerns regarding discrimination and the OEB's authority to set rates where Consumers has such a wide latitude in setting prices. Approval was granted only to October 1987 at which time the OEB will hold another hearing to review the matter.

#### *NEB Decision*

In a decision dated January 29, 1987, the NEB approved an application by Cyanamid Canada, Inc. ("Cyanamid"), a major customer of Consumers, to build a pipeline which would by-pass the existing service provided by Consumers to the Cyanamid fertilizer plant in Welland, Ontario. The NEB decision is part of a larger political issue with respect to the jurisdiction of regulatory bodies. The OEB had accordingly stated a case before the Ontario Divisional Court in this regard. On March 18, 1987, the Ontario Divisional Court ruled that the OEB has jurisdiction over by-passes in Ontario, as well as where the end-user builds and operates a by-pass pipeline connecting the end-user to TransCanada's facilities. In light of this Ontario Divisional Court decision, Consumers and the other utilities withdrew their appeals to the Federal Court of Appeal. Cyanamid subsequently applied to the NEB to review its by-pass decision. It is anticipated that the by-pass issue will continue to be the subject of extensive litigation.

Even assuming that the NEB decision is upheld and the pipeline is built, this matter, although of significant importance to the long term structure of the industry and the process of regulation, should not have a material adverse financial impact on Consumers business because: (a) the rate-making process should compensate for the financial impact of an event such as a by-pass; (b) as there are few customers of Consumers that could make a similar by-pass application, this should be an isolated occurrence; and (c) Consumers will be proposing a revised rate structure which, if approved by the OEB, will make such by-passes uneconomical.

#### *Natural Gas Vehicles*

Consumers continues to develop a network of natural gas refueling stations for vehicles although at a somewhat slower pace than originally anticipated. Lower gasoline prices at the pump have caused some motorists to defer their decision to make their vehicles capable of using natural gas as well as gasoline.

The market for natural gas as a vehicle fuel continues to be of importance to Consumers because of the potential revenue it represents. The annual fuel consumption of a vehicle running on natural gas would be about the same amount of fuel as a typical house over a 12 month period.



At September 30, 1986, Consumers had more than 550 of its own vehicles running on natural gas and will be converting another 100 during the coming year. The number of privately owned cars in Consumers' service area using natural gas has reached 800 at September 30, 1986 and continues to grow.

#### *Competition*

Natural gas continues to enjoy a price advantage over competing energy forms in all major market sectors throughout Consumers' Ontario operating area. The energy market throughout Ontario, however, continues to be volatile thereby presenting Consumers with consistent competition.

#### *Property, Plant and Equipment*

Consumers owns and operates approximately 11,910 miles of mains at September 30, 1986 for the transportation and distribution of gas, as well as service pipes to conduct gas from mains to meters on the customers' premises, drilling equipment and other properties used for such purposes as offices, warehouses, metering and regulating stations, and service shops. The equipment owned includes approximately \$230.5 million of rental appliances. Consumers owns exploration and production rights in Lake Erie and other parts of Ontario. The appliance rental program is included in Consumers' utility rate base and cost of service.

Expenditures for additions to property, plant and equipment (including exploration and development expenditures) were \$144 million in 1986 and \$120 million in 1985.

#### *Exploration and Development*

Consumers owns certain production rights to hydrocarbons in Lake Erie and southwestern Ontario and maintains an exploration and development program in these areas. This activity was a part of Consumers' regulated activities until September 30, 1986, when the OEB determined it should no longer be a part of regulated business thereafter.

Consumers' proven reserves of natural gas were approximately 99 Bcf as at September 30, 1986. Proven oil reserves were 352,000 barrels ("Bbl") on the same date. Gross exploration and development expenditures were \$10.8 million for the year.

In 1986, major emphasis continued to be concentrated in Ontario. Consumers' oil and gas land holdings in Ontario as of September 30, 1986, totalled 791,929 acres (gross) or 716,634 acres (net).

Consumers participated in 10 wells in southwestern Ontario during 1986, of which four were completed as commercial oil wells and placed on production. A substantial geophysical program was conducted during 1986. Drilling activity was somewhat curtailed, however, due to reduced oil prices which prevailed during most of 1986.

In the Ontario portion of Lake Erie, nine gas wells drilled in earlier years were completed for production and connected to the offshore gathering system.

#### *Production*

In 1986, Consumers improved its oil production volumes but gas production volumes were down from the 1985 levels.

Average daily gas production during 1986 was 22 million cubic feet per day, down about 2% from 1985. Total production for 1986 was 8 Bcf, or about 3% of Consumers' total gas sales. Oil production increased from 195 Bbl per day at the beginning of 1986 to 327 Bbl per day at year-end. This was the result of Consumers' successful exploration and development program over the last three years. Total oil production for 1986 was 94,000 Bbl, or 2.3 times the 1985 figure.

Value of natural gas in the Ontario market remained stable throughout 1986. Conversely, oil prices declined in mid-year to less than 50% of the October, 1985 level; however, there was a partial recovery toward the end of 1986. Oil revenue increased by only 60% in 1986, despite a production increase of 130%.

#### *Contract Drilling*

Underwater Gas Developers Limited, a wholly owned subsidiary of Consumers, provides drilling and related services to Consumers and others in the petroleum industry. With headquarters in Sherkston, Ontario, Consumers



operates two offshore drilling vessels in Lake Erie and six land based rigs serving the northeastern United States, Ontario and Quebec.

In 1986, drilling activities and revenue from both Canadian and United States operations declined considerably from 1985 levels. This reflected greatly reduced oil prices in both countries and lower gas prices in the United States. A number of necessary economy measures were implemented, including reduction in staff levels during the year. Activity levels continued to be extremely price-sensitive, with a slight improvement in the fourth quarter of 1986 following a modest improvement in world oil prices.

#### *Non-Utility Business Developments*

In recent years, Consumers' gas distribution business has been approaching maturity. As a result, Consumers has sought to identify and develop non-utility business opportunities. In 1985, Consumers acquired an interest in Rose Technology Group Limited which provides professional services related to the design and installation of computerized energy conservation systems. In 1986, Consumers acquired a majority interest (89.8% at March 31, 1987) in Arbor Living Centers Inc. ("Arbor"), a company engaged in providing long term care through nursing and retirement homes. The remaining equity of Arbor is owned by health care professionals. Arbor, which operates in Ontario, Florida and Texas, has acquired approximately 3,000 beds at a cost of about \$57 million as of March 31, 1987.

As a result of an OEB report issued on November 17, 1986, in connection with a corporate reorganization of Gulf, Consumers has undertaken to the Ontario government that it will not engage or invest in any activity not subject to the regulation of the OEB without its prior approval and will obtain the approval of the OEB to continue the investment in Arbor or dispose of that investment before April 9, 1988. In addition, the Ontario Government has proposed amendments to the OEB Act which, if enacted, would prevent Consumers from engaging or investing in any business other than that of a gas utility, except investments made or businesses engaged in on April 9, 1986, without the approval of the OEB. Consumers is considering measures which will satisfy the concerns of the government and the OEB and allow it to continue to invest in activities not regulated by the OEB.

#### *Employees*

Consumers employs approximately 3,200 people, about 52% of whom are represented by various union locals. There are seven collective agreements with these union locals, of which two major agreements represented essentially all unionized employees. The first such agreement expired on January 31, 1987 and has since been renewed; the new contract expires on January 31, 1989. The other agreement expires on April 30, 1988.

Although Consumers cannot predict the future course of labour relations, no strike or work stoppage has in the past had a materially adverse effect on Consumers.

#### *Dividends*

Consumers paid annual dividends of \$1.52 per share on its common shares in 1985 and annual dividends of \$1.64 per share on its common shares in 1986. In addition, Consumers paid a special dividend of \$1.55 per common share on January 1, 1986. The special dividend was paid as a result of a decision of September 25, 1985, wherein the OEB determined that a 36% level of common equity was sufficient at that time to support the Ontario utility operations of Consumers. Of the approximately \$90 million in common equity that the OEB ruled was not necessary to support the Ontario utility operations, \$40 million was retained for Consumers' non-utility operations with the remaining \$50 million being returned to shareholders of Consumers in the form of the special dividend.

#### *OEB Undertakings*

Following hearings before the OEB, GW Limited, GW-Subco, HWR Holdings and 685515 have given undertakings to the Lieutenant Governor in Council in connection with the proposed acquisition by GW Limited pursuant to the Arrangement of beneficial ownership of approximately 83% of Consumers. The undertakings provide, among other things, that no action shall be taken to reduce Consumers' public float of voting common shares below 15%; that the majority of the board of directors of Consumers shall be independent of GW Limited, Consumers and their affiliates or associates; that the auditors of Consumers shall be different than those of GW Limited, HWR Holdings and 685515 so long as such companies beneficially own in the aggregate more than 20% of the outstanding common shares of Consumers; that leave of the Lieutenant Governor in Council shall be obtained prior to taking action which would result in any person acquiring more than 20% of the voting shares of



Consumers or control of any person that owns or controls more than 20% of the voting shares of Consumers; that affiliated transactions shall be restricted; and that certain restrictions will apply to maintain the financial integrity of Consumers. These undertakings are the same as those currently applicable to Gulf.

### *IPL*

GW Limited directly and indirectly beneficially owns approximately 41% of the common shares of IPL.

IPL is a Canadian public company with shares listed on the Toronto and Montreal stock exchanges and is the operator of the longest crude oil and liquids pipeline system in North America. IPL is also engaged in the exploration for and production of hydrocarbons. Its principal subsidiaries are Lakehead Pipe Line Company, Inc. ("Lakehead"), which owns and operates the United States portion of the pipeline system, and Home, which with its subsidiaries carries on the natural resource operations. IPL was incorporated in 1949 under the laws of Canada.

The following information regarding IPL and Home has been taken from public documents of IPL including IPL's Annual Report on Form 10-K, for the fiscal year ended December 31, 1986.

### *Selected Financial Information*

The following table sets forth selected financial information with respect to IPL for the periods indicated. The selected financial information for the five years ended December 31, 1986 has been derived from audited consolidated financial statements of IPL. Selected financial information for the periods ended March 31, 1987 and 1986 has been derived from unaudited consolidated financial statements. In the opinion of management, such interim statements reflect all adjustments, consisting of normal recurring accruals necessary for fair presentation thereof. Interim results are not necessarily indicative of results for any other interim period or for the entire year.

|                                                             | Three Months<br>Ended March 31                 |        | Year Ended December 31            |        |        |        |        |
|-------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|--------|-----------------------------------|--------|--------|--------|--------|
|                                                             | 1987                                           | 1986   | 1986(1)                           | 1985   | 1984   | 1983   | 1982   |
|                                                             | (unaudited)                                    |        | (not covered by auditors' report) |        |        |        |        |
|                                                             | (millions of dollars except per share amounts) |        |                                   |        |        |        |        |
| Operating revenue.....                                      | \$ 205                                         | \$ 136 | \$ 562                            | \$ 509 | \$ 444 | \$ 413 | \$ 366 |
| Assets.....                                                 | 2,895                                          | 1,783  | 2,936                             | 1,742  | 1,557  | 1,347  | 857    |
| Long-term debt.....                                         | 1,056                                          | 553    | 1,060                             | 563    | 515    | 410    | 333    |
| Earnings.....                                               | 30                                             | 33     | 131                               | 139    | 130    | 97     | 75     |
| Earnings per common share .....                             | 0.76                                           | 0.89   | 3.36                              | 3.71   | 3.47   | 3.38   | 2.90   |
| Capital expenditures.....                                   | 55                                             | 14     | 285                               | 170    | 186    | 93     | 20     |
| Dividends per common share .....                            | 0.50                                           | 0.50   | 2.00                              | 1.85   | 1.70   | 1.60   | 1.60   |
| Book value per common share .....                           | 23.44                                          | 21.41  | 23.37                             | 20.90  | 18.73  | 16.82  | 11.67  |
| Common shares outstanding at period end<br>(millions) ..... | 39.5                                           | 39.5   | 39.5                              | 39.5   | 39.5   | 39.4   | 25.8   |

(1) Acquisition of Home Oil Company Limited effective December 1, 1986.

This financial information reflects the accounts of IPL based on its historical cost data. GW Limited's cost of acquiring an interest in IPL is different from these historical costs and, therefore, its share of the reported net earnings of IPL will not necessarily be the product of the earnings and GW Limited's equity ownership percentage.

### *Pipeline Operations*

IPL's pipeline operations consist principally of the transportation of crude oil and other liquid hydrocarbons at established tariffs through its common carrier pipeline system (the "System"). The System extends approximately 2,300 miles from Edmonton, Alberta across the Canadian prairie provinces through the Great Lakes region of the United States via the Straits of Mackinac to Toronto, Ontario and Montreal, Quebec, with lateral lines to Nanticoke, Ontario, and Buffalo, New York, and a line from Superior, Wisconsin to Sarnia, Ontario, via Chicago, Illinois. The System also includes the Norman Wells crude oil pipeline, which extends 540 miles from Norman Wells in the Northwest Territories to Zama in northwestern Alberta.

*Regulation.* In Canada, the NEB has regulatory authority over the location, construction and operations of pipelines for the interprovincial transportation of oil and over matters relating to traffic, tolls and tariffs of such pipelines.



In the United States, the Federal Energy Regulatory Commission has regulatory authority over rates and regulations, accounting and other practices. The portion of the System in Michigan is, or may be, subject to the jurisdiction of the Michigan Public Service Commission with respect to the location, construction and operations of its pipeline in that state and the issuance of its securities.

*Deliveries from the System.* Deliveries from the System are made in the Prairie Provinces, the Provinces of Ontario and Quebec and in the Great Lakes area of the United States, principally to refineries either directly or through connecting pipelines of other companies. Within these regions are located major refining centres near Sarnia, Nanticoke and Toronto, Ontario; Montreal, Quebec; the Minneapolis-St. Paul area of Minnesota; Superior, Wisconsin; the Chicago area of Illinois and Indiana and the Detroit, Michigan; Toledo, Ohio; and Buffalo, New York areas.

The following table sets forth the average daily deliveries in Canada and the United States, directly or through connecting pipelines, during the periods indicated.

|                      | Three Months<br>Ended<br>March 31, |              | Year Ended December 31 |              |              |
|----------------------|------------------------------------|--------------|------------------------|--------------|--------------|
|                      | 1987                               | 1986         | 1986                   | 1985         | 1984         |
|                      | (thousands of barrels per day)     |              |                        |              |              |
| Prairies .....       | 201                                | 196          | 196                    | 175          | 152          |
| United States .....  | 499                                | 505          | 535                    | 479          | 387          |
| Eastern Canada ..... | 661                                | 672          | 636                    | 734          | 792          |
|                      | <u>1,361</u>                       | <u>1,373</u> | <u>1,367</u>           | <u>1,388</u> | <u>1,331</u> |

*Sources of shipments.* Shipments tendered to the system originate in all principal oil fields in Alberta, Saskatchewan and Manitoba and reach the System through gathering lines owned and operated by others. One such gathering line, Federated PipeLines Ltd. is 50% owned by Home. These gathering systems connect with the System at two receiving points in Alberta, two in Saskatchewan and one in Manitoba. The Norman Wells pipeline transports crude oil produced from the Norman Wells oil field in the Northwest Territories.

The System also receives United States domestic production at Clearbrook, Minnesota; Stockbridge and Lewiston, Michigan; and United States domestic production and offshore oil at Griffith, Indiana.

*Customers.* During 1986, 41 shippers tendered crude oil and other liquid hydrocarbons through the System. Shipments by Imperial Oil Limited and Petro-Canada accounted for approximately 24% and 15%, respectively, of total system revenues. Each other shipper accounted for less than 10% of such revenues.

*Competitors.* The System constitutes the only crude oil pipeline to eastern markets from the oilfields of the Prairie Provinces. The gathering systems in the Canadian provinces served by the system are complementary to and do not compete with the System. The System encounters competition in the Montreal market from foreign crude oil. In the United States, the System encounters significant competition from a variety of common carriers and other crude oil and refined product pipelines delivering materials to certain refinery areas served including Minneapolis-St. Paul, Chicago, Detroit and Toledo.

*Environmental regulation.* IPL believes that its facilities and operations comply in all material respects with all applicable governmental regulations relating to safety and environmental protection.

*Employees.* At March 31, 1987, 922 persons were employed by IPL in connection with pipeline operations.

*Properties.* At December 31, 1986, the System consisted of 6,804 miles of pipeline with diameters ranging from 12 inches to 48 inches, 89 pumping stations with a total of 785,650 installed kilowatts and tankage facilities with a capacity of approximately 18.3 million barrels. Linefill required for operation amounts to 26.5 million barrels, all of which is owned by the shippers.

The System's pipeline in both Canada and the United States is, in general, located on land owned by others and is operated under perpetual easements or rights-of-way granted by the owners.

*Expansion program.* IPL is engaged in an expansion program to increase capacity of the System between Edmonton and Superior. The program includes the construction of new main line pipe, tankage and pumping facilities, and modifications and additions to existing pumping stations and delivery facilities.



The first stage of the program, which increased capacity by 75,000 barrels per day, was completed and placed in service in the fall of 1985, at a cost of \$18 million. The second stage of the program, which added 157,000 barrels per day, was completed in early 1987 at a cost of \$90 million. The third stage, which will add an additional 95,000 barrels per day, will cost an estimated \$245 million, of which approximately \$201 million will be spent by IPL in Western Canada and the balance by Lakehead in the United States. Construction of the third stage has commenced and completion is expected in late 1987.

Expansion costs to date have been financed by long-term debt supplemented by internally generated funds and short-term borrowings. These short-term borrowings will be replaced by long-term debt on a timely basis as financial market conditions and other factors dictate. Lakehead will finance its portion of the expansion with internally generated funds.

#### *Natural resource operations — Home*

IPL became engaged in the natural resource business on December 5, 1986, when it completed the acquisition of all of the outstanding shares of Home and a 26% interest in Sovereign Oil & Gas PLC from Holdings.

Home is engaged in the exploration for and production of hydrocarbons directly and through subsidiaries, including Scurry-Rainbow Oil Limited. Activities are primarily conducted in Canada and, to a lesser extent, in other countries, excluding the United States. Home owns two crude oil and condensate pipeline systems in Alberta and holds interests in a pipeline system for the transportation of crude oil and natural gas liquids, an underground storage facility for liquefied petroleum gas, and certain gas processing plants in Alberta and British Columbia. Other assets include an approximate 4.5% interest in Panarctic Oils Ltd., an oil sands lease in northeastern Alberta, and undeveloped coal properties in Alberta and British Columbia.

Exploration and development activity in Canada is concentrated in the four western provinces on both Home's undeveloped properties and on the extensive land holdings in which an interest can be earned as a result of a 1983 farmin agreement with Dome Petroleum Limited.

*Crude oil and natural gas production.* The following table sets forth the percentage of revenue contributed by crude oil and natural gas liquids, and natural gas during the periods indicated.

|                                         | Three Months Ended<br>March 31, |      | Year Ended December 31 |      |      |
|-----------------------------------------|---------------------------------|------|------------------------|------|------|
|                                         | 1987                            | 1986 | 1986                   | 1985 | 1984 |
| Crude oil and natural gas liquids ..... | 68%                             | 58%  | 57%                    | 63%  | 64%  |
| Natural gas .....                       | 25%                             | 35%  | 27%                    | 22%  | 24%  |

The following table sets forth Home's production/sales data for the periods indicated:

|                                       | Three Months Ended<br>March 31 |         | Year ended December 31 |         |         |
|---------------------------------------|--------------------------------|---------|------------------------|---------|---------|
|                                       | 1987                           | 1986    | 1986                   | 1985    | 1984    |
| Crude oil and natural gas liquids     |                                |         |                        |         |         |
| Barrels per day .....                 | 29,013                         | 30,364  | 27,826                 | 26,962  | 27,565  |
| Price per barrel .....                | \$20.72                        | \$23.25 | \$18.87                | \$33.93 | \$32.22 |
| Royalty rate .....                    | 18.3%                          | 21.3%   | 19.8%                  | 26.4%   | 27.9%   |
| Natural gas sales                     |                                |         |                        |         |         |
| Thousands of cubic feet per day ..... | 129,829                        | 164,202 | 112,884                | 113,467 | 108,283 |
| Price per thousand cubic feet .....   | \$1.68                         | \$2.58  | \$ 2.24                | \$ 2.66 | \$ 2.95 |
| Royalty rate .....                    | 16.6%                          | 20.2%   | 20.2%                  | 21.4%   | 23.0%   |

#### NOTE:

(1) Daily production/sales and prices are before the deduction of royalties.

Home's average Canadian production cost per unit of production for the three months ended March 31, 1987 amounted to \$2.99 per barrel (1986 — \$2.80) and for the year ended December 31, 1986 amounted to \$3.43 per barrel (1985 — \$3.24; 1984 — \$2.84).



Production cost excludes depreciation, depletion and amortization of capitalized acquisition, exploration and development costs. Average production cost per unit of production was computed after converting natural gas production into equivalent barrels of oil based on the relative energy content of natural gas to oil (six thousand cubic feet of natural gas equals one barrel of oil).

*Wells.* The following table sets forth Home's estimate of the number of oil and gas wells that were producing or were capable of production at March 31, 1987:

|              | Oil          |            | Gas          |            |
|--------------|--------------|------------|--------------|------------|
|              | Gross        | Net        | Gross        | Net        |
| Canada ..... | 7,848        | 851        | 2,754        | 221        |
| Other .....  | 62           | 5          | —            | —          |
|              | <u>7,910</u> | <u>856</u> | <u>2,754</u> | <u>221</u> |

The following table sets forth Home's number of working interest wells drilled during the periods indicated:

|             | Three Months Ended<br>March 31 |           |            |           | Year ended December 31 |            |            |            |            |            |
|-------------|--------------------------------|-----------|------------|-----------|------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
|             | 1987                           |           | 1986       |           | 1986                   |            | 1985       |            | 1984       |            |
|             | Gross                          | Net       | Gross      | Net       | Gross                  | Net        | Gross      | Net        | Gross      | Net        |
| Exploratory |                                |           |            |           |                        |            |            |            |            |            |
| Oil .....   | 16                             | 6         | 33         | 9         | 74                     | 23         | 93         | 22         | 61         | 16         |
| Gas .....   | 5                              | 1         | 20         | 3         | 33                     | 6          | 54         | 8          | 31         | 6          |
| Dry .....   | 27                             | 10        | 48         | 10        | 80                     | 22         | 133        | 28         | 93         | 21         |
|             | <u>48</u>                      | <u>17</u> | <u>101</u> | <u>22</u> | <u>187</u>             | <u>51</u>  | <u>280</u> | <u>58</u>  | <u>185</u> | <u>43</u>  |
| Development |                                |           |            |           |                        |            |            |            |            |            |
| Oil .....   | 37                             | 7         | 148        | 23        | 209                    | 35         | 281        | 50         | 208        | 49         |
| Gas .....   | 4                              | 2         | 13         | 2         | 20                     | 3          | 42         | 10         | 45         | 7          |
| Dry .....   | 7                              | 3         | 18         | 6         | 37                     | 12         | 68         | 25         | 61         | 15         |
|             | <u>48</u>                      | <u>12</u> | <u>179</u> | <u>31</u> | <u>266</u>             | <u>50</u>  | <u>391</u> | <u>85</u>  | <u>314</u> | <u>71</u>  |
| Total ..... | <u>96</u>                      | <u>29</u> | <u>280</u> | <u>53</u> | <u>453</u>             | <u>101</u> | <u>671</u> | <u>143</u> | <u>499</u> | <u>114</u> |

NOTE:

(1) Gross includes the interests of others; net excludes the interests of others.

At March 31, 1987, Home was participating in the drilling of 10 (3 net) exploratory wells of which 9 (3 net) wells were in Canada. In addition, Home was participating in the drilling of 2 (1 net) development wells, all of which were in Canada.

*Properties.* The following table sets forth the acreage in which petroleum and natural gas interests were held at March 31, 1987:

|                                | Licences, Permits and<br>Reservations (3) (5) |              | Petroleum and Natural<br>Gas Leases (1) (3) |              |
|--------------------------------|-----------------------------------------------|--------------|---------------------------------------------|--------------|
|                                | Gross (2)                                     | Net (2)      | Gross (2)                                   | Net (2)      |
|                                | (thousands of acres)                          |              |                                             |              |
| Canada                         |                                               |              |                                             |              |
| Western provinces .....        | 596                                           | 285          | 6,013                                       | 2,168        |
| Beaufort/Mackenzie Delta ..... | 4,434                                         | 624          | 397                                         | 58           |
| Arctic Islands and other ..... | 2,112                                         | 83           | 178                                         | 36           |
|                                | <u>7,142</u>                                  | <u>992</u>   | <u>6,588</u>                                | <u>2,262</u> |
| Australia .....                | 5,374                                         | 762          | —                                           | —            |
| Indonesia .....                | 3,805                                         | 186          | —                                           | —            |
| Other .....                    | 349                                           | 68           | —                                           | —            |
| Total (4) .....                | <u>16,670</u>                                 | <u>2,008</u> | <u>6,588</u>                                | <u>2,262</u> |



# NOTES:

- (1) Includes freehold titles, freehold leases and royalty interest acreage. Overriding royalty interests are excluded in calculating net acres.
- (2) "Gross" refers to the total area in which an interest is held. "Net" refers to gross area multiplied by the percentage working interest owned. Most interests are subject to royalties and some are subject to other non-working interests.
- (3) In Canada, leases are acquired from the Crown through competitive bidding. In the case of lands owned by parties other than the Crown, the acquisition of leases usually involves the payment of an initial consideration. Leases confer upon the holder the right to explore for, develop and produce petroleum and natural gas. A lease generally will continue beyond its primary term by virtue of production. Crown licences, permits and reservations are acquired from the provinces through competitive bidding and from the federal government by undertaking work commitments that confer upon the holder the right to lease the petroleum and natural gas rights under varying portions of the lands covered. The holder is generally required to make cash payments or to undertake specified amounts of work in order to retain such right. No deduction has been made from the gross or net acres under "Licences, Permits and Reservations" to reflect that only a portion of this acreage may be converted to lease.
- (4) Includes 1,786,644 (472,870 net) acres in Canada, 14,579 (1,888 net) acres in Australia and 3,890 (75 net) acres in Indonesia, from which production is being obtained or is capable of being obtained.
- (5) Excludes an approximate 4.5% interest in Panarctic Oils Ltd.

*Reserves.* Home's proved reserves and changes therein of crude oil and natural gas liquids, and natural gas for the periods indicated are set forth below. "Gross" refers to Home's interests before the deduction of royalties. "Net" refers to Home's interests after the deduction of royalties.

|                                   | Year Ended December 31 |             |              |             |              |             |
|-----------------------------------|------------------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|
|                                   | 1986                   |             | 1985         |             | 1984         |             |
|                                   | Gross                  | Net         | Gross        | Net         | Gross        | Net         |
| (millions of barrels)             |                        |             |              |             |              |             |
| Crude oil and natural gas liquids |                        |             |              |             |              |             |
| Beginning of year                 | 108.2                  | 85.0        | 104.9        | 79.2        | 103.5        | 72.2        |
| Revisions                         | 0.8                    | 2.6         | 2.1          | 3.5         | 3.0          | 7.3         |
| Extensions and discoveries        | 8.9                    | 7.7         | 11.0         | 9.5         | 8.5          | 7.0         |
| Production                        | (10.2)                 | (8.2)       | (9.8)        | (7.2)       | (10.1)       | (7.3)       |
| End of year                       | <u>107.7</u>           | <u>87.1</u> | <u>108.2</u> | <u>85.0</u> | <u>104.9</u> | <u>79.2</u> |
| (billions of cubic feet)          |                        |             |              |             |              |             |
| Natural gas                       |                        |             |              |             |              |             |
| Beginning of year                 | 957                    | 766         | 951          | 741         | 945          | 710         |
| Revisions                         | (8)                    | 15          | (7)          | 15          | (12)         | 16          |
| Extensions and discoveries        | 41                     | 32          | 54           | 43          | 58           | 46          |
| Production                        | (41)                   | (33)        | (41)         | (33)        | (40)         | (31)        |
| End of year                       | <u>949</u>             | <u>780</u>  | <u>957</u>   | <u>766</u>  | <u>951</u>   | <u>741</u>  |

During the past year, no estimates of proved oil and gas reserves were filed or included in reports to any federal authority or agency of the United States other than the Securities and Exchange Commission.

Home is unaware of any major discovery or other favourable or adverse event that is believed to have caused a significant change in the estimated proved reserves since December 31, 1986, to the date of filing of this report.

*Employees.* At March 31, 1986, 974 persons were employed in connection with natural resource operations.

## Dividends

IPL paid annual dividends of \$1.85 per share on its common shares in 1985 and annual dividends of \$2.00 per share on its common shares in 1986.



### *Shareholders' Agreement With Imperial Oil Limited*

Pursuant to an agreement (the "IPL Shareholders' Agreement") made October 31, 1983, a predecessor to HWR Holdings and Imperial Oil Limited ("Imperial"), the holder of approximately 22% of the common shares of IPL, agreed to cause their respective common shares of IPL to be voted to elect the board of directors of IPL, which is to consist of seven independent persons together with five nominees of HWR Holdings and three nominees of Imperial. The IPL Shareholders' Agreement also provides for rights of first refusal between HWR Holdings and Imperial in respect of the proposed sales to third parties of IPL common shares owned by them.

### *HW-GW*

GW Limited owns a 49% equity interest in HW-GW which is engaged in the distilled spirits business. The remaining 51% equity interest is indirectly beneficially owned by Allied-Lyons PLC ("Allied-Lyons"), a United Kingdom company which distributes food and beverage products throughout the world.

### *Background to Interest in HW-GW*

After Gulf announced its intention to make offers to purchase securities of HWR but prior to the completion of such offers, HWR and certain of its subsidiaries entered into an agreement (the "Original Agreement") dated March 31, 1986 which provided for the sale of HWR's distilled spirits business to Allied-Lyons for \$2.6 billion. Various legal proceedings were commenced by O&Y Enterprises and Gulf and by Allied-Lyons regarding such proposed sale.

On September 5, 1986, Gulf, HWR, O&Y and others reached an agreement with Allied-Lyons providing for the dismissal without costs of all such legal proceedings and providing for transactions which were completed on December 9 and 10, 1986 and which resulted in HW-GW being owned as to 51% by Allied-Lyons and as to 49% by Gulf. The joint ownership of HW-GW was achieved through two transactions: (i) the acquisition by an indirect wholly-owned subsidiary of Allied-Lyons (referred to herein as "New HW-GW") of all of the shares of HW-GW as contemplated by the Original Agreement, as amended and supplemented by an agreement dated September 5, 1986 made among Allied-Lyons, HWR and certain of its subsidiaries (the "100% Sale Transaction"); and (ii) the acquisition by Gulf of 49% of the preferred shares and common shares of New HW-GW pursuant to an agreement dated September 5, 1986 made among Gulf, Allied-Lyons and New HW-GW (the "49% Acquisition Transaction").

The 100% Sale Transaction was completed on December 9, 1986. On that date, all of the issued and outstanding shares of HW-GW were sold to New HW-GW. The aggregate purchase price paid by Allied-Lyons was \$1,631 million. The purchase price was satisfied as to 51% in cash and as to 49% by the issue of a convertible promissory note in the principal amount of \$500 million (the "Convertible Promissory Note") and a non-convertible promissory note in the principal amount of \$299 million (the "Promissory Note"). New HW-GW also issued to Gulf a promissory note (the "Oil and Gas Note") in the principal amount of \$227 million, representing the parties' estimate of the net fair market value of HW-GW's United States oil and gas business as at December 9, 1986.

Concurrently with the completion of the 100% Sale Transaction, mutual releases were exchanged and the parties to the legal proceedings described above consented to orders dismissing such proceedings without costs.

As a part of the 100% Sale Transaction, New HW-GW, Gulf and others entered into an agreement (the "Oil and Gas Sale Option Agreement") dated December 9, 1986 giving HPC, Inc., an indirect wholly-owned subsidiary of New HW-GW, the option, exercisable on or before December 9, 1988, to sell to Gulf, a subsidiary of Gulf or another party designated by Gulf the United States oil and gas business of New HW-GW carried on by HPC, Inc. and its subsidiaries. The purchase price payable upon the exercise of such option will be satisfied by the assumption by Gulf of the liabilities forming part of the United States oil and gas business of New HW-GW and by the assignment and delivery of the Oil and Gas Note or, in the event that Gulf is not the holder of such Note, by a cash payment in the amount of \$227 million. Gulf has certain rights of first refusal which may be exercised in the event that HPC, Inc. desires to sell its United States oil and gas business on or prior to December 9, 1998. On December 31, 1986, Gulf sold the Oil and Gas Note for \$222.1 million.

The 49% Acquisition Transaction was completed on December 10, 1986. On that date, Gulf acquired from New HW-GW 49% of the issued and outstanding common shares of New HW-GW. The aggregate purchase price for such shares was \$500 million and was satisfied by the conversion of the Convertible Promissory Note. In



addition, 11,971,187 preferred shares of New HW-GW were issued to Gulf in exchange for the surrender of the Promissory Note and 12,459,807 preferred shares of New HW-GW were issued to Allied-Lyons for a cash payment of \$311.5 million. The rights, privileges, restrictions and conditions attaching to the preferred shares of New HW-GW held by Gulf and Allied-Lyons are summarized below. As a part of the 49% Acquisition Transaction, Gulf and Allied-Lyons (together with their respective subsidiaries which are shareholders of New HW-GW) entered into a shareholders' agreement dated as of December 10, 1986. The provisions of such shareholders' agreement are summarized below.

On December 10, 1986, New HW-GW changed its name to "Hiram Walker-Gooderham & Worts Limited". For convenience of reference, New HW-GW is referred to below as "HW-GW".

#### *Interest in HW-GW*

GW Limited is the owner of 49% of the issued and outstanding common shares of HW-GW. GW Limited is also the owner of 11,971,187 preferred shares of HW-GW which represent 49% of the issued and outstanding preferred shares of HW-GW. Allied-Lyons is the indirect beneficial owner of the remaining 51% of the issued and outstanding common shares of HW-GW and the remaining 51% of the issued and outstanding preferred shares of HW-GW. The following is a summary of the rights, privileges, restrictions and conditions attached to the preferred shares of HW-GW held by GW Limited and Allied (the "HW-GW Preferred Shares").

The holders of HW-GW Preferred Shares are entitled to receive quarterly cumulative preferential cash dividends in an amount equal to \$0.46875 per share. Except in certain limited circumstances, the HW-GW Preferred Shares are not redeemable by HW-GW prior to January 1, 1990. On and after such date, HW-GW may redeem all or any part of the then outstanding HW-GW Preferred Shares on payment for each share to be redeemed of an amount equal to: (a) \$25.50, if redeemed in the 12 months ending December 31, 1990; (b) \$25.25, if redeemed in the 12 months ending December 31, 1991; and (c) \$25.00, if redeemed thereafter; together, in each case, with all accrued and unpaid dividends thereon.

Each holder of HW-GW Preferred Shares is entitled to require HW-GW to redeem on any of the dates specified below all or a part of the HW-GW Preferred Shares held by such holder at a price per share of \$25.00 plus all accrued and unpaid dividends thereon. This right of retraction may be exercised on any of the following dates:

- (a) December 31, 1991 and each succeeding fifth anniversary of such date; and
- (b) any date on which a holder of HW-GW Preferred Shares or an affiliate of such a holder ceases to be the holder of record of common shares of HW-GW.

If HW-GW is not permitted, by reason of insolvency provisions or other provisions of applicable law, to redeem all of the HW-GW Preferred Shares tendered to HW-GW pursuant to the retraction privilege described above, HW-GW will redeem the maximum number of such shares that HW-GW is permitted to redeem on such date. In such circumstances, each holder of HW-GW Preferred Shares is entitled to require HW-GW to redeem on each succeeding dividend payment date all or a part of the HW-GW Preferred Shares held by such holder at the redemption price described above and HW-GW will redeem the lesser of (i) the number of HW-GW Preferred Shares so tendered and (ii) the number of such shares which HW-GW is then permitted to redeem.

The holders of the HW-GW Preferred Shares will not be entitled as such to receive notice of or to attend or to vote at any meetings of shareholders of HW-GW unless HW-GW has failed to pay eight quarterly dividends on the HW-GW Preferred Shares, whether or not consecutive. Thereafter, but only so long as any dividends on the HW-GW Preferred Shares remain in arrears, holders of such shares will be entitled to receive notice of and to attend and to vote at all meetings of shareholders of HW-GW and, in connection therewith, each HW-GW Preferred Share shall entitle the holder thereof to one vote.

In the event of the liquidation, dissolution or winding up of HW-GW, the holders of HW-GW Preferred Shares will be entitled to receive, if payment is made on or prior to December 31, 1989, an amount equal to \$25.50 per share together with all accrued and unpaid dividends thereon or, if payment is made after December 31, 1989, an amount per share equal to the redemption price per share applicable at the time of payment, before any amount is paid or any assets of HW-GW are distributed to the holders of common shares of HW-GW or any other shares of HW-GW ranking junior to the HW-GW Preferred Shares.

The rights, privileges, restrictions and conditions attached to the HW-GW Preferred Shares may be added to, changed or removed only with the prior approval of the holders of such shares. The approval of the holders of the



preferred shares may be given by a resolution passed by the affirmative vote of at least three-quarters of the votes cast by the holders of HW-GW Preferred Shares at a meeting of the holders thereof at which at least the holder or the holders of two-thirds of the outstanding HW-GW Preferred Shares are represented.

Gulf and Allied-Lyons (together with their respective subsidiaries which are shareholders of HW-GW) entered into a shareholders' agreement dated as of December 10, 1986 (the "HW-GW Shareholders' Agreement") providing for a number of matters relating to the management and control of HW-GW and certain rights and obligations of the shareholders. If the Arrangement becomes effective, on the Effective Date GW Limited will succeed to the rights, powers, duties and obligations of Gulf under the HW-GW Shareholders' Agreement.

The HW-GW Shareholders' Agreement provides that the board of directors of HW-GW will consist of 10 members, five of whom will be nominees of Allied-Lyons (one of whom will be the chairman of meetings of the board), four of whom will be nominees of Gulf, and one of whom will be a nominee of Allied-Lyons approved by Gulf who is a member of senior management of HW-GW. Under the HW-GW Shareholders' Agreement, certain specified matters are not to be undertaken by HW-GW except with the prior consent of both Allied-Lyons and Gulf.

The HW-GW Shareholders' Agreement provides that, at any time after the first 18 months and prior to the expiry of the first 21 months from December 10, 1986, Gulf may require Allied-Lyons to purchase Gulf's common shares in HW-GW for an amount based on the purchase price paid by Allied-Lyons in the 100% Sale Transaction, as adjusted to reflect certain defined changes in shareholders' equity from December 10, 1986 to December 10, 1988. Allied-Lyons may, at any time after the first 18 months and prior to the expiry of the first 20 months from December 10, 1986, require Gulf to sell its common shares in HW-GW to Allied-Lyons for a purchase price equal to the greater of the price at which Gulf could require Allied-Lyons to purchase such shares and the fair market value thereof as at December 10, 1988, as determined by independent valuers. After December 10, 1988, if either party wishes to sell all or any part of its common shares or preferred shares of HW-GW, it must first offer to sell such shares to the other party.

In addition, if at any time there is a change of control of Allied-Lyons, Gulf may require Allied-Lyons to sell its common shares in HW-GW to Gulf. Allied-Lyons has the right to require Gulf to sell its common shares in HW-GW to Allied-Lyons in the event that O&Y ceases to own or control, directly or indirectly, at least 25% of the voting shares of HW-GW or if there is a change in control of Gulf or if there is a change in control of O&Y. In each case, if the triggering event occurs prior to December 10, 1988, the applicable purchase price is an amount based on the purchase price paid by Allied-Lyons in the 100% Sale Transaction, adjusted to reflect certain defined changes in shareholders' equity from December 10, 1986 and, if the triggering event occurs thereafter, the applicable purchase price is the fair market value of the shares as determined by independent valuers.

### *Selected Financial Information*

The following table sets forth selected financial information with respect to HW-GW for the periods indicated. The selected financial information for the five years ended August 31, 1986 has been derived from audited consolidated financial statements of HW-GW. Selected financial information for the periods ended November 30, 1986 and 1985 has been derived from unaudited consolidated financial statements. In the opinion of management, such interim statements reflect all adjustments, consisting of normal recurring accruals necessary for fair presentation thereof. Interim results are not necessarily indicative of results for any other interim period or for the entire year.

|                                      | Three Months<br>Ended<br>November 30 |        | Year Ended August 31              |         |         |         |         |
|--------------------------------------|--------------------------------------|--------|-----------------------------------|---------|---------|---------|---------|
|                                      | 1986                                 | 1985   | 1986                              | 1985    | 1984    | 1983    | 1982    |
|                                      | (unaudited)                          |        | (not covered by auditors' report) |         |         |         |         |
|                                      |                                      |        | (millions of dollars)             |         |         |         |         |
| Revenue .....                        | \$ 530                               | \$ 546 | \$1,656                           | \$1,639 | \$1,567 | \$1,568 | \$1,675 |
| Earnings from operations .....       | 96                                   | 114    | 199                               | 286     | 231     | 224     | 254     |
| Earnings (1) .....                   | 61                                   | 75     | 150                               | 192     | 112     | 102     | 68      |
| Cash generated from operations ..... | 74                                   | 95     | 201                               | 295     | 250     | 252     | 341     |
| Working capital .....                | 867                                  | 840    | 841                               | 730     | 638     | 748     | 950     |
| Total assets .....                   | 2,605                                | 2,461  | 2,502                             | 2,418   | 2,232   | 2,214   | 2,456   |
| Long-term debt .....                 | 228                                  | 289    | 227                               | 292     | 396     | 531     | 830     |



NOTE:

- (1) HW-GW has reported, as extraordinary items, provisions for impairment of United States resources properties. GW Limited's allocation of the purchase price for the properties reflected their lower value. Such extraordinary items are not included in earnings.

The financial information summarized above reflects the accounts of HW-GW based on its historical cost data. GW Limited's, and subsequently Allied-Lyon's, cost of acquiring an interest in HW-GW is different from these historical costs.

As a result of Allied-Lyon's acquisition of HW-GW on December 9, 1986, at an amount in excess of HW-GW's historical cost amounts, and the resultant allocation of such excess to HW-GW's assets and liabilities, the historical amounts for total assets are not representative of future amounts. In addition, amortization of this excess is not reflected in HW-GW's historical results. In connection with Allied-Lyon's acquisition of HW-GW and Gulf's reacquisition of a 49% interest therein, HW-GW was recapitalized. This recapitalization resulted in the issue of new long-term debt and preferred shares of HW-GW. The related interest and dividend costs are also not reflected in HW-GW's historical results.

The financial information for the three months ended February 28, 1987 reflecting the impact of Allied-Lyon's acquisition of HW-GW outlined above is as follows:

|                                      | <u>3 Months Ended<br/>February 28, 1987</u><br>(millions of dollars) |
|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Revenue .....                        | 402                                                                  |
| Earnings from operations .....       | 43                                                                   |
| Earnings .....                       | 33                                                                   |
| Cash generated from operations ..... | 50                                                                   |
| Working capital .....                | 1,088                                                                |
| Total assets .....                   | 3,439                                                                |
| Long-term debt .....                 | 1,145                                                                |

Selected financial information for the period ended February 28, 1987 has been derived from unaudited consolidated financial statements. In the opinion of management, such interim statements reflect all adjustments, consisting of normal recurring accruals necessary for fair presentation thereof. Interim results are not necessarily indicative of results for any other interim period or for the entire year.

*Business of HW-GW*

The following information regarding the business of HW-GW has been provided to Gulf by management of HW-GW.

HW-GW and certain of its subsidiaries carry on the distilled spirits business formerly carried on by HWR through its subsidiaries. HW-GW's subsidiaries include Corby Distilleries Limited, in which a 52% voting and a 48% equity interest is held. HW-GW ranks among the largest distillers in the world. HW-GW's key brands are Canadian Club Whisky, Ballantine's Scotch, Courvoisier Cognac, Kahlua Liqueur, Tia Maria Liqueur and the line of Hiram Walker liqueurs sold in the United States. Products produced by HW-GW in Canada, the United States, Scotland, France, Mexico and Jamaica are marketed throughout the world. In addition, HW-GW markets, both in Canada and the United States, brands produced by non-affiliated companies, located primarily in Europe. HW-GW owns 12% of the Bacardi group of companies, the world's largest producer and marketer of rums; 25% of The Drambuie Liqueur Company Limited, producer and marketer of Drambuie, a Scottish liqueur; 23% of Pedro Domecq S.A., the largest producer and marketer of brandies and sherries in Spain; and 100% of J. Moreau et Fils, a producer of French premium and table wines.



*Marketing.* HW-GW markets over 100 of its own brands and acts as marketing agent for numerous other brands. The principal brands in Canada and the United States are as follows:

#### **Canada**

##### *Canadian Whiskies*

Canadian Club Classic  
Canadian Club  
Walker's Special Old  
Gooderham's Bonded Stock  
Wiser's DeLuxe  
Corby's Royal Reserve

##### *Imported Scotch Whiskies*

Ballantine's  
Lauder's

##### *Imported Liqueurs*

Kahlua  
Drambuie  
Tia Maria  
Haagen-Dazs  
Southern Comfort\*

##### *London Dry Gin*

Hiram Walker's Crystal  
Beefeater\*

##### *Domestic Liqueurs*

Hiram Walker's  
Meagher's

##### *Imported Wines*

J. Moreau et Fils (France)  
Langenbach and Company (Germany)\*  
Tarride Ledroit & Cie (France)\*  
Those represented by Meagher's Distillery Limited

##### *Vodkas*

Hiram Walker's Crystal  
Skol  
Moskovskaya\*

##### *Rums*

Government House  
Maraca  
Lamb's

##### *Cognac*

Courvoisier

#### **United States**

##### *Imported Canadian Whiskies*

Canadian Club Classic  
Canadian Club  
Royal Canadian  
Northern Light  
Gooderham's Rich & Rare

##### *Imported Scotch Whiskies*

Ballantine's  
Lauder's  
Old Smuggler  
Grand Macnish

##### *American Sour Mash Bourbon Whiskey*

Maker's Mark

##### *Premium California Wines*

Callaway Vineyards

##### *Straight Bourbon Whiskeys*

Walker's Deluxe  
Ten High

##### *American Blended Whiskey*

Imperial

##### *Cognacs*

Courvoisier  
Salignac

##### *Imported Fine Wines*

J. Moreau et Fils (France)  
Those represented by  
Frederick Wildman & Sons, Limited

##### *Vodkas*

Hiram Walker's Crystal Palace

##### *London Dry Gins*

Hiram Walker's Crystal Palace  
Booth's\*

##### *Tequila*

Two Fingers  
Arandas

##### *Imported Liqueurs*

Kahlua  
Drambuie  
Tia Maria  
Haagen-Dazs

##### *Domestic Liqueurs*

Hiram's Walker's

\*Brands of other companies marketed by HW-GW.



In the United States, HW-GW sells to two general types of customers. In 32 states and the District of Columbia, sales are made to wholesale distributors who also purchase and market other brands of distilled spirits. In 18 "control" states, where the government engages in distribution, sales are made to state and local liquor boards and commissions. In Canada, sales are made exclusively to government liquor boards and commissions in the 10 provinces and two territories. Outside Canada and the United States, HW-GW products are marketed through affiliates or independent distributors. During 1986, no independent customer or group of related customers accounted for as much as 10% of total revenue.

The distilled spirits industry is highly competitive. As is common practice in the industry, HW-GW makes substantial expenditures to promote its brands, primarily through the use of magazine, newspaper and outdoor advertising.

*Production Facilities.* Production of whiskies involves the conversion of cereal grain starch to glucose which is then fermented. This material is subsequently distilled and the resulting distillate is blended and matured in oak barrels. The distinctive characteristics of each brand are determined primarily by the raw materials used, distillation technique, blending procedures before and after aging, the duration of the aging process and the type of barrel used in the process.

Distilling, maturing, blending and bottling operations are carried on at fully-integrated plants in Canada, the United Kingdom and the United States. Facilities are located in Walkerville and Corbyville, Ontario; Kelowna, British Columbia; Dumbarton, Scotland and Loretto, Kentucky. HW-GW also operates several malt whisky distilleries in Scotland. The combined daily capacity of distilleries in all countries is approximately 280,000 U.S. proof gallons. The distilleries are not operating at full capacity, reflecting the maturity of the industry.

In addition, HW-GW matures, blends and bottles cognac at Jarnac and Cognac, France; produces Kahlua at Mexico City and Tia Maria at Kingston, Jamaica; operates a plant for blending and bottling liqueurs at Fort Smith, Arkansas; operates a plant for blending and bottling a complete range of products at Burlingame, California; and produces premium wines at Temecula, California and premium and table wines at Chablis, France. Total daily bottling capacity is approximately 152,000 cases.

In the United States, independent distillers are used primarily to distill and age bourbon and American blended whiskies in accordance with HW-GW specifications.

*Inventories and Raw Materials.* Substantial inventories of aging whiskies and cognac are maintained to meet the requirements of each particular brand. Whiskies and cognac are matured in oak barrels for varying lengths of time, generally four to 12 years. Inventories of raw materials, supplies and finished goods are also maintained. The market value of such inventories, estimated by HW-GW to be substantially in excess of book value, is largely dependent upon HW-GW trademarks and accordingly will be reflected in future earnings when the product matures and is bottled and sold.

The principal raw materials used in the production of distilled spirits are cereal grains, primarily corn and barley. Such grains are acquired on the open market from a large number of suppliers.

Oak barrels are used for the storage of whisky, cognac and other spirits during the aging process. New and used barrels are purchased from outside sources as required. HW-GW's plant at Hillsboro, Illinois produces approximately 58% of HW-GW's Canadian and United States bottle requirements and the remainder is purchased from independent suppliers. No shortage of raw materials, barrels or bottles has been experienced.

#### *Regulation and Taxes*

HW-GW's operations are subject to extensive government regulation in all aspects of its business, including production facilities, marketing, pricing, packaging and advertising. In the United States, HW-GW must file or publish price changes in many states as much as three months before they can be implemented. In addition, many states require distillers to affirm that prices charged are no higher than prices in other states. In Canada, price changes must be approved in advance by the provinces.

In the United States and Canada, products are subject to substantial excise taxes or customs duties. In addition, various states and provinces subsequently add taxes and markups on the sale of spirits to customers.



On October 1, 1985, the federal excise tax in the United States increased by 19%, raising the amount of federal and state taxes levied on a bottle of distilled spirits to approximately 48% of the retail price. The tax increase has had an unfavourable impact on consumption.

In Canada, the federal government increased the excise duty on distilled spirits by 2% effective May 1985, and by 4%, effective February 1986. In addition, the federal sales tax has increased from 12% to 15% since October 1985. Since provincial markups and sales taxes use as a base both the manufacturers' selling price and the two federal taxes on spirits, a rise in federal taxes automatically increases the provincial tax as well. Federal taxes and provincial markups amount to approximately 83% of the retail price of a typical bottle of spirits.

HW-GW and its trade associations continue to oppose the high levels of taxation imposed in the industry. In addition, a more equitable balance is sought in the taxation of different types of beverage alcohol.

#### *Employees*

At February 28, 1987, HW-GW employed 5,800 people, of whom 50% were covered under collective agreements.

#### **Principal Shareholder**

Upon the Effective Date, based on the number of outstanding Gulf Common Shares held as at April 30, 1987, to the knowledge of management of Gulf, the only person which would own beneficially, directly or indirectly, or exercise control or direction of more than 5% of the outstanding GW Limited Common Shares is as follows:

| <u>Name and Address of Beneficial Owner</u>                                                                       | <u>Number of<br/>GW Limited<br/>Common Shares<br/>to be Beneficially<br/>Owned</u> | <u>Percentage of<br/>GW Limited<br/>Common Shares<br/>Outstanding</u> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Olympia & York Developments Limited* .....<br>32nd Floor<br>1 First Canadian Place<br>Toronto, Ontario<br>M5X 1B5 | 30,757,378                                                                         | 78.6%                                                                 |

\*Together with its wholly-owned subsidiaries.

All the common shares of O&Y Developments are beneficially owned, directly or indirectly, by members of the Reichmann family.

#### **Description of Share Capital**

The following is a summary of the material provisions of the share capital of GW Limited and is subject to the detailed provisions of the articles of GW Limited.

GW Limited's authorized capital consists of an unlimited number of senior preference shares (the "GW Limited Senior Preference Shares") issuable in series, an unlimited number of junior preference shares (the "GW Limited Junior Preference Shares") issuable in series, and an unlimited number of common shares (the "GW Limited Common Shares"), of which 39,143,853 GW Limited Common Shares will be issued and outstanding upon the Effective Date.

GW Limited has authorized the issue, pro rata to all of the holders of outstanding GW Limited Common Shares on the record date for such issue, of rights to subscribe for additional GW Limited Common Shares in order to raise \$300 million prior to December 31, 1987 if all of the rights are exercised.

#### *GW Limited Senior Preference Shares*

The GW Limited Senior Preference Shares are issuable in series from time to time with the consideration per share, designation, attributes, including any pre-emptive, redemption or conversion rights, and number of each series to be determined by the board of directors of GW Limited prior to its issue. The GW Limited Senior Preference Shares are the senior ranking class of shares in respect of the right to dividends and participation in any winding-up.



The GW Limited Senior Preference Shares of each series rank on a parity with the GW Limited Senior Preference Shares of every other series with respect to dividends and the return of capital. The holders of the GW Limited Senior Preference Shares are not entitled to any voting rights as a class except as provided by law or as described in connection with the amendment of the class provisions attaching to the GW Limited Senior Preference Shares described below. The holders of the GW Limited Senior Preference Shares are not entitled to vote separately as a class, nor to dissent, in respect of an amendment to the articles of GW Limited giving effect to a proposal to create a new class of shares ranking prior to or on a parity with the GW Limited Senior Preference Shares. The class provisions attached to the GW Limited Senior Preference Shares may not be amended without such approval as may then be required by law, subject to a minimum requirement of the consent or approval given by a resolution signed by all the holders of such shares or passed at a meeting of the holders of such shares by 66⅔% of the votes cast at the meeting.

#### *GW Limited Junior Preference Shares*

The GW Limited Junior Preference Shares, as a class, have attributes substantially the same as those of the GW Limited Senior Preference Shares except that they rank junior to the GW Limited Senior Preference Shares but ahead of all other shares of GW Limited in respect of the right to dividends and participation in any winding-up.

#### *GW Limited Common Shares*

The holders of GW Limited Common Shares are entitled to one vote for each share held of record on all matters voted on by shareholders (other than matters in respect of which only holders of another class of shares are entitled to vote) and, subject to the rights of holders of GW Limited Senior Preference Shares and GW Limited Junior Preference Shares, are entitled to receive pro rata such dividends as may be declared by the directors out of funds legally available therefor and to receive pro rata the remaining property of GW Limited on dissolution. The holders of GW Limited Common Shares have no pre-emptive, redemption or conversion rights. All GW Limited Common Shares will be issued as fully paid and non-assessable.

#### **Dividend Policy and Restrictions**

GW Limited does not yet have a dividend policy. Based on anticipated cash flows, it is not anticipated that dividends will be paid on the GW Limited Common Shares in the immediate future. The indentures and agreements relating to certain long-term debt obligations and guarantees of HWR Holdings contain covenants limiting the transfer of funds by HWR Holdings and its subsidiaries to GW Limited.

#### **Management**

##### *Directors*

The directors of GW Limited, their municipalities of residence, ages, principal occupations, terms of directorship, and numbers of GW Limited Common Shares which would have been beneficially owned had the Arrangement become effective on the date hereof are as follows (1)(2)(3):

| <u>Name and Municipality of Residence</u>                       | <u>Age</u> | <u>Principal Occupation</u>                                                           | <u>Number of<br/>GW Limited<br/>Common Shares<br/>Beneficially Owned,<br/>Directly or<br/>Indirectly,<br/>as of April 30, 1987</u> |
|-----------------------------------------------------------------|------------|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| JOHN DYKES ALLAN . . . . .<br>Mississauga, Ontario              | 61         | Chairman, President and Chief<br>Executive Officer, Stelco Inc.<br>(steel production) | 45                                                                                                                                 |
| MYLES NORMAN ANDERSON . . . . .<br>Vancouver, British Columbia  | 56         | Corporate Director                                                                    | 200                                                                                                                                |
| HOWARD WOELFERT BLAUVELT . . . . .<br>Charlottesville, Virginia | 70         | Business Consultant and<br>Corporate Director                                         | —                                                                                                                                  |



| <u>Name and Municipality of Residence</u>                | <u>Age</u> | <u>Principal Occupation</u>                                                                                                                                                                                                                   | <u>Number of<br/>GW Limited<br/>Common Shares<br/>Beneficially Owned,<br/>Directly or<br/>Indirectly,<br/>as of April 30, 1987</u> |
|----------------------------------------------------------|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ROBERT JOHN BUTLER .....<br>Bolton, Ontario              | 64         | Business Consultant and<br>Chairman of the Board, Urban<br>Transportation Development<br>Corporation Ltd.                                                                                                                                     | 80                                                                                                                                 |
| MARSHALL ALBERT COHEN .....<br>Toronto, Ontario          | 52         | President and Chief Operating<br>Officer, Olympia & York<br>Enterprises Limited (investment<br>holding)                                                                                                                                       | —                                                                                                                                  |
| EDWARD HAMON CRAWFORD.....<br>Toronto, Ontario           | 61         | Chairman, President and Chief<br>Executive Officer, The Canada<br>Life Assurance Company (life<br>insurance)                                                                                                                                  | 550                                                                                                                                |
| BERND KRAFFT KOKEN .....<br>Toronto, Ontario             | 61         | Chairman, President & Chief<br>Executive Officer, Abitibi-Price<br>Inc.                                                                                                                                                                       | 138                                                                                                                                |
| DAVID STRUAN ROBERTSON LEIGHTON .....<br>London, Ontario | 59         | Director, National Centre for<br>Management, Research and<br>Development                                                                                                                                                                      | 301                                                                                                                                |
| STUART KEITH MCWALTER .....<br>Calgary, Alberta          | 61         | President and Chief Executive<br>Officer of Gulf Canada<br>Resources                                                                                                                                                                          | 2,329                                                                                                                              |
| GILBERT IRVING NEWMAN .....<br>Toronto, Ontario          | 65         | Executive Vice-President,<br>Olympia & York Developments<br>Limited (real estate investment<br>and development; merchandising<br>of building products; and,<br>through subsidiaries, forest<br>products, energy and real estate<br>brokerage) | —                                                                                                                                  |
| ALFRED POWIS .....<br>Toronto, Ontario                   | 56         | Chairman of the Board and Chief<br>Executive Officer, Noranda Inc.<br>(mining and metallurgy,<br>manufacturing and forest<br>products)                                                                                                        | 200                                                                                                                                |
| ALBERT REICHMANN .....<br>Toronto, Ontario               | 58         | President, Olympia & York<br>Developments Limited                                                                                                                                                                                             | (3)                                                                                                                                |
| PAUL REICHMANN .....<br>Toronto, Ontario                 | 56         | Senior Executive Vice-President<br>and Secretary, Olympia & York<br>Developments Limited                                                                                                                                                      | (3)                                                                                                                                |
| JOHN LENTIS STOIK .....<br>Toronto, Ontario              | 67         | Corporate Director                                                                                                                                                                                                                            | 1,986                                                                                                                              |



#### NOTES:

- (1) Had the Arrangement become effective on the date hereof, the directors and executive officers, other than Albert and Paul Reichmann, as a group would have owned GW Limited Common Shares which represent less than one-tenth of one per cent of the total number of outstanding GW Limited Common Shares.
- (2) All of the directors of GW Limited were elected on May 7, 1987 and are Canadian citizens except H. W. Blauvelt who is a citizen of the United States.
- (3) O&Y Developments beneficially owns 154,089,140 Gulf Common Shares (includes 302,250 Gulf Common Shares issuable upon exercise of 116,250 outstanding Gulf Warrants beneficially held by O&Y Developments), which will result in beneficial ownership of 30,757,378 GW Limited Common Shares (prior to the exercise of the Gulf Warrants). All of the voting shares of O&Y Developments are beneficially owned, directly and indirectly, by members of the Reichmann family, including Albert and Paul Reichmann, who are brothers. These directors, together with Ralph Reichmann, direct the investment activities and policies, and have primary responsibility for the day to day operations, of O&Y Developments.

None of the above directors beneficially owns any voting shares of any subsidiary of or parent of GW Limited except that directors and officers of GW Limited, other than A. Reichmann and P. Reichmann, own voting shares of Consumers which represent less than one per cent of the total number of outstanding voting shares of Consumers and O&Y Developments is beneficially owned, directly or indirectly, by members of the Reichmann family, including Albert, Paul and Ralph Reichmann.

All of the directors of GW Limited have been engaged for more than five years in their present occupations, or in other executive capacities with the corporations or firms with which they currently hold positions, with the exception of: M. N. Anderson who, prior to October 16, 1986, was Chairman and Chief Executive Officer of Cominco Ltd., M. A. Cohen who, prior to September 1, 1985, was Deputy Minister of Finance, Government of Canada and, prior to November 1982, was Deputy Minister of Energy, Government of Canada; and D. S. R. Leighton who, prior to November, 1986 was Vice-Chairman and, prior to that, Chairman, Nabisco Brands Ltd. and prior to January 1, 1983, was President and Chief Executive Officer, XV Olympic Winter Games Organizing Committee and, prior to September 1, 1982, was President and Chief Executive Officer, Banff Centre for Continuing Education.

Certain directors of GW Limited are also directors of reporting companies, other than Gulf and Abitibi, under the United States Securities Exchange Act of 1934. They are as follows: J. D. Allan — Moore Corporation Limited; M. N. Anderson — Solvex Explorations Ltd.; H. W. Blauvelt — Colgate-Palmolive Company, Bankers Trust New York Corporation, General Re Corporation; M. A. Cohen — IPL; E. H. Crawford — Moore Corporation Limited; D. S. R. Leighton — Rio Algom Limited; S. K. McWalter — IPL; G. I. Newman — IPL and Landmark Land Company, Inc.; A. Powis — MacMillan Bloedel Limited and Placer Development Limited; A. Reichmann — Landmark Land Company, Inc.; and P. Reichmann — Rockefeller Center Properties, Inc.

#### *Committees of the Board*

The *Executive Committee* may exercise the powers of the Board of Directors in the management and direction of the business and affairs of GW Limited except those powers which are reserved for the Board of Directors as provided for under the OBCA. The Executive Committee also acts as the nominating committee of the board. In this role as nominating committee, the Executive Committee considers, for election as directors, nominees recommended by members of the board and nominees recommended by shareholders upon such shareholders' written request submitted to the head office of GW Limited as a shareholder proposal prior to the preparation of a management information and proxy circular for an annual meeting of shareholders. This Committee is currently composed of M. A. Cohen, E. H. Crawford, G. I. Newman, A. Powis and A. Reichmann.

The *Audit Committee* reviews and evaluates the scope of the audit, the accounting policies and reporting practices, internal auditing, internal controls, certain security procedures and other matters deemed appropriate and in so doing confers with GW Limited's auditors and Controller. This Committee is currently composed of J. D. Allan, H. W. Blauvelt, R. J. Butler, D. S. R. Leighton and G. I. Newman.

Both of these Committees and the membership thereof were established at a meeting of the directors of GW Limited held on May 8, 1987.



The annual fee paid to directors who are not employees of GW Limited is \$12,000 each for their services as directors, plus \$600 for each Board and Committee meeting attended subject to reduction to \$300 for each Committee meeting held the same day as a Board or other Committee meeting. Directors who are employees of GW Limited do not receive compensation for service on the Board or its Committees.

### *Executive Officers*

The executive officers of GW Limited, their municipalities of residence, ages, principal occupations and terms of office are as follows:

| <u>Name and Municipality of Residence</u>               | <u>Age</u> | <u>Office and Principal Occupation</u>                                                                                                 | <u>Office Held Since</u> |
|---------------------------------------------------------|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| GILBERT STUART BENNETT . . . . .<br>Toronto, Ontario    | 50         | Senior Vice-President                                                                                                                  | 1987                     |
| MARSHALL ALBERT COHEN . . . . .<br>Toronto, Ontario     | 52         | Chairman, President and Chief Executive Officer, GW Limited. President and Chief Operating Officer, Olympia & York Enterprises Limited | 1987                     |
| LIONEL GEORGE DODD . . . . .<br>Toronto, Ontario        | 47         | Senior Vice-President and Chief Financial Officer                                                                                      | 1987                     |
| ROBERT WILLIAM MARTIN . . . . .<br>Mississauga, Ontario | 50         | President and Chief Executive Officer, The Consumers' Gas Company Ltd.                                                                 | 1987                     |
| GILBERT IRVING NEWMAN . . . . .<br>Toronto, Ontario     | 65         | Executive Vice-President, GW Limited, Executive Vice-President, Olympia & York Developments Limited                                    | 1987                     |
| JOHN BRUCE PETRIE . . . . .<br>Mississauga, Ontario     | 43         | Vice-President and Controller                                                                                                          | 1987                     |
| ROBERT JOHN REID . . . . .<br>Unionville, Ontario       | 33         | Secretary                                                                                                                              | 1987                     |
| JOHN ROBERT TYSALL . . . . .<br>Toronto, Ontario        | 49         | Vice-President and Treasurer                                                                                                           | 1987                     |

All of the executive officers of GW Limited listed above are Canadian citizens and have been actively engaged for more than five years in the affairs of Gulf, its predecessors or its affiliates in various managerial and executive capacities except G. S. Bennett who, prior to December, 1986, was a consultant with GSB Consulting Limited, prior to December 27, 1985 was President and Chief Executive Officer of Canadair Limited (aerospace manufacturing) and prior to January 31, 1983 was President and Chief Executive Officer of Comstock International Ltd. (civil, electrical and mechanical construction); and M. A. Cohen as noted in this section under "Directors".

### *Compensation Plans*

GW Limited will provide compensation plans substantially the same as those provided by GCR.

### *Liability Insurance of Directors and Officers*

GW Limited provides directors' and officers' liability insurance covering losses to GW Limited for reimbursement of directors and officers, where permitted, or direct indemnity of directors and officers where a corporate reimbursement is not permitted by law. This protects against liability, including costs subject to standard policy exclusions, which may be incurred by directors and/or officers in their capacity as such per GW Limited and its subsidiaries.

### *Auditors, Transfer Agents and Registrars*

The auditors of GW Limited are Clarkson Gordon, Royal Trust Tower, Toronto-Dominion Centre, Toronto, Ontario and Price Waterhouse, Toronto-Dominion Bank Tower, Toronto-Dominion Centre, Toronto, Ontario. The transfer agents and registrars for the GW Limited Common Shares are The Canada Trust Company at its principal



offices in Vancouver, Calgary, Regina, Winnipeg, Toronto, Montreal, Saint John, New Brunswick, Charlottetown, Halifax and St. John's, Newfoundland in Canada and Registrar and Transfer Company, 10 Commerce Drive, Cranford, New Jersey in the United States.

## ANNUAL MEETING

The meeting has been called as an Annual Meeting to receive the report of the directors, the consolidated financial statements of Gulf for the year ended December 31, 1986, together with the Auditors' report thereon, to elect directors and to appoint auditors and authorize the directors to fix their remuneration.

### Election of Directors

The term of office of each present director of Gulf will expire immediately prior to the election of directors at the Annual Meeting. If the Arrangement Resolution is approved, it is proposed to nominate the following persons for election as directors of Gulf (GCR following the Effective Date) to serve until the next annual meeting of the shareholders of GCR or until their successors are duly elected or appointed. If any vacancies occur in the slate of such nominees, the discretionary authority conferred by the proxies appointing management nominees will be exercised to vote such proxies for the election of any other person or persons nominated by management. Gulf, however, does not anticipate any such occurrence.

The nominees for directors, their municipalities of residence, ages, principal occupations, terms of directorship and numbers of Gulf Common Shares and Gulf Series 1 Senior Preference Shares owned are as follows (1) (2):

| <u>Name and Municipality of Residence</u>                       | <u>Age</u> | <u>Principal Occupation</u>                                                                                                                                                                                                 | <u>Director of Gulf Since</u> | <u>Approximate Number of Gulf Shares Beneficially Owned Directly or Indirectly as of April 30, 1987</u> |                   |
|-----------------------------------------------------------------|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
|                                                                 |            |                                                                                                                                                                                                                             |                               | <u>Common</u>                                                                                           | <u>Preference</u> |
| JOHN DYKES ALLAN . . . . .<br>Mississauga, Ontario              | 61         | Chairman, President and Chief Executive Officer, Stelco Inc. (steel production)                                                                                                                                             | 1979                          | 225                                                                                                     | 225               |
| MYLES NORMAN ANDERSON . . .<br>Vancouver, British Columbia      | 56         | Corporate Director                                                                                                                                                                                                          | 1983                          | 1,000                                                                                                   | 1,000             |
| ROBERT JOHN BUTLER . . . . .<br>Bolton, Ontario                 | 64         | Business Consultant and Chairman of the Board, Urban Transportation Development Corporation Ltd.                                                                                                                            | 1985                          | 400                                                                                                     | 200               |
| MARSHALL ALBERT COHEN . . .<br>Toronto, Ontario                 | 52         | President and Chief Operating Officer, Olympia & York Enterprises Limited (investment holding)                                                                                                                              | 1985                          | —                                                                                                       | —                 |
| EDWARD HAMON CRAWFORD . . .<br>Toronto, Ontario                 | 61         | Chairman, President and Chief Executive Officer, The Canada Life Assurance Company (life insurance)                                                                                                                         | 1974                          | 2,750                                                                                                   | 2,750             |
| BERND KRAFFT KOKEN . . . . .<br>Toronto, Ontario                | 61         | Chairman, President & Chief Executive Officer, Abitibi-Price Inc.                                                                                                                                                           | 1985                          | 694                                                                                                     | —                 |
| DAVID STRUAN ROBERTSON<br>LEIGHTON . . . . .<br>London, Ontario | 59         | Director, National Centre for Management, Research and Development                                                                                                                                                          | 1977                          | 1,505                                                                                                   | 5                 |
| STUART KEITH MCWALTER . . .<br>Calgary, Alberta                 | 61         | President and Chief Executive Officer of Gulf Canada Resources                                                                                                                                                              | 1984                          | 11,645                                                                                                  | 10,100            |
| GILBERT IRVING NEWMAN . . . .<br>Toronto, Ontario               | 65         | Executive Vice-President, Olympia & York Developments Limited<br>(real estate investment and development; merchandising of building products; and, through subsidiaries, forest products, energy and real estate brokerage) | 1985                          | —                                                                                                       | —                 |



| <u>Name and Municipality of Residence</u>       | <u>Age</u> | <u>Principal Occupation</u>                                                                                                | <u>Director of Gulf Since</u> | <u>Approximate Number of Gulf Shares Beneficially Owned Directly or Indirectly as of April 30, 1987</u> |                   |
|-------------------------------------------------|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
|                                                 |            |                                                                                                                            |                               | <u>Common</u>                                                                                           | <u>Preference</u> |
| ALFRED POWIS . . . . .<br>Toronto, Ontario      | 56         | Chairman of the Board and Chief Executive Officer, Noranda Inc. (mining and metallurgy, manufacturing and forest products) | 1970                          | 1,000                                                                                                   | 1,000             |
| ALBERT REICHMANN . . . . .<br>Toronto, Ontario  | 58         | President, Olympia & York Developments Limited                                                                             | 1986                          | (3)                                                                                                     | (3)               |
| PAUL REICHMANN . . . . .<br>Toronto, Ontario    | 56         | Senior Executive Vice-President and Secretary, Olympia & York Developments Limited                                         | 1986                          | (3)                                                                                                     | (3)               |
| RALPH REICHMANN . . . . .<br>Toronto, Ontario   | 53         | Executive Vice-President and Treasurer, Olympia & York Developments Limited                                                | 1986                          | (3)                                                                                                     | (3)               |
| JOHN LENTIS STOIK . . . . .<br>Toronto, Ontario | 67         | Corporate Director                                                                                                         | 1976                          | 9,934                                                                                                   | 9,934             |

NOTES:

- (1) The current directors, the proposed directors listed above and the executive officers, other than Albert, Paul and Ralph Reichmann, do not own any Gulf Warrants and as a group beneficially own Gulf Common Shares which represent less than one-tenth of one per cent of the total number of outstanding Gulf Common Shares.
- (2) All of the proposed directors listed above are Canadian citizens.
- (3) These directors jointly own 2,687,300 Gulf Series 1 Senior Preference Shares and O&Y Developments owns 116,820,500 Gulf Series 1 Preference Shares. O&Y Developments also beneficially owns 154,089,140 Gulf Common Shares (includes 302,250 Gulf Common Shares issuable upon exercise of 116,250 outstanding Gulf Warrants beneficially held by O&Y Developments). All of the voting shares of O&Y Developments are beneficially owned, directly and indirectly, by members of the Reichmann family, including Albert, Paul and Ralph Reichmann who are brothers. These directors direct the investment activities and policies, and have primary responsibility for the day to day operations, of O&Y Developments.

Equity securities of Abitibi are beneficially owned by the following: R. J. Butler — 200 common shares; E. H. Crawford — 420 common shares; B. K. Koken — 15,000 common shares with an option to acquire an additional 74,000 common shares.

Equity securities of Consumers are beneficially owned by the following: All directors and officers as a group — 18,030 common shares, which represents less than 1% of the total number of outstanding common shares of Consumers.

Other than as referred to above, none of the above directors beneficially owns any voting shares of any subsidiary of or parent of Gulf except that O&Y Developments is beneficially owned, directly or indirectly, by members of the Reichmann family, including Albert, Paul and Ralph Reichmann.

All of the proposed directors listed above have been engaged for more than five years in their present occupations, or in other executive capacities with the corporations or firms with which they currently hold positions, with the exception of M. N. Anderson who, prior to October 16, 1986, was Chairman and Chief Executive Officer of Cominco Ltd., M. A. Cohen who, prior to September 1, 1985, was Deputy Minister of Finance, Government of Canada and, prior to November 1982, was Deputy Minister of Energy, Government of Canada; and D. S. R. Leighton who, prior to November 1986 was Vice-Chairman, and prior to that, Chairman, Nabisco Brands Ltd. and prior to January 1, 1983, was President and Chief Executive Officer, XV Olympic Winter Games Organizing Committee and, prior to September 1, 1982, was President and Chief Executive Officer, Banff Centre for Continuing Education.

Certain of the proposed directors listed above are also directors of other reporting companies, other than Abitibi and GW Limited under the United States Securities Exchange Act of 1934. They are as follows: J. D. Allan —



Moore Corporation Limited, M. N. Anderson — Solvex Explorations Ltd.; M. A. Cohen — IPL; E. H. Crawford — Moore Corporation Limited; D. S. R. Leighton — Rio Algom Limited; S. K. McWalter — IPL; G. I. Newman — IPL and Landmark Land Company, Inc.; A. Powis — MacMillan Bloedel Limited and Placer Development Limited; A. Reichmann — Landmark Land Company, Inc.; and P. Reichmann — Rockefeller Center Properties, Inc.

The following persons who are currently directors of Gulf will not be standing for re-election as directors:

| Name and Municipality of Residence                              | Age | Principal Occupation                                                                               | Director of Gulf Since | Number of Gulf Shares Beneficially Owned Directly or Indirectly as at April 30, 1987 |            |
|-----------------------------------------------------------------|-----|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------|
|                                                                 |     |                                                                                                    |                        | Common                                                                               | Preference |
| HOWARD WOELFERT BLAUVELT<br>Charlottesville, Virginia           | 70  | Business Consultant and Corporate Director                                                         | 1985                   | —                                                                                    | —          |
| EDWARD FRASER CREASE . . . . .<br>Halifax, Nova Scotia          | 70  | Chairman of the Board,<br>Alfred J. Bell & Grant Limited<br>(general insurance)                    | 1974                   | 1,000                                                                                | 1,000      |
| KATHLEEN MARGARET<br>RICHARDSON . . . . .<br>Winnipeg, Manitoba | 59  | Director,<br>James Richardson & Sons, Limited<br>(financial, grain and management holding company) | 1977                   | 5,000                                                                                | 5,000      |
| WILLIAM HOLTON YOUNG . . . . .<br>Ancaster, Ontario             | 68  | Corporate Director                                                                                 | 1973                   | 500                                                                                  | 500        |

### Committees of the Board

The *Executive Committee* may exercise the powers of the Board of Directors in the management and direction of the business and affairs of Gulf except those powers which are reserved for the Board of Directors as provided for under the CBCA. This Committee held five meetings in 1986 and is currently composed of J. D. Allan, M. A. Cohen, E. H. Crawford, S. K. McWalter, G. I. Newman, A. Powis, A. Reichmann and J. L. Stoik.

The *Audit Committee* reviews and evaluates the scope of the audit, the accounting policies and reporting practices, internal auditing, internal controls, certain security procedures and other matters deemed appropriate and in so doing confers with Gulf's auditors and Controller. This Committee held two meetings in 1986 and is currently composed of J. D. Allan, M. N. Anderson, H. W. Blauvelt, R. J. Butler, E. F. Crease, D. S. R. Leighton and G. I. Newman.

The *Compensation Committee* reviews and establishes from time to time the terms of employment and the compensation of all officers of Gulf. This Committee held three meetings in 1986 and is currently composed of H. W. Blauvelt, M. A. Cohen, A. Powis, A. Reichmann, J. L. Stoik and W. H. Young.

The *Pension Committee* evaluates and monitors the performance of the pension fund and establishes investment policy. This Committee held one meeting in 1986 and is currently composed of R. J. Butler, E. F. Crease, B. K. Koken, S. K. McWalter, G. I. Newman, K. M. Richardson, and W. H. Young.

The *Nominating Committee* makes recommendations from time to time as may be required to the Board of Directors of potential candidates for election to the Board. Any candidates recommended in writing by a shareholder and submitted in writing as a shareholder proposal to Gulf's head office prior to the preparation of the management information and proxy circular for an annual meeting of shareholders will be considered. This Committee did not meet in 1986 and is currently composed of M. N. Anderson, M. A. Cohen, E. H. Crawford, B. K. Koken, D. S. R. Leighton, S. K. McWalter and K. M. Richardson.

The *Special Committee* was established in January 1987 to guide new initiatives for frontier and international exploration and development of oil and gas. This Committee is currently composed of P. Reichmann, R. J. Butler, M. A. Cohen, S. K. McWalter, G. I. Newman and A. Powis.



The *Independent Committee* was established in April 1987 to review all transactions related to the Arrangement which may be negotiated with an affiliate or between affiliates of Gulf. This Committee is currently composed of R. J. Butler, E. H. Crawford, D. S. R. Leighton and A. Powis.

The Board of Directors of Gulf held 14 meetings in 1986. No director who was a director during such period attended less than 75% of the aggregate number of meetings of the Board and Committees on which he or she served, with the exception of J. D. Allan, A. Reichmann, P. Reichmann, R. Reichmann and K. M. Richardson.

For proposed members of committees following the Effective Date, see "Information Concerning GCR — Management — Committees of the Board".

### Executive Officers

The executive officers of Gulf, their municipalities of residence, ages, principal occupations and terms of office are as follows:

| <u>Name and Municipality of Residence</u>          | <u>Age</u> | <u>Office and Principal Occupation</u>                                                                                           | <u>Office Held Since</u> |
|----------------------------------------------------|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| GILBERT STUART BENNETT.....<br>Toronto, Ontario    | 50         | Senior Vice-President                                                                                                            | 1986                     |
| MICHAEL BREGAZZI.....<br>Calgary, Alberta          | 50         | Vice-President, Development                                                                                                      | 1985                     |
| CHARLES KEITH CALDWELL.....<br>Calgary, Alberta    | 59         | Vice-President, Exploration                                                                                                      | 1985                     |
| MARSHALL ALBERT COHEN.....<br>Toronto, Ontario     | 52         | Chairman, President and Chief Executive Officer, Gulf. President and Chief Operating Officer, Olympia & York Enterprises Limited | 1986                     |
| LIONEL GEORGE DODD.....<br>Toronto, Ontario        | 47         | Senior Vice-President and Chief Financial Officer                                                                                | 1986                     |
| GARY ALEXANDER HOLLAND.....<br>Calgary, Alberta    | 53         | Vice-President and General Counsel                                                                                               | 1985                     |
| BERND KRAFFT KOKEN.....<br>Toronto, Ontario        | 61         | Chairman, President and Chief Executive Officer, Abitibi-Price Inc.                                                              | 1973                     |
| ROBERT WILLIAM MARTIN.....<br>Mississauga, Ontario | 50         | President and Chief Executive Officer, The Consumers' Gas Company Ltd.                                                           | 1981                     |
| STUART KEITH MCWALTER.....<br>Calgary, Alberta     | 61         | Vice-Chairman, Gulf. President and Chief Executive Officer, Gulf Canada Resources, a division of Gulf                            | 1986                     |
| DANIEL ROMAN MOTYKA.....<br>Calgary, Alberta       | 51         | Vice-President, Production                                                                                                       | 1985                     |
| GILBERT IRVING NEWMAN.....<br>Toronto, Ontario     | 65         | Executive Vice-President, Gulf. Executive Vice-President, Olympia & York Developments Limited                                    | 1986                     |
| JOHN BRUCE PETRIE.....<br>Mississauga, Ontario     | 43         | Vice-President and Controller                                                                                                    | 1986                     |
| ROBERT JOHN REID.....<br>Unionville, Ontario       | 33         | Secretary                                                                                                                        | 1987                     |
| WALTER GLEN RUSSELL.....<br>Calgary, Alberta       | 39         | Vice-President, Marketing                                                                                                        | 1985                     |
| ALLEN RALPH SELLO.....<br>Calgary, Alberta         | 47         | Vice-President, Finance                                                                                                          | 1985                     |
| JOHN ROBERT TYSALL.....<br>Toronto, Ontario        | 49         | Vice-President and Treasurer                                                                                                     | 1985                     |



All of the executive officers of Gulf listed above are Canadian citizens and have been actively engaged for more than five years in the affairs of Gulf, its predecessors or its affiliates in various managerial and executive capacities except for G. S. Bennett who, prior to December 2, 1986 was a consultant with GSB Consulting Limited, prior to December 27, 1985 was President and Chief Executive Officer of Canadair Limited (aerospace manufacturing) and prior to January 31, 1983 was President and Chief Executive Officer of Comstock International Ltd. (civil, electrical and mechanical construction); and M. A. Cohen as noted in this section under "Directors".

### Executive Compensation

The following table sets forth the cash compensation paid by Gulf and its subsidiaries during 1986 to each of Gulf's five most highly compensated executive officers, and to all of its executive officers as a group:

| <u>Name of individual or<br/>Number of persons in group</u> | <u>Capacities in which served</u>                                                      | <u>Cash<br/>Compensation</u> |
|-------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| A. E. DOWNING .....                                         | President and<br>Chief Executive Officer,<br>Hiram Walker Resources Ltd.               | \$2,178,367 (1) (2)          |
| B. K. KOKEN .....                                           | Chairman, President and<br>Chief Executive Officer,<br>Abitibi-Price Inc.              | 598,183                      |
| S. K. McWALTER .....                                        | Vice-Chairman,<br>Gulf Canada Corporation                                              | 554,808                      |
| R. F. HASKAYNE .....                                        | President and<br>Chief Executive Officer,<br>Home Oil Company Limited                  | 304,171 (2) (4)              |
| H. C. HATCH, JR. ....                                       | President and<br>Chief Executive Officer,<br>Hiram Walker-Gooderham &<br>Worts Limited | 300,712 (2) (4)              |
| Total cash compensation to 21 executive officers as a group |                                                                                        | 6,926,042 (3)                |

#### NOTES:

- (1) Includes an amount received in settlement of an employment contract upon resigning from HWR on September 30, 1986.
- (2) Includes cash compensation received during the period of 1986 when employed by HWR which became a subsidiary of Gulf on April 23, 1986.
- (3) Includes vacation pay to retiring officers and relocation allowances.
- (4) Home and HW-GW ceased to be subsidiaries of Gulf on December 5 and December 9, respectively, and no compensation was paid by Gulf to these individuals after such dates.

M. A. Cohen, Chairman, President and Chief Executive Officer and G. I. Newman, Executive Vice-President, do not receive any compensation from Gulf in respect of the offices they hold with Gulf.

Reference is made to the description of GCR's Executive Pension Plan, Superannuation Plan, Incentive Performance Plan and employment agreements set forth under the heading "Information Concerning GCR — Management — Compensation Plans" for a description of the compensation plans employed by Gulf and the payments made by Gulf thereunder during the fiscal year ended December 31, 1986.

Reference is also made to the description of the Management Supplementary Benefit Agreements, the Basic Pension Plan and the Key Employees' Stock Option Plan under the heading "Information Concerning Abitibi — Management — Compensation Pursuant to Plans" for a description of the compensation plans employed by Abitibi.

Pursuant to the HWR Option Plan, executive officers of HWR who subsequently became executive officers of Gulf, as a group, received an aggregate \$2,075,078 when HWR repurchased stock options on April 23, 1986, including compensation of \$1,143,956, \$146,374 and \$376,686 received in 1986 by A. E. Downing, R. F. Haskayne and H. C. Hatch, Jr., respectively.



The annual fee paid to directors who are not employees of Gulf is \$12,000 each for their services as directors, plus \$600 for each Board and Committee meeting attended subject to reduction to \$300 for each Committee meeting held the same day as a Board or other Committee meeting. Directors who are employees of Gulf do not receive compensation for service on the Board or its Committees.

### Liability Insurance of Directors and Officers

Reference is made to the description of the directors' and officers' liability insurance provided by GCR under the heading "Information Concerning GCR — Management — Liability Insurance of Directors and Officers" for a description of the directors' and officers' liability insurance maintained by Gulf during the fiscal year ended December 31, 1986.

### APPOINTMENT OF AUDITORS

Unless it is specified in a proxy that the Gulf Common Shares represented therein be withheld from voting in the appointment of auditors, the persons named in the enclosed proxy intend to vote the Gulf Common Shares represented therein for the appointment of Clarkson Gordon and Price Waterhouse as joint auditors of Gulf to hold office until the next annual meeting of shareholders following the Annual Meeting, and to authorize the board of directors to fix their remuneration. Clarkson Gordon have been the auditors of Gulf and its predecessor corporation, Gulf Canada Limited, for more than five years and Price Waterhouse were appointed joint auditors with Clarkson Gordon at the 1986 annual meeting of shareholders.

Representatives of Clarkson Gordon and Price Waterhouse will be present at the Annual Meeting of shareholders with the opportunity to make a statement and to respond to appropriate questions.

### VOTING SECURITIES AND PRINCIPAL HOLDER THEREOF

As at April 30, 1987, there were outstanding 195,719,267 Gulf Common Shares, each of which carries the right to one vote at meetings of shareholders of Gulf.

Only holders of Gulf Common Shares of record at the close of business on May 21, 1987 (the "Record Date") will be entitled to vote at the Special Meeting and only holders of Gulf Common Shares on the Record Date will be entitled to vote at the Annual Meeting, except in either case to the extent that a person has transferred any such shares of Gulf after that date and the new holder of such shares establishes proper ownership and requests, not later than 10 days before the relevant meeting, to be included in the list of shareholders eligible to vote at such meeting.

The following table sets out certain information with respect to each person who, as at April 30, 1987, to the knowledge of the directors and officers of Gulf, beneficially owned, directly or indirectly, or exercised control or direction over, more than 5% of the outstanding Gulf Common Shares.

| <u>Name and Address of Beneficial Owner</u>                                                                       | <u>Class of Shares</u> | <u>Number of Gulf<br/>Common Shares<br/>Beneficially<br/>Owned</u> | <u>Percentage<br/>of Class</u> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Olympia & York Developments Limited* .....<br>32nd Floor<br>1 First Canadian Place<br>Toronto, Ontario<br>M5X 1B5 | Gulf Common Shares     | 153,786,890                                                        | 78.6%                          |

\*Together with its wholly owned subsidiaries.

All of the common shares of O&Y Developments are beneficially owned, directly and indirectly, by members of the Reichmann family.

O&Y also owns 116,250 Gulf Warrants. Each Warrant is exercisable for 2.6 Gulf Common Shares.



## INTERESTS OF MANAGEMENT AND OTHERS IN MATERIAL TRANSACTIONS

In August and November 1985, O&Y sold Abitibi Common Shares (which then represented 85% of the outstanding Abitibi Common Shares) to Gulf for a purchase price of \$21 per share or an aggregate of approximately \$1,149 million.

In connection with the offers made through the facilities of the Toronto and Montreal stock exchanges pursuant to a notice to such exchanges dated March 19, 1986 as amended by a notice of amendment dated April 11, 1986, Gulf acquired securities of HWR for an aggregate purchase price of \$3,005 million. Of such purchase price, approximately \$905 million was borrowed by Gulf from O&Y Enterprises under a loan agreement (the "O&Y Loan Agreement") dated April 11, 1986 between Gulf and O&Y Enterprises. Pursuant to the terms of the O&Y Loan Agreement, Gulf was entitled to repay, in whole or in part, indebtedness owing to O&Y Enterprises thereunder by the sale and transfer of shares of HWR to O&Y Enterprises at a price equal to Gulf's purchase price under such offers. O&Y Enterprises assigned its interest in the O&Y Loan Agreement to another wholly-owned subsidiary of O&Y Developments. Gulf exercised its right of repayment on June 26, 1986, by selling and transferring to such assignee 21,983,976 common shares of HWR and 2,040,958 7½ voting preference shares of HWR in satisfaction of Gulf's indebtedness under the O&Y Loan Agreement.

Pursuant to a court approved arrangement under the Business Corporations Act, 1982 (Ontario) to combine Gulf with HWR, the holders of common shares of HWR (other than Gulf) were given the opportunity to elect to receive from Gulf either 2.6 Gulf Common Shares or \$38.00 for each HWR common share. In connection with such arrangement, O&Y elected the share option in respect of 6.5 million common shares of HWR and the cash option in respect of approximately 28 million common shares of HWR and received 16 million Gulf Common Shares and approximately \$1 billion.

In connection with the cash payment to shareholders of HWR under the HWR Arrangement, Gulf borrowed \$418 million from O&Y Enterprises which was repaid prior to December 31, 1986. Interest paid on the loan amounted to \$5.2 million.

Pursuant to an agreement (the "Assumption Agreement") dated January 21, 1987, O&Y agreed with Gulf to assume the obligations of Gulf to issue and deliver certificates representing Gulf Common Shares under the warrant indenture relating to the Gulf Warrants. Upon exercise of the Gulf Warrants, O&Y agreed to transfer the Gulf Common Shares to a warrant holder upon payment to O&Y of the exercise price therefor. By mutual agreement, Gulf and O&Y terminated the Assumption Agreement effective April 1, 1987. As a result of the Assumption Agreement, upon the exercise of Gulf Warrants by holders thereof during the period from January 21, 1987 to March 31, 1987, O&Y transferred 133,640 Gulf Common Shares and received \$1,451,500 and \$219,000 principal amount of 8½% convertible debentures of HWR Holdings in consideration therefor.

Pursuant to an agreement dated May 20, 1987, O&Y Developments has agreed to purchase Gulf's Calgary office building complex, Gulf Canada Square, at the request of Gulf on the terms and conditions described under "Information Concerning GCR — Pending Transactions — Sale of Calgary Office Building", if GCR has not sold the complex to a third party on the same or substantially the same terms prior to December 30, 1987.

Pursuant to an agreement dated May 20, 1987, O&Y has agreed to exercise all of the rights it will receive in connection with the rights offering to be made by GW Limited as referred to under "Information Concerning GW Limited — Pending Transactions — Rights Offering".

## SOLICITATION OF PROXIES

The solicitation of proxies will be primarily by mail but proxies may also be solicited personally or by telephone by regular employees of Gulf without special compensation or by such agents as Gulf may appoint. See "Agents for Solicitation of Proxies" below. The cost of solicitation will be borne by Gulf. Gulf may also pay brokers or nominees holding Gulf Common Shares in their names or in the names of their principals for their reasonable expenses in sending solicitation material to their principals.

**To be effective, proxies must be received before 5:00 o'clock p.m. Toronto time on June 17, 1987, by The Canada Trust Company, 110 Yonge Street, Toronto, Ontario, M5C 1T4, or be presented at the Annual and Special Meeting.**



No person is authorized to give any information or to make any representations other than those contained in this Proxy Circular and, if given or made, such information must not be relied upon as having been authorized.

### **Appointment of Proxy and Discretionary Authority**

A shareholder has the right to appoint a person (who need not be a shareholder of Gulf), other than persons designated in the form of proxy accompanying this Proxy Circular, as nominee to attend and act for and on behalf of such shareholder at the Annual and Special Meeting and may exercise such right by inserting the name of such person in the blank space provided on the form of proxy. If a shareholder appoints a person designated in the form of proxy as nominee and does not direct the said nominee to vote in favour of or against, or to vote or withhold from voting on, as the case may be, a matter or matters with respect to which an opportunity to specify how the shares registered in the name of such shareholder shall be voted, the proxy shall be voted in favour of such matter or matters.

The form of proxy accompanying this Proxy Circular confers discretionary authority upon the proxy nominees with respect to amendments or variations to the matters identified in the Notice of Annual and Special Meeting and other matters which may properly come before the Annual and Special Meeting.

The shares represented by proxies at the Annual and Special Meeting will be voted or withheld from voting in accordance with the instructions of the shareholder on any ballot that may be called for and, where the person whose proxy is solicited specifies a choice with respect to any matter to be voted upon, his shares shall be voted in accordance with the specifications so made.

Management knows of no matters to come before the Annual and Special Meeting other than the matters referred to in the accompanying Notice of Annual and Special Meeting. However, if any other matters which are not now known to management should properly come before the meeting, the shares represented by proxies in favour of management nominees will be voted on such matters in accordance with the best judgement of the proxy nominee.

### **Revocation of Proxies**

Proxies given by shareholders for use at the Annual and Special Meeting may be revoked at any time prior to their use. A shareholder giving a proxy may revoke the proxy by instrument in writing executed by the shareholder or by his attorney authorized in writing or, if the shareholder is a corporation, under its corporate seal by an officer or attorney thereof duly authorized indicating the capacity under which such officer or attorney is signing, and deposited either at the registered office of Gulf (as set forth on the first page of this Proxy Circular) at any time up to and including 5:00 o'clock p.m. Toronto time on the last business day preceding the day of the Annual and Special Meeting, or any adjournment thereof, at which time the proxy is to be used, or with the chairman of the Annual and Special Meeting on the day of the Annual and Special Meeting or an adjournment thereof, or in any other manner permitted by law.

### **Agents for Solicitation of Proxies**

Gulf may retain the services of an agent to solicit proxies in Canada, or an agent to solicit proxies in the United States, on behalf of management of Gulf from shareholders for the Annual and Special Meeting. In such event, Gulf will compensate any such agents so retained for such services, including reimbursement for reasonable out-of-pocket expenses, including legal costs, and will indemnify them in respect of certain liabilities which may be incurred by them in performing their services. Such compensation is not expected to exceed \$30,000.

### **SHAREHOLDER PROPOSALS FOR NEXT MEETING**

Proposals of shareholders to be presented at the 1988 Annual Meeting of Shareholders of Gulf (GCR if the Arrangement becomes effective) must be received by the secretary of Gulf (GCR) before March 18, 1988 to be considered for inclusion in the Management Information Circular and Proxy Statement and form of proxy relating thereto.



## INDEX TO FINANCIAL STATEMENTS

|                                                                                                                             | <u>Page</u> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Gulf Canada Corporation</b>                                                                                              |             |
| Report of the Chief Financial Officer .....                                                                                 | 128         |
| Consolidated Statements of Earnings and Retained Earnings (Unaudited) — Three months ended<br>March 31, 1987 and 1986 ..... | 129         |
| Consolidated Statement of Financial Position (Unaudited) — March 31, 1987 .....                                             | 130         |
| Consolidated Statements of Cash Flows (Unaudited) — Three months ended March 31, 1987 and<br>1986 .....                     | 131         |
| Notes to the Consolidated Financial Statements (Unaudited) — March 31, 1987 and 1986 .....                                  | 132         |
| Auditors' Reports .....                                                                                                     | 135         |
| Summary of Accounting Policies .....                                                                                        | 136         |
| Consolidated Statements of Earnings and Retained Earnings — Three years ended December 31, 1986 .....                       | 138         |
| Consolidated Statements of Financial Position — December 31, 1986 and 1985 .....                                            | 139         |
| Consolidated Statements of Cash Flows — Three years ended December 31, 1986 .....                                           | 140         |
| Notes to Consolidated Financial Statements — December 31, 1986 .....                                                        | 141         |
| Supplementary Oil and Gas Information (Unaudited) .....                                                                     | 158         |
| Quarterly Summaries (Unaudited) .....                                                                                       | 161         |
| Five Year Financial Summary .....                                                                                           | 163         |
| <b>Abitibi-Price Inc.</b>                                                                                                   |             |
| Report of the Chief Financial Officer .....                                                                                 | 165         |
| Consolidated Earnings and Retained Earnings (Unaudited) — Three months ended March 31, 1987<br>and 1986 .....               | 166         |
| Changes in Consolidated Cash Position (Unaudited) — Three months ended<br>March 31, 1987 and 1986 .....                     | 167         |
| Consolidated Balance Sheet (Unaudited) — March 31, 1987 .....                                                               | 168         |
| Notes to Consolidated Financial Statements (Unaudited) — March 31, 1987 .....                                               | 169         |
| Auditors' Report .....                                                                                                      | 170         |
| Consolidated Earnings and Retained Earnings — Three years ended December 31, 1986 .....                                     | 171         |
| Changes in Consolidated Cash Position — Three years ended December 31, 1986 .....                                           | 172         |
| Consolidated Balance Sheet — December 31, 1986 and 1985 .....                                                               | 173         |
| Segmented Information — Three years ended December 31, 1986 .....                                                           | 174         |
| Notes to Consolidated Financial Statements — December 31, 1986 .....                                                        | 175         |
| <b>Gulf Canada Corporation — Oil and Gas Division</b>                                                                       |             |
| Report of the Chief Financial Officer .....                                                                                 | 184         |
| Statement of Financial Position (Unaudited) — March 31, 1987 .....                                                          | 185         |
| Statements of Earnings and Net Investment (Unaudited) — Three months ended March 31, 1987<br>and 1986 .....                 | 186         |
| Statements of Cash Flows (Unaudited) — Three months ended March 31, 1987 and 1986 .....                                     | 187         |
| Notes to Financial Statements (Unaudited) — March 31, 1987 and 1986 .....                                                   | 188         |
| Auditors' Reports .....                                                                                                     | 189         |
| Statements of Financial Position — December 31, 1986 and 1985 .....                                                         | 190         |
| Statements of Earnings and Net Investment — Three years ended December 31, 1986 .....                                       | 191         |
| Statements of Cash Flows — Three years ended December 31, 1986 .....                                                        | 192         |
| Notes to Financial Statements — December 31, 1986 .....                                                                     | 193         |
| <b>Gulf Canada Resources Limited</b>                                                                                        |             |
| Compilation Report .....                                                                                                    | 201         |
| Pro Forma Statement of Financial Position (Unaudited) — March 31, 1987 .....                                                | 202         |
| Pro Forma Statement of Earnings (Unaudited) — Three months ended March 31, 1987 .....                                       | 203         |
| Pro Forma Statement of Earnings (Unaudited) — Year ended December 31, 1986 .....                                            | 204         |
| Notes to Pro Forma Financial Statements (Unaudited) — March 31, 1987 .....                                                  | 205         |
| <b>GW Utilities Limited</b>                                                                                                 |             |
| Compilation Report .....                                                                                                    | 208         |
| Pro Forma Consolidated Statement of Financial Position (Unaudited) — March 31, 1987 .....                                   | 209         |
| Pro Forma Consolidated Statement of Earnings (Unaudited) — Year ended March 31, 1987 .....                                  | 210         |



|                                                                                                                                 | <u>Page</u> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Notes to Pro Forma Consolidated Financial Statements (Unaudited) — March 31, 1987 .....                                         | 211         |
| <b>The Consumers' Gas Company Ltd.</b>                                                                                          |             |
| Report of the Chief Financial Officer .....                                                                                     | 214         |
| Interim Consolidated Statement of Income (Unaudited) — Six months ended March 31, 1987<br>and 1986 .....                        | 215         |
| Interim Consolidated Statement of Retained Earnings (Unaudited) — Six months ended<br>March 31, 1987 and 1986 .....             | 216         |
| Interim Consolidated Statement of Changes in Financial Position (Unaudited) — Six months ended<br>March 31, 1987 and 1986 ..... | 217         |
| Interim Consolidated Balance Sheet (Unaudited) — March 31, 1987 .....                                                           | 218         |
| Notes to Interim Consolidated Financial Statements — March 31, 1987 .....                                                       | 219         |
| Auditors' Report .....                                                                                                          | 220         |
| Summary of Significant Accounting Policies .....                                                                                | 221         |
| Consolidated Statement of Income — Three years ended September 30, 1986 .....                                                   | 223         |
| Consolidated Statement of Retained Earnings — Three years ended September 30, 1986 .....                                        | 223         |
| Consolidated Balance Sheet — September 30, 1986 and 1985 .....                                                                  | 224         |
| Consolidated Statement of Changes in Financial Position — Three years ended September 30, 1986 ...                              | 225         |
| Notes to Consolidated Financial Statements — September 30, 1986 .....                                                           | 226         |
| <b>Interprovincial Pipe Line Limited</b>                                                                                        |             |
| Report of the Chief Financial Officer .....                                                                                     | 232         |
| Consolidated Statement of Financial Position (Unaudited) — March 31, 1987 .....                                                 | 233         |
| Consolidated Statement of Changes in Financial Position (Unaudited) — Three months ended<br>March 31, 1987 and 1986 .....       | 234         |
| Consolidated Statement of Earnings (Unaudited) — Three months ended March 31, 1987 and 1986 ...                                 | 235         |
| Consolidated Statement of Retained Earnings (Unaudited) — Three months ended March 31, 1987<br>and 1986 .....                   | 235         |
| Notes to Consolidated Financial Statements (Unaudited) — March 31, 1987 .....                                                   | 236         |
| Auditors' Report .....                                                                                                          | 237         |
| Summary of Significant Accounting Policies .....                                                                                | 238         |
| Consolidated Statement of Earnings — Three years ended December 31, 1986 .....                                                  | 240         |
| Consolidated Statement of Retained Earnings — Three years ended December 31, 1986 .....                                         | 240         |
| Consolidated Statement of Financial Position — December 31, 1986 and 1985 .....                                                 | 241         |
| Consolidated Statement of Changes in Financial Position — Three years ended December 31, 1986 ...                               | 242         |
| Notes to Consolidated Financial Statements — December 31, 1986 .....                                                            | 243         |
| Oil and Gas Exploration and Production Activities (Unaudited) .....                                                             | 251         |
| <b>Hiram Walker-Gooderham &amp; Worts Limited</b>                                                                               |             |
| Report of the Chief Financial Officer .....                                                                                     | 254         |
| Consolidated Statement of Financial Position (Unaudited) — February 28, 1987 .....                                              | 255         |
| Consolidated Statement of Earnings and Retained Earnings (Unaudited) — Three months ended<br>February 28, 1987 .....            | 256         |
| Consolidated Statement of Changes in Financial Position (Unaudited) — Three months ended<br>February 28, 1987 .....             | 257         |
| Auditors' Report .....                                                                                                          | 259         |
| Consolidated Statement of Financial Position — August 31, 1986 and 1985 .....                                                   | 260         |
| Consolidated Statement of Earnings and Retained Earnings — Three years ended August 31, 1986 ...                                | 261         |
| Consolidated Statement of Changes in Financial Position — Three years ended August 31, 1986 .....                               | 262         |
| Notes to Consolidated Financial Statements — August 31, 1986 .....                                                              | 263         |



### **REPORT OF THE CHIEF FINANCIAL OFFICER**

The undersigned, being the Chief Financial Officer of Gulf Canada Corporation, states that the consolidated statements of earnings and retained earnings and changes in financial position for the three months ended March 31, 1987 and 1986 and the consolidated statement of financial position at March 31, 1987, which accompany this report have been prepared by management and have not been audited, but have been prepared in accordance with Part V of the Regulations under the Canada Business Corporations Act.

Toronto, Ontario  
May 21, 1987

(Signed) L. G. DODD  
Senior Vice-President and  
Chief Financial Officer  
Gulf Canada Corporation



# GULF CANADA CORPORATION

## CONSOLIDATED STATEMENTS OF EARNINGS AND RETAINED EARNINGS

Three Months Ended March 31

(unaudited)

|                                                                      | 1987                  | 1986           |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------|
|                                                                      | (millions of dollars) |                |
| <b>EARNINGS</b>                                                      |                       |                |
| Revenues                                                             |                       |                |
| Crude oil, natural gas and natural gas liquids .....                 | \$ 233                | \$ 354         |
| Forest products .....                                                | 696                   | 648            |
| Other operating revenues .....                                       | 22                    | 47             |
| Net sales and other operating revenues .....                         | 951                   | 1,049          |
| Investment and other income .....                                    | 5                     | 27             |
| Equity in earnings of associated companies .....                     | 60                    |                |
|                                                                      | <u>1,016</u>          | <u>1,076</u>   |
| Expenses                                                             |                       |                |
| Oil and gas                                                          |                       |                |
| Purchased crude oil and petroleum products .....                     | 62                    | 150            |
| Operating expenses .....                                             | 69                    | 88             |
| Exploration expenses .....                                           | 20                    | 35             |
| Wellhead taxes .....                                                 | 2                     | 22             |
| Forest products — cost of sales .....                                | 558                   | 526            |
| Selling and administrative expenses .....                            | 84                    | 85             |
|                                                                      | <u>795</u>            | <u>906</u>     |
| Earnings before the undernoted items .....                           | 221                   | 170            |
| Depreciation, depletion and amortization .....                       | 78                    | 68             |
| Finance charges .....                                                | 71                    | 63             |
| Minority interest .....                                              | 7                     | 5              |
| Income taxes (recovery) .....                                        | (26)                  | 19             |
| Earnings before other items .....                                    | 91                    | 15             |
| Other items (net of income taxes) .....                              |                       | 74             |
| Earnings from continuing operations .....                            | 91                    | 89             |
| Discontinued operations (note 3) .....                               | (1)                   | 149            |
| Extraordinary items .....                                            |                       | (72)           |
| Earnings for the period .....                                        | <u>\$ 90</u>          | <u>\$ 166</u>  |
| Earnings per common share from continuing operations (dollars) ..... | \$ 0.40               | \$ 0.42        |
| Earnings per common share (dollars) .....                            | \$ 0.39               | \$ 0.81        |
| <b>RETAINED EARNINGS</b>                                             |                       |                |
| Balance, beginning of the period .....                               | \$1,447               | \$2,354        |
| Add — earnings for the period .....                                  | 90                    | 166            |
|                                                                      | 1,537                 | 2,520          |
| Deduct — dividends on common shares .....                            | 26                    | 22             |
| — acquisition of common shares under the Gulf Arrangement .....      |                       | 1,075          |
| Balance, end of the period .....                                     | <u>\$1,511</u>        | <u>\$1,423</u> |
| Dividends per common share (dollars) .....                           | \$ 0.13               | \$ 0.13        |

(See accompanying notes to consolidated financial statements)



# GULF CANADA CORPORATION

## CONSOLIDATED STATEMENT OF FINANCIAL POSITION

March 31, 1987

(unaudited)

(millions of dollars)

### ASSETS

#### Current

|                                                                          |                |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Cash and short-term investments, at cost which approximates market ..... | \$ 87          |
| Accounts receivable .....                                                | 580            |
| Inventories (note 5) .....                                               | 331            |
| Materials, supplies and prepaid expenses .....                           | 161            |
| Net current assets associated with assets held for sale (note 3) .....   | <u>16</u>      |
|                                                                          | 1,175          |
| Equity in associated companies .....                                     | 1,995          |
| Long-term receivables and other assets .....                             | 89             |
| Property, plant and equipment (net) .....                                | <u>3,448</u>   |
|                                                                          | <u>\$6,707</u> |

### LIABILITIES AND SHAREHOLDERS' EQUITY

#### Current

|                                                                                      |                |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Short-term loans .....                                                               | \$ 27          |
| Accounts payable .....                                                               | 246            |
| Income and other taxes payable .....                                                 | 31             |
| Dividends payable .....                                                              | 26             |
| Current portion of long-term debt .....                                              | 100            |
| Other current liabilities .....                                                      | <u>211</u>     |
|                                                                                      | 641            |
| Deferred gas production revenue .....                                                | 96             |
| Long-term debt (notes 4 and 6) .....                                                 | 2,888          |
| Deferred income taxes .....                                                          | 569            |
| Minority interest, including preferred shares of subsidiaries of \$126 million ..... | 341            |
| Contingent liabilities (note 7) .....                                                |                |
| Shareholders' equity                                                                 |                |
| Share capital                                                                        |                |
| Common shares issued — 195,712,524 .....                                             | 599            |
| Redeemable senior preference shares .....                                            | 67             |
| Retained earnings .....                                                              | 1,511          |
| Deferred foreign currency translation gain .....                                     | <u>(5)</u>     |
|                                                                                      | 2,172          |
|                                                                                      | <u>\$6,707</u> |

(See accompanying notes to consolidated financial statements.)



# GULF CANADA CORPORATION

## CONSOLIDATED STATEMENTS OF CASH FLOWS

Three months ended March 31

(unaudited)

|                                                                  | 1987                  | 1986           |
|------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------|
|                                                                  | (millions of dollars) |                |
| <b>OPERATING ACTIVITIES</b>                                      |                       |                |
| Cash generated from operations before exploration expenses ..... | \$ 120                | \$ 143         |
| Other (net) .....                                                | (120)                 | (61)           |
|                                                                  | <u>82</u>             | <u>82</u>      |
| <b>INVESTMENT ACTIVITIES</b>                                     |                       |                |
| Additions to property, plant and equipment .....                 | (83)                  | (99)           |
| Exploration expenses .....                                       | (20)                  | (35)           |
| Investments and other assets .....                               | (2)                   | 9              |
| Total investment .....                                           | (105)                 | (125)          |
| Sale of downstream assets .....                                  |                       | 569            |
| Norcen withdrawal from partnership .....                         |                       | (102)          |
| Sales of other properties and investments .....                  | 1                     |                |
|                                                                  | <u>(104)</u>          | <u>342</u>     |
| <b>DIVIDENDS</b>                                                 |                       |                |
| Common and preference shareholders .....                         | (38)                  | (30)           |
| Minority shareholders of subsidiaries .....                      | (3)                   | (3)            |
|                                                                  | <u>(41)</u>           | <u>(33)</u>    |
| <b>FINANCING ACTIVITIES</b>                                      |                       |                |
| Acquisition of common shares .....                               |                       | (1,175)        |
| Issuance of subordinated debentures .....                        |                       | 587            |
|                                                                  |                       | <u>(588)</u>   |
| Redemption of preference shares by subsidiaries .....            | (3)                   |                |
| Additions to long-term debt .....                                | 406                   | 1,201          |
| Reductions in long-term debt .....                               | (10)                  | (23)           |
| Short-term loans (net) .....                                     | (203)                 | 304            |
|                                                                  | <u>190</u>            | <u>894</u>     |
| Increase in cash (1) .....                                       | \$ 45                 | \$1,285        |
| Cash position at end of period (1) .....                         | <u>\$ 87</u>          | <u>\$2,060</u> |

(1) Comprises cash and short-term investments.

(See accompanying notes to consolidated financial statements.)



## GULF CANADA CORPORATION

### NOTES TO THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

(unaudited)

1. The accompanying unaudited consolidated financial statements include all adjustments (consisting only of normal recurring adjustments) necessary for a fair presentation of the financial position of Gulf Canada Corporation as at March 31, 1987, and the results of operations and changes in financial position for the three month periods ending March 31, 1987 and 1986.
2. The results of operations and cash flows for the three month periods ending March 31, 1987 and March 31, 1986 are not necessarily indicative of the results to be expected for the full year.
3. Negotiations have commenced to dispose of Gulf's 50 per cent interest in The Tensar Corporation (Tensar) of Atlanta, Georgia. As a result, Gulf's net investment in Tensar has been shown as assets held for sale at March 31, 1987 and the related operations are included in discontinued operations in the consolidated statements of earnings. The 1986 consolidated statement of earnings has been restated to include Tensar in discontinued operations.

In 1986, discontinued operations also include the results of the operations of the Edmonton refinery and the business of Superior Propane Limited, and the gains on the sale of the Edmonton refinery and certain downstream operations.

|                                                    | Three months ended<br>March 31 |              |
|----------------------------------------------------|--------------------------------|--------------|
|                                                    | 1987                           | 1986         |
|                                                    | (millions of dollars)          |              |
| Net revenues .....                                 | \$ 2                           | \$185        |
| Expenses .....                                     | 3                              | 157          |
|                                                    | (1)                            | 28           |
| Income taxes .....                                 | —                              | 10           |
| Earnings (loss) from discontinued operations ..... | (1)                            | 18           |
| Gain on sale of downstream assets .....            | —                              | 131          |
|                                                    | <u>\$ (1)</u>                  | <u>\$149</u> |

4. During the three months ended March 31, 1987, Gulf drew down \$24 million of its long-term bank credit facility with several Canadian chartered banks to the maximum of \$1.2 billion. Gulf also utilized its long-term loan facility with several international banks during the current quarter. This facility can be drawn down to a maximum of U.S. \$650 million, or the Canadian equivalent, of which U.S. \$400 million (Cdn. \$528 million) was advanced at March 31, 1987.

Gulf has agreements with several Canadian and U.S. chartered banks for operating bank lines totalling approximately \$543 million of which \$27 million was advanced at March 31, 1987. These agreements are subject to review at the discretion of the lender. The lines, which mature at various dates throughout 1987, have both Canadian and U.S. dollar borrowing options. Canadian dollar borrowings bear interest rates based upon, at the option of Gulf, either (i) the prime rates quoted by the Canadian chartered banks, or (ii) bankers' acceptance rates. U.S. dollar borrowings bear interest rates based upon, at the option of Gulf, (i) the U.S. dollar base rate quoted by certain Canadian banks, or (ii) the London interbank offered rate of certain Canadian banks, or (iii) U.S. bankers' acceptance rates.

5. The following sets out the components of inventory at March 31, 1987 (millions of dollars):

|                                                                        |              |
|------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Finished forest products and work in process .....                     | \$199        |
| Pulpwood, sawlogs and expenditures on current logging operations ..... | 98           |
| Crude oil and other .....                                              | 34           |
|                                                                        | <u>\$331</u> |



6. On December 31, 1986, Gulf sold the oil indexed debentures (the Home debentures) received on the sale of Home Oil Company Limited to a financial institution for \$200 million. The agreement with the financial institution, among other things, gave the financial institution the right to require Gulf to repurchase the Home debentures if they were not resold by the financial institution subsequent to December 31, 1986.

Subsequent to December 31, 1986, the financial institution agreed to sell the Home debentures to a special purpose company, Canadian Oil Debco Inc. (Debco), which became a subsidiary of Gulf. To pay for the Home debentures, on March 31, 1987, Debco issued to the public \$200 million of its 11% Debentures maturing October 31, 2000. The Home debentures were pledged to the trustee for the benefit of the Debco debenture holders whose only recourse as to principal will be the Home debentures. Contemporaneously with the closing of the public offering, Debco entered into an agreement with the financial institution (the Debco swap agreement) under which Debco agreed to pay to the financial institution an amount based on the variable rate under the Home debentures and the financial institution agreed to pay to Debco  $6\frac{1}{2}\%$  per annum of an amount based on the principal amount of the Home debentures outstanding. Based on the average price of crude oil for the quarter ending January 31, 1987, the variable interest rate on the Home debentures for the quarter ending April 30, 1987 has been determined to be the maximum rate of 16.8% per annum. At March 31, 1987 the \$200 million 11% Debentures issued by Debco and the Home debentures held by Debco have been offset in the accompanying statement of financial position.

Gulf has entered into an agreement with the financial institution referred to above under which the financial institution will agree to pay to Gulf a variable amount based on the amount received from Debco under the Debco swap agreement and Gulf will agree to pay to the financial institution an amount which will not be less than 6% per annum of an amount based on the principal amount of the Home debentures outstanding.

7. Gulf has guaranteed the obligations of HWR Holdings Inc. (HWRH), a wholly owned subsidiary, as guarantor of the long-term debt of a wholly owned subsidiary of Hiram Walker-Gooderham & Worts Limited (HW-GW). Allied-Lyons, which owns 51 per cent of HW-GW, has agreed to indemnify Gulf as to 51 per cent of any liability in respect of such guarantee. Gulf's contingent liability under this guarantee, after deducting the Allied-Lyons indemnity, is \$91 million. The indentures and agreements relating to certain long-term debt obligations of HWRH contain covenants limiting the transfer of funds by HWRH and its subsidiaries to Gulf. HWRH has also agreed to support certain debt and preferred share obligations of The Consumers' Gas Company Ltd. (Consumers) in the amount of \$180 million.
8. In January 1987, the Board of Directors of Gulf authorized a reorganization whereby common shareholders will own on completion:
  - (a) pro rata all of the shares of Gulf which will be renamed Gulf Canada Resources Limited and which will carry on Gulf's oil and gas business,
  - (b) pro rata all of the shares of Abitibi-Price Inc. owned by Gulf and
  - (c) pro rata all of the shares of a company carrying on Gulf's other businesses, including Consumers, Interprovincial Pipe Line Limited and HW-GW.

This reorganization is conditional upon receipt of satisfactory legal, tax and regulatory reviews and appropriate shareholder and court approvals. It is anticipated that the reorganization will be presented for shareholder approval at the annual and special meeting expected to be held in late June, 1987.

9. Under an agreement dated January 21, 1987 between Gulf and Olympia & York Enterprises Limited (Olympia & York), Olympia & York assumed the obligations of Gulf under Gulf's Common Share Purchase Warrants in consideration for Gulf directing that the exercise price in respect of any warrant exercised after January 21, 1987 be paid to Olympia & York. This agreement was terminated on April 1, 1987 and Gulf has resumed its obligations under its Common Share Purchase Warrants.
10. The financial statements have been prepared in accordance with accounting principles generally accepted in Canada which, in the case of Gulf, conform in all material respects with those in the United States except that:
  - (a) unrealized gains or losses arising on translation of long-term debt repayable in foreign funds are deferred. Deferred amounts are amortized over the remaining term of the debt except for amounts relating to debt incurred to finance forest products operations which are hedged by an income stream denominated in U.S. funds. In the United States, such gains or losses would be included in earnings in the period in



which they arise and no amount would be included in the statements of financial position as deferred foreign exchange;

- (b) interest costs associated with oil and gas activities are expensed as incurred. In the United States, certain of such costs incurred on capital outlays are required to be capitalized resulting in higher carrying values for the related assets.

If Gulf had followed the United States principles, the consolidated earnings and earnings per share would have been as follows:

|                                                                                                                                                                                   | Three months<br>ended March 31 |               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|---------------|
|                                                                                                                                                                                   | 1987                           | 1986          |
|                                                                                                                                                                                   | (millions of dollars)          |               |
| Earnings from continuing operations, as reported .....                                                                                                                            | \$ 91                          | \$ 89         |
| Adjustments, net of applicable income taxes:                                                                                                                                      |                                |               |
| — unrealized foreign exchange gains .....                                                                                                                                         | 41                             | 8             |
| — amortization of higher carrying values due to capitalized interest .....                                                                                                        | (1)                            | (1)           |
| Earnings from continuing operations, as adjusted .....                                                                                                                            | 131                            | 96            |
| Discontinued operations, net of income taxes adjusted in 1986 for unamortized<br>capitalized interest of \$14 million relating to the 1986 sale of the Edmonton<br>refinery ..... | (1)                            | 135           |
| Extraordinary items adjusted for realization of foreign exchange loss .....                                                                                                       |                                | (36)          |
| Earnings, as adjusted .....                                                                                                                                                       | 130                            | 195           |
| Cumulative dividends on Senior Preference Shares .....                                                                                                                            | 13                             | 7             |
| Earnings available to common shareholders .....                                                                                                                                   | <u>\$ 117</u>                  | <u>\$ 188</u> |
| Earnings per common share from continuing operations, as adjusted (dollars) .....                                                                                                 | <u>\$0.60</u>                  | <u>\$0.45</u> |
| Earnings per common share before extraordinary items, as adjusted (dollars) .....                                                                                                 | <u>\$0.60</u>                  | <u>\$1.14</u> |
| Earnings per common share, as adjusted (dollars) .....                                                                                                                            | <u>\$0.60</u>                  | <u>\$0.96</u> |

Under accounting principles generally accepted in the United States, items shown on the consolidated statements of earnings as “Other items” would be included in the consolidated statements of earnings before “Earnings before other items” and would not be shown net of applicable income taxes. In addition, depreciation, depletion and amortization would be shown before “Earnings before the undernoted items”.

Deferred income taxes of Abitibi-Price of \$224 million at the date of its acquisition by Gulf have been carried forward as permitted under accounting principles generally accepted in Canada. Under accounting principles generally accepted in the United States, such deferred income taxes would not be carried forward and the amounts assigned to the property, plant and equipment of Abitibi-Price, to which substantially all of the deferred income taxes relate, would be correspondingly lower.

Under accounting principles generally accepted in the United States, the \$200 million 11% Debentures issued by Debco and the Home debentures held by Debco (see note 6) would have been included in Long-term debt and Long-term assets, respectively.



## AUDITORS' REPORT

To the Shareholders of

GULF CANADA CORPORATION:

We have examined the consolidated statement of financial position of Gulf Canada Corporation as at December 31, 1986 and the consolidated statements of earnings and retained earnings and cash flows for the year then ended. Our examination was made in accordance with generally accepted auditing standards, and accordingly included such tests and other procedures as we considered necessary in the circumstances.

In our opinion, these consolidated financial statements present fairly the financial position of the Corporation as at December 31, 1986 and the results of its operations and the changes in its financial position for the year then ended in accordance with accounting principles generally accepted in Canada applied, except for the change, with which we concur, in the method of accounting for pension costs and obligations, as explained in note 21 to the financial statements, on a basis consistent with that of the preceding year.

(Signed) CLARKSON GORDON  
Chartered Accountants

(Signed) PRICE WATERHOUSE  
Chartered Accountants

Toronto, Canada  
February 16, 1987

## AUDITORS' REPORT

To the Shareholders of

GULF CANADA CORPORATION:

We have examined the consolidated statement of financial position of Gulf Canada Corporation as at December 31, 1985 and the consolidated statements of earnings and retained earnings and cash flows for each of the years in the two year period ended December 31, 1985. Our examinations were made in accordance with generally accepted auditing standards, and accordingly included such tests and other procedures as we considered necessary in the circumstances.

In our opinion, these consolidated financial statements present fairly the financial position of the Corporation as at December 31, 1985 and the results of its operations and the changes in its financial position for each of the years in the two year period ended December 31, 1985 in accordance with accounting principles generally accepted in Canada consistently applied.

Toronto, Canada  
February 16, 1987

(Signed) CLARKSON GORDON  
Chartered Accountants



## Summary of Accounting Policies

The consolidated financial statements of the Corporation have been prepared by management in accordance with accounting principles generally accepted in Canada. Because a precise determination of many assets and liabilities is dependent upon future events, the preparation of periodic financial statements necessarily involves the use of numerous estimates and approximations. The more significant of the Corporation's accounting policies are:

### *Principles of consolidation:*

The consolidated financial statements include the accounts of the Corporation and all of its subsidiary companies on a consolidated basis except for The Consumers' Gas Company Ltd. which is accounted for on the equity basis. These consolidated financial statements also include the Corporation's proportionate share of assets and liabilities relating to the Syncrude project along with its share of production and costs and the Corporation's proportionate share of revenues and expenses associated with the Gulf Resources Partnership from its inception on August 31, 1985, to its dissolution on March 3, 1986. Investments in companies owned 50 per cent or less in which the Corporation has significant influence, are accounted for on the equity basis.

### *Inventories:*

Inventories of crude oil and related products, and merchandise, are valued generally at the lower of cost applied on a first-in, first-out basis and market value determined on the basis of replacement cost or net realizable value.

Inventories of finished forest products, and related work in process, materials and operating supplies are valued at the lower of average cost and net realizable value. Inventories of pulpwood and sawlogs are valued at average cost. Cost includes the cost of material plus direct labour applied to the product and the applicable share of manufacturing overhead expense.

### *Oil and gas exploration and development expenditures:*

The Corporation follows the successful efforts method of accounting for its exploration and development costs. The initial acquisition costs of oil and gas properties, the costs of drilling and equipping development wells and successful exploratory wells are capitalized. The costs of exploration wells classified as unsuccessful are charged to expense. All other exploration expenditures, including geological and geophysical costs and annual rentals on exploratory acreage, are charged to expense as incurred.

### *Forest products fixed assets:*

Forest products fixed assets are recorded at cost, which includes capitalized interest and pre-production and start-up costs.

### *Capital leases:*

Leases which transfer substantially all the benefits and risks of ownership of the leased assets are capitalized.

### *Depreciation, depletion and amortization:*

Capitalized costs with respect to proved oil and gas properties are amortized against earnings on the unit-of-production method for each field using estimated proved oil and gas reserves. Charges are made against earnings for depreciation of investment in plant, equipment and capitalized leases, based on estimated remaining useful lives of the assets using either the straight-line or the unit-of-production method, as appropriate. Maintenance and repairs are charged to earnings; renewals and betterments, which extend the economic life of the assets, are capitalized.

Capitalized costs of unproved oil and gas and in situ and mineable oil sand properties are amortized on a group basis at rates determined after considering past experience, lease terms and other relevant factors.

Depreciation on forest products fixed assets is provided at rates considered adequate to amortize the cost over the productive lives of the assets. The principal asset category is primary production equipment which is depreciated on a straight-line basis.

Assets retired, or otherwise disposed of, are removed from the accounts. Generally, the net gain or loss, after adjustment for salvage and dismantling expense, is included in earnings.



### ***Translation of foreign currencies:***

Monetary assets and liabilities of domestic companies and integrated foreign subsidiaries which are denominated in foreign funds, are translated to Canadian funds at year-end exchange rates. Non-monetary assets are translated at historical rates, and transactions included in earnings are translated at rates prevailing during the year with the exception of depreciation which is translated at historical rates. Exchange gains or losses are included in earnings with the exception of the unrealized gains or losses on translation of long-term debt payable in foreign funds which are deferred. Deferred amounts are amortized to earnings over the remaining term of the debt except for amounts relating to debt incurred to finance forest product operations which are hedged by an income stream denominated in U.S. funds.

The assets and liabilities of self-sustaining foreign subsidiaries are translated to Canadian funds at year-end exchange rates and the resulting unrealized exchange gains or losses are deferred in shareholders' equity. The earnings statements of such subsidiaries are translated at exchange rates prevailing during the year.

### ***Interest costs:***

Interest costs are charged to expense as incurred with the exception of interest expense incurred during the construction phase of certain forest product fixed assets, which is capitalized.

### ***Research and development costs:***

Research costs are charged to expense as incurred. Development costs are also expensed unless they meet specific criteria for deferral and amortization.

### ***Income taxes:***

Income tax expense is computed on the basis of revenues and expenses reflected in the statements of earnings. A portion of such taxes is not currently payable as tax legislation permits the deduction of certain costs and allowances prior to the time they are recorded as expenses for financial statement purposes.

### ***Pensions:***

The Corporation pension plans, covering substantially all employees, are defined benefit pension plans. The cost of pension benefits earned by employees is determined using the projected benefit method prorated on service and is charged to expense as services are rendered. This cost reflects management's best estimates of the pension plans' expected investment yields, salary escalations, mortality of members, terminations and the ages at which members will retire. Adjustments arising from plan amendments, experience gains and losses and changes in assumptions are amortized over the estimated average remaining service lives of the employee groups.

### ***Government compensation and incentives:***

Federal and provincial government incentives, including investment tax credits, Petroleum Incentive Program grants, Alberta drilling incentive credits and Alberta Assistance Program credits are deducted from the expenditures to which they relate.

Under an oil import compensation program, discontinued on June 1, 1985, the Federal Government compensated eligible importers with respect to petroleum imported for consumption in Canada. This compensation was reflected as a reduction of the cost of purchased crude oil. Similar compensation received by the Corporation relating to its share of production from the Syncrude project was included in other operating revenues.



# GULF CANADA CORPORATION

## CONSOLIDATED STATEMENTS OF EARNINGS AND RETAINED EARNINGS

Three Years Ended December 31, 1986

|                                                                              | 1986                  | 1985           | 1984           |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------|----------------|
|                                                                              | (millions of dollars) |                |                |
| <b>EARNINGS</b>                                                              |                       |                |                |
| Revenues                                                                     |                       |                |                |
| Crude oil, natural gas and natural gas liquids .....                         | \$1,043               | \$1,479        | \$1,500        |
| Forest products .....                                                        | 2,767                 | 1,093          |                |
| Other operating revenues .....                                               | 170                   | 322            | 287            |
| Net sales and other operating revenues .....                                 | 3,980                 | 2,894          | 1,787          |
| Investment and other income .....                                            | 87                    | 110            | 74             |
| Equity in earnings of associated companies .....                             | 114                   | 4              | 7              |
|                                                                              | <u>4,181</u>          | <u>3,008</u>   | <u>1,868</u>   |
| Expenses                                                                     |                       |                |                |
| Oil and gas                                                                  |                       |                |                |
| Purchased crude oil and petroleum products .....                             | 374                   | 259            | 224            |
| Operating expenses .....                                                     | 314                   | 385            | 362            |
| Exploration expenses .....                                                   | 137                   | 139            | 197            |
| Wellhead taxes .....                                                         | 53                    | 176            | 197            |
| Forest products — cost of sales .....                                        | 2,229                 | 879            |                |
| Selling and administrative expenses .....                                    | 325                   | 182            | 58             |
|                                                                              | <u>3,432</u>          | <u>2,020</u>   | <u>1,038</u>   |
| Earnings before the undernoted items .....                                   | 749                   | 988            | 830            |
| Depreciation, depletion and amortization .....                               | 342                   | 245            | 161            |
| Finance charges (note 24) .....                                              | 377                   | 160            | 123            |
| Minority interest .....                                                      | 33                    | 9              |                |
| Income taxes (recovery) (note 8) .....                                       | (152)                 | 319            | 317            |
| Earnings before other items .....                                            | 149                   | 255            | 229            |
| Other items (net of income taxes) (note 9) .....                             | 36                    | 59             | (8)            |
| Earnings from continuing operations .....                                    | 185                   | 314            | 221            |
| Discontinued operations (note 3) .....                                       | 219                   | 25             | 87             |
| Extraordinary items (note 10) .....                                          | (90)                  |                |                |
| Earnings for the year .....                                                  | <u>\$ 314</u>         | <u>\$ 339</u>  | <u>\$ 308</u>  |
| Earnings per common share from continuing operations (dollars) (note 23) ... | \$ 0.76               | \$ 1.38        | \$ 0.97        |
| Earnings per common share (dollars) (note 23) .....                          | \$ 1.47               | \$ 1.49        | \$ 1.35        |
| <b>RETAINED EARNINGS</b>                                                     |                       |                |                |
| Balance, beginning of the year .....                                         | \$2,354               | \$2,133        | \$1,939        |
| Add — earnings for the year .....                                            | 314                   | 339            | 308            |
|                                                                              | <u>2,668</u>          | <u>2,472</u>   | <u>2,247</u>   |
| Deduct — dividends on common shares .....                                    | 92                    | 118            | 114            |
| — dividends on senior preference shares .....                                | 54                    |                |                |
| — acquisition of common shares under the Gulf Arrangement<br>(note 2) .....  | 1,075                 |                |                |
| Balance, end of the year .....                                               | <u>\$1,447</u>        | <u>\$2,354</u> | <u>\$2,133</u> |
| Dividends per common share (dollars) .....                                   | \$ .52                | \$ .52         | \$ .50         |
| Dividends per senior preference share (dollars) .....                        | \$ .32                |                |                |

*(See the summary of accounting policies and notes to consolidated financial statements)*



# GULF CANADA CORPORATION

## CONSOLIDATED STATEMENTS OF FINANCIAL POSITION

December 31, 1986 and 1985

|                                                                                                             | <u>1986</u>           | <u>1985</u>           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
|                                                                                                             | (millions of dollars) |                       |
| <b>ASSETS</b>                                                                                               |                       |                       |
| Current                                                                                                     |                       |                       |
| Cash and short-term investments, at cost which approximates market .....                                    | \$ 42                 | \$ 775                |
| Accounts receivable (note 11) .....                                                                         | 582                   | 857                   |
| Inventories (note 12) .....                                                                                 | 317                   | 341                   |
| Materials, supplies and prepaid expenses .....                                                              | 161                   | 137                   |
| Net current assets associated with assets held for sale .....                                               | <u>1,102</u>          | <u>2,398</u>          |
| Assets held for sale .....                                                                                  |                       | 249                   |
| Equity in associated companies (note 13) .....                                                              | 1,959                 | 80                    |
| Long-term receivables and other assets (note 14) .....                                                      | 136                   | 176                   |
| Property, plant and equipment (net) (note 15) .....                                                         | <u>3,464</u>          | <u>3,598</u>          |
|                                                                                                             | <u><b>\$6,661</b></u> | <u><b>\$6,501</b></u> |
| <b>LIABILITIES AND SHAREHOLDERS' EQUITY</b>                                                                 |                       |                       |
| Current                                                                                                     |                       |                       |
| Short-term loans .....                                                                                      | \$ 230                | \$ 31                 |
| Accounts payable .....                                                                                      | 316                   | 503                   |
| Income and other taxes payable .....                                                                        | 35                    | 231                   |
| Dividends payable .....                                                                                     | 42                    | 32                    |
| Current portion of long-term debt .....                                                                     | 93                    | 65                    |
| Other current liabilities .....                                                                             | <u>237</u>            | <u>307</u>            |
|                                                                                                             | 953                   | 1,169                 |
| Deferred gas production revenue .....                                                                       | 107                   | 132                   |
| Long-term debt (note 18) .....                                                                              | 2,548                 | 1,286                 |
| Deferred income taxes .....                                                                                 | 603                   | 913                   |
| Minority interest, including preferred shares of subsidiaries of \$129 million (1985 — \$124 million) ..... | 335                   | 237                   |
| Contingent liabilities (notes 6, 18 and 19)                                                                 |                       |                       |
| Shareholders' equity                                                                                        |                       |                       |
| Share capital (note 20)                                                                                     |                       |                       |
| Common shares issued — 195,709,542 (1985 — 227,487,030) .....                                               | 599                   | 405                   |
| Redeemable senior preference shares .....                                                                   | 67                    |                       |
| Retained earnings .....                                                                                     | 1,447                 | 2,354                 |
| Deferred foreign currency translation gain .....                                                            | <u>2</u>              | <u>5</u>              |
|                                                                                                             | <u><b>2,115</b></u>   | <u><b>2,764</b></u>   |
|                                                                                                             | <u><b>\$6,661</b></u> | <u><b>\$6,501</b></u> |

On behalf of the Board:

(Signed) ALFRED POWIS, Director

(Signed) J. D. ALLAN, Director

*(See the summary of accounting policies and notes to consolidated financial statements)*



# GULF CANADA CORPORATION

## CONSOLIDATED STATEMENTS OF CASH FLOWS

Three Years Ended December 31, 1986

|                                                                                                | 1986                  | 1985          | 1984          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------|---------------|
|                                                                                                | (millions of dollars) |               |               |
| <b>OPERATING ACTIVITIES</b>                                                                    |                       |               |               |
| Cash generated from operations before exploration expenses (note 22) .....                     | \$ 541                | \$ 841        | \$ 812        |
| Other (net) (note 22) .....                                                                    | (246)                 | (196)         | 134           |
|                                                                                                | <u>295</u>            | <u>645</u>    | <u>946</u>    |
| <b>INVESTMENT ACTIVITIES</b>                                                                   |                       |               |               |
| Acquisition of Hiram Walker Resources Ltd. (note 6) .....                                      | 1,119                 |               |               |
| Acquisition of Abitibi-Price Inc. including \$37 million of short term loans<br>(note 5) ..... |                       | 1,249         |               |
| Additions to property, plant and equipment .....                                               | 361                   | 402           | 402           |
| Exploration expenses .....                                                                     | 137                   | 139           | 197           |
| Investments and other assets .....                                                             | 6                     | 10            | 4             |
| Total investment .....                                                                         | <u>1,623</u>          | <u>1,800</u>  | <u>603</u>    |
| Sale of downstream assets .....                                                                | (752)                 | (874)         |               |
| Sale of partnership interest .....                                                             |                       | (281)         |               |
| Norcen withdrawal from partnership .....                                                       | 102                   |               |               |
| Sales of other properties and investments .....                                                | (46)                  | (26)          | (30)          |
|                                                                                                | <u>927</u>            | <u>619</u>    | <u>573</u>    |
| <b>DIVIDENDS</b>                                                                               |                       |               |               |
| Common and preference shareholders .....                                                       | 137                   | 118           | 109           |
| Minority shareholders of subsidiaries .....                                                    | 22                    | 4             |               |
|                                                                                                | <u>159</u>            | <u>122</u>    | <u>109</u>    |
| <b>FINANCING ACTIVITIES</b>                                                                    |                       |               |               |
| Acquisition of common shares (note 2) .....                                                    | (1,175)               |               |               |
| Issuance of subordinated debentures (note 2) .....                                             | 587                   |               |               |
|                                                                                                | (588)                 |               |               |
| Issue of equity by a subsidiary .....                                                          | 134                   |               |               |
| Additions to long-term debt .....                                                              | 1,892                 | 10            | 5             |
| Reductions in long-term debt .....                                                             | (1,579)               | (31)          | (20)          |
| Short-term loans (net) .....                                                                   | 199                   | 31            |               |
|                                                                                                | <u>58</u>             | <u>10</u>     | <u>(15)</u>   |
| Increase (decrease) in cash (1) .....                                                          | \$ (733)              | \$ (86)       | \$ 249        |
| Cash position at year-end (1) .....                                                            | <u>\$ 42</u>          | <u>\$ 775</u> | <u>\$ 861</u> |

(1) Comprises cash and short-term investments.

*(See the summary of accounting policies and notes to consolidated financial statements)*



# GULF CANADA CORPORATION

## Notes to Consolidated Financial Statements

December 31, 1986

### 1. Segment data (millions of dollars)

#### (a) Business segments

|                                                                         | Gulf Canada Corporation |                |                |                |                |                | Abitibi-Price Inc. |                |      | Total Consolidated |                 |                |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------------|----------------|------|--------------------|-----------------|----------------|
|                                                                         | Oil and Gas             |                |                | Other          |                |                | Forest Products    |                |      |                    |                 |                |
|                                                                         | 1986                    | 1985           | 1984           | 1986           | 1985           | 1984           | 1986               | 1985           | 1984 | 1986               | 1985            | 1984           |
| Net Revenues                                                            |                         |                |                |                |                |                |                    |                |      |                    |                 |                |
| Outside the enterprise .....                                            | <u>\$1,199</u>          | <u>\$1,781</u> | <u>\$1,755</u> | <u>\$ 208</u>  | <u>\$ 126</u>  | <u>\$ 113</u>  | <u>\$2,774</u>     | <u>\$1,101</u> |      | <u>\$ 4,181</u>    | <u>\$ 3,008</u> | <u>\$1,868</u> |
| Earnings                                                                |                         |                |                |                |                |                |                    |                |      |                    |                 |                |
| Operating profits before depreciation, depletion and amortization ..... | \$ 264                  | \$ 814         | \$ 774         | \$ 51          | \$ 68          | \$ 67          | \$ 342             | \$ 136         |      | \$ 657             | \$ 1,018        | \$ 841         |
| Depreciation, depletion and amortization .....                          | <u>191</u>              | <u>191</u>     | <u>149</u>     | <u>32</u>      | <u>9</u>       | <u>12</u>      | <u>119</u>         | <u>45</u>      |      | <u>342</u>         | <u>245</u>      | <u>161</u>     |
| Operating profits .....                                                 | <u>\$ 73</u>            | <u>\$ 623</u>  | <u>\$ 625</u>  | <u>\$ 19</u>   | <u>\$ 59</u>   | <u>\$ 55</u>   | <u>\$ 223</u>      | <u>\$ 91</u>   |      | <u>\$ 315</u>      | <u>\$ 773</u>   | <u>\$ 680</u>  |
| Equity earnings                                                         |                         |                |                |                |                |                |                    |                |      |                    |                 |                |
| The Consumers' Gas Company Ltd. ....                                    |                         |                |                | 17             |                |                |                    |                |      | 17                 |                 |                |
| Other .....                                                             |                         |                |                | 97             | 4              | 7              |                    |                |      | 97                 | 4               | 7              |
| General corporate expenses ..                                           | (22)                    | (34)           | (18)           |                |                |                |                    |                |      | (22)               | (34)            | (18)           |
| Finance charges .....                                                   |                         |                |                | (340)          | (141)          | (123)          | (37)               | (19)           |      | (377)              | (160)           | (123)          |
| Minority interest .....                                                 |                         |                |                | 1              | 7              |                | (34)               | (16)           |      | (33)               | (9)             |                |
| Income taxes .....                                                      | <u>104</u>              | <u>(334)</u>   | <u>(348)</u>   | <u>140</u>     | <u>47</u>      | <u>31</u>      | <u>(92)</u>        | <u>(32)</u>    |      | <u>152</u>         | <u>(319)</u>    | <u>(317)</u>   |
| Earnings (loss) before other items .....                                | <u>\$ 155</u>           | <u>\$ 255</u>  | <u>\$ 259</u>  | <u>\$ (66)</u> | <u>\$ (24)</u> | <u>\$ (30)</u> | <u>\$ 60</u>       | <u>\$ 24</u>   |      | <u>\$ 149</u>      | <u>\$ 255</u>   | <u>\$ 229</u>  |
| Capital employed in continuing operations                               |                         |                |                |                |                |                |                    |                |      |                    |                 |                |
| Assets employed at                                                      |                         |                |                |                |                |                |                    |                |      |                    |                 |                |
| December 31 .....                                                       | <u>\$1,919</u>          | <u>\$2,342</u> | <u>\$2,229</u> | <u>\$2,109</u> | <u>\$1,091</u> | <u>\$1,272</u> | <u>\$2,633</u>     | <u>\$2,531</u> |      | <u>\$ 6,661</u>    | <u>\$ 5,964</u> | <u>\$3,501</u> |
| Current liabilities .....                                               | <u>(207)</u>            | <u>(415)</u>   | <u>(360)</u>   | <u>(423)</u>   | <u>(387)</u>   | <u>(452)</u>   | <u>(323)</u>       | <u>(367)</u>   |      | <u>(953)</u>       | <u>(1,169)</u>  | <u>(812)</u>   |
|                                                                         | <u>\$1,712</u>          | <u>\$1,927</u> | <u>\$1,869</u> | <u>\$1,686</u> | <u>\$ 704</u>  | <u>\$ 820</u>  | <u>\$2,310</u>     | <u>\$2,164</u> |      | <u>\$ 5,708</u>    | <u>\$ 4,795</u> | <u>\$2,689</u> |
| Total investment for the year in continuing operations                  |                         |                |                |                |                |                |                    |                |      |                    |                 |                |
| Additions to property, plant and equipment .....                        | \$ 125                  | \$ 239         | \$ 281         | \$ 6           | \$ 11          | \$ 43          | \$ 230             | \$ 102         |      | \$ 361             | \$ 352          | \$ 324         |
| Exploration expenses .....                                              | <u>137</u>              | <u>139</u>     | <u>197</u>     |                |                |                |                    |                |      | <u>137</u>         | <u>139</u>      | <u>197</u>     |
| Other assets .....                                                      |                         |                |                | 4              | 6              | 2              | 2                  | 3              |      | 6                  | 9               | 2              |
| Acquisition of Abitibi-Price Inc. ....                                  |                         |                |                |                | 1,249          |                |                    |                |      |                    | 1,249           |                |
| Acquisition of Hiram Walker Resources Ltd. ....                         |                         |                |                | <u>1,119</u>   |                |                |                    |                |      | <u>1,119</u>       |                 |                |
|                                                                         | <u>\$ 262</u>           | <u>\$ 378</u>  | <u>\$ 478</u>  | <u>\$1,129</u> | <u>\$1,266</u> | <u>\$ 45</u>   | <u>\$ 232</u>      | <u>\$ 105</u>  |      | <u>\$ 1,623</u>    | <u>\$ 1,749</u> | <u>\$ 523</u>  |

The Corporation has five principal businesses, three of which are accounted for on the equity basis.

The oil and gas segment includes exploration, development and production activities conducted by the Corporation related to crude oil, natural gas, natural gas liquids, oil sands and minerals. The forest products segment includes the business of Abitibi-Price Inc. from the date of its acquisition by the Corporation in August, 1985, which business is comprised primarily of the operation of woodlands, and the manufacture and distribution of paper and wood products. Included in the operating profits of the "Other" column is the net revenue from short-term investments and other sundry operating entities. The Corporation also holds equity interests, the majority of which were acquired through the acquisition of Hiram Walker Resources Ltd. (see note 6), which are involved in the distribution of natural gas (The Consumers' Gas Company Ltd.); the operation of pipeline systems for the



transportation of crude oil and other liquid hydrocarbons as well as the exploration, development and production activities related to crude oil, natural gas and natural gas liquids (Interprovincial Pipe Line Limited/Home Oil Company Limited); and the operation of a distilled spirits business (Hiram Walker-Gooderham & Worts Limited). Regular dividends received from these equity interests were \$59 million in 1986.

Earnings from discontinued operations and capital employed in discontinued operations are detailed in note 3.

The information by segment is shown as though each segment were a separate business activity. There were no intersegment transfers of products.

(b) Geographic segments

|                           | Canada  |         |         | United States |        |      | Total   |         |         |
|---------------------------|---------|---------|---------|---------------|--------|------|---------|---------|---------|
|                           | 1986    | 1985    | 1984    | 1986          | 1985   | 1984 | 1986    | 1985    | 1984    |
| Net revenues .....        | \$3,570 | \$2,773 | \$1,868 | \$ 611        | \$ 235 |      | \$4,181 | \$3,008 | \$1,868 |
| Operating profits .....   | 307     | 773     | 680     | 8             |        |      | 315     | 773     | 680     |
| Identifiable assets ..... | 6,247   | 5,572   | 3,501   | 414           | 392    |      | 6,661   | 5,964   | 3,501   |

Geographic segments reflect the location of the Corporation's production facilities.

The forest products segment includes export sales of \$1,065 million in 1986 and \$425 million in 1985 (primarily to customers in the United States). The oil and gas segment includes export sales to the United States of \$170 million in 1986, \$361 million in 1985 and \$54 million in 1984.

## 2. Arrangement under Canada Business Corporations Act

On January 31, 1986, the shareholders of Gulf Canada Limited approved an Arrangement under the Canada Business Corporations Act involving Gulf Canada Limited and its shareholders. Under the Arrangement, effective February 10, 1986, approximately 171.0 million shares of Gulf Canada Limited were exchanged with Gulf Canada Corporation for approximately 171.0 million common shares of Gulf Canada Corporation and approximately 171.0 million Gulf Canada Corporation Redeemable Fixed/Adjustable Rate Senior Preference Shares, Series 1; and approximately 56.5 million shares of Gulf Canada Limited were exchanged with Gulf Canada Corporation for \$587 million principal amount of Gulf Canada Corporation subordinated floating rate unsecured debentures maturing February 28, 2001, and \$588 million in cash. The exchange for cash and debentures resulted in a charge to retained earnings of \$1,075 million representing the excess of the amount paid for such shares over their paid up capital. As a result of these exchanges, Gulf Canada Limited became a wholly owned subsidiary of Gulf Canada Corporation.

The basis of accounting for Gulf Canada Corporation represents a continuation of Gulf Canada Limited's historical cost accounting. In these consolidated financial statements and except where full corporate names are utilized, references to "Gulf" mean Gulf Canada Limited and its subsidiaries for the period prior to February 10, 1986 and Gulf Canada Corporation and its subsidiaries (including Gulf Canada Limited) thereafter.

## 3. Discontinued operations

On September 30, 1985, the Corporation sold to Petro-Canada Inc. (Petro-Canada), the assets used in carrying on its downstream business, including its refining, transportation and marketing operations, located in the provinces and territories west of Quebec for \$311 million and a portion of the related net working capital for \$300 million. The remaining net working capital of approximately \$263 million was subsequently realized in cash by the Corporation. The sale of such assets resulted in a loss of \$143 million (\$80 million after tax). Excluded from these assets were the Corporation's Edmonton refinery and related business and the business of Superior Propane Limited.

Effective January 1, 1986, the Corporation sold to Ultramar Canada Inc. (Ultramar) its remaining downstream business located in the provinces of Quebec, Nova Scotia, New Brunswick, Prince Edward Island, and Newfoundland, including its Montreal East Refinery. Ultramar paid \$120 million for fixed assets and \$76 million for a portion of the related net working capital. The remaining working capital was sold by Ultramar on behalf of the Corporation and the proceeds were paid to the Corporation with interest. The sale of such assets resulted in a gain of \$17 million (\$13 million after tax).



On March 31, 1986, the Corporation sold to Petro-Canada the Edmonton refinery and related business for \$275 million plus \$27 million for related net working capital. The disposition resulted in a gain of \$9 million (\$118 million after tax, see note 8(b)).

Norcen Energy Resources Limited (Norcen) purchased the business of Superior Propane Limited on June 2, 1986 for \$123 million plus \$27 million for related net working capital. The sale of such assets resulted in a gain of \$77 million (\$81 million after tax, see note 8(b)).

The results of these discontinued downstream operations, including gains and losses on the sale of the downstream assets, have been segregated as earnings from discontinued operations in the accompanying consolidated statements of earnings for the three years ended December 31, 1986, and are summarized as follows:

|                                                                        | 1986                  | 1985    | 1984    |
|------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------|---------|
|                                                                        | (millions of dollars) |         |         |
| Revenues .....                                                         | \$ 221                | \$3,661 | \$4,190 |
| Expenses                                                               |                       |         |         |
| Purchased petroleum products .....                                     | 136                   | 2,558   | 2,985   |
| Operating expenses .....                                               | 18                    | 241     | 226     |
| Selling and administrative expenses .....                              | 54                    | 437     | 495     |
| Depreciation and amortization .....                                    | 4                     | 64      | 97      |
| Taxes other than income taxes .....                                    | (3)                   | 218     | 247     |
|                                                                        | 209                   | 3,518   | 4,050   |
| Earnings before income taxes and other items .....                     | 12                    | 143     | 140     |
| Income taxes .....                                                     | 5                     | 38      | 53      |
| Earnings from discontinued operations before other items .....         | 7                     | 105     | 87      |
| Loss on sale to Petro Canada .....                                     |                       | (80)    |         |
| Gain on sale to Ultramar .....                                         | 13                    |         |         |
| Gain on sale of Edmonton refinery .....                                | 118                   |         |         |
| Gain on sale of Superior Propane business .....                        | 81                    |         |         |
| Net gain (loss) on sale of assets .....                                | 212                   | (80)    |         |
| Earnings from discontinued operations .....                            | \$ 219                | \$ 25   | \$ 87   |
| Earnings per common share from discontinued operations (dollars) ..... | \$ 1.20               | \$ 0.11 | \$ 0.38 |

Net assets employed related to discontinued operations at December 31, 1986, 1985 and 1984, are \$Nil, \$537 million and \$1,580 million, respectively.

Certain crude oil sales were not included in net revenues of discontinued operations, but were applied to reduce the amounts from purchased petroleum products. These amounts were: 1986 — \$Nil, 1985 — \$2,227 million, 1984 — \$2,375 million.

Sales of petroleum products made under purchase/sale agreements entered into with other refiners to minimize transportation costs also have not been included in net revenues of discontinued operations, but have been applied to reduce the cost of offsetting purchased petroleum products. Amounts for such petroleum product sales were 1986 — \$Nil, 1985 — \$537 million, 1984 — \$668 million.

Prior to August 2, 1985, Chevron Corporation owned approximately 60 per cent of the Corporation's common shares. The Corporation has had transactions in the normal course of business, at commercial terms, with Gulf Corporation (acquired by Chevron Corporation effective May 1, 1984) and its affiliates. The more significant of these transactions were for the purchase and sale of crude oil, refined products and petrochemicals; the receipt of technical and engineering services under research agreements; and hiring ocean tanker vessels. The aggregate net purchases by the Corporation in this connection, principally covering crude oil and petroleum products, were: 1986 — \$Nil, 1985 — \$18 million, 1984 — \$132 million.



Earnings from discontinued operations for 1985 include costs relating to the shutdown of the Montreal East refinery of \$60 million (\$31 million after tax), and a credit of \$58 million (\$38 million after tax) related to the elimination of unrealized profit in inventory no longer required.

#### **4. Gulf Resources Partnership**

On August 31, 1985, the Gulf Resources Partnership (the partnership) was formed among the Corporation, Superior Propane Limited (Superior), Gulf Canada Calgary Limited and Norcen to which the Corporation contributed substantially all its resource assets (except for those employed in the Beaufort Sea by BeauDril Limited) and its Edmonton refinery and related business. Superior contributed its business and Gulf Canada Calgary Limited contributed \$10 million in cash. Norcen contributed \$300 million in cash for an approximate six per cent interest in the partnership. The reduction in the Corporation's effective interest in the assets contributed to the partnership resulted in a gain of \$179 million (\$93 million after deferred taxes).

On March 1, 1986, Norcen withdrew from the partnership. On that date, the partnership distributed to Norcen \$120 million in cash and certain resource assets including interests in the Hebron-Ben Nevis fields located offshore eastern Canada, and five oil and gas production fields in Alberta.

The partnership was dissolved on March 3, 1986, and the partnership's former business activities including Superior (see note 3), the Edmonton refinery (see note 3) and resource exploration and development were subsequently conducted by the Corporation.

#### **5. Abitibi-Price Inc.**

On August 2, 1985, Olympia & York Developments Limited (O&Y) purchased approximately 49.9 per cent of the Corporation's common shares from Chevron Corporation, and acquired an option to purchase a further 10.3 per cent of the Corporation's common shares. The option was exercised by O&Y in November 1985.

Pursuant to an agreement dated August 2, 1985, with subsidiaries of O&Y, the Corporation acquired on August 2, 1985, 49.9 per cent and on August 23, 1985, a further 34.1 per cent of the common shares of Abitibi-Price Inc. (Abitibi-Price), for an aggregate cash purchase price of approximately \$1,132 million. In October 1985, the Corporation raised its common share ownership of Abitibi-Price to approximately 89 per cent, at an additional cost of approximately \$63 million, through a cash offer to minority shareholders. Additional shares purchased from O&Y in November 1985, at a cash cost of approximately \$17 million raised the Corporation's common share ownership of Abitibi-Price to 90 per cent.

On April 2, 1986, Abitibi issued an additional 5 million common shares and 2.5 million common share purchase warrants for which it received net proceeds of \$134 million. The Corporation did not participate in the offering and as a result, its ownership of Abitibi's common shares was reduced from approximately 90 per cent to approximately 83.4 per cent. The book value of the Corporation's investment in Abitibi was adjusted to reflect its new proportionate ownership. This adjustment resulted in a non-cash gain of \$18 million (\$14 million after tax).

#### **6. Hiram Walker Resources Ltd.**

##### *Acquisition*

On April 23, 1986, the Corporation acquired approximately 73.0 million common shares and 6.8 million — 7½ per cent Cumulative Convertible Redeemable Voting Class D Preference Shares, First Series (Preferred Shares) of Hiram Walker Resources Ltd. (Hiram Walker), for approximately \$3 billion.

At that date, Hiram Walker was a holding company with interests in several businesses. Through its 100 per cent holding of Hiram Walker-Gooderham & Worts Limited (HW-GW) it operated a world-wide distilled spirits business. Hiram Walker's 100 per cent owned subsidiary, Home Oil Company Limited (Home), was engaged in the exploration for and production of hydrocarbons, principally in Canada. Hiram Walker carried out a gas utility business through its 83 per cent holding in The Consumers' Gas Company Ltd. (Consumers), one of Canada's largest natural gas distribution utilities. Hiram Walker also had an interest in the largest crude oil and liquids pipeline in North America through its 34 per cent holding in Interprovincial Pipe Line Limited (Interprovincial).



The Corporation financed a portion of the share purchase with a combination of a long-term committed bank facility, short-term debt and cash on hand for a total of \$2.1 billion. The balance of the purchase price was provided by borrowings under a loan agreement with Olympia & York Enterprises Limited (Olympia & York), the major shareholder of the Corporation, which was subsequently assigned by Olympia & York to an affiliate thereof. The Corporation exercised its right to repay the loan by selling 22.0 million common shares and 2.1 million Preferred Shares of Hiram Walker to such affiliate on June 26, 1986. Interest paid on this loan amounted to \$13.4 million. As a result of these transactions, the Corporation owned approximately 48.4 per cent of the voting shares of Hiram Walker on a fully diluted basis.

The Corporation and Hiram Walker announced on August 8, 1986, that they had entered into an agreement providing for a plan of arrangement to combine the Corporation and Hiram Walker. Under the Hiram Walker arrangement submitted to the shareholders of Hiram Walker, each common share was exchangeable, at the option of the holder, for either 2.6 common shares of the Corporation or \$38 in cash together with interest thereon. Each Hiram Walker Class D Preference Share, Second Series, all of which were held by Interprovincial, was exchanged for one Class A Preference Share of HWR Holdings Inc., a wholly-owned subsidiary of the Corporation.

Pursuant to the arrangement, which became effective October 24, 1986, the option of receiving common shares of the Corporation was elected by the holders of 9.5 million common shares of Hiram Walker, including 6.5 million common shares held by Olympia & York or its affiliates. This resulted in the issuance of 24.7 million additional common shares of the Corporation. Total common shares outstanding increased to 195.7 million, of which Olympia & York or its affiliates hold approximately 79 per cent.

The option of receiving cash was elected by the holders of 35.2 million common shares of Hiram Walker, including approximately 28.5 million common shares held by Olympia & York or its affiliates. Cash payments, including interest, totalled approximately \$1,353 million, \$935 million of which was obtained from committed loan facilities from certain Canadian chartered banks and \$418 million of which was borrowed from Olympia & York. Interest paid on the loan of \$418 million amounted to \$5.2 million. Both of these loans were repaid prior to December 31, 1986, using the cash proceeds from the sales transactions referred to below.

As a result of these exchanges, Hiram Walker became a wholly owned subsidiary of the Corporation.

The acquisition has been accounted for by the purchase method. A summary of the assets acquired, at values assigned thereto, at October 24, 1986, is as follows:

|                                                                     | (millions of dollars) |
|---------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Working capital .....                                               | \$ 35                 |
| Investment in HW-GW .....                                           | 2,548                 |
| Investment in Consumers .....                                       | 515                   |
| Investment in Interprovincial .....                                 | 544                   |
| Investment in Home .....                                            | 1,034                 |
| Property, plant and equipment .....                                 | 7                     |
| Long-term debt .....                                                | (333)                 |
| Minority interest including preference shares of a subsidiary ..... | (6)                   |
| Total purchase price .....                                          | <u>\$4,344</u>        |

#### *Home Oil Company Limited Transactions*

On August 7, 1986, Hiram Walker and certain of its subsidiaries entered into an agreement with Interprovincial providing for the sale of Home and a 26 per cent interest in Sovereign Oil & Gas PLC to Interprovincial for an aggregate purchase price of approximately \$1.1 billion, subject to certain adjustments including a reduction in respect of certain long-term debt of Home in the amount of approximately \$45 million. The purchase price was satisfied as to approximately \$517 million by the purchase for cancellation of the Class A Preference Shares of HWR Holdings Inc., a subsidiary of the Corporation, issued to Interprovincial as part of the Hiram Walker arrangement. The remainder of the purchase price was satisfied by \$319 million in cash and the receipt of \$200 million principal amount of oil indexed debentures of a subsidiary of Interprovincial guaranteed by Home. This transaction closed on December 5, 1986.



The oil indexed debentures received as part of the proceeds mature on October 31, 2000, and bear interest at a fixed rate equal to 5 per cent per annum plus a variable rate depending on future oil prices, to a maximum of 16.8 per cent per annum such that the maximum aggregate rate is 21.8 per cent per annum. The Corporation subsequently sold the oil indexed debentures for \$200 million (see note 18(6)).

#### *Hiram Walker - Gooderham & Worts Limited Transactions*

On September 5, 1986, Hiram Walker and certain of its subsidiaries, the Corporation, Olympia & York and others reached an agreement (the "Allied-Lyons Agreement") with Allied Lyons PLC (Allied-Lyons) providing for transactions which resulted in Hiram Walker's distilled spirits business being owned as to 51 per cent by Allied-Lyons and as to 49 per cent by the Corporation.

Under the Allied-Lyons agreement, 100 per cent of HW-GW was sold to Allied-Lyons on December 9, 1986, for approximately \$832 million in cash, a Convertible Promissory Note of approximately \$500 million, a Non-Convertible Promissory Note of approximately \$299 million, and a note of approximately \$227 million (the "Oil and Gas Note"), relating to the U.S. oil and gas business. Prior to closing, other cash totalling \$872 million was distributed by HW-GW to certain subsidiaries of the Corporation. On December 10, 1986, the Corporation acquired a 49 per cent interest in HW-GW and the purchase price payable by the Corporation for such interest was satisfied by the conversion of the Convertible Promissory Note of \$500 million. In addition, the Corporation received approximately 12 million 7½ per cent Cumulative Redeemable Retractable Preferred Shares of HW-GW in exchange for the Non-Convertible Promissory Note of \$299 million. The Oil and Gas Note was subsequently sold to a third party for \$222 million.

In connection with the U.S. oil and gas business of HW-GW, the Corporation granted HW-GW an irrevocable option exercisable for a period of 24 months from December 9, 1986, to sell such business to the Corporation, or a purchaser designated by the Corporation, in consideration for the assumption of the liabilities of such business and \$227 million.

The Corporation and Allied-Lyons have entered into a shareholders' agreement providing for a number of matters relating to the management and control of HW-GW and certain rights and obligations of the shareholders. Among other matters, the shareholders' agreement provides that, at any time after the first 18 months and prior to the expiry of 20 months from December 10, 1986, Allied-Lyons may require the Corporation to sell, or the Corporation may, prior to the expiry of 21 months, require Allied-Lyons to buy, the Corporation's 49 per cent common equity interest in HW-GW at a purchase price which will be at least equal to the price paid by the Corporation for this interest, subject to certain adjustments.

#### *Summary of Hiram Walker Transactions*

The total purchase price of \$4,344 million was satisfied by the issue of \$361 million of common shares of the Corporation, the purchase for cancellation, on the sale of Home, of the \$517 million preference shares of HWR Holdings Inc. held by Interprovincial and \$3,466 million in cash. Cash received on the Home and HW-GW transactions referred to above was \$2,347 million which reduced the net cash outlay on the acquisition of Hiram Walker to \$1,119 million.

The amount of consideration paid over the underlying net book value of the assets remaining after the above transactions is \$252 million. This amount was attributed to the principal assets of Consumers and Interprovincial and is being amortized over the remaining life of such assets which is estimated to be 30 years.



## 7. Pro forma information

The following pro forma information gives effect to the Arrangement (note 2), the sale of certain operations (note 3), the dissolution of the Gulf Resources Partnership (note 4), the acquisition of and change in percentage ownership in Abitibi-Price (note 5), the Hiram Walker transactions (note 6) and the redemption of the U.S. \$200 million 15½ per cent sinking fund debentures (note 18 (2)), as if those transactions occurred January 1, 1986 (with respect to the year ended December 31, 1986) and January 1, 1985 (with respect to the year ended December 31, 1985).

|                                                                      | 1986                  | 1985    |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------|
|                                                                      | (millions of dollars) |         |
| Net revenues .....                                                   | \$4,299               | \$4,766 |
| Earnings from continuing operations .....                            | \$ 222                | \$ 436  |
| Earnings per common share from continuing operations (dollars) ..... | \$ 0.97               | \$ 1.97 |

## 8. Income tax

- (a) Total income tax expense, which relates primarily to domestic taxes, as reflected in the statements of earnings, represents the effective tax rate which differs from combined federal and provincial statutory tax rates. The main differences are shown in this table:

|                                                                                                        | 1986                  | 1985         | 1984         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------|--------------|
|                                                                                                        | (millions of dollars) |              |              |
| Income taxes (recovery) at statutory rates of 49 per cent .....                                        | \$ (1)                | \$278        | \$266        |
| Add (deduct) the tax effect of:                                                                        |                       |              |              |
| Inclusion in taxable income of crown royalties and other provincial payments .....                     | 63                    | 150          | 158          |
| Resource allowance to offset inclusion of crown royalties .....                                        | (60)                  | (152)        | (150)        |
| Inclusion in taxable income of petroleum and gas revenue tax .....                                     | 18                    | 73           | 76           |
| Non-taxable dividends and equity income .....                                                          | (60)                  | (18)         | (12)         |
| Effect of increase in tax costs resulting from the Arrangement/partnership (notes 2, 4 and 8(b)) ..... | (140)                 |              |              |
| Depletion allowance earned by exploration and development expenditures .....                           | (10)                  | (8)          | (21)         |
| Manufacturing and processing incentive .....                                                           | (9)                   | (7)          | (2)          |
| Minority interest and amortization of excess cost .....                                                | 23                    | 12           |              |
| Inventory allowance .....                                                                              |                       | (11)         | (10)         |
| Foreign exchange .....                                                                                 | 8                     | 10           | 6            |
| Non-taxable, reduced rate and other transactions .....                                                 | 16                    | (8)          | 6            |
| Income taxes (recovery) reflected in the statements of earnings .....                                  | <u>\$ (152)</u>       | <u>\$319</u> | <u>\$317</u> |
| Effective tax rate .....                                                                               | —                     | 57%          | 58%          |

Income taxes include deferred income taxes of \$(73) million in 1986, \$15 million in 1985, and \$36 million in 1984. These deferred income taxes relate primarily to the amount by which capital cost and other allowances claimed for tax purposes exceed depreciation, depletion and amortization recorded in the accounts.

- (b) As a consequence of the Arrangement described in note 2 becoming effective and the withdrawal of Norcen from and the dissolution of the partnership described in note 4, the Corporation could determine, within certain limits, an increased cost of certain of its assets for income tax purposes. Such cost determination resulted in an increase in the after-tax earnings in respect of (a) the distribution of certain resource properties and the sale of the business of Superior to Norcen, and the sale of the Edmonton refinery and related business to Petro-Canada; and (b) the ongoing operations of the Corporation.



In 1986, the Corporation recorded after-tax gains (losses) and the reversal of deferred income taxes no longer required (as a consequence of the increased cost determination), relating to asset sales and distributions as follows:

|                                                   | After-tax<br>gain (loss) | Reversal of Deferred<br>Income Taxes | Total        |
|---------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------|--------------|
|                                                   |                          | (millions of dollars)                |              |
| Distribution of certain resource properties ..... | <u>\$ (6) *</u>          | <u>\$ 80</u>                         | <u>\$ 74</u> |
| Sale of Edmonton refinery .....                   | <u>5</u>                 | <u>113</u>                           | <u>118</u>   |
| Sale of Superior Propane business .....           | <u>44</u>                | <u>37</u>                            | <u>81</u>    |
|                                                   | <u>\$43</u>              | <u>\$230</u>                         | <u>\$273</u> |

\*The after-tax loss is after recording the gain of \$93 million, recognized at the time of formation of the partnership, included in the consolidated financial statements for the year ended December 31, 1985.

With respect to the ongoing operations of the Corporation, the determination of increased costs for income tax purposes on certain of its assets results in permanent differences in calculating the annual tax provision. These differences resulted in an increase in after-tax earnings in 1986 of \$140 million, an increase in cash of \$30 million and a reduction in deferred income taxes of \$110 million. The impact on cash is limited by the amount of the Corporation's taxable income. The estimated remaining amounts of such increased costs for tax purposes is \$600 million. The benefit of claiming these costs will be included in future years' earnings.

#### 9. Other items (net of income taxes)

|                                                                                                                                                                | 1986                  | 1985         | 1984          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------|---------------|
|                                                                                                                                                                | (millions of dollars) |              |               |
| Gain on withdrawal of Norcen Energy Resources Limited from Gulf Resources Partnership (note 8(b)) .....                                                        | \$ 74                 | \$           | \$            |
| Gain on Abitibi-Price Inc. equity issue (note 5) .....                                                                                                         | 14                    |              |               |
| Reduction in carrying value of property, plant and equipment (net of \$49 million of income taxes in 1986, \$31 million in 1985 and \$7 million in 1984) ..... | (52)                  | (34)         | (8)           |
| Gain on formation of the Gulf Resources Partnership (note 8(b)) .....                                                                                          |                       | 93           |               |
|                                                                                                                                                                | <u>\$ 36</u>          | <u>\$ 59</u> | <u>\$ (8)</u> |

#### 10. Extraordinary items

During 1986 the following costs relating to certain debt transactions were charged against earnings:

|                                                                         | (millions of dollars) |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Redemption of 15½ per cent sinking fund debentures (note 18(2)) .....   | \$72                  |
| Interest rate agreement — notes payable through 1991 (note 18(3)) ..... | 18                    |
|                                                                         | <u>\$90</u>           |

These extraordinary items have decreased earnings per common share by \$0.49.

#### 11. Accounts receivable

|                                            | 1986                  | 1985         |
|--------------------------------------------|-----------------------|--------------|
|                                            | (millions of dollars) |              |
| Customers .....                            | \$487                 | \$696        |
| Other receivables .....                    | 109                   | 173          |
|                                            | <u>596</u>            | <u>869</u>   |
| Less allowance for doubtful accounts ..... | 14                    | 12           |
|                                            | <u>\$582</u>          | <u>\$857</u> |



## 12. Inventories

|                                                                        | <u>1986</u>           | <u>1985</u>  |
|------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------|
|                                                                        | (millions of dollars) |              |
| Finished forest products and work in process .....                     | <b>\$180</b>          | \$164        |
| Pulpwood, sawlogs and expenditures on current logging operations ..... | <b>110</b>            | 127          |
| Crude oil and other .....                                              | <b>27</b>             | 50           |
|                                                                        | <u><b>\$317</b></u>   | <u>\$341</u> |

## 13. Equity in associated companies

|                                                              | <u>% interest at<br/>December 31, 1986</u> | <u>1986</u>           | <u>1985</u>  |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------|--------------|
|                                                              |                                            | (millions of dollars) |              |
| Companies accounted for on the equity basis:                 |                                            |                       |              |
| The Consumers' Gas Company Ltd. (Consumers) (1) .....        | 83%                                        | \$ 519                | \$           |
| Hiram Walker-Gooderham & Worts Limited.....                  | 49%                                        | 804                   |              |
| Interprovincial Pipe Line Limited (Interprovincial) (2)..... | 41%                                        | 561                   | 15           |
| Other companies.....                                         | Various                                    | 67                    | 65           |
| Other, at cost .....                                         |                                            | 8                     |              |
|                                                              |                                            | <u>\$1,959</u>        | <u>\$ 80</u> |

(1) On December 12, 1986, the Ontario Energy Board imposed certain restrictions on the involvement the Corporation could have in the operation of Consumers. Pending management's review of the implications of these restrictions and other factors relevant to the continuing role of Consumers in the Corporation's overall group structure, Consumers has been accounted for on the equity basis.

(2) At December 31, 1985, the Corporation's 6.5 per cent interest in Interprovincial was accounted for on the cost basis. From April 23, 1986, the date at which the Corporation acquired its additional interest in Interprovincial, the Corporation's interest in Interprovincial is being carried on the equity basis.

Summarized financial information for the more significant of those companies accounted for on the equity basis as at and for the eight month period ended December 31, 1986, is set out below.

|                               | <u>Consumers</u>      | <u>Other Equity Companies</u> |
|-------------------------------|-----------------------|-------------------------------|
|                               | (millions of dollars) |                               |
| Current assets .....          | <b>\$ 608</b>         | <b>\$1,764</b>                |
| Non-current assets .....      | <b>1,262</b>          | <b>5,413</b>                  |
| Current liabilities .....     | <b>524</b>            | <b>1,663</b>                  |
| Non-current liabilities ..... | <b>715</b>            | <b>2,771</b>                  |
| Gross revenues .....          | <b>779</b>            | <b>1,913</b>                  |
| Operating profit .....        | <b>100</b>            | <b>464</b>                    |
| Extraordinary items .....     |                       | <b>(300)</b>                  |
| Net income (loss) .....       | <b>28</b>             | <b>(80)</b>                   |

*The financial information summarized above reflects the accounts of the related companies based on their historical cost data. The Corporation's cost of acquiring interests in such companies is different from these historical costs and, therefore, the Corporation's share of the reported net earnings of these companies will not necessarily be the product of the earnings of such companies and the Corporation's equity ownership percentage.*



#### 14. Long-term receivables and other assets

|                                 | 1986                  | 1985         |
|---------------------------------|-----------------------|--------------|
|                                 | (millions of dollars) |              |
| Long-term receivables .....     | \$ 51                 | \$ 53        |
| Deferred foreign exchange ..... | 51                    | 106          |
| Other .....                     | 34                    | 17           |
|                                 | <u>\$136</u>          | <u>\$176</u> |

#### 15. Property, plant and equipment

|                                     | Range of depreciation rates | Gross investment at cost | Accumulated depreciation, depletion and amortization | Net investment 1986 | Net investment 1985 |
|-------------------------------------|-----------------------------|--------------------------|------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
|                                     |                             | (millions of dollars)    |                                                      |                     |                     |
| Oil and gas                         |                             |                          |                                                      |                     |                     |
| Exploration and production .....    | (1)                         | \$1,882                  | \$ 797                                               | \$1,085             | \$1,087             |
| Syncrude project .....              | (1)                         | 294                      | 66                                                   | 228                 | 210                 |
| Oil sands and coal .....            | (2)                         | 71                       | 51                                                   | 20                  | 18                  |
| Drilling system .....               | 6 2/3%                      | 556                      | 240                                                  | 316                 | 443                 |
| Pipelines .....                     | (3)                         | 32                       | 16                                                   | 16                  | 16                  |
|                                     |                             | <u>2,835</u>             | <u>1,170</u>                                         | <u>1,665</u>        | <u>1,774</u>        |
| Forest products                     |                             |                          |                                                      |                     |                     |
| Property, plant and equipment ..... | (4)                         | 1,789                    | 101                                                  | 1,688               | 1,656               |
| Capital leases .....                | (5)                         | 40                       | 22                                                   | 18                  | 22                  |
|                                     | 2.5%-                       |                          |                                                      |                     |                     |
| Other .....                         | 10%                         | 154                      | 61                                                   | 93                  | 146                 |
|                                     |                             | <u>\$4,818</u>           | <u>\$1,354</u>                                       | <u>\$3,464</u>      | <u>\$3,598</u>      |

(1) Unit-of-production or group basis.

(2) Mineable oil sands properties on the group basis. Charges against earnings for the capitalized cost of coal properties are dependent upon the results of evaluation and development. The cost of equipment used in research and testing activities on these properties is depreciated over the life of the related activities.

(3) Group basis at rates from 5 per cent to 20 per cent.

(4) The principal asset category is primary production equipment which is depreciated on a straight-line basis over 20 years.

(5) Straight-line from three to five years.

#### 16. Government incentive programs

The more significant government incentives earned by the Corporation are payments under the Petroleum Incentive Program and investment tax credits.

In 1986, 1985 and 1984, \$75 million, \$97 million and \$54 million respectively were earned under the Petroleum Incentive Program or Exploration tax credit program, which have been applied to reduce the amounts included in exploration expenses in the consolidated statements of earnings.

Investment tax credits primarily applied to reduce property, plant and equipment were 1986 — \$40 million, 1985 — \$23 million, 1984 — \$23 million.

During 1986, \$13 million was earned in Alberta Assistance Program credits most of which was applied to reduce property, plant and equipment.

#### 17. Material transactions with related parties

Material transactions with related parties are referred to in notes 3, 5, 6, and 20.



# 18. Long-term debt

|                                                                                                   | 1986                  | 1985           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------|
|                                                                                                   | (millions of dollars) |                |
| <b>Gulf Canada Corporation</b>                                                                    |                       |                |
| Long-term bank credit facility payable 1995 (1) .....                                             | \$1,176               | \$             |
| Sinking fund debentures                                                                           |                       |                |
| 7½% Series E payable through 1988 .....                                                           | 20                    | 20             |
| 15½% (U.S. \$200 million) (2) .....                                                               |                       | 279            |
| Notes payable                                                                                     |                       |                |
| 8½% payable through 1997 (U.S. \$101 million — 1985 \$107 million) .....                          | 140                   | 150            |
| 15.35% payable through 1988 (U.S. \$80 million — 1985 \$100 million) .....                        | 110                   | 140            |
| 14¾% due 1992 (U.S. \$100 million) .....                                                          | 138                   | 140            |
| 8½% payable through 1991 (U.S. \$86 million — 1985 \$103 million) (3) ...                         | 118                   | 144            |
| Subordinated debentures due 2001 (4) .....                                                        | 148                   |                |
| Other long-term obligations payable on varying dates .....                                        | 11                    | 18             |
|                                                                                                   | <u>1,861</u>          | <u>891</u>     |
| <b>Abitibi-Price Inc.</b>                                                                         |                       |                |
| Sinking fund debentures (secured)                                                                 |                       |                |
| 7¼% to 11% miscellaneous series, payable 1987 to 1995 .....                                       | 21                    | 24             |
| 11¾% Series G, due 1995 (U.S. \$32 million — 1985 \$40 million) .....                             | 44                    | 56             |
| 10.15% Series H, due 2000 (U.S. \$126 million — 1985 \$135 million) .....                         | 175                   | 189            |
| Other debentures (secured)                                                                        |                       |                |
| 15¾% debentures Series I, due 1991 (U.S. \$50 million) .....                                      | 69                    | 70             |
| <b>Abitibi-Price Subsidiaries</b>                                                                 |                       |                |
| Floating rate cumulative/term loan, due 1993 (U.S. \$67 million —<br>1985 \$48 million) (5) ..... | 93                    | 67             |
| Other long-term obligations payable on varying dates .....                                        | 45                    | 54             |
|                                                                                                   | <u>447</u>            | <u>460</u>     |
| <b>HWR Holdings Inc.</b>                                                                          |                       |                |
| Debentures                                                                                        |                       |                |
| 8.5% due 1994 .....                                                                               | 33                    |                |
| 11.5% due 1990 extendible to 1995 .....                                                           | 125                   |                |
| 15.5% Series A due 1991 .....                                                                     | 124                   |                |
| 13.0% note due 1989 (£25 million) .....                                                           | 51                    |                |
|                                                                                                   | <u>333</u>            |                |
|                                                                                                   | 2,641                 | 1,351          |
| Less instalments due within one year .....                                                        | 93                    | 65             |
|                                                                                                   | <u>\$2,548</u>        | <u>\$1,286</u> |

- (1) This facility can be drawn on in Canadian and U.S. dollars to a maximum of \$1,200 million Canadian. The amount outstanding at December 31, 1986, is all drawn in Canadian dollars. The facility may be repaid from time to time until July 31, 1990, and the outstanding balance on July 31, 1990, is required to be repaid in equal semi-annual instalments by July 31, 1995. Canadian dollar borrowings bear interest at rates based upon, at the option of the Corporation, either (i) the prime rates quoted by two Canadian chartered banks, or (ii) bankers' acceptance rates. U.S. dollar borrowings bear interest at rates based upon, at the option of the Corporation, (i) the prime rates quoted by certain reference banks, (ii) the London interbank offered rate of certain reference banks, or (iii) the cost of funds of certain reference banks. In addition, the Corporation may utilize a Euronote option for U.S. dollar borrowings. The average interest rate for the year ended December 31, 1986, was 9.21 per cent.
- (2) On April 11, 1986 the Corporation redeemed its U.S. \$200 million 15½ per cent sinking fund debentures issued in 1981, which were payable through 2011. The early redemption required the payment of



\$313 million and resulted in a charge against 1986 earnings, as an extraordinary item, of \$72 million on which there is no provision for income tax recovery.

- (3) This debt was restructured effective November 1, 1985, from a loan formerly payable in Japanese Yen. Prior to December 24, 1986, the aggregate interest cost varied depending on the exchange rate of the Yen and the U.S. dollar. The average interest rate for the year ended December 31, 1986, was 17.41 per cent (1985 — 15.71 per cent). On December 24, 1986, the Corporation entered into a swap transaction to extinguish its exposure to the fluctuations of the Yen against the U.S. dollar. This agreement required a payment by the Corporation of \$36 million and fixed the future annual interest rate at 8½ per cent. The payment of \$36 million (\$18 million after tax) has been charged against 1986 earnings as an extraordinary item.
- (4) The subordinated debentures consist of a Canadian dollar series and a U.S. dollar series, of which Cdn. \$554 million and U.S. \$12 million, respectively, were outstanding as at December 31, 1986. On December 30, 1986, the Corporation issued notices to redeem at par the subordinated debentures effective January 30, 1987. On December 31, 1986, the Corporation irrevocably transferred \$423 million to the trustee of the subordinated debentures to be used for the redemption. This amount has been deducted from the total subordinated debentures outstanding at December 31, 1986. The balance of \$148 million was subsequently refinanced under a long-term credit facility. The average interest rate for the year ended December 31, 1986, was 10.91 per cent on the Canadian dollar debt and 7.9 per cent on the U.S. dollar debt.
- (5) Interest is at rates approximating U.S. base rate, U.S. dollar bankers' acceptances or the London interbank offered rate for U.S. funds borrowings and at rates approximating the Euro Canadian rate or Canadian bank prime for Canadian funds borrowings.
- (6) On December 31, 1986, the Corporation sold the oil indexed debentures (the "Home debentures") received on the sale of Home (see note 6) to a financial institution for \$200 million. The agreement with the financial institution, among other things, gave the financial institution the right to require the Corporation to repurchase the Home debentures if they were not resold by the financial institution subsequent to December 31, 1986.

Subsequent to December 31, 1986, the financial institution agreed to sell the Home debentures to a special purpose company ("Debco") which will become a subsidiary of the Corporation. To pay for the Home debentures Debco will issue to the public \$200 million of its 11% debentures maturing October 31, 2000. The Home debentures will be pledged to the trustee for the benefit of the Debco debenture holders whose only recourse as to principal will be the Home debentures. Contemporaneously with the closing of the public offering, Debco will enter into an agreement with the financial institution (the "Debco swap agreement") under which Debco will agree to pay to the financial institution an amount based on the variable rate under the Home debentures and the financial institution will agree to pay to Debco an amount to be fixed which will be not less than 6% per annum of an amount based on the principal amount of Home debentures outstanding. Based on the average price of crude oil for the quarter ending January 31, 1987, the variable interest rate on the Home debentures for the quarter ending April 30, 1987 has been determined to be the maximum rate of 16.8% per annum. At year end, the proceeds received by the Corporation from the financial institution on the sale of the Home debentures and the amount of the Home debentures have been offset in the accompanying consolidated statements of financial position.

- (7) The Corporation has agreed to enter into an agreement with the financial institution referred to in (6) above under which the financial institution will agree to pay to the Corporation a variable amount based on the amount received from Debco under the Debco swap agreement and the Corporation will agree to pay to the financial institution an amount to be fixed which will be not less than 6% per annum of an amount based on the principal amount of Home debentures outstanding.

Approximate annual long-term debt instalments due in the next five years are: 1987 — \$93 million, 1988 — \$151 million, 1989 — \$115 million, 1990 — \$192 million, 1991 — \$489 million.

Under an agreement made as of June 27, 1986, the Corporation has arranged a long-term bank credit facility with several international banks in the amount of U.S. \$650 million or the Canadian equivalent, none of which was advanced at December 31, 1986. This facility may be drawn upon from time to time until June 27, 1989,



and the outstanding balance on June 27, 1989, is required to be repaid in semi-annual instalments by June 28, 1996. The U.S. dollar borrowings bear interest at rates based upon the London interbank offered rate of certain reference banks. Canadian dollar borrowings bear interest based upon rates at which Canadian dollar deposits are offered by the principal lending offices of certain reference banks in London. The Corporation has also entered into agreements with several Canadian and U.S. banks for operating bank lines totalling approximately \$549 million of which \$33 million was advanced at December 31, 1986. These agreements are subject to review at the discretion of the lender. The lines, which mature at various dates throughout 1987, have both Canadian and U.S. dollar borrowing options. Canadian dollar borrowings bear interest at rates based upon, at the option of the Corporation, either (i) the prime rates quoted by the Canadian chartered banks, or (ii) bankers' acceptance rates. U.S. dollar borrowings bear interest rates based upon, at the option of the Corporation, (i) the U.S. dollar base rate quoted by Canadian banks, or (ii) the London interbank offered rate of Canadian banks, or (iii) U.S. bankers' acceptance rates. The Corporation is required to pay commitment fees on any unused portion of the above credit facilities.

#### 19. Commitments, contingent liabilities and long-term obligations

The Corporation has guaranteed the obligations of HWR Holdings Inc. (HWRH), a wholly-owned subsidiary of the Corporation, as guarantor of the long-term debt of a wholly owned subsidiary of HW-GW. Allied Lyons, which owns 51 per cent of HW-GW, has agreed to indemnify the Corporation as to 51 per cent of any liability in respect of such guarantee. The Corporation's contingent liability under this guarantee, after deducting the Allied-Lyons indemnity, is \$136 million. The indentures and agreements relating to certain long-term debt obligations of HWRH contain covenants limiting the transfer of funds by HWRH and its subsidiaries to the Corporation. HWRH has also agreed to support certain debt and preferred share obligations of Consumers in the amount of \$184 million.

#### 20. Share capital

Authorized:

Common shares — unlimited number without nominal or par value

Senior preference shares — unlimited number. These preference shares rank in priority to the common shares and may be issued from time to time in series with the consideration per share, designation, attributes, including any pre-emptive, redemption or conversion rights, and the number of each series to be fixed by the directors prior to its issue.

Junior preference shares — unlimited number. The attributes associated with these shares are substantially the same as the senior preference shares except that they rank junior to the senior preference shares. In the table below dollar amounts are in millions.

Issued:

|                                                                                                                          | Common Shares      |               | Redeemable Senior Preference Shares (1) |              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------|-----------------------------------------|--------------|
|                                                                                                                          | Shares             | Amount        | Shares                                  | Amount       |
| Gulf Canada Limited shares issued and outstanding at January 1, 1984, and 1985 and 1986 .....                            | 227,487,030        | \$ 405        |                                         | \$           |
| Shares exchanged for cash and debentures under the Arrangement (note 2) .....                                            | (56,479,695)       | (100)         |                                         |              |
| Shares exchanged for Gulf Canada Corporation shares under the Arrangement (note 2) .....                                 | (171,007,335)      | (305)         |                                         |              |
| Shares issued by Gulf Canada Corporation in exchange for Gulf Canada Limited shares under the Arrangement (note 2) ..... | 171,007,335        | 238           | 171,007,335                             | 67           |
| Shares issued by Gulf Canada Corporation in exchange for Hiram Walker Resources Ltd. shares (note 6) .....               | 24,702,207         | 361           |                                         |              |
| Gulf Canada Corporation shares issued and outstanding at December 31, 1986 .....                                         | <u>195,709,542</u> | <u>\$ 599</u> | <u>171,007,335</u>                      | <u>\$ 67</u> |



- (1) Cumulative dividends are payable on the series 1 senior preference shares at a rate of 6 per cent of the redemption price, prior to March 1, 1988, and thereafter at a floating rate based on the average prime rate of interest charged by specified Canadian banks, adjusted for a factor based on the market price of the series 1 senior preference shares. These shares are non-voting and are redeemable in whole or in part at the option of the Corporation at a price of \$5.00 per share (Redemption value — \$855 million).

In accordance with the terms of the warrant indenture governing the outstanding Hiram Walker Common Share Purchase Warrants (1988), upon the effective date of the arrangement to combine the Corporation and Hiram Walker, the holders of the remaining Hiram Walker Common Share Purchase Warrants outstanding became entitled to receive Common Shares of the Corporation upon the exercise of such warrants. At December 31, 1986, 381,052 Common Share Purchase Warrants (1988) were outstanding. Each warrant entitles the holder to receive, on or before January 15, 1988, 2.6 Common Shares of the Corporation for the price of \$32.50 for each warrant held. Under an agreement dated January 21, 1987 between the Corporation and Olympia & York, Olympia & York assumed the obligations of the Corporation under these warrants in consideration for the Corporation directing that the exercise price in respect of any warrant exercised after the date of the agreement be paid to Olympia & York. This agreement will terminate on the earlier of the expiry date of the warrants and the date that the transactions outlined in note 27 have been completed.

## 21. Pension plans

The Corporation and its subsidiaries have pension plans covering substantially all employees. Pensions at retirement are related to years of service and remuneration during the last years of employment. Certain of the plans require contributions from the employees. Such contributions, together with those made by the companies are deposited with trustees and/or insurance companies according to the terms of the plans. Funds are invested primarily in publicly-traded equity and fixed income securities. Pensions are paid from funds held by trustees and insurance companies.

Funds are contributed to trustee and/or insurance companies as necessary to provide for current service and for unfunded past service benefits over periods permitted by regulatory authorities. To the extent that these requirements are fully covered by plan assets, company contributions may be reduced or not required in any particular year. Actuarial reports are prepared annually by independent actuaries for accounting and funding purposes.

Effective January 1, 1986, the Corporation adopted, on a prospective basis, the accounting recommendations for pension costs and obligations issued in 1986 by The Canadian Institute of Chartered Accountants. The change in accounting policy resulted in an increase in earnings, for the year ended December 31, 1986, of \$18 million, and earnings per common share of \$0.10, primarily as a result of changed assumptions for estimated future rates of return on assets, discount rates used for calculating pension obligations and rates of estimated future salary and wage escalations.

Assumed future rates of return on assets of the plans averaged 9 per cent. Estimated projected benefit obligations of the plans were determined using discount rates averaging 9 per cent and long-term salary and wage escalation rates averaging 7 per cent. Net pension costs for 1986 comprise the following:

| Pension costs                                   |  | (millions of dollars) |
|-------------------------------------------------|--|-----------------------|
| Current service costs                           |  | \$ 21                 |
| Interest costs on projected benefit obligations |  | 84                    |
| Estimated return on assets                      |  | (102)                 |
| Net total of other components                   |  | (13)                  |
| Net pension expense (credit) — company plans    |  | (10)                  |
| Contribution to Government pension plan         |  | 11                    |
| Total expense                                   |  | <u>\$ 1</u>           |



The status of the plans at December 31, 1986 is as follows:

Estimated obligations

(millions of dollars)

|                                                                         |        |
|-------------------------------------------------------------------------|--------|
| Projected benefits based on service to date and present remuneration    |        |
| Vested .....                                                            | \$ 839 |
| Non-vested .....                                                        | 13     |
| Accumulated benefit obligations .....                                   | 852    |
| Additional amounts related to projected salary and wage increases ..... | 100    |
| Total projected benefit obligations .....                               | 952    |
| Plan assets available at market value .....                             | 1,190  |
| Excess of assets over projected benefit obligations .....               | \$ 238 |
| Remaining unrecognized net assets at date of initial application .....  | \$ 190 |
| Unrecognized net gain accruing in 1986 .....                            | \$ 20  |
| Amounts recognized in the statement of financial position               |        |
| Prepaid pension costs .....                                             | \$ 10  |
| Deferred pension costs .....                                            | \$ 28  |
| Accrued pension obligations .....                                       | \$ 10  |

The amounts charged to earnings, including amounts paid to government pension plans, current service costs and amortization of unrecognized net pension assets or obligations, were 1986 — \$1 million, 1985 — \$49 million and 1984 — \$40 million.

22. Cash flow information

|                                                              | 1986                  | 1985     | 1984   |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------|----------|--------|
|                                                              | (millions of dollars) |          |        |
| Cash generated from operations before exploration expenses   |                       |          |        |
| Earnings for the year .....                                  | \$ 314                | \$ 339   | \$308  |
| Charges (credits) not affecting cash                         |                       |          |        |
| Depreciation, depletion and amortization .....               | 346                   | 365      | 263    |
| Deferred income taxes .....                                  | (310)                 | (30)     | 22     |
| Gain on disposal and write down of properties (net) .....    | (18)                  | (12)     | (4)    |
| Extraordinary items .....                                    | 90                    |          |        |
| Other .....                                                  | (18)                  | 40       | 26     |
|                                                              | 404                   | 702      | 615    |
| Add exploration expenses .....                               | 137                   | 139      | 197    |
|                                                              | \$ 541                | \$ 841   | \$812  |
| Other operating activities                                   |                       |          |        |
| (Increase) decrease in working capital other than cash       |                       |          |        |
| Accounts receivable .....                                    | \$ 274                | \$(228)  | \$(59) |
| Inventories .....                                            | 35                    | 25       | (69)   |
| Materials, supplies and prepaid expenses .....               | (29)                  | 18       | (10)   |
| Accounts payable and other, excluding short-term loans ..... | (297)                 | 161      | 74     |
| Income and other taxes payable .....                         | (202)                 | (152)    | 222    |
|                                                              | (219)                 | (176)    | 158    |
| Deferred gas production revenue .....                        | (25)                  | (27)     | (26)   |
| Other .....                                                  | (2)                   | 7        | 2      |
|                                                              | \$ (246)              | \$ (196) | \$134  |



## 23. Earnings per common share

Earnings per common share were calculated using earnings after deduction of preference share dividends. The preference share dividends deducted amounted to \$46 million for the year ended December 31, 1986. The weighted average number of common shares outstanding at December 31, 1986, 1985 and 1984 was 181,798,945; 227,487,030 and 227,487,030, respectively.

## 24. Additional information to the consolidated statements of earnings

|                                  | 1986                  | 1985  | 1984  |
|----------------------------------|-----------------------|-------|-------|
|                                  | (millions of dollars) |       |       |
| Interest on long-term debt ..... | \$296                 | \$142 | \$120 |
| Other interest expense .....     | 81                    | 18    | 3     |
| Finance charges .....            | 377                   | 160   | 123   |
| Research and development .....   | 23                    | 26    | 25    |
| Maintenance and repairs .....    | 203                   | 172   | 148   |
| Operating lease rentals .....    | 76                    | 100   | 101   |

## 25. Reclassifications

Certain amounts for 1985 and 1984 have been reclassified to conform with the presentation adopted for 1986.

## 26. Differences between Canadian and United States generally accepted accounting principles

As the Corporation uses capital markets in the United States, the following information is presented in conformity with accounting principles generally accepted in the United States.

The consolidated financial statements have been prepared in accordance with accounting principles generally accepted in Canada which, in the case of the Corporation, conform in all material respects with those in the United States except that:

- unrealized gains or losses arising on translation of long-term debt repayable in foreign funds are deferred. Deferred amounts are amortized over the remaining term of the debt except for amounts relating to debt incurred to finance forest products operations which are hedged by an income stream denominated in U.S. funds. In the United States, such gains or losses would be included in earnings in the period in which they arise and no amount would be included in the consolidated statements of financial position as deferred foreign exchange;
- interest costs associated with oil and gas activities are expensed as incurred. In the United States certain of such costs incurred on capital outlays are required to be capitalized, resulting in higher carrying values for the related assets.



If the Corporation had followed the United States principles, the consolidated earnings and earnings per share would have been as follows:

|                                                                                                                                                                              | 1986                  | 1985   | 1984   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------|--------|
|                                                                                                                                                                              | (millions of dollars) |        |        |
| Earnings from continuing operations, as reported .....                                                                                                                       | \$ 185                | \$ 314 | \$ 221 |
| Adjustments, net of applicable income taxes:                                                                                                                                 |                       |        |        |
| — unrealized foreign exchange gains (losses) .....                                                                                                                           | 25                    | (23)   | (25)   |
| — amortization of higher carrying values due to capitalized interest .....                                                                                                   | (4)                   | (5)    | 8      |
| — unamortized capitalized interest re reduction in carrying value of property, plant and equipment (note 9) .....                                                            | (7)                   |        |        |
| Earnings from continuing operations, as adjusted .....                                                                                                                       | 199                   | 286    | 204    |
| Discontinued operations, net of income taxes (note 3) adjusted for unamortized capitalized interest of \$14 million relating to the 1986 sale of the Edmonton refinery ..... | 205                   | 25     | 87     |
| Extraordinary items (note 10) adjusted for realization of foreign exchange loss .....                                                                                        | (54)                  |        |        |
| Earnings, as adjusted .....                                                                                                                                                  | 350                   | 311    | 291    |
| Cumulative dividends on Senior Preference Shares .....                                                                                                                       | 46                    |        |        |
| Earnings available to common shareholders .....                                                                                                                              | \$ 304                | \$ 311 | \$ 291 |
| Earnings per common share from continuing operations, as adjusted (dollars) .....                                                                                            | \$0.84                | \$1.26 | \$0.90 |
| Earnings per common share before extraordinary items, as adjusted (dollars) .....                                                                                            | \$1.97                | \$1.37 | \$1.28 |
| Earnings per common share, as adjusted (dollars) .....                                                                                                                       | \$1.67                | \$1.37 | \$1.28 |

Under accounting principles generally accepted in the United States, items shown on the consolidated statements of earnings as "other items" would be included in the consolidated statements of earnings before "Earnings before other items" and would not be shown net of applicable income taxes. In addition, depreciation depletion and amortization would be shown before "Earnings before the undernoted items."

Deferred income taxes of Abitibi-Price of \$224 million at the date of its acquisition by the Corporation have been carried forward as permitted under accounting principles generally accepted in Canada. Under accounting principles generally accepted in the United States, such deferred income taxes would not be carried forward and the amounts assigned to the property, plant and equipment of Abitibi-Price, to which substantially all the deferred income taxes relate, would be correspondingly lower.

Under accounting principles generally accepted in the United States, the \$200 million received from the financial institution and the oil indexed debentures (see note 18(6)) would have been included in Long-term debt and Long-term assets, respectively.

## 27. Subsequent event

In January 1987, the Board of Directors of the Corporation authorized a reorganization whereby common shareholders will own on completion;

- pro rata all of the shares of a company carrying on the Corporation's oil and gas business,
- pro rata all of the shares of Abitibi-Price owned by the Corporation and
- pro rata all of the shares of a company carrying on the Corporation's other businesses, including Consumers, Interprovincial and HW-GW.

This reorganization is conditional upon receipt of satisfactory legal, tax and regulatory reviews and appropriate shareholder and court approvals.



# GULF CANADA CORPORATION

## SUPPLEMENTARY OIL AND GAS INFORMATION

(unaudited)

The following supplemental information on oil and gas activities conforms with the standards adopted by the United States Securities and Exchange Commission (SEC). It has been prepared using the guidelines developed by the Financial Accounting Standards Board.

|                                                                                          | Year ended December 31 |         |         |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|---------|---------|
|                                                                                          | 1986                   | 1985    | 1984    |
|                                                                                          | (millions of dollars)  |         |         |
| <b>Results of Oil and Gas Operations</b>                                                 |                        |         |         |
| Net revenues derived from proved oil and gas reserves during the year .....              | \$ 643                 | \$1,166 | \$1,253 |
| Less: Production costs — lifting costs .....                                             | 171                    | 154     | 154     |
| — wellhead taxes .....                                                                   | 53                     | 169     | 193     |
| Exploration expenses .....                                                               | 147                    | 158     | 204     |
| Depreciation, depletion and amortization .....                                           | 138                    | 113     | 104     |
| Other operating expenses (net) .....                                                     | 54                     | 40      | 47      |
| Income taxes (recovery) .....                                                            | (85)                   | 306     | 321     |
| Results of operations from producing activities .....                                    | 165                    | 226     | 230     |
| Mineable oil sands, minerals and other, net of income taxes .....                        | 5                      | 52      | 40      |
| General corporate expenses, net of income taxes .....                                    | (15)                   | (23)    | (11)    |
| Earnings before other items .....                                                        | \$ 155                 | \$ 255  | \$ 259  |
| Proportionate interest in results of oil and gas operations<br>of equity companies ..... | \$ —                   |         |         |
| <b>Costs Incurred</b>                                                                    |                        |         |         |
| Cost incurred (capitalized and expensed during the year) for —                           |                        |         |         |
| Property acquisition .....                                                               | \$ 14                  | \$ 78   | \$ 76   |
| Exploration* .....                                                                       | \$ 167                 | \$ 210  | \$ 278  |
| Development .....                                                                        | \$ 58                  | \$ 61   | \$ 68   |
| Proportionate interest in costs incurred of equity companies .....                       | \$ 58                  |         |         |
|                                                                                          | At December 31         |         |         |
|                                                                                          | 1986                   | 1985    |         |
| <b>Capitalized Costs</b>                                                                 |                        |         |         |
| Proved properties .....                                                                  | \$1,313                | \$1,204 |         |
| Unproved properties .....                                                                | 456                    | 444     |         |
| Support facilities .....                                                                 | 25                     | 57      |         |
| Drilling system .....                                                                    | 556                    | 552     |         |
| Incomplete wells and facilities .....                                                    | 112                    | 101     |         |
|                                                                                          | 2,462                  | 2,358   |         |
| Less related accumulated depreciation, depletion and amortization .....                  | 1,036                  | 828     |         |
| Net capitalized costs .....                                                              | \$1,426                | \$1,530 |         |
| Proportionate interest in capitalized costs of equity companies .....                    | \$ 636                 |         |         |

\*includes depreciation on support facilities and on the drilling system.



## Net Reserves of Crude Oil and Natural Gas Liquids and Natural Gas

The reserve information set out below is based on estimates made by the Corporation. In presenting this data, the Corporation wishes to emphasize that estimates, by their very nature, are inexact and subject to continual changes and revisions. Estimates of newly-discovered reserves are even more imprecise than those of producing properties, and an accurate determination of reserves at a given point in time may not be possible because of the time needed for development drilling, testing and other studies of the reservoirs.

Accordingly, the Corporation believes that these estimates will change as future information becomes available. Net reserves are estimated after deduction of royalties which can vary depending on prices, production volumes, and timing of initial production. Due to the uncertainty of future royalty rates the net reserves have been calculated on the basis of average royalty rates experienced. The figures presented are believed to be reasonable estimates of reserves which may be expected to be recoverable commercially at current prices and costs under existing regulatory practices and with existing conventional equipment and operating methods.

The majority of the Corporation's crude oil and natural gas reserves are located in Canada. Approximately 90 per cent of the proved crude oil reserves and 90 per cent of the proved natural gas reserves are located in the Province of Alberta.

Net reserves shown in the tables do not include any reserves from the oil sands deposits known to exist under leased acreage at Wabasca, Cold Lake and Peace River, and the oil sands deposits in the Athabasca area. Particularly, they do not include permitted production of synthetic crude oil attributable to Gulf's 9.03 per cent interest in the Syncrude Project in the Athabasca oil sands which, at December 31, 1986 was 103 million barrels.

These tables do not include any discoveries in the frontier areas, since either the technology required to commercially produce and transport reserves is in the process of being developed, or else commitment to, and government approvals respecting, a production system have not been reached or obtained.

|                                                                           | Crude Oil and<br>Natural Gas Liquids |            |            | Natural Gas              |              |              |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|------------|------------|--------------------------|--------------|--------------|
|                                                                           | 1986                                 | 1985       | 1984       | 1986                     | 1985         | 1984         |
|                                                                           | (millions of barrels)                |            |            | (billions of cubic feet) |              |              |
| <b>Net proved developed and undeveloped</b>                               |                                      |            |            |                          |              |              |
| Beginning of year .....                                                   | 194                                  | 227        | 230        | 1,535                    | 1,734        | 1,808        |
| Additions from drilling .....                                             | 8                                    | 11         | 8          | 33                       | 58           | 50           |
| Revisions of previous estimates .....                                     | 16                                   | (6)        | 20         | (34)                     | (106)        | (36)         |
| Added through improved recovery .....                                     | 2                                    |            |            | 1                        |              |              |
| Sale of reserves in place .....                                           |                                      | (12)       |            |                          | (63)         |              |
| Production .....                                                          | (23)                                 | (26)       | (31)       | (78)                     | (88)         | (88)         |
| End of year .....                                                         | <u>197</u>                           | <u>194</u> | <u>227</u> | <u>1,457</u>             | <u>1,535</u> | <u>1,734</u> |
| <b>Net proved developed</b>                                               |                                      |            |            |                          |              |              |
| Beginning of year .....                                                   | 188                                  | 221        | 228        | 1,184                    | 1,323        | 1,407        |
| End of year .....                                                         | <u>189</u>                           | <u>188</u> | <u>221</u> | <u>1,123</u>             | <u>1,184</u> | <u>1,323</u> |
| <b>Proportional interest in proved reserves of equity companies .....</b> | <b>40</b>                            |            |            | <b>380</b>               |              |              |



### Standardized Measure of Discounted Future Net Cash Flows Relating to Proved Oil and Gas Reserves

The standardized measure for calculating the present value of future net cash flows from proved oil and gas reserves is based on current costs and prices and a 10 per cent discount factor which are mandated.

Accordingly the Corporation's estimated future net cash flows at December 31, 1986, 1985 and 1984, were computed by applying the average selling price of oil and gas reserves during the month of December of each respective year, to the estimated future production of proved oil and gas reserves at each year-end, less estimated future expenditures (based upon the average of each applicable year) to be incurred in developing and producing proved reserves and assuming continuation of existing economic conditions at each year-end.

Although these calculations have been prepared in accordance with the standards described above, it should be emphasized that, due to the number of assumptions and estimates required in the calculations, the amounts shown are not indicative of the amount of net revenue which Gulf expects, or may expect, to receive in future periods. They are also not indicative of the current value or future earnings which may be realized from the production of proved reserves nor should it be assumed that they represent the fair market value of the reserves or of the oil and gas properties.

Although the calculations are based on existing economic conditions at each year-end, such economic conditions have changed, and may continue to change significantly due to events such as the continuing changes in foreign crude oil availability and prices, and changes in government policies and regulations. Indicative of such changes are the very significant reductions in selling prices and the elimination of the Petroleum and Gas Revenue Tax included in future production costs in prior years, which are reflected in the 1986 measurements.

While the calculations are based on Gulf's understanding of the established guidelines, there are numerous other equally valid assumptions under which these estimates could be made which would produce significantly different results.

#### *Standardized Measure at December 31*

|                                                                                                                                            | 1986                  | 1985            | 1984            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------|-----------------|
|                                                                                                                                            | (millions of dollars) |                 |                 |
| Future cash inflow .....                                                                                                                   | \$6,138               | \$10,962        | \$11,557        |
| Future development costs .....                                                                                                             | (376)                 | (613)           | (634)           |
| Future production costs .....                                                                                                              | (3,449)               | (5,431)         | (4,967)         |
|                                                                                                                                            | <u>2,313</u>          | <u>4,918</u>    | <u>5,956</u>    |
| Future income taxes .....                                                                                                                  | (917)                 | (3,060)         | (3,446)         |
| Future net cash flows .....                                                                                                                | <u>1,396</u>          | <u>1,858</u>    | <u>2,510</u>    |
| 10% annual discount for estimated timing of cash flows .....                                                                               | (421)                 | (699)           | (1,165)         |
| Standardized measure of discounted net cash flows .....                                                                                    | <u>\$ 975</u>         | <u>\$ 1,159</u> | <u>\$ 1,345</u> |
| <b>Proportional interest in standardized measure of discounted net cash flows<br/>related to proved reserves of equity companies .....</b> | <b>\$ 457</b>         |                 |                 |

#### *Changes in the Standardized Measure During the Year*

|                                                                         | 1986                  | 1985            | 1984            |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------|-----------------|
|                                                                         | (millions of dollars) |                 |                 |
| Sales of oil and gas produced, net of production costs .....            | \$ (419)              | \$ (842)        | \$ (906)        |
| Development costs incurred during the year .....                        | 82                    | 55              | 67              |
| Extensions, discoveries and improved recovery, less related costs ..... | 78                    | 202             | 163             |
| Revisions of previous quantity and timing estimates .....               | 325                   | (334)           | 316             |
| Price and cost changes .....                                            |                       |                 |                 |
| — selling prices .....                                                  | (2,591)               | 617             | (228)           |
| — production costs .....                                                | 806                   | (192)           | 326             |
| — development costs .....                                               | 89                    | 26              | (63)            |
| Accretion of discount .....                                             | 289                   | 317             | 314             |
| Sale of reserves in place .....                                         | —                     | (145)           | —               |
| Other .....                                                             | 11                    | 35              | 40              |
| Change in income taxes .....                                            | <u>1,146</u>          | <u>75</u>       | <u>20</u>       |
| Net change .....                                                        | <u>(184)</u>          | <u>(186)</u>    | <u>49</u>       |
| Balance at beginning of year .....                                      | <u>1,159</u>          | <u>1,345</u>    | <u>1,296</u>    |
| Balance at end of year .....                                            | <u>\$ 975</u>         | <u>\$ 1,159</u> | <u>\$ 1,345</u> |



## QUARTERLY SUMMARIES

| Quarterly Summary 1986 (unaudited)           | 1                | 2                | 3                | 4                |
|----------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Financial (millions of dollars)              |                  |                  |                  |                  |
| Net revenues from continuing operations      | 1,082            | 1,022            | 1,005            | 1,072            |
| Gross profit from continuing operations (1)  | 266              | 235              | 232              | 277              |
| Earnings from continuing operations          | 88               | (6)              | 26               | 77               |
| Per common share (dollars)                   | 0.41             | (0.11)           | 0.08             | 0.34             |
| Earnings                                     | 166              | 72               | 26               | 50               |
| Per common shares (dollars)                  | 0.81             | 0.35             | 0.08             | 0.20             |
| Shareholders' Statistics (dollars per share) |                  |                  |                  |                  |
| Equity per share — book value                | 9.71             | 9.88             | 9.88             | 10.45            |
| Market value per share:                      |                  |                  |                  |                  |
| Toronto Stock Exchange                       |                  |                  |                  |                  |
| Common — high                                | 17 $\frac{7}{8}$ | 16 $\frac{7}{8}$ | 15 $\frac{1}{8}$ | 15 $\frac{6}{8}$ |
| — low                                        | 14 $\frac{5}{8}$ | 14 $\frac{7}{8}$ | 12 $\frac{4}{8}$ | 12 $\frac{7}{8}$ |
| — close                                      | 16 $\frac{1}{8}$ | 15 $\frac{1}{8}$ | 14               | 15 $\frac{1}{8}$ |
| Preferred — high                             | 4.75             | 4.70             | 4.65             | 4.60             |
| — low                                        | 4.55             | 4.50             | 4.55             | 4.40             |
| — close                                      | 4.60             | 4.60             | 4.55             | 4.60             |
| American Stock Exchange (U.S.\$)             |                  |                  |                  |                  |
| Common — high                                | 12 $\frac{3}{8}$ | 12               | 11               | 11 $\frac{1}{8}$ |
| — low                                        | 10 $\frac{3}{8}$ | 10 $\frac{5}{8}$ | 8 $\frac{7}{8}$  | 9 $\frac{2}{8}$  |
| — close                                      | 11 $\frac{1}{8}$ | 10 $\frac{5}{8}$ | 10 $\frac{1}{8}$ | 11 $\frac{1}{8}$ |
| Preferred — high                             | 3 $\frac{8}{16}$ | 3 $\frac{6}{16}$ | 3 $\frac{7}{16}$ | 3 $\frac{5}{16}$ |
| — low                                        | 3                | 3 $\frac{3}{16}$ | 3 $\frac{1}{16}$ | 3 $\frac{1}{16}$ |
| — close                                      | 3 $\frac{4}{16}$ | 3 $\frac{4}{16}$ | 3 $\frac{1}{16}$ | 3 $\frac{3}{16}$ |
| Dividends paid (millions of dollars) (2)     |                  |                  |                  |                  |
| — Common                                     | 30               | 22               | 22               | 22               |
| — Preferred                                  |                  | 16               | 12               | 13               |
| Dividends paid per share (dollars)           |                  |                  |                  |                  |
| — Common                                     | 0.13             | 0.13             | 0.13             | 0.13             |
| — Preferred                                  |                  | 0.092            | 0.075            | 0.075            |
| Price/earnings ratio at quarter-end (3)      | 9                | 8                | 9                | 11               |
| Shareholders at quarter-end (thousands)      |                  |                  |                  |                  |
| — Common                                     | 20               | 19               | 19               | 28               |
| — Preferred                                  | 21               | 20               | 18               | 18               |
| Shares traded (millions) (4)                 |                  |                  |                  |                  |
| Toronto Stock Exchange (TSE)                 |                  |                  |                  |                  |
| — Common                                     | 1.3              | 1.9              | 2.0              | 3.0              |
| — Preferred                                  | 9.6              | 3.6              | 1.3              | 1.4              |
| American Stock Exchange                      |                  |                  |                  |                  |
| — Common                                     | 3.0              | 2.0              | 2.8              | 1.8              |
| — Preferred                                  | 2.6              | 0.7              | 0.4              | 0.2              |

- (1) Gross profit equals net sales and other operating revenues less estimated costs associated with products sold.
- (2) Dividends paid on shares owned by non-residents of Canada are generally subject to 25 per cent Canadian withholding tax. However, for recipients to whom the existing tax treaty between the United States and Canada is applicable, the rate is 15 per cent.
- (3) Closing TSE share price divided by annualized earnings per common share.
- (4) The outstanding common shares and preferred shares of the Corporation are listed on the Toronto, Montreal, Vancouver, Alberta and American stock exchanges.



| Quarterly Summary 1985 (unaudited)                | <u>1</u>         | <u>2</u>         | <u>3</u>         | <u>4</u>         |
|---------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Financial (millions of dollars)                   |                  |                  |                  |                  |
| Net revenues from continuing operations .....     | 466              | 445              | 910              | 1,187            |
| Gross profit from continuing operations (1) ..... | 244              | 240              | 337              | 374              |
| Earnings from continuing operations .....         | 52               | 58               | 139              | 65               |
| Per common share (dollars) .....                  | 0.23             | 0.25             | 0.61             | 0.29             |
| Earnings .....                                    | 97               | 74               | 74               | 94               |
| Per common share (dollars) .....                  | 0.43             | 0.32             | 0.33             | 0.41             |
| Shareholders' Statistics (dollars per share)      |                  |                  |                  |                  |
| Equity per share — book value .....               | 11.45            | 11.65            | 11.85            | 12.15            |
| Market value per share:                           |                  |                  |                  |                  |
| Toronto Stock Exchange                            |                  |                  |                  |                  |
| — High .....                                      | 19 $\frac{3}{8}$ | 21               | 20 $\frac{5}{8}$ | 21 $\frac{1}{8}$ |
| — Low .....                                       | 14 $\frac{3}{8}$ | 16 $\frac{7}{8}$ | 17 $\frac{3}{8}$ | 19 $\frac{6}{8}$ |
| — Close .....                                     | 18 $\frac{3}{8}$ | 16 $\frac{7}{8}$ | 19 $\frac{6}{8}$ | 20 $\frac{7}{8}$ |
| American Stock Exchange (U.S.\$)                  |                  |                  |                  |                  |
| — High .....                                      | 14 $\frac{1}{8}$ | 15 $\frac{3}{8}$ | 14 $\frac{7}{8}$ | 15 $\frac{1}{8}$ |
| — Low .....                                       | 11               | 12 $\frac{3}{8}$ | 12 $\frac{7}{8}$ | 14 $\frac{3}{8}$ |
| — Close .....                                     | 14               | 13 $\frac{3}{8}$ | 14 $\frac{4}{8}$ | 15               |
| Dividends paid (millions of dollars) (2) .....    | 30               | 29               | 30               | 29               |
| Per common share (dollars) .....                  | 0.13             | 0.13             | 0.13             | 0.13             |
| Price/earnings ratio at quarter-end (3) .....     | 13               | 11               | 14               | 14               |
| Shareholders at quarter-end (thousands) .....     | 34.5             | 32.4             | 28.6             | 25.9             |
| Shares traded (millions) (4)                      |                  |                  |                  |                  |
| — Toronto Stock Exchange .....                    | 6.8              | 8.4              | 11.5             | 11.9             |
| — American Stock Exchange .....                   | 7.4              | 8.8              | 9.0              | 3.9              |

*Pursuant to the Gulf Plan of Arrangement, which was effective on February 10, 1986, shareholders of Gulf Canada Limited exchanged their common shares for one preference share and one common share of Gulf Canada Corporation.*



# FIVE YEAR FINANCIAL SUMMARY

| Statements of Earnings                               | 1986(1)               | 1985(1)       | 1984          | 1983          | 1982          |
|------------------------------------------------------|-----------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
|                                                      | (millions of dollars) |               |               |               |               |
| <b>Revenues</b>                                      |                       |               |               |               |               |
| Crude oil, natural gas and natural gas liquids ..... | \$1,043               | \$1,479       | \$1,500       | \$1,375       | \$1,113       |
| Forest products .....                                | 2,767                 | 1,093         |               |               |               |
| Other operating revenues .....                       | 170                   | 322           | 287           | 190           | 124           |
| Net sales and other operating revenues .....         | 3,980                 | 2,894         | 1,787         | 1,565         | 1,237         |
| Investment and other income .....                    | 87                    | 110           | 74            | 58            | 130           |
| Equity in earnings of associated companies .....     | 114                   | 4             | 7             | 3             | 3             |
|                                                      | <u>4,181</u>          | <u>3,008</u>  | <u>1,868</u>  | <u>1,626</u>  | <u>1,370</u>  |
| <b>Expenses</b>                                      |                       |               |               |               |               |
| Oil and gas                                          |                       |               |               |               |               |
| Purchased crude oil and petroleum products .....     | 374                   | 259           | 224           | 226           | 174           |
| Operating and exploration expenses .....             | 451                   | 524           | 559           | 527           | 476           |
| Wellhead taxes .....                                 | 53                    | 176           | 197           | 169           | 146           |
| Forest products — cost of sales .....                | 2,229                 | 879           |               |               |               |
| Selling and administrative expenses .....            | 325                   | 182           | 58            | 49            | 51            |
|                                                      | <u>3,432</u>          | <u>2,020</u>  | <u>1,038</u>  | <u>971</u>    | <u>847</u>    |
| Earnings before the undernoted items .....           | 749                   | 988           | 830           | 655           | 523           |
| Depreciation, depletion and amortization .....       | 342                   | 245           | 161           | 120           | 101           |
| Finance charges .....                                | 377                   | 160           | 123           | 117           | 113           |
| Minority interest .....                              | 33                    | 9             |               |               |               |
| Income taxes (recovery) .....                        | (152)                 | 319           | 317           | 211           | 173           |
| Earnings before other items .....                    | 149                   | 255           | 229           | 207           | 136           |
| Other items (net of income taxes) .....              | 36                    | 59            | (8)           |               |               |
| Earnings from continuing operations .....            | 185                   | 314           | 221           | 207           | 136           |
| Discontinued operations .....                        | 219                   | 25            | 87            | 11            | 65            |
| Extraordinary items .....                            | (90)                  |               |               |               |               |
| Earnings for the year (2) .....                      | <u>\$ 314</u>         | <u>\$ 339</u> | <u>\$ 308</u> | <u>\$ 218</u> | <u>\$ 201</u> |
| <b>Per Share (dollars)</b>                           |                       |               |               |               |               |
| Earnings per common share from continuing operations | \$ 0.76               | \$ 1.38       | \$ 0.97       | \$ 0.91       | \$ 0.60       |
| Earnings per common share .....                      | \$ 1.47               | \$ 1.49       | \$ 1.35       | \$ 0.96       | \$ 0.88       |
| Dividends declared per share                         |                       |               |               |               |               |
| — Common .....                                       | \$ 0.52               | \$ 0.52       | \$ 0.50       | \$ 0.44       | \$ 0.44       |
| — Preferred .....                                    | \$ 0.32               |               |               |               |               |
| Year-end closing market value — TSE                  |                       |               |               |               |               |
| — Common .....                                       | \$ 15½                | \$ 20⅞        | \$ 15¾        | \$ 17¼        | \$ 14¾        |
| — Preferred .....                                    | \$ 4.60               |               |               |               |               |
| Shares outstanding at year-end (millions)            |                       |               |               |               |               |
| — Common .....                                       | 196                   | 227           | 227           | 227           | 227           |
| — Preferred .....                                    | 171                   |               |               |               |               |



**Statements of Financial Position**

|                                              | <u>1986(1)</u> | <u>1985(1)</u> | <u>1984</u>           | <u>1983</u> | <u>1982</u> |
|----------------------------------------------|----------------|----------------|-----------------------|-------------|-------------|
|                                              |                |                | (millions of dollars) |             |             |
| Current assets .....                         | <b>\$1,102</b> | \$2,398        | \$2,609               | \$2,222     | \$2,328     |
| Current liabilities .....                    | <b>953</b>     | 1,169          | 1,366                 | 1,054       | 1,079       |
| Working capital .....                        | <b>149</b>     | 1,229          | 1,243                 | 1,168       | 1,249       |
| Assets held for sale .....                   |                | 249            |                       |             |             |
| Equity in associated companies .....         | <b>1,959</b>   | 80             | 40                    | 52          | 52          |
| Long-term receivables and other assets ..... | <b>136</b>     | 176            | 100                   | 67          | 66          |
| Property, plant and equipment (net) .....    | <b>3,464</b>   | 3,598          | 2,886                 | 2,771       | 2,469       |
| Capital employed .....                       | <b>5,708</b>   | 5,332          | 4,269                 | 4,058       | 3,836       |
| Deferred gas production revenue .....        | <b>107</b>     | 132            | 159                   | 185         | 172         |
| Long-term debt .....                         | <b>2,548</b>   | 1,286          | 854                   | 833         | 813         |
| Deferred income taxes .....                  | <b>603</b>     | 913            | 718                   | 696         | 625         |
| Minority interest .....                      | <b>335</b>     | 237            |                       |             |             |
| Shareholders' equity (net assets) .....      | <b>\$2,115</b> | \$2,764        | \$2,538               | \$2,344     | \$2,226     |
| Total assets .....                           | <b>\$6,661</b> | \$6,501        | \$5,635               | \$5,112     | \$4,915     |

**Statements of Cash Flow**

|                                                        | <u>1986(1)</u>  | <u>1985(1)</u> | <u>1984</u>           | <u>1983</u> | <u>1982</u> |
|--------------------------------------------------------|-----------------|----------------|-----------------------|-------------|-------------|
|                                                        |                 |                | (millions of dollars) |             |             |
| Operating activities                                   |                 |                |                       |             |             |
| Cash generated from operations before                  |                 |                |                       |             |             |
| exploration expenses .....                             | <b>\$ 541</b>   | \$ 841         | \$ 812                | \$ 729      | \$ 584      |
| Other (net) .....                                      | <b>(246)</b>    | (196)          | 134                   | 129         | 199         |
|                                                        | <b>295</b>      | 645            | 946                   | 858         | 783         |
| Investment activities                                  |                 |                |                       |             |             |
| Total investment .....                                 | <b>1,623</b>    | 1,800          | 603                   | 748         | 878         |
| Sales of properties and investments .....              | <b>(696)</b>    | (1,181)        | (30)                  | (7)         | (124)       |
|                                                        | <b>927</b>      | 619            | 573                   | 741         | 754         |
| Dividends .....                                        | <b>159</b>      | 122            | 109                   | 100         | 100         |
| Financing activities .....                             | <b>58</b>       | 10             | (15)                  | 13          | 157         |
| Increase (decrease) in cash and short-term investments | <b>\$ (733)</b> | \$ (86)        | \$ 249                | \$ 30       | \$ 86       |

**NOTES:**

- (1) The results for 1986 include the effects of the Gulf Arrangement (note 2) and the Hiram-Walker Arrangement (note 6) and the sale of downstream operations (note 3). The results for 1985 include the Corporation's share of Abitibi-Price since the date of acquisition (note 5), and the sale of certain downstream operations (note 3).
- (2) Variances between accounting principles generally accepted in Canada and the United States, as they apply to the Corporation, for the three years ended December 31, 1986, are described in note 26 to the consolidated financial statements. For the year ended December 31, 1983 such variances totalled \$27 million (mainly capitalized interest) and, therefore, earnings under United States' principles would have been \$245 million, or \$1.08 per share. For the year ended December 31, 1982 such variances were not material.



## **REPORT OF THE CHIEF FINANCIAL OFFICER**

The undersigned, being the Chief Financial Officer of Abitibi-Price Inc., states that the consolidated statements of earnings and retained earnings and changes in consolidated cash position for the three months ended March 31, 1987 and 1986 and the consolidated balance sheet at March 31, 1987, which accompany this report have been prepared by management and have not been audited, but have been prepared in accordance with Part V of the Regulations under the Canada Business Corporations Act.

Toronto, Ontario  
May 21, 1987

(Signed) J. K. STEVENS  
Senior Vice-President,  
Finance  
Abitibi-Price Inc.



**ABITIBI-PRICE INC.**

**Consolidated Earnings**  
(unaudited)

(millions of Canadian dollars)

|                                                      | Three months ended<br>March 31 |                |
|------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------|
|                                                      | 1987                           | 1986           |
| Net sales .....                                      | \$695.7                        | \$647.4        |
| Cost of sales .....                                  | 558.0                          | 525.6          |
| Selling and administrative expenses .....            | 55.2                           | 48.8           |
| Depreciation and depletion .....                     | 24.1                           | 21.8           |
|                                                      | <u>637.3</u>                   | <u>596.2</u>   |
| Operating profit .....                               | 58.4                           | 51.2           |
| Interest expense — long-term .....                   | (8.9)                          | (10.0)         |
| — short-term .....                                   | (0.3)                          | (1.2)          |
| Other expense and income — net .....                 | <u>(7.8)</u>                   | <u>—</u>       |
|                                                      | 41.4                           | 40.0           |
| Income taxes .....                                   | <u>17.4</u>                    | <u>16.6</u>    |
|                                                      | 24.0                           | 23.4           |
| Minority interest .....                              | <u>2.1</u>                     | <u>1.7</u>     |
| Net earnings .....                                   | <u>\$ 21.9</u>                 | <u>\$ 21.7</u> |
| Per common share:                                    |                                |                |
| Net earnings .....                                   | \$ 0.29                        | \$ 0.30        |
| Dividends declared .....                             | \$ 0.15                        | \$ 0.15        |
| Weighted average shares outstanding (millions) ..... | 69.2                           | 64.2           |

Note: Earnings for 1986 have been restated to reflect the adoption in the third quarter of that year, with effect from the beginning of the year, of the new standard of The Canadian Institute of Chartered Accountants with respect to accounting for pension costs.

**Consolidated Retained Earnings**  
(unaudited)

(millions of Canadian dollars)

|                                                | Three months ended<br>March 31 |                |
|------------------------------------------------|--------------------------------|----------------|
|                                                | 1987                           | 1986           |
| Retained earnings at beginning of period ..... | \$768.9                        | 715.2          |
| Net earnings .....                             | 21.9                           | 21.7           |
|                                                | <u>790.8</u>                   | <u>736.9</u>   |
| Dividends declared —                           |                                |                |
| Preferred shares .....                         | (1.9)                          | (2.0)          |
| Common shares .....                            | <u>(10.4)</u>                  | <u>(9.6)</u>   |
| Retained earnings at end of period .....       | <u>\$778.5</u>                 | <u>\$725.3</u> |



# ABITIBI-PRICE INC.

## Changes in Consolidated Cash Position (unaudited)

(millions of Canadian dollars)

|                                                            | Three months ended<br>March 31 |                  |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------|------------------|
|                                                            | 1987                           | 1986             |
| <b>OPERATING ACTIVITIES</b>                                |                                |                  |
| Net earnings .....                                         | \$ 21.9                        | \$ 21.7          |
| Net charges to earnings not affecting cash .....           | 28.2                           | 23.1             |
|                                                            | 50.1                           | 44.8             |
| Change in operating working capital .....                  | (33.5)                         | (75.3)           |
|                                                            | 16.6                           | (30.5)           |
| <b>FINANCING ACTIVITIES</b>                                |                                |                  |
| Net decrease in long-term debt .....                       | (0.8)                          | (9.3)            |
| Repayment of note payable .....                            | —                              | (14.4)           |
| Retirement of preferred shares .....                       | (1.6)                          | (1.3)            |
|                                                            | (2.4)                          | (25.0)           |
| <b>INVESTMENT ACTIVITIES</b>                               |                                |                  |
| Additions to fixed assets .....                            | (59.8)                         | (39.8)           |
| Government capital grants and investment tax credits ..... | 5.1                            | 4.9              |
| Decrease in long-term receivables .....                    | 1.0                            | 8.8              |
| Other .....                                                | (0.6)                          | (3.6)            |
|                                                            | (54.3)                         | (29.7)           |
| <b>DIVIDENDS PAID</b>                                      |                                |                  |
| Preferred shareholders .....                               | (2.1)                          | (2.1)            |
| Common shareholders .....                                  | (10.4)                         | (9.6)            |
| Minority shareholder of a subsidiary company .....         | —                              | (6.6)            |
|                                                            | (12.5)                         | (18.3)           |
| <b>CASH — Decrease .....</b>                               | <b>(52.6)</b>                  | <b>(103.5)</b>   |
| — Beginning of period .....                                | 11.8                           | 14.4             |
| — End of period .....                                      | <u>\$ (40.8)</u>               | <u>\$ (89.1)</u> |

Cash comprises cash and short-term investments, less bank indebtedness.



**ABITIBI-PRICE INC.**

**Consolidated Balance Sheet**  
(unaudited)  
(millions of Canadian dollars)

**March 31**  
**1987**

**ASSETS**

**Current assets**

|                            |              |
|----------------------------|--------------|
| Accounts receivable .....  | \$ 402.1     |
| Inventories (note 2) ..... | 361.2        |
| Prepaid expenses .....     | 17.5         |
|                            | <u>780.8</u> |

**Fixed assets**

|                                                     |              |
|-----------------------------------------------------|--------------|
| Less — accumulated depreciation and depletion ..... | 2,035.7      |
|                                                     | <u>779.3</u> |
|                                                     | 1,256.4      |

**Other assets**

|                                                                              |                         |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Equity interests in joint ventures .....                                     | 57.9                    |
| Deferred pension cost .....                                                  | 23.6                    |
| Long-term receivables and other assets .....                                 | 52.9                    |
| Goodwill .....                                                               | 22.7                    |
| Unrealized loss on translation of long-term debt payable in U.S. funds ..... | 40.4                    |
|                                                                              | <u>197.5</u>            |
|                                                                              | <u><u>\$2,234.7</u></u> |

**LIABILITIES AND SHAREHOLDERS' EQUITY**

**Current liabilities**

|                                                |              |
|------------------------------------------------|--------------|
| Bank indebtedness .....                        | \$ 40.8      |
| Accounts payable and accrued liabilities ..... | 267.7        |
| Income and other taxes payable .....           | 2.9          |
| Dividends payable .....                        | 11.5         |
| Long-term debt due within one year .....       | 30.0         |
|                                                | <u>352.9</u> |

**Deferred income taxes** ..... 278.8

**Long-term debt** ..... 394.1

**Minority interest** ..... 39.0

**Shareholders' equity**

|                                                  |                         |
|--------------------------------------------------|-------------------------|
| Preferred Shares .....                           | 121.2                   |
| Common Shares .....                              | 260.1                   |
| Retained earnings .....                          | 778.5                   |
| Deferred foreign currency translation gain ..... | 10.1                    |
|                                                  | <u>1,169.9</u>          |
|                                                  | <u><u>\$2,234.7</u></u> |



# ABITIBI-PRICE INC.

## NOTES TO CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS (unaudited)

### 1. Financial statements

Certain information and note disclosures normally included in financial statements prepared in accordance with generally accepted accounting principles have been omitted with respect to the financial statements covering interim periods. These interim financial statements are expressed in Canadian dollars and should be read in conjunction with the audited financial statements and notes thereto. While the interim financial statements are unaudited, in the opinion of the Company all adjustments (consisting only of normal recurring adjustments) necessary for a fair presentation of such financial statements have been included.

### 2. Inventories

|                                                                        | March 31<br>1987 |
|------------------------------------------------------------------------|------------------|
|                                                                        | (\$ millions)    |
| Finished products and work in process .....                            | \$199.4          |
| Pulpwood, sawlogs and expenditures on current logging operations ..... | 98.0             |
| Materials and operating supplies .....                                 | 63.8             |
|                                                                        | <u>\$361.2</u>   |

### 3. United States accounting principles

The unaudited financial statements have been prepared in accordance with generally accepted accounting principles in Canada which, in the case of the Company, conform in all material respects with those in the United States, with the following exceptions:

#### (a) Earnings adjustment —

Unrealized gains or losses arising on the translation of long-term debt payable in U.S. funds are deferred and are hedged by an income stream denominated in U.S. funds. In the United States, such gains or losses would be included in earnings as they occur. If the Company had followed that principle, the effect would have been:

|                                                                                                      | Three months<br>ended<br>March 31 |               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------|
|                                                                                                      | 1987                              | 1986          |
|                                                                                                      | (\$ millions)                     |               |
| Net earnings, as reported .....                                                                      | \$21.9                            | \$21.7        |
| Unrealized gain on translation of long-term debt payable in U.S. funds, net of<br>income taxes ..... | 7.3                               | 0.4           |
| Net earnings, as adjusted .....                                                                      | <u>\$29.2</u>                     | <u>\$22.1</u> |
| Per Common Share:                                                                                    |                                   |               |
| Net earnings, as reported .....                                                                      | \$0.29                            | \$0.30        |
| Adjustment .....                                                                                     | 0.10                              | 0.01          |
| Net earnings, as adjusted .....                                                                      | <u>\$0.39</u>                     | <u>\$0.31</u> |

#### (b) Preferred shares —

Under S.E.C. reporting requirements, preferred shares which are subject to mandatory redemption requirements or are retractable at the option of the holders would not be reported under "Shareholders' Equity" on the Consolidated Balance Sheet, but would be reported under a separate caption entitled "Redeemable or retractable preferred shares". The Company's Series C and Series F shares are retractable at the option of the holders. At March 31, 1987, the Company had \$114.5 million of these shares outstanding.



## AUDITORS' REPORT

To the Directors of  
ABITIBI-PRICE INC.:

We have examined the consolidated balance sheets of Abitibi-Price Inc. as at December 31, 1986 and December 31, 1985 and the consolidated statements of earnings, retained earnings and changes in cash position for each of the three years in the period ended December 31, 1986. Our examinations were made in accordance with generally accepted auditing standards, and accordingly included such tests and other procedures as we considered necessary in the circumstances.

In our opinion, these consolidated financial statements present fairly the financial position of Abitibi-Price Inc. as at December 31, 1986 and December 31, 1985 and the results of its operations and changes in its cash position for each of the three years in the period ended December 31, 1986 in accordance with generally accepted accounting principles applied, except for the changes, with which we concur, in the methods of accounting for pension costs in 1986 and investment tax credits in 1985 as referred to in Note 2 to the consolidated financial statements, on a consistent basis.

Toronto, Ontario  
February 13, 1987  
(except as to Note 18  
for which the date is May 21, 1987)

(Signed) PRICE WATERHOUSE  
Chartered Accountants



# ABITIBI-PRICE INC.

## Consolidated Earnings

(millions of dollars)

|                                              | Year ended December 31 |                 |                |
|----------------------------------------------|------------------------|-----------------|----------------|
|                                              | 1986                   | 1985            | 1984           |
| Net sales .....                              | \$2,763.5              | \$2,549.8       | \$2,137.2      |
| Cost of sales .....                          | 2,226.0                | 2,075.3         | 1,794.0        |
| Selling and administrative expenses .....    | 203.1                  | 188.4           | 132.9          |
| Depreciation and depletion .....             | 88.7                   | 82.1            | 76.8           |
|                                              | <u>2,517.8</u>         | <u>2,345.8</u>  | <u>2,003.7</u> |
| Operating profit .....                       | 245.7                  | 204.0           | 133.5          |
| Interest expense — long-term (note 12) ..... | (35.1)                 | (43.6)          | (40.4)         |
| — short-term .....                           | (2.0)                  | (3.0)           | (1.2)          |
| Other income and expense (note 5) .....      | 4.0                    | 20.0            | 19.0           |
|                                              | <u>212.6</u>           | <u>177.4</u>    | <u>110.9</u>   |
| Income taxes (notes 2(b) and 6) .....        | 91.9                   | 69.4            | 30.2           |
|                                              | <u>120.7</u>           | <u>108.0</u>    | <u>80.7</u>    |
| Minority interest .....                      | 10.6                   | 7.8             | 8.4            |
| Earnings before extraordinary items .....    | 110.1                  | 100.2           | 72.3           |
| Extraordinary items (note 7) .....           | (2.8)                  | —               | (2.2)          |
| Net earnings .....                           | <u>\$ 107.3</u>        | <u>\$ 100.2</u> | <u>\$ 70.1</u> |
| Per Common Share (note 13):                  |                        |                 |                |
| Earnings before extraordinary items .....    | \$ 1.50                | \$ 1.42         | \$ 1.02        |
| Net earnings .....                           | 1.46                   | 1.42            | 0.99           |

## Consolidated Retained Earnings

(millions of dollars)

|                                                                            | Year ended December 31 |                 |                 |
|----------------------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------|-----------------|
|                                                                            | 1986                   | 1985            | 1984            |
| Retained earnings at beginning of year .....                               | \$ 715.2               | \$ 671.3        | \$ 634.2        |
| Net earnings .....                                                         | <u>107.3</u>           | <u>100.2</u>    | <u>70.1</u>     |
|                                                                            | 822.5                  | 771.5           | 704.3           |
| Expenses of common share issue, net of income taxes of \$2.9 million ..... | (3.4)                  | —               | —               |
| Dividends declared —                                                       |                        |                 |                 |
| Preferred shares .....                                                     | (8.7)                  | (9.3)           | (8.0)           |
| Common shares .....                                                        | <u>(41.5)</u>          | <u>(47.0)</u>   | <u>(25.0)</u>   |
| Retained earnings at end of year .....                                     | <u>\$ 768.9</u>        | <u>\$ 715.2</u> | <u>\$ 671.3</u> |



# ABITIBI-PRICE INC.

## Changes in Consolidated Cash Position

(millions of dollars)

|                                                                                                                                               | Year ended December 31 |                |                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------|----------------|
|                                                                                                                                               | 1986                   | 1985           | 1984           |
| <b>OPERATING ACTIVITIES</b>                                                                                                                   |                        |                |                |
| Earnings before extraordinary items .....                                                                                                     | \$ 110.1               | \$ 100.2       | \$ 72.3        |
| Depreciation and depletion .....                                                                                                              | 88.7                   | 82.1           | 76.8           |
| Deferred pension cost .....                                                                                                                   | (16.6)                 | —              | —              |
| Deferred income taxes .....                                                                                                                   | 37.4                   | 24.8           | 16.9           |
| Minority interest .....                                                                                                                       | 10.6                   | 7.8            | 8.4            |
| Other .....                                                                                                                                   | (1.7)                  | 4.6            | 4.0            |
|                                                                                                                                               | <u>228.5</u>           | <u>219.5</u>   | <u>178.4</u>   |
| Change in operating working capital (note 8) .....                                                                                            | (77.7)                 | 42.9           | (28.1)         |
|                                                                                                                                               | <u>150.8</u>           | <u>262.4</u>   | <u>150.3</u>   |
| <b>FINANCING ACTIVITIES</b>                                                                                                                   |                        |                |                |
| Issue of common shares, after expenses net of income taxes .....                                                                              | 134.1                  | 0.8            | 0.4            |
| Net increase(decrease) in long-term debt .....                                                                                                | (17.2)                 | (1.7)          | 4.7            |
| Repayment of note payable .....                                                                                                               | (14.4)                 | —              | —              |
| Retirement of preferred shares .....                                                                                                          | (1.3)                  | (22.4)         | (9.6)          |
| Other .....                                                                                                                                   | 0.1                    | 0.4            | 0.3            |
|                                                                                                                                               | <u>101.3</u>           | <u>(22.9)</u>  | <u>(4.2)</u>   |
| <b>INVESTMENT ACTIVITIES</b>                                                                                                                  |                        |                |                |
| Acquisition of subsidiary companies .....                                                                                                     | (9.2)                  | (81.2)         | (9.2)          |
| Bank loans, net of cash, of acquired companies .....                                                                                          | (0.2)                  | (5.2)          | (4.8)          |
| Preferred shares and note payable issued as partial consideration .....                                                                       | —                      | 56.7           | —              |
|                                                                                                                                               | <u>(9.4)</u>           | <u>(29.7)</u>  | <u>(14.0)</u>  |
| Additions to fixed assets .....                                                                                                               | (263.0)                | (202.4)        | (126.3)        |
| Government capital grants and investment tax credits .....                                                                                    | 32.8                   | 28.6           | 12.0           |
| Disposals of fixed assets .....                                                                                                               | 4.7                    | 5.6            | 4.8            |
| Decrease (increase) in long-term receivables .....                                                                                            | 8.1                    | (8.9)          | (16.3)         |
| Sales of operating units, less notes and preferred shares of \$15.0 million<br>(1984 — \$7.4 million) received as partial consideration ..... | 30.1                   | —              | 16.9           |
| Contribution to newsprint joint venture .....                                                                                                 | —                      | (12.2)         | (11.5)         |
| Other .....                                                                                                                                   | (1.9)                  | 3.5            | 1.1            |
|                                                                                                                                               | <u>(198.6)</u>         | <u>(215.5)</u> | <u>(133.3)</u> |
| <b>DIVIDENDS PAID</b>                                                                                                                         |                        |                |                |
| Preferred shareholders .....                                                                                                                  | (8.7)                  | (9.4)          | (7.8)          |
| Common shareholders .....                                                                                                                     | (40.8)                 | (37.4)         | (25.0)         |
| Less: Paid in form of common shares .....                                                                                                     | —                      | 0.1            | 15.7           |
| Minority shareholder of a subsidiary company .....                                                                                            | (6.6)                  | —              | (2.8)          |
|                                                                                                                                               | <u>(56.1)</u>          | <u>(46.7)</u>  | <u>(19.9)</u>  |
| <b>CASH — Decrease</b> .....                                                                                                                  |                        |                |                |
| — Beginning of year .....                                                                                                                     | (2.6)                  | (22.7)         | (7.1)          |
| — End of year .....                                                                                                                           | 14.4                   | 37.1           | 44.2           |
|                                                                                                                                               | <u>\$ 11.8</u>         | <u>\$ 14.4</u> | <u>\$ 37.1</u> |

Cash comprises cash and short-term investments, less bank loans.



# ABITIBI-PRICE INC.

## Consolidated Balance Sheet (millions of dollars)

|                                                                                          | December 31      |                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
|                                                                                          | 1986             | 1985             |
| <b>ASSETS</b>                                                                            |                  |                  |
| <b>Current assets</b>                                                                    |                  |                  |
| Cash and short-term investments .....                                                    | \$ 17.1          | \$ 31.3          |
| Accounts receivable (note 9) .....                                                       | 398.5            | 354.3            |
| Inventories (note 10) .....                                                              | 357.5            | 353.4            |
| Prepaid expenses .....                                                                   | 14.3             | 9.2              |
|                                                                                          | <u>787.4</u>     | <u>748.2</u>     |
| <b>Fixed assets</b>                                                                      |                  |                  |
| Property, plant and equipment .....                                                      | 1,879.9          | 1,742.6          |
| Logging equipment and development .....                                                  | 88.5             | 88.7             |
| Timber limits and water power rights .....                                               | 26.6             | 30.2             |
|                                                                                          | <u>1,995.0</u>   | <u>1,861.5</u>   |
| Less — accumulated depreciation and depletion .....                                      | <u>762.4</u>     | <u>729.5</u>     |
|                                                                                          | 1,232.6          | 1,132.0          |
| <b>Other assets</b>                                                                      |                  |                  |
| Equity interests in joint ventures —                                                     |                  |                  |
| Newsprint (note 4) .....                                                                 | 53.1             | 51.3             |
| Mining .....                                                                             | 6.8              | 6.5              |
| Deferred pension cost .....                                                              | 19.1             | —                |
| Long-term receivables and other assets .....                                             | 54.1             | 47.3             |
| Goodwill .....                                                                           | 23.5             | 23.9             |
| Unrealized loss on translation of long-term debt payable in U.S. funds (note 1(b)) ..... | 61.3             | 67.1             |
|                                                                                          | <u>217.9</u>     | <u>196.1</u>     |
|                                                                                          | <u>\$2,237.9</u> | <u>\$2,076.3</u> |
| <b>LIABILITIES</b>                                                                       |                  |                  |
| <b>Current liabilities</b>                                                               |                  |                  |
| Bank loans .....                                                                         | \$ 5.3           | \$ 16.9          |
| Accounts payable and accrued liabilities (note 11) .....                                 | 288.6            | 309.2            |
| Income and other taxes payable .....                                                     | 5.0              | 20.0             |
| Dividends payable .....                                                                  | 11.6             | 10.9             |
| Long-term debt due within one year (note 12) .....                                       | 17.9             | 3.8              |
| Note payable .....                                                                       | —                | 14.4             |
|                                                                                          | <u>328.4</u>     | <u>375.2</u>     |
| Deferred income taxes .....                                                              | 273.5            | 236.9            |
| Long-term debt (note 12) .....                                                           | 428.9            | 455.7            |
| Minority interest .....                                                                  | 36.9             | 26.3             |
| <b>SHAREHOLDERS' EQUITY</b>                                                              |                  |                  |
| <b>Stated capital (note 13)</b>                                                          |                  |                  |
| Preferred Shares —                                                                       |                  |                  |
| Series A — 135,200 shares (1985 — 137,100 shares) .....                                  | 6.8              | 6.8              |
| Series C — 1,500,000 shares .....                                                        | 75.0             | 75.0             |
| Series F — 3,565,844 shares (1985 — 3,680,393 shares) .....                              | 41.0             | 42.3             |
| Common Shares — 69,211,114 shares (1985 — 64,200,874 shares) .....                       | 259.8            | 122.2            |
| Retained earnings .....                                                                  | 768.9            | 715.2            |
| Deferred foreign currency translation gain (note 1(b)) .....                             | 18.7             | 20.7             |
|                                                                                          | <u>1,170.2</u>   | <u>982.2</u>     |
|                                                                                          | <u>\$2,237.9</u> | <u>\$2,076.3</u> |

On behalf of the Board:

(Signed) R. C. GIMLIN, Director

(Signed) B. K. KOKEN, Director



# Segmented Information

(millions of dollars)

| Business Segments                                     | Printing Papers  |                  |                  | Converted Products and Distribution |                  |                  | Buildings Products and Lumber |                 |                 | Inter-Segment Sales |                  |                  | Consolidated     |                  |                  |
|-------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------------------------|------------------|------------------|-------------------------------|-----------------|-----------------|---------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|                                                       | 1986             | 1985             | 1984             | 1986                                | 1985             | 1984             | 1986                          | 1985            | 1984            | 1986                | 1985             | 1984             | 1986             | 1985             | 1984             |
| Net Sales                                             |                  |                  |                  |                                     |                  |                  |                               |                 |                 |                     |                  |                  |                  |                  |                  |
| Newsprint .....                                       | \$1,094.9        | \$1,040.8        | \$ 948.9         | \$                                  | \$               | \$               | \$                            | \$              | \$              | \$ (1.2)            | \$ (1.5)         | \$ (2.5)         | \$1,093.7        | \$1,039.3        | \$ 946.4         |
| Uncoated groundwood papers                            | 265.9            | 262.2            | 274.7            |                                     |                  |                  |                               |                 |                 | (0.2)               |                  | (0.4)            | 265.7            | 262.2            | 274.3            |
| Coated papers .....                                   | 147.6            | 137.1            | 131.8            |                                     |                  |                  |                               |                 |                 | (28.5)              | (24.2)           | (23.4)           | 119.1            | 112.9            | 108.4            |
| Converted products and distribution .....             |                  |                  |                  | 938.4                               | 792.1            | 472.4            |                               |                 |                 | (5.3)               | (6.4)            | (2.6)            | 933.1            | 785.7            | 469.8            |
| Building products .....                               |                  |                  |                  |                                     |                  |                  | 188.0                         | 192.6           | 174.8           |                     |                  |                  | 188.0            | 192.6            | 174.8            |
| Lumber .....                                          |                  |                  |                  |                                     |                  |                  | 117.3                         | 108.3           | 109.7           |                     |                  |                  | 117.3            | 108.3            | 109.7            |
| Other .....                                           | 48.7             | 55.1             | 67.3             |                                     |                  |                  |                               |                 |                 | (2.1)               | (6.3)            | (13.5)           | 46.6             | 48.8             | 53.8             |
|                                                       | <u>\$1,557.1</u> | <u>\$1,495.2</u> | <u>\$1,422.7</u> | <u>\$ 938.4</u>                     | <u>\$ 792.1</u>  | <u>\$ 472.4</u>  | <u>\$ 305.3</u>               | <u>\$ 300.9</u> | <u>\$ 284.5</u> | <u>\$ (37.3)</u>    | <u>\$ (38.4)</u> | <u>\$ (42.4)</u> | <u>\$2,763.5</u> | <u>\$2,549.8</u> | <u>\$2,137.2</u> |
| Operating profit before depreciation and depletion .. | \$ 271.7         | \$ 222.4         | \$ 165.9         | \$ 39.3                             | \$ 38.7          | \$ 20.0          | \$ 23.4                       | \$ 25.0         | \$ 24.4         |                     |                  |                  | \$ 334.4         | \$ 286.1         | \$ 210.3         |
| Depreciation and depletion .....                      | (70.9)           | (65.3)           | (61.6)           | (6.7)                               | (5.4)            | (2.7)            | (11.1)                        | (11.4)          | (12.5)          |                     |                  |                  | (88.7)           | (82.1)           | (76.8)           |
| Operating profit .....                                | <u>\$ 200.8</u>  | <u>\$ 157.1</u>  | <u>\$ 104.3</u>  | <u>\$ 32.6</u>                      | <u>\$ 33.3</u>   | <u>\$ 17.3</u>   | <u>\$ 12.3</u>                | <u>\$ 13.6</u>  | <u>\$ 11.9</u>  |                     |                  |                  | <u>\$ 245.7</u>  | <u>\$ 204.0</u>  | <u>\$ 133.5</u>  |
| Total assets                                          |                  |                  |                  |                                     |                  |                  |                               |                 |                 |                     |                  |                  |                  |                  |                  |
| — identifiable .....                                  | <u>\$1,553.9</u> | <u>\$1,402.5</u> | <u>\$1,303.1</u> | <u>\$ 291.7</u>                     | <u>\$ 272.2</u>  | <u>\$ 138.1</u>  | <u>\$ 217.1</u>               | <u>\$ 222.7</u> | <u>\$ 223.6</u> |                     |                  |                  | <u>\$2,062.7</u> | <u>\$1,897.4</u> | <u>\$1,664.8</u> |
| — general .....                                       |                  |                  |                  |                                     |                  |                  |                               |                 |                 | 175.2               | 178.9            |                  | <u>175.2</u>     | <u>178.9</u>     | <u>156.9</u>     |
| — total .....                                         |                  |                  |                  |                                     |                  |                  |                               |                 |                 | <u>\$2,237.9</u>    | <u>\$2,076.3</u> | <u>\$1,821.7</u> |                  |                  |                  |
| Additions to fixed assets                             |                  |                  |                  |                                     |                  |                  |                               |                 |                 |                     |                  |                  |                  |                  |                  |
| — identifiable .....                                  | <u>\$ 240.7</u>  | <u>\$ 178.0</u>  | <u>\$ 103.5</u>  | <u>\$ 9.3</u>                       | <u>\$ 6.2</u>    | <u>\$ 2.5</u>    | <u>\$ 11.9</u>                | <u>\$ 17.0</u>  | <u>\$ 17.1</u>  |                     |                  |                  | <u>\$ 261.9</u>  | <u>\$ 201.2</u>  | <u>\$ 123.1</u>  |
| — general .....                                       |                  |                  |                  |                                     |                  |                  |                               |                 |                 | 1.1                 | 1.2              |                  | <u>1.1</u>       | <u>1.2</u>       | <u>3.2</u>       |
| — total .....                                         |                  |                  |                  |                                     |                  |                  |                               |                 |                 | <u>\$ 263.0</u>     | <u>\$ 202.4</u>  | <u>\$ 126.3</u>  |                  |                  |                  |
| Geographic Segments                                   |                  |                  |                  | Canada                              |                  |                  | U.S.A.                        |                 |                 | Consolidated        |                  |                  |                  |                  |                  |
|                                                       |                  |                  |                  | 1986                                | 1985             | 1984             | 1986                          | 1985            | 1984            | 1986                | 1985             | 1984             |                  |                  |                  |
| Net sales .....                                       |                  |                  |                  | <u>\$2,153.1</u>                    | <u>\$1,986.4</u> | <u>\$1,676.7</u> | <u>\$ 610.4</u>               | <u>\$ 563.4</u> | <u>\$ 460.5</u> | <u>\$2,763.5</u>    | <u>\$2,549.8</u> | <u>\$2,137.2</u> |                  |                  |                  |
| Operating profit .....                                |                  |                  |                  | <u>\$ 234.2</u>                     | <u>\$ 189.1</u>  | <u>\$ 118.6</u>  | <u>\$ 11.5</u>                | <u>\$ 14.9</u>  | <u>\$ 14.9</u>  | <u>\$ 245.7</u>     | <u>\$ 204.0</u>  | <u>\$ 133.5</u>  |                  |                  |                  |
| Total assets                                          |                  |                  |                  |                                     |                  |                  |                               |                 |                 |                     |                  |                  |                  |                  |                  |
| — identifiable .....                                  |                  |                  |                  | <u>\$1,763.8</u>                    | <u>\$1,626.8</u> | <u>\$1,427.1</u> | <u>\$ 298.9</u>               | <u>\$ 270.6</u> | <u>\$ 237.7</u> | <u>\$2,062.7</u>    | <u>\$1,897.4</u> | <u>\$1,664.8</u> |                  |                  |                  |
| — general .....                                       |                  |                  |                  |                                     |                  |                  |                               |                 |                 | 175.2               | 178.9            | 156.9            |                  |                  |                  |
| — total .....                                         |                  |                  |                  |                                     |                  |                  |                               |                 |                 | <u>\$2,237.9</u>    | <u>\$2,076.3</u> | <u>\$1,821.7</u> |                  |                  |                  |

Notes:

(1) Geographic segments reflect the location of the Company's production facilities.

(2) For the years 1984 to 1986, Canadian operations include sales to the United States market of \$786.6 million, \$830.7 million, and \$847.7 million, respectively, and other export sales of \$185.1 million, \$189.9 million, and \$217.2 million, respectively.

(3) Operating profits of the various business segments for the year 1986 have been increased as follows as a result of the change in accounting policy for pension costs referred to in note 2(a) to the financial statements: Printing Papers — \$26.2 million, Converted Products and Distribution — \$1.6 million and Building Products and Lumber — \$0.7 million.



## ABITIBI-PRICE INC.

### NOTES TO CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

#### 1. Summary of significant accounting policies

The consolidated financial statements are expressed in Canadian dollars and are prepared in accordance with accounting principles generally accepted in Canada.

##### (a) *Principles of consolidation*

The financial statements consolidate the accounts of Abitibi-Price Inc. and all companies in which it holds more than a 50% interest. Investments in joint ventures are included in the financial statements in accordance with the equity method of accounting.

Goodwill, which represents the excess of the cost of shares of acquired companies over the values attributed to underlying net assets, is amortized over periods not exceeding 40 years.

##### (b) *Translation of foreign currencies*

The assets and liabilities of self-sustaining foreign subsidiaries and affiliates are translated to Canadian funds at year-end exchange rates and the resulting unrealized exchange gains or losses are deferred in shareholders' equity. The earnings statements of such operations are translated at exchange rates prevailing during the year.

Monetary assets and liabilities of domestic companies and integrated foreign subsidiaries which are denominated in foreign funds are translated to Canadian funds at year-end exchange rates, non-monetary assets are translated at historical rates, and transactions included in earnings are translated at rates prevailing during the year with the exception of depreciation which is translated at historical rates. Exchange gains or losses are included in earnings with the exception of unrealized gains or losses arising on the translation of long-term debt payable in U.S. funds which are deferred and are hedged by an income stream denominated in U.S. funds.

##### (c) *Inventories*

Inventories of finished products, work in process and materials and operating supplies are valued at the lower of average cost and net realizable value. Inventories of pulpwood and sawlogs are valued at average cost.

##### (d) *Fixed assets and depreciation*

Fixed assets are recorded at cost, which includes capitalized interest and preproduction and start-up costs. Investment tax credits and grants received under government programs relating to capital expenditures are credited to fixed assets.

Depreciation is provided at rates considered adequate to amortize the cost over the productive lives of the assets. The principal asset category is primary production equipment which is depreciated over 20 years on a straight-line basis.

##### (e) *Pension costs*

The Company's pension plans, covering most employees, are principally contributory plans that provide benefits based on length of service and final average earnings. The Company has an obligation to ensure that there are sufficient funds in the plans to pay the benefits earned.

Earnings are charged with the cost of benefits earned by employees as services are rendered. The cost reflects management's best estimates of the pension plans' expected investment yields, wage and salary escalation, mortality of members, terminations and the ages at which members will retire. Adjustments arising from pension plan amendments, experience gains and losses and changes in assumptions are amortized to earnings over the estimated average remaining service lives of the members.

The difference between amounts included in earnings and Company contributions to the pension plans appears on the balance sheet as deferred pension cost.



(f) *Income taxes*

Earnings are charged with income taxes relating to reported profits. Differences between such taxes and taxes currently payable, which result from timing differences between the recognition of income and expenses for accounting and for tax purposes, are reflected as deferred income taxes in the financial statements.

## 2. Changes in accounting policies

(a) *Pension costs*

Earnings for 1986 reflect the adoption, on a prospective basis, of the new standard of The Canadian Institute of Chartered Accountants with respect to accounting for pension costs and obligations, as described in note 1(e). Previously, current service pension costs were charged to earnings and funded as they accrued and past service costs were charged to earnings and funded over periods not longer than those permitted by the various regulatory bodies.

As a result of this change, net earnings for 1986 have been increased by approximately \$17 million or \$0.25 per common share.

(b) *Investment tax credits*

In 1985, the Company changed its method of accounting for investment tax credits to comply with a new standard of The Canadian Institute of Chartered Accountants which requires that such credits be accounted for by the cost reduction method and amortized to earnings over the period during which the related fixed assets are to be depreciated. Previously, the benefits from investment tax credits were included in earnings as a reduction of income tax expense in the year of the related capital expenditures.

As a result of this change, which was adopted on a prospective basis, earnings for 1986 and 1985 have been reduced by approximately \$14 million, or \$0.21 per common share, and \$11 million, or \$0.17 per common share, respectively.

## 3. Acquisitions

In February 1985, Abitibi-Price acquired all of the outstanding common shares of CIP Daxion Inc., a distributor of industrial paper and packaging products, for a total cost of \$28.4 million, comprising cash of \$14 million and an 11½% note for \$14.4 million due in February 1986.

In April 1985, the Company acquired all of the outstanding Class A and Class B shares of Barbecon Inc., a major distributor of printing papers and Canada's largest envelope company, for a total cost of \$52.8 million, comprising cash of \$10.5 million and 3,680,393 Preferred Shares Series F with an assigned value of \$42.3 million.

Both acquisitions were accounted for by the purchase method and have been included in the consolidated financial statements from March 1, 1985, in the case of Daxion and from April 1, 1985 in the case of Barbecon. The acquisitions are summarized as follows:

|                                     | <u>Daxion</u>  | <u>Barbecon</u> | <u>Total</u>   |
|-------------------------------------|----------------|-----------------|----------------|
|                                     |                | (\$ millions)   |                |
| Net assets acquired, at fair value: |                |                 |                |
| Cash and bank loans .....           | \$ 0.3         | \$ (5.5)        | \$ (5.2)       |
| Other working capital .....         | 23.4           | 34.8            | 58.2           |
| Fixed assets .....                  | 1.4            | 24.5            | 25.9           |
| Goodwill .....                      | 4.2            | 14.6            | 18.8           |
| Long-term debt .....                | (0.7)          | (14.1)          | (14.8)         |
| Deferred income taxes .....         | (0.2)          | (1.5)           | (1.7)          |
| Total cost .....                    | <u>\$ 28.4</u> | <u>\$ 52.8</u>  | <u>\$ 81.2</u> |

Goodwill, which represents the excess of the cost of the Company's investment over the values attributed to the underlying assets acquired, is being amortized on a straight-line basis over 20 years.



#### 4. Newsprint joint venture

The Company's 50% share of the earnings (loss) and net assets of the joint venture newsprint operation at Augusta, Georgia, is as follows:

|                       | <u>1986</u>    | <u>1985</u><br>(\$ millions) | <u>1984</u>     |
|-----------------------|----------------|------------------------------|-----------------|
| Revenue .....         | \$105.1        | \$ 95.5                      | \$ 81.7         |
| Expenses .....        | <u>102.4</u>   | <u>98.6</u>                  | <u>87.0</u>     |
| Earnings (loss) ..... | <u>\$ 2.7</u>  | <u>\$ (3.1)</u>              | <u>\$ (5.3)</u> |
| Assets .....          | \$215.1        | \$219.7                      | \$208.9         |
| Liabilities .....     | <u>162.0</u>   | <u>168.4</u>                 | <u>168.9</u>    |
| Net assets .....      | <u>\$ 53.1</u> | <u>\$ 51.3</u>               | <u>\$ 40.0</u>  |

The Company's share of the joint venture's earnings (loss) is included in cost of sales.

Liabilities, which are without recourse to the Company or its co-venturer, include \$150.9 million (1985 — \$157.8 million, 1984 — \$157.8 million) of long-term borrowings.

Under a marketing agreement, the joint venture's newsprint production is sold through a wholly-owned sales subsidiary of Abitibi-Price Inc.

#### 5. Foreign exchange

Other income and expense includes a foreign exchange loss of \$4.5 million in 1986 (1985 — \$7.5 million gain, 1984 — \$9.5 million gain).

#### 6. Income taxes

The Company's effective income tax rate is as follows:

|                                                                               | <u>1986</u>  | <u>1985</u><br>(\$ millions) | <u>1984</u>  |
|-------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------------------|--------------|
| Earnings before income taxes, minority interest and extraordinary items ..... | \$212.6      | \$177.4                      | \$110.9      |
| Income taxes .....                                                            | 91.9         | 69.4                         | 30.2         |
| Effective income tax rate .....                                               | 43.2%        | 39.1%                        | 27.2%        |
| Made up of:                                                                   |              |                              |              |
| Combined basic Canadian federal/provincial income tax rates .....             | 47.3%        | 46.0%                        | 46.4%        |
| Increase (decrease) resulting from —                                          |              |                              |              |
| Manufacturing and processing allowances .....                                 | (4.2)        | (4.0)                        | (4.2)        |
| Investment tax credits .....                                                  | —            | —                            | (7.6)        |
| Inventory allowances .....                                                    | (0.3)        | (1.6)                        | (2.4)        |
| Capital gains and other reduced rate transactions .....                       | (1.6)        | (2.6)                        | (4.1)        |
| Other .....                                                                   | <u>2.0</u>   | <u>1.3</u>                   | <u>(0.9)</u> |
| Effective income tax rate .....                                               | <u>43.2%</u> | <u>39.1%</u>                 | <u>27.2%</u> |



## 7. Extraordinary items

|                                                                                                                                                                        | <u>1986</u>     | <u>1985</u>   | <u>1984</u>     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------|-----------------|
|                                                                                                                                                                        |                 | (\$ millions) |                 |
| Net gain on sale of kraft pulp operation at Smooth Rock Falls, Ontario, after income taxes of \$2.3 million .....                                                      | \$ 0.8          | \$—           | \$—             |
| Net loss on closure of sawmill at Falardeau, Quebec, after income tax credit of \$2.1 million .....                                                                    | (3.6)           | —             | —               |
| Net loss on sales of uncoated groundwood papers mill at Sault Ste. Marie, Ontario, and sawmill at White River, Ontario, after income tax credit of \$0.8 million ..... | —               | —             | (2.2)           |
|                                                                                                                                                                        | <u>\$ (2.8)</u> | <u>\$—</u>    | <u>\$ (2.2)</u> |

## 8. Change in operating working capital

|                                                                                                                              | <u>1986</u>      | <u>1985</u>    | <u>1984</u>      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------|------------------|
|                                                                                                                              |                  | (\$ millions)  |                  |
| Cash provided by (used for) changes in operating working capital components:                                                 |                  |                |                  |
| (Increase) decrease in current assets:                                                                                       |                  |                |                  |
| Accounts receivable .....                                                                                                    | \$ (44.2)        | \$ (62.0)      | \$ (32.2)        |
| Inventories .....                                                                                                            | (4.1)            | (26.6)         | (28.3)           |
| Prepaid expenses .....                                                                                                       | (5.1)            | (2.5)          | 1.1              |
| Increase (decrease) in current liabilities:                                                                                  |                  |                |                  |
| Accounts payable and accrued liabilities, excluding dividend payable to a minority shareholder of a subsidiary company ..... | (14.0)           | 68.2           | 18.0             |
| Income and other taxes payable .....                                                                                         | <u>(15.0)</u>    | <u>7.0</u>     | <u>8.9</u>       |
|                                                                                                                              | (82.4)           | (15.9)         | (32.5)           |
| Operating working capital included in sales of operating units .....                                                         | (9.3)            | —              | (4.5)            |
| Operating working capital acquired with purchase of subsidiary companies .....                                               | <u>14.0</u>      | <u>58.8</u>    | <u>8.9</u>       |
| Change in operating working capital .....                                                                                    | <u>\$ (77.7)</u> | <u>\$ 42.9</u> | <u>\$ (28.1)</u> |

## 9. Accounts receivable

At December 31, 1986, the allowance for doubtful accounts receivable was \$10.7 million (1985 — \$11.1 million).

## 10. Inventories

|                                                                        | <u>1986</u>    | <u>1985</u>    |
|------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
|                                                                        |                | (\$ millions)  |
| Finished products and work in process .....                            | \$179.6        | \$164.1        |
| Pulpwood, sawlogs and expenditures on current logging operations ..... | 110.5          | 126.4          |
| Materials and operating supplies .....                                 | <u>67.4</u>    | <u>62.9</u>    |
|                                                                        | <u>\$357.5</u> | <u>\$353.4</u> |

## 11. Accounts payable and accrued liabilities

|                                            | <u>1986</u>    | <u>1985</u>    |
|--------------------------------------------|----------------|----------------|
|                                            |                | (\$ millions)  |
| Trade accounts payable .....               | \$168.5        | \$182.5        |
| Accrued vacation pay .....                 | 38.8           | 38.9           |
| Accrued salaries, wages and benefits ..... | 31.5           | 33.5           |
| Other .....                                | <u>49.8</u>    | <u>54.3</u>    |
|                                            | <u>\$288.6</u> | <u>\$309.2</u> |



## 12. Long-term debt

|                                                                                 | 1986           | 1985           |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
|                                                                                 | (\$ millions)  |                |
| Abitibi-Price Inc.:                                                             |                |                |
| Sinking Fund Debentures (secured) —                                             |                |                |
| 7¼% Series B, maturing 1987 .....                                               | \$ 4.5         | \$ 5.3         |
| 9¾% Series D, maturing 1990 .....                                               | 6.8            | 7.5            |
| 11% Series F, maturing 1995 .....                                               | 10.0           | 10.9           |
| 11¾% Series G, maturing 1995 (U.S. \$32 million) .....                          | 44.2           | 55.9           |
| 10.15% Series H, maturing 2000 (U.S. \$126.3 million) .....                     | 174.4          | 188.8          |
| 15¾% Debentures Series I, maturing 1991 (secured) (U.S. \$50 million) .....     | 69.0           | 69.9           |
| Abitibi-Price Refinance Inc.:                                                   |                |                |
| Floating Rate Cumulative/Term Loan, maturing 1993 (U.S. \$67.5 million) (a) ... | 93.1           | 67.2           |
| The Price Company Limited:                                                      |                |                |
| 6¾% Sinking Fund Debentures Series B, maturing 1987 .....                       | 7.9            | 8.6            |
| Gaspesia Pulp and Paper Company Ltd.:                                           |                |                |
| Floating Rate Revolving Loan, maturing 1993 (b) .....                           | —              | 15.3           |
| Abitibi-Price Corporation:                                                      |                |                |
| 7¾% Instalment Notes, maturing 1988 (U.S. \$4 million) (c) .....                | 5.5            | 7.0            |
| Barbecon Inc.:                                                                  |                |                |
| Bank Loans, maturing 1987 and 1991 (d) .....                                    | 11.5           | 11.5           |
| Other indebtedness .....                                                        | 19.9           | 11.6           |
|                                                                                 | 446.8          | 459.5          |
| Less: Amount due within one year, less amounts to be refinanced .....           | 17.9           | 3.8            |
|                                                                                 | <u>\$428.9</u> | <u>\$455.7</u> |

- (a) Abitibi-Price Refinance Inc. may borrow from certain banks up to U.S. \$103 million, or its Canadian funds equivalent, to December 31, 1987 to refinance long-term debt repayment obligations of Abitibi-Price Inc. The balance of the loan at that date is to be repaid by December 31, 1993. Interest is at rates approximating U.S. base rate, U.S. dollar bankers' acceptances or LIBOR for U.S. funds borrowings and at rates approximating EuroCanadian rate or Canadian bank prime for Canadian funds borrowings. The loan is secured by an Abitibi-Price Inc. Series K Debenture (secured).
- (b) Gaspesia Pulp and Paper Company Ltd. may borrow from a bank on a revolving basis up to U.S. \$25 million to September 19, 1993, with the balance of the loan becoming due on that date. Interest is at rates approximating U.S. prime, U.S. dollar bankers' acceptances or LIBOR.
- (c) Abitibi-Price Corporation's 7¾% Instalment Notes are secured by Abitibi-Price Inc. 7¾% Series C Debentures (secured).
- (d) Of Barbecon Inc.'s bank loans, \$7 million bears interest at 13¾% and matures in 1987. The balance, consisting of a floating rate term loan, bears interest at rates approximating Canadian bank prime.

Sinking fund and other long-term debt repayment obligations for the years 1988 to 1991 are estimated to be \$28.6 million, \$24.7 million, \$26.7 million and \$90.2 million, respectively.

All outstanding debentures are currently redeemable at the option of the Company, with the exception of the 15¾% Debentures Series I which will become redeemable after December 15, 1988.

At December 31, 1986, the Company had \$178 million in unused bank lines of credit. Any borrowings under these lines of credit would bear interest at the prevailing market rates.

During the year ended December 31, 1986, interest of \$12.5 million has been capitalized on major capital additions (1985 — \$5.9 million, 1984 — \$6.3 million).



### 13. Stated capital

The Company is governed by the Canada Business Corporations Act and is authorized to issue an unlimited number of preferred shares, common shares and Class A shares.

#### *Common Shares and Class A Shares —*

At the annual meeting on April 15, 1985, the shareholders approved a 3-for-1 split of the Company's common shares, effective May 1, 1985. All 1984 figures in these financial statements which relate to common shares have been adjusted to reflect the share split.

|                                                                                     | Number of<br>common shares | \$ millions    |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|----------------|
| Outstanding at January 1, 1984 .....                                                | 62,199,945                 | \$105.2        |
| Issued under public offering                                                        |                            |                |
| 1984 .....                                                                          | —                          | —              |
| 1985 .....                                                                          | —                          | —              |
| 1986 .....                                                                          | 5,000,000                  | 137.5          |
| Issued under stock dividend elections by common shareholders                        |                            |                |
| 1984 .....                                                                          | 1,673,886                  | 15.7           |
| 1985 .....                                                                          | 8,155                      | 0.1            |
| 1986 .....                                                                          | —                          | —              |
| Issued under terms of the Key Executive and Management Employees' Stock Option Plan |                            |                |
| 1984 .....                                                                          | 15,252                     | —              |
| 1985 .....                                                                          | 262,332                    | 0.8            |
| 1986 .....                                                                          | 10,240                     | 0.1            |
| Issued on conversion of preferred shares Series E                                   |                            |                |
| 1984 .....                                                                          | 41,304                     | 0.4            |
| 1985 .....                                                                          | —                          | —              |
| 1986 .....                                                                          | —                          | —              |
| Outstanding at December 31, 1986 .....                                              | <u>69,211,114</u>          | <u>\$259.8</u> |

On April 2, 1986, the Company issued 5 million common shares and 2½ million common share purchase warrants in units consisting of one share and one-half of a warrant at a price of \$27.50 per unit. Each whole warrant entitles the holder to purchase, on or prior to June 15, 1990, one common share for \$30. Although no warrants were exercised during the year, had the warrants been exercised it would not have had a dilutive effect on earnings or book value per common share.

The stock dividend option plan, under which common shareholders could elect to receive common shares or Class A shares in lieu of cash dividends, was discontinued in June 1985 as a result of the Canadian Federal Budget of May 23, 1985 which eliminated income tax advantages previously associated with stock dividends.

No Class A shares are outstanding.

#### *7½% Cumulative Redeemable Preferred Shares Series A —*

The Series A shares, which were issued at \$50 per share, are redeemable at \$51 per share. During 1985, 1,900 shares with a book value of \$0.1 million were purchased at a cost of \$0.1 million and cancelled (1985 — 7,200 shares with a book value of \$0.4 million at a cost of \$0.3 million, 1984 — 3,700 shares with a book value of \$0.2 million at a cost of \$0.1 million).

#### *10% Cumulative Redeemable Preferred Shares Series B —*

The Series B shares, which were issued at \$50 per share, were fully retired during 1985 at a cost equal to book value (1984 — 40,000 shares were purchased at a cost approximating book value of \$2 million).

#### *Floating Rate Preferred Shares Series C —*

The Series C shares, which were issued at \$50 per share, are redeemable by the Company at \$50 per share and are retractable at the option of the shareholders at \$50 per share on January 1, 1990. Dividends are payable at a



floating rate of one-half the average prime rate of the five largest Canadian chartered banks plus 1%, with a maximum dividend rate of 9% per annum.

*Preferred Shares Series D —*

The Series D shares were issued at \$50 per share. Under the terms of issue, the remaining 137,500 shares were redeemed at \$50 per share on December 31, 1984. No dividend was payable in respect of these shares.

*\$2.17 Convertible Preferred Shares Series E —*

The Series E shares, which were issued at \$25 per share, were fully retired by the end of 1984. During that year, shareholders exercised the conversion privilege with respect to 15,170 shares with a book value of \$0.4 million and received 41,304 common shares at the conversion price of \$9.17 per share with a conversion value of \$0.4 million. In December 1984, the remaining 7,620 shares, with a book value of \$0.2 million were redeemed by the Company at the redemption price of \$26.25 per share for a cost of \$0.2 million.

*\$0.94 Cumulative Redeemable Retractable Preferred Shares Series F —*

The Series F shares, of which 3,680,393 were issued in 1985 at \$11.50 per share, are redeemable by the Company in whole or in part at \$12.00 per share to December 31, 1987 and thereafter at prices declining to \$11.50 per share on January 1, 1990. The shares are retractable at \$11.50 per share at the option of the holder on January 1 in each year. In 1986, 114,549 shares were retracted at \$11.50 per share.

**14. Lease commitments**

The Company and its subsidiaries have entered into operating leases to charter ships and to lease property and equipment for various periods up to the year 2004 at rentals aggregating approximately \$129.6 million. Minimum payments under these leases are as follows:

|                       | (\$ millions)  |
|-----------------------|----------------|
| 1987 .....            | \$ 24.0        |
| 1988 .....            | 23.4           |
| 1989 .....            | 14.8           |
| 1990 .....            | 10.5           |
| 1991 .....            | 9.4            |
| Remaining years ..... | 47.5           |
|                       | <u>\$129.6</u> |

**15. Pension plans**

Accumulated pension plan benefits and assets were as follows at December 31, 1986:

|                                                                                                         | (\$ millions)  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Actuarial present value of accumulated plan benefits based on projected service and compensation levels |                |
| Vested .....                                                                                            | \$521.6        |
| Non-vested .....                                                                                        | 33.4           |
|                                                                                                         | <u>\$555.0</u> |
| Market value of assets available for benefits .....                                                     | <u>\$731.9</u> |

**16. Consolidated earnings information**

|                                                               | 1986    | 1985          | 1984    |
|---------------------------------------------------------------|---------|---------------|---------|
|                                                               |         | (\$ millions) |         |
| Maintenance and repairs .....                                 | \$153.4 | \$143.6       | \$151.9 |
| Taxes other than payroll and income taxes .....               | 32.7    | 32.8          | 32.0    |
| Pension expense (credit) — Company and government plans ..... | (1.0)   | 30.1          | 26.5    |
| Operating lease rentals .....                                 | 38.9    | 33.0          | 33.9    |



## 17. United States accounting principles

The financial statements have been prepared in accordance with generally accepted accounting principles in Canada which, in the case of the Company, conform in all material respects with those in the United States, with the following exceptions:

### (a) Earnings adjustments —

- (i) Unrealized gains or losses arising on the translation of long-term debt payable in U.S. funds are deferred and are hedged by an income stream denominated in U.S. funds. In the United States, such gains or losses would be included in earnings as they occur. If the Company had followed that principle, the effect would have been:

|                                                                                                          | <u>1986</u>    | <u>1985</u>    | <u>1984</u>    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
|                                                                                                          |                | (\$ millions)  |                |
| Net earnings, as reported .....                                                                          | \$107.3        | \$100.2        | \$ 70.1        |
| Unrealized gain (loss) on translation of long-term debt payable in U.S. funds, net of income taxes ..... | <u>2.0</u>     | <u>(7.8)</u>   | <u>(9.6)</u>   |
| Net earnings, as adjusted .....                                                                          | <u>\$109.3</u> | <u>\$ 92.4</u> | <u>\$ 60.5</u> |
| Per Common Share:                                                                                        |                |                |                |
| Net earnings, as reported .....                                                                          | \$ 1.46        | \$ 1.42        | \$ 0.99        |
| Adjustment .....                                                                                         | <u>0.03</u>    | <u>(0.12)</u>  | <u>(0.15)</u>  |
| Net earnings, as adjusted .....                                                                          | <u>\$ 1.49</u> | <u>\$ 1.30</u> | <u>\$ 0.84</u> |

- (ii) Under U.S. generally accepted accounting principles, the extraordinary items referred to on the earnings statement and in note 7 to the financial statements would be included in earnings before extraordinary items.

### (b) Pension plans —

Financial Accounting Standard (FAS) No. 87 with respect to pension costs has the same impact on net earnings of the Company as the new standard of The Canadian Institute of Chartered Accountants which was adopted in 1986, as described in note 2(a). The following information has been prepared to satisfy the disclosure requirements of FAS No. 87.

The pension funds are generally invested in balanced funds with outside managers and as of December 31, 1986 approximately 48% of the assets were held in equity securities with the remainder in fixed income securities.

The Company's funding policy is to make at least the minimum annual contributions required by applicable regulations.

Net pension cost (credit) of Company plans for 1986:

|                                                                                                             | <u>(\$ millions)</u> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Service cost — benefit earned during the year for both defined benefit and defined contribution plans ..... | \$ 17.0              |
| Interest cost on projected benefit obligations .....                                                        | 48.1                 |
| Actual return on plan assets .....                                                                          | (62.5)               |
| Net impact of plan settlements included in extraordinary items .....                                        | (2.5)                |
| Net total of other components .....                                                                         | <u>(11.5)</u>        |
| Net pension cost (credit) .....                                                                             | <u>\$ (11.4)</u>     |



The following table reconciles the funded status of the pension plans with the amounts recognized in the Company's balance sheet at December 31, 1986:

|                                                                                   | Assets Exceed<br>Accumulated<br>Benefits | Accumulated<br>Benefits<br>Exceed Assets<br>(\$ millions) | Total    |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------|
| Actuarial present value of benefit obligations:                                   |                                          |                                                           |          |
| Vested benefit obligations .....                                                  | \$ 451.2                                 | \$ 12.0                                                   | \$ 463.2 |
| Accumulated benefit obligations .....                                             | \$ 457.7                                 | \$ 13.7                                                   | \$ 471.4 |
| Projected benefit obligations .....                                               | \$ 540.2                                 | \$ 14.8                                                   | \$ 555.0 |
| Plan assets at fair value .....                                                   | 722.8                                    | 9.1                                                       | 731.9    |
| Projected benefit obligations (in excess of) or less than<br>plan assets .....    | 182.6                                    | (5.7)                                                     | 176.9    |
| Unrecognized net (gain) or loss .....                                             | (0.2)                                    | 0.5                                                       | 0.3      |
| Unrecognized net obligation (excess) at January 1, 1986                           | (158.6)                                  | 0.5                                                       | (158.1)  |
| Prepaid pension cost (pension liability) recognized in the<br>balance sheet ..... | \$ 23.8                                  | \$ (4.7)                                                  | \$ 19.1  |
| Assumptions used in the accounting were:                                          |                                          |                                                           |          |
| Rate used to discount liabilities .....                                           |                                          | 9.0%                                                      |          |
| Assumed increase in compensation .....                                            |                                          | 6.5%                                                      |          |
| Expected long-term return on assets .....                                         |                                          | 9.0%                                                      |          |

(c) *Preferred shares* —

Under S.E.C. reporting requirements, preferred shares which are subject to mandatory redemption requirements or are retractable at the option of the holders would not be reported under "Shareholders' Equity" on the Consolidated Balance Sheet, but would be reported under a separate caption entitled "Redeemable or retractable preferred shares". The Company's Series C and Series F shares are retractable at the option of the holders. At December 31, 1986, the Company had \$116.0 million of these shares outstanding (1985 — \$117.3 million).

## 18. Subsequent event

On May 21, 1987, the Board of Directors of the Company authorized, subject to shareholder approval, the amalgamation agreement between the Company and Holdco Abitibi Inc.

The operations, earnings and financial position of the Company will not be affected by the amalgamation.



## REPORT OF THE CHIEF FINANCIAL OFFICER

The undersigned, being the Chief Financial Officer of Gulf Canada Corporation — Oil and Gas Division, states that the statements of earnings and net investment and changes in financial position for the three months ended March 31, 1987 and 1986 and the statement of financial position at March 31, 1987, which accompany this report have been prepared by management and have not been audited, but have been prepared in accordance with Part V of the Regulations under the Canada Business Corporations Act.

Toronto, Ontario  
May 21, 1987

(Signed) L. G. DODD  
Senior Vice-President  
and Chief Financial Officer  
Gulf Canada Corporation



# GULF CANADA CORPORATION — OIL AND GAS DIVISION

## STATEMENT OF FINANCIAL POSITION

March 31, 1987

(unaudited)

(millions of dollars)

### ASSETS

#### Current

|                                                |           |
|------------------------------------------------|-----------|
| Accounts receivable .....                      | \$ 157    |
| Inventories .....                              | 34        |
| Materials, supplies and prepaid expenses ..... | 86        |
| Assets held for sale (note 4) .....            | <u>16</u> |

293

|                    |    |
|--------------------|----|
| Other assets ..... | 19 |
|--------------------|----|

|                                           |              |
|-------------------------------------------|--------------|
| Property, plant and equipment (net) ..... | <u>3,099</u> |
|-------------------------------------------|--------------|

\$3,411

### LIABILITIES AND NET INVESTMENT

#### Current

|                        |        |
|------------------------|--------|
| Accounts payable ..... | \$ 100 |
|------------------------|--------|

|                                 |           |
|---------------------------------|-----------|
| Other current liabilities ..... | <u>82</u> |
|---------------------------------|-----------|

182

|                                       |    |
|---------------------------------------|----|
| Deferred gas production revenue ..... | 70 |
|---------------------------------------|----|

|                      |   |
|----------------------|---|
| Long-term debt ..... | 6 |
|----------------------|---|

|                             |            |
|-----------------------------|------------|
| Deferred income taxes ..... | <u>434</u> |
|-----------------------------|------------|

692

|                                                                          |              |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Net investment in the Division by Gulf Canada Corporation (note 1) ..... | <u>2,719</u> |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------|

\$3,411

On behalf of the board:

(Signed) J. D. ALLAN, Director

(Signed) A. POWIS, Director

*(See accompanying notes to financial statements.)*



# GULF CANADA CORPORATION — OIL AND GAS DIVISION

## STATEMENTS OF EARNINGS AND NET INVESTMENT

Three Months Ended March 31

(unaudited)

|                                                             | 1987                  | 1986           |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------|
|                                                             | (millions of dollars) |                |
| <b>EARNINGS</b>                                             |                       |                |
| Revenues                                                    |                       |                |
| Crude oil, natural gas and natural gas liquids .....        | \$ 233                | \$ 354         |
| Other operating revenues .....                              | 22                    | 50             |
| Net sales and other operating revenues .....                | 255                   | 404            |
| Other income .....                                          | 2                     | 1              |
|                                                             | <u>257</u>            | <u>405</u>     |
| Expenses                                                    |                       |                |
| Purchased crude oil and petroleum products .....            | 62                    | 150            |
| Operating expenses .....                                    | 69                    | 88             |
| Exploration expenses .....                                  | 20                    | 35             |
| Wellhead taxes .....                                        | 2                     | 22             |
| Selling and administrative expenses .....                   | 14                    | 35             |
|                                                             | <u>167</u>            | <u>330</u>     |
| Earnings before the undernoted items .....                  | 90                    | 75             |
| Depreciation, depletion and amortization .....              | 61                    | 53             |
| Income taxes (recovery) .....                               | (10)                  | 13             |
| Earnings before other items .....                           | 39                    | 9              |
| Other items (net of income taxes) .....                     |                       | 77             |
| Earnings from continuing operations .....                   | 39                    | 86             |
| Loss from discontinued operations (note 4) .....            | (1)                   | (1)            |
| Earnings for the period .....                               | <u>\$ 38</u>          | <u>\$ 85</u>   |
| <b>NET INVESTMENT</b>                                       |                       |                |
| Balance, beginning of period .....                          | \$2,681               | \$1,283        |
| Earnings for the period .....                               | 38                    | 85             |
| Adjustment to reflect O&Y acquisition values (note 1) ..... |                       | 1,469          |
| Advances from Gulf Canada Corporation .....                 |                       | 13             |
| Balance, end of period .....                                | <u>\$2,719</u>        | <u>\$2,850</u> |

(See accompanying notes to financial statements.)



# GULF CANADA CORPORATION — OIL AND GAS DIVISION

## STATEMENTS OF CASH FLOWS

Three months ended March 31

(unaudited)

|                                                                  | <u>1987</u>           | <u>1986</u>  |
|------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------|
|                                                                  | (millions of dollars) |              |
| Operating activities                                             |                       |              |
| Cash generated from operations before exploration expenses ..... | \$116                 | \$104        |
| Other (net) .....                                                | (69)                  | 58           |
|                                                                  | <u>47</u>             | <u>162</u>   |
| Investment activities                                            |                       |              |
| Additions to property, plant and equipment .....                 | 27                    | 63           |
| Exploration expenses .....                                       | <u>20</u>             | <u>35</u>    |
| Total investment .....                                           | 47                    | 98           |
| Dissolution of partnership .....                                 |                       | <u>77</u>    |
|                                                                  | <u>47</u>             | <u>175</u>   |
| Amount advanced from Gulf Canada Corporation .....               | <u>\$ —</u>           | <u>\$ 13</u> |

(See accompanying notes to financial statements.)



# GULF CANADA CORPORATION — OIL AND GAS DIVISION

## NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS

March 31, 1987

(Unaudited)

1. The basis of financial statement presentation for Gulf Canada Corporation — Oil and Gas Division is set out in Note 1 to the "Gulf Canada Corporation — Oil and Gas Division — Notes to Financial Statements — December 31, 1986." In particular, reference is made to the change in basis of accounting for the assets and liabilities of the Division.
2. The accompanying unaudited financial statements include all adjustments (consisting only of normal recurring adjustments) necessary for a fair presentation of the financial position of Gulf Canada Corporation — Oil and Gas Division as at March 31, 1987, and the results of operations and changes in financial position for the three month periods ending March 31, 1987 and 1986.
3. The results of operations and cash flows for the three month periods ending March 31, 1987 and 1986 are not necessarily indicative of the results to be expected for the full year.
4. Negotiations have commenced to dispose of the 50 per cent interest in The Tensar Corporation (Tensar) of Atlanta, Georgia. As a result, the net investment in Tensar has been shown as assets held for sale at March 31, 1987 and the related operations are included in discontinued operations in the statements of earnings.

|                                         | Three months<br>ended March 31 |               |
|-----------------------------------------|--------------------------------|---------------|
|                                         | 1987                           | 1986          |
|                                         | (millions of dollars)          |               |
| Net revenues .....                      | \$ 2                           | \$ 5          |
| Expenses .....                          | 3                              | 6             |
| Loss from discontinued operations ..... | <u>\$ (1)</u>                  | <u>\$ (1)</u> |

5. The financial statements have been prepared in accordance with accounting principles generally accepted in Canada which, in the case of the Division, conform in all material respects with those in the United States except that under accounting principles generally accepted in the United States, the reflection of O&Y's acquisition cost in the accounts of the Division would result in deferred income taxes at O&Y's dates of acquisition (except for the minority interest's portion) being assigned as a reduction in the carrying value of property, plant and equipment, to which substantially all such deferred income taxes relate. As a result, the amounts shown on the statement of financial position at March 31, 1987 for property, plant and equipment would be reduced by \$337 million and for deferred income taxes would be reduced by \$318 million.

If the Division had followed the United States principles, the earnings would have been as follows:

|                                                                          | Three months<br>ended March 31 |              |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------|
|                                                                          | 1987                           | 1986         |
|                                                                          | (millions of dollars)          |              |
| Earnings from continuing operations, as reported .....                   | \$ 39                          | \$ 86        |
| Adjustments, net of applicable income taxes —                            |                                |              |
| Net adjustment relating to different deferred income tax treatment ..... | 4                              | 1            |
| Earnings from continuing operations, as adjusted .....                   | 43                             | 87           |
| Discontinued operations, net of income taxes .....                       | (1)                            | (1)          |
| Earnings, as adjusted .....                                              | <u>\$ 42</u>                   | <u>\$ 86</u> |

Under accounting principles generally accepted in the United States, items shown on the statements of earnings as "other items" would be included in the statements of earnings before "Earnings before other items" and would not be shown net of applicable income taxes. In addition, depreciation, depletion and amortization would be shown before "Earnings before the undernoted items".



## AUDITORS' REPORT

To the Directors of  
GULF CANADA CORPORATION

We have examined the statement of financial position of Gulf Canada Corporation — Oil and Gas Division ("Division") as at December 31, 1986 and the statements of earnings and net investment and cash flows for the year then ended. Our examination was made in accordance with generally accepted auditing standards, and accordingly included such tests and other procedures as we considered necessary in the circumstances.

In our opinion, these financial statements present fairly the financial position of the Division as at December 31, 1986 and the results of its operations and the changes in its financial position for the year then ended in accordance with accounting principles generally accepted in Canada applied, except for the changes, with which we concur, in the basis of accounting for the assets and liabilities of the Division as described in note 1 and in the method of accounting for pension costs and obligations as described in note 11, on a basis consistent with that of the preceding year.

As more fully described in note 1, the Division represents the oil and gas business of Gulf Canada Corporation. This Division has no separate legal status. As described in note 1, the basis of accounting for the assets and liabilities of the Division was changed effective January 1, 1986.

(Signed) CLARKSON GORDON  
Chartered Accountants

(Signed) PRICE WATERHOUSE  
Chartered Accountants

Toronto, Canada,  
May 21, 1987.

## AUDITORS' REPORT

To the Directors of  
GULF CANADA CORPORATION

We have examined the statement of financial position of Gulf Canada Corporation — Oil and Gas Division ("Division") as at December 31, 1985 and the statements of earnings and net investment and cash flows for each of the years in the two year period ended December 31, 1985. Our examinations were made in accordance with generally accepted auditing standards, and accordingly included such tests and other procedures as we considered necessary in the circumstances.

In our opinion, these financial statements present fairly the financial position of the Division as at December 31, 1985 and the results of its operations and the changes in its financial position for each of the years in the two year period ended December 31, 1985 in accordance with accounting principles generally accepted in Canada consistently applied.

As more fully described in note 1, the Division represents the oil and gas business of Gulf Canada Corporation. This Division has no separate legal status. As described in note 1, the basis of accounting for the assets and liabilities of the Division was changed effective January 1, 1986.

Toronto, Canada,  
May 21, 1987.

(Signed) CLARKSON GORDON  
Chartered Accountants



**GULF CANADA CORPORATION — OIL AND GAS DIVISION**  
**STATEMENTS OF FINANCIAL POSITION**  
December 31, 1986 and 1985

|                                                                          | 1986                  | 1985           |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------|
|                                                                          | (Note 1)              |                |
|                                                                          | (millions of dollars) |                |
| ASSETS                                                                   |                       |                |
| Current                                                                  |                       |                |
| Accounts receivable (note 6) .....                                       | \$ 166                | \$ 472         |
| Inventories .....                                                        | 25                    | 40             |
| Materials, supplies and prepaid expenses .....                           | 78                    | 66             |
| Assets held for sale (note 9) .....                                      | 18                    |                |
|                                                                          | 287                   | 578            |
| Other assets .....                                                       | 20                    | 21             |
| Property, plant and equipment (net) (note 7) .....                       | 3,131                 | 1,889          |
|                                                                          | <u>\$3,438</u>        | <u>\$2,488</u> |
| LIABILITIES AND NET INVESTMENT                                           |                       |                |
| Current                                                                  |                       |                |
| Accounts payable .....                                                   | \$ 133                | \$ 310         |
| Other current liabilities .....                                          | 103                   | 158            |
|                                                                          | 236                   | 468            |
| Deferred gas production revenue .....                                    | 79                    | 132            |
| Long-term debt .....                                                     | 6                     | 13             |
| Deferred income taxes .....                                              | 436                   | 592            |
|                                                                          | 757                   | 1,205          |
| Commitments (note 12)                                                    |                       |                |
| Net investment in the Division by Gulf Canada Corporation (note 1) ..... | 2,681                 | 1,283          |
|                                                                          | <u>\$3,438</u>        | <u>\$2,488</u> |

On behalf of the board:

(Signed) J. D. ALLAN, Director

(Signed) A. POWIS, Director

*(See accompanying notes to financial statements.)*



**GULF CANADA CORPORATION — OIL AND GAS DIVISION**  
**STATEMENTS OF EARNINGS AND NET INVESTMENT**  
Three Years Ended December 31, 1986

|                                                             | <u>1986</u>    | <u>1985</u>           | <u>1984</u>    |
|-------------------------------------------------------------|----------------|-----------------------|----------------|
|                                                             |                | (Note 1)              |                |
|                                                             |                | (millions of dollars) |                |
| <b>EARNINGS</b>                                             |                |                       |                |
| Revenues                                                    |                |                       |                |
| Crude oil, natural gas and natural gas liquids .....        | \$1,043        | \$1,479               | \$1,500        |
| Other operating revenues .....                              | <u>157</u>     | <u>309</u>            | <u>277</u>     |
| Net sales and other operating revenues .....                | 1,200          | 1,788                 | 1,777          |
| Other income .....                                          | <u>13</u>      | <u>10</u>             | <u>4</u>       |
|                                                             | <u>1,213</u>   | <u>1,798</u>          | <u>1,781</u>   |
| Expenses                                                    |                |                       |                |
| Purchased crude oil and petroleum products .....            | 370            | 254                   | 220            |
| Operating expenses .....                                    | 309            | 375                   | 357            |
| Exploration expenses .....                                  | 137            | 139                   | 197            |
| Wellhead taxes .....                                        | 53             | 176                   | 197            |
| Selling and administrative expenses .....                   | <u>88</u>      | <u>63</u>             | <u>43</u>      |
|                                                             | <u>957</u>     | <u>1,007</u>          | <u>1,014</u>   |
| Earnings before the undernoted items .....                  | 256            | 791                   | 767            |
| Depreciation, depletion and amortization .....              | 258            | 193                   | 153            |
| Finance charges .....                                       | 2              | 2                     | 3              |
| Income taxes (recovery) (note 4) .....                      | <u>(103)</u>   | <u>335</u>            | <u>352</u>     |
| Earnings before other items .....                           | 99             | 261                   | 259            |
| Other items (net of income taxes) (note 5) .....            | <u>25</u>      | <u>56</u>             | <u>(8)</u>     |
| Earnings from continuing operations .....                   | 124            | 317                   | 251            |
| Loss from discontinued operations (note 9) .....            | <u>(22)</u>    | <u>(7)</u>            | <u>(9)</u>     |
| Earnings for the year .....                                 | <u>\$ 102</u>  | <u>\$ 310</u>         | <u>\$ 242</u>  |
| <b>NET INVESTMENT</b>                                       |                |                       |                |
| Balance, beginning of year .....                            | \$1,283        | \$1,301               | \$1,293        |
| Earnings for the year .....                                 | 102            | 310                   | 242            |
| Adjustment to reflect O&Y acquisition values (note 1) ..... | <u>1,469</u>   |                       |                |
|                                                             | 2,854          | 1,611                 | 1,535          |
| Advances to Gulf Canada Corporation .....                   | <u>(173)</u>   | <u>(328)</u>          | <u>(234)</u>   |
| Balance, end of year .....                                  | <u>\$2,681</u> | <u>\$1,283</u>        | <u>\$1,301</u> |

*(See accompanying notes to financial statements.)*



# GULF CANADA CORPORATION — OIL AND GAS DIVISION

## STATEMENTS OF CASH FLOWS

Three years ended December 31, 1986

|                                                                            | <u>1986</u>   | <u>1985</u>           | <u>1984</u>   |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------------|---------------|
|                                                                            |               | (Note 1)              |               |
|                                                                            |               | (millions of dollars) |               |
| Operating activities                                                       |               |                       |               |
| Cash generated from operations before exploration expenses (note 13) ..... | \$ 463        | \$ 623                | \$ 668        |
| Other (net) (note 13) .....                                                | 51            | (169)                 | 56            |
|                                                                            | <u>514</u>    | <u>454</u>            | <u>724</u>    |
| Investment activities                                                      |               |                       |               |
| Additions to property, plant and equipment .....                           | 127           | 243                   | 302           |
| Exploration expenses .....                                                 | 137           | 139                   | 197           |
| Other assets .....                                                         | 2             |                       |               |
| Total investment .....                                                     | <u>266</u>    | <u>382</u>            | <u>499</u>    |
| Formation of partnership .....                                             |               | (257)                 |               |
| Dissolution of partnership .....                                           | 77            |                       |               |
| Sales of other properties and investments .....                            | (8)           | (2)                   | (7)           |
|                                                                            | <u>335</u>    | <u>123</u>            | <u>492</u>    |
| Financing activities:                                                      |               |                       |               |
| Reductions in capital lease obligations .....                              | (6)           | (3)                   | (6)           |
| Other .....                                                                |               |                       | 8             |
|                                                                            | <u>(6)</u>    | <u>(3)</u>            | <u>2</u>      |
| Amount advanced to Gulf Canada Corporation .....                           | <u>\$ 173</u> | <u>\$ 328</u>         | <u>\$ 234</u> |

(See accompanying notes to financial statements.)



# GULF CANADA CORPORATION — OIL AND GAS DIVISION

## NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

December 31, 1986

### 1. Basis of financial statement presentation

As a result of a series of transactions beginning in August 1985 and culminating in February 1986, Olympia & York Developments Limited ("O&Y") beneficially acquired an 80.2% interest in Gulf Canada Corporation, formerly Gulf Canada Limited, ("the Corporation").

On January 21, 1987, the Board of Directors of the Corporation approved a reorganization whereby, among other things, the oil and gas business of the Corporation, carried on by the Oil and Gas Division ("the Division"), would be established as a separate, publicly-traded company, bearing the name "Gulf Canada Resources Limited". These financial statements present the assets, liabilities, revenues and expenses of the Division which include the Corporation's proportionate share of assets and liabilities relating to the Syncrude project along with its share of production and costs and the Corporation's proportionate share of revenues and expenses associated with the oil and gas business of the Gulf Resources Partnership from its inception on August 31, 1985, to its dissolution on March 3, 1986.

In connection with the reorganization, the basis of accounting for the assets and liabilities of the Division has been changed, retroactive to January 1, 1986, to reflect O&Y's cost of acquiring its 80.2% interest in such assets and liabilities (i.e. reflecting the acquiring company's purchase cost in the Division's financial statements). The amount by which O&Y's purchase price for its 80.2% interest in such assets and liabilities exceeded their underlying net book values at January 1, 1986 was \$1,469 million. Such amount has been allocated principally to the Division's property, plant and equipment based on their estimated fair values at the date of acquisition and will be amortized to income based on the established depreciation and depletion policies for such assets.

Prior to January 1, 1986, the financial statements reflect the Division's historical cost of its assets and liabilities before the O&Y acquisition.

The surplus funds of the Division are transferred to the Corporation and the financing requirements of the Division are provided by the Corporation as reflected through the net investment in the Division by the Corporation. Also, as unincorporated entities are not liable for income taxes, the income taxes shown in the accompanying statements of earnings represent an allocation from the Corporation of the approximate tax expense of the Division on a stand-alone basis based on its income and underlying tax values of its assets.

### 2. Summary of accounting policies

The financial statements of the Division have been prepared by management in accordance with accounting principles generally accepted in Canada which conform in all material respects with accounting principles generally accepted in the United States. Because a precise determination of many assets and liabilities is dependent upon future events, the preparation of periodic financial statements necessarily involves the use of numerous estimates and approximations. The more significant of the Division's accounting policies are:

#### (a) *Inventories —*

Inventories of crude oil and related products are valued generally at the lower of cost applied on a first-in, first-out basis and market value determined on the basis of replacement cost or net realizable value.

#### (b) *Oil and gas exploration and development expenditures —*

The Division follows the successful efforts method of accounting for its exploration and development costs. The initial acquisition costs of oil and gas properties, the costs of drilling and equipping development wells and successful exploratory wells are capitalized. The costs of exploration wells classified as unsuccessful are charged to expense. All other exploration expenditures, including geological and geophysical costs and annual rentals on exploratory acreage, are charged to expense as incurred.



(c) *Capital leases —*

Leases which transfer substantially all the benefits and risks of ownership of the leased assets are capitalized.

(d) *Depreciation, depletion and amortization —*

Capitalized costs with respect to proved oil and gas properties are amortized against earnings on the unit-of-production method for each field using estimated proved oil and gas reserves. Charges are made against earnings for depreciation of investment in plant, equipment and capitalized leases, based on estimated remaining useful lives of the assets using either the straight-line or the unit-of-production method, as appropriate. Maintenance and repairs are charged to earnings; renewals and betterments, which extend the economic life of the assets, are capitalized.

Capitalized costs of unproved oil and gas and in situ and mineable oil sand properties are amortized on a group basis at rates determined after considering past experience, lease terms and other relevant factors.

Assets retired, or otherwise disposed of, are removed from the accounts. Generally, the net gain or loss, after adjustment for salvage and dismantling expense, is included in earnings.

(e) *Research and development costs —*

Research costs are charged to expense as incurred. Development costs are also expensed unless they meet specific criteria for deferral and amortization.

(f) *Income taxes —*

As unincorporated entities are not liable for income taxes, the income tax expense represents an allocation from the Corporation of the approximate tax expense of the Division on a stand alone basis based on its income and underlying tax values of its assets. A portion of such taxes is not currently payable as tax legislation permits the deduction of certain costs and allowances prior to the time they are recorded as expenses for financial statement purposes. The amount of deferred income taxes relating to the Division has been reflected in the accompanying financial statements.

(g) *Pensions —*

The pension plans, covering substantially all employees of the division, are defined benefit pension plans. The cost of pension benefits earned by employees is determined using the projected benefit method prorated on service and is charged to expense as services are rendered. This cost reflects management's best estimates of the pension plans' expected investment yields, salary escalations, mortality of members, terminations and the ages at which members will retire. Adjustments arising from plan amendments, experience gains and losses and changes in assumptions are amortized over the estimated average remaining service lives of the employee groups.

(h) *Government compensation and incentives —*

Federal and provincial government incentives, including investment tax credits, Petroleum Incentive Program grants, Alberta drilling incentive credits and Alberta Assistance program credits are deducted from the expenditures to which they relate.

Under an oil import compensation program, discontinued on June 1, 1985, the Federal Government compensated the Division relating to its share of production from the Syncrude project. This compensation was included in other operating revenues.

### 3. **Gulf Resources Partnership**

On August 31, 1985, the Gulf Resources Partnership (the "partnership") was formed among the Corporation, Superior Propane Limited (Superior), Gulf Canada Calgary Limited and Norcen Energy Resources Limited (Norcen). Substantially all the resource assets of the Division (except for those employed in the Beaufort Sea by BeauDril Limited) were contributed to the partnership. The Corporation also contributed its Edmonton refinery and related business, Superior contributed its business, Gulf Canada Calgary Limited contributed \$10 million in cash and Norcen contributed \$300 million in cash. The reduction in the Division's effective



interest in those of its assets contributed to the partnership resulted in a gain of \$174 million (\$90 million after deferred taxes).

On March 1, 1986, Norcen withdrew from the partnership. On that date, the partnership distributed to Norcen \$120 million in cash and certain resource assets.

The partnership was dissolved on March 3, 1986, and the Division now carries on the resource exploration and development activities formerly carried on by the partnership.

#### 4. Income tax

- (a) Income taxes, as reflected in the statements of earnings, differs from that computed based on the combined federal and provincial statutory tax rates. The main differences are shown in this table:

|                                                                                              | 1986                  | 1985          | 1984          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------|---------------|
|                                                                                              | (millions of dollars) |               |               |
| Income taxes (recovery) at statutory rates of 49 per cent .....                              | \$ (2)                | \$ 292        | \$ 299        |
| Add (deduct) the tax effect of:                                                              |                       |               |               |
| Inclusion in taxable income of crown royalties and other provincial payments .....           | 63                    | 150           | 158           |
| Resource allowance to offset inclusion of crown royalties .....                              | (60)                  | (152)         | (150)         |
| Inclusion in taxable income of the Petroleum and Gas Revenue Tax .....                       | 18                    | 73            | 76            |
| Effect of increase in tax costs resulting from the arrangement/partnership (note 4(b)) ..... | (140)                 |               |               |
| Amortization of purchase price allocation (note 1) .....                                     | 29                    |               |               |
| Depletion allowance earned by exploration and development expenditures .....                 | (10)                  | (8)           | (21)          |
| Other .....                                                                                  | (1)                   | (20)          | (10)          |
| Income taxes (recovery) reflected in the statements of earnings .....                        | <u>\$ (103)</u>       | <u>\$ 335</u> | <u>\$ 352</u> |
| Effective tax rate .....                                                                     | N/A                   | 56%           | 58%           |

Income taxes in the statements of earnings include deferred income taxes which relate primarily to the amount by which capital cost and other allowances claimed for tax purposes exceed depreciation, depletion and amortization in the accounts.

- (b) As a consequence of an arrangement between the Corporation and Gulf Canada Limited effective February 10, 1986 and the withdrawal of Norcen from and the dissolution of the partnership described in note 3, the Corporation could determine, within certain limits, an increased cost of certain assets of the Division for income tax purposes. Such cost determination resulted in an increase in after-tax earnings in respect of the distribution by the partnership of certain resources properties to Norcen and the ongoing operations of the Division.

The 1986 statement of earnings includes, in other items, a \$77 million gain consisting primarily of the reversal of deferred income taxes no longer required (as a consequence of the increased cost determination) relating to the resource properties distributed.

With respect to the ongoing operations of the Division, the determination of increased costs for income tax purposes on certain of its assets results in permanent differences in calculating the annual tax provision. These differences resulted in an increase in the Division's after-tax earnings in 1986 of \$140 million. The estimated remaining amounts of such increased costs for tax purposes is \$600 million. The benefit of claiming these costs will be included in future years' earnings.



## 5. Other items (net of income taxes)

|                                                                                                                                                                          | <u>1986</u>           | <u>1985</u>  | <u>1984</u>   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------|---------------|
|                                                                                                                                                                          | (millions of dollars) |              |               |
| Gains relating to the Gulf Resources Partnership (notes 3 and 4(b)) . . .                                                                                                | \$ 77                 | \$ 90        |               |
| Reduction in carrying value of property, plant and equipment (net of<br>\$49 million of income taxes in 1986, \$31 million in 1985 and<br>\$7 million in 1984) . . . . . | (52)                  | (34)         | \$ (8)        |
|                                                                                                                                                                          | <u>\$ 25</u>          | <u>\$ 56</u> | <u>\$ (8)</u> |

## 6. Accounts receivable

|                                                | <u>1986</u>           | <u>1985</u>  |
|------------------------------------------------|-----------------------|--------------|
|                                                | (millions of dollars) |              |
| Customers . . . . .                            | \$103                 | \$323        |
| Other receivables . . . . .                    | 66                    | 149          |
|                                                | 169                   | 472          |
| Less allowance for doubtful accounts . . . . . | 3                     |              |
|                                                | <u>\$166</u>          | <u>\$472</u> |

## 7. Property, plant and equipment

|                                      | <u>Range of<br/>depreciation<br/>rates</u> | <u>Gross<br/>investment<br/>at cost</u> | <u>Accumulated<br/>depreciation,<br/>depletion and<br/>amortization</u> | <u>Net<br/>investment<br/>1986</u> | <u>Net<br/>investment<br/>1985</u> |
|--------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
|                                      |                                            |                                         | (note 1)                                                                |                                    |                                    |
|                                      |                                            |                                         | (millions of dollars)                                                   |                                    |                                    |
| Exploration and production . . . . . | (1)                                        |                                         |                                                                         |                                    |                                    |
| Conventional . . . . .               |                                            | \$1,742                                 | \$172                                                                   | \$1,570                            | \$1,023                            |
| Frontiers . . . . .                  |                                            | 508                                     | 5                                                                       | 503                                | 64                                 |
| Syncrude project . . . . .           | (1)                                        | 317                                     | 20                                                                      | 297                                | 210                                |
| Oil sands and coal . . . . .         | (2)                                        | 199                                     | 5                                                                       | 194                                | 18                                 |
| Drilling system . . . . .            | 6 $\frac{2}{3}$ %                          | 446                                     | 130                                                                     | 316                                | 443                                |
| Pipelines . . . . .                  | (3)                                        | 31                                      | 2                                                                       | 29                                 | 16                                 |
|                                      |                                            | 3,243                                   | 334                                                                     | 2,909                              | 1,774                              |
| Capital leases . . . . .             | (4)                                        | 17                                      | 7                                                                       | 10                                 | 14                                 |
| Building and other . . . . .         | 2.5%-10%                                   | 222                                     | 10                                                                      | 212                                | 101                                |
|                                      |                                            | <u>\$3,482</u>                          | <u>\$351</u>                                                            | <u>\$3,131</u>                     | <u>\$1,889</u>                     |

(1) Unit-of-production or group basis.

(2) Mineable oil sands properties on the group basis. Charges against earnings for the capitalized cost of coal properties are dependent upon the results of evaluation and development. The cost of equipment used in research and testing activities on these properties is depreciated over the life of the related activities.

(3) Group basis at rates from 5 per cent to 20 per cent.

(4) Straight-line basis from three to five years.

## 8. Government incentive programs

The more significant incentives earned by the Division are payments under the Petroleum Incentive Program and investment tax credits.

In 1986, 1985 and 1984, \$75 million, \$97 million and \$54 million respectively were earned under the Petroleum Incentive Program or Exploration tax credit program, which have been applied to reduce the amounts included in exploration expenses in the statements of earnings. Investment tax credits, primarily applied to reduce property, plant and equipment, were 1986 — \$7 million, 1985 — \$9 million, 1984 — \$17 million. During 1986,



\$13 million was earned in Alberta Assistance Program credits most of which was applied to reduce property, plant and equipment.

#### 9. Discontinued operations

Negotiations have commenced to dispose of the 50% interest in Tensar. As a result, the net investment in Tensar has been shown as assets held for sale at December 31, 1986 and the related operations are shown as discontinued operations in the statements of earnings.

#### 10. Material transactions with related parties

The Division has had transactions in the normal course of business, at commercial terms, with the former downstream products division of the Corporation. The more significant of these transactions were for the sale of crude oil and natural gas liquids and the purchase of refined products. The aggregate net sales by the division in this connection were: 1986 — \$23 million, 1985 — \$932 million, 1984 — \$595 million.

#### 11. Pension plans

The Division has pension plans covering substantially all employees. Pensions at retirement are related to years of service and remuneration during the last years of employment.

Actuarial reports are prepared annually by independent actuaries for accounting and funding purposes.

Effective January 1, 1986, the Division adopted, on a prospective basis, the accounting recommendations for pension costs and obligations issued in 1986 by The Canadian Institute of Chartered Accountants. This change in accounting policy which is related to changed assumptions for estimated future rates of return on assets, discount rates used for calculating pension obligations and rates of estimated future salary and wage escalations did not have a material effect on the earnings for the year ended December 31, 1986.

Assumed future rates of return on assets of the plans averaged 9.5 per cent. Estimated projected benefit obligations of the plans were determined using discount rates averaging 9.5 per cent and long-term salary and wage escalation rates averaging 7 per cent.

Net pension costs for 1986 comprise the following:

|                                                      | (millions of dollars) |
|------------------------------------------------------|-----------------------|
| Current service costs .....                          | \$ 4                  |
| Interest cost on projected benefit obligations ..... | 36                    |
| Estimated return on assets .....                     | (40)                  |
| Net total of other components .....                  | <u>1</u>              |
| Net pension expense — company plans .....            | 1                     |
| Contribution to government pension plan .....        | <u>1</u>              |
| Total expense                                        | <u>\$ 2</u>           |

Net pension costs for 1985 were \$13 million and for 1984 were \$11 million.



The status of the plans at December 31, 1986 is as follows:

(millions of dollars)

|                                                                            |              |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Estimated obligations                                                      |              |
| Projected benefits based on service to date and present remuneration ..... |              |
| Vested .....                                                               | \$376        |
| Non-vested .....                                                           | 5            |
| Accumulated benefit obligations .....                                      | 381          |
| Additional amounts related to projected salary and wage increases .....    | 16           |
| Total projected benefit obligations .....                                  | 397          |
| Plan assets available at market value .....                                | 463          |
| Excess of assets over projected benefit obligations .....                  | <u>\$ 66</u> |
| Amounts not yet recognized in the statement of financial position:         |              |
| Net assets at date of initial application .....                            | \$ 32        |
| Net gain accruing in 1986 .....                                            | 25           |
| Amounts recognized in the statement of financial position:                 |              |
| Prepaid pension costs .....                                                | 10           |
| Deferred pension costs .....                                               | 9            |
| Accrued pension obligations .....                                          | (10)         |

## 12. Commitments, contingent liabilities and long-term obligations

The Division has commitments for the acquisition and construction of properties and the purchase of services, in the ordinary course of business, which are not material in relation to net assets.

## 13. Cash flow information

|                                                                                   | 1986                  | 1985           | 1984          |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------|---------------|
|                                                                                   | (millions of dollars) |                |               |
| Cash generated from operations before exploration expenses:                       |                       |                |               |
| Earnings for the year .....                                                       | \$ 102                | \$ 310         | \$ 242        |
| Charges (credits) not affecting cash —                                            |                       |                |               |
| Deferred income taxes .....                                                       | (156)                 | 96             | 64            |
| Depreciation, depletion and amortization .....                                    | 280                   | 198            | 157           |
| (Gain) loss on disposal and reduction in carrying value of properties (net) ..... | 100                   | (113)          | 15            |
| Other .....                                                                       | 326                   | (7)            | (7)           |
|                                                                                   | <u>137</u>            | <u>484</u>     | <u>471</u>    |
| Add exploration expenses .....                                                    | <u>137</u>            | <u>139</u>     | <u>197</u>    |
|                                                                                   | <u>\$ 463</u>         | <u>\$ 623</u>  | <u>\$ 668</u> |
| Other operating activities:                                                       |                       |                |               |
| (Increase) decrease in non-cash working capital —                                 |                       |                |               |
| Accounts receivable .....                                                         | \$ 305                | \$(180)        | \$ (13)       |
| Inventories .....                                                                 | 12                    | (12)           | (5)           |
| Materials, supplies and prepaid expenses .....                                    | (12)                  | (3)            | 1             |
| Accounts payable and other .....                                                  | (229)                 | 53             | 99            |
|                                                                                   | <u>76</u>             | <u>(142)</u>   | <u>82</u>     |
| Deferred gas production revenue .....                                             | <u>(25)</u>           | <u>(27)</u>    | <u>(26)</u>   |
|                                                                                   | <u>\$ 51</u>          | <u>\$(169)</u> | <u>\$ 56</u>  |



#### 14. Additional information to the statements of earnings

|                                                                        | 1986                  | 1985  | 1984  |
|------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------|-------|
|                                                                        | (millions of dollars) |       |       |
| Research and development .....                                         | \$ 15                 | \$ 18 | \$ 17 |
| Maintenance and repairs .....                                          | 45                    | 49    | 42    |
| Operating lease rentals .....                                          | 37                    | 44    | 36    |
| Export sales to the United States included in crude oil revenues ..... | 170                   | 361   | 54    |

#### 15. Differences between Canadian and United States Generally Accepted Accounting Principles

The financial statements have been prepared in accordance with accounting principles generally accepted in Canada which, in the case of the Division, conform in all material respects with those in the United States except that under accounting principles generally accepted in the United States, the reflection of O&Y's acquisition cost in the accounts of the Division would result in deferred income taxes at O&Y's dates of acquisition (except for the minority interest's portion) being assigned as a reduction in the carrying value of property, plant and equipment, to which substantially all such deferred income taxes relate. As a result, the amounts shown on the statement of financial position at December 31, 1986 for property, plant and equipment would be reduced by \$345 million and for deferred income taxes would be reduced by \$322 million.

If the Division had followed the United States principles, the earnings would have been as follows:

|                                                                          | 1986                  | 1985         | 1984         |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------|--------------|
|                                                                          | (millions of dollars) |              |              |
| Earnings from continuing operations, as reported .....                   | \$124                 | \$317        | \$251        |
| Adjustments, net of applicable income taxes —                            |                       |              |              |
| Net adjustment relating to different deferred income tax treatment ..... | (13)                  | —            | —            |
| Earnings from continuing operations, as adjusted .....                   | 111                   | 317          | 251          |
| Discontinued operations, net of income taxes .....                       | (22)                  | (7)          | (9)          |
| Earnings, as adjusted .....                                              | <u>\$ 89</u>          | <u>\$310</u> | <u>\$242</u> |

Under accounting principles generally accepted in the United States, items shown on the statements of earnings as "other items" would be included in the statements of earnings before "Earnings before other items" and would not be shown net of applicable income taxes. In addition, depreciation, depletion and amortization would be shown before "Earnings before the undernoted items".

Reference is made to "Gulf Canada Corporation — Supplementary Oil and Gas Information (unaudited)" for such information as it relates to the Division.



**GULF CANADA RESOURCES LIMITED**  
**PRO FORMA FINANCIAL STATEMENTS (UNAUDITED)**

Under the Arrangement, the Oil and Gas Division (The "Division") of Gulf Canada Corporation will become a separate, publicly-traded corporation named Gulf Canada Resources Limited ("GCR").

The accompanying statements of financial position and earnings of GCR illustrate the effects on the historical financial statements of the Division of (i) the Arrangement before Pending Transactions ("Pro Forma before Pending Transactions") and (ii) certain transactions as described under "Information Concerning GCR — Pending Transactions" ("Pro Forma after Pending Transactions").

**Pro Forma Before Pending Transactions**

The accompanying pro forma statement of financial position as at March 31, 1987 illustrates the effects of the following transactions:

- (1) the capitalization of the Division as a separate public company.
- (2) the receipt of a promissory note of \$300 million from GW Limited.
- (3) the assumption by GCR of the income tax liability accounts of Gulf.

The accompanying pro forma statement of earnings for the three months ended March 31, 1987 and for the year ended December 31, 1986 illustrates the effects of the following transactions and events:

- (1) the capitalization of the Division.
- (2) the receipt of a promissory note of \$300 million from GW Limited.
- (3) the elimination of the Petroleum and Gas Revenue Tax paid in 1986 as the Government of Canada eliminated such tax on October 1, 1986.

**Pro Forma After Pending Transactions**

The accompanying pro forma financial statements also show on a pro forma basis the effects of:

- (1) the proposed sale of BeauDril and the Calgary office building and the proposed equity offering as described in "Information Concerning GCR — Pending Transactions".
- (2) the receipt of payment on the \$300 million promissory note from GW Limited.
- (3) the repayment of certain long-term debt from the cash proceeds to be received on transactions referred to in (1) and (2) immediately above.



## COMPILATION REPORT

To the Directors of  
GULF CANADA RESOURCES LIMITED

We have reviewed, as to compilation only, the accompanying pro forma statement of financial position of Gulf Canada Resources Limited as at March 31, 1987 and the pro forma statements of earnings for the three months ended March 31, 1987 and the year ended December 31, 1986 prepared for inclusion in this Proxy Circular. In our opinion, the pro forma statement of financial position and pro forma statements of earnings have been properly compiled to give effect to the proposed transactions and the assumptions described in the notes thereto.

(Signed) CLARKSON GORDON  
Chartered Accountants

(Signed) PRICE WATERHOUSE  
Chartered Accountants

Toronto, Ontario  
May 21, 1987

*The foregoing report is provided pursuant to applicable Canadian legal requirements*



**GULF CANADA RESOURCES LIMITED**  
**PRO FORMA STATEMENT OF FINANCIAL POSITION (UNAUDITED)**

March 31, 1987  
(millions of dollars)

|                                                                     | Division       | Pro forma adjustments |        | Pro forma before Pending Transactions | Pro forma adjustments |        | Pro forma after Pending Transactions |                |
|---------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------------|--------|---------------------------------------|-----------------------|--------|--------------------------------------|----------------|
|                                                                     |                | Debit                 | Credit |                                       | Debit                 | Credit |                                      |                |
|                                                                     |                | (Note 2)              |        |                                       | (Note 3(a) to (d))    |        |                                      |                |
| ASSETS                                                              |                |                       |        |                                       |                       |        |                                      |                |
|                                                                     |                |                       |        |                                       | (a)                   | 323    |                                      |                |
|                                                                     |                |                       |        |                                       | (b)                   | 265    |                                      |                |
|                                                                     |                |                       |        |                                       | (c)                   | 425    |                                      |                |
| Current                                                             |                |                       |        |                                       | (d)                   | 300    | (d) 1,080                            |                |
| Cash and short term investments . . . .                             | \$             |                       |        | \$                                    |                       |        | \$ 233                               |                |
| Accounts receivable . . . . .                                       | 157            |                       |        | 157                                   |                       |        | 157                                  |                |
| Note receivable from GW Limited . .                                 |                | 300                   |        | 300                                   |                       | (d)    | 300                                  |                |
| Inventories . . . . .                                               | 34             |                       |        | 34                                    |                       |        | 34                                   |                |
| Materials, supplies and prepaid expenses . . . . .                  | 86             |                       |        | 86                                    |                       |        | 86                                   |                |
| Assets held for sale . . . . .                                      | 16             |                       |        | 16                                    |                       |        | 16                                   |                |
|                                                                     | 293            |                       |        | 593                                   |                       |        | 526                                  |                |
| Other assets . . . . .                                              | 19             |                       |        | 19                                    |                       | (a)    | 5                                    |                |
|                                                                     |                |                       |        |                                       |                       | (a)    | 316                                  |                |
| Property, plant and equipment (net) . . .                           | 3,099          |                       |        | 3,099                                 |                       | (b)    | 192                                  |                |
|                                                                     | <u>\$3,411</u> |                       |        | <u>\$3,711</u>                        |                       |        | <u>\$3,131</u>                       |                |
| LIABILITIES AND SHAREHOLDERS' EQUITY                                |                |                       |        |                                       |                       |        |                                      |                |
| Current                                                             |                |                       |        |                                       |                       |        |                                      |                |
| Accounts payable . . . . .                                          | \$ 100         |                       |        | \$ 100                                |                       |        | \$ 100                               |                |
| Current portion of long-term debt . . .                             |                | 70                    |        | 70                                    | (d)                   | 70     |                                      |                |
| Other current liabilities . . . . .                                 | 82             |                       |        | 82                                    |                       | (a)    | 8                                    |                |
|                                                                     | 182            |                       |        | 252                                   |                       |        | 90                                   |                |
| Deferred gas production revenue . . . . .                           | 70             |                       |        | 70                                    |                       |        | 190                                  |                |
| Long-term debt . . . . .                                            | 6              |                       | 1,296  | 1,302                                 | (d)                   | 1,010  | 70                                   |                |
|                                                                     |                |                       |        |                                       | (a)                   | 69     | 347                                  |                |
| Deferred income taxes . . . . .                                     | 434            | 148                   |        | 286                                   | (c)                   | 12     | (a)                                  | 55             |
| Deferred gain . . . . .                                             |                |                       |        |                                       |                       | (b)    | 60                                   |                |
|                                                                     | <u>692</u>     |                       |        | <u>1,910</u>                          |                       | (b)    | 13                                   |                |
|                                                                     |                |                       |        |                                       |                       |        | 265                                  |                |
|                                                                     |                |                       |        |                                       |                       |        | 13                                   |                |
|                                                                     |                |                       |        |                                       |                       |        | <u>885</u>                           |                |
| Commitments (notes 6 and 7)                                         |                |                       |        |                                       |                       |        |                                      |                |
| Net investment in the Division by Gulf Canada Corporation . . . . . | 2,719          | 2,719                 |        |                                       |                       |        |                                      |                |
| Shareholders' equity (note 2):                                      |                |                       |        |                                       |                       | (a)    | 8                                    |                |
| Ordinary shares . . . . .                                           |                |                       | 946    | 946                                   | (c)                   | 13     | (c)                                  | 450            |
| Redeemable senior preference shares                                 |                |                       | 855    | 855                                   |                       |        |                                      | 1,391          |
|                                                                     | <u>2,719</u>   |                       |        | <u>1,801</u>                          |                       |        |                                      | 855            |
|                                                                     | <u>\$3,411</u> |                       |        | <u>\$3,711</u>                        |                       |        |                                      | <u>2,246</u>   |
|                                                                     |                |                       |        |                                       |                       |        |                                      | <u>\$3,131</u> |
| Pro forma book value per Ordinary share (dollars) . . . . .         |                |                       |        | \$ 7.25                               |                       |        |                                      | \$ 9.31        |

*(See accompanying notes to unaudited pro forma financial statements.)*



**GULF CANADA RESOURCES LIMITED**  
**PRO FORMA STATEMENT OF EARNINGS (UNAUDITED)**  
Three Months Ended March 31, 1987  
(millions of dollars)

|                                                                                        | Division | Pro forma<br>adjustments |        | Pro forma<br>before<br>Pending<br>Transactions | Pro forma<br>adjustments |        |       |  | Pro forma<br>after<br>Pending<br>Transactions |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------------------------|--------|------------------------------------------------|--------------------------|--------|-------|--|-----------------------------------------------|
|                                                                                        |          | Debit                    | Credit |                                                | Debit                    | Credit |       |  |                                               |
|                                                                                        |          | (Note 4(a) and (b))      |        |                                                | (Note 5(a) to (d))       |        |       |  |                                               |
| Revenues                                                                               |          |                          |        |                                                |                          |        |       |  |                                               |
| Crude oil, natural gas and natural gas liquids .....                                   | \$ 233   |                          |        | \$ 233                                         |                          |        |       |  | \$ 233                                        |
| Other operating revenues .....                                                         | 22       |                          |        | 22                                             |                          |        |       |  | 22                                            |
| Net sales and other operating revenues ...                                             | 255      |                          |        | 255                                            |                          |        |       |  | 255                                           |
| Other income .....                                                                     | 2        |                          | (a) 6  | 8                                              | (d) 6                    | (d) 4  |       |  | 6                                             |
|                                                                                        | 257      |                          |        | 263                                            |                          |        |       |  | 261                                           |
| Expenses                                                                               |          |                          |        |                                                |                          |        |       |  |                                               |
| Purchased crude oil and petroleum products .....                                       | 62       |                          |        | 62                                             |                          |        |       |  | 62                                            |
| Operating expenses .....                                                               | 69       |                          |        | 69                                             |                          |        |       |  | 69                                            |
| Exploration expenses .....                                                             | 20       |                          |        | 20                                             | (a) 9                    |        |       |  | 29                                            |
| Wellhead taxes .....                                                                   | 2        |                          |        | 2                                              |                          |        |       |  | 2                                             |
| Selling and administrative expenses .....                                              | 14       |                          |        | 14                                             | (b) 4                    |        |       |  | 18                                            |
|                                                                                        | 167      |                          |        | 167                                            |                          |        |       |  | 180                                           |
| Earnings before the undernoted items .....                                             | 90       |                          |        | 96                                             |                          |        | (a) 4 |  | 81                                            |
| Depreciation, depletion and amortization ...                                           | 61       |                          |        | 61                                             |                          |        | (b) 1 |  | 56                                            |
| Finance charges .....                                                                  |          | (a) 33                   |        | 33                                             | (a) 1                    | (d) 20 |       |  | 14                                            |
| Income taxes (recovery) .....                                                          | (10)     |                          | 14     | (24)                                           | 4                        |        |       |  | (20)                                          |
| Earnings from continuing operations .....                                              | \$ 39    |                          |        | 26                                             |                          |        |       |  | 31                                            |
| Pro forma dividends on redeemable senior preference shares .....                       |          | (a) 13                   |        | 13                                             |                          |        |       |  | 13                                            |
| Pro forma earnings from continuing operations available to Ordinary shareholders ..... |          |                          |        | \$ 13                                          |                          |        |       |  | \$ 18                                         |
| Pro forma earnings from continuing operations per Ordinary share (dollars) ...         |          |                          |        | \$0.10                                         |                          |        |       |  | \$0.12                                        |

*(See accompanying notes to unaudited pro forma financial statements.)*



**GULF CANADA RESOURCES LIMITED**  
**PRO FORMA STATEMENT OF EARNINGS (UNAUDITED)**  
Year Ended December 31, 1986  
(millions of dollars)

|                                                                                        | Division      | Pro forma adjustments |        | Pro forma before Pending Transactions | Pro forma adjustments |        |        |               | Pro forma after Pending Transactions |
|----------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------------|--------|---------------------------------------|-----------------------|--------|--------|---------------|--------------------------------------|
|                                                                                        |               | Debit                 | Credit |                                       | Debit                 |        | Credit |               |                                      |
|                                                                                        |               | (Note 4(a) and (b))   |        |                                       | (Note 5(a) to (d))    |        |        |               |                                      |
| Revenues                                                                               |               |                       |        |                                       |                       |        |        |               |                                      |
| Crude oil, natural gas and natural gas liquids .....                                   | \$1,043       |                       |        | \$1,043                               |                       |        |        | \$1,043       |                                      |
| Other operating revenues .....                                                         | 157           |                       |        | 157                                   |                       |        |        | 157           |                                      |
| Net sales and other operating revenues .....                                           | 1,200         |                       |        | 1,200                                 |                       |        |        | 1,200         |                                      |
| Other income .....                                                                     | 13            | (a)                   | 30     | 43                                    | (d)                   | 30     | (d) 32 | 45            |                                      |
|                                                                                        | <u>1,213</u>  |                       |        | <u>1,243</u>                          |                       |        |        | <u>1,245</u>  |                                      |
| Expenses                                                                               |               |                       |        |                                       |                       |        |        |               |                                      |
| Purchased crude oil and petroleum products .....                                       | 370           |                       |        | 370                                   |                       |        |        | 370           |                                      |
| Operating expenses .....                                                               | 309           |                       |        | 309                                   |                       |        |        | 309           |                                      |
| Exploration expenses .....                                                             | 137           |                       |        | 137                                   | (a)                   | 35     |        | 172           |                                      |
| Wellhead taxes .....                                                                   | 53            | (b)                   | 37     | 16                                    |                       |        |        | 16            |                                      |
| Selling and administrative expenses ..                                                 | 88            |                       |        | 88                                    | (b)                   | 15     |        | 103           |                                      |
|                                                                                        | <u>957</u>    |                       |        | <u>920</u>                            |                       |        |        | <u>970</u>    |                                      |
| Earnings before the undernoted items ..                                                | 256           |                       |        | 323                                   |                       |        |        | 275           |                                      |
| Depreciation, depletion and amortization .....                                         | 258           |                       |        | 258                                   |                       | (a) 29 | (b) 6  | 223           |                                      |
| Finance charges .....                                                                  | 2             | (a)                   | 129    | 131                                   | (a)                   | 5      | (d) 98 | 38            |                                      |
| Income taxes (recovery) .....                                                          | (103)         |                       | 50     | (153)                                 |                       | 39     |        | (114)         |                                      |
| Earnings before other items .....                                                      | 99            |                       |        | 87                                    |                       |        |        | 128           |                                      |
| Other items (net of income taxes) ....                                                 | 25            |                       |        | 25                                    |                       |        |        | 25            |                                      |
| Earnings from continuing operations ...                                                | <u>\$ 124</u> |                       |        | 112                                   |                       |        |        | 153           |                                      |
| Pro forma dividends on redeemable senior preference shares .....                       |               | (a)                   | 51     | 51                                    |                       |        |        | 51            |                                      |
| Pro forma earnings from continuing operations available to Ordinary shareholders ..... |               |                       |        | <u>\$ 61</u>                          |                       |        |        | <u>\$ 102</u> |                                      |
| Pro forma earnings from continuing operations per Ordinary share (dollars) .....       |               |                       |        | \$ 0.47                               |                       |        |        | \$ 0.68       |                                      |

*(See accompanying notes to unaudited pro forma financial statements.)*



## GULF CANADA RESOURCES LIMITED

### NOTES TO PRO FORMA FINANCIAL STATEMENTS

(Unaudited)

1. The unaudited pro forma financial statements have been prepared by management from the unaudited financial statements as at March 31, 1987, and the audited financial statements as at December 31, 1986, of the Division included elsewhere herein. In the opinion of GCR, these pro forma statements include all adjustments necessary for fair presentation. These pro forma financial statements may not be indicative of the results that actually would have occurred if the events reflected therein had been in effect on the dates indicated or of the results which may be obtained in the future.

These pro forma financial statements should be read in conjunction with the accompanying financial statements of the Division included elsewhere herein.

2. The pro forma statement of financial position as at March 31, 1987 before Pending Transactions gives effect to the capitalization of the Division as set out in the "GCR Pro Forma Capitalization Table before Pending Transactions" included elsewhere herein, the receipt of a promissory note of \$300 million from GW Limited and the assumption by GCR of the income tax liability accounts of Gulf, all of which will become effective on the date of the Arrangement as if, for illustrative purposes only, the Effective Date of the Arrangement was March 31, 1987.

The long-term debt, which will be obligations of GCR, will be the existing long-term debt of Gulf on the Effective Date less the \$767 million which will be received from GW Limited immediately following the Effective Date. The book value ascribed to the GCR Ordinary Shares will be the amount of the net investment in the Oil and Gas Division by Gulf on the Effective Date plus the \$300 million note receivable from GW Limited pursuant to the Arrangement less the amount of long-term debt and the income tax liability accounts of GCR on that date and the \$855 million GCR Series 1 Senior Preference Shares, representing the redemption value of such shares.

3. The pro forma statement of financial position as at March 31, 1987 after Pending Transactions gives effect to the following transactions, which will become effective at varying dates after the date of the Arrangement, as if they had occurred at March 31, 1987:
  - (a) the proposed sale of BeauDril as set out in "Information Concerning GCR — Pending Transactions — Sale of BeauDril Limited" included elsewhere herein,
  - (b) the proposed sale of the Calgary office building for \$265 million as described in "Information Concerning GCR — Pending Transactions — Sale of Calgary Office Building" included elsewhere herein,
  - (c) the proposed equity offering by GCR of \$450 million less estimated issue costs of \$25 million as set out in "Information Concerning GCR — Pending Transactions — GCR Equity Financing" included elsewhere herein, and
  - (d) the repayment of \$1,080 million (including \$70 million current portion) of long-term debt from the proceeds of the sales and equity offering outlined in (a) to (c) above and the receipt of cash from the \$300 million GW Limited promissory note. The balance of the cash proceeds will be invested in government securities and top rated corporate securities. These funds will be used to repay the non-current portion of the US\$266 million debt which is repayable through 1989 by its terms.
4. The pro forma statement of earnings before Pending Transactions gives effect to the following transactions and events as if they had occurred on January 1, 1987, with respect to the statement of earnings for the three months ended March 31, 1987, and as at January 1, 1986, with respect to the statement of earnings for the year ended December 31, 1986:
  - (a) the capitalization of the Division as described above. Pro forma interest has been computed using the stated rates of interest on the related debt or, for floating rate debt and the GW Limited note receivable, at an average rate of 7.3% for the three months ended March 31, 1987 and 10% for the year ended December 31, 1986. Pro forma dividends on senior preference shares are calculated in accordance with the terms of such shares, and



- (b) on October 1, 1986, the Government of Canada eliminated the Petroleum and Gas Revenue Tax. This adjustment, which is not attributable to the Arrangement, reflects the elimination of such tax paid as it had a material effect on GCR's operations.

Estimated income tax has been provided with respect to pro forma adjustments described above.

Pro forma earnings per Ordinary share before Pending Transactions are computed using the 130,479,511 GCR Ordinary Shares which will be issued under the Arrangement.

5. The pro forma statement of earnings after Pending Transactions includes the effect on earnings of the asset sales and equity offering described in note 3(a) to (d), as if they had occurred on January 1, 1987 with respect to the statement of earnings for the three months ended March 31, 1987 and January 1, 1986 with respect to the statement of earnings for the year ended December 31, 1986.

Pro forma interest expense has been computed using stated rates of interest on the related debt, or for floating rate debt, at an average of 7.3% for the three months ended March 31, 1987 and 10% for the year ended December 31, 1986. Interest on the cash held to retire the U.S.\$266 million debt has been computed at an average rate of 6.3% for the three months ended March 31, 1987 and 9% for the year ended December 31, 1986.

Estimated income tax has been provided with respect to pro forma adjustments described above.

Pro forma earnings per Ordinary Share after Pending Transactions were computed using the 149,479,511 GCR Ordinary Shares which will be outstanding after completion of the Pending Transactions.

6. Upon the Effective Date, GCR will assume the obligations of Gulf under an option granted by Gulf to HPC, Inc., a subsidiary of HW-GW under which HPC, Inc. has the irrevocable option exercisable for a period of 24 months from December 9, 1986 to sell its United States oil and gas business to GCR, or a purchaser designated by GCR, in consideration for the assumption of the liabilities of such business and \$227 million.
7. As set out under "Information Concerning GCR — Pending Transactions", GCR is proposing to enter into operating leases for drilling equipment and office space for various periods up to the year 2002. Estimated rentals for the next five years average approximately \$50 million per year and aggregate \$826 million over the minimum terms of the leases.
8. Under accounting principles generally accepted in the United States, pro forma earnings per Ordinary share would be \$0.15 per share for the three months ended March 31, 1987 after Pending Transactions and \$0.60 per share for the year ended December 31, 1986 after Pending Transactions. The amounts shown on the pro forma statement of financial position for property, plant and equipment would be reduced by \$275 million and for deferred income taxes would be reduced by \$248 million. Reference is made to note 5 to "Gulf Canada Corporation — Oil and Gas Division — Notes to Financial Statements — March 31, 1987".



## **GW UTILITIES LIMITED**

### **PRO FORMA CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS (UNAUDITED)**

The accompanying pro forma consolidated financial statements illustrate the effects as at and for the year ended March 31, 1987 of certain pro forma transactions as described in note 1. At the Effective Date, GW Limited will carry on Gulf's distilled spirits, pipeline and gas distribution businesses which were acquired during 1986 by Gulf in a series of transactions culminating with the respective interests in those businesses as outlined in note 1.

## COMPILATION REPORT

To the Directors of  
GW UTILITIES LIMITED

We have reviewed, as to compilation only, the accompanying pro forma consolidated statement of financial position of GW Utilities Limited as at March 31, 1987 and the pro forma consolidated statement of earnings for the year ended March 31, 1987 prepared for inclusion in this Proxy Circular. In our opinion, the pro forma consolidated statement of financial position and pro forma consolidated statement of earnings have been properly compiled to give effect to the proposed transactions and the assumptions described in the notes thereto.

(Signed) CLARKSON GORDON  
Chartered Accountants

(Signed) PRICE WATERHOUSE  
Chartered Accountants

Toronto, Ontario  
May 21, 1987

*The foregoing report is provided pursuant to applicable Canadian legal requirements*



# GW UTILITIES LIMITED

## PRO FORMA CONSOLIDATED STATEMENT OF FINANCIAL POSITION (UNAUDITED)

March 31, 1987  
(millions of dollars)

|                                                       | <u>Before<br/>Rights Offering</u><br>(note 1 (a)) | <u>After<br/>Rights Offering</u><br>(note 1 (b)) |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <b>Assets</b>                                         |                                                   |                                                  |
| Current                                               |                                                   |                                                  |
| Accounts receivable .....                             | \$ 14                                             | \$ 14                                            |
| Equity in associated companies (note 2) .....         | 1,995                                             | 1,995                                            |
| Other assets .....                                    | <u>5</u>                                          | <u>5</u>                                         |
|                                                       | <u>\$2,014</u>                                    | <u>\$2,014</u>                                   |
| <b>Liabilities and Shareholders' Equity</b>           |                                                   |                                                  |
| Current                                               |                                                   |                                                  |
| Note payable to GCR .....                             | \$ 300                                            | \$                                               |
| Accounts payable .....                                | <u>20</u>                                         | <u>20</u>                                        |
|                                                       | 320                                               | 20                                               |
| Long-term debt .....                                  | 1,102                                             | 1,102                                            |
| Minority interest .....                               | <u>5</u>                                          | <u>5</u>                                         |
|                                                       | 1,427                                             | 1,127                                            |
| Commitments (note 4)                                  |                                                   |                                                  |
| Shareholders' equity                                  |                                                   |                                                  |
| Common shares .....                                   | <u>587</u>                                        | <u>887</u>                                       |
|                                                       | <u>\$2,014</u>                                    | <u>\$2,014</u>                                   |
| Pro forma book value per common share (dollars) ..... | <u>\$15.00</u>                                    | <u>\$16.90</u>                                   |

*(See accompanying notes to pro forma consolidated financial statements)*

# GW UTILITIES LIMITED

## PRO FORMA CONSOLIDATED STATEMENT OF EARNINGS (UNAUDITED)

Year Ended March 31, 1987  
(millions of dollars)

|                                                     | Before<br><u>Rights Offering</u><br>(note 1 (a)) | After<br><u>Rights Offering</u><br>(note 1 (b)) |
|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Revenues                                            |                                                  |                                                 |
| Equity in earnings of associated companies .....    | <u>\$ 152</u>                                    | <u>\$ 152</u>                                   |
| Expenses                                            |                                                  |                                                 |
| Finance charges .....                               | 135                                              | 109                                             |
| Other .....                                         | <u>2</u>                                         | <u>2</u>                                        |
|                                                     | <u>137</u>                                       | <u>111</u>                                      |
| Earnings for the year (note 3) .....                | <u>\$ 15</u>                                     | <u>\$ 41</u>                                    |
| Pro forma earnings per common share (dollars) ..... | <u>\$0.38</u>                                    | <u>\$0.78</u>                                   |

*(See accompanying notes to pro forma consolidated financial statements)*



## GW UTILITIES LIMITED

### NOTES TO PRO FORMA CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

(Unaudited)

#### 1. Corporate organization and basis of presentation

On the Effective Date of the Arrangement, GW Utilities Limited (GW Limited) will become a separate public company owned pro rata by the current shareholders of Gulf Canada Corporation (Gulf). After that date GW Limited will carry on Gulf's distilled spirits, pipeline and gas distribution businesses through its beneficial ownership of 49 per cent of Hiram Walker-Gooderham & Worts Limited (HW-GW), 6.4 per cent of Interprovincial Pipe Line Limited (IPL) and 100 per cent of HWR Holdings Inc. (HWR Holdings). HWR Holdings beneficially owns approximately 34.4 per cent of IPL and 83 per cent of The Consumers' Gas Company Ltd. (Consumers). These interests were acquired by Gulf in a series of transactions commencing in April 1986. It is contemplated that GW Limited's year end will be March 31.

These unaudited pro forma consolidated financial statements have been prepared by management from the unaudited consolidated financial statements as at and for the period ended March 31, 1987 and the audited consolidated financial statements as at and for the year ended December 31, 1986 of Gulf included elsewhere herein and from published financial statements and other financial information obtained from the respective managements of Consumers, IPL and HW-GW. In the opinion of GW Limited, these pro forma statements include all adjustments necessary for fair presentation. These pro forma statements may not be indicative of the results that actually would have occurred had the interest in Consumers, IPL and HW-GW been held or the capitalization referred to below been in place from the dates indicated or the results which may be obtained in the future.

##### (a) *Before Rights Offering*

The GW Limited pro forma consolidated statement of financial position Before Rights Offering as at March 31, 1987 gives effect to the following transactions, as if, for illustrative purposes only, the Effective Date of the Arrangement was March 31, 1987:

- (i) the transfer to GW Limited of Gulf's 49 per cent interest in HW-GW and 6.4 per cent direct interest in IPL and the 34.4 per cent interest in IPL and 83 per cent interest in Consumers held through HWR Holdings. These interests will be transferred to GW Limited at amounts equal to Gulf's carrying values at the Effective Date. These pro forma consolidated financial statements include the accounts of GW Limited and all of its subsidiary companies on a consolidated basis except for Consumers which is accounted for on the equity basis (see note 2). Investments in companies owned 50 per cent or less in which GW Limited has significant influence, namely IPL and HW-GW, are accounted for on the equity basis.
- (ii) the capitalization of GW Limited as set out in the "GW Limited Pro Forma Consolidated Capitalization Table before Rights Offering" included elsewhere herein.

The GW Limited pro forma consolidated statement of earnings Before Rights Offering for the year ended March 31, 1987 presents pro forma earnings on the basis that:

- (i) the interests in Consumers, IPL and HW-GW had been held from April 1, 1986. Earnings include a charge of \$8 million for the amortization of the amount of consideration paid over the underlying net book value of Consumers and IPL.
- (ii) the short and long-term debt included in the accompanying GW Limited pro forma statement of financial position Before Rights Offering was outstanding from April 1, 1986. Interest has been computed using stated rates of interest on the related debt, or for floating rate debt and the note payable to GCR, at an average rate of 8.7 per cent.

The earnings of IPL give pro forma effect to IPL's acquisition of Home Oil Company Limited as if such acquisition had occurred on April 1, 1986.



The earnings of HW-GW have been adjusted to reflect the amortization of the amount of the consideration paid by Gulf on its acquisition of HW-GW over the underlying net book value of HW-GW at the acquisition date. Such earnings have also been adjusted to reflect the interest costs and preferred dividends relating to the recapitalization of HW-GW which occurred after the sale of HW-GW by Gulf to Allied-Lyons and in connection with Gulf's reacquisition of 49 per cent of HW-GW from Allied-Lyons.

GW Limited pro forma earnings per share are computed using 39,143,853 GW Limited Common Shares which will be issued under the Arrangement.

(b) *After Rights Offering*

The GW Limited pro forma consolidated financial statements After Rights Offering show the effects of the Rights Offering described in "Information Concerning GW Limited — Pending Transactions", as if such transactions occurred, for purposes of the pro forma consolidated statement of financial position, on March 31, 1987 and, for purposes of the pro forma consolidated statement of earnings, on April 1, 1986.

For purposes of preparing these pro forma consolidated financial statements After Rights Offering it has been assumed, for illustrative purposes only, that all rights issued will be exercised and an additional 13.3 million shares will be issued at a price of \$22.50 per share.

Under the rights offering, O&Y has agreed with GW Limited that it will exercise all the rights it receives. Accordingly, based on O&Y's 78.6% interest in GW Limited after giving effect to the Arrangement, at least \$236 million of GW Limited Common Shares (10.5 million shares) will be subscribed for by O&Y. Upon the Effective Date, 21.4% of the GW Limited Common Shares will be held by the public. For each 20% of such shares for which rights are not exercised, the accompanying pro forma consolidated financial statements After Rights Offering would be affected as follows:

|                                                        | <u>Increase<br/>(decrease)</u>                                         |
|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
|                                                        | (millions of<br>dollars,<br>except shares and<br>per share<br>amounts) |
| Pro forma consolidated statement of financial position |                                                                        |
| Long-term debt .....                                   | 13                                                                     |
| Common shares .....                                    | (13)                                                                   |
| Number of common shares (millions) .....               | .56                                                                    |
| Pro forma consolidated statement of earnings           |                                                                        |
| Earnings for the year .....                            | (1)                                                                    |
| Earnings per common share .....                        | (0.01)                                                                 |

**2. Equity in associated companies**

|                                              | <u>% interest</u> | <u>(millions of<br/>dollars)</u> |
|----------------------------------------------|-------------------|----------------------------------|
| Companies accounted for on the equity basis: |                   |                                  |
| The Consumers' Gas Company Ltd. (1) .....    | 83%               | \$ 544                           |
| Hiram Walker-Gooderham & Worts Limited ..... | 49%               | 814                              |
| Interprovincial Pipe Line Limited .....      | 41%               | 637                              |
|                                              |                   | <u>\$1,995</u>                   |

- (1) On December 12, 1986, the Ontario Energy Board imposed certain restrictions on the involvement Gulf could have in the operation of Consumers. Pending management's review of the implications of these restrictions and other factors relevant to the continuing role of Consumers in GW Limited's overall group structure, Consumers has been accounted for on the equity basis.



### 3. Income taxes

Income taxes have not been provided in the pro forma consolidated statement of earnings of GW Limited as "Equity in earnings of associated companies" is not included in determining taxable income for Canadian income tax purposes. On a pro forma basis (After Rights Offering), GW Limited would have a loss for income tax purposes of \$111 million which would be available to be carried forward and used to reduce future taxable income. The benefit of such loss has not been recognized in these pro forma consolidated financial statements.

### 4. Commitments, contingent liabilities and long-term obligations

On the Effective Date, GW Limited will assume the following commitments, contingent liabilities and long-term obligations of Gulf:

- (a) HWR Holdings, which will be a wholly-owned subsidiary of GW Limited, has guaranteed the long-term debt of a wholly-owned subsidiary of HW-GW. Allied Lyons, which owns 51 per cent of HW-GW, has agreed to indemnify Gulf (which has guaranteed such obligations of HWR Holdings) as to 51 per cent of any liability in respect of such guarantee. Gulf's contingent liability under this guarantee, after deducting the Allied-Lyons indemnity, is \$91 million. Gulf (GCR after the effective date) has agreed to indemnify HWR Holdings to the extent that HWR Holdings is required to fulfill any obligations under its guarantee. The indentures and agreements relating to certain long-term debt obligations of HWR Holdings contain covenants limiting the transfer of funds by HWR Holdings and its subsidiaries to GW Limited. HWR Holdings has also agreed to support certain debt and preferred share obligations of Consumers in the amount of \$180 million.
- (b) Gulf and Allied-Lyons have entered into a shareholders' agreement providing for a number of matters relating to the management and control of HW-GW and certain rights and obligations of the shareholders. Among other matters the shareholders agreement provides that, at any time after the first 18 months and prior to the expiry of 20 months from December 10, 1986, Allied-Lyons may require Gulf to sell, or Gulf may, prior to the expiry of 21 months, require Allied-Lyons to buy, GW Limited's 49 per cent common equity interest in HW-GW at a purchase price which will be at least equal to the price paid by Gulf for this interest, subject to certain adjustments.

## **REPORT OF THE CHIEF FINANCIAL OFFICER**

The undersigned, being the Chief Financial Officer of The Consumers' Gas Company Ltd., states that the interim consolidated statements of income, earnings and retained earnings and changes in financial position for the six months ended March 31, 1987 and 1986 and the interim consolidated balance sheet at March 31, 1987, which accompany this report have been prepared by management and have not been audited, but have been prepared in accordance with Part V of the Regulations under the Canada Business Corporations Act.

Toronto, Ontario  
May 21, 1987

(Signed) J. L. AIKEN  
Senior Vice President,  
Accounting and Regulation  
The Consumers' Gas Company Ltd.



# THE CONSUMERS' GAS COMPANY LTD.

## INTERIM CONSOLIDATED STATEMENT OF INCOME

(Unaudited)

(Note 1)

(Thousands of dollars except per share amounts)

|                                                       | Six months ended<br>March 31 |                  |
|-------------------------------------------------------|------------------------------|------------------|
|                                                       | 1987                         | 1986             |
| Gas sales .....                                       | \$1,075,711                  | \$1,196,741      |
| Gas costs .....                                       | 836,905                      | 958,579          |
| Gas sales margin .....                                | 238,806                      | 238,162          |
| Transportation of gas for customers .....             | 3,424                        | 174              |
| Other revenue .....                                   | 32,338                       | 33,811           |
|                                                       | <u>274,568</u>               | <u>272,147</u>   |
| Expenses                                              |                              |                  |
| Operation and maintenance .....                       | 69,532                       | 67,029           |
| Depreciation and depletion .....                      | 26,877                       | 24,435           |
| Municipal and other taxes .....                       | 10,120                       | 9,896            |
|                                                       | <u>106,529</u>               | <u>101,360</u>   |
| Income before income taxes and costs of capital ..... | 168,039                      | 170,787          |
| Financial charges                                     |                              |                  |
| Interest on long term debt .....                      | 39,103                       | 36,041           |
| Other interest and finance costs .....                | 9,484                        | 9,314            |
| Interest capitalized .....                            | (802)                        | (470)            |
|                                                       | <u>47,785</u>                | <u>44,885</u>    |
| Income before income taxes .....                      | 120,254                      | 125,902          |
| Income taxes                                          |                              |                  |
| Current .....                                         | 53,147                       | 56,283           |
| Deferred .....                                        | (983)                        | (196)            |
|                                                       | <u>52,164</u>                | <u>56,087</u>    |
| Net income .....                                      | 68,090                       | 69,815           |
| Dividends on preference shares .....                  | 5,945                        | 5,968            |
| Net income applicable to common shares .....          | <u>\$ 62,145</u>             | <u>\$ 63,847</u> |
| Net income per common share (Note 2)                  |                              |                  |
| Basic .....                                           | <u>\$ 1.93</u>               | <u>\$ 1.99</u>   |
| Fully diluted .....                                   | <u>\$ 1.91</u>               | <u>\$ 1.97</u>   |

**THE CONSUMERS' GAS COMPANY LTD.**

**INTERIM CONSOLIDATED STATEMENT OF RETAINED EARNINGS**

(Unaudited)

(Thousands of dollars)

|                                         | Six months ended<br>March 31 |                   |
|-----------------------------------------|------------------------------|-------------------|
|                                         | 1987                         | 1986              |
| Balance at beginning of period.....     | \$ 241,713                   | \$ 263,425        |
| Net income.....                         | 68,090                       | 69,815            |
| Other.....                              | (430)                        | 279               |
|                                         | <u>309,373</u>               | <u>333,519</u>    |
| Dividends                               |                              |                   |
| Preference shares.....                  | 5,945                        | 5,968             |
| Common shares.....                      | 26,471                       | 26,323            |
| Special dividends on common shares..... | —                            | 49,742            |
|                                         | <u>32,416</u>                | <u>82,033</u>     |
| Balance at end of period.....           | <u>\$ 276,957</u>            | <u>\$ 251,486</u> |



# THE CONSUMERS' GAS COMPANY LTD.

## INTERIM CONSOLIDATED STATEMENT OF CHANGES IN FINANCIAL POSITION

(Unaudited)

(Thousands of dollars)

|                                                        | Six months ended<br>March 31 |                    |
|--------------------------------------------------------|------------------------------|--------------------|
|                                                        | 1987                         | 1986               |
| Cash generated from operations                         |                              |                    |
| Net income.....                                        | \$ 68,090                    | \$ 69,815          |
| Charges (credits) not affecting cash                   |                              |                    |
| Depreciation and depletion .....                       | 26,877                       | 24,435             |
| Deferred income taxes .....                            | (983)                        | (196)              |
| Amortization of deferred charges and other items ..... | 578                          | 529                |
| Changes in non-cash working capital .....              | 133,531                      | 93,995             |
|                                                        | <u>228,093</u>               | <u>188,578</u>     |
| External financing                                     |                              |                    |
| Issue of common shares .....                           | 686                          | 2,497              |
| Increase (reduction) to long term debt .....           | 9,887                        | (66,221)           |
|                                                        | <u>10,573</u>                | <u>(63,724)</u>    |
|                                                        | <u>238,666</u>               | <u>124,854</u>     |
| Dividends paid                                         |                              |                    |
| Preference shares .....                                | 5,966                        | 6,003              |
| Common shares .....                                    | 26,582                       | 74,967             |
|                                                        | <u>32,548</u>                | <u>80,970</u>      |
| Investments                                            |                              |                    |
| Additions to property, plant and equipment .....       | 119,321                      | 61,859             |
| Reduction to other assets and deferred charges .....   | (2,809)                      | (2,489)            |
| Other investments, net .....                           | 2,757                        | 2,178              |
|                                                        | <u>119,269</u>               | <u>61,548</u>      |
| Increase (decrease) in cash .....                      | <u>\$ 86,849</u>             | <u>\$ (17,664)</u> |

For the purpose of this statement cash is defined as cash and short term investments less loans and notes payable.

# THE CONSUMERS' GAS COMPANY LTD.

## INTERIM CONSOLIDATED BALANCE SHEET

(Unaudited)

(Thousands of dollars)

March 31, 1987

### Assets

|                                                                      |                           |
|----------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Current assets                                                       |                           |
| Cash .....                                                           | \$ 2,009                  |
| Short term investments .....                                         | 125,815                   |
| Accounts receivable .....                                            | 201,297                   |
| Income taxes recoverable .....                                       | 1,062                     |
| Materials and supplies .....                                         | 14,265                    |
| Gas in storage .....                                                 | 47,237                    |
| Prepaid expenses .....                                               | 38,981                    |
|                                                                      | <u>430,666</u>            |
| Investment in Tecumseh Gas Storage Limited and other companies ..... | 13,727                    |
| Property, plant and equipment .....                                  | 1,650,699                 |
| Accumulated depreciation and depletion .....                         | 391,850                   |
|                                                                      | <u>1,258,849</u>          |
| Other assets and deferred charges .....                              | 25,448                    |
|                                                                      | <u><u>\$1,728,690</u></u> |

### Liabilities and shareholders' equity

|                                         |                           |
|-----------------------------------------|---------------------------|
| Current liabilities                     |                           |
| Loans and notes payable .....           | \$ 122,964                |
| Accounts payable .....                  | 164,149                   |
| Income and other taxes .....            | 38,961                    |
| Dividends payable .....                 | 16,079                    |
| Current portion of long term debt ..... | 7,347                     |
|                                         | <u>349,500</u>            |
| Long term debt .....                    | 687,089                   |
| Deferred income taxes .....             | 34,057                    |
|                                         | <u>1,070,646</u>          |
| Shareholders' equity                    |                           |
| Capital stock                           |                           |
| Preference shares .....                 | 108,854                   |
| Common shares .....                     | 272,233                   |
| Retained earnings .....                 | 276,957                   |
|                                         | <u>658,044</u>            |
|                                         | <u><u>\$1,728,690</u></u> |



## **THE CONSUMERS' GAS COMPANY LTD.**

### **NOTES TO INTERIM CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS**

(Unaudited)

- NOTE 1: The accompanying unaudited interim consolidated financial statements include all adjustments (consisting only of normal recurring adjustments) necessary for a fair presentation of the financial position of the Company as at March 31, 1987, and the results of operations and changes in financial position for the six month periods ending March 31, 1987 and 1986. Because of the seasonal nature of the Company's operations, the amounts shown for the six month comparative periods are not necessarily indicative of the results for the full fiscal year.
- NOTE 2: Basic earnings per common share is calculated using the weighted average number of common shares outstanding during the period. The fully diluted earnings per share calculation assumes the exercise of all outstanding common share stock options.
- NOTE 3: The balances of accounts receivable, gas in storage and prepaid expenses at March 31, 1987 fluctuated from their respective balances at September 30, 1986 primarily because of the seasonal nature of the Company's gas distribution operation. All other major balance sheet caption fluctuations are the result of the timing in which the Company conducts its financing, investing and other operating activities.

## AUDITORS' REPORT

To the Shareholders of  
THE CONSUMERS' GAS COMPANY LTD.

We have examined the consolidated balance sheet of The Consumers' Gas Company Ltd. as at September 30, 1986 and 1985 and the consolidated statements of income, retained earnings and changes in financial position for each of the three years in the period ended September 30, 1986. Our examinations were made in accordance with generally accepted auditing standards, and accordingly included such tests and other procedures as we considered necessary in the circumstances.

In our opinion, these consolidated financial statements present fairly the financial position of the Corporation as at September 30, 1986 and 1985 and the results of its operations and the changes in its financial position for each of the three years in the period ended September 30, 1986 in accordance with generally accepted accounting principles in Canada applied on a consistent basis.

Toronto, Canada  
October 31, 1986

(Signed) THORNE ERNST & WHINNEY  
Chartered Accountants



## **THE CONSUMERS' GAS COMPANY LTD.**

### **Summary of Significant Accounting Policies**

The Company is primarily engaged in the distribution of natural gas to residential, commercial and industrial customers in areas of central and eastern Ontario, in and around Hull, Quebec and part of northern New York State. All of the Company's business operations are classified as one business segment for financial reporting purposes.

#### **Regulation**

The utility operations of the Company are subject to the jurisdiction of certain regulatory authorities on a number of matters principally the rates to be charged for the sale of gas, construction, operations and accounting practices. The rates which the Company charges its customers are determined at hearings held before these regulatory authorities and are designed to recover the Company's costs of operations and provide a reasonable return on its investment. Realization of the allowed rate of return is dependent upon the implementation dates of these rates and the operating performance of the Company.

#### **Principles of Consolidation**

The consolidated financial statements include the accounts of the Company and all its subsidiary companies. Inter-company transactions between the Company and its subsidiaries have been eliminated. Investments in companies over which the Company exercises significant influence are accounted for using the equity method. Other investments are stated at cost.

#### **Materials and Supplies**

Materials and supplies consisting primarily of merchandise for resale and pipe and general stock for construction and maintenance are stated at the lower of cost and replacement cost. Amounts are removed from inventory at estimated average cost per unit.

#### **Gas in Storage**

Inventory of gas held in storage is stated at the lower of cost, determined on the first-in first-out basis, and net realizable value.

#### **Property, Plant and Equipment**

Property, plant and equipment is stated at cost, which includes all direct costs, overhead costs associated with construction of the asset and an allowance for the interest costs of funds used during construction.

Contributions in aid of construction are deducted from the cost of acquiring property, plant and equipment, with subsequent depreciation calculated on the net cost.

Normal retirements of assets are recorded by deducting from the asset account the cost of the asset and charging this amount, net of any proceeds, to accumulated depreciation or depletion. Upon retirement or sale of major items of property, the asset accounts are relieved of the cost of such property together with accumulated depreciation or depletion. The difference between the depreciated value of such major items and the proceeds, if any, is included in income.

Maintenance and repair expenditures are charged to maintenance expense accounts as incurred. Costs of improvements which increase the service capacity or prolong the service life of the asset are capitalized.

Depreciable property, plant and equipment are depreciated on a straight line basis at annual rates varying from 1.6% to 10.0% for utility plant and 1.9% to 25.0% for other equipment. The application of such rates is equivalent to a composite annual rate of approximately 3.2%.

The Company follows the full cost method of accounting for oil and gas exploration and development operations whereby all costs of exploring for and developing oil and gas reserves are capitalized and charged against earnings using the unit of production method based upon estimated proven recoverable reserves. Capitalized costs include land acquisition costs, geological and geophysical expense, carrying charges of non-producing properties, costs of drilling both productive and non-productive wells and overhead expense related to exploration activities.

**Financing Costs**

The costs incurred on issuing long term debt are deferred and charged against income over the life of each issue while the costs of issuing shares are charged to retained earnings in the year incurred. Gains realized on the redemption of long term debt are applied against the unamortized debt costs related to each issue. When the deferred costs related to each issue are eliminated, gains are included in income. Losses on the redemption of long term debt are charged to income. Gains or losses realized on the redemption of preference shares are recorded in retained earnings.

**Revenue Recognition**

The Company follows an accepted practice in the gas utility industry whereby it records monthly gas sales on the basis of meter readings or estimates made throughout the month. As a result, although each fiscal year includes twelve months gas sales and costs, there is at the end of each fiscal year gas delivered, the cost of which was charged to expense, while the related revenue will not be recorded until the following year when billed.

**Pension Plans**

The Company and its subsidiaries have contributory retirement plans to cover substantially all employees. Normal retirement benefits under these plans commence at age 65 and are related to the employees' remuneration and years of service. Pension benefit costs are determined by biennial independent actuarial evaluations. Past service costs resulting from amendments or upgrading of the plans are charged to earnings as funded. Amounts estimated in the actuarial calculations to be sufficient to fund all current costs of the plans are charged to operations in the year incurred.

**Income Taxes**

Deferred income taxes are provided for all significant timing differences in reporting income and expenses for financial statement and tax purposes except in regulated gas utility operations when rate and revenue structures are designed and approved not to recover deferred taxes in current revenues.



# THE CONSUMERS' GAS COMPANY LTD.

## CONSOLIDATED STATEMENT OF INCOME

Year ended September 30  
(thousands of dollars except per share amounts)

|                                                       | 1986             | 1985             | 1984             |
|-------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Gas sales .....                                       | \$1,699,537      | \$1,712,256      | \$1,721,934      |
| Gas costs .....                                       | 1,329,601        | 1,353,303        | 1,383,191        |
| Gas sales margin .....                                | 369,936          | 358,953          | 338,743          |
| Transportation of gas for customers .....             | 2,131            | —                | —                |
| Other revenue .....                                   | 62,954           | 72,927           | 72,612           |
|                                                       | <u>435,021</u>   | <u>431,880</u>   | <u>411,355</u>   |
| Expenses                                              |                  |                  |                  |
| Operation and maintenance .....                       | 134,755          | 132,097          | 128,431          |
| Depreciation and depletion .....                      | 49,643           | 47,794           | 43,568           |
| Municipal and other taxes .....                       | 19,193           | 18,221           | 17,343           |
|                                                       | <u>203,591</u>   | <u>198,112</u>   | <u>189,342</u>   |
| Income before income taxes and costs of capital ..... | 231,430          | 233,768          | 222,013          |
| Financial charges                                     |                  |                  |                  |
| Interest on long term debt .....                      | 74,431           | 70,509           | 70,590           |
| Other interest and finance costs .....                | 12,454           | 10,182           | 6,413            |
| Interest capitalized .....                            | (1,051)          | (526)            | (391)            |
|                                                       | <u>85,834</u>    | <u>80,165</u>    | <u>76,612</u>    |
| Income before income taxes .....                      | 145,596          | 153,603          | 145,401          |
| Income taxes (note 6)                                 |                  |                  |                  |
| Current .....                                         | 52,258           | 56,174           | 58,400           |
| Deferred .....                                        | 826              | 1,917            | (950)            |
|                                                       | <u>53,084</u>    | <u>58,091</u>    | <u>57,450</u>    |
| Net income .....                                      | <u>92,512</u>    | <u>95,512</u>    | <u>87,951</u>    |
| Dividends on preference shares .....                  | 11,936           | 12,132           | 12,161           |
| Income applicable to common shares .....              | <u>\$ 80,576</u> | <u>\$ 83,380</u> | <u>\$ 75,790</u> |
| Earnings per common share (note 8)                    |                  |                  |                  |
| Basic .....                                           | <u>\$ 2.51</u>   | <u>\$ 2.68</u>   | <u>\$ 2.51</u>   |
| Fully diluted .....                                   | <u>\$ 2.49</u>   | <u>\$ 2.59</u>   | <u>\$ 2.37</u>   |

## CONSOLIDATED STATEMENT OF RETAINED EARNINGS

Year ended September 30  
(thousands of dollars)

|                                           | 1986              | 1985              | 1984              |
|-------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Balance at beginning of year .....        | \$ 263,425        | \$ 231,338        | \$ 196,925        |
| Net income .....                          | 92,512            | 95,512            | 87,951            |
| Other credits .....                       | 218               | 696               | 1,803             |
|                                           | <u>356,155</u>    | <u>327,546</u>    | <u>286,679</u>    |
| Dividends                                 |                   |                   |                   |
| Preference shares .....                   | 11,936            | 12,132            | 12,161            |
| Common shares .....                       | 52,764            | 47,629            | 43,180            |
| Special dividends on common shares .....  | 49,742            | —                 | —                 |
| Repurchase of common share warrants ..... | —                 | 4,360             | —                 |
|                                           | <u>114,442</u>    | <u>64,121</u>     | <u>55,341</u>     |
| Balance at end of year .....              | <u>\$ 241,713</u> | <u>\$ 263,425</u> | <u>\$ 231,338</u> |

# THE CONSUMERS' GAS COMPANY LTD.

## CONSOLIDATED BALANCE SHEET

September 30  
(thousands of dollars)

|                                                                      | <u>1986</u>               | <u>1985</u>               |
|----------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Assets                                                               |                           |                           |
| Current assets                                                       |                           |                           |
| Cash .....                                                           | \$ 487                    | \$ 1,519                  |
| Short term investments .....                                         | 95,694                    | 104,059                   |
| Accounts receivable .....                                            | 93,794                    | 103,606                   |
| Income taxes recoverable .....                                       | 1,446                     | 1,556                     |
| Materials and supplies .....                                         | 14,626                    | 14,585                    |
| Gas in storage .....                                                 | 302,409                   | 295,010                   |
| Prepaid expenses .....                                               | 9,265                     | 9,243                     |
|                                                                      | <u>517,721</u>            | <u>529,578</u>            |
| Investment in Tecumseh Gas Storage Limited and other companies ..... | 12,869                    | 13,078                    |
| Property, plant and equipment (note 1) .....                         | 1,538,407                 | 1,406,836                 |
| Accumulated depreciation and depletion .....                         | 372,002                   | 334,822                   |
|                                                                      | <u>1,166,405</u>          | <u>1,072,014</u>          |
| Other assets and deferred charges .....                              | 28,835                    | 24,136                    |
|                                                                      | <u><u>\$1,725,830</u></u> | <u><u>\$1,638,806</u></u> |
| Liabilities and shareholders' equity                                 |                           |                           |
| Current liabilities                                                  |                           |                           |
| Loans and notes payable (note 2) .....                               | \$ 178,170                | \$ 84,762                 |
| Accounts payable .....                                               | 174,301                   | 196,010                   |
| Income and other taxes .....                                         | 13,976                    | 11,672                    |
| Dividends payable .....                                              | 16,211                    | 15,109                    |
| Current portion of long term debt .....                              | 10,765                    | 4,844                     |
|                                                                      | <u>393,423</u>            | <u>312,397</u>            |
| Long term debt (note 3) .....                                        | 673,784                   | 650,201                   |
| Deferred income taxes .....                                          | 34,923                    | 34,047                    |
| Shareholders' equity                                                 |                           |                           |
| Capital stock                                                        |                           |                           |
| Preference shares (note 4) .....                                     | 110,440                   | 112,472                   |
| Common shares (note 5) .....                                         | 271,547                   | 266,264                   |
| Retained earnings .....                                              | 241,713                   | 263,425                   |
|                                                                      | <u>623,700</u>            | <u>642,161</u>            |
|                                                                      | <u><u>\$1,725,830</u></u> | <u><u>\$1,638,806</u></u> |

Approved by the Board:

(Signed) R. W. MARTIN, Director

(Signed) A. G. WATSON, Director



# THE CONSUMERS' GAS COMPANY LTD.

## CONSOLIDATED STATEMENT OF CHANGES IN FINANCIAL POSITION

Year ended September 30  
(thousands of dollars)

|                                                        | 1986                       | 1985                    | 1984                      |
|--------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------|---------------------------|
| Cash generated from operations                         |                            |                         |                           |
| Net income .....                                       | \$ 92,512                  | \$ 95,512               | \$ 87,951                 |
| Charges (credits) not affecting cash                   |                            |                         |                           |
| Depreciation and depletion .....                       | 49,643                     | 47,794                  | 43,568                    |
| Deferred income taxes .....                            | 826                        | 1,917                   | (950)                     |
| Amortization of deferred charges and other items ..... | 1,041                      | 1,796                   | 3,287                     |
| Change in non-cash working capital .....               | (16,945)                   | 42,686                  | (20,223)                  |
|                                                        | <u>127,077</u>             | <u>189,705</u>          | <u>113,633</u>            |
| External financing                                     |                            |                         |                           |
| Issue of common shares .....                           | 3,375                      | 25,749                  | 3,750                     |
| Issue of long term debt .....                          | 100,000                    | 100,000                 | —                         |
| Long term debt repayments .....                        | (70,496)                   | (36,140)                | (14,850)                  |
| Repurchase of common share warrants .....              | —                          | (4,360)                 | —                         |
|                                                        | <u>32,879</u>              | <u>85,249</u>           | <u>(11,100)</u>           |
| Total cash provided .....                              | <u>159,956</u>             | <u>274,954</u>          | <u>102,533</u>            |
| Dividends paid                                         |                            |                         |                           |
| Preference shares .....                                | 11,980                     | 12,139                  | 11,659                    |
| Common shares .....                                    | 101,360                    | 47,045                  | 42,181                    |
|                                                        | <u>113,340</u>             | <u>59,184</u>           | <u>53,840</u>             |
| Investments                                            |                            |                         |                           |
| Additions to property, plant and equipment .....       | 144,034                    | 119,993                 | 96,505                    |
| Additions to other assets and deferred charges .....   | 5,740                      | 3,513                   | (3,701)                   |
| Other investments, net .....                           | (353)                      | 483                     | 1,414                     |
|                                                        | <u>149,421</u>             | <u>123,989</u>          | <u>94,218</u>             |
| (Decrease) increase in cash .....                      | <u><u>\$ (102,805)</u></u> | <u><u>\$ 91,781</u></u> | <u><u>\$ (45,525)</u></u> |

For the purpose of this statement cash is defined as cash and short term investments less loans and notes payable.

# THE CONSUMERS' GAS COMPANY LTD.

## NOTES TO CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

(Tabular amounts expressed in thousands except shares and per share amounts)

### 1. Property, Plant and Equipment

|                                                         | September 30       |                                        |                    |                                        |
|---------------------------------------------------------|--------------------|----------------------------------------|--------------------|----------------------------------------|
|                                                         | 1986               |                                        | 1985               |                                        |
|                                                         | Cost               | Accumulated Depreciation and Depletion | Cost               | Accumulated Depreciation and Depletion |
| Gas mains .....                                         | \$ 514,882         | \$100,250                              | \$ 480,016         | \$ 92,633                              |
| Gas services .....                                      | 447,389            | 93,167                                 | 413,182            | 81,513                                 |
| Regulating and metering equipment .....                 | 122,621            | 24,781                                 | 110,655            | 22,758                                 |
| Rental equipment .....                                  | 230,533            | 79,948                                 | 207,767            | 72,371                                 |
| Natural resource properties and related equipment ..... | 133,448            | 53,981                                 | 124,816            | 48,481                                 |
| Other .....                                             | 89,534             | 19,875                                 | 70,400             | 17,066                                 |
|                                                         | <u>\$1,538,407</u> | <u>\$372,002</u>                       | <u>\$1,406,836</u> | <u>\$334,822</u>                       |

### 2. Short Term Borrowings

The Company's short term borrowing requirements are met through the issuance of commercial paper and from borrowings on bank lines of credit. Outstanding commercial paper is supported by unused lines of credit. The Company is not required to maintain compensating balances in support of these lines of credit but is assessed fixed commitment fees on a portion of the unused balance. At September 30, 1986, the Company had lines of credit with commercial banks amounting to \$185,550,000 at the prime lending rate.

At September 30, 1986, commercial paper outstanding was \$159,400,000.

| Short term obligations at September 30    |  | 1986      | 1985      |
|-------------------------------------------|--|-----------|-----------|
| Unused line of credit .....               |  | \$183,503 | \$185,385 |
| Weighted average interest rate .....      |  | 8.2%      | 8.9%      |
| For the year ended September 30           |  | 1986      | 1985      |
| Average borrowings .....                  |  | \$107,700 | \$ 60,800 |
| Maximum borrowings at any month end ..... |  | \$248,656 | \$192,667 |
| Weighted average interest rate .....      |  | 9.3%      | 10.7%     |

### 3. Long Term Debt

|                                                                      |                 | September 30 |             |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------|-------------|
|                                                                      | <u>Maturity</u> | <u>1986</u>  | <u>1985</u> |
| The Consumers' Gas Company Ltd.                                      |                 |              |             |
| First Mortgage Sinking Fund Bonds                                    |                 |              |             |
| 8 <sup>3</sup> / <sub>8</sub> % Series E .....                       | 1993            | \$ 43,171    | \$ 47,231   |
| 8% Series F (U.S. \$11,781,000, 1986, U.S. \$12,225,000, 1985) ..... | 1993            | 16,347       | 16,799      |
| 8 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> % Series G .....                       | 1994            | 14,965       | 16,315      |
| 9 <sup>1</sup> / <sub>8</sub> % Series H .....                       | 1995            | 23,795       | 24,845      |
| 11 <sup>3</sup> / <sub>8</sub> % Series I .....                      | 1994            | 12,242       | 12,242      |
| 11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> % Series J .....                      | 1996            | 17,475       | 17,475      |
| 10 <sup>7</sup> / <sub>8</sub> % Series K .....                      | 1996            | 34,352       | 35,621      |



|                                                                          | Maturity | September 30     |                  |
|--------------------------------------------------------------------------|----------|------------------|------------------|
|                                                                          |          | 1986             | 1985             |
| Sinking Fund Debentures                                                  |          |                  |                  |
| 8 $\frac{3}{8}$ % .....                                                  | 1991     | 28,003           | 30,695           |
| 8 $\frac{1}{2}$ % .....                                                  | 1992     | 19,919           | 21,222           |
| 9.60% .....                                                              | 1997     | 57,533           | 60,014           |
| 10.45% .....                                                             | 1999     | 72,742           | 74,928           |
| 17 $\frac{3}{4}$ % .....                                                 | 1996     | 51,840           | 55,415           |
| 10 $\frac{7}{8}$ % .....                                                 | 2005     | 50,000           | 50,000           |
| 9 $\frac{7}{8}$ % .....                                                  | 2006     | 100,000          | —                |
| Debentures                                                               |          |                  |                  |
| 18 $\frac{1}{2}$ % .....                                                 | 1991     | 75,000           | 75,000           |
| 13 $\frac{1}{4}$ % .....                                                 | 1993     | 65,000           | 65,000           |
| Revolving Credit Facility .....                                          | 1987     | —                | 50,000           |
| St. Lawrence Gas Company, Inc.                                           |          |                  |                  |
| First Mortgage Sinking Fund Bonds                                        |          |                  |                  |
| 5 $\frac{1}{4}$ % (U.S. \$1,560,000, 1986, U.S. \$1,632,000, 1985) ..... | 1988     | 2,165            | 2,243            |
|                                                                          |          | 684,549          | 655,045          |
| Less amounts due within one year .....                                   |          | 10,765           | 4,844            |
|                                                                          |          | <u>\$673,784</u> | <u>\$650,201</u> |

The estimated amount of payments required to meet sinking fund or retirement provisions for each of the five years subsequent to September 30, 1986 are as follows:

|            |          |
|------------|----------|
| 1987 ..... | \$10,765 |
| 1988 ..... | 17,766   |
| 1989 ..... | 21,249   |
| 1990 ..... | 22,435   |
| 1991 ..... | 43,048   |

The total amount for 1987 includes \$5,200,000 of the 18 $\frac{1}{2}$ % Debentures as their holders did not exercise the right to extend the maturity of such debentures to October 1, 1991.

#### 4. Preference Shares

##### Authorized

- 105,822 — Cumulative Redeemable Preference Shares, Group 1 consisting of: \$5.50 Series A, (1985 — 107,068) \$5.50 Series B, and \$5.00 Series C.
- 10,000,000 — Cumulative Redeemable Retractable Preference Shares, Group 2 consisting of 2,000,000 \$3.375 Series A.
- 9,994,300 — Cumulative Redeemable Retractable Preference Shares, Group 3 consisting of 1,994,300 \$2.3125 Series A.
- 10,000,000 — Preference Shares, Group 4.
- 9,919,500 — Cumulative Redeemable Retractable Convertible Preference Shares, Group 5. (1985 — 9,995,800) (1985 — 76,300 \$2.125 Series A shares)

## Changes in Preference Shares

|                                        | Group 1        |                 | Group 2          |                 | Group 3          |                 | Group 5  |             | Total Amount     |
|----------------------------------------|----------------|-----------------|------------------|-----------------|------------------|-----------------|----------|-------------|------------------|
|                                        | Shares         | Amount          | Shares           | Amount          | Shares           | Amount          | Shares   | Amount      |                  |
| Balance — October 1, 1983 .....        | 115,205        | \$11,520        | 2,000,000        | \$50,000        | 2,000,000        | \$50,000        | 80,500   | \$ 2,013    | \$113,533        |
| Purchased for cash and cancelled ..... | (2,157)        | (215)           | —                | —               | (5,700)          | (143)           | —        | —           | (358)            |
| Balance — September 30, 1984 .....     | 113,048        | 11,305          | 2,000,000        | 50,000          | 1,994,300        | 49,857          | 80,500   | 2,013       | 113,175          |
| Purchased for cash and cancelled ..... | (5,980)        | (598)           | —                | —               | —                | —               | —        | —           | (598)            |
| Converted into common shares .....     | —              | —               | —                | —               | —                | —               | (4,200)  | (105)       | (105)            |
| Balance — September 30, 1985 .....     | 107,068        | 10,707          | 2,000,000        | 50,000          | 1,994,300        | 49,857          | 76,300   | 1,908       | 112,472          |
| Purchased for cash and cancelled ..... | (1,246)        | (124)           | —                | —               | —                | —               | —        | —           | (124)            |
| Converted into common shares .....     | —              | —               | —                | —               | —                | —               | (76,300) | (1,908)     | (1,908)          |
| Balance — September 30, 1986 .....     | <u>105,822</u> | <u>\$10,583</u> | <u>2,000,000</u> | <u>\$50,000</u> | <u>1,994,300</u> | <u>\$49,857</u> | <u>—</u> | <u>\$ —</u> | <u>\$110,440</u> |

## Attributes of Preference Shares

### Redemption

The Group 1 Cumulative Redeemable Preference Shares, Series A, B and C may be redeemed at the option of the Company at any time in whole or in part for a redemption price of \$101 per share plus all dividends accrued and unpaid to the date of redemption.

The \$3.375 Cumulative Redeemable Retractable Preference Shares, Group 2, Series A are not redeemable before July 1, 1989 but are redeemable thereafter at the option of the Company in whole or in part at the following redemption prices, plus all dividends accrued and unpaid to the date of redemption:

| <u>If redeemed in the 12 months<br/>beginning July 1st,</u> | <u>Redemption Price</u> |
|-------------------------------------------------------------|-------------------------|
| 1989 .....                                                  | \$26.00                 |
| 1990 .....                                                  | 25.75                   |
| 1991 .....                                                  | 25.50                   |
| 1992 .....                                                  | 25.25                   |
| 1993 and thereafter .....                                   | 25.00                   |

The \$2.3125 Cumulative Redeemable Retractable Preference Shares, Group 3, Series A are not redeemable before July 1, 1988, but are redeemable thereafter at the option of the Company in whole or in part at the following redemption prices, plus all dividends accrued and unpaid to the date of redemption:

| <u>If redeemed in the 12 months<br/>beginning July 1st,</u> | <u>Redemption Price</u> |
|-------------------------------------------------------------|-------------------------|
| 1988 .....                                                  | \$26.00                 |
| 1989 .....                                                  | 25.75                   |
| 1990 .....                                                  | 25.50                   |
| 1991 .....                                                  | 25.25                   |
| 1992 and thereafter .....                                   | 25.00                   |

### Purchase for Cancellation

The Company may at any time or times purchase for cancellation the whole or any part of all outstanding preference shares of the Company providing the purchase price per share does not exceed the then current redemption price, plus in each case all accrued and unpaid dividends and costs of purchase.

### Purchase obligation

The Company shall make all reasonable efforts to purchase for cancellation in the open market the following prescribed number of \$3.375 Cumulative Redeemable Retractable Preference Shares at a price not exceeding \$25 per share plus costs of purchase:

Between July 1, 1983 and June 30, 1989, 15,000 shares per calendar year quarter.



Commencing July 1, 1989 and thereafter 3% per annum of the number of shares outstanding after the retraction on July 1, 1989.

The Company shall make all reasonable efforts to purchase for cancellation in the open market the following prescribed number of \$2.3125 Cumulative Redeemable Retractable Preference Shares commencing with the calendar year quarter beginning January 1, 1984 at a price not exceeding \$25 per share plus costs of purchase:

Between January 1, 1984 and June 30, 1993, 15,000 shares per calendar year quarter.

Commencing July 1, 1993 and thereafter 3% per annum of the number of shares outstanding after the retraction on July 1, 1993.

#### *Retraction Privilege*

A holder of the \$3.375 Cumulative Redeemable Retractable Preference Shares has the right to require the Company to redeem all or any of the shares held on July 1, 1989 at a price equal to \$25 per share plus accrued and unpaid dividends.

A holder of the \$2.3125 Cumulative Redeemable Retractable Preference Shares has the right to require the Company to redeem all or any of the shares held on July 1, 1993 at a price equal to \$25 per share plus accrued and unpaid dividends.

## **5. Common Shares**

*Authorized: 75,000,000 — Common Shares*

*Issued and Outstanding:*

|                                                         | <u>Shares</u>     | <u>Amount</u>    |
|---------------------------------------------------------|-------------------|------------------|
| Balance — October 1, 1983 .....                         | 30,065,947        | \$236,660        |
| Issued on exercise of warrants for cash .....           | 239,710           | 3,715            |
| Issued on exercise of options for cash .....            | 2,000             | 35               |
| Balance — September 30, 1984 .....                      | 30,307,657        | 240,410          |
| Issued on exercise of warrants for cash .....           | 1,602,909         | 24,837           |
| Issued on exercise of options for cash .....            | 52,850            | 912              |
| Issued on conversion of Group 5 preference shares ..... | 6,006             | 105              |
| Balance — September 30, 1985 .....                      | 31,969,422        | 266,264          |
| Issued on exercise of options for cash .....            | 184,330           | 3,375            |
| Issued on conversion of Group 5 preference shares ..... | 109,109           | 1,908            |
| Balance — September 30, 1986 .....                      | <u>32,262,861</u> | <u>\$271,547</u> |

#### *Share Option Plan*

Under the terms of a Share Option Plan (the Plan), common shares are reserved for issuance to certain management employees. Under the Plan, the Board of Directors has the discretion to grant options from time to time to eligible employees. The price at which shares may be purchased under an option is established at the time the option is granted but shall not be less than 90% of the market price of the common shares at the time the option is granted. In the case of death or termination of employment of the option holder the options are subject to cancellation under the terms of the Plan.

Outstanding options at September 30, 1986 are as follows:

| <u>Outstanding</u> | <u>Exercise Price</u> | <u>Expiry Date</u> |
|--------------------|-----------------------|--------------------|
| 105,750 .....      | \$17.25               | January 21, 1993   |
| 52,270 .....       | 22.125                | February 11, 1995  |
| 68,975 .....       | 24.75                 | February 3, 1996   |
| <u>226,995</u>     |                       |                    |

## 6. Income Taxes

Income tax expense reported in the Consolidated Statement of Income reflects an effective rate of tax of 36.5% (37.8% and 39.5% in 1985 and 1984, respectively). A reconciliation of income tax expense to the amount that would be obtained by applying the combined federal and Ontario provincial statutory tax rates to income before income taxes is set out below:

|                                                                                                                                                                                                                                             | 1986                 |                | 1985                 |                | 1984                 |                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------|----------------------|----------------|----------------------|----------------|
|                                                                                                                                                                                                                                             | Income Tax Provision | Tax Rate       | Income Tax Provision | Tax Rate       | Income Tax Provision | Tax Rate       |
| Provision at statutory tax rates . .                                                                                                                                                                                                        | \$77,445             | 53.19%         | \$79,028             | 51.45%         | \$74,482             | 51.225%        |
| Increase (decrease) in income taxes resulting from:                                                                                                                                                                                         |                      |                |                      |                |                      |                |
| Permanent differences                                                                                                                                                                                                                       |                      |                |                      |                |                      |                |
| (primarily relating to oil and gas producing activities and inventory allowance) . . . . .                                                                                                                                                  | (7,028)              |                | (8,363)              |                | (7,504)              |                |
| Temporary differences for which no deferred taxes are provided (primarily relating to rental equipment installation costs and capital cost allowance claimed for tax purposes in excess of depreciation recorded in the accounts) . . . . . | (17,373)             |                | (12,338)             |                | (9,729)              |                |
| Other . . . . .                                                                                                                                                                                                                             | 40                   |                | (236)                |                | 201                  |                |
| Provision for income taxes . . . . .                                                                                                                                                                                                        | <u>\$53,084</u>      | <u>36.460%</u> | <u>\$58,091</u>      | <u>37.819%</u> | <u>\$57,450</u>      | <u>39.511%</u> |

Accumulated deferred taxes not recovered in revenues and therefore not recorded in the accounts amounted to \$212,500,000 at September 30, 1986, \$195,000,000 at September 30, 1985, and \$182,000,000 at September 30, 1984.

## 7. Pension Plans

The total pension expense (including amounts paid under the Canada Pension Plan and other government plans and the amortization of past service costs) was \$9,157,000 (\$8,307,000 and \$7,713,000 in 1985 and 1984, respectively).

As at January 1, 1985, the date of the latest actuarial evaluation, the past service unfunded liability amounted to \$3,356,000. The Plan's actuary has recommended that the Company make annual payments of \$388,600 to amortize the unfunded liability over a period of twelve years.

## 8. Earnings Per Common Share

The earnings per share amounts have been computed using the weighted average number of common shares outstanding during the year, being 32,146,139 in 1986 (31,147,345 in 1985 and 30,171,143 in 1984).

The fully diluted earnings per share calculation assumes the exercise of all outstanding common share stock options. In 1985, the calculation also reflects the conversion of all the then outstanding \$2.125 Cumulative Redeemable Retractable Convertible Preference Shares. In 1984, the calculation also reflects the exercise of all the then outstanding common share purchase warrants. Funds derived from the exercise of the options (common share purchase warrants in 1984) were assumed to have been invested in short term securities to produce an annual after-tax return of 4.98% in 1986 (5.42% in 1985 and 5.78% in 1984).



## **9. Related Party Transactions**

Hiram Walker Resources Ltd. (HWR), the parent company, provides Consumers with treasury and other management services. HWR charges the Company amounts designed to recover the costs of providing such services. The amount of such transactions is not significant in relation to the Company's overall activities.

## **10. Commitments**

A subsidiary company has entered into agreements for the purchase of nursing and retirement homes for a total consideration of approximately \$36 million. These transactions will be completed during the first six months of the Company's 1987 fiscal year.

## **REPORT OF THE CHIEF FINANCIAL OFFICER**

The undersigned, being the Chief Financial Officer of Interprovincial Pipe Line Limited, states that the consolidated statements of earnings and retained earnings and changes in financial position for the three months ended March 31, 1987 and 1986 and the consolidated statement of financial position at March 31, 1987, which accompany this report have been prepared by management and have not been audited, but have been prepared in accordance with Part V of the Regulations under the Canada Business Corporations Act.

Calgary, Alberta  
May 21, 1987

(Signed) B. F. MACNEILL  
Vice President — Finance &  
Chief Financial Officer  
Interprovincial Pipe Line Limited



**INTERPROVINCIAL PIPE LINE LIMITED**  
**CONSOLIDATED STATEMENT OF FINANCIAL POSITION**  
(unaudited; dollars in millions)

|                                             | <u>March 31, 1987</u> |
|---------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Assets</b>                               |                       |
| Cash and short term investments .....       | \$ 67.6               |
| Other current assets .....                  | 147.7                 |
| Investments .....                           | 36.6                  |
| Property, plant and equipment .....         | 2,610.9               |
| Other assets .....                          | 32.5                  |
|                                             | <u>\$2,895.3</u>      |
| <b>Liabilities and Shareholders' Equity</b> |                       |
| Short term borrowings .....                 | \$ 47.1               |
| Other current liabilities .....             | 182.4                 |
| Deferred credits .....                      | 69.9                  |
| Long term debt .....                        | 1,056.2               |
| Deferred taxes .....                        | 584.8                 |
| Minority interest .....                     | 28.0                  |
| Shareholders' equity .....                  | 926.9                 |
| Commitments and contingencies (Note 2)      |                       |
|                                             | <u>\$2,895.3</u>      |

# INTERPROVINCIAL PIPE LINE LIMITED

## CONSOLIDATED STATEMENT OF CHANGES IN FINANCIAL POSITION

(unaudited; dollars in millions)

|                                                       | Three Months Ended<br>March 31 |                |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------|
|                                                       | 1987                           | 1986           |
| Cash Generated Internally                             |                                |                |
| Provided from operations .....                        | \$73.0                         | \$ 58.2        |
| Deferred credits .....                                | (3.5)                          | —              |
| Decrease (increase) in non-cash working capital ..... | 21.5                           | (2.7)          |
|                                                       | <u>91.0</u>                    | <u>55.5</u>    |
| Cash Required                                         |                                |                |
| Long term debt retirements .....                      | 19.6                           | 1.0            |
| Dividends .....                                       | 19.8                           | 19.8           |
|                                                       | <u>39.4</u>                    | <u>20.8</u>    |
| Net Cash Generated Internally .....                   | <u>51.6</u>                    | <u>34.7</u>    |
| Cash Invested                                         |                                |                |
| Property, plant and equipment .....                   | 55.4                           | 14.5           |
| Investments .....                                     | —                              | 27.4           |
| Other .....                                           | 0.6                            | 1.2            |
|                                                       | <u>56.0</u>                    | <u>43.1</u>    |
| Net Cash Deficiency Before Financing .....            | <u>4.4</u>                     | <u>8.4</u>     |
| Financing                                             |                                |                |
| Interim financing .....                               | 8.7                            | —              |
| Issuance of capital stock .....                       | 0.2                            | 0.1            |
|                                                       | <u>8.9</u>                     | <u>0.1</u>     |
| Increase (Decrease) in Cash .....                     | 4.5                            | (8.3)          |
| Cash at Beginning of Period .....                     | 16.0                           | 158.4          |
| Cash at End of Period .....                           | <u>\$20.5</u>                  | <u>\$150.1</u> |

For purposes of this statement, cash is defined as cash and short term investments, less short term borrowings.



# INTERPROVINCIAL PIPE LINE LIMITED

## CONSOLIDATED STATEMENT OF EARNINGS

(unaudited; dollars in millions, except per share amounts)

|                                                           | Three Months Ended March 31 |                   |                |                |
|-----------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|----------------|----------------|
|                                                           | 1987                        |                   | 1986           |                |
|                                                           | Pipeline                    | Natural Resources | Total          | Total          |
| Operating Revenue .....                                   | \$139.4                     | \$65.3            | \$204.7        | \$135.7        |
| Expenses                                                  |                             |                   |                |                |
| Operating and general .....                               | 58.5                        | 19.0              | 77.5           | 55.1           |
| Depletion and depreciation .....                          | 17.6                        | 24.7              | 42.3           | 16.3           |
|                                                           | 76.1                        | 43.7              | 119.8          | 71.4           |
| Operating Income .....                                    | <u>\$ 63.3</u>              | <u>\$21.6</u>     | 84.9           | 64.3           |
| Allowance for Equity Funds Used During Construction ..... |                             |                   | 2.5            | 0.6            |
| Other Income .....                                        |                             |                   | 2.2            | 5.4            |
| Interest Expense .....                                    |                             |                   | (29.9)         | (15.8)         |
| Minority Interest .....                                   |                             |                   | (0.7)          | —              |
| Earnings before the undernoted .....                      |                             |                   | 59.0           | 54.5           |
| Taxes .....                                               |                             |                   | 28.9           | 28.7           |
|                                                           |                             |                   | 30.1           | 25.8           |
| Investment Earnings from Hiram Walker Resources Ltd. .... |                             |                   | —              | 7.1            |
| Net Earnings .....                                        |                             |                   | <u>\$ 30.1</u> | <u>\$ 32.9</u> |
| Earnings Per Share (Note 1) .....                         |                             |                   | <u>\$ 0.76</u> | <u>\$ 0.89</u> |
| Dividends Per Share .....                                 |                             |                   | <u>\$ 0.50</u> | <u>\$ 0.50</u> |

## CONSOLIDATED STATEMENT OF RETAINED EARNINGS

(unaudited; dollars in millions)

|                                      | Three Months Ended March 31 |                |
|--------------------------------------|-----------------------------|----------------|
|                                      | 1987                        | 1986           |
| Balance at Beginning of Period ..... | \$489.5                     | \$436.6        |
| Net Earnings .....                   | 30.1                        | 32.9           |
|                                      | 519.6                       | 469.5          |
| Dividends .....                      | 19.8                        | 18.6*          |
| Balance at End of Period .....       | <u>\$499.8</u>              | <u>\$450.9</u> |

\* Excluding dividends on reciprocal shareholding.

## INTERPROVINCIAL PIPE LINE LIMITED

### NOTES TO CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS — MARCH 31, 1987 (unaudited)

#### 1. Earnings Per Share

Earnings per share are computed on the weighted average number of shares outstanding of 39,544,000 and 37,178,000 for the three months ended March 31, 1987 and 1986, respectively. There would have been no material dilution of earnings per share if outstanding stock options had been exercised during the periods. Prior to April 1, 1986 the weighted average number of shares outstanding was reduced by the Company's pro rata interest in its own shares resulting from the equity investment in Hiram Walker Resources Ltd.

#### 2. Commitments and Contingencies

The Company has signed a cash deficiency agreement with respect to Frontier Pipeline Company and is committed to support, to the extent of its 35% interest, the financial obligations of this partnership.

A subsidiary of the Company is involved in the development of two large tertiary recovery projects. Management estimates that, based on regulations and prices in effect at March 31, 1987, the net cost of material to be used in the projects will amount to \$120 million.

#### 3. Financial Statements

These unaudited consolidated financial statements have been prepared in accordance with generally accepted accounting principles in Canada for interim financial information. Accordingly, they do not include all the information and footnotes required by generally accepted accounting principles for complete financial statements. In the opinion of management, they contain all adjustments, consisting only of normal recurring adjustments, which management considers necessary to present fairly the financial position as of March 31, 1987, the results of operations for the three month periods ended March 31, 1987 and 1986, and changes in financial position for the three month periods ended March 31, 1987 and 1986. The results of operations for the three months ended March 31, 1987 should not be taken as directly indicative of the results to be expected for the 1987 fiscal year.



## AUDITORS' REPORT

To the Shareholders of

INTERPROVINCIAL PIPE LINE LIMITED:

We have examined the consolidated statements of financial position of Interprovincial Pipe Line Limited as at December 31, 1986 and 1985 and the consolidated statement of earnings, retained earnings and changes in financial position for each of the three years in the period ended December 31, 1986. Our examinations were made in accordance with generally accepted auditing standards, and accordingly included such tests and other procedures as we considered necessary in the circumstances.

In our opinion, these financial statements present fairly the financial position of the company as at December 31, 1986 and 1985 and the results of its operations and the changes in its financial position for each of the three years in the period ended December 31, 1986 in accordance with generally accepted accounting principles in Canada applied on a basis consistent with that of the preceding year.

Edmonton, Alberta  
February 6, 1987  
(except as to the amounts  
in note 18 for which  
the date is May 19, 1987)

(Signed) PRICE WATERHOUSE  
Chartered Accountants

## **INTERPROVINCIAL PIPE LINE LIMITED**

### **SUMMARY OF SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES:**

The consolidated financial statements are prepared in accordance with accounting principles generally accepted in Canada and conform in all material respects with the historical cost accounting standards of the International Accounting Standards Committee.

#### **Principles of consolidation**

The consolidated financial statements include the accounts of the company and all of its subsidiaries. Investments in companies which are not subsidiaries but over which the company exercises significant influence are accounted for using the equity method. Other investments are recorded at cost.

Substantially all of the company's natural resource activities are conducted jointly with others. These financial statements reflect the company's proportionate interest in such activities.

#### **Regulation of pipeline system**

The company owns and operates a pipeline system in Canada and the United States for the transportation of crude oil and other liquid hydrocarbons.

Construction, operations, accounting and rates in Canada are under the regulatory authority of the National Energy Board. Rates, accounting and other practices in the United States are under the regulatory authority of the Federal Energy Regulatory Commission.

#### **Foreign currency translation**

The company follows the current rate method under which the operations of foreign subsidiaries are translated into Canadian dollars in accordance with procedures recommended for self-sustaining foreign operations. Revenue and expense items, including depletion, depreciation and amortization, are translated at monthly rates of exchange. Assets and liabilities are translated at rates of exchange in effect at the date of the statement of financial position. Foreign currency translation adjustments are recorded as a separate component of Shareholders' Equity.

#### **Discount and expense on long term debt**

The balance of unamortized discount and expense is being amortized on the straight-line basis over the life of the debt.

#### **Property, plant and equipment**

##### *Pipeline Operations*

Expenditures for system expansion and major renewals and betterments are capitalized whereas maintenance and repair costs are charged to operating expenses as incurred. Canadian operations follow the accounting practice of capitalizing, at rates authorized by the National Energy Board, an allowance for debt and equity funds required to finance construction in Canada. U.S. operations capitalize an allowance for interest incurred on external borrowings in accordance with the Financial Accounting Standards statement, Capitalization of Interest Cost.

##### *Natural Resources*

The company follows the full cost method of accounting for oil and gas operations, whereby all exploration and development costs are capitalized. Separate cost centres are established for each country and the Athabasca oil sands. Capitalized costs include land acquisition costs, geological and geophysical costs, lease rentals and related charges applicable to non-producing property, costs of drilling both productive and non-productive wells and overhead charges related to exploration and development activities. The net book value of such costs, net of deferred income taxes, is limited by a "ceiling test" amount. This amount is the sum of future net revenues from proved reserves at current prices and costs, plus the lower of cost or estimated fair market value of unproved properties, less estimated future financing, administrative and income tax expense.



## **Depletion and depreciation**

Oil and gas costs are depleted using the unit of production method based upon estimated proved reserves, before royalties, as determined by company engineers. Natural gas reserves and production are converted to equivalent volumes of crude oil based on relative energy content.

Costs of acquiring and evaluating significant unproved properties and costs of major development projects are excluded from the computation of depletion until such time as additional reserves are proved, the project is completed, or an impairment in value has occurred.

The company provides for depreciation of buildings, plant, pipeline and equipment, other than oil and gas production equipment and the Montreal Extension Pipeline, on the straight-line basis over their estimated service lives. In accordance with the terms of the Deficiency Agreement with the Canadian Government, the company is providing for depreciation of the Montreal Extension depreciable facilities on a 20-year straight-line basis. Oil and gas production equipment is depreciated using the unit of production method.

When fixed assets are retired, or otherwise disposed of, the proceeds are credited to property, plant and equipment, except for unusual disposals for which the gain or loss is included in earnings.

## **Deferred income and withholding taxes**

The company follows the tax allocation basis of accounting. Under income tax regulations, depletion, depreciation and other costs deducted for tax purposes may differ from the amounts recorded in the accounts. The company claims deductions permitted for tax purposes which result in maximum benefits and deferral of taxes to years when amounts deductible will be less than amounts recorded in the accounts.

Earnings of a U.S. subsidiary are subject to a 10% U.S. withholding tax when paid as dividends to Interprovincial. It has not been considered necessary to provide for this tax on retained earnings of \$83.1 million U.S. at December 31, 1986 because these retained earnings are expected to remain a part of its permanent capital.

## **Earnings per share**

Earnings per share are computed on the weighted average number of shares outstanding of 38,943,921, 37,378,611 and 37,304,538 in 1986, 1985 and 1984 respectively. There would have been no material dilution of earnings per share if outstanding stock options had been exercised during the year. Prior to April 1, 1986 the weighted average number of shares outstanding was reduced by the company's pro rata interest in its own shares resulting from the equity investment in Hiram Walker Resources Ltd.

## INTERPROVINCIAL PIPE LINE LIMITED

### CONSOLIDATED STATEMENT OF EARNINGS

(in millions of dollars except per share amounts)

|                                                           | Year ended December 31 |                |                |
|-----------------------------------------------------------|------------------------|----------------|----------------|
|                                                           | 1986                   | 1985           | 1984           |
| Revenue:                                                  |                        |                |                |
| Operating .....                                           | \$561.8                | \$509.4        | \$444.4        |
| Interest and other income .....                           | 18.8                   | 25.0           | 30.8           |
| Allowance for equity funds used during construction ..... | 7.1                    | 5.9            | 9.7            |
|                                                           | <u>587.7</u>           | <u>540.3</u>   | <u>484.9</u>   |
| Expenses:                                                 |                        |                |                |
| Power .....                                               | 116.1                  | 112.8          | 100.7          |
| Operating and administrative .....                        | 113.6                  | 105.3          | 93.0           |
| Depletion, depreciation and amortization .....            | 73.1                   | 58.6           | 45.9           |
| Interest (Note 12) .....                                  | 62.6                   | 54.2           | 36.3           |
|                                                           | <u>365.4</u>           | <u>330.9</u>   | <u>275.9</u>   |
| Earnings before the undernoted .....                      | 222.3                  | 209.4          | 209.0          |
| Taxes (Note 13) .....                                     | 111.9                  | 105.8          | 104.3          |
|                                                           | <u>110.4</u>           | <u>103.6</u>   | <u>104.7</u>   |
| Investment earnings from Hiram Walker Resources Ltd. .... | 20.4                   | 35.2           | 24.9           |
| Earnings for the year .....                               | <u>\$130.8</u>         | <u>\$138.8</u> | <u>\$129.6</u> |
| Earnings per share .....                                  | <u>\$ 3.36</u>         | <u>\$ 3.71</u> | <u>\$ 3.47</u> |
| Dividends per share .....                                 | <u>\$ 2.00</u>         | <u>\$ 1.85</u> | <u>\$ 1.70</u> |

### CONSOLIDATED STATEMENT OF RETAINED EARNINGS

(in millions of dollars)

|                                    | Year ended December 31 |                |                |
|------------------------------------|------------------------|----------------|----------------|
|                                    | 1986                   | 1985           | 1984           |
| Balance at beginning of year ..... | \$436.6                | \$366.9        | \$300.7        |
| Earnings for the year .....        | <u>130.8</u>           | <u>138.8</u>   | <u>129.6</u>   |
|                                    | 567.4                  | 505.7          | 430.3          |
| Dividends .....                    | <u>77.9</u>            | <u>69.1</u>    | <u>63.4</u>    |
| Balance at end of year .....       | <u>\$489.5</u>         | <u>\$436.6</u> | <u>\$366.9</u> |



**INTERPROVINCIAL PIPE LINE LIMITED**  
**CONSOLIDATED STATEMENT OF FINANCIAL POSITION**  
(in millions of dollars)

|                                                             | December 31      |                  |
|-------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
|                                                             | 1986             | 1985             |
| <b>Assets</b>                                               |                  |                  |
| Current Assets:                                             |                  |                  |
| Cash, including bank term deposits .....                    | \$ 39.5          | \$ 101.7         |
| Short term investments, at lower of cost and market .....   | 43.9             | 93.5             |
| Accounts receivable—                                        |                  |                  |
| Trade .....                                                 | 102.7            | 35.5             |
| Petroleum Incentives Program .....                          | 45.5             |                  |
| Inventories, at lower of cost or net realizable value ..... | 19.7             | 5.2              |
|                                                             | 251.3            | 235.9            |
| Deferred Charges and Other Assets (Note 4) .....            | 32.7             | 20.6             |
| Investments (Note 5) .....                                  | 36.8             | 376.1            |
| Property, Plant and Equipment (Note 6) .....                | 2,615.2          | 1,109.6          |
|                                                             | <u>\$2,936.0</u> | <u>\$1,742.2</u> |
| <b>Liabilities and Shareholders' Equity</b>                 |                  |                  |
| Current Liabilities:                                        |                  |                  |
| Short term borrowings (Note 7) .....                        | \$ 67.4          | \$ 36.8          |
| Accounts payable .....                                      | 124.6            | 49.1             |
| Income and other taxes .....                                | 16.3             | 16.6             |
| Current portion of long term liabilities .....              | 51.0             | 21.6             |
|                                                             | 259.3            | 124.1            |
| Long Term Debt (Note 7) .....                               | 1,059.7          | 562.8            |
| Deferred Credits (Note 8) .....                             | 74.8             | 20.8             |
| Deferred Taxes .....                                        | 590.7            | 208.4            |
| Minority Interest (Note 9) .....                            | 27.3             |                  |
| Commitments (Note 17) .....                                 |                  |                  |
|                                                             | <u>2,011.8</u>   | <u>916.1</u>     |
| Shareholders' Equity                                        |                  |                  |
| Capital stock (Note 10) .....                               | 385.9            | 385.3            |
| Contributed surplus .....                                   | 23.3             | 23.3             |
| Retained earnings .....                                     | 489.5            | 436.6            |
| Foreign currency translation adjustments .....              | 25.5             | 41.6             |
| Reciprocal shareholding .....                               |                  | (60.7)           |
|                                                             | <u>924.2</u>     | <u>826.1</u>     |
|                                                             | <u>\$2,936.0</u> | <u>\$1,742.2</u> |

The financial statements have been approved by the Board:

(Signed) R. K. HEULE, Director

(Signed) R. F. HASKAYNE, Director

# INTERPROVINCIAL PIPE LINE LIMITED

## CONSOLIDATED STATEMENT OF CHANGES IN FINANCIAL POSITION

(in millions of dollars)

|                                                                               | Year ended December 31 |                |                |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------|----------------|
|                                                                               | 1986                   | 1985           | 1984           |
| Cash generated internally:                                                    |                        |                |                |
| Earnings for the year .....                                                   | \$130.8                | \$138.8        | \$129.6        |
| Charges (credits) to earnings not affecting cash—                             |                        |                |                |
| Depletion, depreciation and amortization .....                                | 73.1                   | 58.6           | 45.9           |
| Deferred taxes .....                                                          | 41.1                   | 18.8           | 11.4           |
| Deferred credits .....                                                        | (1.4)                  | (.2)           | (1.1)          |
| Unremitted equity income .....                                                | (.6)                   | (15.6)         | (6.7)          |
| Allowance for equity funds used during construction .....                     | (7.1)                  | (5.9)          | (9.7)          |
| Other .....                                                                   | (2.5)                  | (7.7)          | (5.0)          |
| Provided from operations .....                                                | 233.4                  | 186.8          | 164.4          |
| Decrease (increase) in non-cash working capital .....                         | (52.0)                 | 10.9           | (2.0)          |
|                                                                               | 181.4                  | 197.7          | 162.4          |
| Cash required:                                                                |                        |                |                |
| Dividends—                                                                    |                        |                |                |
| Regular .....                                                                 | 77.9                   | 69.1           | 63.4           |
| Reciprocal shareholding .....                                                 | 1.1                    | 4.0            | 3.7            |
| Long term debt retirements .....                                              | 26.1                   | 23.6           | 42.7           |
|                                                                               | 105.1                  | 96.7           | 109.8          |
| Net cash generated internally .....                                           | 76.3                   | 101.0          | 52.6           |
| Cash invested:                                                                |                        |                |                |
| Property, plant and equipment .....                                           | 284.7                  | 169.8          | 185.6          |
| Investment in Home Oil Company Limited, net of working capital acquired ..... | 275.8                  |                |                |
| Purchase (sale) of shares of Hiram Walker Resources Ltd. ....                 | (46.8)                 | 33.5           |                |
| Other .....                                                                   | .6                     | (1.3)          | 12.7           |
|                                                                               | 514.3                  | 202.0          | 198.3          |
| Net cash deficiency before financing .....                                    | 438.0                  | 101.0          | 145.7          |
| Financing:                                                                    |                        |                |                |
| Debentures issued .....                                                       | 125.0                  | 80.0           | 175.0          |
| Interim financing .....                                                       | 170.0                  | (12.0)         | (26.1)         |
| Mortgage .....                                                                |                        | 14.9           |                |
| Capital stock issued .....                                                    | .6                     | 1.0            | 1.1            |
|                                                                               | 295.6                  | 83.9           | 150.0          |
| Increase (decrease) in cash .....                                             | (142.4)                | (17.1)         | 4.3            |
| Cash at beginning of year .....                                               | 158.4                  | 175.5          | 171.2          |
| Cash at end of year .....                                                     | <u>\$ 16.0</u>         | <u>\$158.4</u> | <u>\$175.5</u> |

For purposes of this statement cash is defined as cash and short term investments less short term borrowings.



# INTERPROVINCIAL PIPE LINE LIMITED

## NOTES TO CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

December 31, 1986

(tabular amounts expressed in millions of dollars except number of shares and per share amounts)

### 1. Accounting Policies:

The information on pages 238 and 239 presents a summary of significant accounting policies and is an integral part of these consolidated financial statements.

### 2. Acquisition of Home Oil Company Limited:

On December 5, 1986 the company completed the acquisition, from Hiram Walker Resources Ltd. ("HWR"), of all the issued and outstanding common shares and participating preference shares of Home and a 26% interest in Sovereign Oil & Gas PLC. The acquisition was accounted for as a purchase and the results of Home's operations subsequent to November 30, 1986 have been included in the consolidated financial statements.

The investment in Home exceeded the book value of Home's net assets by \$60.9 million. This excess has been allocated to the assets acquired on the basis of their estimated fair values.

Net assets acquired:

|                   |                 |
|-------------------|-----------------|
| Assets .....      | \$1,501.2       |
| Liabilities ..... | 603.3           |
|                   | <u>\$ 897.9</u> |

Financed by:

|                                                       |                 |
|-------------------------------------------------------|-----------------|
| Exchange of HWR preferred shares, at book value ..... | \$ 377.9        |
| Oil indexed debentures .....                          | 200.0           |
| Cash .....                                            | 320.0           |
|                                                       | <u>\$ 897.9</u> |

The following pro forma information is presented as if the acquisition had occurred on January 1, 1986 and January 1, 1985 respectively. This information may not be indicative of results that actually would have occurred had the acquisition been consummated on the dates indicated, or the results of future operations of the company.

|                                                   | Year ended<br>December 31 |         |
|---------------------------------------------------|---------------------------|---------|
|                                                   | 1986(1)                   | 1985    |
|                                                   | (unaudited)               |         |
| Total revenue .....                               | \$837.3                   | \$922.6 |
| Earnings .....                                    | 116.1                     | 147.4   |
| Earnings per share .....                          | 2.94                      | 3.73    |
| Weighted average shares outstanding (000's) ..... | 39,531                    | 39,507  |

(1) Excludes an \$11.3 million write-down of foreign properties which Home recorded effective September 30, 1986 in accordance with the Canadian Institute of Chartered Accountants' guidelines on full cost accounting in the oil and gas industry.

### 3. Montreal Extension Deficiency Agreement:

Interprovincial and the Canadian Government are parties to a Deficiency Agreement whereby the Government will pay the deficiency if operating revenue in respect of the Extension is not sufficient to meet the fixed and variable costs of the Extension. Under the Agreement the Government has an option to purchase the Extension at its capital cost less depreciation, plus related expenses.

Tariffs prescribed by the National Energy Board in respect of the Montreal Extension do not produce sufficient operating revenue to meet the fixed and variable costs of the Extension. For the years ended December 31, 1986, 1985 and 1984, deficiencies amounting to \$10.6 million, \$8.3 million and \$7.4 million respectively, have been included in Operating revenue.

**4. Deferred Charges and Other Assets:**

|                                                          | <u>1986</u>   | <u>1985</u>   |
|----------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Purchased tax benefits .....                             | \$ 3.8        | \$ 6.1        |
| Unamortized discount and expense on long term debt ..... | 7.5           | 5.7           |
| Deferred transportation charges .....                    | 6.0           | 6.6           |
| Insurance claim .....                                    | 7.0           |               |
| Other .....                                              | 8.4           | 2.2           |
|                                                          | <u>\$32.7</u> | <u>\$20.6</u> |

*Purchased tax benefits*

United States tax legislation permitted the transfer of tax benefits (investment tax credits and accelerated depreciation deductions) from one entity to another through transactions structured as leases for tax purposes. A subsidiary of the company entered into such a transaction in 1982. The purchased tax benefits continue to be realized through the deferral of taxes during the first five years over the 11-year life of the lease.

Effective July 1, 1987, the U.S. corporate income tax rate will be reduced from 46% to 34% following passage of the Tax Reform Act of 1986. Since the deferral of taxes related to the lease will reverse at a lower rate than provided, the company recognized a gain in 1986 of \$3.3 million net of unamortized acquisition costs.

**5. Investments:**

|                                                | <u>1986</u>   | <u>1985</u>    |
|------------------------------------------------|---------------|----------------|
| Hiram Walker Resources Ltd. ....               |               | \$376.1        |
| Federated Pipe Lines Ltd., equity method ..... | \$29.3        |                |
| Minerals Limited, equity method .....          | .8            |                |
| Sovereign Oil & Gas PLC, cost method .....     | 6.7           |                |
|                                                | <u>\$36.8</u> | <u>\$376.1</u> |

Prior to April 1, 1986 investment earnings from HWR were accounted for by the equity method and subsequent thereto by the cost method.

**6. Property, Plant and Equipment:**

|                         | <u>1986</u>      |                                                                         | <u>1985</u>      |
|-------------------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------|------------------|
|                         | <u>Cost</u>      | <u>Accumulated<br/>depletion,<br/>depreciation and<br/>amortization</u> | <u>Net</u>       |
| Pipelines .....         | \$2,097.0        | \$777.3                                                                 | \$1,319.7        |
| Natural resources ..... | 1,303.6          | 8.1                                                                     | 1,295.5          |
|                         | <u>\$3,400.6</u> | <u>\$785.4</u>                                                          | <u>\$2,615.2</u> |

Costs of evaluating unproved properties excluded from the computation of depletion amounted to \$70 million at December 31, 1986.

It is estimated that 1987 capital expenditures for Pipelines and Natural resources will amount to approximately \$100 million and \$180 million respectively.

The Canadian oil and gas depletion and depreciation expense per equivalent unit of production for the month ended December 31, 1986 amounted to \$5.00 per barrel.



## 7. Indebtedness:

|                                                                                      |                 | 1986             | 1985           |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|----------------|
| Short term borrowings                                                                |                 |                  |                |
| Bank loans .....                                                                     |                 | \$ 44.2          | \$ 2.1         |
| Commercial paper .....                                                               |                 | 23.2             | 34.7           |
|                                                                                      |                 | <u>\$ 67.4</u>   | <u>\$ 36.8</u> |
|                                                                                      | <u>Maturity</u> | <u>1986</u>      | <u>1985</u>    |
| Long term debt                                                                       |                 |                  |                |
| Sinking Fund Debentures                                                              |                 |                  |                |
| Unsecured                                                                            |                 |                  |                |
| 6½% .....                                                                            | 1986            |                  | \$ 10.3        |
| 6½% (1986 U.S. \$7.8; 1985 U.S. \$8.6) .....                                         | 1992            | \$ 10.7          | 12.0           |
| 7½% (1986 U.S. \$18.3; 1985 U.S. \$18.3) .....                                       | 1993            | 25.2             | 25.6           |
| 7¼% .....                                                                            | 1988            | 4.1              |                |
| 7.60% (1986 U.S. \$18.1; 1985 U.S. \$20.0) .....                                     | 1997            | 24.9             | 27.9           |
| 8½% .....                                                                            | 1993            | 27.4             | 29.2           |
| 9½% .....                                                                            | 1990            | 29.8             | 30.9           |
| 9½% .....                                                                            | 1998            | 44.9             |                |
| 10.00% .....                                                                         | 2006            | 125.0            |                |
| 10½% .....                                                                           | 1996            | 26.6             | 29.2           |
| 10½% .....                                                                           | 1996            | 48.8             | 48.8           |
| 11½% .....                                                                           | 1996            | 50.0             | 50.7           |
| Secured (1)                                                                          |                 |                  |                |
| 9.80% to 11.10% (2) .....                                                            | 1986-99         | 74.3             | 80.0           |
| 12.70% .....                                                                         | 2004            | 75.0             | 75.0           |
| 13.40% .....                                                                         | 2004            | 100.0            | 100.0          |
| Other Debentures — Unsecured                                                         |                 |                  |                |
| 5.00% (3) .....                                                                      | 2000            | 200.0            |                |
| 12¼% .....                                                                           | 1993            | 50.0             | 50.0           |
| Mortgage (4)                                                                         |                 |                  |                |
| 11¾% .....                                                                           | 1987            | 14.7             | 14.8           |
| Interim financing — at varying interest rates, currently<br>averaging 8.3% (5) ..... | 1995            | 170.0            |                |
|                                                                                      |                 | <u>1,101.4</u>   | <u>584.4</u>   |
| Less: Current portion .....                                                          |                 | <u>41.7</u>      | <u>21.6</u>    |
|                                                                                      |                 | <u>\$1,059.7</u> | <u>\$562.8</u> |

- (1) Secured by an assignment of the Norman Wells Pipeline Agreement and a first mortgage.
- (2) Comprised of 9.8% to 10.75% Serial Debentures due 1986 to 1990 in annual payments of \$5.7 million and 11.10% Sinking Fund Debentures of \$51.5 million due in 1999.
- (3) Oil indexed debentures bear interest at a fixed rate of 5% per annum plus a variable rate (together not to exceed 21.8% per annum) based upon future oil prices.
- (4) Secured by the IPL Tower office building.
- (5) Supported by a bank credit agreement for up to \$300 million.

Principal repayments required on Long Term Debt for the years ending December 31, 1987 through 1991 are \$41.7 million, \$36.7 million, \$40.1 million, \$64.7 million and \$45.7 million respectively.

## 8. Deferred Credits:

|                                       | <u>1986</u>   | <u>1985</u>   |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| Deferred production revenue           |               |               |
| Take or pay .....                     | \$37.4        |               |
| Reversionary working interest .....   | 24.3          |               |
|                                       | 61.7          |               |
| Less: Current portion .....           | 9.3           |               |
|                                       | 52.4          |               |
| Deferred investment tax credits ..... | 19.5          | \$20.3        |
| Other .....                           | 2.9           | .5            |
|                                       | <u>\$74.8</u> | <u>\$20.8</u> |

### *Deferred production revenue*

Amounts paid to the company by purchasers, for annual contracted gas volumes not taken, are recorded as deferred production revenue. These amounts will be recorded as revenue when the gas to which the payments relate is delivered to the purchaser. Deliveries or repayments are to be made over a maximum 10-year period ending November 1, 1994.

The reversionary working interest represents the unremitted portion of the proceeds from the sale of certain resource properties. (See Note 15)

### *Deferred investment tax credits*

Prior to January 1, 1986 the U.S. subsidiaries were allowed credits against income taxes payable of a specified percentage of the cost of some depreciable assets acquired and placed into service. These credits have been deferred and are being taken into earnings over the life of the related assets.

## 9. Minority Interest:

The minority shareholders' interest shown on the statement of financial position represents an 11.9% interest in Scurry-Rainbow Oil Limited, amounting to \$22.4 million, and a 40.0% interest in Home Energy Company Ltd., amounting to \$4.9 million.

## 10. Capital Stock:

Interprovincial is authorized to issue 42,000,000 common shares and an unlimited number of preferred shares. No preferred shares have been issued.

|                                    | <u>Common Shares</u> |                |
|------------------------------------|----------------------|----------------|
|                                    | <u>Number</u>        | <u>Amount</u>  |
| Balance at December 31, 1983 ..... | 39,448,416           | \$383.1        |
| Exercise of stock options .....    | 15,000               | .2             |
| Stock dividends .....              | 30,475               | .9             |
| Balance at December 31, 1984 ..... | 39,493,891           | 384.2          |
| Exercise of stock options .....    | 2,850                | .1             |
| Stock dividends .....              | 25,621               | 1.0            |
| Balance at December 31, 1985 ..... | 39,522,362           | 385.3          |
| Exercise of stock options .....    | 5,250                | .1             |
| Stock dividends .....              | 12,329               | .5             |
| Balance at December 31, 1986 ..... | <u>39,539,941</u>    | <u>\$385.9</u> |



**11. Stock Options:**

|                                              | <u>1986</u>    | <u>1985</u>    | <u>1984</u>   |
|----------------------------------------------|----------------|----------------|---------------|
| Shares under option, beginning of year ..... | 101,550        | 58,900         | 29,500        |
| Options granted .....                        | 84,100         | 45,500         | 44,400        |
| Options exercised .....                      | (5,250)        | (2,850)        | (15,000)      |
| Options cancelled .....                      | (3,000)        |                |               |
| Shares under option, end of year .....       | <u>177,400</u> | <u>101,550</u> | <u>58,900</u> |

At December 31, 1986 options granted under the Employee Incentive Stock Option Plan (1969) were outstanding for 8,500 common shares of Interprovincial at a price of \$14.75 per share exercisable until December 1988.

The Incentive Stock Option Plan (1984) authorized the issue of a maximum of 400,000 common shares of Interprovincial. Under the Plan full-time key employees of the company may be granted options until December 31, 1988 to purchase unissued common shares at not less than 90% of the fair market value of the shares on the day of the grant (100% for employees of a U.S. subsidiary). At December 31, 1986, options were outstanding on 39,300 shares at \$27.00 per share, on 45,500 shares at \$42.25 per share, on 64,100 shares at \$44.13 per share and on 20,000 shares at \$38.75 per share.

**12. Interest:**

|                                  | <u>1986</u>   | <u>1985</u>   | <u>1984</u>   |
|----------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Interest expense                 |               |               |               |
| — on Long Term Debt .....        | \$67.8        | \$63.2        | \$53.2        |
| — on Short term borrowings ..... | .6            |               |               |
| Capitalized interest .....       | (5.8)         | (9.0)         | (16.9)        |
|                                  | <u>\$62.6</u> | <u>\$54.2</u> | <u>\$36.3</u> |

**13. Taxes:**

The geographic components of Earnings before Taxes and Investment Earnings From HWR were as follows:

|                                                        | <u>1986</u>    | <u>1985</u>    | <u>1984</u>    |
|--------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Earnings before Taxes and Investment Earnings From HWR |                |                |                |
| Canada .....                                           | \$ 84.5        | \$ 63.0        | \$ 61.5        |
| United States .....                                    | 138.2          | 146.4          | 147.5          |
| Other .....                                            | (.4)           |                |                |
|                                                        | <u>\$222.3</u> | <u>\$209.4</u> | <u>\$209.0</u> |
| Current taxes                                          |                |                |                |
| Canada .....                                           | \$ 8.1         | \$ 14.9        | \$ 23.5        |
| United States .....                                    | 56.2           | 64.3           | 63.0           |
| United States withholding taxes .....                  | 7.0            | 8.0            | 7.5            |
|                                                        | <u>71.3</u>    | <u>87.2</u>    | <u>94.0</u>    |
| Deferred taxes and investment tax credits              |                |                |                |
| Canada .....                                           | 30.6           | 12.3           | 1.4            |
| United States .....                                    | 10.0           | 6.3            | 8.9            |
|                                                        | <u>40.6</u>    | <u>18.6</u>    | <u>10.3</u>    |
| Total Taxes .....                                      | <u>\$111.9</u> | <u>\$105.8</u> | <u>\$104.3</u> |

The provision for deferred taxes results from timing differences in the recognition of items for tax and financial statement purposes. The types of these differences and the tax effect of each were as follows:

|                                                          | <u>1986</u>   | <u>1985</u>   | <u>1984</u>   |
|----------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Excess of tax over book depletion and depreciation ..... | \$35.2        | \$10.7        | \$ 3.0        |
| Purchased tax benefits .....                             | 5.5           | 5.6           | 5.0           |
| Other .....                                              | .4            | 2.5           | 3.4           |
|                                                          | <u>\$41.1</u> | <u>\$18.8</u> | <u>\$11.4</u> |

The tax provision exceeds amounts computed by applying the Canadian statutory federal income tax rate to Earnings before Taxes and Investment Earnings From HWR. The differences were as follows:

|                                                                | <u>1986</u>    | <u>1985</u>    | <u>1984</u>    |
|----------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Canadian federal income tax rate .....                         | 46.0%          | 46.0%          | 46.0%          |
| Computed income tax provision .....                            | \$102.3        | \$ 96.3        | \$ 96.1        |
| Provincial and state income taxes after abatement .....        | 9.1            | 7.3            | 8.4            |
| U.S. withholding tax on dividends from a U.S. subsidiary ..... | 7.0            | 8.0            | 7.5            |
| Other .....                                                    | (6.5)          | (5.8)          | (7.7)          |
| Total Taxes .....                                              | <u>\$111.9</u> | <u>\$105.8</u> | <u>\$104.3</u> |
| Effective tax rate .....                                       | <u>50.3%</u>   | <u>50.5%</u>   | <u>49.9%</u>   |

#### 14. Pension Plans:

The company has defined benefit pension plans which cover substantially all employees and require contributions by participants in some cases. At December 31, 1985, the date of the last actuarial valuations, a net surplus of \$5.1 million was calculated related to past service benefits. For the years ended December 31, 1986, 1985 and 1984, total pension plan expense amounted to \$1.6 million, \$3.6 million and \$3.3 million respectively, of which \$0.8 million in both 1985 and 1984 was applicable to past service benefits.

Accumulated plan benefit information and net plan assets at December 31, as estimated by consulting actuaries, were as follows:

|                                                         | <u>1985</u>   | <u>1984</u>   |
|---------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Actuarial present value of accumulated plan benefits—   |               |               |
| Vested .....                                            | \$62.4        | \$53.1        |
| Nonvested .....                                         | 1.9           | 1.3           |
|                                                         | <u>\$64.3</u> | <u>\$54.4</u> |
| Market value of net assets available for benefits ..... | <u>\$92.6</u> | <u>\$71.3</u> |

The above information at December 31, 1985 excludes Home's pension plans. At December 31, 1985 Home's pension plans had a net surplus of \$8.4 million, the actuarial present value of accumulated plan benefits was \$46.4 million and the market value of net assets available for benefits was \$53.9 million.

#### 15. Related Party Transactions:

At December 31, 1986 Imperial Oil Limited owned 21.7% (1985 and 1984 — 21.8%) of the outstanding common shares of Interprovincial. During the years ended December 31, 1986, 1985 and 1984 shipments through the pipeline system by Imperial Oil under published pipeline tariff terms accounted for approximately 24%, 19% and 13% of consolidated transportation revenue. At December 31, 1986, 1985 and 1984 transportation revenue receivable from Imperial Oil amounted to \$12.2 million, \$5.2 million and \$2.2 million respectively.

As a result of Gulf Canada Corporation's acquisition of HWR in 1986, Gulf acquired HWR's 34.4% interest in Interprovincial's common shares. This, combined with Gulf's previous shareholding of 6.5%, resulted in Gulf owning 40.9% of Interprovincial's common shares at December 31, 1986. During 1986 shipments through the pipeline system by Gulf under published pipeline tariff terms accounted for approximately 2% of consolidated



transportation revenue. At December 31, 1986 accounts receivable from Gulf, including transportation revenue receivable of \$.7 million, amounted to \$3.7 million.

A subsidiary of the company sold its working interest in certain resource properties to the Hiram Walker Resources Ltd. Pension Fund Master Trust. The working interest will revert to the subsidiary when the Fund has recovered its investment plus the contracted return thereon.

#### 16. Segmented Information:

|                                                | 1986             | 1985             | 1984             |
|------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Business segment                               |                  |                  |                  |
| Earnings                                       |                  |                  |                  |
| Pipelines                                      |                  |                  |                  |
| Operating revenue .....                        | \$ 541.6         | \$ 509.4         | \$ 444.4         |
| Less: Power .....                              | 116.1            | 112.8            | 100.7            |
| Operating and administrative .....             | 106.5            | 105.3            | 93.0             |
| Depreciation and amortization .....            | 65.4             | 58.6             | 45.9             |
| Operating income .....                         | <u>253.6</u>     | <u>232.7</u>     | <u>204.8</u>     |
| Natural Resources                              |                  |                  |                  |
| Operating revenue .....                        | 20.2             |                  |                  |
| Less: Operating and administrative .....       | 7.1              |                  |                  |
| Depletion, depreciation and amortization ..... | 7.7              |                  |                  |
| Operating income .....                         | <u>5.4</u>       |                  |                  |
| Total operating income .....                   | 259.0            | 232.7            | 204.8            |
| Investment and other income .....              | 46.3             | 66.1             | 65.4             |
|                                                | 305.3            | 298.8            | 270.2            |
| Less: Interest .....                           | 62.6             | 54.2             | 36.3             |
| Taxes .....                                    | 111.9            | 105.8            | 104.3            |
| Earnings for the Year .....                    | <u>\$ 130.8</u>  | <u>\$ 138.8</u>  | <u>\$ 129.6</u>  |
| Identifiable assets                            |                  |                  |                  |
| Pipelines .....                                | \$1,391.1        | \$1,170.9        | \$1,032.6        |
| Natural resources .....                        | 1,424.7          |                  |                  |
| Other .....                                    | 120.2            | 571.3            | 524.8            |
|                                                | <u>\$2,936.0</u> | <u>\$1,742.2</u> | <u>\$1,557.4</u> |
| Additions to Property, plant and equipment     |                  |                  |                  |
| Pipelines .....                                | \$ 272.4         | \$ 169.8         | \$ 185.6         |
| Natural resources .....                        | 12.3             |                  |                  |
|                                                | <u>\$ 284.7</u>  | <u>\$ 169.8</u>  | <u>\$ 185.6</u>  |

|                     | <u>1986</u>      | <u>1985</u>      | <u>1984</u>      |
|---------------------|------------------|------------------|------------------|
| Geographic area     |                  |                  |                  |
| Operating revenue   |                  |                  |                  |
| Canada .....        | \$ 291.1         | \$ 231.6         | \$ 183.6         |
| United States ..... | 270.2            | 277.8            | 260.8            |
| Other .....         | .5               |                  |                  |
|                     | <u>\$ 561.8</u>  | <u>\$ 509.4</u>  | <u>\$ 444.4</u>  |
| Earnings            |                  |                  |                  |
| Canada .....        | \$ 66.4          | \$ 71.0          | \$ 61.6          |
| United States ..... | 65.0             | 67.8             | 68.0             |
| Other .....         | (.6)             |                  |                  |
|                     | <u>\$ 130.8</u>  | <u>\$ 138.8</u>  | <u>\$ 129.6</u>  |
| Identifiable assets |                  |                  |                  |
| Canada .....        | \$2,506.3        | \$1,345.0        | \$1,180.5        |
| United States ..... | 409.0            | 397.2            | 376.9            |
| Other .....         | 20.7             |                  |                  |
|                     | <u>\$2,936.0</u> | <u>\$1,742.2</u> | <u>\$1,557.4</u> |

#### 17. Commitments:

The company has signed a cash deficiency agreement with respect to Frontier Pipeline Company and is committed to support, to the extent of its interest, the financial obligations of the partnership.

A subsidiary of the company is involved in the development of two large tertiary recovery projects. Management estimates that, based on regulations and prices in effect at December 31, 1986, the net cost of material to be used in the projects will amount to \$60 million.

#### 18. United States Accounting Principles:

The consolidated financial statements have been prepared in accordance with accounting principles generally accepted in Canada. These principles differ in certain respects from those applicable in the United States. Under United States generally accepted accounting principles, ("U.S. GAAP"), the exchange of the company's investment in shares of HWR for shares of Home would have been treated as two separate and distinct accounting transactions and would have resulted in the company recognizing a gain on disposal of its investment in HWR of \$93 million with a corresponding increase in its investment in Home. However, under U.S. GAAP the company would also be subject to the Securities and Exchange Commission's ("SEC") accounting rules on full cost accounting for its oil and gas producing activities. These rules would require a reduction of \$87 million in the carrying value of Home's oil and gas properties pursuant to the SEC's ceiling test. This reduction would offset the gain on disposal of the investment in HWR and the impact on consolidated earnings would not be material.



## OIL AND GAS EXPLORATION AND PRODUCTION ACTIVITIES

(Unaudited)

The following unaudited supplementary oil and gas information is provided in accordance with the United States Statement of Financial Accounting Standards No. 69 "Disclosures about Oil and Gas Producing Activities". As the company did not engage in oil and gas exploration and production activities prior to the acquisition of Home, (see Note 2), the following information is provided as at December 31, 1986 only.

Oil and gas exploration and production activities are carried out principally in Canada and to a lesser extent in other areas internationally.

### (a) Capitalized Costs

|                     | December 31, 1986 |                                        |                  |
|---------------------|-------------------|----------------------------------------|------------------|
|                     | Cost              | Accumulated Depletion and Depreciation | Net              |
| Capitalized costs   |                   |                                        |                  |
| Canada .....        | \$1,248.0         | \$6.5                                  | \$1,241.5        |
| International ..... | 10.6              | 1.2                                    | 9.4              |
|                     | <u>\$1,258.6</u>  | <u>\$7.7</u>                           | <u>\$1,250.9</u> |

### (b) Proved Oil and Gas Reserves

Net proved oil and gas reserves are estimated quantities of crude oil (including natural gas liquids) and natural gas which geological and engineering data demonstrate with reasonable certainty to be recoverable in future years from known reservoirs under existing economic and operating conditions. The company's proved reserves are located in Canada, Australia and Indonesia and are based on estimates made by company engineers.

The calculation of net proved reserves is based on the company's share of proved reserves after the deduction of royalties which were calculated on the basis of royalty regulations in effect on the date the estimates were made. Federal and provincial government royalty rates vary depending on price, production volume and the timing of initial production.

Net proved developed oil and gas reserves are reserves that can be expected to be recovered through existing wells with existing equipment and operating methods.

|                                 | December 31, 1986 |            |               |          |               |            |
|---------------------------------|-------------------|------------|---------------|----------|---------------|------------|
|                                 | Canada            |            | International |          | Total         |            |
|                                 | Oil(1)            | Gas(2)     | Oil(1)        | Gas(2)   | Oil(1)        | Gas(2)     |
| Proved reserves .....           | <u>86,430</u>     | <u>780</u> | <u>704</u>    | <u>—</u> | <u>87,134</u> | <u>780</u> |
| Proved developed reserves ..... | <u>80,905</u>     | <u>742</u> | <u>704</u>    | <u>—</u> | <u>81,609</u> | <u>742</u> |

(1) Thousands of barrels

(2) Billions of cubic feet

### (c) Standardized Measure of Discounted Future Net Cash Flows

The standardized measure of future cash flows are computed by applying year-end prices to year-end quantities of proved oil and gas reserves and deducting future development costs, production costs and income taxes (net of Alberta Royalty Tax Credit). Future development and production costs are based on year-end costs and assume continuation of existing economic and operating conditions. Future income taxes are computed by applying the appropriate year-end statutory rates to the future pretax net cash flows, after making provisions for the tax basis of the oil and gas properties. Future net cash flows are discounted at a rate of 10% per annum to arrive at discounted future net cash flows.

The company cautions that the standardized measure of discounted future net cash flows from proved oil and gas reserves is not an indication of fair market value of the company's oil and gas properties. The standardized measure does not include the fair market value of exploratory properties, probable or possible oil and gas reserves, anticipated changes in crude oil and natural gas prices, development and production costs and possible changes to tax and royalty regulations. The prescribed discount rate of 10% may not appropriately reflect future interest rates.

|                                                     | <u>December 31, 1986</u> |
|-----------------------------------------------------|--------------------------|
| Future cash inflows                                 |                          |
| Canada .....                                        | \$3,467.8                |
| International .....                                 | 16.3                     |
|                                                     | <u>3,484.1</u>           |
| Future production and development costs             |                          |
| Canada .....                                        | 1,110.2                  |
| International .....                                 | 6.8                      |
|                                                     | <u>1,117.0</u>           |
| Future pretax cash flows                            |                          |
| Canada .....                                        | 2,357.6                  |
| International .....                                 | 9.5                      |
|                                                     | <u>2,367.1</u>           |
| Future income taxes                                 |                          |
| Canada .....                                        | 783.9                    |
| International .....                                 | 2.4                      |
|                                                     | <u>786.3</u>             |
| Future net cash flows                               |                          |
| Canada .....                                        | 1,573.7                  |
| International .....                                 | 7.1                      |
|                                                     | <u>1,580.8</u>           |
| 10% annual discount for timing of future cash flows |                          |
| Canada .....                                        | 743.3                    |
| International .....                                 | 1.0                      |
|                                                     | <u>744.3</u>             |
| Discounted future net cash flows                    |                          |
| Canada .....                                        | 830.4                    |
| International .....                                 | 6.1                      |
|                                                     | <u>\$ 836.5</u>          |



## **HIRAM WALKER-GOODERHAM & WORTS LIMITED**

Consolidated Financial Statements (Unaudited)

February 28, 1987

The accompanying consolidated financial statements reflect the impact of the acquisition by Allied-Lyons of HW-GW on December 9, 1986 and the reacquisition on December 10, 1986 by Gulf of a 49% interest therein. The acquisition was at an amount in excess of the historical cost amounts of HW-GW. The resultant allocation of such excess to HW-GW's assets and liabilities and the amortization thereof is reflected in these financial statements. In addition, HW-GW was recapitalized with an issue of new long-term debt and preferred shares. The related interest costs are also reflected in these financial statements.

As a result of the above transactions, the accompanying consolidated financial statements as at and for the period ended February 28, 1987 are not comparable with the consolidated financial statements of HW-GW as at and for the three years ended August 31, 1986, contained elsewhere herein, which are based on HW-GW's historical costs.

## **REPORT OF THE CHIEF FINANCIAL OFFICER**

The undersigned, being the Chief Financial Officer of Hiram Walker-Gooderham & Worts Limited, states that the consolidated statements of earnings and retained earnings and changes in financial position for the three months ended February 28, 1987 and the consolidated statement of financial position at February 28, 1987, which accompany this report have been prepared by management and have not been audited, but have been prepared in accordance with Part V of the Regulations under the Canada Business Corporations Act.

Windsor, Ontario  
May 21, 1987

(Signed) J. P. FERGUSON  
Senior Vice President, Treasurer  
and Chief Financial Officer  
Hiram Walker-Gooderham & Worts Limited



**HIRAM WALKER-GOODERHAM & WORTS LIMITED**  
(incorporated in Canada)

**CONSOLIDATED STATEMENT OF FINANCIAL POSITION**

February 28, 1987  
(expressed in millions)  
(unaudited)

**Assets**

|                                                |                       |
|------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Current Assets:</b>                         |                       |
| Cash and short term investments .....          | \$ 43                 |
| Accounts receivable .....                      | 290                   |
| Inventories .....                              | 1,050                 |
| Prepaid expenses .....                         | 16                    |
| Net amount due from affiliated companies ..... | 11                    |
|                                                | <u>1,410</u>          |
| Investments .....                              | 350                   |
| Property, plant and equipment .....            | 752                   |
| Other assets .....                             | 927                   |
|                                                | <u><u>\$3,439</u></u> |

**Liabilities and Shareholders' Equity**

|                                                    |                       |
|----------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Current Liabilities:</b>                        |                       |
| Loans and notes payable .....                      | \$ 36                 |
| Accounts payable and accruals .....                | 206                   |
| Income and other taxes payable .....               | 61                    |
| Current portion of long term debt .....            | 19                    |
|                                                    | <u>322</u>            |
| Deferred oil and gas revenue .....                 | 6                     |
| Long term debt .....                               | 1,145                 |
| Long term advances from affiliated companies ..... | 150                   |
| Deferred income taxes .....                        | 69                    |
| Minority interest .....                            | 49                    |
| <b>Shareholders' Equity:</b>                       |                       |
| Common shares .....                                | 920                   |
| Preferred shares .....                             | 611                   |
| Contributed surplus .....                          | 102                   |
| Retained earnings .....                            | 33                    |
| Cumulative translation adjustments .....           | 32                    |
|                                                    | <u>1,698</u>          |
|                                                    | <u><u>\$3,439</u></u> |

# HIRAM WALKER-GOODERHAM & WORTS LIMITED

## CONSOLIDATED STATEMENT OF EARNINGS AND RETAINED EARNINGS

Three Months Ended February 28, 1987

(expressed in millions)

(unaudited)

|                                                         |              |
|---------------------------------------------------------|--------------|
| Revenue:                                                |              |
| Distilled spirits .....                                 | \$386        |
| Natural resources .....                                 | <u>16</u>    |
|                                                         | 402          |
| Operating costs and expenses:                           |              |
| Cost of sales                                           |              |
| Distilled spirits .....                                 | 217          |
| Natural resources .....                                 | 1            |
| Selling and general .....                               | 118          |
| Depletion and depreciation .....                        | 17           |
| Amortization of goodwill .....                          | <u>6</u>     |
|                                                         | 359          |
| Earnings from operations .....                          | <u>43</u>    |
| Other income .....                                      | 19           |
| Finance charges, net .....                              | <u>(27)</u>  |
|                                                         | (8)          |
| Earnings before income taxes and undernoted items ..... | <u>35</u>    |
| Income taxes:                                           |              |
| Current .....                                           | 8            |
| Deferred .....                                          | <u>(7)</u>   |
|                                                         | 1            |
| Earnings before undernoted item .....                   | 34           |
| Minority interest .....                                 | <u>1</u>     |
| Earnings and retained earnings at end of period .....   | <u>\$ 33</u> |

### NOTES:

- (1) The consolidated financial statements include all adjustments (consisting only of normal recurring adjustments) necessary for a fair presentation of the financial position of Hiram-Walker Gooderham & Worts Limited as at February 28, 1987 and the results of operations and changes in financial position for the three months ended February 28, 1987.
- (2) The results of operations and cash flows for the three months ended February 28, 1987 are not necessarily indicative of the results for the full year.



# HIRAM WALKER-GOODERHAM & WORTS LIMITED

## CONSOLIDATED STATEMENT OF CHANGES IN FINANCIAL POSITION

Three months ended February 28, 1987

(expressed in millions)

(unaudited)

Cash was obtained from:

|                                                                |            |
|----------------------------------------------------------------|------------|
| Operations —                                                   |            |
| Earnings .....                                                 | \$ 33      |
| Charges (credits) not affecting cash                           |            |
| Depletion and depreciation .....                               | 17         |
| Deferred income taxes .....                                    | (7)        |
| Minority interest .....                                        | 1          |
| Amortization of goodwill .....                                 | 6          |
| Changes in other working capital .....                         | 28         |
|                                                                | <u>78</u>  |
| Proceeds from disposal of fixed assets and investments .....   | 3          |
| Issue of long term debt .....                                  | 38         |
| Net change in amounts due to (from) affiliated companies ..... | 139        |
|                                                                | <u>258</u> |

Cash was used for:

|                                                    |                |
|----------------------------------------------------|----------------|
| Property, plant and equipment .....                | 18             |
| Retirement of long term debt (third party) .....   | 115            |
| Other items .....                                  | 19             |
|                                                    | <u>152</u>     |
|                                                    | <u>106</u>     |
| Change in cumulative translation adjustments ..... | 8              |
| Increase in cash .....                             | 114            |
| Cash position at beginning of period .....         | (126)          |
| Cash position at end of period .....               | <u>\$ (12)</u> |

Represented by:

|                                                       |                |
|-------------------------------------------------------|----------------|
| Cash and short term investments .....                 | \$ 43          |
| Loans and notes payable .....                         | (36)           |
| Current portion of long term debt (third party) ..... | (19)           |
|                                                       | <u>\$ (12)</u> |

## **HIRAM WALKER-GOODERHAM & WORTS LIMITED**

### **Consolidated Financial Statements**

The accompanying consolidated financial statements are based on the historical cost data of HW-GW. Because of the change in basis of cost of the net assets of HW-GW as well as its recapitalization both as a result of the Allied-Lyons/Gulf transaction as described in "Information Concerning GW Limited — HW-GW — Background to Interest in HW-GW", these financial statements are not comparable with the consolidated financial statements of HW-GW as at and for the period ended February 28, 1987 contained elsewhere herein.

In addition, these financial statements should not be regarded as providing relevant information which can be used as a basis for assessing the future prospects of HW-GW. Reference is made to "Information Concerning GW Limited — HW-GW — Selected Financial Information."



## AUDITORS' REPORT

To the Directors of

HIRAM WALKER-GOODERHAM & WORTS LIMITED:

We have examined the consolidated statements of financial position of Hiram Walker-Gooderham & Worts Limited as at August 31, 1986 and August 31, 1985 and the consolidated statements of earnings and retained earnings and changes in financial position for each of the three years in the period ended August 31, 1986. Our examinations were made in accordance with generally accepted auditing standards, and accordingly included such tests and other procedures as we considered necessary in the circumstances.

In our opinion, these consolidated financial statements present fairly the financial position of the Company as at August 31, 1986 and August 31, 1985 and the results of its operations and the changes in its financial position for each of the three years in the period ended August 31, 1986 in accordance with generally accepted accounting principles applied on a basis consistent with that of the preceding year.

(Signed) PRICE WATERHOUSE  
Chartered Accountants  
Windsor, Canada  
November 26, 1986

**HIRAM WALKER-GOODERHAM & WORTS LIMITED**  
(incorporated in Canada)

**CONSOLIDATED STATEMENT OF FINANCIAL POSITION**

|                                                     | August 31               |                |
|-----------------------------------------------------|-------------------------|----------------|
|                                                     | 1986                    | 1985           |
|                                                     | (expressed in millions) |                |
| Assets                                              |                         |                |
| Current Assets:                                     |                         |                |
| Cash and short term investments.....                | \$ 602                  | \$ 214         |
| Accounts receivable.....                            | 274                     | 318            |
| Inventories (Note 2).....                           | 864                     | 759            |
| Prepaid expenses.....                               | 19                      | 24             |
| Net amount due from parent company (Note 3).....    | 26                      |                |
|                                                     | 1,785                   | 1,315          |
| Long term advance to parent company (Note 3).....   |                         | 95             |
| Investments (Note 4).....                           | 103                     | 98             |
| Property, plant and equipment (Note 5).....         | 579                     | 876            |
| Other assets.....                                   | 35                      | 34             |
|                                                     | <u>\$2,502</u>          | <u>\$2,418</u> |
| Liabilities and Shareholders' Equity                |                         |                |
| Current Liabilities:                                |                         |                |
| Loans and notes payable.....                        | \$ 604                  | \$ 85          |
| Accounts payable and accruals.....                  | 196                     | 187            |
| Income and other taxes payable.....                 | 81                      | 102            |
| Current portion of long term debt.....              | 63                      | 137            |
| Net amount due to parent company.....               |                         | 74             |
|                                                     | 944                     | 585            |
| Deferred oil and gas revenue.....                   | 6                       |                |
| Long term debt (Note 6).....                        | 227                     | 292            |
| Deferred foreign exchange gain.....                 | 2                       | 5              |
| Long term advance from parent company (Note 3)..... |                         | 40             |
| Deferred income taxes (Note 7).....                 | 87                      | 85             |
| Minority interest.....                              | 48                      | 44             |
| Preferred shares of a subsidiary company.....       | 190                     | 190            |
| Shareholders' equity:                               |                         |                |
| Common shares without par value                     |                         |                |
| Issued and outstanding — 53,367,569 shares.....     | 265                     | 265            |
| Cumulative translation adjustments.....             | (28)                    | (62)           |
| Retained earnings.....                              | 761                     | 974            |
|                                                     | <u>998</u>              | <u>1,177</u>   |
|                                                     | <u>\$2,502</u>          | <u>\$2,418</u> |

Approved by the Board:

(Signed) M. A. COHEN,  
Director

(Signed) L. G. DODD,  
Director



# HIRAM WALKER-GOODERHAM & WORTS LIMITED

## CONSOLIDATED STATEMENT OF EARNINGS AND RETAINED EARNINGS

|                                                                             | Year ended August 31    |                |                |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------|----------------|
|                                                                             | 1986                    | 1985           | 1984           |
|                                                                             | (expressed in millions) |                |                |
| Revenue:                                                                    |                         |                |                |
| Distilled spirits .....                                                     | \$1,582                 | \$1,516        | \$1,448        |
| Natural resources .....                                                     | 74                      | 123            | 119            |
|                                                                             | <u>1,656</u>            | <u>1,639</u>   | <u>1,567</u>   |
| Operating costs and expenses:                                               |                         |                |                |
| Cost of sales                                                               |                         |                |                |
| Distilled spirits .....                                                     | 883                     | 809            | 778            |
| Natural resources .....                                                     | 27                      | 29             | 35             |
| Selling and general .....                                                   | 462                     | 414            | 400            |
| Depletion and depreciation .....                                            | 85                      | 101            | 123            |
|                                                                             | <u>1,457</u>            | <u>1,353</u>   | <u>1,336</u>   |
| Earnings from operations .....                                              | 199                     | 286            | 231            |
| Other income .....                                                          | 18                      | 9              | 17             |
| Finance charges, net (Note 8) .....                                         | (20)                    | (42)           | (82)           |
|                                                                             | <u>(2)</u>              | <u>(33)</u>    | <u>(65)</u>    |
| Earnings before income taxes and undernoted items .....                     | 197                     | 253            | 166            |
| Income taxes (Note 7):                                                      |                         |                |                |
| Current .....                                                               | 46                      | 98             | 58             |
| Deferred .....                                                              | (5)                     | (5)            | 7              |
|                                                                             | <u>41</u>               | <u>93</u>      | <u>65</u>      |
| Earnings before undernoted items .....                                      | 156                     | 160            | 101            |
| Minority interest .....                                                     | 6                       | 5              | 5              |
| Earnings before extraordinary items .....                                   | 150                     | 155            | 96             |
| Provision for impairment — United States resource properties (Note 5) ..... | (312)                   |                |                |
| Benefit of prior years' tax losses (Note 7) .....                           |                         | 37             | 16             |
| Earnings (loss) .....                                                       | <u>(162)</u>            | <u>192</u>     | <u>112</u>     |
| Retained earnings:                                                          |                         |                |                |
| Balance at beginning of year .....                                          | 974                     | 853            | 809            |
|                                                                             | 812                     | 1,045          | 921            |
| Dividends .....                                                             | 51                      | 71             | 68             |
| Balance at end of year .....                                                | <u>\$ 761</u>           | <u>\$ 974</u>  | <u>\$ 853</u>  |
| Earnings per share before extraordinary items .....                         | \$ 2.81                 | \$ 2.90        | \$ 1.80        |
| Earnings (loss) per share .....                                             | <u>\$(3.04)</u>         | <u>\$ 3.60</u> | <u>\$ 2.10</u> |

# HIRAM WALKER-GOODERHAM & WORTS LIMITED

## CONSOLIDATED STATEMENT OF CHANGES IN FINANCIAL POSITION

|                                                              | Year ended August 31    |        |         |
|--------------------------------------------------------------|-------------------------|--------|---------|
|                                                              | 1986                    | 1985   | 1984    |
|                                                              | (expressed in millions) |        |         |
| Cash was obtained from:                                      |                         |        |         |
| Operations —                                                 |                         |        |         |
| Earnings before extraordinary items .....                    | \$ 150                  | \$ 155 | \$ 96   |
| Charges (credits) not affecting cash                         |                         |        |         |
| Depletion and depreciation .....                             | 85                      | 101    | 123     |
| Deferred income taxes .....                                  | (5)                     | (5)    | 7       |
| Minority interest .....                                      | 6                       | 5      | 5       |
| Cumulative translation adjustments .....                     | (32)                    | (2)    |         |
| Other .....                                                  | (3)                     | 4      | 3       |
| Benefit of prior years' tax losses .....                     |                         | 37     | 16      |
| Changes in other working capital .....                       | (68)                    | (51)   | 37      |
|                                                              | 133                     | 244    | 287     |
| Proceeds from disposal of fixed assets and investments ..... | 16                      | 5      | 22      |
| Proceeds from investments applied to debt repayment .....    |                         | 119    | 68      |
| Issue of long term debt .....                                | 3                       | 12     | 3       |
| Other items .....                                            | 11                      |        |         |
|                                                              | 163                     | 380    | 380     |
| Cash was used for:                                           |                         |        |         |
| Net change in amounts due to parent company (Note 3) .....   | 45                      | 112    | 33      |
| Property, plant and equipment .....                          | 87                      | 96     | 72      |
| Investments and other assets .....                           | 9                       | 5      | 21      |
| Retirement of long term debt (third party) .....             | 83                      | 138    | 252     |
| Dividends .....                                              | 51                      | 71     | 68      |
| Other items .....                                            | 3                       | 2      | 3       |
|                                                              | 278                     | 424    | 449     |
|                                                              | (115)                   | (44)   | (69)    |
| Change in cumulative translation adjustments .....           | 58                      | 47     | (4)     |
| Increase (decrease) in cash .....                            | (57)                    | 3      | (73)    |
| Cash position at beginning of year .....                     | (8)                     | (11)   | 40      |
| Cash position at end of year .....                           | \$ (65)                 | \$ (8) | \$ (33) |
| Represented by:                                              |                         |        |         |
| Cash and short term investments .....                        | \$ 602                  | \$ 214 | \$ 123  |
| Loans and notes payable .....                                | (604)                   | (85)   | (70)    |
| Current portion of long term debt (third party) .....        | (63)                    | (137)  | (86)    |
|                                                              | \$ (65)                 | \$ (8) | \$ (33) |



# HIRAM WALKER-GOODERHAM & WORTS LIMITED

## NOTES TO CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

August 31, 1986

(tabular amounts shown in millions of dollars)

### 1. Summary of significant accounting policies

The Company's accounting policies, which conform with accounting principles generally accepted in Canada, are summarized below:

#### *Principles of consolidation*

The consolidated financial statements include the accounts of the Company and all of its subsidiary companies.

Substantially all of the Company's natural resources activities are conducted jointly with others. These financial statements reflect the Company's proportionate interest in such activities. Investments in companies over which the Company exercises significant influence are accounted for using the equity method. Other investments are stated at cost.

#### *Inventories*

Inventories are stated at amounts not exceeding manufactured or purchased cost. They include substantial quantities of whiskies and cognac which will remain in storage over a period of years, but are classified as current assets in accordance with the general practice of the distilling industry.

#### *Property, plant and equipment*

Property, plant and equipment is stated at costs which includes interest capitalized on costs of acquiring and evaluating individually significant unproved properties and major development projects during the period of exploration and development and on costs incurred during construction of major additions.

The Company follows the full cost method of accounting for oil and gas operations whereby all exploration and development costs are capitalized. Such costs include land acquisition costs, geological and geophysical expenses, lease rentals and related charges applicable to non-producing property, costs of drilling both productive and non-productive wells and direct overhead charges. Costs accumulated are generally limited to the future net revenues from estimated production of proved reserves at current prices and costs and the estimated fair market value of unproved properties.

Capitalized exploration and development costs are depleted using the unit of production method based upon estimated proved reserves, as determined by Company petroleum engineers. Natural gas reserves and production are converted to equivalent barrels of crude oil based on the relative energy content. Costs of acquiring and evaluating significant unproved properties and costs of major development projects are excluded from computation of depletion until such time as additional reserves are proved, the project is complete or an impairment in value has occurred.

Production equipment used in petroleum operations is depreciated using the unit of production method. Other assets are depreciated on a straight line basis over their estimated service lives.

Gains or losses on items of property sold or otherwise disposed of are included in earnings.

#### *Foreign currency translation*

The accounts of foreign subsidiaries are translated into Canadian dollars on the following basis: assets and liabilities are translated into Canadian dollars using exchange rates at the year end dates; translation adjustments are reflected in shareholders' equity; revenue and expense items are translated using the average rates of exchange throughout the year.

Transactions in a currency other than a domestic currency are translated into that domestic currency on the following basis: at the transaction date, each asset, liability, revenue or expense is translated using exchange rates in effect at that date; at the year end dates, monetary assets and liabilities are translated using exchange rates at that date; foreign exchange gains and losses are included in earnings in the current period, except for

unrealized gains and losses related to monetary items with a fixed or ascertainable life extending beyond the end of the following fiscal year. These unrealized gains and losses are deferred and subsequently included in earnings over the remaining life of the assets and liabilities.

#### *Pension plans*

The Company has various pension plans covering a majority of its employees. The plans, some of which require contributions by participating employees, provide pension benefits at normal retirement age. Unamortized past years' service costs for these plans amounted to \$5 million and are being funded and charged to operations over periods varying from 15 to 30 years.

## **2. Inventories**

|                                    | August 31    |              |
|------------------------------------|--------------|--------------|
|                                    | 1986         | 1985         |
| Finished goods .....               | \$131        | \$124        |
| Maturing whiskies and cognac ..... | 653          | 561          |
| Raw materials and supplies .....   | 80           | 74           |
|                                    | <u>\$864</u> | <u>\$759</u> |

## **3. Net amount due from parent company**

This amount represents an advance to parent company of \$103 million (1985 — \$95 million (£50 million) classified as long-term) bearing interest at 12% and repayable August, 1987, net of an advance from parent company of \$40 million (1985 classified as long-term) bearing interest at 16.5% and payable December, 1986 and \$37 million of net current operating advances.

Interest incurred on all advances to and from the parent company amounted to \$3 million net (1985 — \$13 million net).

## **4. Investments**

|                                                      | August 31    |              |
|------------------------------------------------------|--------------|--------------|
|                                                      | 1986         | 1985         |
| Investments accounted for on the equity method ..... | \$ 24        | \$ 15        |
| Other investments — at cost .....                    | 79           | 83           |
|                                                      | <u>\$103</u> | <u>\$ 98</u> |

## **5. Property, plant and equipment**

|                         | August 31      |                                                 |               |                |                                                 |               |
|-------------------------|----------------|-------------------------------------------------|---------------|----------------|-------------------------------------------------|---------------|
|                         | 1986           |                                                 |               | 1985           |                                                 |               |
|                         | Cost           | Accumulated<br>Depletion<br>and<br>Depreciation | Net           | Cost           | Accumulated<br>Depletion<br>and<br>Depreciation | Net           |
| Distilled spirits ..... | \$ 631         | \$ 314                                          | \$ 317        | \$ 577         | \$ 278                                          | \$ 299        |
| Natural resources ..... | 1,551          | 1,289                                           | 262           | 1,490          | 913                                             | 577           |
|                         | <u>\$2,182</u> | <u>\$1,603</u>                                  | <u>\$ 579</u> | <u>\$2,067</u> | <u>\$1,191</u>                                  | <u>\$ 876</u> |

No costs of acquiring and evaluating significant unproved oil and gas properties have been excluded from the computation of depletion as described in the summary of significant accounting policies.

The Company has determined that the effect of continued depressed oil and gas prices has necessitated a reduction of the carrying value of United States oil and gas properties. Accordingly, the carrying value of the United States oil and gas assets have been reduced by \$312 million with a corresponding provision for impairment recorded as a charge against income. Because of lack of virtual certainty that the respective United States subsidiaries will generate sufficient income in future years, no tax benefit has been recorded.



## 6. Long term debt

|                                                      | Fiscal<br>year<br>maturity | August 31    |              |
|------------------------------------------------------|----------------------------|--------------|--------------|
|                                                      |                            | 1986         | 1985         |
| Debentures —                                         |                            |              |              |
| 14.25% (1985, £11) (2) .....                         | 1986                       | \$           | \$ 22        |
| 15.75% — 16% (1985, US \$64) .....                   | 1986                       |              | 87           |
| 15.5% — 16% (1986, US \$87; 1985, US \$93) (2) ..... | 1989                       | 120          | 126          |
| Bank loans and notes —                               |                            |              |              |
| 11.25% — 12.45% (1986, £7; 1985, £10) .....          | 1987-89                    | 15           | 19           |
| 7.25% — 7.50% (SF 175) (1) (2) .....                 | 1987-88                    | 129          | 127          |
| 14.5% (1985, £10) (2) .....                          | 1986                       |              | 19           |
| Other .....                                          |                            | 26           | 29           |
|                                                      |                            | 290          | 429          |
| Less amounts due within one year .....               |                            | 63           | 137          |
|                                                      |                            | <u>\$227</u> | <u>\$292</u> |

(1) The notes are hedged as to principal and interest into United States dollars. The hedge contract increases the effective average interest rate to 15.3%.

(2) Debt guaranteed by parent company, Walker-Home Oil Ltd.

Long term debt maturities and sinking fund requirements for each of the five years subsequent to August 31, 1986 are as follows:

|            |       |
|------------|-------|
| 1987 ..... | \$ 63 |
| 1988 ..... | 90    |
| 1989 ..... | 124   |
| 1990 ..... | 1     |
| 1991 ..... | 2     |

## 7. Income Taxes

The geographic components of earnings before income taxes and other items, and current and deferred income taxes, are as follows:

|                                            | Year ended August 31 |              |              |
|--------------------------------------------|----------------------|--------------|--------------|
|                                            | 1986                 | 1985         | 1984         |
| Earnings before income tax and other items |                      |              |              |
| Canada .....                               | \$ 25                | \$ 51        | \$ 23        |
| United States .....                        | 37                   | 96           | 40           |
| Other .....                                | 135                  | 106          | 103          |
|                                            | <u>\$197</u>         | <u>\$253</u> | <u>\$166</u> |
| Current income taxes                       |                      |              |              |
| Canada .....                               | \$ 15                | \$ 22        | \$ 9         |
| United States .....                        | 2                    | 40           | 19           |
| Other .....                                | 29                   | 36           | 30           |
|                                            | <u>46</u>            | <u>98</u>    | <u>58</u>    |
| Deferred income taxes                      |                      |              |              |
| Canada .....                               | (2)                  | (1)          |              |
| United States .....                        | 1                    | 1            | 1            |
| Other .....                                | (4)                  | (5)          | 6            |
|                                            | <u>(5)</u>           | <u>(5)</u>   | <u>7</u>     |
| Total income tax expense .....             | <u>\$ 41</u>         | <u>\$ 93</u> | <u>\$ 65</u> |

The provision for income taxes is based on financial statement earnings. This provision differs from income taxes currently payable because certain items of income and expense are reported in earnings in years different from those in which they are reported on income tax returns.

The aggregate of the tax effect of these timing differences is referred to in the Consolidated Statement of Financial Position as "Deferred income taxes".

During 1985, income tax benefits of \$37 million, which relate to prior years' losses of \$82 million incurred by certain United States subsidiaries, were recorded in the accounts. At August 31, 1986, the United States subsidiaries have losses for financial statement and income tax purposes of \$325 million and \$211 million respectively remaining for future recognition, providing the respective United States subsidiaries generate sufficient future taxable income. These losses expire during the period 1993 to 2001. In addition, the Company has \$7 million of investment tax credit carryforwards.

No provision was made for taxes on undistributed earnings of foreign subsidiaries not currently available for paying dividends inasmuch as such earnings have been reinvested in the businesses.

Income tax expense differs from the amount which would be obtained by applying the Canadian statutory federal income tax rate to earnings before income taxes and other items. This difference results from the following:

|                                                                                                 | Year ended August 31 |              |              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------|--------------|
|                                                                                                 | 1986                 | 1985         | 1984         |
| Earnings before income taxes and other items .....                                              | \$197                | \$253        | \$166        |
| Federal income tax rate .....                                                                   | 46%                  | 46%          | 46%          |
| Computed income tax expense .....                                                               | \$ 91                | \$116        | \$ 76        |
| Deduct:                                                                                         |                      |              |              |
| Inventory allowance .....                                                                       | 1                    | 2            | 2            |
| Difference in effective tax rates of foreign subsidiaries .....                                 | 38                   | 23           | 10           |
| Non-taxable foreign currency translation adjustment .....                                       | 15                   |              |              |
| Other .....                                                                                     | (4)                  | (2)          | (1)          |
| Actual income tax expense .....                                                                 | <u>\$ 41</u>         | <u>\$ 93</u> | <u>\$ 65</u> |
| Actual income tax expense as a percentage of earnings before income taxes and other items ..... | 21%                  | 37%          | 39%          |

#### 8. Finance charges, net

|                                  | Year ended August 31 |              |              |
|----------------------------------|----------------------|--------------|--------------|
|                                  | 1986                 | 1985         | 1984         |
| Interest on long term debt ..... | \$ 70                | \$ 72        | \$ 96        |
| Other interest .....             | 22                   | 15           | 18           |
|                                  | 92                   | 87           | 114          |
| Foreign exchange gain .....      | 41                   | 23           | 6            |
| Interest income .....            | 31                   | 22           | 26           |
|                                  | <u>\$ 20</u>         | <u>\$ 42</u> | <u>\$ 82</u> |

#### 9. Contingencies

Due to the size, complexity and international scope of the Company's operations, a number of lawsuits are pending at any point in time in which the Company may be the plaintiff or defendant. In the opinion of management, the ultimate resolution of any current lawsuits would not have a material effect on the Company's consolidated financial position or results of operations.

#### 10. Comparative figures

Certain comparative figures have been reclassified to conform with the presentation adopted for the current year.



## 11. United States accounting principles

The financial statements of the Company have been prepared in accordance with accounting principles generally accepted in Canada. These principles differ in some respects from those applicable in the United States. These differences are as follows:

### (a) Earnings — foreign currency translation

The Company follows the practice of deferring unrealized foreign exchange gains or losses on those long term monetary assets and liabilities with a fixed or ascertainable life and denominated in other than a domestic currency. These gains or losses are subsequently amortized over the remaining life of the related assets and liabilities. Under accounting principles generally accepted in the United States, pursuant to Statement of Financial Accounting Standards No. 52, such exchange gains or losses would be included immediately in the determination of earnings. In addition, the Company follows the practice of recognizing in earnings a proportionate amount of exchange gains and losses accumulated in the "Cumulative translation adjustments" on dividend distributions from foreign subsidiaries in excess of their current years' earnings. Under accounting principles generally accepted in the United States, pursuant to Statement of Financial Accounting Standards No. 52, such exchange gains or losses would continue to be deferred.

If United States generally accepted accounting principles were followed by the Company in respect of foreign currency translation during 1986, 1985 and 1984, the Canadian earnings would be adjusted as follows:

|                                                                                       | Year ended August 31 |                |                |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------|----------------|
|                                                                                       | 1986                 | 1985           | 1984           |
| Earnings (loss) as reported — Canadian generally accepted accounting principles ..... | \$ (162)             | \$ 192         | \$ 112         |
| Foreign currency translation adjustments, net of tax .....                            | (35)                 | (11)           | (3)            |
| Earnings (loss) — United States generally accepted accounting principles .....        | <u>\$ (197)</u>      | <u>\$ 181</u>  | <u>\$ 109</u>  |
| Earnings (loss) per share .....                                                       | <u>\$ (3.70)</u>     | <u>\$ 3.40</u> | <u>\$ 2.04</u> |

In addition, reported retained earnings would decrease by \$54 million to \$707 million at August 31, 1986 and by \$19 million to \$955 million at August 31, 1985.

### (b) Pension plans

Under United States generally accepted accounting principles, additional information with respect to the Company's United States pension plans would be disclosed as set forth below. The data is based upon reports of independent consulting actuaries, as of the most recent valuation dates, generally January 1 of each year:

|                                                                           | 1986   | 1985  | 1984  |
|---------------------------------------------------------------------------|--------|-------|-------|
| Actuarial present value of accumulated plan benefits of which             |        |       |       |
| \$131 million (1985, \$116 million; 1984, \$100 million) is vested .....  | \$ 135 | \$119 | \$102 |
| Net assets available for benefits .....                                   | 238    | \$189 | \$181 |
| Assumed weight average interest rate used in calculating plan benefits .. | 9%     | 10%   | 10%   |

## 12. Subsequent events

- (a) Under the terms of a share purchase agreement made March 31, 1986 and a supplemental agreement dated September 5, 1986, Allied-Lyons PLC has agreed to purchase all of the issued and outstanding shares of the Company for \$2.6 billion less certain consolidated indebtedness (currently estimated to be approximately \$960 million) with a closing date no later than December 31, 1986. Among other matters, the agreement calls for the \$190 million preferred shares of a subsidiary company to be redeemed and for the Company to declare and pay, prior to closing, a dividend equal to the change in consolidated shareholders' equity from August 31, 1985 to the day prior to the date of closing (adjusted to eliminate

any gains/losses on sale or provisions relating to the Company's oil and gas assets and liabilities) and a further dividend of approximately \$500 million.

The agreement also states that the oil and gas assets and liabilities (as defined) may be sold or otherwise disposed of prior to closing at fair market value. In the event that the oil and gas assets and liabilities are not sold or otherwise disposed of prior to closing, the purchase price for the Company will be increased by an amount equal to the fair market value of the oil and gas assets and liabilities at date of closing. The increase in the purchase price is to be satisfied by an interest-bearing promissory note payable no later than 24 months after closing.

Allied-Lyons PLC intends to hold the shares of the Company through an indirect wholly-owned subsidiary incorporated under the laws of Canada (New HW-GW). Subsequent to these transactions, Gulf Canada Corporation is to purchase 49% of the common shares of New HW-GW for a price as determined in the agreement.

Allied-Lyons PLC has indicated its intention to cause the Company to be wound up and its assets distributed to New HW-GW thereafter.

- (b) Subsequent to August 31, 1986, all amounts due to and from the Company's parent company have been repaid.



### **APPROVAL OF DIRECTORS**

The contents and the sending of this Proxy Circular to shareholders of Gulf have been approved by the board of directors of Gulf.

DATED at Toronto, Ontario, this 21st day of May, 1987.

(Signed) R. J. REID  
Secretary

## **SCHEDULE A**

### **ARRANGEMENT RESOLUTION**

Arrangement Under Section 185.1 of the  
Canada Business Corporations Act

#### **BE IT RESOLVED THAT:**

1. the Arrangement under section 185.1 of the Canada Business Corporations Act set forth in the Plan of Arrangement attached as Exhibit 1 to Schedule B to the management information circular and proxy statement accompanying the notice of this meeting be and it is hereby approved and authorized;
2. the Arrangement Agreement among the Corporation, GW Utilities Limited, Holdco Abitibi Inc., GW Subco Limited and Olympia & York Enterprises Limited attached as Schedule B to the management information circular and proxy statement accompanying the notice of this meeting be and it is hereby confirmed, ratified and approved;
3. notwithstanding that this resolution has been duly passed by the shareholders of the Corporation, the board of directors of the Corporation may revoke this resolution at any time prior to the issue of a certificate of amendment giving effect to the Arrangement without further approval of the shareholders and determine not to proceed with the Arrangement; and
4. any director or officer of the Corporation be and he is hereby authorized, for and on behalf of the Corporation, to execute and deliver articles of arrangement and to execute and, if appropriate, deliver all other documents and to do all other things as in his opinion may be necessary or desirable in connection with the foregoing.



## **SCHEDULE B**

### **ARRANGEMENT AGREEMENT**

MEMORANDUM OF AGREEMENT made the 20th day of May, 1987.

AMONG:

**GULF CANADA CORPORATION**, a corporation continued under the laws of Canada,  
(hereinafter referred to as "Gulf"),

OF THE FIRST PART,

— and —

**GW UTILITIES LIMITED**, a corporation existing under the laws of Ontario,  
(hereinafter referred to as "GW Limited"),

OF THE SECOND PART,

— and —

**HOLDCO ABITIBI INC.**, a corporation existing under the laws of Canada,  
(hereinafter referred to as "Holdco-Abitibi"),

OF THE THIRD PART,

— and —

**GW SUBCO LIMITED**, a corporation existing under the laws of the Ontario,  
(hereinafter referred to as "GW-Subco"),

OF THE FOURTH PART,

— and —

**OLYMPIA & YORK ENTERPRISES LIMITED**, a corporation existing under the laws of the Province of Ontario,  
(hereinafter referred to as "O&Y Enterprises"),

OF THE FIFTH PART.

WHEREAS Gulf intends to propose to its shareholders an arrangement under section 185.1 of the CBCA;

AND WHEREAS the proposed arrangement will be on the terms of the Plan of Arrangement annexed hereto as Exhibit I;

NOW THEREFORE THIS AGREEMENT WITNESSETH that in consideration of the premises and the respective covenants and agreements herein contained, the parties hereto covenant and agree as follows:

#### **ARTICLE I**

##### **Interpretation**

##### **1.1 Definitions**

In this Agreement, unless there is something in the subject matter or context inconsistent therewith, the following terms shall have the following meanings respectively:

- (a) "Abitibi" means Abitibi-Price Inc., a corporation subject to the CBCA;

- (b) "Arrangement" means the arrangement under the provisions of section 185.1 of the CBCA, on the terms and conditions set forth in the Plan of Arrangement or any amendment or variation thereto made in accordance with section 5.1 of this Agreement;
- (c) "CBCA" means the Canada Business Corporations Act, S.C. 1974-75, c.33, as amended;
- (d) "Court" means the Supreme Court of Ontario;
- (e) "Effective Date" means the date shown on the certificate of amendment to be issued by the Director under the CBCA giving effect to the Arrangement;
- (f) "Final Order" means the final order of the Court approving the Arrangement;
- (g) "GCR" means Gulf, which will change its name on the Effective Date to "Gulf Canada Resources Limited";
- (h) "GCR Ordinary Shares" means ordinary shares of GCR on and after the Effective Date;
- (i) "Gulf/Abitibi Special Shares" means Gulf/Abitibi special shares of Gulf;
- (j) "Gulf Common Shares" means common shares of Gulf;
- (k) "Gulf/GW Special Shares" means Gulf/GW special shares of Gulf;
- (l) "Gulf Warrants" means warrants exercisable until January 15, 1988 to purchase Gulf Common Shares and, after the Effective Date, GCR Ordinary Shares;
- (m) "GW Limited Common Shares" means common shares of GW Limited;
- (n) "GW Limited Special Shares" means Class X special shares of GW Limited;
- (o) "GW-Subco Common Shares" means common shares of GW-Subco;
- (p) "Holdco-Abitibi Common Shares" means common shares of Holdco-Abitibi;
- (q) "Holdco-Abitibi Special Shares" means Class X special shares of Holdco-Abitibi;
- (r) "HW-GW" means Hiram Walker-Gooderham & Worts Limited, a corporation subject to the OBCA and owned as to 49% by 153231;
- (s) "HWR Holdings" means HWR Holdings Inc., a corporation subject to the OBCA and a wholly-owned subsidiary of Gulf;
- (t) "Interim Order" means the order of the Court made pursuant to the application therefor contemplated by section 3.6 hereof;
- (u) "IPL" means Interprovincial Pipe Line Limited, a corporation subject to the CBCA;
- (v) "ITA" means the Income Tax Act (Canada);
- (w) "Kahlantine" means Kahlantine Holdings Inc., a corporation subject to the OBCA and a wholly-owned subsidiary of Gulf;
- (x) "Meeting" means the annual and special meeting of holders of Gulf Common Shares to be held on June 18, 1987 to consider the Arrangement; and
- (y) "OBCA" means the Business Corporations Act, 1982, S.O. 1982, c.4, as amended;
- (z) "Plan of Arrangement" means the plan of arrangement which is annexed as Exhibit I hereto and any amendment or variation thereto made in accordance with section 5.1 hereof;
- (aa) "Proxy Circular" means the Management Information Circular and Proxy Statement of Gulf to be sent to the holders of Gulf Common Shares in connection with the Special Meeting;
- (bb) "Registrar" means The Canada Trust Company, at its principal offices in Vancouver, Calgary, Toronto and Montreal, and Registrar and Transfer Company, 10 Commerce Drive, Cranford, New Jersey;
- (cc) "153231" means 153231 Canada Inc., a corporation subject to the CBCA and a wholly-owned subsidiary of Kahlantine.



## **1.2 Currency**

All sums of money which are referred to in this Agreement are expressed in lawful money of Canada unless otherwise specified.

## **1.3 Interpretation Not Affected by Headings, etc.**

The division of this Agreement into articles, sections and other portions and the insertion of headings are for convenience of reference only and shall not affect the construction or interpretation of this Agreement. The terms "this Agreement", "hereof", "herein" and "hereunder" and similar expressions refer to this Agreement and the exhibit hereto and not to any particular article, section or other portion hereof and include any agreement or instrument supplementary or ancillary hereto.

## **1.4 Number, etc.**

Unless the context requires the contrary, words importing the singular in number only shall include the plural and *vice versa*; words importing the use of any gender shall include all genders; and words importing persons shall include firms and corporations.

## **1.5 Date for any Action**

In the event that any date in which any action is required to be taken hereunder by any of the parties hereto is not a business day in the place where the action is required to be taken, such action shall be required to be taken on the next succeeding day which is a business day in such place.

## **1.6 Entire Agreement**

This Agreement, together with the exhibit, agreements and other documents herein or therein referred to, constitute the entire agreement among the parties pertaining to the subject matter hereof and supersedes all prior agreements, understandings, negotiations and discussions, whether oral or written, among the parties with respect to the subject matter hereof.

# **ARTICLE II**

## **Representations And Warranties**

### **2.1 Representations and Warranties of Gulf**

Gulf represents and warrants to and in favour of each of GW Limited, Holdco-Abitibi, GW-Subco and O&Y Enterprises as follows and acknowledges that each of GW Limited, Holdco-Abitibi, GW-Subco and O&Y Enterprises is relying upon such representations and warranties in connection with the matters contemplated by this Agreement:

- (a) Gulf is duly organized and validly existing and has the corporate power and authority to own or lease its property and assets and to carry on its business as now conducted by it;
- (b) Gulf has the corporate power and authority to enter into this Agreement and, subject to obtaining the requisite approvals contemplated hereby, to perform its obligations hereunder;
- (c) as at the date hereof, the authorized capital of Gulf consists of an unlimited number of senior preference shares, issuable in series, of which 171,007,335 shares were authorized for issuance as Fixed/Adjustable Rate Senior Preference Shares, Series 1, an unlimited number of junior preference shares, issuable in series, and an unlimited number of Gulf Common Shares, of which 171,007,335 Fixed/Adjustable Rate Senior Preference Shares, Series 1 and 195,719,267 Gulf Common Shares were issued and outstanding as at April 30, 1987, and such shares have the attributes described in the Proxy Circular;
- (d) as at April 30, 1987, 327,100 Gulf Warrants are issued and outstanding and such Gulf Warrants have the attributes described in the Proxy Circular;
- (e) no individual, firm, corporation or other person holds any securities convertible into any Gulf Common Shares or has any agreement, warrant or option or any right capable of becoming an agreement, warrant



or option for the purchase of any unissued Gulf Common Shares except for holders of Gulf Warrants which are exercisable for Gulf Common Shares on the basis described in the Proxy Circular;

- (f) the 86,809,564 common shares of HWR Holdings, the 2,550,000 common shares of IPL, the 799,279,671 common shares of Kahlantine, the 57,737,957 common shares of Abitibi and all the common shares of GW-Subco which are held by Gulf are owned by Gulf as the beneficial owner of record, with a good and marketable title thereto, free and clear of all mortgages, liens, charges, security interests, adverse claims, pledges, encumbrances and demands whatsoever, and no person, firm or corporation has any agreement or option or any right or privilege (whether by law or contractual) capable of becoming an agreement or option for the purchase from Gulf of any of such shares except as provided hereunder;
- (g) Gulf is the beneficial owner of record of all of the outstanding shares of HWR Holdings, Kahlantine and GW-Subco. Kahlantine is the beneficial owner of record of all of the outstanding shares of 153231. 153231 is the beneficial owner of record of approximately 49% of the outstanding common shares and preferred shares of HW-GW. Gulf is the beneficial owner of record of approximately 6.4% of the outstanding common shares of IPL and approximately 83.4% of the common shares of Abitibi. HWR Holdings is the beneficial owner of record of all of the outstanding common shares of 685515 Ontario Inc. ("685515") and approximately 34.4% of the outstanding common shares of IPL. 685515 is the beneficial owner of record of approximately 82.7% of the outstanding common shares of The Consumers' Gas Company Ltd. IPL is the beneficial owner of record of all of the outstanding shares of Home Oil Company Limited;
- (h) the execution and delivery of this Agreement by Gulf and the completion of the transactions contemplated herein:
  - (i) do not and will not result in the breach of, or violate any term or provision of, the articles or by-laws of Gulf;
  - (ii) will not as of the Effective Date conflict with, result in the breach of, constitute a default under, or accelerate or permit the acceleration of the performance required by, any agreement, instrument, licence, permit or authority to which Gulf is a party or by which it is bound and which is material to Gulf, or to which any material property of Gulf is subject or result in the creation of any lien, charge or encumbrance upon any of the material assets of Gulf under any such agreement or instrument, or give to others any material interest or right, including rights of purchase, termination, cancellation or acceleration, under any such agreement, instrument, licence, permit or authority; and
  - (iii) do not and will not as of the Effective Date violate any provision of law or administrative regulation or any judicial or administrative award, judgment or decree applicable and known to Gulf (after due inquiry), the breach of which would have a material adverse effect on Gulf;
- (i) to the best of the knowledge of Gulf (after due inquiry), there are no actions, suits, proceedings or investigations commenced, contemplated or threatened against or affecting Gulf, at law or in equity, before or by any governmental department, commission, board, bureau, court, agency, arbitrator or instrumentality, domestic or foreign, of any kind nor, to the best of the knowledge of Gulf (after due inquiry), are there any existing facts or conditions which may reasonably be expected to be a proper basis for any actions, suits, proceedings or investigations which in any case would prevent or hinder the consummation of the transactions contemplated by this Agreement or the Plan of Arrangement, or which can reasonably be expected to have a material adverse effect on the business, operations, properties, assets or affairs, financial or otherwise, of Gulf and its subsidiaries taken as a whole, either before or after the Effective Date;
- (j) the execution and delivery of this Agreement and the completion of the transactions contemplated herein and in the Plan of Arrangement have been duly approved by the Board of Directors of Gulf and this Agreement constitutes a valid and binding obligation of Gulf enforceable against it in accordance with its terms; and
- (k) the information set forth in the Proxy Circular relating to Gulf and its subsidiaries and other interests, their respective businesses and property and the effect of the Arrangement thereon is true, correct and complete in all material respects and does not contain any untrue statement of any material fact or omit



to state any material fact required to be stated therein or necessary in order to make the statements therein not misleading in light of the circumstances in which they are made.

## **2.2 Representations and Warranties of GW Limited**

GW Limited represents and warrants to and in favour of each of Gulf, Holdco-Abitibi, GW-Subco and O&Y Enterprises as follows and acknowledges that each of Gulf, Holdco-Abitibi, GW-Subco and O&Y Enterprises is relying upon such representations and warranties in connection with the matters contemplated by this Agreement:

- (a) GW Limited is duly organized and validly existing and has the corporate power and authority to own or lease its property and assets;
- (b) GW Limited has the corporate power and authority to enter into this Agreement and, subject to obtaining the requisite approvals contemplated hereby, to perform its obligations hereunder;
- (c) as at the date hereof, the authorized capital of GW Limited consists of one Class P special share, an unlimited number of senior preference shares, issuable in series, an unlimited number of junior preference shares, issuable in series, 39,313,945 GW Limited Special Shares, and an unlimited number of GW Limited Common Shares, of which only one Class P special share is issued and outstanding. The Class P special share of GW Limited carries the right to one vote and may be purchased for cancellation at any time by GW Limited at the price of \$1. The GW Special Shares are non-voting, are participating with respect to dividends and on liquidation and may be purchased for cancellation at any time by GW Limited for a price equal to the estimated fair market value of the GW-Subco Common Shares acquired by Gulf pursuant to the Plan of Arrangement immediately prior to the transfer by Gulf of such GW-Subco Common Shares to GW Limited pursuant to the Plan of Arrangement; upon the purchase for cancellation of the GW Special Shares by GW Limited, such shares shall be cancelled and the number of authorized GW Special Shares shall be reduced accordingly. The senior preference shares and junior preference shares of GW Limited and the GW Limited Common Shares have the attributes described in the Proxy Circular;
- (d) no individual, firm, corporation or other person holds any securities convertible into any shares of GW Limited or has any agreement, warrant or option or any right capable of becoming an agreement, warrant or option for the purchase of any unissued shares of GW Limited except as provided under the Arrangement;
- (e) the execution and delivery of this Agreement by GW Limited and the completion of the transactions contemplated herein:
  - (i) do not and will not result in the breach of, or violate any term or provision of, the articles or by-laws of GW Limited;
  - (ii) will not as of the Effective Date conflict with, result in the breach of, constitute a default under, or accelerate or permit the acceleration of the performance required by, any agreement, instrument, licence, permit or authority to which GW Limited is a party or by which it is bound and which is material to GW Limited, or result in the creation of any lien, charge or encumbrance upon any of the assets or future assets of GW Limited under any such agreement or instrument, or give to any person any material interest or right, including rights of purchase, termination, cancellation or acceleration, under any such agreement, instrument, licence, permit or authority; and
  - (iii) do not and will not as of the Effective Date violate any provision of law or administrative regulation or any judicial or administrative award, judgment or decree applicable and known to GW Limited (after due inquiry), the breach of which would have a material adverse effect on GW Limited;
- (f) to the best of the knowledge of GW Limited (after due inquiry), there are no actions, suits, proceedings or investigations commenced, contemplated or threatened against or affecting GW Limited, at law or in equity, before or by any governmental department, commission, board, bureau, court, agency, arbitrator or instrumentality, domestic or foreign, of any kind nor, to the best of the knowledge of GW Limited (after due inquiry), are there any existing facts or conditions which may reasonably be expected to be a proper basis for any actions, suits, proceedings or investigations which in any case would prevent or hinder the consummation of the transactions contemplated by this Agreement or the Plan of Arrangement, or which can reasonably be expected to have a material adverse effect on the business,



operations, properties, assets or affairs, financial or otherwise, of GW Limited, either before or after the Effective Date;

- (g) the execution and delivery of this Agreement and the completion of the transactions contemplated herein and in the Plan of Arrangement have been duly approved by the Board of Directors of GW Limited and this Agreement constitutes a valid and binding obligation of GW Limited enforceable against it in accordance with its terms; and
- (h) the information set forth in the Proxy Circular relating to GW Limited and the effect of the Arrangement thereon is true, correct and complete in all material respects and does not contain any untrue statement of any material fact or omit to state any material fact required to be stated therein or necessary in order to make the statements therein not misleading in light of the circumstances in which they are made.

### **2.3 Representations and Warranties of Holdco-Abitibi**

Holdco-Abitibi represents and warrants to and in favour of each of Gulf, GW Limited, GW-Subco and O&Y Enterprises as follows and acknowledges that each of Gulf, GW Limited, GW-Subco and O&Y Enterprises is relying upon such representations and warranties in connection with the matters contemplated by this Agreement:

- (a) Holdco-Abitibi is duly organized and validly existing and has the corporate power and authority to own or lease its property and assets;
- (b) Holdco-Abitibi has the corporate power and authority to enter into this Agreement and, subject to obtaining the requisite approvals contemplated hereby, to perform its obligations hereunder;
- (c) as at the date hereof, the authorized capital of Holdco-Abitibi consists of one Class P special share, 57,737,957 Holdco-Abitibi Special Shares, and an unlimited number of Holdco-Abitibi Common Shares, of which only one Class P special share is issued and outstanding. The Class P special share of Holdco-Abitibi carries the right to one vote and may be purchased for cancellation at any time by Holdco-Abitibi at the price of \$1. The Holdco-Abitibi Special Shares are non-voting, are participating with respect to dividends and on liquidation and may be purchased for cancellation at any time by Holdco-Abitibi for a price equal to the estimated fair market value of the outstanding common shares of Abitibi owned by Gulf immediately before the Effective Date of the Arrangement; upon the purchase for cancellation of the Holdco-Abitibi Special Shares by Holdco-Abitibi, such shares shall be cancelled and the number of authorized Holdco-Abitibi Special Shares shall be reduced accordingly. The Holdco-Abitibi Common Shares carry the right to one vote per share at all meetings of shareholders of Holdco-Abitibi except at meetings at which only the holders of another series or class of shares are entitled to vote and the right to receive dividends if, as and when declared by the board of directors of Holdco-Abitibi.
- (d) no individual, firm, corporation or other person holds any securities convertible into any shares of Holdco-Abitibi or has any agreement, warrant or option or any right capable of becoming an agreement, warrant or option for the purchase of any unissued shares of Holdco-Abitibi except as provided under the Arrangement;
- (e) the execution and delivery of this Agreement by Holdco-Abitibi and the completion of the transactions contemplated herein:
  - (i) do not and will not result in the breach of, or violate any term or provision of, the articles or by-laws of Holdco-Abitibi;
  - (ii) will not as of the Effective Date conflict with, result in the breach of, constitute a default under, or accelerate or permit the acceleration of the performance required by, any agreement, instrument, licence, permit or authority to which Holdco-Abitibi is a party or by which it is bound and which is material to Holdco-Abitibi, or result in the creation of any lien, charge or encumbrance upon any of the material assets or future assets of Holdco-Abitibi under any such agreement or instrument, or give to others any material interest or right, including rights of purchase, termination, cancellation or acceleration, under any such agreement, instrument, licence, permit or authority; and
  - (iii) do not and will not as of the Effective Date violate any provision of law or administrative regulation or any judicial or administrative award, judgment or decree applicable and known to Holdco-



Abitibi (after due inquiry), the breach of which would have a material adverse effect on Holdco-Abitibi;

- (f) to the best of the knowledge of Holdco-Abitibi (after due inquiry), there are no actions, suits, proceedings or investigations commenced, contemplated or threatened against or affecting Holdco-Abitibi, at law or in equity, before or by any governmental department, commission, board, bureau, court, agency, arbitrator or instrumentality, domestic or foreign, of any kind nor, to the best of the knowledge of Holdco-Abitibi (after due inquiry), are there any existing facts or conditions which may reasonably be expected to be a proper basis for any actions, suits, proceedings or investigations which in any case would prevent or hinder the consummation of the transactions contemplated by this Agreement or the Plan of Arrangement or which can reasonably be expected to have a material adverse effect on the business, operations, properties, assets or affairs, financial or otherwise, of Holdco-Abitibi, either before or after the Effective Date;
- (g) the execution and delivery of this Agreement and the completion of the transactions contemplated herein and in the Plan of Arrangement have been duly approved by the Board of Directors of Holdco-Abitibi and this Agreement constitutes a valid and binding obligation of Holdco-Abitibi enforceable against it in accordance with its terms; and
- (h) the information set forth in the Proxy Circular relating to Holdco-Abitibi and the effect of the Arrangement thereon is true, correct and complete in all material respects and does not contain any untrue statement of any material fact or omit to state any material fact required to be stated therein or necessary in order to make the statements therein not misleading in light of the circumstances in which they are made.

## **2.4 Representations and Warranties of GW-Subco**

GW-Subco represents and warrants to and in favour of each of Gulf, GW Limited, Holdco-Abitibi and O&Y Enterprises as follows and acknowledges that each of Gulf, GW Limited, Holdco-Abitibi and O&Y Enterprises is relying upon such representations and warranties in connection with the matters contemplated by this Agreement:

- (a) GW-Subco is duly organized and validly existing and has the corporate power and authority to own or lease its property and assets;
- (b) GW-Subco has the corporate power and authority to enter into this Agreement and, subject to obtaining the requisite approvals contemplated hereby, to perform its obligations hereunder;
- (c) as at the date hereof, the authorized capital of GW-Subco consists of an unlimited number of GW-Subco Common Shares, of which one is presently issued and outstanding and registered in the securities register of GW-Subco in the name of Gulf. The GW-Subco Common Shares carry the right to one vote per share at all meetings of shareholders of GW-Subco and the right to dividends if, as and when declared by the directors of GW-Subco;
- (d) no individual, firm, corporation or other person holds any securities convertible into any shares of GW-Subco or has any agreement, warrant or option or any right capable of becoming an agreement, warrant or option for the purchase of any unissued GW-Subco Common Shares except as provided under the Arrangement;
- (e) the execution and delivery of this Agreement by GW-Subco and the completion of the transactions contemplated herein:
  - (i) do not and will not result in the breach of, or violate any term or provision of, the articles or by-laws of GW-Subco;
  - (ii) will not as of the Effective Date conflict with, result in the breach of, constitute a default under, or accelerate or permit the acceleration of the performance required by, any agreement instrument, licence, permit or authority to which GW-Subco is a party or by which it is bound and which is material to GW-Subco, or to which any material property of GW-Subco is subject or result in the creation of any lien, charge or encumbrance upon any of the material assets of GW-Subco under any such agreement or instrument, or give to others any material interest or right, including rights



- of purchase, termination, cancellation or acceleration, under any such agreement, instrument, licence, permit or authority; and
- (iii) do not and will not as of the Effective Date violate any provision of law or administrative regulation or any judicial or administrative award, judgment or decree applicable and known to GW-Subco (after due inquiry), the breach of which would have a material adverse effect on GW-Subco;
- (f) to the best of the knowledge of GW-Subco (after due inquiry), there are no actions, suits, proceedings or investigations commenced, contemplated or threatened against or affecting GW-Subco, at law or in equity, before or by any governmental department, commission, board, bureau, court, agency, arbitrator or instrumentality, domestic or foreign, of any kind nor, to the best of the knowledge of GW-Subco (after due inquiry), are there any existing facts or conditions which may reasonably be expected to be a proper basis for any actions, suits, proceedings or investigations which in any case would prevent or hinder the consummation of the transactions contemplated by this Agreement or the Plan of Arrangement or which can reasonably be expected to have a material adverse effect on the business, operations, properties, assets or affairs, financial or otherwise, of GW-Subco, either before or after the Effective Date;
- (g) the execution and delivery of this Agreement and the completion of the transactions contemplated herein and in the Plan of Arrangement have been duly approved by the Board of Directors of GW-Subco and this Agreement constitutes a valid and binding obligation of GW-Subco enforceable against it in accordance with its terms; and
- (h) the information set forth in the Proxy Circular relating to GW-Subco and the effect of the Arrangement thereon is true, correct and complete in all material respects and does not contain any untrue statement of any material fact or omit to state any material fact required to be stated therein or necessary in order to make the statements therein not misleading in light of the circumstances in which they are made.

## 2.5 Representations and Warranties of O&Y Enterprises

O&Y Enterprises represents and warrants to and in favour of each of Gulf, GW Limited, Holdco-Abitibi and GW-Subco as follows and acknowledges that each of Gulf, GW Limited, Holdco-Abitibi and GW-Subco is relying upon such representations and warranties in connection with the matters contemplated by this Agreement:

- (a) O&Y Enterprises is duly organized and validly existing and has the corporate power and authority to own its property and assets;
- (b) O&Y Enterprises has the corporate power and authority to enter into this Agreement and, subject to obtaining the requisite approvals contemplated hereby, to perform its obligations hereunder;
- (c) the Class P special share in the capital of GW Limited held by O&Y Enterprises is owned by O&Y Enterprises as the beneficial owner of record, with a good and marketable title thereto, free and clear of all mortgages, liens, charges, security interests, adverse claims, pledges, encumbrances and demands whatsoever and no person, firm or corporation has any agreement or option or any right or privilege (whether by law or contractual) capable of becoming an agreement or option for the purchase from O&Y Enterprises of such share;
- (d) the Class P special share in the capital of Holdco-Abitibi held by O&Y Enterprises is owned by O&Y Enterprises as the beneficial owner of record, with a good and marketable title thereto, free and clear of all mortgages, liens, charges, security interests, adverse claims, pledges, encumbrances and demands whatsoever and no person, firm or corporation has any agreement or option or any right or privilege (whether by law or contractual) capable of becoming an agreement or option for the purchase from O&Y Enterprises of such share;
- (e) the execution and delivery of this Agreement by O&Y Enterprises and the completion of the transactions contemplated herein do not and will not result in the breach of, the articles or by-laws of O&Y Enterprises;
- (f) to the best of the knowledge of O&Y Enterprises (after due inquiry), there are no actions, suits, proceedings or investigations commenced, contemplated or threatened against or affecting O&Y Enterprises, at law or in equity, before or by any governmental department, commission, board, bureau, court, agency, arbitrator or instrumentality, domestic or foreign, of any kind nor, to the best of



the knowledge of O&Y Enterprises (after due inquiry), are there any existing facts or conditions which may reasonably be expected to be a proper basis for any actions, suits, proceedings or investigations which in any case would prevent or hinder the consummation of the transactions contemplated by this Agreement or the Plan of Arrangement; and

- (g) the execution and delivery of this Agreement and the completion of the transactions contemplated herein and in the Plan of Arrangement have been duly approved by the Board of Directors of Enterprises and this Agreement constitutes a valid and binding obligation of O&Y Enterprises enforceable against it in accordance with its terms.

## ARTICLE III

### Covenants

#### 3.1 Covenants of Gulf

Gulf hereby covenants and agrees as follows:

- (a) until the Effective Date, each of Gulf and its respective subsidiaries shall carry on its business in the ordinary course and shall not enter into any transaction or incur any obligation or liability out of the ordinary course of its business, except as otherwise contemplated in this Agreement or in the Proxy Circular;
- (b) until the Effective Date, Gulf shall not merge, and shall not permit any of its subsidiaries to merge into or with, or amalgamate or consolidate with, or enter into any other corporate reorganization with, any other corporation or person or perform any act or enter into any transaction or negotiation which interferes or is inconsistent with the completion of the Arrangement and, without limiting the generality of the foregoing, Gulf shall not:
  - (i) make distributions by way of dividend, return of capital or otherwise to or for the benefit of its shareholders, except for the payment of regular dividends payable in the ordinary course to shareholders of such corporation; or
  - (ii) issue any of its shares or other securities convertible into shares or enter into any commitment or agreement therefor except for the issue of Gulf Common Shares upon the exercise of Gulf Warrants and the entering into of the agreement with Merrill Lynch Canada Inc. relating to the offering of GCR Ordinary Shares; or
- (c) Gulf shall, in a timely and expeditious manner, file the Proxy Circular in all jurisdictions where the same is required and mail the same to its shareholders in accordance with applicable law;
- (d) Gulf shall perform the obligations required to be performed by it under the Plan of Arrangement and shall do all such other acts and things as may be necessary or required in order to give effect to the Arrangement and, without limiting the generality of the foregoing, Gulf shall use its best efforts to apply for and obtain:
  - (i) the approvals of its shareholders required for the implementation of the Arrangement;
  - (ii) the Interim Order and the Final Order as provided in section 3.6 hereof;
  - (iii) the necessary approvals and consents to permit Gulf to change its name to "Gulf Canada Resources Limited" as part of the Arrangement; and
  - (iv) such other consents, orders and approvals as counsel may advise are necessary or desirable for the implementation of the Arrangement, including those referred to in section 4.1 hereof;
- (e) Gulf shall, with respect to the transfer to GW-Subco of the common shares of HWR Holdings, the common shares of IPL, the common shares of Kahlantine and the loan receivable from HWR Holdings held by Gulf as part of the Plan of Arrangement, elect jointly with GW-Subco under subsection 85(1) of the ITA in prescribed form and within the time provided in section 85 of the ITA. The elected amount in respect of each of the transferred shares will be such amount as Gulf stipulates, being not less than the fair market value on the Effective Date of the non-share consideration received by Gulf and not



exceeding the fair market value of such assets on the Effective Date and in accordance with the other limitations imposed under subsection 85(1) of the ITA. Gulf further covenants and agrees to file jointly with GW-Subco the aforesaid election as required by the ITA and the regulations thereunder so that it will have full force and effect for the purposes of the ITA;

- (f) Gulf shall, with respect to the transfer of the GW-Subco Common Shares owned by Gulf to GW Limited as part of the Plan of Arrangement, elect jointly with GW Limited under subsection 85(1) of the ITA, in prescribed form and within the time provided in section 85 of the ITA, so as to deem the proceeds of disposition to Gulf of such shares and the cost of acquisition to GW Limited of such shares to be the lesser of the cost amount of such shares to Gulf and the fair market value thereof on the Effective Date. Gulf further covenants and agrees to file jointly with GW Limited the aforesaid election as required by the ITA and the regulations thereunder so that it will have full force and effect for the purposes of the ITA; and
- (g) Gulf shall, with respect to the transfer to Holdco-Abitibi of the common shares of Abitibi held by Gulf as part of the Plan of Arrangement, elect jointly with Holdco-Abitibi under subsection 85(1) of the ITA in prescribed form and within the time provided in section 85 of the ITA so as to deem the proceeds of disposition to Gulf of such shares and the cost of acquisition of such shares to Holdco-Abitibi to be the lesser of the cost amount of such shares to Gulf and the fair market value thereof on the Effective Date. Gulf hereby further covenants and agrees to file jointly with Holdco-Abitibi the aforesaid election required by the ITA and the regulations thereunder so that it will have full force and effect for the purposes of the ITA.

### **3.2 Covenants of GW-Subco**

GW-Subco hereby covenants and agrees as follows:

- (a) until the Effective Date, GW-Subco shall not enter into any transaction or incur any obligation or liability, except as otherwise contemplated in this Agreement or in the Proxy Circular;
- (b) until the Effective Date, GW-Subco shall not merge into or with, or amalgamate or consolidate with, or enter into any other corporate reorganization with, any other corporation or person or perform any act or enter into any transaction or negotiation which interferes or is inconsistent with the completion of the Arrangement;
- (c) GW-Subco shall perform the obligations required to be performed by it under the Plan of Arrangement and shall do all acts and things as may be necessary or required in order to give effect to the Arrangement; and
- (d) GW-Subco shall, with respect of the transfer of the common shares of HWR Holdings, the common shares of IPL, the common shares of Kahlantine and the loan receivable from HWR Holdings held by Gulf as part of the Plan of Arrangement, elect jointly with Gulf under subsection 85(1) of the ITA, in prescribed form and within the time provided in section 85 of the ITA. The elected amount in respect of each of the transferred assets will be such amount as Gulf stipulates, being not less than the fair market value on the Effective Date of the non-share consideration received by Gulf and not exceeding the fair market value of such assets on the Effective Date, and in accordance with the other limitations imposed under subsection 85(1) of the ITA. GW-Subco hereby further covenants and agrees to file jointly with Gulf the aforesaid election as required by the ITA and the regulations thereunder so that it will have full force and effect for the purposes of the ITA.

### **3.3 Covenants of Holdco-Abitibi**

Holdco-Abitibi hereby covenants and agrees as follows:

- (a) until the Effective Date, Holdco-Abitibi shall not enter into any transaction or incur any obligation or liability except as otherwise contemplated in this Agreement or in the Proxy Circular;
- (b) until the Effective Date, Holdco-Abitibi shall not merge into or with, or amalgamate or consolidate with, or enter into any other corporate reorganization with, any other corporation or person or perform any act or enter into any transaction or negotiation which interferes or is inconsistent with the completion of the Arrangement;



- (c) on the Effective Date, Holdco-Abitibi shall perform the obligations required to be performed by Holdco-Abitibi under the Plan of Arrangement and shall do all such other acts and things as may be necessary or required in order to give effect to the Arrangement; and
- (d) Holdco-Abitibi shall, with respect of the transfer of the Abitibi Common Shares owned by Gulf to Holdco-Abitibi as part of the Plan of Arrangement, elect jointly with Gulf under subsection 85(1) of the ITA, in prescribed form and within the time provided in section 85 of the Act, so as to deem the proceeds of disposition of such shares to Gulf and the cost of acquisition of such shares to Holdco-Abitibi to be the lesser of the cost amount of such shares to Gulf and the fair market value thereof on the Effective Date. Holdco-Abitibi further covenants and agrees to file jointly with Gulf the aforesaid election as required by the ITA and the regulations thereunder so that it will have full force and effect for the purposes of the Act.

### **3.4 Covenants of GW Limited**

GW Limited hereby covenants and agrees as follows:

- (a) until the Effective Date, GW Limited shall not enter into any transaction or incur any obligation or liability except as otherwise contemplated in this Agreement or in the Proxy Circular;
- (b) until the Effective Date, GW Limited shall not merge into or with, or amalgamate or consolidate with, or enter into any other corporate reorganization with, any other corporation or person or perform any act or enter into any transaction or negotiation which interferes or is inconsistent with the completion of the Arrangement;
- (c) GW Limited shall perform the obligations required to be performed by GW Limited under the Plan of Arrangement and shall do all such other acts and things as may be necessary or required in order to give effect to the Arrangement; and
- (d) GW Limited shall, with respect to the transfer of the GW-Subco Common Shares owned by Gulf to GW Limited as part of the Plan of Arrangement, elect jointly with Gulf under subsection 85(1) of the ITA, in prescribed form and within the time provided in section 85 of the ITA, so as to deem the proceeds of disposition of such shares to Gulf and the cost of acquisition of such shares to GW Limited to be the lesser of the cost amount of such shares to Gulf and the fair market value thereof on the Effective Date. GW Limited hereby further covenants and agrees to file the aforesaid election jointly with Gulf as required by the ITA and the regulations thereunder so that it will have full force and effect for the purposes of the ITA.

### **3.5 Covenants of O&Y Enterprises**

O&Y Enterprises hereby covenants and agrees as follows:

- (a) until the Effective Date, O&Y Enterprises shall not perform any act or enter into any transaction or negotiation which interferes or is inconsistent with the completion of the Arrangement; and
- (b) O&Y Enterprises shall donate the Class P Special Share in the capital of GW Limited and the Class P Special Share in the capital of Holdco-Abitibi owned by it to GW Limited and Holdco-Abitibi, respectively, for nil consideration and shall otherwise perform the obligations required to be performed by O&Y Enterprises under the Plan of Arrangement and shall do all such other acts and things as may be necessary or required in order to give effect to the Arrangement.

### **3.6 Interim Order and Final Order**

Gulf covenants and agrees that it will, as soon as reasonably practicable, apply to the Court pursuant to section 185.1 of the CBCA for the Interim Order providing for, among other things, the calling and holding of the Meeting for the purpose of considering and, if deemed advisable, approving the Arrangement and that, if the approval of the Arrangement as set forth in the Interim Order is obtained, thereafter it will take the necessary steps to submit the Arrangement to the Court and apply for the Final Order in such fashion as the Court may direct and, as soon as practicable thereafter, and subject to compliance with any other conditions provided for in Article IV hereof, Gulf shall file, pursuant to subsection 185.1(6) of the CBCA, articles of arrangement to give effect to the Arrangement.



## **ARTICLE IV**

### **Conditions**

#### **4.1 Mutual Conditions Precedent**

The respective obligations of the parties hereto to complete the transactions contemplated by this Agreement and to file articles of arrangement to give effect to the Arrangement shall be subject to the satisfaction, on or before the Effective Date, of the following conditions, none of which may be waived by any party hereto in whole or in part except for those provided in paragraph (c) below which may be waived by any party hereto in whole or in part without prejudice to such party's right to rely on any other of them:

- (a) the Arrangement, with or without amendment, shall have been approved at the Meeting in accordance with the Interim Order and the Arrangement shall otherwise have been approved by the requisite majority of persons entitled or required to vote thereon as determined by the Court;
- (b) the Interim Order and Final Order shall have been obtained in form and substance satisfactory to each party hereto;
- (c) The Toronto Stock Exchange shall have conditionally approved the listing of the GW Limited Common Shares issuable on the Arrangement as of the Effective Date or as soon as practicable thereafter, subject to compliance with the listing requirements of such exchange, and the GCR Ordinary Shares, the Series 1 Senior Preference Shares of GCR and the common shares of Abitibi shall continue to be listed on The Toronto Stock Exchange;
- (d) all other material consents, orders, and approvals, including regulatory and judicial approvals and orders, required or necessary for the completion of the transactions provided for in this Agreement and the Plan of Arrangement shall have been obtained or received from the persons, authorities or bodies having jurisdiction in the circumstances including, without limitation, pursuant to the Securities Act (Ontario) and the comparable securities legislation of the other provinces of Canada and of the United States of America and the States thereof;
- (e) there shall not be in force any order or decree restraining or enjoining the consummation of the transactions contemplated by this Agreement and the Arrangement;
- (f) none of the consents, orders, regulations or approvals contemplated herein shall contain terms or conditions or require undertakings or security deemed unsatisfactory or unacceptable by any of the parties hereto; and
- (g) this Agreement shall not have been terminated under Article V.

#### **4.2 Conditions to Obligations of Each Party**

The obligation of each party to complete the transactions contemplated by this Agreement is further subject to the condition, which may be waived by such party without prejudice to its right to rely on any other condition in favour of such party, that the covenants of the other parties hereto to be performed on or before the Effective Date pursuant to the terms of this Agreement shall have been duly performed by each of them and that, except as affected by the transactions contemplated by this Agreement, the representations and warranties of the other parties hereto shall be true and correct in all material respects as at the Effective Date, with the same effect as if such representations and warranties had been made at and as of such time, and each such party shall have received a certificate, dated the Effective Date, of a senior officer of each other party confirming the same.

#### **4.3 Merger of Conditions**

The conditions set out in sections 4.1 and 4.2 shall be conclusively deemed to have been satisfied, waived or released on the filing by Gulf of articles of arrangement under the CBCA.



## **ARTICLE V**

### **Amendment and Termination**

#### **5.1 Amendment**

This Agreement may, at any time and from time to time before and after the holding of the Meeting but not later than the Effective Date, be amended by written agreement of the parties hereto without, subject to applicable law, further notice to or authorization on the part of the shareholders of Gulf. Without limiting the generality of the foregoing, any such amendment may:

- (a) change the time for performance of any of the obligations or acts of the parties hereto;
- (b) waive any inaccuracies or modify any representation contained herein or any document to be delivered pursuant hereto; or
- (c) waive compliance with or modify any of the covenants herein contained or waive or modify performance of any of the obligations of the parties hereto;

provided that, notwithstanding the foregoing, the terms of section 3.1 of the Plan of Arrangement and section 4.1 of this Agreement shall not be amended without the approval of the shareholders of Gulf given in the same manner as required for the approval of the Arrangement or as may be ordered by the Court.

This Agreement and the Exhibit hereto may be amended in accordance with the Final Order, but in the event that the terms of the Final Order require any such amendment, the rights of the parties hereto under sections 4.1, 4.2 and 5.2 shall remain unaffected.

#### **5.2 Termination**

This Agreement may, at any time before or after the holding of the Meeting but no later than the Effective Date, be terminated by unanimous agreement of the parties hereto without further action on the part of their respective shareholders.

**5.3** If the Interim Order, in form and substance satisfactory to the parties, has not been obtained by Gulf at or before 5 p.m. (Toronto time) on May 21, 1987, this Agreement shall terminate unless the parties shall otherwise agree.

## **ARTICLE VI**

### **General**

#### **6.1 Notices**

All notices which may or are required to be given pursuant to any provision of this Agreement shall be given or made in writing and shall be deemed to be validly given if served personally or by telex or telecopy, in each case to the attention of a senior officer and in each case addressed to the particular party at:

with respect to Gulf and GW-Subco:

Suite 600, 1 First Canadian Place  
Toronto, Ontario M5X 1A9

and with respect to GW Limited, Holdco-Abitibi and Enterprises:

32nd Floor, 1 First Canadian Place  
Toronto, Ontario M5X 1B5

or such other address of which a party may, from time to time, advise the other parties hereto by notice in writing given in accordance with the foregoing. The date of receipt of any such notice shall be deemed to be the date of delivery, telex or telecopy thereof.

## 6.2 Assignment

No party may assign its rights or obligations under this Agreement or the Arrangement without the prior written consent of the other parties hereto.

## 6.3 Binding Effect

This Agreement and the Arrangement shall be binding upon and shall enure to the benefit of the parties hereto and their respective successors and permitted assigns and, in the case of the Arrangement, shall enure to the benefit of the holders from time to time of the Gulf Common Shares.

## 6.4 Waiver

Any waiver or release of any of the provisions of this Agreement, to be effective, must be in writing executed by the party granting the same. Waivers may only be granted upon compliance with the terms governing amendments set forth in section 5.1, *mutatis mutandis*.

## 6.5 Governing Law

This Agreement shall be governed by and construed in accordance with the laws of the Province of Ontario and the laws of Canada applicable therein and shall be treated in all respects as an Ontario contract.

## 6.6 Counterparts

This Agreement may be executed in one or more counterparts each of which shall be deemed an original but all of which together shall constitute one and the same instrument.

IN WITNESS WHEREOF the parties hereto have executed this Agreement as of the date first hereinbefore written.

### GULF CANADA CORPORATION

by (Signed) M. A. COHEN

C.S.

(Signed) L. G. DODD

### GW UTILITIES LIMITED

by (Signed) M. A. COHEN

C.S.

(Signed) L. G. DODD

### HOLDCO ABITIBI INC.

by (Signed) M. A. COHEN

C.S.

### GW SUBCO LIMITED

by (Signed) M. A. COHEN

C.S.

### OLYMPIA & YORK ENTERPRISES LIMITED

by (Signed) G. I. NEWMAN

C.S.



## **EXHIBIT I**

### **TO THE ARRANGEMENT AGREEMENT MADE MAY 20, 1987 AMONG GULF CANADA CORPORATION, GW UTILITIES LIMITED, HOLDCO ABITIBI INC., GW SUBCO LIMITED AND OLYMPIA & YORK ENTERPRISES LIMITED**

#### **PLAN OF ARRANGEMENT UNDER SECTION 185.1 OF THE CANADA BUSINESS CORPORATIONS ACT**

---

### **ARTICLE I**

#### **Interpretation**

##### **1.1 Definitions**

In this Plan of Arrangement, unless there is something in the subject matter or context inconsistent therewith, the following terms shall have the following meanings respectively:

- (a) "Abitibi" means Abitibi-Price Inc., a corporation subject to the CBCA and, after the Effective Date, the continuing corporation resulting from the amalgamation of Abitibi and Holdco-Abitibi;
- (b) "Arrangement" means an arrangement under the provisions of section 185.1 of the CBCA, on the terms and conditions set forth in this Plan of Arrangement or any amendment or variation hereto made in accordance with section 5.1 of the Arrangement Agreement;
- (c) "Arrangement Agreement" means the agreement made May 20, 1987 among Gulf, GW Limited, Holdco-Abitibi, GW-Subco and O&Y Enterprises to which this Plan of Arrangement is set out as Exhibit I;
- (d) "CBCA" means the Canada Business Corporations Act, S.C. 1974-75, c.33, as amended;
- (e) "Court" means the Supreme Court of Ontario;
- (f) "Effective Date" means the date shown on the certificate of amendment to be issued by the Director under the CBCA giving effect to the Arrangement;
- (g) "GCR" means Gulf, which will change its name on the Effective Date to "Gulf Canada Resources Limited";
- (h) "GCR Ordinary Shares" means ordinary shares of GCR on and after the Effective Date;
- (i) "Gulf" means Gulf Canada Corporation, a corporation subject to the CBCA;
- (j) "Gulf/Abitibi Special Shares" means Gulf/Abitibi special shares of Gulf;
- (k) "Gulf Common Shares" means common shares of Gulf;
- (l) "Gulf/GW Special Shares" means Gulf/GW special shares of Gulf;
- (m) "GW Limited" means GW Utilities Limited, a corporation subject to the OBCA and, after the Effective Date, the continuing corporation resulting from the amalgamation of GW Limited and GW-Subco;
- (n) "GW Limited Common Shares" means common shares of GW Limited;
- (o) "GW Special Shares" means Class X special shares of GW Limited;
- (p) "GW-Subco" means GW Subco Limited, a corporation subject to the OBCA;
- (q) "GW-Subco Common Shares" means common shares of GW-Subco;
- (r) "Holdco-Abitibi" means Holdco Abitibi Inc., a corporation subject to the CBCA;
- (s) "Holdco-Abitibi Common Shares" means common shares of Holdco-Abitibi;
- (t) "Holdco-Abitibi Special Shares" means Class X special shares of Holdco-Abitibi;

- (u) "HW-GW" means Hiram Walker-Gooderham & Worts Limited, a corporation subject to the OBCA and owned as to 49% by 153231;
- (v) "HWR Holdings" means HWR Holdings Inc., a corporation subject to the OBCA and a wholly-owned subsidiary of Gulf;
- (w) "IPL" means Interprovincial Pipe Line Limited, a corporation subject to the CBCA;
- (x) "Kahlantine" means Kahlantine Holdings Inc., a corporation subject to the OBCA and a wholly-owned subsidiary of Gulf;
- (y) "OBCA" means the Business Corporations Act, 1982, S.O. 1982, c.4, as amended;
- (z) "O&Y Enterprises" means Olympia and York Enterprises Limited, a corporation subject to the OBCA;
- (aa) "Registrar" means The Canada Trust Company, at its principal offices in Vancouver, Calgary, Toronto and Montreal, and Registrar and Transfer Company, 10 Commerce Drive, Cranford, New Jersey; and
- (bb) "153231" means 153231 Canada Inc., a corporation subject to the CBCA and a wholly-owned subsidiary of Kahlantine.

## **1.2 Interpretation Not Affected by Headings, Etc.**

The divisions of this Plan of Arrangement into articles, sections and other portions and the insertion of headings are for convenience of reference only and shall not affect the construction or interpretation of this Plan of Arrangement. The terms "this Plan of Arrangement", "hereof", "herein" and "hereunder" and similar expressions refer to this Plan of Arrangement and not to any particular article, section or other portion hereof and include any agreement or instrument supplementary or ancillary hereto.

## **1.3 Number, Etc.**

Unless the context requires the contrary, words importing the singular number only shall include the plural and *vice versa*; words importing the use of any gender shall include all genders; and words importing persons shall include firms and corporations.

# **ARTICLE II**

## **Arrangement Agreement**

### **2.1 Arrangement Agreement**

This Plan of Arrangement is made pursuant and subject to the provisions of the Arrangement Agreement.

# **ARTICLE III**

## **The Arrangement**

### **3.1 The Arrangement**

(A) At 12:01 a.m. on the Effective Date, subject to the provisions of section 4.1 hereof, the following shall occur and, with the exception of determinations by the board of directors, which may be made at any time, shall be deemed to occur in the following order without any further act or formality:

- (a) Gulf will transfer to GW-Subco all of the outstanding shares of HWR Holdings, Kahlantine and IPL held directly by Gulf and the loan receivable in the principal amount of \$152,524,043 owing by HWR Holdings to Gulf in consideration for:
  - (i) the assumption by GW-Subco of the indebtedness of \$900 million plus accrued interest owing by Gulf to HWR Holdings and \$1,067 million. The amount of \$1,067 million will be evidenced by a demand promissory note made by GW-Subco in favour of Gulf bearing interest at rates based upon Canadian prime rates or bankers' acceptance rates available to Gulf under its existing loan facilities plus one-sixteenth of 1%;
  - (ii) the assumption by GW-Subco of any contractual obligations of Gulf relating to the ownership of HWR Holdings, IPL and Kahlantine; and



- (iii) GW-Subco Common Shares having an aggregate fair market value equal to the difference between the estimated fair market value of the shares of HWR Holdings, Kahlantine and IPL and the loan receivable from HWR Holdings which are so transferred by Gulf to GW-Subco, and the amount of contractual obligations and debt so assumed or provided for by GW-Subco as set out in subparagraphs (i) and (ii) of paragraph (a) of this section 3.1;
- (b) Kahlantine, as the sole shareholder of 153231, shall authorize the dissolution of 153231 and, in pursuance thereof, cause the distribution of all the assets of 153231 to Kahlantine, and the discharge of the liabilities of 153231 by the assumption thereof by Kahlantine or otherwise. By virtue of such authorization, 153231 shall distribute all its assets and property to Kahlantine, including its shares of HW-GW, and its liabilities will be assumed or discharged by Kahlantine or otherwise;
- (c) the articles of Gulf shall be amended to create and authorize the issuance of 57,737,957 Gulf/Abitibi Special Shares, 39,313,945 Gulf/GW Special Shares and an unlimited number of GCR Ordinary Shares having attached thereto, in each case, the rights, privileges, restrictions and conditions set out in Schedule I attached hereto;
- (d) all the issued and outstanding Gulf Common Shares, other than those held by shareholders of Gulf exercising rights of dissent in accordance with section 4.1 hereof, shall be exchanged as follows:
  - (i) a percentage of each Gulf Common Share determined in accordance with subparagraph 3.1(B)(a) hereof will be exchanged for a fraction of a Gulf/Abitibi Special Share determined by dividing 57,737,957 by the number of Gulf Common Shares outstanding immediately before the Effective Date less the number of Gulf Common Shares exercising rights of dissent pursuant to section 4.1. The aggregate stated capital of all Gulf/Abitibi Special Shares so issued on the exchange will be determined by the board of directors of Gulf and will not exceed the amount determined by multiplying the aggregate stated capital of all Gulf Common Shares immediately before the Effective Date (excluding Gulf Common Shares in respect of which the holders thereof have exercised rights of dissent pursuant to section 4.1) by the percentage determined in accordance with subparagraph 3.1(B)(a); and
  - (ii) a percentage of each Gulf Common Share determined in accordance with subparagraph 3.1(B)(b) hereof will be exchanged for one-fifth of a Gulf/GW Special Share. The aggregate stated capital of all Gulf/GW Special Shares so issued on the exchange will be determined by the board of directors of Gulf and will not exceed the amount determined by multiplying the aggregate stated capital of all Gulf Common Shares immediately before the Effective Date (excluding Gulf Common Shares in respect of which the holders thereof have exercised rights of dissent pursuant to section 4.1) by the percentage determined in accordance with subparagraph 3.1(B)(b); and
  - (iii) a percentage of each Gulf Common Share determined in accordance with subparagraph 3.1(B)(c) hereof will be exchanged for two-thirds of a GCR Ordinary Share. The aggregate stated capital of all GCR Ordinary Shares so issued on the exchange will be determined by the board of directors of Gulf and will not exceed the amount determined by multiplying the aggregate stated capital of all Gulf Common Shares immediately before the Effective Date (excluding Gulf Common Shares in respect of which the holders thereof have exercised rights of dissent pursuant to section 4.1) by the percentage determined in accordance with subparagraph 3.1(B)(c);

and the authorized Gulf Common Shares whether issued or unissued (except those held by holders of Gulf Common Shares exercising rights of dissent pursuant to section 4.1) shall also be cancelled;

- (e) each Gulf/Abitibi Special Share shall be transferred by the holder thereof to Holdco-Abitibi in exchange for one Holdco-Abitibi Common Share;
- (f) each Gulf/GW Special Share shall be transferred by the holder thereof to GW Limited in exchange for one GW Limited Common Share;
- (g) the common shares of Abitibi which are held by Gulf shall be transferred to Holdco-Abitibi in exchange for Holdco-Abitibi Special Shares having an aggregate purchase price equal to the estimated aggregate fair market value of the common shares of Abitibi transferred by Gulf to Holdco-Abitibi;



- (h) all the outstanding GW-Subco Common Shares held by Gulf shall be transferred to GW Limited in exchange for GW Limited Special Shares having an aggregate purchase price equal to the estimated aggregate fair market value of the GW-Subco Common Shares transferred by Gulf to GW Limited;
  - (i) Gulf shall purchase for cancellation all the outstanding Gulf/GW Special Shares of Gulf from GW Limited. Simultaneously, GW Limited shall purchase for cancellation from Gulf all the outstanding GW Limited Special Shares. The payment of the aggregate purchase price in each case shall be satisfied by the set-off of the equal obligation of Gulf to GW Limited and GW Limited to Gulf arising as a result of the simultaneous purchases for cancellation;
  - (j) Gulf shall purchase for cancellation all the outstanding Gulf/Abitibi Special Shares from Holdco-Abitibi. Simultaneously, Holdco-Abitibi shall purchase for cancellation from Gulf all the outstanding Holdco-Abitibi Special Shares. The payment of the aggregate purchase price in each case shall be satisfied by the set-off of the equal obligation of Gulf to Holdco-Abitibi and Holdco-Abitibi to Gulf arising as a result of the simultaneous purchases for cancellation;
  - (k) Enterprises shall donate the Class P special share in the capital of GW Limited and the Class P special share in the capital of Holdco-Abitibi owned by it to GW Limited and Holdco-Abitibi, respectively, for nil consideration;
  - (l) Gulf shall change its name to "Gulf Canada Resources Limited";
  - (m) any authorized but unissued Gulf/Abitibi Special Shares and any authorized but unissued Gulf/GW Special Shares shall be cancelled; and
  - (n) GW Limited and GW-Subco shall amalgamate and continue under the name "GW Utilities Limited" and in connection with such amalgamation all the outstanding GW-Subco Common Shares held by GW Limited shall be cancelled.
- (B) The percentage of each Gulf Common Share which will be exchanged for Gulf/Abitibi Special Shares, Gulf/GW Special Shares and GCR Ordinary Shares shall be determined as follows:
- (a) the percentage of each Gulf Common Share which will be exchanged for that fraction of a Gulf/Abitibi Special Share which is determined in accordance with subparagraph 3.1(A)(d)(i) shall be determined by dividing (i) the estimated aggregate fair market value of all the common shares of Abitibi owned by Gulf immediately before the exchange referred to in subparagraph 3.1(A)(d)(i), by (ii) the estimated aggregate fair market value at that time of the outstanding Gulf Common Shares less the estimated aggregate fair market value of the Gulf Common Shares in respect of which the holders thereof have exercised rights of dissent pursuant to section 4.1, and multiplying such fraction by 100;
  - (b) the percentage of each Gulf Common Share which will be exchanged for one-fifth of a Gulf/GW Special Share shall be determined by dividing (i) the estimated aggregate fair market value of all the GW-Subco Common Shares owned by Gulf immediately before the exchange referred to in subparagraph 3.1(A)(d)(ii), by (ii) the estimated aggregate fair market value at that time of the outstanding Gulf Common Shares less the estimated aggregate fair market value of the Gulf Common Shares in respect of which the holders thereof have exercised rights of dissent pursuant to section 4.1, and multiplying such fraction by 100; and
  - (c) the percentage of each Gulf Common Share which will be exchanged for two-thirds of a GCR Ordinary Share will be equal to 100% minus the sum of the percentages determined by subparagraphs 3.1(B)(a) and 3.1(B)(b) above.
- (C) The aggregate stated capital for purposes of the OBCA of the GW Limited Common Shares issued on the exchange under subparagraph 3.1(A)(f) and the aggregate stated capital for purposes of the CBCA of the Holdco-Abitibi Common Shares issued on the exchange under subparagraph 3.1(A)(e) will be determined the board of directors of GW Limited and Holdco-Abitibi, respectively, and will not exceed the aggregate stated capital of the Gulf/GW Special Shares and the Gulf/Abitibi Special Shares in the capital of Gulf immediately before the exchange.



### **3.2 Amalgamation of Holdco-Abitibi and Abitibi**

Holdco-Abitibi has entered into an agreement with Abitibi, subject to the approval of the shareholders of Abitibi, to amalgamate immediately following the time that the Arrangement becomes effective under the name "Abitibi-Price Inc.". Pursuant to the terms of such amalgamation agreement, each Holdco-Abitibi Common Share and each common share of Abitibi, other than common shares of Abitibi held by Holdco-Abitibi, will become one common share of the amalgamated company, Abitibi-Price Inc. The common shares of Abitibi held by Holdco-Abitibi will be cancelled on the amalgamation. In the event that such amalgamation becomes effective, all of the holders of Gulf Common Shares who have acquired Holdco-Abitibi Common Shares pursuant to the Arrangement will receive, in lieu thereof, an equal number of common shares of the amalgamated Abitibi-Price Inc.

### **3.3 Other Documents and Instruments**

Notwithstanding that the transactions or events set out in section 3.1 shall occur and shall be deemed to occur in the order therein set out without any act or formality, each of Gulf, GW Limited, Holdco-Abitibi, GW-Subco and O&Y Enterprises agree to make, do and execute or cause and procure to be made, done and executed all such further acts, deeds, agreements, transfers, assurances, instruments or documents as may be required by any of Gulf, GW Limited, Holdco-Abitibi, GW-Subco and O&Y Enterprises in order to further document or evidence any of the transactions or events set out in section 3.1, including without limitation, any resolutions of directors authorizing the issue, transfer, purchase for cancellation or donation of shares, any share transfer powers evidencing the transfer of shares and any receipts therefor, any promissory notes and receipts therefor.

## **ARTICLE IV**

### **Rights of Dissent**

#### **4.1 Rights of Dissent**

Holders of Gulf Common Shares may exercise rights of dissent pursuant to and in the manner set forth in section 184 of the CBCA and this section 4.1 in connection with the Arrangement and holders who duly exercise such rights of dissent and who:

- (a) are ultimately entitled to be paid fair value for their Gulf Common Shares, shall be deemed to have transferred their Gulf Common Shares to Gulf for cancellation on the Effective Date; or
- (b) are ultimately not entitled to be paid fair value, for any reason, for their Gulf Common Shares, shall be deemed to have participated in the Arrangement on the same basis as any non-dissenting holder of Gulf Common Shares as at and from the Effective Date and shall receive GCR Class A Shares, Holdco-Abitibi Common Shares and GW Limited Common Shares on the basis set forth in section 3.1 of this Plan of Arrangement;

but in no case shall Gulf be required to recognize such persons as holding Gulf Common Shares on and after the Effective Date.

## **ARTICLE V**

### **Certificates**

#### **5.1 Entitlement to Share Certificates and Dividends, Etc.**

(a) As soon as practicable after the Effective Date, GCR, Holdco-Abitibi and GW Limited shall cause to be delivered to the Registrar for the benefit of holders of Gulf Common Shares, share certificates representing in the aggregate the GCR Ordinary Shares, the common shares of Abitibi (or Holdco-Abitibi Common Shares) and GW Limited Common Shares, respectively, to which such holders are entitled following the Arrangement and shall deliver such certificates to the Registrar to be delivered to such holders in accordance with the terms hereof.

(b) Subject to paragraph 5.1(d), on or after the Effective Date, certificates formerly representing Gulf Common Shares shall represent only the right to receive certificates for GCR Ordinary Shares, common shares of Abitibi (or Holdco-Abitibi Common Shares) and GW Limited Common Shares, as the case may be, in accordance with section 3.1 and section 3.2 of this Plan of Arrangement, in each case upon the holder depositing with the



Registrar such certificates which are duly endorsed for transfer and accompanied by such other documents and instruments as would have been required to effect the transfer of the shares formerly represented by such certificates under the CBCA and the by-laws of Gulf and as the Registrar may reasonably require unless such certificates are registered in the name of the person who has signed a letter of transmittal approved by the Registrar. Upon receiving such certificates, documents and instruments, the Registrar shall deliver to the holder depositing the same certificates representing the GCR Ordinary Shares, common shares of Abitibi (or Holdco-Abitibi Common Shares) and GW Limited Common Shares to which such holder is entitled in accordance with the terms of section 3.1 of this Plan of Arrangement.

(c) All dividends paid and distributions made in respect of common shares of Abitibi (or Holdco-Abitibi Common Shares), GCR Ordinary Shares and GW Limited Common Shares issued to a former holder of Gulf Common Shares, but for which a certificate has not been delivered to such holder in accordance with paragraph 5.1(b), shall be paid to the Registrar to be held by the Registrar in trust for such holder. In addition, any cash which such holder is entitled to under section 5.2 shall be held by the Registrar in trust for such holder. All monies so received by the Registrar shall be invested by it in interest-bearing trust accounts upon terms which the Registrar may reasonably deem appropriate. The Registrar shall, subject to paragraph 5.1(d), pay and deliver to any such holder, as soon as reasonably practicable after application therefor is made by such holder to the Registrar in such form as the Registrar may reasonably require, such dividends, distributions, cash and interest accrued, net of withholding and other taxes, to which such holder is entitled.

(d) Any certificate formerly representing Gulf Common Shares not deposited with the Registrar with all of the other documents and instruments required by paragraph 5.1(b) on or prior to the tenth anniversary of the Effective Date shall cease to represent a claim or interest of any kind or nature as a shareholder of GCR, Abitibi (or Holdco-Abitibi) or GW Limited. On such date, the GCR Ordinary Shares, common shares of Abitibi (or Holdco-Abitibi Common Shares) or GW Limited Common Shares, as the case may be, to which the former registered holder of the certificate referred to in the preceding sentence was entitled shall be deemed to have been surrendered to GCR, Abitibi (or Holdco-Abitibi) or GW Limited, as the case may be, together with all dividends, distributions, cash and interest thereon held for such former registered holder.

## **5.2 Fractional Shares**

No certificates representing fractional GCR Ordinary Shares, fractional common shares of Abitibi (or Holdco-Abitibi Common Shares) or fractional GW Limited Common Shares will be issued or delivered on the Arrangement. In lieu thereof, each person entitled to such a fractional interest will receive a cash payment equal to such person's pro rata portion of the price received by the Registrar upon the sale of the whole shares representing an accumulation of all fractional interests in GCR Ordinary Shares, common shares of Abitibi (or Holdco-Abitibi Common Shares) and GW Limited Common Shares to which all such persons would otherwise be entitled. The Registrar will sell the GCR Ordinary Shares, common shares of Abitibi (or Holdco-Abitibi Common Shares) and GW Limited Common Shares involved on The Toronto Stock Exchange or on such other stock exchange on which such shares are listed or quoted as may be selected by the Registrar in its discretion during the 60-day period following the Effective Date. The Registrar shall initially endeavour to sell the whole shares made up of such fractions when a board-lot is accumulated or in any event not later than 60 days following the Effective Date. The aggregate proceeds of each such sale will be distributed by the Registrar pro rata, in relation to the respective fractions, among the persons otherwise entitled to receive fractional interests in GCR Ordinary Shares, common shares of Abitibi (or Holdco-Abitibi Common Shares) or GW Limited Common Shares.



## **SCHEDULE I**

### **To the Plan of Arrangement under Section 185.1 of the Canada Business Corporations Act**

#### **Gulf/Abitibi Special Shares**

The rights, privileges, restrictions and conditions attaching to the Gulf/Abitibi Special Shares will be as follows:

##### **1. Dividends**

1.1 Subject to the prior rights of the holders of the Senior Preference Shares and the Junior Preference Shares with respect to the payment of dividends and subject to section 1.2 as hereinafter provided, the holders of Gulf/Abitibi Special Shares shall be entitled to receive dividends and Gulf shall pay dividends thereon, as and when declared by the board of directors of Gulf out of assets properly applicable to the payment of dividends, in such amount and in such form as the board of directors may from time to time determine and all dividends which the directors may declare on the Gulf/Abitibi Special Shares shall be declared and paid in equal amounts per share on all Gulf/Abitibi Special Shares at the time outstanding.

1.2 So long as any Gulf/Abitibi Special Shares are outstanding, no dividends shall be declared and paid on the Gulf/Abitibi Special Shares unless dividends are also declared and paid on the Gulf/GW Special Shares and the GCR Ordinary Shares at the same time so that for each \$100 of dividends declared and paid in the aggregate on the Gulf/Abitibi Special Shares, Gulf/GW Special Shares and GCR Ordinary Shares, approximately \$36 will be declared and paid on the Gulf/Abitibi Special Shares, approximately \$14 will be declared and paid on the Gulf/GW Special Shares and approximately \$50 will be declared and paid on the GCR Ordinary Shares.

##### **2. Dissolution**

2.1 In the event of the liquidation, dissolution or winding-up of Gulf, whether voluntary or involuntary, or any other distribution of assets of Gulf among its shareholders for the purpose of winding-up its affairs, subject to the prior rights of the holders of the Senior Preference Shares and the Junior Preference Shares with respect to the distribution of assets upon liquidation, dissolution, or winding-up, the holders of the Gulf/Abitibi Special Shares shall be entitled to share the remaining property and assets of Gulf and to participate in any distribution thereof with the holders of the GCR Ordinary Shares and the holders of Gulf/GW Special Shares in accordance with section 2.2.

2.2 In connection with any distribution of assets under section 2.1, after payment to the holders of the GCR Ordinary Shares of one-tenth of \$0.01 per share, for each \$100 of assets distributed thereafter, approximately \$36 shall be distributed on the Gulf/Abitibi Special Shares, approximately \$14 shall be distributed on the Gulf/GW Special Shares and approximately \$50 shall be distributed on the GCR Ordinary Shares. Any assets so distributed to the holders of the Gulf/Abitibi Special Shares, Gulf/GW Special Shares or the GCR Ordinary Shares shall be distributed pro rata based upon the shares of such class and the number of shares of such class.

##### **3. Voting Rights**

3.1 Except for meetings at which only holders of another specified class or series of shares of Gulf are entitled to vote separately as a class or series, the holders of the Gulf/Abitibi Special Shares shall be entitled to receive notice of and to attend all meetings of the shareholders of Gulf and shall have one vote for each Gulf/Abitibi Special Share held at all meetings of the shareholders of Gulf.

##### **4. Purchase for Cancellation**

4.1 Subject to the provisions of the Canada Business Corporations Act (the "CBCA"), as now enacted or as the same may from time to time be amended, re-enacted or replaced (and in the case of such amendment, re-enactment or replacement, any references herein shall be read as referring to such amended, re-enacted or replaced provisions, Gulf may at any time or from time to time purchase for cancellation all or any part of the outstanding Gulf/Abitibi Special Shares at a price (the "Abitibi Purchase Price") per Gulf/Abitibi Special Share equal to the estimated fair market value at the time of issuance of the first Gulf/Abitibi Special Shares to be issued by Gulf of



all the shares of Abitibi-Price Inc., a corporation subject to the CBCA, owned by Holdco-Abitibi Inc., a corporation subject to the CBCA, divided by the number of Gulf/Abitibi Shares outstanding at the time of such purchase for cancellation. However, the payment of the Abitibi Purchase Price may only be satisfied by means of a set-off of an equal obligation to Gulf of the holder of such Gulf/Abitibi Shares to be purchased for cancellation. Any Gulf/Abitibi Special Shares so purchased for cancellation shall not be restored to the status of authorized but unissued shares.

## **Gulf/GW Special Shares**

The rights, privileges, restrictions and conditions attaching to the Gulf/GW Special Shares will be as follows:

### **1.1 Dividends**

1.1 Subject to the prior rights of the holders of the Senior Preference Shares and the Junior Preference Shares with respect to the payment of dividends and subject to section 1.2 as hereinafter provided, the holders of Gulf/GW Special Shares shall be entitled to receive dividends and Gulf shall pay dividends thereon, as and when declared by the board of directors of Gulf out of assets properly applicable to the payment of dividends, in such amount and in such form as the board of directors may from time to time determine and all dividends which the directors may declare on the Gulf/GW Special Shares shall be declared and paid in equal amounts per share on all Gulf/GW Special Shares at the time outstanding.

1.2 So long as any Gulf/GW Special Shares are outstanding, no dividends shall be declared and paid on the Gulf/GW Special Shares unless dividends are also declared and paid on the Gulf/Abitibi Special Shares and the GCR Ordinary Shares at the same time so that for each \$100 of dividends declared and paid in the aggregate on the Gulf/GW Special Shares, Gulf/Abitibi Special Shares and GCR Ordinary Shares, approximately \$36 will be declared and paid on the Gulf/Abitibi Special Shares, approximately \$14 will be declared and paid on the Gulf/GW Special Shares and approximately \$50 will be declared and paid on the GCR Ordinary Shares.

### **2. Dissolution**

2.1 In the event of the liquidation, dissolution or winding-up of Gulf, whether voluntary or involuntary, or any other distribution of assets of Gulf among its shareholders for the purpose of winding-up its affairs, subject to the prior rights of the holders of the Senior Preference Shares and the Junior Preference Shares with respect to the distribution of assets upon liquidation, dissolution, or winding-up, the holders of the Gulf/GW Special Shares shall be entitled to share the remaining property and assets of Gulf and to participate in any distribution thereof with the holders of the GCR Ordinary Shares and the holders of Gulf/Abitibi Special Shares in accordance with section 2.2.

2.2 In connection with any distribution of assets under section 2.1, after payment to the holders of the GCR Ordinary Shares of one-tenth of \$0.01 per share, for each \$100 of assets distributed thereafter, approximately \$14 shall be distributed on the Gulf/GW Special Shares, approximately \$36 shall be distributed on the Gulf/Abitibi Special Shares and approximately \$50 shall be distributed on the GCR Ordinary Shares. Any assets so distributed to the holders of the Gulf/GW Special Shares, Gulf/Abitibi Special Shares or the GCR Ordinary Shares shall be distributed pro rata based upon the shares of such class and the number of shares of such class.

### **3. Voting Rights**

3.1 Except for meetings at which only holders of another specified class or series of shares of Gulf are entitled to vote separately as a class or series, the holders of the Gulf/GW Special Shares shall be entitled to receive notice of and to attend all meetings of the shareholders of Gulf and shall have one vote for each Gulf/GW Special Share held at all meetings of the shareholders of Gulf.

### **4. Purchase for Cancellation**

4.1 Subject to the provisions of the Canada Business Corporations Act (the "CBCA"), as now enacted or as the same may from time to time be amended, re-enacted or replaced (and in the case of such amendment, re-enactment or replacement, any references herein shall be read as referring to such amended, re-enacted or replaced provisions), Gulf may at any time or from time to time purchase for cancellation all or any part of the outstanding Gulf/GW Special Shares at a price (the "GW Purchase Price") per share equal to the estimated fair market value at the time of issuance of the first Gulf/GW Special Shares to be issued by Gulf of all the outstanding shares of GW Utilities Limited, a corporation subject to the CBCA, divided by the number of Gulf/GW Special Shares



outstanding at such time. However, the GW Purchase Price may only be satisfied by means of a set-off of an equal obligation to Gulf of the holder of such Gulf/GW Special Shares to be purchased for cancellation. Any Gulf/GW Special Shares so purchased for cancellation shall not be restored to the status of authorized but unissued shares.

### **GCR Ordinary Shares**

The rights, privileges, restrictions and conditions attaching to the GCR Ordinary Shares will be as follows:

#### **1. *Dividends***

1.1 Subject to the prior rights of the holders of the Senior Preference Shares and the Junior Preference Shares and to any other shares ranking senior or on a parity to the GCR Ordinary Shares with respect to the payment of dividends, the holders of GCR Ordinary Shares shall be entitled to receive dividends and Gulf shall pay dividends thereon, as and when declared by the board of directors of GCR out of assets properly applicable to the payment of dividends, in such amount and in such form as the board of directors may from time to time determine and all dividends which the directors may declare on the GCR Ordinary Shares shall be declared and paid in equal amounts per share on all GCR Ordinary Shares at the time outstanding.

#### **2. *Dissolution***

2.1 In the event of the liquidation, dissolution or winding-up of GCR, whether voluntary or involuntary, or any other distribution of assets of GCR among its shareholders for the purpose of winding-up its affairs, subject to the prior rights of the holders of the Senior Preference Shares and the Junior Preference Shares or any other shares ranking senior to the GCR Ordinary Shares with respect to the distribution of assets upon liquidation, dissolution, or winding-up, the holders of the GCR Ordinary Shares shall be entitled to receive an amount of one-tenth of \$0.01 per share and thereafter shall be entitled to share the remaining property and assets of GCR and to participate in any distribution thereof with the holders of shares of any other class ranking on a parity to the GCR Ordinary Shares in any distribution thereof.

#### **3. *Voting Rights***

3.1 Except for meetings at which only holders of another specified class or series of shares of GCR are entitled to vote separately as a class or series, the holders of the GCR Ordinary Shares shall be entitled to receive notice of and to attend all meetings of the shareholders of GCR and shall have one vote for each GCR Ordinary Share held at all meetings of the shareholders of GCR.



SCHEDULE C



May 20, 1987

Gulf Canada Corporation  
Suite 600  
1 First Canadian Place  
Toronto, Ontario  
M5X 1A9

Dear Sirs:

Gulf Canada Corporation ("Gulf") has engaged Merrill Lynch Canada Inc. as a financial advisor in connection with an arrangement under section 185.1 of the Canada Business Corporations Act (the "Arrangement"). A detailed description of the Arrangement is set forth in the management information circular and proxy statement of Gulf to be dated May 21, 1987 (the "Proxy Circular"). Terms defined in the Proxy Circular and the Arrangement Agreement and not defined in this letter are used with the meanings defined in the Proxy Circular and the Arrangement Agreement and references to Gulf include, where appropriate, references to its subsidiaries.

Under the Arrangement, Gulf will transfer its direct 6.4% interest in IPL, all of the shares of HWR Holdings (which beneficially owns a 34% interest in IPL and an 83% interest in Consumers) and all of the shares of Kahlantine (which, through its 100% ownership of 153231, owns a 49% interest in HW-GW) to GW-Subco in exchange for common shares of GW-Subco, the assumption of \$900 million of debt of Gulf to HWR Holdings and \$1,067 million. The amount of \$1,067 million will be evidenced by a promissory note of which \$767 million will be repaid by GW Limited, the successor to GW-Subco, immediately following the Effective Date from drawings under bank credit facilities. The proceeds of approximately \$300 million from a rights offering to subscribe for GW Limited Common Shares will be used to reduce the balance of indebtedness to GCR under the promissory note. GCR will use amounts received from GW Limited to retire debt. As sole shareholder of 153231, Kahlantine will authorize the commencement of the dissolution of 153231 and, as part of such dissolution, the shares of HW-GW will be transferred to Kahlantine, which will be wholly-owned by GW-Subco. Gulf will transfer all of the shares of GW-Subco to GW Limited in exchange for redeemable preference shares of GW Limited. GW Limited and GW-Subco will then amalgamate under the name "GW Utilities Limited".

Gulf will also transfer its 57,737,957 common shares of Abitibi to Holdco-Abitibi in exchange for redeemable preference shares of Holdco-Abitibi.

Other than those Gulf Common Shares held by shareholders who exercise rights of dissent, pursuant to the Arrangement (after giving effect to certain preliminary steps which are described in the Arrangement Agreement) (i) approximately 36% of the outstanding Gulf Common Shares will be exchanged with Holdco-Abitibi for Holdco-Abitibi Common Shares, (ii) approximately 14% of the outstanding Gulf Common Shares will be exchanged with GW Limited for GW Limited Common Shares, and (iii) approximately 50% of the outstanding Gulf Common Shares will become GCR Ordinary Shares (36%, 14% and 50% being referred to as the "share conversion ratios"). The share conversion ratios were determined by management of Gulf based on information available on May 20, 1987 and are subject to adjustment on the Effective Date in accordance with the formula set forth in the Plan of Arrangement. Following the exchanges, the preference shares of Holdco-Abitibi held by Gulf will be purchased for cancellation by Holdco-Abitibi, the preference shares of GW Limited held by Gulf will be purchased for cancellation by GW Limited and Gulf will change its name to "Gulf Canada Resources Limited".



Holdco-Abitibi and Abitibi have entered into an amalgamation agreement providing for their amalgamation under the name "Abitibi-Price Inc." on the Effective Date immediately following the time that the Arrangement becomes effective, subject to the approval of the shareholders of Abitibi.

Following the Arrangement and the amalgamation of Abitibi and Holdco-Abitibi, the holders of Gulf Common Shares will become shareholders of three separate, publicly-traded companies: GCR, Abitibi and GW Limited. A holder of Gulf Common Shares will receive, for each Gulf Common Share owned immediately prior to the Effective Date, two-thirds ( $\frac{2}{3}$ ) of a GCR Ordinary Share, a fraction (currently estimated to be .29) of an Abitibi Common Share equal to 57,737,957 divided by the number of Gulf Common Shares outstanding immediately prior to the Effective Date (other than shares held by shareholders who exercise rights of dissent) and one-fifth ( $\frac{1}{5}$ ) of a GW Limited Common Share. No certificates for fractional shares will be issued. For example, a holder of 100 Gulf Common Shares will receive (ignoring fractions):

66 GCR Ordinary Shares  
29 Abitibi Common Shares  
20 GW Limited Common Shares.

The adjusted cost base to a holder, who does not elect otherwise, of his Gulf Common Shares will be allocated among the GCR Ordinary Shares, Holdco-Abitibi Common Shares and GW Limited Common Shares received on the Arrangement in proportion to their respective fair market values immediately after the Arrangement becomes effective.

You have requested our opinion as to whether:

- (i) if the Effective Date were May 20, 1987, the share conversion ratios on the conversion of Gulf Common Shares for GCR Ordinary Shares, Holdco-Abitibi Common Shares and GW Limited Common Shares would be fair and reasonable from a financial point of view to the holders of Gulf Common Shares; and
- (ii) the Arrangement is fair and reasonable from a financial point of view to the holders of Gulf Common Shares.

We have provided various financial advisory services and opinions to Gulf in connection with the Arrangement. We and our affiliates have also performed certain services for and have had dealings with Gulf, O&Y and certain of their affiliates independent of the Arrangement. Past and current services are described under "The Arrangement — Investment Dealer Opinion" and "Information Concerning GCR — Pending Transactions — GCR Equity Financing" in the Proxy Circular.

A special meeting of holders of Gulf Common Shares is being held to consider and, if deemed advisable, to pass a special resolution approving the Arrangement. If approved by the shareholders of Gulf and the Court, subject to the fulfillment or waiver of certain other conditions, the Arrangement will be implemented in the manner contemplated by the Proxy Circular.

In forming our opinion, we reviewed, considered and relied upon, among other things:

1. the factors considered by management of Gulf in determining the share conversion ratios as described under "The Arrangement — Approval by and Recommendation of Board of Directors of Gulf" in the Proxy Circular;
2. publicly available information, including the Proxy Circular;
3. the historical, current and prospective financial condition and position of Gulf, GCR, Abitibi and GW Limited, as applicable, both before and after giving effect to the Arrangement and the pending transactions described in the Proxy Circular;
4. discussions with the managements of, and certain confidential information and representations obtained from, Gulf and Abitibi;
5. stock market trading information relating to the shares of Gulf and Abitibi;
6. certain public stock market and financial data on comparable companies in Canada and other relevant current and historical stock market data; and
7. the current state of financial markets.

In addition, we have conducted such other financial analysis, investigation and research as we determined necessary or appropriate in the circumstances.



We have relied on the information available publicly or provided to us by the managements of Gulf and Abitibi. Although we have no reason to believe the financial and other information on which we have relied is not accurate or complete, we have assumed its accuracy and completeness and therefore have not attempted to verify independently any such information. In addition, we have relied on certain certificates, representations and warranties of Gulf.

In arriving at our opinion, we have assumed that all of the conditions required to implement the Arrangement will be satisfied and that the Arrangement will proceed as described and substantially within the time frame specified in the Proxy Circular.

The prices at which the GCR Ordinary Shares, the Abitibi Common Shares and the GW Limited Common Shares will trade in public markets following the implementation of the Arrangement will be affected by many factors. Accordingly, we do not regard the share conversion ratios as necessarily indicative of the relationships among such prices following the implementation of the Arrangement.

Based on and subject to the foregoing, we are of the opinion that:

- (i) if the Effective Date were May 20, 1987, the share conversion ratios on the conversion of Gulf Common Shares for GCR Ordinary Shares, Holdco-Abitibi Common Shares and GW Limited Common Shares would be fair and reasonable from a financial point of view to the holders of Gulf Common Shares; and
- (ii) the Arrangement is fair and reasonable from a financial point of view to the holders of Gulf Common Shares.

Yours very truly,

MERRILL LYNCH CANADA INC.

(Signed) W. EDMUND CLARK  
Senior Vice-President and Director



## **SCHEDULE D**

### **SUPREME COURT OF ONTARIO**

**IN THE MATTER OF AN APPLICATION BY  
GULF CANADA CORPORATION,  
GW UTILITIES LIMITED,  
HOLDCO ABITIBI INC.,  
GW SUBCO LIMITED  
AND OLYMPIA & YORK ENTERPRISES  
LIMITED  
UNDER SECTION 185.1 OF THE CANADA  
BUSINESS CORPORATIONS ACT BEING  
CHAPTER 33 OF THE STATUTES OF CANADA,  
1974-75, AS AMENDED**

**THE HONOURABLE  
MR. JUSTICE REID**

**THURSDAY, THE 21st DAY  
OF MAY, 1987**

### **ORDER**

THIS MOTION, made by the Applicants Gulf Canada Corporation ("Gulf"), GW Utilities Limited, Holdco Abitibi Inc., GW Subco Limited and Olympia & York Enterprises Limited for the relief set out in their Notice of Motion herein, was heard this day at Toronto, Ontario.

ON READING, the Affidavits of Robert J. Reid and the exhibits thereto, and on hearing the submissions of counsel for the Applicants,

1. THIS COURT ORDERS that Gulf, call, hold and conduct a Special Meeting of the holders of its Common Shares to consider and, if deemed advisable, to pass, with or without variation, a resolution to approve, with or without variation, the arrangement (the "Arrangement") set forth in the Plan of Arrangement attached to Exhibit F to the Affidavit dated May 19, 1987 filed herein.
2. THIS COURT ORDERS that the Special Meeting shall be called, held and conducted in accordance with the Canada Business Corporations Act, Chapter 33 of the Statutes of Canada, 1974-75, as amended ("CBCA") and the Articles and By-Laws of Gulf, subject to what may be provided for hereafter.
3. THIS COURT ORDERS that the Notice of Application herein, Notice of Annual and Special Meeting and a Management Information Circular and Proxy Statement of Gulf in substantially the same form as contained in Exhibit A to the said Affidavit of Robert J. Reid with such amendments thereto as Counsel for the Applicants may advise are necessary or desirable, provided that such amendments are not inconsistent with the terms of this Order, shall be distributed to the holders of Common Shares of Gulf, to its directors and auditors, and to the Director under the CBCA, by mailing the same by prepaid ordinary mail to such persons in accordance with the CBCA at least twenty-one (21) days prior to the date of the said Special Meeting, excluding the date of mailing and excluding the date of the said Special Meeting.
4. THIS COURT ORDERS that the quorum required at the said Special Meeting shall be a person or persons holding or representing in the aggregate not less than 50 percent of the issued Common Shares outstanding enjoying voting rights at such meeting.
5. THIS COURT ORDERS that the vote required to pass the aforesaid resolution at the Special Meeting shall be the vote of at least two-thirds of the votes cast by the shareholders in respect of the resolution at such Special Meeting.
6. THIS COURT ORDERS that the holders of Common Shares of Gulf shall be permitted to dissent from the Arrangement pursuant to section 184 of the CBCA and the terms of the Plan of Arrangement and to seek fair value for their shares from Gulf, so long as they provide to Gulf written objection to the Arrangement at or before the said Special Meeting at which their Common Shares are to be voted and they otherwise comply with the requirements of section 184 of the CBCA and the Plan of Arrangement.

7. THIS COURT ORDERS that the only persons entitled to notice of or to attend the said Special Meeting shall be the holders of Common Shares of Gulf and its directors and auditors, and the only persons entitled to be represented and to vote at the said Special Meeting shall be the registered holders of Common Shares of Gulf as at the close of business on the day immediately preceding the day on which the Notice of Annual and Special Meeting is distributed in accordance with this Order, subject to the provisions of the CBCA with respect to persons who become registered holders of shares after that date.
8. THIS COURT ORDERS that upon approval by the shareholders of Gulf of the Arrangement in the manner set forth in this Order, the Applicants may apply before this Court for approval of the Arrangement and that service of the Notice of Application herein in accordance with paragraph 3 of this Order shall constitute good and sufficient service of such Notice of Application upon all persons who are entitled to receive such Notice of Application pursuant to this Order and no other form of service need be made and no other material need be served on such persons in respect of these proceedings, and such service shall be effective on the fifth day after the said Notice of Application is mailed.



IMPORTANT: BEFORE COMPLETING THIS LETTER OF TRANSMITTAL PLEASE READ CAREFULLY THE INSTRUCTIONS ON THE REVERSE SIDE WHICH INCLUDE EXPLANATIONS OF CERTAIN DEFINED TERMS USED HEREIN.

### LETTER OF TRANSMITTAL

TO: Gulf Canada Corporation  
c/o the Registrar  
at any of its offices set out in the Instructions hereto.

The undersigned hereby represents that he is the owner of the Gulf Common Shares represented by the certificate(s) described below and has good title to such shares free and clear of all liens, charges, encumbrances and adverse interests and encloses herewith the following certificates for Gulf Common Shares:

| Certificate number(s) | Number of Gulf Common Shares |
|-----------------------|------------------------------|
|                       |                              |
|                       |                              |
|                       |                              |

NOTE: If the above space is insufficient, details may be listed on a separate schedule affixed hereto.

The undersigned transmits herewith for cancellation upon the Arrangement becoming effective the certificate(s) described above representing Gulf Common Shares.

The undersigned acknowledges that upon the date (the "Effective Date") the Arrangement becomes effective and after the amalgamation of Abitibi and Holdco-Abitibi Inc., the Gulf Common Shares described above owned by the undersigned will be exchanged in accordance with the Plan of Arrangement for GCR Ordinary Shares, Abitibi Common Shares and GW Limited Common Shares.

It is understood that upon receipt of this Letter of Transmittal and of the said certificate(s) and following the Effective Date of the Arrangement and the amalgamation of Holdco-Abitibi Inc. and Abitibi, Gulf or its agent will send to shareholders, for each Gulf Common Share owned immediately prior to the Effective Date, two-thirds ( $\frac{2}{3}$ ) of a GCR Ordinary Share, a fraction of an Abitibi Common Share equal to 57,737,957 divided by the number of Gulf Common Shares outstanding (other than shares held by shareholders who exercise rights of dissent) and one-fifth ( $\frac{1}{5}$ ) of a GW Limited Common Share. For example, a holder of 100 Gulf Common Shares will receive (ignoring fractions), certificates representing 66 GCR Ordinary Shares, 29 Abitibi Common Shares and 20 GW Limited Common Shares to which they are entitled. Certificates representing GCR Ordinary Shares, Abitibi Common Shares and GW Limited Common Shares will be in the name of the shareholder set forth below. The certificates will be mailed to the address of the shareholder set forth below.

No certificates for fractional shares will be issued. In lieu thereof, arrangements will be made for the sale of fractional interests in such shares for cash through the Registrar on behalf of shareholders entitled to such interests and the distribution of the proceeds thereof on a pro rata basis.

If the Arrangement is not proceeded with, the enclosed certificate(s) will be returned forthwith to the undersigned at the address set out below.

DATED the ..... day of ....., 1987.

\_\_\_\_\_  
(Signature of Shareholder)

\_\_\_\_\_  
(Name of Shareholder — please print)

\_\_\_\_\_  
(Address of Shareholder — please print)



## INSTRUCTIONS

1. If the arrangement (the "Arrangement") proposed by Gulf Canada Corporation ("Gulf") and the subsequent amalgamation of Holdco Abitibi Inc. and Abitibi-Price Inc. ("Abitibi") described in the Management Information Circular and Proxy Statement (the "Proxy Circular") of Gulf dated May 21, 1987 to which this Letter of Transmittal is attached becomes effective, you will receive, for each common share ("Gulf Common Share") of Gulf held immediately prior to the Effective Date, two-thirds ( $\frac{2}{3}$ ) of a GCR Ordinary Share, a fraction (currently estimated to be approximately .29) of an Abitibi Common Share equal to 57,737,957 divided by the number of Gulf Common Shares outstanding immediately prior to the Effective Date (other than shares held by shareholders who exercise rights of dissent) and one-fifth ( $\frac{1}{5}$ ) of a GW Limited Common Share. For example, a holder of 100 Gulf Common Shares will receive (ignoring fractions): (i) 66 ordinary shares ("GCR Ordinary Shares") of Gulf, which will change its name to "Gulf Canada Resources Limited"; (ii) 29 common shares of Abitibi ("Abitibi Common Shares") and (iii) 20 common shares ("GW Limited Common Shares") of GW Utilities Limited.

No certificates for fractional shares will be issued. In lieu thereof, arrangements will be made for the sale of fractional interests in such shares for cash through the Registrar on behalf of shareholders entitled to such interests and the distribution of the proceeds thereof on a pro rata basis.

2. This Letter of Transmittal should be duly signed and completed and returned together with the appropriate certificate(s) representing Gulf Common Shares to The Canada Trust Company, in Canada, or to Registrar and Transfer Trust Company in the U.S. (collectively, the "Registrar") at any of the following offices:

The Canada Trust Company  
110 Yonge Street  
Toronto, Ontario, Canada  
M5C 1T4

The Canada Trust Company  
600 Dorchester Blvd. West  
Montreal, Quebec, Canada  
H3B 1N6

The Canada Trust Company  
Four Bentall Centre  
P.O. Box 49390  
1055 Dunsmuir Street  
Vancouver, British Columbia, Canada  
V7X 1P3

Registrar and Transfer Company  
10 Commerce Drive  
Cranford, New Jersey, U.S.A., 07016.

The Canada Trust Company  
505 - 3rd Street S.W.  
Calgary, Alberta, Canada  
T2P 3Y8

**Hand Deliveries Only:**  
Registrar and Transfer Company  
61 Broadway, Room 1412  
New York, New York, U.S.A., 10006

3. It is strongly suggested that prior to completing this Letter of Transmittal you read the Proxy Circular which accompanies this Letter of Transmittal.
4. To complete this Letter of Transmittal you must do the following: (a) indicate in the first paragraph of the Letter of Transmittal the number of Gulf Common Shares owned by the shareholder and transmitted with the Letter of Transmittal listing the number(s) of the certificate(s) representing such shares and the number of shares represented by each certificate in the space provided on the Letter of Transmittal and (b) sign the Letter of Transmittal and print the name and address of the shareholder in the space provided.
5. Gulf reserves the right, if it so elects, in its absolute discretion to instruct the Registrar to waive any defect or irregularity contained in any Letter of Transmittal received by it.
6. Share certificate(s) registered in the name of the person by whom or on whose behalf this Letter of Transmittal is signed need not be endorsed or accompanied by a share transfer power other than the Letter of Transmittal itself. Share certificate(s) not so registered must be endorsed by the registered holder thereof or be accompanied by a share transfer power duly and properly completed by its registered holder, with signature guaranteed in either case by a Canadian or United States chartered bank, a trust company or by a member of The Toronto Stock Exchange. The signature of the registered holder must correspond in every respect with the name of the registered holder appearing on the face of the share certificate(s).
7. Where the Letter of Transmittal is executed on behalf of a corporation, partnership or association or by an agent, executor, administrator, trustee, tutor, curator, guardian or any person acting in a representative capacity, the Letter of Transmittal must be accompanied by satisfactory evidence of authority to act.
8. Where the Letter of Transmittal is executed by a married woman she must, if her husband's authorization is necessary, be authorized by her husband by means of his writing under her signature the words "To Authorize My Wife" and adding his signature which must also be guaranteed as described in paragraph 6 above.
9. The method of delivery of the Letter of Transmittal and the appropriate certificate(s) to the Registrar is at the option and risk of the shareholder but, if delivery by mail is used, registered mail with return receipt requested, properly insured, is recommended.
10. In the event that the Arrangement does not proceed for any reason, any certificate(s) received by the Registrar will be returned to shareholders forthwith.











